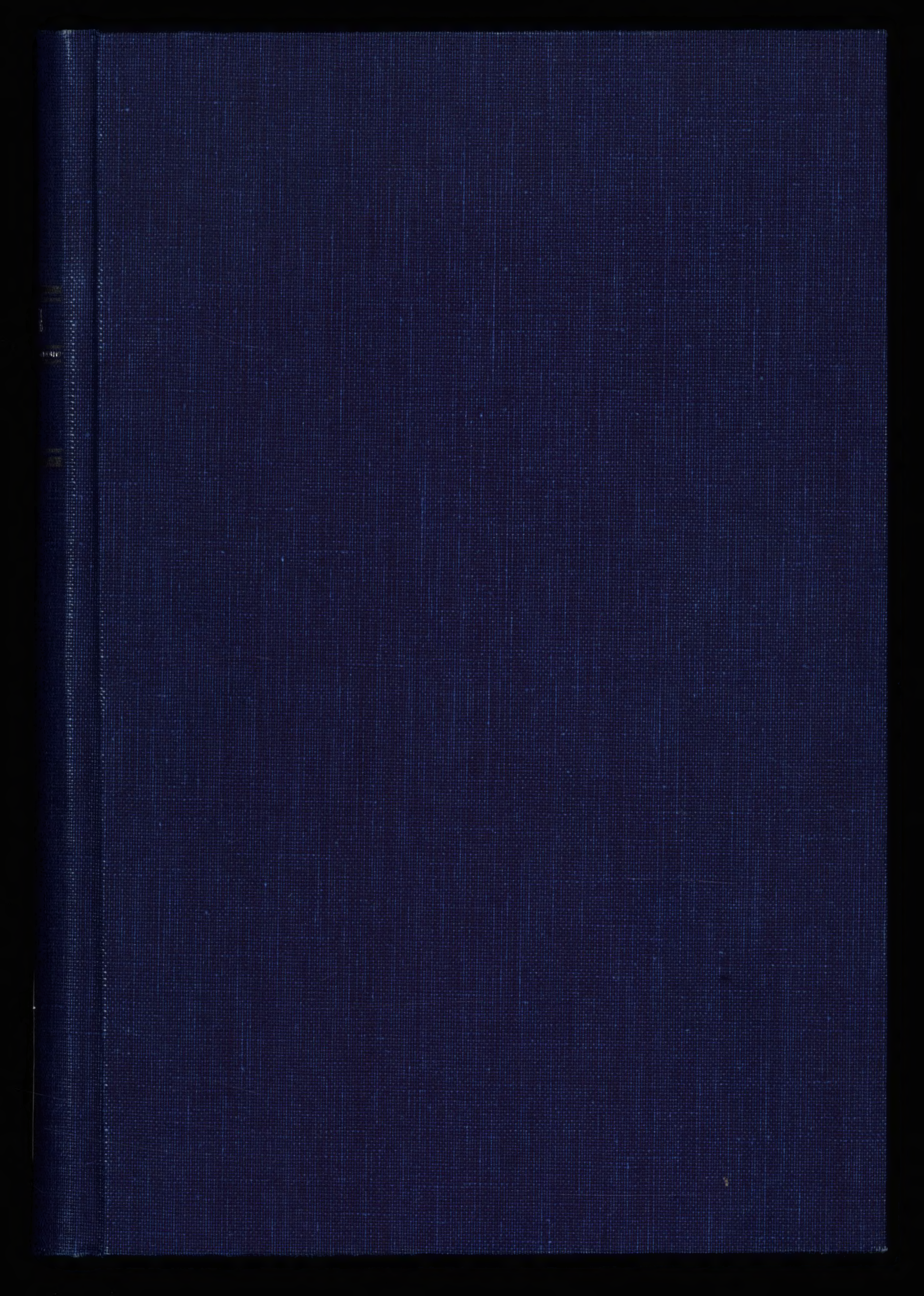


WALLONIA

XVI

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui

RECUEIL MENSUEL

FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON.

XVI

1908

LIÉGE

Bureaux : 12, rue Léon Mignon.

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE S. A.


WALLONIA 1893



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

La place de Tournai
dans la Wallonie.

Discours prononcé au Meeting Wallon de Tournai du 1er décembre 1907.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Si nous trouvons dans le culte des précieux vestiges que nous a transmis le passé, quelque chose de noble autant que de passionnant ; si nous regardons avec un pieux respect les vétustes coutumes et les lointaines traditions qui se sont perpétuées en dépit des siècles et des coups du destin ; si nous éprouvons une secrète attirance et un mystérieux attachement pour tout ce qui touche l'intérêt ou la gloire de notre Patrie ; il est incontestable que l'histoire de notre ville, les mœurs et les caractères de sa population, sa splendeur et sa prospérité d'autrefois, doivent par dessus tout retenir notre curiosité, notre admiration et notre orgueil.

Et c'est pourquoi il nous a semblé, qu'à côté des sujets choisis par MM. Chainaye et Colleye en faveur des revendications wallonnes et de l'éloge de la race, quelques mots en l'honneur de notre chère cité devaient être prononcés en ce meeting, et qu'il ne serait ni déplacé, ni superflu de parler d'une ville, qui pour n'être pas la capitale de la Wallonie, passe pourtant pour la plus lointaine affirmation de la toujours belle et toujours jeune « Terre Nôtre ».

Nous allons donc réclamer pour Tournai une place légitime dans la Wallonie ; nous rappellerons aux nombreux Tournaisiens qui sont de leur ville plus de nom que de sentiment, pourquoi ils doivent être fiers de leur cité natale ; nous dirons pour quelles

raisons ils doivent se nourrir de leur ancestrale ambiance, profiter davantage de leurs vieilles et saines traditions ; nous vanterons leurs qualités sans négliger de signaler en passant leurs défauts et leurs faiblesses, nous essayerons enfin de faire revivre leur enthousiasme et leur amour pour leur valeureuse cité. Nous serons bref ; nous aurons soin de ne pas abuser de la patience de la nombreuse assemblée qui nous fait l'honneur de nous écouter et que des orateurs plus autorisés retiendront encore après nous. Mais nous nous sentons à l'aise, car nous nous trouvons non seulement au milieu de Wallons, mais surtout de Tournaisiens, fiers de leur antique cité. Un tel auditoire nous réconforte et nous aurons pleinement atteint notre but, si nous parvenons à retenir quelques instants sa bienveillante attention.

* * *

Nous croyons rester d'accord avec la majorité des historiens en déclarant que l'histoire d'une ville, — et il s'entend une histoire glorieuse, — est l'affirmation la plus évidente de son importance.

Ce mot : histoire, évoque en nous autre chose que l'idée vague du passé ; il nous fait pressentir des luttes et des deuils, des triomphes et des désastres ; il nous fait présupposer une activité économique, une vie intellectuelle, des manifestations d'art.

Eh bien ! Tournai eut tout cela, et nous regrettons que le temps nous soit si mesuré pour le démontrer.

Tournai ne fut pas, comme tant de villes belges, une cité apparaissant quelques heures dans l'histoire, à la faveur d'une révolution politique ou sociale, par un cataclysme semblable à celui qui fait surgir les îles océaniennes, mais qui les fait disparaître de la même façon. Notre ville eut son enfance, une lente et progressive évolution, avec des heures de prospérité et de marasme. Elle eut une histoire « continue » et plus que nationale, étant donnés les expéditions lointaines auxquelles participèrent nos aïeux du moyen-âge et les rapports que les Tournaisiens nouèrent de tous temps avec leurs voisins d'Europe. Tournai, cette « Rome seconde » comme l'appelle un ancien ditier, hérita des nombreuses qualités de la Rome première, sa mère ; elle conserva le caractère latin, plus tard gaulois ; intrépide, courageuse, luttant sans cesse pour obtenir plus de liberté ou pour conserver l'autonomie acquise. A ce seul titre, notre histoire locale du moyen-âge mérite plus de considération de la part des historiens, qui ont fait de l'histoire de Belgique une histoire de la Flandre ; car il n'est pas douteux qu'avec Liége et Bruxelles,

Tournai est l'une des villes wallonnes dont l'époque communale fut la plus glorieuse.

Nous devons songer plus souvent, lorsque nous contemplons la sveltesse de notre incomparable beffroi, les glorieux vestiges de nos austères remparts, qu'il y a là tout un passé, symbolisant la liberté et l'indépendance, notre activité économique et notre prospérité, notre ardeur patriotique et notre courage.

Quand nous pénétrons dans la Salle des Mariages de l'Hôtel-de-Ville et que nos yeux chercheurs rencontrent l'impressionnante peinture d'Hennebicq, nous devons éprouver de l'admiration pour notre grand peintre, mais songer surtout à cette glorieuse *Charte de Commune* que nous octroya Philippe-Auguste en 1187 et qui affirme nos privilèges et nos libertés à une époque où bien des villes de la Wallonie se trouvaient encore en pleine féodalité.

Les faits saillants sont d'ailleurs nombreux.

Qu'on se rappelle les émeutes de 1307, provoquées par les Métiers tournaisiens : ne témoignent-elles pas l'attachement voué à nos privilèges et à nos chartes ? Qu'on songe alors à l'héroïque défense de 1340, lorsque Tournai triompha des Flamands et des Anglais ! Quelle preuve manifeste de notre bravoure, de notre amour pour la liberté, et que le souverain français sut d'ailleurs dignement récompenser !

Rattachés en effet à la France depuis 1187, nous allions, pendant plus de trois siècles, lutter pour elle avec une ardeur exempte de défaillance. Les trois fleurs de lys de nos armoiries locales sont une brillante attestation de notre loyalisme.

« Pendant presqu'un siècle, pour me servir d'une expression de M. Houtart (1), les Tournaisiens vécurent pour ainsi dire dans le camp français, en face de l'ennemi flamand ou anglais. » De là vinrent les faveurs dont nous fûmes comblés par les rois de France qui, tous, considéraient notre cité comme l'une des plus fidèles et des plus courageuses de leur royaume.

Hélas ! Tournai connut les heures sombres et funestes de la décadence. Dès la fin du XVe siècle, c'est le déclin rapide et irrémédiable, tel le soleil, jetant à l'horizon ses dernières fulgurations, comme des clameurs d'éternité et de mort !

Nous ne rappellerons point les cinq années de domination anglaise, durant lesquelles les Tournaisiens ne cessèrent de

---

(1) Conférence du 17 mai 1905 à *l'Extension universitaire* : « Le Patriotisme dans l'histoire de Tournai ».

témoigner leur antipathie pour des étrangers avec lesquels ils n'avaient aucune affinité de race et d'aspirations. Nous ne remémorerons point non plus la longue époque espagnole qui livra les Tournaisiens aux luttes sanglantes ; nous ne glorifierons point l'héroïsme de notre princesse d'Espinoy que d'aucuns ont considéré comme légendaire. Mais nous déclarerons que c'est de ce long drame, unique dans nos annales, à la lueur des bûchers, aux lugubres retentissements des sanglots et des cris de deuil, qu'allait surgir dans l'âme des Tournaisiens l'idée d'une autre patrie : la Belgique !

Les siècles suivants nous transportent, de cahots en cahots, de la domination française à la domination autrichienne, derechef à la France, puis à la Hollande.

Signalons enfin les glorieuses journées de la Révolution de 1830, durant lesquelles les Tournaisiens combattirent avec un remarquable courage au milieu des Wallons.

Ils n'avaient point perdu, ces enfants de la vieille Terre Nervienne, la vaillance de leurs illustres ancêtres ; ils se remémoraient encore leur dévouement à la patrie française et allaient mettre leurs incomparables qualités guerrières au service de la Patrie Belge !

La célèbre chanson de Delmée, dont la popularité a immortalisé notre patriotisme, est marquée au coin d'un chauvinisme non exempt de vérité, car nous croyons bien qu'ils seraient *toujours là*, les Tournaisiens, pour défendre leurs chères libertés, si des concitoyens injustes voulaient rompre à leur profit l'équilibre national ! Nous nous souviendrions que c'est pour des causes semblables qu'ont lutté nos aïeux, et nous saurions, par notre énergie et notre ténacité, demeurer dignes de nos pères !

* * *

Voici, brièvement esquissée, l'histoire politique de Tournai. Nous avons essayé de la caractériser en quelques traits : à vous de juger, Mesdames, Messieurs, si elle n'a point ses pages glorieuses et si elle ne constitue pas un titre imposant en faveur de nos revendications.

Notre histoire économique n'est pas moins brillante ; notre vaillante cité qui, au Moyen-Age, avait participé à tant de luttes, ne pouvait s'abstenir de s'associer aussi au vaste mouvement commercial et industriel. Fatalement, nous imitions la Flandre dans son expansion économique, et notre évolution était parallèle à la sienne.

On se fait difficilement l'idée de ce qu'était notre Tournai au XIVe siècle ; on se représente malaisément nos immenses fabriques et usines des siècles passés, quand on longe nos quais déserts ou qu'on traverse nos rues tranquilles. Nous nous imaginons avec peine l'esprit singulièrement entreprenant de nos industriels du moyen-âge et leur témérité qui les lançait dans les affaires les plus audacieuses ; enfin, nous ne pensons pas à la célébrité de nos anciens produits, alors que ceux d'aujourd'hui acquièrent à peine une renommée locale !

Citons d'abord nos incomparables tapisseries, la prospérité extraordinaire de nos manufactures durant les XIVe et XVe siècles. Nous avons devant les yeux les toiles admirables conservées dans notre cathédrale, dans notre musée, et qui attestent les incroyables richesses qui sortirent des mains artistes de nos ouvriers.

La conception grandiose des tentures, leur composition logique et raisonnée, leur technique superbe et l'harmonieuse richesse de leurs tonalités : telles sont les qualités qui les rendent souvent comparables aux chefs-d'œuvres des Gobelins.

Aussi, universellement admirées, d'une valeur inappréciable, nos tapisseries pénétraient à la cour des souverains étrangers, garnissaient les salons les plus luxueux et nos établissements publics. De la Grange nous raconte qu'en 1463, lors de l'entrée de Louis XI à Tournai, les maisons étaient recouvertes des tentures les plus riches ; et M. Soil rappelle qu'en 1600, lors de l'inauguration des archiducs Albert et Isabelle, alors que l'industrie était en complète décadence, « les estrades et le théâtre où leurs altesses prêtèrent serment en étaient couverts ».

Tout cela n'est-il pas de nature à prouver la splendeur de cette industrie textile, splendeur qui rejaillissait sur la ville, baignée dans l'opulence ? Malheureusement, la fin du XVe siècle, qui frappait à mort l'industrie drapière en Flandre, préparait aussi le déclin de la tapisserie et de la hautelisse, provoqué par des antagonismes aussi puissants que désastreux. Les tentatives de restauration demeurèrent infructueuses, sauf celles de Piat Lefebvre à la fin du XVIIIe siècle, dont les produits connurent une renommée telle, que Napoléon lui-même meubla ses palais de nos tapisseries. La richesse et la qualité des produits n'aura point la pérennité de cette manufacture, et son apogée en 1812 était bien voisine de la décadence définitive.

Songeons encore, avec autant d'amertume que de regret, à notre florissante industrie céramique, qui nous dota d'originales poteries, d'admirables faïences, d'anciennes porcelaines, conservées avec un soin jaloux par les amateurs privilégiés, enrichissant nos musées ou, hélas ! disséminées parfois dans les bric-à-brac d'ignorants brocanteurs.

Nous citerons le seul nom de Péterinck, bien connu des Tournaisiens, sans nous étendre sur sa vie particulièrement active et singulièrement agitée.

L'absence de capitaux et plus encore les difficultés politiques et les calamités de la révolution, allaient précipiter la ruine de cette industrie d'art et la frapper de la même déchéance qui avait déjà atteint les autres.

Les nombreuses pièces qui nous restent, rivalisant dignement avec les produits de Sèvres et de Delft, semblent vouloir disputer à la mort cette industrie locale. Nous admirons chaque jour, les splendides vaisselles, les assiettes décorées de bleu, les beaux vases aux couleurs fines et tendres, et nous les gardons religieusement, comme un précieux vestige d'une industrie prospère, disparue à jamais.

Puis nous apercevons dans le chœur de nos églises, les merveilles d'une autre manifestation de notre art local d'autrefois ; nous rencontrons les produits nombreux et splendides sortis de nos fonderies, rivales de celles d'Arras et de Dinant.

Nos yeux émerveillés tombent sur les lutrins, les candélabres, les statuettes, les croix, les lustres, somptueuse décoration des chœurs et des autels; nous pensons aussi aux fondeurs de cloches dont la renommée ne cessa de grandir durant plusieurs siècles et qui donnèrent la vie et l'entrain à nos clochers et à nos campaniles.

Enfin, nous nous arrêtons aux industries textiles, aux manufactures de laines, aux industries linières qui demeurent comme une survivance de notre activité économique.

Presque tout cela, Mesdames, Messieurs, c'est du passé. Ne vaut-il pas qu'on l'admire ? Est-ce parce que des circonstances accablantes et peut-être aussi notre insouciance caractéristique nous ont plongés dans un « néant économique » que nous devons être moins fiers et moins orgueilleux de tout ce qui contribua à notre gloire durant des siècles écoulés ?

Notre passé économique mérite notre attention ; c'est en l'étudiant, en le comprenant, en l'aimant, que nous nous sentirons

peut-être assez de courage et d'initiative pour insuffler à notre cité un peu de vie nouvelle !

* * *

Il est enfin un troisième argument qui milite en faveur de nos légitimes revendications et qui, à notre avis, est le plus glorieux et le plus irréfutable : c'est notre passé artistique, qui éclaire encore notre ère présente de ses irradiantes beautés.

Dès les premiers siècles du moyen-âge, — des documents ne permettent pas d'en douter — une école de peinture s'est développée, au point de devenir très florissante. Le xve siècle, qui transforma notre art sous la puissante inspiration des Van Eyck, fait naître chez nous toute une pléiade d'artistes : Robert Campin, celui qu'on appela à juste titre : « Maître Robert le peintre » et qui allait présider à l'éducation des Jacques Daret et des Rogier dele Pasture, auteur d'une *Descente de Croix*. Que nous reste-t-il de ces glorieux enfants ? Rien ; notre musée local n'abrite aucun de leurs chefs-d'œuvre ; aucun des travaux aussi admirables que variés de Daret ; rien ou peu s'en faut de Rogier dele Pasture. Ce sont les grands musées d'Europe qui ont bénéficié de notre précieux patrimoine !

Au xvie siècle, apparaît la famille des du Joncquoy, artistes comparables aux Daret. Aux xviie et xviiie siècles, les nombreux noms de peintres témoignent de notre activité artistique. Malheureusement, la rage dévastatrice des iconoclastes qui avaient saccagé nos églises et mutilé nos œuvres d'art, allait trouver bientôt une seconde édition non moins terrible, dans les vols et les spoliations commis durant l'occupation française. Rien ne fut ménagé, rien n'échappa à l'insatiable rapacité de la soldatesque : marbres, sculptures, argenteries, dinanderies et peintures suffirent à peine pour apaiser leur incroyable avidité.

Plus près de nous sont les peintres du xixe siècle dont nous pouvons, de nos propres yeux, admirer les œuvres : Hennequin, et sa grande toile : *Le Christ au Tombeau* ; Hennebicq, dont nous possédons, entre autres peintures, la belle *Reine de Sodome* et un magistral portrait de *Bara* ; la *Psyché* d'Herbo, l'une des perles de notre musée. Enfin, plusieurs tableaux du grand maître Gallait, notamment *les Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Hornes*, ce chef-d'œuvre qui est, selon toute évidence, l'une des plus émouvantes productions de la peinture historique moderne. Nous ne citerons pas les toiles qui brillent dans les musées

étrangers, et nous nous abstiendrons même de citer d'autres peintres tournaisiens qui, pour n'être pas des maîtres universellement réputés, ont pourtant exécuté des œuvres de haute valeur.

* * *

L'architecture et la sculpture se développèrent chez nous parallèlement à la peinture. Qu'en pourrait-on dire, Mesdames, Messieurs ? Est-ce dans un musée que nous irons contempler nos merveilles, et une promenade dans nos rues ne suffira-t-elle pas plutôt à exposer brillamment sous nos yeux les chefs-d'œuvres que créa notre sculpture ? Partout où nos pas nous conduisent, nous voyons s'élever une exubérante floraison, témoignant de la grandeur de conception de nos artistes : notre élégant beffroi, le plus ancien de la Belgique, nos vieilles maisons, qui veulent tenir leur place près des constructions modernes, comme un défi lancé par le passé au présent ! « La Belgique ne compte point de ville, déclare Hymans, où, autant qu'à Tournai, de lointaines origines rehaussent de leur prestige des monuments d'intérêt exceptionnel pour l'archéologue. »

Et si, pourtant, nous tentons de franchir le seuil de nos églises, que de chefs-d'œuvre ne rencontrerons-nous pas ? Sépultures, statues, mausolées, tombeaux accusent un talent incomparable !

La renommée de nos sculpteurs passa nos frontières ; ils rivalisèrent avec les maîtres italiens du temps, et le Nord de la France est parsemé d'œuvres tournaisiennes. Ce fut un de nos compatriotes qui cisela l'un des hérauts du beffroi de Gand, — le seul qui ait résisté, par une cruelle ironie du sort !

Et cette renommée, nos artistes la devaient à leur fertilité d'imagination, à leur génie d'adaptation locale, à leur recherche à la fois du monumental et de l'élégant. On ne peut ignorer des noms tels que ceux de Guillaume Dugardin, de Jehan Genoix, ces grands tailleurs de tombeaux et de bas-reliefs. Et puisque aujourd'hui d'aucuns poussent l'impudence jusqu'à vouloir nous contester l'origine tournaisienne de nos peintres, il faut pouvoir répondre à ces « critiques » que ce ne sont point des étrangers, pas même des Flamands, qui sont venus construire nos multiples monuments, mais bien des sculpteurs tournaisiens qui, grâce à leur puissance architecturale et à leur génial ciseau, dressèrent ce noble et fier beffroi, cette vaste et merveilleuse cathédrale, exaltations de la liberté et de la foi, qui restent et resteront toujours debout pour affirmer leur valeur et chanter leur gloire !

Et si l'on veut opposer à notre patrimoine local, les superbes monuments des villes flamandes, nous saurons répondre avec une légitime fierté que si les maîtres Dugardin et Genoix n'avaient pas existé, jamais peut-être la Renaissance flamande, qui les prit pour modèles, n'aurait atteint un si haut degré d'art et de développement !

Que dire maintenant de la musique ? « La Wallonie, écrit Jules SOTTIAUX dans son *Originalité Wallonne*, est une terre lyrique parce qu'elle possède une âme musicienne », et, plus loin, il traduit cette franche vérité : « La Société de musique, en Wallonie, est un élément nécessaire du hameau ». Il serait oiseux d'affirmer que Tournai a de tout temps produit des musiciens renommés, des artistes accomplis. Nous ne manquerons pas de citer Amédée Dubois et Henri Blot, dont l'archet génial possédait ce don secret qui remue les cœurs ; puis Wicart, le célèbre ténor, Noté, dont le nom aujourd'hui circule sur toutes les lèvres — et on nous pardonnera d'être si bref, tant nous avons hâte d'arriver à cet art par excellence, au plus glorieux par le patrimoine qu'il peut laisser : la littérature.

* * *

A-t-elle brillé d'un vif éclat chez nous ! Quelle pléiade d'écrivains depuis les premiers siècles enténébrés du Moyen-Age ! Certes, tous nos auteurs ne sont pas des génies, il s'en faut même de beaucoup ; mais ils ont pourtant assez charmé nos ancêtres, pour que leur nom soit sauvé de l'oubli.

Dans le lointain nous apparaît d'abord la mystérieuse époque féodale. Notre imagination se reporte dans les grandes salles d'armes des austères castels, et il nous semble entendre la voix d'un trouvère, d'un de ces aèdes improvisés et ambulants, chantant les aventures chevaleresques, glorifiant les héros.

La Wallonie déborde de ces aèdes modestes, humbles comme leurs vers, mais sentimentaux, possédant cette puissance d'universalité qui émane du peuple

Tournai aussi devait avoir ses trouvères célèbres entre tous : Jehan de la Fontaine, les mélancoliques élégies de Jehan d'Estruen, *la Veuve* de Gauthier le Long, qui nous place, passez-nous le grossier anachronisme, dans une scène de ménage digne de notre concitoyen, Monsieur Achille VIART. Puis Philippe Mouskès et Gilles li Muisis, deux des plus célèbres chroniqueurs et historiens du Moyen-Age.

La renaissance nous donne un poète de talent : Louis des Masures. Au début du XVIIe siècle, sortant d'une des plus anciennes familles de Tournai, Jean d'Ennetières, lyrique charmant, original, l'un des rares représentants de la poésie française en Belgique à cette époque.

Bien d'autres noms seraient à mentionner encore, si nous ne craignions de tomber dans une insipide énumération.

Aujourd'hui nos écrivains délaissent la littérature française et si ce n'est quelques essais, rien de marquant n'a été produit dans ce domaine. Espérons pourtant que nous trouverons plus tard un jeune amoureux du Coin de Terre qui chantera avec une voluptueuse fierté notre pittoresque et actif « Pays Blanc », qui n'a rien à envier au « Pays Noir ».

Mais en revanche, notre région patoisante si caractéristique ne pouvait manquer de tenter des poètes plus modestes, puisant dans le terreau local la puissance d'expression, le pittoresque charmant, qui donnent aux œuvres populaires leur étonnante pérennité.

Si Frameries vante la popularité de Dufrane, si Braine-l'Alleud n'oublie point l'excellent abbé Renard, si Liége est fière de ses Defrecheux, Remouchamps, Simon et Vrindts, les Tournaisiens s'enorgueillissent à juste titre de compter parmi leurs concitoyens des Leray et des Delmée.

Leray, celui qui le premier glorifia le vieil esprit des *Choncq Clotiers* et dont les chansons, qui se conservent de génération en génération, ne sont jamais entonnées sans un tressaillement d'aise et d'orgueil. Delmée, personnifiant l'âme tournaisienne, notre tempérament taquin et frondeur, goguenard et jovial, et dont les œuvres nombreuses attestent d'une verve ininterrompue et toujours heureuse...

Mons a son *Doudou*, Namur son *Li bia Bouquet*, Liége ses *crâmignons* célèbres... Quant aux Tournaisiens, ils possèdent des chants multiples, qui ont pour grande qualité de ne devoir rien à personne. *Noter-Dame et ses Choncq Clotiers* de Leray, *les Tournaisiens sont là* de Delmée, ont acquis une renommée telle, que bien souvent nous les avons entendu chanter ailleurs en Belgique et dans le Nord de la France.

« On ne peut parler de littérature wallonne, sans octroyer une belle place aux deux Adolphe qui ont exalté le cœur même de l'antique cité des rois francs.» Ainsi s'est exprimé Maurice DES OMBIAUX, cet énergique enfant de la Terre Nôtre.

Comme on est loin pourtant de cette époque de franche gaieté et de liberté d'allures où nos soirées et nos banquets s'égayaient des chants de terroir ! Où est le temps où Delmée, débordant de fougue et d'entrain, amusait ses amis par ses plaisanteries tarasconiennes et dansait avec eux la ronde de *Sainte-Catherine* ?

Nous n'avons plus cet esprit, nous nous détournons souvent de ceux qui conservent cette gaillardise et cette turbulence bien Gauloises. Alors que Liégeois, Binchois ou *Framerisous* restent fiers de leur originalité et de leur flore populaire, la plupart de nos jeunes gens n'osent plus rire, n'osent plus chanter et vont jusqu'à affecter de ne plus comprendre leur patois local !

Ils trouvent plus de décence dans les productions stupides des bouis-bouis d'outre-frontières que dans nos couplets tournaisiens ; ils se piquent de « fransquillonisme » comme si notre originalité ne valait pas l'originalité des autres. Ne se doutent-ils pas de leur odieuse aberration et ne comprennent-ils pas qu'en rougissant du langage de leurs pères, ils rougissent de leurs pères eux-mêmes ?

*
* *

Il est peut-être temps encore de revivifier notre amour pour Tournai. On ne peut avoir oublié l'ardeur sincère de Delmée, au point de ne plus sentir d'émotion ou d'enthousiasme pour notre trésor populaire ! Ranimons-le et sous nos yeux pétillera encore cet esprit plaisant et railleur empreint de bonhomie, qui est le nôtre. Glorifions les chansonniers qui, dans leurs odelettes, exaltèrent l'esprit tournaisien ; et se réveillera vif et ardent notre attachement à notre vieille cité nervienne. Restons fidèles à notre caractère local, soyons fiers de nos qualités, ne rougissons pas trop de nos travers ! Qu'importe que Delmée ait affirmé que nous sommes des *Potieaux d' cabaret* et que nous tenons *d' tous les saints qu'on beot !* Est-ce là un déshonneur ? Les Wallons dédaigneraient-ils à présent un délicieux repas, arrosé d'un vieux Bourgogne, relevé par une chanson gaillarde ?

Aimons nos refrains guillerets et sans façon, nos couplets satiriques, sautillants, notre verve endiablée et notre morale légère, bien qu'honnête : c'est là la caractéristique d'une littérature locale remarquable, possédant la saveur, la simplicité, le sentiment, le rythme, tout ce qui honore le génie du peuple !

Rendons hommage à nos concitoyens disparus, les Leray, les Delmée, les Auguste Leroy, les Joseph Ritte, à tous les vrais

tournaisiens d'aujourd'hui, Viart, Wattiez, Mestdag et d'autres encore remplis d'orgueil pour leur cité natale.

Soyons reconnaissants envers ceux qui ont porté sur la scène nos mœurs locales, qui ont fait pénétrer dans les intérieurs les plus tournaisiens et assister aux discussions les plus franchement nôtres. Reconnaissons donc volontiers, disons bien haut que Leroy et Viart, ont fait œuvre originale, intéressante, valeureuse et utile.

Applaudissons ceux qui travaillent à nous faire un présent digne de notre illustre passé et, rayonnant de fierté, répétons avec M. Achille Viart :

Tant que j' vivrai, j'aim'rai les Choncq Clotiers !

* * *

Nous voici arrivé au terme de cette revue rapide du passé tournaisien.

Nous avons envisagé notre passé historique, économique et artistique, et quelle que soit l'époque, quelle que soit l'industrie, quel que soit l'art que nous ayons examinés, nous avons trouvé un civisme poussé jusqu'à l'héroïsme, une prospérité touchant l'opulence, une beauté voisine de la splendeur !

A vous de conclure, Mesdames, Messieurs ; à vous de juger s'il n'y a pas lieu de réagir avec une énergie patriotique contre l'indifférence et le parti-pris dont souffre Tournai dans notre province !

Pourquoi nous refuse-t-on une partie des subsides que l'on prodigue avec tant de générosité dans le centre du Hainaut ?

Pourquoi toutes les écoles spéciales et normales se groupent-elles autour d'une même localité ? Pourquoi l'Institut agricole n'a-t-il pas été créé dans notre région où la culture de la terre se fait dans de si vastes proportions ?

Notre population qui, en nombre, est la plus importante de la province, ne vaut-elle pas qu'on s'intéresse à elle ? L'antique origine, la superficie, la beauté de notre ville, l'activité industrielle des environs, le passé brillant que nous venons de retracer, tout cela est-il donc vain ?

Nous n'avons nullement l'intention de rouvrir une plaie qui se cicatrise, ni de restreindre le mouvement wallon à une question purement locale, mais nous déclarons que si Liége est la reine de la Wallonie orientale, Tournai revendique hautement le droit d'être considéré comme la capitale de la région occidentale.

Oh ! nous n'ignorons pas que notre Cité, longtemps française, n'eut guère d'affinité, de communauté d'intérêts avec le Hainaut ; nous nous remémorons que, durant huit siècles, jusqu'à la Révolution française, nous fîmes partie d'une province distincte : *le Tournaisis*. Loin de nous l'utopique pensée de reprendre les projets de Castiaux, de Lactance Allard, et de Barthélemy du Mortier, en faveur de la reconstitution de l'antique province, qui serait d'ailleurs défigurée ; loin de nous le désir de nous transporter à cette époque, proche encore, où *L'Économie*, ouvrant le feu avec le *Journal de Mons* et la *Gazette de Charleroi*, demandait la décentralisation du Hainaut et sa décomposition en trois provinces distinctes ! Mais nous affirmons, avec du Mortier, que puisqu'on nous a, malgré nous, rattachés au Hainaut, on pourrait au moins cesser de nous traiter en parias !

Certes, le présent déconcerte souvent, s'il ne décourage pas ; souventes fois, quand nous le comparons au passé, sentons-nous le regret s'emparer de notre âme. Mais pourtant, ce regret ne vaut-il pas mieux que le remords ? Si ce passé fut brillant, ne pouvons-nous pas y puiser un réconfort, et si nos pères vécurent au sein de l'opulence, ne doivent-ils pas nous apporter un baume antalgique ?

Nous nous demandons, avec M. Delangre, si « la ville moderne ne peut pas se modeler sur la ville antique ». Le souvenir de notre héroïsme n'est-il pas de nature à nous donner un regain d'énergie ? Au penser de notre ancienne activité économique, ne devrions-nous pas essayer de faire revivre l'une des branches des industries disparues, si illusoire que puisse paraître cet effort ?

Et quant à notre sens artistique, il est au fond de toute âme tournaisienne. N'avons-nous pas encore des sculpteurs de grand talent, des peintres et des portraitistes réputés, des pastellistes et des aquarellistes de haute valeur ? N'avons-nous pas une élite de jeunes qui marchent dignement sur les traces de leurs maîtres distingués ?

Un peuple ne perd pas ses traditions artistiques; son œil reste toujours accessible au beau, son oreille demeure ouverte à une œuvre musicale. Ce peuple produit des artistes, ce peuple possède un public capable de ressentir une émotion devant une chose belle et grande.

Payons un tribut de reconnaissance à tous nos enfants de l'art, à tous nos chansonniers et poètes de terroir. Rendons aussi hommage aux vaillants collaborateurs de la *Revue Tournaisienne* qui,

à l'instar de *Wallonia*, travaille à notre relèvement. Applaudissons aux efforts de tous ceux qui recherchent dans nos annales ce qui survit à nos gloires passées, et consacrent leur temps et leur plume à la défense de nos intérêts, à l'embellissement de notre ville, à l'accroissement de notre bien-être.

Joseph Ritte chantait :

> Noble cité, redresse-toi, sois fière
> De ton passé, reine du Tournaisis !

Eh bien ! saluons tous ces valeureux concitoyens, car ce sont eux qui travaillent à son relèvement ! Ils ne réclament de leurs frères Tournaisiens que moins d'indifférence à leurs efforts ; ils demandent aux jeunes de les seconder et de les encourager dans leur œuvre ; ils voudraient les voir mieux de leur race et de leur ville, car ils sentiraient grandir une noble et puissante génération, marchant fièrement vers de nouvelles gloires, vers un avenir digne du passé !

C'est l'œuvre qu'a entreprise la Jeune Garde Wallonne. A côté de son rôle social, que d'autres orateurs vont exposer nettement, elle aura un but artistique : glorifier notre art local dans des conférences et des soirées musicales.

La Jeune Garde est une société, sans doute, avec des statuts, une Commission, des membres, conditions malheureusement nécessaires : mais cette hiérarchie, Mesdames, Messieurs, n'est que bien théorique. Nous appliquons ici les paroles d'Edmond Picard, lorsqu'il déclarait à « Ostende Centre d'Art » : « Quand des hommes ont une idée commune, quand ils visent un but qu'ils voient clairement, ils sont unis ! et ils resteront unis par le fait, aussi longtemps que cette psychologie durera entre eux ». « Le Groupe est libre, continuait-il. Cela veut dire : Quiconque veut marcher avec l'équipe n'a qu'à emboîter le pas. Quiconque se trouvant dans l'équipe en a assez, n'a qu'à s'en aller ! »

Nous reprenons ses paroles, convaincus que nos idées triompheront et que, nombreux, vous vous grouperez autour de la Jeune Garde, dont le but est noble et où la liberté de pensée règne en maîtresse ! [1]

---

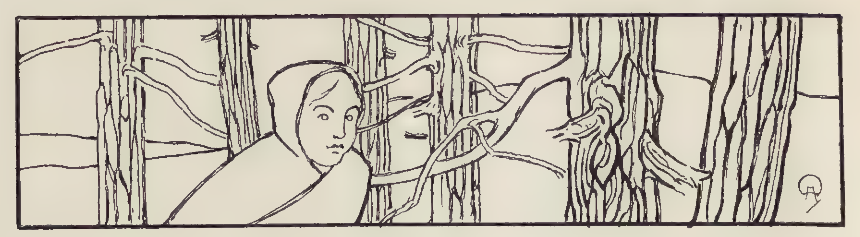
[1] Depuis peu, la Jeune Garde a été dissoute et remplacée par la *Ligue wallonne du Tournaisis*, qui a été adopté le programme des *Ligues* de Liége et de Bruxelles.

Rapprochons-nous et déployons le noble drapeau rouge plaqué d'un « Tournay » blanc, celui que nos habitants, devançant « l'officiel », ont arboré à leurs façades !

Haut les âmes ! qu'à l'unisson battent les cœurs et qu'en un seul élan d'enthousiasme et de conviction vous clamiez tous : *Vive Notre-Dame avec ses Choncq Clotiers !*

WALTHER RAVEZ.





Dessin inédit d'Aug. Donnay.

Deux affaires criminelles à Dinant
en 1492

Depuis quinze ans, le magistrat et les habitants de Dinant consacraient tous leurs efforts, toute leur activité et toutes leurs ressources à la restauration de leur ville. Malgré l'hostilité de leurs voisins, les Namurois, qui cherchaient par tous les moyens (1) à empêcher l'industrie de la batterie de renaître dans la jolie cité mosane, malgré les troubles qui avaient dévasté toute la principauté de Liége (2) et particulièrement l'Entre-Sambre-et-Meuse, pendant la longue lutte entre les de la Marck d'une part, et, d'autre part les princes Louis de Bourbon et Jean de Hornes (3), les Dinantais étaient parvenus, grâce à leur énergie, aux ressources des batteurs rentrés dans leurs foyers, et aux subsides fournis par les Etats de Liége, à relever la ville de ses ruines ; et de nouveau l'on entendait, dans le vieux quartier de Saint-Nicolas, le bruit des forges, le martellement des cuivres sur les petites enclumes. Et pourtant que de désordres, que de brigandages encore tout autour d'eux ! Les de la Marck, campés à Agimont, à Rochefort, soutenus par les intrigues et l'or des rois de France qui voulaient créer des difficultés à Maximilien d'Autriche et à son fils Philippe le Beau, lançaient sur le plat pays leurs troupes de soldats brigands, et ceux-ci ne s'arrêtaient même pas aux

(1) Nous avons retrouvé aux archives de Namur une lettre adressée par le magistrat de Namur au prince-évêque de Liége, qui lui avait transmis les plaintes des Dinantais (1497). Nous y reviendrons dans un prochain travail.

(2) Daris. *Histoire de la principauté et du diocèse de Liége au XVe siècle*, passim.

(3) Voyez un intéressant registre conservé aux archives de la ville de Dinant, et contenant de nombreux renseignements sur ce point.

portes des villes. A plusieurs reprises, le magistrat de Dinant dut payer de fortes rançons pour éviter les pillages et la ruine. Malgré cela, des attaques à main armée se produisaient fréquemment et donnaient lieu à des débats lors des réunions du magistrat.

C'est ainsi que, le 28 avril 1492, une dizaine de compagnons armés, « portans la livrée de monseigneur d'Agimont, advoué », s'introduisirent dans l'hôtel de Colart de Champion. Celui-ci était parti au marché, sa femme à la messe, et ses deux domestiques absents. Dans cette maison s'était retiré, pour y guérir une blessure reçue au bras d'un coup d'arquebuse, Robert de Landehecq, dont le sire d'Agimont avait à se plaindre. Les soldats de ce dernier pénétrèrent dans sa chambre « une neufve chambre sur l'eauwe », où ils le tuèrent dans son lit, sans qu'on entendît le moindre cri. Leur coup fait, ils sortirent, se rendirent au rivage, s'embarquèrent sur une nacelle préparée et, après avoir débarqué au faubourg St-Médard, ils purent continuer leur fuite sans être inquiétés. Les échevins de Dinant firent une descente, et « en après le dit Robert a esté mis en ung vassau et porté par » processions honourablement en l'église des Frères Mineurs à » Dynant où il gist devant le grand autel ; et le furent accom- » pagnées aucuns de la ville en l'onneur et faveur de monseigneur » de Liége, auquel il avait esté serviteur. »

Les Frères Mineurs reçurent alors des lettres du seigneur d'Agimont les invitant à se rendre à son château-fort. Ils s'y rendirent, munis d'un sauf-conduit, et là le dit seigneur, accompagné de son frère, le seigneur d'Orchimont (1), leur exposa longuement les motifs de sa criminelle action : la victime les avait menacés et leur avait en quelque sorte lancé un défi : « ils estaient » de guerre l'un à l'autre ».

Mais alors intervint le magistrat de Dinant, qui reçut des lettres des deux damoiseaux : ils le suppliaient d'intervenir auprès du prince-évêque afin qu'il leur fût permis, à eux et à leurs gens, » de venir hanter et fréquenter en la dite ville et franchise » toutes fois que bon leur semblera », en offrant de dédommager la famille et les partisans de la victime. Les Dinantais décidèrent, le 7 juin, « le tout considéré, non obstant que le cas

(1) Il s'agit ici d'Everard de la Marck, seigneur de Durbuy et d'Agimont, qui mourut en 1524, et de son frère Englebert, seigneur d'Orchimont, tous deux fils de Louis Ier de la Marck, le fondateur de la branche des Rochefort. (Bon J. de Chestret. *Histoire de la maison de la Marck,* pp. 138 et 141).

» advenu ait esté et est fort énorme, commis et perpétré contre » les franchises de la dite ville, veu que les dis seigneurs se sont » par cidevant trouvés fort favourables à icelle ville en les faisant » savoir la venue des ennemis et autrement, comme encore faire » pouront cy après ; aussi que le dit seigneur d'Agimont est notre » advoé, sont d'avis que l'on face requeste pour les dis seigneurs » envers la grâce de monseigneur, à celle fin qu'il lui plaise à » iceulx accorder leurs demandes pour ceste fois seullement ». Telle est la fin de cette affaire (1). Agimont était bien proche de Dinant ! Ses seigneurs, moitié soldats, moitié brigands, étaient bien puissants, comparés aux batteurs de Dinant qui ne demandaient que le calme de la paix et la sécurité des routes et du pays !

* * *

Quelques mois plus tard, le magistrat de Dinant était saisi d'une autre affaire, moins importante au point de vue du personnage qui y avait joué le principal rôle, mais aussi curieuse quant aux suites qui lui furent données.

C'étaient encore les mêmes franchises qui avaient été enfreintes ; il s'agissait encore d'un crime commis dans la maison d'un bourgeois dinantais. Et dans ce cas, c'était le magistrat lui-même, qui cependant ne possédait qu'une juridiction inférieure, qui ne jugeait que les questions administratives et les infractions aux règlements de la cité et aux statuts des métiers ; c'était lui qui faisait les enquêtes et portait les procédures devant le corps des échevins qui, eux, rendaient la justice et n'avaient aucun intérêt ni aucune intervention dans l'administration de la ville.

Dans ce cas, il s'agissait d'un Lambert le Chatelain, dit Plancette, demeurant à Neffe, faubourg de Dinant, et âgé d'environ 34 ans. Il avait été accusé de crimes graves, « si comme de rompture de maisons de bourgeois, enforceur de femmes et autrement ». Après une enquête, il fut arrêté, et « pour son obstination mis sur le bancq » par le bourreau de Namur. Puis il fut conduit dans la prison, qui était alors dans une des tours de la ville, à la tour Chappon. Par trois fois, la *jehinne* lui fut appliquée: les tourments et les supplices, si fort en honneur à cette époque, lui firent avouer tous ses crimes. On trouvera ci-dessous, dans un extrait de

---

(1) Tous ces faits sont extraits du registre aux *Sieultes*, n° 14, f°s 7 v° et suiv., des archives communales de Dinant.

comptes, les dépenses faites pour le vinaigre, la chandelle, la moutarde, etc. dont on se servit à cette occasion.

Ses méfaits, si hideux qu'ils soient, ne peuvent excuser ces cruautés. Il reconnut avoir violé une femme, s'être introduit par violence et de nuit dans des maisons de bourgeois, avoir volé du seigle dans « un bateau d'un marchant estraingier », ainsi que des chaudrons « pacqués au Kay à Bovingnes », et autres méfaits de ce genre. Il déclara également que « lui et une autre quantité de
» compaignons si comme Daneel Raesquinet, le petit Pontenier
» et autres furent et ont estés, que la guerre estoit, au lieu de
» Cherrière (1), en la terre du seigneur d'Orchimont, de quoy
» l'église dudit lieu en fust brûlée et violée. »

Le 25 septembre 1492, le magistrat de Dinant fit conduire son prisonnier devant le tribunal des Echevins ; il exposa les résultats de l'enquête et les aveux de l'accusé. Il pria le maïeur de s'emparer du coupable et, après l'avoir fait juger par les échevins, d'appliquer la loi et la sentence. Le malheureux fut ainsi reconduit à la tour Chappon, et l'affaire fut soumise alors au tribunal seigneurial. Nous transcrivons ici les derniers actes de cette procédure, parce qu'elle est intéressante à plus d'un point de vue.

« Le jour Saint Michiel (2), qui estait jour de sabmedi, après
» que les eschevins de Dynant ont euz le recharge de par leur chief
» les eschevins de Liége, est comparu en jugement le dit Lambert
» Plancette quy fut assis sur une queyere, pardevant lequel et
» d'article en article lui fut et a esté fait lecture de son cas que
» de rechief il a congnu estre tel qu'il soi contient cy dessus (3) et
» fut le tout mis en warde. En après Wauthier Chaboteau,
» mayeur, selon l'usaige de la court, semonny par trois fois les
» eschevins, et tant que à la 4e fois il semonny Robert Ghena
» comme le plus josne du siege, ainsi qu'il est de coustume. Se
» furent par trois fois en Conseil, de quoy à la dernière semonce,
» le dit Robert, bien conseillié, à ses confrères dit et raporta par
» jugement à le semonce dudit mayeur et soubs la correction de
» ses confrères, comment ils avaient bien oy et entendu les cognais-
» sances faictes par le dit Lambert, recongneues pardevant eux,

(1) Chairière, arrond. de Dinant, canton de Gedinne.

(2) Le 29 septembre.

(3) C'est la déposition et l'énumération des crimes que nous avons signalés.

» ainsi qu'ils saulvent et wardent, laquelle sa confession avait esté » envoyée à messeigneurs les eschevins de Liége leur chief, des» quels ils avoient rechargié. De quoy en ensuivant icelle fut jugié » comme enforcheur de femmes, rompeur de maisons et laron, » pour être justicié à la volonté du seigneur. De quoy estant » chascun sur sa garde, le dit Lambert fut mené au lieu que l'on » dist au bras en Ysle, et illecqne avant qu'il fuist coppé le » hatreau, tint beaucoup d'estranges manerres ; et si fut lié tout » vif sur une reuwe, pour ce qu'il ne volt tendre le hatreau ; fin, » par sa prière il fu deslié, et tantost lui remis en genous, le » bourreau lui donna 4 ou 5 cops, avant que le hatreau fut jus. » Dieu ait son âme » ([1]).

Telle était la justice des hommes à la fin du xv[e] siècle !

DD. BROUWERS.

ANNEXE

Despenses servant à l'execution et jehennes fait tant de Lambert Planchette comme de Daneel, serviteur du Seigneur de Chasteau-Thery ([2]).

A Collart de Champion pour poisons, bure et pain et vin délivrés à la venue du boureau de Namur pour son souper et ceuls qui le accompaignèrent, qui fut au mois de novembre en ceste an 92, icy parmi ung pot de vinaigre et une livre de chandelle au ferre la Jehenne en la tour Chappon où furent le maire de Dynant et autres gens de bien à le interroguer, 16 aid.

A Colart Scolfart et Frerotte, d'avoir délivré la moustarde à deux fois, de quoy les jehennes ont esté faictes icy, 2 aid.

A Pierlo Mandolette pour char par lui délivrées durant le temps de l'emprisonnement dudit Lambert Planchette, 26 aid.

A Servillon Gomand pour du pain eu à lui pendant le temps dudit emprisonnement 10 aid.

A Colin Salmi qui entre autres a esté commis ou faire le guette dudit Planchette, tant de nuyt que de jour, icy pour 4 jour et autant de nuyt, par ordonnance de maistre et conseil, 16 aid.

A Jamar pour autels quattre jours et quattre nuyt, 16 aid.

A Huber Bonnecrache pour le semblable, 16 aid.

([1]) Registre aux *Sieultes*, n° 14, f[os] 18 et suiv.

([2]) Château Thiery, sur les bords de la Meuse, au sud de Dinant.

A Jacquemin le serrurier d'avoir par quatre fois serré et desserré le dit Planchette hors des fers pour le jehenner et le mettre au delivre le jour qu'il fut exécutés, 7 aid.

A Servillon Gomand qui fut commis à la garde du dit Planchette en estas d'archier du premier jusques au derrin, 10 jours et 10 nuyt, sans autre labeur faire, 5 aid.

A Willemotte le sergant pour despens qu'il dit avoir soustenus durant le temps dudit emprisonnement de Planchette, 10 fl. $^1/_2$.

A Jehan Noullet qu'il a payé au dit bourea, outre et par dessus les paiement que lui avoit fait et donné le maire de Dinant, par ordonnance, 18 aid.

Audit Colart de Champion, comme tantost apres le festes Saint Martin, le dit boureau fust venu à Dynant pour jehenner et exécuter ung nommé Daneel que messires d'Agymont avoient prins, sur sa mauvaise fame et renommée, pour ung pot de vin d'Ausey et ung pot de vinaigre, 9 aid.

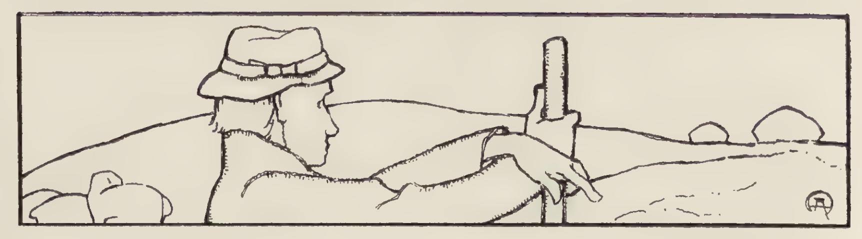
A Plaineva le sergant d'avoir noury et gouverné ledit boureau 14 j. en sa maison, 3 fl. 10 aid.

Audit bourreau, jasoit que finablement il ne fist ou ayt fait dudit Daneel quelque justice et qu'il ayt esté mis au délivre souls les fourmes et manières au long contenus es papiers de la la ville, 9 fl.

A Pierchon Dufour, lequel avecque son serviteur fut quattre jours à garder et veillier ledit Planchette, 14 aid.

Registre aux *comptes*, de la ville,
1492-1493, f°s 24 v° à 25 v°,
aux archives de la ville de Dinant.





Dessin inédit d'Aug. Donnay.

Une médaille des États de Liége [1]

1623

En 1622, l'armée de Spinola, qui guerroyait contre les Provinces Unies, avait traversé le nord de la Principauté de Liége, non sans y causer d'exactions. Bien que les terres du Prince-évêque eussent eu à en souffrir, les Etats-Généraux en avaient gardé un profond mécontentement.

D'autre part, Ferdinand de Bavière se trouvait être archevêque de Cologne et évêque de Munster. Or, pendant le siège de Berg-op-Zoom, l'armée espagnole avait été renforcée par un corps d'armée formé dans l'électorat de Cologne et la principauté de Munster.

C'est ce qui mit le comble au mécontentement des Etats-Généraux : ils considérèrent ces faits comme des actes d'hostilité de la part du Pays de Liége. Aussi, le 28 octobre 1622, exigèrent-ils des Etats liégeois une compensation de 50,000 rixdalers.

Les députés des Etats et le Conseil privé protestèrent contre cette prétention : ils firent valoir que, pour avoir le même prince-évêque, le sort de la principauté de Liége n'était nullement lié à celui de l'électorat de Cologne et de la principauté de Munster ; que, d'autre part, les habitants de Grâce et de Wonck, qui avaient eu à subir le passage des Espagnols, avaient dû livrer des vivres, contraints et forcés ; que, par conséquent, on ne pouvait consi-

---

(1) Je dois la communication des documents relatifs à cette médaille à mon ami M. Emile Fairon, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liége. Ils sont extraits du *Registre aux délibérations des députés des Etats. années 1620 à 1632*. On trouvera dans Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIIe siècle*. Liége 1877, I, pp. 20 et 21 l'historique des événements contemporains.

dérer les faits reprochés aux Liégeois comme des actes d'agression vis à vis des Etats-Généraux.

Tout en agissant par la voie diplomatique, les députés des Etats de Liége cherchaient à se concilier l'amitié des commandants des garnisons des Provinces-Unies les plus rapprochées. C'est ainsi que le 8 décembre 1622, ils décidèrent de faire présent d'une « toullace de vin de quattres aimes ou environ » au Capitaine Lambert, gouverneur de Nimègue, pour entretenir avec lui de bons rapports [1].

C'était une mesure prudente : en effet, huit jours plus tard, le 16 décembre, la réponse des Etats-Généraux parvenait à Liége : ils menaçaient la principauté d'une exécution militaire si la somme qu'ils avaient exigée ne leur était pas payée dans la quinzaine.

Le baron de Groesbeek fut envoyé en Hollande pour exposer et faire valoir l'innocence de la principauté ; il devait, par la même occasion, distribuer de petits cadeaux. Le 29 janvier 1623, les députés des Etats revinrent sur la décision qu'ils avaient prise le 8 décembre. Au lieu d'un foudre de vin, ils trouvèrent bon de faire présent au gouverneur de Nimègue, d'une chaîne d'or à laquelle serait suspendue une médaille. Cette médaille porterait au droit l'inscription : STATVS PATRIÆ LEODIENSIS, et, au revers, le Temple de la Vertu et de l'Honneur avec la devise VIRTUTI. Par la même occasion, ils décidèrent d'envoyer au prince Henri de Nassau, commandant la cavalerie des Provinces-Unies, « quatre ponccons de vin d'Ay » [2]. Le tout était laissé à la discrétion du baron de Groesbeek.

L'action de ce dernier fut efficace ; grâce à l'intervention de Henri de la Tour, prince de Sedan et à la protection du prince d'Orange, le 7 février 1623 les Etats-Généraux firent savoir qu'ils consentaient à différer l'exécution militaire aussi longtemps que la principauté de Liége observerait la neutralité.

Quant aux présents, on ignore s'ils furent remis aux destinataires ; en effet, le 21 avril 1623, le gouverneur de Nimègue n'était pas encore en possession de la médaille qui lui avait été destinée : à cette date, en effet, les Etats de Liége décident de modifier l'inscription à mettre sur la médaille destinée au Capitaine Lambert ;

---

(1) *Greffe de l'Etat tiers*, reg. 1620-1632, f° 74 r°.

(2) *Greffe de l'Etat tiers*, reg. 1620-1632, f° 89 r°.

au droit, on lirait : ORDINES PATRIÆ LEODIENSIS ; au revers, il y aurait un écusson écartelé aux armes de Liége, Bouillon, Looz et Franchimont. Enfin, le soin de faire graver la médaille était confié à Jacques de Hodaiges [1], greffier de l'Etat Noble.

Cette médaille fut-elle exécutée et remise ? Nous l'ignorons encore à cette heure : on n'en a pas trouvé de mention ultérieure dans les archives liégeoises. Qui sait si elle ne se cache point dans quelque collection hollandaise. L'avenir nous la rendra peut-être quelque jour.

Victor TOURNEUR.

(1) *Id.*, f° 103 r°.





Un Vulgarisateur d'Historiographie locale :

M. Jacques Godenne, Namurois.

Le nom des GODENNE est fameux dans les annales de la typographie, de la librairie et même de la littérature wallonne. Il le serait davantage encore si l'on se souvenait plus souvent qu'à l'un des leurs, Alphonse GODENNE, revient l'honneur d'avoir découvert et appliqué le procédé d'impression simultanée des couleurs qui révolutionna l'art du Livre. Encore une de nos gloires oubliées !

Cette remarquable famille n'en est pas à une illustration près — dans l'art du cuivre battu — dans le métier d'art auquel elle s'est consacrée avec tant de bonheur, — et aussi dans le culte de la *muse* wallonne.

On peut bien dire d'elle que dans son sein prit naissance, à Namur, l'actuel renouveau de la littérature dialectale et populaire, du jour où, des presses L. et A. Godenne sortit le premier numéro de cette *Marmite* d'hilarante mémoire que chauffa pendant un quart de siècle le clair et ardent feu de joie de la caustique gaieté wallonne.

Si, au hasard de la mémoire, nous rappelons ces quelques antécédents, c'est afin d'établir par de brèves indications quelles influences ataviques ont présidé au labeur de vulgarisation dont a fait son idéal depuis de nombreuses années, M. Jacques GODENNE.

Nous avons déjà dit ici-même qu'au fond du cœur de tout Namurois veille l'amour du terroir et le culte des grands ancêtres.

Rien de touchant comme les pèlerinages dominicaux de la foule namuroise au Musée Archéologique et les émerveillements des ouvriers endimanchés, des simples et des petits enfants devant une svelte poterie romaine, une fibule ouvragée, un tabernacle en dentelle de pierre, une toile ensoleillée de Franz Kégeljan, un énigmatique chevalier sans tête...

Ce tenace amour du petit peuple pour les vestiges du passé de sa ville, M. Godenne le connaît pour le partager intensément, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se soucie de satisfaire la saine curiosité de ce public intéressant et qu'il aime. Personne n'a mieux parlé au peuple des choses du Vieux Namur que le directeur de « La Province de Namur Pittoresque », de « Namur la Belle », du « Beffroi de Namur » et de plusieurs autres publications analogues.

Nous avons devant les yeux les dernières en date de ses brochures (1). Elles nous ont remémoré le vœu émis par le Congrès Wallon de Liége, de voir combler par voie de tracts populaires les lacunes énormes et partiales qui font, dans le programme officiel imposé aux faiseurs de manuels d'histoire, graviter toute la vie du pays wallon autour des hauts faits politiques de la Flandre.

Nous avons pensé qu'à ce seul titre l'effort de M. Godenne méritait d'être signalé comme la première réalisation de ce vœu éminemment patriotique qui, par ailleurs, attend toujours sa sanction, croyons-nous.

Mais la valeur intrinsèque de ces brochures, qui sont les premières d'une série, n'est pas non plus négligeable. L'une est consacrée à l'histoire de *la Cathédrale Saint-Aubain*, sa description, sa construction, son ameublement, ses tableaux, son Trésor. L'autre, non moins importante, fait la généalogie de la célèbre *Famille d'Harscamps* et l'historique de la fondation d'*Isabelle Brunell, comtesse d'Harscamps.*

* * *

Aussi loin que plonge dans les âges la lumière de l'histoire, on trouve l'emplacement de la cathédrale actuelle occupé par un

(1) Jacques Godenne. *La Cathédrale Saint-Aubain.* Imprimerie Jacques Godenne, 13, rue de Bruxelles, à Namur. — *La Famille d'Harscamps et la Fondation d'Isabelle Brunell.* Même éditeur.

sanctuaire. Mais ce n'est qu'à dater du Xe siècle que des données certaines permettent de reconstituer les modifications de notre collégiale.

Albert II, comte de Namur, fonde en 1047, hors les murs de la ville, la première cathédrale Saint-Aubain. En 1208, Philippe le Noble y ajoute une tour qui fut reconstruite cent cinquante ans plus tard et restaurée au XVIIe siècle. Sept cents ans d'âge, plusieurs sièges et pas mal d'inondations ayant mis à mal l'édifice, on le démolit en 1752, et l'on mit quinze ans à édifier à sa place la cathédrale actuelle, la seule qui soit en Belgique de style moderne.

On se plaît généralement à lui trouver un air de famille avec Saint-Pierre de Rome. Cette ressemblance n'a toutefois rien d'exagéré ; tout au plus, la forme en croix latine et le couronnement de la croisée par un dôme, attestent ses origines italiennes.

Son frontispice, dit quelque part Goetgebuer, est d'une grande richesse d'architecture consistant en trois corps : celui du milieu est circulaire ; douze colonnes corinthiennes s'élèvent sur un large perron de cinq marches qui le précèdent.

Depuis 1890 ce frontispice imposant est couronné des cinq statues gigantesques du Christ et des Evangélistes dues, la première à de Marthelar, les autres à de Tombay, Fraikin, Desenfans et au regretté Julien Dillens.

* * *

Les pages les plus intéressantes de la brochure décrivent les tableaux et le trésor de l'église. Rien de certain, malheureusement, ne permet l'attribution définitive d'aucune de ces toiles aux maîtres dont ils semblent porter la griffe. Rubens, Jordaens, Van Dyck y ont néanmoins laissé des traces indubitables de leur rayonnante influence.

Quant au Trésor, sa réputation n'est plus à faire depuis que la Société Archéologique lui a consacré maintes monographies de haut intérêt. Il nous suffira de signaler comme un remarquable échantillon de l'art mosan cette merveille de joliesse : la mignonne statue-reliquaire de St Blaise (d'aucuns disent St Nicaise) du XIVe siècle, dont Jules Helbig parle élogieusement dans son bel ouvrage.

* * *

Le souvenir de la vertueuse comtesse d'Harscamps est vivace au cœur de bien des Namurois. Il n'était pas inutile de retracer

cette figure disparue depuis un siècle et que le temps commençait à estomper déjà.

On sait qu'Isabelle Brunell, fille d'un coiffeur d'Aix-la-Chapelle et épouse du comte François Pontian d'Harscamps, originaire d'Arnheim (Néerlande), a consacré l'importante fortune de son mari à la fondation d'un asile où sont recueillies depuis cent ans de respectables infortunes et des opulences déchues.

L'esprit de la fondation — nous n'admettons qu'à moitié la restriction écartant ceux qui n'ont pas joui autrefois d'une honnête aisance — paraît avoir été restreint encore par les exécuteurs. Le système d'administration lui-même, confié à un collège de collateurs, ne nous semble pas non plus être un chef-d'œuvre de bon sens, en raison de la progression géométrique qu'il implique et qui pourrait bien occasionner quelque jour des mécomptes.

Quoi qu'il en soit, cette œuvre a soulagé des infortunes un siècle durant et à ce titre elle est respectable. Dans cette ville de Namur où la philanthropie a été élevée par d'obscurs et humbles bienfaiteurs à la hauteur d'un apostolat — Vivent les gueux, ils s'aiment entre eux ! — il était opportun d'en retracer l'historique.

M. Godenne s'y est employé avec un enthousiasme qui peut paraître excessif à qui n'a pas vécu dans la cité d'Isabelle Brunell, mais que tous les Namurois comprennent. Son œuvre est louable.

Et terminons en souhaitant qu'il nous soit bientôt donné de lire cette autre brochure qu'il annonce et que nous eussions aimé réunir aux précédentes dans une même analyse : *Les comtes de Namur*. Cette monographie sera, de loin, la plus marquante en raison des nuages d'incertitude qui obscurcissent encore la majeure partie de l'histoire de nos souverains. Plus méritante encore sera-t-elle par là même. Mieux aussi que ceux dont nous venons de parler, ce tract répondra au vœu que nous rappelons plus haut, en répandant dans le public l'idée profitable qu'il y a décidément à offrir à l'admiration de nos enfants, autre chose que des félonies et de sournoises ou brutales boucheries, si admirables qu'on nous les dise.

Pierre Wuille.



LETTRES FRANÇAISES

Rêver c'est se complaire, à soi, c'est jouer avec son âme, la plier et la replier devant soi comme un éventail...

Elle est de Blanche Rousseau, cette charmante définition impressionniste. **Maria Biermé** aurait pu l'écrire aussi.

Son livre (1) déploie des rayons d'âme si chatoyants de fugaces et caressants reflets que c'est une pure joie d'esthétique sentimentale que de contempler cette miroitante image d'une de nos plus belles natures poétiques féminines.

Ame blanche et littérature blanche, toute blanche.

A-t-on remarqué qu'en prenant la plume nos femmes-écrivains n'ont rien abdiqué de ce qui fait au naturel leur séduisance ? Nulle n'a tenté de bas-bleuiser ni de viriliser sa plume et, en vérité, il faut les en bénir.

Au sein de notre littérature, ainsi ont-elles créé une seconde littérature d'impressions menues et neuves qu'il nous faut saluer d'une admiration où la galanterie n'a rien à voir. Si l'on observe que quasi toutes — les Marie Closset, les Blanche Rousseau, les Maria Biermé, les Hélène Canivet, les Hélène de Golesco et que d'autres ! — sont de belles fleurs de la Terre Nôtre, nous avons le droit de nous réjouir de trouver dans leurs écrits la double traduction fidèle de cette âme wallonne dont — par réciprocité naturelle — les caractéristiques sont purement féminines.

Nous ne savons où avoir lu que les *Rayons d'Ame* de Maria Biermé manquent de pensée... C'est évidemment là un reproche qu'on leur peut faire — un chimiste pourrait peut-être aussi ne pas y trouver son compte. Mais, grand dieu des critiques grincheux ! pourquoi ne pas accepter les œuvres telles que les poètes vous les donnent et chercher quelque puissante idéologie précisément là où il ne faut voir qu'une succession de notations sensationnistes ?

Rien n'est moins raisonné que ce livre et rien n'est plus prenant. Du sentiment tout en sensations ténues animant d'une intensité de vibration la broderie des vocables pelucheux posés à petites taches, à l'impressionnisme... Rien d'autre et c'est charmant.

Il y a notamment là une japonerie de rêve que nous tenons pour un pur chef-d'œuvre d'amour blanc et de candide sacrifice, pastellisé de mots soyeux et ravissants comme la robe de la petite princesse Mé-hia, qui tant était gracieuse qu'elle ne pouvait exprimer sa douleur même que par un adorable sourire mouillé : une merveille qui donne la note de tout ce livre charmeur.

---

(1) Maria Biermé, *Rayons d'âme*, proses et vers. Brux. édit. de « la Belgique artistique et littéraire. » In-8° (18.5 × 12), 201 p. Prix : fr. 3,50.

Ce n'est pas sans un certain plaisir que nous avons lu le volume au titre énigmatique de **M. Omer De Vuyst** (1) et pourtant il nous faut confesser que ce n'est pas non plus sans une certaine appréhension que nous l'avions ouvert.

Nous savions les sympathies de M. De Vuyst acquises à la succursale brabançonne de cette déplaisante petite chapelle parnassicoïdale, où le calembour poétique fut élevé à la hauteur d'un immortel principe, mais qui, Dieu merci, de jour en jour se déserte.

Au temps où la dite chapelle faisait florès, M. De Vuyst était un excellent rimeur qui, tout comme un autre, découpait fort proprement la mythologie grecque en sonnets de quatorze vers — rarement davantage.

« *Sur l'autre rive* » nous a agréablement surpris. L'auteur s'est considérablement humanisé et raciné. S'il n'est pas encore tout à fait de chez lui et de son temps, déjà il a délaissé ses nymphes, ses chèvre-pieds et son Péloponèse du IVe siècle pour l'Occident du même âge et il en chante avec beaucoup de vigueur les vierges paysages et les forêts exaltantes de vie neuve et formidable où

Point de divinités, Dryades et Silènes
Dont l'Hellade peupla ses massifs verdoyants,
N'enchantent de leurs jeux éthérés et fuyants,
Les profondeurs sans fin et d'horreur toutes pleines...

Il y a dans ce livre de fort beaux mouvements poétiques dont la sincérité ne fait pas le moindre charme, des vers sonores, d'un beau métal et d'une frappe franche qui feront oublier ce qui subsiste dans l'œuvre de la plâtrerie antiquaire de jadis que M. De Vuyst aurait raisonnablement pu abandonner, avec le reste, ...sur l'autre rive.

Ce n'est pas **M. Joseph Jeangout** (2) qui éprouva jamais le besoin de se régénérer. Ce poète est très jeune déjà, et il marque. Nous nous souvenons très bien de sa « *Chanson de l'Ardenne* » parue il a deux ans. Une ravissante fraîcheur de sentiment et de pensée annonçait à la fois un cœur et un talent : « *Au bord des Landes* » confirme cette bonne nouvelle.

Celui-ci est bien le fils de sa race de terriens dont les racines profondes plongent de vingt siècles au cœur des landes désolées. Il n'a d'amour que pour ses bruyères où tous les soleils de l'année émiettent des morceaux d'arc-en-ciel.

Bruyères, qui couvrez les landes, en mon pays,
De votre grand manteau flottant et violâtre :
Bruyères, dont l'éclat danse en l'âme du pâtre,
Comme le clair soleil au front de ses brebis...

---

(1) Omer de Vuyst, *Sur l'autre Rive*, poème, Brux., Lamertin. In-8° (18.8 × 12), 84 p. Prix : fr. 2.

(2) Joseph Jeangout, *Au bord des landes*, poésie. Paris-Verviers, « l'Edition artistique », Wauthy poème. In-8° (18 × 11.8), 123 p. Prix :

Acte de foi et acte d'amour, en vérité, que ce livre qui prend une belle place dans la guirlande laudative tressée par les doigts filiaux de tant des nôtres à la gloire du wallon pays.

Quant à **Léon Wauthy**, nous n'avons rien à retrancher de ce que nous disions ici au sujet de ses toutes récentes *Voluptés*. Le directeur de l'Edition Artistique a la plume heureuse et abondante. *L'Heure Sentimentale* (1) nous apparaît comme un chapitre additionnel de son précédent album, mais avec cette réserve qu'il y a ici plus de douce gravité et de mélancolie contenue, peut-être aussi plus d'humanité.

Rien n'est jamais banal chez Léon Wauthy, mais, préférablement aux autres poèmes du livre, il faut aimer ceux qu'il consacre à évoquer l'attachante silhouette de son père et à revivre, dans le commerce de son souvenir, des heures chères et émouvantes

Souvent, la nuit venant, mon père je te vois,
Assis dans ce fauteuil antique où tant des nôtres
Qui furent laboureurs, justiciers, apôtres.
S'assirent avant moi, les loins jours d'autrefois.

Et j'évoque l'image attendrie et suave
De tous ces disparus dont le souvenir clair
Hante encor les vieux murs de cet asile cher
Où je commence enfin ma vie émue et grave.

Ce dernier vers est à retenir. L'effort de Léon Wauthy est de ceux qu'il faut suivre avec une sympathie attentive. Il nous a déjà donné de belles réalisations définitives; mais, ou bien nous nous trompons fort, ou bien il nous plaît de le voir dans la phase décisive que doit traverser tout écrivain. Et demain nous réserve des surprises.

Voulez-vous parier que vous ne connaissez pas le pays de **M. Paul Spaak** ? Nous non plus. C'est que M. Spaak a une notion très spéciale de la Patrie (2).

Il nous l'avait déjà prouvé à l'époque de la fameuse Tournée patriotique, lorsqu'un petit bonhomme de Dieu ayant proféré du haut de la Revue Encyclopédique les huit béatitudes de l'Ame Belge, on vit un tas de petits saints Paul en toge et en lustrine s'éparpiller sur toutes les tribunicules du pays, à seule fin de faire assavoir aux populations ébaubies que, dorénavant, Flamands et Wallons auraient à s'abstenir de se croire d'essences différentes. Les fidèles de *Wallonia* connaissent l'aventure : Hors du belgicisme point de salut !

M. Paul Spaak fut de ces saints Paul-là. Il eut du succès.

Aujourd'hui que l'inventeur de l'Ame Belge s'est expliqué avec la

---

(1) Léon WAUTHY, *L'Heure sentimentale*, poésie. Verviers-Paris, « l'Edition artistique », Wauthy poème. In-8° (21.5 × 17). 54 p. Prix :

(2) Paul SPAAK, *Voyage vers mon Pays*, poésie. Bruges, collection d'«Antée», Arth. Herbert. In-8° (19.8 × 13.3), 180 p. Prix : fr. 3,50.

crânerie coutumière qui, malgré tout, fait si fortement aimer ce diable d'homme, M. Spaak doit se sentir un peu défrisé. Son livre le prouve.

Après tout, il n'est qu'un artiste — mais un bel artiste.

Il se proclame citoyen du monde. Partout où la Beauté a soufflé son haleine, il est chez lui. Anglais avec Tennyson et Whistler, germain avec Wagner, Provençal avec Mistral, Français avec Mme de Sévigné, il est aussi Romain, Florentin, Vénitien, citoyen d'Athènes — comme St-Paul, encore !

Car le monde est plus beau que toutes les patries !

Parfois, M. Spaak s'efforce à croire qu'il est belge. Mais... Et ceci est la peine du talion. Toute la partie du recueil intitulée « *Mon Pays* » comporte un grand enseignement, non pour nous, mais pour l'auteur.

D'avoir eu le courage de se le donner devant nous, il a droit à tous nos saluts. Car c'est ici que se révèle l'inanité de la conception d'une Belgique *sentimentalement* et *moralement* une et indivisible.

La Belgique ! M. Spaak la chante-t-il ? Point. Il n'en articule même pas le nom. Sa patrie est la Flandre, rien que la Flandre et il a raison.

J'ai ramassé ce matin
Parmi l'herbe, sous les branches
Des pommiers de mon jardin
Une syrinx à sept branches...
. . . .
J'ai posé tout doucement
Mes lèvres sur le biseau
Et ce fut un air flamand
Qui chanta dans les roseaux...

Et ce fut un air flamand... Bravo ! La confession est ingénue et jolie et sa franchise nous plaît. Elle nous plaît d'autant plus que par un geste courtois, M. Spaak a voulu se persuader, l'espace de deux fois quarante vers, que sa patrie était aussi l'Ardenne. Deux poèmes, sur la bonne centaine de pièces que comporte le livre, ce ne serait guère pour un apôtre de l'unification morale de la Belgique.

Mais je gage que cet apôtre a rejoint, depuis plusieurs lunes, son Christ au paradis des bons utopistes. Il ne nous reste qu'un beau poète de plus dont nous saluons l'inspiration ample et vigoureuse, la facture solide, hardie et haute en couleur, bien qu'un peu raboteuse, et, en fin de compte, la profitable sincérité devant une erreur dont il ne subsistera dans la mémoire des hommes qu'un joyeux souvenir.

Pierre Wuille.





Dessin inédit d'Aug DONNAY.

Pierre Moutrieux

Poète et Chansonnier.

A l'exemple des auteurs liégeois, l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers Montois a, depuis deux ans, créé, à Mons, un « Cabaret Wallon » où les membres de cette Association, vaillamment secondés par les rédacteurs de la gazette wallonne *L'Ropïeur*, ainsi que par des musiciens et des chanteurs du cru, interprêtent leurs œuvres lyriques en dialecte local.

Dès son inauguration, le Cabaret Wallon obtint un succès de bon aloi et les Montois furent heureux de pouvoir passer, de temps en temps, une soirée agréable et bien wallonne, en écoutant, pendant deux ou trois heures, les meilleures productions de la littérature du terroir, tout en buvant leur « pinte » de bière, en fumant une pipe — et même en jouant leur partie de cartes, car l'allure de la réunion est bien celle d'un cabaret et les organisateurs tiennent à lui donner et à lui conserver cette allure qui rappelle celle des séances amicales où nos vieux chansonniers wallons Descamps et Moutrieux donnèrent la primeur de leurs œuvres.

Dans ces réunions du Cabaret Wallon, une place importante a toujours été réservée aux productions des trois auteurs qui sont les créateurs de la littérature wallonne montoise : le curé LE TELLIER, Jean-Baptiste DESCAMPS, et Pierre MOUTRIEUX. Et l'idée devait naître, naturellement, de consacrer spécialement une de ces séances au seul survivant Pierre MOUTRIEUX, président d'honneur de l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers montois.

Elle a eu lieu le 23 novembre 1907 et ce fut l'occasion d'une manifestation de sympathie en faveur de ce vieux montois que

nous voulons faire connaître, aujourd'hui, aux lecteurs de *Wallonia*.

* * *

Certes, le nom de Pierre Moutrieux est bien connu de tous les Montois et ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans les soirées intimes et dans les réunions familiales, où l'on a conservé la joyeuse tradition de chanter les refrains populaires, on entend celui qui a mis, par les chansons, la gaieté au cœur de tous, répondre, à ceux qui l'interrogent, après l'avoir applaudi : « C'est une chanson de Pierre Moutrieux ! »

Il y a longtemps qu' *El canson de St-Antoine, Em' Pipe, El voyâche dé Lalie in qu'min d' fier*, pour ne citer que les chansons wallonnes les plus connues, ont établi la renommée de leur auteur au sein de la population Montoise, mais à côté de celles-là combien d'œuvres tant en langue française qu'en wallon montois, sont peu citées, quoique du plus haut mérite !

C'est que l'œuvre de Pierre Moutrieux est un peu disséminée dans diverses publications, dont les plus récentes virent le jour il y a trente ans déjà.

Et puis, ainsi va le monde que le silence se fait autour de choses qui ne méritent pas l'indifférence, loin de là, mais qui disparaissent, momentanément, pour mieux rayonner aux yeux de tous quand on parvient à vaincre l'isolement farouche d'un philosophe, ennemi de la réclame outrancière qui entoure trop souvent des productions dont le souvenir aura disparu à jamais, tandis que ses chansons seront encore sur les lèvres de tous les Montois.

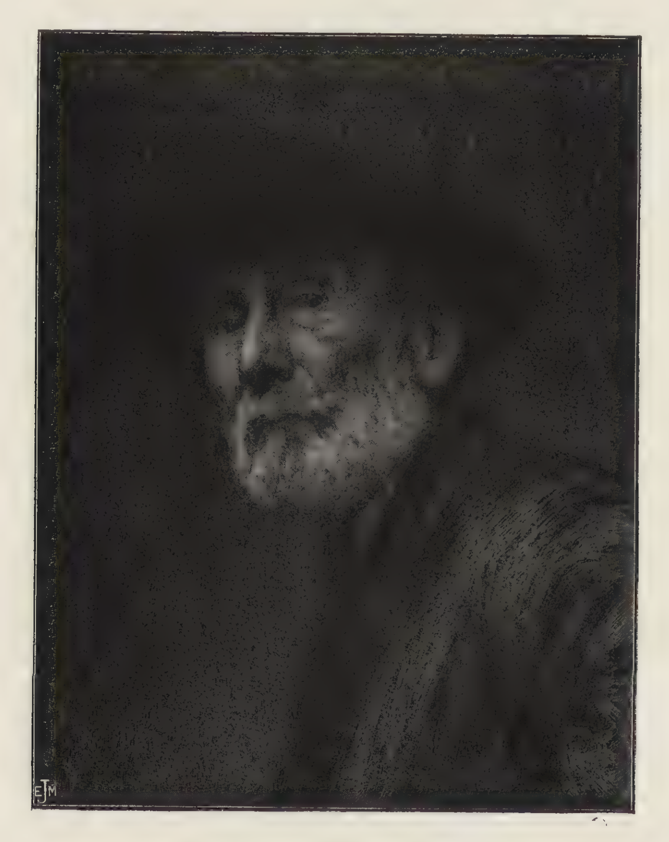
Si Pierre Moutrieux ne fut pas traité comme il le méritait, s'il ne s'est pas vu décerner, comme tant d'autres dont on ne parle déjà plus, les honneurs et les éloges, c'est, il faut le dire à sa louange, parce qu'il a été et est resté le prototype le plus parfait du Montois « indépendant et frondeur », conservant toujours son franc parler et voulant le conserver en ne s'inclinant devant qui que ce soit et en refusant de jamais rien demander aux dispensateurs des faveurs publiques, de craindre de compromettre ce qu'il a toujours considéré comme le bien le plus précieux : sa complète indépendance.

Semblable ligne de conduite dans les temps que parcourut Pierre Moutrieux ne fut pas sans lui occasionner de durs moments. Mais, issu du peuple — son père était, comme il l'a souvent répété, « un pauvre mercenaire d'agent de police », — il en a toujours conservé la fierté et la ténacité, et, par un dur labeur, malgré

les abandons et les avanies, dont il avait conservé un amer souvenir, il était néanmoins parvenu à assurer la paix de sa vieillesse qu'on était heureux de voir aussi alerte.

***

Pierre Moutrieux, à l'heure de sa mort inopinée, avait accompli sa quatre-vingt-quatrième année, étant né, à Mons, le 11 janvier 1824.



Pierre MOUTRIEUX

D'après une eau-forte d'A. Duriau [1].

Après avoir fréquenté, en cette ville, l'école tenue par M. Devillers, un excellent professeur dont il conservait le meilleur souvenir et auquel il avait dédié sa chanson *Le Maître d'École*, il entra au Collège communal et y fit ses humanités complètes.

---

(1) Sur Alfred Duriau, prix de Rome pour la gravure en 1907, voyez *Wallonia,* XIV (1907), p. 397.

Pour lui permettre de faire ces études, ses parents avaient dû s'imposer de lourds sacrifices et le moment était venu pour lui de gagner sa vie.

Il fut quelque temps employé à l'octroi communal, commis particulier chez l'inspecteur des contributions, à Mons, M. Lebrun, et comptable chez un commerçant, M. Dincq. Puis, à 20 ans, il devint professeur dans des instituts privés où il exerça pendant douze années, notamment à l'Institution Moneuse (située rue de la Grosse Pomme, à Mons), qui avait une grande renommée et était fréquentée par les enfants de la bonne bourgeoisie.

Ayant quitté l'enseignement privé, il se fit professeur particulier, se donnant surtout pour mission de préparer les jeunes gens aux examens pour l'admission dans les diverses administrations publiques, mission qu'il a poursuivie jusqu'à l'âge de 78 ans en y mettant une telle conscience qu'alors qu'il avait 48 ans, malgré ses nombreuses leçons et ses études continuelles — car il n'a cessé de meubler son cerveau — il se mit à apprendre le flamand, afin de pouvoir l'enseigner et il y parvint.

Ils sont nombreux, ceux qui occupent maintenant une haute situation dans les diverses administrations de l'Etat et qui doivent le succès de leur carrière à l'enseignement de Pierre Moutrieux.

Malgré le dur labeur auquel il devait se livrer, il trouvait le temps de cultiver les lettres françaises et wallonnes, et à diverses reprises il fut, pour ses œuvres françaises, lauréat de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Cette académie couronna d'une médaille de vermeil son poème historique *Ambiorix*, d'une médaille d'or un autre poème sur le sujet imposé *Les Maux de la Guerre et les Bienfaits de la Paix*, et d'une seconde médaille d'or, un troisième poème, *Liége et Saint-Lambert*, dont voici quelques strophes du début.

Lorsqu' avec ses trois cents soldats,
Cœurs de lions, âmes viriles,
Tomba le roi Léonidas
Au défilé des Thermopyles,

Sur l'ossuaire des héros,
Dans sa fierté mâle et pieuse,
Sparte inscrivit en quelques mots
Cette épitaphe glorieuse :

« Vous qui passez, détournez-vous ;
Allez dire à Lacédémone
Que nous sommes morts ici tous,
Ainsi que Lycurgue l'ordonne ! »

. . . .

Eh quoi ? ce noble dévoûment,
Ce grand amour patriotique
N'aurait laissé qu'un monument,
Autel d'or pour la Grèce antique ?

Ainsi, vieux Belges impuissants,
Aucun soleil sur vos cieux pâles
N'a pu, semblable à ces trois cents,
Monter du fond de vos annales ?

Oh ! non ! Vaillants Franchimontois,
Nous graverons sur votre tombe :
« Allez aussi dire aux Liégeois
Qu'en brave le Belge succombe ! »

Il publia aussi, dans les mémoires de cette Société, un poème didactique : *Les figures de style* où elles sont toutes décrites et montrées de la plus heureuse façon ; une poésie, *Le Marais* ; une scène lyrique, *La Chevrette blanche ou le Feu-Follet* et une traduction en vers de *L'Art Poétique* d'Horace « d'une originalité et » d'une allure qui placent ce travail au-dessus des innombrables » traductions de ce poème », dit M. De Mulder, dans ses *Causeries littéraires* (1).

***

La chanson avait, avant tout cela, attiré Pierre Moutrieux et, en 1855 (il était alors âgé de 31 ans), il publiait 78 chansons françaises dans une série de huit livraisons.

Toutes, elles reflètent le « caractère » que fut Pierre Moutrieux, ce qui ne l'a pas empêché d'être un poète aux sentiments élevés et généreux, bon et charitable aux pauvres gens dont il connaissait les misères, invoquant en leur faveur les riches et les puissants de la terre auxquels il faisait si durement la leçon dans *Les Révolutionnaires et les Révolutions*, dont voici le premier couplet :

Savez-vous bien, Messieurs les gens honnêtes,
Qu'on pourrait dire en toute honnêteté,
Que le bon Dieu n'a mis dedans vos têtes,
Qu'une raison de piètre qualité ?
Vous vous fâchez, quand vont bien vos affaires,
De voir surgir des insurrections :
Pour n'avoir plus de révolutionnaires,
Empêchez donc les révolutions ?

Il critiqua les abus, les passe-droits; il se moqua des ambitieux, de ceux qui recherchent, dans le mariage, plutôt l'argent qu'une

---

(1) Dufrane-Friart, éditeur à Frameries, 1887.

affection sincère, et il chansonna alors les maris bafoués ; il plaignit les talents méconnus, les filles abandonnées et il accabla les fainéants et les égoïstes.

Nous citerons ses chansons : *Ma Pipe*, sujet qu'il avait déjà traité en wallon, *Les Bois*, *Aimons-Nous*, *Dieu vous en garde, enfant ; L'Employé*, *Chacun pour soi*, *Éloge des Petites-Villes*, *Le Pauvre Vieillard*, *La Religieuse*, *La Conscience*, *Le Fainéant*, sujets qu'il développa tous de la manière la plus heureuse, et qui montrent bien la diversité de son talent.

Voici une chanson qui le fera voir réellement tel qu'il était ; c'est la quintessence de ses idées philosophiques un peu pessimistes, mais dénotant une bonté d'âme exemplaire ; elle n'a pas paru dans les œuvres de Pierre Moutrieux, mais elle figure à la suite de l'article que lui a consacré M. L. De Mulder, dans ses *Causeries littéraires*.

A mon fils qui n'est pas né.

Pardonne-moi, cher fils qui devait naître
De mes amours emportés par le vent,
Si je n'ai pas voulu te donner l'être,
Triste cadeau qu'on maudit bien souvent.
Au sort brutal, aveugle en son caprice,
L'homme rend l'homme un esclave enchaîné ;
En te créant, j'eusse été leur complice :
Voilà pourquoi, mon fils, tu n'es pas né.

L'argent assure encore sur la terre
La liberté, la force et les honneurs :
Pour l'acquérir, combien au prolétaire
Il faut d'efforts, de vertus, de labeurs !
Du seul trésor qu'on nomme indépendance,
Je fus toujours l'amant passionné ;
J'ai cinquante ans, ma chaîne.... et l'espérance :
Voilà pourquoi, mon fils, tu n'es pas né.

Un jour, le Christ enfanta son beau rêve :
Les prêtres l'ont cloué sur une croix.
Depuis, la guerre, une guerre sans trêve
Sévit toujours, plus encor qu'autrefois.
L'homme, bien loin de voir en l'homme un frère,
Sur lui se rue en tigre déchaîné ;
Le sang humain coule à flots sur la terre :
Voilà pourquoi, mon fils, tu n'es pas né.

La Vérité, mère de la Justice,
Des gens de cœur doit être l'idéal ;
Mais trop souvent triomphe l'artifice
En écrasant l'homme honnête et loyal.

Te rendre heureux en faussant ta jeune âme,
Ou malheureux par mon culte obstiné,
Peut-être un jour j'eusse encouru ton blâme :
Voilà pourquoi, mon fils, tu n'es pas né.

Dans notre ciel toujours chargé de pluies,
D'orages pleins de trouble et de douleurs,
Il est, je sais, parfois des éclaircies,
Jours de printemps, de soleil et de fleurs.
Hélas ! plus tard, ces chères souvenances,
Ces doux parfums d'un temps plus fortuné,
Ne font qu'aigrir nos présentes souffrances :
Voilà pourquoi, mon fils, tu n'es pas né.

Et cependant, en mes jours de tristesse,
Sentant le vide autour de moi formé,
Combien j'aurais besoin de ta tendresse !
O mon enfant, que je t'aurais aimé !...
Mais, vains regrets ! par un destin barbare,
Nos amours, tout, au gouffre est entraîné ;
De son enfant, il faut qu'on se sépare :
Voilà pourquoi, mon fils, tu n'es pas né.

Si nous ajoutons à la liste des ouvrages que nous venons de citer, de *Petits poèmes didactiques sur la Ponctuation et la Prosodie*, nous aurons noté, sommairement sans doute, et non comme elle mérite de l'être, l'œuvre française de Pierre Moutrieux : elle n'est pas la moindre, bien que la moins connue ; et il importait de la rappeler ici.

C'est avant tout à ses œuvres wallonnes qu'il doit la popularité de son nom à Mons et dans la région ; et sa notoriété se serait étendue considérablement dans tout le pays, si Moutrieux n'avait pas été si dédaigneux de toute réclame.

* * *

C'est assurément pour des raisons de sentiment, et disons-le, de patriotisme local, que Moutrieux n'a pas dédaigné, malgré son talent de littérateur français, de se servir du « patois » pour exprimer ses idées et ses sentiments. Mais c'est aussi par réaction contre le préjugé de tant d'autres qui faisaient fi de « jargons » et d' « argots » dont ils souhaitaient la disparition.

Le hasard nous a fait découvrir, dans le volume des Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui publie *Ambiorix*, la première œuvre française de Pierre Moutrieux qu'elle couronna, un article sur *Le Patois de Mons*, signé Léopold Dumont, où on trouve notamment cette perle : « Un patois, c'est la barbarie », et dont la conclusion, que voici, fera juger des développements :

« Et nous aussi, au lieu de prôner notre argot comme un aimable
» passe-temps et de l'encourager comme une science, proscrivons-le sous
» toutes les formes, comme une déplorable infirmité. Mons y perdra
» une de ses originalités, mais il y gagnera, en élocution et en style, ce
» cachet de distinction et d'abondance qui est le propre d'une nation
» civilisée. »

Cela se publiait en 1864-1865, au moment où J. Sigart présentait à la même Société son « Dictionnaire du Wallon de Mons », dont elle patronna, un an plus tard, la publication. Cela était écrit sérieusement alors que l'*Armonaque de Mons* du curé Le Tellier entrait dans sa vingtième année d'existence, et alors que J.-B. Descamps et Pierre Moutrieux avaient déjà publié un grand nombre de chansons wallonnes qui recevaient un chaleureux accueil du public montois.

Ces objurgations tombèrent à faux ; Mons ne proscrivit pas son patois et, sans déchoir aucunement, il a conservé une de ses originalités grâce à des hommes comme Pierre Moutrieux qui tinrent en honneur notre vieux dialecte avec d'autant plus d'autorité que leur mérite de littérateurs français ne pouvait être contesté.

Les premières œuvres wallonnes de Moutrieux parurent, en trois brochures, la première, en 1849, intitulée « *Des cont' dé quiés, tiens* » ; elle contient *El canson de Saint-Antoine* écrite par son auteur à l'âge de 18 ans, chanson qu'on n'a cessé de chanter depuis lors et qui donne déjà l'expression de cette douce philosophie qui a soutenu Pierre Moutrieux pendant toute sa vie :

Contint'mint, fieu, voyez bé, pass' richesse.

et

Fais comm' tu veux, i faut mori tout d' même !

Elle contient, aussi, *Em' Pipe*, chanson dont voici un trait typique :

Quand j'étois p'tit, j'ai lu dins l' catégisse
Qué l' père Adam s'imbétoit d'ète tout seû ;
La-d'sus, l' bon Dieu, pou consoler èm tisse
Li baye ène fème qui l'a mis dins d' biaus œûs !

Dépuis ç' temps la, j'ai pris lés fèmes in gripe.
Tout ça n' s'roit nié, fieu, arrivé pourtant
Si au lieu d'Eve, il avoit d' mindé 'ne pipe,
Ène pétite pipe qu'on aime comme ès'-n-infant !

La seconde brochure des *Cont' dé quiés* parut en 1850. On y trouve les chansons suivantes : *Faut-i qu' les homm' soient cornichons, Les Mauvaises Langues, El Mariache.*

La dernière brochure est intitulée « *Troisième année des Cont' dé quiés, almonach montois pour 1851* », et elle donne comme principales chansons : *Vos l' savez bé, les Bossus philosophes, El Maison du Diâbe ou Enn' Nuit au Violon* et *Les Prumières Amours.* Cette dernière est une des rares chansons sentimentales de Pierre Moutrieux ; presque toutes les autres portent la marque de l'esprit caustique et narquois, mais bon enfant, de leur auteur.

Les Prumières Amours

Et mi avec, j'étois sot aprés n' feimme...
J' n'ai nié toudis canté dessus l' même ton...
Et mi, avec, quand ell' disoit : ej t'aime !
Ça m'ermuoit jusqu'au bout dé m' talon !
In autt' prés d'elle, em' sembloit enn' chipie :
Jé n' voyois clair seul'mint qué pa ses yeux.
Ah ! Si on dit qu' l'amour ést enn' folie } bis
I n'a qu' lés sots d'abord qui sont heureux ! }

Co bé souvint quand jé m' mets à récrire,
Es' nom tout d' suitt' viét au bout dé m' crayon ;
Et tu croiras, si tu veux, c' qué j' vas dire,
Mais j'aim' lés feimm' qui s'appell'té pa s' nom !
Quand ej' dessinn', c'est co l' mêm' comédie :
C'est tout s' portrait, craché, v'là co bé mieux !
Ah ! Si on dit qu' l'amour ést enn' folie } bis
I n'a qu' lés sots d'abord qui sont heureux ! }

Tu m' barois tout, à c' teur' dessus la térre
Va blanc, va noir, ça m' fait ni chaud, ni froid ;
Quand l' mé bailloit enn' co pu p'tite affaire,
Oh ! à c' temps-là, j'étois pu fier qu'in roi !
Tiens ! tu vois bé c' fleur-là tout erséquie ?
Bé, quand j' l'ergaerd, ej jumis comme in bœux !
Ah ! Si on dit qu' l'amour ést enn' folie } bis
I n'a qu' lés sots d'abord qui sont heureux ! }

N'in parlons pus, pasqué j sins m' cœur qui pette :
Quand on comminche enn' fois su c' chapitt' là.
On d' viét réelard co pu pir' qu'enne gazette,
El feimm' dé Châle, ou bé Chos' l'avocat !...
Adieu, biaux jours, bell' saison dé vieullette !
Quand j' s'rai grand-pée, ej' vos ergrett'rai co ;
Eiet j' dirai tout in r'lochant m' viell' tiette } bis
Ah ! qué j' vourois co bé ètt' jeune et sot ! }

La chanson *Vos l' savez bé* se termine par ce couplet qui n'a rien perdu de l'actualité qu'il avait en 1850 :

Qu'est c' qui faut dins l' siècle d'aujourd'hui
Qu'est in biau siècle (i faut l' dire vite !)
Est-c' des vertus ou in appui ?
D' l'hypocrisie ou du mérite ?
Est-c' des auberts (de l'argent), *ou l'parenté !*
Dé l'audace ou bé d' l'égoïse ?
C' qui faut à c'te heure, tu né l' sais nié !...
Va t'in apprind' èt' catégise !

Ces trois brochures, actuellement d'une excessive rareté, renferment, outre ces chansons, des historiettes, des souvenirs du jeune âge et des *contes dé quiés* (anecdotes facétieuses) dont Pierre Moutrieux a donné lui-même la définition dans une chanson dont voici un couplet :

Dins les métings et dins les circulaires
Prom'ttez toudis
Qu' nos s'rons tertous', quand vos s'rez aux affaires,
In Paradis.
I m' viét mi-même à m' bouch' comm' dé l'iau d' rose...
C'ést d' jà ein bié :
I n' aroit qu' ça, qu' is s'ront bon à quéet' chose
Vos cont' dé quié,
Ouais, vos cont' dé quié !

C'est dans *El Carïon d'Mons* de 1874 qu'on trouve cette chanson ; cette brochure est un almanach que Pierre Moutrieux a fait paraître pendant cinq années, de 1872 à 1876, sans nom d'auteur, chez Hector Manceaux, imprimeur, à Mons.

Il est aussi, à l'heure actuelle, très difficile de se procurer des exemplaires de ces opuscules qui comportent, dans leur ensemble, 290 pages et qui eurent un très grand succès, surtout pendant les trois premières années. On y trouve presque toutes les chansons wallonnes composées jusqu'alors par leur auteur, y compris quelques-unes de celles qui avaient déjà paru dans *Les Cont' dé quiés.*

Nous citerons notamment : *El Carïon, Les Bartiaux, El Mère du Losse, N'a nié d'avance, Grand'Mère, Voiage dé Lalie in qu'min d'fier*, où sont racontées, de la plus joyeuse façon, les impressions d'une femme du peuple qui, pour la première fois, voyage en chemin de fer ; *El Doudou raconté par n'ein p'tit fieu*, véritable tableau de la légende montoise rempli d'une douce ironie, mais où on retrouve néanmoins le cœur du « Montois cayau » ; *El temps passé c'étoit hier ; Ça arrive à tout le monde*, chanson rabelaisienne d'un tour d'esprit on ne peut plus amusant.

Dans le *Carïon d'Mons*, Pierre Moutrieux publia encore toute

une série d'adaptations de Fables de La Fontaine. Elles sont une quinzaine, traitées avec cette verve bien franche, bien wallonne, et cette finesse satirique qui sont les caractéristiques principales de Moutrieux.

Voulez-vous la morale des *Animaux malades de la peste*? La voici, courte et nette :

O vous qui m'acoutez, volez savoir ène chôse ?...
C'est toudis aux paufes diabes el sauce !

« La sauce », naturellement, est une forme du langage montois pour dire : les déboires, les mésaventures, les raclées, la carte à payer.

La morale du *Conseil tenu par les Rats* :

Je counois bé ène certaine assimblée
Où, sans l' vanter, on in fait tout autant :
Dèl blague, dèl blague, i d'a plin 'ne mante al bwée
Mais tant c' qu' au resse... Quand vos r'pas'rez, marchand !

Quant à l'adaptation de la fable du *Chien qui porte au cou le Dîner de son Maître*, en voici la fin :

Mais v'la-t-i pas qué pendant el touyâte
L'binde dés grands quiés qu' l'aute avoit vu tantôt
— Inspecteurs des richos vivant sus l'caristâte
Marquis à puches, gérants d'azouye, Agripougnâte —
Comme dés leups affamés aboul'té au galop
Pus raidès qué dés piquets sus leus bâtons d' fagot.
« Ouais ! 't-ti l' quié Loise, in v'là co une d'aubâde ?
Et bé, puisqué l'dêner ést capout' don comme don,
Et qué tout l' monde à c'te heûre elle impougne où-c'-qui l' trouve,
Em' maite éyé l'curé diront tout c' qu' is vouront :
Mais jé n' sue nié pus bête qu' in aute... éyé je' l' proûve ! »
La-d' ssus èm-n-homme choisit l' pus gros morciau
Èt lêye el reste à l's aute qui s' l'inrachent dins l'monciau !

Lors d'aujourd'hui in voyant 'ne masse d'apôtes
Qui s'inrichitent avé lés iards dés autes
Ène rominée d'albrans qui pond'té sus nos lard,
Qué moyé qué l'pus brave ène déviène nié ape-char ?

A côté de ces chansons et *faufes* d'une facture très littéraire, le *Carïon* contient de nombreuses histoires, des scènes dialoguées, des croquis, des souvenirs, et encore des *contes de quiés*, de ces petites facéties admirablement composées, contées à la perfection, qui ont fait la joie de tant de générations de lecteurs, et qui sont toujours considérées comme des modèles.

***

Telles sont les œuvres principales de Pierre Moutrieux, celles qui sont les plus connues.

Nous devons encore rappeler qu'il a collaboré à la *Gazette de Mons*, vers 1849, et y a fait insérer plusieurs pièces de vers, notamment *Les Pamphlétaires*, *Les Larmes* et *La course aux ânes ;* il a, aussi, à partir de 1879, appartenu à la rédaction de *La Tribune de Mons* qui a également publié plusieurs poésies de lui, parmi lesquelles : *Les Religieuses* , *Le Cauchemar* , *La Statue*, et *le Chansonnier dans l'embarras*.

Moutrieux a encore écrit quatre pièces de théâtre en prose, qui n'ont jamais quitté ses cartons ; *L'Homme qui jette l'argent par les fenêtres ; Une Révolution conjugale ; Faute d'adresse ; La Chasse aux Papillons*, et le livret d'un opéra : *Louis XI à Péronnes*. Voilà pour l'œuvre française.

Quant à son œuvre wallonne, elle s'est continuée après le *Carïon*, dans différents journaux locaux, notamment dans la *Tribune de Mons*, et surtout dans *l'Ropïeur*, gazette wallonne fondée en 1895, et à laquelle Moutrieux envoya dès lors toutes ses nouvelles productions.

Il avait encore en portefeuille une comédie wallonne inachevée, que nous souhaitions ardemment voir terminer.

Il ne nous laissait guère d'espoir à ce sujet, répétant souvent qu'il voulait enfin se reposer.

On avait peine à croire à la réalité de sa décision, quand on savait le besoin d'activité qui l'avait animé durant toute sa vie, et quand on le voyait, malgré ses quatre-vingt-quatre ans, accomplir tous les jours, sa promenade matinale d'un pas alerte.

Pendant la bonne saison, de cette promenade matinale au bois d'Havré, à une lieue de Mons, il revenait toujours avec une touffe de ces fleurs toutes simples qui croissent librement sous les frondaisons, comme il a vécu, lui, fier et indépendant, en se tenant discrètement dans l'ombre.

Ces fleurs ornaient souvent la boutonnière de son habit, de « son vieil habit » vierge de tout ruban...

Les hommes qui, comme Pierre Moutrieux, sont toujours restés, en dépit de tout, inébranlables dans leurs idées et leurs convictions et ont accompli un labeur semblable au sien, font l'honneur d'une petite ville telle que Mons et on est heureux de leur rendre un légitime hommage dans le but de montrer ce qu'ils sont et de les donner en exemple.

Cet hommage lui fut offert, intimement, lors de la manifestation du 23 novembre 1907, et nous aurions voulu qu'il pût recevoir celui de la population montoise tout entière lors de l'inauguration

du modeste mémorial que l' « Association des auteurs dramatiques et chansonniers montois » a décidé d'ériger pour commémorer le souvenir des trois maîtres de la littérature wallonne dont il était le seul survivant.

La fatalité ne l'a pas voulu, alors qu'on avait cependant tout espoir de voir ce désir se réaliser.

A la suite d'une chute qui l'ébranla fortement, Pierre Moutrieux est décédé, après quelques jours d'indisposition, le 11 janvier 1908.

Sa mort causa une profonde surprise et ses funérailles, simples comme sa vie, eurent encore pour résultat de prouver combien il était estimé des Montois qui assistèrent en foule au cortège funèbre.

Pierre Moutrieux avait renoncé à tout cérémonial. La famille permit cependant qu'un dernier adieu lui fût adressé par le Président de l' « Association des auteurs dramatiques et chansonniers montois » dont les membres étaient considérés par Pierre Moutrieux comme ses enfants et dont il suivait, depuis longtemps, les travaux avec intérêt, ne leur ménageant pas ses conseils et ses encouragements.

Ils l'avaient d'ailleurs, de leur côté, entouré d'une véritable affection filiale, et le témoignage leur en fut donné par Mme veuve Moutrieux qui leur adressa, le 20 janvier, une lettre touchante dont nous extrayons ce passage : « C'est vous, Messieurs, qui vous êtes » souvenus du vieux poète montois, qui avez voulu le ramener à la » lumière et ressusciter son nom. Vous lui avez donné récemment » une des plus pures joies de sa vie ; elle a embelli ses derniers » jours ».

Le poète a donc pu quitter la terre avec un doux rayon de joie au cœur. C'est une consolation pour tous, et plus particulièrement pour ceux qui, comme nous, avaient eu l'occasion de constater la cruauté de l'oubli dans lequel on l'avait injustement laissé.

Gaston TALAUPE.





Bibliographie

Pierre Moutrieux, ancien professeur, né à Mons le 11 janvier 1824, décédé en cette ville le 11 janvier 1908.

I. OUVRAGES.

[**1849.**] — *Dés contes dé quiés, tiens ! pa* Titiss' LADÉROUTTE, *dit* LOUFTOGNE.
Chez Manuel Hoyois, in face du nouviau Palais d' Justice, ou bé prés d' Sainte-Isabeth, à Mons.
In-4° (16.8 × 10.5), 48 p. [+ 8 p. non numérotées : Calendrier pour 1849]. Vignettes. Prix : fr. 0,30.
— *Deuxième tirage* [en 1853] sous le même titre.

[**1850.**] — Pierre M. *Dés nouvieaux cont' dé quiés pou l année 1850, pau fameux* Titiss' LADÉROUTTE, *dit* LOUFTOGNE, *tambour-major dé l'société du Cœur-singnant, trombole dé l'société dé l'musique einragée, décoré d' l'orde dés nouïés éiet co dés autes pareils a c'tilale, bon pére, bon époux, bon garde civique, et xitérate, et xitérate. et xitérate.*
Mons, imprim'rie dé F. Lévert, rue d'Haubo, 37, au coin dé l'celle dés épinguiers.
In-4° (16 × 11), [2+] 75 p. Vignettes.

[**1851.**] — *Troisième année dés cont' dé quiés, almonach montois pou 1851, pau fameux* Titiss' LADÈROUTTE, *dit* LOUFTOGNE, *et contenant enn' masse dès choses utiles ou agriables, dont auquel el portrait d' l'auteur, décoré d' l'orde dès nouïés et in uniforme dè tambour-major dé l'société du cœur singnant, et xitérate, et xitérate.*
Mons, Th. Leroux, libraire, Grande Place.
In-8° (15.8 × 11.8), 69 p. Gravures et vignettes.

1873. — *El Carïon d'Mons, histoires, cansons et faufes, pou 1873.*
Mons, Hector Manceaux, 1873.
In-16 (17 × 13.5), 64 p.
— A paru chaque année, texte renouvelé, jusqu'en 1876 inclus.

1855. — *Chansons,* par Pierre MOUTRIEUX. Première livraison, Février.
A Mons, chez H. Chevalier, rue de la Coupe, 27.
In-8° (13 × 9), 20 p. Prix : fr. 0.30.
— Deuxième, Troisième, etc... Huitième livraison [une par mois]. Chez Masquilier et Lamir, imprimeurs, Grand'rue, n° 35, à Mons. — Mêmes formats et prix, 20 ou 24 p. Total pour les 8 livraisons : 164 p.

[........] — *Petits poèmes didactiques,* par Pierre MOUTRIEUX.
Mons, imp. de Montenez, rue de Cantimpret, 6.
In-24 (13.5 × 9), 24 p.

II. COLLABORATIONS.

Armonaque dé Mons. — Dixième année, 1855, p. 41-42 : *Em' pauve canari !* chanson, anonyme. — Treizième année, 1858, p. 42-43 : *L'artisse in trappes dé caves,* chanson, anonyme.

Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — 2e série, t. X, 1864-1865 : *Ambiorix,* poème. — 3e série, t. I, 1865-1866 : *Les Figures de style,* poème. — 3e série, t. IV, 1869 : *Les Maux de la guerre et les Bienfaits de la paix,* poème. — 3e série, t. VI, 1870-1871 : *Liége et Saint Lambert,* poème. — 3e série, t. VIII, année 1872 : *Le Marais,* poésie. *La Chevrette blanche ou le Feu-follet,* légende bretonne, scène lyrique. — 3e série, t. IX, année 1873 : *Traduction en vers de « l'Art poétique » d'Horace.*

La Gazette de Mons, 1849. *La Tribune de Mons,* 1879.

L'Ropïeur : de 1895 à 1907 inclus.

O C.





Présages populaires [1]

1. — Au lever.

1. — Si en sortant du lit vous posez d'abord le pied gauche à terre, celui qui vous voit ainsi faire ne manquera pas de vous dire que c'est un signe de malchance.

2. — Regarder votre nombril en vous levant vous assure une bonne humeur pour toute la journée. Par contre, sortir du lit le derrière en avant assure une journée de contrariétés.

On répète à Liége ce dicton :

Loukî s'botroûle tot à matin
Donne ine djoûrnêye di contint'mint.

Regarder son nombril en se levant
Donne une journée de contentement.

De quelqu'un qui est de mauvaise humeur on dira : « il n'a pas regardé sa *botroûle* » ou « il s'est levé *li cou d'vant* ».

3. — Il faut se chausser du pied droit le matin pour être de bonne humeur ; si vous vous trompez, la journée sera pour vous remplie de désagréments.

4. — C'est un bon signe pour la journée, de mettre, en se levant, et par mégarde, la pointe du pied dans le talon de son bas. Ou de fourrer, toujours par mégarde, le pied droit dans le soulier gauche, ou vice-versa.

---

(1) *Wallonia* a déjà publié plusieurs listes de présages, dont on trouvera l'énumération aux tables quinquennales.

La liste que nous publions aujourd'hui est un supplément de notes sur ce sujet pour ainsi dire inépuisable.

Les présages dont le lieu d'origine n'est pas indiqué, sont connus dans les diverses régions du pays.

5. — Mettre par mégarde un vêtement à l'envers et le porter ainsi est un signe de malheur.

6. — Il est mauvais de chanter en se levant : « l'oiseau qui chante le matin sera plumé le soir ».

7. — Casser un miroir assure sept ans de malheurs (Liége). — Casser un miroir, c'est une tête de moins dans la maison. Donc, présage de mort (Borinage). — Si votre miroir, se décrochant de lui-même, tombe et se brise, attendez-vous au plus grand des malheurs (Thuin).

8. — Faire des grimaces dans son miroir attire le diable dans la maison. — Présenter un poupon au miroir est un acte des plus dangereux.

9. — Si vous trouvez sur votre tête un pou rouge, vous avez la certitude de vivre encore pendant sept ans.

10. — Si vous trouvez, en vous peignant, dans votre chevelure un cheveu blanc — un seul — c'est signe de joie (Liége).

11. — Si un cil vous tombe, c'est qu'il va venir quelqu'un pour vous. Donc, signe de visite (Nivelles).

2. — A table.

12. — Lorsque le café qu'on vous verse fait de l'écume dans la tasse, ou seulement une grosse bulle, c'est signe d'argent (Liége), signe de beau temps (Nivelles).

13. — Si un petit bâton flotte dans la tasse, signe de visite d'un étranger (Liége).

14. — Renverser une tasse de café au déjeuner est un mauvais signe pour toute la journée (Thuin).

15. — Quand, par un faux mouvement et tout involontairement, on retourne sa tartine, son morceau de tarte ou de gâteau, c'est signe qu'on a dit un mensonge. — Même signe si la tartine tombe de vos mains (Hautfays).

16. — Si, de votre fourchette, tombe le morceau que vous portiez à la bouche, mauvais présage (Charleroi).

17. — Si, à cause d'un choc ou d'un mouvement involontaire, le couteau sur la table se retourne, la lame droite, fil en haut, c'est signe de nouvelle ou de visite (Liége), signe de malheur (Verviers), signe de traîtrise (Huy).

18. — Renverser la salière, signe de brouille, de dispute, de querelle, de bataille.

19. — Faire tourner un couteau sur la douille qui se trouve entre le manche et la lame, attire des malheurs.

20. — Mettre en croix des objets du couvert, et spécialement deux couteaux, amène des disputes.

21. — Briser, par hasard, un objet en verre, porte bonheur.

22. — Chantonner en mâchant la nourriture attire des disputes. — En général, « chanson hors de saison, dispute à la maison », « chanson hors de saison, amène des raisons (*des raisons*, des discussions) ».

3. — Au travail.

23. — Si, chez une couturière, la bobine tombe à terre et reste debout, visite d'un étranger. Si, ainsi placée, elle présente à la vue le numéro du fil, bonne nouvelle ; si le numéro est en bas, mauvaise nouvelle.

24. — On attire la mort à la maison, si l'on coud du linge blanc avec du fil noir (Verviers), si l'on porte un voile de crêpe noir sur un vêtement blanc (Namur), si l'on dépose sur un objet tout blanc un objet tout noir (Liége).

25. — Renverser une boîte d'épingles, ou de boutons, ou d'allumettes, en sorte que ces objets soient éparpillés, est un présage de dispute.

26. — Lorsqu'on se pique à sang en confectionnant un vêtement pour soi-même, on se mariera ou on mourra revêtu de ce vêtement.

27. — Croyances liégeoises : Les aiguilles piquent l'affection et les épingles attachent les cœurs : on n'offre jamais des aiguilles, tandis qu'on aime recevoir des épingles. Trouver une épingle est signe de bonheur, à moins qu'elle n'ait la pointe tournée de votre côté ; trouver une aiguille est toujours néfaste, d'où le dicton :

Vois une épingle et ramasse-la,
Tout le jour bonheur tu auras.
Vois une épingle et laisse-la là,
Bien sûr tu t'en repentiras.

On dit à Nivelles : Il ne faut pas ramasser une épingle que l'on voit à terre, parce qu'on serait ensorcelé. On dit la même chose et dans les mêmes termes à Clermont-Thimister. Les épingles sont suspectes partout, parce qu'elles servent à des « magies », et que, du reste, « une épingle donnée pique les amitiés » ; la forme de l'objet suffit à lui prêter de mauvaises intentions [1].

---

[1] *Wallonia*, t. XIV (1906). p. 313.

28. — Signe de dispute, si un objet en pointe (épingle, aiguille, etc.) reste fiché en terre quand on le fait tomber involontairement.

29. — Signe de dispute : si l'eau commence à chanter au moment même où l'on place au feu le coquemar (Liége) ; si, au moment de l'ébullition, le coquemar se met à danser (Namur, Entre-Sambre-et-Meuse).

30. — Quand l'eau de vaisselle bout, on dit que la servante n'est plus jeune fille (Aubel). — Variante Liége, Nivelles : la jeune fille voit son célibat prolongé de sept ans [1].

31. — Quand une femme a du mauvais temps le jour de sa lessive, c'est qu'elle n'est pas bien vue de son mari (Nivelles).

32. — « La male étrenne ». Une marchande serait mal étrennée si la première vente était faite à crédit : en pareil cas, la marchande doit rebuter le client ou la cliente, car elle risquerait de ne faire que de pareilles ventes toute la journée. La marchande serait également mal étrennée, et conséquemment frappée de malchance pour toute la journée, si elle consentait à faire sa première vente à une femme, surtout à une vieille.

Avec la première pièce que lui remet le premier client, la marchande ne manque pas de faire le signe de la croix, en disant : « Bonne étrenne ». Elle garde avec soin cette pièce, car ce sera un talisman propice à son commerce pour toute la journée.

4. — En route.

33. — Si la première personne qu'on rencontre le matin est une vieille femme, c'est un mauvais présage. Le campagnard qui se rend en ville pour vendre ses légumes, ses œufs, son lait, rebroussera chemin si la première personne qu'il rencontre est une femme. — Le même présage se produisant le lundi matin s'applique à la semaine entière.

34. — Il vous arrivera malheur si le premier être vivant qui vous apparaît sur la route est une pie jacassant.

35. — La pie qui chante à votre droite est de bon augure ; celle qui chante à votre gauche, signe de malheur. — Lorsque, sur le chemin, on voit des pies en nombre pair, c'est un heureux présage ; en nombre impair, c'est le contraire (Namur).

---

(1) *Wallonia*, III, 65, n° 25.

36. — Quand vous rencontrez un bossu, s'il passe à votre droite, bon signe ; s'il passe à votre gauche, mauvais. — Si le bossu qui passe à gauche tient la main droite en poche, le signe change et devient favorable (Liége). — Dans tous les cas, si vous touchez sa bosse, le présage de sa rencontre est favorable. — La rencontre d'un bossu est toujours un signe de malheur.

Si, en cours de route, vous rencontrez un bossu, vous pouvez vous attendre à une surprise désagréable ; si vous en comptez trois, c'est l'annonce d'un affront (Verviers).

37. — Rencontrer un curé, un religieux ou une religieuse, est toujours mauvais signe.

38. — Si l'on rencontre un cortège funèbre le matin, c'est signe de joie pour toute la journée (Liége).

39. — Rencontrer une fille de joie au matin est signe de bonheur pour la journée (Verviers).

40. — Si vous allez en visite, rencontrer des moutons annonce « de belles mines », c'est-à-dire bon accueil ; rencontrer des porcs annonce accueil grognon.

41. — Rencontrer des vaches annonce un grand succès. Voir un cheval qui hennit, même signe.

42. — La belette, le lièvre, le hérisson portent malheur à qui les rencontre.

43. — Deux fétus de paille croisés sur la route sont un signe de malheur pour celui qui les voit, s'il passe outre sans les déplacer.

44. — Rencontrer une charrette de foin : signe de joie.

45. — Rencontrer une voiture de déménagement, annonce une nouvelle.

46. — Marcher par mégarde dans un excrément : signe d'argent. Si un oiseau qui vole fiente sur vous en passant, signe de bonheur.

47. — Ramasser un chapelet trouvé sur la route est mauvais ; parce que « c'est ramasser le péché d'un autre (Baulers) ; « c'est ramasser les peines des autres » (Liége).

48. — Buter, en route, contre les pierres du chemin, indique qu'on perdra de l'argent (Thuin).

5. — Au logis.

49. — Quand une porte s'ouvre seule, c'est signe de malheur. Si l'on dit étourdiment : « Entrez ! » on attire le diable dans la maison : il faut ajouter à cette invitation, un mot qui conjure le danger, et dire, par exemple : « Entrez, et dites Jésus ! » ; ou bien : « Entrez, si vous êtes chrétien ! »

50. — Quand le bois des meubles craque, c'est signe de mort dans la famille (Hainaut) ; cela annonce mauvaise nouvelle (Liége).

51. — Un fétu de paille trouvé dans la maison annonce une visite.

52. — Cheval hennissant devant votre porte ou y laissant son engrais vous amène de la chance.

53. — Voir une souris le jour, signe de joie.

54. — Voir des cloportes le jour, signe de joie.

55. — Signes de dispute : faire pirouetter une chaise sur un pied ; ouvrir un parapluie dans la maison, déposer ses chaussures sur la table.

56. — Si l'on dérange les meubles sans raison on amène des disputes.

57. — Quand la poule chante sur le seuil, c'est que la femme est maîtresse à la maison (Braine-L'Alleud). La poule qui chante comme le coq annonce que la femme porte les culottes : dans ce cas, la femme et le mari sont toujours d'accord pour tuer l'animal.

58. — Lorsqu'une poule glousse dans la maison d'un malade, elle annonce la mort de celui-ci. Pour conjurer le sort, il faut la tuer elle-même (Pays de Charleroi).

59. — Présages de l'araignée :

Araignée du matin, grand chagrin.

Araignée de la matinée, belle journée (Nivelles).

Araignée de midi, grand plaisir (Verviers, Liége, Namur, Entre-Sambre et Meuse), grand dépit (Nivelles).

Araignée de douze heures grand malheur (Pays de Herve).

Araignée de 4 heures, grand malheur (Liége).

Araignée du soir, grand espoir.

Araignée de neuf heures, grand malheur (Nivelles).

La vue de l'araignée annonce de l'argent (Visé). — Ecraser une araignée le matin, signe d'argent (Mons).

Dans la plupart des fermes, on respecte les toiles d'araignée des étables et écuries, dans la croyance que les araignées portent bonheur au bétail.

Une araignée qui tombe sur vous annonce que vous allez recevoir une visite.

60. — Le chien qui hurle au lieu d'aboyer, sent la mort : il annonce un décès dans la maison. Le signe est surtout redoutable s'il se produit durant les nuits d'hiver.

61. — Le vol persistant d'une chauve-souris autour de la maison est un signe de mort prochaine.

62. — La chouette, le hibou, la hulotte, qui se posent sur votre toit annoncent la mort par leur cri. — La pie ou le corbeau qui vient crier chez vous annonce un décès dans la famille (Hesbaye). — Voir un corbeau, un seul, quand on regarde par la fenêtre, est un signe de malheur (Liége). — L'apparition d'une pie devant la fenêtre de l'habitation porte malheur aux habitants de la maison (Malmédy, *Mélusine*, IV, 353).

63. — Lorsque le chat de la maison disparaît sans raison et sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu, on croit que c'est un signe de décès prochain.

64. — Les nids d'hirondelles portent bonheur. On considère comme un signe néfaste qu'elles ne reviennent pas au printemps à leur nid comme à l'ordinaire. Détruire un nid d'hirondelles porte malheur à la maison.

65. — Avoir des plumes de paon chez soi porte malheur.

66. — Si l'on bat les cartes et que l'une d'entre elles saute du jeu, c'est signe de nouvelle.

67. — Enfant qui s'avise de jouer avec des souliers, annonce de mauvaises choses.

6. — A la veillée. (1)

68. — Dans les anciens foyers ouverts, lorsque les flammes dessinaient plus ou moins bien les traits d'une figure, c'était un signe de mort dans la famille (Awans, Trooz).

69. — Quand le feu, dans un foyer ouvert, pétille, (quand le feu pète) c'est signe de nouvelle. — Quand le charbon éclate dans le poële, il arrivera quelque chose dans la maison (Nivelles),

Quand le feu du poële ronfle ou pétille, quand la tôle qui obture le foyer détonne bruyamment, c'est signe de nouvelle.

Si le poële, avec une sorte de détonation, lance une flamme par son ouverture inférieure, signe de nouvelle *d'é capiau* « d'un chapeau », d'un homme ; si la flamme est lancée par l'ouverture supérieure, nouvelle *d'é blanc bounèt* « d'un blanc bonnet », d'une femme (Borinage).

70. — Un tison ou un morceau de houille qui roule à bas du feu, annonce une nouvelle (Liége), annonce une visite (Verviers), annonce que quelqu'un est en route pour venir vous voir (Nivelles).

---

(1) Sur les supertitions orientées autour du feu, du foyer, de la flamme, et des luminaires, voy. les Tables quinquennales, au mot Feu.

71. — Le premier cri-cri qui chante à votre foyer annonce la mort : il faudra le saisir et le tuer. S'ils viennent à plusieurs, c'est un signe de bonheur, et il faut les protéger (Liége).

72. — Mettre le pied par mégarde sur un morceau de houille et l'écraser, attire le malheur (Nivelles).

73. — Si la chandelle ou la lampe pétillent, si des étincelles s'en échappent, c'est signe de visite prochaine (Entre-Sambre et Meuse).— Quand la flamme de la lumière est immobile, bon signe; si elle danse, mauvais signe (Borinage). — Si la mêche de la lampe donne une flamme tout-à-fait égale, c'est signe de nouvelle (Liége).

Si, à la mêche d'une chandelle, il se produit une étincelle de votre côté, signe de nouvelle pour vous; nouvelle peu importante si, en secouant le flambeau, l'étincelle tombe; nouvelle très grave si l'étincelle résiste à plusieurs secousses (Ardenne).

74. — Si la mêche d'une chandelle charbonne, c'est signe de visite pour le lendemain. — Si vous parvenez à prendre ou faire tomber avec les doigts le petit charbon sans vous brûler, le visiteur sera un galant pour vous (Spa).

75. — Lorsque le verre de la lampe se brise sans cause apparente, c'est signe de nouvelle.

76. — Si la lampe ou la chandelle que vous tenez en main vient à s'éteindre brusquement, signe de malheur.

7. — Varia.

77. — La première fois qu'on entend chanter le coucou, si l'on est à jeun, on aura faim pendant l'année; si c'est avant le déjeûner, on ne mangera pas de *makêy* « caillebote » pendant l'année.

Quand vous entendrez chanter le coucou pour la première fois, voyez combien d'argent vous avez en poche : vous n'en aurez jamais moins durant l'année. Si vous n'en n'avez pas à ce moment, signe de pauvreté.

78. — Le premier gland trouvé dans le bois doit être examiné : si l'on y trouve un ver, c'est signe d'abondance; si l'on y trouve une mouche, c'est signe de pauvreté: si l'on n'y trouve ni mouche ni ver, il faut en chercher d'autres jusqu'à ce qu'on trouve un gland qui contienne mouche ou ver.

79. — Entendre le chant du rossignol au début du printemps, porte bonheur.

80. — Quand on entend chanter une alouette le matin, c'est un signe de richesse.

81. — Quand vous mangez le premier fruit de l'année, s'il vous a été donné, faites un souhait : il sera certainement exaucé. (Pays de Herve).

82. — Découvrir par hasard un nid d'oiseaux, porte bonheur. (Ardenne).

83. — Si une plume qui voltige vient se poser sur vous, bon signe pour la journée.

84. — Si une libellule vous frappe au front, vous devez mourir dans l'année : cet insecte s'appelle *mârtê d' diale* « marteau de diable » (Liége).

85. — L'oiseau nommé *rodje cowe* « rouge queue » (Rossignol de murailles) est considéré comme de mauvaise augure : on l'appelle *oûhê d'mwêrt* « oiseau de mort » (Liége).

86. — Quand les abeilles abandonnent leurs ruches, c'est un signe que le bonheur s'en va.

87. — Recevoir en cadeau une chaussure ou des bas, ou trouver des objets de cette espèce, signifie que l'on va prochainement faire un voyage.

88. — Il est mauvais de passer sous une échelle : ce fait attirerait la mort dans votre famille. Si vous y êtes obligé par les circonstances faites un souhait, et il se réalisera.

89.— Le suicide entraîne toujours un autre décès dans la famille ou chez les gens qui vont venir habiter la même maison.

90. — Si une femme perd son peigne, quelqu'un pense à elle.

91. — Pêcheur, si vous comptez vos poissons, vous n'en attraperez plus.

92. — Celui qui, sans être jardinier, plante un saule-pleureur, mourra dans l'année (Liége).

93. — Introduire un pied d'hortensia dans la maison, c'est y apporter le malheur.

94. — Si le soleil vous envoie dans l'œil un rayon droit, c'est que vous êtes aimé des belles. Mais si le fait arrive à une jeune fille, son mariage est retardé d'un an.

95. — Quand la lune sortant des nuages envoie ses rayons chez vous : signe de bonheur.

96.— Si une étoile filante tombe [semble tomber] dans votre jardin ou sur votre toit, elle vient chercher une âme. Donc, signe de mort.

97. — Si une étoile filante file vers vous, elle vous annonce des avantages ; si elle file en sens contraire, vous ferez une perte d'argent (Hesbaye).

Oscar COLSON.



Documents et Notices

Un dicton liégeois

La pièce suivante, dont l'original émane du Greffe de la Cour de Justice de Spa, contient un dicton liégeois qu'il parait intéressant de relever : ALBIN BODY.

Le sieur Thomas Jehin (1) issu d'une des plus anciennes familles du ban de Theux, et sa famille et descendants, se trouvant vilipendé et flétri par certains propos tenus à son égard le 10 du présent mois de décembre 1772 sans préjudice du jour plus précis, vers les onze heures du matin, par Catherine... (2) ou autrement, ainsi que son nom propre ap ellatif pourroit être connu ; déduira et avancera contre elle les articles dépositifs civiles, tels que s'ensuivent,

1° Que ladite... fait profession de bouchère ;

2° Qu'elle n'est pas native du Pays de Liége ;

3° Qu'elle s'est rabatue à Spa pour y pouvoir gagner sa vie mieux qu'elle ne faisoit dans sa résidence primitive ;

4° Que cependant, sans avoir égard à son extraction ni naissance hors de ce Pays de Liége, où elle tâche de gagner sa vie, mieux que dans le sien inconnu, elle s'est émancipée témérairement en mépris des loix divines et humaines de vilipender et calomnier qui que ce soit par faits, paroles, ni auterment ; que le dit jour vers les onze heures du matin sans préjudice du jour et heures plus précis, que de dire et reprocher audit Jehin en présence de plusieurs personnes y présents : **Je suis plus honneste que vous, je n'ai pas mis mon cul sur la pierre blanche à Liége, comme vous l'avez fait ;**

---

(1) Il s'agit ici du père du fameux abbé Jehin, le fougueux moine défroqué auteur de multiples écrits, qui joua un rôle important dans la révolution liégeoise.

(2) Le nom est chaque fois surchargé. Nous croyons lire **Heymus** ou **Keymus**.

5° Or, comme ces termes dans le vulgaire Liégeois dénoncent et signifient que des discours pareils veuillent dire que ledit Jehin auroit fait banqueroutte ou obtenu un bénéfice de cession ou quinquenale pour éluder les prétentions de ces créanciers ;

6° Lesquels propos comme séditieux, injurieux et tendant à faire perdre le crédit, honneur, audit Jehin, rejaillissant sur sa famille également sans reproche comme lui.

Cause pourquoi, les dits articles suffisamment prouvés et avérés, le dit Jehin conclud à ce que ladite... sera condamnée de révoquer lesdits propos injurieux un jour de dimanche au prône de l'église de Spa le peuple y assemblé, et condamnée à une amende de cent francs en faveur des pauvres d'illec et aux frais. En cas de défaut, de pouvoir ce faire faire par le maître des hautes œuvres pour elle. Se réservant cependant de pouvoir au premier *adder* (= ajouter), changer, et diminuer du tout ou en partie ainsi que le cas l'exigera en proécution de cause.

Présent là même, le dit sieur Jehin, comparant au greffe de Spa, lequel a ratifié et pour autant que de besoin affirmé par serment là même prêté tout le contenu de dessus ; ayant, pour faire en prosécution de cause, tout ce qu'au cas appartiendra.

Constitué le prélocuteur Delreid senior pour son facteur *ad lites*, avec ratification de ses besoignés à faire.

(s) Crahay, greffier.

La polka

Nous avons signalé, il y a quinze ans (t. I, p. 23-24), que, vers 1845, lorsque apparut chez nous la Polka, les gens austères qualifièrent sévèrement cette danse nouvelle qui obligeait les jeunes gens à se tenir de si près embrassés, à la même époque, une « maladie » se déclara dans les pommes de terre, et la récolte de ces précieux tubercules fut presque complètement manquée. On fut, disions-nous, conduit à rapprocher les deux événements, et une légende prit cours dont le souvenir n'est pas encore perdu : la Polka n'était autre que la danse exécutée par les Juifs devant le Christ au supplice, et la maladie des pommes de terre était un juste châtiment de Dieu qui réprouvait la vogue de cette danse impie.

M. Winand Gorissen nous a signalé récemment une tradition qui eut cours à Huy et aux environs : peu après l'introduction de la danse nouvelle, on vit apparaître au-dessus des terres rouges de Corphalie, près de cette ville, une femme blanche qui proféra cette menace solennelle :

Tu t'en repentiras
D'avoir dansé la polka !

M. Henri Colson, mon oncle, se souvient d'une chanson répandue à Liége à la même époque, et où le peuple était menacé de la colère de Dieu, pour avoir adopté la polka.

Voici les deux couplets caractéristiques qui m'ont été chantés :

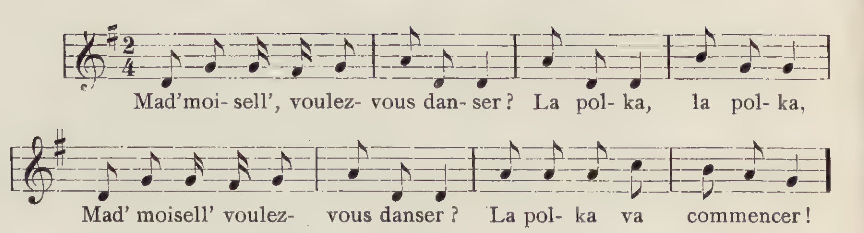


Pleurez, pleurez, mes très chers frères,
Je vous le dis en vérité,
Pleurez, pleurez sur vos misères
Car Dieu sur vous est irrité !
Vous avez perdu sa tendresse,
De lui-même je sais cela
Et vous devez votre détresse
A la polka.

Cette danse infâme et maudite
Est celle qu'on dansait autrefois,
Lorsque le peuple israélite
Vit clouer Jésus sur la croix.
En signe de réjouissance
Le peuple juif de ce temps-là
Se livrait à l'affreuse danse
De la polka.

Ni les menaces, ni les anathèmes, ni les malheurs publics ne suffirent à enrayer la vogue de la polka qui fut rapide et décisive.

L'invitation à la polka donna lieu à un petit couplet sur l'air célèbre « *V'là l' bastringue* », que l'on connaît encore très bien dans tout le pays de Liége.



Ce couplet est encore des plus populaire : les enfants le répètent dans leurs rondes et il sert à faire sauter les poupons sur les genoux des papas.

Chose curieuse, la vogue récente et heureusement passagère du Cakewalk a donné lieu à un couplet tout-à-fait analogue :



A	B
Mlle, voulez-vous danser	Mlle, voulez-vous danser
La polka, la polka,	Le cake-walk, le cake-walk
Mlle, voulez-vous danser	Mlle, voulez-vous danser
La polka va commencer.	Le cake-walk va commencer.

Nous ignorons si le dernier air est un des airs primitifs du cake-walk, comme l'autre est un air-type de la polka. On peut le croire, néanmoins, car aux carnavals des deux ans passés, c'est lui qu'on a vu répéter à satiété par les masques des rues, dansant cette danse grotesque, et cette année, on n'a presque plus, pour ainsi dire, vu l'une et entendu l'autre.

Quoi qu'il en soit, la parenté des deux strophes est évidente et la filiation n'est pas douteuse. Preuve nouvelle qu'en pareilles matières, on invente beaucoup moins qu'on ne perfectionne — et que l'on se souvient de beaucoup de choses sans le savoir.

O. COLSON.



BIBLIOGRAPHIE

Table générale systématique des publications de la Société liégeoise de littérature wallonne (1856-1906), par Oscar COLSON, bibliothécaire de la Société. — Liége, Imprimerie Vaillant-Carmanne, 1908. Vol. in-8°, xx + 301 p. Prix : fr. 5.

Dans sa forme première, ce volume constitue le tome XLVII du *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne.* C'est aussi la première partie du *Liber memorialis* dont la publication a été décrétée par la Société en vue de couronner dignement les festivités qui de la façon relatée ici même, commémorèrent le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Ce n'est pas la première fois que la *Société* liégeoise procède à un examen rétrospectif de son activité scientifique et littéraire : par deux fois, en 1887 et en 1893, son président d'alors, M. Joseph Dejardin, publia (t. 23 et 33 du *Bulletin*), sous forme d'index général, une table des publications où s'entremêlent les noms d'auteurs et de collaborateurs, les titres d'œuvres publiées ou simplement citées. Il y avait incorporé l'index particulier du *Recueil d'airs de crâmignons* de Terry et Chaumont ; on y trouvait enfin, une foule de détails bibliographiques et autres.

Malgré tout l'intérêt de ce procédé de tabulation, il a paru plus utile de dresser, cette fois, un inventaire systématiquement ordonné et « donnant aux savants étrangers comme aux membres fidèles de la Société une vue d'ensemble de ses travaux scientifiques et littéraires, permettant en outre à ses collaborateurs actuels et futurs, ainsi qu'aux concurrents de ses joûtes annuelles, une consultation raisonnée de son vaste répertoire ».

On ne peut que donner raison à la *Société* d'avoir adopté ce plan, car il synthétise bien les idées qui président à l'orientation de son activité ; mais il faut aussi louer sans réserve l'auteur de ce gigantesque dépouillement, pour la méthode qu'il sut apporter dans son travail : la consultation attentive de cette Table fera entrevoir les innombrables difficultés de tout genre qu'il fallut vaincre pour répertorier uniformément les publications si diverses de caractère et de forme qui occupent près de vingt-trois mille pages, dans un ensemble de 65 volumes.

Il faudra lui savoir gré aussi de la discrète, mais adéquate annotation par laquelle il a caractérisé ou décrit le contenu de la plupart des travaux catalogués.

Notons, enfin, qu'en plus de la table systématique annoncée par le titre, on trouve encore dans ce précieux travail, des tables de concordance entre les tomaisons des publications et les années auxquelles elles se rapportent ; un relevé analytique des publications faites en dehors du *Bulletin* et de l'*Annuaire* (Dictionnaire général ; invitations rimées et menus illustrés des banquets anniversaires) ; un index géographique des textes romans non liégeois ; une table des noms d'auteurs et enfin un relevé des titres des œuvres publiées et des rubriques divisionnaires utilisées dans la partie systématique du répertoire.

On le voit, c'est, au total, un remarquable instrument de documentation abondante et précise, pour tous ceux dont l'activité s'exerce dans l'orbe des études auxquelles la *Société* a consacré le demi-siècle de son existence.

C'est aussi la preuve indiscutable d'une énergie féconde dans le passé et d'une vitalité pleine de promesses pour l'avenir qui s'ouvre devant la *Société* liégeoise et l'entraîne vers un centenaire que ses membres, jaloux du passé, sauront faire triomphant et glorieux.

Louis Stainier.

o o o

La Bibliothèque wallonne. — Le dernier *Annuaire de la Société Liégeoise de littérature wallonne*, publie l'article suivant, qu'on nous prie de reproduire, et qui est relatif à une institution des plus intéressantes, bien qu'assez peu connue du grand public. L'article est dû à M. Oscar Colson, bibliothécaire de la Société.

Il existe à Liège, au sein de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, une Bibliothèque spéciale, où l'on centralise tout ce qui, dans le pays entier et à l'étranger, est publié en wallon et sur le wallon. Elle n'est pas seulement relative au wallon liégeois, mais à tous les dialectes romans de Belgique.

Fondée il y a plus de 50 ans, elle possède une grande quantité de volumes, brochures, plaquettes et feuilles volantes, anciens et modernes, ainsi que des « découpes » de journaux et revues sur tous les sujets et auteurs wallons. Ses collections comprennent aussi bon nombre de manuscrits.

La Société, dès le premier jour, a voulu éviter la dispersion future de ses inestimables collections. En cas de dissolution, elles deviendront la propriété de la Ville de Liége, pour être déposées à la Bibliothèque publique de cette capitale.

En vue d'assurer l'utilisation de sa Bibliothèque, la Société l'a pourvue d'un catalogue établi sur fiches et constamment tenu à jour, où tous les ouvrages figurent à la fois au nom de leur auteur et à leur genre littéraire ou scientifique.

On peut, du premier coup d'œil, trouver dans ce catalogue, par exemple, la liste des ouvrages écrits en carolorégien, la liste des comédies en un acte publiées dans tout le pays en 1893, la liste des œuvres de tel auteur, la liste des travaux relatifs au dialecte borain, au dialecte gaumet, etc. Le catalogue, commencé en 1905, et qui est en voie d'achèvement, comprend actuellement environ 20.000 fiches.

Ce chiffre montre l'importance des collections qui, depuis la fondation de la Société, n'ont cessé de s'accroître en proportion du développement de la littérature et de la philologie wallonnes.

La Société consacre chaque année à cette Bibliothèque wallonne une somme importante. Ses subsides, toutefois, auraient été de tout temps insuffisants, si la Société n'avait reçu en grand nombre des envois d'auteurs et des dons émanant de ses propres membres, et si elle n'avait elle-même pratiqué avec la plus grande libéralité l'échange de ses publications avec tous les périodiques intéressant le wallon.

A notre époque, où les publications dialectales foisonnent dans tous les coins du pays, et où, en conséquence, il devient de plus en plus difficile de les connaître pour les réunir, il est plus que jamais désirable de voir les auteurs et les éditeurs s'intéresser personnellement à la conservation indéfinie de leurs productions.

Tout ce qui se publie mérite d'être conservé. Dans cet ordre d'idées, il faut rejeter tout *a priori* et condamner les fausses modesties. Nous ne pouvons pas savoir quelle importance l'avenir attribuera à telle ou telle œuvrette que d'aucuns aujourd'hui considèrent comme une futilité. Tel almanach facétieux d'autrefois, dont il n'existe peut-être plus deux collections complètes, constitue à présent une source de première importance pour les philologues. Telle chanson de circonstance, publiée sur feuille volante et pour quelques amis, sera peut-être, dans vingt-cinq ans, le seul document connu, écrit dans le dialecte original de la localité ou même de la région.

Trop souvent les auteurs wallons négligent de répandre leurs ouvrages en dehors d'une région déterminée, et ils ne se soucient nullement de les sauver de la mort et de l'oubli, qui menacent les livres comme les hommes.

Chacun devrait avoir à cœur de déposer un exemplaire de *toutes* ses productions dans la bibliothèque locale ou dans celle de la ville voisine. Chacun devrait aussi veiller à ce qu'un exemplaire de tous les ouvrages en wallon vienne prendre place au dépôt général et central établi dans la capitale wallonne.

C'est surtout aux auteurs non liégeois que nous adressons un pressant appel. Les autres connaissent assez l'œuvre désintéressée de notre Société pour nous aider spontanément.

A tous, nous répétons :

La Société reçoit avec reconnaissance, pour sa Bibliothèque wallonne, toutes les productions : livres, feuilles volantes, articles, etc., écrits en wallon ou relatifs au wallon, quelle que soit leur peu d'importance apparente.

Elle accuse réception de tout don fait à sa Bibliothèque et, si on le désire, elle envoie, à titre d'échange, des publications de prix équivalent parmi celles qu'elle a éditées. De plus elle annonce régulièrement, dans son *Annuaire*, avec le nom des donateurs, tous les envois qu'elle a reçus.

Nous rappelons que cette Bibliothèque n'est pas réservée à quelques personnes, mais qu'elle est ouverte à tous les membres de la Société et à tous les étrangers agréés.

Les auteurs, appartenant ou non à la Société, sont instamment priés de consulter ses collections. Ils pourront, en consultant le catalogue, savoir ce qui manque et les intéresse. Ils pourront aussi se rendre compte des travaux publiés antérieurement sur les sujets qu'ils voudraient traiter.

La Bibliothèque, établie au local de la Société, est ouverte le 1er mardi de chaque mois, de 17 à 18 heures. Les livres, prêtés contre récépissé, peuvent être conservés pendant tout un mois. (1)

---

(1) [Nous rappelons ici que les envois destinés à la *Société wallonne* doivent être faits directement à son local, à l'Université, place de l'Université, à Liége. — O. C.]





Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

La population de Liége autrefois

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on ne connaît aucun document officiel sur le nombre d'habitants de la ville ni de la principauté de Liége. Les chiffres rapportés par quelques anciens historiens, chroniqueurs et voyageurs, ne sont, pour la plupart, que des appréciations personnelles ne reposant sur aucune donnée sérieuse. Presque toujours, ils sont exagérés : ce qui prouve qu'aux siècles passés, la forte population de notre ville était, pour l'étranger, un réel sujet d'étonnement et d'admiration.

Philippe DE COMMINES, qui accompagnait le roi de France et le duc de Bourgogne dans leur expédition contre la ville de Liége en 1468, écrit : « *Or, faut-il entendre qu'en ce temps-là, Liége estoit une des plus puissantes villes de la contrée et des plus peuplées.* »

Philippe DE HURGES, en 1615 et Pierre BERGERON, en 1619, dans la relation de leur voyage à Liége, font également ressortir la densité de la population de la ville.

Estans entrez, nous trouvasme ceste ville fort semblable à celle de Paris, tant pour la salleté de ses rues couvertes de fanges puantes et noires, comme pour leur estroiteur, car il y en a fort peu de larges, comme aussi pour la hauteur excessive des édifices particuliers, la pluspart dressez de charpentage et de plastre, où *demeurent en chascun cinq à six mesnages ou plus*, comme nous avions veu à Paris. Elle lui ressemble encore au nombre des églises et lieux pieux, qui est très grand *au nombre de peuple qui est certes fort grand* pour ce qu'elle contient en l'estendue de ses remparts qui sont de bien grand pourpris. (1)

Nous voilà enfin arrivez à ceste grande et célèbre ville de Liége,

(1) *Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestreet en 1615*, publié par H. MICHELANT (Société des Bibliophiles liégeois).

l'une des plus belles, magnificques, agréables, bien bastie, mieux située, plus riche et *peuplée* de toute la Belgique. (¹)

Le colonel français DUPLESSIS L'ESCUYER qui visita Liége vers l'année 1650, lui accorde assez judicieusement une population de quarante mille habitants environ :

Elle est bien fermée de murailles et de tours qui les flanquent, n'ayant pas besoing d'estre mieux fortifiée puisqu'elle tire sa force par *la multitude de ses habitants qui excède le nombre de plus de quarente mille...* (²).

Cependant, une vingtaine d'années auparavant, le nonce CARAFA (³), qui séjourna à Liége près de dix ans, évaluait la population de la ville à plus de 100,000 habitants. COYER (⁴) donne le même nombre pour l'année 1769 et GROSLEY (⁵), amplifiant encore, rapporte que la peste, en 1772, emporta 12,000 âmes sur les 200,000 que comptait la ville de Liége !

Tous ces chiffres sont évidemment fantaisistes, ils ne reposent sur aucun document officiel.

Pourtant, si l'on en croit SUFFRIDUS PETRI, un recensement de la population liégeoise aurait été fait dans le courant du XVᵉ siècle. Après avoir raconté le sac de la ville en 1468, cet auteur ajoute :

Tel fut le sort d'une ville autrefois si célèbre qui, dans un dénombrement fait avant ces calamités, fut trouvée contenir *cent vingt mille âmes dans l'enceinte de ses murs seulement.* (⁶)

Ce dénombrement a-t-il été réellement fait ? On ne possède plus rien aux archives qui puisse nous éclairer à ce sujet.

* * *

En interprétant des documents d'ordre fiscal, on est cependant parvenu à fixer approximativement, pour différentes dates, le chiffre de la population liégeoise.

Si l'on prend une moyenne de cinq habitants par maison, la

---

(1) *Voyage de Pierre Bergeron es Ardenne, Liége et Pays-Bas en 1619*, publié par H. MICHELANT (Société des Bibliophiles liégeois).

(2) *Voyage au Pays de Liége par le colonel français Duplessis l'Escuyer, vers l'année 1650.* (Liége — Imprimerie Demarteau — 1873).

(3) *Legatio apostolica ad Provincias inferioris Germaniae*, p. 131.

(4) *Voyage en Hollande*, tome II, p. 296.

(5) *Voyage en Hollande*, p. 77.

(6) CHAPEAVILLE : *Gesta pontificum Leodiensium*, tome III, p. 185.

« *Crenée* » de 1470 accusait, pour Liége et ses faubourgs, 2,000 feux, soit une population de 10,000 habitants [1].

Qu'on se rappelle qu'après le sac de Liége par les Bourguignons, le sire Frédéric de Wittem, envoyé par Charles le Téméraire, continua journellement, pendant sept semaines, à brûler ce qui restait debout dans l'infortunée cité ; qu'à maintes reprises, le duc incendiaire fit abattre les maisons qu'avaient reconstruites à la hâte des malheureux échappés au massacre ; qu'il ne permit aux chanoines de la cathédrale et des églises collégiales d'édifier pour leur usage plus de cent et quatre maisons ; que le 3 janvier 1470, Louis de Bourbon, voulant se rendre compte de l'état de la ville, dut parcourir à pied les ruines de la cité, son cheval ne pouvant passer à travers les décombres [2], — et l'on sera surpris de retrouver en 1470 une population de 10,000 habitants pour Liége et ses faubourgs [3].

Si Liége se releva après un tel désastre, c'est que, comme le dit Commines, on sauva de l'incendie presque toutes les églises et trois cents maisons pour loger les gens d'église : « *Et cela a esté cause que si tost a été repeuplée ; car grand peuple revint demourer avec ces prestres.* »

Après la mort du Téméraire et la destruction de ses armées en Suisse, beaucoup de Liégeois fugitifs rentrèrent dans leur ville, Marie de Bourgogne abandonna ses droits de conquête, le vieux perron de cuivre fut replacé sur le Marché et le travail de réédification commença. Il se fit rapidement, malgré les luttes qui ensanglantèrent encore le pays pendant le règne si agité de Jean de Hornes ; après Erard de la Marck, il était complètement achevé.

Un siècle plus tard, la cité avec ses faubourgs devait compter trente-cinq à quarante mille habitants.

M. Joseph Brassinne, rectifiant un travail de statistique fait par

---

(1) *La « Crenée » générale du Pays de Liége en 1470 et le dénombrement des feux*, par A. Hansay. (« Bulletin de la Commission royale d'histoire », tome LXXI, 1902, p. 67-106.)

(2) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch.* — Traduction par J. Alexandre. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois.)

(3) Les faubourgs de Sainte-Marguerite et de Saint-Laurent avaient aussi été incendiés, mais par les Liégeois eux-mêmes, lorsqu'ils apprirent que la puissante armée du duc de Bourgogne était campée sur les hauteurs de Sainte-Walburge. (*Chronique d'Adrien d'Oudenbosch.*)

un contemporain à propos d'un document fiscal datant de 1651 [1], arrive aux conclusions suivantes [2] :

La ville renfermait dans ses murs 5724 maisons ce qui donne une population de 28620 âmes.

Le quartier d'Outremeuse (paroisses St-Pholien et St-Nicolas) comptait pour lui seul 1227 maisons et 6135 habitants.

Les faubourgs Ste-Marguerite, Ste-Gertrude, Ste-Walburge, Ste-Véronique, St-Vincent, Ste-Foi et St-Remacle-au-Pont formaient un ensemble de 1843 maisons habitées par 9215 personnes : ce qui donne pour la ville et ses faubourgs un total de 7567 maisons et 37835 habitants.

On sait que pendant le second quart du XVIIe siècle, Liége était loin de jouir de la tranquillité si nécessaire au développement de sa prospérité. Les luttes intestines entre Chiroux et Grignoux, les combats meurtriers qu'ils se livraient parfois au cœur même de la cité (25, 26 et 27 juillet 1646), l'intervention d'armées étrangères amenées par le prince-évêque Ferdinand de Bavière, les impôts successifs établis pour payer cette soldatesque, la construction d'une citadelle par voie de corvées et de réquisitions (1650), l'établissement d'une garnison de soldats allemands, les persécutions politiques : tout avait contribué à ruiner le commerce et l'industrie et à provoquer, très probablement, l'exil volontaire d'une notable partie de la population.

* * *

Le 9 mars 1736, le prince-évêque Georges-Louis de Berg, d'accord avec les Trois Etats, fit publier une ordonnance établissant une capitation à payer par tous les habitants du pays, tant ecclésiastiques que laïcs. Dans cette ordonnance, il est expressément enjoint à chaque curé de paroisse et à chaque pasteur de communauté, de dresser une liste exacte de tous ses paroissiens. Si l'on possédait ces listes, on aurait un relevé complet de la population de la ville et de la principauté de Liége en 1736. Malheureusement, il n'en existe au dépôt des archives que des fragments [3].

* * *

Suivant un plan d'organisation municipale, adopté le 17 juillet 1790 par les Bourgmestres et Conseil, Maîtres et Commissaires de

---

(1) *Description du rapport des vitres et bonniers, tant de la cité que des villages circonvoisins.* M.DC.LI.

(2) *La population de Liége en 1650*, par Joseph BRASSINNE.

(3) M. L. POLAIN : *Population de l'ancien Pays de Liége au XVIIIe siècle.* (« Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », tome III, p. 345-350.)

la Cité de Liége, la population de cette ville, de ses faubourgs et de sa banlieue était, dit Thomassin (1), de 88,159 habitants qui se répartissaient comme suit : dans les murs, 32,964 dont 10,209 étaient établis sur la rive droite de la Meuse ; dans les faubourgs, 17,296 ; dans la banlieue (2), 37,899.

En 1790, la population de Liége avec ses faubourgs était donc de 50,260 habitants.

D'après une lettre datée du 7 floréal an IV (26 avril 1796), adressée par l'Administration municipale à l'Administration du Département (3), la population de Liége, en 1791, était de 43,067 habitants et de 58,000 pour la ville et ses faubourgs, sans la banlieue. Ce chiffre, ajoute une note, paraît devoir être rectifié et porté au delà de 50,000. Il est cependant certain que si lors de la restauration du gouvernement épiscopal à Liége, en 1791, de nombreux révolutionnaires liégeois se réfugièrent en France, en revanche beaucoup d'émigrés français se fixèrent dans notre ville, et leur nombre y devint bientôt assez grand pour inspirer de l'inquiétude au secrétaire de la légation de France à Liége, le sieur Jolivet (4).

Dans sa lettre aux représentants du peuple, datée du 4 pluviose an III (23 janvier 1795), le peintre liégeois Defrance écrit : « *La commune de Liége est, d'après le dénombrement fait de sa population, de quatre-vingt dix-huit mille individus.* » Il ajoute, dans une autre pièce écrite la même année : « *La seule ville avec sa banlieue a toujours passé pour faire le cinquième de toute la population du Pays, qui est évaluée à un demi-million d'individus.* »

« *Liége compte, avec les villes de Huy, Saint-Trond et Waremme, 160,000 âmes qui forment à peu près la troisième partie de toute la population du Pays.* » (5)

Defrance fait évidemment allusion à un recensement antérieur à 1794, car durant cette terrible année, la population devait avoir

---

(1) *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, p. 195.

(2) D'après une note de l'Administration municipale, la banlieue, à cette époque, s'étendait sur un espace d'environ dix kilomètres autour du Marché, centre de la cité.

(3) Archives provinciales. — Administration centrale. — Registre n° 42.

(4) *Les émigrés français au Pays de Liége, de 1791 à 1794*, par Félix Magnette. (« Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », tome XXXVI, p. 131-182.)

(5) Archives provinciales. — Ces pièces inédites nous ont été communiquées avec la plus grande amabilité par M. le Dr J. Alexandre, conservateur du Musée archéologique de Liége.

subi un déchet colossal : les révolutionnaires français, rentrés pour la seconde fois à Liége, y avaient commencé la série sans fin de leurs exactions.

L'historien Henaux écrit à ce sujet :

Tout le Pays liégeois fut affreusement rançonné, les fonds des caisses publiques furent saisis par le Payeur-Général de l'armée, les habitants furent soumis à d'exorbitantes contributions de guerre. Les villes et les communes furent frappées d'incessantes réquisitions de drap, de toile, de cuir, de fourrage, de grain, de farine, de café, de genièvre, de bière, d'huile, de papier, de bœufs, de vaches, de moutons. Elles eurent à livrer leurs chevaux, leurs voitures, leurs charrettes. Elles étaient indemnisées en assignats alors que ce papier-monnaie n'avait plus cours en France.

Par suite de ces énormes réquisitions, il y eut une horrible disette. Pour ne pas être traité en accapareur, il fallut être porteur d'une carte civique pour acheter du pain. Ainsi le voulait un arrêté de la Municipalité de Liége datée du 28 octobre 1794. [1]

Cette même municipalité déclarait, le 3 décembre suivant, qu'elle ne disposait plus que de douze sacs de farine pour approvisionner toute la ville ! Nous reproduisons cette pièce édifiante, restée inédite jusqu'à ce jour [2].

Administration d'arrondissement de Liége. Séance du 18 frimaire au soir, année 3e républicaine [3 décembre 1794].

N° 39. L'Administration générale d'arrondissement de Liége, considérant :

1° Que la Municipalité de la Commune de Liége lui expose que les magasins publics destinés à son approvisionnement ne renferment en ce moment qu'une quantité de douze sacs de grains environ ; que cejourd'hui 18 frimaire, il a été fait aux habitants une distribution à raison d'une livre et demie de pain pour trois jours, et qu'il y a impossibilité d'y trouver aucun moyen d'assurer une distribution prochaine ;

2° Que la Municipalité de Liége a fait, il y a 5 jours, connoître cette extrême détresse aux Représentants du peuple Portiez et Joubert, alors à Liége, qui en ont été si frappés, qu'ils ont sur le champ écrit à leurs collègues à Bruxelles, pour qu'ils avisassent aux moyens de la faire cesser, mais que leur lettre n'ayant produit aucun effet, le danger n'a fait que croître, et expose le peuple liégeois à un manque absolu de subsistances ;

3° Que l'Administration générale auprès de laquelle la Municipalité s'est rendue de nouveau ayant appelé dans son sein le Commissaire ordonnateur Ferrès, elle l'a pressé de venir au secours des habitants.

Sur la représentation par lui faite que, vu la pénurie où se trouvent aussi les magasins militaires, et vu la possibilité d'avoir à temps une autorisation, il croit de son devoir de ne déférer au vœu des Liégeois, quelque pressant qu'il puisse être, qu'en conséquence de cette autorisation qu'ils peuvent promptement solliciter et obtenir ;

---

(1) Henaux : *Histoire du Pays de Liége*, tome II (3e édition).

(2) Archives provinciales. — Registre n° 259, fol. 8-9 (pièce inédite signalée par M. le Dr Alexandre).

Arrête que les citoyens Billotey et Ista se rendront à Bruxelles auprès des Représentants du peuple, de l'Administration centrale et du Commissaire ordonnateur général, afin d'obtenir l'autorisation au Commissaire ordonnateur Ferrès de venir pour le moment au secours de la Commune de Liége.

Séance tenue extraordinairement à neuf heures du soir.

L. DEFRANCE, président. DETRIXHE, secrét. Fr. J : SPIROUX.

G. DELEAU, avocat liégeois, écrivait en 1799 : « *Le Pays de Liége a payé pour première contribution, imposée au moment de son occupation en 1794, une somme de soixante-quinze millions.* » (1)

Un forcené jacobin liégeois, Léonard LIBERT, contribuable récalcitrant, écrivait aussi avec découragement, le 19 novembre 1795 : « *On ne parle plus que d'exécutions militaires, que de saisies de mobilier. C'est une f... Réunion que la nôtre, puisqu'elle ne nous assure pas la propriété du lit sur lequel nous couchons !* » (2)

* * *

Les années qui suivirent ne furent pas meilleures.

Une lettre de Nicolas BASSENGE au ministre des finances, datée du 27 ventôse an V (17 mars 1797), rappelle qu'avant la révolution, Liége comptait quatre vingts à cent mille habitants ; que le recensement fait après l'émigration des partisans du prince-évêque n'avait plus donné que 58,000 habitants, et qu'en l'an V, la population n'était plus que de 44,000 âmes (3).

Dans une autre lettre, toujours adressée au ministre des finances, datée du 15 thermidor an V (2 août 1797), BASSENGE rapporte que « *Liége a perdu près de 20,000 âmes de sa population, et Verviers, place si importante par ses draperies, près de 5,000* ». (4)

En 1798, la population de Huy n'était plus que de 5,000 habitants dont 3,500 étaient inscrits sur le « Registre des pauvres ». Il n'y avait que 80 particuliers au plus vivant dans une certaine aisance. Son revenu atteignait à peine 20,000 francs : on lui imposa une taxe de 150,000 francs à fournir en numéraire, dans les cinq jours. Passé ce délai, il devait être pris un otage (5).

---

(1) *Histoire du Pays de Liége*, par HENAUX (3e édition), tome II, p. 695.

(2) *Id.*, tome II, p. 699.

(3) *La domination française en Belgique*, par L. DE LANZAC DE LABORIE, tome I, p. 70.

(4) Archives provinciales de Liége. — 428/1 lettre n° 376. (Communiquée par M. le Dr ALEXANDRE.)

(5) ROUCHET : *Coup d'œil sur la commune de Huy*, 1798, p. 7. — Henri DELLOYE : *Soirées liégeoises*, 27 mars 1908, p. 7. — DUBOIS : *Huy sous la République et l'Empire.*

Le cours forcé des assignats, les réquisitions et les logements militaires, les impôts exorbitants à payer dans des délais ridiculement courts, les persécutions organisées contre le clergé, la noblesse et tous ceux qui leur étaient attachés, la conscription militaire, les rapines des soldats qui, sous couleur de réquisitions, prenaient tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, les vols à main armée des bandes de brigands qui, sous le nom de « *chauffeurs* » et de « *garrotteurs* », torturaient ou terrorisaient leurs victimes pour les obliger à livrer leur argent et leurs objets de valeur, tout avait concouru à plonger la population dans une misère profonde et à dépeupler le pays.

Bassenge (1) écrivait, le 15 fructidor an IV (1er septembre 1796), au ministre de l'intérieur : « *Les portes de Liége sont très souvent sans garde. Plusieurs vols effrayants et pour ainsi dire organisés nous font craindre des suites funestes. On vient de retirer encore tout ce qui était rigoureusement disponible pour renforcer l'armée devant Mayence. Nous n'avons plus de gendarmerie.* »

L'administration municipale de Liége déclarait, en 1797, que les Commissaires de police avaient trouvé une grande quantité de maisons vides, et dans son rapport du 25 fructidor an VIII (12 septembre 1800), le maire de la ville faisait encore cette triste constatation après avoir donné le tableau comparatif que nous reproduisons ci-dessous (2).

An V	(22 sept.	1796	au 22 sept.	1797.	. .	43.067	habitants
An VI :	»	1797	»	1798.	. .	37.923	»
An VII :	»	1798	»	1799.	. .	38.196	»
An VIII :	»	1799	»	1800.	. .	39.208	»
	Nombre de maisons				. . . . . .	8.797	
	Inhabitées				. . . .	605	

Il est à noter que dans les maisons habitées étaient comptés les immeubles abandonnés par les émigrés et les couvents, mais occupés par des militaires de tout grade, des fonctionnaires, des bureaux et des services publics.

Malgré son heureuse situation, son passé glorieux, sa renommée industrielle, Liége, sous le Directoire, n'était plus qu'une ville déchue !

---

(1) Lanzac de Laborie, ouvrage cité, tome I, p. 67.

(2) Communiqué par M. le Dr Alexandre.

Des vieillards ont encore vu, dans leur jeunesse, en plusieurs endroits de Liége, des maisons abandonnées et tombant en ruine : pendant la révolution, les propriétaires avaient fui à l'étranger et n'en étaient plus revenus.

* * *

Le coup d'Etat du 18 brumaire, qui fit de Bonaparte le véritable maître de la France, mit fin au régime républicain.

En 1801, le Concordat est signé et bientôt une amnistie est offerte aux émigrés.

Beaucoup d'émigrés liégeois profitèrent sans doute de cette amnistie, car de 39,208 habitants que comptait Liége en 1800, on voit sa population monter à 45,496 âmes en 1801 (1).

Thomassin, pour les années 1806 et 1811, évalue la population liégeoise à 46,983 et 48,520 habitants. D'après le même auteur, en 1806, la population de la ville se répartissait comme suit :

Le quartier de l'Est comptait 10727 habitants dont 4903 du sexe masculin et 5824 du sexe féminin; 183 militaires étaient aux armées.
Le quartier du Sud comptait 15528 habitants dont 6697 du sexe masculin et 8831 du sexe féminin; 113 militaires étaient aux armées.
Le quartier de l'Ouest comptait 9435 habitants dont 4662 du sexe masculin et 4823 du sexe féminin; 155 militaires étaient aux armées.
Le quartier du Nord comptait 11243 habitants dont 5081 du sexe masculin et 6162 du sexe féminin; 131 militaires étaient aux armées.
Ce qui formait un total de 46983 habitants dont 21343 du sexe masculin (y compris 582 militaires aux armées) et 25640 du sexe féminin.

Thomassin nous apprend aussi que la ville occupait, en 1806, un emplacement de 1,897 hectares environ. C'est encore la superficie qu'on lui attribuait en 1905.

Sous le gouvernement réparateur de Bonaparte, premier consul, la prospérité de la ville ne tarda pas à renaître.

Dans un ouvrage (2) publié par Gaillard, premier secrétaire (en date) de la préfecture de l'Ourthe, on lit le passage suivant :

Son commerce, son industrie, ses manufactures la placent parmi les premières communes de la République. Liége avant la révolution comptait 58000 habitants; aujourd'hui elle atteint à peine le nombre de 50000 (3).
Cette ville, traversée par six grands routes, est le centre d'un grand commerce d'exportation et de transit, ce qui la met en relation avec les quatre parties du monde. Elle sert d'entrepôt pour tous les objets de commerce qui peuvent y arriver par la Meuse, ou que l'on y transporte du midi de la France pour passer dans l'Allemagne et la Hollande; elle

---

(1) *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, p. 39.

(2) *Quelques souvenirs sur le Pays de Liége, suivis d'un précis statistique du département de l'Ourthe.* – Liége, 1804.
Gaillard, Remi-Victor, était d'origine française : il est né à Château-Thierry.

(3) D'après Thomassin, la population de Liége en 1804 était de quarante-cinq à quarante-six mille habitants.

possède d'importantes manufactures d'armes, de clous, de toile, de quincaillerie en acier, de cuirs tannés, de serge et tricots, etc.

Malheureusement, si Bonaparte, consul, fit tout d'abord succéder l'ordre à l'anarchie, s'il favorisa le commerce et l'industrie, les guerres interminables de Napoléon, empereur, décimèrent la population qu'elles réduisirent bientôt à la plus profonde misère.

Les sénatus-consultes des 25 avril et 16 octobre 1809 inaugurèrent le système des appels à effets rétroactifs sur les classes antérieures qui avaient déjà payé leur tribut : cette année, on appela des jeunes gens des classes de 1806 à 1810.

Desmousseaux, préfet du département de l'Ourthe, écrivait au ministre de l'intérieur :

Monseigneur, je n'ai pas besoin de vous faire remarquer combien cet appel tardif à des jeunes gens qui depuis quelques années se croyaient libres a produit de larmes dans les familles. Les uns se trouvent absents pour suivre leur commerce ou leur profession dans l'intérieur, les autres ont formé des établissements, ou se sont mariés, ou ont contracté des infirmités postérieurement à leur désignation. Les devoirs de l'administration sont devenus bien pénibles dans cette circonstance [1]

Puis ce furent les gigantesques levées de 1812 et 1813, où l'on reprit les exemptés de 1809 à 1812 et où l'on anticipa sur les levées à faire en 1814, ce qui enleva des jeunes gens de dix-huit ans dont beaucoup étaient si chétifs qu'ils mouraient en chemin avant d'avoir rejoint leur corps.

Pour plaire à l'empereur, les préfets rivalisaient de zèle pour envoyer aux armées le plus de soldats possible, ils recouraient aux moyens les plus illégaux et ils exagéraient les chiffres de population. Les conscrits partaient le plus souvent pour ne plus revenir !

L'agriculture était privée de bras et les denrées alimentaires se vendaient au plus haut prix.

Vers 1810, dit Henaux [2], la misère était telle, surtout dans les environs de Verviers, que des gens mouraient d'inanition.

Le département de l'Ourthe était de nouveau parcouru par des bandes de brigands qui devinrent si audacieux et si redoutables que Napoléon lui-même donna l'ordre à Clarke, d'envoyer le colonel Henry et soixante gendarmes d'élite pour les « *anéantir* ».

Les impôts étaient écrasants : dans ses mémoires, Gaudin, duc de Gaète,

---

(1) Lanzac de Laborie, tome II, p. 76.

(2) *Histoire du Pays de Liége*, tome II, p. 710.

établit qu'en 1812 la Belgique paya en contributions de toute nature plus de 87 millions !

***

Le pays était épuisé !

Enfin, l'année 1815 mit un terme à ce long cauchemar ! Après un combat de géants, le colosse succombait dans la pleine de Waterloo et les peuples purent reprendre haleine !

L'illustre vaincu ne laissait derrière lui que des contrées dépeuplées et ruinées !

Dewez, dans sa *Géographie du royaume des Pays-Bas* (1), nous apprend qu'en 1819, Liége comptait environ 47,000 habitants. Malgré quatre années de paix, la population de la cité était donc inférieure de plus de 1,500 unités à ce qu'elle était en 1811.

Sous le régime hollandais, la population augmente rapidement ; en 1830, elle compte 56,450 habitants (2).

De 1830 à 1835, elle reste à peu près stationnaire ; après cette période, elle suit une marche ascendante qui ne s'est interrompue que deux fois : en 1849 et en 1866 (3), années où le choléra sévit à Liége.

Enfin, le dernier recensement, fait en 1905, donne à la ville de Liége une population de 172,207 habitants.

Si l'on y ajoute la population des quarante-six communes composées des quatre-vingt-quatre villages qui formaient, depuis 1649, la banlieue de la cité, on obtient le chiffre respectable de 396,017 habitants, c'est-à-dire quatre fois et demie ce qu'elle était il y a un peu plus de cent ans, en 1790.

Jean SERVAIS.



(1) Ouvrage édité à Bruxelles en 1819. — P. 32.

(2) Nous tirons ces renseignements du « *Mémorial de la Ville de Liége* » par Théophile Ancion.

(3) En 1866, le choléra fit à Liége plus de 1,600 victimes.



La “ fête „ à Clermont

A l’approche du mois d’août, Clermont-sur-Berwinne lance de grandes affiches multicolores annonçant pompeusement sa fête communale, ou plutôt paroissiale. Les bals, concerts, réjouissances y sont bien en vue; puis, au beau milieu, en aussi gros caractères, une grand’messe solennelle à dix heures.

Si les Clermontois contemplent leurs affiches, les uns avec fierté, les autres avec satisfaction, sans prendre garde au sourire de l’étranger ni à ses réflexions, c’est que de tout temps une grand’messe a figuré au programme de la fête.

Etrange à première vue, ce fait trouve son explication dans le règlement de la très ancienne Société Saint-Jean, mi-confrérie religieuse et mi-société de tir : l’assistance à la grand’messe célébrée un des jours de la fête « pour la conservation de la confrérie », était obligatoire pour tous les membres.

On s’y rendait en corps avec l’harmonie : le roi du tir à la perche, la poitrine bardée de l’*oûhê* (oiseau), insigne de son éphémère royauté, prenait crânement la tête du cortège, escorté du capitaine et du lieutenant.

Sorte de plastron ajouré de 70 centimètres de haut sur 40 de large, l’*oûhê* comprend une série de plaques en argent, de formes variées, reliées entre elles par des chaînons et rappelant chacune le nom et l’année d’un ancien roi du tir ; dans sa partie tout inférieure se balance un oiseau massif : résultat malheureux de la refonte des plaques les plus anciennes et les plus intéressantes.

A l’église, l’*oûhê* restait pendant l’office ostensiblement suspendu à un piliér proche du chœur ; mais pour aller à l’offrande, le roi reprenait momentanément ses insignes, avait le privilège de marcher le premier et, plus anciennement, de rester couvert : son

chapeau, agrémenté d'un ondoyant panache, dominait et remuait l'assemblée.

Il entrait encore dans les privilèges du roi, du moins à certaines époques, de faire l'ouverture du bal avec la fille du mayeur, et de figurer avec insignes et escorte à la grande procession *dè Séqwèm* (de la Pentecôte).

Depuis quelque vingt-cinq ans, plus de concours de tir et partant plus de roi : restée confrérie et organisatrice de la fête, la Société expose prosaïquement l'*oûhê* dans le café qui lui sert de local.

On peut trouver ailleurs des confréries organisant à leurs frais processions, crâmignons, jeux populaires, etc., telle *li djônèsse*


Clermont s. B. — *L'Hôtel de Ville.*

(jeunesse, confrérie de la Sainte-Vierge) de plusieurs villages aux environs de Fléron; mais là, bal et grand'messe ne se sont jamais rencontrés sur la même affiche.

Clermont-sur-Berwinne a vu des fêtes remarquables : des harmonies célèbres, et hors pair la musique du 1er régiment des guides, y ont paru ; des cinématographes géants y ont fonctionné en plein air peu de temps après leur invention. En revanche, il s'est écoulé des périodes de sept ans (les sept vaches maigres) sans la moindre festivité.

Le soleil, il est vrai, ne les encourage en rien : dès qu'une fête

* La photographie ci-dessus est reproduite d'après une des jolies cartes postales éditées par M. Alphonse Willems, d'Aubel. — (N. D. L. R.)

musicale, religieuse ou autre se prépare à Clermont, les astrologues peuvent hardiment prédire la pluie ; les jours de beau soleil semblent réservés à sa voisine Thimister, et le temps n'est pas éloigné où des Thimistériens railleurs se munissaient de parapluies de famille pour aller voir rentrer la procession de Clermont.

Ces deux localités de l'extrême nord-est wallon ont toujours connu entre elles des rivalités de clocher, intéressant grands et petits et dégénérant parfois en querelles, voire en rixes : de mémoire d'homme, le Thimistérien y a porté le surnom de « *gniègn* » (1) et le Clermontois celui de « *bâbou* » (2).

Lès Clérmonîs	Les Clermontois
Sô rètchessîs.	Sont repoussés.
Lès bâbous	Les *bâbous*
Sô rècorous.	Sont en fuite.

A la dernière sécheresse (vers 1900), les Clermontois, foncièrement croyants, faisaient des prières publiques pour obtenir de la pluie ; les « gniègns », plus sceptiques, disaient, goguenards : « *i frî mî dè fé l'fièsse* » (ils seraient plus avisés en organisant une fête).

Dr S. RANDAXHE.

Extraits de l'affiche officielle de la fête de Clermont-sur-Berwinne en 1904.

PROGRAMME DES FÊTES.

Organisées par l'Administration communale avec le concours de la Société St-Jean.

Dimanche 7 août.

A 12 1/2 h., **Réunion** des membres de la *Société St-Jean* en leur local, chez M. Jean Huppen, où se formera le **Cortège** qui, précédé de la Société d'Harmonie *Les Amis Réunis* de Clermont, se rendra à la gare pour y faire la réception de la Symphonie de la *Société Royale de Ste-Cécile*, de Hasselt, sous la présidence d'honneur de S. M. Léopold II, Roi des Belges.

---

(1) Onomatopée faisant une allusion satirique au caractère mordant des habitants de Thimister.

(2) *Bâbou*, a le même sens que le français « croque-mitaine », nullité qui veut en imposer.

A 2 heures, **Grand concert** de Symphonie, soixante exécutants sous la direction de M. Martens, (suit le programme).

A 6 heures, brillant **Bal champêtre**, orchestre de 25 musiciens sous la direction de M. Joseph Weckman. Illumination électrique de la Place.

Pendant la soirée, **Fête cinématographique** en plein air sur un écran de 100 mètres carrés, par M. De France, ingénieur. Représentation plusieurs fois grandeur naturelle. Le plus grand cinématographe du monde, ayant paru à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Programme du spectacle : le Roi d'Italie à Paris ; course d'automobiles Paris-Vienne ; courses et combats de taureaux ; funérailles de la reine Victoria. Et vues d'un genre plus récréatif.

Mardi 9 août.

9 1/2 h., **Réunion** des membres de la Société au local, pour se rendre à l'église où aura lieu :

A 10 heures, **Grand'Messe solennelle** en musique.

A 2 1/2 h., **Concert** d'harmonie par la Société *Les Amis Réunis*, direction M. Joseph Weckman. (Suit le programme).

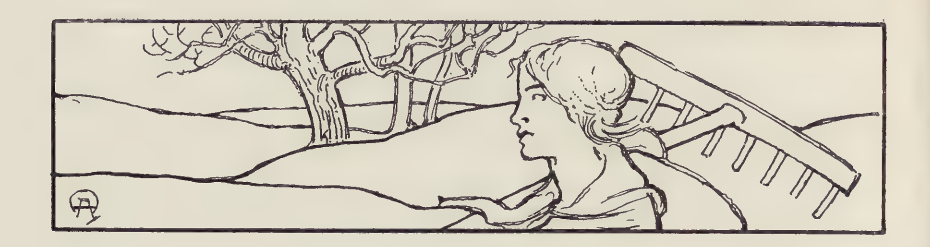
A 6 heures, grand **Bal champêtre**, illumination électrique de la Place.

Pendant la soirée, **Séance cinématographique**, vues intéressantes et entièrement différentes de celles du dimanche.

Signé par le Bourgmestre et le Secrétaire communal.

Soussigné, pour la Société Saint-Jean, par le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, Le Trésorier, le Porte-drapeau, les Commissaires.





Présages populaires

(Suite. Voy. ci-dessus, p. 52)

II

8. — Physiognomonie. [1]

98. — La personne dont les sourcils se rejoignent mourra de mort violente (Nivelles) ; c'est un signe de mauvais caractère (Entre-Sambre-et-Meuse) ; c'est signe de jalousie (Mons) ; c'est un signe que la personne aura des amours tragiques (Anderlues).

99. — Le front petit est considéré comme un signe d'inintelligence.

100. — Ceux qui ont les cheveux roux sont faux et traîtres. On dit à Liége : *Rossê n'a mảy pwerté bonne pê* « rousseau n'a jamais porté bonne peau ».

101. — Lorsque le bord de la chevelure, sur le front, est bien arrondi de part et d'autre, avec une petite pointe au milieu du front, on y voit la forme d'un cœur et l'on en tire un présage de bonheur.

102. — Si la chevelure, bien noire, présente une touffe blanche sur le devant de la tête, c'est un signe de sagesse.

103. — Les gens qui ont le nez bossu aiment à s'amuser, ce sont des sybarites, des viveurs. (Liége.)

104. — On établit un rapport de dimensions entre le nez et une autre partie du corps de l'homme. Pour la femme, c'est la bouche qui sert de terme de comparaison.

---

[1] Les croyances dont l'origine n'est pas indiquée ont été constatées dans les diverses parties du pays.

105. — Lèvres fines, nez mince et pointu sont signes de méchanceté, de sournoiserie, de jalousie, particulièrement chez la femme. Il existe partout un dicton dont voici le texte liégeois :

Tènès lèpes et bètchou nez
Vât mîs di s'pinde qui di s'marier.

« Lèvres minces et nez pointu,
Vaut mieux se pendre que de se marier. »

Le sens est : il vaut mieux se pendre que de se marier à une personne qui a ces caractéristiques.

106. — Les lèvres grosses sont un signe de bonhomie et de bonté.

107. — Les incisives séparées par un petit espace sont le signe qu'on voyagera beaucoup (Liége), qu'on fera un bon parti (Condroz) ; de telles dents sont appelées dents de bonheur (Verviers).

108. — Les yeux vairons indiquent l'hermaphroditisme (Florennes). C'est aussi le signe qu'on est sorcière. (Partout.)

109. — Les yeux gris iront en paradis, les yeux noirs iront au purgatoire, les yeux verts iront en enfer.

110. — Les poils dans le nez sont un signe d'énergie chez l'homme, de méchanceté chez la femme.

111. — Le nez qui brille, nez graisseux, est un signe de santé,

112. — Les personnes qui ont le nez froid sont réputées fidèles à leurs amours (1).

113. — Les grandes oreilles sont un signe de stupidité, mais de longue vie.

114. — Quand les oreilles d'un malade semblent s'écarter de la tête (2), son décès est proche. Si l'on naît avec des oreilles sensiblement écartées de la tête, c'est signe qu'on mourra jeune.

115. — Celui qui a le pouce long, est ou sera voleur ou assassin. (Pays gaumet.)

116. — Les taies blanches sur les ongles représentent autant de mensonges (Liége), autant de péchés mortels (Namur, Entre-Sambre-et-Meuse, Borinage) ; pour les enfants, autant de péchés mortels ; pour les jeunes filles, autant d'amoureux qu'elles ont eu. (Nivelles.)

---

(1) Peut-être à cause du nez du chien, qui est tellement froid qu'il sert de terme à comparaison : avoir des pieds comme des nez de chiens, les avoir très froids.

(2) Illusion ? ou réalité due à l'amaigrissement ?

117. — Une tache de rousseur au-dessus de l'articulation de l'auriculaire : signe de bonheur. (Liége.)

118. — Les hommes qui ont les pieds plats ont le corps rempli d'humeurs, et sont avares et voleurs. (Stavelot.)

119. — Mains froides, chaudes amours (Liége) ; fidélité (id.)

120. — Les personnes qui, dans la paume de la main droite, ont des lignes formant un M auront du bonheur.

121. — Celui ou celle qui a les épaules tombantes, passe pour avoir le caractère aimant ; d'autres disent : le tempérament amoureux.

122. — Quand on a des boutons dans la figure, c'est qu'on a embrassé un vieux. (Nivelles.)

9. — Présages physiologiques.

123.— L'éternuement est un événement heureux.

Eternuer deux fois de suite est un présage de bonne santé. Eternuer trois fois annonce une nouvelle. (Liége.)

Quand quelqu'un éternue, s'il exprime à l'instant un vœu, son souhait se réalisera ; c'est pourquoi l'on dit à celui qui éternue : *à vosse sohait !* « à votre souhait ». (Liége.)

Lorsqu'on narre un fait à quelqu'un, si celui-ci éternue, c'est la preuve qu'on lui dit la vérité. (Liége.)

124. (1) — Quand votre oreille chante, c'est qu'on parle de vous.

Quand l'oreille *chîle* « tinte », récitez l'alphabet et remarquez la lettre que vous prononcerez au moment où le bourdonnement s'arrête : cette lettre est la première du nom de la personne qui parle de vous. (Nivelles.) A Anderlues, en pareil cas, on demande à son voisin : « Dites-moi deux nombres » ; et l'on cherche ensuite dans l'alphabet les lettres qui correspondent à ces nombres : ces lettres sont les initiales de la personne qui parle de vous. — (*L'Aclot*, numéro du 25 mai 1890.)

Tintement de l'oreille droite annonce qu'on dit du bien de vous (Liége), que le bonheur n'est pas loin (Stavelot).— Tintement de l'oreille gauche, annonce qu'on dit du mal de vous : mordez-vous le petit doigt de la main gauche, le médisant se mordra la langue. C'est pourquoi l'on dit d'une personne qui se mord la langue : elle a dit ou pensé une méchanceté, un mensonge. (Liége.)

125. — Chatouillement à la main, signe d'argent (Hesbaye), signe qu'on devra payer au cours de la journée. (Nivelles).

---

(1) Refonte de la note publiée dans *Wallonia*, t. III, p. 63.

Si c'est à la paume, vous recevrez de l'argent ; si c'est au dos, vous aurez à en donner. (Perwez.)

Chatouillement à la paume de la main droite, signe d'argent ; à celle de la main gauche, signe de coups à recevoir (Liége, Hock, *Croy. et rem.*, 238.)

Chatouillement à la main droite, signe qu'on doit recevoir de l'argent ; à la main gauche, signe qu'on doit en donner. (Entre-Sambre-et-Meuse.)

126. — Chatouillement au nez, signe qu'on veut vous donner un baiser. (Namur) ; « un vieux veut vous embrasser, un jeune l'envie ». (Liége) ; signe de nouvelle (Borinage, Entre-Sambre et-Meuse, Charleroi, Seraing) ; signe que votre galant se moque de vous (Pays de Herve) ; signe que votre amoureux a envie de vous voir (Stavelot) ; signe que vous allez vous marier. (Nivelles.)

Chatouillement au nez, signe que quelqu'un pense à vous : pour savoir qui c'est, citez au hasard ou faites citer une lettre de l'alphabet : cette lettre sera l'initiale de la personne qui pense à vous. (Waremme.)

Chatouillement au nez, signe de la venue d'un étranger. (Perwez.)

127. — Chatouillement au pied, signe que quelqu'un qui vous aime pense à vous. (Liége.)

Chatouillement au pied droit, on fait des démarches pour vous être utile ; chatouillement au pied gauche, on cherche à vous faire tort. (Namur.)

Au pied droit, voyage avantageux ; au pied gauche, voyage désavantageux. (Bas-Condroz.)

128. — Saignement du nez, signe de nouvelle (Liége), signe d'argent (Pays-de-Herve.)

129. — Démangeaison au derrière, signe qu'on va manger de la bonne soupe (Namur), de la tarte (Liége, Nivelles) ; signe que le beurre diminuera de prix. (Pays de Herve.)

130. — Démangeaison au ventre, signe qu'une prostituée meurt. (Liége.)

131. — Démangeaison à l'oreille, signe qu'on parle de vous (Borinage). Si c'est à l'oreille droite, on pense du bien de vous ; à l'oreille gauche, on pense du mal. (Spa.)

132. — Si les lèvres vous démangent, vous recevrez un baiser. (Liége.)

133. — Si votre joue droite brûle, on dit du bien de vous ; si c'est la gauche, on dit du mal. (Liége.)

134. — Les périodes critiques ont leur signification suivant le jour où elles commencent : Lundi, déclaration d'amour ; Mardi, cadeau : Mercredi, inquiétude ou souci ; Jeudi, fidélité ; Vendredi, peine ou chagrin ; Samedi, joie ; Dimanche, nouvel ami (1).

III

Petite Clé des Songes (2)

135. — *Abeilles*. Rêver d'abeilles présage gain et profit.

136. — *Amie*. Pour une femme rêver de son amie, et pour un homme rêver de son ami, signifie trahison.

137. — *Amoureux*. Si l'on voit en rêve l'amoureux sous des dehors agréables, par exemple s'il a la physionomie sereine ou riante, c'est qu'il est fidèle. Si, au contraire, il est dans une situation difficile, s'il est triste, c'est qu'il est infidèle.

138. — *Argent, trésor, richesses* : pauvreté, misère (Liége), désirs et ennuis. (Mons.)

139. — *Barbe*. Rêver qu'on a de la barbe : force et profit (Liége). Rêver qu'on vous taille ou rase la barbe : tribulations. (Mons.)

140. — *Boiteux* : mort.

141. — *Bonbons, friandises* : peines amères.

142. — *Brigands* : perte de fortune. (Namur.)

143. — *Brouette* : signe de mort. (Liége.) De là le dicton qu'on répète à ceux qu'on voit de mauvaise humeur : *As-se sondjî dès bèrwètes* « as-tu rêvé des brouettes » ?

144. — *Chats* : trahison, tromperie, fausseté, bataille.

145. — *Chaussures* : Voyage. (Liége.) Rêver qu'on met de vieilles chaussures : misère. (Mons.)

146. — *Chevaux* : nouvelle.

147. — *Cheveux*. Rêver qu'on les a longs : honneur. Rêver qu'on les a en désordre : dispute. Rêver d'une personne échevelée : on va vous créer des embarras.

148. — *Chien* : fidélité.

---

(1) Charleroi. *Wallonia*, IV (1896), p. 29.

(2) Nous nous bornons à relever ce qui a été recueilli à la source orale (à Liége, sauf indication contraire), et nous ajoutons ce qui a été signalé comme tel dans l'*Aclot*, n° du 25 mai 1890 (Nivelles, Georges WILLAME) ; HAROU, *le Folklore de Godarville*, Anvers, 1893, p. 96 et 97 ; *la Marmite*, n° du 15 juin 1894 (Entre-Sambre-et-Meuse, Louis LOISEAU) et n° du 14 août 1904 (Namur) ; *le Ropieur* (Mons), n° du 25 novembre 1904 ; *Wallonia*, t. III, 1895, p. 66, n°s 43 et 44.

149. — *Chute* : échec.

150. — *Cochons* : grognement, mauvais accueil, mauvaise humeur (Liége) ; longue maladie. (Mons.)

151. — *Coq* : bon temps (Mons). L'entendre chanter : godaille et bonne chère. (Id.)

152. — *Déménagement* : demande en mariage (Liége) ; signe de mort. (Ardenne.)

153. — *Dents*. Rêver qu'on les perd, qu'on les arrache annonce la mort de quelqu'un (Mons), la mort prochaine d'un parent (Liége, Condroz, Hesbaye.)

154. — *Eau*. Rêver d'eau limpide : tranquillité. D'eau qui déborde : complication. D'eau trouble : chagrin.

155. — *Enceinte*. Rêver qu'on l'est : bonheur.

156. — *Enfant*. Rêver qu'on en porte un sur les bras : bonheur.

157. — *Escalier*. Rêver qu'on y monte signifie que les peines ou embarras augmentent. Rêver qu'on y descend, peines et embarras diminueront.

158. — *Femme*. Se voir en femme : maladie (Liége). Voir femme jolie : bonheur, joie, prospérité (Id.). Voir vieille femme, mauvais signe. (Namur.)

159. — *Feu*, incendie : grande surprise.

160. — *Fiançailles* : décès. (Godarville.)

161. — *Fleurs*. Voir de belles fleurs répandant un parfum délicieux : deuil. (Godarville.)

162. — *Foule*, *société* : mauvais signe.

163. — *Fruits* de saison, nouvelle à la maison ; fruits hors saison, mauvaise nouvelle (Liége). Rêver qu'on en mange : signe de joie. (Godarville.)

164. — *Garde-malade* : signe qu'on vivra vieux. (Namur.)

165. — *Jambon*. Rêver qu'on en mange : accidents répétés. (Namur.)

166. — *Lait*. Rêver qu'on en boit, signe qu'on sera caressé par un méchant ou une méchante. (Namur.)

167. — *Lard*. Couper du lard : mort d'un proche ou d'un ami. (Mons.)

168. — *Linge*. Rêver de linge blanc : signe de mort. (Seraing, Clermont-Thimister). Rêver d'une femme étendant du linge : signe de mort. (Nivelles.)

169. — *Lit*. Rêver de lit, pour une jeune fille, signifie qu'elle sera bonne ménagère.

170. — *Malade*. Rêver que quelqu'un est malade, c'est lui éviter un accident.

171. — *Masques* : trahison.

172. — *Messe*. Rêver qu'on y va, plaisir et joie. (Mons.)

173. — *Meubles*. Rêver de meubles brisés, pour une jeune fille, signifie qu'elle coiffera sainte Catherine; rêver de meubles entiers, signe de mariage prochain. Rêver de meubles fermés, signe de mort.

174. — *Moine*. En voir un, mauvais signe. (Mons.)

175. — *Morts*. Rêver que quelqu'un est mort, c'est lui allonger la vie (Partout), c'est lui allonger la vie de sept ans (Liége). Rêver de plusieurs morts, mariage (Id.). Rêver des défunts, c'est signe que soi-même on ne vivra pas longtemps.

176. — *Neige* : réussite.

177. — *Œufs brisés*, *omelette* : brouille.

178. — *Oiseaux* : calomnie.

179. — *Paradis* : annonce de mort.

180. — *Peintre* : longue vie. (Namur.)

181. — *Pierres précieuses* : malheur prochain.

182. — *Pleurer* en dormant signifie joie pour le réveil.

183. — *Plomb* : longue maladie. (Mons.)

184. — *Pommes de terre* : pauvreté.

185. — *Pont* : réussite et triomphe en toutes choses.

186. — *Poule*. Voir une poule pondre : profit. (Mons.)

187. — *Poux* : signe d'argent (Liége). Rêver qu'on est tourmenté par des poux, chance en affaires. (Godarville.)

188. — *Prison* : nouvelle.

189. — *Procession* hors de saison : mariage, naissance ou mort dans la famille.

190. — *Prunes* : nouvelle.

191. — *Rats* ou *souris* : maladie.

192. — *Sang* clair, bonne nouvelle ou victoire. Sang caillé : mauvaise nouvelle ou défaite. Sang qui coule : nouvelles variées.

193. — *Tartine* : malheur.

194. — *Vidangeurs* : signe d'argent. (Namur.)

195. — *Vin*. Boire du vin : brouille (Liége). Boire du vin trouble : bonheur. (Mons.)

196. — *Voleurs*. Rêver qu'on est accosté par des voleurs signifie réussite. (Namur.)

Oscar COLSON.



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Sorcellerie

Traditions recueillies au Pays de Charleroi.

1. — Vocabulaire.

A Charleroi, les termes *macrau*, *macrèle* signifient débauché, prostituée, et n'ont pas, comme à Liége, le sens de sorcier, sorcière. Chez nous, on dit *sôrcî*, *sôrcière*. Je n'ai jamais entendu dire *d'vineû*, « devin », mais le mot existe peut-être. Les guérisseurs sont appelés *r'bouteûs*, « rebouteurs », et parfois *sôrcîs*. Aux environs de Charleroi, les sorciers sont souvent désignés sous le nom de *grimancî*, *grimancé*, *grimancin*, toutes formes correspondant au français nécromancien.

Ensorceler, à Charleroi et environs, se dit *assôrcèler* ; ensorcellement se dit *assôrcèlâdje*.

2. — Lieux dits.

Il y a un « pré à sorcières » à Monceau-sur-Sambre. D'après *Batisse Mitchau*, un de mes conteurs, on aurait brûlé à cet endroit deux sorcières. Les habitants du château de Monceau avaient été informés que les deux premières femmes qui viendraient étaient des sorcières; ce fut deux femmes de Nivelles. Elles furent condamnées par la cour de Monceau et brûlées sans retard. D'autre part, ma grand'mère me dit que dans ce pré, on aurait dispersé les cendres du bûcher où furent brûlées les sorcières Finet.

D'après le vieux « Pierre Hanneton », il y avait entre Piéton et Trazegnies, en face du bois de Trazegnies, une ferme où les sorcières avaient élu domicile. Pendant la nuit, elles allaient faire leurs rondes et jouer de la musique dans le bois de Trazegnies.

3. — Caractères des sorciers et sorcières.

La sorcière a les yeux rouges, et le soir ils sont phosphorescents.

On dit d'une femme ardente ou d'un homme amoureux qu'ils ont le *blanc peûmon*.

Pour mettre à l'épreuve une personne suspecte, il faut lui offrir une tasse de café où l'on a versé en cachette quelques gouttes d'eau bénite.

On a remarqué que la sorcière G., de Monceau, ne jure que par le diable.

Avant l'offertoire, quand il dit : « Orate, fratres », le curé ferme les yeux pour ne pas voir les sorcières qui se trouvent dans l'église.

Au moment de l'élévation, le prêtre voit toutes les sorcières présentes à l'église, le dos tourné vers l'autel.

Si le prêtre oublie de refermer le livre dans lequel il lit à la messe, aucune sorcière ne pourra sortir de l'église.

« En 1834, à Marchienne-au Pont, deux jeunes gens de bonne famille, Auguste Dubois et Casimir Le Seigne, se servaient d'un caillou troué pour pouvoir distinguer les sept sorcières qui aidaient le curé Genart à dire la messe. » (1). Ce moyen est encore connu. Peut-être est-il encore employé.

Pour reconnaître les sorcières et leur interdire l'entrée ou la sortie, il suffit de déposer sur le seuil un peu de terre bénite du cimetière ou une planche de cercueil : ces obstacles sont pour elles infranchissables.

A Mont-sur-Marchienne, on appelle *sôrcière*, je ne sais pourquoi, une sorte de mouche noire.

4. — Les mauvais livres

A Mariembourg on m'a cité, comme livres de sorcellerie, « le Petit Albert », et « les Trois physiciens ».

La lecture des mauvais livres est pernicieuse. On cite le cas d'un habitant de Fagnolles (2) « qui se desséchait » pour avoir lu de mauvais livres.

Un machiniste, nommé *l'Blanc*, avait assisté, à Géronsart, à une lecture de très mauvais livres faite à haute voix. Rentré chez

---

(1) Pierre Masset. *Histoire de Marchienne-au-Pont*, t. II, p. 83.

(2) Arrondissement de Philippeville.

lui, il grimpait le long des murs, à tel point qu'on ne pouvait le faire cesser. Il recevait des coups au milieu de ses amis qui ne voyaient cependant rien : il portait des ecchymoses sur la peau. On eut recours à l'exorcisme religieux, et il ne fut plus inquiété.

5. — Pour éviter les sortilèges.

Pour éviter les sortilèges, ne pas prêter du sel, ou du levain ; ne pas donner un couteau, une épingle, sans exiger en échange une pièce de monnaie ; ne pas faire connaître le nom de l'enfant avant le baptême ; ne pas boire au verre que vous offre une personne inconnue ou suspecte.

Porter à son insu un de ses bas à l'envers préserve de l'atteinte des sorcières.

Les clous du cierge pascal — cierge qui brûle aux offices du samedi-saint à la Pentecôte — sont excellents contre les mauvais esprits.

Si vous placez en croix sur le sol deux brindilles, fétus, etc., la sorcière ne pourra passer outre.

Je me rappelle avoir un jour trouvé, étant enfant, une pièce de deux centimes (*ène sans'*) que je m'empressai d'échanger contre des friandises. Je voulus les partager avec mes camarades : un de ceux-ci dit que cette *sans'* venait d'une sorcière ; aussitôt, pour éviter l'ensorcellement, tous jetèrent par dessus l'épaule, sans se retourner, ce que je leur avais donné.

A Mont-sur-Marchienne, pour se débarrasser d'une personne qui vous veut du mal, on pique des épingles dans un cordon bleu qu'on enterre à la place où cette personne doit passer. Dès que la mauvaise personne a franchi l'obstacle, elle n'a plus aucune influence sur vous.

6. — Le Cauchemar.

Etre atteint de cauchemar se dit *yèsse tchôki* « être poussé , recevoir un choc » — (et non *tchôké* comme il fut plusieurs fois imprimé ici-même).

Une femme de Monceau, malade depuis trois ans, se trouvait éveillée, dit-elle, dans son lit, une nuit d'hiver, vers cinq heures du matin. Elle entendit ouvrir la porte de sa maison ; puis un bruit se produisit, comme d'un oiseau sautillant de marche en marche sur un escalier. Elle vit apparaître un pigeon blanc qui vint se poser sur son lit, puis le long des jambes, et enfin sur sa

poitrine. Il lui sembla que cet oiseau avait un poids énorme. Au petit jour, le pigeon partit comme il était venu. Elle entendit le sautillement sur l'escalier et le bruit de la porte qui se rouvrait et se fermait. Quand on vint la trouver dans sa chambre, elle ne pouvait plus articuler une syllabe, tant était grande sa terreur causée par cette apparition

Lorsqu'une personne est atteinte de cauchemar, il faut la faire uriner dans une bouteille que l'on bouche soigneusement. La sorcière viendra lui demander en grâce de déboucher la bouteille.

7. — Exorcismes.

Dans le pays de Charleroi, on s'adresse surtout, pour l'exorcisme, aux récollets de Montignies-sur-Sambre. L'exorcisme se pratique pour guérir les gens, pour purger les maisons et surtout les étables.

Un prêtre était allé, aux environs de Flobecq, bénir l'étable d'un fermier dont les bêtes mouraient l'une après l'autre. L'opération terminée, il aperçut sur une solive un livre contenant des choses très sales. Il demanda et obtint la permission de l'emporter. Il le jeta au feu. Je tiens ce récit d'une personne qui accompagnait le prêtre à cette occasion.

Dans une ferme des environs de Mariembourg, les chevaux mouraient l'un après l'autre, sans qu'il y eût trace de maladie. Bien portant le soir, on les retrouvaient morts le matin. On conclut de là que quelque chose de peu naturel devait se passer. On se mit à l'affût et une nuit on aperçut une grosse bête noire qui sautait à la nuque des chevaux. On s'empara de cet animal que l'on enferma dans un coffre : le lendemain il n'y était plus. On eut alors recours au curé qui exorcisa l'écurie.

Une femme de Monceau, que l'on considérait comme sorcière, avait porté des chicorées à une personne de sa connaissance. Celle-ci, redoutant un maléfice, jeta les légumes dans le feu. Aussitôt on vit revenir la sorcière qui se plaignit de souffrances intolérables causées, disait-elle, comme par des flammes qui la consumaient. « Mais un jour viendra où je me vengerai de la personne qui me fait souffrir. » dit-elle. Rentrée à la maison, on la vit « se jeter d'un mur à l'autre avec violence », tellement ses souffrances étaient grandes.

8. — Exploits de sorciers.

Le nommé *Falîje*, de Mont-sur-Marchiennes, dit un jour à une de ses voisines, qu'il allait se battre contre le diable. Il partit, en effet, et se rendit au parc du château de Forêt : il en revint tout couvert de sang.

On cite le nom d'un *grimancî* de Marche-lez-Ecaussines, qui était assez farceur. Les habitants de certaines maisons furent réveillés au milieu de la nuit par des bruits divers, comme si l'on *clicotait* « faisait un bruit de clefs », et comme si l'on moulait le café dans la maison. Ces gens répandirent du sable sur le sol pour garder les traces des pas, rien n'y fit. Par certaines pratiques, on envoya le drôle faire ses farces ailleurs.

L'ancien curé de Dampremy avait la réputation d'être sorcier : il ouvrait, dit-on, la porte de son église en s'aidant tout bonnement d'un chausse-pied.

A Fagnolles, il y avait un homme nommé *Djâque La polka*, qui avait la réputation d'être sorcier. On raconte de lui, entre autres, ce haut fait. Se trouvant un jour au logis, il dit à son compagnon, un cordonnier, Joseph X., qui sortait pour satisfaire un besoin naturel : « Quand vous rentrerez, le diable sera assis sur votre chaise. ». On juge de la surprise du cordonnier lorsqu'à son retour il trouva en effet Satan en compagnie du sorcier. On raconte encore que ce même *La polka*, ayant pris dans un cabaret la main d'une jeune fille, malgré la défense de la mère, aussitôt la fille se déshabilla et se mit à danser nue sur une table, au milieu de la pièce. Ce sorcier facétieux, dit ma narratrice, lisait « le Petit Albert », et c'est tout dire.

Le grand-père de Pierre Colard, vieux berger de Marbais-en-Brabant, fit *toûrner a leup* « changer en loup » son fils que sa femme était en train d'allaiter. La malheureuse mère en mourut d'épouvante. Son curé lui ordonna, en guise de pénitence, de coucher pendant trois ans sur une échelle (1). Le malin berger trouva moyen de satisfaire Dieu, sa conscience et lui-même : il

---

(1) Les lecteurs de *Wallonia* connaissent par d'autres légendes cette singulière punition de sorcier : voy. ci-dessus, t. II (1894), 79, 137 ; III (1895), 26 ; V (1897), 204.

glissa l'échelle entre le sommier et le matelas, et la pénitence fut exécutée ponctuellement.— On raconte aussi que, pendant les guerres de Napoléon, il avait changé ses moutons en buissons, de peur que les soldats ne s'en emparassent. — Je tiens ceci de la vieille *Poldine*, femme de Pierre Colard.

A Ecaussines-Lalaing se trouve une ferme qu'on appelle dans le pays *l'cinse dèl Bé*. Un nommé *Paul Alon* demanda un jour au fermier *Albèrt dèl Bé* comment il avait purgé son champ du sené qui l'infestait. « J'y ai envoyé des chenilles, dit-il, qui ont mangé les fleurs de sené ». Puis il demanda à *Paul Alon* : « N'avez-vous pas rencontré auprès du champ un cavalier ? — Si, répondit l'autre. — Comment étaient ses yeux ? — Je ne l'ai pas regardé de si près. — Eh bien, c'est celui qui a envoyé les chenilles, c'est *Gribouye !* » (1).

Il y a à Gilly un ancien houilleur qui est considéré comme un guérisseur universel. Cet homme se dit spirite : il est connu dans toute la région sous le nom de *Sôrcî d' Djilî*. On le consulte sur toutes choses, notamment pour réussir au jeu. Il donne de bons conseils pour écarter les mauvais esprits : avoir sur soi une pièce grecque de 2 f., rentrer à reculons dans sa maison en avançant le pied gauche le premier, chausser ses bas en commençant par le pied gauche (2), suspendre deux briques croisées dans l'étable. Ce dernier moyen est très employé à Goutroux, à Frasnes-lez-Gosselies.

La mort du père et de plusieurs enfants avait rendu superstitieux les membres de la famille Strimelle, originaire de Strépy. On croyait à l'existence d'un mauvais sort ; chaque soir, spirites et cartomanciennes se réunissaient dans la maison. Il y avait certainement une sorcière qui viendrait, tôt ou tard, se faire prendre. Une après-midi, Hortense Lecomte, de Strépy, qui connaissait la famille Strimelle, de pas age à Marchiennes, alla lui rendre visite. Elle fut bien accueillie. Bientôt on parla de la sorcière qui avait fait mourir les enfants et qui avait jeté un sort sur la famille. On manda une batteuse de cartes qui désigna pour la

---

(1) Cette histoire m'a été rapportée par mon grand-père, qui la tenait de ce *Paul Alon*.

(2) Cette façon de procéder empêche aussi, suivant la croyance populaire, d'être atteint du mal de dents.

sorcière Hortense Lecomte. Aussitôt, on menaça la malheureuse et on lui enjoignit de retirer le sort qu'elle avait jeté. Devant ses dénégations, ses bourreaux la forcèrent à danser au milieu d'eux, puis la firent asseoir sur le poêle dont on avait enlevé le couvercle, où elle demeura jusqu'au moment où on entendit griller les chairs. On la retira alors ; on lui ordonna de nouveau de défaire ce qu'elle avait fait ; puis ils la replacèrent sur le poêle : elle perdit connaissance. La croyant morte, les brutes se mirent à boire du genièvre et à danser autour de leur victime. Si bien que le poêle, en se renversant, lui brûla les cheveux et une partie des mains. Puis, ils s'endormirent. La malheureuse femme fut délivrée par un enfant de neuf ans, qui avait assisté terrifié à la scène et qui ouvrit la porte à Hortense Lecomte. Cette affaire, qui s'est passée en 1882, devint une cause célèbre. On en fit des complaintes que l'on chanta sur les places publiques. Ces gens furent sévèrement condamnés par le tribunal de Charleroi, le 29 juin 1882 (1).

« En 1861, Henri Gomez était regardé comme un sorcier. En revenant du travail il s'amusait à faire suivre ses amis par des chiens et des chats ; il tirait les jeunes gens de la conscription, et, selon une de ses menaces, un poulain suivait ou dépassait alternativement Elisabeth Renaux, quand elle allait en commission. Mais il était surtout la providence des individus qui se croyaient atteints de sortilèges. Quand il revenait, sa besogne terminée, sa maison était pleine de clients. Un soir qu'il s'était attardé et qu'il regagnait la Docherie par le chemin de fer de Bayemont, il rencontra Libouton qui retournait à Monceau-sur-Sambre. Gomez voulut le forcer à l'accompagner jusque chez Henri Catrain, mais Libouton n'alla que jusqu'au pont jeté sur le canal. Mal lui en prit, car en retournant il éprouva de nombreuses difficultés pour sauter la barrière située à proximité de la fonderie de M. Dufex. Quand il l'eut franchie, il fut suivi jusqu'à sa demeure par un énorme chat. Gomez joua plusieurs farces au curé de Monceau, M. De Marbais ; et il fut, dit-on, cause de sa mort. Une nuit qu'il se trouvait au fond de la fosse, Gomez appela Elie Frère et, lui ayant donné un mouchoir de poche, il le lui fit lier autour d'un bois d'envoyage en lui recommandant de serrer fortement. Quand il eut fini, Gomez s'écria : « Enfin, voilà mon ennemi étranglé ! » Il confia à Frère qu'il venait de faire mourir

(1) Résumé de Masset, *ouvr. cité*, t. II, p. 245.

le curé de Monceau. Le lendemain matin, en effet, on apprit que M. de Marbais était mort.

» Gomez fut renvoyé immédiatemement du charbonnage de Monceau-Fontaine. On dut le reprendre le lendemain : les travaux se trouvaient encombrés de moules et les ouvriers refusaient tout travail.

» Il avait toujours prédit qu'il succomberait de mort violente. Il fut tué à la fosse du Bordia, à Jumet, le 4 août 1865, à 6 heures du matin, à la suite du bris d'un câble. Des onze hommes que la cage contenait, un seul échappa » (1). [J'ajoute ce détail qui m'a été conté : Gomez avait dit, paraît-il, à une femme, en partant pour le charbonnage, le jour de la catastrophe : *Djè nè r'véré nin vicant audjoûrdu* « Je ne reviendrai pas vivant aujourd'hui ».]

9. — Exploits de sorcières.

Une femme de Monceau avait la réputation d'être sorcière. Un jour, on vint lui demander en prêt un cierge bénit pour un mourant. Au lieu de le lui rapporter, on le jeta au feu comme appartenant à une « mauvaise femme ». Elle ne s'en plaignit pas, mais dit que « celui qui méritait d'être puni le serait ». Il paraît que l'emprunteur vit tous les malheurs s'abattre sur sa maison.

Une femme G., de Monceau, qui passe pour être en relations avec le diable, avait remis à une voisine qui allait habiter une maison neuve, un bol rempli d'eau bénite qui devait, selon elle, préserver la maison des mauvais esprits. La voisine, qui connaissait le renom de la femme G., jeta l'eau bénite au feu, sans en rien dire à personne. On remarqua que la femme G, avait eu les mains brûlées ; on prétend même qu'elle dit à certaines personnes : « Elle a encore jeté au feu l'eau bénite que je lui avais donnée... »

A Marche-lez-Ecaussines, les accouchées de l'année avaient coutume de se rendre à l'église, le jour de la Saint-Jean, pour présenter leur bébé au banc de communion. Une mère, se trouvant à l'église en train de faire cette dévotion, vit s'approcher d'elle une voisine réputée sorcière qui vint lever le voile couvrant le front de l'enfant. Dès lors, celui-ci commença à maigrir et il pleura pendant trois mois. Il vint un second enfant dans la même famille.

---

(1) Pierre MASSET, *ouvrage cité*, t. II, p. 244.

Dans les mêmes circonstances, la sorcière leva également le voile, et le bébé se mit à maigrir et à pleurer comme l'avait fait son frère. Le curé Dussaussoit vint voir les enfants. Il remarqua sans doute quelque chose d'insolite, car il dit aux parents : « Mettez-vous à genoux et priez. » Il lut dans un livre et mit les *palettes* (bouts de l'étole) sur la tête des bébés, qui s'endormirent. Le soir même, la mère se rendit, accompagnée de sa fille, auprès d'une chapelle qui se trouvait près d'une haie. Pendant sa prière, elle vit s'élever dans le fourré « quelque chose de blanc », de la forme d'une assiette, qui tournait continuellement. Sa compagne n'avait rien vu. Le lendemain, elle y retourna, avec son fils aîné : le même objet réapparut à ses yeux dès qu'elle eut commencé sa prière et disparut à la fin, comme la veille, sans que le fils y eût rien vu. Elle y retourna le troisième jour, accompagnée de son mari, cette fois, et tous les deux virent l'objet. Le mari dit à la femme qu'il allait lancer des pierres vers cette apparition étrange ; sa femme le déconseilla, disant qu'elle ne lui faisait pas peur. On alla consulter « quelqu'un qui avait étudié pour être prêtre ». Celui-ci leur dit qu'ils auraient dû toucher cet objet, qui était une récompense. Quelques jours plus tard, la femme qui avait jeté le sort vint à la maison de ces gens : on lui ferma la porte au nez. — Ces faits datent d'environ quarante-cinq ans : ils m'ont été contés par le mari, qui est fermement convaincu d'avoir vu l'objet blanc.

Une personne de Monceau, *l'sôrcière Finet*, était un jour allée acheter ses provisions. Elle paye en pièces d'argent, que le négociant glisse dans son tiroir. Peu après, il veut reprendre cet argent et ne trouve plus que des feuilles de noisetiers.

Une vieille femme de Monceau, qui avait la réputation d'être sorcière, avait demandé à un enfant de chœur de venir la prendre, le matin, pour aller à la messe. L'enfant, effrayé, manqua à sa promesse. Dans la journée, la vieille le vit et lui adressa des menaces. Pendant la nuit, l'enfant aperçut la sorcière qui le poursuivait avec son bâton levé. Le lendemain, la mère du « choral » alla trouver la sorcière pour se plaindre. La vieille lui répondit que chaque fois que l'enfant lui désobéirait, elle saurait le *r*-avoir.

La femme G., de Monceau, qui passe pour sorcière, avait vendu un mouton à une voisine. Celle-ci vit que depuis lors, « tout allait mal chez elle ». Elle alla trouver un « spirite » qui lui ordonna de

vendre ce mouton, et de se procurer un mouton de craie, sorte de jouet, qu'elle devait jeter dans la cour de la sorcière. Elle fit cela, et depuis lors, tout est rentré dans l'ordre.

Une sorcière de Monceau avait offert un panier de prunes à une femme enceinte. Celle-ci fut bien mal inspirée en acceptant ce cadeau, car elle mit au monde deux enfants difformes.

A Marche-lez-Ecaussines, une femme qu'on avait surnommé la *Liyone*, avait la réputation d'être sorcière. Elle aperçut un jour un enfant maraudant des groseilles dans son jardin. On ne sait ce qu'elle lui fit, mais le maraudeur évacua les grosseilles intactes comme elles étaient entrées.

Le peuple dit que certaines personnes, pour employer son expression, « portent le mal » partout où elles vont, et inconsciemment. Tel est le cas d'une jeune femme de Monceau, nommée R. C., qui avait des façons d'agir extraordinaires. Un jour, elle déposa, sur la tablette de la fenêtre du cabinet, (water-closset), quelques morceaux de sucre candi. Un enfant passant, à son tour par là, les mangea, et il tomba malade. — Pour se débarrasser de ses visites, on mit sur le seuil de la maison « de la terre de cimetière » et une planche de cercueil : cette personne ne put franchir la porte.—Elle se rendait parfois chez un paysan, « le Chameau » : à chaque visite, une bête mourait dans l'étable.

Une femme de Mont-sur-Marchienne abhorait sa belle-mère. A la nouvelle de sa mort, la femme descendit à la cave, alluma des bougies, chanta, dansa, et but. Mais pendant la nuit, elle fut réveillée par un bruit de chaîne sur le plancher du grenier. — Je tiens ce récit d'une personne qui couchait cette nuit-là avec cette femme.

A Mont-sur-Marchienne, il y avait une vieille femme dont le petit-fils était malade dans une autre demeure. Elle prit sur ses jambes une poule noire qu'elle caressa jusqu'à ce qu'elle eût l'intuition de la mort de l'enfant. Alors elle dit à la poule : *Vas-è, ti m'as imbêtè assè* « va-t-en, tu m'as embêtée assez ». Ma narratrice disait qu'elle avait habité dans la demeure de cette vieille, et qu'une nuit, dans le grenier, elle avait entendu un bruit de chaîne sur le plancher.

Il y avait à Monceau une vieille du nom de *Tèrése Roupète*, qui avait la réputation d'être sorcière. On disait qu'elle avait le pou-

voir de faire sauter dans son *tucwè* les *puns d'coupète* qu'elle avait déposés sur un feu vif. — [Le *tucwè* est le foyer. Un *pun*, c'est une pomme. Les *puns d'coupète* sont une espèce de pommes très estimées. On connaît ce dicton : *c'est in pun d'coupète, c'est nin pou vos bètch* « ce n'est pas pour votre bec, » lazzi que l'on décoche à celui ou celle qui prétendent à l'affection ou à la main d'une personne qui les dédaigne. Le trait de *Tèrése Roupète* a donné lieu à cette variante en tercet : *Des puns d'coupète, Tèrése Roupète, c'est nin pou vos bètch.*]

Une femme de Marcinelle racontait qu'elle donnait volontiers à manger à des oiseaux qui venaient se poser sur sa maison. Comme elle dépérissait, elle demanda conseil sur sa santé : on lui répondit que si elle continuait de nourrir ces oiseaux, elle mourrait, car c'était sa vie qu'elle donnait ainsi en pâture. Elle cessa, elle guérit.

Il y avait à Mont-sur-Marchienne, un métayer dont les vaches mouraient l'une après l'autre. Un jour, il eut une vache qui se levait la nuit, et l'on entendait une musique dans son ventre...

Une femme de Monceau avait remarqué que depuis quelques temps, une pie venait lui dérober divers objets. Elle parvint à s'emparer de l'oiseau et l'enferma dans une armoire, avec l'intention de l'y laisser mourir de faim. Un matin, l'oiseau fut trouvé mort en effet. A ce moment, on vint annoncer à la femme que sa belle-mère venait de rendre l'âme.

« Le 16 juin 1879, vers minuit, heure des sorcières, trois personnes se trouvaient dans la propriété Scheun, derrière l'église Saint-Pierre. Un chien aboyait furieusement et d'une façon continue ; un des personnages voulut s'approcher du chien pour lui « fermer la gueule ».

Scheun se leva sans bruit, décrocha son arquebuse et descendit. Etant sorti, il vit les trois personnes ; celle qui se trouvait près du chien était une femme, un esprit malfaisant qu'il connaissait. Sommée de se nommer, elle répondit : « *Cayat Brulé* ».

Mme Scheun, étant descendue également, dit à son mari : « Tirez, ce sont de mauvais esprits. Tuez-les, voyez, ils sont sept, ils vous couchent en joue ! vous allez y passer ».

Scheun obéit à sa femme, car lui aussi, déclara-t-il plus tard, a vu les sept mauvais esprits, tous armés de fusils ; mais comme

sa femme et lui étaient *medium*, St Augustin les protégeait en attachant des ficelles aux détentes des fusils qui les menaçaient. Il tira donc et blessa la femme. Tous les personnages disparurent en un clin d'œil. Cette affaire n'eut aucune suite [1] ».

ARILLE CARLIER.



---

[1] P. MASSET, *Ouvrage cité*, t. II, p. 245.



LETTRES FRANÇAISES

M. Joseph Chot (1) reste l'amant des «tiennes» et l'ami des irréguliers. D'ailleurs il présente ces quelque trois cents pages comme annexe à son précédent ouvrage. Les caractères qu'il y offre ne sont que des éléments, rudes et pittoresques, qui eussent complété davantage le roman où il a cherché — c'est lui-même qui parle ainsi, modestement — à synthétiser la vie d'un pauvre village mosan, fidèle détenteur du vieil esprit séculaire de la race et des mœurs.

C'est de *Carcassou* qu'il s'agit, une des œuvres les plus profondément originales de notre Littérature Wallonne.

Après cet avertissement, on ne s'étonne pas de trouver que *A la Frontière* soit un livre moins ordonné, moins « fait » que son aîné. Ce n'est guère qu'un album de types sommairement encadrés d'anecdotes cursives et verveuses, à peine reliées entre elles par un semblant d'histoire.

Ce que nous en disons n'est pas pour déprécier ce livre qui est loin d'être une seconde mouture de *Carcassou* et qui a bien aussi sa valeur personnelle.

Et s'il n'y a vraiment là que des documents inemployés dans le premier roman, M. Chot a bien fait de ne pas les laisser dans ses cartons.

Il eut été regrettable par exemple de nous laisser ignorer ce joyeux claque-patin de Titi l'Andouille, propre à rien par vocation, chemineau par nécessité et fainéant avec délices : Un cousin du *François Remy* de Glesener et proche parent du *Io-Ié* de des Ombiaux.

Joyeuseté, générosité et philosophie, le caractère wallon s'avère en ce coin des Ardennes namuroises, tel qu'il nous a été révélé sur tous les points de la Terre Nôtre.

---

(1) Joseph CHOT. *A la Frontière. Types du Pays,* du Viroin, roman. Avec 7 dessins hors-texte d'Albert GHESQUIÈRE. Paris-Verviers, « l'Edition artistique ». — In-8° (18×12), 313 p. Prix : fr. 3.

Un mot des illustrations : c'est un jeune, Albert Ghesquière dont elles apprennent le nom au public. A vrai dire, nous connaissons de lui des choses plus nerveuses et d'une vision plus personnelle que celles-ci, peut-être insuffisamment adhéquates au texte. Mais telles qu'elles sont, elles suffisent à signaler un réel talent qu'on fera bien de suivre des yeux.

* * *

Fort curieux, le livre de **M. Victor Enclin** [1], professeur au Petit Séminaire de Bastogne, fort curieux vraiment. Plein de talent aussi, mais un peu agaçant tout de même par la manie de dénigrement dont son auteur est affligé à l'endroit des choses d'aujourd'hui.

Nous regrettons fort pour la quiétude d'âme de M. Enclin qu'il ne soit pas né cinquante ans plus tôt.

Ses Nouvelles Ardennaises, d'une écriture suffisamment vivante et évocatrice sont toutes consacrées à regretter le bon vieux temps et à vilipender ce sacripant de Progrès qui apporte dans les plis de sa robe, l'enseignement neutre, les batteuses mécaniques et le S. U. pur et simple. C'est triste.

Le bon vieux temps, M. Enclin, n'a qu'un défaut, c'est qu'il est mort. Et pour longtemps.

* * *

Bien autrement émouvant est ce *Roman de la Digue* où **M. Eugène Herdies** [2] chante comme une épopée la lutte de la Néerlande contre l'Océan aux vastes appétits.

Piet Ruskaert, le petit pêcheur de Veere en Zélande a nourri l'enfance de son Steven des récits légendaires et fastueux de l'antique grandeur de Veere, de Veere l'infortunée dont la mer mange un morceau à chaque marée.

Et Ruskaert le fils, soutenu par de vastes espoirs, conquiert à force de veilles tous ses grades techniques sous l'égide de son oncle l'Ingénieur, dont la fille a de si jolis yeux bleus et un nom qui bruit comme la chanson de la mer dans les coquillages : Everdina.

C'est ensuite un duel à mort qui s'engage entre les deux Ingénieurs Ruskaert et la séculaire Ennemie, à mort, car tous deux succomberont sous les flots encolérés, et avec eux la blonde Everdina. Des héros.

Un beau livre en vérité, pathétique et frémissant, qui exalte les vertus cardinales d'un peuple chez qui la lutte constante pour la sauvegarde du sol, fortifie singulièrement le sens patriotique.

La langue qui l'habille est elle-même frémissante et pathétique, d'une grande richesse vocabulaire. Quelques peccadiles de goût — tel l'abus du

---

[1] Victor Enclin, *Dans le temps, Nouvelles Ardennaises.* Paris, Relaux ; Namur, Picard-Balon. — Un vol. in-8° (19×12), 196 p. Prix : fr. 2.

[2] Eugène Herdies. *Le roman de la Digue.* Brux. « la Belgique artistique et littéraire ». Un vol. in-8° (18.5×12.5), 243 p. Prix : fr. 3,50.

verbe délirer conjugé à tous ses temps — ne ternissent pas les solides qualités du *Roman de la Digue* qui après l'*Exil de Wanne* assigne à M. Eug. HERDIES une place enviable parmi les écrivains étrangers de belle langue française, dont il est — je pense.

*
* *

Tout héroïsme ne se traduit pas nécessairement en gestes et ce n'est certes pas le moins admirable que celui qui se réserve comme domaine la pensée altière de certaines âmes d'élite. *Le Pur Métal* (1) est celui dont est faite l'âme de cette Elvire dont la vaillance s'épuise à maintenir très haut le lourd héritage d'un glorieux blason dédoré.

M. Franz Foulon, sous-titre son petit roman : Conte d'idée.

Voici l'idée : Les classes supérieures — lisez : la noblesse à particule — ont perdu toute action et toute influence, du jour où elles ont renié la vraie noblesse, celle de l'âme. Il est nécessaire que quelqu'un, issu d'elles, leur donne l'exemple de hautes vertus et leur indique un rôle superbe de régénération et d'apaisement...

Et voici l'action : Elvire, pure et douce nature, tente d'arracher d'elle tout sentiment, toute préoccupation qui la distrairait de son rôle écrasant de Messie. Et le jour où l'Amour — ce roturier ! — viole son cœur, elle se retranche de la vie, simplement, héroïquement.

Ah ! la noblesse de la noblesse ! Chimères et légendes. Heureuse Elvire qui a vu ses aïeux à travers le prisme des belles histoires ! Héroïsme, pureté, dévouement : simples accidents individuels et non vertus de caste. Gloire, chevalerie, Moyen-Age, toute la lyre... Légendes et chimères. Elvire a décidément gâché son bonheur et magnifiquement immolé sa vie sur l'autel de son Rêve. Un beau rêve, oui.

C'est probablement l'avis de M. Foulon dont le livre, écrit avec beaucoup d'élégance, est de ceux qui font penser en sens inverse des idées qu'ils émettent.

*
* *

M. Sander Pierron (2) a passé une semaine aux bords du Rhin. Ne dites donc pas : Qu'est-ce que ça me fait ? Cela fait que M. Pierron en a rapporté cent cinquante-neuf pages de souvenirs.

Découpé par tranches, cela peut très bien se lire dans la correspondance d'un quotidien. Servi sur un seul plat, c'est fort copieux et, par ce temps de gastrite intellectuelle, c'est même un peu indigeste. On ne pense pas sans frémir à ce qui serait advenu si M. Pierron était seulement resté une semaine de plus en Franconie.

Heureusement pour lui — et pour nous donc ! — M. Pierron est un grand voyageur devant l'Eternel des bons critiques d'art.

---

(1) Franz FOULON. *Le Pur Métal, Conte d'Idée.* Bruxelles, M. Weissenbruch. — Un vol. in-8° (19×13), 104 p.

(2) Sander PIERRON. *Les Images du Chemin.* Bruxelles « La Belgique artistique et littéraire ». Un vol. in-8° (18.5×12.5), 328 p. Prix : fr. 3,50.

C'est pourquoi un beau matin il mit le cap sur le blond pays du champagne. Dieu soit loué ! voici du bon Sander Pierron et ces souvenirs-ci sont aux précédents ce qu'est une pétillée de St-Marceaux, à une pleine assiettée de choucroute. Exactement. Après s'en être allé pèleriner, par delà la Manche, devers le Rocher de Shakespeare dont on va faire demain des empierrements si commodes — so comfortable ! — pour les 60 H. P. britaniques, notre voyageur vit la Picardie, puis il vit la Hollande automnale, puis... Nous ne pouvons décidément plus douter que M. Sander Pierron soit un infatigable touriste.

Mais il y a dans son livre douze pages, les douze dernières, les bonnes, qui lui feront pardonner bien des choses. C'est intitulé « En un village de la Famenne ». Une merveille.

Connaissez-vous le village d'Auffe en Namurois ? C'est un petit coin de paradis où M. Pierron aborda naguère en automobile.

A-t-on remarqué que les artistes de l'époque ont un tendre pour les Dion-Bouton de tous cylindres ? — Nous ne disons évidemment pas cela pour M. Mirbeau.

Or donc, sous le volant du bon peintre André Collin, la voiturette stoppa un jour d'été à l'entrée de la coquette bourgade et l'expert cicerone introduisit ses touristes brabançons dans une pittoresque maisonnette XVIIIe siècle. C'est là que M. Pierron découvrit une peinture murale dont la révélation nous réjouit : une délicieuse pastorale de Redouté que Watteau eut signée des deux mains.

On ne connaît pas assez l'infinie délicatesse de style d'un des meilleurs parmi nos peintres wallons. M. Pierron soit béni — lui qui n'est pas suspect de tendresse exagérée vis-à-vis des nôtres — d'avoir mis en lumière une œuvre adorable de l'adorable peintre des fleurs.

Et maintenant que nous avons dit ce qu'il y a de bon et de moins bon dans ces pages fort disparates, rendons un sincère hommage à celui dont le labeur divers a ouvert aux écrivains d'ici des voies neuves, riches en découvertes. Et nous pensons à cette *Forêt de Soignes* qui reste le modèle de la monographie artistique et historique, animée qu'elle est d'un beau souffle de filialité patriale.

Gageons que M. Pierron prendra une belle revanche. *Le Baron de Lavaux Ste-Anne* qu'il nous annonce et que lui aura inspiré sa promenade aux bords de la Wimbe et de la Lesse lui en fournira l'occasion.

Pierre WUILLE.

PATRIOTISME

La Lutte des langues en Belgique jugée par un Français. — Dans son n° du 29 février, la revue « *Pages Libres* » [1] publie une remarquable étude de la lutte des langues en Belgique.

---

[1] « *Pages libres* », revue hebdomadaire paraissant le samedi. Bureaux, 17, rue Séguier, Paris (VI). Un n° 0,25.

L'auteur, M. Pierre Bernus montre l'origine du mouvement flamand dont il résume l'historique, et il indique la portée des lois flamandes ; il ne manque pas de signaler l'importance accordée à la question linguistique par les divers partis politiques en pays flamand, et de montrer les tendances orangistes ou pangermanistes de certains Flamingants influents. L'exposé est bien documenté et objectif.

La seconde partie de l'étude consiste dans la réponse à cette question que se pose l'auteur : Que faut-il penser de cette lutte des langues en Belgique ?

« On a beaucoup écrit à ce sujet, à tort et à travers, dans nos journaux dit-il, avec une méconnaissance parfois singulière des faits. On a pris l'habitude de condamner en bloc toutes les revendications flamandes considérées comme des menées gallophobes. Cette attitude est tout à la fois injuste et fort peu propre à servir les intérêts de notre langue et de notre civilisation.

» Il y a en Belgique plus de deux millions d'habitants dont le flamand est la langue. Ces gens désirent, pour la plupart, que leur langue maternelle ait le premier rang dans l'administration et dans l'enseignement, dans la moitié flamande de la Belgique. Est-ce là une revendication audacieuse et exagérée ? Il ne me le semble pas. Que la langue courante, en usage dans les milieux populaires, ne soit pas tout à fait le néerlandais littéraire, qu'elle soit plutôt un patois, c'est très vrai. Mais en quoi cela oblige-t-il de donner l'enseignement dans une langue étrangère ? Le même phénomène se produit en bien des régions, dans certaines de nos provinces entre autres, ou, pour prendre un exemple plus typique encore, dans la Suisse Allemande, où le parler populaire est un dialecte souvent incompréhensible aux Allemands : cela a-t-il jamais empêché les Bâlois ou les Zurichois de se servir, comme langue « véhiculaire », de l'allemand ?

» On ne saurait donc se refuser à reconnaître que les Flamands ont raison de demander que le néerlandais soit la langue officielle de la moitié septentrionale de la Belgique, qu'il est tout à fait naturel qu'ils veuillent que leurs enfants reçoivent une instruction flamande et que tous les fonctionnaires de leurs provinces sachent la langue du pays. Il est injuste de vouloir s'opposer à des revendications aussi légitimes, et c'est déraisonnable en même temps, car l'histoire est là pour nous apprendre qu'elles finissent toujours par triompher. Que les Flamingants extrêmes aillent souvent trop loin, cela est très certain. Mais c'est précisément en donnant satisfaction aux désirs légitimes de la population qu'on coupera l'herbe sous les pieds des faiseurs de surenchères linguistiques.

» Il serait, somme toute, fort simple de s'entendre entre Wallons et Flamands. Et il semble bien qu'un tiers-parti linguistique puisse se former, capable de donner entière satisfaction aux deux camps, sans en léser aucun. C'est sans doute l'idée de M. Georges Lorand, le député libéral bien connu, qui, dans un article récent, invoque l'exemple de la Suisse — qui a trois langues nationales — pour montrer quelle est la solution nécessaire en Belgique : « Il suffit, dit-il, de partir de cette idée simple et

» si difficilement admise en Belgique, que chacun, dans un pays libre, a » le droit d'être instruit, administré, commandé dans sa langue, et que » tout le monde a intérêt à ce qu'il en soit ainsi. Et puis, second prin- » cipe, c'est que les employés et fonctionnaires sont faits pour le public » qui les paye et dont ils doivent être les très dévoués serviteurs. Donc, » ils doivent parler au public sa langue ».

» Ils suffirait d'établir, en principe et en pratique, que dans la partie flamande du pays, le flamand sera la langue de l'administration et de l'enseignement, tout comme le français dans la partie wallonne. La population belge est en fait bilingue ; pourquoi vouloir lui imposer une langue unique ?

» Je serais navré que le français reculât devant le flamand. Mais nous ne pouvons désirer que notre langue soit imposée à des populations qui n'en voudraient pas, et qui deviendraient d'autant plus hostiles à notre civilisation qu'on prétendrait la lui inculquer de force. Nous pouvons du reste être certains que, si les Flamands obtiennent satisfaction, dans la mesure où leurs revendications sont légitimes, le français n'y perdra rien, — au contraire. La bourgeoisie flamande qui, en grande majorité, tient au français, continuera à le cultiver, et tous ceux qui feront une carrière dans les professions libérales, le commerce ou l'industrie, seront toujours dans la nécessité de l'apprendre. Cette bourgeoisie peut exiger — et exigera certainement — que dans tous les athénées on crée des sections françaises. En plein centre flamand existe une puissante *Association pour la vulgarisation de la langue française* qui a une grande action. C'est par des groupements de ce genre, par la libre initiative de forces individuelles organisées, que le français doit et peut défendre ses positions, et même les avancer. Mais vouloir employer la force de la loi est aussi maladroit qu'injuste.

» Sans doute, les Wallons doivent résister à toutes les tentatives exagérées des Flamingants à tout crin, qui sont certainement animés d'un mauvais esprit francophobe. Ils voudraient que dans toute la Wallonie l'enseignement du flamand devînt obligatoire, sous prétexte d'égalité. C'est là de la fausse égalité ! Si les Flamands apprennent le français, c'est que cette langue leur est utile et on peut être assuré qu'ils continueront à le faire, et même de plus en plus, jusque dans la classe rurale dont de nombreux représentants vont chaque année s'embaucher en France pour les travaux de la moisson. Imposer aux Wallons l'étude du Flamand serait tout à fait injuste : ils ne sauraient que faire d'une langue vite oubliée du reste au sortir des classes. Il faut établir et cela suffit, que ceux qui voudront entrer dans l'administration de la partie flamande du pays prouvent qu'ils connaissent la langue néerlandaise.

» Il ne nous convient certes pas d'intervenir dans un conflit dont la solution appartient exclusivement aux Belges. Mais nous pouvons dire à nos frères Wallons que la meilleure manière de servir la cause de la civilisation et de la langue française est de laisser aux Flamands, dans leurs provinces, la liberté d'user à leur volonté, pour l'enseignement ou pour

tout autre chose, de la langue qui leur plaît. Le français n'en sera pas moins étudié dans la partie septentrionale de la Belgique, parce que c'est une nécessité, et il ne rencontrera plus l'hostilité redoutable d'une partie de la population qui se croit lésée. Ainsi seront sûrement déjouées les menées pangermanistes trop réelles, qui sont un danger pour la Belgique en même temps que pour nous, et qui trouvent un terrain bien préparé chez les Flamingants mécontents. Le français a toujours tiré profit de la liberté et de la justice. Nos voisins nous donneront l'occasion d'en avoir une fois de plus la preuve pour le plus grand bénéfice de notre civilisation commune et pour le plus grand bien de la Belgique, que nous tenons à voir toujours indépendante, unie et prospère. »

GENS DE CHEZ NOUS

André-Modeste Grétry. — M. Romain Rolland consacre dans la *Revue de Paris,* du 15 mars 1908, une étude intéressante à la vie et aux œuvres de Grétry.

C'est dans ses mémoires qu'il apprend à connaître le grand musicien. Grétry s'y est en effet décrit jusque dans les moindres détails. Il ne faut toutefois pas regarder au style de trop près : Grétry abusera de périphrases, il y aura du désordre dans son récit ; mais il n'en est pas moins charmant souvent, parce qu'il est naturel, spontané, spirituel.

A 4 ans, Grétry dansait au chant que l'eau faisait en bouillant dans la marmite. Plus tard, c'est le doux murmure de source qui se fixe dans sa mémoire jusqu'à la fin de sa vie. Il avait le tempérament délicat. Il souffrit cruellement et sans se plaindre des brutalités d'un maître.

Le jour de sa première communion, il demanda à Dieu de le faire mourir s'il ne devait pas devenir « honnête homme et homme distingué dans son art ». Le jour même, une solive lui tomba sur la tête et enfonça un morceau du crâne. Son premier mot en revenant à lui fut : « Je serai donc honnête homme et bon musicien ».

Il avait dès lors aussi une dévotion ardente à la Vierge. Il fut fort embarrassé pour l'expliquer plus tard aux Conventionnels. C'était un mérite de ne pas la cacher à une époque où c'était un danger aussi grand d'afficher sa foi que d'être partisan de la royauté.

A partir de 15 ou 16 ans et jusque bien tard dans la vie il eut des vomissements de sang ; il était fièvreux, avec des obsessions musicales qui l'affolaient.

L'auteur note tous les petits détails pour montrer ce qu'il y avait d'anormal même chez cet artiste, un des mieux pondérés qui aient jamais été.

En 1759, à 18 ans, il s'en alla en Italie où il fut reçu au Collège, fondé par le liégeois Darchis. Il y fit ses débuts dans l'art musical et y séjourna jusqu'en 1767.

Il partit alors pour Paris, l'objet de ses rêves, il avait résolu d'y vaincre tous les obstacles qui s'opposeraient au désir qu'il avait d'y établir sa répu-

tation. Il lutta peu d'ailleurs ; après deux ans, il avait désarmé ses adversaires et imposé sa manière.

Il note naïvement lui-même que « sa musique s'établit doucement en France, sans lui faire des partisans enthousiastes, et sans exciter de disputes puériles »... C'est qu'il n'était « d'aucun des partis exagérés qui se disputaient alors à Paris ». — « Je me demandais à moi-même : n'est-il point de moyen pour contenter à peu près tout le monde ? »

Quant à l'œuvre musicale de Grétry que le gouvernement belge fait publier sous le contrôle d'un Comité présidé par M. Gevaert et qui comporte déjà 37 volumes, M. Rolland en note le succès considérable surtout à dater du *Huron*, composé en 1768, jusqu'à la Révolution.

Grétry devint alors inspecteur du Conservatoire, il fut comblé d'honneur et continua à écrire de la musique d'une même aimable sentimentalité, chère aux gens de la Terreur, parce qu'ils y trouvaient un refuge contre leurs inquiétudes et le repos dont leur fièvre avait si besoin.

Les tragédies de la France ne firent pas grande impression sur Grétry et il n'eut nulle peine de plaire à Napoléon qui lui assura une pension considérable; il acheta l'Ermitage de Jean-Jacques et y mourut en 1813. Mais depuis plus de dix ans déjà Grétry ne produisait plus. La mort de ses trois filles avait éteint son imagination; son goût pour la musique, d'après son propre aveu, avait diminué : il écrivit pendant cette période les volumes sur sa vie et sur son art.

Le doux musicien qu'était Grétry s'effara à la fin de sa vie des nouveaux courants qui se dessinaient dans la musique de son temps. Ce détail est à noter, car l'histoire de la musique comme toute autre à d'éternels recommencements. Grétry s'effraya du romantisme naissant, du bruit, des harmonies chargées, de la fièvre continue, du chaos, de la « musique à coups de canon ». Il espère une réaction vers la simplicité, il attend un génie, un messie. Voici ce que nous lisons dans ses Essais :

Je vois en idée un être charmant, qui doué d'un instinct mélodieux, la tête et l'âme surtout remplies d'idées musicales, n'osant enfreindre les règles...joindra au plus beau naturel une partie des richesses harmoniques de nos jeunes athlètes... Déjà je tends les bras vers cet être désiré dont les accents aussi vrais qu'énergiques réchauffront mes vieux ans.

Ce Messie musical, nous le reconnaissons, dit M. Rolland ; il était venu, il avait vécu, mais Grétry l'ignorait, c'était Mozart. Hélas ! il en est presque toujours ainsi dans l'histoire de l'art. On vit, les uns à côté des autres, sans se connaître, et c'est quand il n'est plus temps qu'on découvre, morts, ceux qu'on eût tant aimé de connaître vivants.

Concours d'histoire liégeoise.

On sait que le *Cercle Verviétois* de Bruxelles a ouvert l'an dernier un concours sur deux questions d'histoire liégeoise. Avec l'appui et le concours de nombreuses personnalités wallonnes et des Administrations communales de nos grandes villes, cette joûte a eu un succès remarquable.

Sur la première des questions posées, cinq mémoires importants ont été soumis au jury composé d'historiens que le *Cercle Verviétois* avait eu l'heur de réunir.

Le jury a distingué le travail dû à M. F. Hanus, professeur à l'Athénée royal de Malines.

Cet ouvrage est consacré à l'historique des libertés liégeoises.

Sur la deuxième question, le jury, après avoir examiné les différents travaux présentés, n'a pu accorder le prix offert. La question est donc mise de nouveau au concours pour 1908, et nous attirons sur les renseignements qui suivent toute l'attention des personnes intéressées.

Le but du *Cercle Verviétois* de Bruxelles, en organisant ce concours, est tout patriotique.

L'œuvre qu'il désire voir éclore « est destinée à répandre, en Belgique et à l'étranger, la connaissance des sanglantes annales liégeoises des XIV[e] et XV[e] siècles. Tout en restant populaire, elle s'adressera cependant aussi à l'élite intellectuelle, et devra être rendue intéressante par un exposé attrayant, qui mettra en évidence la grandeur du rôle des vaillants défenseurs des libertés liégeoises, sans que l'auteur néglige de dégager la philosophie des événements.

» Notre but aussi, en instituant des concours d'histoire liégeoise, est de faire rendre à la Wallonie la place à laquelle elle a droit dans les traités d'histoire de Belgique que l'on met dans les mains des enfants de nos écoles. Trop souvent, nos auteurs bornent cette histoire à celle du comté de Flandre.

» Or, il est établi que chez aucun peuple on ne trouve, au moyen-âge, l'équivalent des libertés dont jouissaient nos pères au Pays de Liége. Les luttes des Wallons pour la conquête et la conservation de ces libertés sont-elles moins belles, moins dignes d'admiration que les luttes tant célébrées des communiers flamands ?

» Nous voulons reconstituer nos gloires et les mettre en pleine lumière.

» Si la principauté de Liége n'a pas joué dans l'histoire de l'Europe occidentale un rôle aussi important que celui du comté de Flandre, il est inadmissible pourtant que les auteurs de traités d'histoire *de Belgique* accordent toute la place aux communes flamandes et laissent ignorer à la jeunesse belge le glorieux passé de cette principauté.

» Une histoire *de Belgique* doit être une histoire *de tous les Belges*. Et nos grands patriotes liégeois, fiers et ardents défenseurs des libertés qui sont aujourd'hui définitivement conquises, ont droit à l'admiration, tout autant que les beaux communiers des Flandres ».

Le sujet à traiter est **la Lutte des Etats de Liége contre la Maison de Bourgogne**, depuis Jean de Bavière (1390) jusqu'au Traité de Renonciation de Maximilien d'Autriche (10 avril 1483).

L'ouvrage devra avoir, au minimum, 150 pages, au maximum, 250 pages d'impression *in-octavo*. Les auteurs s'efforceront de mettre leur travail à portée des classes populaires. C'est une œuvre de vulgarisation historique et de glorification wallonne qu'on attend d'eux.

Prix unique : *Une médaille en or et une somme de cinq cents francs en espèces*.

L'œuvre primée sera publiée par le *Bulletin* du *Cercle Verviétois*. Elle sera ensuite tirée en brochure *à cinq cents exemplaires*, dont *cent* seront remis à l'auteur gratuitement. Elle restera, quant à une réédition éventuelle, la propriété exclusive de l'auteur.

Le concours sera définitivement clôturé *le 15 décembre 1908*. Les manuscrits, portant une devise distinctive reproduite sous pli cacheté, devront être déposés avant cette date, chez M. le président du *Cercle Verviétois*, 24, rue Crespel, à Bruxelles.

Les décisions du jury d'examen seront rendues publiques, au plus tard le 1er mars 1909.





La Sorcellerie, autrefois,

dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

De nombreux documents, parfaitement classés dans cette revue, ont montré l'état actuel de la croyance à la Sorcellerie dans les différentes régions de notre pays.

Si cette croyance est encore si vivace, c'est qu'elle eut autrefois une valeur juridique et officielle dont nos archives ont conservé le souvenir. Nous n'avons pas affaire, ici, à des rêveries d'esprits faibles ou malades, mais aux restes authentiques d'une civilisation — si l'on peut appeler ainsi (et il le faut bien) l'état de barbarie juridique qui a désolé notre pays à l'époque où l'on a étranglé et brûlé *des milliers* d'hommes et surtout de femmes accusés du crime de sorcellerie.

Pour la partie rurale de l'ancien Pays de Liége seulement, j'ai pu relever, dans les Registres aux sentences des Echevins de Liége, plus de 220 condamnations à mort sur une vingtaine d'années (1613-1635). De 1615 à 1620, on brûle une quarantaine de personnes chaque année. Dans une seule commune, Havelange, qui paraît tenir le record, on a exécuté, pendant la seule année 1618, 2 sorciers et 15 sorcières ; et il en restait, car en 1622, on en brûle encore une. La même année 1618, on brûle à Grupont 1 sorcier et 5 sorcières, et plusieurs à Theux, à Pesche, à Mettet, etc.

A Silenrieux, on en brûle 9 en 1616 et la race n'est pas éteinte. A Leernes, 8 victimes en 1617 ; à Montigny-le-Tilleul, 10 en 1619 et 1620; à Mont-sur-Marchiennes, 5 en 1617 et 9 en 1620 — et bien d'autres encore dans tous les environs de Charleroi : Marchiennes, Marcinelle, Châtelet, Leernes, Gozée, Thuillies, Strée, Nalinnes, etc.

Dans les environs de Walcourt, de Florenne, de Dinant, de Fosses, partout des bûchers s'élèvent pour griller les chairs de pauvres victimes, condamnées par l'esprit du temps.

Que de choses atroces on peut lire et que d'autres on doit deviner, faute de documents, dans tous ces procès !

N'allez pas croire, par exemple, qu'on se borne à condamner de vieilles femmes que la superstition, l'âge et la misère ont affaiblies.

Non, on condamne aussi des femmes en plein âge ; si elles sont enceintes, on les fera accoucher en prison, pour les brûler, aussitôt remises de leur gésine. Et leur enfant, que deviendra-t-il?... On le devine, quand on voit des juges sérieux, des prêtres, affirmer que telle ou telle femme est enceinte des œuvres du diable...

On brûle aussi des enfants ; quand ils sont trop jeunes, on les étrangle en prison. Dans tel procès, on voit condamner un père, une mère et leurs deux jeunes garçons !

Quel était leur crime ? Une malheureuse, mise à la torture, citait le nom de ses complices. On les appréhendait, on les mettait eux-mêmes en géhenne pour qu'ils confessent bon gré mal gré, avoir été aux danses infernales, avoir eu des rapports avec le diable en forme d'homme ou de femme, avoir maléficié ou jeté des sorts sur gens, bêtes et récoltes ! La conclusion était toujours horriblement la même.

Nos livres d'histoire nationale ne disent rien de ces atrocités, de ces aberrations. Même de nos jours, on n'a guère attiré l'attention sur ces faits si pleins d'enseignements.

Tout au plus trouve-t-on, par ci par là, dans nos revues d'Histoire et d'Archéologie, quelques procès de sorcellerie, mais nulle part, nous n'avons vu attirer l'attention sur la multiplicité de ces procès ni sur leur psychologie spéciale (1).

Les a-t-on ignorés ?

Ou bien, a-t-on trouvé qu'il valait mieux ne pas publier ces choses qui témoignent d'une si terrible barbarie...

Il serait fort difficile d'approuver une telle réserve...

Quoi qu'il en soit, c'est en cette revue, où cette réserve ne serait pas de mise, que nous estimons devoir publier le résultat de quelques recherches sur ce sujet.

---

(1) Au moment où nous écrivions ces lignes, nous ignorions les pages consacrées aux procès de sorcellerie par Potvin, dans son *Histoire d'Albert et Isabelle*. — J. E.

Les sorcières de Hanzinne, Hanzinelle et Thy-le-Bauduin.

Ces trois pittoresques villages sont voisins, dans le canton de Walcourt ; autrefois et jusqu'en 1795, ils faisaient partie de la Principauté de Liége et dépendaient du seigneur de Morialmé ; leur histoire n'est pas faite, mais M. Darras a publié une intéressante notice sur la *Prévôté d'Hanzinne* et les Annales archéologiques de Namur et de Charleroi ont donné quelques renseignements épars sur cette région. M. Duvivier a aussi publié des chartes importantes du XIIe siècle concernant Hanzinne.

Aux Archives d'Hanzinne, du dépôt de Namur, ailleurs encore, nous avons trouvé quelques documents que nous allons publier.

Le premier est une « rencharge » des échevins de Liége datant de 1590 et condamnant à mort une sorcière, du procès de laquelle il ne reste aucune pièce.

Le second contient une partie du procès d'une autre sorcière exécutée en 1593.

Le troisième est le détail des frais faits au procès de deux sorcières exécutées en 1610, mais sur lequel nous n'avons aucun détail.

Nous insérons ensuite quelques renseignements tirés du Registre des échevins de Liége, relatifs à une sorcière et à un jeune garçon condamnés en 1613 à Hanzinne, — et à d'autres sorciers et sorcières d'Hanzinelle et Thy-le-Bauduin.

Puis viennent les pièces du procès d'André de la Brasserie, d'Hanzinne, et de sa femme, accusés par les condamnés précédents, mais qui parviennent à échapper au supplice, grâce à leurs dénégations énergiques et réitérées.

Enfin, nous donnerons les extraits d'une longue enquête, aussi copiés des archives d'Hanzinne, touchant deux femmes (dont la femme du mayeur) suspectées également de sorcellerie.

Nous laissons la parole aux documents, en élaguant simplement les redites.

I.

1590. Marguerite Purin, exécutée.

« *A la cour de Hanzine.* — Ayant veu la cog^ce et confession faicte par Marguerite Purin, prisonnière, et mémorée en notre premier

examen, vous rechargeons, ce 6 juillet 1590, que condampnerez ladite Catherine d'être bruslée et estranglée à une estache tant que mort s'ensuyve, voir qu'avant ladite exécution deverez avecq le curé dudit lieu aller pardevant l'huisse [la porte] de la maison de la confessante au lieu de durhaus [?] à effect de regarder sy le « corpus domini » [l'hostie consacrée] y elle mis dessous une pierre de devant sa maison, y est encore.

« Et en cas qu'elle persiste en ses accusations jusques à la mort, condampnerez appréhensible Jehenne Matho de Hanzine, la servante du curé de Mettez, une feme estante en ferme [en prison] au lieu de la Neffe, dict estre la feme Baleien [?] ung nomé Gerard ayant une mandille grise eagée raisonnablement, — ung nomé Franchoy et ung nomé Benoid demeurant à Hanzine, près de l'église, ayant une fontaine devant sa maison, ayant blanche barbe et grand home; — ferez spéciffier à ladite Margueritte les surnom, eage, grandeur, où demeure lesdits Gerard et Franchoy, le tout plus amplement que n'avez fait par votre premier examen.»

II.

1593. Cathon Colchon, exécutée.

« Lundi 19 juillet 1593, pardevant la Courte de Hanzine, mayeur Guillaume Bodar, eschevins Gislain Piret, Georges Bricquelet, Jan Bricquelet, Franchoy Charleit et Pierre Poltrin [?].

« La mesme Martin Bricquelet, officier [bailly] de ce lieu, at requist horsport de ce que la court at obtenu par recharge de Mrs les eschevins de Liége touchant la personne de Cathon Colchon, prisonnière, en date du 25 juin dernier ;

« A quoy condescendant, enseignons que le Sgr ou son officier deverat faire mectre à la torture froide et chaude ladite Cathon pour l'examiner plus avant de ses faicts et complices dont elle est encoulpée ;

« En suitte de quoy, à la requeste dudit officier, icelle Cathon at esté miese à la torture chaude par laquelle elle n'a voulu aucune chose confesser.

« Et par après la froide dont elle at déclaré que une fois estante en la maison Marie Fyoz, icelle Marie la menat de nuict à la danse sur ung trieux près de la maison d'icelle Marie, dont le galant d'icelle Cathon qui s'appelait *Zacari* la fut quérir sur le chemin et la print par la main droicte et la menat à la danse par

delà le chemin sur le trieux vers la haye de Moriamez. Et y avait encore quatre compaignons noirs accoustrés avec blanches plumes au chapeau.

« Y estoient aussy ladite Marie Pyot, Jehenne de Dinant, la feme Wabrand, Marie Masson de Frère qui a autrefois conduit craisserie [fait métier de charcutière], le mari d'icelle gardait les bestes à laine [appartenant à] Monsr de Lymelette. Et sy on amenait icelle devant elle, elle la lui maintiendrait [elle maintiendrait ses affirmations]. Y estoit aussy Jehenne Matho de Hanzinelle, laquelle son galant noir accoustrez come dessus menait à la danse, lequel avait les pieds comme ung cheval.

« Le galant de ludite Cathon estoit aussy accoustré noir avec blanche plume et ung espée et avoit les pieds comme ung cheval.

« Elle at esté quatre fois à la dance y ayante une fois receupt ung souflet de son galant.

« Dist en oultre que une fois son galant la jectat sur la teste sur le devant d'icelle.

« Elles dansaient le dos tourné l'ung contre l'autre et dansaient à chansons : Après la dance at eu ledit galant quatre fois affaire avec elle et avoit ung long baston come ung cheval et estoit sa semence froide.

« Iceluy la fist renoncer à Dieu, à la Vierge Marie, au Saint Sacrement de baptesme, à la benoîte Dame, luy commandant qu'elle ny allast [où ? peut-être à N.-D. de Walcourt?]

« Depuis siex ans qu'elle at en cognoissance avec lui, icelle néanmoins a toujours esté à confesse deux fois l'an. Et quand elle recevoit le St- Sacrement elle l'at toujours mis de costé en ses mains ou mouchoir et puis l'at enterré dedans le cymentier [cimetière] dessous la gouterre du toict, où on mect les petits enfants quand ils sont morts, et deux fois sur la muraille du cymentier ; et le faisoit elle au soir quand elle ne veoit personne.

« Ce quoy fait, l'officier présent, au veu tant des accusations et enquestes délaissées aux mains des Echevins de Liége, que confessions par icelle Cathon faites estante à la torture, iceluy officier concluat à passer de loy avant et à fin de condempnation et à tous despens.

« Pour à quoy fournir, et à ce come de raison, la Court at prins terme affin pouvoir obtenir rencharge de nos souverains chieffs les Srs Echevins de Liège, comectant spécialement pour ceste, la personne de Mre Charle Laurent notre graphier.

« Le lendemain du matin, environ les deux heures, ladite Cathon (dormantes les gardes) est sortie de la prison et s'enfuyt. Et recherchée en plusieurs lieux at esté environ les 5 heures du matin trouvée en ung bois dict le bois du banc, cheminante illecq; et de là ramenée par grand nombre de bourgeois en la prison, où, derechef y a persisté, déclarant le tout estre véritable, veuillant là-dessus vivre et mourir.

« Et menée au lieu où elle avoit déclaré avoir caché le St-Sacrement, icelle at montré la place où elle l'avoit mis en terre. Mais ayant recherché en ce lieu (pour l'absence du curé, par le chapelain d'iceluy, présents aucuns membre de Court) l'on n'y at rien trouvé; néantmoins elle at en tout comme dessus persisté

« Le lendemain de nuyt, elle s'est encore perdue hors la prison et avallée [descendue] par une fenestre haulte de 12 pieds environ, et est descendue par les deux bouts de son linceuil; et recherchée at esté encore trouvée dans ledit bois cheminant plus avant que l'autre fois. Et en la ramenant disoit: « Venez moy demain cercher dans les fonds du bys du mollin et après demain en ... [*illisible*]... vous m'y trouverez. »

« Jeudi 27 Juillet 1593, pardevant la Cour de Hanzine, mayeur Bodart, Eschevins Piret, George et Jan Bricquelet, et Pierre Foltrin.

« Ladite Court fournissant à la recharge qu'avons de nos chieffs obtenu, en date du 24 de ce mois, condempnons ladite Cathon d'estre lyée et attachée à une estache et illecq estre estranglée et bruslée tant que mort s'ensuyve. Et en cas qu'elle persiste jusque à la mort, condampnons appréhensible Marie Masson de Frere [Fraire] et Jehene Matho de Hanzinelle, come encoulpées par la confession de ladite Cathon.

« Et incontinent après ladite Cathon at esté exécutée le tout en conformité de la dite sentence ».

Collationné au registre de la Court auquel concorde et à l'Ordonnance d'icelle (s) Charles Laurent, graphier sermenté.

III

1610. Toinette et Priscette exécutées.

« Etat des débours touchant Toinette, exécutée pour sorcière.

« *L'an 1600, 12 juillet*, pour l'appréhension, 3 florins. A l'assemblée de la Court et pour les droits menus 30 pattars. Au gref, 4 et 9 = 13 pat. Au facteur..? Au sergeant, 10 pat. par jour.

« Décret d'appréhension : Court, 8 p. Gref, 8 pat.

« *14 juillet.* Assemblée et menus droits, 30 pat. Gref, 14 pat. Sergeant et facteur....?

« *16 juillet.* Assemblée et menus droits, Court, 12 pat. Gref, 10 pat. Facteur...?

« *19 juillet.* Court, 12 pat. Gref, 7 pat. Facteur...?

« *21, 23, 24 juillet.* Mêmes postes. Copie des Actes, 14 p. Copie des accusations et persistance, 20 p. Collation des actes, 12 p.

« *29 juillet.* Assemblée Court, 30 p. Gref, 10 p. Horsport, 30 p. Examen justice à deux fois : Court, 40, gref, 16 p. Demy voyage à Chaulduair [mayeur], 4 fl. Les droits de messeigneurs, 24 p. et 11 p. 1 d.

« *30 juillet.* Court, 20 p. Gref, 10 p. Facteur...? Pour doubler les acts, 12 p. Demy voyage à Chauduair, 4 fl. Droits de messeigneurs, 24 p. et 11 p. 1 d.

« *4 avril.* [probablement le jour de l'exécution]. Court, 30 p. Gref, 14 p. Horsport, 24 p. Gref, 12 p. Facteur...?

PRISCETTE.

« Court, pour une, 17 fl. 13 p. Gref, 12 fl. Sergeant, 16 fl. Facteur, 14 fl.

« Chaulduair, pour voyage de luy et droit de messeigneurs, 9 fl. 13 p.

« Curé de Mettet, 40 p.

« Le maître des œuvres, 23 fl,

« Despens du bourreau et autres, 8 fl. 3 p.

« Somme [totale] 92 fl. 18 ½ p.

IV

1613. Documents détachés sur divers exécutes.

1. — HANZINNE.

« *17 avril 1613.* — *Marie Jean Philippot* [accusée par Jean Huart] est condamnée à estre estranglée et bruslée.

« Elle accuse *Magdalaine* femme Martin Prea ; *Sento*, femme Jacques de Semime [belle-sœur de Huart, accusée par celui-ci] ; *Martine*, femme Jean Melchior [aussi accusée par Jean Huart] ; *Anne Bollo*, *Simone* femme Andrien de la Brasserie [Magdalaine Servais accusait Andrien] et la *fille Marie Gilen.*

« *8 mai 1613.* — Ayant veu l'examen et confession faite par *François Genevois* jeune garcon [accusé par Anne Claude exécutée

à Thy le Bauduin] ferez venir pardevant la justice *Marie* et *Jehenne* seures dudit prisonnier pour icelles examiner et puis confronter avec ledit prisonnier et mesme de faire visiter tant le dit prisonnier que ses seures sy elles ont quelque marque de sorcellerie.

« *11 juin 1613.* — Ayant veu l'examen et confession faite par François Genevois prisonnier, vous rechargeons qu'ayant fais instruire ledit François par quelques bons religieux l'espace de 3 à 4 jours continuels, le condamnerez à estre estranglé en prison et son corps ensépulturé en quelque lieu qui ne soit sacré, voir en cas qu'il persiste à quoy la court delverat avoir soingneux esgard.

2. — Hanzinelle.

16 mars 1613. — « Ayant veu les acts et examen rigoureux par vous faicte de la personne de *Jehan Huart* prisonnier vous rechargeons ce 16e de mars 1613 que condamnerez ledit Huart à estre attaché droit par le corps et bras et tenu sur pied sans estre eslevé arrier de terre et le tenir à la veille sans repos par l'espace de 35 heures ou bien à vostre discrétion suivant la disposition dudit prisonnier.

26 mars 1613. — « Ayant veu l'examen et confession faicte par Jean Huart prisonnier, vous rechargeons que condamnerez ledit Huart d'être conduy au lieu de supplice illecque appliqué à une estache, estranglé et bruslé tant que mort s'ensuive à l'exemple d'autres, et en cas qu'il persiste en ses accusations jusques à la mort, condamnerez appréhensibles *Magdalaine Servais* de Hansinelle, *Annette*, feme Lambert Turat de Moriamé, *Marie Hubert*, *Sento*, belle sœur dudit Huart, *Magotte*, veuve de feu Martin Adnot, la *femme Jean Melchior* le viel, résident à Imeunée [Hymiée ?], *Martho* de Thy le Bauduin, et *Franchoy Belle Jome* dit le Spigot, comme encoulpés par lesdites accusations ; — (il croit aussy avoir veu *Marie Jean Philippe*).

27 avril 1613. — « Ayant veu l'examen amiable par nous faicte de la personne de *Magdaleine* femme Jean del Vaulx et *Magdaleine* feme Martin Prea condamnerez les dites Magdaleinne d'estre mises et appliquées à une torture [1] et en cas qu'elles ne veuillent rien confesser, les condamnerez d'estre mises et appliquées à une torture à votre discrétion.

---

[1] C'est sans doute « à la veille » qu'on a voulu dire.

21 mai 1613. — Magdaleine delle Vaulx condamnée à mort.

Elle accuse Marie Hubert, la femme *Gile Gilain* et *Marie Driane Doret*. Quant à Magdaleinne femme Martin Prea, on la mettra « à la veille » pour sçavoir de ses délicts et complices.

3 juin 1613. — « Ayant veu l'attention par votre commis apportée en nos mains touchant Magdaleinne femme Martin Prea présentement enceinte, vous rechargeons de suspenser la condamnation portée par votre recharge dernier, jusques à la délivraison de la dite Magdaleinne pour le faict, et icelle estant renforcée [rétablie] et les jours de la gésine expirés, procéder à la condamnation de veilhe contre elle.

14 septembre 1613. — Magdaleine Servais [?] est condamnée à mort [c'est sûrement la femme Martin Prea; il y a une Magdaleinne Servais condamnée le 1 avril 1613].

3. — Thy-le Bauduin.

17 avril 1613. — *Magotte* vefve de feu Martin Jenot, condamnée à estre estranglée et bruslée. Elle accusa Anne Claude de Thilebaulduin et une nommée Ogette qui est expatriée.

27 avril 1613. — « *Anne Claude* condamnée à mort. Elle accuse Anne femme Giele Gielain de Morialmé, et le petit-fils Hiérosme de Hanzine, menestré [ménétrier].

31 mai 1613. — *Marie Hubert* condamnée à la torture pour sçavoir ses délicts et complices, et en cas qu'elle ne veuille rien confesser par laditte torture, elle sera mise à la veilhe à votre discrétion ayant esgard à son eage.

3 juin 1613. — Marie Hubert condamnée à mort. Elle accuse Anne femme Giles Gilain.

« Et quant à corpus domini [hostie consacrée] que ladite Marie confesse avoir caché en ung pertuis de sa maison soubs une brique, nous rechargeons qu'ayez à comparoir sur le lieu susmentionné avec le pasteur pour d'illecque transporter le corpus domini à l'église avec toute révérence et solennité requises. »

22 juin 1613. — Nonobstant ses révocats, Marie Hubert est à nouveau condamnée à mort.

V

1613. André de la Brasserie et sa femme Simone Servotte, condamnés.

« L'an 1613, le 10 juillet, pardevant la Haute Court de justice de Hansine, comme *Simone Servotte, femme à André de la Bras-*

serie fuisse appliquée à la torture en rigueur du renchargement de nos chefs en daulte du jour 6e du courant et par nous horsporté le jour 8e du même mois, — icelle at prié d'estre miese bas et qu'elle confesseroit librement son faict. Suivant quoy elle at faict les déclarations et confessions suivantes, mais avec beaucoup de variété et d'inconstance, seavoir :

« Que 14 ans cydevant ou environ, peu après le trespas de Pier Joltrin son premier marit, le diable qui s'appeloit Lucifer s'apparut à elle estante toute désolée en certain pachis nomé le petit pachis; qu'il luy fict plusieurs promesses de l'assister en ses nécessités moiennant qu'elle luy accorde sa cohabitation à quoy elle consentit, y recevant sa semence fort froide, et puis renonchat à Dieu et à la Vierge Marye ; de là [il] disparut.

« Quelques jours après, il vint encore la retrouver, la conduisant aux danses et assemblées diaboliques en lieux « alle fautte » où elle ne recogneut aucune personnes que de celles qui sont exécutées pour sorcières.

« Enquiese quelles personnes et bestes elle avoit fait mourir, at répondu qu'elle n'avoit fait mourir ny gens ni bestes, disant ne pouvoir rien dire davantage.

« — Ce fait, come en vigueur des mesmes rechargement et horsport, André de la Brasserie fuisse condampné à la torture, iceluy at, avant y estre appliqué, confessé que 10 ans cidevant, ou environ, le diable s'apparut à luy, estant mal dispos à la sentinelle devant la ville d'Ostende, luy persuadant d'aller tuer son alfer nomé Sergeant David encore présentement vivant en lieu de Philippeville, parce qu'il ne pouvoit este paié de ses gages; ensuite de laquelle persuasion il s'en allast avec l'espée et dague nues pour tuer sondit alfer, mais il fust emprisonné par des soldats qui estoient avec son alfer, et par après conduict en certain hospital. Depuis il n'at jamais eu aucune mauvaise vision ni persuasion du diable.

« Ne pouvant dire autre chose, ors qu'on le devroit rompre en pièches.

« Ce fait et estant appliqué à la torture, il a, après plusieurs variations et protestations d'estre homme de bien, confessé d'estre sorcier et d'avoir esté aux danses et assemblées diaboliques au susdit lieu « delle faute » ny ayant illecque que sa femme et plusieurs autres qui sont exécutées, disant ne pouvoir dire autres choses.

« L'onzième jour dudit mois, sommes, nous ladite Court, recomparus chez ladite Simone, et ledit André son marit, prisonniers, leur faisant particulièrement relecture de leurs confessions, demandant s'ils persistoient emprès icelles et s'ils ne vouloient rien ajouster ou diminuer. A quoy ils ont divisément répliqué que tout ce qu'ils avoient dit et confessé avoit esté forcément et pour la rigueur de la torture, et que s'il convenoit qu'ils l'endurassent encore, ils diroient le semblable, fors seulement que ledit André a persisté ès confessions qu'il avoit faict avant estre appliqué à ladite torture touchant la mauvaise vision et persuasion du diable estant à la sentinelle.

« Persistant estre gens de bien exempts du crime de sortillège duquel disent d'estre innocents ; et que ce qu'ils en avoient dit et confessé avoit esté forcément come dit est et par ouy dire ; estant néanmoins contents d'endurer la mort pour leurs péchés, se soulmettant à la discrétion de la justice.

« Pour surquoy obtenir renchargement de nos chiefs et supérieurs, avons député come par ceste députons Ciprien Toussaint notre confrère eschevin. Présents mayeur Chauduair, eschevins Ogier Lotte, Franchoy Charloir, Jean Jacque Minet, et Jacque Lombart. Mis en garde.

« Pour extraict des acts originelles et à l'ordonnance de la Court, Paul Bonhome, greffier substitué d'icelle.

* * *

Rencharge des Echevins de Liége.

« Ayant par nous, les Echevins de la Haulte Justice de Liége, veu les examens rigoureuses et révocations faicte par Symone Servotte et André de la Brasserie prisonniers, par vostre commis apportées en nos mains, vous rechargeons ce 13[e] jour de Juillet an 1613 que condamnerez ladite Symone et ledit André d'estre mis et appliqués à la veilhe pour scavoir de leurs délicts et complices.

« Pour ordonnance de la haute justice de Liége (s) Deyck.

* * *

— On remit donc à la torture les deux malheureux, qui par la contrainte, font les mêmes confessions, qu'ils rétractent aussitôt après. La pauvre Symonne dit finalement qu'elle persiste d'estre femme de bien « estante néantmoins contente de mourir, moyennant qu'on eusse soin du petit enfant de 3 à 4 mois qu'elle at à la mamelle. »

Les échevins de Liége, cette fois, n'ordonnèrent point le supplice. Mais, comme on n'acquittait jamais les prévenus de sortilége, on condamna ceux-ci aux frais, relativement énormes, et au bannissement — condamnation souvent pire que la mort, car les malheureux bannis pour pareilles raisons étaient partout redoutés et fuis comme des pestiférés.

Voici la rencharge :

« Ayant veu les examens et révocations faictes par André de la Brasserie et Simonne Servotte sa femme, par vostre commis apportées en nos mains, vous rechargeons ce 20 Juillet 1613 que relaxerez iceulx présentement de la ferme où ils sont constitués, les bannissant néantmoins hors du pays de Liége et comté de Looz, à paine s'ils sy retrouvent destre chastiés en rigueur de justice ; les condamnant en oultre aux frais.

Par ordonnance de la Haute Justice de Liége, (s) B. Deyck.

VI

1624-1625. Jehenne Hawy et Jehenne Chauduair

Les pièces que nous connaissons, relatives à ce procès sont assez complètes : elles vont de l'enquête au jugement.

L'enquête eut lieu les 14, 21, 24 et 26 octobre et 9 novembre 1624. Nous la publions ci-après, sauf quelques dépositions sans importance et hormis certains détails totalement étrangers à notre sujet. Les « interrogats » sont présentés, comme dans les documents, sous le nom des interrogés [1].

Jan Chauduair, mayeur de Hanzinne, agé de 67 ans, « estant malade, néantmoins en bon sens et entendement » — « dit que Jehenne Hawy porte le nom d'estre sorcière et tient qu'elle at ensorcelé le déposant estant ung jour, passé 5 ou 6 mois, assez proche et devant la maison de Jan Hawy son marit, attendant que l'on euisse sonné le dernier coup à messe, ladite Jehenne escrotta et nettoya la poussière qu'estoit sur le manteau du déposant, en

---

[1] Des 21 témoins qui ont comparu, 2 seulement ont pu signer, et encore misérablement ; le mayeur n'a pas signé pour cause de maladie ; il reste 18 témoins sur 21, qui sont absolument illettrés. Tenons compte que la faculté de signer ne comporte pas le savoir lire. A notre époque, bien des vieilles gens qui savent tracer les lettres de leur nom ne pourraient, ainsi qu'ils disent « déchiffrer une lettre grosse comme une église ».

présence dudit Jan Hawy son marit, et par après ayant esté à la messe, il s'en allat incontinent au bois et luy print lors ung fort grand mal de ventre et retourna en tel estat à sa maison, lequel mal luy continue encore présentement et luy at toujours continué pendant sa maladie.

« De plus, at encore ouy dire d'ung François Le Grand, passé loingtemps et plus de diex ans (estant lors ledit François, censier à Guilheame Bodar mayeur de Coraine) que ladite Jehenne femme Jan Hawy avait ung jour passé entre et parmy ses chevalz qu'étiont lors pastourant à Bonne-fontaine, puissance de ce lieu, et repassa encore parmy les mesmes chevalz encore pastourant, et touchant l'ung des chevalz dit poutrain dudit François, disant « la belle beste » et choses semblables ; par après mourut quelques peu de jours après ledit poutrain ; et disoit lors ledit François que ladite femme Jan Hawy l'avoir fait mourir. «

« En outre, dit que la falme [renommée] et bruyt est qu'elle at fait mourir la femme Lambert Servais Sergeant, aussy fait malade le beau-fils Pierre delle Pirre, luy aiant donné deux poires. »

« Plus oultre, dist que ladite Jenne femme Hawy donna une fois aux environs de Notre Dame d'Aoust [15 août 1623] du pain et des oignons à la fille du déposant, qu'elle mangea, et incontinent qu'icelle fille les eut mangés, devint malade et ne se porte encore présentement guaire bien, estante encore souventes fois malade.

« Finalement dist que ladite femme Hawy porte la falme et réputation d'avoir fait mourir Oudon de Lombart luy ayant donné du lait de beurre.

« Après lecture, persiste, n'ayant soussigné pour [cause de] son indisposition. »

Jan Hawy résidant audit Hansinne, eagé de 44 ans. Se plaint de ce que Jan Godar a jeté des pierres à son fils. Quant aux accusations portées contre sa femme, nihil.

« Jan Godar résident de ce lieu, eagé de 36 ans, dist avoir oyu [ouï] dire par Oudon de Lombart que elle tenoit fermement que Jehenne, femme à Jan Hawy l'avoit ensorcelé; et par après, comme ladite Oudon fut exorcisée par le Doyen d'Yve elle dist au déposant qu'elle semblait se porter mieux ; dont estant ledit Doyen retourné, quelque peu après vindrent la dite femme Hawy et une femme appelée la grosse Jehenne résidente en ce mesme lieu, qui apportèrent à ladite Oudon du lait de beurre et incontinent qu'elle en eut mangé deux cueillier elle senta en prendant la 3e qu'elle

se fermoit par le ventre et elle mourut quelques jours après, disant qu'elles lui avoient donné le sort par ceste laicterie et principalement la femme Hawy.

« De plus dist que le mayeur de ce lieu nommé Jan Chanduair luy a dit que il nourrissoit ung manœuvrier dont sa femme (qui est la femme Jan Hawy) luy auroit donné le sort. En outre dict avoir oyu dire de plusieurs personnes que Jenne Hawy dict (lorsque l'on parloit d'exorciser le fille du mayeur de ce lieu) que l'on n'avoit affaire de l'exorciser et qu'icelle fille « seroit bientost sus » qu'est à dire qu'elle seroit bientôt regairie.

« Parapprès dict que le bruyt est ordinaire que la femme Hawy at faict mourir la femme Lambert Servais et bref est falmée [renommée] d'estre sorcière.

« Encore dict le déposant avoir veu et oyu dire Grégoire Sacreit au mayeur Jan Chanduair que la femme d'iceluy mayeur avoit fait mourir la sienne ; plus oultre dict que le bruyt est commun que Jehenne, femme dudit Chauduair mayeur, at fait mourir ung cheval à Jan Minet, et qu'elle est, passé loingtemps, falmée d'estre sorcière.

François Daracoup, 45 ans, tient d'Anthoine, varlet du moulnier de ce lieu « que celui-ci a été maléficié par deux poires que lui a données la femme Hawy ; il a dû retourner à Thy-le-Chateau et présentement, il luy semble sentir encore deux poires au dedans de son corps. »

Cyprien Toussainct, 50 ans, confirme les racontars précédents concernant la femme Hawy et la femme du mayeur.

Jan Sacreit, 24 ans, confirme les bruits qui courent sur les deux inculpées. Il a appris de feu son père Grégoire Sacreit que la femme Chauduair a ensorcelé la mère du témoin « avec des gauffres qu'elle luy envoya». Il dit que le bruit est commun «que la femme Hawy a fait malade Jan Chauduair mayeur présentement mort [il avait déposé le 14 octobre, il était donc bien malade à ce moment] et qu'elle a fait mourir aussi la femme Lambert Servais et Oudon de Lombart.

Lambert Servais, 69 ans, dit que sa femme a été ensorcelée par la femme Hawy : « estante une fois en l'église de ce lieu la femme Hawy la poussa et toucha à la jambe, dont elle fut contrainte de sortir de l'église peu après pour le mal qu'elle sentit incontinent, et fut lors fort muée et changée et avoit fort froid, estante icelle morte de ceste maladie avec grands et intolérables mals. »

Phollien Benoit, 24 ans, confirme les bruits précédents, notamment en ce qui concerne Anthoine, qui vient de mourir à Thy-le-Château dans la conviction d'avoir été ensorcelé par les poires de la femme Hawy, etc. Il accuse aussi la femme du mayeur.

Michiel de Polleur, 60 ans. Mêmes racontars.

Nicolas Robin, 70 ans. Idem. Il ajoute : « Come ung autre varlet du moulnier de Hansine at esté attrapé et tué du rowet du mollin, la femme Hawy estoit présente, et lors on avoit opinion que icelle en estoit la cause ».

Jan Simon, 50 ans: «Pierre delle Pirreluy at dict que comme une fois il estoit assis au soleil sur la rue avec Jenne Hawy, elle luy mit sa main sur le gros de sa jambe, et incontinant s'en apperceut et eut grand mal, luy semblant que on lui eusse donné ung coup de couteau, disant iceluy Pierre : oye ! tu me blesse !

« Paraprès dict que le bruyt est que Jehenne Hawy aurait ensorcelé le mayeur en touchant et scrottant son manteau.

Jan Gravy, 30 ans,... « Sa feme estante une fois auprès de la feme Hawy, celle-ci mist ses deux mains sur les costes de la feme du déposant et incontinent s'aperçut et sentit (estante enceincte) que son fruict descendoit et luy sembloit qu'elle ne fut plus enceincte, et n'a plus augmenté (comme elle at peu remarquer) sondit fruict, tellement que 15 jours ou 3 sepmaines après elle s'accouchat et ledit fruict n'avait vie... »

Jacquelinne, vefve François Charleit, 38 ans, « ... Dict que Jehenne, feme Jan Hawy, est falmée d'estre sorcière et at oyu dire plusieurs fois qu'icelle auroit fait mourir Oudon de Lombart, mesme icelle Oudon at dit à la déposante que la feme Hawy luy avoit fait tort en luy donnant du laict et qu'elle n'en avoit que faire et estoit une caroigne.

« En oultre dict que le bruyt est commun qu'elle auroit fait mourir la feme Lambert Servais ; celle-ci luy at dict que la feme Hawy l'avoit frappé à son giron et se seroit mal porté tout incontinent et à l'heur.

« Plus oultre, dict que Jehenne feme Jan Chauduair mayeur, porte le nom et réputation d'estre sorcière. Une fois, sa fille avoit esté porter chez le mayeur, de l'eaue bénitte comme de coutume, et à raison qu'elle estoit fille du marlier du lieu, la feme dudit mayeur donnat une tarte à ladite fille, laquelle estante retournée en la maison de son père, donna la tarte avec d'autres à sa mère

disant « ceste-là de deseur vient de la maison du mayeur » ; la déposante, ayant bien disné eut appétit d'en manger d'icelle tarte et la reprint 5 à 6 fois diverses, la laissant parfois là, tantost la reprenant puis la laissant encore, à raison qu'elle avoit vision de ne la point manger ; à la parfin, la laissat là et la remit dans le panier sur plusieurs autres. Et allant la déposante deux jours après quérir pour la manger, elle trouva la tarte plaine de fourmis noirs, n'en aiant remarqué aucune aux autres, et montèrent partie de ces fourmis sur son bras; et at eu grand peur, disant et criant : « Jésus Maria ! » Incontinent elles tombèrent touttes jus de son bras et se perdirent et celles aussy qu'estiont sur la tarte et n'en restèrent aucunes. Et peu après et ce mesme jour, la déposante et par l'advis de son marit donna cette tarte à une petite chienne et à une chatte qu'ils avoient estant plaines, laquelle tarte ils mangèrent, et deux ou trois jours après, lesdites deux bestes jettèrent tous leurs portées de jeunes morts, le même jour ensemble. Et remercièrent la déposante et son marit Dieu d'avoir eschappé ce malheur.

« Par après dict que feu son marit ayant beu du lait que luy avoit donné la feme Chauduair, il se sentit mal audedans de luy et ce mal luy at toujours continué jusque à la mort.

Piere Servotte, 50 ans, « dict que Jehenne relicte [veuve] de feu Jan Chauduair mayeur de ce lieu porte le nom et falme d'estre sorcière ; disant que estant une fois le déposant garde comme sergent d'une feme nommée Marie Jan Philippot exécutée pour sorcière, celle-ci luy dict sans estre interrogée que la susnommée Jehenne estoit sorcière aussi bien qu'elle.

« En oultre dict que Jehenne feme Jan Hawy porte le nom et réputation d'estre sorcière.

Piere Delle Pire, 50 ans, « ayant eu une dispute avec la feme du mayeur, celle-ci lui dit qu'il luy payerait cela, et estant party arrière d'elle, environ ung trait de mousquet, il se sentit fort débille, il s'at fait exorciser et ne va guaire mieux depuis lors.

Anne, relicte de feu Félix Thiriart, 40 ans, « dict que Jehenne feme Jan Chauduair porte le nom d'estre sorcière.

« En oultre dict aussy que Jehenne feme Jan Hawy est réputée pour sorcière et at ouy dire qu'elle auroit fait faillir à baptesme l'enfant de Anne femme Jan Gravy. »

Elle raconte ensuite que la femme Hawy ayant un jour touché son mari par derrière, à la hanche, « iceluy sentit incontinent

come une beste à la place où il avoit esté frappé, laquelle beste sembloit quelque fois descendre jusqu'à la jambe, et eut grand mal jusqu'à sa mort survenue il y at 6 semaines.

« Plus oultre dict encore que estante une fois tirant et royant [arrachant] aucunes herbes en son jardin pour ses vaches, ladite feme Hawy se vint accroupir auprès d'elle ; le lendemain que les vaches eurent mangé de ces herbes, elle s'apperceut que le laict ne prennait plus come de coustume, ne pouvant plus faire aucuns fromaiges ; 4 ou 5 jours [après], come elle se plandoit de cela à aucunes femes où étoit la feme Hawy, les autres dirent qu'il ne falloit plus manger du laict ; lors la déposante réplicquat « il ne m'enchault ; puisque l'on at fait mourir mon mari, je veux bien mourir aussy » ; et le lendemain de ces devises, come la déposante faisoit sa laicterie, le laict se reprint à son ordinaire. Et eut icelle déposante suspicion que cela provenoit de la feme Hawy à raison de sa mauvaise renommée. »

[Ce témoin reproduit aussi les autres bruits courant sur les femmes Hawy et Chauduair.]

Barbe Bouillet, épouse à Jan Souply répète ce que l'on sait déjà, et ajoute : « come la déposante estoit depuis peu de jours en devise [conversation] la femme Hawy que l'on faisoit une enqueste en ce lieu, celle-ci lui dit que on se delvoit pourjurer trois fois pour sauver l'honneur de sa voisinne....»



Après cette enquête, les échevins délibérèrent en ces termes :

« Le 21 Novembre 1624, pardevant ladite Cour d'Hansine, le facteur du S^r^ bailly de Moriamez et de ce lieu, par billet, at requis que la présente enqueste doublée soit collationnée, fermée et portée par un membre de cette Court aux Srs Echevins de Liége pour avoir recharge. A quoy satisfaisant avons icelle enqueste fermé, et députe pour la porter à Liége Mre Servais Laurent, eschevin et greffier, présents tous les eschevins d'icelle Court. »



Voici la recharge, que je copie dans le registre du grand greffe des échevins de Liége 1620-1635 : « Ayant veu les enquestes, vous » rechargeons ce 17e de X^bre^ 1624 qu'ordonnerez à Jehenne Hawy » et Jehenne espouze à Jean Chauduair à purger la falme qu'elles

» portent d'estre sorcière, en 30 jours après command fait, autre-
» ment les condamnerez appréhensibles. »

Ensuite de cette recharge, l'Officier de Morialmé ordonna aux deux femmes par acte du 27 janvier 1625, de se rendre à l'ordre donné.

Le 15 mars, second « command ». Et enfin, le 24 avril, Jenne Hawy, est ordonnée « appréhensible » : c'est à dire que son arrestation est ordonnée.

Nous ne trouvons plus rien, dans les archives d'Hansine, relativement à ce procès. Mais au registre des Echevins de Liége nous voyons que Jenne Hawy a été condamnée à la torture par recharge du 2 Mai 1625 « pour scavoir de ses délicts et complices » — Sans doute n'a-t-elle rien avoué malgré les tortures, car on recharge le 13 Mai 1625 « que relaxerez de la prison où elle est constituée Jenne Hawy prisonnière, en payant les frais. »

Quant à la femme du mayeur, nous n'entendons plus parler d'elle. Est-elle morte ? Ou a-t-elle eu « de bons parlants » ?

* * *

Nos documents s'arrêtent là.

Est-ce à dire qu'après ces nombreuses tortures et exécutions, on fut convaincu d'avoir chassé le diable du pays et brûlé ou banni tous les sorciers et sorcières?

Sûrement non, car ces cruautés persistèrent jusqu'au 18e siècle. Entre 1680 et 1690, on brûla encore des centaines de sorciers. Nous avons ici même publié, il y a quelques années (t. X, 1902, p. 177), une pièce très intéressante d'un procès de sorcellerie à Strée en 1705.

Ce serait le moment de tirer de ces faits les déductions qu'ils comportent. Mais cela nous entraînerait loin.

Nous préférons ne pas abuser aujourd'hui de l'hospitalité de cette Revue, car nous comptons y avoir recours encore pour la publication d'autres documents inédits.

Justin ERNOTTE.

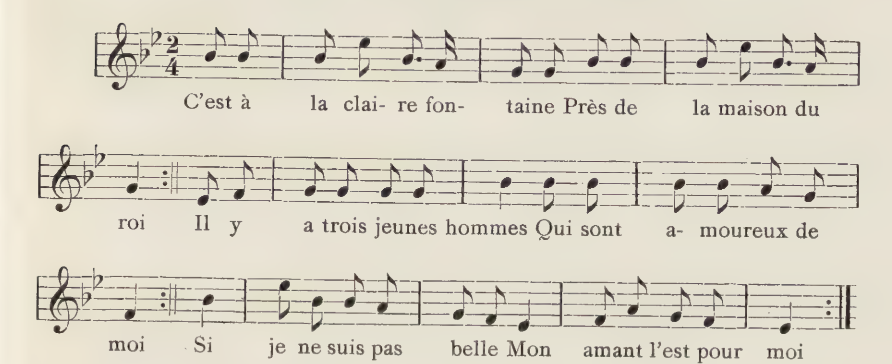




Dessin indédit d'Aug. DONNAY.

Romances populaires

1. C'est à la claire fontaine



1.

C'est à la claire fontaine
Derrière la maison du roi,
Il y a trois jeunes hommes
Qui sont amoureux de moi.
— Si je ne suis pas belle
Mon amant l'est pour moi.

2.

Il y a trois jeunes hommes
Qui sont amoureux de moi.
Le premier est un baron,
Le second est fils du roi.

3.

Le troisième c'est un dragon :
Celui-là aura ma foi.

4.

A déjà tiré l'épée
Deux fois pour l'amour de moi.

5.

Mais à la troisième fois
Je lui dirai : baisez-moi.

6.

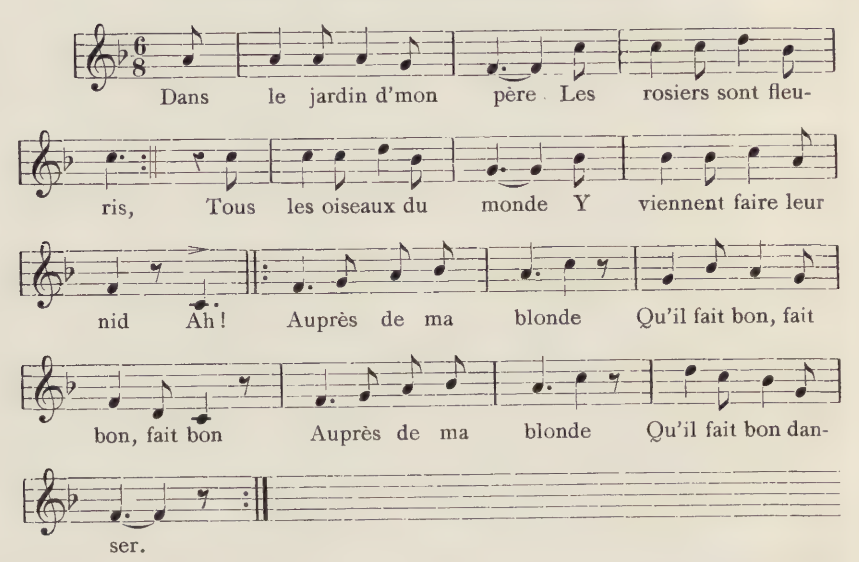
« Comment veux-tu que j' te baise ?
Je suis bien trop peu pour toi.

7.

— J'aurai la maison d' mon père
Ce sera château pour toi ! »

Texte et air populaires à Vottem. Variante sur un autre air, dans TERRY et CHAUMONT, *Recueil d'airs de crâmignons*, Liége, 1889, p. 94.

2. Dans le jardin d'mon père...



1.

Dans le jardin d'mon père
Les rosiers sont fleuris,
Tous les oiseaux du monde
Y viennent faire leur nid.
Ah !
— Auprès de ma blonde
Qu'il fait bon, fait bon, fait bon
Auprès de ma blonde
Qu'il fait bon danser (1).

2.

Tous les oiseaux du monde
Y viennent faire leur nid.
La jolie tourterelle
Et la jolie perdrix.

3.

Qui chant' pour ces d'moiselles
Qui n'ont pas d'bon ami.

4.

Ne chantez pas pour moi
Car j'en ai un joli.

5.

Mais il est en Hollande
Les Hollandais m' l'ont pris.

6.

Que donnerais-tu, belle,
Pour le revoir ici ?

7.

Je donnerais Paris,
Versailles et St-Denis.

8.

La tour de Babylone
Et l'clocher d' mon pays.

9.

Et encore autre chose
Que je n' dis pas ici.

Chanté le 4 sept. 1892 par Jeannette Colson, couturière à Hermée. Cette chanson, très populaire dans tout le pays liégeois sur diverses variantes du même air, est l'ancienne chanson du Bran de Hermée.

---

(1) Variantes : chanter, dormir, coucher.

3. Me promenant le long du bois...



1.

Me promenant le long du bois
Le long de la prairie,
Sur mon chemin j'ai rencontré
Une fille jolie
Ah ! ah !
— Dansons au milieu du bois
Du bois de la ville.

2.

Sur mon chemin j'ai rencontré
Une fille jolie
Tout bas je lui ai demandé
S' elle voulait être ma mie.

3.

Elle me répondit que non,
Qu'elle était trop petite.

4.

Soyez petite ou soyez grande
N'en s'rez pas moins ma mie.

5.

Fille de comte ou fille du roi
Serez toujours ma mie.

6.

Je ne suis pas fille d'un comte
Je ne suis pas si riche.

7.

Je suis la fille d'un boulanger
Le plus pauvre de la ville.

8.

D'un boulanger, comte ou bien roi
C'est vous que je marie.

Texte et air populaires à Vottem. Variante et air déformé dans TERRY et CHAUMONT, p. 73.

O. COLSON.





Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Les prénoms dépréciés

C'est un phénomène constant que les prénoms passent de mode. Il suffit de parcourir des pièces d'archives pour rencontrer des appellations que notre époque ne connaît plus. Avec le temps, les anciens diminutifs sont tombés en désuétude, et même certains prénoms. Cela tient à des causes diverses; mais il en est deux principales : d'une part, l'engouement pour la nouveauté et le mépris pour les vieilles choses ; d'autre part, le sens favorable ou défavorable que prennent les prénoms portés par des personnes qui font parler d'elles, soit qu'elles fassent envie par leur situation, soit qu'elles encourent par leur conduite la réprobation publique.

Une autre cause de dépréciation tient à l'habitude populaire de donner, par plaisanterie, des prénoms aux animaux familiers. Cette habitude est ancienne. Il est de ces surnoms qui ont supplanté dans la langue les noms particuliers de certains animaux : martin-pêcheur, martinet, carlin, pierrot, renard, sansonnet, etc. En wallon, on trouve *marcou*, nom du matou à Liége ; *colas*, nom du geai à Mons, nom du corbeau en Borinage ; *ritchâ* (Richard), nom du geai à Liége, etc. Il est évident que cette habitude a pu servir à déprécier certains prénoms, de même que l'habitude analogue qui fait appliquer des prénoms aux objets familiers et dont on trouvera des exemples ci-après.

Mais il est des prénoms qui sont devenus des injures. A Liége, traiter une femme de *waltroû* ou un homme de *wyinme*, c'est lui imputer des târes infamantes. En français, sous l'influence des romanciers, des auteurs dramatiques ou comiques, les prénoms d'Agnès et d'Alphonse, ceux de Nicodème et de Nicaise, ont pris un sens défavorable.

La décadence des prénoms est, nous l'avons dit, un phénomène général. Pour le pays wallon, M. Albin Body l'avait déjà signalé, il y a quarante ans, dans son curieux *Vocabulaire des Poissardes* (1) où il donne maints exemples de prénoms féminins dépréciés, recueillis dans les régions liégeoise, verviétoise, spadoise et malmédienne. Nous reprenons ci-dessous cette documentation, en ajoutant ou intercalant nos renseignements. Les lecteurs de *Wallonia* pourraient encore augmenter cette liste.

* * *

Agnès, fille idiote, simple ; facile à persuader. Prov. : *il est blanc comme in' agnès.* Ce mot remonte à Molière. Comparez le titre de la pièce de Destouches : « La fausse Agnès ».

Bambiè, bambêr, diminutifs de Lambert ; **bambinèm,** du même (cf. Lambinon) ; **boubiè, boubêr**, diminutifs de Hubert. Servent indifféremment à désigner un balourd ou un hurluberlu et s'emploient, avec l'article masculin, à l'adresse des hommes et des femmes. — (Liége.)

Bèbète (Elisabeth), nom donné, à Verviers, quand on parle des enfants, à l'organe qui pend, à l'envers du bas du dos. Peut-être déformation plus ou moins facétieuse, du diminutif *bibite.* Cet organe, dans le patois verviétois, s'appelle *lu bite.*

Bernård. —Il y a quelque vingt ans, pour dire « aller au W.-C. », on disait à Liége *aller èmons Bernård* ; on l'entend encore dire assez souvent. Il est difficile d'admettre que ce mot ait été fait, comme on l'a prétendu, pour ridiculiser un homme politique de cette époque, et qui est aussi de la nôtre. Toutefois, il faut remarquer que la forme ancienne de ce prénom, à Liége, est *Biernå*, et non *Bernård.*

Colas (Nicolas), à Nivelles, benêt, nigaud. Exemple, cet extrait d'une chanson nivelloise manuscrite :

Il astout là comme in colas,
I n'savout pu qué dîre...

Dadite (Marguerite), simple, sotte. On y accolle généralement le qualificatif de sotte. (Spa.) Voy. ci-après *Magrite.*

---

(1) In *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XI, p. 186 à 242.

Djåk et **Jågô** (Jacques ?). En pays gaumet, on a cette expression : *Vous v'là in bé Jacque*, c'est-à-dire : Vous voilà dans un bel état, mal en point. Peut-être y a-t-il ici allusion à l'ancien vêtement nommé « jaque » : les vêtements tombés en désuétude restent en usage chez les gens pauvres et les vieilles personnes, et passent pour ridicules (1).—Un auteur dit du liégeois *djågô* : « augmentatif péjoratif de Jacques, qui est pris désormais dans le sens de nigaud » (2). Mais *djågô* est aussi le nom d'une sorte de vêtement enfantin et, comme tel, est peut-être un diminutif de « jaque ». — Dans tout le pays de Liége, on donne le nom de *Djåk* à la grande goutte, comme on donne un prénom à la bouteille familière et à la pipe.

Djåguelène ou **djåquelène**, nicette, niaise, sotte, imbécile. A Verviers : **djauquelène.** Forir donne le masculin *djåklin*, que nous croyons rarement employé. Body (*Vocab.* cité)— « **Jaqueline,** Malmédy, pinte, bouteille, verre et pot. Suivant la tradition, Jacqueline de Bavière, étant dans sa prison, s'amusait à façonner de grossiers pots en grès, qu'elle jetait dans le fleuve et que les habitants recueillaient, d'où le nom de *Jacobakrug*, *jacobascanetjes*, *jacquelines*, donné à ces vases. (Semertier, *Vocab. de l'Apothicaire-pharmacien.*)

Djannès' (Joannès, Jean), perfide, traître, on dit ordinairement *on fås djannès'* « un faux J. » — (Liége.)

Djihène (Jehane, Jeanne) à Liége : virago, femme grande et niaise, gauche dans ses manières. (Hubert, *Dictionn.*) — *Bèle-Djihène*, à Liége : dame-jeanne, grosse bouteille en verre ou en grès contenant de 25 à 100 l. (Semetier, *Vocab.* cité.)

Djîles, « Gilles ». Aux environs de Liége, *on sot Djîles* est un triple benêt. A Namur, « être le Gilles » c'est être le dindon de la farce. Saint Gilles est bien connu comme le patron des fous. Les Gilles, personnages du carnaval de Binche, imités aux carnavals de Baume, de La Croyère, de La Louvière, etc., n'ont pas peu ajouté à la réputation des Gilles dont le Théâtre de la Foire avait créé ou accentué le caractère. A Carnières, le nom de Gilles sert à désigner un homme ventripotent, présentant un

---

(1) Le nom de ce vêtement très ancien n'est pas tout à fait perdu à Liége.

(2) Tito Zanardelli. *Langues et dialectes*, I (1891), p. 23.

aspect réjouissant. Aux environs de Liége, pour répondre ironiquement aux avances de quelqu'un, on lui dit : *Bondjoû Djîles* [1]. — Voyez ci-après, au mot *Djôseph*, un proverbe où le nom de Gilles est cité.

Djôsèf. Proverbe liégeois : *I fâ sèt Djôsèf po sètchî on vê foû d'on stâ* « il faut sept Joseph pour faire sortir un veau hors d'une étable ». Variantes : *I fâ traze* **Djîles** *po sètchî on boûf* « un bœuf » *foû d'on pré. I fât sîs* **Hinri** *pot tchessî ine poye foû d'on corti* « pour chasser une poule hors d'un courtil ». (Dejardin, *Diction. des Spots*, 2e éd., n° 2532). — Le premier et le second textes sont aussi populaires à Verviers (*Almanach catholique verviétois*, 1898, p. 59).

Fanfine (Joséphine), à Liége : femme de mauvaise vie.

Guiaime [Guillaume], espèce de rabot employé par les charpentiers et menuisiers. — Pour les Wallons liégeois, un **Guyaime** est un cocu (voy. *Annuaire de la Soc. liég. de littér. wall.*, IX, 169) ; mais c'est surtout la forme ancienne **Wiyinme** ou **Wyinme** à laquelle ce sens a été appliqué, et c'est là aussi un surnom injurieux donné aux Flamands, souvenir du nom du roi de Hollande et des événements de 1830. (Voy. *Wallonia*, XV, 1907, p. 297).

Janot-Janète : à Tournai, hermaphrodite.

Jean. A Nivelles et en Ardennes, « un Jean », c'est un niais. [2] — Nous avons signalé ci-dessus, t. VIII (1900) p. 221, l'espèce de dérivation qui affecte, en le dépréciant, ce prénom des plus usités. Voici une liste plus étendue des appellations auxquelles il a donné lieu, avec leur signification.

A Nivelles : **Djan-farfouy**, vétilleur ; **Djan-potâche,** pitre.

A Namur : **Djan-cocoy**, jocrisse ; **Djan-comére**, homme qui s'occupe sans nécessité des travaux réservés aux femmes ; **Djan-l'ènovré**, personne qui veut tout faire et ne fait rien. (Pirsoul, *Dictionnaire.*)

Partout : **Jean-foute**, homme méprisable.

Dans le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse : **Jean-potâche**, charlatan, bouffon.

---

(1) De même qu'on dit ailleurs : Bonjour (ou adieu) Luc. Cf. *Diction. des Spots*, 2e édit. n° 12.

(2) Voy. au reste ci-dessus le sens liégeois du prénom *Djannès'*.

Dans le pays gaumet : **Jean-bounhomme,** pantin, figure dessinée grossièrement ; **Jean-pourî,** même sens que ci-dessus *Djan-comére* ; **Jean-routî,** enfant qui court les rues ; **Jean-rabât,** personnage fictif qui est censé rabattre les prétentions et gâter les projets ; **Jean-braya,** pleureur. (Ed. Liégeois, *Lexique gaumet* et *Complément.*)

Kètlène (Catheline, Catherine), à Liége : femme malpropre.

Madeleine. Partout, une Madeleine c'est une personne pleurnicheuse, ou d'une sensibilité outrée.

Maguilône, Mâguelône, à Malmédy : fille de rien, coureuse ; morveuse, marmotte.

Magrite, femme malpropre et en guenilles. Selon Bailleux femme méchante. Forir donne l'exemple, *ine mâle Magrite*, femme acariâtre et hargneuse. Lobet cite : *magrite del nute* avec la 1re signification. A Namur, les femmes qui portent le nom de Marguerite n'avaient pas une réputation de douceur, témoin ce proverbe : *one magrite, one bèguène, on zabia, frène danser l'diale dins on bwèstia.* Dans le Hainaut on dit *neûre Magrite,* peut-être par tradition du nom de la Dame noire, Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre.

Mayon (Marion), maîtresse, amoureuse, amante ; avec une nuance de mépris. A Liége encore, on a l'expression *Colin et Mayon,* ou *Colèy et Mayon,* qui s'emploie ironiquement pour désigner deux amoureux bien épris.

Marôye, (Marie) maîtresse, amante, commère ; fille imprudente, caqueteuse, babillarde.

Marionète, personne sans cervelle, qui ne songe qu'à se parer.

Marie-Jène, Marie-Jacqueline, à Mons : fille facile.

Marèye (Marie). A Liége, *ine marèye,* c'est un homme qui est bavard comme une femme, ou qui aime à s'occuper des travaux réservés aux femmes, ou qui se préoccupe constamment des infimes détails du ménage. Dans le même sens on dira : *c'èst on dj'han-marôy* « c'est un Jean-Marie », un Jean qui fait comme Marie.

Le prénom de Marie a acquis une dérivation analogue à celle de Jean. A Mons, une **Marie-gripète** est une femme méchante, une **Marie-roufrouf,** une femme qui fait l'empressée, une **Marie-salomée,** une femme malpropre (à cause de la consonnance *salomé, sale*). A Liége, une **Marèye Bada** est une étourdie, une évaporée.

En Ardenne, ine **Kimére-Marôye** « une commère-Marie », c'est une curieuse bavarde et indiscrète.

Martikène (Martine) guenon, guenuche, femme très laide et de mauvaise vie.

Markitinne, au pays liégeois : vivandière, luronne, hommasse, virago. Un *Mârtico*, c'est un singe au sens propre et au sens figuré.

Michél. A Liége, *on bê* Michel « un beau Michel » c'est un personnage impudent.

Nana, (Anna), au pays liégeois : femme stupide, pécore.

Nicaisse, sot, nigaud. Ce sens a été importé sous l'influence des chansons paysanneries françaises du siècle dernier.

Nonård , diminutif de Léonard. Au pays liégeois : homme efféminé, homme maîtrisé par sa femme. Un autre sens, celui d homme qui vit des femmes, doit peut-être son origine à l'assimilation de *Nonård* avec un terme indécent.

Noyète, diminutif de Noële. A Verviers : entremetteuse, servante. (Lobet).

Pirkène, diminutif de Pierre. En Ardenne liégeoise, femme qui aime à rapiner, grippe-sous.

Roubiesse (*Roubiè,* vieille forme de Robert). Au pays liégeois : homme de peu d'intelligence. Peut-être la dépréciation doit-elle quelque chose à l'influence de *roûvisse* « oublieux ».

Tatîne (Catherine), nom d'amitié donné par les ivrognes à leur bouteille : *i n'pout må d'ènne aler sins s'tatîne* « il ne peut mal, il n'a garde de s'en aller sans sa bouteille » (*Bull. de la Soc. liég. de Littér. wallonne,* t. 46, 1906, p. 275.).

Tonton (*Jèniton,* vieille forme de Jeanneton), à Verviers : femme simplote, crédule.

Waltroû (Waltrude, autre forme de Waudru). — Bory, qui a signalé le premier cette origine, dit au sujet du sens wallon de ce mot : « Valtroû ou Waltroû, fille sotte, impertinente. Selon Bailleux, il signifie une personne mal bâtie et grossière. A Spa, il se prend dans l'acception toute différente de : garçonnière, qui recherche la société des garçons et en prend les allures ; et cette injure ne s'adresse qu'aux filles. Selon Villers [Malmédy], *valtroû* s'applique aussi aux hommes. » — A Liége et en Hesbaye, ine *waltroû* est une femme malpropre, négligée en sa tenue, sale,

répugnante ; et l'on a tiré de ce mot, peut-être sous l'influence de *trôye* « truie », le verbe *si kwaltrouyî,* se vautrer.

Wiyinme. — Voyez ci-dessus : Guiaime.

Zabê (Isabeau). A Liége, type de la poissarde, dont il a été question dans *Wallonia,* t. VI, 1898, pp. 22 et 60. — A Namur, signifie : grande sotte ; voyez, au surplus, un proverbe namurois ci-dessus au mot *Magrite.* — A Malmédy : gourgandine. — A Stavelot,le mot s'emploie dans le sens de pleurnicheur et s'applique aux hommes sous l'influence du nom d'un individu qui jadis exerçait le métier de pleureur aux cortèges funèbres : l'ordre qu'on lui donnait de commencer ses lamentations est devenu proverbial : *Plorez, Zabê, v'la l' doû qu'è va* « pleurez, Z., voilà le deuil, le cortège, qui s'en va, se met en marche ». *(Bull. de la Soc. liég. de Littér. wall.*, t. 44, p. 450.)

Oscar COLSON.





HISTOIRE.

Léopold MOTTET. **Historique de l'enseignement primaire communal à Liège depuis 1830.** Avec notice sur les écoles professionnelles et les œuvres scolaires. Préface de Monsieur Alfred Micha, échevin de l'Instruction publique. — Liège, Mathieu Thône. — Un vol. in-8° (25 × 15.7), 1025 p. Portraits. Prix : 10 fr.

La période que le travail de M. Mottet embrasse est de loin la plus intéressante et la plus féconde. S'il est vrai que Liège devint, depuis Notger, un foyer de science, et que l'attraction que ses écoles exercèrent constitue une partie et non la moins pure de sa gloire, c'est à partir de notre indépendance seulement que l'enseignement primaire a reçu une impulsion vigoureuse et progressive, remarquable par sa continuité. Aussi est-ce bien une impression « *d'ascension* », qui se dégage de la lecture des documents rassemblés et coordonnés par M. Mottet. Après avoir reproduit les lois organiques votées par la législature, M. Mottet passe en revue les programmes successifs élaborés par la ville pour ses écoles, d'après les judicieux programmes-types proposés par le Gouvernement. Il examine ensuite les méthodes suivies à différentes époques, et nous assistons à leur évolution manifeste ; les moyens empiriques cèdent la place à des procédés intuitifs et rationnels. En même temps, le perfectionnement des méthodes amène la transformation du matériel didactique. La population scolaire augmentant, le personnel enseignant s'accroît et les écoles se multiplient. Aussi les budgets de l'instruction gonflent-ils d'année en année. Et c'est non seulement par les sacrifices pécuniaires, c'est aussi par le souci constant de la culture morale et de l'éducation physique, par les circulaires nombreuses des Echevins de l'Instruction aux instituteurs, par la création des cours professionnels etc., que s'atteste la sollicitude de l'édilité liégeoise pour l'enseignement populaire.

Et si, de cette volumineuse et utile publication, M. Mottet n'a pas tiré de conclusion, c'est qu'elle s'impose d'elle-même : la ville de Liège peut être fière de la riche moisson que ses efforts ont fait germer.

Le travail de M. Mottet est un bel hommage rendu à la capitale de la Wallonie.

G. Hennen.

L. JEUNEHOMME. **Mon village, Flémalle-Haute. Glanures historiques** — Bruxelles, Imprimerie Nouvelle. 1908. — In-8°, (16 × 22). 178 p. 20 gravures et 1 carte hors texte.

L'histoire des communes des environs de Liége semble très heureusement s'édifier peu à peu. On pouvait citer jusqu'ici les monographies consacrées à Tilff, Herve, Waremme par M. de Ryckel, à Modave par le savant curé Balau, celle enfin, plus récente, de M. Picalausa sur Seraing. Cette dernière vient d'inspirer — contagion de l'exemple ! — l'ouvrage de M. Jeunehomme, instituteur à Flémalle-Haute. C'est avec un vif plaisir que nous enregistrons ici l'apparition de ce volume, dont le titre même, comme l'aspect extérieur, l'impression et l'illustration, sont des plus engageants pour le lecteur. Ce qui plaira également, au seuil du livre, c'est d'apprendre que l'auteur, se risquant à l'honneur fort périlleux de devenir l'historien, l'annaliste de son «village», n'a pas craint de s'entourer de l'avis éclairé de gens autorisés en la matière, et qu'ensuite les sources auxquelles il a puisé : dépôts d'archives, inventaires, recueils de documents et ouvrages spéciaux, s'ils ne sont pas nombreux, ont été au moins bien choisis et sont de valeur sûre.

Reste à voir la façon dont l'écrivain improvisé a su réaliser son dessein, exécuter sa tâche.

S'il avait eu l'imprudence grave d'intituler son livre *Histoire de Flémalle*, titre supposant à celui-ci des proportions, une profondeur et une méthode d'exposition scientifique rarement atteintes par les auteurs de monographies locales, nous aurions eu plus d'une réserve à émettre, plus d'une sérieuse observation à soumettre à M. Jeunehomme. Mais nous devinons fort aisément que celui-ci a dû se trouver gêné par la rareté des documents, par leur décousu, par leur peu d'intérêt souvent ; on sent qu'il a « donné » tout ce qu'il a pu, c'est-à-dire fort peu pour les périodes de l'histoire qui précèdent 1789. A partir de cette date jusqu'à nos jours, les renseignements utiles ou intéressants à livrer au souvenir de la postérité se font beaucoup plus nombreux relativement, mais ils ne servent pas plus à constituer une vraie histoire : nous n'avons plus ici qu'un vrai catalogue de faits, qui laisse de côté bien des aspects de la vie sociale et économique... En réalité M. Jeunehomme a bien fait de n'annoncer que des glanures historiques. Dans ce cadre et avec ce caractère, son travail présente un très réel intérêt. Il va de soi que tous les Flémalliens, petits et grands, vieux et jeunes, liront et reliront ce livre, où a été recueilli avec un soin pieux et réfléchi tout ce que les vieilles chartes, les vieilles gravures, les livres anciens et nouveaux, ce que les antiques chemins, les restes vétustes de quelques édifices ont laissé de souvenirs du passé. Mais le lecteur, étranger à Flémalle, y trouvera aussi à glaner à son tour plus d'un fait curieux, plus d'un renseignement suggestif : ce qui y est dit de l'enseignement primaire, particulièrement, du taux des traitements, entre autres, est tristement instructif et fait mesurer du doigt la distance qui nous sépare, en mieux relatif s'entend, d'un passé qui n'est pas cependant fort éloigné de nous.

Nous souhaitons à M. Jeunehomme tout le succès que mérite le labeur hautement louable auquel il vient de se livrer et *Wallonia* voit avec plaisir se propager parmi les maîtres de l'éducation populaire le goût de la recherche scientifique désintéressée. Des livres, tels que celui dont il vient d'être question, ne sont-ils pas de véritables instruments d'enseignement? Et ne sont-ils pas aussi un excellent moyen de maintenir ou de raviver l'amour pour notre vieille terre wallonne?

F. Magnette.

PATRIOTISME.

Le patriotisme du Peuple. — Dans *la Meuse* (nº du soir 9 avril) M. LOUIS DUMONT-WILDEN, à propos de la *Jeanne d'Arc* d'ANATOLE FRANCE, discute l'opinion émise par cet auteur dans sa préface :

« Pour M. France, l'idée de patrie n'a qu'une base matérielle : la propriété foncière, de sorte qu'il est vraiment difficile d'être patriote, quand on n'a pas le bonheur d'être propriétaire.

« La classe ouvrière, qui ne possède rien et n'a nul espoir (pourquoi ?) » de rien posséder, ne peut donc connaître l'idée de patrie et regarde » les peuples étrangers sans effroi et sans haine.

» Au jour du péril, continue notre auteur dans sa préface, comment le » prolétaire français défendra-t-il héroïquement la République, s'il ne s'y » trouve pas heureux ou n'espère pas le devenir? A qui la faute? Au » régime capitaliste, qui a enfanté à la fois l'internationalisme des travail- » leurs et le cosmopolitisme des financiers. »

» Cette théorie que propage la Confédération générale du Travail, est fort ingénieuse en son allure simpliste [1]. Mais elle est contredite par l'histoire et par les faits contemporains. Quand bien même il serait exact que Jeanne d'Arc n'ait été qu'un instrument docile aux mains du clergé de son temps, il n'en est pas moins vrai que l'épopée dont elle fut l'héroïne fut l'explosion d'un sentiment national dans lequel la colère des paysans ruinés par les pillages anglais et bourguignons entre certes pour une bonne part, mais qui comporte aussi des éléments psychologiques beaucoup plus complexes, et, notamment, une affection instinctive vouée au sol natal, au clocher, une communauté d'idées et de sentiment qui unit tous les hommes d'une même nation et leur fait aimer en elle le passé comme le présent, les bons comme les mauvais souvenirs. Dès le XVe siècle, encore bien obscurément, il est vrai, ces sentiments-là se répandent et se développent dans toute l'Europe occidentale, et cela fort indépendamment de la somme de bonheur que les patries distribuent à ceux qu'elles englobent.

[(1) Elle a été exposée magistralement en Belgique par M. Jules DESTRÉE. Voir *Wallonia*, XIV (1906), p. 191.]

» Toute l'histoire de France, particulièrement, est là pour montrer qu'il n'est pas vrai de dire que le patriotisme soit un sentiment de riche, un sentiment de bourgeois. Toutes les explosions du sentiment national ont été, au contraire, essentiellement démocratiques et populaires, et s'il est vrai que dans beaucoup de cas il s'est confondu avec les grands rêves d'une révolution sociale ou d'une propagande en faveur de la liberté et du bonheur universel, il est d'autres cas, non moins nombreux, où il s'en différenciera nettement. Il n'est pas vrai que la patrie soit « là où l'on est bien ». Il est des pays, les plus ingrats du monde, où l'on est patriote avec ferveur. La patrie est là où l'on est habitué de vivre, où l'on a ses racines. Or, ces racines qui attachent l'homme au sol natal sont beaucoup plus vigoureuses chez les simples, chez les gens du peuple que dans l'élite. La haute bourgeoisie est de plus en plus internationale. Il n'est presque pas de famille, aujourd'hui, qui n'ait quelque alliance à l'étranger. Réunissez deux bourgeois cultivés, appartenant à n'importe quelle patrie européenne : ils se découvriront quelques idées communes, ils auront des points de contact. Deux hommes du peuple, de nations différentes, n'en auront pas ou presque pas. Ils se sentiront différents, et facilement ennemis. Certes, le paysan, le travailleur agricole, se fait difficilement à la conception administrative de la patrie, mais il en possède d'instinct une conception réaliste. Il est profondément attaché par toutes sortes de liens de famille et d'habitude et de langage, à son clocher, à son village, à son district, et le patriotisme local peut, dans certains cas, s'étendre à la nation entière. On en a sous les yeux mille exemples. Certes, il existe aujourd'hui, dans les centres industriels et dans les grandes villes, une démocratie internationaliste ; mais cet internationalisme n'a rien de primesautier : il a été soufflé à ceux qui le pratiquent par des intellectuels et, s'il a été adopté, c'est parce qu'il fait partie de la religion socialiste.

» Est-ce à dire que l'avenir ne réalisera pas un jour le rêve d'Anatole France et l'union des peuples ? Evidemment non. Qui peut prévoir l'avenir ? Mais, quels que soient les rêves que nous pouvons faire, il faut convenir, quand on n'est pas hanté par le dogme du matérialisme historique et sociologique, que le patriotisme, tel que nous le connaissons, est tout à fait indépendant de la propriété foncière. »

FOLKLORE.

Flamands et Wallons. — Notre excellent confrère et lecteur fidèle, M. l'abbé Lodewijck De Wolf a publié récemment dans la revue flamande *Biekorf* (1908, t. XIX, pp. 49 à 62) une spirituelle réplique à l'article paru ici même sur *les Flamands dans le Folklore wallon* (Wallonia, XV, 1907, pp. 277-302).

Après un examen critique général de cet article, l'auteur, qui a, de son côté, cherché dans les publications folkloriques et populaires flamandes, les brocards adressés aux wallons, constate avoir trouvé peu de choses. En effet, jusqu'à présent, il n'a pas été fait, en pays flamand, d'étude approfondie à ce sujet. Celle de *Biekorf* est d'autant plus utile, et nous voudrions en reproduire ici la dernière partie, qui est un parallèle entre les traditions wallonnes publiées ici, et les traditions flamandes correspondantes... et adverses. Nous sommes obligés de nous en tenir à un court extrait, où l'auteur résume ce qu'à son avis, *l'un* pense de *l'autre.*

« Pour le Wallon, le Flamand n'est qu'un vil instrument : un lourd flandrin, au mufle rouge et bouffi, (« mufle » n'est pas trop fort ;) immodérément glouton, avec toutes les suites malsonnantes de la gloutonnerie ; stupide comme un âne, et têtu, et imbécile ; sordidement avare, et ne vivant que pour soi ; sanguinaire, mais lâche ; et, de toute façon, un galeux ; et c'est encore pour lui *een vlaamsch geluk,* « une chance de Flamand », s'il n'est pas pis encore.

« Pour le Flamand, au contraire, le Wallon, il le peint d'un mot : *Wat Waalsch is, valsch is !* « Ce qui est Wallon, est faux ! » La rime l'indique ; van Maerlant l'avait, déjà, bien avant, pensé et exprimé. Il avait entendu pérorer les Wallons ; ce sont des radoteurs, ils bougonnaient et sacraient déjà avant que d'être assez cuits :

die schoone Waalsche poëten
die meer dichten als ze weten.

« Ces beaux poëtes Wallons
Qui riment plus qu'il ne savent [de choses]. »

« Si nous considérons ce que nous avons conclu plus haut au sujet des rimes satiriques wallonnes et flamandes, nous ne serons pas surpris que le Flamand renferme, dans cette courte sentence, sa plus complète appréciation du Wallon. A ses yeux non plus, d'ailleurs, le Wallon n'est pas un être humain, bête comme il est, idiot et sale, d'une saleté repoussante dans son intérieur, non point tant sur lui-même, dans son sang corrompu et vicié, (comme le Wallon dit du Flamand), mais sale de par sa faute, par malpropreté. Que le Wallon dise du Flamand : *Vas-è, rote* (allez, allez-vous-en) *sapré tiesse carrée !* Le Flamand répondra : « Toi, t'as pas ton tiesse carrée, pace que les p'tites bièsses ils ont mangé les coins ! » — Pour le Flamand, un Wallon, dans une question de jugement, n'a jamais été qu' *een die 't fine wilde weeten en geen vlaemsch*

en kunste « un qui voulait savoir le fin mot [de tout] et ignorait le flamand. »

« Comme péroraison, quand tout est terminé, le Flamand éprouve de la *pitié* pour son adversaire. Entendant un jour des amis se chamailler : tout cela, dit l'homme, c'est du flamand gaspillé, *en de Waals hên 't zoo noodig !* « et les Wallons en ont tant besoin ! » Le Wallon, lui, conclut plutôt par un mot de haine et de malédiction : *Laid sâle Flamind, Flamind d'potince !* »

[Nous nous en voudrions de ne pas objecter à l'auteur que ces paroles du Wallon ne sont pas nécessairement « une conclusion ». *Laid sâle Flamind*, à Charleroi, comme *mâssî Flamind*, à Liége, c'est une injure, certes, parfois, quand le ton et le geste le veulent ainsi : mais on n'y voit pourtant, généralement, du côté des Wallons tout au moins, qu'une drôlerie plus ou moins agressive, une parole satirique qui ne souffre que la riposte verbale. Il en est de même, et à plus forte raison, pour le mot de *Flamind d' potince* : Sa valeur dépend de l'application. Sait-on que chez les Wallons liégeois, *potince* (potence), *rowe* (roue), *djubet* (gibet), sont souvent employés dans des formules affectueuses? Une mère, calinant son poupon, l'appellera *mi binamé djubet* avec la même ingénuité qu'elle dira *mi binamé p'tit mây* ; et la jeune fille, dans ses effusions les plus tendres, appellera son amoureux, *sot potince* ou *laid rowe,* tout aussi bien qu'*ènocint m' coye* ou simplement *grande biesse*. Et cela ne tire pas à conséquence. C'est une des curiosités de notre langage populaire que cet emploi des noms d'instruments de supplice dans des termes de caresses qui, pour les non initiés, passeraient pour des paroles grossières, brutales et odieuses. — O. C.]



Faits divers.

Les **Bibliothèques publiques.** — La question de l'organisation et de la multiplication des bibliothèques publiques est à l'ordre du jour. C'est donc bien à propos que vient de paraître une Revue spéciale (1) dont le programme très nettement exposé envisage toutes les questions relatives à cet important sujet. Elle émane d'un groupe de bibliothéconomes bien connus, MM. Oscar GROJEAN, H. LA FONTAINE, P. OTLET et Louis STAINIER.

Le Cercle « Biblion », constitué par ces travailleurs avisés et dévoués, s'était déjà signalé par la publication du *Catalogue général des Bibliothèques de Belgique*, opuscule qui a mis en évidence l'une des causes de l'indigence intellectuelle dans laquelle végètent un trop grand nombre de nos compatriotes. On ne sait pas assez que 70 °/₀ des Communes du pays sont dépourvues de bibliothèques publiques, et que l'allocation annuelle de l'Etat en faveur de ces institutions n'atteint pas un centime par tête d'habitant!

Les nos 1 et 2 de la Revue nouvelle viennent de paraître en un élégant fascicule, qui expose l'état de la question, signale les diverses améliorations urgentes à apporter aux bibliothèques, et fournit une documentation précieuse aux bibliothécaires et aux réformateurs eux-mêmes.

En outre, la Revue publie une intéressante notice de M. Charles DEFRECHEUX sur la nouvelle Bibliothèque de Liége, dont *Wallonia* a annoncé la fondation (ci-dessus, t. XV, 1907, p. 51-64).

M. D. qui est le conservateur de cette nouvelle institution, résume l'historique que nos lecteurs connaissent et fait avec de justes et tardifs éloges la description des locaux et installations. Il donne aussi quelques détails sur l'organisation de cette Bibliothèque.

La Ville, après avoir transporté dans les nouveaux locaux les ouvrages composant la bibliothèque populaire centrale, a commencé d'y installer ses Collections antérieurement déposées à l'Université. L'auteur affirme qu'elle reprendra aussi l'ancienne bibliothèque municipale : renseignements pris, la décision, qui nous a toujours paru légitime, demande encore confirmation.

L'auteur se demande dans quel sens la Ville va s'occuper de développer ses collections. Son avis est d'autant plus intéressant qu'on se le représente naturellement comme autorisé. Or, il semblerait, à l'entendre, que

---

(1) *La Bibliothèque publique*, revue bimestrielle pour l'amélioration et le développement des bibliothèques publiques. Bureaux : au siège de « Biblion », 3 bis, rue de la Régence, Bruxelles. Un n°, 30 cent. Un an, Belgique, 3 fr. Union postale, 5 fr.

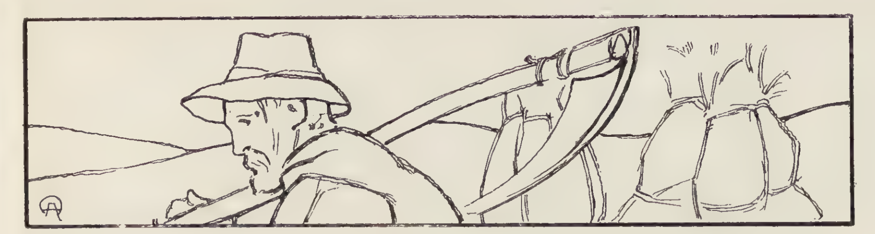
les amis de la nouvelle institution dussent redouter l'étroitesse de vues qui se manifeste trop souvent en Belgique, et notamment à Liége, lorsqu'il s'agit d'« affaires » intéressant exclusivement l'intellectualité publique. En effet, nous voyons ce fonctionnaire s'exprimer comme suit, au sujet des développements futurs de la nouvelle Bibliothèque : « On ne peut, dit-il, en faire une bibliothèque universelle *(sic)* : ce serait faire double emploi avec la Bibliothèque universitaire, et, d'autre part, il faudrait dépenser des sommes considérables pour un résultat aléatoire. »

Nous ne savons ce que l'auteur entend par bibliothèque « universelle »: s'il veut dire que sa bibliothèque n'a pas besoin d'une traduction de la Constitution belge en malgache, nous en tomberons d'accord. Mais on devine le sens profond de son opinion si sommairement exprimée : Il ne s'agit que d'une bibliothèque populaire, à quoi bon s'emballer ? Pour les savants, les érudits et les chercheurs, il y a l'autre Bibliothèque, celle de l'Université. La nôtre, c'est celle des petites gens ; et les petites gens n'ont pas besoin de tant de bouquins.

Qu'on se rassure : les vues de l'administration communale sont plus larges et l'on en a déjà des preuves manifestes. L'objection du « double emploi » porte à faux, puisque la Bibliothèque universitaire et celle de la Ville diffèrent essentiellement par leur destination. Pour le surplus, nous renvoyons l'auteur à ce qui est dit quelques pages plus haut dans l'article-programme de son organe, à propos de la réforme des Bibliothèques : « Il s'agit, en définitive, de faire de nos bibliothèques dites populaires « de véritables bibliothèques publiques, utiles à toutes les classes de la « société, etc.» C'est l'opinion qui fut exprimée ici même. Appliquée à la Bibliothèque de Liége, cette manière de voir doit encore être élargie, puisque l'institution s'érige dans un milieu où les études sont des plus actives et des plus variées, et qui est un centre de production intellectuelle.

Nous nous déclarerons plus aisément d'accord avec l'auteur, et pour cause, lorsqu'il émet après nous le vœu de voir la Ville rassembler dans sa Bibliothèque les documents liégeois et continuer méthodiquement l'œuvre de Capitaine. Nous insistons avec lui sur la nécessité de réaliser ce vœu, qui est celui de tous les érudits et patriotes liégeois. Mais nous ajouterons que le premier parti à prendre dans cette voie, c'est de recueillir au jour le jour tout ce qui s'imprime à Liége et tout ce qui paraît au dehors intéressant les choses liégeoises. Il ne faut pas attendre que les gazettes, les livres, tous les écrits contemporains soient devenus introuvables pour s'apercevoir qu'ils contiennent le meilleur de notre histoire contemporaine. *O. C.*





Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Hêve èt Hêvurlins

(Herve et Herviens)

La ville de Herve et ses habitants ont eu le privilège de provoquer souvent, en Wallonie ou ailleurs, tantôt l'admiration, tantôt la verve satirique du peuple et des écrivains : on a, suivant les circonstances et les tempéraments, apprécié et caractérisé de façon diverse et les gras pâturages peuplés de plantureuses vaches, leur lait et ses savoureux extraits, et le caractère et les mœurs des gens du pays, citadins ou campagnards.

Ainsi on leur attribue, et même on leur reproche volontiers, un amour excessif du terroir natal. Qu'un Hervien s'avise de manifester quelque fierté de son origine, on lui chantera, à Verviers comme à Liège, ce couplet gouailleur :

Dju so d'Hêve èt dju r'vé d'Hêve,
Dju so l'fi d'ô Hêvurlé :
Ossu v'vèyez bé à m'djêve
Quu dju n'so ni gueûs ni tché (1).

Ainsi rimait, en 1874, un Verviétois. Mais, déjà en 1863, le Liégeois ALCIDE PRYOR (Alphonse Leroy et Adolphe Picard), feignant de secouer sur Liège ingrate la poussière de ses sandales, s'écriait avec une ironie non moins flatteuse :

---

(1) « Je suis de Herve et je reviens de Herve, Je suis le fils d'un Hervien : Aussi vous voyez bien à ma figure Que je ne suis ni gueux ni chien ». (Michel PIRE, dans *Lu djoweû d'oûs*, 1874.)

Une variante qui donne : *Dju so d'Hêve èt né d'Hêve* « Je suis de Herve et pas de Herve », se retrouve dans un dicton analogue appliqué aux Athois : *Il èst d'Ath èt nié d'Ath, du faubourg de Brategnies : co toudi d'Ath pou cela.* Voy. J.-Th. DE RAADT, *Les Sobriquets des Communes belges* (*Blason populaire*), pp. 14 et 87, etc.

Ah ! qui dji m'rafèye
D'èsse bin lon dèl vèye :
Po div'ni d'main Hêvurlin
Dji donreûs dès skèlins ! (1)

Le même auteur manifestait plus de sympathie encore pour Herve et ses habitants lorsqu'il leur comparait les vaillants et glorieux Franchimontois :

Frâchimôtwès, quu dj'dis, vos èstez dès malins,
Dès craunes, dès padjes du make, tot come lès Hêvurlins ! (2)

Mais il y a plus fort que cela ! Écoutez la si flatteuse anecdote rapportée par un historien-romancier dont Herve fut le berceau, Charles MOREAU :

« Étonné et frappé d'admiration à la vue d'un pareil courage, le bon » duc Jean, dit-on, se prit à dire, à haute voix, devant sa maisnie » (maison militaire des princes au moyen âge) :

» *Les Èverlins ont l'ôme collée en cuers !*

» Ces mots furent répétés par les soldats brabançons et ainsi, par » tradition, ce dicton, tombé des lèvres du duc de Brabant, parvint » jusqu'à nous et se répète encore chaque jour à Herve » (3).

À Herve et ailleurs ! Car veut-on, à Liège, complimenter quelqu'un qui a triomphé d'une violente maladie, un dur-à-cuire ou même un simple batailleur, on lui dira qu'il est *come lès Hêvurlins*, qu'il a *l'âme djîvêye è cwèrps* « l'âme chevillée au corps », qu'il a *l'pê ossi deûre qui l'âme d'on Hêvurlin* « la peau aussi dure que l'âme d'un Hervien » !

***

Mais toute médaille a son revers et toute gloire paye sa rançon. L'antique réputation militaire des Herviens ne les a pas mis à l'abri de la malignité et de l'envie des faiseurs de *spots*. Ainsi l'un d'eux, voulant ridiculiser un fanfaron, n'a-t-il pas eu le triste courage de lancer, aux fils des glorieux soldats de Jean de Brabant, cet insultant brocard :

---

(1) « Ah ! que je me réjouis D'être bien loin de la ville : Pour devenir demain Hervien Je donnerais des escalins ! » (ALCIDE PRYOR, *On voyège à Vervi*, dans l' « Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne », t. I, p. 186.)

(2) « Franchimontois, dis-je, vous êtes des malins, des crânes, des pages de trèfle [expressions wallonnes synonymes], tout comme les Herviens ». ALCIDE PRYOR, *On dragon qui fait des madame*, dans l' « Annuaire id. », t. IV, 1868, p. 131.)

(3) Charles MOREAU, *Eva de Mulrepas ou Scavedris et Mulrepas au XIII[e] siècle*. Tome I, chap. XXI. Le même auteur a encore illustré l'histoire locale dans un autre roman : *L'esprit du château de Xhéneumont*.

Il a stu al guére dès Hêvurlins
Disconte lès inglitins,

» Il a été à la guerre des Herviens
Contre les harengs-saurs »?

Mais la rime est une grande tentatrice et rend parfois les poètes bien injustes et bien cruels !

Il n'avait pourtant rien à concéder aux exigences de la rime l'impertinent qui, avisant un soldat à l'allure trop peu martiale, le qualifia de *sôdârd di Hêve. avou dès èsporons d'coûque èt on pompon* « Soldat de Herve avec des éperons de pain d'épice et un pompon » ! Autant dire « Soldat du pape » !



HERVE

Veut-on caractériser en deux mots une file ou un groupe de chevaux déchus et qui ont dû renoncer aux gloires du carrosse pour les immolations de l'abattoir, on les traitera de *cavalerèye di Hêve.* Encore une allusion irrespectueuse à un passé qui ne fut pas sans éclat ! Il semble qu'il y faut voir un souvenir de « ces *longues files de chevaux petits, maigres,* nerveux, allègres, tous chargés de deux sacs placés en travers sur le dos, remplis de laine, de houille ou d'autres marchandises ». C'est en ces termes que Ferdinand Henaux, dans sa *Chasse aux souvenirs*, évoque

le règne aboli des *crahelîs* et le mode primitif de transport en usage en Ardenne et dans le pays de Herve ([1]). Il ajoute :

« Rien n'était pittoresque comme ces convois, *boîteuses caravanes*, cheminant dans une vallée par un beau jour d'été. Un seul conducteur était assis sur la croupe du premier cheval, lequel était suivi de quinze à vingt de ses frères, marchant un à un et à la suite l'un de l'autre, par l'habitude des sentiers étroits, tous merveilleusement dressés à se nourrir sans frais pour leur maître, en tondant de droite et de gauche les jeunes pousses qui bordaient les *voies* ».

C'était une cavalerie peu fringante et peu militaire, et les malins en ont fait des gorges chaudes.

Autre impertinence encore à l'adresse des Herviens, mais explicable aussi, sinon justifiée, par la tyrannie de la rime :

À bas lès Hêvurlins,
Qui magnèt dès crèvés tchins.
« À bas les Herviens,
Qui mangent des crevés chiens »,

crient les petits polissons du village de Bolland à l'adresse de leurs rivaux de Herve ([2]).

* * *

Mais, si même les Herviens se nourrissaient de ce mets peu digeste et peu ragoûtant, ils auraient alors le mérite de laisser pour leurs adversaires et pour des estomacs plus délicats et plus difficiles les savoureux produits de leur terroir ou de la fabrication locale : leurs *couques*, *wafes* et *galèts* font les délices des gourmets et la fortune de ceux qui les fabriquent ; leur *lèvego* ou boudin de foie était si goûté par certains de leurs voisins qu'ils en ont conservé le sobriquet de *Pês d'lèvego* ([3]) ; on apprécie

---

([1]) *Revue de Liége*, t. VII, 1847, p. 130-1. Cf. DE RAADT, ouvrage cité, p. 100, et ALBIN BODY, dans *Wallonia* 1900, p. 92. HENAUX rend le terme *crah'lî* par blatier ou revendeur de grains, mais le *crah'lî* est d'abord et essentiellement un marchand ou transporteur de *crahês* ou morceaux de charbon éteint après avoir été consumé à moitié, à l'usage des forgerons. — DE RAADT, p. 358, déclare que « le spot le plus répandu, actuellement, des Herviens est *Crakelî* ». Je doute de l'*actualité* de l'épithète : ces pauvres Herviens restent assez blasonnés sans cela !

([2]) Il va sans dire qu'on les dénomme aussi, nous ne dirons pas avec plus de raison, *magneûs d'froumadje* « mangeurs de fromage » ou *magneûs d'vète sope* « mangeurs de verte soupe » ! De toute évidence, il y a là une allusion insidieuse, et peu flatteuse, aux gras pâturages du pays de Herve et à l'herbe si verte et si tendre !

([3]) *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XXV, p. 60 : *Vocabulaire de la Boucherie et de la Charcuterie*, par CHARLES SEMERTIER. Cité par DE RAADT, ouvr. cité, p. 214.

encore davantage, parmi les richesses du terroir hervien, et son lait et son beurre et ses fromages et ses œufs ; ses poules, ses canes, ses vaches ont des qualités de race inestimables : on vous dira tout court une *hêvurlène* ou une *neûre di Hêve.*

Les divers produits de la fromagerie hervienne jouissent d'une réputation aussi générale que méritée, qu'il s'agisse du *bîzeû* ou caillebote séchée et salée servant à faire le *pot'kêse*, du fromage *al crême, dès qwate saisons* ou du *R'moûdou.* Ces deux derniers étaient particulièrement renommés : *Le Grand Calendrier de Herve pour l'année 1792*, qui les déclare « les meilleurs de l'Europe », nous en fait connaître le mode de fabrication, et un curieux document publié par l'érudit archiviste de la ville de Spa, M. Albin Body, en atteste le succès auprès des personnages princiers (1).

C'est ainsi que Herve est devenu et resté le *payîs dès stofés* (2) et qu'un fromage issu de là s'appelle *on Hêve* ou *on hêvurlin* tout court. Par un ironique renversement des appellations, un habitant de Herve devient *on froumadge* ; par une association d'idées inévitable et vraiment tyrannique, l'aspect d'un Hervien évoque une perspective de fromages avec leur forme et leur odeur caractéristiques et, sans respect, on identifie les deux objets et l'on intervertit leurs dénominations.

Cela prouve une fois de plus, et ce ne sera pas la dernière, qu'un bienfaiteur et un bienfait sont souvent payés d'ingratitude. Ainsi, parce que la saveur exquise du fromage hervien s'accompagne d'un parfum *sui generis*, on a pris méchamment l'objet comme terme de comparaison. Écoutez encore un poète liégeois :

> *Si ti valéves ine boufe, ti l'âreus vite so t'djêve,*
> *Avou t'laid cwérps qui flaire come on froumadje di Hêve* (3).

Un collaborateur du *Dictionnaire wallon* nous communiquait un jour cette observation certes intéressante : « *On veût co dès djins qu'inmèt bin dè magnî dèl makêye on pô hêv'lêye* (gâtée) ». Mais ne s'avise-t-il pas d'y ajouter ce commentaire flatteur : « *Hêv'lêye, c'èst mutwèt* (c'est peut-être) *on mot qui vint foû*

---

(1) *Wallonia*, t. VIII (1900), p. 88-91 : *Le fromage des quatre saisons.* Cf. de Raadt, ouvr. cité, p. 87.

(2) Alcide Pryor, *On voyège à Vervi*, l. c., p. 186.

(3) « Si tu valais une gifle, tu l'aurais vite sur ta figure — Avec ton laid corps qui pue comme un fromage de Herve » (Delarge, *On toûr di botresse*, p. 33, dans le « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », 2e série, t. III, 1878).

d'Hêve », comme si les Herviens avaient des goûts aussi dépravés !

*
* *

La cordonnerie hervienne est, de nos jours, aussi appréciée, et aussi loin, que sa fromagerie [1]. Elle produit ces grosses bottines de travail ou *godomes*, ainsi qu'on dit familièrement, surtout destinées aux mineurs et qui, grâce à leurs *cwastrês*, *clâs à deûs meûres*, *amourètes* ou *bètch's di mohon*, bravent les atteintes de l'eau et le frottement des cailloux.

Or le cordonnier hervien a toujours aimé travailler assis, *å hame* « à l'établi » ; aujourd'hui encore il résiste au travail debout, à l'étau, et il en est bien puni, par la nature d'abord, et ensuite par la malignité de ses voisins, qui l'appellent *plat cou !* De plus, comme cette portion de son individu se trouve parfois, et par un hasard qui s'excuse, en contact avec la poix qui sert à confectionner le ligneul, nos artisans s'entendent qualifier de *cous plaqués d'hårpihe* ou simplement de *måssis cwèp'hîs*, et cela parce que les frustes habitants des localités environnantes ne prisent pas l'élégance et les manières dégagées de nos jeunes citadins qui vont leur faire visite.

Il existe d'ailleurs une rivalité sourde entre ruraux et citadins, entre cultivateurs et commerçants, et le blason suivant, recueilli par M. Oscar Colson, en serait bien une manifestation :

« *On Hêvurlin, on Bastognård èt on Binchou, ça fait treûs voleûrs !* » Herve, Bastogne et Binche sont des localités commerçantes situées au centre de régions agricoles. Or l'homme de la terre regarde le négociant comme un voleur ; c'est pour lui l'homme qui gagne sa vie sans travailler !

Le Hervien, né bon enfant mais malin et facétieux, connaissant au surplus la manie paysanne de se plaindre toujours du temps et de la récolte, quels qu'ils soient, se vengera par un bon mot sans aigreur. Au pays de Herve, quand il survient des pluies opportunes, on dit qu' *i ploût dè boûre èt dès froumadjes* « il pleut du beurre et des fromages » ; les loustics ajoutent, en clignant de l'œil au cultivateur, qu'il faudra recouvrir l'herbe *di platès pîres* « de pierres plates », de peur qu'elle ne grandisse trop vite ou trop fort ; d'autres employent cette variante, tout aussi pittoresque : *on va clôre avou dès bacons d' lård* « on va réparer les haies avec des flèches de lard ».

---

[1] « Entendu à Verviers : Herve est... le pays des petits cordonniers par excellence, au point de porter ombrage à Arlon ». (de Raadt, p. 358.)

***

Mais Herviens de la ville et de la campagne auraient tort de se chercher noise, à la grande joie des étrangers. Ceux-ci n'ont déjà que trop ri ou ricané à leurs dépens. Ainsi encore, avez-vous la tête un peu forte pour un chapeau trop étroit, ou même veut-on seulement vous être désagréable, on vous compare à *on Hêvurlin qu'a-t-atrapé l'êwelène divins lès dj'vès* « un Hervien qui a attrapé l'hydropisie dans les cheveux » (1).

Ce n'est pas davantage par sympathie pour les Herviens qu'on associe au diable leur cité tant aimée et qu'on dit, à Jupille par exemple, *vèyî Hêve èt l'diâle*, avec le sens de « en voir de grises ». Ailleurs, à Franchimont, le nom de Herve figure désagréablement dans une locution analogue : *Fé vèy Hêve èt lès hés d'crôye*, ce qui veut dire : pendre quelqu'un sur le Jonkeu, endroit où l'on suppliciait au 18e siècle les criminels : ceux-ci, du haut du gibet, pouvaient promener un dernier regard sur Herve et les « collines (heids) de craie » de Henri-Chapelle.

Parce que la grand-route de Liège à Herve passe devant le cimetière de Robermont, si quelqu'un a mauvaise mine, dépérit ou qu'il ait le moral sensiblement attaqué, s'il « file un mauvais coton », on dira qu' *i va so Hêve*, c'est-à-dire que le mal est sans remède :

Vos èstez sûr qui, qwand 'ne ome sêve
Fait 'ne laide djêve,
C'èst qu'i va so Hêve (2).

Mais m'pauve tièsse va so Hêve
S'èle si troûve ad'lez mi ;
Come dji lî pèt'reûs s'djêve
Si dj'wèséve l'abressî ! (3)

Un dernier spot, moins lugubre : Dans le pays, lorsqu'une mère se rend à la ville, si son enfant lui demande : « Me rapporterez-vous quelque chose ? », elle ne manque pas de répondre : « *Dj'èl*

(1) Gustave Thiriart, *Les Tredi. Ine Rivintche di galants*, acte II, scène 10. Liège, 1889.

(2) « Vous êtes sûr que, quand un homme qui n'a pas bu Fait une vilaine mine, C'est qu'il va sur (vers) Herve ». (Alcide Pryor, *On voyège à Vervi*, l. c., p. 187).

(3) « Mais ma pauvre tête va vers Herve Si elle (mon amie) se trouve à côté de moi. Comme je lui donnerais des giffles Si j'osais l'embrasser » ! (Victor Collette : *Marèye, mes amours*. Chanson, 1864.)

dimand'rè à li p'tite Djêrète di Hêve (1) ». L'allusion est transparente : *djêrî* signifie « appéter, avoir des envies ; convoiter, désirer avidement ; avoir le pica, la malacie » (Forir II, 72).

* * *

Si le renom de vaillance des Herviens remonte au moins jusqu'au temps du duc de Brabant, Jean I († 1294), ce n'est pas d'aujourd'hui non plus qu'on en parle mal à l'étranger. Leur mauvaise réputation ne daterait pourtant que du XVIe siècle, époque où ils étaient grands trafiquants, exportant en Flandre, en Brabant, en Allemagne, en Lorraine, en Alsace, en Bourgogne et jusqu'en Suisse leurs célèbres fromages. *Le Grand Calendrier de Herve pour 1792* nous atteste et nous explique le fait (2) :

« Comme le paturage ne donne pas beaucoup d'occupation aux hommes, ceux qui ne sont pas occupés aux fabriques [de drap], vont au pays de Juliers, en Hollande, dans la Frise et dans le Holstein, acheter des chevaux, les chargent de fromages, et vont les vendre ainsi que cette denrée en Lorraine, en Alsace et en Bourgogne, provinces où les grands chevaux manquent. Ceux qui ont été attellés reviennent conduisant des vins de Bar, de Bourgogne, de l'Alsace et de la Lorraine, ou avec des marchandises de la Suisse et de Lyon, pour la province [de Limbourg], et pour les villes de Liege, de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle et autres ; tellement qu'il y a aux environs de Herve, une quantité étonnante de voituriers, et de marchands de chevaux : les fréquens voyages qu'ils font pour le transport des fromages et pour celui des draps aux foires les plus éloignées, contribuent à une activité, et à des connoissances qu'on ne trouve pas dans le Quartier-Flamand ».

Il semble bien qu'une trace du fréquent passage des maquignons-fromagers herviens à travers le pays gaumet (Luxembourg méridional) ait persisté dans l'expression *pènî d'Hauvèrlin* (3), y désignant une « grande manne d'osier en forme de tronc de cône

---

(1) Communiqué à M. Oscar Colson par Camille Colin, de Polleur. D'après une note de M. Jean Haust, de Verviers, à quelqu'un qui demande une chose impossible, on répond en se moquant : *Ayi, ô l'f'rè come vos l'volez : ô v' mètrè al djêrète a Hinritchapèle* ; pour faire peur aux enfants difficiles ou importuns, on dit : *I-a l'gade* (chèvre merveilleuse) ou *l'macrale* (sorcière) *qui v'vinrè qwèri, Djêrète* ». À Verviers encore, *aler amon Djêrète* signifie *djêrî*, « désirer vivement quelque chose » et, spécialement, « avoir des envies de femme enceinte ».

(2) À Herve, chez F.-J. Vieillevoye, imprimeur, in-18, p. 53. Cité sans indication de source par Louis-François Thomassin dans son *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, Liége, Grandmont 1879, p. 398-9. Voyez aussi *Wallonia*, t. VIII, 1900, p. 89-90.

(3) *Le Patois Gaumet* (Phonétique et Lexique) par Jules Feller et Édouard Liégeois. Liège, Vaillant, 1897, p. 139. (Extrait du « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », t. XXIV).

renversé », ce qui est bien la forme des *bots* ou paniers que les trafiquants suspendaient sur chaque flanc de leurs chevaux. En territoire allemand luxembourgeois, nos fromages sont encore dénommés *héverlingische käs*, mais hélas ! plus souvent aussi *stinkich käs* « puant fromage » !

Mais il y aurait pis que cela : les voyages en question auraient été signalés par un genre d'exploits dont Rabelais nous a, semble-t-il, conservé le souvenir : « Vous autres mes bons *Averlans* », dit-il en son *Gargantua* (I, 3), en s'adressant à des personnages qu'il charge de recruter des veuves à la vertu facile. Le *Pantagruel* à son tour (IV, 9) met en scène « ung Averlant qui, saluant son alliée, l'appela mon Matras : elle le appelloit mon Lodier. De faict il avoit quelcques traits de Lodier lourdault ». Il y revient encore une page plus bas : « Ung Averlant, causant avecques une jeune gualoise, luy disoit : Vous en soubviengne Vesse. Aussi fera Ped, respondit-elle ». Ce n'est pas tout ; le mot reparaît une quatrième fois (I, 25) dans une longue énumération de termes injurieux : « A leur requeste ne feurent aulcunement enclins les foüaciers, mais (qui pis est) les oultraigearent grandement, les appellans Trop diteux, Breschedens, Plaisans rousseauls, Galliers, Chi-en-licts, *Averlans*, Limes sourdes, Faicneants... et aultres tels epithetes diffamatoires ».

Le sens du mot *Averlan* est transparent : le contexte projette sur lui la plus vive clarté. Qu'est-ce, par exemple, qu'un lodier ? Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy en fait l'équivalent de « manant, gueux, vaurien, libertin, ribaud, coureur de mauvais lieux » ; une *lodière* est une « femme de rien, fille perdue ». Le Duchat, qui a donné la plus ancienne édition annotée de Rabelais (Amsterdam, 1711), le définit par « homme grossier, vêtu à la paysanne, d'une chemisette remplie de coton (1) » et il invoque un passage des *Cent Nouvelles nouvelles* (2) où l'on dit que « quatre gros loudiers, charruyers ou bouviers plus villains encore... entrèrent baudement en cest hostel, demandans rigoureusement.... ». Plus loin et dans d'autres

---

(1) Tome I, p. 16. Dans l'ancienne langue, *lodier* désignait aussi une « sorte de surcot ample porté par les gens de petit état ». Le vêtement aurait-il donné son nom à ceux qui le portaient et aurions-nous ici un démenti au proverbe qui prétend que « l'habit ne fait pas le moine » ?

(2) Bibliothèque elzévirienne, n° 98, p. 214-6 ; aussi n° 1, p. 4 ; n° 2, p. 58 ; n° 2, p. 124.

passages, ces « loudiers, tous alumez du feu de concupiscence charnelle », sont qualifiés de « ribauldz », « villains enragez », « villains plastiers ».

Voilà donc de quoi Averlan est l'équivalent : Le Duchat le définit encore par « débauché », « lourdaut », « homme grossier et brutal » (I, 3 et 25), « maquignon » (IV, 9) ; d'autres disent « valet de ferme, palefrenier ». Duez et Oudin, prétend encore Le Duchat, l'expliquent par « débauché, bon compagnon » ; en patois boulonais, d'après un autre éditeur, il signifie « faiseur d'embarras ». Et ces deux dernières acceptions, plus atténuées, suggèrent un rapprochement avec l'adjectif actuel (*h*)*averlu*, en usage à Mons, Monceau-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Bourlers, Arquennes, etc., avec la signification de « éveillé, dégourdi, d'esprit vif, espiègle, étourdi, etc. » (1).

* * *

Mais quel rapport y a-t-il entre les *Averlans* de Rabelais et les *Hêvurlins* d'aujourd'hui ? Ceux-ci seraient-ils par hasard, et par malheur, identiques à ceux-là ? Transcrivons encore Le Duchat (I, 16) : « Le terme d'Averlan, qui ordinairement dénote un débauché, et qui, dans le Poitou, où on le prononce *averlin*, est une injure ; ce terme, dis-je, au chapitre IX du IVe livre de Rabelais, se prend en deux endroits pour *lourdaud ;* mais il s'entend proprement de certains paysans wallons, qu'en Lorraine on appelle *Haverlings*, en retenant l'aspiration et la terminaison allemande ; et ce sont des rouliers, habitants du village de *Häver*, dans le Duché du Limbourg, gens lourds et grossiers encore plus que les autres de leur sorte. Il font en France un grand trafic de chevaux, sous prétexte d'y apporter ou voiturer des marchandises de leur pays, et c'est à cela que Rabelais fait ici allusion ». Plus loin (I, 117), il reparle de « ces rouliers du païs de Limbourg, qu'on appelle en France Averlans et à Metz Haverlings, du bourg du Häver où ils se tiennent » (2). Les Lorrains pronon-

---

(1) Voyez, par exemple, Anatole-Oscar Prud'homme : *Scènes populaires montoises*, Mons, Hoyois, 1834 ; Jules Declève : *Le Patois montois* (Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 1904) ; Arille Carlier : *Diccionaire wallon* (*Coq d'Awous'* du 1 février 1908). Pour le changement de *averlan* = d'abord *averlan*(*c*), *averlin*, en *averlu*, cf. *roncin* = *ronçu* à Nivelles (*Wallonia*, XV, 312), Genappe, etc.

(2) Ce passage est reproduit textuellement, à part les altérations essentielles de *Häver* en *Haver* et de *Haverlings* en *Averlins*, par Esmangart et Eloi Johanneau dans leur édition de Paris, 1823, t. I, p. 108, (voir aussi VI, p. 60, n. 16), et par Thomassin, *Mémoire statistique*, p. 224, note. Cf.

çaient donc, « en retenant l'aspiration et la terminaison allemande » : *Häverling(en)*, devenu dans nos patois *Hauvèrlin* (gaumet), *Haivèrlin*, *Hêvurlin* (liégeois), tiré de *Häver*, altération germanique par métathèse de *Herve* (¹). Le français a naturellement laissé tomber, comme partout, l'aspiration initiale et il a nasalisé la finale en *-an* par les intermédiaires connus *-enc*, *-anc*, *-an* (ou, par une fausse analogie, *-and*, *-ant*) : cf. *averlant* chez Burgaud Des Marets ; *Flamand*, de *Flamenc*, ital. *Fiamingo*, wall. *Flamind ; chambellan* pour *chamberlan*, de *chambrelenc*, german. *chamarlinc ; brelan* pour *brelenc* , a. -h. -a. *bretlenc* ; *éperlan* pour *esperlenc*, de *spierling* (²).



Quelle est la valeur du suffixe germanique *-ling* qui a servi à dériver notre gentilé ? Si l'on n'envisageait que ce mot, et encore dans son acception historique, on serait tenté d'attribuer au suffixe une signification péjorative ou satirique. Mais il semble avoir fonctionné abondamment dans la région frontière ; notre gentilé n'est pas isolé : il nous apparente aux *Hofurlins* (de Xhoffer ou Xhoffraix, dans la Wallonie prussienne), aux *Stèrlins* (de Sterlez-Spa), aux *Crèpelins* (de Creppe-lez-Spa), aux *Hè(n)dulins* ou *Hèdulins* (de Xhendelesse, autrefois Xhenderlach) et même, par une formation qui paraît analogique, aux *Hocurlins* (de Hockai,

---

aussi Albin Body, *Wallonia*, t.VIII, p. 92. — *Le Rabelais moderne*, publié à Amsterdam, Bernard, 1752, p. 40, n. (b), répète aussi Le Duchat. Il en est de même de Louis Barré, annotateur de l'édition du Bibliophile Jacob, Paris, J. Bry aîné, 1854.— Burgaud Des Marets et Rathery (*Œuvres de Rabelais... accompagnées de notes nouvelles...* 1857) sont d'un autre avis : « Regis traduit ce mot par *haverlinger*, et Le Duchat prétend qu'on appelait en Lorraine haverlings des rouliers, de *Haver* dans le Limbourg. Par *avé*, *avers* on a désigné autrefois les animaux domestiques. *Averlan*, *averlin* (qu'on trouve aussi) pouvaient bien signifier *les valets* de ferme. En patois boulonais, *averlin* signifie *faiseur d'embarras* » (I, p. 19, n° 2. Au t. IV, 9, p. 75 : averlant=palefrenier, peut-être). Outre que ce sens si spécial de *aver* n'est pas attesté, cette étymologie est exclue par l'observation de Le Duchat sur « l'aspiration et la terminaison allemande ». —Le prétendu mot poitevin ne se trouve pas dans l'*Essai sur le patois Poitevin* ou *Petit Glossaire de quelques-uns des mots usités dans le canton de Chef-Boutonne et les communes voisines*, par H. Beauchet-Filleau, 1864.

(¹) Nous avons dit qu'en Luxembourg allemand on parle encore des *héverlingische Käs*.

Le Petit Messager de Bruxelles des 2 et 3 janvier 1902 a découvert que les Herviens s'appellent *Herveliens* ! Pas encore !

(²) *Dictionnaire général de la langue française*, p. 66.

près de Francorchamps). Citons encore Rabelais, qui nous sert ainsi à l'expliquer lui-même : « Par ce coing sont les Saxons, *Estrelins* », dit-il en son *Pantagruel* IV, prologue. Ce terme s'est conservé dans l'anglais *sterlin* (cf. aussi *escalin*, de shilling), *nummi easterlingi*, monnaie frappée par les *Easterling* ou marchands de l'est de l'Allemagne... (Littré) [1].

***

Il fut donc un temps où le nom de Hervien était devenu, même dans la littérature, synonyme de lourdaud, grossier, débauché ! Cela dura-t-il longtemps ? Nous savons en tous cas qu'il n'est pas encore question des Averlans chez Rabelais dans l'édition de 1535, ni dans celle de Dolet, et d'autre part... que leurs descendants actuels ont changé de tout au tout ; mais je crois tout de même qu'ils n'apprendront pas, s'ils l'ignorent, sans une certaine et particulière fierté, qu'ils ont eu pour ancêtres de pareils gaillards.

Auguste DOUTREPONT



(1) Voy. W. Willmans : *Deutsche Grammatik*, II. Abteilung, p. 370 sqq. : Substantiva auf *-ling*. — Förstemann : *Altdeutsche Namenbuch*, 2. Auflage, das allgemeindeutsche patronymische Suffix -ing, -ling, C. 955, 958, cite 21 exemples depuis le VIIIe siècle.



Un marin liégeois aux Antilles
en 1806-1807

Le document inédit que nous voulons publier ici, nous reporte au beau milieu de l'époque napoléonienne. Il met en scène un soldat, dont le nom de famille est bien connu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des Belges à la fin du XVIII[e] siècle.

Qui n'a point entendu parler en effet, du fameux général *Ransonnet* ; qui n'a suivi avec intérêt la carrière de cet enfant de Liége, qui mit son épée au service de l'Autriche, puis des Belges révoltés contre Joseph II, et finit par conquérir au service de la France républicaine de nombreux lauriers militaires ? Cependant, il ne s'agira point de lui ici, mais de l'un de ses quatre fils, « tous dévoués comme lui et avec lui aux périls de la guerre, tous également recommandables par la franchise du plus aimable caractère, par une réunion rare de talents et par un courage à toute épreuve » (1). L'aîné de ces enfants était Jean-François (1776-1809) ; c'est le second, *Jacques-Joseph*, qui va retenir notre attention (2). Il avait pris du service dans la marine française, et c'est en qualité de lieutenant de vaisseau qu'il participa aux principales luttes navales de cette époque entre la France et l'Angleterre.

La lettre qu'on va lire et qu'entre deux expéditions lointaines, il adressait à Hyacinthe Fabry, le fils du célèbre patriote, l'un des

---

(1) Van Hulst, *Le général Ransonnet et ses quatre fils*, dans la *Revue belge*, tome III (1836), page 442.

(2) Il était né à Liége en 1778. Il survécut à tous ses frères.

chefs de la révolution liégeoise de 1789, constitue une relation inédite (1) de ses aventures de guerre aux Antilles, en 1806-1807. A ce titre nous avons cru devoir la livrer à la publicité ; mais elle vaut aussi par les réflexions qu'il fait à propos des pays qu'il eut l'occasion alors de traverser ; nous voulons dire de la Guyane, de l'île de Saint-Domingue et de la jeune république des Etats-Unis.

***

Paris, le 25 mars 1807.

« Je tiens, quoique un peu tard, mon cher Fabri, la parole que je vous avais donnée de vous écrire. J'étais tranquille à Liége, lorsque l'ordre du Ministre est venu m'en retirer pour m'envoyer au port de Toulon. Fort heureusement, je suis arrivé assez tôt à Paris pour pouvoir espérer de faire changer ma destination. J'ignore encore ce qu'elle sera (2) ; mais dans tous les cas, j'aurai moins à m'en plaindre que de la première.

» Il est probable que l'ami Bassenge vous aura rendu compte de mes campagnes et de mes malheurs : le récit en est triste et nullement intéressant. Des accidents sans cesse renouvelés par des mauvais temps continuels, des contrariétés de tous les genres, de longues fatigues, des privations et des souffrances non interrompues, voilà mon histoire depuis mon départ de la Hollande jusqu'à mon retour en Europe. Cependant comme vous pourriez désirer connaître l'abrégé de ma navigation, je vais tâcher de vous satisfaire, persuadé que vous me saurez gré de l'intention.

» Nous sommes parti d'Helle voet Sluys [Helvoet-Sluys], en Batavie [Hollande], le 24 vendémiaire an 14 [16 octobre 1805], fîmes route par le nord, pour aller croiser sur les côtes d'Irlande. Les mauvais temps et les accidents qui nous arrivèrent nous eurent bientôt mis dans la nécessité de quitter ces parages dangereux, et nous nous rendîmes à *Cayenne*, après avoir pris et coulé deux bâtiments anglais de nulle valeur. Notre séjour à Cayenne fut assez long et très agréable. Cette colonie est beaucoup améliorée par les soins de M. Victor Hugues, qui en est maintenant le gouverneur. Son étendue n'a de bornes, dans l'intérieur, que celles

---

(1) Cependant Van Hulst, *ouvrage cité*, p. 440, résume déjà exactement l'épisode que Jacques-Joseph Ransonnet relate avec détails à Fabry.

(2) Nous savons, par la biographie de Van Hulst, qu'il s'agit d'une nouvelle expédition sur les côtes anglaises. Ransonnet s'y distingua particulièrement.

que les colons veulent lui assigner ; ses productions sont riches, variées et abondantes ; elles consistent en café, sucre, coton, cacao, cannelle, girofle, poivre, cochenille et bois de toutes les sortes. En général, on peut dire qu'il ne manque que des bras pour tirer de ce pays les ressources les plus considérables. Les déportés [1], qui se trouvent en petit nombre à la Guyane française, n'y sont pas aussi malheureux qu'on le croirait ; leur vie est monotone et sans agrément, mais ils n'ont pas les inquiétudes et les peines attachées aux sociétés d'Europe.

» Après avoir ravitaillé nos bâtiments et les avoir disposés à reprendre la mer, nous avons fait voile pour la *Martinique* [2], où nous eûmes le bonheur d'arriver malgré la croisière ennemie qui entoure cette île. Nous ne fûmes pas bien accueillis à la Martinique et nous eûmes beaucoup de peine à obtenir d'y faire faire des réparations nécessaires aux corvettes le *Phaëton* et le *Voltigeur*. Enfin nous le quittâmes, fort satisfaits de partir et nous dirigeant sur *Santo-Domingo* [3]. Comme nous étions à environ 50 lieues de St-Domingue, nous rencontrâmes une forte corvette avec laquelle nous eûmes un engagement des plus vifs, qui dura depuis deux heures jusqu'à 7 heures du soir : fatigués l'un et l'autre d'un combat inutile, nous nous séparâmes ; et le lendemain, au jour, nous fûmes aperçus et atteints par une forte frégate anglaise. Les forces étaient disproportionnées et nous ne nous faisions pas illusion sur le résultat de l'action qui allait se passer ; cependant nous nous défendîmes courageusement jusqu'à l'extinction totale de nos forces, et après avoir éprouvé le choc terrible d'un abordage sanglant. Ce fut dans cet instant que je fus renversé de deux coups de feu, ainsi que mon capitaine qui eut le bras droit emporté. Pris et conduits à la *Jamaïque* [4], nous y fûmes traités avec honneur, bienveillance et distinction. Deux mois après, nous fûmes renvoyés à Santo-Domingo pour être échangés, et de là le

---

(1) La capitale de la Guyane française fut pendant longtemps, on le sait, une colonie de déportation ; plus tard, ce rôle a été dévolu à la Nouvelle-Calédonie. En 1809, les Portugais s'emparèrent de Cayenne, qui fut restituée définitivement à la France en 1814.

(2) Découverte par Chr. Colomb, en 1495 ; occupée par la France en 1635 ; puis par les Anglais en 1802 et 1809.

(3) Ville de l'île de Haïti, capitale de la partie espagnole de l'île. Prise par les Français en 1795. République indépendante depuis 1843.

(4) Une des Grandes Antilles, prise par les Anglais aux Espagnols, en 1655.

général Ferrand nous a renvoyés aux *Etats-Unis*, pour pouvoir repasser en France.

» Je pourrais vous parler, mon cher Fabri, de St-Domingue et des Etats-Unis. Mais je me contenterai de vous en dire quelques mots. L'île de St-Domingue aurait été reconquise à la première expédition (1), si, au lieu de répéter les scènes affreuses des Espagnols dans les Indes, on avait suivi une marche naturelle dictée par la raison et l'expérience du passé. Les Français qu'on y a envoyés dans les grades supérieurs se sont rendus en horreur aux nègres, aux colons et à l'univers entier. Le général Ferrand peut encore se promettre de rétablir cette colonie (2), s'il est aidé par le gouvernement, comme il doit l'être, et si les Anglais continuent à ne pas le contrarier dans ses opérations.

» Les Etats-Unis d'Amérique offrent l'image d'un peuple qui possède le bonheur, l'opulence, la paix et la liberté. L'on peut dire qu'ils n'ont plus rien à désirer et qu'ils sont prêts à décliner. Les gouvernements d'Europe ne souffriront pas longtemps que les Américains jouissent de cette sécurité et soient un jour en état de menacer l'Europe (3). Leur prospérité est l'objet de notre crainte sur lequel nous attacherons toute notre attention.

» J'ai retrouvé l'Europe, comme elle était, et mes amis toujours les mêmes, ce qui m'a un peu consolé de mes maux passés.

» Vous trouverez, mon cher Fabri, ma lettre un peu longue et même ennuyeuse, mais je vous ai tenu parole et vous ne pourrez me faire de reproches. Je ne suis pas encore bien sûr de ma destination. Vous l'apprendrez par ma mère.

» Rappelez-moi, mon ami, au souvenir de toute votre aimable famille, et faites agréer mes respectueux hommages à Madame. Je vous embrasse de cœur.

Votre ami, (s.) Ransonnet.

Pour copie conforme,
F. MAGNETTE.

---

(1) Evidente allusion à la calamiteuse expédition de 1802, organisée par Bonaparte, dans le but de soustraire l'île au pouvoir de Toussaint Louverture et *d'y rétablir l'esclavage des noirs !* L'expédition aboutit à un désastre : en 1804, les insulaires proclament l'indépendance de Haïti.

(2) Ferrand avait pu se maintenir dans une partie de l'île ; cette même année 1807 il mourut de désespoir de ne plus pouvoir résister.

(3) Il faut retenir cette opinion, qui serait plus ou moins soutenable en.... 1908 !



Les prénoms dépréciés

II.

Deuxième liste.

M. Jean Haust, dans ses *Étymologies wallonnes*, tirés à part des *Mélanges Godefroid Kurth* en cours de publication, s'occupe (p. 323 et suiv.) des prénoms anciens dont le peuple a fait des appellations sarcastiques, et il remarque qu'il s'agit surtout de noms d'origine germanique.

L'article de M. Haust a paru en même temps que celui de *Wallonia* (ci-dessus p. 134). Il y a donc quelques points communs. Mais M. Haust apporte une liste où figurent les prénoms suivants, avec leur forme ancienne et leur sens vulgaire actuel :

« **Hèlegôde** (Hellegonde ?) escogriffe. **Boubiè** (Bodebert) nigaud ; **âlibiè** (Alabert ?) personnage grotesque ; **gâdibiè** (Waldobert ?) homme jovial ; **wahou** (Wachhold ?) niais ; **hougan** (Hugon ?) vaurien ; **baligand** (Baligand), vaurien ; **gadèlon** (Ganelon), hypocrite ».

L'article est écrit à propos du mot **tîbî**, où M. Haust croit reconnaître un nom d'homme. « L'*î* final, dit-il, est ici la réduction de *iè*, comme dans *Lambî* pour *Lambiè* (Lambert), *Hubî* ou *Houbî* pour *Houbiè* (Hubert), *Robî* ou *Rubî* pour *Robiè*, dans *Rubîvèye*, Robertville. De même *Tîbî* est la forme réduite de *Tîbiè*, Thibert. (On pourrait aussi expliquer ces formes en *î* par une substitution de suffixe). » — M. Haust connaît *tîbî* dans plusieurs mots composés tels que *tîbî-marelî*, qui s'emploient pour désigner un rustre, et dans l'expression : raconter quelque chose à *tîbî-marelî*, à tout venant, à toutes sortes de gens. Il est clair que cette expression a la même valeur que le français familier : à

Pierre et à Paul. On peut se demander, toutefois, si cela ne vient pas de l'usage de trinquer en se disant *tîbî, marelî*, littéralement « à toi, marguilier », de la même façon que le Français dit « A la tienne, Etienne », sans que Etienne soit autrement justifié que par la rime. Si cette origine était la vraie, comme on peut le croire, les expressions malmédiennes *tîbî-dabô* « sot, niais, butor », et *tîbî-warnî* « sot, niais, badaud » s'expliqueraient par le sens du dernier mot (*dabô* apparenté au liégeois *dabolin* « nigaud », *warnî* correspondant à Warnier, Werner, prénom déprécié), accentué par le *tîbî* « à toi » qui ne laisse pas de doute sur l'application de l'épithète. L'expression liégeoise « dire cela à *tîbî*, à *Gâtî* » ayant le même sens que « raconter quelque chose à *tîbî-marelî* », le *gâtî* s'expliquerait comme le *mårelî*, par la rime. Remarquons que le *tîbî-marelî* des trinqueurs est du même esprit que ces autres formulettes rimées : *A vot' santé Mossieu l'curé* et *Buvez vosse vêre Mossieu l'vicaire,* dont l'emploi est également des plus populaire au pays de Liége, en français comme en wallon.

O. C.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Nostalgies

Chacun croise, au long de la vie, aux carrefours des chemins, des maisons sympathiques, qui, comme les hommes, ont une âme. Elles semblent faire signe au voyageur fatigué et l'attirer vers elles.

Que ne peut-on, alors, obéissant à leur appel amical, entrer, s'asseoir au foyer et dire : « C'est moi... »

Un bonheur personnel n'est pas donné à chacun. Pour beaucoup le seul relai permis est d'aimer le bonheur des autres, parfois mieux et plus consciemment qu'eux-mêmes — Oh ! les chères vies ainsi pressenties et qui ne vous sont rien !... « C'est moi, voyez, j'entre dans votre vie... »

Au coin du bois, en mai, une maison de forestier, une de ces confortables maisons de bourgeois campagnard allemand. Elle est blanche, traversée de croisillons noirs ; une glycine en fleurs encadre les nombreuses petites fenêtres.

Une « Gretchen » paraît sur le seuil, les yeux tout à fait bleu myosotis, ses bras ronds enfarinés par le gâteau qu'elle va mettre au four.

De trois côtés la forêt l'entoure, toute en profondeur verte et, par devant, des prés fleuris s'allongent en champs de lumière.

La Gretchen traverse le jardin où sommeille un vieux sureau paisible; elle chantonne une de ces anciennes chansons populaires allemandes, qui sont si fraîches et pourtant d'une inspiration un peu bornée.

Puis, la Gretchen se tait ; sans doute il fait trop beau... Elle entend au fond du bois chanter le coucou, et, au fond d'elle-même, chanter son jeune cœur... La lumière du matin vibre sur les champs d'or. C'est toute une prière au Printemps.

A regret, la Gretchen se décide à quitter le courtil pour le logis sombre, que coupe un rai de soleil bruissant de mouches.

On ne saurait dire, maintenant, à quoi la Gretchen pense le plus, si c'est aux groseilles qui vont mûrir bientôt pour les confitures transparentes — ou si c'est à la vie tout entière qui s'ouvre devant elle comme le cœur de la forêt verte...

— Poésie très réelle, saine et un peu bornée — comme la vieille chanson allemande — mais si prenante par sa simplicité immuable et confiante...

C'est samedi. Les roses trémières ont fleuri tardivement dans le jardin de la dune. La mer s'étend, grise et monotone, infinie, sous le ciel de septembre. La petite villa perche sur la plus haute dune. C'est un tout petit cottage moderne, un peu joujou — et par la baie large ouverte, s'échappe un lied de Brahms.

C'est une belle voix de femme — sans doute la voix d'une belle femme. La petite villa écoute la mer chanter et s'envoler le lied profond ; elle regarde passer les pêcheurs qui rentrent pour le dimanche en foulant de leurs pieds nus les aromates des dunes ; elle protège contre le vent deux petits enfants hâlés et rieurs ; elle entend songer deux vieux dont les yeux usés contemplent la campagne flamande — la campagne flamande aux horizons dentelés d'arbres rabougris qui courent le long des canaux ; la campagne flamande où le samedi soir ralentit les moulins ; cette campagne flamande dont la vie lente répond mieux que la mer aux vieux cœurs apaisés...

Tantôt le mari reviendra, comme les pêcheurs, vers le phare qu'est pour lui la petite villa joujou ; et c'est pourquoi, sans doute, la jeune femme chante si bien aujourd'hui, d'une voix si émouvante... Les barques de pêche s'alignent, une à une, sur le sable. Elles rentrent toutes. Il y en a déjà sept de plus que tantôt.

C'est samedi, jour de bonheur bien plus que le dimanche réalisé et décevant...

Le chaud contralto de femme dit la fragilité de ce cher bonheur d'aujourd'hui. On y sent une angoisse ; et un charme plus intense d'être un peu mélancolique, se dégage de la petite villa joujou.

Aussi bien, c'est si frêle, les petits enfants ! et la vie des

vieux!... et puis les pêcheurs, dès lundi, reprendront la mer ; ce n'est qu'une trève, de nouveaux adieux sont proches... Le soleil de septembre n'est plus chaud que pour peu de jours — et cette voix pourrait se taire — et, mon Dieu, le bonheur d'une femme, n'est-ce pas chose plus fragile encore que tout le reste ?

O bonheur stable et patriarcal de la vieille maison en pierres grises !

Ici les roses sont lasses d'avoir embaumé tout le long jour d'été, et les parfums retombent dans le corridor frais où bat la vieille horloge. Qu'il y en a, de ces roses, sur le mur gris encore tiède de l'ardent soleil de midi ! Elles grimpent et s'écroulent par dessus, pour s'effeuiller sur le chemin de halage, tout blanc au crépuscule. Là le banc de pierre sous les roses. A travers la charmille, on voit scintiller la Meuse limpide où se réfugie la clarté du jour tombant. Car voici l'heure où la lumière s'attendrit, toute rosée, mauve, puis vert d'eau avec encore une barre d'or, derrière le tilleul en fleurs de l'église. Les lys blancs sont en deux rangs rigides : ils ont l'air d'attendre le passage d'une très jeune sainte en auréole...

Ici encore, des harmonies appellent : un grave trio de Beethoven pleure par la croisée ouverte, par dessus les pots de géraniums ; la voix du violoncelle est si poignante dans le trop grand calme d'alentour et le violon supplie... Comme ils doivent s'aimer, ceux-là, pour jouer ainsi !

C'est un très vieux jardin qui a vu tant d'étés et d'amour et où passaient ceux qui sont morts.... Oui, le bonheur ici participe d'une vie plus vaste : tant de bonheurs et de malheurs accumulés y forgent une base d'éternité que rien ne semble pouvoir changer. Si même un jour la fatalité s'acharnait âprement ici, il faudra bien que l'équilibre renaisse ; il y a trop de passé, trop de souvenirs : les traditions, la noblesse des simples vies anciennes, sont, dans la famille, un appui si sûr pour un avenir plus averti, plus raffiné et plus complet !

Le bonheur doit y montrer une face plus grave, sans insouciance, mais aussi sans l'angoisse de l'instable et de l'inconnu...

Chers vieux murs chauds, dont la réverbération caresse le passant solitaire ; chères fleurs, parfums chauds, bonheurs chauds ; rêves du tilleul en fleurs et des lys assoupis...

Ah ! que ne peut-on, n'est-ce pas, entrer et dire : « c'est moi... j'aime, *je comprends.* »

— Que de vies frôlées, que de bonheurs ainsi aperçus par les barrières entr'ouvertes !

Mais, sans doute, il est dit que, partout, nous devons être vigilants et savoir veiller avec compréhension sur le foyer sacré, de peur qu'il ne vienne à se refroidir...

Car je connais une autre maison ancienne, abandonnée, celle-là, au bord de l'hiver.

Elle a gardé son vieux visage de province, tout contre la grande ville envahissante et criarde.

Elle a clos les paupières de ses volets et voilà maintenant que ses glaces finissent par oublier les jolis reflets qu'y faisaient en passant, les jeunes filles heureuses...

Il y fait un froid amer et pénétrant ; une vieille odeur de tristesse et d'âpre mort, erre ici. Les souris dansent en rond, petites bêtes d'ombre et de mystère. Les horloges ont sonné l'heure du deuil et de l'adieu et puis se sont tues.

Quelle forme avait donc pris le malheur en passant ce seuil usé, pour avoir su ainsi éteindre toute vie ? Le temps n'est plus aux belles dormantes. Et l'on entend hurler l'hiver au fond des bois...

Ah ! qui a offensé la vieille maison ? Sans doute la civilisation mugissante et despotique aura effarouché ce foyer à présent si désert.

Ah ! qui, jamais, aura le cœur assez chaud pour réveiller l'âme endolorie du vieux logis délaissé ? Vieux bonheurs morts, vies disparues, vieilles peines et vieilles joies, où êtes vous en allés ?

Les hommes ne savent pas comprendre !

Maintenant, elle va s'effriter de plus en plus par l'hiver et la grande ville...

Oui, la mort hurle au fond des bois...

L. JEANCLAIR.





Documents et Notices

Les Belges et la Brabançonne.

Une habitude d'origine récente tend à se généraliser en Belgique.

Dès que dans une cérémonie, dans un concert, les accents de la *Brabançonne* se font entendre, on voit la plupart des auditeurs se lever et mettre chapeau bas durant l'air tout entier. Ils veulent évidemment témoigner par là de leurs sentiments patriotiques. C'est fort bien. Mais il convient de remarquer que jadis nos pères ne croyaient pas devoir se livrer à ce genre de démonstration. Ils restaient très bien assis.

La coutume récente dont nous parlons est tout simplement copiée des Anglais, des Allemands, des Russes, etc., dont l'air national est un hymne religieux, une prière, et chez lesquels, par conséquent, une marque de déférence ou de respect ont leur raison d'être. Elles ne sont pas justifiées chez les Français, où la *Marseillaise* est un appel au combat ; ni chez les Belges, où l'air national est un chant de triomphe.

ALBIN BODY.

o o o

Le féminisme flémalien en 1840.

Dans l'ouvrage de M. JEUNEHOMME, dont M. F. MAGNETTE a rendu compte ci-dessus p. 142, on lit, p. 119-120, le chapitre amusant que voici :

« Il y a un demi-siècle, notre beau sexe était plus tapageur et plus émancipé qu'il ne l'est de nos jours. Un manifeste rédigé en wallon, qui doit dater de 1840, nous l'apprend. Ce pamphlet est intitulé : « *In séanss à li P' tit Flémal, li pu belle kon zy aie maie fai* ».

» Le compte-rendu de cette séance fameuse est présenté sous forme de dialogue.

» Deux femmes : « Aili » et « Claminss » se rencontrent à « Lierby » (chemin des Trixhes) et au cours de la conversation Aili raconte qu'elle se rend « *al chapell rimersi l' binamaïe Notre-Dame, pol victoir ki n' zavan gagni' ir* ».

» Voici les faits :

» Le Conseil avait décidé de placer une pompe, et M. H. Piette, échevin, qui habitait l'Ermitage, prétendait l'installer près de la fontaine qui se trouve derrière la porte cochère de cette propriété.

» A cette nouvelle, la population féminine s'émut et « Clamins, Tonton, Marèe, Ikaton, etc. » firent irruption dans la salle des séances du Conseil le jour de la délibération. L'une d'elle prit la parole et demanda à M. H. Piette où on allait placer la pompe. L'échevin répondit délicatement : *No l' mettrant là k' no plairet.*

» Ce qui valut à M. Piette la raclée de bois vert que voici : *Pa, j' amcoe, i fâret veïe si tel mettret là ki t' plairet. Ta todi fait tot-à-fait à t' manir, main c' net pu l' tin de tour di baston et dè sin justiss : s'est avou no' zaidan kon met inn pomp, i no plai kell seuie et mitan dè vieg.* (1)

» Cette répartie met le feu aux poudres et la discussion s'engage entre Piette, Fisenne, Mattard et Verburgh qui, dans un wallon bien sonore, s'enguirlandent de fleurs de rhétorique. Les femmes approuvent et protestent tour à tour et finalement sont obligées de séparer Piette et Fisenne qui, dans la chaleur de la discussion, avaient recours aux arguments frappants. MM. Fisenne et Verburgh se rangèrent à l'avis du beau sexe et par 14 voix contre 2 (les femmes prirent part au vote), la tumultueuse assemblée décida de placer la pompe au centre du village, vis-à-vis de chez Lakann (actuellement maison Pétré). Et comme conclusion « Aily « s'écrie : *Volà Claminss, souk sa passé ir à li p' tit Flémal, les femmes on r' pri leu dreu èl lon ouie ottan à dire ki les zomm.* (2)

» Claminss, émerveillée, rebrousse chemin et accompagne « Aili » à la chapelle pour offrir des actions de grâce à Notre-Dame et pour solliciter aussi sa protection, car dans l'avenir nos suffragettes veulent s'occuper plus activement encore des affaires communales. »

---

(1) « Mais !... il faudra voir si tu la placeras où il te plaira. Tu as toujours fait à ta guise, mais ce n'est plus le temps du tour de bâton et du sans-justice : c'est avec notre argent qu'on place la pompe, il nous plaît qu'elle soit au milieu du village ».

(2) « Voilà, Clémence, ce qui s'est passé hier à la Petite Flémalle : les femmes ont repris leurs droits, et elles ont aujourd'hui autant à dire que les hommes ».



HISTOIRE

Cercle hutois des Sciences et Beaux-arts. Annales. Tome XV, 3e livraison.

(p. 129 à 162), Ernest Jopken. — *Les Onze hommes. Contribution à l'histoire des institutions communales de la ville de Huy.*

L'institution des Onze hommes est l'organisation de la bienfaisance publique à Huy depuis le XVe siècle jusqu'à la Révolution française. Les établissements charitables furent assez nombreux à Huy dès le moyen-âge : le grand hôpital, édifié dès 1263, l'hôpital des grand malades, l'hôpital Mottet (1329), l'hôpital St-Jacques, les Aumônes, les communs pauvres, etc. Lorsque les métiers obtinrent la prépondérance politique dans la ville, ils ne négligèrent pas de s'assurer la surveillance et la gestion des biens de toutes ces fondations pieuses. C'est en 1380 que l'on rencontre la première mention des Onze hommes. Le règlement définitif de leurs attributions fut donné en 1418 par la lettre dite des Onze hommes. L'auteur donne une longue analyse de cet important document, mais il nous paraît avoir été bien mal inspiré en entremêlant, comme il le fait, ses propres commentaires et le texte des documents inédits qu'il a découverts dans le précieux fonds d'archives des hospices de la ville de Huy.

(p. 163 à 172), J. Fréson. — *Le trésor, les vêtements sacerdotaux et le mobilier de l'église collégiale de Huy lors de la Révolution française.*

(p. 173 à 180), J. Fréson. — *Les préséances du chapitre de l'église collégiale du Huy.* — Récits de petits incidents et de querelles survenues entre la collégiale et les moines de Neufmoustier au sujet des prérogatives de l'église.

(p. 181 à 181), J. Fréson. — *Une dernière manifestation à Huy en l'honneur du prince-évêque de Liége.* — Récit de la réception faite par les Hutois au prince-évêque de Hoensbroeck après son retour dans la principauté en 1791.

E. Fairon.

Jules DELHAIZE. **La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle.** *Tome premier : Introduction, Conquête de la Belgique par Dumouriez, Première occupation.* Bruxelles, Lebègue, 1908. 1 vol. in-8° (19.5×13), 444 p. Prix : fr. 3.50.

Nous saluons en l'auteur du présent volume un nouveau venu dans le monde des travailleurs du domaine de l'Histoire et c'est avec grande sympathie qu'il convient d'accueillir le premier produit d'un travail sincère et consciencieux, qui a dû exiger un long labeur et qui s'annonce, à voir les proportions qu'il a prises dès le début, comme devant être de longue haleine.

L'auteur ne vous en voudra donc pas si, en raison même de cette sympathie, nous avons à lui dire en toute sincérité que, dès la *toute première page* de son premier volume, il donne une fort malencontreuse idée de sa méthode et laisse supposer que sa préparation scientifique a été défectueuse. N'annonce-t-il pas, au seuil même d'un ouvrage qui comportera plusieurs volumes, (le présent volume, à lui seul, a plus de 400 pages!) qu'il n'y insérera aucune note, aucune référence et qu'il faudra attendre d'être au bout pour savoir quels auront été les actes officiels, les mémoires, les lettres et journaux du temps, les brochures, pamphlets, etc. dont il a fait et fera usage pour étayer son œuvre?

Mais, en attendant, faudra-t-il et pourra-t-on le croire sur parole? Comment affirmer qu'il a bien compris ses sources, qu'il a fait usage de renseignements sûrs, qu'il a bien vu les événements qu'il résume?

Ne sait-il pas qu'à la moindre monographie, pour qu'elle soit lue avec confiance et puisse être contrôlée au besoin, il faut un appareil de preuves et de références, qui ne sont le plus souvent que le côté le plus sérieux, le plus utile ou le plus neuf d'une œuvre historique ?

Et voyez le danger de la malheureuse décision prise par M. Delhaize. Prenons un exemple, que nous pouvons examiner en pleine connaissance de cause, vu qu'il s'agit de faits dont nous avons fait une étude approfondie et l'objet d'une publication spéciale (*Mémoire in-8° de l'Académie de Belgique,* Classe des Lettres, 1907) ; nous voulons parler de l'arrivée et du séjour aux Pays-Bas d'un grand nombre d'émigrés français, réduits à quitter leur patrie à la suite des troubles révolutionnaires.

M. Delhaize écrit (p. 150) que cette émigration se poursuivit pendant toute l'année 1790, l'année de la révolution brabançonne : or, nous n'avons aucune preuve un peu probante de ce fait. — Il cite (ibid.) le cas d'émigrés qui se livrèrent à des actes de pure violence, et il semble laisser croire qu'il en fut ainsi un peu partout : or, ce furent là des cas tout isolés, nous pouvons l'affirmer de bonne source ; les autorités officielles, à l'affût des moindres incartades des étrangers, n'en surent jamais rien.—Affirmation plus grave et plus tendancielle, répétée par trois fois (pp. 150, 151 et 152) : le gouvernement impérial aurait protégé ouvertement les émigrés royalistes. A moins d'une preuve contraire décisive, qu'on ne

nous donne pas, naturellement, nous déclarons cette opinion absolument erronée. — On reproche (p. 151) à la gouvernante Marie-Christine d'avoir reçu des émigrés dans son palais! Certes: mais il le fallait bien, mais c'est à contre-cœur qu'elle subissait leur société et leur voisinage (voir notre travail, passim). — L'évêque de Liége leur aurait confié (p. 151) un moment la garde de sa citadelle! En 1791 ? Où M. Delhaize a-t-il vu cela? Nous attendons avec impatience qu'il fasse connaître la source de son renseignement. — Les habitants aimaient, dit-il, tellement peu les Français émigrés qu'à Ath, entre autres, ils firent courir le bruit d'épidémies pour en être débarrassés (p. 152). Or, nos recherches personnelles, qui ont spécialement porté sur les émigrés d'Ath, ne nous ont jamais rien appris à cet égard. Quelle est la preuve du dire de M. Delhaize? Ici encore, il faudra attendre pour opérer un contrôle. Les autorités auraient toléré le port de la cocarde blanche (p. 152) : cela est radicalement inexact; s'il y eut de ces cocardes en public, et il y en eut, ce fut malgré toutes les défenses. — L'agent des émigrés, La Queuille (et non Laqueuille) aurait été traité et reçu comme les autres ambassadeurs (p. 154): cela encore est contraire à tout ce que nous savons. — Etc. etc.

Après tout, M. Delhaize a peut-être raison contre nous; mais comment le ferait-on croire? Il se contente de quelques affirmations, sans preuve momentanée, tandis que les moindres de nos dires ont été suivis d'une série d'attestations pleinement autorisées.

On voit par ce seul exemple, combien le jeune auteur court de dangers, en présentant ainsi son œuvre, vierge de toute référence. Disons-lui aussi que le *Moniteur* de Paris qu'il cite *con amore* n'est pas une source des plus sûre. Il faut se défier surtout de ses correspondances étrangères, pleines de renseignements, certes, mais où les événements sont présentés un peu trop au goût du rédacteur.

Que M. Delhaize vérifie bien aussi l'orthographe de ses noms propres, qui est trop souvent fautive: *par exemple* (p. 138) Regnier, Henrart et Lesonne, pour REYNIER, HENKART et LESOINNE (p. 369), et évite des mots, tels que « ils proconsulaient », ou des phrases, telles que, en parlant de la déchéance de Louis XVI. « Un haut-le-cœur populaire l'avait vomi » ! De telles expressions déparent un style en général clair, rapide, vivant et qui ne laisse pas un instant languir l'intérêt du récit.

Quant à celui-ci, il constitue un exposé large et sommaire, trop parfois, trop délayé parfois aussi (batailles, campagnes militaires), qui ne présente rien d'original dans les faits eux-mêmes, mais a cet avantage indéniable, et qui assurera malgré tout le succès de l'œuvre, de donner, en une narration continue, ce qui ne se pouvait lire jusqu'ici que dans de multiples ouvrages.

Il est certain — mais la preuve, encore une fois, fait défaut pour le moment! — que M. D. a *dû* s'appuyer sur les ouvrages, connus, mais dispersés de Ad. BORGNET, Th. JUSTE, DELPLACE, LE GRAND, etc. en Belgique, de SOREL, d'A. CHUQUET, de SÉRIGNAN en France, sur la révolution brabançonne, la première restauration autrichienne, la pre-

mière invasion des Pays-Bas par les armées républicaines, la première occupation française et la trahison de Dumouriez, épisodes qui forment le fond même du récit de notre auteur.

A-t-il connu les importants travaux de M. Schlitter, de Zeissberg, de d'Arneth sur l'histoire des règnes de Joseph II, Léopold II et François II aux Pays-Bas? Il n'y *paraît* guère.

Combien de volumes comportera l'œuvre achevée? Nous ne sommes arrivés qu'en mars 1793, et, d'après son titre, elle devra nous mener jusqu'en 1814. A partir de 1795, M. D. trouvera son sujet pour ainsi dire épuisé par l'effet de l'ouvrage célèbre de M. Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique* (2 vol.). Ce sera alors le moment où jamais pour notre jeune historien de citer ses sources, pour qu'on sache s'il apporte du neuf, s'il rectifie utilement son illustre précurseur en la matière, ou s'il ne fait que le résumer.

Il nous faudra naturellement aussi être en possession de tous les volumes annoncés pour asseoir un jugement définitif sur une œuvre qui est de nature, étant bien menée, à éveiller l'attention des professionnels de l'Histoire, en même temps qu'à rendre de précieux services au grand public.

F. Magnette.

GENS DE CHEZ NOUS

Un chercheur méconnu. — L'exploitation de la pierre de taille, dite petit granit, a pris dans le Hainaut, depuis quelques années, une extension extraordinaire : au S.-O. de Soignies, en se dirigeant vers Neufvilles, se trouvent les nouvelles carrières du Clipot, de Soignies-Neufvilles, de Saint-Nicolas ; aux confins des communes d'Ecaussines-Lalaing, Marche et Feluy, les puissants sièges du Levant, de Payelles et de Scoufleny. La carrière de Scoufleny, entre autres, est constituée par un monolithe d'une puissance peut-être unique au monde et que, seules, peuvent entamer les perforatrices.

Celui qui, depuis une dizaine d'années, n'a plus visité ces parages, ne les reconnaîtrait plus : le décor est changé complètement, et des campagnes, autrefois paisibles, sont maintenant animées par une activité industrielle fiévreuse. Là où jadis existaient une ferme, un champ, un bois, on aperçoit des chemins de fer s'entrecroisant, des chantiers, des scieries, des ponts, des grues, en un mot l'outillage industriel le plus perfectionné, actionné par l'électricité.

C'est à M. Jules Bougard, né à Marche lez-Ecaussines en 1847, ancien sculpteur, devenu maître de carrières, que l'on doit cette prospérité. C'est lui qui découvrit que le massif calcaire de Soignies se prolongeait vers Maffles, et celui d'Ecaussines vers Feluy.

Obsédé par cette pensée, M. Bougard étudia soigneusement l'inclinaison, l'épaisseur et la direction des couches à Soignies et aux Ecaussines ; aidé des siens, il allait pendant la nuit dans les champs et dans les bois pour

opérer des sondages. Il communiqua sa découverte aux propriétaires des terrains qu'il venait d'explorer et il obtint l'autorisation de continuer ses fouilles. Travaillant au grand jour, cette fois, il eut tôt fait de déterminer, avec une précision déconcertante, l'emplacement où une nouvelle impulsion allait être donnée à l'exploitation de la pierre de taille.

M. Bougard ne profita pas de sa découverte. Comme beaucoup d'inventeurs, il apprit à connaître l'injustice du sort et l'ingratitude humaine.

Possédant de la fortune, M. Jules Bougard vit aujourd'hui dans la aux Ecaussines, au milieu des siens.

Sa découverte fera époque dans le domaine de la géologie. L'avenir nous dira peut-être qui a eu le grand mérite d'avoir démontré que les massifs calcaires de Maffles, Soignies, Ecaussines et Feluy appartiennent au même affleurement.

*
* *

François Coppée. – Les journaux français ont donné sur la famille de Coppée des indications qui prouvent une fois de plus combien les Français ignorent la géographie. Les Coppée sont, disaient-ils, d'origine *flamande* et, en effet, on connaît un Coppée poète *wallon*, né à Huy, au XVIIe siècle.



François Coppée, s'adressant un jour à je ne sais quels félibres ou quels cadets, dit : « Moi aussi, je suis du Midi ». Et comme on s'étonnait, il ajouta : « Mes parents sont de Mons, qui est une ville du midi de la Belgique ! »

Dans une charmante lettre autobiographique écrite en 1882 à M. Jules Claretie, et que celui-ci a récemment publiée, le poète a raconté ainsi ses origines :

« Né en 1842, à Paris, de parents nés à Paris eux-mêmes, chose rare. Mais si nous remontons au grand-père paternel, le nom — Coppée — est belge. Il paraît qu'à Mons et aux environs, tout le monde s'appelle Coppée. C'est du « vieil françois » ; cela signifie coupée, une « coupée de bois ». N'importe, le nom est joli, sonne bien, rime richement avec *épée*, mot sublime. Il y a un Coppée, de Mons — mon parent peut-être, qui sait ? — qui est plein d'or, a une écurie célèbre, fait courir. Il signe, comme moi, *F. Coppée*, et d'aucuns me prennent pour un sportsman, quand je n'ai dans mon écurie que Pégase (vieux style). »

Ajoutons à ces notes quelques renseignements repris dans un journal montois, et qui émanent d'un érudit bien connu :

« La branche de la famille Coppée à laquelle appartenait le poète était établie à Mons au commencement du XIXe siècle ; mais elle était origi-

naire de Tournai, où elle a occupé les plus hautes places dans la magistrature communale ou prévôtale. Dès le commencement du XIXe siècle, sir Jehan Copel était chef du magistrat de la cité des Chonq Clotiers. Ses descendants se divisèrent en diverses branches, dont l'une conserve encore le nom primitif et a des représentants à Tournai. D'autres modifièrent leur nom ancien en celui de Coppée. Le rameau familial qui essaima vers le Hainaut, compte encore des représentants à Mons et à Strépy-Bracquegnies. Une dame Coppée qui épousa M. Defontaine, originaire elle aussi de Mons, s'est distinguée dans la poésie il y a quelque quarante années. »

Le hutois Denis Coppée, que l'on dit appartenir à la parenté de François Coppée, est un poète lyrique et tragique belge, né à Huy vers 1580, mort près de Huy vers 1640. Il était marchand et ne consacrait à la poésie que ses loisirs. Ses œuvres sont peu connues dans leur ensemble : la série complète n'existe plus nulle part. On sait néanmoins qu'il composa un recueil de chansons spirituelles, trois poèmes d'une certaine étendue et huit tragédies traitées dans le genre des mystères. Ses contemporains lui vouèrent une grande admiration et allèrent jusqu'à le comparer à Dante. La critique a beaucoup rabattu de cet enthousiasme. Néanmoins, cet ancêtre a été l'un des premiers à faire dans notre pays du théâtre de langue française; il donna aux mystères, qui étaient sortis du cadre de l'église, une forme théâtrale définie. Au moment où la langue flamande prédominait dans la littérature de nos provinces, il fut le dramaturge français le plus fécond de son époque.

Pierre Deltawe.

LETTRES WALLONNES

HÂLIN. **Nosse Dièw, nosse Payîs, nosse Coulêye**, *proses et vers wallons.* — Liége, Ecole professionnelle Saint-Jean-Berchmans. — Un vol in-8° (23 × 15), 137 p. Prix : fr. 1.50.

Il m'est particulièrement agréable de dire combien j'aime ce volume de vers et de contes, car c'est le livre d'un wallon qui porte sa wallonie « *aclapée* », comme diraient les nôtres, sur la prunelle de ses yeux.

C'est le livre d'un wallon dont le prosélytisme filial me grisa d'amour pour la douce terre qu'il chante, et dont nous essayons d'exalter l'âme à notre tour. C'est lui qui me dévoila, dans nos causeries trop rapides, toute la richesse de nos dialectes, leurs tropes savoureux, leurs concordances originales, les tranformations morbides que le français leur fait subir. Puis, soudain, l'ordre est venu de partir. Le religieux obéit. Et il partit vers les brousses des Indes, où les fièvres élaborent leurs germes mortels, et les serpents leur venin.

J'aime à redire ce que je dois à ce wallon qui fit descendre en moi la belle chanson dont son âme était pleine. Sans lui, je n'aurais peut être

jamais écrit ce livre de bonne volonté « *L'originalité wallonne* », ni « *Bézuquet* », ni d'autres qui découleront du premier comme des sources jumelles — filets d'argent dérobés sous la mousse de chez nous; petites choses très humbles, je vous assure.

Il partit donc, et ses amis réunirent en volume une partie de ses œuvres — ses travaux sur la phonétique et la morphologie de l'ouest-wallon qui ont obtenu deux médailles d'or, restent la propriété de la *Société Wallonne*. Et le bon poète voulut garder l'anonymat — et il eut tort.

Sans doute nous admirons le sacrifice de ce moine-artiste dont parle Veuillot, qui jeta ses pinceaux dans l'étang du monastère et effaça son nom de ses toiles. Mais j'ai bien le droit de remercier publiquement l'ami qui me fit voir une Wallonie toute nouvelle, plus unifiée, plus solidaire que je ne la croyais; et de dire qu'il s'appelle Adelin GRIGNARD de Verviers.

Et je louerai son livre parce qu'il l'écrivit avec toute son âme, et que l'âme, dans la poésie populaire dépourvue généralement de l'apport plastique et des patientes exigences de l'art, est la grande source d'où jaillit la simple et magique Beauté, — celle qui exalte la foi des ancêtres, le foyer natal et la patrie.

Mais tout en chantant cette trinité sainte, c'est pourtant sa seule Wallonie qu'il chante; c'est elle qui domine l'œuvre; et c'est le wallon wallonisant qui réapparaît au tournant de chaque page, avec sa filialité émue et touchante.

Nous la retrouvons, la Terre-Nôtre, dans la division intitulée *Nosse Dièw*, parmi les ballements des cloches natales, aussi bien que dans le souvenir du petit Jésus passant à minuit pour déposer le *cougnoû* de Noël dans le cabas des petiots. Nous la retrouvons dans les contes admirables de sincérité et de fraîcheur intitulés *Nosse Coulêye*, tout remplis des souvenirs de sa bonne ville de Verviers qui, tout là-bas au bout du terroir, plante fièrement le drapeau wallon et l'entoure d'une avant-garde de poètes et de musiciens.

Parfois la grande poésie souffle à travers les strophes de *Nosse Payis* dont plusieurs sont notées; parfois le sentiment dodeline son carillon mélancolique; parfois aussi l'artiste burine quelque tableau d'intérieur à la manière parnassienne ; et là encore, là surtout, il fait preuve d'une réelle maîtrise :

Les oûys bin clôs, minou ronfeule al cwène dè feû,
Tot ramassé, rastraboté so ses quate pates.

Ainsi, la petite patrie qui ne l'oubliera pas à son tour, aura inspiré un nouveau poète ; et c'est un regret d'elle encore, regret où glisse une larme, que ces vers du volume expriment :

Vos d'vèz lyi kpârti
Tout çou qui v' dimeure,
Sins loukî si à l'eûre
Vos ârèz d' qwè v' nouri !
Volà çu qui v's avèz tchûzi,
Frès, qwand v' poliz d'mani voci !

J'ai salué un vrai poète, un frère wallon, une âme très haute et très belle. Il me reste à souhaiter à son livre le succès qu'il mérite.

Jules Sottiaux.

o o o

La Bonne Chanson. — La revue du « barde » Botrel, qui paraît sous ce titre, publie dans son n° de juin un article de M. Alexandre Gérard sur le poète wallon Nicolas Defrecheux et reproduit sa chanson *Lèyîz-me plorer,* avec une « adaptation musicale » attribuée à un auteur qui nous est inconnu.

Nous tenons à informer le public que seul l'accompagnement pour piano de cette édition est original. Et nous tenons à nous expliquer.

On sait que *Lèyîz-me plorer* a été écrit sur l'air de la chanson de *Gastibelza,* de Monpou (poésie de Victor Hugo). Dans cette chanson l'accompagnement est en quelque sorte obligé. Le peuple de Liége, qui, du jour au lendemain, en 1854, adopta *Lèyîz-me plorer,* a interprété à sa façon l'air de Monpou. Cette interprétation, qui est fort belle, repose essentiellement sur une réduction de la mesure de 4/4 en 9/8, et sur une libération complète de la mélodie. Sous l'influence des paroles, le rythme a été alangui et l'harmonie a été en plusieurs points modifiée. Il en est résulté une mélodie très chantante et d'une véritable beauté plastique.

Cette interprétation *populaire* n'avait pas été notée, avant que le soussigné ne le fît pour une édition de *Lèyîz-me plorer* publiée par le Comité de l'Œuvre du monument Defrecheux (format musical ordinaire, avec un dessin de M. Edmond Delsa). Cette édition est encore en vente, au profit de l'œuvre susdite, au prix de 50 centimes : nous profitons de l'occasion pour la recommander, même et surtout aux amateurs qui possèdent celle du « barde » Botrel. On y trouvera l'accompagnement de piano dû à l'excellent musicien wallon Pierre van Damme, page d'une exactitude harmonique scrupuleuse, qui fait ressortir avec modestie, c'est-à-dire en le soulignant et en le soutenant, le pathétique de la célèbre chanson : c'est une œuvre parfaite, et elle n'a pas peu aidé au regain de vogue dont jouit *Lèyîz-me plorer* auprès des artistes de concert, lesquels, antérieurement, s'évertuaient, sans y parvenir, à « respecter » le texte de Monpou.

Nous nous demandons qui a bien pu engager ou autoriser la revue du « barde » Botrel à présenter comme originale ou nouvelle une adaptation *tout-à-fait populaire,* que son premier éditeur avait signalée comme telle en la certifiant de son nom.

O. Colson.



Faits divers

En faveur des relations franco-belges. — Le journal *L'Express*, n° du 30 juin, a donné l'information suivante :

« L'Angleterre et les Etats-Unis viennent de se mettre d'accord pour réduire à dix centimes le port des lettres entre les deux pays.

» On sait que la Chambre de commerce française de Bruxelles mène campagne pour que soit abaissé à quinze centimes l'affranchissement des lettres franco-belges.

» On nous assure, de source autorisée, qu'un projet de loi pour l'abaissement des taxes postales entre la France et la Belgique sera déposé incessamment aux Parlements des deux pays. »

Cette nouvelle est de nature à nous réjouir.

On se rappelle que la question de l'abaissement de la taxe postale franco-belge a été soulevée pour la première fois par M. le comte Albert du Bois, au Congrès wallon de Liége en 1905.

Le Congrès émit à l'unanimité un vœu favorable à la proposition qui lui était soumise.

Rien ne peut être plus favorable à la Belgique que la réalisation de cette idée, puisque la France est le pays avec lequel le nôtre pratique le plus largement les relations intellectuelles, comme le prouvent les statistiques officielles de l'importation et de l'exportation des livres, journaux, etc. Ces statistiques montrent que les relations de la Belgique avec la France « chiffrent » trois fois plus que ses relations avec tous les pays germaniques réunis. On peut relire à ce sujet une note de *Wallonia*, 1905 (t. XIII), p. 36.

o o o

Les Noëls wallons. — Les Noëls wallons, ces chansons naïves autrefois si répandues, surtout aux environs de Liége et dans l'Est de la province, forment une branche de la lyrique populaire dont l'étude est des plus intéressante. Il est grand temps de rendre aux textes connus leur intégrité et leur forme authentique, de rechercher ceux dont quelques fragments seuls surnagent encore dans la mémoire du peuple. M. Auguste Doutrepont, qui travaille à cette œuvre de restitution intégrale en vue d'une édition nouvelle de ses *Noëls wallons* (1re éd., 1888), fait appel à la collaboration de toutes les personnes qu'intéressent ces précieux témoins de notre passé. Nous prions nos lecteurs d'envoyer à M. Doutrepont, rue Fusch, 50, à Liége, les textes qu'ils connaissent encore ou les copies anciennes qu'ils pourraient en posséder.

Pro « Wallonia ». — Soucieux de notre gloire, nous tenons à enregistrer ici toutes les manifestations de notre popularité. Elle ne fait que s'étendre ! Après un journal du Hainaut, c'est maintenant un cercle sportif qui arbore le titre de notre revue. Il s'agit du cercle « *Wallonia* », de Theux, qui pratique le foot-ball avec une distinction dont nous sommes presque fiers ! « *Wallonia* » ne se contente pas de se distinguer ainsi : ce cercle organise des séries de « cross-country » (est-ce ainsi que l'on dit ?) et mérite pour ce fait les félicitations chaleureuses des concurrents invités. « *Wallonia* » soutient ainsi la vieille réputation d'urbanité et d'hospitalité de notre race. C'est parfait.

Nous enregistrons avec plaisir ces renseignements, dont l'impartiale histoire fera tout son profit.

o o o

La Société des Amis des Musées royaux vient de faire hommage, au Musée du Cinquantenaire, d'un important bas-relief auquel le *Bulletin des Musées* consacre un article descriptif accompagné d'une planche en héliogravure.

Cette œuvre fort curieuse de l'école de Tournai, représente les funérailles du frère Johan Fiefves, en 1426. Fréquemment décrite dans les ouvrages spéciaux, elle appartient à une série considérable de monuments funéraires, provenant des ateliers de Tournai et dont le plus ancien remonte à 1376. Ces petits monuments étaient très nombreux au Couvent des Frères Mineurs et dans les églises de Tournai, et on les exportait jusqu'aux extrémités de la Flandre. Des recherches récentes en ont fait ressortir l'importance pour l'histoire de l'art dans nos provinces. Ils constituent une des principales manifestations de l'évolution de la sculpture belge, de l'idéalisme français qui la domine dans les deux premiers tiers du XIVe siècle, vers le réalisme qui se fait jour dès avant le XVe siècle.

D'après Waagen, qui fut le premier à signaler ces bas-reliefs, ce serait à Tournai que serait né le réalisme flamand, et les Van Eyck auraient eu pour précurseurs les imagiers qui taillèrent les petits portraits qui ornent ces monuments funéraires.

o o o

En l'honneur de Froissart. — Le fervent wallon et l'homme d'action qu'est M. Maurice DES OMBIAUX a pris l'initiative d'une manifestation au tombeau de Froissart, à Chimay.

« L'œuvre de Froissart, dit-il, étend ses racines et ses radicelles dans le terreau de nos ancêtres. Elle est nôtre. En illustrant les lettres françaises, il sut rester de son pays. Jehan Froissart est donc un point de notre conscience wallonne.

» C'est pourquoi j'irai bientôt, avec quelques amis de lettres, voir mes bons amis de Chimay et déposer, sur la statue de Jehan Froissart, le vert laurier.

» Là, nous nous expliquerons au sujet de l'antinomie que l'on veut

créer entre notre loyalisme belge et notre littérature, qui est française, puisque française est notre langue et française notre culture.

» Nous demanderons conseil à Froissart. Il nous répondra par son exemple.

» Selon que nous sommes racinés, nous apportons à la littérature française une manière de sentir wallonne ou flamande qui l'intéresse, comme elle s'intéresse de savoir que Barrès est lorrain, Arène et Daudet provençaux, Flaubert et Maupassant Normands, Chateaubriand Breton, Verlaine Ardennais, Mithouard de l'Ile-de-France.

» Quelques-uns des nôtres ont filtré pour la France des idées, cristallisé des sensations du Nord.

» C'est en restant fermement plantés sur notre sol que nous rendrons le plus de services à la culture de laquelle nous participons. Ainsi, et ainsi seulement, nous concilierons nos devoirs envers la Belgique, notre patrie, et le pays dont nous parlons la langue. »

M. Louis Dumont-Wilden, approuvant ces paroles, ajoute : « On ne peut mieux caractériser la leçon de Froissart et la force féconde de son exemple. Il est précieux. Dans le souvenir du bon chroniqueur, les provinces de l'Occident que l'histoire sépara, peuvent fraterniser sans rien renier de leur différence. Ce sera la signification de la manifestation de Chimay qui réunira dans la jolie ville frontière des écrivains de France et de Belgique. »

Approuvons à notre tour cette belle initiative, avec d'autant plus de plaisir qu'elle part d'un sentiment que *Wallonia* a exprimé et constamment défendu.

Et souhaitons au projet de M. des Ombiaux et Dumont-Wilden l'appui de tous ceux qui, en Belgique, ont au cœur le respect de la France, à qui notre pays doit presque toute sa civilisation, et l'amour de la noble langue qui est la sienne et qui est la nôtre.

L'Alliance scientifique universelle

L'Alliance scientifique universelle est une association internationale des hommes d'études dans les Sciences, la Littérature et les Beaux-Arts.

Elle a pour but de faciliter les relations des Hommes de science ; de leur assurer dans leur voyages, aide et protection pour la poursuite de leurs recherches et de leurs études ; de leur fournir le moyen, aussitôt arrivés dans une ville, d'entrer en relations immédiates avec les savants, les hommes de lettres ou les artistes qui y résident, et de se procurer tous renseignements utiles ; de provoquer et d'encourager la fondation de Sociétés destinées à entreprendre des investigations nouvelles, des Biblio-

thèques ou de Musées spéciaux, de Cours et Conférences spéciales, etc. ; de faciliter les échanges internationaux de livres et objets de travail, de faire des distributions gratuites de ces objets ; d'aider les savants du concours de sa publicité ; enfin de rendre possible, dans certains cas exceptionnels, la coopération des hommes de pensée vivant sous tous les climats et sous toutes les latitudes pour le triomphe des idées nécessaires au progrès et à la civilisation internationale.

L'Alliance scientifique universelle a été fondée à Paris, en 1876, par l'éminent orientaliste Léon de Rosny, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, avec le concours de Berthelot, Carnot, Chevreul, Jules de Lesseps, E. Levasseur, Oppert, Jules Simon, Ernest Renan, Victor Duruy et Malte-Brun.

L'Alliance est représentée dans toutes les parties du monde par des Comités et par des Délégations. Il existe un « Comité national » dans chaque pays, un « Comité régional » ou un Délégué dans chaque Centre important.

Le Comité général de l'Europe, sous la présidence d'honneur de M. Léon Bourgeois, est composé de MM. Raphaël Blanchard, de l'Académie de Médecine ; Adolphe Carnot, de l'Institut ; Gaston Darboux, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; Giard, de l'Institut ; Huchard, de l'Académie de Médecine ; Emile Levasseur, de l'Institut, Administrateur du Collège de France ; Liard, de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie de Paris ; Maspero, de l'Institut ; Camille Saint-Saens, de l'Académie des Beaux-Arts ; Melchior de Vogüé, de l'Académie française.

Le Comité national de Belgique est présidé par M. Jules Félix, médecin honoraire de la Maison du Roi, professeur à l'Université Nouvelle. Son Secrétaire-général est M. H. La Fontaine, sénateur, 81, rue d'Arlon, Bruxelles.

Le Délégué de l'*Alliance Scientifique Universelle* à Liége, est M. Oscar Colson, directeur de « Wallonia », 12, rue Léon Mignon, Liége.

Un organe officiel, les *Annales de l'Alliance scientifique*, qui est aussi le « Bulletin du Comité général de l'Europe », paraît mensuellement en fascicules 22.5 × 14. Bureaux : 18, boulevard St-Germain, Paris (Ve). Un n° : 1 fr. Un an, pour tous pays, 6 fr. Cet organe publie, outre les renseignements officiels, listes d'adhérents, nouvelles des Comités, etc., des études scientifiques d'une intérêt général, et une bibliographie. Le directeur de la publication est le Secrétaire-général de l'Alliance, M. Edouard Combes, (adresse ci-dessus) à qui doit être envoyée toute demande de renseignements ou communication relative à *l'Alliance* ou à son organe officiel.





Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

UN GRAVEUR WALLON

Charles BERNIER

Nous voudrions dire : un graveur borain. Car n'est-ce pas le Borinage encore que ce joli village d'Angre qu'habite l'artiste, proche de la terre française, mais aussi de notre admirable paysage minier qui est resté comme agreste malgré les fumées, avec ses terrils aux prodigieuses colorations, aux formes émouvantes. Angre, pour le Borain et le Montois, c'est le « Haut-Pays » ; et pourtant le dialecte du grand peuple fruste et primitif de Constantin Meunier n'est-il pas, au même titre que le patois de ce village, une variante du picard ?...

On aperçoit encore de là les terrils borains, mais on commande surtout un paysage vaste, aux lignes harmonieuses, pur et ferme comme un PUVIS DE CHAVANNES ou un DONNAY. Là-bas, ces clochers qui piquent l'horizon, c'est la France : Quiévrechain, Sebourg, Rombie, Quarouble. Une route étroite y grimpe, encaissée entre des talus bas, pareille à un clair et sinueux ruban. L'artiste en a noté l'aspect changeant, à toutes les heures du jour, sous toutes les lumières, par toutes les saisons. Ainsi, naguère, un Monet plantait son chevalet pour plusieurs semaines devant le portail de Rouen, les brumes et les flots de la Tamise, et tirait d'un motif vingt fois répété, des séries admirables.

Prodige de l'art ! un humble chemin, une étroite bande de terre suffit à qui veut fixer par le blanc et noir les caprices du soleil et de l'ombre, le jeu subtil des météores.

De là-haut, du calvaire villageois naïf et bariolé, l'artiste, pareil au berger des idylles, paît un autre paysage, nombreux et varié : la grise Honelle aux eaux vives qui parfois se font

dévastatrices [1], des bouquets d'arbres, des métairies blanches et rousses, de jolis villages qui se nomment Roisin, Audregnies, Gussignies, Bettrechies : un coin de Belgique et un coin de la terre de France, pour mieux dire un coin de la Wallonie intégrale, un vrai paysage wallon noyé dans une fine brume bleue....

Là où il a dit tout cela — et les troupeaux et les maisonnettes fleuries de glycines, et les saules étêtés bordant la rivière, et les vieux assis sur le pas des portes, et tous ces riens de la vraie campagne — Charles Bernier, excellent, nous a ravis et a su nous étonner. Comme la *Nanette* de Jules Renard, nous avons dit, émerveillés : « Comment ! Il met tout cela dans son œuvre ! »

On connaît encore de lui de vigoureux portraits d'artistes, de Camille Lemonnier, Gilsoul, Vanderstappen, Claus, Uytterschaut, Struys, Montald, Harpignies, Paul Antin, Ruffin, Huberti, Joseph Dupont, Brahms, Devigne et surtout de son illustre voisin et ami du Caillou-qui-bique, le génial poète Emile Verhaeren. En outre, comme la plupart des graveurs, il s'est pieusement attaché à reproduire, ou plutôt à interpréter de nombreux chefs-d'œuvres de la peinture ancienne et moderne. Mais avec quelle sincérité, quelle fougue, quelle incomparable robustesse ! Que nous sommes loin des patients et torpides fignoleurs qui copient poil par poil, ride par ride, d'immortelles créations du génie humain, sans y laisser l'âme des maîtres, sans rien y mettre de la leur !

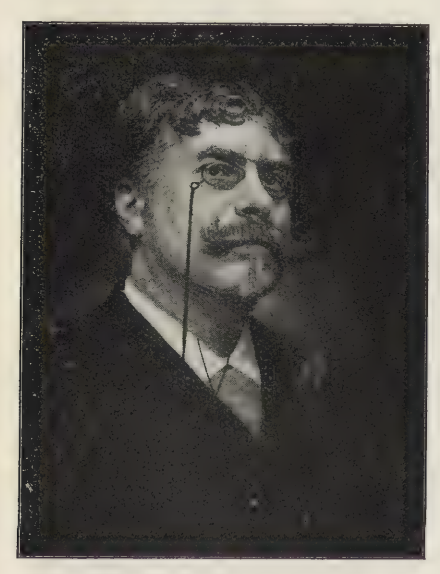
« Parmi les tableaux qu'il a gravés en taille douce ou à l'eau-forte » disait naguère de Bernier dans la *Nervie* son premier biographe, qui conserva un trop discret anonymat, « il a traité avec un égal bonheur les gothiques simples et naïfs, les grands classiques et les modernes. Il faut dire à son honneur qu'il y a vu autre chose qu'un travail de reproduction : chaque genre lui a servi à affirmer sa manière, à approfondir les ressources de son art, à varier ses procédés. Ce n'est que de cette façon que les copies se justifient au point de vue de l'artiste ; sinon elles deviennent un travail, nécessaire sans doute, mais d'un habile ouvrier de talent plutôt que d'un artiste. Les photographies au burin — si je puis aussi irrévérencieusement parler — deviennent d'ailleurs plus souvent des manifestations sonnantes et trébuchantes du *struggle for life* artistique que de l'art véritable. »

---

(1) A plusieurs reprises et notamment lors des grandes pluies et de la crue de 1906, Bernier dut lutter contre l'inondation. Son atelier fut plus d'une fois envahi par les eaux.

Interprétation plutôt que reproduction : c'est ainsi qu'il faut définir un Rembrandt ou un Van Eyck de Charles Bernier. C'est de l'art au même titre que l'accent nouveau, original qu'apporte la personnalité d'un grand tragédien à l'œuvre d'un Shakespeare ou d'un Racine. (Profanation, déformation du génie et de la personnalité, diront certains. Il n'empêche que c'est de l'art tout de même.)

La gravure de Bernier, avec ses tons vigoureux, son coup « de brosse » large, fougueux souvent, c'est de l'art éminemment sincère et robuste. Tout Bernier est là. L'homme est d'ailleurs pareil à son art, ou si vous le voulez, cet art est l'image fidèle de Charles Bernier. Ce terrien, ce Wallon, cet Angrois est simple, franc, puissant et sain. Passé le pont, vous frappez à la petite porte qu'encadrent délicieusement la glycine et la vigne folle, devant un jardin candide comme celui d'Henri DE BRAEKELER. Un homme vient vous ouvrir ; il a le front plissé encore de la tension d'esprit, de la vision aiguë dont il a saisi, pour le fixer sur la plaque, quelque chef-d'œuvre de la peinture flamande ou tel masque impénétrable. C'est Charles Bernier : il est en sabots, royalement débraillé dans un velours grossier qui sent bon le foin. Figure haute en couleur, épanouie, trognonnante, échappée d'un Brouwer ou d'un Steen, sous les cheveux bouclés qui évoquent aussi un satyre de Jordaens. Ce physique de cabaret ou de priapée est celui d'un artiste sobre, travailleur, infatigable, qui a su échapper à la vie absorbante des capitales et des fameux milieux d'art, pour produire dans la solitude une œuvre fervente et durable.



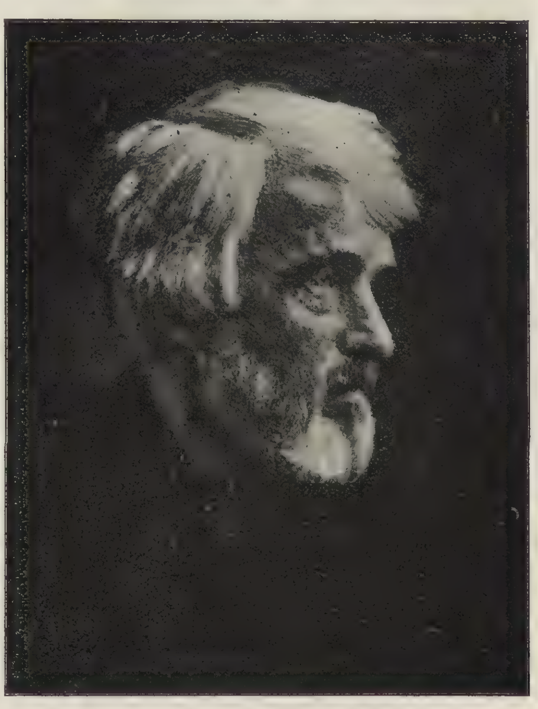
Camille LEMONNIER,
D'après une eau-forte de CHARLES BERNIER.

Sa vie se partage entre son atelier, les champs et quelques escapades vers une exposition à Bruxelles, un ami à Mons ou à Valenciennes, — la ville de CARPEAUX et de WATTEAU que les efforts

de quelques jeunes artistes d'avenir faisaient appeler audacieusement par un journal local « l'Athènes du Nord ».

Souvent, l'après-midi, Emile Verhaeren arrive à l'atelier, de son Caillou-qui-bique proche, désormais célèbre dans la littérature contemporaine ([1]). Il vient à pied par le bois, en suivant la vive Honelle, appuyé sur un bâton noueux, la pipe au « bec », la casquette enfoncée jusqu'aux oreilles. L'accompagne parfois Constant Montald, grand peintre décorateur et joueur de quilles émérite. Et ce sont des heures trop rapides passées dans cet atelier où plus d'un peintre vint s'initier aux secrets de l'eau-forte, que décorent des œuvres d'art nombreuses au bas desquelles Claus, vander Stappen, Montald, Devreese, Danse, Chigot, etc., apposèrent leur signature.

Le poète de la *Multiple Splendeur* — du même geste qu'il se penchait tantôt sur une rose de son jardin, sur un insecte ou un brin d'herbe, ou que je le vis un jour se mettre à plat ventre pour mieux saisir le fonctionnement d'une machine — Verhaeren promène la loupe sur la plaque qu'a griffée patiemment, pendant des semaines, son bénédictin d'ami.



Thomas CARLYLE,
d'après une eau-forte de Charles BERNIER.

Puis les discussions esthétiques commencent. Elles s'arrêtent parfois brusquement, restent en suspens un court instant : on cherche, il faut trouver une formule où résumer un concept délicat qui

([1]) Le poète, comme le dit une gazette locale que j'ai sous les yeux, habite dans la verdure une modeste maison blanche, chaulée comme une « femme ». (N'est-ce point : ferme, qu'il faut lire ?)

vient de s'élaborer. Bernier qui jusque là s'est tû, approuvant parfois de la tête, trouve le mot, un mot pittoresque, paysan, et le jette victorieusement avec un accent picard qui vous convainct.

*
* *

Nous allions oublier un Bernier savoureux ! le Bernier manager, régisseur et metteur en scène. Il existe à Angre, village de 1800 habitants, un Cercle dramatique qui s'appelle : *Les Résignés.* (Résigné à quoi, mes enfants ? A n'être que des acteurs paysans, à ne jouer qu'à Angre et non au Théâtre-Français ? Vous ne vous résignerez jamais assez....) Sur une scène exiguë, cette troupe paysanne a interprété vaillamment, avec une fruste sincérité, des œuvres comme *Le Mort* de Camille LEMONNIER, *Le Juif Polonais* d'ERCKMANN-CHATRIAN ; *Blanchette* de BRIEUX, et s'apprête à monter *Intérieur* de MAETERLINCK.



Charles BERNIER,
d'après une sculpture de ELIE RASET.

Vous admirez les décors, vous vous étonnez de la vérité des costumes et de la mise en scène, les acteurs vous font penser parfois à Oberammergau ou aux paysans westphaliens. Mais savez-vous qu'il y a un Jupiter dans la coulisse et que ce Jupiter s'appelle Charles Bernier ?

*
* *

L'artiste a 37 ans ; il est né à Angre le 1er juin 1871. Son grand-père paternel était né lui aussi dans ce village agricole, qui produit une chicorée célèbre et de ce fameux tabac de Roisin, vraiment abondant, à en croire la montre des magasins de Londres et de Paris. Le grand-père de Bernier était cabaretier à l'enseigne du « Vert Baudet ». Il exerçait en outre la profession de « chasse-monée », c'est-à-dire qu'à dos de mulet, il allait chez tous les petits fermiers de la région prendre leurs sacs de blé pour les porter ensuite au moulin.

Son père, Théodore Bernier, fut une des physionomies les plus originales et les plus populaires du Hainaut. Son souvenir subsiste parmi ceux qui s'intéressent à l'histoire, aux origines, aux coutumes et à la vie ancienne de cette province de la terre occidentale. Le fils du « chasse-monée », qui ne connut d'autre enseignement que celui de l'école primaire, fut successivement



Charles BERNIER,
d'après une photographie de Henri GLINEUR.

ouvrier peintre, domestique chez un directeur-gérant de charbonnage, commis chez un bouquiniste de Valenciennes, puis enfin représentant en librairie pour la maison Manceaux de Mons.

C'est dans ces derniers emplois que se développa cette passion de la lecture, de l'étude, de la science (et surtout de l'archéologie) qui ne l'avait jamais abandonné (¹). Et ainsi, l'ouvrier peintre de jadis devint un archéologue et un historien fécond. Il fut le type de ces aimables polygraphes comme il s'en rencontre encore dans nos provinces, qui se consacrent avec une ferveur touchante à l'étude d'un village, d'une ville, d'une région : la leur. Il fut membre de nombreuses sociétés savantes de France, de Belgique et d'Italie, se vit souvent couronner par elles, écrivit jusqu'à l'âge de cinquante ans, des notices, histoires, mémoires et dictionnaires nombreux et variés. Une liste que j'ai sous les yeux ne comporte pas moins de 71 titres. On voit s'y cotoyer : un *Guide du Touriste au Caillou qui bique*, les *Inscriptions des Cloches de Ligne*, les *Antiquités gallo-romaines et franques* trouvées à Angreau, des ouvrages sur la sorcellerie, une *Notice sur le serment des archers de Saint-Sébastien à Quiévrain*, des oraisons funèbres et un *Souvenir de la fête donnée à Angre à l'occasion de la remise d'une médaille à la compagnie de pompiers de Sebourg*. N'est-ce pas que tout cela a un parfum charmant de provincialisme ? On pense à ce bon M. de la Boulerie, dont Henri de Régnier a tracé la physionomie dans les *Vacances d'un jeune homme sage*. Le père de Charles Bernier a laissé entre autres œuvres marquantes un très précieux *Dictionnaire géographique, historique, biographique et bibliographique du Hainaut* (²).

Ce parfait « honnête homme », au lieu de les contrarier, encouragea les dispositions artistiques que, très jeune, son fils révéla.

Charles Bernier suivit les cours de l'Académie de Mons, que dirigeait alors le peintre Bourlard et où Auguste Danse enseignait la gravure. Très tôt, il sut montrer avec franchise qu'il avait de son art une compréhension différente de celle du maître, une conception vraiment personnelle et audacieuse.

A l'âge de vingt ans, bravant l'ironie des chers confrères, Bernier prit part au concours de Rome. Il s'y classa premier, obtenant le 2me Grand prix. (Le 1er ne fut pas décerné).

Puis, lesté... d'espérance, plein d'ardeur, le jeune graveur s'en fut à Paris où pendant deux ans, il suivit — de loin — les cours de l'École des Beaux-Arts, fréquenta les ateliers et les expositions.

(¹) Cf. *Notice nécrologique sur Théodore Bernier*, par Aug. Losset, *Annales du Cercle Archéologique de Mons*.

(²) In-8°, 603 p. et une planche. Ed. Manceaux, Mons, 1891.

Depuis, il a exposé régulièrement aux Salons de Paris, Berlin, Bruxelles, Liége, Anvers et Gand, à l'Exposition universelle de Saint-Louis où il obtint une 3e médaille, fit des expositions particulières à Mons et à Valenciennes, participa comme juré aux concours de Rome pour la gravure.

Nous avons dit plus haut à quels genres il appliqua les ressources merveilleuses de son métier de graveur en taille-douce ou à l'eau-forte. Ajoutons qu'il a fait, en de fort beaux crayons, de curieuses études de paysans et qu'il s'est essayé, en collaboration avec un jeune peintre valenciennois, M. Maurice Ruffin, dans l'art naissant et ingrat de l'eau-forte en couleurs.

Nous avons dressé, avec beaucoup de peine (Bernier, soyez maudit !) un catalogue incomplet de son œuvre gravé, que l'on trouvera à la suite de cette étude.

* * *

Bernier récidivant dans le succès aux salons de Paris, M. Dujardin-Beaumetz vient de lui conférer je ne sais quelle distinction honorifique. Il a eu là une excellente idée : ce sera, pour les nombreux amis et admirateurs de l'artiste, l'occasion de manifester dignement en son honneur. Un Comité s'est constitué, sous la présidence d'Emile Verhaeren, qui a pris l'initiative d'une manifestation et d'un banquet. Dans ce joli village d'Angre, nous irons le 9 août célébrer sous les espèces du poulet, du homard et autres nourritures agrestes, la gloire de ce gros garçon qui est selon la parole de Verlaine « un bon zigue et un gentil copain » et selon la parole des hommes avertis et impartiaux, un des grands artistes de la gravure wallonne avec Rassenfosse, Donnay, Maréchal et Danse.

Louis PIÉRARD.



CATALOGUE

de l'œuvre gravé par Charles Bernier

(1889-1908).

Plus de 250 planches dont :

I. Reproductions :

1. *L'homme à l'œillet,* d'après Van Eyck.
2. *Le Christ,* d'après Bonnat.
3. *Caïn,* d'après Cormon.
4. *Le Ravin de Waterloo,* d'après Chega.
5. *Job,* d'après Bonnat.
6. *La Fécondité,* d'après Jordaens.
7. *La Visite aux malades,* d'après Struys.

8 à 10. *Petit buveur, Un amiral, Joyeux compagnon,* d'après Frans Hals.

11. *L'opérateur,* d'après Steen.
12. *L'ivrogne,* d'après Charles de Groux.
13. *Christ en croix,* d'après Delacroix
14. *Résurrection,* d'après Delaunais.
15. *Chasseur à cheval,* d'après Géricault.

16-17. *Le réveil, La revue nocturne,* d'après Raffet.

18. *Portrait d'enfant,* d'après Van Dyck.

19 à 21. *Saskia, Vieille femme, Tête de vieillard,* d'après Rembrandt.

22. *Portrait du père de Rembrandt,* d'après Rembrandt.
23. *Un vieux,* d'après Rembrandt.

24 à 26. *Trois portraits de Rembrandt,* d'après lui-même.

27. *Sainte Barbe,* d'après Van Eyck.
28. *Le vanneur,* d'après Millet.
29. *Carpeaux,* d'après lui-même.
30. *Le fumeur,* d'après Brauwer.
31. *Saint Paul,* d'après Ribera.
32. *Un soudart,* d'après Forthune.
33. *Vieille femme,* d'après Ribot.
34. *Marcelin Desboutin,* d'après lui-même.
35. *Jacqueline de Castre,* d'après Rubens.
36. *Le comte Olivarès,* d'après Velasquez.
37. *Le Gourmet,* d'après Daumier.
38. *Une affiche,* d'après Paul Antin.

2. Portraits.

39 à 49. Dix portraits d'Emile Verhaeren.
50-51. Deux portraits de Charles van der Stappen.
52. Emile Claus.
53. Alexandre Struys.
54. Harpignies.
55. Bouguereau.
56. Victor Gilsoul.
57. Maurice Ruffin.
58. Paul Antin.
59. Louis Piérard.
60. Constant Montald.
61. Thomas Carlyle.
62. Duysburg.
63. Huberti.
64. Radoux.
65. Joseph Dupont.
66. Brahms.
67. Camille Lemonnier.
68. Delbœuf.
69. Coquelin aîné.
70. Fulgence Masson.
71. Bara.
72. Van Beneden.
73. Le sculpteur Devigne.
74-76. Deux portraits de Me Van den Daele.
77. Uytterschaut.
78 à 120. Portraits bourgeois.

3. Divers.

121. *Le sorcier.*
122. *Rodin.*
123. *La rentrée du troupeau.*
124. *Le berger.*
125. *Les baigneurs.*
126. *La charrue.*
127. *Le départ du troupeau.*
128. *Vers le soir.*
129. *La songeuse.*
130. *Le coup de collier.*
131. *La voiture du médecin.*
132. *Les sabotiers.*
133. *Un soir.*
134. *La couturière.*
135. *Le repos.*
136. *Vieillesse.*
137. *Le faucheur.*
138. *Au repos.*
139. *A l'étable.*
140. *Bâtisse.*
141. *L'ancien.*
142. *Chevaux.*
143. *La vache.*
145. *Les deux fumeurs.*
146. *Le mendiant.*
147. *Les vieux.*
148. *Les vieilles.*
149 à 154. *Bords de la Honelle.*

4. Eaux-Fortes en couleur.

155. *Intérieur.*
156. *L'aquafortiste.*
157. *La route.*
158. *Le village.*
159. *La fenêtre.*





La Joyeuse Entrée de Ferdinand de Bavière, Prince-Évêque de Liége, à Dinant, en 1614

Depuis plus d'un an, Ferdinand de Bavière avait été élu prince-évêque de Liége en remplacement d'Ernest de Bavière. Le 27 janvier 1613, il avait fait sa *Joyeuse Entrée* en sa « bonne ville » de Liége (1). Les premiers mois du nouveau règne, occupé par les fêtes et l'installation du prince, s'étaient écoulés sans qu'il pût, selon la coutume de ses prédécesseurs (2), faire le tour de sa principauté et surtout se rendre dans les principales villes.

L'accueil que lui avaient fait les Liégeois, l'avait assuré des bons sentiments du peuple à son égard. Aussi entreprit-il, après la fin de l'hiver de 1614, d'aller visiter quelques cités importantes. Au mois de mars, il se rendit à Huy et, après y avoir séjourné quelques jours, il se mit en route vers Dinant, à travers le Condroz.

Vers la mi-avril, le magistrat de Dinant fut prévenu de l'arrivée prochaine du prince, qui devait passer par Ciney. Il s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour recevoir dignement le nouveau prélat : il fit procéder au nettoiement de la ville, fit enlever les boues des rues que devait traverser Son Altesse ; on renouvela les peintures des portes de la ville et de la halle ;

---

(1) Voyez à ce sujet L. Polain, *Récits historiques sur l'ancien Pays de Liége*, Bruxelles 1866, pp. 311 à 336. — Mgr Schoolmeesters vient de publier dans *Leodium*, n° de juin 1908, le cérémonial de l'inauguration du prince Corneille de Berghes dans sa bonne ville de Huy, en 1538.

(2) Au cours du XVIe siècle, les princes-évêques avaient pris l'habitude de faire leur joyeuse entrée à Dinant, entre autres Ernest de Bavière en 1582 (*Cartulaire de Dinant* t. IV, p. 209).

on fit peindre les armoiries de Bavière sur la porte Martin par où devait pénétrer le prince, ainsi qu'à la collégiale et à l'hôtel de ville. On fit réparer les enseignes des Compagnies et les drapeaux aux couleurs du prince, « sçavoir blanc et bleu à quairiau ». Le magistrat envoya des bateaux chercher les *hardes* de l'évêque et des gentilshommes de sa cour, qui étaient restées à Huy.

Les habitants, d'autre part, s'apprêtèrent à prendre part aux festivités : les maisons furent garnies, des *hourements* et des arcs de triomphe furent élevés sur les places du Marché, de Notre-Dame et de Saint-Nicolas.

Le 18 avril [1], le Conseil se réunit et prit les dernières décisions : il fit convoquer pour le lendemain tous les habitants mâles de Dinant, de 18 à 60 ans, qui devaient se réunir par compagnie sous peine d'une amende de 3 florins d'or en cas d'absence. Elles devaient se grouper du côté de la porte Martin et sur le rivage de Meuse. Tous ceux qui voudraient faire les frais de s'équiper à cheval, accompagneraient le magistrat pour se rendre au devant du prince.

Le Conseil régla le nombre des tirs de mousqueterie à exécuter par les compagnies et sur les fortifications, à l'arrivée et après la prestation de serment de l'évêque ; il fit distribuer des *torches et falloz avec des tonnes de daghet*, destinés à être allumés dans toute la ville, ainsi que de la poudre pour les feux à faire dans l'Ile, à la tour Chapon, en Montfort. Enfin il décrétait l'ordre dans lequel devait se faire le cortège qui accompagnerait Son Altesse à son entrée.

Le lendemain, les compagnies se rendirent en bon ordre au dehors de la ville par la porte Martin, jusqu'au lieu-dit Fond des Pèlerins : elles étaient commandées par Philibert Tournon, Pierre Chevalier, Jean Tabollet et Jean Maucors ; aux compagnies de la ville s'était jointe celle du faubourg, sous les ordres de Perpète Bivort. Le seigneur Jean Renault de Berlo, gouverneur et souverain mayeur de Dinant, se rendit au devant de « sa dite Alteze », accompagné et suivi des échevins et d'un grand nombre de bourgeois à cheval.

---

(1) Tous ces détails, et ceux qui vont suivre, sont extraits du registre aux *Paroffres*, 1612-1618, f° 112 et des *Comptes* de 1613-1614, conservés aux archives de la ville de Dinant, ainsi que des notes publiées par M. Lahaye dans le *Cartulaire de Dinant*, t. IV, pp. 361-364.

« Estant venues l'environ du pont au fond des Pèlerins, estans quelque nombre de harquebusiers (comme enffans perdus) embuscadéz ens haies et boscaiges de la Croix à Boisseille, passant S. A., fut par iceulx donné descharges, et puis après les dites compagnies, lesquelles aussytost cela faict se retirèrent toutes du loing des crestes en hault dudit fond jusqu'au desseur du moulin de Froidevaux, venant S. A. par le bas dudit fond, donnerent illecq encor quelques belles descharges, dont S. A. heu du plaisir au retenssement du fond redoublant les coups. »

Une suite nombreuse accompagnait le prince. D'après les comptes des dépenses faites chez les hôteliers de Dinant, il ressort qu'ils hébergèrent plus de soixante-dix personnes, gentilshommes et serviteurs, et environ cent et dix chevaux. A l'approche du prince, la population dinantaise, en habits de fête, était sortie des portes de la ville et accueillit l'évêque par ses vivats enthousiastes.

Les murs de la ville et les tours s'embrasèrent de centaines de torches ; les feux de mousqueteries éclatèrent du haut des fortifications de Montfort, répercutées par les charmants vallons des alentours de la ville. On voyait les habitants de Dinant, les manants des villages environnants circulant dans les rues, au milieu des boutiques et des forges désertées à cette occasion, sous les arcs de triomphe qui souhaitaient la bienvenue au prince.

Mais tout à coup l'on voit le prince, accompagné de sa suite et des magistrats de Dinant s'avancer vers la ville et, au milieu d'un profond silence, se célèbre la cérémonie du serment.

« Puis, estantes les compaignies rentrées en la dite ville, estant S. A. arrivé jusques un peu plus oultre de la chauffor de la dite porte Martin, où il y avoit du costé du chemin vers les ternes ung pavillon (1) dressé pour prester S. A. le serment ; mais ayans messieurs les burghemaistres Loyr et Tabollet descendus de leurs chevaux furent saluer et congratuler la bienvenue de S. A. Puis approchant aussy le greffier, luy ayant faict la révérence, demandat s'il plaisoit à S. A. prester le serment de ses ancestres et prédécesseurs princes. A quoy il démontra qu'il estoit preste. De faict luy fut lecturé par ledit greffier hors du livre aux évangiles le serment comme s'ensuit : « Vous war-

---

(1) « en une petite chapelle. illec à tel effet dressée », dit un autre document.

» derez et ferez warder l'honneur, franchieses, statuts, usaiges, » libertés, lettres et séelles que vostre ville de Dinant at de vos » prédécesseurs évesques de Liège et aussy de vostre vénérable » chapitre, sy que nostre droicturier seigneur ; et mennerez et » ferez mener toutes manières de gens, grans et petis, par la loy » et jugement de vos eskevins, selon la loy de vostre pays. Se » vous ayent Dieu et les saincts qui cy sont à vostre sens et » scavoir. »

« Sur quoy S. A. en forme d'affirmation, ostant son chappeau, avecque quelque signal vers la poitrine en abaissant la teste lui fut par le greffier présenté le crucifix d'argent sur le couvercle dudit livre, qu'il baisa en confirmation dudit serment presté. »

« Quoy fait, monsieur le bourghmaistre Loyr luy présentat, en forme des clefs de la ville, deux clefs d'argent en du cendal blanc et bleu qu'il print et les tient en discourant longuement avec les dits burghemaistres, avec démonstration de bon prince envers la dite ville, estante S. A. toujours à cheval. Lesquelles clefs furent par après rendues audit burghemaistre. »

Après cette pompeuse et obligatoire cérémonie, au milieu des décharges d'arquebuses et de mousquets, accueilli par les acclamations de toute la population, le prince pénètre dans la ville, accompagné des deux bourgmestres à cheval. Alors se forme un long cortège, comme nos ancêtres aimaient tant à en voir : tout d'abord les bourgeois à cheval qui avaient suivi le magistrat en dehors de la ville ; puis les serviteurs de l'évêque et de ses gentilshommes. Puis venaient les corps de métiers, les compagnies des arbalétriers et des arquebusiers dinantais, avec leurs costumes pittoresques et leurs vieilles armures ; derrière elles, les tambourins au nombre d'une vingtaine, qui accompagnaient de leurs battements les violons et les fifres des danseurs de l'épée et de ceux qui exécutaient la danse *macabrée ;* de ce groupe faisait aussi partie Thomas Fecherolle qui conduisait le « cheval-godin », si populaire dans nos fêtes de Wallonie [1].

Venaient ensuite les quatre compagnies, avec les enseignes claquant au vent, et dont les rangs réguliers encadraient le groupe luxueux formé par le prince, sa suite et le magistrat de la bonne ville de Dinant, que suivait aussi le clergé provincial ainsi que les ordres religieux, si nombreux à Dinant à cette époque.

---

[1] Voyez à ce sujet J. Borgnet, *Les anciennes fêtes namuroises,* Bruxelles, 1856, (Mém. in 4° de l'Académie royale de Belgique, t. XXVII).

C'est ainsi que le prince fut conduit à l'église collégiale où l'on avait tendu de belles tapisseries et des écus aux armes de Bavière. Là, sous le splendide portail de l'église, se tenait le clergé de la collégiale, le chapitre tout entier, en grand costume de cérémonie; l'évêque pénétra dans l'église au son des instruments de musique et des arquebusades ; il y prêta le serment habituel et entendit le *Te Deum* chanté en son honneur.

Sur les places publiques, sur le marché à la Fontaine comme sur la place de la collégiale, étaient dressés des « échaffauds » où des jeunes gens donnaient des représentations de mystères ou de farces; d'autres étaient occupés par des danseurs de toute espèce; sur d'autres des musiciens et des chanteurs célébraient les louanges de leur évêque et lui dédiaient des vers.

Après s'être arrêté quelque temps devant ces théâtres qui parurent l'amuser beaucoup, le prince, accompagné du magistrat, des chanoines de la collégiale, du clergé et de sa garde d'honneur, se rendit chez le bourgmestre Tabollet, où un *banquet* des plus luxueux l'attendait.

Le soir, après la fête et le repas, les jurés et les tiers de Dinant se réunirent chez le bourgmestre Tabollet où se trouvait également le bourgmestre H. Loyer, et là ils se présentèrent en corps au prince, auquel il remirent « douze plats d'argent, de chacun une livre, munis ou chargés de succades [sucreries ou pâtisseries sucrées], scavoir les armoiries de l'Empereur, celles de S. A., puis celles de la ville, et le résidu de diverses sortes agencé. »

Le lendemain, 20 avril, les fêtes recommencèrent dans toute la ville ; Ferdinand de Bavière s'en fut dîner au château, où le noble sire de Berlo lui offrit un repas somptueux, « auquel moy indigne, dit un de nos greffiers, escrivant la présente mémoire, j'eus l'honneur de servir de maître d'hostel ».

Cette réception terminée, le prince se rendit au Collège des Pères Jésuites, réinstallés à Dinant depuis quelques années (1) ; leur église et leur école n'étaient pas encore complètement achevées. Après avoir entendu une représentation d'une *Action* par les élèves, le prince alla procéder à la pose de la première pierre des bâtiments qui allaient être construits pour leur établissement.

---

(1) *Cartulaire de Dinant*, t. IV, p. 297.

Cette cérémonie fut suivie d'une fête semblable dans le quartier de Saint-Médard. Le prince-évêque, accompagné du clergé, de ses gentilshommes, du magistrat et du peuple de Dinant « en très grande presse » passa la Meuse et alla poser la première pierre du Couvent des Capucins — aujourd'hui l'hospice — dont il venait d'autoriser l'installation, le 27 avril de l'année précédente (1).

Le lendemain, 21 avril, Ferdinand de Bavière, heureux de l'accueil que lui avaient fait les braves Dinantais, reprenait la route de Liége, qu'il regagna par bateau, en passant à Namur et à Huy : les bateliers dinantais l'y reconduisirent.

Toutes ces fêtes, toutes ces réceptions grevèrent singulièrement les finances, déjà fort peu prospères de la ville de Dinant, qui dut emprunter de l'argent pour liquider une partie de ces dépenses. Les comptes que nous publions en partie, accusent une dépense totale de 4.004 florins 4 patars 6 deniers.

On y verra les frais de bouche faits chez le bourgmestre Tabollet, les fournitures pour la préparation des festins offerts au prince-évêque, les ouvrages de peintures, de remise à neuf, de nettoyage de la ville, les sommes payées pour les cadeaux offerts au prince, les dépenses pour les illuminations, la poudre, les armes, les enseignes, les notes des hôteliers, les gratifications accordées à des personnes qui s'étaient dévouées pour organiser quelques *jeux*, aux compagnies qui avaient servi de gardes d'honneur.

Ainsi débutait, dans la joie, ce règne qui devait finir dans la guerre civile et la ruine des libertés de la vieille cité-capitale. On était loin du souhait du naïf greffier qui nous a conservé la description de cette joyeuse entrée et qui terminait son récit : « Dieu fasse par sa grâce et sa miséricorde que le tout réussisse à heureuse fin ! ».

DD. BROUWERS.

---

(1) *Ibidem*, t. IV, p. 357.

ANNEXES.

Pour la Joyeuse Entrée de Son Alteze reverendissime Prince de Liége.

EXPOSITAS *faits par Monsieur le Burghemestre Tabollet à la susdite Joyeuse Entrée quy at esté le XIXe d'april 1614.*

A Henry Sibert pour poisons par luy vendus, 92 florins.

A la femme Chabot et à la feme du Juwea pour des truictes, 3 fl. 5 patars.

Le 18e d'apvril achapté encore des poisons pour 27 patars, et des mousselles ([1]) pour 6 p.

Encore à la femme Chabot et à la vefve du Juwea, pour des truictes, 5 fl.; à ung serviteur apportant une truicte, une perche et quelques autres poissons, que Monsieur le prélat de Leffe at faict présent, et unne grande carpe de Meuze que Perpète Noizet at aussy faict présent, 12 p.

Pour des ayons et une truicte, 8 p.

A Anne de Linchamps pour anguilles et autres poissons, 3 fl. 2 p.

A ung poissonneur de Namur pour poissons par luy vendus, 8 fl.

Pour des écrevisses, 25 p.; encore des truictes pour 25 p.

A François Noel 23 livres de molue à 2 pat. la livre, 46 p.

A luy mesme encore 12 livres, 24 p.; pour demy cent de sorez, 26 p.

A ung serviteur ayant aporté des truictes que le bailleur d'Antée faisoit présent, 6 p.

A Franchois Noel pour 20 livres et trois quartrons de fromages de brebis et demy rez de sel et autres menutes, 11 fl. 19 p. 3 quart.

Au dit François pour del larme, 1 1/2 p.; pour 5 quartrons d'œufs, 27 1/2 p.

A la vefve Deslin pour une cuvelle de burre à 19 fl. le cent poisant, après avoir déduict la cuvelle, 122 1/2 l., 23 fl. 5 1/2 p.; pour porter icelle cuvelle payé, 2 pat.; pour encore 5 quarterons d'œufs, 27 1/2 p.

Pour 5 pots de vinaigre à la maison Lampy, 20 p.; pour trois onces d'oregnes de la maison Melart, 8 p. 3 q.

A Marguerite Catton pour des poires, 8 p.; pour 3 citrons, et ung port parmy, 3 p.

A la vefve Jehan Menu pour une pinte d'eaue rose, 11 p.; pour encore des œufs, 22 1/2 p.

A Perpete de Halloy pour 59 livres de cif, 14 fl. 7 p. 15 deniers.

([1]) Cf. *Mostier*, dans GRANDGAGNAGE, II, 138.

A la vefve Jehan Marcq pour en avoir faict des chandelles, 37 p.

Pour de la salade, 1 1/2 p.; à la fille Marg. Catton pour delle jotte et salade, 20 p.; pour beurre nouveau et œufs, 4 fl. 18 p.; pour deux livres de beure frais, 9 p.; pour rosmarin, 17 p.; pour un cent d'œufs, 20 p.

Pour deux cappons, 28 p.; pour 2 cocqs d'Inde et une pouille, 10 fl. 3 p.

A Nicolas Jehenneau pour 28 1/2 livres de lard par luy vendu à 5 1/2 p. la livre, 7 fl. 16 p. 3 q.

A Jehan de Halloy l'aisné pour la moitié d'ung mouton, 3 fl. 6 p.

A Toussain Chabouteau pour la moitié d'ung mouton, 50 p.

A la veuve Perpete de Halloy pour 17 1/2 l. de chaire de porcq, 43 fl. 3 q.

A Franchoy Chabouteau pour ung cartier de mouton, 35 p.

A Perpete Chabotteau pour 24 1/2 l. de chaire de porcq, 3 fl. 10 p. 9 d.

A Perpete de Jemechine pour 2 couples et demy de pigeons, 17 1/2 p.

A Jehan Grosier pour 3 couples et demi de pigeons, 26 p.; idem à Jehan Levache, 24 p.; pour un levro, 7 p.

A Jehan de Halloy l'aisné pour 6 chappons, 5 fl.; pour 3 couples de chappons, 3 fl. 12 p.; pour une pouille d'Inde, 32 p.

A Franchoy Chabotteau pour 3 couples et demy de poulets, 42 p.; pour 6 langues de bœufs, 46 p.

A Loys de Halloyx pour 2 gabris, 50 p.; pour 5 conchons, 5 fl. 12 p. 1/2.

A Jehan de Halloy l'aisné pour 2 agneaux, 3 fl. 15 p.; pour ung agneaux, 53 p.; pour 2 moutons à Jehenne Libert 11 1/2 fl.; pour 4 lapins et ung levro, 46 p.; pour 2 veaux et 2 moutons, 25 fl.; pour un veau, 3 fl. 15 p.

Pour 87 livres de chaire de bœuf, 11 l. 8 p. 3 d.

A Jehenne Sibert pour 4 cabris, 5 fl. 10 p., pour 56 livres de chaire de bœuf, 6 fl. 6 p.; à Loys de Halloy pour la moitié d'un veau et ung mouton, 7 1/2 fl.; pour 2 cabris, 55 p.; pour 1 veau, 3 1/2 fl.; pour la moitié d'ung veau, 35 p.

A l'espeuze Jehan de Honnay pour divers volages, beure et plusieurs autres menutes, 18 fl. 10 p. 1 q.

A Agnes Emond pour ung lièvre et une becasse, 12 p.; pour 1 cocq d'Inde, 3 fl.; pour 4 chappons, 52 p.; pour une couple et demye de perdrix, 33 p.

A Anne Contraire pour pain blan, 10 fl. 8 p.

A Loys de Halloy pour 2 livres de suif, 10 p.; pour 1 cartier de mouton et la moitié d'ung cabri, 50 p.; pour la moitié d'un cabry porté en la maison Franchoy Dellecourte, 15 p.

A Jehenne Sibert pour 85 l. de chaire de bœuf, 10 fl. 13 1/2 p.; pour 2 quartier de mouton, 3 fl.

A Guilleame de Jullers. Premier pour ung pot et demy et demye pinte d'huille d'olive, à 27 patars le pot, 44 p.; du saffran pour 5 p.; demy onse de canelle, 2 p.; une livre de canelle sucrée, 22 p.; ung quarteron de drageries sucrées de couleur, 6 p.; une livre de roisin de Tarce, 7 p.; 2 livres d'annis sucré, 9 p.; encore demy pot d'huille d'olive, 13 1/2 p.; 4 livres et demye de sucre, 3 fl. 7 1/2 p.

A Jehan Bidart, à Namur. Premier pour 4 langues de bœufs, 2 fl.; 13 os à la moelle, 32 p.; 4 douzaines de pieds de moutons, 2 fl.; 4 panses de moutons, 10 p.; 12 cents de galettes, 3 fl.; 3 livres de farine de ry, 24 p.; 4 onces de kusblack ([1]), 8 p.; pour les avoir porté, 16 p.; et pour bonté d'argent, 34 1/2 p.

A Jean de Harcamp, à Namur : ung quartron d'or battu, 12 p.; ung quartron d'argent, 6 p.; 2 livres de farine de ry, 16 p.; 6 1/2 onces de huysblat, 18 p.; 3 onces d'huille d'amandes douces nouvelles, 12 p.; une once de gomme Dragaganthe ([2]), 3 p.; pour bouté d'argent, 10 p.

A damoiselle Margueritte Pyret, 12 marcepain, 15 fl.; 5 livres et 6 onces de fin sucre, 4 fl 11 1/2 p.; 14 l. de sucre de bancque, 13 fl. 6 p.; 2 livres de canelle romaine, 3 fl. 12 p.; 25 limon sallez ([3]), 66 p. 6 d.; 20 livres de prune, 45 p.; 6 l. corentien, 42 p.; 6 l. parmisan, 6 fl.; 6 l. capres, 4 fl.; 8 q. d'olives, 8 fl. 16 p.; 6 l, de succades secq, 12 fl.; 6 1/2 l. d'estrugeon, 7 fl. 16 p.; des anchoues ([4]) pour 3 fl.; 2 l. de purnelle secque, 57 p.; 6 l. de paste de Genne, 19 p.; 2 l. de dattes, 2 fl.; 1 l. de noix moscade, 3 fl.; 1 l. cloux de giroffle, 4 1/2 fl.; 1/2 l. de safiran, 1 fl. 10 p.; 2 l. canelle courte, 4 fl. 4 p.; 6 l. de sucre en poudre, 4 fl. 12 p.; 2 l. canelle longue, 4 fl. 16 p.; 8 l. d'amandes secques, 3 fl. 12 p.; ung cent et demy d'oranges, 6 fl.; 20 citrons, 3 fl. 10 p.; 6 l. succades fresches, 7 fl. 16 p.; 6 l. fin biscuyt, 4 f. 4 p.; 1 l. de fleure, 4 fl.; 2 l. de gengembre, 16 p.; 1 l. de poive, 1 fl. 6 p.; 4 l. jambons de Mayence, 15 fl. 8 p.; 3 l. rosqmelle, 2 fl. 2 p.; 3 l. rosqmelles à 4 cornettes, 2 fl. 17 p.; pour des banses et thonelet, 1 fl. 15 p.; 3 l. de biscuitte de taille, 3 fl. 6 p.

A Franq Bertho. Les armoiries de Sa Majesté impériale doubles, 16 fl.; item de Son Alteze de Liége, 16 fl.; le Peron avec l'image Nostre Dame et Saint Perpette, 16 fl.; les armoiries de la ville, 16 fl.

Item 5 livres de fructage, 20 fl.; 1 l. canelle romaine, 1 fl. 16 p.; 1 l. long grains sucre oranges, 1 fl. 4 p.; 1 l. de cloux sucré, 1 fl. 6 p.; 1 l. bancquet d'Espaigne, 1 fl. 6 p.; 1 l. grosse coriande lise, 1 fl.; 3 l. alcos, 12 fl.; 1 l. alcospellerie, 5 fl. 10 p.; 6 dousaines pipes, 3 fl. 8 p.; pour une grande mande, 12 p.

Monsieur de Bosut at faict présent d'ung colimoge; mademoiselle relicte feu monsieur Tabollet, ung panon.

A prédit Berto pour ses vacations d'avoir envoyé les parties que dessus et et pour voiture, pour despens en chemin, 14 fl.

Pour ung messagier venant de Liége, 4 fl.

Pour 10 brocques tournantes, 3 patars.

A la veuve maistre Bernard pour cincque pot de terre, 12 1/2 p.

([1]) Colle de poisson.

([2]) Agragante.

([3]) Espèce de fruit conservé.

([4]) Anchoix.

A Stassin pour avoir esté à Maisier [1] et en Ardenne, cercher poulet et venoison, 4 fl.

Pour la porte de 2 aimes de vin blan du rivage en la maison monsieur Tabollet, 10 p.

Pour 2 mains de papier et 1 botte de filet en la maison Johan Gillet, 6 p.

Encore à la veufve maistre Bernard, des pots de laict, 56 p. 1/2.

A Nicollas Regnault pour une dousaine et demye de verre, 7 1/2 p.; encore pour verres à boire cervoises, 18 p. 6 d.; à Jehenne Martin, des jusses, 15 pat.; à Jehan Gillet pour 4 lorches, 3 fl.

A Wathier Simon pour avoir esté à Huy avec les batteau de S. A. affin retirer les hardes que l'on avoit mis en batteaux pour le service de S. A. et avoir servy à la courte, 3 fl. 5 p.

A Jacques Lallemand pour 3 journées allant à Bouillon et 3 journées servy à la courte, 4 fl. 16 p.

A Henry de Honnay pour avoir racomodé les licts ou couches et pour cloux, 20 p.

A six manouvriers ayant travaillé à chemin de Froidvaux, 8 fl. 2 p.

A Mre Jean, cuisinier de Namur, et à ses 2 fils pour avoir travaillé et acomodé la viande sur les batteau à Huy, 50 fl.

A l'argentier de S. A., 4 fl. 5 p.

Pour les despens des cuisinier et de Wathier, Simon et Hennelle retournant de Huy sur la neff marchande à Namur et de Namur à Dinant, 4 1/2 fl.

A l'escuyer trenchant, ung bas de soy de 18 fl.

A Jenon Bilko et Elis pour leurs paines d'avoir assisté à la cuysine, 10 fl.

A elle même pour pain qu'elle at délivré, 23 fl.

Pour ung muid d'espeaute pour fayre pasté et tartes, 4 fl.

A Jehan Jentis, marchand de vin, suivant sa lettre, pour deux tonneaux de vin envoyé par Perett, l'un d'une aime et 2 stiers à 72 fl., l'autre contenant 1 aime et 8 stiers à 54 fl. l'aime, le tout ensemble avec les tonneaux, menage à la barque, et cuvelier, 161 fl. 16 p.

A Peret pour la voiture du dit vin, des espiceries et tapis printes, 2 fl.

A Namur pour 60e, 12 pat.

Pour 2 poinsons et demy de vin d'Ays, 180 fl.

Pour 1 poison et demy de bierre, 10 fl. 15 p.

A demoiselle Jehenne Piret pour vin qu'on at heu en sa maison, 38 fl. 12 1/2 p.

Pour douse plats d'argent poisant 24 marcks à 25 fl. la marck, présentéz à S. A., 600 fl.

A Jehan Levache pour la façon à raison de 5 patars l'once, 48 fl.

Pour 2 clef d'argent présenté à S. A. pour clef de ville, lesquelles S. A. at confidemment remis es mains des bourgmestres, poisantes 5 onces et 12 esterlins, 17 fl. 8 p.; pour la façon, 28 p.

---

[1] Mézières, département des Ardennes, France.

Pour cristals et autres verres cassés, 8 fl. 5 p.
A Hubert Godissal pour unze vannée de charbons à 19 1/2 patars chacune et pour quelques services de luy et ses confrères porteurs, 12 fl. 14 1/2 p.
A Jehan Hughin pour 2 moutz de lengnes portés en la maison Monsieur Tabollet, 8 fl. 2 p.
A Wespin pour 3 1/2 aulnes de blancq cartecque et ung satin de soye blanche pour l'enseigne des batteurs, 3 fl. 1 1/2 p.
A Jehan de Haulx pour 2 aulnes, demye tierce moins, 27 1/2 p.
A Guillaume de Brumaigne pour 2 aulnes et demye de cartecque, 46 1/2 p.
A cuisinier de Leffe pour avoir adsisté à la cuisine, 4 1/2 fl.
A la maison de Monsieur Tabollet pour 4 chevaux servans à la personne du prince, logés en sa maison; à la mesme maison, 28 dousaine de plats et argenterie; pour fruicts, pour fagots, pour lingnes, accordés 100 fl.
Pour louage de platz et asiettes, hastiers et paiesles à rostir, 30 p.
A Rock Groingnart pour 6 douzaines de platz et trenchoirs (1), 20 p.
A la feme Jacque Lallemand pour avoir curé 34 nappes, 28 dousaines de serviettes, 21 payres de linceux, 17 ticles, 4 tuailles de drechoir, 6 draps de main, 8 fl.
A Henry de Honnay, pour 2 chassis des armoiries dé S. A., l'ung mis à la grande èglise et l'autre à la maison de ville, 4 fl.
A Jehan Pierson pour lowaige de chandeliers, 18 p.
A Perpete Couvreux et son fils pour avoir pendant l'aprest dudit bancquet tenu estatz des partyes que dessus, 10 fl.
A Johan Istas pour avoir racomodé l'enseigne des batteurs, 34 p.
A Mademoiselle Bydart, *idem*, 4 fl.
Pour 6 chappeau de livrée aux serviteurs de ville.
Pour ung hastier de la maison des batteurs qui a esté perdu, 47 p. (2).

*
* *

AUTRES EXPOSITAS *par le burghemestre Loyr à la susdite joyeuse Entrée de S. A.*

Premier pour 1 quartier de cerf, 6 fl.; 1 cheviroux, 6 fl.; ung grand cocq d'Inde, 5 fl.; 2 pouilles d'Inde, 5 fl.; pour les mettre en paté avec soille, vinaigue, vin et burre, 17 fl ; pour 4 lièvres, 3 fl.; 8 chappons, 5 fl. 15 p.; ung levero, 9 fl.; pour 6 pouilles envoyées avec les parties susdites en la maison monsieur Tabollet, 2 fl. 8 p. Somme 50 fl. 9 p.
Pour 2 grandes mandes servantes à la decerte des tables, 2 1/2 fl.
Pour 2 tonnes de cervoise à rafrechier les compaignies sur les rues en retournant de St Nicollas vers le Marchet, 8 1/2 fl.

---

(1) On loua de plus 8 douzaines et demi de plats, d'argenterie et 2 douzaines d'assiettes.

(2) La première somme des dépenses pour la fète s'élève à 2222 fl. 18 p. 15 d.

A ung tambourin de Charlemont, 4 1/2 fl.; à ung de Fosses, 14 fl. 7 p., à ung de Namur, 4 1/2 fl.; à Geradin et ses 2 fils venant de Fumay, 22 fl. 5 p.; à Jean Bilkin le jeusne, 3 fl.; à Symon du Fourny, résident à St Medart, 2 fl. (1).

A Lambert de Slins pour 20 widanges de harens, pour les dorer de daguet, 5 fl. 12 1/2 p.; pour demy cent de fagotz pour allumer les dites tennes, 22 1/2 p.

A trois hommes ayant netoyé le loing du rivage affin y rengier les compagnies le jour des monstres, 15 p.

Pour 44 livres de lar délivrées par Nicolas Jehenneau, employées tant pour pastez faits en la maison du bourgm. Loyr qu'en la maison du Bourgm. Tabollet, pour le recuille de S. A., 12 fl. 2 p.

Pour 2 tonnes de bierre delivrées à la compagnie du bourg. Tournon, 10 fl.

A Nicolas Thiry, tant pour espiceries et sucres employés à accomoder les pastés que pour sucriés employés au blancquet faict en la maison du dit bourgm. Loyr, au retour de bon nombre des jurés du conseil, 11 fl. 6 p.

Pour 2 aulnes de nalle pour joindre ensemble les clefs présentées à S. A., 8 p.

A l'ordonnance Byvort et par luy exposés et à luy deduict par le rentier sur la ferme de vin (2) 39 fl. 5 1/2 p.

A Jean Roy, eschevin, pour 34 pots de vin eschillés en la maison du bourg. Loyr, tant au traitement de plusieurs jurés du conseil retournant de faire le présent à S. A. que au traitement de Bertof comparant de Liége, ayant préparé le bancquet de succades et defrayé en la maison du dit bourgm. et autres survenans de la suicte de S. A., 30 fl. 12 p. (3).

A Hubert de Grimon pour avoir faict faire quelques remonstrances par les sibilles à l'entrée de S. A., 8 fl.

Pour despens fais à l'entrée de S. A., par les compagnies des bourgeois es maisons diverses, 37 fl. 5 p.

A Peretz battelier pour avoir avec batteau reconduyt S. A. et ses gens de Dinant jusques à Liége.

Au bourgmestre Maucors pour plusieurs parties de taffetat et d'armoisin (4) de Genève pour réparer aulcunes enseignes, et autres parties, 56 fl. 18 p. 15 d. (5).

Autres expositaz fais par les tyrs avec le greffier tant aux hosteleries, peintres, entretailleurs, charbier, mareschal, serurier, menuisiers, et

---

(1) On paya encore 18 fl. 5 p. pour 8 autres tambourins.

(2) Pour tambourins, enlèvement des boues, fourniture de bière aux compagnies.

(3) Suit une dépense de 110 fl. environ pour vins fournis aux compagnies qui ont fait la garde.

(4) Espèce de taffetas faible et lustré.

(5) La 2e somme de ce compte des fêtes s'élève à 501 fl. 5 p. 15 d.

autres ayants estés employés pour préparatifs à la Joyeuse Entrée de S. A., iceux deniers provenants de Jehan Bocqueau pour 100 fl. de rente à luy rendus (4).

A Lambert Goreus et Jehan Lambiche pour poinctures des armoiries et autres besoignes par eulx faictes, 144 fl. 18 p.

Aux Pères Jésuistes pour préparatifs faicts à l'histoire représentée de leur parte à la venue de S. A., 16 fl. 16 p.

A Michel Stieleman pour avoir racomodé et fait plussieurs bois de harquebuzes à crocq, 32 fl. 18 p.

A Jehan de Miselle pour avoir entretaillé les armoiries de S. A. apposées au hault du bollewarcq de la porte Ason Dinant, 34 fl.

A la vefve Toussaint de Slin pour daguet pour faire torches, 15 fl. 12 p.

Au greffier Lahaye au nom de Mathy de Slin pour torches, 56 1/2 fl.

A Martin de Tomboy pour huit chapeau de livrée, 28 1/2 fl,

A Wauthier Simon pour 2 paires de rues servantes aux artilleries de la halle, 11 fl. (5).



(4) Le compte des hôteliers comprend l'entretien de plus de soixante-dix gentilhommes et serviteurs, accompagnés de 110 chevaux. En outre trois personnes furent indemnisées pour les dépenses de 249 repas et 104 *gistes* de chevaux.

(5) La 3e somme des dépenses s'élève à 1300 florins.



ART ANCIEN.

Het oude nederlandsche lied, par FLORIMOND VAN DUYSE. — La Haye, Martinus Nijhoff (Anvers, Librairie néerlandaise). Trois vol. in-8° (25 × 18), ensemble XXXVI + 2747 p., plus une brochure-index de 95 p. Prix : broché, frs. 87,15; relié, frs. 105.

Le nom de M. Florimond VAN DUYSE est bien connu de nos lecteurs. Outre que la réputation de l'éminent musicographe dépasse de loin les frontières du pays flamand, M. van Duyse a publié ici même, à diverses reprises, des articles justement appréciés, témoignant que son intérêt ne se limite pas à la chanson populaire de sa race [1]. Mais celle-ci conserve naturellement ses prédilections. Il lui a voué toute sa laborieuse sollicitude et, à ce point de vue, on peut dire que l'ouvrage qui nous occupe est l'œuvre de toute une vie.

Il n'en fallait d'ailleurs pas moins pour l'élaboration de ce vaste répertoire, de près de trois mille pages d'impression, où sept cents chansons avec leurs variantes sont analysées au point de vue du texte, de la mélodie, avec un inventaire complet des références bibliographiques, poursuivies jusqu'aux plus lointaines ramifications et, autant que possible, jusqu'aux sources elles-mêmes.

N'intéresserait-il que la Flandre et la Hollande, nous n'en tiendrions pas moins à signaler tout au moins ici un ouvrage qui honore la science belge. Mais pour rendre cet hommage à l'un de nos collaborateurs les plus distingués, nous n'aurons même pas besoin de nous écarter du programme de notre revue, puisque l'ouvrage qui nous occupe va nous

---

(1) Voir ci-dessus, t. IV, p. 66, sur la chanson française dans le répertoire vocal des Belges des deux langues; t. V, p. 50, sur l'air dit « Marche prussienne »; t. VIII, p. 93, sur les airs des Gilles de Binche, et p. 109, sur les chansons de Jean de Nivelle; t. IX, p. 41, sur la Marche des Patriotes de Mons.

fournir, sur quelques chansons franco-wallonnes, les plus intéressantes indications généalogiques.

Quelques mots du plan. Il est bien entendu, tout d'abord, que M. v. D. ne s'est pas limité au folklore. Son objet, l'« ancienne chanson néerlandaise », embrasse à la fois la chanson populaire et la chanson artistique. On revient d'ailleurs de plus en plus de la distinction arbitraire opérée entre l'une et l'autre, la chanson populaire étant considérée comme le produit d'on ne sait quelle élaboration collective, comme une émanation de l'âme de la foule. Nous en sommes fâchés pour ceux qui veulent appliquer l'idée collectiviste où elle n'a que faire, mais l'expérience le dit : la collectivité ne crée pas, elle accommode, réforme, déforme ou détruit; l'individu seul crée, — c'est-à-dire, dans notre domaine, l'artiste. — Et si une démonstration de ce fait était encore nécessaire, on ne la trouverait nulle part plus péremptoire qu'ici.

Donc, M. v. D. a réuni, d'après les sources originales ou d'après les travaux de ses devanciers, le plus grand nombre et les plus intéressants spécimens de la monodie vocale néerlandaise, depuis les plus anciens (XVe, XIVe siècles) jusqu'à ceux du premier tiers environ du XIXe siècle.

Nous avons dit ailleurs (1) quelle est la richesse bibliographique de la chanson néerlandaise, opposée à l'indigence du répertoire wallon correspondant. Les quelques ouvrages dont se compose celui-ci sont d'intérêt purement local et ne concernent que Liége ; il a fallu le séjour occasionnel d'un musicien flamand, M. Gilson, à Wasmes, pour que fussent recueillies quelques intéressantes chansons boraines. Seule, la collection de *Wallonia* est susceptible de donner une idée d'ensemble de la chanson populaire contemporaine dans la partie française de la Belgique; quant à la chanson ancienne, rien n'a été fait. En Flandre et en Hollande au contraire, la chanson, tant populaire contemporaine qu'artistique ancienne, a fait l'objet, depuis plus de soixante ans, d'enquêtes approfondies menées par des savants de premier ordre comme de Coussemaker, de monographies importantes comme celles de Kalff et de Acquoy ; il faut y ajouter les sources anciennes, les innombrables recueils publiés naguère en Hollande et à Anvers, en première ligne ces précieux psautiers où les indications de « timbre », providentiellement accompagnées des mélodies elles-mêmes, ont permis, les textes profanes étant recueillis ailleurs, de recomposer entièrement les chansons originales. Mais tout cela n'avait point encore fait l'objet d'un travail d'ensemble, condensant et confrontant les données antérieures en les éclairant de renseignements inédits, constituant en un mot une synthèse. C'est ce que M. v. D. a entrepris et réalisé de telle façon que si à l'avenir on parvient à y ajouter encore quelques détails, l'ensemble n'en est pas moins complet : quels que

(1) [Notre collaborateur fait allusion à sa très savante préface de la belle Anthologie qu'il a publiée sous le titre *Chansons populaires belges*, (Brux , Schott, 1905), et dont *Wallonia* a publié un compte-rendu, ci-dessus t. XIV, 1906, p. 322. — N. D. L. R.]

soient les travaux qui seront publiés ultérieurement sur le même sujet, celui-ci en fournira l'indispensable base.

Pas de considérations esthétiques, et très peu d'appréciations subjectives. Evitant le verbiage qui encombre souvent les ouvrages scientifiques français et surtout allemands, l'auteur se borne à exposer simplement, laconiquement ses documents. La partie critique se limite à l'Introduction, où il énumère les sources bibliographiques concernant son sujet, analyse le mécanisme métrique de ses textes, les modes anciens qui régissent une bonne partie de ses mélodies, enfin, les rapports entre le texte et la mélodie, c'est-à-dire la prosodie musicale [1].

La classification des chansons populaires et autres offre toujours une certaine difficulté. Voici celle de M. van Duyse : I. **La chanson profane**. — 1. *Ballades et romances*. 2. *Dialogues*. 3. *Chansons de veilleurs*. 4. *Chansons de mai*. 5. *Chansons d'amour* (*amants rebutés, chagrins, désirs, rêves d'amour, adieux*). 6. *Rapports de l'homme avec la Nature*. 7. *La vie domestique et sociale*. 8. *Association et camaraderie*. 9. *Chansons de société et chansons à boire*. 10. *Chansons comiques et satiriques*. 11. *Chansons de fête et de danse*. 12. *Chansons d'enfants*. 13. *Divers*. 14. *Chansons historiques*. — II. **La chanson religieuse**. — 1. *Noëls*. 2. *Chansons de nouvel an*. 3. *Chansons des Rois*. 4. *La Fuite en Egypte*. 5. *Les souffrances et la Passion de Jésus*. 6. *Chansons de mai* (*religieuses*). 7. *L'âme aimante*. 8. *L'âme souffrante*. 9. *Renoncement*. 10. *Chants en l'honneur de la Vierge*. 11. *Des Saints*. 12. *Chansons bibliques*. 13. *Légendes*. 14. *Divers*. 15. *Chants des Réformés*.

Le mode d'exposition est celui-ci : De chaque *lied* (ils sont numérotés de 1 à 714), l'auteur cite tout d'abord le texte musical et le texte poétique (éventuellement avec leurs variantes respectives désignées par des lettres), puis il étudie isolément l'un et l'autre, citant les sources, les références, recherchant les origines premières et les filiations, les analogies, suivant une tradition jusque dans ses plus lointaines migrations ; les conclusions, rarement formulées, découlent habituellement d'elles-mêmes, grâce à cette juxtaposition lumineuse de tous les éléments de la question.

---

(1) Nous ne pourrions nous étendre ici sur ce dernier point sans sortir du domaine spécial de notre revue. Bornons-nous à dire que les notations musicales de M. van Duyse, en ce qui concerne la mesure et surtout le rythme, lui sont presque entièrement personnelles, soit qu'il eût à rectifier les prosodies défectueuses de Willems et de de Coussemaker, soit qu'il eût à transcrire de vieilles notations ou à extraire une mélodie populaire d'une composition polyphonique ancienne en la débarrassant des scories mélismatiques qui encombraient la ligne mélodique. S'inspirant de ce principe que le rythme musical, comme celui du vers, émanent de l'accent tonique et du rythme de la langue, l'auteur s'est placé franchement à ce dernier point de vue, mélangeant sans souci les valeurs et les mesures et, surtout dans les chansons anciennes, mettant souvent en conflit le mètre et le rythme dans une sorte de déclamation musicale parfois discutable, mais qui vaut mieux, à tout prendre, que les essais chimériques de reconstitutions intégrales de ses devanciers.

La lecture est encore facilitée par le choix des caractères et par la perfection de l'exécution matérielle, qui fait honneur à l'industrie hollandaise du livre.

*
* *

Dans l'un des articles rappelés ci-dessus, M. v. D. signalait les affinités du *lied* néerlandais avec la chanson française et en exposait les raisons. Le livre qui nous occupe apporte, de ce fait, des témoignages nombreux et frappants. Naturellement, les accointances avec la littérature germanique sont en majorité, surtout en ce qui concerne le *lied* religieux. Mais une bonne moitié certainement des chansons étudiées motive des rappels du répertoire français correspondant, principalement pour la mélodie. A ce point de vue, on peut dire que l'ouvrage de M. v. D. étend singulièrement le répertoire bibliographique de la chanson française et que désormais on ne pourra, sous peine d'être incomplet, étudier même cette dernière sans le consulter.

Nous ne pouvons, sans nous écarter du programme de notre revue, nous occuper ici de l'objet principal du livre, la chanson néerlandaise, même en nous limitant à ses accointances avec la chanson française (1). Bornons-nous donc à en extraire quelques renseignements intéressant directement la chanson wallonne, et au sujet desquels *Wallonia* et son directeur sont cités à diverses reprises.

Passons rapidement sur les analogies forcées d'objet et de forme (chansons de danses, d'enfants, chansons pieuses : Passions, etc.), ainsi que sur celles qui s'appuient sur des usages généralisés parmi tous les peuples occidentaux. C'est ainsi que les coutumes signalées au sujet de la Saint-Martin (n° 374), de la Saint-Nicolas (n° 375), de la nuit de mai, des Rois (les chandelles et les billets des Rois) correspondent, dans leurs grandes lignes, à ce qui a été relevé ici même à diverses reprises. Les noëls en action, avec les processions joyeuses où chacun apporte ses présents naïfs, lait, œufs, fromage, miel, etc. (notamment le n° 503), rappellent les charmants spécimens de la tradition wallonne correspondante, annotés par M. A. Doutrepont dans son *Recueil de Noëls wallons*.

De même concernant la gracieuse légende de la Fuite en Egypte (v. ci-dessus, t. I, p. 123, Perwez), très cultivée en Flandre (ses adaptations occupent ici tout un chapitre) et qui était encore mise en scène, au début du XIXe siècle, dans une école flamande de Dunkerke (2). De même encore concernant la Danse des sept sauts (ci-dessus, t. III, p. 148, Chimay ; v. D. n° 364, *Ei, wie kan de zevensprong*), à laquelle certains

(1) Nous comptons étudier prochainement à ce dernier point de vue l'ouvrage de M. v. D. dans le *Guide musical* (Bruxelles).

(2) Cette tradition, qu'on ne trouve ni dans les évangiles apocryphes, ni dans la *Légende dorée*, serait une des nombreuses légendes qui se répandirent au moyen-âge et qui prirent naissance dans les sermons et les vies de saints (J. G. R. Acquoy, cité par v. D.).

attribuent une origine païenne avec une signification rituelle, et qu'on trouve de même en France [1], en Suisse, sur le Rhin, en Westphalie, dans le Brandebourg, le Harz, en Souabe, Bavière et au Danemark.

Il y a des rapprochements plus étroits, soit dans les textes, soit dans les mélodies des chansons [2], soit dans les deux ; et ici, la documentation de M. v. D. nous est d'autant plus précieuse que lorsqu'il arrive à préciser l'origine de ses spécimens, il nous fournit en même temps celle des nôtres. C'est ainsi que la chanson de danse *Daer ging een paterlje langs de kant* (n° 384), fameuse en Flandre, où elle a d'innombrables variantes, revit en Wallonie dans le crâmignon *Me promenant le long du bois* (Terry et Chaumont, *Recueil d'airs de cramignons*, n° 37). Notre chanson enfantine « J'ai un beau bouquet de fleurs » (ci-dessus, t. VI, p. 106) est étroitement apparentée, texte et mélodie, avec *Ik heb den meiboom in myn hand* (v. D. n° 387). Notre ballade « Venez, la belle, nous irons promener » (ci-dessus, t. VIII, p. 82, Lincé) est, comme on sait, une variante de la ballade française de Renaud et ses quatorze femmes. Celle-ci ne semble qu'une dérivation de l'antique romance d'*Halewyn*, répandue dans tous les pays germaniques, mais dont la version allemande notamment, atténuée et édulcorée, plus récente évidemment, ne peut être comparée avec le texte néerlandais, d'une grandiose barbarie ; M. v. D. (n° 1) étudie longuement les origines et les ramifications de ce morceau, un des plus beaux du romancéro flamand. Parmi les chansons religieuses, nous trouvons l'origine de la complainte du Juif-errant (ci-dessus, t. VII, p. 152 ; Amonines), qui fut traduite telle quelle en néerlandais (*Alle ding heeft zijn mode*, n° 673). La mélodie citée dans les *Mille et un airs* de Ballard (1712) avec le timbre « Quand mon berger me mène », est utilisée dans la *Ceinture de Vénus*, pièce représentée au Théâtre de la Foire en 1715, et reproduite dans la *Clef du Caveau*. La berceuse *Abèye, l'èfant* (bis), *vochal l'homme âx poûssîres* (ci-dessus, t. III, p. 110, n° 6) est l'une des rares chansons flamandes demeurées populaires à Bruxelles, où elle se chante sur divers textes, plus ou moins lestes, tandis que le texte « classique » est : *Daer was eenen man, eenen frayen man, eenen man van complaisantie*... (n° 325). On sait qu'en français, cet air très rythmé sert au couplet burlesque : « Mari', tremp' ton pain ». Mais le texte original est celui d'un vaudeville chanté dans *Ida ou Que deviendra-t-elle*, « comédie anecdotique » de J. B. Radet,

---

[1] La mélodie y passe dans le répertoire artistique. M. v. D. cite *Les sept sauts* (contredanse), avec ce texte : « Ton amant, Phylis, ne me plaît guère » (*Nouveau recueil de chansons choisies*, La Haye, 1732).

[2] Il faut pourtant se défier des analogies fatales entre ces refrains construits invariablement sur un petit nombre de formules mélodiques très simples. C'est ainsi que la ronde enfantine dunkerkoise *Al van den droogen haring willen wij zingen* (« Chantons le hareng-saur » ; v. D. n° 389) offre, dans la première période, une ressemblance frappante, quoique certainement fortuite, avec notre crâmignon « Au jardin de ma tante » (Terry et Chaumont, n° 178).

jouée au Théâtre du Vaudeville à Paris, le 28 frimaire an X (14 décembre 1801). L'air figure dans la *Clef du Caveau* sous la qualification « de la Sauteuse (valse) ». — Il ne faut pas non plus s'étonner de retrouver ici, sous les espèces d'un cantique à Ste Barbe (n° 665), l'air du crâmignon *Ahier au soir j'ai tant dansatche* (TERRY et CHAUMONT, n° 183), lequel n'est autre que celui de la romance fameuse « Que ne suis-je la fougère », successivement attribuée à Pergolèse et à Rousseau, indéfiniment remployée dans les chansons profanes et religieuses, dans la rue et au théâtre, connue jusqu'en Allemagne et qui échoua de nos jours, avec Mac-Nab, dans le répertoire du Chat-Noir.

Une des perles de la chanson populaire flamande est l'exquise romance de *Cécilia* (n° 172), vulgarisée sous mille formes différentes, variée par Corelli auquel on n'a pas manqué d'en attribuer l'invention, et dont M. v. D. arrive à découvrir l'origine dans un air de ballet italien du XVIIe siècle. Cette mélodie est un des exemples les plus frappants de ce singulier phénomène de *transfiguration* d'une formule musicale par la tradition, qui lui donne peu à peu sa forme définitive et l'amène à sa perfection ; tel un fleuve qui, tout en arrosant un grand nombre de contrées, semble trouver dans l'une d'elles seulement son caractère et sa nationalité (comme le Rhin en Allemagne, la Meuse en Wallonie, l'Escaut à Anvers), la mélodie populaire vit, empruntant quelque chose aux divers milieux qu'elle traverse, jusqu'à ce qu'atteignant une ambiance en quelque sorte congénitale, elle s'y développe superbement, y atteint sa suprême efflorescence et s'y naturalise. Fameuse en Flandre, la mélodie de *Cecilia* a également laissé quelques traces en France, notamment à Orléans, où elle était chantée le jour des Rois ; M. v. D. trouve la même variante à Liége, dans le recueil de *Trois cents fables* de P. J. de Soer, avec le timbre « C'était un p'tit l'anche », et comme « air du noël suisse » parmi les *Airs de noëls lorrains* de G. Grosjean (1862) ; mais il omet l'apparition inattendue de *Cecilia* en pleine Hesbaye, à Bassenge (ci-dessus t. XII, p. 197), d'autant plus intéressante que tandis que les autres exemples n'offrent qu'une image fort affaiblie de la forme flamande traditionnelle, « évoluée », nous retrouvons ici la reproduction exacte de cette dernière, seulement modifiée dans son allure, qui suit la démarche alerte du « bran » (branle).

Sur un autre point encore nous voudrions nous permettre de compléter M. v. D., c'est au sujet de l'exquise chanson *'k Kwam laetsmael in eene groene wey* (n° 209). Il cite nombre de variantes de cette mélodie, populaire en Flandre comme en Allemagne, avec les refrains « Hoeze ! » « Vivat ! » etc. Mais elle l'est — ou le fut — également en France et en Wallonie. Le crâmignon liégeois « Soldat qui revient de la guerre » emploie exactement la même mélodie, dont Terry et Chaumont citent, d'après de Puymaigre et Bujeaud, des variantes lorraine, aunisienne, saintongeoise, poitevine. Maintenant, quelle est l'origine de cette mélodie ? Sans pouvoir la préciser, M. v. D. nous fournit à ce sujet des indications intéressantes. La plus ancienne notation allemande connue est de

1786, pour la chanson : *Gott grüsse dich, liebes Mädchen mir*. Mais douze ans auparavant, elle était déjà signalée comme « *deutsch lied* » par Eximeno, qui l'avait entendue à Rome d'un mendiant allemand. En Hollande, la mélodie est associée à une chanson beaucoup plus ancienne : *Al is er ons prinsje nog zoo klein* (v. D., 469), où s'exprime la joie populaire à la naissance de Guillaume III de Nassau, huit jours après le décès du stadhouder Guillaume II. Celle-ci date de 1650. Mais, comme dit M. v. D., « rien ne prouve que la mélodie elle-même date du XVIIe siècle ; elle peut fort bien, s'étant popularisée vers le milieu du XVIIIe siècle, avoir été appliquée à ce moment aux vers de 1650, lesquels auraient à la même époque reçu leur refrain. »

Nous retrouvons encore ici, sous le n° 474, — mais avec d'amples développements, — les renseignements publiés par l'auteur dans *Wallonia* (t. V, p. 49) sur la *pasquèye* dite « Marche prussienne ». Bornons-nous donc à emprunter à ce chapitre un document nouvellement recueilli par M. v. D. au sujet de l'origine encore douteuse de cet air. Il a retrouvé ce dernier dans le *Deutscher Liederhort* de Erk et Böhme, associé à un texte comique : *Unser alter Stadtverwalter*, et avec cette suscription : « Satire du temps des Français, adaptée par Soest en 1856 ; Westphalie », tandis qu'une autre note renseigne que l'air servait aussi de « mélodie de danse jusque vers 1840 ». Il se confirme donc que la « marche prussienne » serait... prussienne — ou tout au moins allemande [1].

L'étude consacrée à la chanson *Fortuyn, eylaes, bedroeft ben ick* (n° 127) nous paraît, elle aussi, jeter quelque lumière sur les origines d'une mélodie très curieuse (tant par le texte que par la musique) publiée ci-dessus, t. VIII, p. 34 (Mazy-lez-Gembloux) : « Louison, embarquons-nous ». M. v. D. cite comme source d'une de ses mélodies, l'air « C'est trop courir les eaux », publié dans la *Philomèle séraphique* de Tournai (1632) avec ce texte : « Adieu folastre amour », mais dont l'original se trouve dans le *Ballet de Madame* (Marie de Médicis), musique de

---

[1] Cette origine avait toujours apparu comme étant la plus probable. « Cet air, écrivait M. O. Colson à M. v. D., appartenait sans doute au répertoire des musiques militaires allemandes, qui l'auraient importé à Liége à l'époque de l'invasion. » — « Il ne semble pas, opinait M. v. D. lui-même, que ce chant soit d'origine française. » Sans avoir connaissance de ces appréciations, nous avions été frappés, naguère, de l'analogie de cet air avec ceux contenus dans un petit recueil de quelques marches militaires des Alliés, en notre possession. (*Der 18. October, Musik-Album zur 50. jaehrigen Gedenk-Feier der Völkerschlacht bei Leipzig*, Leipzig, 1863). Nous avions donc dirigé quelques recherches dans ce sens, nous adressant notamment à M. le Prof. Thouret, à Berlin, qui s'est spécialement occupé de la republication des anciennes marches militaires allemandes ; mais nous n'avons rien trouvé et la question, assurément intéressante, reste entière.

Un mot encore au sujet du texte wallon de la *pasquèye*. Le Prussien y est traité de *magneu d' pan païar*. Que signifie *païar* ? Bailleux et Dejardin, et M. v. D. après eux dans *Wallonia*, traduisent « mangeur de pain *paillard* », que nous retrouvons, dans le livre qui nous occupe, sous la forme de

Guédron (vers 1610). Or, certaines périodes de ce dernier morceau, notamment les deux premières, offrent avec le nôtre une frappante analogie ; le mode est identique, le *cadre* de la phrase finale (du 3e au 1er degré) également et l'idée fondamentale du texte (« ne risquons pas un voyage sur l'eau ») est la même. Quant on tient compte des déformations et amplifications extraordinaires subies par la mélodie et le texte des vieux airs soumis pendant des siècles au travail de laminage de la tradition et recueillis de nos jours seulement à la source populaire elle-même (comme c'est le cas des spécimens publiés par *Wallonia*), pareille supposition n'a rien d'invraisemblable.

Notons enfin quelques dernières accointances entre des chansons néerlandaises et des airs publiés ou composés par des Liégeois. La mélodie d'une chanson de société, *Ende wil wi tavont ghenoechlic sijn* (n° 300), est empruntée par l'auteur à un arrangement polyphonique de Claude Petit-Jean Delattre, maître de chapelle de l'évêque de Liége, dans le *Duytsch musyck boeck* d'Anvers (1572). Les mélodies de deux noëls : *Laat ons gaan om te besoeken* et *Komt, herders en herderinnen* (n° 512 A et B) se retrouvent dans « Autrefois la vaste campagne », une des *Trois cents fables dans le goût de M. de La Fontaine*, Liége, Desoer, 1785. La mélodie de la chanson religieuse *Bedroefde herden, wilt vreugde roepen* (n° 596) figure, associée au texte d'une « Ode pour les pélerins à Nostre-Dame de Lorette », dans *Les Pleurs de Phylomèle*, « contenant les odes pèlerines, les regrets et les pleurs de Messire Remacle Mohy, assemblez par Messire Jean Mohy son frère », Liége 1626. Et dans la chanson satirique *Klaes die sprak zijn moeder aen* (n° 327), M. v. D. croit retrouver un air de *Lucile*, de notre vieux maître Grétry.

Ernest Closson.

---

ontuchtsbroodeter. Mais cette traduction serait-elle bien exacte ? Comment la paillardise pourrait-elle s'exercer dans l'action de manger du pain ? — M. O. Colson veut bien nous fournir à ce sujet la note suivante : « Le dicton liégeois *magneû d'pan payård* s'applique en général à tous ceux qu'on accuse de vivre aux dépens d'autrui. Il ne s'agit pas ici nécessairement de paillardise. La satire populaire connaît, du reste, beaucoup plus d'entretenus que la police des mœurs. C'est ainsi que les domestiques de bonne maison, bien mis et gras à lard, les soldats, « qui s'engraissent à rien faire », et les fonctionnaires de tout ordre et de tout grade sont les personnes à qui s'applique ordinairement le nom de *magneûs d'pan payård*. Les « paillards », au sens moderne du mot, ne sont l'objet de cette satire que s'ils tirent leur pain de la débauche. Quant à l'origine du dicton, certains disent que le wallon *payård*, qui n'est pas usuel en dehors de cette expression, est une altération de « payé » : il s'agirait de pain payé (par autrui). Mais le sens primitif du mot paillard : « gueux qui vit sur la paille » a pu conduire assez directement à notre dicton : gueux, miséreux, mendiant, exploiteur de la charité publique ; malheureux ou paresseux qui vit aux dépens de la société, de la communauté, d'autrui, d'une personne. »

ALFRED MICHA. **Les Graveurs Liégeois.** Liége, Aug. Bénard, 1908. — Un vol. in 8°, (25.8 × 19.5), III + 143 p. et 24 reproductions hors texte. Prix : 5 francs.

Quelques jours après l'apparition de ce volume, la première édition était épuisée. L'auteur avait voulu faire une œuvre de vulgarisation, il avait réussi. Le succès nous apprenait qu'il existe à Liége un noyau d'amateurs et de curieux plus considérable que nous ne le supposions. S'il flatte l'amour-propre de l'historiographe il réjouit tous ceux qu'intéresse l'art wallon. On peut donc, en parlant simplement, éveiller et retenir la curiosité d'un public liégeois ; la sympathie existe, elle vient de se manifester par un hommage à notre école de dessin.

Au sortir d'une conférence sur des peintres flamands, j'entendais un jeune homme — un employé ? un petit patron ? — vif et fin, résumer son impression comme s'il arrivait de voyage : « Ce sont de beaux corps ! » Il était du reste enchanté. Il me semblait avoir vu le même jeune homme, ou c'était quelqu'un du même type de chez nous, à quelque exposition de MARÉCHAL. Il suivait le courant des visiteurs, s'arrêtait aux vitrines, reconnaissait un site, un profil, et s'en allait avec une émotion concentrée, qu'il ne traduisait pas en une phrase banale.

On intéressera notre peuple, notre bourgeoisie, nos amateurs en leur parlant sans emphase, sans pédanterie, de l'art que le milieu où nous vivons a suggéré aux rêves des enfants prédestinés, on le touchera, on lui fera comprendre la Wallonie.

Il n'est pas d'écoles plus différentes que celle de la terre wallonne et l'école flamande. En peinture, l'exubérance de la composition et la sensualité de la couleur s'opposent à une recherche de la sobriété et de l'élégance qui distinguent nos peintres. Les contrastes ne sont pas moins grands dans les autres arts. Le malheur de nos artistes est de vivre sur une terre ainsi partagée.

Plus de richesse, plus d'emphase, ont valu plus de gloire à l'art flamand ; trop de modestie a nui au nôtre.

Les comtes de Namur, les seigneurs de Chimay et de Mons, les princes-évêques liégeois ont-ils jamais fait de grandes commandes ? L'énumération en serait courte. Et nous en pâtissons aujourd'hui. Nous n'avons pas la tradition d'acheter aux artistes. Nous n'avons pas la fierté traditionnelle de leur talent. Nous laissons dire que la peinture belge est une peinture flamande, que la sculpture belge est une sculpture flamande, que la musique belge est une musique flamande.

Si un artiste n'est pas très courageux, il se mettra à l'école flamande ; et il faussera sa personnalité. Si une commission d'artistes choisit un modèle pour notre musée de peinture, ce sera un tableau flamand et elle donnera sa démission si les autorités administratives sont d'un autre avis ; elle ne donnerait pas sa démission si la Ville de Liége refusait d'acquérir

une toile d'un grand Wallon, ou d'un maître français, qui, eux, sentent la couleur et le dessin comme nous et seraient pour nos yeux de parfaits éducateurs. Mais nous sommes pressés sur un étroit territoire et l'on nous adjure d'aller à droite, je veux dire d'emprunter une vision, un toucher, un chant aussi différents des nôtres que l'art flamand est différent de l'art wallon.

L'école dont nos artistes se rapprochent est bien l'école française. Nous sommes celtes et latins. Nos modèles doivent être celtes et latins. Nos qualités ne s'accommodent pas d'une autre façon de sentir Ne travaillons pas d'une manière empruntée et n'ayons crainte de mettre dans nos musées quelques modèles «celtes et latins» en plus; qu'ils nous inspirent, ils ne feront pas dévier notre vocation; avec leur aide, sans les imiter, nous resterons originaux. Nous ne cesserons pas, pour la cause, de nous instruire aux peintres flamands et hollandais.

Alphonse Daudet, obligé d'écrire une préface, s'en plaignait, parce que, disait-il, elle l'empêchait d'écrire un livre. — Si ce préambule n'avait d'autre résultat que de nous empêcher aussi de publier un volume, le public nous en saurait beaucoup de gré, je n'en doute pas. Mais il se justifie par la nécessité où nous sommes de marquer un état d'esprit, que le succès de M. Micha nous dénonce avec une quasi-certitude. Cette nouvelle attitude est nécessaire à la prospérité de nos beaux-arts. Elle est juste et louable. C'est une libération de la routine, l'abandon d'un préjugé.

Retenons ce fait : une atmosphère propice au développement de l'art se forme autour de nous; elle est favorable particulièrement à l'art wallon. Simple indice? Peut-être. Aux hommes du gouvernail à le sentir et à agir ensuite; aux artistes à saisir l'occasion.

Le sujet traité par M. Micha se prêtait aux louanges. Nos graveurs ! Une des gloires les plus pures de notre passé! Lombard, Suavius, les de Bry, les Valdor, Varin, les Natalis, Lairesse, Duvivier, les Demarteau, la petite pléïade du XVIIIe siècle : Abry, Coclers, Deboubers, Demeuse, Dreppe, Fayn, Godin, Jacoby, Arnold et Léonard Jehotte, les maîtres contemporains : De Witte, Rassenfosse, Maréchal, Donnay, Berchmans, Heintz..... cela fait quatre siècles d'efforts ininterrompus, de succès, de créations et de gloires.

Presqu'aucun ne se contenta d'être un virtuose impeccable, un interprête habile de la pensée des maîtres, il créèrent. L'invention des sujets leur appartient. Le style grave et synthétique de Suavius, la verve et la complication de de Bry, le soin et l'élégance de Natalis, l'abondance de Lairesse, la science de Varin et de Valdor, la sincérité de Duvivier, l'élégance de G. Demarteau, nos modernes aquafortistes, tout cela leur appartient et les distingue dans l'histoire de l'art, comme le faire des peintres et des sculpteurs permet de reconnaître leurs œuvres.

De la sincérité, de la clarté, de la sobriété, de la sveltesse, telles sont, me paraît-il, les dominantes de leur art; dégagées, elles caractérisent une école. Sans doute, M. Micha n'est pas de cet avis; plusieurs artistes non plus. Ecole ! le mot semble bien lourd, il évoque des images qui effarouchent notre modestie atavique. Un profane oserait-il avoir, pour nos artistes, un peu plus de hardiesse? Pourquoi pas ?

Ce profane fera d'abord à ses adversaires — j'allais dire à nos détracteurs — quelques concessions qui lui assureront la victoire. Il est vrai que ces grands hommes ne furent pas élèves les uns des autres, sauf exception ; ainsi pas d'école au sens d'enseignement traditionnel ; il est vrai encore que nos graveurs illustres n'ont pas vécu dans le milieu natal et que nous ne retrouvons pas sur leurs planches l'image de nos murs et de nos rivières; ainsi pas d'école au sens de l'unité du décor.....

Mais s'il est vrai que l'on peut dégager de leurs œuvres un ensemble de qualités dominantes qui, au pareil degré, ne se voient nulle part ailleurs réunies, il y a une école, l'école liégeoise. Seulement cette école est née de la race, sans le secours des pédagogues et des barbons. Elle est le fruit naturel d'un arbre séculaire. Chaque génération a retrouvé, d'instinct, ce que le peuple cherche dans l'infini de son rêve sans pouvoir le fixer. Le triomphe de l'unité d'idéal, qui fait ce que l'on nomme une école, est bien plus éclatant, puisque le rêve a vaincu les difficultés du milieu. Bien mieux que pour toute autre, on peut dire de la gravure liégeoise, qu'elle constitue une école.

Ajoutons une école brillante, une école de premier rang. Nous n'exagérons pas. Les monographies que nous donne M. Micha en alignent les preuves nombreuses. Les reproductions qui embellissent le volume achèvent de convaincre le lecteur. Elles sont vraiment belles et pour faire honneur à la maison Bénard. De Suavius à Donnay, cela fait vingt-quatre planches qui donnent presque l'illusion de l'original. Elles furent choisies avec goût, et exécutées avec un rare talent. Que ne pouvait-on attendre du reste de ce vaillant éditeur que fut Bénard, et de quoi s'étonnerait-on quand on sait les soins donnés à cette entreprise par notre grand artiste Rassenfosse? Le volume est d'un beau format; il est doux à la vue et au toucher, léger dans la main ; l'œil des caractères sourit au lecteur. *Les graveurs liégeois* peuvent rivaliser avec les plus belles éditions d'art que l'on ait faites en Belgique.

Il me semble avoir entendu reprocher au texte de ne pas offrir de synthèse, mais une suite de biographies où la personnalité de l'écrivain s'est faite très discrète.

Ceux-là oubliaient le but du livre : vulgariser.

M. Micha a réussi dans son dessein. Il a fait de la bonne et de l'utile vulgarisation. Son style se lit avec agrément. Le ton simple et mesuré qui est celui de l'ouvrage concourt à réaliser le but envisagé.

L'histoire des arts en Wallonie n'oubliera pas le service qui vient de lui être rendu; et s'il est vrai que M. Micha nous prépare encore un ou deux autres livres, tous nos amateurs d'art lui en seront reconnaissants[1].

Et maintenant à quand une *Histoire des Graveurs Wallons* ?

F. Mallieux.

---

(1) Rappelons que M. Micha s'est à diverses reprises occupé de nos graveurs. Les amis de l'Académie de Liége savent qu'il a prononcé plusieurs discours sur ce sujet. (Voy. ci-dessus, t. XII, p. 339). — Un petit reproche : pourquoi ne pas nous avoir parlé dans ce beau volume de Lambert Lombard graveur?

LETTRES FRANÇAISES

Georges WILLAME : **le Puison**, roman. Bruxelles, *Edition de la « Belgique artistique et littéraire »*. — Un vol. in-8° (18.8×12), 253 p. Prix : fr. 3,50.

Le *Puison*, c'est le nom d'une ferme au pays de Nivelles. En exploitant patriarcalement ce modeste domaine, les Lison, de père en fils, ont trouvé l'aisance sans prétention qui convenait à leur saine et simple conception de l'existence.

Mais le dernier fermier de la dynastie cultive la terre sans enthousiasme. Estimant, pour maintes raisons, que le travail des champs a cessé d'être fructueux comme autrefois, il a rêvé pour son fils des destins plus reluisants. L'enfant a fait des études. C'est un fort en thème. Il a récolté moult lauriers au collège, et, grâce à l'appui d'un parent influent, voici qu'il obtient un emploi au ministère des finances.

Il deviendra donc bureaucrate. C'est d'ailleurs un garçon sérieux et vaillant, une nature sincère et droite qui entend conquérir ses grades à force d'efforts, et répugne aux palinodies de l'arrivisme. Dans le cadre qu'il s'est choisi, il aspire à faire œuvre utile, car il est candidement convaincu de la nécessité du rouage qu'il représente dans le mécanisme social.

Il s'installe à la ville, et vit d'abord dans l'enthousiasme de la capitale et de ses prestiges. Mais il observe, il réfléchit, et ses illusions tombent une à une. Au bureau, il voit fleurir autour de lui la routine, l'injustice et l'envie. Les êtres consciencieux sont l'exception. Il constate que les meilleurs, les plus estimables d'entre ses chefs, ceux qu'il rêve d'égaler, mènent une vie médiocre et restreinte, ridiculement soumise au souci du décorum.

Cependant, il lui faut longtemps pour se décider au « retour à la terre » bien qu'il ne respire largement que dans la calme atmosphère du paysage natal, et qu'il aît la certitude de trouver — à la ferme de la Tilleraye, voisine du Puison — en une franche et fraîche jeune fille, la compagne qu'il faut au rural qu'il n'a cessé d'être.

De son riant et loyal pays, il croit apprécier les qualités et les défauts. Il faut toutefois le séjour au Puison de son ami et collègue Framont, qui lui en détaille le charme profond, pour le lui faire aimer plus consciemment. Un jour vient enfin où le déraciné comprend que la raison et le sentiment lui commandent de reprendre racine, où, narguant les fallacieuses séductions de l'avenir entrevu dans la carrière urbaine, l'aspirant « fonctionnaire supérieur » renonce aux pompes futures de l'uniforme et du ruban rouge, pour devenir un humble fermier comme ses ancêtres. Son destin s'élucide à ses yeux à l'instant où, son père succombant à la maladie, il se voit chef de la maisonnée et dépositaire de l'héritage que le labeur de sa race a fait fructifier.

Voilà, certes, une intrigue fort simple, en sa sobriété. L'élément romanesque en est délibérément exclu, et les épisodes où le sentiment trouve

à s'épancher y sont fort rares. Le livre n'en est pas moins d'une lecture prenante, par la sincérité essentielle qui le caractérise, abstraction faite des mérites multiples et variés qui en composent l'attrait.

En écrivant le *Puison*, l'auteur, M. Georges Willame, dont les lecteurs de *Wallonia* ont pu apprécier le talent sous des formes diverses également attrayantes (1), a accompli l'œuvre que tous les littérateurs pro jettent, qu'on aime parce qu'on y met l'intime de soi, et que bien peu réalisent. Son roman est un livre harmonieux et robuste, honnête et sérieux, paré du charme vivant des évocations de jeunesse. Il est plein d'adroites et véridiques peintures, qui nous retracent aussi heureusement les mœurs bureaucratiques que les scènes de la vie villageoise. Les deux microcosmes dont il suscite sous nos yeux l'agitation pittoresque nous sont exactement et pleinement restitués. M. Willame est un pénétrant observateur, qui sait animer un récit en notant le détail qui signifie, et qui exprime avec une clairvoyante netteté la psychologie propre à chacun de ses personnages.

Sa prose est précise et ferme, élégante sans luxe d'ornements. En petites touches fines et sûres, avec un réalisme lucide et discret, il fait vivre sous nos yeux ses héros villageois et citadins. Il sait nous intéresser à ce qui l'intéresse, parce qu'en dehors de l'art secret dont il pare son récit, il sait voir largement et profondément, et exprimer comme il voit.

Dans son livre, paysans et fonctionnaires sont des hommes dont, grâce à sa minutieuse investigation, nous connaissons, non seulement les tics extérieurs, mais l'âme enclose et les sentiments intimes. Par ailleurs, ce conciencieux auteur se hausse à la psychologie sociale lorsque, par exemple, il étudie l'évolution des mœurs rurales, lorsqu'il envisage et compare avec une philosophie saine et perspicace la vie fièvreuse des cités et la calme existence des champs.

Et c'est en poète fervent qu'en d'autres pages il célèbre filialement les sites et les traditions de son petit pays nivellois, paisible et frais, « au clair et mobile sourire », qu'il en pénètre le charme discret, et qu'il transcrit les conseils que dicte la Terre maternelle à ceux qui ont l'âme assez grave pour les comprendre.

Bien qu'il soit bourré d'idées, ce n'est pas un ouvrage à thèse que ce livre d'émotion contenue, de sincérité, de clairvoyance et d'équilibre. On en peut tirer des préceptes de santé morale, mais il lui suffit de se classer d'emblée parmi les meilleurs romans que nous aît valu la belle floraison wallonne de notre littérature française. Dès à présent, dans la bibliothèque où s'alignent les œuvres savoureuses d'un Krains, d'un des Ombiaux, d'un Delattre, d'un Glesener, d'un Chot, la région nivelloise a trouvé l'évocateur le plus digne et le plus averti.

Le *Puison* porte la marque d'un esprit patient et réfléchi, positif et

(1) Notre revue a publié, de lui, plusieurs études de folklore, et, plus récemment (t. XV, 1907, p. 310), un beau poème wallon, *Mirèye*, dédié à Frédéric Mistral.

scrupuleux, qui n'entend pas sacrifier aux faciles coquetteries d'auteur, et qui veut mériter pour chaque page sa propre satisfaction de lettré rigoureux avant de l'offrir à la foule. L'écrivain est divers et complet. Il donne une égale sensation de plénitude, soit qu'il raconte avec humour, d'un crayon alerte, une farce de bureau, ou qu'il décrive le spectacle d'une distribution de prix au chef-lieu, soit qu'il nuance de fine sensibilité une scène d'idylle ou d'agonie, soit qu'en narrant d'amicales conversations, il nous initie à sa compréhension de la destinée.

Et pour tout dire, sur ces pages claires et substantielles, sur cette œuvre probe et vibrante, il plane un grand souffle salubre. On aimera ce livre pour la philosophie humaine, généreuse et vaillante qui l'imprègne. A la fois indépendante et soumise à l'acceptation du devoir, elle se confond avec le culte pensif de la terre natale... Cette philosophie, l'auteur la condense quelque part en ces lignes mémorables :

« Savourant la paix de l'heure, Framont se dit qu'il devait être bon de vivre une vie saine, sans besoins factices, dans un coin de nature comme celui-ci, à la fois tranquille et vivant. Il se sentit une âme fraternelle pour les êtres et pour les choses qui l'entouraient; il pensa aux siens avec une tendresse accrue; il envisagea la vie comme un bienfait chaque jour renouvelé et qu'il fallait accepter d'un cœur simple; il comprit que la sagesse était d'ouvrir sur toutes choses des yeux d'enfant, émerveillés et candides; de ne rien mépriser; d'essayer de comprendre avec sympathie, de remplir sa tâche avec bonne volonté; d'aborder sans présomption les grands problèmes de la vie et de la destinée; d'obéir, d'une âme soumise et ferme, aux avertissements de la conscience; d'être soi-même partout et toujours, et il vit nettement qu'une telle sagesse, appliquée avec constance, c'était aussi le bonheur, tout le bonheur qu'il était raisonnable de demander à la vie. Et quand il descendit vers le Puison par l'autre versant, il se sentit plus qu'auparavant jeune, alerte, compréhensif, tolérant et sincère, et il admira de se trouver si intimement touché par la contemplation solitaire de la fin d'un jour sur les flancs d'un vallon ».

Cette page, où s'exalte une sensibilité magnanime, suffit à prouver qu'on trouve dans le livre de M. Georges Willame la collaboration du cœur et du cerveau, et qu'il sied d'inscrire le *Puison* parmi les œuvres précieuses qui unissent au prestige littéraire le témoignage d'une belle conscience.

Charles Delchevalerie.

o o o

Hubert KRAINS : **Figures du Pays**, nouvelles. Bruxelles, *Association des Écrivains belges* (Dechenne et Cie). — Un vol. in-8° (18 × 12.3), 277 p. Prix : fr. 3,50.

Lors de l'apparition, en 1904, du *Pain noir,* nous avons tenté de caractériser, dans *Wallonia,* le viril talent de M. Hubert Krains. A propos de ce livre puissant et substantiel, si équilibré, si émouvant en son âpre sobriété, nous avons cherché à esquisser la physionomie littéraire d'un écrivain à qui sa prose nerveuse et probe, sa force d'évocation drama-

tique, son mépris hautain de l'effet facile et la sensibilité contenue dont s'imprègne son pessimisme ont valu, dans nos jeunes lettres, la vigoureuse originalité d'une figure de premier plan.

M. Krains, qui par ce beau roman avait conquis la maîtrise, vient de publier un recueil de six nouvelles qui s'intitule *Figures du Pays*. Comme dans le *Pain noir*, il y évoque des paysages et des caractères de sa paisible et grave Hesbaye familière. Comme dans le *Pain noir*, il y trace portraits, épisodes et décors de façon définitivement impressionnante, avec les mots de tout le monde, et dans une forme volontairement si discrète qu'elle semble sans couleur. Dans ce nouveau volume, l'auteur s'égale aux plus caractéristiques interprètes de la vie des champs. Il est, en effet, plus qu'un savoureux auteur de terroir, plus que le chantre d'une région quand, envisageant les êtres et les choses sous leur aspect d'éternité, il exprime tant d'humanité profonde dans un cadre exigu de nature idyllique, dans les agitations de quelques âmes demeurées simples, natives et traditionnelles, exemptes des complications de la civilisation et du cosmopolitisme comme de l'enfièvrement de la vie urbaine. Son village, il le fait surgir, sous notre regard intérieur, avec une vivante exactitude, avec une émotion secrète, avec une rare vigueur pathétique — en cet instant typique de l'évolution rurale où la multiplicité des communications et des échanges commence à transformer la psychologie du campagnard.

Sous leur forme concise, ferme et souple, ces récits sont — on l'a dit avec raison — plus que du réalisme. Il s'y mêle une poésie poignante dans sa discrétion, un charme ineffable et pénétrant, fait de fraîcheur et de sévérité, de tendresse et d'amertume, grâce auquel les caractères au sculptural relief qui s'y confrontent échappent à tout reproche de sécheresse.

Le *Phosphate*, la première nouvelle du cahier des *Figures du Pays*, c'est l'histoire de la brouille qui sépare longuement deux familles de vieux cultivateurs — naguère fraternellement unies — parce que l'un des deux a eu la chance de découvrir dans le sol de ses prés un gisement du précieux engrais minéral dont la trouvaille a naguère agité la Hesbaye.

Dans l'*Œillet rouge*, le drame naît, poignant et concentré, de la détresse taciturne d'un malheureux employé, follement amoureux de sa femme, une belle paysanne inconsciente dont la trahison le conduit au suicide.

Cornélie, c'est la simple vie d'une servante, fille des Linotte, qui, placée à la ville, vient voir ses parents, les quitte, séjourne à l'étranger avec ses patrons, et revient au village, après une triste aventure sentimentale, pour y mourir de la phtisie sous les yeux d'un amoureux silencieux.

Avec la *Planète*, nous voyons un jeune ouvrier maçon, épris d'une jolie fille de fermier, tenter la fortune dans l'espoir de se faire agréer du père de celle qu'il aime. Le pauvre diable, désorbité, arrache à ses vieux parents la somme qu'ils tenaient en réserve, la risque au jeu, la perd, et,

dans la noire folie de ses remords et de l'amour impossible, va se noyer dans un étang.

Une harmonieuse et lancinante mélancolie nuance la *Chanson du soir*, la frêle et claire romance qui résumait l'espoir d'un cœur aimant, et qui se tait dans le crépuscule indifférent, le jour où la sensible fillette qui chantait voit son amour dédaigné.

L'*Étranger*, qui complète la gerbe de ces histoires sincères, ajoute à la symphonie une note d'humour en montrant comment les habitants d'un village, à l'instigation du plus envieusement malveillant d'entre eux, déterminent au départ un brave homme dont le crime est d'être venu du dehors, et de ne raconter ses affaires à personne....

Rien d'extérieurement romanesque dans l'originale beauté de ces pages si saines et si sobrement expressives, d'un art si pur qu'elles semblent écrites sans art. Et pourtant, quel sentiment subtilement évocateur les anime ! Lisez, par exemple, ce bref croquis de paysage, pris au hasard, dans l'humble odyssée de la servante Cornélie :

« En septembre, Cornélie, qui tâchait maintenant de s'occuper, mena » la vache paître le long des fossés. L'herbe était encore verte, mais les » feuilles tombaient. On abattait les pommes et les noix. Au pied des » chênes s'entassait une moisson de glands. C'est l'époque où les bestioles » font leurs provisions pour l'hiver. Les loirs, les fouines, les écureuils » trottinent parmi les feuilles mortes ; les campagnols et les mulots rôdent » sous l'herbe. Les hirondelles, qui préparent leur exode, se rassemblent » sur les toits. Des bandes de grues passent, haut dans le ciel. Elles » s'avancent en angle, d'un vol lent et grave, en poussant des cris plain- » tifs. Quand les gamins sifflent sur leurs doigts, elles se disloquent, » s'entremêlent, formant un nuage noir, une tache confuse qui bientôt » s'étire ; pendant quelque temps, elles s'en vont à la queue-leu-leu, » en zig-zag, comme un long serpent ; puis elles reprennent leur position » primitive : la forme d'un angle qui glisse sans bruit dans l'air liquide. » Par les trouées ouvertes dans le feuillage des arbres, on aperçoit des » lambeaux de ciel, bleus, satinés, illuminés par un soleil clair ou mou- » chetés de petits nuages blancs. Et une odeur enivrante monte de la » terre, l'odeur des feuilles qui commencent à pourrir. »

Quel mouvement, quelle harmonie et quelle puissante sensation de la périodique déchéance des choses en ces lignes dont la plénitude et la netteté font penser à Flaubert ! Dans leur modestie rigoureusement dépourvue d'ornement, ces nouvelles captivent bien autrement que telles œuvres que rehaussent tous les superficiels raffinements de la joaillerie verbale.

En fait, quelques personnages dont, sur le sol lointain où il séjourne, il a su remémorer, en psychologue précis et sûr, les qualités et les défauts, la laborieuse énergie, la probité, le stoïcisme tranquille, l'attachement à la terre, et aussi l'avidité, la sournoiserie, la méfiance, l'égoïsme et l'entêtement, ont suffi à M. Krains, dans ce livre comme dans les précédents, pour donner à un petit monde rural le durable prestige de l'émouvante vérité.

Il s'est classé parmi les plus nobles et les plus substantiels de nos écrivains. Ce loyal conteur d'histoires hesbignonnes nous apparaît désormais comme le prince d'un territoire aux amples et calmes paysages, peuplés de héros volontaires et taciturnes. Dans la vaste campagne plate où les villages, parmi l'océan des cultures, sont comme des îles de verdure autour de leurs clochers, la fuite impalpable du temps est bercée par la chanson du vent dans les feuilles. Les hommes s'y meuvent selon le rythme d'une vie élémentaire, lente et monotone.

Ils restent soumis aux traditions qui, dans les temps anciens, organisèrent la tribu : le chef de famille y est autoritaire, les hommes y sont rudes et les femmes craintives. Dans la galerie des êtres que la pensée de M. Krains a dotés de la vie surnaturelle, s'il est, parmi les silhouettes féminimes, des Circés qui affolent, il y a aussi quelques aïeules crucifiées, quelques pauvres femmes nées pour la souffrance muette et perpétuelle, dont il a su traduire le martyre humble et secret avec une délicatesse et une force qui atteignent à la plus pure et à la plus haute expression du sentiment.

Aussi bien, quoi qu'il s'attache souvent à démontrer l'inanité des rêves, on trouve encore un conseil de vaillance dans la loyauté de son pessimisme. Une âme essentiellement humaine, éprise de la splendeur des choses et de la noblesse de vivre, se réflète en ses livres.

Et c'est une joie pour nous de saluer l'œuvre nouvelle où s'affirme une fois de plus ce créateur à la pensée harmonieuse et virile, au cœur infiniment sensible, et de reconnaître en l'évocateur fidèle des *Figures du Pays* un de ceux en qui, pour l'honneur d'une contrée, s'élucide victorieusement la conscience de la Race.

Charles Delchevalerie.

HISTOIRE.

Maurice HOUTART : **Les Tournaisiens et le roi de Bourges.** Tournai, Casterman, 1908. — Un vol. de XVI-604 p. (*Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouv. série, t. XII.)

Les Annales de la Société historique, dont l'intérêt grandit chaque année, ont été consacrées cette fois entièrement à l'étude d'une question des plus intéressantes de notre histoire locale et qui n'avait jamais fait l'objet d'un examen approfondi.

La situation bizarre et anormale de Tournai au XV[e] siècle, l'attitude singulière de Philippe-le-Bon vis-à-vis de cette petite enclave perdue au milieu de ses Etats et conservant toujours son individualité propre, voilà les problèmes que M. Houtart s'est chargé de résoudre. Ces questions sont à présent, et grâce à lui, parfaitement et scientifiquement établies.

Notre histoire locale comportait-elle un plus intéressant tableau que celui de l'inébranlable fidélité vouée à la couronne de France, du dévouement juré par ce petit peuple « décidé à tout plutôt qu'à forfaire sa

loyauté ? » Si les efforts des rois de France avaient tendu à soustraire notre ville à l'action de la Flandre et à développer en elle un profond attachement à la royauté, il n'en est pas moins surprenant de constater la résistance ferme et opiniâtre qu'elle oppose à la politique centralisatrice et absorbante des ducs de Bourgogne.

M. Houtart a déchiré le voile d'obscurité qui nous empêchait de comprendre, en se basant sur les documents conservés dans notre dépôt d'archives et en y joignant sa profonde perspicacité d'historien.

L'ouvrage de M. Houtart mérite que nous l'analysions en détail.

Tournai, au XVe siècle était une des plus notables villes du royaume et sa population atteignait près de 50.000 habitants. La cité devait surtout sa prospérité à la draperie, industrie qui faisait la richesse des villes flamandes et notamment de Gand, ce qui explique la solidarité économique qui unit ces deux villes.

Les discordes sociales allaient peu à peu miner cette éclatante prospérité : d'une part, le patriciat, extrêmement puissant ; les marchands, touchant au patriciat par les rangs supérieurs et au peuple par les conditions inférieures ; d'autre part le peuple, la démocratie urbaine, forte par sa masse, expression vivante de la cité.

Les patriciens et les marchands eurent souvent une attitude indécise et équivoque, car si leurs intérêts les poussaient vers les ducs de Bourgogne, leur loyalisme les retenait attachés à la France.

Les Armagnacs s'étant posés dès le début en « adversaires du roi », les Tournaisiens prirent nettement parti pour les Bourguignons, et lorsque Jean-sans-Peur fut entré à Mortagne, on salua avec joie l'avènement de la puissance Bourguignonne, non sans toutefois rester dans une juste et nécessaire neutralité.

Les années passent ; Charles VI est mort. « L'Anglais avait Paris, toutes les provinces du Nord et l'alliance du duc de Bourgogne ; l'autre, le roi de Bourges, ne régnait qu'au sud de la Loire. De ces deux rois de France, quel sera celui des Tournaisiens ? » Sans hésiter ils avaient accordé leur estime à Charles VII, non sans toujours éviter les manifestations bruyantes qui auraient pu mécontenter le duc. Lors de « *l'élévation des bannières* » tous « jurèrent de vivre et de mourir en l'obéissance du roi Charles. » Cette cérémonie avait été la consécration de la puissance démocratique et les conséquences devaient bientôt se faire sentir ; car le peuple, commandé par quelques « coryphées de la démagogie » eut tôt fait de jeter par dessus bord tous les maîtres honnis, de réclamer et d'obtenir une organisation purement et complètement démocratique.

Plus que jamais notre ville s'était montrée la fidèle alliée de la France.

Mais la poussée révolutionnaire grandit toujours et le peuple, mené par les démagogues les plus violents, ne tardera point à commettre les pires excès. Les patriciens bannis « eux, les pilotes héréditaires, par des gens de petit état venus l'on ne savait d'où » éprouvaient une colère sourde de se voir supplantés et une peine profonde en assistant à la décadence de la cité. Aussi tentèrent-ils de rentrer subrepticement dans la ville ; le complot fut découvert et déjoué.

La chute, pourtant, était proche. La ville ne pouvait plus longtemps demeurer aux mains d'administrateurs aussi impéritieux et d'émeutiers prêts à toutes les violences. L'exaspération des « factieux » contre les marchands était au paroxysme. Ne sentaient-ils point le terrain s'échapper et ne prévoyaient-ils pas la sévérité de la réaction ? « Malaise, marasme des affaires, charges écrasantes et augmentation des impôts, crise monétaire, renchérissement de la vie, défiance générale, exaspération des uns, lassitude des autres, telles sont les circonstances qui préparèrent la contre-révolution. »

Les démagogues furent totalement battus, les chefs exécutés ou bannis. Alors commença la restauration des institutions bourgeoises et le 15 août 1428, la bourgeoisie reprenait la direction des affaires.

Tel fut le drame qui se déroula dans l'intérieur de notre ville. Que se passait-il au dehors pendant ces sanglantes émeutes ? La France s'était ressaisie, grâce à la miraculeuse arrivée de Jeanne d'Arc. Aux victoires succédèrent les fêtes et réjouissances publiques par lesquelles les Tournaisiens célébrèrent le sacre de Charles VII. Mais, comme le fait remarquer M. Houtart, « on ne trouve point trace d'une explosion populaire comme celle qui avait salué la naissance du Dauphin en août 1423, lorsque les sonneries de cloches, les feux de joie, les festins et les jeux célébrèrent pendant trois jours et trois nuits l'espoir de la dynastie ; c'est que les temps sont changés, que le peuple a perdu ses meneurs au verbe enflammé, que les marchands qui règnent ont le patriotisme plus mesuré. »

Quelles belles pages que celles où M. Houtart nous rapporte les exploits de l'héroïque bergère ! On lit avec passion les rapports des Tournaisiens et de la Pucelle, laquelle, dans l'infortune comme aux heures glorieuses de victoire, « sentit les cœurs des loyaux Français de Tournai battre avec le sien. » Aussi, nous raconte l'historien, quand elle se fut trouvée environnée d'ennemis et bien près de la mort, c'est vers Tournai qu'elle tendit une dernière fois les mains !

Bref après huit années de luttes désastreuses, la situation se trouvait ramenée à son état primitif, car il fut aisé de rétablir l'ancienne oligarchie. Les élections de 1431 hissèrent au pouvoir les marchands et les patriciens. Malheureusement la ville sortait de ces troubles affaiblie et ruinée ; la décadence serait prompte.

Ici s'arrête l'ouvrage de M. Houtart, au moment où la chute irrémédiable de Tournai va commencer ; il ne restera plus de la riche et vaillante cité que son loyalisme inattaquable : les fleurs de lis étaient toujours immaculées !

Le travail de M. Houtart apporte une pierre nouvelle et précieuse à l'édifice qui s'élève peu à peu et dont les formes se dessinent déjà précises et nettes. On avait jusqu'ici négligé presque entièrement les débuts du XVe siècle et la situation de notre ville à cette époque était bien obscure et bien vague dans les esprits.

Les difficultés qu'il a dû surmonter ne nous échappent point et nous ne voudrions pas les laisser ignorer. Il disposait, en effet, de pièces justi-

ficatives peu nombreuses encore qu'imparfaites : des histoires de Tournai insuffisantes, quelques recueils de chroniques, des chartes, publications des Consaux, livres de comptes, décisions judiciaires et surtout des Lettres closes.

M. Houtart a dû étudier ces documents avec soin et patience, deviner parfois les obscurités du langage diplomatique et recourir souvent à des interprétations et des déductions interlinéaires.

A ce titre nous affirmons qu'il a fait une œuvre éminemment historique et qu'il dispose de toutes les qualités d'un bon historien : la précision, la sagacité, la perspicacité et un jugement impartial.

Mais le travail de M. Houtart est encore digne d'admiration au point de vue formel et structural. Car il a « compris » son époque, il a vécu la vie de ses héros, il est entré dans l'âme et dans le cœur de ses personnages et ainsi, nous a-t-il épargné les efforts pénibles et les difficultés de lecture d'un récit technique, pour nour offrir un travail alerte et élégant, de style rapide, vif, coloré et expressif, au point que nous dirions que certains passages relèvent du roman historique, de l'époque même, plus que du travail scientifique : telles sont les pages émouvantes qui racontent les touchants faits d'armes de la Pucelle.

En un mot, ouvrage méthodique et précis, doublé d'une facture très littéraire, œuvre d'un érudit et d'un styliste.

Ajoutons cet ouvrage à celui de M. Hocquet sur le XVI[e] siècle, à ceux qu'il prépare sur le Moyen-Age, et aux études de M. Desmons sur le XVII[e] siècle et no s pourrons bientôt, par la juxtaposition de ces travaux et la fusion de ces efforts, saluer l'apparition de la première *Histoire de Tournai*, digne de ce nom, c'est-à-dire dégagée des imperfections, des obscurités et des erreurs que n'ont pas su vaincre et surmonter nos anciens historiens locaux.

Walther Ravez.

Faits divers

Le monument Montefiore, à Esneux. — La commune d'Esneux a inauguré le 19 juillet un monument, érigé par souscription publique, à la mémoire de la châtelaine du Rond-Chêne, Madame Hortense Montefiore, née Bisschofsheim.

Madame Montefiore était l'objet d'une véritable vénération dans le pays, en raison de son inépuisable charité. On lui doit la création d'un asile pour enfants chétifs et convalescents, dont l'existence a été assurée à perpétuité par la générosité de sa fondatrice. Par testament elle a disposé d'un legs royal en faveur des indigents du canton, et cette munificence dernière a permis de créer un hôpital intercommunal modèle. Mais toute la vie de cette femme au cœur noblement ému, s'est poursuivie en actes d'une charité ingénieuse et d'une générosité illimitée.

On conçoit l'empressement unanime avec lequel la population approuva l'initiative de l'Administration communale d'Esneux, voulant commémorer par un monument public le souvenir aimé de la Dame du Rond-Chêne. Jamais souscription publique ne fut accueillie avec un plus grand succès. Tout le monde effectivement s'y associa, pauvres et riches, et jusqu'aux plus humbles ménages donnèrent leur obole. Le monument d'Esneux est donc vraiment l'hommage de toute une population reconnaissante — et le geste honore à la fois Celle vers qui il s'élève et ceux dont l'élan unanime, spontané, cordial et fervent assura sa réalisation.



M. Oscar BERCHMANS

(Cliché de l'*Illustré Wallon*. Bénard, édit. Liége.)

Le monument s'élève au milieu d'une avenue dont les hauts arbres lui font une parure frémissante. Il est dû au jeune et réputé statuaire liégeois Oscar BERCHMANS, dont le talent souple, robuste et gracieux s'est déjà affirmé, notamment, dans l'exécution du mémorial Mignon et du monument Philippet, à Liége. « Il a accompli sa tâche avec les ressources d'un métier serré, mises au service d'un goût parfait et d'un sens décoratif particulièrement heureux. Son œuvre, très justement comprise, a grande et noble allure, en sa claire beauté d'allégorie sans complication, sobrement expressive et néanmoins très humainement attachante. »

Ainsi s'exprime, dans l'*Express*, notre collaborateur Charles DELCHEVALERIE, qui a donné du monument la description suivante :

« Sous ses traits purs, à la fois sévères et doux, et d'une généralité volontairement anonyme, son allégorie de la Sollicitude est bien telle qu'elle devait être pour intéresser le passant, par le discret langage d'une attitude emblématique, à la traduction d'une grande et touchante idée.

« Aussi longtemps que le régime de la justice et de la solidarité ne sera pas établi, la bienfaisance garde, hélas ! son opportunité, et les plus farouches revendicateurs ne nieront pas qu'elle donna des raisons de s'ennoblir à de beaux caractères. On comprend plus profondément cette vérité en contemplant le monument réalisé par M. Berchmans.

» Robuste et grave, dans le fier épanouissement de la maturité, la Dame

de Bon Accueil qu'il nous montre est imposante et magnanime. Dans le modelé de sa stature, dans la savante harmonie des draperies qui la vêtent, l'artiste a su exprimer la grâce en même temps que la force. La



Le monument Montefiore à Esneux.
Vue prise dans l'atelier de l'artiste.
(Phot. Ernest SENTE.)

tête droite, elle tient les yeux clos, et ce symbole correspond à une délicate pensée de l'auteur qui a voulu évoquer le scrupule égalitaire d'une protection qui se veut tutélaire pour tous et n'entend pas céder aux préférences.

« Elle entoure de ses bras, elle serre contre elle trois petits êtres souffreteux, aux anatomies malingres, frileusement blottis contre la poitrine hospitalière, et son geste est assez généreusement enveloppant pour qu'on y sente l'impulsion d'un cœur attentif aux misères des petits; mais la méditative sérénité du visage aux paupières baissées, l'étreinte même n'ont pas ce caractère d'effusion par quoi se révèle la profondeur et l'intensité du sentiment maternel. Elle est d'intention et de volonté, la Protectrice des petiots, qui sommeillent en confiant abandon sur son sein, et son ample giron est prêt à bercer d'autres mioches en détresse, mais elle n'est pas la Mère : il y a là une nuance que le sculpteur a exprimée avec une subtile et pénétrante précision.

» Dans sa grandeur calme, dans la distinction et la tranquillité de ses lignes, cette œuvre réfléchie n'a rien qui ne puisse être compris, pour ainsi dire, inconsciemment. Elle confère le style monumental à la figuration plastique d'une éloquente scène de vie, en quoi se concrétise la secourable pensée qui inspirait les actes de la personnalité dont Esneux veut honorer la mémoire. Sous ses divers aspects, de profil comme de face, cette pure effigie de la Bonté en action montre une beauté décorative égale et harmonieuse. Ce groupe est d'un artiste aussi savamment avisé que consciencieux, et le sentiment viril et tendre dont l'auteur l'a imprégné séduira tout le monde par l'émotion contenue, par le tact ennemi de toute sensiblerie, par les qualités de mesure et d'équilibre qui caractérisent une inspiration particulièrement probe et sincère. »

o o o

Le neuvième centenaire de Notger. — A l'occasion de cet anniversaire du fondateur de la cité une cérémonie commémorative a eu lieu à Liége, le 12 juillet, sur l'initiative commune de l'*Institut archéologique* et de la *Société* diocésaine *d'Art et d'Histoire*. Dans ses proportions regrettablement modestes (elle se bornait à une messe solennelle et à une séance académique) cette cérémonie a parfaitement réussi. Tous les patriotes ainsi que les autorités locales s'y sont du reste associés.

A la séance publique tenue en la grande salle de l'Université, M. le professeur Godefroid Kurth, historien de Notger, a fortement montré la haute portée des manifestations de ce genre, qui nous donnent une conscience plus forte du sentiment national, en élevant nos âmes dans la contemplation des grandes œuvres et des grands hommes de notre passé.

M. Kurth a résumé le rôle de Notger en disant qu'il fut un grand vassal, un grand chef d'Etat, et le véritable fondateur d'une grande cité.

Comme vassal et prince de l'Empire, Notger fut le génial collaborateur de la maison de Saxe dans l'œuvre de civilisation du Xe siècle ; il fut le serviteur fidèle dont le dévouement suivit ses rois partout, surtout en Italie. Ce dévouement éclata notamment quand, jeune encore, Othon II mourut laissant orphelin un tout jeune prince. Notger et Gerbert, qui devint plus tard le Pape Sylvestre II, s'unirent pour sauver l'empire et conserver le trône à cet enfant. Ces faits, si importants qu'ils furent en

leur temps, ne nous émeuvent plus guère aujourd'hui, et cependant, à suivre la correspondance de ces prélats, à reconnaître entre les lignes de leurs brèves épîtres, leurs anxiétés, la grandeur de la tâche entreprise, leurs efforts vaillants pour sauver malgré tout la couronne d'un enfant, il est impossible de n'être pas touchés, et de ne pas reporter au Pape et à l'évêque de Liége la gloire du succès obtenu.



Couverture de l'Evangéliaire de Notger.

Ivoire du Xe siècle.

(Cliché Bénard, édit. Liége.)

Chef d'Etat, Notger a correspondu admirablement aux grands desseins des Othon. Ceux-ci, instruits par les révoltes qu'ils avaient vu sans fin déchirer leur empire, en étaient venus à confier aux évêques les grands fiefs de cet empire : les évêques n'avaient point d'héritiers directs à

redouter pour le prince ; les prescriptions de leur foi leur rendait la fidélité obligatoire. Rien de plus sage, dès lors, que de faire des principautés ecclésiastiques, les meilleurs points d'appui de la royauté. C'est ainsi que l'Etat de Liége s'est formé de la réunion au domaine ecclésiastique de divers comtés, tel celui de Huy. Cette principauté remise à sa garde, Notger s'attache à l'organiser, à en fixer, à en fortifier les frontières flottantes : de là, les châteaux-forts de Thuin, Fosses ou Malines.

Préoccupé d'assurer la sécurité de la Capitale, Notger, suivant un plan d'ensemble, entoure la ville d'une enceinte de remparts, fortifiée elle-même par des églises, par des tours au type puissant. Le fleuve au cours approfondi et élargi, complète cette défense.

Ainsi se fonde, ainsi s'affermit, grâce à Notger, un Etat qui durera huit siècles, sans frontières naturelles, sans unité de langage, dans la paix d'une neutralité armée.

Dès sa naissance, le jeune Etat réunit en lui un ensemble de libertés que d'autres lui envieront, qui se développera avec le concours du peuple et qui se maintiendra aussi longtemps que l'accord de l'autorité et de la liberté.

Là fleurissent les arts, comme suffirait à le prouver l'évangéliaire où Notger s'est fait représenter à genoux dans l'ivoire ouvragé. Là fleurit surtout l'instruction. Notger, suivant la voie ouverte par son prédécesseur Eracle, développe les écoles au point de faire d'elles les premières de l'Occident : Chartres seule, peut-être, a pu rivaliser alors avec Liége. Grâce au pontife fondateur et à ses successeurs, Liége prend la tête de la civilisation intellectuelle européenne, Liége se place, pour le haut enseignement, à un rang qu'elle n'a plus occupé depuis lors.

Les lois sont réformées comme s'est étendue l'instruction. Un droit local s'établit à Liége, plus humain, qui prend la place des lois barbares. Une certaine autonomie politique se révèle dans la cité. Notger a préparé de loin le régime communal : Liége aura bientôt une administration à soi.

Une seule tache a souillé la mémoire du grand homme : un stratagème odieux et sacrilège, un abominable massacre, suite de la prise en trahison de Chèvremont. Cette prétendue surprise, ignorée de tous les chroniqueurs contemporains, s'est glissée, grâce à des interpolations frauduleuses, dans le texte des historiens les plus rapprochés de Notger : dans ANSELME, dans RUPERT, plus tard dans GILLES D'ORVAL. Après eux, JEAN D'OUTREMEUSE a mensongèrement amplifié tous les détails du méfait imaginaire. La critique historique a, depuis, rétabli le texte premier d'ANSELME, étudié les correspondances du temps, et prouvé que si Notger a fait détruire Chèvremont d'où l'oppression descendait sur sa ville, nulle trace sérieuse ne se rencontre de la perfidie légendaire.

L'histoire proclame en pleine assurance qu'aucune tache ne reste sur la mémoire de Notger. C'est à bon droit et sans réserve que peut se manifester vers lui l'admiration et la reconnaissance de la cité et du pays.



Une Wallonne

Madame la Comtesse de Stainlein

Son caractère - Son action philanthropique - Ses poésies [1]

Il existe une œuvre primordiale et supérieure à réaliser dans la vie, une œuvre de vérité et de noblesse, la plus haute qui soit, mais à laquelle les hommes rêvent peu, surtout à notre époque de complications enfiévrées et d'agitations à fleur d'âme : C'est celle qui consiste à vouloir édifier la perfection non dans un livre, non sur la toile, non dans la plastique ou le décor des choses, non dans l'expression chantante des instruments, mais... dans le secret du cœur.

C'est celle de l'être qui aspire incessamment à appliquer avec ferveur et simplicité, dans les actes condensés de chaque jour, des pensées d'une rayonnante, d'une émouvante beauté.

Aimer d'un amour total un idéal de perfection intérieure, vivre les yeux de l'âme rivés à cet éblouissant foyer, dans une exaltation continue, généreuse et militante, n'est-ce pas la plus belle des réalisations humaines et celle qui donne à tout l'être, dans le respect sacré de ce qu'il porte en lui, la plus douce et la plus convaincante majesté ?

N'est-ce pas un reflet de la perfection absolue rendu vivant et agissant ?

---

[1] *Poésies*, par Mme la comtesse Valérie DE STAINLEIN-SAALENSTEIN, précédées d'une préface de M. A. THIERNESSE, curé d'Oneux. — Paris, Fischbacher, 1908. In-8 de XVI + 282 pages. Prix : 3,50.

Faut-il s'étonner dès lors que cette œuvre-là, d'une portée si impérieusement féconde cependant, soit justement celle qui semble le moins séduire les esprits ?

N'est-ce pas celle, en effet, qui demande le plus de rigueur envers soi-même, de clairvoyante gravité, de renoncement, d'effacement volontaire dans un religieux respect de la conscience ? Et peut-être ne serait-il pas bien malaisé d'en dénombrer les exemples véritables dans un pays au cours d'un siècle....

C'est précisément un de ces génies doux et forts de la vie intérieure que notre région wallonne a récemment perdu.

Le 15 avril dernier s'éteignait paisiblement à Comblain-au-Pont, Madame la Comtesse Valérie de Stainlein-Saalenstein, fille de M. Gérard Nagelmackers et de Mlle Sophie Dupont, tante de M. le sénateur Emile Dupont. C'était une créature d'élection, et son nom, pour tout Liégeois, depuis plus d'un demi-siècle, était synonyme d'inaltérable et bienfaisante bonté.

L'admirable femme avait su, dès sa première jeunesse, concevoir son rêve. Par des méditations ardentes d'une étonnante mâturité à cet âge, — c'était entre sa quinzième et sa vingtième année, — elle lui avait, en quelque sorte, fait prendre corps dans sa pensée, le dégageant nettement, lui donnant des lignes précises et définitives.

Et parce qu'elle l'avait ainsi conçu avec une force singulière, parce qu'elle l'aima avec un enthousiasme de feu, elle sut aussi le vivre intégralement. Elle sut le défendre avec une rare vaillance contre les défections de toutes sortes, contre les railleries parfois ou les incompréhensions des médiocres ou des lâches.

A travers les amertumes et les immenses deuils d'une douloureuse existence, elle sut aussi le mettre scrupuleusement en pratique, toujours conforme à elle-même, toujours guidée par les mêmes indéfectibles principes de la plus généreuse élévation.

En elle règnait pleinement ce qu'un poète a si justement appelé « le don d'enfance », cette sorte d'exaltation extatique, illuminée de la pureté première, de l'absolue droiture, de l'accord idéalement sincère entre les pensées et les actes. Et ce fut là, surtout, la raison de ce charme profond, inexprimable, qu'elle garda jusque sous les rides de l'extrême vieillesse, de cette fraîcheur, de cette exaltation — parfois frénétique, — devant toutes les manifestations du bien et de la beauté. Par opposition, c'est ce qui nous explique aussi ses indignations intransigeantes devant les spectacles, ou à la seule évocation du mal, nobles élans qui donnaient

tout à coup à ses yeux restés d'azur, une saisissante et merveilleuse clarté, et qui faisaient trembler de si touchante manière l'éternel voile noir de son bonnet de deuil.

Un semblable caractère constitue un phénomène tellement rare, si surprenant peut-être, tout au moins si anormal au regard de la généralité, à notre époque de désarroi et de tristes conflits moraux, qu'il est du devoir de ceux qui ont pu l'admirer, d'extérioriser dans la mesure de leurs forces, le rayonnement de cet exemple.

I

Depuis maintenant vingt-six ans, la comtesse de Stainlein s'était réfugiée en cet abri feuillu de Comblain, si bien protégé, si bien dissimulé aux regards par les sapins et les rochers qui bordent la route du village, et qu'enveloppent seuls le large vol des corneilles et le silence impressionnant du paysage. Elle y abritait



Sa maison de Comblain

pieusement une grande douleur toujours saignante, toujours vivace, cette solitude sans fond que lui avait laissée au cœur la perte du dernier des siens, son unique et admirable fils.

En ce millieu comme partout où elle avait passé, elle fut la haute conscience éclairant son entourage, de même qu'elle fut la

fée bienfaisante, fée étrangement maternelle et douce, de cette douceur recueillie que possèdent seuls ceux dont la tristesse est un abîme.

Et les austères beautés de son vallon sauvage ne savent pas qu'elles ont perdu l'âme qui les poétisait, qui les vivifiait de son ardente bonté, qui parfois aussi, savait les contempler avec la fervente envolée lyrique d'un Lamartine et qui, comme autrefois son fils, « parfumait les sentiers » de ses rêves d'infinie pitié pour tous les vaincus de la vie, de ses rêves de rénovation sociale, d'une rénovation qui serait surtout celle des âmes.

Seule désormais, la piété du souvenir pourra nous représenter encore la frêle silhouette endeuillée, avançant rapide et résolue, la tête légèrement penchée de côté, vers la terre, comme toute enfermée en sa pensée, ou prête à recevoir la plainte des cœurs souffrants.

Une longue robe noire, vierge de tout ornement ; le geste doux de deux mains exquisement fines, portant le « sac aux dons », deux bandeaux de souples cheveux gris toujours prêts à se soulever, à s'échapper des dentelles retombantes comme les ailes de son esprit, si promptes à prendre leur vol ; deux yeux dont le regard ne se posait que distraitement sur les choses, mais tout inondés de lumière intérieure ; un inextricable fouillis de rides fines, creusées par quelque trente années de méditation douloureuse, et sur lesquelles passaient, avec une acuité lancinante, les moindres nuances émotives de l'âme recueillie : Telle elle était, en sa touchante simplicité !...

Et ce refuge de Comblain !... Qui a pu y pénétrer une seule fois sans se sentir, à nouveau, invinciblement attiré par l'impressionnante atmosphère de paix intime et de naturelle élévation qui règnait dans la douce maison si modeste, si hospitalière aux humbles et aux amis, si imprégnée, si débordante de la poésie des grands souvenirs, comme de son parfum coutumier de jasmins et de roses !...

Au cœur de cette retraite, resplendissait, ainsi qu'en un transept d'église, l'idéal et lumineux portrait — en toutes saisons orné de fleurs — du fils disparu.

Sous le regard aimé de ses chers morts qui la contemplaient de toutes les murailles, entre ses deux seuls et fidèles serviteurs, l'émouvante comtesse s'agitait, s'enquérait incessamment du sort des proches, cherchait toute frémissante, le remède aux innombrables détresses que chaque heure nouvelle amenait à sa porte.



Mme la comtesse de Stainlein,
à l'âge de 52 ans.

Souvent elle se levait avant l'aube, après une nuit d'insomnie, pour faire prendre des nouvelles de quelque infortune spéciale, de quelque enfant malade dans la vallée, ou pour exécuter quelque résolution bienfaisante née de l'inquiétude du moment.

Et jamais rien de ces inconcevables fatigues — à un âge où chacun croit avoir droit au repos — ne transparaissait en son attitude ! Aucune plainte ne révélait une défaillance de cette énergie surhumaine. Elle ne déplorait que la fuite du temps « Chaque jour, écrivait-elle, et même parfois la nuit, soit dit au » figuré, on manque au moins un train, souvent plusieurs, et » ainsi, de fièvre en fièvre s'en va la vie ! Je ne puis dire à quel » point je souffre de ce mal! » Néanmoins, toujours, elle prodiguait les mêmes accueils chaleureux, les mêmes gestes de bonté spontanée, les longues et patientes sollicitudes à pénétrer les esprits et les cœurs qui l'intéressaient.

Comme seule détente à l'accablement de son esprit, parfois, entre deux écrits pressés, de son pas furtif, elle allait contempler les roses prodigues de son jardin. Ou bien, elle accueillait une multitude d'enfants qui, à chaque renouveau, arrivaient vers son seuil, les mains pleines de tous les muguets du vallon. « Plus de » cent petits m'en ont apporté deux ou trois cents bouquets, écrivait- » elle ; puis il en venait encore et encore ; ma maisonnette ne » pouvait plus les contenir !... » Les bambins, en effet, revenaient sans cesse à la charge, tandis qu'elle souriait malicieuse, attendrie et charmée. Quelle communion c'était alors, entre la touchante candeur de ces quatre-vingts ans révolus et celle de ces enfants ravis !.... La bonne Comtesse leur *échappait avec peine*, pour s'engouffrer à nouveau dans la « chambre d'étude ».

Ah ! cette humble « chambre d'étude » blanchie à la chaux, simple comme une cellule monacale, c'est là que les amis ne pouvaient pénétrer sans être envahis d'un respect religieux, sans se sentir devenir meilleurs !... Là, entre l'antique foyer aux bûches flambantes et « la lampe à l'huile », s'élaborait le travail énorme et continu, la correspondance prodigieuse, les lectures et les études sur vingt questions diverses.

Là, toute douleur individuelle, toute détresse publique, toute poignante catastrophe trouvaient un long et profond retentissement !.... Et c'étaient aussitôt des agitations sans fin, un froissement actif et angoissé de papiers, de lettres-express, de télégrammes, un envol de dons et de pages réconfortantes dans toutes les directions !

Souvent ces fièvres étaient suivies de départs inattendus, précipités et non moins fiévreux pour l'une ou l'autre destination proche ou lointaine, vers quelque congrès social ou humanitaire, partout enfin où quelque action prompte, quelque intervention opportune — le résultat fût-il mille fois douteux, — était seulement possible.

Mais d'ordinaire, au bout de ces journées ainsi remplies de nobles activités, venait, non le repos, mais un autre travail de l'âme, non moins épuisant : nouvel et ardent examen de la tâche accomplie, à compléter peut-être ou à parfaire ; longues veillées de la pensée recueillie et apitoyée, en arrêt sur les derniers arrivés de la tristesse humaine.

Et quels amers retours de conscience, quels remords, quels scrupules pour la moindre distraction, pour le moindre oubli survenu au cours de cet incroyable labeur journalier ! Au fond du fauteuil familier, le rêve se concentrait aigu, fécond en solutions précises, plein d'amertumes aussi devant les accablantes impossibilités, ou d'attendrissantes visions du souvenir suscitées par les contrastes du présent, de regrets, d'élans vers le passé cher, vers l'inaccessible idéal. Et la méditation, tristement se résolvait en une longue pression caressante sur la tête de « Lion », le chien favori, ce grand fidèle entre les fidèles, bien capable d'en sentir l'émotion pénétrante sans en comprendre la philosophique résignation.

Rarement avant une, deux ou même trois heures du matin, on voyait s'éteindre dans le vallon, la lampe solitaire, ce foyer de l'amour du prochain dont le rayonnement eût voulu embraser l'humanité entière.

II

Parfois, dans les heures de délassement occasionnel que Madame de Stainlein s'accordait au cours des beaux mois d'été, la petite propriété s'emplissait tout à coup d'une discrète rumeur joyeuse. Toutes les fenêtres s'ouvraient sur le feuillage, les roses et la verdure profonde. Quelques amis, revenus à Comblain comme vers l'oasis de paix et de rafraîchissement moral, étaient rassemblés dans le modeste salon. La bonne Comtesse, toute à tous, allait de l'un à l'autre, si vibrante, si visiblement heureuse de se sentir entourée d'intimité, qu'elle semblait, en ces heures fugitives, trouver comme un pâle reflet de son existence d'autrefois.

Une autre elle-même apparaissait alors !...

Quelle verve claire et chaleureuse elle mettait, — saisissant une idée au vol, à la creuser, à la développer, à en extraire l'essence précieuse pour l'harmoniser, l'assimiler aux généralisations de son idéal de vérité !

Dans ces instants, ceux qui l'écoutaient, réchauffés par cette lumière et par ce charme, voyaient abonder les ineffables trésors de pensée longuement accumulés pendant ses heures de rêverie solitaire. Son intelligence transcendante d'une portée aussi vaste, aussi sûre que le cœur chez elle était grand, donnait bien, en effet, le sentiment d'un exceptionnel équilibre : cette caractéristique si rare à laquelle se reconnaissent les âmes absolument supérieures. Et les plus jeunes même, devant cette vieille dame si sincèrement pathétique, dont les yeux de clarté les enveloppaient d'une sollicitude si tendrement pénétrante, se sentaient, eux, presque des vieux !... Avec ravissement, ils se laissaient entraîner, convaincre, emporter par elle vers des rêves ou des souvenirs d'aurore que notre modernité ne connaît plus.

C'est qu'aussi, l'art véritable de la conversation est un spectacle introuvable de nos jours où la vanité s'insinue, dominante, dans les causeries et, par ses mille complications subtiles, déflore tant d'esprits, même charmants !

La gracieuse comtesse le pratiquait, cet art, avec une simplicité vraie, guidée en cela par la plus généreuse délicatesse. Dans ces réunions, elle apportait tout son cœur, montrant une vive joie à découvrir chez ses hôtes des idées heureuses, à les scruter avec eux, à s'y intéresser.

Personne mieux qu'elle ne savait activer la réflexion latente, éveiller la soif du bien, du beau, entraîner loin des médiocrités, inspirer la confiance en soi par l'éloge vrai jailli au moment opportun, de son âme enthousiaste. Et aussitôt, poursuivant sa pensée sur quelque sujet métaphysique, artistique ou social, elle reprenait d'originales digressions où se révèlait une sorte de soulagement à épancher l'excès de son ardeur cérébrale.

Parfois ces beaux feux la laissaient un peu confuse... Alors, vivement elle s'en excusait, avec une pointe d'ironie à son endroit.

Un jour, à propos de peinture, ayant fait une critique primesautière, aussi judicieuse, qu'alerte et spirituelle de l'école préraphaélite :

— N'êtes vous donc pas de mon avis ? dit-elle, s'adressant à son hôte principal qui l'admirait, silencieux.

— Mais, absolument, Madame !

— Et pourquoi ne pas me le dire tout de suite ? Pourquoi me laisser enfoncer ainsi des portes ouvertes ?....

— C'était pour nous donner la joie d'entendre dire ces choses par vous, répond M. Kurth, souriant et convaincu.

D'une étonnante culture, parlant aussi bien que le français et dans leur pure forme littéraire, l'allemand, l'italien, l'anglais, trois langues dont elle avait su pénétrer le génie poétique, douée d'un sens artistique très affiné, elle abordait ainsi tous les sujets avec une remarquable sûreté de jugement.

Elle connaissait aussi et parlait avec une originale saveur notre bel idiome wallon. Lorsqu'elle était tout enfant, sa mère, M[me] Nagelmackers, par une délicate inspiration avait voulu que sa fille pût, afin de mieux pénétrer l'âme des humbles, s'entretenir avec eux dans leur langue propre ; dans ce but, elle avait choisi une aimable fillette du village et l'avait invitée à venir au château d'Angleur, partager les jeux de la comtesse enfant. Celle-ci parla bientôt le wallon avec une amusante verve. Parfois, elle récitait des passages du *Voyèdje di Tchaufontinne,* avec une espièglerie qui apportait de vives joies à la gravité paternelle. Il y a un an à peine, M[me] de Stainlein dont la mémoire était remarquable, fredonnait encore pour réjouir ses intimes de sa douce belle humeur, les couplets de la commère : « *Qui m' lét n'a-t-i broûlé...* ».

Plus tard, M[me] de Stainlein conserva fidèlement son affection à son amie wallonne dont elle protégea toujours la famille.

En littérature, comme en peinture, un sens très pur, très élevé, très austère de la beauté lui faisait éprouver une sorte de souffrance nerveuse et indignée en présence des erreurs qu'engendrent les subtilités du faux goût et les recherches d'originalité, à outrance. Elle s'élevait contre l'abstraction nuageuse, contre le sophisme aussi, que dilettantes et sceptiques dissimulent sous l'élégance ou la séduction charmeuse de la forme. Et dans son impatiente générosité à vouloir sauvegarder les esprits droits mais aisément influençables, elle dénonçait ces erreurs, ces outrages des inconscients ou des habiles à la grandeur de l'art ou de la vérité, avec une promptitude de coup d'œil et une vigueur d'argumentation surprenantes.

Elle n'avait pas moins d'éloignement pour les mièvreries, la petitesse ou l'indigence de pensée cachés aussi sous le masque trompeur d'un étincelant décor.

Par contre, la noblesse émouvante et pure d'un portrait ou d'une

scène héroïque, le mouvement simple et harmonieux d'un geste sublime lui donnait un frisson religieux et cette sorte de prostration intérieure qui est comme l'éblouissement de la beauté.

En musique, sa pénétration n'était pas moins aigue. Les artistes qu'elle aimait à entendre restaient frappés souvent de la justesse, de la profondeur d'analyse de ses remarques sur l'interprétation à donner aux maîtres.

Sans s'en douter alors, elle devenait une admirable statue de l'attention lorsque, sous l'émotion, écoutant frémir l'âme d'un Beethoven, d'un Chopin, d'un Mozart, elle restait comme figée, dans une attitude de concentration si fervente qu'il semblait que l'âme seule fût visible en elle.

On sait aussi quelle pieuse joie elle éprouvait à faire entendre et goûter la musique de son époux défunt, le comte Louis de Stainlein, cet artiste au goût délicat qui, de l'avis de certains critiques, mérita par la noblesse de son inspiration comme par la savante composition et le haut style de ses œuvres, d'être rangé parmi les maîtres.

Au cours de sa vieillesse solitaire et attristée, ces rares auditions du dimanche après-midi, en été, constituaient le seul réconfort que Madame de Stainlein demandât plutôt à sa passion du beau qu'à la fièvre du bien, unique remède à son insondable mélancolie.

III

C'est ainsi, c'est sous cet aspect émouvant que l'ont connue ceux de la génération présente, ceux qui regardèrent vivre cette édifiante vieillesse, plus ardente, plus prompte à l'action, d'une mentalité infiniment plus active aussi, et plus persévérante, que celle de tant de jeunes, aujourd'hui, dont l'inertie de conscience et l'indifférente froideur, au milieu de leurs égoïstes plaisirs, la confondaient et la navraient souvent.

Mais devant une personnalité aussi nettement définie, on se demande avec intérêt ce que durent être la jeunesse et la maturité de la Comtesse de Stainlein.

Celle-ci, à cet égard, fut toujours d'une discrétion et d'une humilité telles, et les renseignements que l'on possède sont, hélas, si épars qu'il semble impossible de reconstituer avec quelque cohésion et avec toute sa haute valeur significative cette belle existence. Souhaitons, toutefois, que quelque jour, une plume

suffisamment édifiée, servie par une documentation suivie, veuille entreprendre cette tâche pieuse et utile.

Pour nous, il ne nous est possible de contempler cette longue vie qu'en ses grandes lignes, en quelques traits essentiels dont les souvenirs si marquants sont restés, rayonnants, dans de nombreuses mémoires.

Nous nous laisserons guider par la Comtesse elle-même en son beau livre qui nous conserve comme la fleur et le parfum de sa pensée.

Les poésies de ce recueil, — embrassant une période de plus de soixante années, 1848-1905, et publiées seulement au cours du dernier hiver, — ont jailli de l'âme de la Comtesse, dans les heures où cette âme, débordante, excédée de son propre poids, cherchait le soulagement dans l'expression de ses enthousiastes effusions ou de ses amères douleurs.

Elles correspondent donc tout naturellement aux phases les plus tourmentées de sa vie qu'elles délimitèrent, dès que la souffrance y eût fait son apparition, comme les étapes d'un calvaire. Et certes, jamais elles ne furent écrites avec l'intention de les livrer au public. C'est seulement lorsqu'elles furent révélées au jeune comte Hermann de Stainlein, que celui-ci à diverses reprises, supplia sa mère d'en permettre la publication et finit, peu de temps avant sa mort, par vaincre les dernières hésitations de la Comtesse. Gardons-lui notre reconnaissance pour cette victoire. En effet, Madame de Stainlein, s'étant, de la jeunesse à la tombe, attachée à *sculpter*, en quelque sorte son âme et sa vie sur le modèle de son haut idéal, il se trouve que, *par surcroît*, elle a fait fleurir le don suprême, l'œuvre où, chose si rare, la parfaite sincérité d'une vie est enclose sous sa forme naturellement harmonieuse. Cette dernière offrande d'elle-même, elle voulut, par un pieux respect de sa promesse de jadis, nous la faire dans les derniers mois de sa vie, pressentant probablement sa fin prochaine.

En ce livre, comme naguère en son existence quotidienne, on voit son esprit se mouvoir dans la beauté, dans la bonté, dans l'enthousiasme et la grâce comme dans son élément normal. Car Madame de Stainlein qui vécut une enfance privilégiée, a réellement entrevu, en sa rayonnante jeunesse des rêves si captivants, si azurés, si éblouissants de fraîche aurore et de sublimité, qu'elle en garda toute sa vie en son cœur comme en ses yeux la lumière voilée avec la nostalgie profonde.

De mon sillon natal, voilé de violette,
Je partis dès l'aurore ainsi que l'alouette,
Et choisis pour pays la hauteur du ciel bleu,

nous dit-elle. Et que ce sillon natal était bien fait pour hâter l'épanouissement de cette âme d'enfant-poète !... Un véritable bouquet d'exubérante verdure protégé par la colline et les frondaisons de Kinkempois, et qu'aucune trace d'industrie ne déflorait alors : c'était Angleur vers 1840.

L'enfant radieuse y vivait comme un oiseau enivré, toute baignée de soleil et d'azur, au château familial, entre ses parents heureux, sous l'aile d'une mère dont la clairvoyante tendresse écoutait attentivement chanter ses rêves.

Mais laissons parler l'abondance de son cœur. Et voyons de quel regard ému et bien personnel déjà, avec quel bonheur d'imagination elle a su considérer — à dix-sept ans ! — le frais tableau de ses jours. Ce « retour à Angleur » fut écrit au printemps de 1845, quand, après un séjour d'hiver à Liége, elle revenait avec les siens « de tous les nids où l'on s'abrite, retrouver le plus doux » :

Autrefois quand Avril riait à nos fenêtres,
Chantant du sombre hiver le requiem joyeux,
Quand les jeunes lilas s'enlaçaient aux vieux hêtres,
La blonde giroflée aux cloîtres ruineux ;

Sous les feuilles d'un jour, quand l'oiseau d'une aurore,
Modulait ses accents pleins de flamme et de pleurs,
Quand le saule plaintif et le frais sycomore
Sur les flots endormis se penchaient tous rêveurs ;

Parlant mousse et muguets, quand nos brises sauvages
Passaient, pour nous chercher les ravins, les ruisseaux
Et nous rappelaient tous à nos charmants rivages
Au manoir solitaire où dorment nos berceaux !...

Quand mes oiseaux prenaient leur vol sur la pelouse
Et rêvaient pour leur nid le gîte où je m'assieds ;
Qu'un premier fruit chargeait ma corbeille jalouse,
Que la terre, en parfums, s'exhalait à mes pieds !...

Quand ma mère emportait sa harpe aux doux préludes
Sous le toit frémissant des sophoras en fleurs,
J'aimais à voir couler nos humbles habitudes,
Flots purs où le ciel seul reflétait ses couleurs.

Oh ! j'aimais le printemps, la saison d'espérance !
Les étoiles, du ciel, tombaient sur mon chemin,
J'étais riche d'amour, de rêves, d'innocence ;
Ma mère et le bonheur me tenaient par la main !

. . . .

Je revois, du ciel bleu, l'infini me sourire,
Nos forêts, sur mon front, jeter leur voile vert,
Dans nos jeunes rosiers s'éveiller le zéphire,
L'herbe de mai couvrir le cercueil de l'hiver.

Je vois la blanche épine en couronnes fleurie,
Nos blancs lilas jaillir à tous les horizons
Et le myosotis qui bleuit la prairie,
Comme si tout l'azur pleuvait sur nos gazons.

Quel ravissement juvénile, quelle grâce et quelle fraîcheur parfumée, quelle vivacité de couleurs en cette peinture expansive de son bonheur ! De même, en ces quelques vers sur le « ruisseau d'Angleur » :

Murmure avec ivresse au pied des chèvre-feuilles
Et des jeunes sorbiers aux grappes de corail,
Baise de tes flots bleus les muguets et leurs feuilles,
Sème de tes brillants leur parure d'émail,
Source aux limpides chants, frais miroir, larme pure
Du bonheur qui déborde et ruisselle aux vallons...
Des saules argentés caresse la ramure,
Et voile son sourire avec leurs cheveux blonds.

Au contact de l'art, du génie, dans la lecture passionnée des poètes, de Lamartine surtout, à ses yeux, « plus beau, plus inspiré que Platon », ses rêves s'amplifient, s'irradient. On y sent passer des tressaillements enchantés :

Puis, je sentis frémir en mon âme enfantine
Comme une aile de feu sur une lyre d'or,
Et devant moi s'ouvrit une plage divine
Où les anges passaient dans leur brûlant essor.

Alors, cette jeune fille éperdûment sensible, sentit naître en elle le geste d'offrande, le geste frénétique et doux... Elle eût voulu rendre à la beauté, à l'art, à la nature, tous les dons reçus :

Si j'avais une voix, une voix grande et pure !
Si j'avais une harpe, une harpe de feu,
Si j'avais les accords dont vibre la nature
Quand la foudre et les vents chantent leur hymne à Dieu !

Ainsi comblée de toutes les ivresses du beau, celle qui passait alors au milieu de la jeunesse de son temps

Comme une âme errant dans un songe,

eût généreusement voulu trouver, en littérature, en musique, en peinture, une voix divine pour dire des rêves divins :

J'attendais à genoux ce don de l'harmonie
Pour lui rendre son vol vers la gloire infinie.

Mais ce « ciel de visions » était-il trop inaccessible ?... Nous ne pensons pas cependant que la jeune fille qui exprimait avec cette force et cette pureté ses aspirations, entre la quinzième et la dix-huitième année, n'eût été capable d'édifier avec le temps, quelque grande œuvre en s'attachant de façon suivie à la culture de l'une des branches de l'art. Ses intuitions étonnantes en musique et en peinture et surtout les rares dons littéraires que son livre nous révèle aujourd'hui nous permettent, certes, de le croire.

Mais cette pensée et ce cœur si vastes pouvaient-ils se fixer en un domaine restrictif quelconque ?... Nous ne le pensons pas. Nous croyons, pour notre part, que c'est sa pitié, son immense et souffrante et agissante pitié, qui fut la cause indirecte de ce qu'elle considéra, si jeune, comme des désillusions artistiques.

Cette pitié fut son grand art, à elle, — si l'on peut nommer de ce nom une vertu aussi haute. Et cet art, elle le cultiva essentiellement durant sa vie entière. Mais cette passion-là ne s'exerce que dans la plus humble et la plus douce des discrétions. Et ses expressions exquises, ses trouvailles de génie, qui se murmurent dans le secret du cœur à cœur, ne souffrent pas d'être révélées au grand jour ; comme les choses les plus sacrées de l'humanité, elles doivent rester voilées.

La fascination de ses premiers rêves ne pouvait donc être telle chez la jeune fille qu'elle « n'entendît encore les sanglots de la terre ». Elle les écouta, elle pleura ; et des hauteurs de la nature et de l'art, son regard s'abaissa vers les ombres de la vallée. Haletante à cette vue, tourmentée de l'effroi d'être riche, elle visita quotidiennement les huttes du coteau, répandant son cœur avec son or. L'exemple de sa mère aussi ne l'y avait-il pas naturellement conduite, de cette mère qui savait donner

A la plus obscure misère
La plus rayonnante amitié.

Toute à ces détresses, elle connut alors une autre amertume, celle de l'impuissance devant les flagrantes inégalités qui accablent le pauvre. Elle se désespère et elle s'écrie :

Je n'ai pas un accent de sublime douleur
Pour flétrir l'injustice et venger le malheur !
Frémissante d'amour pour ce peuple en alarmes,
Je confie à la nuit ma révolte et mes larmes...

De cette confrontation avec la souffranee, avec le monde et ses oppositions de vertigineuse beauté et d'immense misère, était née dans cette nature si tôt recueillie, une méditation singulièrement précoce et austère. La mélancolie s'était insinuée jusqu'aux sources de son âme et cette noble tristesse, faite de pitié et de bonté, fut le trait dominant de son caractère.

Rien, par exemple, ne pourra mieux donner la mesure de cette conscience dans la générosité que ce « remords » — né d'une des rares soirées de plaisir qu'elle s'accorda, — et qui la poursuivit à travers son existence entière. C'est vers le déclin de sa maturité qu'elle l'écrivit :

Vont-ils me ressaisir en ce moment encore,
Mes remords, ma pitié, mon désespoir secret ?
Je sortais de ce bal, sous la voûte sonore,
Un jeune homme, un enfant, avait dit qu'il souffrait...

C'était une ombre, un pauvre, un mendiant qu'abhorre
La foule des salons, — mais que mon âme adore...
Et cette voix mourante, elle appelle et m'implore,
Mais la foule m'entraîne... Oh ! l'éternel regret !

Qu'il me parut livide au fond de la pénombre !
Que les derniers accents : « Ne me refusez pas »
Sortaient navrants et doux de ce carrefour sombre
Où, comme au fond d'un gouffre, il m'appelait tout bas !
Des abords du palais, que tant de luxe encombre,
Un carrosse, entouré d'équipages sans nombre
Me ramena ; je vis mon crucifix dans l'ombre,
Livide et seul aussi, tendant en vain les bras...

J'aurais pu le sauver, le pauvre ! sa prière
Que le monde étouffa, m'emportant loin de lui,
Pleure au fond de mon cœur, et jamais la lumière
Des plaisirs, à mes yeux, sans les blesser, n'a lui,

Depuis que son regard, entrant dans ma paupière
D'une pitié sans nom remplit mon âme entière
Cette fête ô mon Christ, fut pour moi la dernière ;
Et lui, je l'ai cherché, mon Dieu, jusqu'au jourd'hui !

Mais nul ne peut explorer à la fois les hauteurs du rêve et les mystères de la souffrance sans y rencontrer aussi le tourment suprême, l'angoisse philosophique ! Et que ce tourment fut âpre chez notre jeune rêveuse ! Elle n'avait pas dix ans que parfois, oubliant jeux et sourires, son front d'enfant s'inclinait sur l'énigme des choses. Elle-même nous le dit, en ces vers intitulés *Alors !* — d'une fraîcheur élyséenne, où elle se ressouvient de ses premiers ravissements troublés déjà par l'inquiétude de l'Au-delà :

Que le monde était beau, lorsque je vins au monde,
O l'espace d'alors, les airs, les flots, l'azur !
Univers transparent de ma candeur profonde,
Royaume de l'enfance où la paix surabonde,
Le ciel est-il plus doux, le ciel est-il plus pur ?

Mais déjà, si petite et si blonde, ma tête
Se détournait songeuse: et dédaignant un peu
Tous nos printemps en fleur, toute la terre en fête
Le jour d'or et les nuits de perles, sur le faîte
De nos montagnes cherchait Dieu !

Ce souci, vague encore, d'une âme enfantine, peu à peu s'amplifie, et avec les années se précise implacablement, devient, vers les dix-huit ans, un effroyable supplice de pensée qui, aux heures de solitude, s'emplit de « sanglots arrachés par le doute vainqueur ».

Au sortir de ses nuits ravagées par de semblables tortures morales, la jeune fille s'effare au spectacle de la joie insoucieuse de compagnes aimées. Et elle pense :

Jamais à vos chevets l'implacable pensée
Ne change en noir problème un songe radieux...

Dévorant alors sa tristesse sous les sourires, elle voudrait sauver ses jeunes amies du mal de connaître et d'épuiser comme elle, la souffrance de l'esprit dans la saison des fleurs :

Aurores, gardez-vous de songer à la nuit !
Le malheur vous regarde errant sous vos charmilles,
Glissez, dansez, volez, l'orage vous poursuit.

L'innocence, la foi, la bonté, triples voiles
Cachez à ces enfants le mensonge et le mal ;
Et ne laissez briller que le feu des étoiles
A travers vos ampleurs sur leur front virginal.

Mais devant la sérénité d'une femme qui semblait en pleine possession d'elle-même, elle s'étonne plus encore et s'écrie :

Tu te penches sans peur sur le bord des abîmes
Le poids de l'infini n'a pu t'anéantir !...

Et surtout, cette affamée d'idéal sent l'énorme distance qui la sépare des individualités ordinaires en présence des agitations humaines, devant la fièvre des sentiments passagers, devant la quiétude des vieillards mêmes en qui sa douleur ne reconnaissait que des mentalités d'enfants.

Se tournant vers son Dieu, elle jette ce cri poignant et désespéré :

. . . .
A quels sommets, Seigneur, m'avez-vous fait monter !...
Même au fond du vallon par l'ombre défendue
Je voyais trop le jour, l'insondable étendue,
Les voiles de mon front semblaient se déchirer
Sous l'éclat qui me tue au lieu de m'éclairer.
Mes yeux d'enfant disaient, dépassant toute cîme :
« Dans l'infini de l'Etre, où se cache l'abîme ?
» Dans quelle région ces éternels exils
» Du temps, de la limite et du mal ? Où sont-ils ? »
Même au fond du valon, cette suprême angoisse
M'atteignait... Mais avant que la tempête froisse
La mousse du ravin, elle tord les forêts,
Puis tremble et va mourir dans l'effroi des sommets.
Et là, seule, plus haut que l'oiseau, que la foudre,
Chaque rayon me jette un problème à résoudre !...
Sur ces hauteurs de glace et de feu tour à tour,
Que la nuit est livide et dévorant le jour !
. . . .

On devine, à cette tension suprême d'une avide et noble intelligence excédée par toutes les affres du doute, que pas une question métaphysique n'a échappé à son extraordinaire lucidité. Longtemps, elle s'absorba en ces terribles interrogations. Dans la désolante aridité qui l'écrasait, elle ne se reconnaissait pas de ce monde qui exalte ou « pleure ses trésors de plaisir ou d'amour ». Et c'est avec infiniment de raison qu'elle pouvait tristement distinguer sa souffrance des détresses anonymes :

Car ma douleur n'est point d'ici-bas, et je songe
A tout ce qui n'est pas dans le cœur des humains,
Et dans l'étrange abîme où mon esprit se plonge
Pour trouver une issue, en vain j'étends les mains.
Et je vois des serpents enlacer mes épines,
J'ai cru sentir au cœur leur morsure de feu
Des fantômes errant sur d'éternelles ruines,
Des démons malgré Dieu.

Toutefois, chez une nature qui, alors déjà, se révélait étonnamment militante, un tourment aussi sincère, aussi aigu, ne pouvait indéfiniment persister, sans provoquer la nécessaire réaction. La jeune et ardente interrogatrice scruta tous les livres, creusa toutes les philosophies, et faillit y perdre la santé ; car il n'était aucun argument qu'elle ne maintînt longuement en arrêt devant sa clairvoyante raison.

Pendant deux ans, toute lecture dut lui être interdite. Mais elle écoutait, cherchait, questionnait. On la voyait toute tendue de réflexion attentive en présence des personnalités remarquables, littérateurs, poètes, artistes, hommes politiques ou économistes qui fréquentaient alors les salons de son père, M. Gérard Nagelmackers.

Enfin, ce jeune front, si lourd de pensées, s'éclaira ; et, graduellement, finit par trouver la fraîcheur, la lumière.

Sa sévère logique, sa soif de vérité s'étaient révoltées en présence des contradictions que lui avaient apportées les divers systèmes philosophiques et qui ne lui avaient laissé qu'une amère consternation.

Alors, elle se plongea fiévreusement dans l'étude du Christianisme, analysant aux sources la pensée du Christ et des grandes figures de l'Eglise primitive.

La doctrine du fraternel amour, considérée surtout dans l'Évangile et Saint Paul, eut le pouvoir de lui apporter l'apaisement.

Dès ce moment, elle revint à la contemplation du Dieu de son enfance, du Dieu que lui avait enseigné sa mère.

Et si les tourments du doute ne la quittèrent point radicalement, elle sentit néanmoins peu à peu son âme pacifiée, et put s'écrier :

Ainsi, j'ai traversé les océans de l'âme ;
Et leurs pôles de glace et leurs zones de flamme,
Vide où meurt la pensée, où disparaît la croix,
Où l'éternelle mort m'a dit en vain : Silence !
Je les ai traversés comme la mer immense,
Et, pauvre enfant, j'ai dit à l'infini : Je pense,
J'ai dit à Dieu : Je crois !

Cet amour de son Dieu par-dessus toutes choses et de son prochain *véritablement* aimé comme elle-même, c'est-à-dire toute la loi du Christ, ce fut l'aliment fort et permanent de sa pensée. Elle l'observa dans son sens strict, littéral.

Ce fut en elle l'idée suprême, qui domine et pénètre toutes les autres, l'idée cristallisante qui les ramène à elle, les résorbe et se les associe avec force et cohésion.

Aussi, contrairement aux pensées isolées qui, si souvent, s'émoussent et faiblissent à l'usage, celle-ci, incessamment enveloppée d'idéal, s'échauffait jusqu'à la passion constante et ne pouvait que grandir avec le temps. C'est pourquoi son âme planait toujours dans un héroïsme latent. Chrétienne parfaite en ses croyances, elle le fut aussi dans l'application de ses austères principes ; elle y consacra toute l'activité de sa vie.

Et quelle inimaginable activité !...

Les heures accordées à sa passion littéraire, à la musique, ne furent plus que les instants de détente bénie consacrés aussi à l'intimité familiale, à la conversation, à l'amitié, et tout remplis encore de ces effusions de bonté et de sollicitude aux proches dont son cœur n'était jamais distrait.

Devons-nous regrettter cette absorption aux dépens d'une activité artistique spécialisée ?

Nous ne le croyons, certes, pas. Car une passion est d'autant meilleure que le bien poursuivi est plus vaste, correspond à une synthèse plus large et plus haute.

Or, l'admirable femme nous a donné un exemple et un spectacle saisissants de grandeur et de beauté. Elle nous a montré comment l'art serait rendu vivant sur la terre si chaque être, pratiquant d'entière façon un pur idéal, faisait ainsi passer sereinement, familièrement la beauté sous nos yeux émus.

IV

Nous avons montré déjà sa sincérité totale, absolue. Celle-ci ne lui eût pas permis d'entendre à demi le texte de l'évangile. Riche d'amour et d'intelligence, elle donna tout son cœur et toute sa pensée aux innombrables détresses morales. Propriétaire d'une grande fortune, elle donna. non pas abondamment le... superflu, non pas... la moitié de ce qu'elle possédait ; elle donna *tout*, simplement, strictement, ne se réservant que le juste droit de dispenser ses biens, d'en discerner, d'en proportionner l'emploi opportun, selon l'étendue des souffrances à soulager ou du bien à créer.

Pour elle-même, elle se fit scrupule de ne s'accorder, sa vie durant, que le rigoureux ordinaire de l'habitant des campagnes dans son existence quotidienne exempte de toute complication, de tout souci mondain. Tous ses revenus allaient aux pauvres, aux malheurs cachés, aux œuvres d'éducation ou de préservation, d'amélioration sociale. En cela, elle ne faisait que « rendre », disait-elle, ce qu'elle avait reçu d'un sort prospère.

Un tel désintéressement restera une édification pour tous, et notamment pour son parti, dont les incompréhensions ou les fréquentes oppositions de vie et de doctrine la plongeaient souvent en de mornes tristesses et qu'elle flagellait d'ailleurs en de véhémentes paroles (1). Cette énergique droiture nous laisse entrevoir, d'autre part, quelle ferveur consciencieuse ce grand caractère dut apporter dans son rôle de femme.

Son permanent enthousiasme de bonté et de beauté qui, peut-être, eût fait d'elle une géniale artiste, lui donna, dans le mariage et dans la maternité, les intuitions les plus sûres et les plus rares.

Des Liégeois âgés se souviennent encore de cette mère touchante, entraînant dans son sillage de charité, cet enfant merveilleusement beau qu'était le jeune comte Hermann de Stainlein, et lui donnant le spectacle du ravissement attendri que sa douce parole et sa présence amicale apportaient chez les malheureux.

Madame de Stainlein avait, en effet, saisi, senti avec une force invincible cette suprême loi de l'éducation : *Vivre* son enseignement, le *réaliser à toutes les minutes* dans une parfaite concordance des actes et des paroles, aspirer activement à l'idéal toujours présent, montrer à l'enfant, dans la plus entière simplicité, cette application sincère et ferme des idées chères ; et, dans la mesure du possible, le soustraire jalousement à toute influence contradictoire : c'est bien là, ce qui constitue la plus efficace et la plus vivifiante des méthodes.

Voilà pourquoi cette nature d'élite ne trouvait point très malaisé l'art d'éduquer ; elle le pratiquait tout naturellement de toutes les puissances de son être. Et elle fut ainsi pour ce fils, d'ailleurs remarquablement doué, l'éloquence vivante, chaleureuse, rayonnante ou austère, selon l'heure vécue. Aussi peut-on dire que l'œuvre maîtresse de sa vie fut certainement la formation de ce jeune caractère qui révélait les plus nobles aspirations mais dont l'ardeur même demandait un guide éclairé. Elle fit de lui un être d'exception, appelé aux plus hautes destinées — s'il eût vécu !... — et en qui elle se retrouvait tout entière.

Dès lors, tous deux vécurent si complètement absorbés par les mêmes rêves, dans une communion si absolue, si émouvante de sentiments et d'idées qu'il serait impossible et injuste, en parlant

---

(1) Il faut lire, à ce propos, son éloquent sonnet dédié aux « Pharisiens du temps présent ! »

de la mère, de ne pas faire connaître aussi quelque peu ce second elle-même, qu'était son fils.

Cet enfant privilégié n'avait pas dix ans, que déjà accoutumé à pencher son ardente sensibilité sur les souffrances du vallon, il se prit un jour à pleurer amèrement lorsqu'on lui découvrit la féérie d'une abondante St Nicolas. « Oh ! dit-il, c'est pécher quand il y a des malheureux sans pain, de faire tant pour un seul ! » Et le lendemain, il portait aux pauvres tous ses jouets.

On ne s'étonnera donc pas de ce que cette généreuse nature, dévorée, comme sa mère, du mal sublime de la pitié, n'ait brûlé littéralement sa jeunesse dans les études, rèvant un rôle d'utilité sociale.

Ayant, sous la direction des maîtres les plus distingués approfondi les langues, l'histoire, la philosophie, les mathématiques, et révélé ce don rare et précieux de dispositions également brillantes en ces deux derniers champs d'études, il alla compléter cette culture dans les Universités d'Allemagne et d'Italie.

A ce moment, le jeune Comte qui par sa situation dans la société et sa grande fortune, eût pu prétendre à toutes les joies de la vie, se trouva, ayant à peine dépassé la vingtième année, uniquement captivé par la noble inquiétude du relèvement moral et social des malheureux.

Aux âges de la foi, cette mère et ce fils tous deux grands mystiques, eussent mené sans doute une existence solitaire de sainteté, eussent été jusqu'au martyre peut-être. L'attitude d'héroïsme simple qu'on leur vit en maintes circonstances permet de le supposer.

Mais en notre siècle, placés comme des témoins et observateurs aigus de l'intense vie moderne pleine de fièvres, de plaisirs et d'appétits jouisseurs, ils devaient y voir surtout la violation presque constante, — souvent cynique, — de la loi d'amour et de justice qu'ils portaient en eux. Et ils apparurent les interprètes attristés, mais rigoureux de la pensée du Christ.

De leur communion fréquente avec le pauvre dont, on peut le dire, ils vivaient réellement les douleurs, Mme de Stainlein et son fils avaient gardé la saisissante vision de l'abandon du peuple contrastant avec l'inconscience heureuse de ceux d'en haut.

C'est ce qui imprima un indicible élan à leur activité de pensée et à leurs essais de réaction contre tous les despotismes.

Ensemble, ils passèrent à Rome, dans l'intimité de la vie familiale, dix années pendant lesquelles ils se fortifièrent de toutes

les lumières, il s'imprègnèrent des argumentations les plus fortes pour la défense de leurs principes.

Le jeune comte, pénétré de cette pensée que, lorsqu'on se prépare à assumer des responsabilités sociales, on ne peut en pénétrer assez l'étendue et les conséquences, se recueillit ainsi de longues années dans l'étude de la politique, de l'économie sociale, de la philosophie de l'histoire et des multiples problèmes qui agitent la société contemporaine.

Au sortir de ses méditations, il parlait d'abondance des questions étudiées révélant sur nombre de sujets une singulière clarté de vues.

« Se sauver des insolences et des récriminations qui répugnent » à l'esprit comme au cœur des hommes, ne jamais céder à la » haine des explications, supporter la contradiction, relever dou- » cement les erreurs, ramener tout aux principes, tel était cet art » qu'il possèda jusqu'au dernier jour », nous dit l'auteur de la notice qui fut écrite après sa mort (1).

Cet art, il le portait souvent à la tribune des congrès où sa parole claire, lucide, convaincue, surprenait l'auditoire.

Il le pratiquait aussi dans les revues et publications du temps, — de 1870 à 1880, — dans les journaux belges, allemands, italiens où il écrivait sur la règlementation du travail, sur la rétribution des salaires, sur les abus de la guerre, sur la formation intellectuelle et morale du peuple et sur vingt autres sujets de pressante nécessité sociale.

Mais deux grandes questions de primordiale générosité obsédaient tout spécialement Mme de Stainlein et son fils : la question ouvrière et la question d'enseignement.

Tous deux s'efforcèrent d'éclairer les populations qui les entouraient, par leur zèle auprès des éducateurs et par des institutions qu'ils créèrent à Angleur, subsidièrent entièrement de leur fortune personnelle et soutinrent aussi de leur infatigable effort.

Au milieu de leurs énergiques revendications pour le peuple laborieux, deux criants abus accablaient surtout leur pensée : le travail des femmes dans les houillères et manufactures, et le travail des enfants. Et ce qui fut dit du fils, à ce propos dans la notice précitée peut avec la même vérité, s'appliquer à la mère.

---

(1) M. l'abbé Thiernesse, curé-poète d'Oneux, mort il y a une quinzaine d'années.

Tous deux s'apitoyaient particulièrement sur la condition de la femme, « de l'ouvrière à qui la société ne permet plus d'être une » vraie mère, parce que l'usine lui a pris le foyer ; or, il lui faut » le foyer pour répandre sa vie, pour donner à ses enfants son » amour dans ses sourires, pour prendre en main l'éducation de » ces êtres délicats, pour leur faire comprendre ce qu'elle est » quand elle travaille, quand elle souffre, quand elle pleure ; » pour se fortifier de leurs joies radieuses pour comprendre ses » obligations !.... »

Et quant à l'enfant, au jeune travailleur, alors encore astreint à l'âge de dix ou douze ans à une tâche de quinze heures par journée — la loi, on le sait l'a quelque peu protégé depuis, — ils le plaignaient amèrement et « voulaient demander compte à la société de ces sacrifices humains consommés par l'excès du travail, de la richesse acquise aux dépens de la vie ».

« Et ne voyez-vous pas que ces enfants blêmis, malingres, » refoulent en arrière et pour des siècles peut-être, l'espoir et les » forces du monde ?

» Qu'ont fait à la terre ces enfants sans sourires ? Pourquoi la » nuit noire à ces belles visions du jour ? Avec quels éléments » constituerez-vous la famille, si ces petits martyrs n'ont plus de » sang pur dans les veines ! Quelle patrie ouvrirez-vous à ces » jeunes victimes qui, au seuil de la vie n'ont pu regarder l'aube » et le soleil dans la voûte bleue ? Quelle formation intellectuelle » et morale va recevoir cette milice maladive de l'avenir ? »

Mme de Stainlein, autant que son fils, flétrissait l'indifférence égoïste et les inconscients outrages infligés à la valeur et à la dignité du pauvre. Comme lui, elle couvrait de mots vengeurs, les erreurs du luxe et supputait dans la dépense d'une seule fête créée par la vanité élégante, combien de larmes pourraient être essuyées.

Tous deux vivaient véritablement en ascètes du désintéressement.

V

Mais après avoir découvert et senti le fond des souffrances extérieures, ces êtres d'exception, pour atteindre à leur pleine valeur morale, avaient encore à sonder un autre abîme, celui des douleurs personnelles, des deuils, des séparations définives.

En un nombre d'années relativement restreint, s'éteignirent

successivement le Comte Louis de Stainlein, la mère de la Comtesse qui, jamais ne l'avait quittée, et enfin, le jeune Comte lui-même, laissant la pauvre délaissée dans une effroyable solitude.

« Rien ne nous fait si grands qu'une grande douleur », a dit avec quelle raison, l'un des plus pénétrants poètes du sentiment. C'est non seulement à la profondeur de l'atteinte, mais surtout à la nature et à la portée de sa répercussion dans l'âme que se reconnaissent les cœurs les plus hauts.

Après les indicibles bouleversements de ces épreuves, après l'effarement désorbité de toutes nos pensées dans la cruauté soudaine de ces coups, les forces vives de l'âme semblent être anéanties dans leur source. C'est une sorte de dissolution, de division du moi désemparé ; et l'amertume, sous mille formes renouvelées nous reprend sans trève, pénétrant de son âpreté toutes les régions de l'être intérieur.

Certains, au bout de ces crises, révèlent un désarroi véritable, une sorte d'atonie du jugement qui ne sait plus, n'entend plus, ne distingue plus la vérité et mène à l'indifférence morale. D'autres sentent gronder en eux la révolte aigrie et sombrent dans un pessimisme étroit et orgueilleux.

Mais à mesure, que se produit en nous, dans l'exaltation d'une tendresse pieuse pour les disparus, le lent et profond retentissement de ces coups, à mesure qu'il se répercute sur les faits et les idées du passé, et sur nos actes présents comme sur les agitations de l'humanité, en les éclairant d'un nouveau jour moins éblouissant, « non plus cet éclat qui tue au lieu d'éclairer », mais un jour infiniment plus doux et plus insinuant, heureux alors qui sait discerner en soi, reconnaître, aider peut-être le travail purifiant et fécond de l'excessive souffrance. Ayant, dans cette ascension vers les limites du pur sentiment, consommé les suprêmes sacrifices, il en a découvert la valeur, la signification, la parfaite beauté morale aussi.

L'âme supérieurement sensible de M[me] de Stainlein était, semble-t-il, désignée d'avance, pour subir, dans toute leur saisissante acuité, ces phases définitives de la douleur.

A cet égard, et si l'on considère à la fois sa nature inquiète et la profondeur de ses affections familiales, on peut dire qu'elle se révéla forte entre les plus forts.

Car elle savait aimer ! Quel poète a trouvé, en effet, de plus justes accents, une éloquence plus vraie, pour dire la puissance et les nuances attendries de l'adoration filiale ?

Écoutons-là dans cette émouvante évocation de sa mère à Angleur :

Elle était là, dans l'embrasure
De sa fenêtre, aux feux du soir,
A l'heure où le vallon s'azure
De vapeurs montant à mesure,
Comme du fond d'un encensoir.

Elle était seule, elle était triste,
Et chantait, chantait doucement,
Plus plaintive que le psalmiste
Et que son divin instrument.

Vous ne l'avez pas entendue,
Mais tout l'écoutait au vallon,
Les oiseaux, la brise, la nue
Qui semblait s'incliner, émue,
Au lieu de fuir à l'horizon.

Que j'aimais sa haute pénombre,
Que j'adorais la région
Où dans l'embrasure sombre
Planait ma blanche vision !

Sa douce image de Madone
Au bord du cadre se penchait,
Inquiète; — « Il est tard, personne!
L'angélus tinte, l'air frissonne »...
Au loin son long regard cherchait.

Le pauvre foulant sa pelouse
Relevait le front pour la voir,
De ses jardins si peu jalouse,
Et là si belle, aux feux du soir!

Je me hâtais fièvreuse et lasse
Revenant des huttes aux bois,
Et des bois par ce long espace
Jusqu'au fond du vallon, et grâce
Au ciel, là j'entendais sa voix!

Les bois s'ouvraient sur la vallée
Et sur le vieux manoir; d'en bas
Sa figure semblait voilée
Par l'ombre et je tendais les bras...

Et je m'élançais, altérée
D'un immense et souffrant amour,
Vers le haut perron de l'entrée

Et jusqu'à sa chambre adorée !...
O refuge, ô rêve, ô séjour !

. . . .
. . . .

Dans les cieux où tout doit renaître
La reverrai-je aux feux du soir,
Seule, m'attendre à la fenêtre
Et près d'elle irai-je m'asseoir ?

Et ces autres souvenirs :

. . . . Seigneur, il vous souvient
De la voix de ma mère ? Elle enseigna la vôtre
Au cœur brisé par vous, qui toujours vous revient !

Seigneur, souvenez-vous ! là, sous l'ombre profonde
Des bois penchés d'en haut vers l'asile embaumé,
Dans la joie et la paix dont ce lieu surabonde,
Combien elle a souffert, et combien plus aimé !

Souvenez-vous ! son âme emplissait la vallée
D'un charme qui saisit encore le voyageur ;
O grâce, ô pureté par nulle autre égalée
Le passant la respire et s'en va tout songeur...

Souvenez-vous, mon Dieu ! ce cœur humble et timide,
Si grand, transfigura ces jardins, ces forêts ;
Ma mère et son séjour, comme un miroir limpide
Réfléchissaient le ciel et vos divins secrets.

La fascinante douceur de ce passé et de la communion qui unissait la mère et la fille restent telles dans le cœur de la Comtesse que les années ne semblent les atténuer en rien. Déjà la déchirante obsession de ses regrets avait mis au coin de sa bouche ce pli de souffrance que nous révèle son portrait.

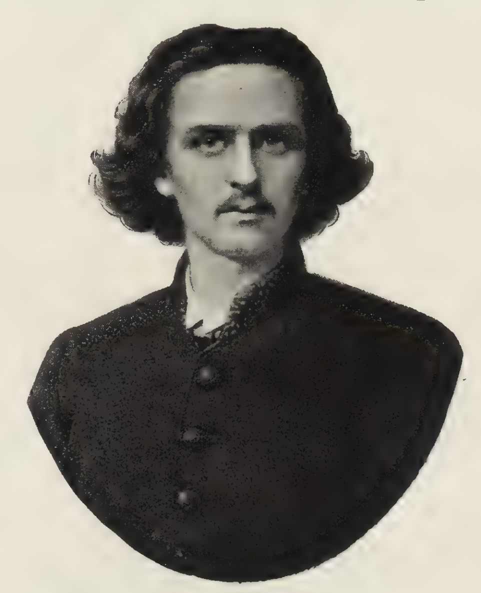
Et cependant le désert n'était pas fait encore dans son cœur.

Cet unique fils, « son avenir, son univers, son seul bien, » celui qui la soutenait de sa jeune ardeur dans la poursuite de leurs rêves communs, devait bientôt la quitter aussi.

Le jeune comte ayant donné sa vie à un dévoûment total, avait placé les intérêts de l'humanité bien au-dessus des siens propres. Il ne sentit pas assez tôt que sa complexion délicate le trahissait.

A l'heure où, admirablement armé pour la vie publique, il se préparait à lutter pour disputer à l'injustice et au malheur les destinées des humbles, il se vit frappé d'une inguérissable maladie de poitrine.

Qui pourrait sonder le long drame que vécut alors ce cœur vaillant dévoré du tourment d'être utile ?... Non moins héroïque que sa mère néanmoins, il renferma en lui, la sombre certitude, sans que jamais, jusqu'au dernier jour, l'ombre d'une plainte ne trahît sa parfaite sérénité extérieure. Il s'ingéniait, au contraire, avec une rare divination de cœur, à laisser tomber incidemment, sans que la tendresse maternelle pût s'en alarmer, les paroles éternelles qui... dans l'avenir, il le savait, seraient seules capables de soutenir et de fortifier sa douloureuse mère.



Le Comte Hermann de Stainlein,
à l'âge de 32 ans.

Après avoir erré de longs mois, presque des années, demandant à toutes les régions, l'air salubre qui devait vivifier la pauvre poitrine malade, Mme de Stainlein et son fils vinrent se fixer dans ce paisible village protégé par la colline rocheuse qui s'élève derrière la gare de Comblain, au presbytère d'Oneux, où ils possédaient un ami éprouvé, M. le Curé Thiernesse.

C'est là que malgré la pureté de l'air et la douceur de ce refuge ombragé, malgré les soins angoissés d'une tendresse sans exemple, le mal empira. Et quelques semaines après, le jeune Comte y expirait, gardant, avec la pleine conscience de son martyre moral, une vraie figure de héros.

Quand cette horrible réalité vint terrasser la pauvre mère, ce fut en elle, dans la première phase de la crise, la morne stupeur d'une détresse sans nom. Elle eut cependant cette force glacée, cette volonté surhumaine, de rendre elle-même les derniers soins à la dépouille chère et de la conduire, sans défaillance, jusqu'à la porte du caveau de famille. Mais après... sa prostration fut effrayante.

Longtemps, longtemps, elle laissa couler les jours dans un silence mortel, s'isolant aux diverses étapes du calvaire gravi par son fils, y succombant souvent en de longues syncopes, et revenant

toujours à la petite chambre d'Oneux. Celle-ci d'ailleurs, grâce au pieux respect de ses amis, put être indéfiniment conservée à sa douleur, dans l'état où l'avait laissée le jeune Comte.

Ce cri, jeté dix mois après l'évènement fatal, nous laisse entrevoir l'abîme de la douleur maternelle :

Le cœur mourant de soif, desséché de prière,
Sans espoir, je quittai l'église, et je suivis
La trace de ses pas qui, du sacré parvis
Embaumaient le sentier jusqu'au vieux presbytère.

Un parfum sur le seuil, des frissons sur la pierre,
Le rameau qui tremblait sous son blanc crucifix ;
L'arbre, l'oiseau, la brise encore semblaient ravis
De son dernier passage, et pleins d'un charme austère.

Là, jusque dans la nuit, je fondis en sanglots.
Le passé, l'océan de mon âme, à grands flots
Montait et reprenait sa pauvre enfant dans l'ombre.

Jamais l'amour, les cieux et les anges sans nombre
N'avaient distrait de vous, Seigneur, mon cœur de feu !
Et l'ombre de mon fils y fait pâlir mon Dieu...

Et ce murmure, presque indistinct, de navrant délire, échappé aux lèvres de la Comtesse, tandis que ses regards étaient rivés au charme étrange de cette petite prairie voisine du presbytère où, la veille encore du décès, fils, mère et ami discutaient ensemble des destinées du monde, ce nid de verdure qui restera, nous dit M. Kurth, « le plus ancien berceau de la démocratie chrétienne en Belgique » :

Aimer, de tant d'amour, aimer une prairie,
Las et mourant d'exil la choisir pour patrie,
D'en haut dès le réveil se pencher pour la voir,
Et rêver tout le jour d'y pleurer tout le soir !

C'est triste, — j'en conviens, c'est étrange — sans doute,
C'est fou — pour le passant, si le passant m'écoute !
Et le monde sourit, si le monde m'entend !...
Et, plus que je n'ai dit, plus folle est ma folie,
Plus douloureux l'amour, le charme qui me lie,
Mais nul sage ici-bas ne me console autant.

Et le fil de la vierge a tissé ses doux voiles,
Sur la blanche aubépine et ses gerbes d'étoiles...

. . . .

On sent ici les brûlantes paupières battre et s'abaisser, à travers le prisme des larmes, sur l'inoubliable vision comme sur la seule qui importera désormais dans la vie... Car la phase suivante de la crise, le retentissement profond sur la pensée et les actes devait, chez cette austère nature, se prolonger, vivace comme les regrets, même à travers le lointain apaisement, jusqu'aux limites de l'existence.

Toutes ses graves paroles, tout ce qu'elle fit ou écrivit dans la suite, en porte la trace dominante. A travers les sujets divers, le fond de souffrance involontairement apparaît, impulsif et poignant parfois, le plus souvent atténué, dans la peur infiniment pitoyable de révéler aux regards paisibles la solitude dévastée de l'âme, peut-être, aussi, de l'apercevoir elle-même de trop près.

Il faut lire, par exemple, avec toute l'attention du cœur, chaque ligne de ce sonnet, réponse à un poète qui lui avait adressé des vers où, célébrant les oiseaux, il glorifiait les seuls brillants chanteurs de l'air, oubliant les plus humbles, les oiseaux du pauvre :

Passereau solitaire, il ne t'a point chanté ;
Jamais, de l'abandon, il n'aura compté l'heure
Dans l'immense désert d'une étroite demeure,
Où, seul avec la mort et toi, l'on est resté.

Dans les lugubres nuits de houle où siffle et pleure
Le grésil sur le mur par les spectres hanté,
Il ne t'a point priée, ô divine Bonté,
Pour que nul pélerin, nul pauvre enfant ne meurre.

Il n'a pas dit : « Seigneur ! vous m'avez pris le mien,
Mon ange, l'univers, l'avenir, mon seul bien...
Gardez en cette nuit tous les fils à leur mère ! »

Et puis il n'a pas dit au passereau transi
Gémissant sur le toit : « O viens gémir ici,
Prends mon foyer, mon pain, ce que j'ai sur la terre ! »

Cette conclusion exprime bien la synthèse dernière de sa vie.

La pauvre endeuillée s'abîma dès lors dans une double contemplation : celle de l'universelle souffrance sous ses formes les plus injustes, les plus navrantes, les plus oubliées ; et celle aussi du drame du Calvaire. En celui-ci, elle distinguait des profondeurs de significations que peuvent seuls saisir ceux qu'une noble souffrance indéfiniment réfléchie a fait monter dans les plus pures régions du sacrifice, ceux qui ont senti par là, le fort lien moral

solidarisant tous les êtres. Et la logique de sa divine pitié affermit plus profondément encore en elle, la foi en une définitive justice distributive.

VI

Peu à peu, à travers la lenteur des années de solitude, sa pensée retrouva ainsi l'harmonie, et son cœur, quelque soulagement. Elle se voua de façon toujours plus exclusive à ses œuvres de bonté et de relèvement.

Nous avons dit au début de cette étude quelle fièvre de cœur et de conscience elle y apporta. Elle aimait à prodiguer ses bienfaits sur les misères proches avec mille soins de détails, « comme les pauvres passionnément les aiment », selon sa propre expression. Mais l'élan de sa pitié ne connaissait pas de frontières et, de ses protégés d'ici, se portait alors au-delà des mers, jusqu'en cette triste Afrique où les lamentables esclaves noirs se trouvaient livrés à la cruelle tyrannie des marchands arabes. Pendant vingt années, obstinément héroïque, et d'action commune en cette œuvre avec le cardinal Lavigerie, elle lutta pour l'affranchissement des malheureux nègres.

Parallèlement à ces grandes interventions, le sort de l'homme du peuple et de la famille ouvrière ne cessait de la préoccuper encore en ses rêves et ses veilles quotidiennes.

Son cœur éprouva un immense soulagement quand, en un examen attentif de l'encyclique « Rerum Novarum », elle pénétra les intentions généreuses de Léon XIII pour la classe des humbles. Elle eut volontiers brandi ce document au regard des fortunés oisifs, des financiers, des chefs d'industrie—qui ne le lisaient pas sans malaise, — les adjurant, en sa sincérité foncière, d'en discerner courageusement et d'en pratiquer la lettre sans réserve ni fuyante restriction. En toute occasion opportune, soit dans les Congrès sociaux, soit dans les causeries privées, elle ne manquait pas d'en souligner et d'en détailler lumineusement le texte.

Sa clairvoyante ardeur s'employait de même à défendre les meilleures institutions populaires, les syndicats, les coopératives, les mutualités et en général toutes les initiatives heureuses tendant à la préservation physique ou morale.

La création d'un ministère du Travail vint apporter quelque réconfort à ses espoirs généreux, trop souvent, trop amèrement déçus au cours d'une telle vie, si distante par ses actes comme par ses vues de l'inertie ambiante.

Aussi, accepta-t-elle instantanément la proposition qui lui fut faite de répondre, pour notre région, au questionnaire publié par la Commission du travail en 1886, et concernant la situation des travailleurs dans les établissements industriels.

« Quand je visitai à fond les fabriques qui me furent le moins » inaccessibles, écrivait-elle, je regardai comme le premier des » devoirs chrétiens de crier sur les toits mon indignation. Et » bien que j'eusse tant aimé mes pauvres, je crus devoir, pour un » temps suspendre mes visites auprès d'eux, pour ne plus m'oc- » cuper que de la question ouvrière. »

L'on vit, en effet, l'énergique Comtesse parcourir longuement les usines du pays, à Angleur, à Chênée, à Seraing ; les fabriques à Verviers, les carrières dans la région de Comblain-au-Pont. Partout elle enquêtait minutieusement, relevant de nombreux et intolérables abus relatifs aux heures de travail, au paiement des salaires, au total manque de soins et de sollicitude à l'égard des travailleurs. Au retour de ces pénibles investigations, elle notait en des pages enflammées ce qu'elle avait amèrement constaté, dénonçant l'incurie, l'inconscience arrogante, la brutalité notoire ou les procédés immoraux de certains chefs spécialement désignés. Accumulant les faits, elle montrait les jeunes enfants, comme les femmes et les hommes, « gagnant bien leur mort », dans la plupart de ces enfers du travail.

Elle examina avec un scrupuleux souci de détails la condition des ouvriers carriers de l'Ourthe et de l'Amblève, particulièrement excédés et délaissés, et réclama surtout pour eux un fonctionnement strict et régulier de caisses de secours. Elle s'éleva, avec une extrême vigueur, contre l'abandon moral de l'ouvrier dans les usines, contre « l'empoisonnement des âmes plus encore que des santés par l'industrie et l'imprévoyance des chefs d'industries », contre la misère et la honte des logements ouvriers et l'indifférence des classes riches à cet égard, enfin contre les désastres causés par l'alcoolisme. Puis, en des vues nettes et catégoriques, elle appelait pour remédier à ces maux, l'intervention gouvernementale, la justice et la loi !

Et si, depuis lors, quelques améliorations ont été apportées au sort de l'ouvrier dans les usines, nous aimons à croire que la vibrante voix de Mme de Stainlein aura été assez éloquente pour contribuer à les provoquer.

VII

Quand, vers la même époque et plus tard, jusqu'en ces récentes années, la longue série des massacres d'Arménie ébranla l'Europe pensante et généreuse, le pauvre grand cœur de la Comtesse, plus que tout autre devait s'émouvoir. Il saigna, s'agita, s'indigna, implora, abîmé d'angoisses toujours renouvelées, et fit véritablement sienne, la cause de ce peuple agonisant livré, par la lâche entente des puissances et de cette monstrueuse incarnation de l'immoralité moderne, la finance internationale, au caprice sanguinaire du subtil et féroce sultan qui pouvait ainsi braver l'humanité entière.

Alors qu'en France quelques rares personnalités, un moine, le père Charmetant et des internationalistes, MM. Clémenceau, France, Jaurès, de Pressensé, de Roberty, Pierre Quillard, etc., s'occupaient activement de la défense des Arméniens, chez nous, en Belgique, la comtesse de Stainlein fut une des principales activités qui se manifestèrent dans cette lutte où elle se montra d'une énergie admirable pour tenter d'apporter quelque entrave à l'hécatombe des victimes ou pour adoucir le sort de ces dernières.

S'entourant des renseignements les plus complets et les plus précis qu'elle puisait surtout aux sources anglaises, elle en assiégea les divers gouvernements qui n'opposèrent naturellement qu'un froid silence à ses plus véhémentes supplications, à tous les appels de la plus brûlante pitié. Elle les porta également aux pieds de Léon XIII. Celui-ci, durant une longue audience entendit son vibrant réquisitoire et le détail de faits d'une horreur inouïe dont il était loin de connaître toute l'étendue... Il releva un visage livide d'épouvante !... Mais il n'osa pas cependant accorder l'intervention demandée, craignant, disait il, des représailles plus terribles encore de la part du Sultan.

Mais laissons parler elle-même la vaillante Comtesse non abattue encore, mais consternée et sans voix devant l'inanité de ses efforts, ayant épuisé tout ce qu'une énergie humaine isolée pouvait tenter.

Du fond du Tyrol, de la petite retraite où sa santé très ébranlée, l'avait momentanément forcée de se réfugier, elle écrivait, au début de 1901, au père Charmetant, cette lettre poignante où elle apparaît comme la vivante personnification de la Justice méconnue se dressant devant l'Europe déshonorée :

MONSEIGNEUR,

Que faire pour la pauvre Arménie ? Je reste épouvantée du dernier bulletin. Les massacres continuent ! Et ceux décrits par l'évêque de Mouch ne le cèdent en rien à ceux de 1875 à Drarbékir, à Sivas, à Angora, et de 1897-1898 à Van, enfin à tous ces combles d'horreur signalés par votre martyrologe, et même ce qu'écrit l'évêque de Mouch *dépasse tout*, dans l'énumération des viols, des infamies de mœurs qui font mille fois plus souffrir à lire ou à imaginer que les descriptions les plus horribles des épouvantables tortures inventées par les bourreaux turcs.

Ainsi donc la publicité que vous avez donnée en même temps que Gladstone, le duc de Westminster, Dillon, Mac Coll, et depuis que ces grands hommes se sont tus, et tout ce que, du fond de mon pauvre Comblain, et de Szémered, en Hongrie, et de Liége et même d'ici, j'ai répandu de brochures couvertes de soulignements et de commentaires *sanglants* dans les deux sens du mot, les envois sans nombre, à toutes les Puissances, de vos brochures, de votre martyrologe, de votre Appel aux Ambassadeurs et aux chefs d'Etat, de votre *Arménie agonisante !* mes supplications aux pieds du pape, les documents irréfutables et les cris vengeurs que vous, si grand, et moi si obscure, mais énergique, et de feu dans cette œuvre, nous avons fait parvenir à tous les princes et au fond de toutes les chancelleries, tout a été vain !...

Rien, toujours rien, que la continuation du triomphe de la Bête rouge et des exterminations clandestines, et des viols en tel nombre que l'évêque de Mouch a pu dire, en parlant des derniers événements de cette région : « Pas une jeune fille, *pas une qui ait échappé aux derniers outrages !...* » Et cela, on l'apprenait il y a quelques semaines, longtemps après que ces combles d'horreur s'étaient accomplis au grand soleil d'Orient ! Et quand votre paquet de Bulletins de novembre-décembre m'est parvenu, seulement vers le milieu de janvier, au fond de ma retraite du Tyrol, je me dis : Il n'y aura rien... car Mr Charmetant est probablement découragé comme Kurth, comme le prince Lœwenstein, comme Dillon et Mac Coll ! Mais en ouvrant, je lus... ce titre : *La lâcheté des puissances !* et je reconnus votre style à l'instant. Je lus jusqu'à la sixième page, et je marquai chaque page de son filet couleur feu et couleur sang jusqu'à ces mots : « L'heure de la justice viendra. » D'ici là, il convient, il est nécessaire de protester, ne fût-ce que pour » suspendre l'odieuse prescription contre le devoir et l'honneur ! »

Puis, je me dis : Voici plus d'un mois que ce *magnifique et accablant* réquisitoire est écrit et publié là, à Paris, dans ce Paris qui a osé se

nommer cœur et cerveau du monde et, depuis lors, tous les millions et cent millions de chrétiens, toute l'Europe et même toute l'Amérique ont fait une Saint-Sylvestre et une nuit du jour de l'an, non plus entre deux années, mais *entre deux siècles*, et pas une feuille, pas une lettre, pas une voix, ne m'a apporté jusqu'ici, dans ce Tyrol réputé si catholique, un seul mot de ces terribles six pages, ni un seul mot de ces horreurs de l'Arménie, ni ce nom seulement d'Arménie, comme si ce peuple n'avait jamais existé !...

Et maintenant, je vois que les massacres, les viols et les exterminations, *au fond des prisons turques* et en plein Constantinople, et les hideuses noyades nocturnes dans le Bosphore continuent simultanément avec la fondation et la construction de tous ces temples de la prière et de tous ces temples de l'enseignement et de la science qui s'élèvent dans les villages néo-convertis, tandis que l'homme, la jeune fille, l'enfant, les temples du Saint-Esprit, ne sont pas défendus par un seul bras de plus, ni par une seule arme, ni même par une seule parole de plus contre ces hontes et ces viols épouvantables; je laisse alors tomber mes bras épuisés, tendus en vain vers le ciel, depuis si longtemps.

Jusques à quand, dis-je, Seigneur, jusques à quand ? et que voulez-vous que je fasse ?

Oh ! que Dieu ait pitié de moi, car ce n'est pas avec l'adorable soumission de Saint-Paul que je m'écrie ainsi, c'est avec une profonde impossibilité maintenant de comprendre sur la terre et dans l'histoire de l'humanité : la providence de Dieu !

Cher et vénéré Père, ne croyez point cependant que je doute de la bonté de notre Dieu, de l'adorable et infinie tendresse de notre Sauveur, mais que voulez-vous, à la fin que je dise aux rationalistes ou à ceux qui n'ont rien, rien de la grâce, quand, bouleversés et navrés à propos de l'Arménie agonisante, plus que tant de prétendus chrétiens absolument indifférents au sort de leurs frères et de leurs sœurs martyrs et de ces enfants outragés, ils me crient : Où est-elle, Madame, où est-elle pour les persécutés, votre Providence, où est-elle pour ces jeunes filles, pour ces jeunes vierges ? Y en a-t-il une seule dont la chevelure ait grandi, à l'heure du péril, pour la couvrir et l'envelopper comme un manteau et comme une armure ? Et vos nations catholiques que font-elles ? Et vos gouvernants chrétiens ont-ils jamais dit un mot ou fait un geste pour réprimer les abominations dont se rend coupable l'Islam ?

Je bondis quand l'ennemi de nos croyances et de notre foi me parle ainsi, et un monde de choses s'agitent en moi, et, malgré mon affreux découragement, je retrouve parfois encore des traits vengeurs comme jadis, comme aux jours de mon enfance, comme avec mon fils Hermann

qui me rajeunissait tant, comme sous le cardinal Lavigerie prêchant la croisade anti-esclavagiste, et comme lors de mes premiers articles au *Bien du Peuple*, sur l'Islam et l'Arménie ! Mais je me demande si je ne perds pas mes dernières forces et mes derniers jours dans cette lutte vaine, dans cette espérance contre toute espérance ?

Maintenant, je voudrais, par vos mains, Monseigneur, faire parvenir le plus sûrement, et avec le moins de retard possible, cinq mille francs, pour sauver ce qui reste de cette population de la région de Mouch, en grande partie fauchée, écrasée dans le sang et la boue musulmane.

Ces cinq mille francs viennent d'une petite propriété de mon fils Hermann, un délicieux abri rustique sur les Alpes bavaroises dans des prairies et des forêts magnifiques, de sapins, dont le parfum résineux devait guérir sa poitrine... Quel souvenir ce chalet des Alpes était pour moi ! Après tant d'années, j'ai eu le courage de le vendre, ayant cherché constamment, mais en vain, à donner maisons et forêts à un Ordre religieux ou à une œuvre sainte.

Mais ces cinq mille francs-là, je tiens absolument à ce qu'ils soient accompagnés non seulement du *nom seul* de mon fils, mais aussi qu'ils servent à *amorcer* une souscription, comme on le fait, par liste de noms et de dons, dans nos journaux de Belgique, et avec un titre, placé en tête, qui désigne très exactement le but qu'on veut atteindre.

Ce but, dans le cas présent, c'est d'exalter, de glorifier et d'amener la délivrance de tous les chrétiens d'Arménie et surtout des descendants directs de tous ces martyrs chrétiens qui seront la gloire de notre temps, comme leurs bourreaux et les lâches pouvoirs qui les ont abandonnés en seront l'éternelle honte !

Voilà le sens. Au besoin, je tâcherai de trouver une feuille française, belge, allemande ou anglaise assez indépendante pour insérer mes paroles (s'il s'en trouve encore en dehors de vos bulletins) avec le don — *souvenir de Hermann* — qui a eu tant horreur de l'Islam !

Recevez, cher Monseigneur, l'expression de mes meilleurs hommages.

(*s.*) Ctesse VALÉRIE DE STAINLEIN.

* * *

Sans, toutefois, cesser de suivre d'un cœur attentif — comment eût-elle donc pu s'en désintéresser ? — les sombres drames d'Arménie, Mme de Stainlein vers la fin de sa vie, s'absorba plus exclusivement encore dans ses tendres soins aux souffrances de sa région considérées, étudiées une à une. Car, malgré sa ferveur dans la défense des grandes causes, elle avait plus de foi encore

dans l'action individuelle. « Le monde vaut surtout, disait-elle,
» par les efforts isolés des âmes de bonne volonté. Si mon fils et
» moi avons fait un peu de bien, c'est beaucoup moins par nos
» espérances et nos efforts en faveur des entreprises collectives
» que par nos œuvres de charité au foyer du pauvre, ou nos
» efforts pour lui créer un intérieur là où celui-ci n'existait pas. »

On ne sait pas, en effet, combien de foyers furent relevés, ou créés, ou régénérés, moins encore par leurs dons que par leur réconfortante action morale !

VIII

Que fut, au résumé, la personnalité de la comtesse de Stainlein?

De l'enfance à la tombe, elle subit essentiellement la fascination de l'infini. Son ardente imagination, sa vibrante sensibilité le lui font concevoir avec une telle force, qu'elle le sent une réalité toujours présente en elle. C'est le refuge de sa pensée et la seule explication donnant un sens à la vie.

De là, sa mortelle mélancolie en présence des choses passagères, devant la nécessité des adieux :

. . . . Mon âme
Se brise dans l'adieu. Sur l'horizon de flamme
Des yeux semblent s'éteindre à mes regards émus!..

devant l'horreur inéluctable de la mort, la plus sombre des énigmes à ses yeux :

La mort! L'ai-je nommée ? A ce mot, dès l'enfance,
A ce seul mot, mon cœur croyait mourir d'avance.

Aussi, rien ne passe-t-il, en cette âme éprise d'éternité, douée d'une intensité de vie qui rayonne au-delà de tous les horizons imaginables. Et jusque sous les cheveux blancs, jusqu'au dernier jour, lorsqu'elle évoque les souvenirs d'un passé cher, ceux-ci ont gardé la beauté radieuse, la couleur, la puissance de vie dont elle reçut la forte empreinte en des heures uniques.

Ainsi gardienne permanente des trésors intérieurs, dont son âme se nourrit abondamment, elle ne peut concevoir la convoitise et l'ivresse des joies extérieures.

L'or, le bruit, le plaisir qui vous enivre
A dévoré vos jours et vous avez cru vivre ;

Et le passé n'est plus qu'un gouffre aride et nu,
Et devant l'autre abîme aux clartés infinies,
Vous ne voyez qu'horreur, ténèbres, agonies,
Et vous dites tramblants : la mort c'est l'inconnu !
Pour vous, infortunés, l'inconnu, c'est la vie!...

On l'a dit avec raison, Mme de Stainlein s'est révélée inquiete d'infini plus exclusivement encore que Lamartine qui la captivait surtout par son sentiment profond de l'exil des âmes et sa soif du divin.

Le volume des *Harmonies* se trouvait toujours sur sa table aux heures de recueillement ; et le poète des *Méditations* resta la grande admiration de sa vie. Dans l'intimité, parfois, sa pensée revenait avec bonheur à l'un des souvenirs les plus rayonnants de sa longue existence : une visite qu'elle fit avec son fils encore enfant au grand lyrique français et à sa famille, en leur retraite de Milly.

Ce vif sentiment de l'infini qui caractérisait la comtesse-poète devait logiquement susciter en elle la nostalgie de la perfection, donner à ses yeux une valeur totale, et essentielle, à la pureté. Et voici un détail éloquent sur ce point : Dès ses jeunes années, dans l'éblouissement continu du vertige des cieux, ses aspirations l'absorbent et la ravissent à ce point qu'elle les poursuit même à travers la féerie des fêtes de jeunesse dans le charme d'un bal :

Aux brûlants tourbillons, dans le vol où s'élance
Le magique transport de musique et de danse,
Ce que j'ai poursuivi c'est mon rêve d'enfance :
Toujours plus loin, plus haut, plus vite, à l'idéal !

. . . .

Une heure, et puis une heure, et minuit a sonné —
Et mon rêve toujours, dans la valse éperdue,
Remonte à grands coups d'aile au ciel abandonné...
J'ai cru sentir encore l'auréole ingénue
Que l'on garde au-delà de l'ombre et de la nue...
Mais, du songe éveillée et du bal revenue,
Un poids mortel courbait mon front découronné.

. . . .

Cette adoration de la pureté se révèle dans les moindres nuances de sa pensée comme en toute sa vie rigoureusement pure, dans la stricte droiture et l'élévation de ses actes, dans sa poésie, de laquelle tout sujet puéril ou médiocre ou qui ne contient pas en

soi l'exaltation de la pureté sous quelque forme que ce soit, est naturellement écarté parce qu'il ne serait pas venu à l'esprit de la comtesse.

Dans la beauté même et dans l'art, c'est toujours la pureté qui la séduit davantage, la pureté qui engendre la fraîcheur, la grâce simple, la noblesse ; c'est en somme, le reflet de la beauté intérieure qu'elle cherche en toute âme, et les artistes qui l'expriment ont toutes ses prédilections.

Ces horizons de pureté et de pecfection illuminent si fortement son âme que le culte du divin devient l'objet principal de sa vie. « J'ai vu souvent en Allemagne, écrivait-elle un jour, dans des jardins ou de vieux châteaux, un aigle seul en cage, constamment les yeux levés, il cherchait le soleil et ce regard plein de nostalgie, et de plus de langueur que de flamme, ne rencontrait que le plafond de son étroite prison ; ainsi ses yeux incessamment cherchent Dieu », ajoutait-elle, parlant d'une personne dont elle faisait un vivant portrait. C'est à elle-même surtout que l'image peut s'appliquer avec cette différence que son regard, à elle, semble bien avoir vu le soleil. Car sa pensée plane au-dessus de toutes les contingences, et, à travers toutes les déceptions paralysantes, elle s'élançait toujours vers son Dieu.

Mais de ces hauteurs, sa sensibilité et son imagination descendues aux abîmes d'obscurité et de détresse humaines en reçoivent une empreinte non moins forte.

Dès lors, sa passion de bonté s'exalte autant que sa passion de clarté, et devient un principe de lutte généreuse pour le bien. Car, si réelle que soit sa parenté poétique avec Lamartine, Mme de Stainlein, par sa tristesse, n'appartient plus guère à l'école des romantiques trop complaisamment absorbés par la contemplation de leur évolution sentimentale. La vaillante et compréhensive comtesse ne s'attarde jamais dans cette attitude délicate de sollicitude personnelle.

Ce qu'elle contemple tristement,ce sont les mille aspects du mal abhorré, de l'injustice et de la souffrance dont elle interroge les causes, ce sont les germes de mort qu'elle surprend dans les âmes et qu'elle voudrait anéantir pour faire surgir à leur place, la lumière, la chaleur, la vie et la beauté.

D'une tristesse de qualité aussi haute comme de la force de ses croyances, naissent à la fois cet enthousiasme permanent à l'action, cette sincérité intrépide et cette invincible énergie que nous avons vues se manifester au cours de sa longue existence.

Ainsi cette vie fut haute, pleine et féconde, riche de pensées et d'actes bons. Elle constitue le plus beau poème de notre auteur qui *pratiquait* sa poésie, en faisait une réalité constante ; ce fut son œuvre, et une œuvre grande, en vérité, à laquelle nous ne voyons pas une ombre.

En cette manière, Mme de Stainlein fut noblement, éminemment *pratique*, dans le sens le plus élevé du mot. Et si sa grandeur native ne lui permit pas toujours de fouiller *tous* les détails de la vie positive afin d'en prévoir les effets certains, ainsi que des esprits chagrins l'ont parfois fait remarquer, son exemple contient pour tous l'austère leçon d'un strict respect des principes.

Des ailes trop déployées, au vol large, se traînent malaisément au ras du sol, c'est incontestable, et repartent toujours d'un nouvel élan ; mais par une inappréciable compensation, que de souffle salubre elles propagent utilement dans les régions de la médiocrité et des consciences approximatives !

De là même, se dégage encore un autre enseignement. Et celui-ci, venant d'une femme s'adresse peut-être plus spécialement aux femmes. Car elles ne sont pas encore le grand nombre, celles d'entre nous pour lesquelles *penser*, c'est *travailler*. Penser, c'est à dire, réfléchir avec suite, méthode et haute logique, en dégageant des faits leur sens *complet* pour remonter aux généralisations et établir ainsi ses convictions sur un fondement solide, — à qui donc ce travail est-il plus essentiellement nécessaire qu'à la femme dont la tâche est d'imprimer une direction première et souvent définitive à la jeune humanité ?

A cette tâche primordiale, Mme de Stainlein apporta toute sa ferveur, subit même pour la réaliser, de véritables tortures mentales sans que jamais sa volonté se rendît ou parût même faiblir.

Cela seul suffirait à prouver en elle une supériorité rare.

IX

Quant au livre de Mme de Stainlein, il est comme sa vie, l'expression de sa parfaite sincérité. Et comme sa vie aussi, il nous rend les frissons de l'antique humanité, mais avec quelle force vive, quelle pureté de sentiment, et quelle vue fine du cœur !

Sans doute, les affamés de nouveauté, d'originalité n'iront pas bien loin dans cette lecture, refermeront probablement le volume, après l'avoir rapidement parcouru des yeux. Ils auront tort. Car rien n'est moins banal peut-être, que les idées générales, les sen-

timents éternels analysés en profondeur et en pureté. Traduits par une intelligence très claire, par une âme très grande qui y révèle toujours — quoi qu'il en soit — sa vision forte et bien personnelle, ils apparaissent la jeunesse même, la jeunesse indéfinie, et baignent l'esprit d'une fraîcheur parfumée, pénétrante comme le jaillissement rythmé des sources qui suscitent la vie des forêts. Ce charme des sentiments primordiaux épurés restera toujours le plus fort pour les âmes graves.

Et le poète qui nous y ramène nous donne jusque dans la mélancolie même, comme l'impression d'un tendre bienfait.

Ecoutons, par exemple, avec quelle sensibilité réfléchie Mme de Stainlein considère la fuite des rêves à l'horizon de sa jeunesse :

O rêves !... le nectar coule auprès de l'absinthe,
La rose et le cyprès avec la même plainte
Au même soir vont se flétrir;
Ceux qu'on avait choisis, parmi ceux qu'on méprise
Passeront sur les flots, ensemble dans la brise,
Et loin de nous iront mourir.

Colombes d'un matin, qui viennent toutes blanches,
Boire les pleurs des nuits aux coupes des pervenches,
Puis s'en vont, fuyant l'épervier ;
Romances de la lyre avec le bruit chassées,
Brises d'un plus beau ciel, sous les vents dispersées,
Tout passe et vivre, c'est rêver.

Amis, frères du cœur, anges dont le voyage,
Les ramène si vite au céleste rivage,
Il sont tous les soleils d'un jour
Et disparus le soir aux horizons funèbres,
Nous ne les verrons point rejaillir des ténèbres,
Ces-astres-là ne font qu'un tour.

Et quelle ferveur pieuse, illuminée en cette autre plainte toujours à propos des rêves :

Ils sont passés — en vain je pleure et je demande
Pourquoi le bandeau rose est tombé de mes yeux,
Ils sont passés, je sens de leur jeune guirlande
Les frissonnants débris glisser de mes cheveux.

Mes jours n'ont plus leur ombre et mes nuits leur sourire,
Mais, doux anges rêvés, je ne les maudis pas,
Je retrouve en mon cœur des fibres de leur lyre,
Et des baumes divins sont tombés de leurs pas.

Ils ont laissé la flamme et l'encens de leur fête,
Dans un pli si profond de mon cœur et si doux!
Mon malheur les bénit en inclinant la tête,
Seul avec leur image il les pleure à genoux.

Ces vers ne nous apportent-ils pas, avec la touchante grâce de ligne et d'émotion d'une Desbordes-Valmore — qui serait tout à fait détachée d'elle-même — l'expression la plus pure et la plus poétiquement tendre de la philosophie dans les regrets ?

La grâce si vraie qui anime ces pensées rappelle à ceux qui ont connu la bonne Comtesse, le geste d'élégante douceur avec lequel, dans la causerie, elle écartait de son front ses cheveux blancs, le geste plus doux encore de ses deux mains tendues dans l'accueil ou l'adieu.

A chaque page du recueil d'ailleurs, Mme de Stainlein apparaît bien telle que dans sa vie, sincère et vibrante à l'excès.

Son livre est pour elle ce que furent pour Lamartine les *Premières méditations*, « le déchirement sonore de son cœur. » Presque toutes les pièces qui le composent sont de brûlantes effusions jaillies aux heures d'émotion passionnée et profonde ou de captivante ardeur cérébrale.

Tel, ce cri de délivrance et de ravissement apaisé lorsqu'enfin elle sentit dissipées ses angoisses métaphysiques.

Chant des brises d'avril, souffle enivrant où vibre
L'âme de mon enfance!... appel du jeune oiseau
Qui partait pour l'azur moins rapide et moins libre
Que cette âme rêvant le ciel dès son berceau !

Comme un tressaillement dans ma nuit de souffrance
Résonne un autre appel de mon pays lointain :
Son de chaîne brisée, accent de délivrance,
O nuit ! N'entends-tu pas les cloches du matin?...

Lorsque vibraient ces coups, dans le clocher sonore
S'élançaient mille oiseaux des nids tremblants, — ainsi
Quand du lointain appel mon cœur frémit encore,
Un monde s'y réveille et prie et chante aussi!...

Il est vrai, mon enfance eut de sombres alarmes ;
Qui croit douter de Dieu, pour lui se meurt d'amour,
Mais la foi reconquise a de divines larmes,
Et l'horreur de la nuit fait adorer le jour.

Je tremble au souvenir de mes jeunes souffrances
Car ces vierges douleurs ont dans leur pureté
Une force qui brise, et le doute a des transes
Dont le remords lui-même ignore l'âpreté.

Ainsi, le poète ne sort de son silence que sous le souffle des grands sentiments, quand sa vie est martelée.

C'est la preuve encore de sa parfaite sincérité. Que Mme de Stainlein admire ou s'enthousiasme devant l'infini, devant le charme de ses rêves ou de sa terre natale, qu'elle souffre et pleure en présence des maux qui harcèlent l'humanité, dans l'effroi du doute ou dans son accablante solitude, toujours son impression est à la fois profonde et prolongée. Alors, de la forte vision intérieure naît spontanément la création poétique et celle-ci possède le mouvement, le rythme, la vie de l'âme elle-même.

Car notre poète, qui appréciait si hautement la forte simplicité du langage des Psaumes et de l'Evangile, n'apportait en son expression, aucune recherche d'art. Pas plus que l'idée, sa forme n'a de prétention à la nouveauté. Et telle, simple et classique, elle cadre bien avec la permanence des sentiments qu'elle traduit. L'auteur ne s'y préoccupe que de sincérité, apportant ainsi à son style la naturelle beauté des pensées.

Aussi ce recueil, à la manière des fleurs cachées, se révèle plus beau, plus intéressant à mesure qu'on l'examine avec une attention plus soutenue. En effet, chaque vers signifie, fait penser, touche par une nuance délicate, un souffle léger, une idéale transparence, frappe par une image noble et précise, par l'énergique vérité de l'expression. « L'imagination du poète baigne dans la lumière, nous dit l'auteur de la préface du volume, son style se dore de la couleur étendue sur les soirs ; des images trouvées, des expressions ardentes et fortes, des mots embaumés de fraîcheur et de jeunesse arrivent, se mêlent à l'agitation des choses, aux splendeurs et au ravissement de la création Parfois aussi, la strophe et le rythme montent et vont, à la manière des marées, la pensée s'élargit ; on dirait qu'elle se perd dans les lointains sans bornes. » Sa poésie s'anime alors d'un beau souffle pur, comme en ce sonnet : *l'Alcyon.*

Si blanc sur les flots noirs, et si bleu sur la nue,
Fait pour l'immensité de l'azur et des mers,
Tu fuis, tu fuis toujours, âme ailée, éperdue,
A qui ne suffit point cet immense univers.

Plus prompt que l'ouragan vers l'espoir et l'issue
Tu fends l'air et la foudre ; aux soleils, aux hivers,
Aux peuples dispersés, aux rivages déserts
Demandant à longs cris une zone inconnue ?

Du fond de notre abîme un éternel effort
Lutte et s'élance et monte et retombe sans trève ;
Alcyon, Alcyon, est-ce à jamais un rêve ?...

Non, — mais de l'infini, si lointaine est la grève ;
Pour l'atteindre mon ange a pris un autre essor :
La seule aile rapide est celle de la mort.

Quels élancements vers les horizons éternels, quelles angoisses et quels navrants regrets ! La vibration extraodinaire de cette âme tendue à se briser et dont les expressions passent si directement, si éloquemment dans la forme, nous pénètre, en ses déchirements comme en ses enthousiasmes.

Aussi, les quelques inégalités du recueil, certaines redites, certains « oublis de mains d'artiste et insouciances de rime » passent-ils presque inaperçus, emportés par l'attrait dominant de l'idée. Et tout lecteur attentif pensera devant ces pages émouvantes, ce que disait encore la voix citée plus haut : « Comme » elle s'allie bien, cette poésie, aux rayons de la vie qui fuit, aux » illusions qui passent avec des ailes blanches, aux années qui se » désenchantent devant les feuilles mortes ! Que de colorations » elle sait nous montrer au versant du coteau, sur les champs » de blé, sur les fonds du ciel entr'ouvert ! Quelle profondeur » dans la rêverie ! »

Et nous ajoutons : Quelle profondeur, quelle constance aussi dans ses attachements ! Notamment, dans ce culte pathétique qu'elle voua à son « paradis natal », comme elle l'appelait, à son « *ombreuse vallée au voile virginal* ». Ce culte qu'elle chanta avec un lyrisme si lumineux et si vrai, lui vaudra certainement d'être rangée parmi les plus nobles poètes de la Belgique wallonne. Angleur, vu à travers son tempérament d'ardente spiritualiste, lui doit d'avoir été saisi, analysé dans tout son charme subtil et nuancé à une époque peut-être unique de sa vie poétique. Elle en a fixé, sous divers aspects, la physionomie jeune et les beautés recueillies, aujourd'hui singulièrement flétries déjà.

Pour ce motif, comme pour tant d'autres bienfaits, la reconnaissance de cette population wallonne qu'elle entoura, durant près de trois quarts de siècle d'une si chaleureuse sollicitude, ira fidèlement vers la tombe fleurie du champ des morts d'Angleur.

Car la tendre comtesse a voulu, dans une suprême communion, dormir son dernier sommeil entre les fleurs de sa vallée, auprès de ses chers pauvres dont, sa vie durant, elle « entendit en son

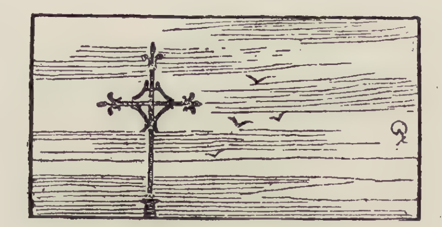
cœur les douces voix », dans ce cimetière frais et feuillu d'où l'on voit encore « un coin de sa colline », un mur de sa maison familiale.

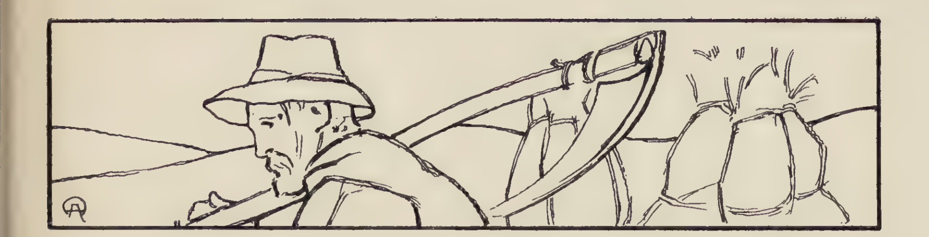
De cette maison-là, malgré les lointains départs et les agitations de sa vie tourmentée, elle ne fut, à vrai dire, jamais absente :

> Je n'ai point dit à Dieu : « Mon âme est toujours là. »
> Rien n'a pu la chasser du fond de la vallée ;
> Les hôtes étrangers verront l'ombre exilée
> Jusqu'au tombeau les suivre en disant : « Me voilà. »
> Jamais je ne m'en suis allée.

La noble comtesse de Stainlein est donc revenue vers son abri natal. Ceux qui aiment à retrouver son émouvant souvenir doivent le chercher surtout à Angleur. Nous savons d'ailleurs à Liége, à Comblain, en certaines régions de Belgique, d'Italie, de France, d'Allemagne et de contrées plus lointaines, maintes gratitudes ignorées qui ont voué un culte attendri à la mémoire de la femme la plus hautement aimante qu'elles aient jamais rencontrée. Ces âmes-là surtout, que la bonne comtesse de Stainlein enveloppa plus particulièrement encore de sa forte et maternelle tendresse, ne cesseront qu'au terme de leurs jours, d'envoyer leur souvenir ému vers le paisible tombeau d'Angleur.

Laure DELCHEVALERIE.





LITTÉRATEURS FRANÇAIS DE CHEZ NOUS

Louis Delattre

« Il n'y a pas de différence fondamentale, dit LITTRÉ, entre le conte et le roman ; tout ce qu'on peut dire, c'est que le conte est le terme générique qui s'applique à toutes les narrations fictives, depuis les plus courtes jusqu'aux plus longues. Le roman ne se dit que de celles-ci. La nouvelle ne se distingue pas non plus au fond du conte et du roman. Dans l'usage ordinaire, c'est un roman de petite dimension. » LITTRÉ, sans doute, a raison. Pourtant, il est difficile de confondre l'art d'un BOCCACE, d'un PERRAULT ou d'un ANDERSEN avec celui d'un STENDHAL, d'un BALZAC ou d'un FLAUBERT. Le roman d'observation, le seul qui, à notre époque réaliste, jouisse encore de quelque crédit auprès du grand public, est incontestablement l'aboutissement du conte, mais il s'est si fortement rapproché de l'histoire qu'il est difficile de reconnaître ses origines. Il y a actuellement, entre le conteur proprement dit et le romancier, une limite bien marquée. Le nouvelliste lui-même possède son domaine propre, que BAUDELAIRE, avec son habituelle précision de style, a admirablement défini dans son étude sur *Edgar Poë*. Le conteur peut écrire un roman d'observation — DAUDET et DICKENS en ont fait d'excellents — mais on découvrira toujours dans ses œuvres une pointe de fantaisie, un souffle poétique, une liberté de langage qui nous rappelleront qu'il a un oiseau bleu dans le cerveau et, pour ange gardien, une fée qui lui pousse la plume. On peut devenir romancier ; mais on naît conteur.

Ce fut le cas pour Louis DELATTRE. Entre seize et dix-sept ans,

M. Delattre a écrit son premier livre : *Les Croquis d'Ecolier*. Ce n'est pas une œuvre ; mais c'est déjà un ouvrage intéressant. C'est surtout un excellent document pour le critique. En relisant ce petit livre, je ne dirai pas que j'ai éprouvé autant de plaisir que si j'avais relu *Peau d'Ane*, mais je m'y suis diverti tout de même. C'est qu'il est si rare de rencontrer un récit de la vie enfantine qui soit fidèle et sincère ! Les relations de ce genre sont généralement faites à l'époque de la maturité ou de la vieillesse et portent la marque de l'heure où elles furent écrites. Nous voyons le passé à travers nos regrets ou notre amertume, suivant la couleur des souvenirs qu'il nous a laissés. Puis, à cet âge, les plus sincères posent un peu. M. Delattre, lui, n'est pas suspect. C'est un oiseau qui gazouille au sortir du nid, parce que sa fonction sera de chanter.

On s'est souvent plaint de l'absence de toute bibliothèque dans les maisons wallonnes. La demeure de Fontaine-l'Evêque, où est né Louis Delattre, faisait-elle exception ? En tout cas, s'il eut des livres à sa disposition dans son enfance, il est difficile de croire que ce furent les *Contes des Mille et une Nuits* ou les œuvres de Walter Scott. Sinon, les dons naturels du futur écrivain, qui devait rajeunir plus tard avec un art si sûr la légende de S[t] Nicolas et des trois petits enfants, se seraient développés, je pense, dans une autre direction. Il aurait grimpé sur des tours, poursuivi des fées et combattu des dragons ; il aurait chevauché les nuées, vagabondé dans les brumes et exploré des cavernes pour y découvrir de fabuleux trésors. Or, il semble bien que sa riche imagination n'ait subi l'influence d'aucun excitant et qu'il ait simplement vécu de la vie paisible des campagnards. Son premier livre nous le montre déjà tirant tous ses plaisirs poétiques de son milieu. Pour lui, le Petit Poucet s'appelle Billot ; Cendrillon est la fille d'un sabotier et porte le joli nom de Toinette ; si vous voulez connaître Mime, il vous conduira dans la forge qui se trouve à deux pas de sa maison, et vous y trouverez, au lieu d'un nain, un bon géant qui vous permettra de « tirer le soufflet ». Dans une charmante description des saisons, il prend possession de la nature entière. L'imagination du conteur s'exerce dans la vie réelle ; son esprit dérive vers l'observation ; il s'engage dans une route qu'il ne quittera plus qu'accidentellement. Nous trouvons déjà ici ce sentimentalisme discret, mêlé d'ironie, qui constitue le fond de sa personnalité. Le style, sans doute, est encore gauche ; on y aperçoit l'influence des exercices d'école ; mais on y voit poindre

aussi cette manière de conter, à la fois familière et vive, qui donne tant de charme à sa prose :

« Ah ! si Billot et moi, nous avions vu tricher Pontin ! mais, vous comprenez bien que nous l'eussions tué à moitié, n'est-ce pas ? dans la joie que nous aurions eue de pouvoir, avec un motif plausible, lui faire payer tous les liards qu'il nous gagnait si vite ! Mais voilà, Pontin ne trichait pas, c'était par son adresse, son



M. Louis DELATTRE

simple geste : frrr !... la pièce en l'air... puis sur la ligne, que nous avions perdu. »

Les *Contes de mon village*, qui parurent quelques années plus tard, confirmèrent toutes les espérances qu'avaient fait naître les *Croquis d'Ecolier*. Je ne m'étendrai pas sur les sujets des sept contes qui composent ce livre. Je n'apprendrais rien à personne. Comme tous les vrais conteurs, M. Delattre n'a pas besoin d'événements extraordinaires pour créer une œuvre d'art. Les petits faits de la vie quotidienne lui suffisent. Il y voit mille choses qu'un poète seul sait découvrir. Il les orne de jolis détails et les pare de réflexions imprévues et piquantes. On ne halète pas en le lisant ; on n'est pas tenté de courir au dénouement pour savoir ce

qu'il advient des personnages. Lire du Delattre constitue pour l'esprit une apaisante et délicieuse flânerie. Une maison, un jardin, la campagne, un bout de pré, le gazouillement d'une source deviennent des choses vivantes qui nous parlent et qui nous retiennent. Quand une note héroïque éclate dans ce milieu de fraîche poésie, elle reste au niveau de tout ce qui l'entoure ; elle semble elle-même un événement naturel de ce petit monde.

L'art de Louis Delattre a atteint sa pleine maturité dans *Les Miroirs de Jeunesse. Une Rose à la Bouche* et les *Marionnettes rustiques* qui viendront ensuite, ne seront que le prolongement naturel de ce livre. Ce sont trois frises variées d'une égale perfection. Il y a peut-être encore moins de matière apparente dans ces trois volumes que dans les *Contes de mon Village*. Un vieux fermier recueille une petite bohémienne et l'aime en secret, d'un cœur pur et soumis; un braconnier pénètre dans une salle d'hôpital, prend l'accordéon des mains débiles d'un malade et un air de vie fait vibrer joyeusement les murs sur lesquels la mort faisait auparavant grincer sa faulx ; la nuit, dans un fenil, un aoûteron pleure sur l'infidélité de sa femme et lui pardonne; une petite vieille achève de s'éteindre dans une pauvre chambre en compagnie de son chien. Les personnages de Louis Delattre n'ont pas d'histoire. Ils vivent et cela suffit. Ce sont des êtres d'une humanité profonde, d'une vérité admirable, qui aiment et qui souffrent, qui s'amusent et qui rêvent, en communion constante avec la nature, soumis, comme elle, avec une résignation sans aigreur, à tous les caprices de la fatalité. Si parfois leur cœur se déchire, comme celui du « Bon aoûteron », ils l'étreignent dans leurs mains et s'efforcent d'étouffer leurs soupirs. Mais la petite plainte qu'on entend dans la solitude de la nuit n'en acquiert que plus d'intensité. Sous leur forme légère, ces contes renferment plus de moelle que beaucoup de romans.

Quelquefois, il n'y a ni sujet, ni intrigue, ni affabulation. Le conte est un vrai poème en prose. L'auteur chante l'amour, évoque des souvenirs, exhale sa joie de vivre. « L'ex-Voto de Pierre bleue », le « Conte à la Robe gris perle », la « Dédicace » d'*Une Rose à la Bouche* sont d'adorables églogues, où le lyrisme le plus sincère et le plus frais s'unit à la grâce la plus délicate.

D'autrefois, il se contente de nous promener au milieu d'un beau paysage. Pour savourer la nature, il n'est pas de meilleur compagnon. Ce n'est pas le peintre impersonnel et froid qui délimite habilement les objets, note les couleurs, l'éclat de la lumière

et ses dégradations, les taches que font les ombres, les sinuosités du sol, la courbe gracieuse du ciel, mais un enchanteur à qui quelques mots suffisent pour nous faire communier, du plus profond de notre cœur, avec les champs et les bois. Au lieu de nous inviter à voir, il nous convie à sentir. Nul n'a mieux décrit l'effet qu'un paysage peut exercer sur l'âme humaine. Lorsque, dans « Le Bruly de Pesches », il veut confesser son ami Philippe, c'est dans un site charmant qu'il le mène ; là, le cœur altier, dur, inassouvi et hautain de son héros s'ouvre amèrement au contact de la douceur des choses.

Dans son œuvre, le sentimentalisme et l'ironie sont répandus à doses inégales. Généralement celle-ci intervient pour tempérer l'autre. Dans les *Marionnettes rustiques*, l'ironie prédomine. Ce livre est une galerie de petits tableaux, sobres et nets. Ce sont des portraits plus encore que des contes et des caricatures plus encore que des portraits. Caricatures d'ailleurs sans âpreté. M. Delattre ne pousse jamais les choses à l'extrême. Ici aussi il garde une mesure exquise. Ce n'est pas l'œuvre amère d'un homme que le spectacle de la vie exaspère et qui se venge sur elle en soulignant ses tares, ses laideurs, ses difformités et ses vices ; mais la satire indulgente d'un sceptique que l'existence amuse, qui se régale de la comédie qu'elle lui sert et sourit de ses ridicules et de ses sottises. Une fine moquerie se cache entre les lignes de la plupart de ces contes. Elle est visible tout au long du premier, où il met en scène un gagne-petit qui, à force de trimer, devient propriétaire à la fin de sa vie. D'une vieille grange, il a fait plusieurs demeures où il a placé plusieurs locataires. Voilà le bonhomme libéré de tous soucis, de toutes préoccupations, de tout travail. Du moins, il le croit. Mais les locataires ont des exigences. Pour les satisfaire, le vieux en arrive à travailler plus durement que quand il ne possédait rien. Il le fait avec allégresse : que lui importe d'être esclave, puisqu'il est propriétaire !

Les *Marionnettes rustiques* nous renseignent sur le caractère du Wallon, comme *Les Miroirs de Jeunesse* et *Une Rose à la Bouche* nous initient à sa vie sentimentale. Le « Houilleur », par exemple, est un type. Ce petit homme vif et leste, d'humeur gaie, à qui le travail ne pèse pas, qui ne songe guère au lendemain et qui, sa tâche finie, fait ses petites haltes dans ses cabarets familiers, résume en lui, d'une façon excessive si l'on veut, la plupart des qualités et des défauts de nos ouvriers. Le plus grand

de nos artistes, Constantin Meunier, a répandu par le monde une idée assez fausse du travailleur wallon. Sous ses chefs-d'œuvre, où il a mis tant de douleur, tant d'accablement, tant de lassitude, de fatigue et de morne découragement, on a voulu voir la réalité alors qu'il n'y avait qu'un emblème. Meunier, on le sait, était arrivé au soir de sa vie après avoir gravi le dur calvaire des artistes pauvres et méconnus. Il était parvenu à cette heure climatérique où l'homme qui a fait de grands rêves s'écarte fatalement des chemins battus, pour ne plus suivre que les inspirations de sa pensée et de son cœur. Ce qui survivait à ce moment-là chez Meunier, c'était une mélancolique tristesse. Sous son influence, l'ouvrier, qu'il avait vu jusque-là avec des yeux de réaliste, lui apparaît sous un jour nouveau. Il le décompose et le hausse jusqu'au symbole. Il en fait le porte-douleur de notre époque inquiète et de ses propres souffrances. Comme tous les grands maîtres, comme Rubens, comme Raphael, comme Michel-Ange, il crée un poncif. Houilleurs, débardeurs, ouvriers d'usine, ouvriers des champs, tous ses personnages ont le même air de famille : las, le dos voûté, les jambes cassées, le regard éteint, les yeux rivés au sol, ils semblent tous implorer, en une muette prière, la mort et l'oubli. Meunier a porté ce procédé jusque dans ses aquarelles et ses tableaux, où il a strictement limité son sujet en vue d'obtenir un grave effet de tristesse. Ses houillères, ses usines et ses fabriques sont isolées de la vie environnante ; toutes crachent les mêmes flammes sinistres ou la même fumée noire sur un ciel en deuil. Dans son œuvre, le pays des houillères et des usines est devenu le pays noir. Or, ce pays noir est un pays vert. Les charbonnages n'ont rien de particulièrement rébarbatif quand on les contemple dans leur cadre, fait de vertes prairies, de champs multicolores, de peupliers frissonnants, de villages rouges et blancs. Sous le ciel bleu, les terris sont des pyramides qui ne manquent ni de pittoresque, ni de beauté. Le puddleur au repos, quand il sortira de sa rêverie, songera au jeu de balle ou au jeu de quilles, où il va, le dimanche, engloutir plus de force qu'il n'en dépense en une semaine dans son usine. Débarrassé de son masque noir, le houilleur redeviendra le Gaulois joyeux et pétillant, le frère de l'alouette fredonnante. Meunier a représenté l'ouvrier comme Michel-Ange a représenté Laurent de Médicis quand il a fait le penseur. Qui veut connaître le peuple wallon, doit, après avoir admiré les œuvres géniales de Meunier, lire les petites histoires de Louis Delattre.

Il faut les lire surtout si on veut le surprendre dans sa vie intime. La maison natale est le centre autour duquel évolue tout son art. Nul mieux que lui n'a compris la puissance et le charme de l'air du pays, son rôle bienfaisant sur notre cœur et sur nos nerfs, tout ce qu'il dépose de viril en nous, la force et le bonheur qu'en retirent ceux qui restent sous son influence. Il n'y a pas de déracinés dans ses œuvres, du moins au sens absolu. Les citadins qu'il met quelquefois en scène sont de faux citadins ; ce sont des « transplantés » qui gardent leur marque originelle ; ils marchent sur le pavé de la ville à pas gauches et lourds, comme s'ils avaient toujours aux pieds les gros souliers cloutés du pays. Pierre André, de *La Loi de Péché,* lui-même, n'est qu'un demi déraciné. Sa vie ne commence en réalité qu'à la fin du livre, au moment où il reprend possession de son milieu naturel et où il fait joyeusement claquer ses sabots sur les carreaux de pierre bleue de la ferme natale.

La Loi de Péché est l'œuvre la plus importante de Louis Delattre. Ce n'est pas la meilleure. Comme tous les conteurs de race, M. Delattre conte surtout pour le plaisir de conter. Il est toujours présent devant le lecteur, le doigt levé. Si ses personnages nous amusent, ils l'amusent bien plus que nous. Il ouvre des parenthèses pour commenter leurs actes et nous livrer ses propres réflexions. Celles-ci ajoutent en général un charme de plus à ses histoires. Quelquefois cependant il les pousse trop loin et affaiblit l'intérêt du récit. Dans *La Loi de Péché,* il a délayé à l'excès un sujet qui aurait gagné à être traité plus sobrement. Trop de pages grises déteignent sur les pages intéressantes et fraîches ; l'ombre et le brouillard y voilent trop le soleil.

Il a été plus heureux dans le *Roman du Chien et de l'Enfant.* Ce livre est une des plus jolies choses qu'il ait écrites et un petit chef-d'œuvre de narration. Nulle part sa plume ne s'est montrée plus libre et n'a fait un usage plus discret ni plus heureux de sa liberté. Ici, rien « qui pèse ni qui pose ». Les personnages ne sont que des silhouettes, mais des silhouettes en quelque sorte lumineuses et d'une vitalité extraordinaire. Tous ceux qui sont nés à la campagne peuvent y contempler leur passé comme on regarde un paysage lointain, transfiguré par la distance, embelli par les regrets qu'on a de l'avoir quitté et mélancolisé par les premières ombres de la nuit. Quand mourut le chien Friquet « les Quolets perdirent une humble, mais bien tendre portion de leur maison ». En réalité, ils perdirent quelque chose de plus. Friquet était à la fois le sablier et le miroir de leur vie et s'ils

l'enterrèrent avec tant d'émotion « au commencement de la plate bande de leur jardin », c'est qu'ils avaient le sentiment qu'ils s'enterraient un peu eux-mêmes. Friquet, le chien fidèle, et Tromké, le chien étourdi et gamin d'une *Rose à la Bouche*, nous offrent deux portraits admirablement réussis ; mieux encore que dans ses silhouettes humaines, M. Delattre y a donné la mesure de son talent d'observateur et de psychologue.

Son plus récent livre, *Le Jeu des Petites Gens*, peut être considéré comme la continuation des *Marionnettes rustiques*. Il renferme soixante-quatre contes, dont les uns sont, nous dit-il, « tirés de sa cervelle » et dont les autres sont « la fleur, à peine rajeunie, d'un drôlet vieux petit livre imprimé, il y a trois cents ans, par un certain Jean de Lattre ». Ce Jean de Lattre — si Jean de Lattre il y a — était un ancêtre de nos folkloristes : il a recueilli les fables wallonnes qui se racontent aux veillées d'hiver quand le feu jette une claire lueur sur le carreau et que la fumée des pipes monte vers le plafond. La destinée n'a pas été également favorable aux récits populaires. Tandis qu'un certain nombre se perfectionnaient sous le long travail des générations, se chargeaient de beauté, de morale et de poésie et allaient s'enchâsser dans les livres des Perrault, des Andersen et des Grimm, les autres gardaient leurs formes rudimentaires et continuaient à alimenter la tradition orale. C'est à une collection de ces derniers que Louis Delattre a fait une place dans son livre. Il ne faut naturellement leur demander ni grande beauté, ni grande profondeur. Ils sont le produit d'une imagination encore enfantine. Ils font la nique à la vraisemblance et traînent à leur suite une morale qui boîte comme le distique qui la renferme. Leur valeur documentaire est supérieure à leur valeur artistique. Ils possèdent toutefois, à cause de leur gaucherie même, de leur naïveté et de leur archaïsme, un certain charme pittoresque. Ils ressemblent à ces vases rustiques qui ont longtemps dormi dans la terre et qui, une fois rendus à la lumière, se remettent à vivre, d'une vie étrange, obscure et mystérieuse, d'une vie de sphinx, derrière les lèvres closes duquel on sent qu'une âme est emprisonnée.

A côté de ces contes « exhumés », les contes originaux de Louis Delattre se reconnaissent à leur galbe plus parfait. Les premiers ont été composés par des artisans ; les autres sont l'œuvre d'un artiste. Mais ils sont de la même famille et les sujets ne sont pas plus compliqués d'un côté que de l'autre. Un maniaque rencontré au coin d'une rue, une farce de commis-voyageur,

un enfant qui s'amuse avec un ballon, un garçon et une petite fille qui jouent « au mariage », voilà toute la substance des contes originaux que Louis Delattre nous donne dans son *Jeu des Petites Gens*. Ils ne valent que par le tour de main. Mais celui-ci est de tout premier ordre. Chaque détail est mis en valeur avec une précision parfaite. Suivant son habitude, il n'appuie pas, ne hausse jamais le ton, ne grossit rien ; mais il voit très exactement les petites manies et les petits ridicules humains, et il met sur chacun d'eux la touche de couleur qui lui convient. Le moindre de ses contes devient ainsi un tableau ou un portrait qui retient l'attention et qui l'enchante. C'est dans des contes comme ceux-ci, où l'art de dire fait tout le charme de l'histoire, qu'on peut le mieux apprécier la substance et les qualités de son style.

Celui-ci ne s'impose pas à sa pensée comme un moule rigide, mais il la suit fidèlement, lui laisse toute sa fraîcheur, tous ses caprices, toutes ses nuances, toute sa vivacité. La phrase caracole et sautille ; quelquefois, elle s'attarde et se traîne ; puis brusquement se réveille et lance une nasarde. Elle est émaillée d'expressions savoureuses, d'images imprévues qui jettent des lueurs sur les choses qu'elles peignent. On y trouve de vieux mots français tombés en désuétude, mais que le wallon a conservés ; ils reprennent du lustre sous sa plume et donnent à ses contes un parfum de terroir du meilleur aloi. Ce style est un rameau vert et plein de sève qui a poussé sur la forte branche que Montaigne greffa jadis sur le tronc du vieux langage français.

M. Delattre fait aussi songer à Montaigne par la tournure de son esprit. Comme l'auteur des *Essais*, il manifeste une constante soumission à la nature, sans toutefois pousser le culte de celle-ci jusqu'au fétichisme ; il est prudent et se méfie des grands coups d'ailes ; il fréquente plus volontiers les coteaux que les hauts sommets ; il est homme de bon sens et de belle humeur ; il n'ignore pas qu'il y a au monde des raisons de s'attrister, mais il sait aussi qu'on y trouve des causes de joie ; quand le hasard du récit le met en présence des premières, il passe rapidement ; dès qu'il a vu poindre une larme dans notre œil, il nous donne une bourrade pour nous faire rire ; il n'a pas de longs soupirs pour ses morts, ni d'homélies, ni d'oraisons funèbres ; à peine a-t-on vu tomber un de ses personnages qu'il détourne ses regards et les nôtres pour les fixer sur le ciel bleu, sur le soleil éclatant, sur une simple et belle jeune fille qui accomplit sa tâche quotidienne avec la sérénité et l'insouciance d'un être qui vivra toujours et qui sera

toujours beau. « Je ne cherche aux livres, dit Montaigne, qu'à m'y donner du plaisir par un honnête amusement ». Louis Delattre a écrit quelque part « qu'apprendre, c'est jouer ». Ces deux confidences décèlent une même philosophie. Celle-ci est à la fois sage et un peu égoïste. A la ville, où Rousseau a supplanté Voltaire, où l'on connaît Schopenhauer et Nietzsche, on la désavoue ; à la campagne, les paysans, qui sont plus malins pour avoir moins lu, la pratiquent encore. M. Delattre lui doit, je crois, le charme agreste, la pondération et l'humaine sincérité de son art.

Les *Contes de mon Village* sont accompagnés d'une préface de Georges Eekhoud. A première vue, il semble étrange de rencontrer dans le même livre deux noms portés par des écrivains de tempéraments si différents. L'art violent et passionné d'Eekhoud est aux antipodes de l'art pondéré et délicat de Delattre. Pourtant le hasard qui les a réunis ici ne fut pas tout à fait aveugle. De même que l'auteur du *Cycle patibulaire* et de *Mes Communions* a traduit avec une fidélité merveilleuse l'âme des hommes et celle des choses de sa chère Campine, Delattre a exprimé l'âme de son pays en des pages qui vivront aussi longtemps que la Wallonie. Tous deux sont restés fidèles à leur coin de terre ; tous deux sont des régionalistes, mais sans mesquineries ni petitesses. Aucun préjugé étroit ne les comprime. S'ils ont subi l'influence de leur milieu, ils le dépassent. Sous le caractère nettement particulariste de leur art, on sent passer le grand fleuve de vie universelle, torrentueux et bouillonnant chez Eekhoud, calme et limpide chez Delattre. L'un prolonge au loin un rauque appel de cor qui semble sortir d'on ne sait quelle ténébreuse nuit ; l'autre éparpille des sons de flûte, qui sont tantôt de petits airs joyeux et tantôt des mélodies graves où vibre ce qu'Edgar Poë appelle « le désir de la Phalène vers l'Etoile ».

Hubert KRAINS.

3e ANNÉE, No 9. SEPTEMBRE 1908.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT: 2 f. 50 PAR AN
LE NUMÉRO: 0 f. 25
} pour les personnes qui ne sont pas membres de l'*Institut*

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liége.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
DU PAYS DE LIÉGE

XXIV. — CASSOLETTE (bijou d'orfèvrerie) XVIe siècle.

(*Musée de l'Institut archéologique liégeois.)*

Dépôt de la ville de Liége. Legs de Bronckart-Grandjean.

La cassolette reproduite ci-après (fig. 1 et 2) est en argent massif et doré, de forme ronde, et s'ouvre en deux hémisphères maintenus emboîtés, à l'intérieur, par deux petites mortaises ainsi que par une broche creuse à écrou fileté. Cette broche traverse l'objet d'outre en outre et vient s'agripper sur un pas de vis. Les deux extrémités portent, en guise de poignée, un anneau de suspension à filet arrondi et maintenu par une branche-rosace à cinq feuilles.

La décoration est ajourée et consiste en une suite de personnages religieux, séparés par des colonnes-balustres. Chaque hémisphère nous offre sept personnages et sept balustres, placés de façon opposée, pieds contre pieds et base contre base lorsque les diverses pièces sont agencées.

Les attributs joints aux différents personnages permettent aisément de les identifier : il s'agit du Christ et des treize apôtres. En partant du Christ, représenté bénissant et entouré d'une auréole rayonnante, elliptique, nous rencontrons, en tournant de gauche à droite : saint Pierre avec la clef, saint Jean-Baptiste (ciboire), saint Jacques le Mineur (glaive), saint Barnabé (hache et rational sur la tunique), saint André (croix) et saint Paul (livre et glaive); puis, sur la coquille opposée : saint Thomas (lance), saint Mathieu (massue), saint Simon (scie), saint Jacques le Majeur (chapelet et bourdon de pélerin), saint Jude ou Thadée (hallebarde), saint Barthélemy (couteau) et enfin saint Philippe (croix).



Fig. 1 (grandeur réelle).

L'intérieur du bijou est entièrement bourré d'une substance feutrée, légèrement spongieuse; c'est elle que l'on imprègne du parfum dont l'odeur se dégage par les ajours.

Cette particularité est du reste la seule différence qu'il y ait entre la cassolette et la chaufferette à main ou chauffe-main : celui-ci renferme une boule de fer à rougir au feu. On en trouve un exemple du XIIe siècle dans Viollet-le-Duc (1).

La forme pommée de la chaufferette représente vraisemblablement le moule du creux de la main et elle se sera transmise, par analogie, à la cassolette. Peut-être aussi dérive-t-elle des boules de pâte odorante dont on se frottait les mains ou que l'on portait sur soi, en temps d'épidémie, soi-disant moyen préventif contre la contagion.

(1) *Dictionnaire du Mobilier*, vol. 2, p. 68.

Quant aux parfums employés, rappelons que leur usage nous vint d'Orient; ils furent apportés en Espagne par les Arabes et vulgarisés dans l'Europe entière, à la suite des

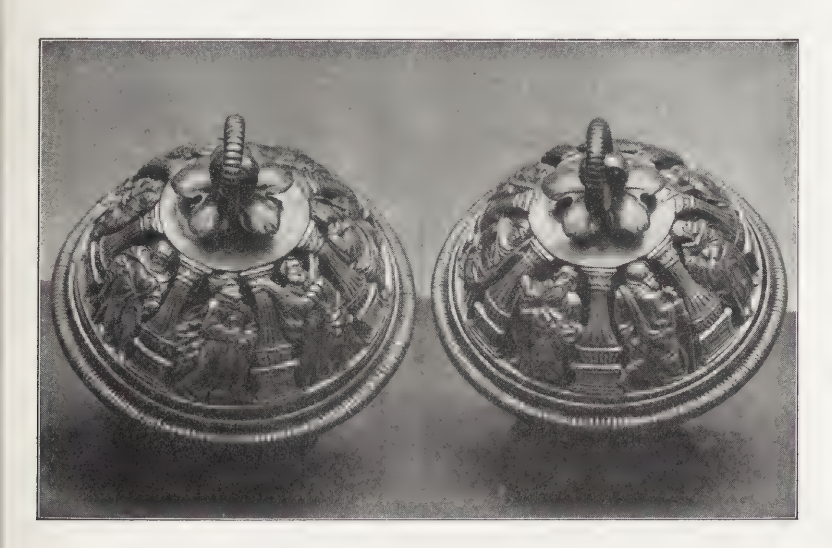


Fig. 2.

Croisades. Comme tout objet de luxe, le parfum est tributaire de la mode : du XIVe au XVIe siècle ce furent surtout le musc, l'ambre et la civette qui eurent la vogue et il est curieux de constater que l'éponge de notre cassolette est encore imprégnée d'une odeur d'ambre parfaitement appréciable, malgré les trois siècles révolus depuis sa fabrication.

L'emploi prédominant de l'ambre eut pour résultat de donner le nom de pomme d'ambre ou, par contraction, *pomandre*, aux boules de senteur, à cette époque; dans la suite, le contenant prenant le nom du contenu, on appela de même l'objet d'orfèvrerie renfermant le parfum en question. C'est le cas notamment dans l'inventaire de Charles V en 1379.

Les cassolettes, d'abord sculptées en ivoire, devinrent plus tard de véritables bijoux d'orfèvrerie, prétextes de cadeaux luxueux à l'occasion des circonstances les plus variées. Ils constituent en somme l'équivalent, au XVIIIe siècle, des boîtes, tabatières et miniatures-médaillons.

La boule de senteur, devenue bijou, joua nécessairement

un rôle comme élément décoratif. Elle fut d'abord utilisée dans la toilette féminine : nous la trouvons alors suspendue, en guise de pendeloque, à des chaînes-ceintures, généralement d'or massif, dont les femmes du XVI[e] et du XVII[e] siècle se paraient, un long bout retombant sur le devant de la robe. La ceinture devient alors ceinture de pomandre.



Fig. 3.

Pour se donner un maintien, les dames tenaient souvent à la main le bout pendant de la ceinture. Cette attitude était devenue si fréquente que les objets qui y étaient suspendus (miroir, cassolette, etc.) reçurent parfois le nom de *contenance* (fig 3).

On trouve de nombreux exemples de ces chaînes-ceintures, munies de pendeloque, dans les portraits du XVI[e] et du XVII[e] siècle, plus spécialement des écoles du nord de l'Europe ; car en Italie, la pomandre est généralement remplacée par l'éventail à plumes. Notre musée lapidaire renferme quelques pierres tombales où l'on peut observer une disposition analogue (fig. 4).

Quant à la forme et à l'ornementation de la cassolette, elles subissent évidemment l'influence des époques et des pays où ces objets furent confectionnés (ronde, ovoïde ou en forme de cœur).

Il est curieux de constater que la cassolette, primitivement partie intégrante de la toilette, finit par rehausser les chapelets de prière. Ces chapelets odorants devaient être en vogue, car on trouve mentionnés dans les inventaires du duc de Berry et du roi Louis XI : « *des patenôtres faites de must* » et ils sont fréquemment représentés sur des tableaux anciens. Parmi les exemples les plus frappants, nous citerons :

Un portrait d'homme par *Melchior Feselen* (m. en 1538), au Musée de Bruxelles;

Le portrait du comte Gottfried von Zimmern, au Musée de Donaueschingen (Bade.) (fig. 5);

Un tableau peint par *F. Herlen* (m. en 1499), représentant la Vierge et la famille Herlen. Il se trouve à l'Hôtel-de-ville de Nördlingen (fig. 6.) [1]

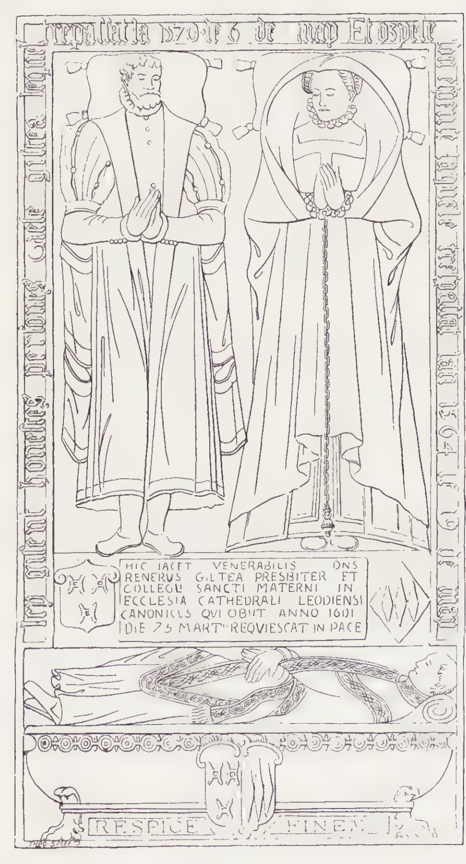


Fig. 4.

Ces peintures nous renseignent sur la façon dont la cassolette était adaptée au chapelet : parfois elle remplace la croix, comme dans les deux premiers portraits cités, ou bien elle est intercalée entre les grains (fig. 6), ce qui explique la présence des deux anneaux de suspension et la disposition *opposée* de la décoration ; dans la fig. 5 la cassolette est fixée en pendeloque, alors que le second anneau sert d'attache à une floche de passementerie.

L'objet qui nous occupe était vraisemblablement intercalé dans un chapelet; sa construction et l'ornementation à sujets religieux permettent difficilement une autre conclusion.

Quelques mots au sujet de la décoration. L'orfèvre a magistralement tourné la difficulté qu'il y avait à disposer symétriquement les personnages uniformément revêtus de la

(1) Cf. pour ces derniers portraits les reproductions du « *Klassischer Bilderschatz.* »

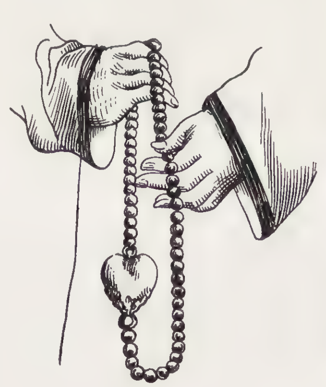
tunique et du manteau, séparés par des balustres tous pareils. Pour éviter la monotonie d'un tel programme, il s'est attaché à varier l'attitude et l'expression des diverses figurines, à animer leur geste ; il a réussi à produire un effet décoratif remarquable qui paraît bien plus l'œuvre d'un sculpteur que d'un simple orfèvre. En particulier, saint Jude, vu de dos s'avançant appuyé sur sa hallebarde, est plein de mouvement et saisi sur le vif. Il est vrai que l'orfèvrerie était alors intimement liée à la sculpture ; à cause de la variété des connaissances exigées de l'orfèvre, les ateliers d'orfèvrerie étaient fréquentés par la plupart des artistes en général, au début de leur apprentissage.


Fig. 5.

La technique est fort habile également et dénote une grande sûreté de main. La forme sphérique et les deux rosaces ont été obtenues par le repoussé. Par contre les personnages et les balustres sont découpés et ciselés ; les filets de la ceinture et des anneaux de suspension sont arrondis à la lime.

On peut assigner à l'objet la date du XVIe siècle grâce au style du travail et à certains éléments : notamment la forme des balustres, la hallebarde de saint Jude et la tunique de saint Paul dont l'encolure est coupée en carré.

Si la date de l'objet peut être précisée, sa provenance reste au contraire moins certaine. L'inventaire du legs de Bronckart-Grandjean mentionne la cassolette comme étant une œuvre allemande ; nous ignorons sur quoi repose cette affirmation et nous savons au surplus combien, au XVIe siècle, les recueils de formules, dessinés ou gravés, ont unifié le style de l'Europe occidentale, à part quelques légères modalités locales. Dans ces conditions il est fort difficile


Fig. 6.

d'assigner à telle ou telle œuvre une origine précise.

En tous cas, la composition de notre objet trahit, dans ses grandes lignes, beaucoup plus les tendances bourguignonnes du XVe siècle, évoquant plutôt les célèbres pleurants des tombeaux de Bourges et de Dijon, que l'influence germanique. En effet, on n'y trouve point le maniérisme et la complication allemandes; les vêtements en gros drap des personnages offrent des plis simples, laissant deviner l'anatomie des corps, un peu trapus, malgré la grande liberté d'allure et la vivacité mimique; les différents raccourcis sont bien observés; les visages, très réalistes, sont même empreints d'une certaine vulgarité.

Mais il y a plus : nous avons rencontré la même inspiration, dans la région mosane, sur différentes statues ainsi que sur des œuvres destinées aux gildes et aux corporations, sur des billes ou mors de chape et notamment sur l'afflige des menuisiers, conservée au Musée archéologique de Namur. Il serait donc possible que la cassolette qui fait l'objet de cette notice, relevât de notre art national. Ce qui pourrait encore le faire supposer, c'est qu'à cette époque, la mode de ce joyau était générale parmi les patriciennes de notre pays et que nous la relevons sur de nombreuses pierres tombales.

Quoi qu'il en soit, cette mode dominante du bijou rappelle le luxe excessif et la magnificence de la cour de Philippe le Bon, dont l'influence fit éclore, en Belgique, la brillante époque de l'orfèvrerie, aux XVe et XVIe siècles.

Les expositions de Bruxelles (1880) et de Liége (1905) ont permis d'admirer les remarquables productions des nombreux ateliers d'orfèvres formés dans les principaux centres de notre pays.

Ed. BRAHY-PROST.

NOS EXCURSIONS

Au château de Fontaine. — Ceux des membres qui ont pris part à l'excursion du 20 août — en ordre dispersé par suite d'une erreur dans l'organisation, — ont certainement été frappés par l'aspect pittoresque et quelque peu romantique de l'extérieur de ce château si peu connu. Et c'est ce qui a fait certainement regretter l'abandon

où est laissé l'intérieur. Il y existe pourtant encore quelques cheminées et des moulures en stuc d'un beau style de transition entre le Louis XIV et le Louis XV, ainsi qu'une intéressante cheminée Renaissance; cette dernière serait bien à sa place à la Maison Curtius où nous souhaiterions la voir déposée.

La partie la plus intéressante est, sans contredit, une porte cintrée qui se trouve entre le corridor et une pièce ayant servi de cuisine et qui fut jadis, semble-t-il, la salle basse du donjon primitif. Cette porte, en madriers de chêne, est armée de bandes de fer forgé ornées de guillochages et de gros clous. Certains archéologues, qui voient dans cette porte l'entrée primitive du donjon, la font remonter jusqu'à l'époque romane (XII[e] — XIII[e] siècle), ce qui est peut-être un peu reculé. En tous cas, elle est très intéressante.

On aura remarqué aussi les beaux épis en fer forgé qui surmontent les tours.

E. P.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Rue Bonne-Fortune. — En creusant les fondations pour la maison que M. Gothier, libraire, fait construire, rue Bonne-Fortune, on a mis à jour les fragments d'une cheminée en grès, du milieu du XVI[e] siécle, avec armoiries.

Maison Curtius. — La Ville a acquis pour le Musée Curtius un grand lustre en cuivre poli provenant de l'église de Goé, près de Limbourg, et portant l'inscription :

THE(O)DORUS DONE(u)X ECCLESIÆ IN GOÉ
GRATUITO DONAVIT.

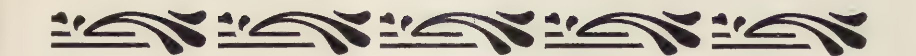
C'est une pièce intéressante et qu'il était bon de conserver au pays de Liége.

Les travaux d'appropriation de la Maison Curtius sont menés très activement et, dès l'année prochaine, le nouveau Musée pourra être ouvert au public. On s'occupe actuellement de l'édification des galeries couvertes, dans la cour, qui abriteront les collections lapidaires : pierres tombales, débris architecturaux, etc. A l'intérieur on a commencé le placement des appareils de chauffage à la vapeur.

Maison d'Ansembourg. — La Ville a également acquis ce mois-ci, à Léau (Brabant) une superbe horloge de style Louis XIV, qui sera placée dans l'une des salles de la maison d'Ansembourg, en Féronstrée.

Il s'agit d'un meuble de valeur et d'une finesse de sculpture remarquable. Cette horloge ornera merveilleusement les jolis salons de la Maison d'Ansembourg et constituera de plus un modèle précieux pour les ouvriers-artistes du bois et du meuble de style.

E. P.



Bibliographie

Louis DELATTRE, docteur en médecine, né à Fontaine-l'Evêque, le 24 juin 1870.

ŒUVRES LITTÉRAIRES

1888. *Croquis d'écolier.* Mons, Hector Manceaux. — In-8° (23×14.5), 138 p. Couverture illustrée à l'aquarelle [par Louis TITZ]; dessins dans le texte. — (Epuisé).

1894. *Contes de mon village.* Préface de Georges EEKHOUD. Deuxième édition. Bruxelles, Lacomblez. — In-8° (18.5×12), XIII + 191 p. — (Epuisé).

1894. *Les Miroirs de Jeunesse.* Bruxelles, Lacomblez. — In-8° (18.5×12), VI + 223 p. — (Epuisé).

1896. *Une Rose à la Bouche,* contes. Bruxelles, édition du « Coq rouge » (impr. Xavier Havermans). — In-8° (14×10), 280 p. — (Epuisé).

1898. *Marionnettes rustiques, montrant les bonnes petites gens à leurs métiers ; en douze contes avec dessins* de Armand RASSENFOSSE. Liége, Aug. Bénard. — In-8° (22.5×14.3), 163 p. Impression en bistre, ornementations en rouge. — Prix : fr. 3.50.

1899. *La loi de Péché,* roman. Paris, société du « Mercure de France ». — In-12 (18.5×11.8), 233 p. — Prix : fr. 3.50.

1906. *Le Jardin de la Sorcière,* par Louise et Louis DELATTRE. *Contes traduits des frères Grimm.* Bruxelles, Association des Ecrivains belges (Dechenne et Cie). — In-8° (19.3×12.3), 105 p. A la couverture : titre gravé et illustré [par Georges LEMMEN]. — Prix : fr. 1.50.

1906. *Fany,* comédie en trois actes. Bruxelles, édition de « la Belgique artistique et littéraire ». — In-8° (18.2×12), 154 p. Prix : fr. 2.00.

1907. *La Mal vengée,* comédie en deux actes tirée du roman de DIDEROT, *Jacques le fataliste.* Bruxelles, édition de « la Belgique artistique et littéraire ». — In-8° (18.2×12), 96 p. — Prix : fr. 3.00.

1907. *Le Roman du Chien et de l'Enfant.* Bruxelles, Association des Ecrivains belges (Dechenne et Cie). — In-8° (19.3×12), 141 pages. A la couverture : titre gravé et illustré [par Georges LEMMEN]. — — Prix : fr. 1.50.

1908. *Avril,* [volume comprenant :] *Les Contes de mon village, les Miroirs de Jeunesse, Une Rose à la Bouche.* Bruxelles, Lamertin. — In-8° (20.6×13.4), 376 p. A la couverture, plats illustrés et gravés [par Georges LEMMEN]. — Prix : fr. 3.50.

1908. *Le Jeu des petites Gens, en 64 contes sots,* illustrés [par Georges LEMMEN]. A Liége, chez Aug. Bénard. — In-8° (19.5×13), VIII + 217 p. Impression en noir, ornementation en rouge. — Prix : fr. 3.50.

1908. *Le Prince Grenouille,* par Louise et Louis DELATTRE, *contes traduits des frères Grimm.* Bruxelles, Association des Ecrivains belges (Dechenne et Cie). — In-8° (19.3×12.3), 138 p. A la couverture, titre illustré et gravé [par Georges LEMMEN]. — Prix : fr. 1,50.





Le Régime des Races en Belgique

Des Wallons militants, les uns aiment la Belgique, tout au moins comme une seconde patrie, accordée par la munificence des Etats européens. Ils sont toujours prêts à se dévouer à son salut et à sa prospérité, ils ne demandent à leurs associés flamands que le respect de leurs intérêts et de leurs droits de race, ils déplorent que depuis quelque trente années ces droits et ces intérêts aient été violés et l'union belge entamée par la complaisance, vraiment extraordinaire, montrée à l'égard du flamingantisme.

Les autres pensent que la Belgique est une création artificielle et transitoire de la diplomatie. Ils croient que la Wallonie serait aussi bien — et mieux — à sa place parmi les provinces françaises. En attendant, leur patriotisme revêt la forme suivante : politesse et loyauté à l'égard des Flamands, défense des droits et intérêts immédiats de la Wallonie, appui donné à l'influence et à la fortune françaises en Belgique. Ces Wallons, — qu'on peut appeler des *avancés* à moins qu'on ne les juge *attardés* dans une sentimentalité qui eut déjà, dans le passé, ses représentants, — estiment que la Belgique ne sera jamais une patrie, mais a toujours été un champ de bataille. Entre les deux civilisations, teutonne et française, qui se combattent en ce pays, ils choisissent — peut-on dire : choisir ? — la dernière, et la défendent, en bloc, envers et contre tous.

Quelles que soient les différences de ces deux tendances wallonnes, elles n'ont point empêché que celles-ci se réunissent en un Mouvement wallon, précis et ardent, dont les deux derniers Congrès, celui de Liége (1905) et celui de Bruxelles (1906) firent sensation.

Il y a de commun entre les Wallons militants, tout d'abord la résolution de lutter d'urgence en faveur de certains intérêts pratiques, tels que la prédominance de la langue française, l'efficacité de la défense militaire de la Belgique, l'égalité des répartitions budgétaires.

En outre, au moral, l'on a condamné de façon décisive l'entreprise de *belgicisation* essayée, avec le bruit que l'on sait, par des avocats de Bruxelles. Ces gens de la capitale se sont laissés griser par les splendeurs de leur Boulevard du Nord et l'amoncellement connu sous le nom de Palais de Justice. Ils ont voulu donner une âme à ces pierres, une âme belge, comme ils disaient. On leur avait si souvent répété que Bruxelles était un petit Paris, qu'ils ont rêvé, pour leur cité parvenue, la gloire d'être, elle aussi, le cerveau d'un pays et le type d'une civilisation.

Le mélange qu'ils préconisaient a déplu à tout le monde. Un temps, l'on a ri, connaissant la tournure d'esprit paradoxale de l'auteur principal de cette « zwanze ». Puis l'on a protesté, estimant le paradoxe plutôt saugrenu et la prétention de le « réaliser » par le moyen de conférences et de revues, vraiment exagérée.

* * *

Je ne veux pas ici rencontrer tous les points du programme wallon, tel qu'il a été élaboré par nos Congrès. Je me bornerai à examiner à nouveau la « question des langues en Belgique », qui est aussi celle des lois flamingantes [1].

C'est évidemment une matière délicate pour le législateur que celle du régime des langues dans des Etats polylingues comme le nôtre. En accordant le moindre privilège au parler de l'une des nationalités composantes, on froisse, on irrite facilement les autres. Il semble à celles-ci qu'on attaque leur indépendance et leur dignité.

Raison impérieuse, pour le législateur, quand il traite cette question, de faire plus attention que jamais.

Quelle a été sa ligne de conduite, en Belgique ?

Il s'est permis d'imposer l'étude du flamand aux Wallons et de pratiquer le bilinguisme dans les publications et inscriptions

---

(1) Lire sur ce sujet le rapport de M. Julien Delaite, au Congrès wallon de 1905. (Édit. M. Thône, Liége 1906 ; voir ci-dessus, t. XIII, 1905, p. 304 à 328) et celui de M. Robert Catteau au premier Congrès pour l'extension et la culture de la Langue francaise (Édit. Champion, Paris 1906.)

officielles, sans tenir compte que sa propagande étant en raison directe de celle des nationalistes flamingants, on la considérerait en Wallonie comme une tentative de germanisation.

Il a marché au doigt et à l'œil lorsqu'on a proclamé, au sujet des Flamands, le droit de chaque race d'être jugée, éduquée et administrée en sa langue. Pas un instant le législateur belge n'a songé que l'application de ce principe, d'ailleurs incontestable, pouvait léser les Wallons, et qu'il convenait d'éviter ce désagrément, de quelque manière que ce soit.

Bien plus, il est prêt à faire du sentiment en faveur de la *Moedertael*. Il reprochera bientôt aux Flamands de ne pas aimer assez leur parler ancestral, il leur en imposera la connaissance profonde, il sera nationaliste avec les Flamingants et applaudira à tous leurs succès. Cette bonne Flandre, comme elle a eu tort de se franciser ! Qu'elle reste donc la vieille Flandre d'avant le moyen-âge, farouchement séparée de la civilisation générale !

Depuis quelque temps nous avons une nouvelle façon de législateur flamindisant : c'est celui qui vote les pires lois flamingantes, pour servir l'idée anticléricale. Il paraît que pour émanciper la Flandre, il convient de rapprocher les classes intellectuelles des autres en les obligeant de posséder à fond la langue du peuple. Comme s'il y avait avantage à diminuer, en Flandre, le prestige de cette langue française, qui est bien, en ce pays, la seule importatrice des idées nouvelles ! Comme si l'évolution se faisait en ramenant en arrière ceux qui sont en avant, au lieu que ce soit en favorisant le progrès de ceux qui retardent !

Les principes adoptés par le législateur belge, jusqu'à cette heure, sont de purs prétextes à capitulation devant une poussée flamingante, dont il est juste d'ailleurs d'admirer l'ardeur et la puissance d'exagération (1).

***

Dix Flamingants réunis autour de dix verres de faro, font plus de bruit, quand ils protestent, que cent congrès wallons. Ce n'est

---

(1) Parmi les dernières manifestations flamingantes, il faut signaler le collage, sur les affiches françaises de Flandre, de bandelettes portant l'inscription : « *Vlamingen dat gaat u niet aan* », l'apposition du timbre à la gauche des enveloppes, alors que l'Administration demande que l'on timbre à droite, et ce, pour forcer l'Administration à oblitérer en flamand, etc.

pas une raison, du reste, pour croire aussitôt que le Lion des Flandres rugit...

***

L'attitude à prendre vis-à-vis du mouvement flamingant est très simple : il faut juger ses prétentions comme celles d'un demandeur en un procès civil. La Belgique jouit d'une situation de fait, toute à l'avantage du français. Langue maternelle de la Wallonie et, de temps immémorial, comme la seconde langue maternelle des Flandres, au point que le flamand y a toujours été considéré comme un patois, le français s'impose en Belgique comme la seule langue d'union et de civilisation. A ceux qui veulent néerlandiser — ou allemandiser, car nous avons aussi depuis peu de temps un parti allemand – quelque rouage de l'administration, de prouver une oppression, un déni de justice quelconque subi par la population flamande ou allemande du pays. Pas de sentimentalité, pas de croisade en faveur du flamand, mais seulement les corrections absolument nécessaires, apportées au régime français.

En outre, lorsque par le fait d'une loi flamandisante légitime, il arrive que les Wallons sont lésés, il n'est que juste de contrebalancer le désavantage dont ils souffrent par l'octroi d'un bénéfice quelconque. Ainsi,si l'on oblige le fonctionnaire des Flandres, destiné à être en rapport avec un public ne connaissant que le flamand, de posséder cette langue, il est honnête de réserver aux Wallons l'emploi de Wallonie correspondant à celui tenu par ce fonctionnaire. Ce serait là pratiquer un séparatisme limité, moins dangereux que celui que nous préparent les lois flamingantes votées en ces dernières années.

Enfin, il convient, lorsqu'on veut satisfaire une juste doléance flamande, de ne pas exagérer la mesure des satisfactions. Des *sections* flamandes étant reconnues nécessaires dans un organisme quelconque, il est évidemment superflu de néerlandiser *tout* l'organisme.

***

Nous plaçant à ce point de vue, bien peu de lois flamandisantes échappent à notre critique !

Dans l'enseignement, nous admettons l'institution de cours *facultatifs* de ou en langue flamande (1).

---

(1) Arrêté ministériel du 12 juillet 1890 instituant dans les deux Univer-

Il est douteux que ces créations aient jamais beaucoup de succès. Mais bah ! la Belgique est assez riche pour se payer ce luxe !

Nous condamnons, par contre, toutes les dispositions établissant quelque contrainte en faveur du flamand.

Nous condamnons la loi du 15 juin 1883, qui impose le flamand comme langue véhiculaire de plusieurs cours des Athénées et des Écoles Moyennes des Flandres. C'est là une loi de propagande germanique. Elle n'était pas demandée par la masse du peuple flamand : les referendums organisés parmi les pères de famille se prononcèrent contre elle, et, aujourd'hui encore, on l'aime si peu, qu'on envoie les enfants dans les écoles congréganistes, où l'enseignement est donné entièrement en français.... Ce qui a fait germer en l'esprit de quelques anticléricaux, perdus parmi quelques flamingants, la géniale idée d'étendre la loi de 1883 aux Collèges libres. La Constitution, en son article 17, proclame pourtant la liberté absolue de l'enseignement, et, en l'art. 23, dit que «l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif ; il ne peut être réglé que par la loi, *et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires* ». Nous condamnons la la loi du 1er Juin 1850 et l'arrêté royal du 30 Août 1888, la loi du 10 Avril 1890 et l'arrêté du 31 Janvier 1895, les deux premiers textes imposant l'étude du flamand même aux Athénées et Écoles Moyennes du pays wallon, le deux autres exigeant le flamand pour l'entrée à l'Université, moyen détourné pour imposer l'étude aux collèges libres, non atteints par l'arrêté de 1888.

Qu'on ne dise pas que le flamand « peut toujours servir » et mérite d'être appris à titre de connaissance utile. Nous avons mieux à apprendre que cela ! Nous l'apprendrons lorsque, de façon précise, et pour un emploi déterminé, sa connaissance nous semblera nécessaire. En attendant nous repoussons cette obligation, derrière laquelle nous sentons les entreprises d'un parti ennemi.

Pour les mêmes raisons, nous condamnons toutes les dispositions qui introduisent des cours de flamand obligatoires dans les écoles

---

sités un cours facultatif de droit pénal et d'éléments de la procédure pénale en flamand ;

Arrêté ministériel du 16 décembre 1895, instituant à l'Université de Liége, un cours facultatif de rédaction d'actes notariés en flamand ;

Loi du 4 avril 1890 instituant un cours facultatif de terminologie flamande à l'Ecole vétérinaire de l'Etat.

spéciales, telles que les Écoles d'agriculture et d'horticulture (loi du 4 Avril 1890), les Écoles normales (arrêtés du 20 Août 1869 et du 5 Mars 1884), la Licence commerciale et consulaire (arrêté du 28 septembre 1896).

Dans l'Administration, nous condamnons la série des arrêtés royaux et ministériels qui ont accolé aux inscriptions françaises des monnaies, timbres et bâtiments publics, des inscriptions flamandes. Un gouvernement sage éviterait de froisser la susceptibilité d'une race en lui imposant, partout et à tout moment, un parler étranger. Des Flamingants assurés de leur force, refuseraient de répandre leur idiome par ce moyen mesquin des inscriptions bilingues: ils le présenteraient isolé aux suffrages du public. Nous demandons qu'on limite la frappe des monnaies flamandes, qu'il y ait deux séries de timbres au lieu du timbre en deux langues, que les bâtiments publics de Wallonie soient vierges d'inscriptions flamandes.

Hélas ! les expériences déjà faites pour le guide des chemins de fer et le compte-rendu des débats parlementaires, effraient les flamingants [1]. Au lieu de nous donner le timbre uniquement français, ils vont, paraît-il, lancer le Guide en deux langues....

Nous condamnons la loi du 22 mai 1878 qui oblige les fonctionnaires du pays flamand à correspondre en flamand avec les communes et le public, *à moins que le français ne soit demandé.* C'est encore là une loi de propagande germanique. L'arrêté du 16 novembre 1830 et la loi du 19 septembre 1831, disaient que le français était la seule langue officielle et qu'on donnerait la traduction flamande des textes *selon les nécessités.* Pourquoi avoir réagi contre cette règle ?

Nous condamnons les lois et arrêtés, qui imposent la connaissance du flamand à certains fonctionnaires des Flandres, en tant que ces dispositions éloignent des fonctions visées les candidats wallons, sans apporter aucune correction à cette injustice [2].

On dira en vain que les Flamands, pour être placés en Wallonie,

---

(1) Le *Guide* français a 39,810 abonnés dont 2,330 à Anvers, et le *Reisgids* 5,339 dont 692 à Anvers.

(2) Voir la loi du 10 avril 1890 imposant la connaissance du flamand aux notaires, aux professeurs d'histoire et de géographie ; celle du 26 mars 1900 visant les employés de la Banque Nationale, l'arrêté du 18 juillet 1883 s'appliquant aux régentes, la loi du 15 juin 1899 aux auditeurs, substituts et greffiers près des cours militaires.

apprennent bien le français ! Il est évident que l'étude du flamand nous est plus pénible que celle du français aux flamands. *Le français est dans l'air des Flandres*, il s'étale aux façades des maisons et dans les journaux, il s'entend au théâtre, il est de tradition dans les familles, depuis des siècles. Pour nous, le flamand est un parler lointain, plus lointain que l'anglais. Sans compter que le fonctionnaire flamand qui apprend le français, retire de son étude des avantages généraux, que nous n'aurons jamais de la pratique, uniquement administrative, de la langue flamande.

Point d'équivoque ! point de prétexte égalitaire ! Si l'on veut nous fermer la Flandre, qu'on nous réserve la Wallonie !

Dans l'Administration de la Justice, nous condamnons la loi du 3 mai 1889, du 10 avril 1890 et du 1er mars 1908, en ce qu'elles ont néerlandisé toute la magistrature flamande et l'ont rendue inabordable aux Wallons. On aurait pu se contenter de créer, selon ses nécessités, des sections flamandes dans les tribunaux de Flandre, comme il en existe à la Cour d'appel de Liége (loi du 4 septembre 1891, renforcée par la loi du 1er mars 1908). Si l'établissement des sections était impossible, il y avait lieu de sauvegarder les intérêts des Wallons en leur réservant certaines fonctions de Wallonie. Correction d'autant plus facile qu'en réalité il est aussi utile pour un magistrat de Wallonie de connaître le wallon que pour son collègue des Flandres de connaître le flamand.

***

Tel est notre point de vue : on ne le taxera pas d'exagération. C'est, au contraire, l'attitude des Parlements, qui se sont succédé depuis quelque trente ans, qui étonne par la complaisance inouïe montrée aux Flamingants. Les grandes affirmations, incontestables mais imprécises : « Égalité des races ! Droit de chacun d'être jugé, éduqué et administré dans sa langue » ont fait tourner la tête de nos députés les plus intelligents.

L'apathie wallonne, faite de beaucoup d'ignorance et d'une certaine dépression, commune aux Latins, de ces sentiments impérialistes, si puissants chez les Germains et les Anglo-Saxons, a permis à la phraséologie parlementaire de prendre toute son ampleur.

Peut-être, ce travail modeste fera-t-il réfléchir ceux qui ne se doutent pas encore de la réalité de nos griefs.

JENNISSEN.





La boutique du graveur liégeois
Gangulphe Du Vivier

En l'an 1602, les étalagistes précédemment établis dans les cloîtres de l'église de St Lambert, furent expulsés par le Chapitre de la cathédrale. Ils transportèrent leurs échopes sous les galeries du Palais. Le trafic s'y continua jusqu'en juillet 1867 (1).

Les échoppes de ces commerçants étaient adossées à la muraille ; elles étaient construites en planches, et empiétaient sur le milieu de la galerie.

En 1708, Guillaume Schalcoue céda sa boutique au libraire Herman del Mere. Celui-ci, ne la trouvant sans doute pas bien placée, adressa une requête à la Chambre des Comptes pour obtenir l'autorisation de la transporter contre celle de GENGOULT DE VIVIER ; cette permission lui fut octroyée; la Chambre se bornait à stipuler que sa boutique devrait être alignée avec sa voisine.

A cette occasion, la Chambre des Comptes s'aperçut que Du Vivier avait empiété sur le passage public sans autorisation ; il avait avancé son étal de manière exagérée contre la boutique de Schalcoue. Il reçut l'ordre de le remettre dans l'alignement de son échoppe.

Voici au surplus le document :

« Mes seigneurs ayant examiné les requestes et mémoires de Gengoult de Vivier graveur et Herman del Mere, libraire, au sujet de leurs boutiques respectives que l'un et l'autre ont sous les galleries du Palais, soub le bon plaisir de la Chambre déclarent d'agréer la surrogation faite en faveur du dit del Mere par Guillaume Schalcoue luy permettant de changer l'ancienne forme de sa boutique en la plaçant contre celle du dict Gengoult, voire qu'il n'y devra prendre demeure ou logement, et que la boutique ne devra outrepasser la ligne de la plus grande partie du boutique du dict Gengoult, et qu'il ne pourra arriercéder à aucun aultre sans le consent expres de la Chambre, et s'étant aperçu que le dit Gengoult a avancé la partie de sa boutique joindante celle du dit Chalcoue, sans agréement de la Chambre, lui ordonne de la retirer incessemment au dedans et de la remettre en ligne droite du reste de sa boutique. (2) »

VICTOR TOURNEUR.

---

(1) TH. GOBERT. *Les rues de Liége*, III, p. 24.

(2) *Archives de l'Etat à Liége*. CHAMBRE DES COMPTES. *Protocole*, 1703-1709, f° 313 v°. Ce document m'a été signalé par M. EM. FAIRON, Conservateur-adjoint du Dépôt de Liége.



Cuisine wallonne

I

Grives à la Liégeoise.

1. — On trouve des grives sur les marchés pendant quatre ou cinq mois de l'année; mais ce serait une erreur grossière de croire qu'elles sont également succulentes pendant ce laps de temps. En réalité, pour les gourmets, il n'y a qu'une seule époque où les grives soient dignes de leur réputation : c'est à la passée d'octobre qui dure trois semaines ou un mois. En dehors de ce temps, la grive n'est plus la grive et il sied d'en laisser la consommation aux gens peu difficiles, auxquels cette différence échappe.

Nous prendrons donc des grives bien fraîches, couvertes sur le dos d'un épais matelas, d'une graisse blanche qui ourle également sur la poitrine, les deux filets. Nous en retirerons le gésier seulement et après les avoir flambées et troussées, nous les mettrons à revenir au beurre dans une cocotte en terre cuite. Cette cocotte doit être l'objet de soins spéciaux : elle ne doit servir que pour les grives et les vrais amateurs ne tolèrent pas qu'elle soit lavée, mais seulement essuyée soigneusement. Nous retournerons nos grives en tous sens, en les assaisonnant et quand elles seront bien dorées sur toutes les faces, nous couvrirons la cocotte, pour laisser mijoter doucement les oiseaux sur le coin du feu jusqu'à complète cuisson. A ce moment, nous saupoudrerons les grives avec une bonne pincée de genévrier haché et nous leur adjoindrons une cuiller d'excellent jus de rôti : quelques frémissements encore,

puis nous glisserons prestement dans la cocotte, à côté de chacune, un petit croûton de pain fraîchement frit au beurre et bien croustillant. Nous enverrons sans retard sur la table la cocotte posée sur une serviette pliée... en regrettant de n'être pas autorisés à la suivre.

L. CANTAIS, dans *La Belgique Gourmande*, Bruxelles, 1899 ; p. X.

2. — Ayez une casserole en terre juste de grandeur, mettez-y un bon morceau de beurre. Lorsqu'il est fondu, placer le gibier. Cuisez à feu doux et sans couvrir pendant 35 à 40 minutes, afin que les grives soient bien dorées sur toutes les faces.

A mi-cuisson, ajoutez en plus ou moins grande quantité, suivant votre goût, des baies de genévrier concassées ou écrasées.

A Liége, on n'ajoute pas de jus, tandis que généralement, à Bruxelles, on additionne un peu de liquide quelques minutes avant de servir, et on ajoute autour des oiseaux des croûtons carrés frits au beurre.

Une compote de pommes peu sucrée est souvent servie avec les grives rôties ou à la Liégeoise.

La Dernière heure, de Bruxelles, nº du 23 août 1908.

Grives à l'Ardennaise.

Prendre une casserole en terre à fond épais, y mettre quelques petites bardes de lard coupées minces, un peu de beurre, et ajouter immédiatement les grives sans être vidées, avec quelques feuilles de sauge ; saler, laisser mijoter lentement pendant au moins une heure et demie, retourner les grives de temps en temps ; vos oiseaux cuits sans être roussis, la chair doit en rester blanche. En opérant ainsi, la sauce se colore de tout le jus de la cuisson ; à feu violent le jus se concentre en un très léger gratin qui glace le fond de la casserole et il ne reste plus comme sauce que la graisse clarifiée, qui n'a aucune saveur.

Faire cuire quelques pommes de terre en robe de chambre, les peler et les servir à part en même temps que les grives que vous apporterez avec leur sauce dans la casserole.

La Dernière heure, de Bruxelles, nº du 13 septembre 1908.



Intermédiaire wallon

A la demande de plusieurs collaborateurs dévoués, nous proposons d'établir sous cette rubrique un échange de correspondance entre nos lecteurs, dans le genre de celui qui fait, depuis 1864, le succès de notre excellent confrère français l'Intermédiaire des chercheurs et curieux (1), *et d'autres publications parmi lesquelles la revue* Jadis (2), *fondée et dirigée par* M. Amé DEMEULDRE, *de Soignies.*

Le système des **Questions et Réponses** *sur lequel repose la collaboration que nous voudrions voir s'établir, est des plus simples, et il est exposé en ces termes par* l'Intermédiaire *français :*

« Parmi les littérateurs, érudits, gens du monde, professeurs, artistes, collectionneurs, bibliophiles, amateurs d'estampes, d'autographes, archéologues, il n'en est guère qui n'éprouvent, à un moment donné, ayant tout consulté autour d'eux, le besoin de recourir à la science d'autrui. Tel voudrait connaître la source d'une citation, retrouver un livre, un manuscrit, un objet d'art, des armoiries, des documents généalogiques, vérifier l'authenticité d'un texte, d'un tableau, d'un objet antique, etc., savoir si le sujet dont il s'occupe a été étudié, si les collectionneurs, les bibliothèques, les musées possèdent sur son travail quelques indications, documents, etc. ; il a vainement parcouru les répertoires spéciaux, consulté les experts ; c'est ici qu'intervient *l'Intermédiaire.* Il prend la question qui lui est soumise, la transforme en circulaire, va frapper à la porte de tous les érudits, de tous les correspondants qu'il

---

(1) *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, paraissait les 10, 20 et 30 de chaque mois en livraisons de 28 p. à 2 colonnes. Directeur-gérant : Georges MONTORGUEIL, 31 bis, rue Victor-Massé, Paris - IXe. — Union postale : 1 an, 18 fr.; six mois : 10 fr. Un n° : fr. 0,50.

(2) *Jadis*, questionnaire d'histoire et d'archéologie, pour tout l'ancien territoire de la Belgique féodale. Directeur : Amé DEMEULDRE, 38, rue Neuve, Soignies. — Paraît le 10 de chaque mois par livraison de 16 p. — Un an : 5 fr.

possède en France et à l'Étranger, et, le plus promptement possible, apporte la solution.

» L'indépendance de *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* est absolue ; il ne s'occupe pas de politique, n'admet que les polémiques courtoises et garde scrupuleusement le secret ou l'anonymat de ceux de ses correspondants qui le réclament. Ainsi les **Questions et Réponses** de *l'Intermédiaire* n'ont cessé, depuis quarante ans, d'intéresser le monde des lettrés, des artistes, des amateurs de questions historiques, scientifiques, etc. Elles ont fait sortir de leur réserve des personnes qui s'étaient jusque-là abstenues de parler et mis en lumière des documents curieux. Car, outre les **Questions et Réponses**, *l'Intermédiaire* publie les lettres et documents inédits ou peu connus et les corrobore par de nouveaux renseignements. »

En reprenant pour son compte ce programme si bien défini, Wallonia *n'a point l'intention vaine, et donc ridicule, de faire la concurrence à ses devanciers, chez qui la même rubrique continue à être parfaitement tenue.*

Nous voulons seulement savoir si certains de nos lecteurs n'auront pas l'envie de faire appel ici-même aux sentiments de solidarité qui doivent unir tous les travailleurs désintéressés.

Il appartient à notre public, beaucoup plus qu'à nous-même, de répondre à cette question première et fondamentale.

Questions

Un protecteur liégeois de Chamfort — Le feuilleton de l'*Indépendance belge* du 22 mars 1859, dans un article d'Eraste (Jules Janin) sur les Bâtards célèbres, s'exprime en ces termes :

« N'oublions pas Chamfort, qui avait tant d'esprit, et qui serait mort vingt ans plus tôt si la Géronstère et la Sauvenière et les douces fontaines de Spa ne lui avaient versé à longs flots la force et la santé. »

A ce sujet on lit dans la *Biographie Didot-Hœfer*, t. IX, p. 602 :

« Devenu secrétaire d'un riche Liégeois qui se piquait d'encourager les lettres, il s'aperçut bientôt que son prétendu protecteur avait simplement spéculé sur lui et cherchait à s'attribuer une part de ses travaux. Il revint alors à Paris. »

Quel serait ce Liégeois ? *Albin Body.*

De Grandchamp, tué à Liége en 1702. — Le *Katalog n° 80*, du bouquiniste Fernand Schöningh, d'Osnabrück, paru en 1907, signale, p. 52 l'ouvrage suivant sous le n° 504 :

« (Grandchamp, de, tué en 1702 dans l'attaque de Liége). *La guerre* » *d'Italie ou Mémoires du comte D****. Nouv. éd. (augm. par Sandras de » Courtilz). Cologne, 1707. Av. plan de la bataille de Luzara. 535 pp.»

Quelqu'un de nos lecteurs peut-il nous renseigner sur la personnalité de ce Grandchamp ? *Albin Body.*

Les dossiers d'Ulysse Capitaine. — Ulysse Capitaine avait laissé une quantité énorme de papiers, de coupures et notes, recueillis notamment en vue de l'élaboration d'une Biographie liégeoise générale.

Le catalogue des collections Capitaine, dressé par HELBIG et GRANDJEAN n'en fait pas mention. Il est de notoriété publique que ces documents ont été en grande partie négligés, lors du transfert, à l'Université, de ces collections léguées à la Ville de Liége.

Que sont-ils devenus ? *Furet.*

Dragons wallons. — Mon bisaïeul, décédé le 11 avril 1836, à l'âge de 83 ans, porte, sur le billet (imprimé) de faire part, les titres de « Chirurgien, Président du Conseil de fabrique, Membre du Conseil communal de Fléron, ancien capitaine dans un *régiment de Dragons wallons*, et ensuite Colonel de la Garde Nationale. »

A-t-on publié une liste des régiments wallons ? Pourrait-on signaler des ouvrages où il est question de Dragons wallons ? *Dr. Randaxhe.*

Chasteler, gouverneur de Venise. — Ce Wallon était un enfant de la ville du *Doudou* : Jean-Gabriel-Joseph-Albert, marquis de Chasteler, seigneur d'Anvaing, de Carnières, etc., né à Mons le 22 janvier 1763, vaillant général qui rendit de grands services à l'Autriche dans les guerres de la fin du XVIIe siècle. Dans le Tyrol, il battit à diverses reprises les armées françaises, ce qui exaspéra tellement Napoléon que, dans un ordre du jour, il mit sa tête à prix. Criblé de blessures, il reçut comme récompense de sa bravoure le gouvernement de Venise, charge dans laquelle il conquit l'estime du peuple et de l'aristocratie. Le marquis du Chasteler mourut à Venise en 1825. On lui a élevé, en 1829, un splendide monument dans la Cathédrale de St-Marc.

Où trouver des renseignements plus complets sur la vie de cet homme de guerre ? *Montois-Cayau.*

La danse des olivettes. — Cette danse ancienne est encore populaire dans certaines communes du pays. Nous avons quelques indications sur son origine. Pourrait-on en donner la description, avec l'air noté, si possible, et dire dans quelles régions et à quelles occasions on la danse?

O. C.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Montempeine

Légende boraine [1]

... Ce n'est pas toujours la légende qui ment.
Un rêve est moins trompeur parfois qu'un document.
(*L'Aiglon.*) Edmond ROSTAND.

Le vieux qui me conta cette histoire est mort depuis des ans. C'était un ancien tout fané, tout ridé, tout chenu, qui narrait ses années mortes d'une petite voix lointaine et voilée, pleine de défaillance. A l'entendre, on songeait à ces violes désuètes qui disent encore des airs vieillots, mais dont le mécanisme usé saute des notes et donne l'illusion qu'il y a des « trous » dans la musique. Il y avait des trous dans la voix du vieux Miyen. Mais quand il contait la bataille qu'enfant il avait vue, quand il narrait, en l'enjolivant de légendes, la bataille de Jemappes, il y mettait une telle ardeur juvénile que ces lacunes passaient inaperçues.

Ah ! comme il la savait, « sa » bataille ! Et comme il le peignait bien, ce terrifiant spectacle du soir de la mêlée : toute la plaine et tout le coteau, depuis la fosse de Rouge-Veine, jusqu'à celle des Six-Peaumes, les terris et les champs, toute la terre jonchée

---

(1) Au concours institué par les *Annales politiques et littéraires* pour rassembler un « Herbier de Légendes de France », un des Premiers prix a été décerné à M. Hector VOITURON, de Jemappes, pour sa Nouvelle intitulée *Montempeine*. Sur 7.200 manuscrits envoyés à ce tournoi littéraire, celui de M. VOITURON est classé dans les vingt-quatre premiers. Il est le seul concurrent belge qui obtient une distinction. C'est là un succès pour lequel nous félicitons vivement M. VOITURON, mais qui n'étonnera pas ceux qui ont lu les charmantes nouvelles, les contes, les légendes, que M. VOITURON a publiées dans maints journaux et dont il a puisé les sujets dans le Borinage. On espère qu'il se décidera bientôt à réunir en volume les principales de ses productions si savoureuses.

de cadavres et de mourants ; au loin des lambeaux de *Marseillaise* s'épanchant dans le soir et se mêlant aux rumeurs qui troublaient le silence de plaine ; le Ruisseau du Cœur, rouge comme s'il y était resté des morceaux de soleil couchant, où des blessés fiévreux buvaient de la mort avec l'eau glacée qui trompait leur soif ; et, sur tout cela, la lune blanche, une lune triste et pâle comme une face morte regardant les autres morts... Alors, immanquablement, le vieux, enthousiasmé, narrait l'épisode des morts de Montempeine.

Le matin parut. Le soleil monta lentement. Et les hommes, les femmes et les enfants, le Borinage tout entier, osa sortir des hameaux silencieux où il avait frémi la veille au bruit du canon et de la mêlée. Il fallait enterrer tous ces morts. Il fallait réconcilier en des tombes immenses ces ennemis que la vie avait abandonnés. On creusa des fosses et l'on fit des charniers ; on en fit jusqu'au soir, on en fit durant toute la nuit, et, au matin du troisième jour, on creusait toujours des tranchées larges et profondes, — et il restait des morts encore!

Près de la fosse de Montempeine, une fosse très noire et très vieille, il existait deux puits abandonnés, si profonds, qu'une pierre lancée dans leur gouffre paraissait ne jamais atteindre le terme de sa chute. A plus de trois portées de fusil autour de la mine, les morts de presque tout un régiment de cuirassiers blancs d'Autriche jonchaient la terre, pêle-mêle avec leurs chevaux, avec leurs armes, avec plus de deux escadrons de voltigeurs français. Et le sol, figé par un gel précoce, était dur comme pierre. Et les morts, tout blancs dans leurs uniformes, attendaient une sépulture...

Alors, au troisième jour finissant, quand la lune pâle monta au ciel assombri, des hommes décidèrent de précipiter dans les puits profonds comme des gouffres les corps livides des trépassés. Cela dura toute la nuit. Les pauvres gens des hameaux voisins crièrent au sacrilège et prièrent pour les morts...

C'est depuis lors qu'au long soir d'hiver, des cavaliers noirs chevauchent dans les plaines du couchant de Mons... Quand la bourrasque gémit aux ais des volets et des portes, et que les rues s'emplissent du fracas de la tourmente, on entend de chocs sourds qui sont le bruit de galops vertigineux. Les chevaux s'emportent et les cavaliers, les grands cavaliers noirs, passent. Leurs manteaux sombres flottent comme des morceaux de nuit et leurs montures noires sont comme le vent. Les morts passent, les morts

de Montempeine cherchent les descendants de ceux qui les entassèrent dans les puits immenses. Et le cahot des chevaux emportés, le cahot sonore et lugubre comme un sanglot dans la nuit, la chevauchée d'outre-tombe passe...

Des années s'écoulèrent ; l'Empire, emporté par la bourrasque de ses guerres, tomba ; les témoins de la grande bataille un à un disparurent, le souvenir même de l'énorme mêlée se fit plus lointain et les épisodes du combat s'en allèrent rejoindre les légendes anciennes que les vieux content aux plus jeunes au long des veillées d'hiver.

Or, il arriva que, par un soir tendre d'avril, par un beau soir blond de lune, une « hiercheuse » vagabonde vit, au fond de l'un des puits de Montempeine, des choses étranges. Marie-Anne attendait son « amoureux » près de la fosse en ruine. Elle chantait une complainte qui montait vers les étoiles avec l'ivresse des fleurs endormies dans le soir. Accoudée à la barrière qui défendait l'accès du puits béant, elle vit soudain, dans le gouffre, briller des clartés frêles comme des reflets d'étoiles. Les lueurs se précisèrent et Marie-Anne, épouvantée, aperçut, au fond, des êtres qui jouaient aux dés... Les dés étaient des crânes blancs et c'étaient des squelettes qui tenaient la partie... La hiercheuse, tremblante, s'enfuit : elle ne revint jamais à Montempeine. Mais, un jour, elle conta son aventure au grand Derik, de la fosse du Buisson Noir. Ce colosse, qui ne croyait ni à Dieu ni à diable, voulut voir les spectres jouer leur jeu de revenants. Il s'en alla, par une nuit noire, vers Montempeine. Il mit le pied sur l'échelle de fer qui conduisait au fond du puits et descendit trois échelons : le quatrième, rongé par la rouille, céda, Derik, étendant les bras, s'en alla rejoindre en des profondeurs inconnues les joueurs mystérieux qu'y avait vus Marie-Anne. Les spectres eurent un rire rude, un rire qui ressemblait au bruit de leurs dés entre-choqués. Les morts de quatre-vingt-douze étaient vengés. Derik le Roux était le dernier descendant de ceux qui les avaient précipités dans le puits de Montempeine.

Alors, les chevauchées des grands cavaliers noirs se firent rares. Mais des gens apeurés affirment les entendre encore, au long des nuits d'hiver, sans étoiles et sans lune...

Hector VOITURON.



NOTRE PAYS.

A. ROBIDA. **Les vieilles villes des Flandres : Belgique et Flandre française**, Paris, librairie Dorbon aîné, 1908. – Un vol. in-4° (27.5×17.8), 286 p. Illustré par l'auteur de 155 compositions originales, dont 25 hors texte, et d'une eau-forte. Couverture ill. en couleurs. Prix : 15 fr. — [1].



Liége. — Saint-Jean

La photographie a transformé le livre à illustrations. Elle a permis à tout le monde de retrouver dans un volume de voyages les types et les monuments tels que tout le monde les voit. Personne ne conteste l'immense service qu'elle a rendu. Mais elle nous a déshabitués des lignes simples et nettes du dessin, de l'accent artiste et personnel. Les vieux livres à gravures publiés vers 1830 avaient cela de bon qu'ils portaient à un degré bien plus éminent la marque d'un tempérament; la réalité s'y offrait sous une forme plus personnelle. Avez-vous jamais essayé de copier une photographie? L'entreprise est à la reproduction d'un dessin ce que la lecture d'un manuscrit est à la lecture d'un imprimé. Les ombres de la photographie sont profondes, elles noient les contours.

[1] C'est grâce à l'aimable autorisation de l'auteur et à la parfaite obligeance de l'éditeur M. Dorbon, que *Wallonia* peut offrir en ces pages quelques gravures extraites du beau livre de M. Robida. Nous exprimons ici nos vifs remerciements. (N. D. L. R.)

L'honneur de la gravure est de mettre les lignes en valeur. Quand on se contente de voir en gros, nul doute que la photographie donne une meilleure impression d'ensemble ; quand on veut voir juste et net, le dessin d'un artiste, bien qu'il déforme les choses, nous offre plus de secours. Avec une pointe de paradoxe, on en profiterait pour établir une relation entre le développement de la démocratie, le dédain des idées claires et la diffusion de la photographie. Chacun de nos lecteurs, avec un peu de bonne volonté, tirera de cette idée tous les développements utiles, avec infiniment plus d'esprit que nous ne nous y risquerions.



Liége. — Le Perron, Charlemagne, Saint-Jacques.

Heureusement que le livre à gravures n'a pas vécu. Mais il est devenu un livre plus rare qu'autrefois, et ce n'est pas un progrès. On le regrette surtout quand il s'agit d'un artiste, tel que ROBIDA.

Qui ne le connaît ? Qui n'a vu ses *Vieilles villes* d'Espagne, d'Italie, de Suisse ou de France, son *Vieux Paris*? Ses *Aïeules*, sa *Mascarade*, le *Portefeuille d'un très vieux garçon ?* ou l'un au moins de ces livres ? ou même ses cartes postales ? Dessinateur alerte, sûr de sa main, clair, élégant ; dessinateur habile d'architectures, dessinateur spirituel de types humains. Infatigable travailleur. C'est une bonne fortune que d'avoir à parcourir un de ses livres.

L'activité de cet artiste nous vaut un volume sur les vieilles villes des Flandres — Belgique et Flandre française. — Et dans ces Flandres, A. ROBIDA a compris toute la Belgique, non sans doute pour favoriser les entreprises flamandes sur la nationalité wallonne, il est bien loin d'y songer et il a bien raison, mais par généreux enthousiasme d'artiste qui

s'étant promis de parler d'une chose, parle aussi d'une autre, sans se fatiguer.

Texte et dessins sont de Robida. C'est une promenade architecturale à travers cette Flandre française, qui fût restée belge n'était la faiblesse de nos gouvernants d'autrefois, et à travers la Belgique depuis Nieuport jusqu'à Dinant. Sans doute, il échappe quelques beautés monumentales au promeneur ; mais c'est que le visiteur le plus exubérant ne peut

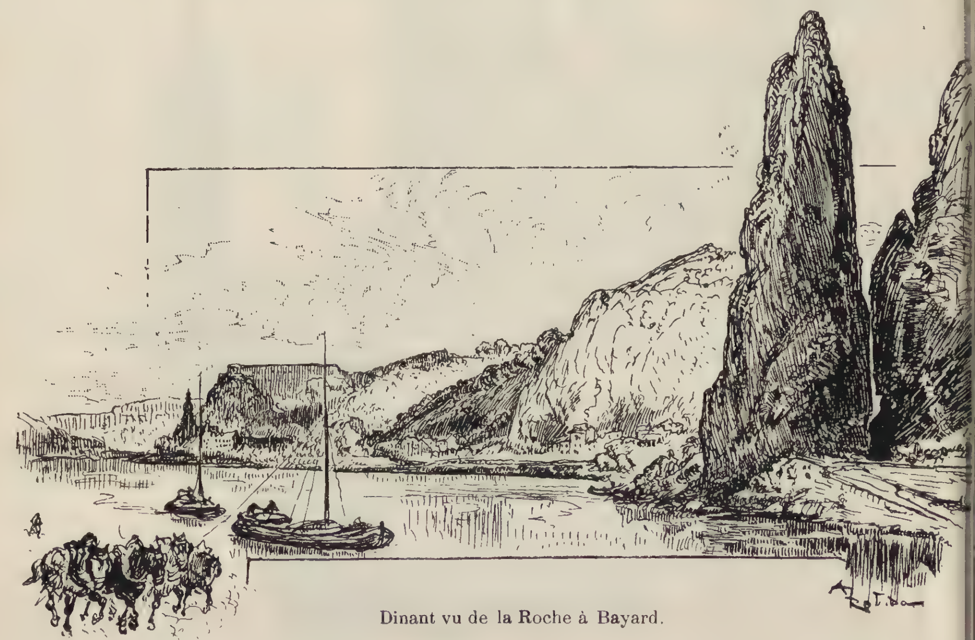


Tournai. — Porche de la Cathédrale.

aller partout, que l'église de Saint-Hubert en pleine Ardenne est bien loin, que Saint-Trond est hors des routes battues, et que nos vieux châteaux ne sont pas de vieilles villes.

Enthousiaste, Robida l'est autant qu'on peut l'être lorsqu'il s'agit de célébrer les grandes énergies que suscitèrent, aux siècles défunts, les aventureuses entreprises du commerce et la défense des libertés communales. Il rappelle la richesse légendaire des provinces flamandes, entrepôt du monde, il énumère les guerres et les batailles, les révoltes et les traités.

Ypres, Gand, Bruges, Furnes, Anvers, Bruxelles, Liége, Dinant, Mons, Tournai ont leur histoire dans ces pages d'un style simple, d'une lecture facile et entraînante. Pour décrire les monuments, Robida a l'immense avantage de les avoir dessinés ; son œil en a fait d'abord l'analyse. Aussi la description est sobre, bornée à l'essentiel, relevée souvent d'un mot qui fait voir tout le pittoresque, tout l'art d'une muraille, d'une tour, d'une voûte. Le mot technique, sans abus : les profanes ne sont pas obligés de recourir au dictionnaire. Parfois, des appréciations curieuses, assez en dehors de la pensée commune : Robida se félicite que la cathédrale de Tournai soit enfermée dans de petites maisons qui empêchent de la voir dans son ensemble. Pourquoi ? Parce que l'œil la déguste mieux, portion par portion, ; elle ne lui est pas « servie sur un plateau », d'un coup, bien dégagée. L'imagination est plus sollicitée, le mystère plus ample. Même opinion pour l'église St-Nicolas, de Gand, aujourd'hui



Dinant vu de la Roche à Bayard.

dégagée, du reste. Là, c'est le contraste qui le séduit, l'air vieillot de petites maisons endormies aux côtés d'une tour morose. Et par dessus tout, il craint les reconstitutions, les dégagements, la science des archéologues. Il est assez archéologue pour défendre son opinion sur ce point disputé. Du reste, sa thèse peut se défendre. Elle est d'un artiste qui voit plus vite et mieux que le simple mortel, porteur d'un Baedeker (1).

(1) Signalons en passant une coquille : Van Dyck pour Van Eyck à propos de l'Adoration de l'agneau mystique de Gand. Et une distraction : le sculpteur Delvaux qui a composé la chaire de St-Bavon est liégeois et non pas gantois, et c'est une des raisons pour lesquelles, comme le trouve Robida, son style n'est pas celui de l'église.

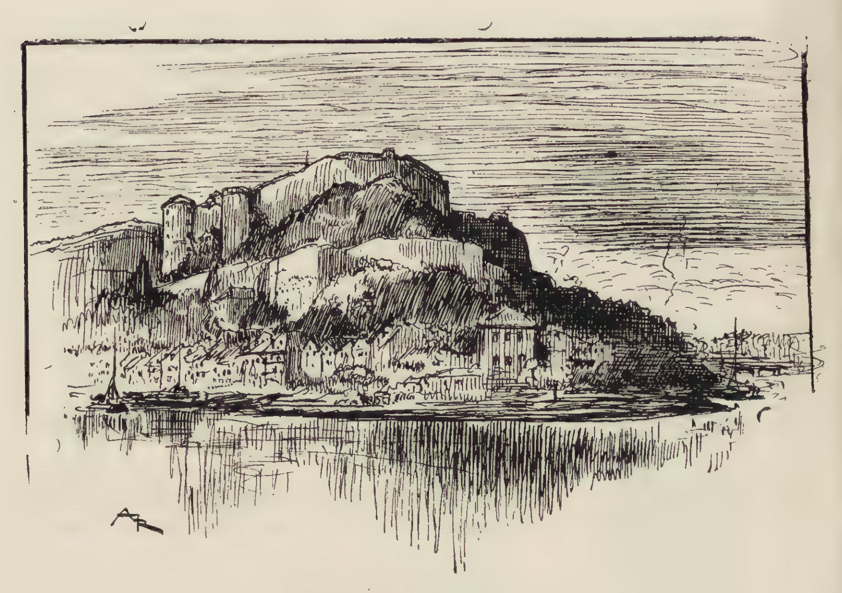
Le volume est un chant de gloire au gothique. La Belgique n'est pas la terre du roman. La majeure partie de ses grands édifices date de la période suivante. Nous possédons, il est vrai, un des joyaux de l'architecture romane, peut-être son plus bel exemplaire : la cathédrale de Tournai. Mais elle est une exception. C'est l'art gothique qui a fleuri les places et les rues des communes flamandes et wallonnes. Sa richesse et sa fantaisie convenaient mieux à la plantureuse imagination des populations flamandes et au rêve clair des peuples wallons, sans compter que les circonstances historiques prêtèrent à sa diffusion.


Mons. — Le Beffroi.

Les dessins sont répandus à profusion dans le volume. Le livre, c'est eux. Les beffrois, les hôtels de ville, les cathédrales, les vieilles maisons, les coins oubliés, tout cela est dessiné d'un trait net et clair, avec un tantinet de fantaisie artiste tempérée par le souci de respecter les lignes si fermes des édifices.

L'eau-forte qui décore la première page et qui représente l'hôtel de ville d'Alost est d'une grande beauté. Le trait est fin, sûr, tout est dessiné avec précision, jusqu'aux moindres détails, les oppositions de couleurs — du noir au blanc — sont franches et l'ordonnance est d'une parfaite clarté. C'est du bel art français. C'est compris avec une sobriété, une netteté qui ne se retrouveraient pas chez nos artistes des Flandres. Parfois, un peu de mélancolie, comme en ce clocher de Zuytcote, ensablé dans les dunes, symbole des « villes mortes » de la Flandre ; un peu de rêve — rendu par des moyens si simples — comme cette tour de St-Jean à Liége ; de la solidité, telle cette cathédrale de Tournai, où toutes les lignes se présentent si nettes dans leur force ; un petit coin de vie provinciale, telle l'église Ste-Marguerite à Tournai ; une force trapue, et cependant attirante sous la plume de Robida, Ste-Waudru de Mons ; voici le beffroi de la même cité ; de la fantaisie aimable, dans ce triple croquis de Liége qui orne l'entête du chapitre consacré à la grande ville wallonne ; et quelle adresse à choisir les points de vue : voyez Sainte-Croix de la même ville ; voyez comme cette fontaine du XVe siècle, à Huy, est bien rendue avec son caractère naïf, et comme Robida sait traiter le paysage, soit qu'il croque Dinant vu de la Roche à Bayard, ou la citadelle de Namur, ou le château-fort de Bouvignes, et encore... Mais il faudrait tout citer, et, plus on considère ces jolis dessins, plus on se prend à les aimer, plus on veut les revoir.

F. Mallieux.



Namur. — La citadelle.

HISTOIRE

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXVI. Deuxième livraison, 1906.

N'est-il pas trop tard pour donner un article sur cette publication qui date de la fin de 1906? Dans le n° de Juin-Juillet 1906, nous donnions le compte-rendu du premier fascicule de ce tome XXVI, qui contenait l'excellente monographie de M. CAPELLE sur *la famille de Gaiffier*. La nouvelle livraison renferme des études de nature très diverse. Tout d'abord :

pp. 173 à 188, trois études de M. BEQUET.

La première est consacrée à l'examen et la description d'un bol en bronze émaillé du IIe siècle, trouvé dans une tombe romaine à la Plante, près de Namur. Deux cimetières ont reçu à l'époque belgo-romaine, c'est-à-dire aux trois premiers siècles de notre ère, la dépouille des habitants de Namur. C'est de celui qui était situé à la Plante, que provient le bol en bronze dont M. B. donne une excellente description et une superbe chromolithographie. Le savant archéologue namurois signale l'existence de cinq vases, d'une exécution rappelant celle du bol namurois, en Angleterre, au Danemark et en Westphalie. Mais il est encore actuellement impossible d'en déterminer la provenance.

La seconde étude est consacrée à une tête en bronze, du IIe siècle également, trouvée à Mettet. Cette tête, très caractéristique, serait l'œuvre d'un artiste gallo-romain, ignorant l'art classique ; elle a probable-

ment été fabriquée à Anthée où fut découverte une grande villa romaine, dont les dépouilles constituent une des principales richesses du beau musée de Namur.

Dans un troisième article, M. B., continuant ses belles notices consacrées à la bijouterie chez les Francs, étudie les pendants d'oreilles qu'il a retrouvés au cours des nombreuses fouilles faites sous sa direction dans la province de Namur. Ces bijoux proviennent de femmes franques qui se fixèrent dans nos contrées au commencement du IV[e] siècle, et offrent comme caractéristiques des ornements rappelant les peuples orientaux avec lesquels les Francs avaient été en contact dans leur migration vers l'Occident. Leurs descendants s'appauvrirent, le fer remplaça l'or dans ces produits d'art, et les traditions apportées d'Orient s'éteignirent, en même temps que toute influence romaine disparut.

M. B., en quelques lignes et en quelques rapprochements très curieux, tire ainsi des conclusions du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire générale. Puisse-t-il continuer longtemps encore à nous donner des études aussi captivantes !

pp. 189-204. C. VAN DEN HAUTE, *l'Hôpital Saint-Calixte à Jambes*. Fondé au milieu du XIII[e] siècle, en 1252, par Henri de Gueldre, à côté d'un béguinage de quelques années plus ancien, cet hôpital était tombé en décadence au XV[e] siècle; il fut cédé aux Carmélites qui avaient quitté Dinant après le sac de 1466 et qui vinrent s'installer à Namur: elles en conservèrent la propriété jusqu'à leur disparition. M. v. d. H. publie en appendice la charte de fondation et analyse quelques actes relatifs à cet établissement, des XV[e] et XVI[e] siècles.

pp. 205-220. A. MAHIEU, *Trouvailles numismatiques* faites dans la province de Namur. Etude de monnaies de différentes époques, surtout belgo-romaine. L'auteur y a joint un tableau très complet et très bien fait des monnaies gauloises qui se trouvent dans le médailler de la Société archéologique de Namur.

pp. 221-242. CH. DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, *Pierre Bosseau, marquis de Chateaufort*. Monographie ou plutôt biographie intéressante d'un pâtre des environs de Couvin, qui, engagé à l'âge de 18 ans, en 1686, dans un régiment de cavalerie espagnole, prit part aux grandes batailles de cette époque, devint marquis de Chateaufort, lieutenant-général des armées de S. M. Catholique et capitaine général de Castille. Le 6 Janvier 1717, il avait épousé à Namur Marie-Anne Bouhon, fille du seigneur de Vedrin. Il mourut en Espagne en 1741.

pp. 243-261. Trois études du chanoine G.-G. ROLAND.

La première est consacrée au *domaine liégeois de Namur et ses avoués*. Dès le X[e] siècle, l'église Notre-Dame de Namur et ses dépendances faisaient partie du domaine du chapitre Saint-Lambert de Liége. Le comte de Namur aux XI[e] et XII[e] siècles était l'avoué supérieur, ayant sous ses ordres des avoués inférieurs comme il en eut pour les abbayes de Waulsort et de Brogne, dont il était le protecteur attitré. Le savant auteur, étudiant les noms de ces avoués inférieurs du domaine liégeois de Namur,

conjecture qu'ils appartenaient à la maison seigneuriale de Mozet, dont les biens furent rattachés à la principauté de Liége, en même temps que le comté de Huy en 985.

Le second article est intitulé : *Inscription dédicatoire de l'église Saint-Gérard.* Ce document épigraphique date de 1035. Avec ceux qui sont publiés par Harless et les inscriptions de Waha, de Stavelot, d'Otrange, d'Emael, de Rixingen, l'on compte ainsi en Belgique onze inscriptions du XIe siècle.

Dans le troisième article, M. R. étudie un *texte manuscrit du Miracla S. Gengulphi* de Florennes, dont il rectifie deux lectures: *Orisomonte* pour *Grisomonte* et *Wilercesia* au lieu de *Villeriacum*, c'est-à-dire Orchimont et Willerzies.

pp. 262-265. C. van den Haute, *Le dernier béguinage de Namur.* Etude du béguinage dit de Cuvirue qui fut institué à Namur en 1563 et subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime.

pp. 266-268. *Une page de l'obituaire du couvent des Sépulchrines de Bouvignes,* par A. H. Fin du XVIIe et XVIIIe siècles.

pp. 269-271. *La statuette de St. Blaise au trésor de la cathédrale de Namur,* par L. L. Cette œuvre d'art provient du trésor de l'ancien chapitre de St-Pierre au château, qui fut réuni à celui de St-Aubain lors de l'érection de l'évêché de Namur. De plus un acte d'inventaire prouve qu'il s'agit là, non d'un St. Blaise, mais d'un St. Nicaise.

pp. 272-274. *Parallélipipède gravé sur ses six faces,* par O. Trouvé en 1904, dans le lit de la Meuse à Bouvignes, cet objet reste d'un usage indéterminé.

pp. 275. *Fragment de poterie belgo-romaine ornée de têtes en relief,* par O. Découvert à Vodecée dans une habitation de métallurgiste du IIIe siècle.

pp. 276-278. *Vase parlant* provenant du cimetière belgo-romain de la Plante, à Namur, par O. Ce vase en terre rougeâtre, recouvert d'un vernis noir, porte la devise : *ave vite;* l'auteur conjecture que cette inscription est fautive, qu'on doit lire *ave vita,* salut ma vie.

Ainsi se termine le nouveau volume de la Société archéologique de Namur qui commence en quelque sorte une nouvelle série. Une table générale des volumes XIX à XXV est en préparation. Espérons que M. Adrien Oger, qui s'est chargé de la rédiger, saura s'inspirer des bons modèles qui ont paru ces dernières années, entre autres pour l'Institut archéologique liégeois et la Société liégeoise de littérature wallonne. Formons aussi le vœu de la voir paraître dans le plus bref délai possible ; car, on l'a dit au congrès de Gand de 1907, de bonnes tables onomastiques sont des instruments indispensables pour les chercheurs et le complément obligatoire de toute publication véritablement scientifique [1].

DD. Brouwers.

o o o

[1] Pourquoi la Société de Namur n'a-t-elle pas fait une table onomastique à ce nouveau volume ? Puisqu'elle commence une nouvelle série, c'était le moment de réaliser ce nouveau progrès dans l'édition de ses *Annales.*

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXVII. 1re livraison, 1908.

pp. 1-18. F. Courtoy, *Anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur. La chasuble de Franc-Waret.* Cet article fait suite à l'étude que le même auteur a consacrée à des ornements sacerdotaux de l'église Saint-Nicolas à Namur (voyez ces mêmes *Annales*, t. XXIV, p. 277). La chasuble de Franc-Waret est l'un des plus beaux vêtements, si pas le plus beau, de tous ceux qui sont conservés en Belgique. Les scènes et les broderies qui la composent, sont de la plus grande finesse ; elles représentent, en six panneaux, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et l'Annonce aux bergers, ainsi que l'Adoration des mages, la Présentation au temple et la scène de Jésus parmi les docteurs. M. C. décrit excellemment chacune de ces peintures — le mot n'est pas trop fort —, étudie les procédés employés par les brodeurs-artistes, rapproche cette admirable chasuble d'un vêtement analogue de la fameuse collection Spitzer de Paris, et termine son étude par une recherche de l'auteur de ce chef-d'œuvre. Les analogies de coloration et de dessin des orfrois avec les tapisseries brabançonnes l'amènent à penser que les chasubles de Franc-Waret et Spitzer pourraient être des productions d'un atelier du Brabant. La question de la provenance reste sans solution. Quatre superbes planches illustrent cet intéressant article.

pp. 19-104. Dom Thierry Rejalot, O. S. B., *Jacques Marchant de Couvin, sa vie et ses œuvres.* Biographie très complète d'un ecclésiastique, qui, né à Couvin vers 1587, fit ses études à l'Université de Louvain, devint professeur de théologie dans les abbayes de Floreffe et de Lobbes, puis fut nommé à la cure de Couvin. Il y joua un rôle très actif, contribua à y fonder le couvent des Récollectines, et d'autres œuvres pieuses. C'était l'époque de la guerre de Trente ans, qui causa tant de désastres dans le pays namurois : au milieu des guerres, de la peste, Jacques Marchant sut remplir avec un zèle digne des plus grands éloges son rôle de pasteur des âmes. Pour remédier dans la mesure de ses moyens à l'état intellectuel assez pitoyable de ses confrères, il fonda en 1624 une Congrégation des Oblats de saint Charles, dont il devint le supérieur.

L'auteur de cet article raconte ensuite les relations amicales du curé de Couvin avec le nonce Caraffa qu'il accompagna même à Fulda, et avec de nombreux prélats et laïcs de distinction. Il fut choisi comme doyen du concile de Chimay, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, survenue en 1648. Ce pieux et savant ecclésiastique laissait de nombreuses publications, entre autres un ouvrage en trois parties, intitulé *Hortus Pastorum*, où il avait réuni ses sermons et ses catéchismes. Ce travail a eu jusqu'à nos jours 50 éditions, dont la première complète date de 1631 et la dernière en 1867. Une très complète bibliographie des œuvres de Jacques Marchant termine cette excellente étude.

pp. 105-128. DD. Brouwers, *Analectes Dinantais.* Analyse et étude de quelques documents retrouvés au cours du classement des archives de la ville de Dinant. En voici les titres : règlement pour le métier des

tanneurs et des cordonniers en 1503 (pour les jours fériés) ; institution d'un marché franc à Dinant en 1520 ; la succession de Michel Mélart, greffier de Dinant, mort débiteur de la ville en 1540 ; trois lettres relatives à la bataille de Gravelines en 1558, à laquelle prit part le seigneur de Jauche, Jean de Coutereau ; les Jésuites à Dinant au XVIe siècle (ils y séjournèrent de 1563 à 1575, puis leur collège fut rétabli au début du siècle suivant) ; Don Juan d'Autriche et la ville de Dinant (en 1577, le gouverneur des Pays-Bas espagnols aurait voulu installer une garnison dans la citadelle de Dinant pour lutter contre les Etats généraux, mais il se heurta à une très vive opposition qu'il ne put vaincre).

pp. 129-158. P. Rops, *Le dernier des Brandenbourg*. Théodore-François de Brandenbourg entra au couvent des Capucins de Dinant le 22 avril 1685. Il prit en religion le nom de père Florent. Après quelques années, il fut nommé professeur de philosophie à Apt ; mais là, il se rendit suspect par son enseignement et ses mœurs. Il commença dès lors une vie d'aventures, comme tant de personnages de cette époque : il se rendit en Italie, où il vécut dans la plus complète licence ; après avoir visité Turin, Milan, Venise, Rome, Naples, il revint à Gênes d'où il se rendit à Barcelone, à Madrid et à Tolède, où il s'insinua bientôt dans les bonnes grâces de la reine douairière, veuve de Charles II. Le roi d'Espagne lui accorda le titre de prédicateur du roi dans les Pays-Bas ; le père Florent quitta l'Espagne, et en septembre 1702, il était à Versailles, où ses allures à la fois suspectes et fanfaronnes amenèrent son arrestation et son emprisonnement à la Bastille ; il fut accusé « d'espionnage et de galanteries ». On essaya de connaître les intrigues qu'il avait eues avec la reine d'Espagne et d'autres personnages importants. Ce qu'on apprit par ses interrogatoires, parut de peu d'intérêt ; cependant, comme on était au moment des discussions de la succession d'Espagne, il parut dangereux pour la France de laisser passer dans les Pays-Bas un homme de cette espèce, et le père Florent resta à la Bastille jusqu'à la fin de la guerre, en 1713. M. R. a pu voir aux archives de l'Arsenal à Paris le dossier de notre Brandenbourg ; il en a analysé les pièces les plus importantes ; il y a des lettres très curieuses qui montrent un singulier état d'esprit pour un religieux. Quoi qu'il en soit, le père Florent fut conduit en 1713 à Lille, et à partir de ce moment, on perd sa trace ; car on ne peut guère avoir de confiance dans le libelle de Constantin de Renneville qui en parle à plusieurs reprises et raconte de bien joyeuses histoires sur le compte de notre capucin. — Cet article, très bien rédigé et écrit avec humour, se termine par la publication des rapports et d'extraits de lettres, très suggestives, de 1699 à 1707, provenant des archives de la Bastille.

pp. 159-172. F. Courtoy, *Le mobilier d'une chanoinesse d'Andenne au XVe siècle*. Isabelle de Donstienne apparaît comme chanoinesse d'Andenne en 1423 et en 1449. Elle fit procéder à l'inventaire de son mobilier en 1465. C'est ce document que M. C. publie, avec des annotations suffisantes et intéressantes. Outre le vif intérêt que des actes de l'espèce offrent pour la reconstitution de la vie privée de nos ancêtres, cet inventaire

contient des termes curieux au point de vue linguistique ; l'auteur n'a pu, malgré ses recherches, déterminer le sens de plusieurs d'entre eux.

DD. Brouwers.

o o o

MARIUS RENARD. **L'histoire de la houille**. Bruxelles, Lebègue. — Un vol. in-8° (30.5 × 23.5), IV + 164 p. Planches, dessins et ornementation typographique par l'auteur. — Prix : fr. 4.00.

Mr M. RENARD, professeur de technologie et d'économie industrielle, journaliste et littérateur, enfant de ce Borinage dont il a célébré les beautés si particulières et magnifié les habitants dans de multiples romans, nouvelles et œuvres diverses, devait se sentir tout naturellement porté à écrire l'histoire de la houille. La tâche ne pouvait, du reste, que lui apparaître étrangement facilitée après les travaux, déjà anciens, mais toujours fort utiles de Ferd. HÉNAUX et Renier MALHERBE sur l'exploitation de la houille au pays de Liége et surtout après le livre tant précieux et si réputé de M. Gonzalès DECAMPS sur l'*Origine et les Développements de l'industrie houillère dans le bassin du couchant de Mons*. On sent que ce dernier ouvrage a été la source principale à laquelle a puisé M. RENARD et que celui-ci n'a plus eu à faire œuvre nouvelle. Il le dit, au surplus, très franchement dans sa préface.

« Mon livre, y écrit-il, est bien plutôt une compilation . . . ; il résume » ce qui est connu, ce qui fut dit, ce qui fut fait, et ce que l'on souhaite » de réaliser encore, dans le vaste domaine de la science des mines. » Et un juste hommage est rendu à ceux-là qui étudièrent avant lui l'histoire de la « terre-houille ».

Nous tenons à dire ce que le livre de M. RENARD . . . n'est pas, avant de dire ce qu'il est seulement, un essai, satisfaisant et élégamment présenté, de vulgarisation pour la jeunesse : à celle-ci surtout il s'adresse, à elle qui, comme le grand public d'ailleurs, ne connaît encore qu'imparfaitement l'évolution dans le passé d'une de nos plus antiques industries nationales. A ce point de vue, la dernière production de Mr M. RENARD ne pourra qu'être accueillie favorablement. Les parents trouveront là de quoi enrichir agréablement la bibliothèque de leurs fils ; les directeurs d'établissements d'instruction publique auront une occasion nouvelle d'inscrire dans les listes d'ouvrages à donner en prix une publication essentiellement *belge* ; enfin les amateurs d'art ne sauraient dédaigner sans injustice un livre dont l'illustration, copieuse et bien venue, due à l'auteur lui-même, forme l'un des attraits principaux.

Faisons connaître les divisions générales de l'ouvrage. Le chapitre Ier *le Milieu et la Race* est une sorte de synthèse historique du pays houiller belge, par où l'auteur s'essaie à pénétrer l'esprit des populations. — Le chapitre II, *Un peu de géologie*, porte un titre qui se comprend de soi-même ; mais il aurait mieux été à sa place dans une introduction. — Les chapitres III et IV, *L'Histoire du charbon* et l'*Histoire des exploitations*

charbonnières en Belgique, auraient tout aussi bien pu être fondus et réunis. Ils nous font connaître ce que l'on sait —, et c'est peu, — de l'origine de la houille et du développement de l'industrie du charbon dans la Wallonie : l'auteur ne peut que constater, avec tous ses devanciers, que l'on sera fort probablement réduit à ne jamais savoir exactement en quel siècle la houille fut connue et exploitée dans notre pays. — Le chapitre V, *La Vie des houilleurs du passé,* n'est qu'une suite des études précédentes. — Les chapitres VI, *A la recherche du charbon,* et VII, *L'Industrie houillère de nos jours,* forment la partie descriptive et technique de l'œuvre. L'exposé est clair, simple et vraiment mis à la portée de tous. — Le chapitre VIII, *L'Importance de l'industrie houillère belge,* est rempli de statistiques, qui ne sont là probablement que parce que l'auteur a voulu être complet.

Tel est, *grosso modo,* le contenu de cet ouvrage qui, à défaut de toute valeur originale, plaira toutefois au public wallon, car il est plein d' « évocations d'un autrefois de belle vaillance » et paie « un juste tribut » d'hommages à la race qui exalte aujourd'hui, au pays noir, de généreux efforts. » « Ces exemples, dit très justement M. Renard, ne sont » pas à négliger. Il y a toujours quelque profit à connaître la hardiesse et » la beauté du travail des autres, pour souhaiter de leur ressembler. »

F. Magnette.





Dessin inédit de Nestor OUTER.

La Société archéologique de Namur et son Musée [1]

Il y a soixante-trois ans, se réunissait dans une des salles du palais de justice de Namur un groupe de personnes qui devait constituer le noyau d'une future société d'archéologie. Parmi elles il faut citer l'architecte BALAT, le curé de Saint-Nicolas VANDERESSE, le peintre MARINUS, Eug. DEL MARMOL, qui deux ans plus tard était élu président, Félix ELOIN, et l'archiviste Jules BORGNET qui allait devenir le secrétaire actif et la cheville ouvrière du nouveau cénacle.

Le but était de créer à Namur une société destinée à publier les documents inédits concernant l'histoire de la province et à conserver les monuments qui s'y rattachent, tels que tombes, sculptures, peintures, dessins, cartes, médailles, monnaies, sceaux, meubles, ustensiles, armes, manuscrits, livres, journaux, pamphlets, etc. Les fondateurs ajoutaient dans leur règlement constitutif : « Si l'état des fonds le permet, on fera exécuter des fouilles ayant pour objet la découverte d'antiquités, et l'on publiera des mémoires historiques ainsi que des notices sur des monuments et des objets d'arts. »

Quel accueil allaient réserver à ces projets les administrations et le public ?

A cette époque, toute œuvre d'un intérêt historique ou artistique était vouée à la destruction ou allait enrichir les collections

(1) Cet article a été composé au moyen des *Rapports* publiés par la Société depuis 1847, ainsi que des notes qu'a bien voulu me communiquer mon collègue, M. F. COURTOY; nous lui adressons nos sincères et confraternels remerciments.

particulières ; les dominations étrangères avaient causé moins de désastres dans les églises et les vieux châteaux de la province que n'en produisirent la négligence et l'ignorance, ainsi que l'esprit de lucre, pendant les cinquante premières années du XIX[e] siècle.

Cette situation était surtout particulière à la province de Namur. Aussi il fallait une certaine audace pour oser affronter non seulement les railleries, mais aussi la mauvaise volonté des contemporains. Bien loin d'ailleurs d'être découragés, les fondadeurs de la nouvelle société ne furent que plus entraînés à poursuivre leur but, purement désintéressé. Le 4 Janvier 1846, une commission constituée se réunissait provisoirement au bureau des archives de la province : deux armoires, adossées au mur, furent destinées à renfermer les collections et les livres. Ainsi débutait ce qui allait devenir le Musée archéologique et la Bibliothèque-publique de Namur ! (1)

Au mois de juillet suivant, la Société obtenait un subside de 200 frs de la part du gouvernement, pour l'aider dans ses premiers travaux.

Dans la première assemblée générale, qui eut lieu le 28 février 1847, la commission annonçait les résultats de ses recherches : 42 monnaies, médailles et méraux de Namur, remontant du XIV[e] siècle jusqu'au XIX[e] siècle ; 8 monnaies romaines, environ 170 monnaies et médailles de Belgique, une soixantaine d'objets divers, poteries, clefs, bas-reliefs, armes, trouvés en 1846 dans le lit de la Sambre.

Cette même année 1847 vit paraître la première publication de la Société : c'était le *Protocole des délibérations de la municipalité de Namur du 26 janvier au 25 mars 1793*. Ce volume, imprimé chez Wesmael, — qui est resté l'éditeur de la Société, — fut distribué aux 45 membres et offerts aux pouvoirs publics ; on leur adressait en même temps des demandes de subsides. Ceux-ci, hélas ! devaient se faire attendre encore bien des années !

Le secrétaire, Jules Borgnet, terminait le rapport de cet exercice par un appel enthousiaste et par des paroles pleines d'optimisme : « Poursuivons donc avec confiance l'humble mais utile » mission que nous nous sommes imposée. Ne nous inquiétons » point des sarcasmes que certains personnages stériles nous ont

---

(1) Un article spécial sera consacré à l'histoire de la Bibliothèque publique de Namur.

» adressés ...Nous eussions fait plus si, comme les sociétés » érigées dans d'autres provinces, nous avions rencontré quelque » appui auprès des autorités. Tâchons de faire cesser cette indif- » férence coupable qui a causé la destruction de tant de monu- » ments historiques, la perte de tant de souvenirs du passé. En » un mot, rappelons-nous sans cesse la devise que nous avons » adoptée et qui fut longtemps le cri de ralliement de nos pères : » Namur pour la vie. »

En 1849, les associés publièrent les deux premières livraisons des *Annales*; c'est à la suite de cet événement que le Gouvernement accorda un subside de 400 frs. Bientôt après, les remarquables résultats que produisit l'exploration des tumulus belgo-romains de Champion déterminèrent le Conseil provincial à accorder un subside égal à celui du Gouvernement.

La Société était en outre entrée en relations avec un grand nombre d'organismes savants qui acceptèrent l'échange de leurs publications avec les *Annales* namuroises : les principaux corps scientifiques de Belgique, et quelques-uns des pays voisins, envoyèrent leurs mémoires à Namur.

La députation permanente du Conseil provincial mit alors à la disposition de la Société une salle située au rez-de-chaussée du palais de justice, local qui allait bientôt être lui-même trop étroit pour contenir les nombreuses antiquités et les livres, acquis par la Commission.

La situation financière de la Société était satisfaisante: le nombre des membres progressait lentement, les subsides des pouvoirs publics arrivaient à peu près régulièrement. Pendant les premières années de son existence, la Société put mener à bonne fin toutes ses entreprises, grâce au dévouement si complet de ses commissaires et de quelques-uns de ses membres. Ce fut d'ailleurs à la suite de l'intervention de deux sociétaires, membres de l'administration communale, et particulièrement de Royer-de Behr, que cette dernière voulut bien accorder à la Société la jouissance gratuite du rez-de-chaussée et du premier étage d'une ancienne halle à la viande, construite à la fin du XVI[e] siècle.

Par sa situation au bord de la Sambre, au centre de la ville et en belle lumière, ce bâtiment offrait des dispositions excellentes pour l'établissement de collections archéologiques et d'une bibliothèque.

Le contrat, conclu avec la ville, stipulait que la cession était consentie pour un terme de vingt ans, renouvelable à la fin de la

dernière année pour un même laps de temps. L'appropriation des salles devait se faire aux frais de la Société.

En même temps, la ville déposait dans ce même local sa bibliothèque ; la Société en prenait sous sa responsabilité la direction et l'administration. D'autre part elle restait propriétaire des objets de son musée ainsi que des accroissements qui devaient y être apportés par la suite.

Le contrat réglait encore d'autres points d'administration : les heures et les jours d'ouverture des collections, la rétribution du concierge, etc.

La ville promettait en outre un subside annuel de 500 frs.

La défectuosité de ce vieux bâtiment, les frais considérables d'installation des vitrines et des rayons de bibliothèque, compromirent un instant les finances de la Société ; mais grâce à la générosité d'un éminent magistrat né à Namur, M. Grandgagnage, qui, bien qu'éloigné de sa ville natale, s'intéressait vivement au développement de la Société archéologique, les locaux furent prêts à recevoir les collections à la fin de 1856. Il avait fallu neuf années d'efforts continuels pour arriver à doter la ville de Namur d'un musée !

La salle du rez-de-chaussée fut destinée aux objets d'antiquités qui furent déposés dans des montres en verre, placées au milieu de la salle et le long des murs. La salle du premier étage fut plus particulièrement réservée aux livres, aux tableaux et aux médailles, appartenant à la Société et auxquels vint se joindre la bibliothèque de la ville (1).

Tous ces événements n'eussent pas été sans amener des difficultés dans l'administration financière de la Société, si deux circonstances n'avaient contribué à en atténuer les conséquences : outre le don de M. Grandgagnage, il faut signaler les subsides annuels accordés par le gouvernement et la province, ainsi que l'augmentation du nombre des membres de la société. Après avoir été longtemps à peu près stationnaire, il s'était élevé à 97 en 1857 ; cinq ans plus tard, il y avait 145 sociétaires, chiffre qui ne devait guère être dépassé dans les années suivantes (2).

---

(1) M. Dufief en fut le premier bibliothécaire ; il commença la rédaction du catalogue, le classement des livres.

(2) En 1878, il y en eut 159 ; par la suite, ce chiffre est retombé entre 140 et 150. Il y a actuellement environ 120 membres.

***

Depuis 1851, la société avait entrepris d'organiser des fouilles dans la province, comme cela avait été prévu par le règlement élaboré lors de sa fondation.

La collection des antiquités, renfermées au début dans les armoires des archives, s'était considérablement accrue par les trouvailles faites à Champion, principalement en ce qui concerne les vases et les poteries de l'époque romaine (1). Durant les années suivantes, la Commission fit des recherches sur les territoires des environs, à Berlacomines, Temploux, Saint-Marc, Frizet et Vedrin. Tour à tour, les résultats de ces fouilles étaient exposés dans les *Annales*, au fur et à mesure que les objets étaient classés dans les vitrines du musée, installé, comme nous l'avons dit, dans l'ancienne Boucherie communale.

Toutes ces recherches, ainsi que celles qui se firent à Flavion, à Spontin, à Louette-Saint-Pierre, à Gedinne, vinrent enrichir les collections d'une façon extraordinaire. Elles étaient dirigées par des membres de la société et exécutées par des ouvriers temporaires. Mais l'extension et l'importance prises par ce service forcèrent la Commission à s'attacher un personnel fixe. En 1863, le fouilleur Jean Godelaine entrait au service de la Société ; il ne le devait quitter qu'à sa mort, en 1905 (2).

A partir de cette époque, des hommes tels que Eug. DEL MARMOL, chanoine GROSJEAN, J. BORGNET et Alfred BEQUET allaient entreprendre des travaux immenses qui eurent pour résultat de faire du musée l'un des plus riches et des plus intéressants de l'Europe, pour les périodes belgo-romaines et franques.

Voici ce qu'en disait déjà, en 1861, le savant archéologue Alex. BERTRAND (3) :

« C'est un musée exclusivement provincial. Tout ce qu'il ren-
» ferme appartient à la province de Namur. Il n'en est pas moins
» varié et pour nous il est beaucoup plus intéressant. La classifi-
» cation des objets y est très simple et très nette, et ce qui est
» bien précieux, chaque objet porte une étiquette indiquant sa
» provenance. On peut ainsi savoir facilement dans quelles cir-

(1) *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. II, p. 76.

(3) Cf. le bel article de M. BEQUET, dans les *Annales*, t. XXVI, p. 14.

(3) *Revue archéologique*, nouvelle série, 2e année, août 1861, p, 83.

» constances, dans quel milieu chaque objet a été trouvé et en
» déterminer plus aisément et le caractère et la date. Tandis que
» dans beaucoup d'autres musées, tous les âges nous ont paru
» confondus, les attributions généralement fausses, les prove-
» nances non signalées ou inconnues, nous n'avons trouvé aucune
» objection à faire aux classifications de Namur. »

L'auteur de cette notice continue par la description des deux vitrines « assez pauvres » réservées aux temps primitifs et à l'époque du bronze ; mais il reste en admiration devant les cinq ou six grandes armoires vitrées où sont renfermés des vases, des fibules, des bagues, des fuseaux, des épingles de l'époque gallo-romaine ; il caractérise les conclusions à tirer de cette exposition au point de vue de l'histoire générale de nos contrées aux premiers siècles de notre ère. Son admiration devient de l'émerveillement quand il arrive aux vitrines bien autrement riches de l'époque franque. « Les Francs règnent au musée de Namur,
» comme ils ont régné autrefois en dominateurs sur la contrée.
» Il semble qu'on n'ait eu besoin que de frapper le sol pour en
» faire sortir des vases et des armes franques. » Il décrit les vases en verre de toutes formes, les bassins et les plats en bronze, les armes, les ornements, les boucles de ceinturons, les peignes, les bagues, etc.

Il termine par ces phrases : « Or ce musée, si intéressant déjà
» et si riche, a à peine douze années d'existence. Aucune subven-
» tion ne lui a été primitivement allouée ; le zèle de quelques
» archéologues belges a tout fait. La commune n'a donné que
» le local. M. del Marmol, président de la Société archéologique
» et directeur du musée, mérite donc les plus grands éloges.
» Assisté d'un jeune archéologue aussi modeste que distingué,
» M. Alfred Bequet, il a réussi à doter son pays d'une magnifique
» collection dont nos plus grands musées pourraient être fiers. »

Qu'aurait dit le savant auteur, s'il avait pu revoir le musée de Namur, depuis que le sol de la province, fouillé systématiquement, a fourni des quantités de nouveaux documents, tant pour l'époque belgo-romaine que pour la période franque !

* * *

L'accroissement des collections, à la suite des dons Pirson, du Traignaux et Bouesnel, la nécessité d'exposer aux yeux du public les objets du moyen-Age, les tableaux, les plans, la plupart d'un

très grand intérêt pour la ville et la province, obligèrent la Commission à s'adresser de nouveau à l'Administration de la ville. Elle demanda à pouvoir disposer des combles de la Boucherie, en attendant qu'une décision pût être prise dans le but de transférer toutes les collections dans un local plus vaste, le Mont-de-Piété, par exemple. Après de longues négociations [1], l'Administration communale céda les deux salles du second étage de l'antique Halle *alle char* (1868).

Entretemps, les publications de la Société suivaient leur cours normal. Dix volumes avaient paru, contenant des articles archéologiques, des études biographiques, des monographies de communes, des chroniques bibliographiques ; d'innombrables articles étaient dus à la plume du savant chercheur Jules BORGNET. C'est là, dans ces *Annales*, qu'il avait publié ce livre « plein d'enthou- » siasmes patriotiques, de tristesses mornes et profondes, d'espé- » rances de toutes sortes, de ressouvenirs saisissants, d'impré- » cations et de bénédictions, de descriptions savantes et pitto- » resques », les *Promenades dans Namur*. Il y faisait paraître aussi ses notices sur la *Léproserie des Grands-Malades*, des *Mélanges namurois*, des *Analectes dinantais*, fruits de ses patientes recherches dans les archives qu'il classait et dirigeait avec tant de soin. A ses côtés, se signalaient par leur dévouement et leur érudition, Eug. DEL MARMOL, Ch. WILMET, le chanoine numismate CAJOT, X. LELIÈVRE, le juriste, et enfin M. A. BEQUET qui débutait par des études mi-archéologiques, mi-historiques, consacrées à d'anciens monuments ou à des artistes du pays de Namur [2].

Les années qui suivirent l'installation complète du musée dans l'ancienne Boucherie communale, furent particulièrement fructueuses au point de vue des fouilles. A Anthée, on découvrit une superbe mosaïque qui est un des beaux ornements du musée ; grâce à la sollicitude de M. le chanoine GROSJEAN qui, pendant plusieurs années, surveilla et dirigea ce service, on mit à jour cette splendide villa dont le plan et les restes sont exposés et ont été étudiés par M. DEL MARMOL. Chose admirable et digne de tous

---

(1) Voyez les correspondances dans le *Rapport du Président*, sous la date du 4 février 1869.

(2) Notices sur Montaigle, Samson, Château-Thierry, biographies de Jupin, de Saive, Henri Blès.

les éloges, la Société namuroise entreprenait, la première en Belgique, l'exploitation scientifique et complète des *villæ* gallo-romaines, d'après un plan systématique qui devait produire des résultats merveilleux et être reconnu comme le meilleur (1).

En même temps, le chanoine GROSJEAN découvrait des traces d'une ancienne route romaine venant de Bavay et se dirigeant vers la Meuse.

On commença des fouilles à Flavion, à Barvaux-Condroz, où l'on découvrit des dalles avec inscriptions de l'époque romaine, à Bioulx où l'on mit à jour un cimetière belgo-romain. A cette époque également, le gouvernement entreprit de grands travaux dans la Meuse et au pont de Dinant. La Commission demanda que les objets d'antiquité d'un intérêt local fussent cédés au musée de Namur. Malgré l'appui du gouverneur de la province, le ministre répondit que les objets les plus remarquables seraient déposés au musée royal d'armures et d'antiquités de l'Etat à Bruxelles. Que sont-ils devenus ?

En 1872, le Musée comprenait donc dans ses vitrines du rez-de-chaussée les résultats des fouilles faites : 1° à Gedinne, à Louette-Saint-Pierre, où l'on avait trouvé des ossements et des silex de l'âge du fer ; 2° dans les cimetières et les villas belgo-romaines de Champion, Flavion, et Anthée, ainsi qu'en celui de La Motte-le-Comte à Namur ; 3° enfin, les richesses, si précieuses au point de vue de l'histoire générale, des nécropoles franques de Samson, de Spontin et de Vedrin.

Quelques objets d'art religieux, des armes, quelques tableaux, des cartes et des plans, et autres objets datant du moyen-âge, mais surtout de l'époque moderne, avaient été exposés dans la salle du haut, au second étage, où ils sont encore maintenant.

***

C'est au milieu de cette belle activité que la mort vint frapper un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la Société, Jules BORGNET. Mais celui-ci avait su communiquer son feu sacré

---

(1) C'est par cette méthode que M. BEQUET, étudiant les villæ découvertes dans tout le pays de Namur, est arrivé à reconstituer les plans de ces demeures primitives et l'organisation des grands domaines qu'il a étudiés dans une publication remarquable : *Les grands domaines et les Villas dans l'Entre-Sambre-et-Meuse sous l'Empire romain* (*Annales*, t. XX).

à quelques-uns de ses collègues ; son œuvre avait poussé des racines profondes, elle résista. Grâce à Eug. DEL MARMOL, et surtout au dévouement inlassable de M. Alfred BEQUET, les fouilles et les publications continuèrent avec une régularité et une intensité admirables. Le caractère de la Société changea, cependant, quelque peu. Les études purement historiques, les travaux basés sur des documents d'archives ne furent pas complètement abandonnés ; mais la Société tendit à devenir plutôt un centre d'archéologie ; à l'histoire de la province, faite d'après les documents écrits, allaient se substituer, non complètement d'ailleurs, des travaux basés sur les trouvailles effectuées dans les fouilles du sol namurois. Le service des fouilles fut modifié par la nomination d'un chef fouilleur, Jean GODELAINE, attaché définitivement au Cercle et qui fut chargé de surveiller les autres ouvriers.

C'est alors que M. BEQUET, déjà connu depuis plusieurs années par son habileté et guidé, j'oserai dire, par une sagacité merveilleuse, entreprit des fouilles d'un nouveau genre, qui devaient amener en quelque sorte la création du plus beau joyau du musée de Namur et en établir la réputation universelle ; il s'agit des cimetières francs, dont la découverte se fit coup sur coup pendant les années 1875 et suivantes : à Flostoy, à Rognée, à Eprave, à Maredret, et surtout à Furfooz, dont la nécropole fournit au musée un accroissement non moins sérieux sous le rapport de la qualité que de la quantité. Je signalerai aussi le cimetière de Franchimont, si caractéristique parce qu'il fournit les premiers documents de l'introduction du christianisme dans notre pays, aux VIe et VIIe siècles ; celui de Florennes, où l'on découvrit quantité d'armes, de colliers, de bagues, de boucles de ceinturons avec damasquinures, etc. ; ceux de Biesmerée, de Villers-le-Gambon, de Baronville, de Feschaux, de Wancenne, de Vogenée, de Surice et de Lavaux-Sainte-Anne.

Dans d'autres endroits, les fouilles qui fournirent des objets de l'époque préhistorique, permirent l'étude des premières races qui ont habité notre contrée ; en même temps on découvrit des traces des camps et des retranchements anté-romains à Flavion, à Gonrieux, à Belvaux ; et à la suite de trouvailles faites à la Caverne de Sinsin, « demeure mystérieuse d'un druide et de sa famille », M. BEQUET put nous apprendre quelques nouveaux renseignements sur l'origine du bronze de notre pays et les relations qui ont existé à cette époque entre nos populations et celles de la Suisse.

Comme on le voit, tous les coins de la province fournirent leur contingent de documents, grâce à des recherches minutieuses et systématiques.

D'autre part, la section moderne du musée s'accroissait d'objets divers provenant de dons du gouvernement (les quatre statues de l'église de Walcourt), de particuliers, d'achats (terres-cuites de Richardot, artiste andennais du XVIII[e] siècle). Il en était de même de la Bibliothèque qui, outre les publications envoyées par le gouvernement, recevait celles des sociétés savantes, toujours plus nombreuses et si utiles pour les études de comparaison, (1) ainsi que les manuscrits, les imprimés provenant de Jules Borgnet, de Crombet, de Grandgagnage, de Robaulx de Soumoy.

Il fallut envisager alors la solution de l'agrandissement du musée. Dès 1877, la Commission, informée que l'Administration communale voulait établir un marché aux poissons sur la place contiguë au musée et dans les caves de celui-ci, pétitionna contre ce projet et demanda que cet emplacement fut consacré à de nouvelles salles pour le musée. Elle fit même dresser des plans qu'elle soumit à l'examen de la Commission royale des monuments ; des démarches furent faites, pendant les années suivantes, pour obtenir des subsides des pouvoirs publics. Ceux-ci se montrèrent pleins de bonne volonté, mais la situation financière de la Ville ne permit pas de réaliser les projets rêvés par la Commission. *Quousque tandem....*

L'année 1886 fut marquée par un fait d'une importance capitale pour la Société et le Musée de Namur.

La Fédération archéologique et historique de Belgique avait tenu son premier Congrès en 1885, à Anvers ; cette session s'était terminée par le vote unanime de la proposition de tenir les mêmes assises à Namur l'année suivante. La Commission de la Société archéologique, chargée de la présidence du Congrès, choisit dans son sein un Comité organisateur qui fut composé de MM. del Marmol, Bequet, Crépin et de Radiguès. Le 17 août 1886, le Congrès s'ouvrit dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, par un éloquent discours de M. Bequet, qui passa en revue toutes les découvertes dues aux fouilles faites dans la province (2). Nous ne

---

(1) A ce point de vue, il y aurait encore beaucoup à faire à Namur, où il n'existe pas de bibliothèque digne d'une ville de cette importance.

(2) Voyez ce discours dans *Annales*, t. XVI, pp. 129 à 142.

résistons pas au désir de résumer en quelques traits cette admirable étude. L'auteur y reprend l'histoire des populations de l'ancien pays de Namur depuis les habitants des cavernes de la Lesse, de la Molignée, de Goyet, jusqu'au moyen-âge, en passant par l'époque des *marchets* des environs de Rochefort et de Beauraing, des bronzes de Jemeppe-sur-Sambre et de Sinsin, des *tumulus* germano-belges de Gedinne ; il décrit brièvement la civilisation et ses produits de l'époque belgo-romaine, caractérisée par les grandes villae de l'Entre-Sambre-et-Meuse ; il rappelle les origines de l'industrie du fer, *les crahiats de Sarrazins*, qui s'y rencontrent à chaque pas, la découverte de plusieurs chaussées romaines, et en arrive ainsi aux invasions des Barbares, dont il étudie la manière de vivre, les institutions, les arts avec une sagacité merveilleuse, en se basant sur les objets découverts au cours des fouilles. Ce magistral discours se termine par un coup d'œil sur l'histoire de l'art au moyen-âge au pays de Namur, qui y est représenté par ses dinanderies, les orfèvreries de Waulsort (l'intaille carolingienne conservée au British Museum), et surtout par les admirables chefs-d'œuvre de Hugo d'Oignies, qui permirent à un archéologue français de très grande valeur de leur appliquer une nouvelle dénomination : *l'Art Mosan* (1).

Le Congrès archéologique de Namur consacra la valeur documentaire et scientifique du musée. De tous les coins de l'Europe, vinrent des savants qui admirèrent unanimement ses richesses et sa méthode de classement, qui a d'ailleurs été très bien mise en lumière dans un article paru ici-même (2).

***

Cette même année 1886, un fonctionnaire qui devait devenir un des membres les plus actifs de la Société, M. Mahieu, découvrit à la citadelle de Namur des pierres tumulaires avec inscriptions de l'époque romaine.

Les fouilles avaient été continuées avec un entrain, accru encore par le succès du Congrès archéologique : en 1888, la villa belgo-romaine de Maillen, en 1890 le riche cimetière franc d'Eprave, en 1891 et 1892 les villas de Rognée et de Berzée, en 1893 la villa

(1) Je voudrais rapprocher de cette étude les admirables articles du savant M. Bequet, consacrés à la Belgique avant et pendant l'invasion des Francs, au cimetière franc de Pry, à la bijouterie en Belgique du Ier au VIIe siècle.

(2) *Wallonia*, XIII (1905), pp. 206-208.

romaine de Ronchinne, où l'on mit à jour une brasserie, et en 1894 la fameuse nécropole franque de Pry. Ce fut à la suite de cette dernière découverte que M. Bequet put émettre la classification des invasions franques, qu'il a publiée dans le tome XXI des *Annales*. En comparant les auteurs et surtout en scrutant à fond tous les documents fournis par l'archéologie et les fouilles, il constate dans notre province l'existence nettement définie de trois courants d'invasion. M. Ed. de Pierpont les a excellemment résumés dans son discours du 26 juin 1898 (1) :

« Certaines tribus, venues par la vallée du Danube et le Rhin » moyen se seraient trouvées longtemps en contact avec la civili- » sation romaine : de là ce mélange d'art romain et d'art barbare » qu'on observe dans les nécropoles franques de Furfooz, Samson » et Spontin ; l'or, le bronze, le verre y abondent ; les poteries sont » fines et d'une belle teinte rouge. — Un second courant se serait » dirigé vers l'occident par la Hongrie et l'Europe centrale : ces » Francs auraient été en rapports intimes avec les Goths dont ils » ont emprunté l'art et la bijouterie. Ce courant est surtout » caractérisé à Pry-lez-Walcourt. L'examen de la collection Bo- » brinskoï, à la section des sciences à l'Exposition de Bruxelles, » confirmait pleinement ces données. — Enfin, d'autres tribus » dont les vestiges ont été reconnus à Wancennes, Belvaux, Rognée » ont dû remonter du sud de l'Europe jusqu'à la Baltique avant » d'arriver dans nos contrées. Ces tribus ont laissé dans leurs » tombes un mobilier très pauvre, leur poterie était grossière et » noire, leurs armes le plus souvent de lourdes lances et de grands » couteaux. »

Tels étaient quelques-uns des résultats scientifiques, si importants au point de vue de l'histoire générale, des grands travaux exécutés par la Société archéologique de Namur. Aussi, lors des Expositions de Bruxelles de 1880 et de 1888, le musée de Namur contribua largement à former l'une des sections les plus intéressantes de l'Art ancien.

***

Un autre résultat, plus pratique, celui-ci, fut acquis par une innovation très heureuse introduite au musée par M. Bequet : une série de tableaux explicatifs furent établis dans la salle des

---

(1) Inséré dans la brochure intitulé : *Alfred Bequet*, président de la Société archéologique de Namur. In-8°, Namur 1908.

antiquités dès 1895. Le premier était un coup d'œil sur l'histoire et la civilisation des peuples des trois grandes périodes : préhistorique, belgo-romaine et franque ; puis à chaque vitrine un tableau donnant l'historique de la fouille qui a produit les objets y contenus et quelques conclusions scientifiques de cette trouvaille.

« La prévoyance vraiment scientifique de M. Bequet, a pu dire » M. Feller, a pourvu chaque groupe, chaque pièce de pancartes » ou d'étiquettes donnant à point tous les renseignements histo- » riques, toutes les indications désirables sur les objets. Le visi- » teur a donc toujours l'article idéal du catalogue affiché devant » les yeux, sans avoir besoin de feuilleter et sans courir le risque » de se tromper en feuilletant » (1).

Cette méthode d'instruction intuitive reçut l'approbation générale et ne tarda pas à être imitée dans plusieurs autres grands musées de Belgique.

Les accroissements continuels, non seulement des collections des antiquités et du moyen âge, mais aussi de la bibliothèque, obligèrent la Commission à recommencer des démarches en vue de l'agrandissement du musée. Mais ces requêtes trouvèrent peu d'écho !

Après l'imposante manifestation qui eut lieu à Namur le 28 juin 1898, pour fêter le 50e anniversaire de la Société (2), et à laquelle prirent part les autorités et des délégués des sociétés scientifiques, une proposition de cession des collections du musée au Gouvernement fut adressée par le ministre de l'agriculture et des beaux-arts. Un projet fut élaboré par la Commission, mais ces pourparlers n'eurent pas de suite.

L'activité scientifique de la Société s'est maintenue au même degré d'élévation, depuis cette époque. En 1902, on a commencé des fouilles qui durèrent deux ans, à la sortie et à l'entrée de la grotte de Han-sur-Lesse. Elles amenèrent des découvertes ethnographiques de la plus haute importance : six couches successives d'habitation correspondant aux grandes phases de l'histoire primitive de l'homme, furent mises à jour. Les objets qui y furent découverts et qui seront étudiés par M. de Pierpont dans un prochain article des *Annales* (3), seront exposés au musée dès que

---

(1) *Chronique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, 1906-1907, p. 90.

(2) Cf. la brochure : *Alfred Bequet.*

(3) Il en a déjà été question dans un article paru dans le compte-rendu du Congrès archéologique de Dinant, tenu en 1903 sous les auspices de la Société archéologique de Namur.

la place sera disponible et dès que le local sera agrandi. Puisse cette éventualité ne pas trop se faire attendre !

*
* *

Voici, pour terminer, un aperçu sommaire de la situation de la Société en 1908.

Elle comprend environ 120 membres, payant une cotisation annuelle de 20 frs et qui nomment une commission dont le président actuel est M. Ed. de Pierpont, qui a succédé à M. Bequet, démissionnaire en raison de son âge et devenu président d'honneur.

Vingt-six volumes d'*Annales* ont été publiés, ainsi que les *Protocoles de la municipalité de Namur*, ouvrage signalé plus haut, *Les fiefs du Comté de Namur*, par St. Bormans, la *Bibliographie namuroise*, par Doyen. Parmi les dernières publications, je me plais à citer un travail qui a reçu de la critique scientifique le meilleur accueil : la *Toponymie namuroise* de M. le chanoine Roland, qui en prépare le second volume.

Des fouilles continuent à être effectuées dans tous les coins de la province, pendant 10 mois de l'année.

La bibliothèque, qui renferme en même temps celle de la ville, soumise au contrôle de la commission de la Société, est ouverte tous les jours au public qui y vient chaque année plus nombreux.

Pour subvenir aux dépenses occasionnées par ces différents services, la Société reçoit annuellement les subsides suivants : 1° de la ville de Namur, 900 frs, dont 600 frs sont spécialement affectés à l'achat et à la reliure des livres de la Bibliothèque de la ville, et 300 frs pour le concierge du musée ; 2° de la Province, 1000 frs ; 3° de l'Etat, 1500 frs.

Malgré ces recettes, la situation financière de la Société n'est guère prospère. Aussi ne peut-elle penser à consacrer ses propres ressources à l'agrandissement du musée. Le but à poursuivre par la nouvelle direction sera non seulement de maintenir les traditions des fondateurs du musée, mais aussi de réaliser le vœu voté au congrès de Gand de l'année dernière, c'est-à-dire « que l'Etat » belge, la Province et la Ville de Namur s'accordent, afin que » soient réunis au plus tôt les fonds nécessaires à l'installation de » locaux suffisants et définitifs pour le musée, et qu'ainsi la Société » archéogique de Namur puisse poursuivre son œuvre scientifique si magistralement conçue et continuée jusqu'à ce jour. »

DD. BROUWERS.

Octobre 1908.



Les Revenants

Croyances populaires (1)

Les défunts dont les âmes sont au Purgatoire reviennent quelquefois sur la terre. C'est ordinairement pour demander des messes ou des prières qui abrégeront leur temps de pénitence, ou pour réclamer l'accomplissement d'un vœu ou la réparation d'un tort qu'ils ont fait de leur vivant. D'autres fois, c'est pour faire déterrer un trésor qu'ils ont enfoui et dont ils n'ont pu faire connaître la cachette avant leur décès. D'autres fois encore, c'est pour dénoncer un criminel. Les hantises où les spectres n'ont d'autre but que de taquiner, d'effrayer les passants sont généralement assimilées aux possessions diaboliques.

Parfois Dieu permet aussi aux morts de revenir visiter les lieux où ils ont vécu, revoir les personnes qu'ils ont aimées. Ils ont cette licence le jour de leur Commémoration générale (2), aux anniversaires de leur naissance et de leur mort, au retour des autres grandes dates de leur vie terrestre.

Certains défunts reviennent encore aux lieux où ils sont morts lorsque les circonstances de leur décès sont édifiantes pour les vivants : c'est le cas, par exemple, de filles qui se sont tuées pour échapper au déshonneur.

---

(1) Nous résumons dans ce premier article ce que nous savons de la croyance aux Revenants. *Wallonia* publiera à la suite les légendes déjà recueillies et les communications de ses lecteurs.

(2) Voir aux tables quinquennales, au mot Jour des Morts, les renvois à diverses légendes et usages.

Les morts reviennent ordinairement dans leur ancienne demeure. Ils vont aussi se poster aux endroits où ils espèrent rencontrer leurs parents et amis, mais de préférence dans les lieux déserts et aux environs des cimetières. Ils se contentent parfois de se manifester dans les rêves des personnes aimées.

Lorsqu'ils reviennent pour obtenir des vivants un soulagement à leurs peines, ils errent chaque nuit jusqu'à ce que satisfaction ait été obtenue. Ainsi s'expliquent les hantises dont sont frappés certains lieux, certaines maisons.

***

D'ordinaire les morts reviennent sous forme de spectres. Mais, ils prennent aussi la forme d'animaux, ou celle de flammes ; les feux-follets sont généralement considérés comme les âmes d'enfants morts sans baptême.

Sous la forme de spectres, ils sont conçus comme habillés de blanc, parfois traînant des chaînes. Si leur suaire est soulevé, on aperçoit leur squelette. — Celui qui est assez hardi pour toucher un revenant se brûle à son contact (Mons). Si un revenant crachait par terre, il trouerait le plancher comme avec un fer rouge (Liége).

Le bruit et la lumière chassent les revenants. Le meilleur moyen de les écarter est de tracer le signe de la croix. Ils sont à l'abri des balles : toutefois, ils seraient atteints par celles qui auraient été mordues, suivant l'usage de certains braconniers qui redoutent la rencontre des esprits infernaux.

Les morts n'adressent jamais la parole aux vivants : c'est ce qui les distingue des apparitions diaboliques. (Il faut se rappeler que le Diable et les Sorciers se présentent parfois sous forme de spectres pour tromper les braves gens). Les spectres ne parlent que si on les y invite ; souvent, ils n'obéissent qu'à la contrainte de paroles énergiques, où le tutoiement brutal est de règle : *Dji t'acondjeûre ! qui vins-se fé chal ?* « Je t'aconjure ! que viens-tu faire ici ? » *Qui vous-se ?* « Que veux-tu ? » etc. Si l'on doute de leur origine, si l'on craint avoir affaire à quelque sorcier ou au Diable déguisé, il faut dire sur un ton énergique : « Si tu viens au nom de Dieu, parle ! Si tu viens au nom du Diable, pars ! »

***

Pour évoquer un mort dont on rêve et savoir si l'apparition ne cache pas un sortilège, il faut aller dans une chambre obscure,

nommer à minuit la personne, et dire : *Dji t'acondjeûre par nosse Diu* tout puissant *dè dîre çou qu' ti vous !* Puis il faut jeter par terre un mouchoir blanc que l'on viendra reprendre le lendemain : si l'on y trouve alors la marque d'une main, c'est que le rêve était sincère. Il faut faire dire des prières et des messes pour l'âme du mort, qui sans doute en a besoin, et les apparitions cesseront (Liége).

Lorsque l'on voit un spectre en rêve, et que les apparitions résistent aux prières et aux messes, il faut s'adresser à un prêtre qui l'évoquera et apprendra de lui ce qu'il désire (Liége).

O. Colson.





Dessin inédit de Nestor OUTER.

Cuisine wallonne

II

1. Rable de lièvre à la crème

C'est une recette wallonne, qu'une abonnée du Hainaut veut bien nous communiquer :

Faites mariner pendant vingt-quatre heures ou même deux jours votre râble dans du bon vinaigre avec poivre, sel, oignons piqués de clous de girofle, une petite branche de thym et deux feuilles de laurier, retournez-le et arrosez-le bien. Pour le faire cuire, ôtez-le de la marinade et faites-le bien égoutter. Piquez-le de fins lardons, puis mettez-le dans votre lèchefrite avec deux ou trois petites échalotes coupées en morceaux, un bon morceau de beurre, poivre et sel, mettez-le cuire soit à la broche, soit au four. Quand votre râble commence à se dorer, mettez sur ce râble une cuillerée de crème, afin que cette crème l'enveloppe bien et empêche le jus du lièvre de sortir; répétez cela deux ou trois fois. Au moment de servir, ajoutez à votre sauce un peu d'extrait de Liebig et liez-la légèrement avec un peu de beurre manié avec de la farine.

JEANNETON, dans *l'Illustré Wallon*, n°
du 22-2-08, p. 120 (14e année, n° 8).

2. Pâté de lièvre dit « Pâté noir »

Coupez le lièvre en morceaux, faites-le mariner vingt-quatre heures dans du vinaigre très assaisonné de poivre, sel, oignons, thym, etc.

Faites fondre du beurre avec un morceau de lard frais coupé en dés ; ajoutez une cuillerée de farine, et faites un rond ; mettez-y

oignons coupés, girofle, laurier, et versez la marinade *chaude* dans ce rond.

Mettez les morceaux de lièvre, et laissez-les cuire sans tomber en pâte ; laissez refroidir et placez les morceaux dans un pot. Passez la sauce au tamis, et versez-la sur les morceaux. Recouvrez de saindoux et fermez hermétiquement, à l'aide d'une vessie.

Lorsque l'on veut se servir de ce civet, on le réchauffe au bain-marie, et l'on y ajoute du vin rouge et des épices à volonté.

(Communiqué par M. M. de Pierpont, à Naninnes.)

JEANNETON, dans *l'Illustré Wallon*, n° du 5-9-08, p. 575 (14e année, n° 36.)

3. Carpe à la daube namuroise

Écaillée et vidée, on la larde de gros lard et on la fait cuire avec du bouillon, un quart de vin blanc, un bouquet de persil, ciboules, quelques clous de girofle, deux ou trois échalotes, un demi-quarteron de saindoux, sel, poivre.

La cuisson faite, deux moyens de préparer : 1° dégraisser la sauce, la faire réduire après l'avoir passée, pour la servir sur la carpe ; 2° faire la sauce d'un peu plus haut goût et, quand la carpe est froide, on la couvre de cette sauce qui doit être en gelée, et on la sert sur une serviette garnie de persil vert.

(Communiqué par Mme L. V., de Dinant.)

JEANNETON, dans *l'Illustré Wallon*, n° du 18-4-08, p. 248 (14e année n° 16.)

4. Rognon de veau à la liégeoise.

Ce qui caractérise les préparations dites « à la liégeoise » c'est l'emploi des baies du genévrier, comme aromate prédominant. Ces baies sont employées telles qu'on les recueille, séchées. Il faut bien se garder de les faire sécher à l'étuve, car elles acquièrent alors un goût amer très désagréable. Il vaut mieux passer un peu plus de temps à les piler ou à les hacher que de s'exposer à cet inconvénient.

Dégraissez, au couteau, un beau rognon de veau, en ayant soin de laisser une légère couche de graisse autour. Coupez-le en deux sur sa grande largeur, mais sans le détacher complètement. Battez-le un peu pour rompre les fibres et éviter qu'il ne se recroqueville; assaisonnez-le bien et faites-le revenir et bien colorer des deux côtés, à feu vif dans une sauteuse.

Lorsqu'il est aux trois quarts cuit, placez-le dans une cocotte (en terre cuite, de préférence). Déglacez la sauteuse avec un verre de madère ; ajoutez-y un peu de demi-glace et une bonne pincée de genévrier pilé. Versez cette sauce sur le rognon. Ajoutez-y une douzaine de pommes de terre château, rissolées et aux trois quarts cuites ; laissez mijoter dans la cocotte encore cinq minutes. Bien veiller en envoyant sur table que la sauce ne soit pas trop grasse.

L. Cantais, dans *La Belgique Gourmande*, Bruxelles, 1899 ; p. X.

5. Pseudo-grives à la M.-A.

C'est une manière amusante d'utiliser les émincés de bœuf, que ma ménagère pratique et dont je me trouve bien. (1)

Ayez des émincés bien maigres. Faites roussir du beurre avec un petit morceau de lard, dans une poêle où, au bon moment, à feu vif, vous ferez rôtir bien fort vos émincés, en y ajoutant des poix de genévrier pilés, et vous servirez vos « grives » avec le plus grand sérieux. Si vous avez un peu d'habitude, on se trompera de goût.

(Communiqué par M. M.-A., Liége.)

Jeanneton, dans *l'Illustré Wallon*, n° du 2-5-08, p. 280 (14e année n° 18.)



(1) [Elle est populaire dans certains villages du Condroz, notamment à la Neuville.]



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Par les routes (*)

III

Les Bouleaux

A prime vue, semble-t-il, simplement du blanc et du noir.

Vision schématique ? Synthèse ? Ou bien pour quelle cause cette simplicité ?

Il est tant de complexité dans les choses.

Et les arbres sont variés autant que les âmes différentes des hommes ; un bouleau n'est point un if, non plus un orme, il est rarement un arbre énorme.

Les bouleaux, plutôt grêles dans les bois, semblent les notes isolées de quelque air ancien écrit pour des flûtes et le hautbois. — (Cela est tout au moins l'idée d'un quelqu'un musicien).

Blanc et noir dans le silence songeur des bois !...

Musique, peut-être ?

Mieux : une peinture, leur écorce — où les nuances subtiles s'avèrent du rose pâle à l'opale, et tous les autres tons alternés — délicats ou heurtés — au-dessus du monde bourdonnant des insectes occupés dans les herbes.

Les bouleaux clairs sur l'ombre verte, profonde et silencieuse, écoutant le silence errer pensif sous les arbres.

L'ombre sombre et si verte, fraîche comme l'eau des fontaines, et plus sombre ou moins sombre que les signes colorés dont se décore l'écorce blanche.

(*) Voyez *Wallonia*, t. XV (1907), p. 144 et 251.

Signes différents et plutôt nets, — affirmatifs ; ils seraient parfois noirs, si la nature n'étant très coloriste, employait l'encre de Chine.

Jamais de noir, mais des nuances et qui toujours s'allient à l'aube jeune, à la lumière, au calme soir et à la nuit.

Et ces signes, jamais pareils, mais analogues ; ainsi les apologues que le poète invente en croyant se varier.

Presque du blanc, pas tout à fait du noir ; n'importe-t-il de rester relatif, à la manière, en somme, des hommes.

Les bouleaux presque blancs, avec leurs signes sans nombre, allant vers le noir presque, sont bien des arbres ironiques et charmants; — presque des hommes.

Les Hêtres

Sur l'écorce des hêtres, des lignes dessinent la forme, mais non le rythme, des yeux des hommes.

Ces yeux ne sont point appareillés à deux, mais il semble que la main d'un semeur les ait distribués au hasard d'un geste allant non vers la terre, mais plutôt vers le ciel.

Des lignes sobres et essentielles sertissent la forme de ces yeux, qui rappellent les yeux des hommes par le contour qui les forme. — Non pas la couleur.

Et ce n'est point la vie et sa mobilité et toutes les plaintes, ou le bonheur ; — non plus la pensée où s'enfonce le nombre des idées diffuses, — qui anime ces yeux.

Une immobilité pareille à la tranquillité des grands fûts lisses et droits, reste toujours immobile, entre les bords dessinés de ces paupières ouvertes d'une ligne certaine et nette.

Non la couleur, — mais une ligne immobile et muette autant que le silence, le silence debout, immobile, entre les colonnes des grands hêtres.

Sur l'écorce des hêtres se dessinent de grands yeux aux prunelles atones.

Des yeux.

Ils ne sont point, comme les yeux d'un visage, orientés à deux, mais ils se superposent en désordre apparent.

Et ces grands yeux toujours ouverts voient le printemps succéder à l'hiver, et l'été, et l'automne. Sans que jamais rien dans leur regard atone, décèle un peu d'émoi, une douleur, une joie.

Sur l'écorce de pierre des grands hêtres lisses et droits, des yeux regardent l'existence sans effroi.

Regarde et fuis !

Des yeux — dans les dessins de l'écorce des hêtres — regardent vraiment.

La lumière du soir y frissonne farouche, comme l'épouvante d'une bouche fermée par un secret occulte et lourd.

O ces yeux pâles et moins certains que les regards d'une morte, amenée au seuil de la porte, alors que l'automne couvre de feuilles les routes.

Ces regards vagues, — et plus certains que les pensées de l'homme sondant l'incertain — en hauteur — en largeur — en profondeur — là où jamais rien ne finit.

Les Sapins

Arbres impavides et taciturnes ; rien ne croît sous leur ombre, triste au souvenir des forêts millénaires...

En ces temps-là, l'homme errait. Une inquiétude obscure le faisait avancer.

Quant au loin, sur les crêtes, il vit se dresser sombre, l'inaltérable verdeur des arbres triangulaires.

Il savait diviser le silex sonore.

Et son œil et sa main s'étant mieux concertés, il acheva dans la lumière d'un matin, un triangle de pierre aigu et acéré, à l'image des formes qu'il voyait au lointain.

Alors il s'engagea fier et plus confiant sous l'ombre amère et tiède des sapins toujours verts.

Ces arbres, depuis ce temps, demeurent taciturnes — conscients de retenir en leurs lignes essentielles, le dessin meurtrier des premières armes de pierre.

Les Pins

Pins bleus, tout le vent du printemps gonfle vos ramures, qui s'étoilent sur le ciel étincelant.

Et la résine scintille sur vos troncs imbriqués épandant en l'air doux une senteur d'aromate.

Quoi donc en vous ? pour que le rêve grandisse sous votre ombre odorante et qu'il y apparaisse un passé fastueux, lourd de parfums, ouvrant des portes lamées d'ivoire, d'argent et d'or, sur des terrasses où veillent de grands taureaux ailés.

Dans l'ombre violette, en robes jaunes s'avancent, de profil, des hommes bruns, l'arc au poing, le carquois plein de flèches.

Et des lions de bronze rugissent vers le soleil.

Quoi donc en vous, o arbres, suscitant ce mirage ?

Un passé fabuleux ressuscite sous vos branches étoilées d'azur, ainsi que les tissus brodés par les captives.

Et c'est la juive Esther, le roi Assuérus et Assurbanipal ou bien Sennachérib.

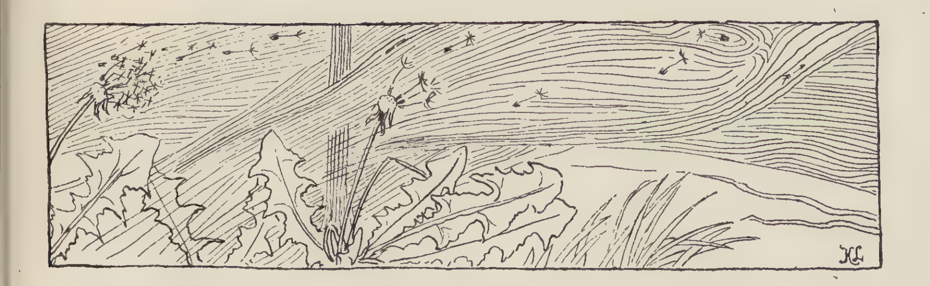
Quoi donc en vous, pour que la pensée descende vers ces lointains lourds d'aromates et de parfums, et qu'elle reconstruise la muraille de terre imprégnée de bitume ?

— Votre subtile odeur.

Elle seule suffit, sapide et balsamique, à éveiller le souvenir confus d'une âme — qui fut asiatique.

Aug. DONNAY.





Intermédiaire wallon

Questions

Souvenirs des procès de sorcellerie. — M'intéressant, en vue d'une étude d'ensemble, aux procès et exécutions de sorcières dans le pays wallon —j'ai publié plusieurs documents à ce sujet dans *Wallonia* —je désirerais savoir s'il existe des traditions locales, légendes, lieux-dits etc. rappelant ces faits historiques. Dans les environs de Walcourt et de Thuin, que je connais particulièrement, on a brûlé de 1590 à 1690, des sorcières par douzaines, et le peuple n'en a pas conservé le souvenir. Il existe à Silenrieux un lieu dit « au Buisson des sorcières », mais les vieilles gens ignorent pourquoi ce nom (le buisson a disparu il n'y a pas longtemps).

J. Ernotte.

Les poésies de Henri Simon — Les œuvres dramatiques wallonnes de M. Henri Simon sont bien connues. Ses poésies le sont moins, parce qu'elles ont paru dans différentes publications périodiques. Si l'auteur ne se propose pas de les réunir en recueil dans peu de temps, il serait intéressant d'en dresser la liste.

Voudrait-on nous y aider ? Furet.

Réponses

Chasteler, gouverneur de Venise. (p. 301). — Le marquis Jean-Gabriel-Joseph-Albert du Chasteler est né à Mons le 22 janvier 1763, et mort à Venise le 10 mars 1825. Je renvoie le « Montois-cayau » à l'*Iconographie montoise* publiée sous le patronage de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à la *Biographie nationale*, et enfin à la *Biographie du Hainaut* par Ernest Matthieu, t. I, p. 225-226.

Émile Hublard.

Même réponse. — N. Cuvelliez.

Voir dans la *Biographie du Hainaut* de M. Ernest MATTHIEU (Enghien 1901) un excellent résumé biographique avec indication sommaire des sources, et qui se termine par ces mots : « Le marquis du Chasteler n'était pas seulement un vaillant guerrier, il était très versé dans la connaissance des sciences exactes et cultiva même la littérature et la poésie légère ». MONTOISEU.

Dragons wallons. (p. 301). — Sous la période autrichienne furent créés en 1706, deux régiments de dragons wallons (colonels Ferdinand de Ligne et Holstein-Norbourg).

En 1725, ces régiments furent fusionnés en un seul qui s'appela successivement, du nom du colonel-propriétaire :

Dragons du	Comte de Mérode marquis de Waterloo. . .	1725
id.	Prince Ferdinand de Ligne.	1732
id.	Comte Daun	1757
id.	Comte de St-Ignon	1759
id.	d'Arberg	1779
id.	de Baillet comte de Latour	1790
Chevau-légers autrichiens	nº 4	1802
id. id.	de Vincent	1806

Ce régiment s'appelle aujourd'hui : Dragons de Windisch-Graetz (Bohémien) nº 14.

Ouvrages où il est question des Dragons wallons :

L'Armée Belge, par le colonel ROUEN.

Geschichte des K. R. armée (Oesterreiche-Hungarn) par TEUBER.

La guerre de la succession d'Autriche dans les Pays-Bas, par Franz CROUSSE.

Les deux premiers de ces ouvrages se trouvent à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Il y a encore une *Histoire des Régiments nationaux au service de l'Autriche*... le nom de l'auteur m'échappe. Mais l'ouvrage de ROUEN cité plus haut contient une liste bibliographique bien fournie.

C.-J. SCHÉPERS.

On désignait sous le nom de *Régiments wallons* les troupes *recrutées en Belgique* par opposition aux *Régiments allemands*, composés d'éléments germaniques et autrichiens.

Les Dragons wallons formaient le régiment fameux de Latour — appelé parfois chevau-légers de Latour. Durant la Guerre de sept ans, ces troupes se distinguèrent déjà sous le nom de Dragons de St-Ignon ; plus tard elles prirent le nom des différents capitaines qui les commandèrent : d'Arberg, d'Ursel et enfin celui du feld-maréchal lieutenant comte de Baillet-Latour.

Ce régiment est un des plus illustres de cette époque : il se distingua à Kollin et reçut un étendard brodé des mains de l'impératrice Marie-Thérèse. Un peu plus tard, l'empereur lui octroya une médaille d'or et l'autorisa à échanger l'habit blanc d'ordonnance contre l'uniforme vert

avec parements rouge-pompadour et à porter l'ancien chapeau retroussé à trois cornes.

Seuls, parmi les autres régiments, les Dragons wallons jouissaient du privilège d'entrer le sabre au poing dans la cour du palais de l'empereur à Vienne.

Ce régiment prit part à la bataille de Jemappes et à la plupart de celles que les Alliés livrèrent aux armées françaises.

Il existe un petit livre édité en 1856 et intitulé :

Histoire des Régiments nationaux Belges pendant les guerres de la Révolution française par G. GUILLAUME, attaché au ministère de la guerre (Demanet, éditeur, rue de Laeken) qui donne à ce sujet d'assez curieux détails. Il publie, en outre, la liste des régiments wallons.

Hector VOITURON.

Consulter l'*Histoire des Régiments nationaux des Pays-Bas au service de l'Autriche,* par le lieutenant-général Baron GUILLAUME. — Bruxelles, Merzbach et Falk, éditeurs, 1877.

L'auteur y donne la liste et l'histoire des régiments nationaux belges de 1725 à 1801, — et entre autres, celle du Régiment de dragons, dénommé, à partir de 1790, Régiment de dragons de Latour, et souvent aussi, de dragons wallons.

Je crois qu'il a paru, du même auteur, une notice spéciale sur ce Régiment de dragons wallons. N. CUVELLIEZ.

On lit dans l'ouvrage du baron GUILLAUME, *Histoire des régiments nationaux belges,* 1855, p. 9, les lignes suivantes :

« Le sixième régiment wallon, qui existait en 1792, était le vaillant régiment des chevau-légers de Latour, déjà célèbre dans la guerre de sept ans sous le nom de Dragons de St-Ignon ».

Et en note : « Depuis sa création jusqu'en 1791, ce corps fut un régiment de dragons, une division fut seulement transformée en chevau-légers; mais en 1791 tout le corps subit la même transformation, et ce ne fut qu'au mois d'avril 1798 qu'il redevint régiment de dragons. »

H. ANGENOT.

Le général baron GUILLAUME a consacré plusieurs ouvrages à l'histoire des régiments wallons. Citons : *Histoire des gardes wallones au service de l'Espagne.* Brux. Parent, 1858 ; in-8° de 439 p. *Histoire du Régiment de Latour.* Gand, De Busscher, 1862 ; in-8° de 85 p. — *Le général Le Loup et ses chasseurs.* Anvers, Buschmann, 1862 ; in-8° — *Histoire du régiment de Clerfayt.* Gand, De Busscher, 1866 ; in-8° de 86 p. — *Quatre régiments wallons au service du roi des Deux-Siciles.* Brux. Hayez, 1869 ; in-8° de 50 p. Ernest MATTHIEU.



ART ANCIEN.

MAURICE HOUTART : **Jacques Daret,** *peintre tournaisien du XVe siècle,* Tournai, Casterman, in-8° (22.8 × 14.5) 45 p. (Extrait de la *Revue Tournaisienne,* 1907).

L'étude soigneuse de documents conservés aux Archives de Tournai a été, entre les mains habiles de l'auteur, réellement féconde ; et nous lui devons d'autant plus de reconnaissance qu'il a procédé sans imprudence et presque toujours sans parti-pris à la combinaison des données nouvelles avec les anciennes. Sous ce rapport, M. A.-J. WAUTERS, en le citant dans son remarquable travail sur l'Ecole de Tournai [1], ne lui a pas complètement rendu justice et semble oublier que M. HOUTART termine son article en exprimant un doute sur le loisir qu'aurait laissé à Daret une vie fort mouvementée, de s'adonner aux œuvres de chevalet, de peindre avec une recherche méticuleuse de détails certaine *Annonciation,* certaine *Vierge à l'enfant* qu'on lui attribue. M. HOUTART avait écrit, à la fin du chapitre II : « Il ne nous est pas donné de trancher par des documents décisifs la question de savoir si M. HULIN a raison d'identifier Daret et le Maître de Flémalle, mais bien de préciser les diverses phases de l'existence du peintre tournaisien, et surtout de montrer ce que furent ses jeunes années et son éducation ».

La matière de ces renseignements nouveaux (et l'on verra que ce ne sont pas les plus importants de son étude) est fournie par le compte de tutelle de Jacquelotte (Jacques) Daret et de ses frères et sœurs (1418-1426), du testament et du compte d'exécution testamentaire d'Isabelle Rogier, veuve de Jehan Thalart dit Dodet et grand'tante maternelle des

---

(1) Dans la *Revue de Belgique*, nov. 1907 : *Etudes sur la peinture dans les Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles.* — I. L'Ecole de Tournai.

enfants Daret (1408-1410), enfin, du testament de Jehan Thalart (1403). La tutelle fut de longue durée et les comptes se suivirent jusqu'en 1426. En cette année, Jacques atteignit sa majorité, à savoir l'âge de quinze ans.

Voilà pourquoi M. HOUTART en infère qu'il est né vers 1403. On sait, d'autre part, que les parents, Jehan Daret et Jeanne l'Escarlatier avaient été unis par le mariage avant le 11 mai 1403. (Documents de la paroisse de Saint-Brice, à Tournai.) C'est précisément l'année qui vit se regrouper la confrérie des peintres à Tournai ; elle datait de la seconde moitié du XIVe siècle (avant 1365) et comprenait alors les peintres et les orfèvres. Le 7 janvier 1404, elle fut reconstituée, mais non comme au XIVe siècle ; les peintres furent unis aux sculpteurs et aux portraitistes : *Fuit gratia facta sculptoribus et pictoribus et portractoribus imaginum in Tornaco degentibus de constituendo unam novam confratinitatem in ecclesia Tornacensi in capella beatæ Mariæ Flaminghæ vel santi Johannis* (1). Quand les métiers recouvrèrent leurs franchises en 1423, l'on releva les cadres anciens.

A propos des *portractores* que MM. DE LA GRANGE et CLOQUET (2) regardent comme portraitistes, M. HOUTART ne s'avance-t-il pas trop en déclarant qu'il y a là un gros contre-sens et qu'il faut traduire le mot par *dessinateur ?* Cette traduction lui est utile pour la thèse qu'il soutient ; peut-être n'a-t-il pas échappé à cette séduction. Nous ferons remarquer que le français a le verbe « portraire » depuis le 12e siècle au moins, avec le sens que nous lui attribuons encore aujourd'hui. « *Cel ki forment te portraira*. Encas, 2944 » cité par HATZFELD et DARMESTETER, *Diction. gén. de la langue franç.* Ils citent au XIIIe siècle : « Moult honorera *le portret et les ouvrages qui i sont* » d'après Montaiglon et Raynaud, Rec. de fabliaux, III, 9.) Le Dictionnaire de DUCANGE, aux mots *protrahere, portractus, etc.*, mène à une conclusion analogue. Rien n'autorise à croire que le mot « portractores » n'est pas la traduction latine de *portraiteur*, qui existait en ces siècles-là avec le sens de portraitiste. C'est plus tard que le mot fut pris en un sens presque figuré, comme on le peut voir par les exemples cités dans LITTRÉ et surtout dans GODEFROY.

De ce que deux orfèvres sont des portraiteurs dans la liste citée par MM. DE LA GRANGE et CLOQUET, s'ensuit-il que le sens ordinaire du mot soit inadmissible ? L'orfèvre qui fit l'image en pied de Charles le Téméraire ne méritait-il pas le nom de portraiteur ?

Nous pensons qu'il faut considérer cette catégorie d'artistes, ici spécifiés, comme adjoints aux peintres décorateurs, plus nombreux, faisant masse dans la corporation, alors que les portraitistes n'étaient encore que de rares exceptions ; cela n'empêchait pas un décorateur ou un orfèvre

---

(1) Extrait des *Actes capitulaires*, cité par M. HOUTART, p. 1.

(2) *Etudes sur l'art à Tournai et les anciens artistes de cette ville.* (Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, tome 21, p. 87-88).

de faire du portrait. En appliquant ces réflexions à Campin, Daret et une série d'autres artistes tournaisiens, on verra que notre thèse se tient serrée aux termes des documents et que M. HOUTART a eu le tort de s'en émanciper pour élever la figure de ses personnages favoris.

C'est surtout dans l'appréciation des œuvres de Campin, maître de J. Daret, que M. HOUTART a superposé plusieurs hypothèses que ni les archives ni les ouvrages cités ne justifient jusqu'à présent, sauf le texte cité par M. A.-J. WAUTERS (1) et interprété par lui avec une liberté grande, surtout pour cette raison « que Campin fut mal payé ». Il fit, d'après ce document, « *le patron de la vie et passion de Monseigneur Saint Pierre, pour monstrer icelui a plusieurs maistres* » et Henry de Beaumetiel fut chargé de « *poindre en drap de toille la dicte vie et passion bien et deuement selon ledit patron, comme il appartenait.* » Ce n'est pas là faire un croquis d'une chapelle et désigner la place que doivent occuper les divers épisodes de la vie de St-Pierre, comme le veut M. WAUTERS.

Les trouvailles de M. HOUTART, en ce qui concerne Jacques Daret et Rogier dele Pasture sont plus importantes et plus décisives.

La jeunesse de Daret, sa parenté, tout a été révelé par le compte de tutelle dont nous avons parlé, les enfants Daret ayant, après la mort de leur mère et le second mariage de leur père, été élevés par les grands-parents.

Ces comptes nous renseignent avec précision sur ce qu'étaient un *varlet* d'atelier et un *apprenti*; le premier apprenait son métier, le second était un véritable stagiaire et le stage réglementaire était exigible pour obtenir la qualité de maître.

Jacques, après avoir travaillé depuis le 21 avril 1418 jusqu'au 12 avril 1427 chez Robert Campin, comme « varlet logé, nourri et ouvrant de son métier », commença sa période *d'appresure* (apprentissage) à cette date. Il devint maître seulement le 18 octobre 1432. « Il fut fait prévot de Saint Luc icelui jour au diner ». (Registre de la confrérie). Il ouvrit aussitôt un atelier et y reçut son frère Daniel. Le 18 juin 1436, il fit inscrire un nouvel apprenti, Eleuthère Dupret, mais pour l'enluminure seulement (il la pratiquait donc lui-même). Daniel fut maître en 1441, Dupret en 1438, l'apprentissage d'enluminure ne durant que deux ans au minimum.

En 1441, Jacques Daret prit le parti de voyager, quitta Tournai que la guerre de cent ans avait épuisé et qui était médiocrement favorable aux artistes, se rendit à Arras et y vécut assez longtemps, sans doute avec plus de facilité qu'en sa ville natale. On ne connaît cependant (par les Archives, entendons-nous) que les patrons qu'il fit pour Jean du Clercq, abbé de Saint-Vaast et la composition des tableaux et des projets de fête à l'occasion du fameux banquet offert aux princes et aux sei-

---

(1) *l. c.* p. 211. Texte cité d'après PINCHART.

gneurs par Philippe le Bon qui avait juré de combattre les Turcs (*vœu du faisan*). Il y passa en première ligne parmi de nombreux peintres déjà renommés.

En 1460, il revient à Tournai. On cite sa décoration, en 1461, du *Couleuvrinier* destiné à orner l'une des quatre tourelles du Beffroi.

A Bruges, en 1468, il est chargé par les peintres attitrés du duc de préparer les fêtes de son mariage avec Marguerite d'York.

Après le 12 juillet 1468, le sort de Daret nous reste inconnu.

M. Houtart a parfaitement résumé les documents découverts par Pinchart, de Laborde, de la Grange et Cloquet, Soil et d'autres. Pas plus que M. Hulin, il n'a trouvé de texte capable d'identifier le Maître de Mérode ou le Maître de Flémalle avec Daret. Nous avons noté ses doutes.

Ces deux Maîtres anonymes ont-ils des rapports avec les artistes de Tournai ? La question est complexe et obscure. Nous sommes porté à croire que le Maître de Mérode est d'une école étrangère à l'influence directe des Van Eyck, mais nous reviendrons (1) prochainement sur la liaison qui existe entre ce Maître anonyme, Rogier dele Pasture (van der Weyden), Hubert van Eyck enfin et l'enlumineur qui illustra un manuscrit du XIVe siècle appartenant au Séminaire de Tournai. D'autre part, comme M. Weale (2) et M. de Mély (3), nous avons donné (4) des raisons sérieuses de ne pas confondre l'auteur de la *Nativité* (Musée de Dijon) avec l'auteur de l'*Annonciation* (collection de Mérode) et des panneaux du Prado, comme l'a fait l'éminent critique von Tschudi. M. Weale distinguait trois individualités dans ce groupe, appelé Maître de Flémalle par von Tschudi ; nous n'en voyons que deux. Sur ces questions, M. Houtart n'a rien dit.

Si les recherches n'aboutissent pas encore en ce qui concerne Daret et la possibilité de lui attribuer une œuvre qui existe actuellement, les documents sont riches en notes sur une quantité d'artistes qui se groupaient autour de ce peintre, décorateur avant tout.

M. Houtart a eu, par ailleurs, la chance de trouver deux documents qui éclaircissent l'histoire de Rogier dele Pasture. Nous nous rangeons toutefois à l'opinion de M. A.-J. Wauters qui en tire des conséquences tout autres que l'auteur de la découverte.

Le 17 novembre 1426, la Ville de Tournai offrit « *huit lots de vin à maistre Rogier de la Pasture* » (5) et M. Houtart ne voit qu'un terme

---

(1) Nous avons signalé, en 1902, à Bruges (V. Comptes-rendus du Congrès, p. 13, en note, et p. 15) les qualités importantes du manuscrit tournaisien.

(2) *Burlington Magazine*, 1903.

(3) *Revue de l'art ancien et moderne*, 1904, juin-juillet.

(4) *Chronique médicale*, août 1905.

(5) Compte d'entremise. Présents de vin ; 1426 et 1427.

de courtoisie en ce mot Maistre. C'est invraisemblable pour l'époque. Or, un autre texte avait appris que Rogelet dele Pasture commença son apprentissage le 5 mars de la même année. Et celui-ci durait 4 ans !

Le 18 octobre 1427, la Ville de Tournai offrit quatre lots de vin « à Johannes, peintre ». On a tout lieu de croire qu'il s'agit de van Eyck. Il était installé à Lille depuis un an ; il vint, sans doute, fêter St-Luc avec ses confrères tournaisiens. On vit ce jour-là, autour de la table du banquet, Robert Campin, Lequien, Rogier dele Pasture, Jacques Daret et d'autres. Quel Roger ? Le « *Maistre qui fut reçu à la franchise du mestier le 1er août 1432* » ou celui qui termina, on ne sait pas exactement quand, son apprentissage chez Campin, commencé le 5 mai 1426, comme le dit le texte révélé depuis une cinquantaine d'années par Dumortier ? — C'est probablement ce dernier.

En 1426, le grand Rogier était marié et père d'un fils, né à Bruxelles. D'origine flamande [1], mais natif de Tournai, il a donc quitté cette ville à un moment que nous ignorons encore, a achevé ses études en Brabant peut-être, à Louvain selon M. von Even, y est devenu maître et n'a fait que s'inscrire à la corporation de Tournai, en 1432, pour avoir le droit d'y négocier [2].

Comme les recherches de M. Houtart le montrent mieux que jamais, les apprentis n'avaient pas le droit de travailler et de vendre en leur nom personnel ; ils étaient de tel ou tel atelier ; celui-ci seul existait légalement. Les explications de MM. de la Grange et Cloquet concernant le fameux triptyque de Miraflorès (Musée de Berlin) acquis par le pape Martin (avant 1431, date de sa mort) sont donc erronées ; ce chef-d'œuvre ne pouvait émaner d'un apprenti, mais d'un maître. Le Rogier qui le vendit est donc celui que les comptes d'entremise appellent *Maistre* en 1426 et qui avait attiré l'attention des princes et du pape avant 1431. L'autre dele Pasture est un artiste qui n'a, malheureusement pour lui, qu'une communauté de nom avec son illustre contemporain.

G. Jorissenne.

---

(1) Nous avons grande propension à admettre la thèse de MM. van Even, Maeterlinck, Ferd. van den Bemden, appuyée par Th. de Raadt : le nom originel *van der Weyden* aurait été traduit pendant le séjour à Tournai de Henri, père de Rogier.

(2) Tel est l'avis de M. Wauters ; nous l'adoptons avec empressement. Nous ne pouvons souscrire, par contre, à l'opinion que Rogier aurait été élève de Jean Van Eyck, à Gand. C'est là une supposition gratuite de quelques écrivains anciens. Nous aimons à croire que M. Wauters l'abandonnera.





Une histoire populaire liégeoise

Ouvrez n'importe quel manuel d'histoire de Belgique destiné aux enfants de nos écoles primaires et moyennes ; feuilletez-le attentivement et vous serez vite frappé d'un fait curieux et déplorable : c'est que l'histoire de la Flandre et du Brabant, plus spécialement des communes flamandes et brabançonnes au moyen-âge, absorbe presque exclusivement l'attention des auteurs ; puis, une fois le XVe siècle atteint, il semble que, seuls, les Pays-Bas espagnols et autrichiens vaillent la peine d'être étudiés sérieusement, qu'eux seuls sont dignes d'intérêt.

Quant à la Wallonie, et plus particulièrement la principauté de Liége, elles sont réellement mises à la portion congrue : de modestes petits chapitres, plutôt annexés aux autres, leur sont consacrés, après quoi les fabricants de manuels s'empressent de revenir à leurs sujets favoris. Seuls, quelques faits importants, d'un intérêt souvent plutôt dramatique, épisodique, surnagent, laissant simplement *apparaître*, sans plus, le fond de l'évolution des événements intérieurs de Liége et de la principauté.

Quant à une histoire détaillée de celle-ci, à un examen un peu sérieux de la vie publique dans les cités wallonnes, à une étude de la vie religieuse, de l'industrie, du commerce, du développement des lettres, des arts, des sciences mêmes, quant à insister surtout sur le caractère absolument original de la constitution de notre pays et à exalter, comme elle le mérite, la démocratie liégeoise, en la comparant en toute impartialité et justice avec la démocratie flamande ou brabançonne, pendant des générations on ne parut pas y songer, ou on y songeait si peu !

Il en était ainsi pour la période médiévale ; il en était ainsi pour la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; seule la révolution liégeoise

de 1789 retenait l'attention quelques instants, puis Liége se perdait, inaperçue, dans l'histoire générale de la Belgique sous les régimes français et hollandais.

L'histoire de la Wallonie était donc, au fond, sacrifiée dans nos manuels classiques [1].

D'où résultait un pareil état de choses, nous ne voulons pas l'examiner ici ; nous n'avons qu'à le constater avec d'autres organes de la pensée wallonne. [Voir l'*Action wallonne*, le *Réveil wallon* [2].]

Il importait en tout cas de réagir, et d'essayer de porter remède à ce qu'on pouvait à juste titre considérer comme un mal, surtout en présence du réveil du sentiment patriotique régional en Flandre.

L'année 1905 où, grâce à son Exposition, Liége vit son nom se répandre dans le monde entier, fut celle aussi où se réunit en notre glorieuse cité le Congrès wallon. Les adhérents, réunis pour promouvoir et défendre les intérêts intellectuels, moraux et pratiques des populations de l'Est de la Belgique, sacrifiés ou menacés à tant de points de vue, devaient, mieux que d'autres, comprendre la nécessité urgente de réformer l'enseignement populaire par le livre. Ils émirent donc le vœu de voir le Gouvernement se rendre mieux compte des « lacunes de l'enseignement de l'histoire nationale, lacunes déplorables et injustifiées concernant le Pays de Liége tout particulièrement (et aussi le comté de Hainaut) ». « En raison de ces insuffisances, ajoutait-on, l'histoire des provinces de la Belgique n'apparaît pas à l'esprit des enfants dans son intégrale physionomie ». Les membres du Congrès faisaient enfin appel aux érudits pour obtenir des ouvrages apprenant aux enfants de la Wallonie « les hauts faits de leurs ancêtres, les gloires et les revers du passé de leur pays natal. »

Cet appel fut immédiatement entendu. S'inspirant des vœux et des votes du Congrès, deux sociétés ont organisé des concours d'histoire liégeoise. La *Ligue wallonne de Liége* a mis au concours la rédaction d'une histoire populaire de nos grands hommes.

---

(1) Constatons, d'autre part, avec une légitime fierté, que l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne, novatrice à tant d'égards déjà, accorde une attention des plus soutenue à tout ce qui touche aux pays wallons.

(2) Voir aussi dans *Wallonia*, XI, 1902, p. 226, un article de M. Albert Mockel, qui a été le premier, croyons-nous, à protester contre la situation que nous signalons ici.

Un autre de nos cercles les plus actifs et les plus florissants, le *Cercle verviétois de Bruxelles*, mit de son côté au concours les deux sujets suivants : d'abord, l'*Histoire populaire des libertés liégeoises depuis le IXe siècle jusqu'à la paix de Fexhe* ; ensuite, la *Lutte des Etats de Liège contre la Maison de Bourgogne* depuis Jean de Bavière jusqu'au début du XVIe siècle.

De nombreux travaux parvinrent au jury chargé d'examiner les manuscrits (1).

En ce qui concerne la première question, le jury eut à choisir entre cinq concurrents. Après un examen minutieux et approfondi, le travail ayant pour devise *Pro Veritate et Justicia* fut jugé digne d'être primé.

Il a pour auteur M. J. HANUS, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Malines, éditeur estimé de plusieurs publications scolaires.

C'est ce livre que *Wallonia* se devait de présenter à ses lecteurs.

Il mérite, en effet, et à tous égards, d'être connu, recommandé et répandu dans le plus de milieux possible (2).

Un ouvrage, dans le genre de celui que vient de donner M. H., faisait absolument défaut à la génération présente : il n'y avait plus d'histoire populaire de Liége à lire *depuis plus de quarante ans* déjà ; les dernières, celles de GÉRIMONT et de TYCHON, avaient paru, l'une en 1866, l'autre en 1867 ! Elles étaient excellentes pour leur époque, et leur vogue a été fort grande, ce qui n'était que justice, mais depuis lors la science a marché. Quant à l'histoire célèbre de F. HÉNAUX, dont la dernière édition est bien vieille, elle aussi, elle a subi depuis quelques années de tels coups qu'elle aura beaucoup de la peine à se maintenir longtemps encore devant la « concurrence » qui va lui être faite.

Mais rien ne servirait de publier en 1908, si l'on se traînait dans l'ornière traditionnelle, et si l'on paraissait ignorer les résultats

---

(1) Ce jury était composé de MM. LONCHAY, professeur à l'Athénée de Bruxelles et membre de l'Académie ; BROUWERS, conservateur des archives de l'Etat, à Namur ; F. MAGNETTE, professeur d'histoire à l'Athénée de Liége ; J. FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers, et M. WILMOTTE, professeur à l'Université de Liége et membre de l'Académie, ces deux derniers plus spécialement qualifiés comme philologues wallons.

(2) *Histoire populaire des Libertés liégeoises*, par J. HANUS. Verviers, François Degey, éditeur. 1 vol. in-8° (22 × 19,5), XXX + 134 p. Prix : fr. 2,50.

de l'érudition contemporaine. C'est le défaut capital par où péchèrent les concurrents de M. Hanus.

Le jury a dû impitoyablement écarter leurs travaux, tandis qu'il a eu de suite plus de confiance en celui de notre collègue de Malines. Cette confiance résultait en bonne partie de la connaissance très suffisante [1] des plus récentes découvertes de la science archéologique et historique relatives à l'histoire du passé de notre pays wallon et de notre « bonne » ville de Liége. Il a pu citer et les utiliser avec toute la prudence nécessaire les toutes dernières recherches de M. Kurth sur l'origine et les premiers développements de la *Commune de Liége*. Très heureuse coïncidence pour lui aussi, avant que son livre n'ait dû être livré à l'impression, les sensationnelles découvertes faites à la place Saint-Lambert à Liége sont venues bien à point lui permettre de reviser et de compléter fort utilement la matière de ses premiers chapitres. Ce qui nous plaît en lui, au surplus et ce qui plaira certainement à chacun, c'est qu'il n'enregistre pas purement et simplement les résultats auxquels d'autres croient être arrivés ; il laisse parfaitement apparaître ce qu'il y a parfois d'hypothétique, de modifiable dans certaines données actuelles de la science, et ainsi le lecteur est averti judicieusement des *problèmes* qui se posent, encore si nombreux, à l'esprit, aujourd'hui que l'histoire des premiers siècles de la principauté est soumise à une véritable enquête scientifique et critique.

Ce qui doit cependant encore attirer et plaire davantage dans le petit livre de M. Hanus, c'est le point de vue même auquel il s'est placé et qui lui était imposé, du reste, par les organisateurs du concours. Il n'a plus voulu voir, en effet, dans l'histoire de Liége et des villes mosanes, l'histoire, trop exclusive jusqu'ici, de ses évêques ; son traité n'est plus un catalogue de princes-évêques. Comme Hénaux déjà, il s'essaie à rendre sensibles les palpitations de la vie populaire, dès que l'on peut voir celle-ci se manifester à travers les trop rares documents contemporains. Ce peuple liégeois, qui fut si débordant de vie dès le XIIIe siècle, il ne fut d'abord rien dans l'Etat ; les premières institutions qui apparaissent au jour, sont féodales, ecclésiastiques, aristocratiques

---

(1) Nous regrettons cependant de constater que M. Hanus n'a pas semblé connaître l'existence de *Wallonia* ; il aurait pu trouver dans notre recueil plus d'un travail qui aurait pu grandement lui venir en aide.

d'essence, mais ce peuple, grâce au commerce grandissant, à l'industrie naissante, sentira mieux sa faiblesse devant le Prince, le Chapitre, les Echevins ; avec ce sentiment croîtra celui de sa force numérique, et peu à peu les conflits surgiront, variés d'aspect, avec des alternatives continuelles de succès et de revers pour les uns ou pour les autres, jusqu'à ce que d'étape en étape, l'égalité civile ait été conquise, puis l'égalité politique des Petits et des Grands, à la paix de Fexhe, et qu'enfin en 1386, les métiers dominent politiquement dans la cité.

C'est cette marche ascendante de la démocratie liégeoise, ces victoires successives obtenues contre vents et marées, dont M. Hanus a réussi dans une très large mesure à nous donner le tableau ; à poursuivre ce dessein, il a imprimé à son œuvre populaire un caractère de grande unité, ce qui est essentiel quand on veut se faire comprendre de son public et l'intéresser à son sujet.

Ce qu'il faut faire remarquer, d'autre part, c'est que notre historien avait à éviter un double danger : c'était de trop exalter les vertus populaires, ce qui, en donnant à son exposé le ton du panégyrique, ferait accuser immédiatement l'auteur de « démagogie » et le discréditerait aux yeux d'un certain public ; c'était de vouloir aussi, dans l'étude des premiers siècles de la principauté, diminuer le rôle des prélats et déprécier leur action utile et bienfaisante dans foule de domaines. M. Hanus, comprenant que l'histoire doit être équitable envers quiconque, a su se garer des écueils qui menaçaient sa route. Il a laissé parler les faits, pour exposer le rôle des uns et des autres, des évêques, chanoines, échevins, seigneurs féodaux, bourgeois riches, comme des gens de métiers et tribuns populaires ; et s'il a parlé du peuple avec une sympathie ouverte, s'il a magnifié ses luttes pour la liberté et l'égalité, s'il s'est complu à grandir encore l'importance de la charte d'Albert de Cuyck, de la paix de Fexhe et de celles qui suivirent au XVIe siècle, il n'a pas en somme excédé la mesure : il n'a au surplus agi vis-à-vis de nos ancêtres que comme le font tous les Flamands pour leurs grands hommes du moyen-âge et leurs vieilles et glorieuses cités. A sa place, chacun eût fait de même.

Certes, tout n'est pas parfait dans la tentative de M. Hanus ; à côté de l'éloge, il y aurait place pour plus d'une critique, et celles-ci ne lui manqueront pas, comme elles n'ont pas manqué, du reste, aux organisateurs même du concours, pour la façon dont ceux-ci avaient posé les questions à étudier. Mais il est difficile de contenter tout le monde. Ne voyons donc ici que l'*idée* qui a

inspiré le travail de M. Hanus, la *façon* fort heureuse dont il a rempli sa tâche, les *services* que l'*Histoire populaire des libertés liégeoises* va rendre à la masse à qui elle est destinée, le *plaisir* indéniable avec lequel elle se lit d'un bout à l'autre et le sain *patriotisme* qui l'anime.

Exprimons seulement un sincère regret, c'est que l'*Histoire* de notre collègue de Malines n'embrasse qu'une partie de l'histoire liégeoise tout entière. Aussi à ce regret s'ajoute un vœu : celui de le voir poursuivre ses études si bien commencées et nous donner une histoire complète du peuple liégeois.

Félix MAGNETTE.





Jean-Georges-Christian Coclers,

peintre de fleurs à Liége.

Jusqu'en ces derniers temps, on ne connut de Jean-Georges-Christian Coclers que ses travaux, ses titres honorifiques, son domicile et la date de sa mort. M. Gobert (1) a fourni récemment une contribution précieuse en dépouillant les papiers de famille appartenant à un descendant des Coclers, M. Dupont-Soubre; je vais enfin rattacher autant que possible ces données aux anciennes et je compléterai le tout par le résultat de mes propres recherches.

Dans les notes manuscrites de H. Hamal que Mme la marquise de Péralta a gracieusement mises à ma disposition, on peut lire, en deux fardes différentes et sans explications sur ces renseignements contradictoires : « né vers 1690 » et « né en 1715 ». Le 0 de 1690 est, de plus, barré. Hamal écrit un peu plus loin que Coclers est mort en janvier 1751, ce qui est exact; et il ajoute qu'il était âgé de 36 ans à son décès. Est-ce une hypothèse ou une tradition de famille, plus ou moins vite enregistrée? Un calcul en aurait fait induire la date de naissance. Ou bien celle-ci a-t-elle été donnée par tradition à Hamal qui en a déduit l'âge de Coclers? Je ne connais pas de texte indiscutable pour résoudre la question.

J. Helbig (2) a accepté cette date sans la discuter. Le baron

---

(1) *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVIII, 1908, p. 203.

(2) *La peinture au pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, 2e édition, 1903, p. 391.

DE VILLENFAGNE [1] écrit, il est vrai, que COCLERS est mort jeune ; mais, à quarante-six ans, c'eût été encore vrai.

Des documents importants, tirés de la liasse d'actes où M. GOBERT a cueilli les choses essentielles, nous donnent le nom du père ; c'était CHRISTIANE COCLERS, peintre lui-même et fils du peintre GEORGES COCLERS. Un des actes est de 1737 et porte que MATHIAS COCLERS cède la tierce part qu'il possédait sur la maison familiale [2] de la rue Hors-Château à Michel Dodémont, mari de Jeanne-Albertine Coclers [3], fille de CHRISTIANE C., et à JEAN-GEORGE-CHRISTIAN COCLERS, peintre ; « si que héritiers et représentant feu le s[r] Christiane Coclers, aussy peintre, leurs père et beau-père ».

Un acte (liasse Dupont-Soubre) nous apprend que Jeanne Delooz, en 1681, était veuve de SIMON COCLERS, marchand bourgeois de la cité de Liége. C'étaient le père et la mère de GEORGES COCLERS. Un acte de 1681 nous donne les noms de ses enfants : *Christiane*, *Margot* qui avait épousé Guillaume de Lexhy et en avait des enfants encore mineurs, *Catherine* veuve de Mathias Donnay, *Jean* et *Philippe* (*expatrié*). Ceci n'est peut-être pas l'ordre suivant l'âge ; mais c'est celui du texte. — Dans un autre acte, j'ai trouvé qu'un GEORGES COCLERS était frère d'un CHRISTIANE ; c'était en 1719. Est-ce un fils né après 1681 ? Il épousa Marie-Ida Fraikin. — M. GOBERT (*l. c.* p. 202) n'a pas bien saisi toute cette filiation.

GEORGES avait épousé Albertine Libon. (On peut hésiter sur la dernière lettre, comme l'a fait M. GOBERT, et écrire Liboy ; mais j'ai trouvé Libon au registre de S[t]-Jean-Baptiste et une fois le nom est également Libon dans un acte de la liasse Dupont-Soubre). Il mourut en 1700, comme un de ces papiers nous l'apprend. Sa veuve vécut encore quelques années ; son acte de décès (paroisse S[t]-Jean-Baptiste) est du 26 juin 1708.

CHRISTIANE, dont je n'ai pas trouvé l'acte de naissance,

---

(1) *Mélanges de littérature et d'histoire*, 1788, p. 139.

(2) Elle joignait l'hôtel de Rosen. M. de Sauvage réunit plus tard les deux immeubles en un seul que les *Sœurs grises* occupent actuellement (n° 31).

(3) Elle comparut, comme témoin, au mariage de notre artiste, en 1735 et mourut le 1[er] mai 1771 (Registre de la Madeleine) ; elle s'était mariée le 15 juin 1733 (Paroisse S[t]-Jean-Bapt.). Son mari était céarier et sous-greffier des Etats de Liége. Il releva, le 29 août 1740, le métier des merciers. Le registre aux reliefs du dit métier (1699-1751) nous confirme le fait que Jeanne-Albertine était fille de Christiane Coclers et petite-fille de Georges Coclers qui avait relevé le même métier, à Liége, le 25 juillet 1684.

se maria, une première fois, le 25 septembre 1708, avec Jeanne [1] Ghyot (Registre de St-Jean-Baptiste). Un enfant, Michel-Antoine, est issu de ce mariage (Notre-Dame-aux-Fonts, 20 février 1711). Nous ne possédons aucun détail sur lui. La mère mourut le 22 juillet 1713 (paroisse St-Thomas). Christiane se remaria en 1714, le 30 septembre ; Apolline Body (paroisse St-Nicolas-aux-Mouches) est, en effet, unie, ce jour-là, à un Christiane Coclers de la paroisse St-Jean-Baptiste ; elle mourut le 14 septembre 1721 (paroisse St-Jean-Baptiste). Son mari lui survécut jusqu'au 22 février 1737 (même paroisse).

Je n'ai pas la preuve que Jean-Georges-Christian et sa sœur Jeanne-Albertine sont issus de ce dernier mariage ; mais la chose est plus que probable ; le premier, comme l'avance H. Hamal, sera né un an après le mariage, en 1715 ; la sœur aura suivi de près, puisqu'elle se maria en 1733 [2]. On se rappelle, d'autre part, que c'est en 1737 que l'acte de cession fut passé en leur faveur par Mathias Coclers [3], peu de temps après la mort du père, par conséquent.

J'ai trouvé un acte assez significatif dans le registre de Notre-Dame-aux-Fonts ; le 16 juillet 1733, Elisabeth Dexhoré mit au monde un fils, Jean-Alexis-Coclers, des œuvres illégitimes de D. Jean-Georges-Christian Coclers [4]. Il a donc reconnu son

---

(1) Pour compliquer le chaos de cette famille, il se trouve qu'une Jeanne Guyot, veuve de Christian Coclers, mourut le 22 juillet 1703 (registre de St-Thomas). Liége était réellement le berceau d'une tribu de Coclers.

(2) Voir, plus haut, la note qui la concerne.

(3) Un acte de 1700, que cite M. Gobert, est difficile à expliquer ; à la mort d'Albertine Liboy (Libon), veuve de Georges Coclers, dit-il en résumant, vers l'année 1701, leurs héritiers, Michel Dodémont, gendre, céarier de la cité. et Georges-Jean-Christiane Coclers donnèrent la maison à bail pour un an à Mathias Coclers qui l'occupait déjà, moyennant une somme de 25 écus, et qui y vivait encore en 1737 ».

M. Gobert m'écrit qu'il faut biffer le mot gendre qui n'est pas dans l'acte. Ce Michel Dodémont est-il le futur gendre ? C'est possible, mais il se maria donc à 58 ans environ (v. plus haut), étant majeur en 1700. De plus, Albertine Libon ne mourut qu'en 1708.

Et Georges-Jean-Christiane ? Ce ne serait pas notre peintre, car s'il avait eu 25 ans en 1700, il serait mort en 1751, non pas jeune, comme dit Villenfagne, mais passablement vieux. Il faudrait donc supposer que le père portait les noms de Georges-Jean. Mathias Coclers qui se maria le 19 nov. 1736 (v. mon *Esquisse biogr. de J.-B. Coclers*, Liége 1908, p. 7) ne se serait donc marié non plus qu'à un âge avancé ! Et il est mort en 1862. Tout cela me rend l'acte suspect quant à sa date et j'aime mieux supposer qu'on a oublié les dizaines (la date est en toutes lettres).

(4) Notons ce *D.* avant Jean, nous le retrouverons tantôt, après son décès.

enfant et, s'il est né en 1715, il avait alors 18 ans. C'est l'âge des passions naissantes et des dispositions généreuses du cœur ; cela corrobore donc l'affirmation de HAMAL et nos diverses déductions.

Le 11 juillet 1735, il épousa *Cornélie Defays*, ALIAS *Dufays*, de la paroisse S[t]-André, comme lui, à cette époque. Les témoins étaient Marie-Catherine Cloteau, Jeanne-Albertine Dodémont-Coclers, etc. ; officiait le vicaire Levist. Sept enfants sont issus de cette union avant la mort du père. *Jeanne* (7 fév. 1737, N. D. A. F.), Marie-Agnès-Thérèse (24 déc. 1740, N. D. A. F.), Christian Denis (7 fév. 1743, S[t]-Jean-Bapt. [1]), Marie-Michèle (28 août 1744) qui épousa Urbain-François Dodémont et mourut en 1817 (acte 1417, Liége), Marie-Anne (29 juillet 1746) qui épousa Motte Jean, dit Falize, veuf, le 9 novembre 1765 (S[te]-Aldegonde et enregistré, le 10, à S[t]-Georges), Jeanne (15 juin 1748) et Jacques-Christian (13 décembre 1749). Une enfant posthume, Marie-Catherine-Dieudonnée, est inscrite le 5 mai 1751 au registre de S[t]-Jean-Bapt. ; mais on donne au père le nom de Dieudonné : « filia legitima DEODATI COCLERS et Corneliae Dufays conjugis ejus relictae, suscipentibus rev[do] d. Medardo Dufays pbro (presbitero) et Mar.-Christ. Spirlet. » Le nom de DIEUDONNÉ figurait-il réellement parmi ceux de notre artiste ? Le D. que j'ai signalé tantôt, mais qui ne signifie peut-être que *Domino*, nous induirait à l'admettre. L'écriture n'est pas celle des trois inscriptions antérieures ; y a-t-il eu distraction ? A propos de Marie-Agnès, l'officiant écrit Christophe au lieu de Christian. Ces erreurs étaient fréquentes.

Cornélie Defays mourut le 29 mars 1784.

JEAN-GEORGES-CHRISTIAN C. fut nommé peintre attitré de la Cité le 10 février 1743 et sa veuve, sept jours après son décès qui survint le 14 janvier 1751 (2) en la paroisse S[t]-Georges, obtint la continuation de la patente « en considération qu'elle a des ouvriers peintres de talent » (3).

Il était dénommé peintre et marchand bourgeois, comme on le

---

(1) Le père vient donc de changer de domicile ; il est passé à la paroisse S[t]-Georges et habite la maison de la rue Hors-Château. — CHRISTIAN-DENIS est mort le 4 avril 1747.

(2) MM. HELBIG et GOBERT ont donné des dates inexactes ; une faute typographique fait dire à mon savant ami, M. GOBERT, 1731 à la page 203 (*l. c.*) ; mais, à la page 204, il donne la date notée par J. HELBIG, 4 janvier 1751, incomplètement exacte, comme on le voit.

(3) Recès du Conseil, reg. 1771-1777 et GOBERT (*l. c.* p. 204).

voit en 1747, quand il se fit inscrire à la Chambre de Ste-Aldegonde.

Le registre de St-Georges lui donne les titres de « *consiliarius et inspector generalis* » ; l'acte de mariage de Marie-Anne avec Motte (1) nous apprend qu'il était contrôleur général de la douane ; plusieurs actes de la liasse Dupont-Soubre lui donnent les mêmes titres : conseiller de la Cité et contrôleur général de la douane.

Comme le rappelle M. Gobert, plusieurs Coclers ont travaillé à l'ornementation de l'Hôtel des Etats et en ont été récompensés ; ainsi, le 29 novembre 1747, Jean-Théodore de Bavière, en son conseil privé, pourvoit Christiane de la place de marchand sur la Chambre Sainte-Gertrude.

Jean-Baptiste Coclers, fils de Philippe, était, d'après les documents cités plus haut, cousin-germain de Jean-Georges-Christian (2). Les deux peintres reposent en l'église S[t]-Georges, actuellement désaffectée ; M. Paul Lhoest n'a pas trouvé leurs pierres tombales. Les obsèques de J.-G.-C. furent très solennelles, d'après le texte même de l'obiit.

Les œuvres de cet artiste éminent se trouvent disséminées en de nombreuses collections ; je les étudierai ailleurs. Il y en a au palais provincial ; celles des églises S[t]-Thomas et S[t]-Georges, celles de l'hôtel de Stockem forment probablement les ornements de plusieurs salons particuliers. Le D[r] Hicguet en possédait deux, très belles ; M[me] la marquise de Péralta en conserve une des plus brillantes. Deux cheminées superbes du vaste immeuble occupé, rue Hors-Château, n[o] 13, par la famille Coclet, offrent les deux plus vastes peintures que je connaisse du peintre ; M[me] Bidlot et M. Houssard ont des toiles signées de lui ; M[me] Jules Frésart, M[me] de Grady de la Neuville, M[me] Breusing-Dartois, M[me] Lejeune, MM. Brahy-Prost, de Witte, Sepulchre, Duguet et M. le curé de S[t]-Antoine en possèdent également ; je rappellerai enfin qu'à la vente Lhoest-von Weddingen, huit tableaux (n[os] 4 à 11 du catalogue) furent vendus à divers amateurs.

G. JORISSENNE.

---

(1) Voyez sur ces personnes U. Capitaine. *Biogr. de quelques médecins.* (*Bull. de l'Instit. archéol. liégeois*, t. III, p. 493).

(2) J'avais donc raison de dire, dans mon *Esquisse biographique de J. B. C.* (Liége, 1908) que Philippe n'était pas maestrichtois ; on a remarqué que le texte cité plus haut dit : Philippe, *expatrié*. J. Helbig faisait de J. B. C un père (p. 386) et un frère (p. 391) de J. G. C., sans doute influencé par la note de Dartois (*Bull. Inst. archéol.*, t. VIII) qui parle peut-être de deux fils de Jean-Baptiste.



Cuisine wallonne

III

1. Crépinettes d'agneau à la liégeoise.

On peut employer pour ces crépinettes des parties inférieures de l'agneau, comme le collet et les épaules, pourvu, toutefois, qu'on ait soin de les dénerver et parer à fond. On hache finement ces chairs et on leur ajoute : Pour 375 grammes d'agneau, 125 gr. de mie de pain trempée dans du lait et bien exprimée, ainsi qu'un oignon coupé en dés fins légèrement revenu au beurre et tombé en consommé. On assaisonne de sel et poivre et pour lui imprimer le cachet exigé pour la dénomination « à la Liégeoise », on complète la préparation en y ajoutant quelques baies de genévrier finement hachées, dont l'arôme convient à merveille à la chair fade de l'agneau.

L. Magnac, dans *La Belgique Gourmande*,
Bruxelles, 1899; p. XXII.

2. Écrevisses à la liégeoise.

Taillez en fine paysanne une mirepoix composée de carottes, oignons, jambon, un peu de thym et de laurier. Faites-la tomber au beurre; mouillez au vin blanc et laissez cuire à fond. Ajoutez-y alors vos écrevisses châtrées et lavées ; sel, poivre et une pointe de Cayenne. La sauce aussi longue que celle des écrevisses à la bordelaise, ne doit pas être liée.

Lorsque vos écrevisses sont aux trois quarts cuites, ajoutez à la sauce une pincée de genévrier haché très fin. Aussitôt cuites, dressez-les autour d'un plafond ou d'un bol. Versez dans le milieu votre cuisson et la mirepoix, sur laquelle vous semez un peu de cerfeuil concassé.

L. Cantais, dans *La Belgique Gourmande*,
Bruxelles, 1899; p. XVIII.

3. Poissons à l'escavèche

(Plat namurois)

1. — Nous donnons ici la recette la plus usitée à Namur, où il se fait beaucoup de poissons à l'escavèche non seulement pour la consommation sur place, mais encore pour l'expédition dans tout le pays.

Blanchir à fond des petits oignons, les égoutter et les rafraîchir. Peler à vif plusieurs citrons, les couper en tranches et les mélanger aux oignons.

Nettoyer les poissons suivants : Carpes, Brochets, Perches et Percots, Tanches, Brêmes, Barbillons, Gardons, etc., les assaisonner, les tremper à la farine et les faire frire à l'huile sans laisser prendre couleur.

Dans un récipient quelconque, — un pot de grès, de préférence — posez une couche d'oignons mêlés de citrons ; sur cette couche en poser une autre de poissons mélangés et continuer ainsi à intercaler oignons, citrons et poissons jusqu'à épuisement.

Vous aurez préparé une bonne gelée de poisson ou simplement une gelée à l'eau salée, fortement acidulée et condimentée de poivre en grains, thym, laurier, clous de girofle. Vous la collerez légèrement (7 à 8 feuilles de gélatine au litre). La passer bouillante sur le poisson encore chaud ; laisser refroidir et fermer hermétiquement.

(Communiqué par M. Tant, chef de cuisine, Hôtel de la Paix, à Anvers).

La Belgique Gourmande,
Bruxelles, 1899 ; p. XXII.

2. — On se procure des gardons (autrement dit : rousses) ou des barbillons, brochetons, petites perches, si vos moyens vous permettent d'acheter ces poissons plus fins.

On les nettoie bien, on les vide avec soin, on les essuie bien et à plusieurs reprises, et, après les avoir passés dans la farine, on les fait frire de belle couleur dans beaucoup de beurre très frais. On les laisse ensuite refroidir sur une claie, en ayant soin de les mettre à l'abri des mouches.

D'autre part, on met chauffer, pendant une demi-heure, du bon vinaigre de pommes dans un vase en poterie et non pas en métal, sur un feu doux, en y ajoutant une bonne pincée d'origan, de thym, quelques feuilles de laurier, un peu d'estragon et quelques petits oignons.

La demi-heure écoulée, on dissout dans le vinaigre un peu de gélatine (environ trois feuilles pour une douzaine de poissons), et l'on remue jusqu'a complète solution de la gélatine Immédiatement après, on arrange les poissons dans une terrine de terre vernissée, on évite de les tasser, et on les parsème de tranches de citrons, de gros oignons, de cornichons et de feuilles de laurier.

On verse ensuite le vinaigre (sans les herbes aromatiques) encore chaud sur les poissons, de façon à les recouvrir entièrement. On met le couvercle sur la terrine et on la porte à la cave pendant trois à quatre jours.

JEANNETON, dans *l'Illustré Wallon*, n° du 15-2-08, p. 104. (14e année, n° 7.)

3. — Nettoyez, lavez et essuyez avec soin des gardons, des barbillons, brochetons et des petites perches. Passez-les à la farine et faites frire de belle couleur au beurre. Laissez refroidir sur une claie.

Mettez dans un vase ovale en poterie vernissée de bon vinaigre en quantité suffisante pour couvrir le poisson. Ajoutez une bonne pincée d'origan par kilog. de poisson, 2 feuilles de laurier, du thym, 4 clous de girofle, une forte pincée de boules de poivre. Amenez à l'ébullition sur un feu doux, ajoutez 3 feuilles de gélatine que vous laissez dissoudre, passez dans une autre terrine.

Rangez le poisson dans la terrine vernissée (on en fabrique spécialement à Namur), évitez de les tasser, parsemez de tranches de citron, de petits oignons blancs, conservés au vinaigre de cornichons et de feuilles de laurier. Versez le vinaigre, passé et encore chaud, sur les poissons, servez le lendemain avec des tartines beurrées. On prépare des anguilles de la même façon.

La Dernière heure, de Bruxelles, n° du 29 mai 1908.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

La Naissance du Charbon

Légende boraine

C'est une histoire très vieille, presque aussi vieille que le charbon lui-même et que les générations disparues se sont transmises de siècle en siècle, comme une fleur précieuse et comme un talisman. Tandis que d'autres traduisent la crainte affolée, la peur ancestrale du grisou qui flotte sur la race, celle-ci conte la naissance du charbon au creux de la terre boraine que des générations de *carbeniers* superstitieux et résignés fouillent, depuis, avec obstination, elle crée la fiction consolante de Ste Barbe, la Notre Dame des Mineurs, protectrice attentive et douce que des simples de la fosse vénèrent encore aujourd'hui.

C'était très loin dans les siècles disparus, c'était si loin qu'en ce temps-là, la terre boraine était couverte de frondaisons touffues et que les Fosses n'existaient pas encore. — Au hameau de Flénu, vivait un adolescent vif et d'allures étranges qu'on nommait Colin le Noiraud. Il savait faire des chansons et sa vie se passait à courir le bois de Colfontaine parmi les oiseaux au plumage éclatant et les chevreuils au souple jarret. Au long des jours, il errait dans sa forêt, insouciant et léger, une chanson aux lèvres.

Or il arriva qu'il fit la rencontre d'une belle fille blonde qui cueillait des fleurettes sauvages sous les grands arbres des taillis. Elle était vêtue d'une robe de serpillère grise et ses bras étaient si blancs, ses pieds chaussés de sandales paraissaient si petits, elle était si pâle dans ses cheveux blonds dénoués qu'elle semblait fraîche comme les fleurs d'eau qui croissaient près des fontaines. — Tandis que Colin, immobile, la fixait de ses yeux éblouis, la glaneuse s'enfonça parmi les taillis et quand il voulut la suivre, elle s'était perdue dans les feuillaisons bruissantes.

Alors, le coureur de bois, obstinément chercha la fille blonde, il la chercha en vain au long des jours et pour elle il fit des chansons douces. — Colin devint rêveur et triste, infiniment.

Un matin pourtant, il revit la glaneuse de fleurs. A travers les feuilles que remuait la brise, il neigeait du soleil, il bruinait lentement de la lumière blonde. Du printemps flottait dans l'air avec le parfum des fleurs et l'odeur des mousses, avec les chansons des oiseaux et le vent tiède comme une caresse d'amour. Colin, extasié, regardait la pâle inconnue glisser lentement, des fleurs aux doigts, dans une traînée de lumière. Il s'approcha : elle le regarda avec deux grands yeux bleus et profonds comme des morceaux de ciel d'été. Très pâle, le cœur battant dans sa poitrine comme un oiseau effarouché, Colin osa lui parler. La jeune fille répondit : sa voix était pareille à un chant très doux et très frêle, ses dents étaient petites et blanches comme des pétales de fleurs de muguet. Ils cheminèrent ensemble sous les branches courbées des taillis, ils allèrent ainsi, côte à côte, longtemps, sans parler, comme dans un rêve. Colin le Noiraud songeait aux filles qui, jadis, l'appelaient le *Biau Colin* : il crut que Barbe — c'était le nom de la blonde pâle — posait sur lui des regards attendris et Colin lui parla d'amour... Elle sourit en l'écoutant dire doucement, tendrement les chansons qu'il avait rêvées pour elle et où s'épanchait un peu de son âme ardente et passionnée. Et son sourire ressemblait à une fleur déclose, pâmée sous les rayons légers du soleil levant. La blonde inconnue semblait ravie...... Mais Colin avait vingt ans. Et Colin qui mourait d'amour — se fit trop hardi. Penché vers Barbe alanguie, il voulut respirer le parfum de ses lèvres rouges comme des pavots et ses bras nerveux étreignirent le beau corps blanc et frais ainsi qu'une fleur d'eau. Mais son baiser n'atteignit pas la lèvre en fleur de l'enfant blonde : vive comme un oiseau qu'on effarouche, Barbe se dégagea de l'étreinte amoureuse..... Alors, le ciel, brusquement, devint noir comme au crépuscule, un souffle de tempête passa sur les cîmes et tordit les hautes frondaisons, l'orage gronda, une pluie de bitume embrasé s'abattit sur le sol. Le ciel fut rouge comme au soleil couchant, un morceau de la forêt flamba.

Colin, épouvanté, se réfugia parmi les roseaux d'une fontaine proche. Devant lui, Barbe, son amie blonde, le fixait d'un regard sévère, bleu comme un reflet d'acier et s'éloignait lentement, à reculons. L'averse ardente à l'odeur acre ne paraissait pas

l'affecter. Elle disparaissait doucement, comme s'effacent les étoiles au jour naissant Et Colin, tapi dans les roseaux, voyait toujours aussi larges, aussi graves, ses deux yeux bleus pareils à des éclairs d'épée. Dans l'averse de feu, elle disparut, silencieuse et triste.

Le coureur de bois pensa que sa douce amie était une créature quasi divine. Une traînée rose, légère comme une brume, un petit sentier de lumière, indiquait le trajet qu'elle avait suivi en s'éloignant. — La pluie de feu cessa et quand le *biau Colin* osa sortir de sa cachette, de larges brûlures mordaient sa peau frissonnante. Il tomba, presque mourant, dans les herbes grillées qui bordaient la source.

Pourtant il vécut .. Mais il fut laid comme un loup-garou ; son visage maigre porta des cicatrices bleues, pareilles à celles des *brûlés de grisou.* — Quand il fut guéri, Colin voulut expier : il se fit ermite.

. . . .

Et c'est ainsi que la terre boraine perdit en certains endroits ses mousses fraîches et ses arbres feuillus, c'est ainsi que les cailloux et les rocs devinrent si noirs. Mais le châtiment qui atteignit Colin ne fut pas une calamité pour la région, car l'ermite s'humilia si fort que la pluie de feu et de bitume qui s'était infiltrée au creux du sol, rendit combustibles les pierres et les rochers. Ainsi, la tristesse et les remords du solitaire firent qu'il se forma dans les profondeurs de la terre, des richesses dont vécurent les générations. Et le souvenir de la fille blonde qui était une créature mystérieuse se perpétua : plus tard, quand les pauvres gens eurent trouvé la pierre de charbon et qu'ils creusèrent des gouffres pour trouver les filons noirs, elle devint la Notre Dame des mineurs, la bonne vierge douce dont l'image légendaire rêve depuis des siècles dans l'âme des *carbeniers.*

. . . .

Mais Colin eut une mort étrange.

Il arriva que ses pas le conduisirent au déclin du jour, priant et méditant, près des marais de Wasmes. Un soir doux, un soir bleu de mai tombait sur les roseaux et sur les arbres d'alentour. Tout à coup, l'ermite étonné s'arrêta ; là-bas, au-dessus du marécage, sur le fond sombre des arbres, dans la brume pâle qui se dénouait en dentelle légère, une chose blonde flottait. La forme lumineuse se précisa et dans le soir bleu, Colin vit Barbe marcher doucement ; ses longs cheveux blonds étaient pareils à des rayons

de lune, une robe pâle drapait son corps frais comme une fleur d'eau. Autour d'elle flottait un voile d'or où quatre chérubins étaient blottis. — L'ermite, ébloui, s'avançait lentement, timidement, vers les farfadets qui se mouvaient dans les roseaux, près de l'autre berge.

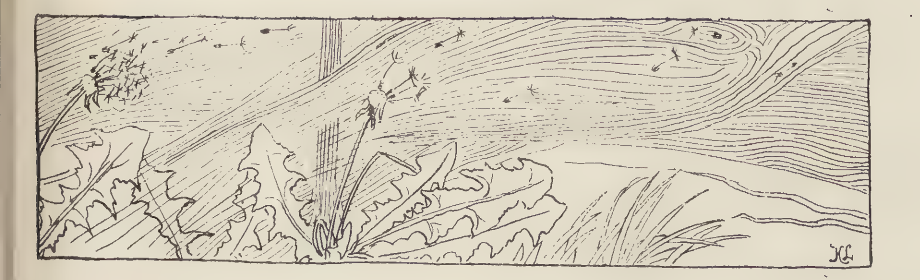
Et il entra dans le marais; Colin, extasié, fasciné, s'enfonça dans l'eau glauque, parmi les nénuphars, il marcha vers l'image lumineuse et douce. Et puis il disparut sans un cri, en tendant vers elle ses bras amaigris.

Ainsi périt Colin, le solitaire de *la Fontaine de l'Ermite*, Colin qui mourut d'amour, un soir tendre de mai....

Hector VOITURON.



Frontispice pour le journal *Li Mestre* (Liége, 1895), par Aug Donnay.



Intermédiaire wallon

Questions

Nous rappelons à nos lecteurs les questions posées précédemment. Il est de la nature même des recherches historiques et bibliographiques, que leur documentation peut toujours s'augmenter, se compléter ou se préciser. Sauf des cas exceptionnels, nos enquêtes doivent donc être considérées comme permanentes.

Les Wallons colonisateurs. — Dans la discussion de la reprise du Congo par la Belgique, M. le sénateur Charles MAGNETTE a signalé un article de la *Gazette de Liége*, donnant une liste de Wallons qui, dans le passé, se sont distingués comme colonisateurs. *Wallonia* ferait bien, je pense, de reproduire cet article, qui émane du savant publiciste Joseph DEMARTEAU.

LEGIA.

[Notre correspondante a satisfaction dans les « Réponses » de ce n°. Mais la question peut prendre une forme générale, et c'est pourquoi nous lui donnons le titre ci-dessus. Que sait-on des Wallons colonisateurs?]

Château de Tulipano. — Parmi les petits objets mobiliers qui figuraient cet été, à l'Exposition verviétoise des Arts et Métiers (section de l'Art ancien), il y avait un coffret en bois de Spa, avec la vue de l'ancien château de Sohan près Juslenville. Il portait cette inscription : *Château de Tulipano près de Sohan.*

Qu'est-ce que *Tulipano* ? Un nom d'homme ou un nom de lieu ? N'y a-t-il pas là un exemple de ce qui se pratiquait jadis à Spa, où des étrangers, locataires passagers de maisons ou villas, changeaient momentanément, par pur caprice, le nom de celles-ci ?

La boîte dont il est question doit avoir été fabriquée aux premières années du siècle dernier.

On sait que le Château de Sohan, propriété de M. Fyon, fut habité en 1820 par Las Cases, l'auteur du Mémorial de Ste-Hélène.

Albin BODY.

Recluseries. — Que connaît-on des recluseries dans les provinces wallonnes ?
Ernest MATTHIEU.

La Polka. — On a lu, ci-dessus p. 62, des renseignements sur l'apparition, vers 1845, de la polka en Wallonie. Ayant réuni quelques notes nouvelles sur le même sujet, je propose qu'on dise, par la même occasion, si l'on constate ailleurs qu'à Liége, Huy et environs, la croyance suivant laquelle, l'épidémie qui détruisit en grande partie, à cette époque, les cultures de pommes de terre, serait une punition du ciel, en réprobation de la vogue de cette danse considérée alors comme scandaleuse et impie.
O. C.

Mobilier de style « Régence liégeoise ». — *Le Journal des Arts* (de Paris) n° du 3 octobre 1908, dans un article sur le « Salon du Mobilier » à propos du Stand Beaulieu, signale au salon Louis XIV de cette firme « une grande pendule de la Régence, dite *Régence liégeoise*. »

Peut-on nous dire quelle est la caractérisque de la sculpture dite Régence liégeoise? Et ce qui la différencie de la française ou de l'ordinaire?
NEMO.

L'Ondine de la Sambre. — Il s'agit d'une légende que nous a contée récemment, en ces termes, M. LAMBILLION, de Namur, dont *Wallonia* a publié un récit wallon fort curieux. Voici cette légende :

« Jadis le Seigneur de Namur chassait le long de la Sambre à Floriffoux, quand il vit sortir de l'eau une nymphe qui se mit à gambader dans l'herbe haute, à cueillir des fleurs. Il se dissimula et la suivit des yeux. Il la trouvait si belle qu'il aurait voulu en faire sa femme. Il remarqua qu'elle avait déposé sur le bord une large coquille qui lui faisait comme une ceinture. Il attendit qu'elle fût assez éloignée de la rivière et alors, apparaissant tout-à-coup, il la saisit et l'emporta dans ses bras à son château. Elle consentit à épouser le Seigneur qui se montrait très épris de sa merveilleuse beauté.

» Elle demandait souvent à revoir l'objet mystérieux abandonné sur la rive (sorte de talisman). Mais le prince prétendait qu'il avait disparu. Il l'avait enfoui la nuit dans son jardin. Ils vécurent dix ans ensemble et eurent deux garçons très beaux. La dame paraissait heureuse ; cependant certains jours elle était sombre, elle regrettait l'humide séjour, cher à sa jeunesse. Un jour le Seigneur ayant dû s'absenter quelque temps, avait donné des ordres à son jardinier. Comme celui-ci plantait des arbres d'après les indications de sa maîtresse, il mit au jour un objet extraordinaire, qui parut causer un vive joie à la dame. Elle s'en saisit avec enthousiasme et courut se jeter dans la Sambre, où elle disparut. On la chercha vainement. Le mari, désespéré de sa fuite, se rendit au bord de la Sambre vers Floriffoux, où elle lui était apparue d'abord. Il la revit plusieurs fois, mais elle ne voulut plus revenir auprès de lui, préférant la vie libre dans les flots de la Sambre, qui était alors large comme un lac et couvrait les prairies. »

M. LAMBILLION tient cette histoire d'un vieil oncle (celui qui avait été en Sibérie comme prisonnier, qui croyait aux sorcières et lisait parfois [1]). M. L. ne saurait dire si c'est une tradition locale, ou si c'est un conte forgé par son oncle d'après des réminiscences. Il penche plutôt pour la seconde hypothèse, ayant entendu conter *en Angleterre* un récit analogue où, toutefois, l'ondine était protégée par une *cuirasse* magique.

La légende n'existe-t-elle vraiment pas dans le pays wallon ?

A. MARÉCHAL.

Réponses

Les Wallons colonisateurs (page 367). — Dans la *Gazette de Liége*, n° des 23-24 août 1908, M. Joseph DEMARTEAU, sous son pseudonyme bien connu de LÉGIUS, rencontre divers arguments qu'on avait fait valoir contre l'annexion du Congo à la Belgique. Il écrit notamment :

« Surtout, n'alléguons pas que le Wallon ne sait pas s'éloigner du sol natal, n'a point le génie de la colonisation.

» Les vieilles relations de voyages de Barthélemy Dechamps ou de Colpin de Liége, en 1666 et 1754, comme la part prise aux croisades par nos ancêtres à une époque plus éloignée, suffiraient à prouver le contraire.

» Les premières relations commerciales nouées avec la Perse, à Ispahan, pour le compte de la compagnie des Indes orientales, ne furent-elles pas établies par un Liégeois, Hubert Lairesse ; et un autre marchand de notre ville, Gilles Miebais, ne montait-il pas le vaisseau qui découvrit l'Australie ?

» Faut-il rappeler ce de Geer qui, fils d'un seigneur de Gaillardmont, s'en fut doter la Suède de l'industrie du fer, en appelant à l'y suivre cette colonie de forgerons liégeois à laquelle ce royaume a dû un développement sidérurgique et des ressources si considérables ? (2)

» Au temps plus ancien du moyen-âge, il n'existait guère d'autre colonisation que l'évangélisation des païens. Aussitôt que définitivement conquise au christianisme, la Wallonie, dès le VIIIe siècle, ne rayonnat-elle pas largement sur les pays voisins, encore dans les ombres de l'idolatrie, sur l'Allemagne tout d'abord, plus tard sur la Pologne et la Hongrie et plus loin ?

» Les écoles de Liége du siècle de Notger ne formèrent point des maîtres pour la chrétienté seulement ; elles formèrent aussi des missionnaires, des évêques pour les missions d'Europe et d'Asie ; et les colons suivirent les missionnaires.

» La basse Silésie fut dans le courant du XIIe siècle, écrit M. de Borchgrave dans son mémoire sur *les Colonies belges en Hongrie* et en Transylvanie, parsemée par des familles flamandes et *wallonnes*. »

---

(1) Voy. LAMBILLION, *Autoû d' l'aistréye*, p. 51 et suiv.

(2) Cf. *Wallonia* t. XIV (1906), p. 425.

» Pendant des siècles, aux environs d'Erlan notamment, à deux cent cinquante lieues d'ici, une colonie wallonne, dont on ne sait avec précision déterminer l'origine, conserva son autonomie religieuse, politique, et le langage liégeois en plein pays hongrois. Aussi confondant, comme il arrive trop souvent aux étrangers, le wallon avec le flamand, un nonce du Pape écrivait-il en 1480, dans son rapport au Saint-Père, au sujet de la Hongrie : « Ce royaume est encore habité par une tribu flamande qui parle un bon français, *abitato da gente fiamenga, liquali parlan dritto francese !* » Seuls les massacres commis par là-bas par les envahisseurs turcs purent avoir raison de cette colonie wallonne. »

Souvenirs des procès de sorcellerie (p. 341). — Parmi les rochers étranges qui jalonnent la vallée de la Honnelle, à Roisin, il s'en trouve un qui présente une cavité en partie bouchée. Le peuple la désigne sous le nom de « Cabinet des sorcières ». Et les vieilles content que jadis les sorcières y tenaient leurs sabbats et venaient danser près de ce rocher des rondes au clair de lune.

En 1566, dix femmes réputées sorcières, furent exécutées à Angre et à Roisin. Théodore BERNIER, le distingué archéologue qui s'occupa souvent de la région de Roisin, écrivit jadis la relation de ce procès. Il était membre du *Cercle archéologique de Mons*. Peut-être trouverait-on ces pages dans les *Annales* de ce Cercle.

Autre indication : A Jemappes, il existait naguère un charbonnage appelé, je ne sais pourquoi, *Fosse dèl sorcière* Hector VOITURON.

WALLONIA a publié des listes de noms de lieux apparentés à la Sorcellerie, dans ses t. VI (1898), p. 61, et IX (1901) p. 163.

Voici des notes complémentaires à ces articles.

TARLIER ET WAUTERS, dans leur *Géogr. et Hist. des communes belges*, (Canton de Perwez, p. 80), signalent à Corbais le *Buisson del Sorcière* et à Corroy-le-Grand le *Tienne del Sorcière*.

PICALAUSA, dans son *Histoire de Seraing*, p. 101, signale en cette commune le lieu dit *Aux macrèles*, plus tard dénommé « Quartier du bois ».

Enfin dans ses *Promenades historiques*, t. II, p. 220, le Dr BOVY parle en ces termes d'un arbre qui a disparu et dont le souvenir est, je crois, bien perdu :

« Sortant de Voroux [Voroux-Goreux], nous laissons la grande route à droite pour nous diriger sur Fontaine, en passant près de l'arbre de la *Macrale* (sorcière). D'où lui vient ce nom ? Un paysan auquel nous le demandâmes, nous répondit qu'il y avait autrefois dans le village de Horion-Hozémont une méchante femme, le fléau du canton, dont les maléfices s'exerçaient sur les hommes, sur le bétail et même sur les biens de la terre ; qu'après l'avoir convaincue de sorcellerie, les juges la condamnèrent à être brûlée vive ; et que, pour l'exécution de la sentence, on la conduisit au milieu des champs, où on la lia à un buisson d'épines, entouré de fagots auxquels on mit le feu. Le lieu de cette exécution, ajouta notre villageois, fut indiqué par un arbre qui a conservé le nom de *l'Âbe del macrale.* » O. C.

La danse des Olivettes. (p. 301). — Jadis, à Gochenée, après la dernière danse, on « faisait les olivettes ». Le vieux (70 ans) qui m'a conté la chose, n'a pu me dire en quoi cet exercice consistait, ni depuis quand, environ, la coutume a disparu. Je me suis adressé à d'autres personnes du village, sans succès. Jules VANDEREUSE.

Pour danser *les olivètes*, on place six chaises au milieu de la salle. Deux couples dansent, ils se désunissent et passent en courant entre les chaises : celui ou celle qui renverse un siège doit payer une amende fixée d'avance. — Telle est la communication anonyme (pourquoi?) qu'on nous envoie de Bruxelles, les renseignements se rapportant à Hautfays (1).

Il paraît que cette danse est également connue à Seraing.

Le nom est singulier, en nos contrées, et il s'agit certainement d'une danse importée.

Pour savoir si elle nous est venue par transmission de proche en proche, il faudrait s'assurer qu'elle existe ou a existé dans le Centre et le Nord de la France. On verra plus loin une indication précieuse à cet égard.

La danse des olivettes est une coutume provençale. Nous en trouvons la description dans un article du *Magasin Pittoresque*, t. IV (1836) p. 90.

« A l'époque de la récolte des olives, l'une des productions les plus précieuses du pays, toutes les communes sont dans l'usage de se réunir successivement et de célébrer des jeux et des fêtes dont on ne peut guère expliquer aujourd'hui l'origine et la singularité. Une vingtaine de jeunes gens costumés à la romaine, le casque en tête et le glaive au poing, marchent sur deux files, précédés de nombreux tambourins et de quatre personnages qui représentent un roi, un prince, un héraut et un arlequin. La musique joue tantôt un air vif et léger, et tantôt une marche grave et solennelle, selon les évolutions que le héraut fait avec sa canne, tandis que l'arlequin le contrefait de la manière la plus bizarre et la plus grotesque ; puis on s'arrête, et les danseurs en frappant leurs armes en cadence simulent un combat. Le roi et le prince en viennent aussi aux mains, et se battent avec la plus grande impétuosité jusqu'à ce que ces guerriers, satisfaits de la valeur et du courage de leurs chefs, battent des mains, poussent des cris de joie, éclatent en rires immodérés et recommencent leur marche et leur danse qu'interrompt bientôt un combat nouveau. »

D'autre part nous trouvons dans la *Revue encyclopédique Larousse*, n° du 29 avril 1899 (IXe année, n° 295), p. 337, cette note de M. A. THOMAS.

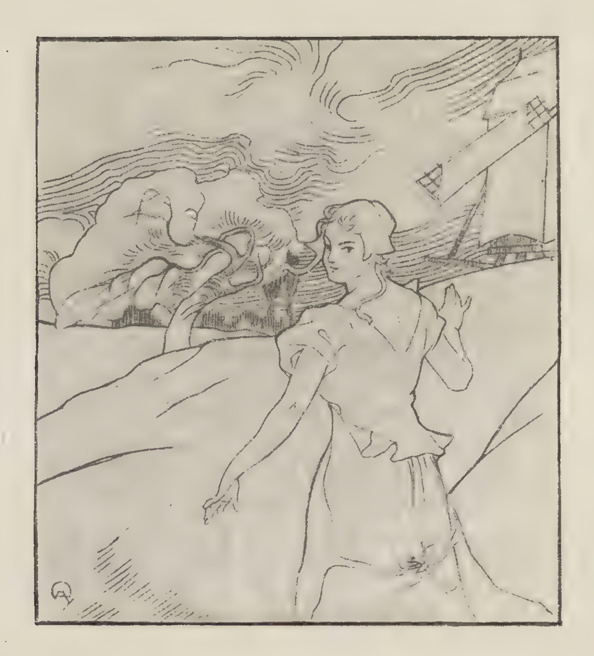
« *Jolivettes*, n. f. pl. Danse rustique qui, dans le Blaisois, s'exécute de

---

(1) [C'est tout à fait exceptionnellement que nous accueillons ce renseignement. L'anonymat ne se justifie nullement. On peut prendre ici le pseudonyme que l'on désire et nous respectons l'incognito des personnes qui le demandent. Mais nous tenons personnellement à savoir à qui nous avons à faire. — N. D. L. R.]

la façon suivante. On place de front trois chaises en laissant entre elles une place suffisante pour le passage des danseurs. Ceux-ci, au nombre de trois, parcourent à la file la ligne sinueuse formée par les intervalles en contournant la chaise placée à chaque extrémité et refont le même trajet en sens inverse. Le dernier, au lieu de faire le tour de la dernière chaise, tourne par-devant et se trouve ainsi le premier de la file. — C'est ce qu'on appelle en bon français la danse des *Olivettes*, exécutée en Provence après la cueillaison des olives. C'est par étymologie populaire que le mot *Olivettes*, dont on ne comprenait plus la raison d'être dans nos provinces du Nord, a été transformé en *Jolivettes*. »

O. C.





HISTOIRE

LAURENT DECHESNE. **L'Avènement du Régime Syndical à Verviers**. Avec gravures, carte, diagramme et notes historiques originales. Paris, Larose et Tenin. 1 vol. (19.5 × 12.5) de 552 p. Prix : 5 fr.

Un jour que de sa chambrette de Hodimont, M. DECHESNE rêvait à la vue des collines hérissées de cheminées noires et d'usines bruyantes qui sont tout Verviers, il admira l'activité de sa ville natale et il se promit de la décrire. L'étudiant chercheur et indépendant qu'il était s'assigna pour tâche de faire l'histoire de l'industrie de la laine à Verviers. Ce serment, fait il y a quinze ou vingt ans, a dirigé sa vie intellectuelle. Pour connaître l'industrie lainière, il se rendit en Angleterre, y vécut de longs mois et publia un livre sur les origines et les progrès de cette industrie chez les anglais. Puis, il étudia les syndicats en Belgique, le mouvement des grèves, les crises économiques, se disant qu'un beau jour il aurait acquis assez de connaissances et réuni assez de matériaux pour écrire l'histoire économique de sa ville natale. L'étude sur les origines du mouvement syndical à Verviers se rattache à cette préoccupation générale. Ce pourrait être un livre de politique, un livre de déclamations. Le sujet s'y prête à merveille. C'est, et cela vaut mieux, un travail de science, de pure science.

Page de vie bien intéressante, en vérité. La réalité est le plus merveilleux des poètes. Saisie aux heures décisives, elle donne les plus fortes inspirations.

Du 1er janvier au 31 décembre 1906, la lutte fut intense à Verviers entre les patrons et les ouvriers et elle s'y présenta avec des caractères nouveaux. Nul n'ignore qu'en ce coin de terre dépourvu de beauté, les volontés sont rudes et hardies, l'individualisme aussi développé dans la classe ouvrière que dans les milieux bourgeois. Plus d'une initiative économique qui s'est répandue dans notre patrie est issue de Verviers.

Des centaines de tisserands étaient en colère contre leurs patrons, lorsqu'un nouvel essai d'introduire dans les fabriques le tissage à deux métiers fit éclater les protestations. Une réclamation en suggéra une autre; les corps de métiers s'émurent. Chacun revendiqua pour son compte ce qu'il désirait sourdement depuis des années. Les ouvriers constatèrent que, réunis, ils avaient quelque puissance. Les organismes qu'ils avaient créés déjà leur facilitaient le rapprochement et leur suggéraient des idées. On vit les grèves s'enchevêtrer : tisserands, cardeurs, peigneurs, filateurs, teinturiers, employés de tramways, ferronniers, allumeurs de gaz, servantes, médecins mêmes ; tout le monde s'en mêla. La coalition des patrons avait précédé celle des ouvriers. Le lock-out fut proclamé plusieurs fois. M. Desenfans, président du Conseil de conciliation, n'avait pas un instant de repos. Peu à peu, on en vint à élaborer de véritables règlements de travail qui imposaient aux ouvriers comme aux patrons des conditions générales auxquelles tous les contrats individuels devraient obéir. C'est proprement là ce que M. Dechesne appelle l'avènement du régime syndical. Chaque syndicat d'employeurs ou d'employés étudie, délibère et formule un code du travail approprié à son industrie. Ce code du travail règlemente la durée du labeur, son prix, les repos, les renvois, l'emploi des machines, la répartition du travail en cas de crise ; c'est un code social, — non pas individuel — conçu pour une collectivité, — non pour des égoïsmes personnels —. C'est la naissance, sous la poussée des situations économiques, d'un droit nouveau.

On nous dira que nous avons, depuis dix ans, une loi sur les associations professionnelles dont l'article 10 permet de faire des conventions de ce genre. Sans doute. Mais cet article 10 n'a pas encore reçu d'application. Son idée n'est pas entrée dans les mœurs. Les conventions conclues à Verviers le furent par des syndicats qui, pour éviter les responsabilités légales, n'avaient pas rempli les formalités nécessaires en vue d'assurer à leurs arrangements la force dont les munit la loi sur les associations professionnelles. Soit. Il n'en n'est pas moins constant qu'en 1906 à Verviers, patrons et ouvriers firent, chacun de leur côté, du droit syndical, au moins par son esprit, du droit collectif, et non du droit mesquin, égoïste et purement personnel. De là à l'entrée du véritable droit syndical dans la vie, il n'y a qu'un pas et grâce à l'exemple de Verviers, il sera sans doute plus promptement franchi.

Je crois bien que j'ai oublié de signaler des notes historiques qui donnent de l'inédit sur l'histoire du mouvement social à Verviers à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Une rapide analyse, écartant les faits, enlève à un récit de ce genre, sa véritable beauté. Qui veut s'instruire de l'histoire contemporaine de Verviers lira avec intérêt l'étude de M. Dechesne, en attendant que nous ayons l'histoire complète de cette population volontaire et laborieuse. L'impartialité de la page qui nous est offerte aujourd'hui nous fait bien augurer des autres, tout autant que de la réelle science économique de l'auteur.

F. Mallieux.

o o o

Cercle hutois des Sciences et Beaux-arts. Annales. Tome XV, 4e et dernière livraison.

(p. 183 à 197), E. Jopken. — *Chez les prébendresses des grands malades (1745).*

(p. 198 à 204), Le même. — *Note sur trois tableaux provenant du grand hôpital de Huy.*

(p. 205 à 209), Le même. — *Frais de culture et de vendange des vignobles appartenant à la maison des grands malades en 1566.*

Ces trois petits articles montrent quelle inépuisable mine de documents constitue le fonds des archives des hospices de la ville de Huy. On y trouve, en effet, une foule de renseignements importants pour l'histoire politique, artistique, littéraire ou simplement anecdotique. Mais nous voudrions que ces documents nous fussent révélés d'une manière plus méthodique. L'auteur a tort de disperser en morceaux aussi menus et aussi disparates les résultats des ses recherches. Pourquoi ne groupe-t-il pas ses notes sur tel ou tel sujet déterminé de façon à nous donner un travail utile et original ? Nous n'approuvons guère non plus des publications comme la note *sur les prébendresses des grands malades* : il y a dans les archives bien des faits plus dignes de mémoire que le récit de banales querelles de vieilles femmes et il convient de laisser dans un oubli éternel ces menus potins quand ils n'ont pas plus de saveur ou d'originalité.

(p. 210 à 217), G. Fréson. — *La situation du clergé à Huy pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.* — L'auteur s'attache à démontrer que le clergé hutois ne vécut pas, pendant les guerres de Louis XIV, dans l'opulence et le luxe que lui a reproché l'historien Gorrissen, auteur d'une histoire de la ville de Huy, qui est la continuation de la célèbre *Histoire de la ville et château de Huy* de L. Mélart, et qui fut publiée à Huy en 1839, in-8°.

(p. 218 à 296), A. Grégoire. — *Deux poètes belges : Félix Bodson et Edmond Henvaux.* — Etude d'histoire littéraire donnant la biographie de ces deux poètes liégeois et analysant leurs principales œuvres avec une admiration dithyrambique, qui est malheureusement de nature à diminuer la portée des plus justes éloges.

E. Fairon.

Institut archéologique liégeois. Bulletin. Tome XXXVII, 2e fascicule.

(p. 159 à 286), Ch. Defrecheux. *La neutralité liégeoise.* — Nous cédons bien volontiers, pour l'examen de ce mémoire, la plume à notre excellent collaborateur et ami M Félix Magnette.

(p. 287 à 294), A. Body. — *L'art de l'incrustation à Spa.* — On sait que la tabletterie peinte et vernie a été la principale industrie d'art de Spa depuis la fin du XVIe siècle. Les récentes expositions d'art ancien

ont fait connaître des spécimens d'un autre art exercé dans la célèbre ville d'eaux. C'est la fabrication d'objets de toutes sortes en bois incrusté de nacre et de perles. Cette industrie, d'origine orientale, fut pendant longtemps en honneur dans la jolie cité franchimontoise : le tsar Pierre le Grand fit même la commande d'une série de panneaux de revêtement en bois incrusté, destinés à lambrisser entièrement une des salles du palais impérial. Cet art, on ignore pour quelles raisons, disparut à Spa dès le second tiers du XVIIIe siècle. Nul mieux que l'érudit historiographe de Spa ne pouvait nous en faire l'historique.

(p. 295 à 307), L. RENARD. — *A propos d'une donation de monnaies romaines faite par le Dr Alexandre à l'Institut archéologique liégeois.* — Le vénérable et dévoué conservateur du musée archéologique a fait don à l'Institut d'une série de 1239 pièces de monnaies anciennes qu'il avait recueillies depuis 25 ans dans la Hesbaye et particulièrement aux environs de Tongres. Cette belle série monétaire est minutieusement décrite par M. RENARD. La pièce la plus ancienne est de l'an 12 avant Jésus-Christ, la plus récente a été frappée sous l'empereur Focas, qui vivait de 602 à 610 de notre ère.

(p. 309 à 319), G. JORISSENNE. — *Réflexions sur certaines configurations des moulures à l'époque romane et aux époques ultérieures jusqu'au XVIe siècle.* — Belle étude d'art comparé où l'auteur examine les modifications caractéristiques que subirent les moulures pendant la seconde moitié de l'époque romane. Ces modifications permettent de dater un monument, des ruines ou des débris d'œuvres exécutées entre le Xe et XIVe siècle.

(p. 321 à 336), P. HENAUX. — *La tombe belgo-romaine de Borsu.* — Nous avons naguère signalé la belle trouvaille d'antiquités romaines faite par M. H. à Vervoz. Les fouilles que ce chercheur averti a fait exécuter à Borsu viennent de donner un résultat plus remarquable encore. Elles ont mis au jour le mobilier d'une riche sépulture belgo-romaine du second siècle de notre ère. Ce mobilier se compose de 36 objets : un en or, un en plomb, cinq en bronze, deux en verre, huit en fer et dix-neuf en terre-cuite. L'exploration des tombes de Vervoz et de Borsu permet désormais de déduire certaines règles relatives aux rites suivis dans l'arrangement des dépôts funéraires. Nous sommes convaincus que les recherches de M. H. nous ménagent encore d'autres surprises et que son extraordinaire don de divination saura exhumer de la terre du Condroz tous les dépôts romains qui s'y trouvent encore cachés.

(p. 337 à 360), Th. GOBERT. — *Banquets officiels à Liége au XVIe et XVIIe siècle.* Les banquets d'apparat donnés en plein air étaient partout de tradition depuis le moyen-âge jusqu'au XVIIIe siècle. Ils étaient le plus souvent offerts par les princes ou souverains ; mais les autres corps constitués et surtout les administrations des villes savaient aussi organiser des festins très somptueux. A Liége, ces fêtes avaient ordinairement lieu dans la cour du palais. Les chroniqueurs ont conservé le souvenir de festins célèbres, offerts par les princes-évêques à la population liégeoise :

tel le banquet donné par Otber en 1092, celui d'Adolphe de la Marck en 1313, celui de Jean de Heinsberg en 1419, celui d'Ernest de Bavière en 1581 et celui de Ferdinand de Bavière en 1612. M. Gobert publie le menu d'un de ces repas gigantesques, organisé lors de la joyeuse-entrée du prince-évêque Robert de Berg en la cité, en 1557. L'inauguration d'un nouveau souverain donnait toujours lieu aux cérémonies les plus somptueuses et aux réjouissances publiques les plus enthousiastes. Le luxe dispendieux déployé dans ces banquets par le prince ou par les villes grevait lourdement les finances publiques. Aussi le pouvoir souverain s'efforça-t-il de réfréner ces dépenses exagérées en promulguant de nombreuses ordonnances prohibant les festins publics. Au XVIII[e] siècle, les banquets en plein air sont remplacés par des repas à l'intérieur et un peu plus modestes.

(p. 361 à 370), L. Renard. — *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1907 par l'Institut archéologique liégeois.*

E. Fairon.

o o o

Ch. DEFRECHEUX. **Histoire de la Neutralité liégeoise.** Liége, Impr. Liégeoise, 1907. — 134 pages 8°. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXVII.*)

La neutralité de l'ancien pays de Liége n'a encore été l'objet d'aucun travail d'ensemble. Pas n'est besoin de dire que les anciennes histoires populaires de la principauté ne paraissent pas même se douter de l'importance de la question. Seuls, quelques auteurs récents en ont disserté occasionnellement selon les besoins du récit : tels MM. Lonchay, Huisman, Pirenne, De Marneffe. M. H. Helbig, en 1875, n'a étudié qu'un des traités de neutralité, celui de 1630. Il faut arriver à 1890 pour voir M. Eug. Duchesne s'attacher à examiner, dans un point de vue d'ensemble, le problème de la neutralité liégeoise, mais cela uniquement à propos de deux ouvrages parus à cette époque sur notre pays, et sans donner de références. Enfin, presqu'en même temps, paraissaient à Liége, le travail de M. Defrecheux, et à Paris, un livre bien intéressant de M. Sage sur les *Institutions politiques du pays de Liége au XVIII[e] siècle,* dont un chapitre tout entier est consacré au sujet traité par notre concitoyen (1).

Ce dernier peut s'accorder le mérite qu'il a donc été le premier à « s'attaquer » de front à un point de notre histoire liégeoise tant négligé jusqu'ici, et à vouloir examiner de près une institution du droit public liégeois d'une importance extrême, vu qu'elle était la garantie et la sauvegarde extérieure de toutes les autres.

La tâche était malaisée, d'abord parce qu'elle était neuve, ensuite et surtout parce qu'elle exige, pour être menée à bien, de fortes connais-

---

(1) *Wallonia* rendra compte de cet ouvrage.

sances préalables en matière de droit international ; autrement dit, il faut, pour pouvoir traiter avec toute la compétence nécessaire un sujet tel que celui qui a requis l'attention de M. D., être à la fois juriste et historien. Or, tout le côté juridique de la question a été traité par lui d'une façon trop peu approfondie, même dans son chapitre I. On voudrait trouver dans son *essai* un exposé théorique des idées ayant eu cours, depuis le XVᵉ siècle jusqu'à nos jours, en matière de neutralité ; l'évolution de ces idées est bien indiquée de place en place, mais, avec une discrétion inopportune, comme si l'auteur avait hâte d'en revenir, après quelques lignes, à l'exposé chronologique des faits d'ordre politique et militaire. Celui-ci absorbe presque exclusivement son attention, si bien que cette histoire de la neutralité liégeoise n'apparaît plus, à foule d'égards, que comme une histoire extérieure et militaire de la principauté. Evidemment, ce qu'a voulu essentiellement l'auteur (voir l'introduction), c'est raconter les vicissitudes par lesquelles passa la principauté pour faire admettre et défendre sa neutralité ; mais ce qu'aurait dû faire l'historien de notre neutralité est bien autre chose encore ! Le travail, tel qu'il nous est présenté, a de la surface ; mais il manque de relief, de profondeur, d'ampleur. Le seul chapitre de l'ouvrage précité de M. Sage, tout restreint soit-il, contient relativement plus d'observations intéressantes, d'aperçus exacts, de remarques faisant bien pénétrer dans le fond des choses, que l'étude entière de M. D. Les quelques faits que retient M. Sage pour étayer ses considérations sont traités avec plus de soin que n'a fait notre concitoyen, parlant des *mêmes* points, ce qui n'aurait pas dû être le cas ; il est même certains documents de nos archives qui ont échappé à son attention et que l'écrivain français a heureusement mis à profit (1).

Rendant hommage, au surplus, au sérieux labeur auquel s'est déjà livré M. D. et reconnaissant que celui-ci a su déblayer fort heureusement le terrain, nous osons émettre le vœu, qui sera certes partagé par ceux, de plus en plus nombreux, qui se passionnent de nouveau pour l'histoire liégeoise, que notre distingué concitoyen reprenne l'étude qu'il a eu la bonne idée d'entreprendre, et la pousse à fond et dans toutes les directions.

F. Magnette.

o o o

Malines jadis et aujourd'hui par Léopold GODENNE, avec introduction historique par le chanoine A. Kempeneer. — Malines, L. et A. Godenne, 1908. In-8°, 704 p.

Nous avons une bonne raison pour présenter ce volume aux lecteurs de

(1) En général, il nous a paru que l'auteur a fait un usage trop modéré des documents d'archives. — Voir les observations de M. Kurth dans son compte-rendu paru aux *Archives Belges*, n° du 25 octobre 1908.

Wallonia : il est l'œuvre d'un wallonisant. M. Léopold GODENNE, auteur de ce gros livre savant sur une ville flamande, n'est autre que l'ancien éditeur de la *Marmite*... Vous vous souvenez de la *Marmite*, ce journal étonnant qui parut, chaque semaine, pendant des années, sans renouveler sa matière, puisée au tonneau que l'*Armonaque dè Mons* avait pourtant déjà presque vidé.

D'ailleurs Malines, mais c'est une vieille ville liégeoise, et nous tâcherions de démontrer qu'elle nous appartient à ce titre si nous étions affligé de chauvinisme, infirmité française de nom, germanique de fait.

M. GODENNE, ou plutôt M. le chanoine KEMPENEER, s'étend, au début de l'ouvrage, sur les anciennes attaches liégeoises de Malines.

Dans une page de son admirable *Histoire de Belgique*, M. PIRENNE avait déjà sobrement expliqué comment les évêques de Liége durent finir par abandonner à elle-même « cette annexe lointaine qui, par ses institu-
» tions comme par son histoire interne, diffère du tout au tout du groupe
» des villes liégeoises et présente au contraire une étroite parenté avec les
» cités brabançonnes ses voisines, adonnées comme elle à l'industrie
» drapière (1) ».

Il est curieux de constater que le dernier des princes-évêques de Liége, François-Antoine de Méan, déchu de sa souveraineté, devint archevêque de Malines. Ce prélat, dont le supplice du « martyr » Chapuis avait rendu le nom « à jamais impopulaire dans toutes les localités de la vallée de la Vesdre » (2), se qualifiait lui-même de *tiesse di hoye*. Il mourut en 1831, et ce fut un artiste liégeois, Louis Jehotte, qui sculpta le mausolée de marbre blanc consacré à sa mémoire dans une chapelle de la cathédrale de Malines.

M. GODENNE donne une excellente reproduction de ce monument (3). Son livre est d'ailleurs illustré presque à chaque page, et je féliciterais l'auteur d'avoir rencontré un éditeur aussi consciencieux et aussi habile, si ce compliment ne pouvait inquiéter sa propre modestie.

Nous étudions ainsi et nous voyons Malines rue par rue, maison par maison, et en outre de cet abondant commentaire graphique, nous avons de nombreux dessins, frontons, culs-de-lampe de M. Alfred Ost, dont la verve nous eût encore plus amusé si l'inspiration en avait été plus souvent renouvelée.

L'auteur a fait la part belle au folklore malinois, qui sort de notre cadre, ce qui ne veut pas dire que nous nous en désintéressions : les pages consacrées aux usages locaux se lisent avec autant de profit que d'agrément et reposent de l'énorme documentation de ce livre complet et compact, débutant comme une monographie historique et finissant vers la 700e page, par les renseignements utiles d'un guide de poche, sur

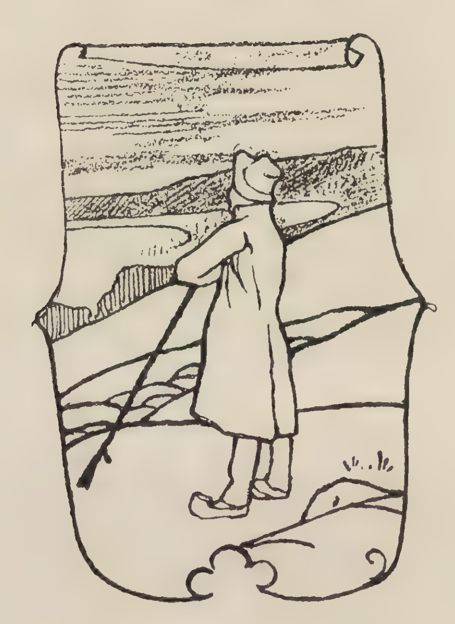
---

(1) T. II, p. 19.
(2) *Biographie Nationale*, t. XIV, p. 205.
(3) p. 73.

le tarif des voitures de place et sur le nombre des levées quotidiennes des boîtes aux lettres. Une table des matières détaillée à souhait — et qui est elle-même illustrée — facilite les recherches et constitue un résumé pratique du livre.

Quant à celui-ci, on pourrait lui trouver des défauts, comme à toute œuvre de ce genre ; mais tel qu'il est, écrit avec conscience, édité avec art, c'est un beau, un excellent livre, et je souhaite qu'une œuvre semblable soit consacrée à chacune de nos villes wallonnes.

Stoisy.



TABLE

TABLE - INDEX

Les noms des collaborateurs sont seuls en PETITES CAPITALES.
L'*Italique* est réservée au titre des ouvrages analysés.
L'abréviation « c-r » signifie « compte rendu ».

D

WALLONIA

XVII


WALLONIA 1893

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui

RECUEIL MENSUEL

FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON.

XVII

1909

LIÉGE

Bureaux : 12, rue Léon Mignon.

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE S. A.

PROGRAMME

Wallonia, revue mensuelle fondée en 1893 et qui paraît régulièrement depuis lors, est une publication à la fois historique, artistique et littéraire, strictement Wallonne.

Ses vues sont essentiellement patriotiques. Elle cherche, en exaltant les œuvres, en honorant les hommes de Wallonie, à donner à cette partie de la Belgique une meilleure conscience de son originalité, de sa valeur et de sa force. Elle combat la Lutte des races mais elle prône l'Emulation des Wallons et des Flamands dans l'étude de leur passé, l'estime de leur présent et l'espoir de leur commun avenir. Elle est d'avis que le patriotisme idéologique est dangereux, et que seul est légitime celui qui s'appuie sur un sentiment éclairé et bienveillant.

Elle condamne donc les exagérations flamingantes. Mais, avant tout, elle cherche à éclairer le Sentiment wallon par l'étude de ce qui, dans le présent et le passé de notre race, est de nature à mieux faire connaître, et donc mieux aimer, notre douce Wallonie, ses grands hommes et leurs grandes œuvres.

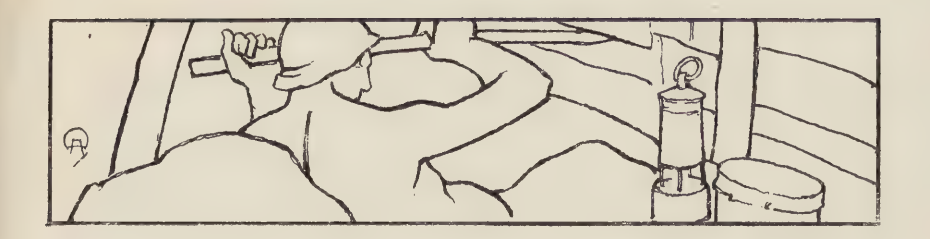
Sans s'abstraire de son pays politique, elle est *particulariste* en ce qu'elle favorise l'efflorescence des originalités provinciales, elle est *décentralisatrice* en faveur du réveil des anciennes capitales et centres, autrefois si riches en intellectualité.

Pour réaliser ce programme, elle fait appel aux hommes de science et aux artistes conscients de leur nationalité. Elle les unit dans un même effort désintéressé, en faveur de la Renaissance « ethnique » de la Wallonie, seule capable de doter à nouveau ce pays d'une vie propre et de le défendre contre les envahissements intellectuels contraires à son développement normal.

Wallonia est au reste absolument indépendante de toute politique, de toute philosophie particulière, de tout groupement organisé, de toute association quelconque.

Elle vit de ses propres ressources : œuvre spontanée et libre, elle attribue son succès au caractère général du Mouvement wallon qui s'affirme désormais dans toutes les classes de la Société, — et qu'elle entend servir, sans avoir la prétention de le diriger.

(Extrait d'une circulaire d'Avril 1901.)



La Bataille de Jemappes

Un Monument Commémoratif

Au cours d'un article paru il y a quelques temps dans *La Province*, j'émettais le projet de glorifier la Bataille de Jemappes par l'érection d'un monument et par une imposante manifestation.

Trois mois se sont passés depuis, et l'idée a fait du chemin. Elle a provoqué un petit déluge d'encre au milieu de quoi on a quelque peine à se retrouver. L'immense majorité des journaux belges et français l'ont accueillie avec enthousiasme, tandis que les autres la combattaient avec acharnement. On a voulu jeter sur le projet d'une Commémoration de la Bataille de Jemappes, la suspicion, on a voulu surtout, tenter de détourner le but que je poursuivais en lançant cette idée. Les arguments que ses adversaires opposent aux raisons qui motivent sa réalisation, sont minces et n'ont en vérité rien d'irrésistible.

C'est Jemappes, première grande victoire républicaine, qui rendit possible la Liberté et la diffusion des réformes généreuses proposées par l'Assemblée Législative. Jemappes fut le prélude de la prodigieuse et quasi légendaire épopée républicaine. La jeune république âgée de quelques semaines, s'y jeta étourdiment avec tous ses enthousiasmes, avec tous ses espoirs, avec toute sa fougue et son désir de faire la guerre au monde, et elle puisa dans le succès la force de vivre et celle de vaincre encore.

Quarante mille hommes sous les ordres de Dumouriez, républicain d'occasion qui ne cachait pas ses rêves royalistes, quarante mille soldats pour la plupart jeunes, novices, non aguerris, marchèrent des semaines entières, vêtus d'uniformes disparates, pieds nus et le ventre vide, pour, en fin de compte, aboutir à Jemappes

où, derrière des marécages et trois cent bouches à feu, les Autrichiens disciplinés, confiant dans la science de leurs chefs et forts de leurs régiments rompus à toutes les fatigues, à toutes les marches, à tous les combats, les attendaient. Mais les troupes de la Convention avaient la foi jeune et fervente des peuples qui renaissent, et un souffle d'enthousiasme remuait la grande âme de l'armée que fouettait l'harmonie âpre et passionnée de *La Marseillaise* jouée par les musiques de tous les régiments français. Car ce concert puissant dura pendant toute la bataille, huit heures durant, le chant formidable balaya la plaine. A travers le bruit du canon et de la mêlée, on l'entendait qui vibrait dans l'air et c'était comme une harmonie voluptueuse et grave qu'aurait éparpillée sur les troupes un illusoire chœur de victoires. La mêlée tordait la plaine et le coteau de cette musique rouge, ce chant passionné crispait effroyablement les nerfs des soldats jetés les uns contre les autres et qui s'entretuaient à l'arme blanche.

Cela dura huit heures, toute une belle matinée d'automne, sous un soleil blond dont les rayons légers comme des sourires d'enfants jouaient dans les plis des drapeaux, sur les cuivres des armes et des shakos ; si bien qu'on eût dit, tant d'innombrables reflets scintillaient sur les uniformes, que ces hommes se battaient avec des morceaux de soleil....

Ce jour-là, l'armée gagna la bataille en chantant. Le lendemain, elle pénétra dans Mons ; et les troupes affamées de gloire, qui rêvaient de porter avec les principes des Droits de l'homme, la liberté au monde, continuèrent sur Bruxelles et sur Liége, leur marche triomphale.

En parcourant le vaste champ de bataille, j'ai songé souvent qu'un mémorial devrait éterniser ce glorieux événement. Sur les champs nus, rien ne rappelle cette formidable mêlée. Et pourtant, ce fut une des plus grandes luttes qui furent jamais : la lutte de deux âges et de deux mondes, une lutte de titans dont l'avenir et la liberté étaient l'enjeu. Car ils étaient un peu tous des rédempteurs, ces soldats de la jeune République qui tentaient de réaliser leur rêve à coups d'épée. Ils s'étaient débarrassés du joug des siècles qui pesaient sur eux, et maintenant ils voulaient à leur tour émanciper les peuples que le passé et ses erreurs jugulaient encore.

Ce ne fut guère leur faute, si l'avenir les trahit, car leur rêve était trop beau : ils en furent grisés jusqu'à ne plus le voir.

Les libérateurs oublièrent parfois leur rôle, des excès furent commis, qu'importe ! Le geste est là, le geste large qui montrait la route nouvelle.

Et c'est ce geste-là que nous voulons glorifier en éparpillant un peu de laurier sur le champ de bataille.

Jemappes affirma la force de la jeune République sortie de la Révolution et lui permit de réformer la vie du peuple en achevant l'œuvre d'émancipation indiquée par les Droits de l'homme. — Dans le prodigieux concert que faisaient les musiques françaises jouant *La Marseillaise*, la victoire chantait une hymne à la liberté : le soir du 6 novembre 1792, elle battit pour la première fois des ailes et, des plaines de Jemappes, s'envola à travers l'Europe où parfois au long du siècle ses battements réveillèrent l'espoir au cœur des peuples opprimés.

Si le hasard des armes avait donné la victoire à l'Autriche, qui sait ce qu'eût été l'avenir ? C'était la chute de la République, le rétablissement de l'ancien régime, c'était l'ère de libertés et de progrès retardés, indéfiniment.

La France, ce jour-là, commença son rôle de grande initiative. L'aube d'un monde se leva de la bataille de Jemappes.

Le 6 novembre 1792, naquit une ère nouvelle, celle où nous vivons.

Cela vaut bien d'être éternisé par un peu de granit et de bronze, cela vaut bien un pèlerinage aux lieux qui virent le commencement de ces choses. Pour nous, Wallons qui aimons la France comme notre patrie intellectuelle, cette fête du souvenir, où l'on glorifiera la naissance de l'époque actuelle, sera en même temps la fête de notre race en qui dort et rêve un peu de la France.

Et cela sera !... Un monument imposant éternisera somptueusement cette date essentielle de l'histoire. Cela sera, il le faut, il le faut plus que jamais : les attaques odieuses dont cette idée a été l'objet rendent nécessaire, indispensable, sa réalisation [1].

---

[1] Un comité provisoire s'est formé à Mons et a lancé un *Appel* ainsi conçu :

« La Bataille de Jemappes marque une date considérable, non seulement dans les annales de la France, mais encore et surtout dans celles de l'Humanité.

» Ce fut là que la réaction, arrêtée à Valmy, subit un échec décisif.

» Jemappes, c'est plus qu'un fait de guerre fécond en résultats : c'est le vieil ordre des choses qui sombre, une ère nouvelle qui commence, la porte qui s'ouvre au régime de liberté et de progrès.

» Nous voulons célébrer ce moment glorieux de l'histoire.

» Nous gardons le souvenir reconnaissant de tout ce que la France a fait pour nous ; de notre plein gré, nous nous sommes associés à ses gloires ; nous participons à sa culture intellectuelle et à sa civilisation : nous pen-

Prenant entre cent autres, une des lettres qui me sont parvenues, je ne puis mieux conclure qu'en citant ces quelques lignes enthousiastes de notre grand romancier Camille Lemonnier.

« Si je suis des vôtres, mon cher Confrère, cent fois oui, puisque le » sang héroïque de la France coula ici et que la commémoration projetée » sera une réparation à un inqualifiable oubli. Déjà Michelet dans sa » grande page sur Jemappes, l'appelait. Grâce à vous, ce sera bientôt » un fait accompli et la Belgique en demeurera honorée comme pour » une dette glorieuse enfin acquittée. Je hais la guerre, mais celle-ci fut » la guerre sainte d'où le monde et nous-mêmes sortirent régénérés.

» Applaudissement donc, et tambours en avant !

(s) Camille Lemonnier.

Cette *guerre sainte* nous la glorifierons : l'ère contemporaine aura, à Jemappes, son apothéose !

Hector VOITURON.

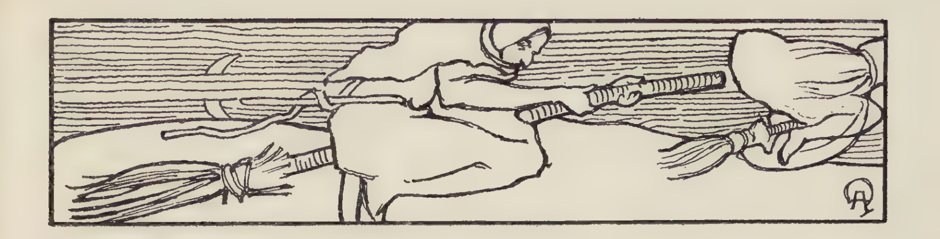


---

sons qu'il nous appartient de prendre l'initiative de la Commémoration de la journée du 6 novembre 1792.

» Nous vous invitons à la célébrer avec nous. »

Prière d'adresser les adhésions à M. le baron Jules Du Vivier (9, rue du Mont-de-Piété, à Mons) président du Comité provisoire.



Un procès de sorcellerie à Lessines en 1681

Nous devons à l'extrême obligeance de feu Théodore Lesneucq, dont *Wallonia* annonce la mort regrettable, la communication du procès de deux sorcières à Lessines en 1681.

Tous les documents qui se rapportent à ce procès ont été extraits des Archives de Lessines, et mis en lecture par le regretté défunt, alors qu'il était secrétaire de cette ville.

La publication intégrale de ces documents eut offert un vif intérêt mais eut dépassé notablement les dimensions de cette Revue. Nous avons cru faire chose utile en ne donnant qu'un résumé succinct de ces pièces, mais en le faisant suivre d'une analyse coordonnée de tous les points concernant le folklore.

Jules DEWERT,
Archiviste d'Ath.

I.

Résumé du procès.

Le 16[e] jour de septembre 1681 un certain nombre de bourgeois et manants furent assemblés au Greffe échevinal de la ville de Lessines. On leur exposa qu'il y avait certaines personnes suspectées de sortilège et on leur demanda si elles étaient d'avis « de les prendre et fournir aux frais des consultes, officiers des haultes œuvres, leur nourriture et aultres semblables frais ».

Les coustumiers et bourgeois furent d'avis que l'on informerait premièrement et quant aux frais qu'ils y contribueraient. A l'instant Barbe Delrue ayant appris qu'on la devait appréhender

comme sorcière vint se constituer prisonnière « pour se faire réparer d'honneur ». On arrêta ensuite Madeleine Herreweghe, veuve de Jaspar Dutillieux.

Les dépositions des témoins avaient commencé le 15 ; elles continuèrent du 16 au 20 inclus et furent confirmées les 24 et 25 septembre.

Quant aux accusées, interrogées une première fois le 19, elles nièrent tout ce qu'on leur reprochait ; mais à un deuxième et un troisième interrogatoires, les 22 et 23, elles entrèrent en aveux ; les 24 et 25, on les confronta avec les témoins au sujet des faits qu'elles persistaient à nier. Le 25, le réquisitoire fut prononcé contre elles par le procureur d'office.

Le 27, les « licentiez ès lois et advocats en la Cour à Mons », avaient rendu un avis conforme.

L'exécution eut lieu le 2 octobre 1681 et, selon la sentence, leurs biens qui ne consistaient qu'en meubles, furent confisqués et vendus au profit de S. A. le prince de Vaudemont.

Une collecte faite dans la ville permit à grand peine de subvenir aux frais du procès et de l'exécution.

Nous donnons ci-après, à titre de curiosité, la sentence prononcée, qui est comme un résumé des dépositions produites.

Sentence de Marie-Barbe Delrue.

« Come il seroit venu à la cognoisance des sieurs mayeur et eschevins de la franche ville de Lessines que Barbe Delrue vesve de Nicolas Créteur natifve de ladite ville, éagée de septante-quatre ans, vendeuse de meubles de son mestier, se seroit de tant oubliée et esloignée de debvoir d'une bonne chrestienne quy est de vivre en la crainte du seigneur Dieu, observant ses commandements et de nostre mère la Ste-Eglise apostolique et romaine, que passé neuf à dix ans elle auroit adhéré au diable, ennemy de nostre nature et à ses œuvres, renoncé à son baptesme et St-Crême, d'estre marcquée du diable son galant nommé Chirlotin en dessoubz la boudenne, avecq lequel elle heu souvent accointance, et esté aux danses nocturnes, d'avoir esté chercher des courroyes de St-Jean la veille dudit Saint et recueillir dessoubz des flucquières [*fougères*] des petits grains quelle at donné à son dit galand lequel luy en at rapporté de la pourrette (1) grisattre ; de laquelle pourrette elle at

(1) *Pourrette*, « poudrette », poudre.

fait plusieurs maléfices et aussy comme d'avoir fait avorter deux enfans à Franchoise Cacheur feme à Charles Couvreur en laissant tomber de laditte pourrette devant sa porte, à raison qu'elle avoit fait beaucoup de discours d'elle ; et y at encore donné de ladite pourrette à l'enfant Jacques Deschamps lors malade à dessein de le guérir, item et donné d'icelle pourrette à l'enfant Jacques Duquesne, cordier, à dessein de le faire devenir malade et puis luy en at encor donné à dessein de le guérir ; de plus at donné de ladite pourrette à Marie Mosnier, fille de Vinchent, sur une pome que ladite Marie avoit en mains, à dessein de la faire languir et morir comme en effet elle en est morte. Elle at meslangé de ladite pourrette dans des estouppes qu'une fille d'Evrebecq venoit acheter à sa maison à dessein de faire morir une vache come elle est aussy morte, elle at encore maléficiez et causé le diable au corps d'Elisabeth Caeng, pauvre jeusne fille, eagée d'onze à douze ans à raison que come ladite Delrue se promenoit sur le marchet pour vendre quelques meubles ladite Caeng l'avoit fait tomber et gasté aucuns des dits meubles d'elle, à cause que Marie Creteur sa propre fille, feme à Pierre Delbruyère, chapelier, demeurant à la ville de Gand luy avoit refusé une chemise elle luy at envoyé des mol fromages salés que sadite fille luy avoit demandé sur lesquels elle at mis de ladite pourrette à dessein de nuire en toutes sortes de fachons à sadite fille à son mesnage mesmes assez que les chappeaux que fesoit son marit ne prenderoit point teintures et couleurs, come en effet les enfans de ladite Marie Creteur sont défectueux et tortus ; elle n'at point heu depuis du lait pour alimenter ses dits enfans et les chapeaux ne prennent point teintures et bref est réduite à la pauvreté come ladite Delrue sa mère at désiré et souhaicté; ayant continué de semblables actions exécrables depuis neuf à dix ans encha ; et plus particulièrement reprinses en son procès criminel dernièrement instruit à l'apaisement de justice. Et come telles exécrations et maléfices sont odieux devant Dieu et le monde, pourquoy lesdits mayeur et eschevins faisant droit sur les conclusions du procureur d'office et après avoir pris advis d'advocats ont condamnez et condamnent ladite Barbe Delrue, d'être exécutée par le feu, premièrement estranglée tant que la mort s'ensuive à l'exemple d'aultres maléficiant de n'en faire semblable, déclarant son bien confisqué au profit de S. A. le prince de Vaudemont.

Ainsi prononcé à ladite Barbe Delrue le 2 d'octobre 1681. »

II.

Analyse coordonnée des pièces du procès.

1. Noms des diables.

Les noms des diables cités ici sont *Chirlottin* et *Bisterlot* [1].

2. Age et profession.

Les deux sorcières dont il s'agit ici étaient veuves, âgées respectivement de 74 et de 47 ans ; l'une était fileuse de lin (*filloire* de son métier), l'autre filait également et revendait des meubles, de vieilles hardes.

3. A quoi on reconnait la sorcière

La sorcière a les *yeux rouges*.

Pendant les chaleurs de l'été, elle a les *mains froides* comme de la glace et ne les a jamais autrement.

Une autre a des *taches noires* sur les bras, sur les cuisses ; elle dit que ce sont des « taches des morts », ce qui la fait soupçonner de sortilège.

Une sorcière venait souvent dans une maison et très souvent tombait comme une masse sur l'une ou l'autre personne ; elle se

---

(1) Ces mots ne paraissent pas avoir de réalité dans le patois local actuel. Cependant, si l'on tient compte des rapports que les sorcières avaient avec les diables, qui, on le verra plus loin, étaient de petits jeunes hommes, des *marmottins*, on pourra peut-être interpréter ces mots comme des diminutifs ayant un sens plus ou moins lascif.

A Ath, *chirloteu* désigne un homme méticuleux, minutieux, qui soigne trop de petits détails, à peu près avec le sens de *chicoteu*, *chipoteur*. On le considère encore comme synonyme de *chiroteu*. Or, Philibert Delmotte, en 1812, dans son *Essai de glossaire wallon* (dans *le Ropïeur*, 12e a. n° 12, juin 1906) définit ainsi le verbe *chiroter* : « Dorloter, mignarder, traiter délicatement. » Nous lisons dans Sigart, p. 122 : « *chirlotage*, petit ouvrage, petit racommodage. A Valenciennes, chirloter signifie flatter, amadouer ».

Bisterlot, sans doute pour *biterlot*, paraît être le même que *bittelot*, encore en usage à Ath, où l'on dit grossièrement un *bitte*, un *bittelot*, pour désigner un homme efféminé, sans force physique et sans caractère. Comparez : un *quète*, un *quètelot*, employés aussi à Ath et ailleurs avec la même signification (bitte = *mentula*).

Chirlottin et Bisterlot seraient donc des termes de caresse employés par ces sorcières pour désigner leurs diablotins.

relevait aussitôt et quand on lui demandait pourquoi elle tombait ainsi, elle répondait que c'était une « tournerie de tête » qui lui prenait.

Une sorcière avait coutume de *dormir* tous les jours, quelque-quefois pendant une heure, étant assise à son chariot à filer, et quelquefois elle a dormi au jardin la face contre terre « l'espace d'un ou deux jours ou plus » et en s'éveillant elle a dit parfois qu'elle avait été « si loin, si loin » qu'elle avait été « en Anvers ».

Les sorcières sont marquées de la *marque du diable*, l'une sous « la boudenne » (le nombril), l'autre sous les tétins. Cette marque provient de ce que le diable, leur amoureux, les a touchées à cette place, la première fois qu'il a eu commerce avec elles.

4. Pacte.

La sorcière adhère au diable « ennemi de notre nature et à ses œuvres » en renonçant à son baptême et au St Chresme.

5. Sabbat.

Le sabbat est appelé la danse, la danse nocturne. — Il a lieu dans la ville même, sur le marché, par exemple, ou près de la ville.

La sorcière s'y rend en courant le long des rues, sa *cotte* (jupe) retroussée, ou bien elle met un pied sur le manche du balai et un pied par terre et sitôt elle est emportée par la cheminée et retourne de la même manière. — Là se trouvent quantité d'autres femmes que l'on ne peut reconnaître parce qu'elles sont masquées. — Elles y dansent au son du flageolet, et boivent du vin — en imagination — dans de petits gobelets, de beaux *pochons*, que leur présentent de beaux petits marmots, de petits enfants *marmotins*.

6. Rapports avec le diable.

Outre leurs relations avec le diable lorsqu'elles vont aux danses, les sorcières ont encore « accointance ou habitation » avec lui sur leur lit ou sur la route derrière un buisson. La première fois le diable les fait renoncer au baptême et au St Chrême et les marque. Ces rapports ont lieu 7 ou 8 fois, voire 30 fois.

C'est la récompense accordée lorsqu'elles accomplissent ce que le diable leur commande. Celui-ci les visite sous forme d'un petit « marmottin », d'un petit jeune homme ou d'une bête : colombe, sauterelle, grillons verts, jaunes ou autres avec lesquels « elles prennent plaisir comme avec des hommes sauf que la semence est froide. »

7. Ensorcellement.

Les victimes.

Les victimes sont maléficiées, possédées, affligées ou atteintes de sortilège. Ce sont généralement de jeunes garçons, des jeunes filles de 10 à 13 ans, de jeunes femmes aussi de 25 à 30 ans, plus rarement des personnes déjà âgées et exceptionnellement des hommes.

Motifs pour lesquels une sorcière agit.

C'est presque toujours la vengeance qui la guide et ses motifs sont généralement futiles : on a refusé de lui prêter des objets de ménage ; on gronde et malmène sa fille ; on l'a traitée de sorcière, on s'est moqué d'elle quand elle se plaignait d'avoir mal aux yeux, et elle a souhaité le même mal ; on lui a refusé une corde pour tirer de l'eau au puits ; on l'a fait tomber etc. Ou elle agit par envie : elle veut rendre les autres malheureux et pauvres comme elle. Si par hasard, elle guérit au lieu de rendre malade, c'est par reconnaissance, parce qu'on lui a donné à boire et à manger.

Comment opèrent les sorcières.

En donnant des fruits, prunes, pommes, poires, noisettes, raisins, fraises, etc., sur lesquels elles ont mis de la poudre dont il est parlé ailleurs, en offrant un verre de vin, une tartine de fromage mou. Une sorcière a apporté une écuelle de choux à une femme en couches ; celle-ci a été fort incommodée et son enfant s'en est ressenti jusqu'à l'âge de 4 ans.

En faisant une salutation, une révérence à une personne ; en la regardant d'un mauvais œil ; en regardant de l'oseille qu'un enfant avait dans son tablier.

En touchant un enfant, le pinçant par le bras ; en donnant un coup sur la main à une femme enceinte ; celle-ci fut trois jours en travail et l'on dut arracher l'enfant de force.

En faisant une visite. Il est à remarquer que le plus souvent la sorcière visite une personne avec qui elle n'a jamais eu de conversation et entre dans sa maison sans y être appelée.

En parlant aux victimes.

Par souhait : on demande à une sorcière comment elle fait pour mettre le diable au corps d'une personne ou pour faire un sort à une personne. Elle dit qu'elle fait cela *selon son souhait* et le fait selon l'instinct du diable.

D'autres personnes sont ensorcelées ou éprouvent des accès en buvant à une cruche après la sorcière, en la voyant passer, en entendant parler d'elle.

Un homme qui avait mal à l'œil devint borgne après que la sorcière eut mis de l'eau dans cet œil, sous prétexte de le soulager.

Effets produits par les sortilèges.

La victime empire si elle est malade ; tombe par terre comme enragée ; tombe toujours dans son mal ; se sent malade parmi tout son corps ; ne sait travailler, a les bras comme rompus ; devient malade, languissant, est tout sec ; meurt. — Tombe par terre faisant beaucoup de grimaces, l'espace d'un quart d'heure — a des agitations d'estomac, des renvois, une colique extraordinaire, le corps enflé — tombe malade comme morte et en faiblesse ; « entendant dire que Barbe Delrue était mise en prison, elle tomba en pamoison se lamentant de sorte que le sort de sortilège lui parut à la gorge de la grosseur d'une grosse noix ou d'un œuf de pigeon ; elle criait de temps en temps : il m'étrangle, il m'étrangle, je n'en peux plus. Elle est demeurée une heure environ dans cet état. »

Le sortilège donne à un jeune homme des plaies aux jambes avec des vers ; deux enfants que la sorcière a touchés deviennent malades l'un le même jour et l'autre le lendemain, criant jour et nuit pendant onze semaines qu'il y avait une bête dans leur corps ; une femme dont la sorcière fréquentait souvent la maison a eu deux, trois fausses portées ; le médecin lui dit que c'était sorcellerie, et la femme ayant été exorcisée, a eu depuis génération ; la sorcière a guéri une fille de 7 ans d'un accident ; quelques jours après, elle lui donna deux pommes et après les avoir mangées l'enfant est devenue malade et languissante un an entier, est devenue bossue et tortue et est morte ; elle est venue de nuit au jardin de Vincent Dumoulin ; celui-ci prit un bâton et lui dit : bougresse, que faites-vous ici ? Aussitôt il tomba par terre à la renverse et elle sauta au-dessus d'une haie ; elle a fait *faillir* les teintures des chapeaux de son beau-fils parce qu'il lui avait autrefois refusé quelque chose, elle a elle-même fait venir les maux de St-Marcoul (les écrouelles) à sa fille ; une de ses victimes n'a point eu du lait pour alimenter ses enfants, etc. etc.

8. La poudre des sorciers.

La poudre (*pourrette* en wallon) sert aux sorcières à pratiquer leurs maléfices : elles en laissent tomber devant la maison d'une

femme enceinte pour la faire avorter, en mettent sur une pomme pour faire mourir un enfant, en jettent dans un verre de vin, en frottent sur le bord d'une cruche pour donner le diable à des jeunes filles, en répandent sur des étoupes qui doivent aller autour d'une vache à dessein de faire mourir celle-ci.

Mais cette poudre si malfaisante, la sorcière peut, à *son souhait*, l'employer à guérir un enfant malade, en la mettant sur une pomme ou avec des noisettes, même après s'en être servie auparavant pour le rendre malade.

D'où vient cette poudre ?

La vieille de St-Jean-Baptiste, les sorcières vont au bois cueillir des *courroies de St-Jean* [1] et recueillir sous les fougères de petits grains bruns (la semence). Il faut les cueillir pendant que l'on « carillonne midi » et cesser dès que l'on a achevé de carillonner. Elles y vont comme au sabbat sur le manche du balai et s'y trouvent « bien à mille ». Elles donnent ces grains à leur amoureux le diable qui, le soir, leur rapporte la poudre qu'il en a faite. Cette poudre est grisâtre ou blanchâtre.

9. Exorcisme.

Dès qu'une personne est atteinte de sortilège, on la conduit ou elle s'en va près de l'exorciste en renom, qui est ici un capucin ou un trinitaire. L'exorciste par ses prières, en lui donnant sa bénédiction ou en lui faisant prendre de l'huile bénite par lui, si elle a des coliques, lui procure du soulagement, la guérit pendant sept ou huit jours ou la guérit complètement. Si la malade doit être exorcisée plusieurs fois, c'est qu'elle est possédée et que l'on « a beaucoup travaillé sur elle dans l'intervalle ».

Le pèlerinage par excellence était celui de Notre-Dame-de Tongres (encore aujourd'hui très fréquenté et très renommé, à Tongre-Notre-Dame, près d'Ath) où l'on se rendait devant l'image de la Vierge et où le père trinitaire cité plus haut officiait le plus souvent.

---

[1] Les *courroies de St-Jean* sont encore appelées ainsi dans les environs de Lessines où l'on s'en sert pour purger les vaches qui ont vêlé ; c'est le *lierre terrestre* dont les propriétés béchiques sont d'ailleurs connues. — A Meslin-l'Evêque près d'Ath, le lierre terrestre est aussi appelé les *cloïs* (clous) de St-Jean. — Comp. Teirlinck, *Folklore flamand*, p. 53, à la fin : « Sarment de Saint-Jean (Sint-Jansranke) » = Glechoma hederacea L., le Lierre terrestre (Fl. Occid.). Cp. aussi Grandgagnage, v° *corôie*.

Comme le père Nicolas Roucloux, trinitaire, finissait d'exorciser Marie-Magdelaine Thiéry en la chapelle de Notre-Dame de Tongres, le diable étant sommé par la voix de l'exorcisant dit qu'il ne sortirait pas du corps de la dite Thiéry à moins que l'on ne fît justice de la *femme à rouges yeux* et le père exorciste lui reprochant qu'il y avait plusieurs femmes avec des *rouges yeux*, le diable lui répondit qu'on la nommait Magdelaine Herreweghe.

En revenant de Tongres avec d'autres possédées elle (une femme ensorcelée) a interrogé le diable qui est dans le corps de Madeleine Thiéry pour savoir qui lui avait donné ce sort, et le diable lui dit que c'était la *femme à rouges yeux*.

A une victime dont le sort remontait à la gorge et l'étouffait, on présente à boire de l'eau bénite, mais elle la rejetait, il fallut la lui faire boire par force et maintenir sa bouche fermée. Elle rejetait avec la tête le scapulaire qu'on lui donnait à baiser.

10. Chatiment.

La sorcière, après qu'on l'eût mise à la question ordinaire et extraordinaire pour lui arracher les noms de ses complices, fut condamnée à être étranglée à un poteau, brûlée et son corps (*sa carcasse*) mise sur *roëls, roeulle,* [1] à la voirie, pour servir d'exemples « à toutes autres de semblables qualités ».



(1) Roue.



Les Revenants

Voyez tome XVI, 1908, p. 331.

II

La peineuse messe

Dans la belle plaine qui s'étend entre la jolie ville de Chimay et les villages de Saint-Remy, Robechies et Salles, s'élève une ancienne chapelle appelée Notre-Dame de *l'Arbucheau* (arbrisseau).

On raconte, au sujet de cette chapelle, la légende suivante.

Un roulier de Mâcon, la veille de son départ annuel pour une longue expédition en France, se proposait d'aller faire ses dévotions à la chapelle de l'Arbucheau. Seulement, il mit trop de temps à faire ses adieux aux amis et connaissances, et ne put s'y rendre que très tard. Malgré l'heure avancée, il partit d'un pas décidé et arriva près des gros tilleuls au moment où minuit sonnait aux clochers d'alentour.

Il veut s'agenouiller sur le seuil, mais la porte s'ouvre toute grande devant lui, deux cierges s'allument sur l'autel et un prêtre, revêtu des ornements sacerdotaux, portant le calice et les linges sacrés, monte les degrés de l'autel, dépose les appareils, descend au bas de l'escalier et, s'inclinant, commence la messe par ces mots consacrés : « *Introïbo ad altare Dei* ».

Au lieu de répondre : « *Ad Deum qui lœtificat juventutem meam* », comme aurait pu faire le plus simple serviteur de messe, le naïf paysan s'effare, prend les jambes à son cou et se met à courir à larges enjambées, vers sa demeure qu'il atteint en rien de temps.

Le lendemain, il raconta ce qu'il avait vu, et il fut étonné d'apprendre que s'il avait servi la messe de ce pauvre prêtre, il aurait délivré une âme du purgatoire.

La croyance existe, en effet, que tout prêtre qui meurt sans avoir desservi toutes les messes dont il s'était chargé, doit revenir sur la terre pour s'en acquitter ; et que celui qui est choisi pour la lui servir, doit le faire sans crainte, parce qu'il fera une bonne œuvre.

Résumé de : Jules LEMOINE, *Le Folklore au Pays wallon*, Gand, 1892, p. 80-82.

*
* *

L'auteur signale que cette légende se retrouve avec quelques variantes, à la Chapelle-aux-Rats, à Montigny-sur-Sambre.

La légende de la messe posthume est connue dans tout le pays. On en trouvera une variante de Vielsam, contée en wallon par M. Joseph HENS, dans le journal liégeois *li Mestré*, n° du 6 avril 1895.

Dans le Centre (Hainaut), on raconte que quand un curé meurt et qu'il lui reste des messes à célébrer, il revient à minuit, chaque jour, pour les dire, jusqu'à ce qu'un chrétien se décide à les lui servir. Si celui-ci est assez curieux pour regarder quand il soulève la chasuble, il voit le squelette du curé décédé.

Marcellin LA GARDE a pris le même thème comme sujet d'une des nouvelles (*la Messe des Revenants*) de son recueil *le Val de l'Amblève* (4e éd. Liége, Poncelet, pp. 231 et suiv.) et il rapporte cette croyance, qu'il dit avoir recueillie à Dieupart-Aywaille.

« La nuit qui suit le jour où le Christ expira sur la croix, il arrive qu'il se dit, principalement dans les églises placées en dehors des villages, une messe... oh ! une singulière messe : les assistants sont des morts, l'officiant est un mort, mais le servant appartient à ce monde. Les âmes en souffrance peuvent rentrer, par cette messe, en grâce auprès de Dieu. Il se trouve toujours pour la dire un ancien curé de la paroisse, jouissant de la béatitude céleste ; la difficulté, c'est de trouver un vivant capable de la servir et qui consente à répondre à l'appel d'un père ou d'un aïeul décédé, lequel peut, pour cela, revenir sur la terre. Il y en a souvent qui refusent, quoi qu'on sache que ceux-là font toujours une mauvaise fin ; de sorte que, voir une *pèneûse messe*, c'est aussi rare que de voir l'étoile à queue ». (Page 233.) O. C.



Intermédiaire wallon

... Quant à *n'avoir pas le droit d'ignorer certaines choses*, c'est une proposition à laquelle je ne me rallierai que lorsque la perfection absolue sera de ce monde. L'Intermédiaire a pour devise : *il se faut entr' aider ;* s'il la remplaçait par celle-ci : *on n'a pas le droit d'ignorer*, il n'aurait plus qu'à disparaître.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, LVIII, (30 déc. 1908), col. 989.

Questions

Casteling ? — Dans un opuscule flamand paru à Bruxelles au début du XVII[e] siècle, prétend-on (mon édition, sans date, est du XVIII[e] siècle), opuscule ayant trait aux *cris des rues*, il est dit : (je traduis littéralement) :
« Casteling, casteling, criait une wallonne. Mon panier n'est pas encore
» commencé [est encore plein]... Ils sont si frais ! .. J'en achetai quatre :
» avec cela je fais si bonne chère ! je ne les mange jamais secs (ou sèches),
» c'est meilleur avec du beurre frais et un peu d'anis. »

Casteling est donc un gâteau, une friandise.

Exactement, de quoi s'agit-il ? La chose est-elle encore connue ?

FL. VAN DUYSE.

« **Wallonie** ». — Le mot de « Wallonie » semble entré dans l'usage. A différentes reprises, en ces derniers temps, on l'a prononcé aux Chambres belges, et il a été imprimé aux *Annales parlementaires*. La presse belge l'emploie couramment depuis plusieurs années, et la presse française l'a adopté. De quand date ce néologisme ?

Ensuite, quel est le sens exact du mot ? La Wallonie se restreint-elle aux limites de l'ancienne Principauté de Liége, ou s'étend-elle à toute la Belgique romane ?

Enfin, troisième question : Le mot « Wallonie » et le féminin « wallonne » doivent-il être écrits avec deux **nn** ou avec une seule ?

FURET.

Barnabont. La Wallonie au XVe siècle. — Plusieurs quotidiens de notre pays ont donné en mai dernier, le compte-rendu d'un ouvrage publié par le savant M. HAMY, de l'Institut; très curieux traité de géographie, écrit en français vers le milieu du XVe siècle, intitulé *Livre de la Description des Pays* par GILLES LE BOUVIER, DIT BERRY, et conservé en manuscrit à la Bibliothèque nationale.

Il offre en ce qui concerne la Belgique, un intéressant tableau. Et l'auteur y parle nécessairement de notre région : J'y ai noté cette phrase, « le païs (la duché de Luxembourg) est froit païs, espécialement celui d'Ardenne, qui est païs de montaignes, vallée et *barnabont* et saulines. » (p. 110)

Qu'est-ce que l'auteur a voulu désigner par le mot *barnabont* ?

Puisque nous en avons l'occasion, donnons le texte de cet auteur qui se rapporte à nos provinces, comme l'a signalé de son côté, chez un de nos confrères, M. Paul BERGMANS.

« Du côté de midy est le païs de Hainault, qui est très bon païs de bléz, de bois et de bestial, et est communément bien labouré. En ce païs a de grans barons; les gens de ce païs, nobles et communs, sont très honnestes gens, bien vestus de bons draps et de bonnes *pennes* [fourrures], et sont bons marchans, laboureurs et gens de mestier, bien garnis de vesselle de cuivre et d'estain en leurs hostelz. »

» Et ce païs a deux bonnes villes : Valenciennes, en laquelle passe la rivière d'Escault qui va à Tornay et à Gant. Et l'autre ville est Mons, qui siet au milieu d'icelle rivière d'Escault [*sic*], et *part* [sépare] le royaulme de France de l'Empire, *jà soit ce que* [quoique] anciennement tous les païs deça le Rin, depuis Basle jusque là où tombe le Rin en mer, étaient du royaulme de France.

» Ces gens de ce païs de Hainault boivent *cervoises* [bières] et ont assez *char* [viande] et poisson de mer et d'eaue doulce, frais et sallé, et sont gens sobres et nets. Le païs est fort peuplé; ils ont assez vins de France, et du Rin, et de Beaulne.

» Joignant de ce païs du côté de soleil levant, est le païs de Lyege et la comté de Namur, qui est très bon païs de bléz, et de bestial, et fort peuplé, et y a peu boys, espécialment deçà la rivière de Meuse, qui passe par les quatre villes et tombe en mer à *Dourdrec* [Dordrecht].

» L'évesque est seigneur du païs et a 4 bonnes villes : Liége, *Hue* [Huy], Dinan et *Trec* [Maestricht].

» Les gens de ce païs sont seigneur d'eulx-mêmes, combien que l'evesque doit être seigneur. Ilz ne font pour lui que ce qu'il leur plaist. Ces gens se chauffent de charbon de terre qui fait mal à ceulx qui ne l'ont à coustume. Là font ouvraige de cuivre, pots, poëlles, chaudières, et aultres ouvraiges, plus qu'en païs du monde, et sont grands mineurs en terre.

L'auteur en arrive enfin au « pays d'Ardenne et duché de Luxembourg, qui est belle duché, et y a grant noblesse et fors chasteaux.

» En ce païs d'Ardenne et de Luxembourg a de bons chevaulx et grans forès entre païs de Liége et de Luxembourg. Et le surplus de la duché est

païs bien labouré, et y croist assez vins, bestial et bont fruiz. Les nobles de ce païs sont gens de guerre, qui ne demandent que *hustin* [noise] à leurs voisins. Et commencent guerre pour peu de choses, pour ce qu'il a longtemps qu'ilz n'ont eu seigneur que l'Empereur, qui ne s'est point tenu au païs.

» Le peuple de cette duché est povre, pour ce que marchans n'y osent aller, ne passer le païs, et acquièrent moult d'ennemis, par quoi les povres gens populaires sont souvent courus sus, pour les querelles que leurs voisins ont sur leurs seigneurs.

» Ce païs est froid païs, espécialment celui d'Ardenne, qui est païs de montagnes, vallées, et *barnabont* et saulines... »

Voilà donc ce mot de « barnabont » tout en place.

Encore une fois, que signifie-t-il ? ALBIN BODY.

Réponses

La polka (voy. t. XVI, 1908, p. 341). — La croyance que la popularité soudaine de la polka, importée chez nous vers 1845, eut une influence sur la santé des pommes de terre, était naguère connue à Beaufays, province de Liége. M. Edouard MONSEUR, dans le journal wallon *Li Spirou*, n° du 29 mars 1903, écrivait : « C'est cette danse que les Juifs ont dansée sur la sépulture du bon Dieu. On l'a retrouvée, et c'est depuis lors que la maladie est dans les pommes de terre. (Vieille croyance de notre pays [Beaufays].) »

La chanson « Mademoiselle, voulez-vous danser », que nous avons publiée t. XVI, p. 64 et dont la popularité date vraisemblablement de l'apparition de la polka, possède, dans la tradition liégeoise, non pas un couplet, mais deux, le second étant la réponse au premier :

Mad'moiselle, voulez-vous danser
La polka, la polka,
Mad'moiselle, voulez-vous danser
La polka va commencer.

Non, Monsieur, je ne dans' rai pas
J'ai trop mal, j'ai trop mal,
Non, Monsieur, je ne dans' rai pas
J'ai trop mal à l'estomac !

Quant à l'air de cette chanson, connu en France sous le nom de « V'là l'bastringue », il a une origine artistique, si l'on en croit M. Félix CLÉMENT, qui la signale en ces termes :

« On sait que Haydn a composé sa Symphonie burlesque avec les jouets du jeune prince Esterhazy, accordés, bien entendu, sur le *la* du violon, de l'alto et du violoncelle. L'auteur des quatre-vingts quatuors a fait une petite fantaisie charmante avec ces joujoux forains. L'allegro en est resté populaire ; on l'a chanté en France sur ces paroles vulgaires :

Mesd' moiselles, voulez-vous danser ? etc.
V' la l'bastrinque (*bis*).
Mesd' moiselles, voulez-vous danser ?
V' la l'bastrinque qui va commencer.

Ce petit air est suivi de son *mineur* obligé. Tout cela est naïf et mélodieux, à la condition d'oublier les paroles dont nos pères guillerets l'ont affublé. » (1).

Haydn (Joseph) est mort à Vienne, le 31 mai 1809. C'est en 1760 que le prince Antoine Esterhazy le nomma son maître de chapelle. Haydn passa les trente années de sa vie qui suivirent dans la maison du prince Nicolas Esterhazy, qui en 1761 avait succédé à son père. Il ne quitta cette maison qu'à la mort du prince, en 1791.

On voit dans *la Grande Encyclopédie* (t. XIII, p. 878 et 883) que « la polka nous est venue de Bohême, mais elle est d'invention récente, et a été transformée en danse de société avant que la poésie populaire lui eût donné un air national. — Elle fut inventée vers 1830 par une paysanne, notée par le professeur Neruda qui la fit exécuter par des étudiants, puis l'apporta à Prague vers 1835 et lui donna son nom qui vient du mot tchèque *pûlka* qui veut dire moitié et fait allusion au demi-pas qui la caractérise. Elle fut dansée à Paris au théâtre de l'Odéon par Raab qui la mit à la mode, et se répandit partout avec la plus extrême rapidité. » O. Colson.

Les poésies wallonnes de Henri Simon (t. XVI, 1908, p. 368). — Pour les poésies de cet auteur publiées dans les *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, voir la *Table générale* des publications de cette Société, publiée en 1908.

La première poésie de M. Henri Simon est intitulée *A 'ne vèye mohonne*. C'est un rondel qui a paru, avec un dessin de l'auteur, dans l'*Almanach de l'Université de Liége*, 1886. La poésie a été reproduite dans Frenay et Feron, *Lectures choisies* [pour les écoles primaires], Liége, Desoer, s. d. [1904], p. 427. Le dessin a été reproduit dans Wallonia, t. V (1897), p. 82.

Dans *Caprice-Revue* (Liége, Bénard), n° 10, du 4 février 1908, on trouve trois poésies de circonstance : *Tâtî l'pèriquî*, crâmignon ; *Al santé d'à Tâtî*, toste rimé ; *Tot rim'nant d'Tâtî*, chanson.

Un autre n° de ce même journal, que nous n'avons pu retrouver, a publié une poésie dont le titre nous est inconnu.

La *Revue wallonne* éditée par Aug. Bénard en 1893, contient, p. 16 : *l'Arègne*, rondel, avec dessin de François Maréchal imprimé en bistre.

Le *Sauverdia*, journal bi-mensuel publié à Jodoigne par Edmond Etienne, a donné dans son premier numéro (17 avril 1892) : *Li lurtê*, rondel. O. C.

---

(1) Félix Clément, *Histoire de la musique*. Paris, Hachette, 1885, p. 86.



Propagande
en faveur de la culture intellectuelle
en langue française

Sous ce titre plus ou moins amusant, **le Triptyque**, tiré des formes du prospectus encarté dans le présent n°, il vient de se créer à Liége une œuvre de propagande que patronne le directeur de *Wallonia*, — pour laquelle il fait appel au concours actif de ses lecteurs, d'abord, de leurs amis ensuite, — et dont il tient à exposer lui-même le caractère et la portée.

Le but est nettement et strictement indiqué par le titre du présent article.

L'idée d'une propagande en faveur de la culture intellectuelle par la lecture ou par l'enseignement, mérite l'attention de tous les lettrés qui ont conscience de leurs devoirs envers la masse.

Cette propagande, appliquée à notre langue, doit intéresser tous ceux qui la parlent en Belgique, et spécialement les Wallons, qui sont en ce pays les défenseurs naturels et intéressés de la Langue française.

Nous voulons aider à cette propagande, et nous signalons pour cela une combinaison originale, capable de multiplier dans de grandes proportions le nombre des livres en circulation et même l'envie d'acheter des livres.

La combinaison est très simple, et en voici le principe essentiel

Vous payez 2 fr. 50, vous recevez en échange 4 tickets qui, grâce à vous, entraînent quatre personnes à en dépenser autant.

Et vous recevez, pour vos 2 fr. 50, un lot de 10 francs de livres que vous avez choisis vous-même. Les 4 personnes en question répètent la propagande que vous avez faite, et elles reçoivent le même cadeau après avoir entraîné autant de fois 4 activités dans le mouvement.

Tel est le système.

Vous reconnaissez la « boule de neige » et, redoutant peut-être une affaire d'un goût douteux, vous attendez des explications.

Voici.

Le système de la « boule de neige » a été différemment exploité, soit par des commerçants dans le but de réaliser sûrement des bénéfices multipliés, soit par des propagandistes en vue de recueillir non moins rapidement des fonds en faveur d'œuvres politiques, religieuses ou morales.

Ce dernier mode a des formes dont voici un exemple. Vous recevez d'un anonyme une lettre appelant votre souscription à raison de 0 fr. 50 dans tel but et à telle adresse, et vous demandant en outre d'adresser trois copies de cette même lettre à des personnes que vous croyez capables de vous imiter en conscience. Cette « boule de neige » crée un mouvement plus ou moins vaste, plus ou moins productif, mais dont le développement est sournois.

Cela ne plaît pas à tout le monde, et vous savez déjà qu'il ne s'agit ici de rien de semblable. Notre propagande est publique, chaque participant est tenu de se faire connaître pour ensuite agir au grand jour. Et chacun sait ce que devient son argent.

L'autre « boule de neige » est commerciale. Un monsieur vous dit : Donnez-moi 5 francs, faites-vous rembourser 1 fr. par cinq personnes qui chacune m'en enverront 4, et vous aurez « *pour rien* », une jolie montre qui a une valeur commerciale de 25 francs. En réalité, cette montre lui coûte bien moins cher, mais cela n'empêche pas que vous soyez très content de la recevoir pour rien.

Dans ce cas, l'opérateur réalise un bénéfice commercial sur chaque vente, il ne risque pas un sou et il fait de brillantes affaires.

Le Triptyque est une combinaison des deux types, avec prédominance évidente d'une idée morale, d'un but essentiel qui est de faire une propagande en faveur de la langue française et de la culture intellectuelle, en développant l'attention publique pour les livres et en multipliant le geste — trop rare — de les acheter.

La différence avec le truc des montres, c'est que **le Triptyque** fournit des marchandises de prix connus. De sorte que l'acheteur est toujours bien certain de n'être pas exploité.

Cette différence essentielle (il en est d'autres qui ne le sont pas moins) se combine avec une ressemblance qui l'est tout autant.

Comme dans le truc des montres, on rembourse ici la totalité des apports individuels.

Même les 2 fr.50 qu'a rapportés tout Bulletin tête-de-série sont considérés comme dus individuellement à toutes les personnes que ce Bulletin a entraînées dans le mouvement, jusqu'à ce qu'elles aient placé tous leurs tickets. – Il ne s'agit donc pas d'un jeu de hasard.

Toutefois, le système des remboursements multipliés ouvrant la porte à la spéculation, il a été nécessaire de le tempérer. D'où certaines retenues, justifiées du reste par l'échec opposé à la propagande.

Le souscripteur ne perd sa mise que dans le seul cas où il néglige de la réclamer lui-même en temps voulu. Dans ce cas encore, néanmoins, il ne perd pas le bénéfice de sa propagande : il est atteint dans sa souscription personnelle (déjà remboursée à un autre) — et c'est justice.

Il n'en résulte pas moins que la combinaison se met parfois en perte. Jusqu'à quel chiffre, peu importe. L'essentiel est de savoir que cette perte ne cause pas de déficit, — parce qu'elle est compensée par des bénéfices réalisés en toute certitude.

En effet, tout remboursement étant fait en livres, le marchand ne cesse d'encaisser à chaque opération, faite du reste au comptant, sa petite commission ordinaire.

Et cette remise, calculée au taux moyen, puisqu'il s'agit des commandes les plus diverses, assure un avantage final normalement rémunérateur.

Il est clair, du reste, que la fourniture, faite en marchandises variables, ne peut être assurée que par un commerçant établi.

Et c'est ce qui a lieu.

Dans notre combinaison, toute la partie commerciale est assumée par un libraire qui, sur ses remises calculées aux chiffres ordinaires, paye tous les frais matériels de l'entreprise.

Quant à nous, estimant avec lui que l'idée est supérieure à tout commerce, nous servons d'intermédiaire, puisque c'est le seul moyen d'assurer à l'œuvre un contrôle permanent.

Cependant, la présence d'un libraire est importante pour le public, puisque la participation d'intérêts personnels suffit à prouver que l'affaire est viable et solide.

Comme, de plus, elle est honnête et licite, — et qu'enfin elle est destinée à soutenir une idée naturellement sympathique, — elle a toutes les qualités qui permettent d'en faire ici la réclame sans aucune espèce d'hésitation.

Oscar Colson

MOUVEMENT WALLON.

A Charleroi. — L'Association des auteurs wallons, dont nous avons annoncé la formation en 1904 (1), a été dissoute officiellement le 20 septembre dernier. Il ne s'est agi, il est vrai, que d'une simple formalité, car, en fait, la société ne s'était plus réunie depuis plus de deux ans.

Après bien des vicissitudes, son organe officiel, *l'Crèquion*, que ses parrains avaient abandonné en décembre 1905, a cessé de paraître un an plus tard, le 22 décembre 1906.

Le besoin d'un groupement organisé s'étant fait de nouveau sentir, nos écrivains wallons viennent de se réunir, plus nombreux encore, et ils ont constitué l'*Association littéraire wallonne de Charleroi*. Ce cercle, comme les associations similaires de Liége et de Mons, a pour but de développer, perfectionner et propager la littérature wallonne; d'encourager la production littéraire par l'organisation de concours; de sauvegarder les intérêts de ses membres; enfin, de concentrer dans la bibliothèque sociale, toutes les productions en wallon ou relatives au wallon.

Sous peu, cette Association fera appel aux cercles dramatiques wallons de l'arrondissement de Charleroi, en vue de former une *Fédération wallonne*, identiquement à celles qui existent à Liége et à Namur. Elle s'efforcera, ensuite, de provoquer la création d'organismes semblables dans les arrondissements de Mons et de Tournai, ce qui permettra de créer un seul groupement pour le Hainaut. Ainsi sera réalisé, pour cette province, le vœu émis en 1893, par M. Oscar Colson, lors de la création de la Fédération liégeoise, et renouvelé en 1895, lors de la fondation de la Fédération namuroise.

La nouvelle Association recevra avec reconnaissance pour sa bibliothèque, les ouvrages qu'on voudra bien envoyer à M. Ed. François, rue Turenne prolongée, 27, à Charleroi.

Jules Vandereuse.

---

(1) Ci-dessus. t. XII, p. 310.

A l'Université de Louvain. — Le 4 février de l'année dernière, un nouveau cercle wallon s'est fondé au sein de l'Université catholique à côté des cercles régionaux d'étudiants, fédérés entre eux à l'exemple des cercles flamands. Le désir des promoteurs était de réunir toutes les personnes s'intéressant au mouvement intellectuel wallon dans le sens le plus large. Le nouveau groupement, sous le titre de *Cercle d'études wallonnes,* a pris une telle importance que l'on doit s'étonner de ne l'avoir vu encore signaler par aucun organe wallon, et spécialement par notre revue dont le programme coïncide avec celui de cette vivante association.

Le *Cercle d'études wallonnes,* placé sous le patronnage scientifique des professeurs de langues et littératures romanes de l'Université, M. Georges DOUTREPONT et M. le baron François BÉTHUNE, s'est constitué sous la présidence de M. Alphonse BAYOT, chargé de cours. Ce jeune savant a été chargé de rédiger le programme du *Cercle* et de préciser son but. Le programme s'étend à la littérature et aux beaux-arts à la linguistique et au folklore, à l'histoire même dans ses rapports avec ces diverses matières. Le but est, nous l'avons dit, d'étudier « les manifestations variées de l'intellectualité wallonne, soit à la lumière de la science, soit dans leurs rapports avec l'esthétique. »

Ce but fut exposé dans un discours d'ouverture par M. G. DOUTREPONT qui montra combien vaste et passionnant était le champ d'étude offert à l'activité du jeune *Cercle*. Cette conférence eut l'heureux résultat de faire naître chez les auditeurs une curiosité scientifique et un zèle qui ne se sont pas démentis.

Dès sa séance inaugurale, le *Cercle* décida de se réunir chaque semaine, le mardi, pour entendre et discuter les communications qui pouvaient lui être faites. Celles-ci ne se firent pas attendre; et elles furent nombreuses. La biographie de divers poètes wallons, l'abbé, Michel RENARD, Nicolas DEFRECHEUX, le Dr VERMER firent, avec récitations ou exécutions musicales, les frais de plusieurs séances. Les études linguistiques furent l'objet de diverses communications : études comparatives des noms du lierre, du tablier, de l'abeille, de la pomme de terre, vocabulaire d'une ferme dinantaise, etc.

Une thèse intéressante sur l'origine de la célèbre chantefable d'*Aucassin et Nicolète* fut exposée par M. Louis SCHAETZEN. Notre collaborateur M. Victor TOURNEUR fit connaître l'histoire, publiée ici-même, de *la Médaille au Pays de Liége*. M. Camille LIÉGEOIS exposa les *Caractères de l'art wallon* en peinture et sculpture, des origines à Constantin Meunier et Armand Rassenfosse (projections lumineuses et exposition d'œuvres). Les *Chants régionaux wallons* firent l'objet d'une conférence historique, littéraire et musicale, par M. Joseph JADOT. Divers orateurs exposèrent l'œuvre de la *Société de littérature wallonne,* l'état des études de folklore au pays wallon, l'origine et l'histoire des patois wallons, etc.

M. le baron Fr. BÉTHUNE montra l'importance scientifique et artistique de l'étude des dialectes et des littératures patoisantes; il rattacha à l'objet même de l'ardente activité dont fait preuve le jeune cercle d'importantes

considérations sur l'utilité de justifier une tradition hautement littéraire en Wallonie par l'étude des précieux et nombreux documents anciens qui nous sont heureusement restés.

Comme on le voit, le programme de la première année, copieux et varié, eut de quoi intéresser vivement et même enthousiasmer un auditoire d'étudiants... et de Wallons. Aussi le *Cercle* n'a-t-il cessé de prendre de l'extension et de recruter de nouveaux adhérents ou auditeurs. De 60 membres qu'il comptait au début, l'auditoire atteignit à la fin de l'année scolaire le chiffre de 225 personnes.

Au début de la présente année, le journal l'*Avant-garde* qui est l'organe de la Fédération Wallonne estudiantine, récapitulant les travaux du *Cercle d'études wallonnes* annonçait la reprise des séances et exprimait la conviction qu'un résultat plus brillant encore était réservé à la campagne nouvelle. En effet, c'est par centaines qu'il faut maintenant régulièrement compter les adhérents et auditeurs du *Cercle*.

Parmi les conférences annoncées — ou qui ont eu lieu à l'heure où paraîtront ces lignes — signalons celles de MM. Auguste Doutrepont (*les Noëls wallons*), Charles Martens (*l'Œuvre de César Franck*), Albert Counson (*l'Esprit wallon*). etc.

La caractéristique de l'initiative et de l'œuvre accomplie, ce qui confirme son utilité, et en grande partie assura son succès, c'est la participation très cordiale et constante du corps professoral. L'*Avant-garde* signale régulièrement, avec une satisfaction légitime, dans ses comptes-rendus des séances, non seulement la présence des professeurs plus spécialement désignés pour s'intéresser à la société, mais l'appui effectif de ceux de leurs collègues que ce mouvement d'idées aurait pu laisser indifférents.



M. Léon DEBATTY
Secrétaire du Cercle d'Etudes wallonnes

Aussi peut-on juger que le *Cercle d'études wallonnes* est actuellement l'association la plus vivante de toutes celles qui existent au sein de l'Université.

Ces résultats sont dus à l'excellente direction critique donnée aux travaux, qui sont souvent un écho même de

l'enseignement, — mais aussi à la forte conscience du promoteur M. BAYOT et à l'inlassable activité du secrétaire M. Léon DEBATTY, étudiant en philologie romane et en philologie classique, véritable cheville ouvrière du *Cercle d'études wallonnes,* dont la modestie ne doit pas s'effaroucher, si on le cite en cet article, à côté de son jeune et savant professeur.

La collaboration de ces Wallons d'élite vient encore de se manifester par la création, sous les auspices du *Cercle d'études,* d'une série de «carnets» destinés à prolonger l'action bienfaisante de ses principales conférences.

Les deux premières de ces brochures viennent de paraître, présentées en excellents termes par M. BAYOT. La première publie la conférence de M. BÉTHUNE dont nous venons de parler, et dont la haute tenue littéraire égale la très utile documentation. La seconde est un copieux et très agréable rapport de M. Léon DEBATTY, sur les travaux du *Cercle* pendant le premier exercice : sa lecture nous a prouvé que notre résumé est plutôt en dessous de la réalité quant au détail et à la valeur des travaux accomplis.

Tels sont donc les brillants états de service établis en quelques mois par un groupe de jeunes gens dévoués.

Nous les signalons avec plaisir ,et non sans une satisfaction particulière.

Lorsque l'on attire systématiquement l'attention publique sur ce qui fait l'originalité de notre petit peuple ; lorsque l'on s'applique soi-même à étudier dans tous les domaines, et dans le passé comme dans le présent, les manifestations diverses de l'intellectualité wallonne ; lorsque, surtout, l'on parle de synthétiser les études wallonnes en vue d'éclairer notre patriotisme trop longtemps ignorant de ses propres raisons — ne pouvons-nous pas voir, dans ces initiatives nouvelles, comme une heureuse et flatteuse imitation des efforts coordonnés qui se manifestent ici ?

Il est aisé de prévoir les conséquences morales d'une propagande entreprise avec autant d'autorité que de dévouement, auprès de jeunes gens qui demain tiendront leur place dans notre élite intellectuelle.

Aussi les promoteurs et les soutiens du *Cercle d'études* louvaniste ont-ils droit aux plus vifs éloges. L'attention de tous ceux qui s'intéressent au progrès des idées wallonnes ne leur manquera pas — et nous espérons que leur exemple ne sera pas perdu. *O. Colson.*

HISTOIRE.

ALPH. GOSSERIES. **Gozée et Marbais**. Charleroi, 1907, 190 pages.

Les deux localités du pays de Thuin qui sont l'objet de l'importante étude de M. G. faisaient autrefois partie de la principauté de Liége.

---

(1) Carnets du Cercle d'Etudes Wallonnes de l'Universiré de Louvain. N° 1 : *Pour les Lettres romanes de Belgique*, par le baron François BÉTHUNE. N° 2 : *Rapport sur les travaux de l'année 1907-1908*, par Léon DEBATTY, Louvain, Uystpruyst, éd. Prix : 50 et 25 centimes.

Séparées depuis une époque ancienne, elles avaient chacune leur bourgmestre et leur curé ; mais elles relevaient d'une seule cour de justice et ne formaient qu'une seigneurie. Celle-ci appartenait à la mense épiscopale de l'évêché de Liége, mais fut engagée en 1619 à Jean Robaux, seigneur de Daussoy. Elle passa ensuite aux mains de l'abbé d'Alne (1627), du marquis de Deynze, seigneur d'Ham-sur-Heure (1728) et du baron de Haxhe de Bierset, chanoine de la cathédrale de Liége (1763) avant d'être à nouveau réunie à la mense épiscopale (27 décembre 1793). Les possessions de la célèbre et riche abbaye d'Alne font aujourd'hui partie du territoire de Gozée : elles constituaient jadis un village, qui fut en 1205, du consentement de l'évêque de Liége, exproprié entièrement pour former le domaine du monastère.

Le travail très complet de M. G. est divisé comme suit : Origines. Noms. Variantes. Etymologie. — Situation. — Sol. — Hydrographie. — Topographie. — Territoire. Superficie. Limites. — Lieux dits anciens. — Lieux-dits actuels. — Population. Voies de communication. — Agriculture. Commerce. Industrie. — Anciennes mesures. — Seigneurie. Droits seigneuriaux. — Culte. Eglise. Dîmes. — Liste des curés. — Ermitage. — Château de la Pasture. — Faits historiques. — Impositions. — Antiquités. — Organisation communale. Franchises et privilèges. — Liste des bourgmestres. — Cour et justice. — Liste des maïeurs et échevins. — Professions ecclésiastiques. Abbaye d'Alne. — Bienfaisance publique. Instruction publique. — Fêtes. Mœurs. Usages. En annexe sont publiés : 1° un acte de 1208, par lequel l'évêque Hugues de Pierrepont partage les bois entre l'abbaye d'Alne et les communautés de Gozée et Marbais ; 2° le cerquemenage ou abornement de la jurisdiction des maïeurs et échevins de Gozée, en 1447 ; 3° des records de 1415 et 1542 déterminant les droits et devoirs des habitants de Gozée et Marbais ; 4° un règlement de 1784, sur la bourgeoisie de ces deux communautés.

Cette monographie écrite en style simple et clair, est certes l'une des publications les plus dignes de remarque du consciencieux et infatigable chercheur qu'est M. G. Tour à tour, Noirchain, Nouvelles, Gozée, Marbais, Ciply ont sollicité son attention. Ce ne sont pas des localités importantes ou glorieuses, mais le passé des humbles est, pour l'érudit, objet d'études, tout comme le passé des enviés.

A. Carlot.





NÉCROLOGIE

Théodore Lesneucq (1828-1908)

Le 5 décembre 1908, est décédé à Lessines Théodore LESNEUCQ-JOURET dont l'âge avancé faisait un de nos plus anciens archéologues, historiens et folkloristes. Il était né, en effet, à Lessines, le 24 novembre 1828. Il fut Secrétaire et Receveur des hospices civils et Secrétaire communal pendant 43 ans. Ce sont ces fonctions qui le poussèrent tout naturellement à s'occuper d'archéologie et d'histoire.

La ville de Lessines a conservé en grande partie ses archives ; et son hôpital, fondé en 1242, possède, outre de nombreux objets d'art et un antique mobilier, une riche et précieuse collection de chartes remontant au XIIIe siècle. On comprend que, vivant quotidiennement dans ce milieu vénérable, imprégné en quelque sorte des parfums du passé, LESNEUCQ ait éprouvé le goût d'en écrire l'histoire. Il publia dans le tome IX des Annales du Cercle archéologique de Mons : *L'hôpital de Notre-Dame à la Rose, à Lessines.* Vint ensuite : *Histoire de Lessines* ; Tournai, Delmée, 1873, in-8°, avec planches. Il travailla depuis lors à recueillir de nouveaux documents pour une seconde édition de son *Histoire*; celle-ci parut enfin en 1906, considérablement augmentée, avec plans, dessins, sceaux, armoiries, vignettes, etc., et a fait l'objet d'un compte-rendu de M. Armand CARLOT, dans *Wallonia*, XV, 274.

LESNEUCQ publia encore : *Ville de Lessines. Fêtes du festin. 360e anniversaire.* 1583-1883 ; *Précis de l'histoire de Wannebecq* (Lessines, 1891) ; *Monographies d'Ogy et de Ghoy* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXVIII, 1897) ; *Lessines* (Bulletin du Touring-Club, 15 déc. 1907, pp. 367-368).

Comme tous les archéologues, LESNEUCQ aimait le folklore et recherchait les débris de la vie traditionnelle du peuple comme les antiquités et les vestiges de Lessines et des environs dont il avait créé chez lui un curieux musée. Il a donné à *Wallonia* deux articles relatifs à ces études : *Miettes de folklore du pays de Lessines*, VIII, 201-206 (13 nov. 1900) ; et : *Poésies et chansons de la fin du XVIe siècle*, XV, 233-240 (sept. 1907).

Gai, toujours de bonne humeur, toujours serviable, LESNEUCQ ne comptait que des amis ; il était très populaire dans la région de Lessines et très recherché dans les sociétés savantes dont il faisait partie, comme dans les congrès archéologiques où il se créait chaque année de nouvelles et solides amitiés tout en entretenant et fortifiant les anciennes.

Jules Dewert.



Le Pèlerinage à Notre-Dame de Walcourt

AVANT-PROPOS

Dans la gentille vallée de l'Eau-d'Heure, entre Thuin et Philippeville, se trouve une petite ville dégringolant pêle-mêle la crête accidentée de son rocher surmonté d'un beau temple gothique. C'est Walcourt.

Cette localité doit sa célébrité à son antique Vierge miraculeuse et au pèlerinage qui a lieu tous les ans, à la Trinité.

Beaucoup d'auteurs se sont occupés de cette cérémonie : les uns en ont parlé tout à fait incidemment, les autres se sont contentés de narrer quelques miracles en y ajoutant un choix d'oraisons spéciales. Certains dessinateurs se sont également mis de la partie, mais n'ont produit que des dessins fantaisistes n'ayant aucun point de ressemblance avec la réalité ou la tradition [1]. On peut donc dire que tout ce qui s'est publié jusqu'ici à ce sujet, est insuffisant, incomplet, inexact.

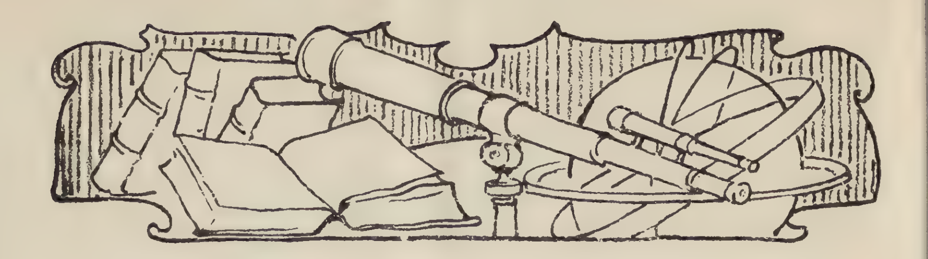
Je n'ai trouvé nulle part, rendus comme il le convient, ni la physionomie du pèlerinage, ni le caractère de la tradition, non plus que les détails pittoresques des vieux usages qui se renouvellent à cette occasion.

Sans avoir la prétention de traiter littérairement ce sujet complexe, je puis compléter, autant que je le crois actuellement possible, la documentation attentivement vérifiée de mes devanciers.

Je tiens à remercier MM. A. Oger, bibliothécaire de la *Société archéologique de Namur*, et DD. Brouwers, conservateur des Archives de l'Etat, en la même ville, pour l'aimable empressement qu'ils ont mis à faciliter mes recherches.

---

(1) Voy. notamment les dessins de G. Flasschoen dans l'*Illustration Belge* (Bruxelles) n° 3 du 23 avril 1905.



I

Abrégé historique

1. — La commune.

Avant d'aborder la question du pèlerinage, il me semble qu'il n'est pas inutile de voir à grands traits ce que fut Walcourt dans le passé ; cela nous permettra de mieux comprendre certains faits par la suite.

On ne connaît absolument rien de précis quant à l'origine de cette commune.

Une tradition qui doit être rejetée comme fabuleuse, en attribue la fondation à Sedros, fils du roi Tungris, vers l'an 534 avant Jésus-Christ. (1)

D'après certains chroniqueurs, Walcourt existait déjà au début de notre ère, lorsque Saint Materne, évêque de Tongres, vint évangéliser nos contrées. D'après d'autres, c'est seulement au IVe siècle que ce saint parcourut cette région. (2)

A cette époque reculée, les environs de Walcourt n'étaient cependant pas sans avoir ressenti l'influence civilisatrice de Rome. A peu de distance du territoire actuel de la ville, passait la voie romaine qui, partant de Bavay, traversait la Meuse à Dinant et

---

(1) JEAN DES PREIS dit D'OUTREMEUSE : *Ly myreur des histors*, chronique publiée par AD. BORGNET. Bruxelles 1864. T. I p. 245.

(2) Plusieurs auteurs, pour expliquer cette contradiction, admettent l'existence d'un St Materne, contemporain de St Pierre et d'un St Materne, contemporain de Constantin-le-Grand. Cfr DUPONT : *Abrégé de la Vie de Saint Materne, apôtre de Namur* (Namur 1694), pp. 55 ss.; TOUSSAINT : *Histoire civile et religieuse de Walcourt* (Namur 1887) pp. 7. 8 ; SERVAIS : *Etude historique et critique sur Saint Materne, sa mission et son culte* (Namur 1890) pp. 134 à 153 ; LEJEUNE : *N. D. de Walcourt* (Lille, Paris, Bruges 1901) pp. 204 ss.

s'enfonçait dans les forêts de l'Ardenne pour aboutir à la métropole de Trèves. Le long de cette chaussée, des fouilles ont mis au jour des tombeaux, des monnaies, des vases, des antiquités de toute nature et des substructions importantes qui prouvent que plus d'un établissement considérable existait alors dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (1). Cependant presqu'aucun débris de la période gallo-romaine n'a été découvert à Walcourt (2) et il faut bien en conclure qu'avant l'arrivée des Barbares, ce point n'était pas encore occupé, du moins d'une façon permanente.

Quoi qu'il en soit, tout ce qui se rapporte à l'origine de Walcourt reste enseveli dans d'épaisses ténèbres (3).

C'est seulement à partir du Xᵉ siècle que des chartes renseignent sérieusement. A cette époque, Walcourt appartenait à Wéry I. Elle resta la propriété des descendants de ce seigneur jusqu'en 1363, époque à laquelle elle fut vendue par Wéry VI à Guillaume Iᵉʳ, comte de Namur, pour une rente viagère de 700 moutons d'or. Le 2 août 1384, celui-ci céda cette terre à son fils Guillaume II qui, le 23 juillet 1387, la vendit à Ancel de Trazegnies pour 5.000 florins d'or. Il s'était réservé la faculté de reprendre Walcourt dans les trois ans, en remboursant le prix d'achat. Il usa de son droit, mais pour revendre aussitôt le fief au sire de Morialmé, Jean de Condé, moyennant 7.500 florins. A la mort de ce dernier, sa veuve, Marie de Luxembourg, par lettres en date du 23 décembre 1391, restitua Walcourt à Guillaume, comte de Namur, en perdant 1.500 florins.

Ainsi cette terre de Walcourt fut cédée, vendue, rachetée, engagée et dégagée dans l'espace de quelques années.

Guillaume II succéda à son père et régna de 1391 à 1418.

Le 27 mars 1421, Jean III, frère et successeur de ce dernier, n'ayant pas de descendants légitimes, vendit à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour la somme de 132.000 couronnes d'or, le comté de Namur et ses autres domaines tout en s'en réservant l'usufruit sa vie durant. Un article du contrat de vente dit : « Item doit ledit M. de Namur décharger à ses dépens la terre de Walcourt et en joïr sa vie durante. »

---

(1) A Chastrès, à Thy-le-Château, à Pry, à Boussu-lez-Walcourt, etc. Cfr. *Annales de la Société archéologique de Namur*, passim. Et *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, passim.

(2) On a trouvé à Walcourt une pièce de monnaie gauloise (*Annales de la Soc. arch. de Namur*, t. XII p. 125) et quelques tuiles gallo-romaines avec sigle du potier (*Id*, t. I p. 377).

(3) LAHAYE, *Cartulaire de la commune de Walcourt* (Namur, 1888), p. XI.

En 1430, des milices parties de Thuin et de Dinant se réunirent à d'autres milices liégeoises stationnant sur les bords de la Sambre et toutes ensemble se dirigèrent vers Walcourt. Les habitants, croyant avoir affaire à toute l'armée liégeoise, abandonnèrent la ville et prirent la fuite. L'ennemi y pénétra sans résistance ; la ville et le château furent livrés au pillage et à l'incendie.

En 1471 la ville fut prise par les soudards de Louis XI qui enlevèrent un riche butin et de nombreux prisonniers.

En juin 1477, nouvelle incursion des soldats français qui recommencèrent le pillage de la ville.

En 1554, Henri II, après s'être emparé d'Agimont, de Dinant, de Bouvignes, traversa l'Entre-Sambre-et-Meuse, se dirigea vers le Hainaut et vint occuper Walcourt pour bientôt l'abandonner, car le roi de France ayant dû se retirer devant l'armée impériale après le combat de Renty, presque tout le pays fut rapidement reconquis par Charles-Quint, et replacé ainsi sous la domination espagnole.

En 1568, Walcourt fut saccagé par un parti de Calvinistes qui, sous les ordres du seigneur de Genlis, étaient envoyés de la France par le prince de Condé au secours du prince d'Orange, chef des révoltés dans les Pays-Bas. Le duc d'Albe, gouverneur général qui avait remplacé Philippe II en Belgique, dissipa cette première tentative des révoltés. Après la mort de Requesens, son successeur, le gouvernement de nos provinces fut confié à Don Juan d'Autriche. La guerre étant ouvertement déclarée, ce dernier, secouru par une armée espagnole et italienne que lui amenait le prince de Parme, Alexandre Farnèse, reprit peu à peu les places fortes et en mars 1578, Walcourt, qui s'était prononcé pour les Etats, tomba entre les mains de Don Juan d'Autriche.

La malheureuse ville ne comptait plus, en 1571, que 68 maisons et l'on n'y signalait que 25 bourgeois ayant le moyen d'entretenir des bêtes à cornes et de payer le droit d'*estorie*.

Cette situation devint encore plus lamentable par la suite. Le 29 août 1615, cent habitations devinrent la proie des flammes. De 1652 à 1674, cent vingt-neuf immeubles furent également détruits par l'incendie et à cette date il n'y avait plus, outre les bâtiments appartenant aux ecclésiastiques, que trente-quatre maisons occupées.

Durant la première moitié du XVIIe siècle jusqu'à la paix des Pyrénées, l'Entre-Sambre-et-Meuse fut sans cesse sillonné par les troupes espagnoles, allemandes ou françaises. De 1615 à 1640,

Walcourt dépensa plus de 10.000 florins pour l'entretien des murailles, des portes et des ponts-levis, pour le casernement de la garnison et pour les approvisionnements de poudre et de munitions de guerre.

En 1636 et en 1637, plus de 480 personnes furent enlevées par la peste. Pendant ce temps, les Français s'étaient établis à trois lieues de là, à Beaumont; tous les jours, ils s'avançaient jusqu'aux portes de Walcourt, foulant les récoltes, emportant les denrées et les bestiaux, signalant partout leur passage par des rapines et des incendies. Il fallait les poursuivre et tâcher de leur arracher ce butin, dernier débris de la fortune des citoyens.

Pour supporter toutes les charges dont était accablée la population, il ne restait plus que 40 bourgeois.

En septembre 1645, les troupes françaises envahirent Walcourt qui, pour éviter une ruine complète, consentit à payer 15.000 florins au gouverneur de Rocroy.

Le 5 septembre 1683, les Français s'emparèrent de nouveau de Walcourt qui resta sous l'autorité du roi de France jusqu'en octobre 1684 où l'ancien état de choses fut rétabli à la suite de la trève conclue à Ratisbonne entre la France et l'Espagne.

Le 19 juillet 1686, la seigneurie de Walcourt fut vendue par Charles II, roi d'Espagne, pour la somme de 20.000 livres à Benoît Loyet, abbé du Jardinet, qui ne la garda pas longtemps, car en 1689, les hostilités recommencèrent et, de rechef, Walcourt dut subir les lois de la France. Cependant l'armée espagnole, grossie de forts contingents allemands et hollandais, et commandée par le prince de Waldeck, avait pris ses quartiers dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et gagna la bataille après avoir infligé de grandes pertes à l'armée française. Malheureusement, le prince de Waldeck ne profita pas de sa victoire : il se retira dans le Hainaut et le maréchal de Humières, ayant rallié ses troupes et reçu des renforts, maintint tous les villages environnants sous le joug de la France.

Durant longtemps encore, le pays fut éprouvé. Enfin, par la paix signée à Ryswyck, en 1697, Louis XIV rendit Walcourt à l'Espagne.

Ce ne fut cependant qu'en 1713 que le traité d'Utrecht rendit la tranquillité aux Pays-Bas, les fit passer sous le sceptre de la maison d'Autriche et mit un terme aux déprédations qui, depuis si longtemps, désolaient nos provinces.

Néanmoins, le 14 juillet 1745, Walcourt eut encore à souffrir de l'entrée d'un parti de hussards français qui exigea 200 couronnes.

Cette ville qui, en 1735, ne comptait que 93 familles (1), avait en 1784, une population de 600 habitants (2) et en 1832, de 820 habitants (3). Au 31 décembre 1907, elle était de 1.957 âmes. (4).

2. — La collégiale.

Le beau temple tant admiré par les pèlerins qui viennent invoquer N.-D. de Walcourt, a subi bien des changements au cours des siècles.

Sur son origine, on ne rencontre aucun renseignement dans les chartes ou dans les anciennes chroniques.

Un oratoire a-t-il été construit par Saint-Materne au début de notre ère (5) ? Les Normands ont-ils, comme le prétendent la plupart des auteurs, dévasté la localité et livré son temple à l'incendie ? Un siècle plus tard, vers l'an 992, le seigneur de l'endroit a-t-il entrepris de relever l'église de ses ruines et de bâtir un édifice solide dont quelques parties subsistent encore aujourd'hui (6) ? Ce sont là des questions auxquelles on ne peut répondre avec certitude.

Le plus ancien document que l'on possède à ce sujet, est une charte datée du 1er juin 1026. On y constate qu'Oduin, seigneur de Walcourt, et son épouse, Eremburge, firent de larges libéralités au sanctuaire de Notre-Dame dont ils venaient d'achever la construction et qu'ils firent solennellement consacrer par l'évêque de Liége, Reginard (7).

Ce temple roman était assez vaste, mais il en reste à peine quelques vestiges intacts. Le plan et la majeure partie de la basilique actuelle datent du XIVe siècle et sont dus au maître d'œuvre namurois Gilles Dameaussins, ainsi que nous l'apprend une charte du 31 mars 1355 (8).

---

(1) Lahaye, *loc. cit.*, p. lxxxii.

(2) *Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. v (1872) p. 93.

(3) Lahaye, *loc. cit.*, p. lxxxiv.

(4) Pour rédiger ce chapitre, j'ai puisé largement dans Lahaye, *loc. cit.* Toussaint, *loc. cit.* Galliot, *Histoire générale de la province de Namur*, Liége 1788. Il eut été fastidieux de citer ces auteurs à chaque instant.

(5) Voyez au chapitre suivant la Légende de Saint-Materne.

(6) Fisen. *Historiarum ecclesiæ Leodiensis partes ducæ*, Anno 1027, (p. 177) cité par Toussaint, *loc. cit.* p. 17 et Lahaye, *loc. cit.* p. xii.

(7) Lahaye, *loc. cit.* pp. xii et i.

(8) *Ibid.* p. xxxix.

En 1430, la collégiale fut pillée par quelques communiers de Dinant, de Thuin et des environs, qui s'emparèrent des orfèvreries précieuses, des reliquaires et des joyaux.

Le 18 juin 1477, elle fut livrée à l'incendie et rien ne put être sauvé : à peine les murailles du temple résistèrent-elles. Pour le réédifier dans son état primitif, l'évêque de Liége, Louis de Bourbon, autorisa des collectes dans le diocèse. On se mit à l'œuvre, et dès 1481, on avait pu adjuger les réparations à la toiture du monument. Mais pour restaurer convenablement l'intérieur, pour reconstruire les chapelles, il fallut que de nouveaux octrois permissent la continuation des quêtes jusque bien avant dans le XVIe siècle (1).

En 1531, un magnifique jubé, merveille de sculpture et chef-d'œuvre du style ogival, compléta l'ornementation de la basilique (2). Ce jubé, qui paraît être un don fait à l'église par l'empereur Charles-Quint, fut placé d'abord à l'entrée du chœur, puis transféré vers 1810, à l'extrémité de la nef centrale et, enfin, replacé, en 1887, à sa place primitive où on le voit encore aujourd'hui. Il se trouvait, alors, dans un état de délabrement lamentable ; le sculpteur J.-B. Verdeyen le restaura complètement de 1881 à 1889 (3). A l'occasion de sa réédification, une grande fête eut lieu le lundi 21 mai 1888, à laquelle prirent part, notamment, MM. les Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

En 1615, un nouvel incendie vint détruire la collégiale en partie (4) : le clocher fut réduit en cendres et les cloches y entrèrent en fusion. Il fallut rétablir quelques fenêtres, remplacer sa charpente et la recouvrir. Tous ces travaux furent rapidement exécutés ; puis il fallut songer à dresser une nouvelle flèche et à faire

---

(1) Lahaye, *loc. cit.* pp. LIII-LVI. 101.

(2) M. l'architecte Pavot, qui a dirigé les travaux de restauration de la collégiale de Walcourt, a donné une description très détaillée de ce jubé dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IX (1870) pp. 497-498.

(3) Ce travail délicat a été effectué à la satisfaction générale. Verdeyen (né à Louvain le 19 mai 1831 et y décédé le 28 décembre 1907) a laissé diverses œuvres à Walcourt, notamment des bustes et des médailles de différentes personnes de cette localité. Il est également l'auteur de la statue, en bois, de Saint-Mein, qui se trouve dans la Collégiale de Walcourt et que les pèlerins invoquent contre les maladies de la peau.

(4) Voyez, ci-après, au chapitre des *Miracles*, le fait narré sous le titre « Le marguillier sacrilège ».

confectionner des cloches. Malheureusement, la tour que construisit alors le maître charpentier Jean le Coustre, de Beaumont, et qui subsiste encore, est loin de s'harmoniser avec l'architecture du vaisseau de l'église [1].

Le monument actuel, qui mesure à l'intérieur 53 mètres de longueur sur 27 mètres de largeur et 18 mètres de hauteur, a con-



Clocher de Walcourt.
(Cliché du Touring-Club).

servé des souvenirs de ces diverses constructions et l'unité de style est loin d'y régner. La partie inférieure de la tour est romane, de la construction primitive du XIIe siècle. La façade est percée d'une belle rosace qui est de l'ogival primaire et ses fenêtres géminées, les unes ogivales, les autres romanes, sont

(1) LAHAYE, *loc. cit.* pp. LXII-LXIV, 147.

encadrées dans des baies romanes. Une autre rosace, pas moins élégante, se trouve au-dessus du portail et est de l'ogival secondaire. Les fenêtres du chœur sont à lancettes, du XIII[e] siècle, ainsi que le triforium aveugle. Le vaisseau de l'église, reposant sur des colonnes en pierres bleues, est du XIV[e] siècle. La grande fenêtre du transept méridional est du XIV[e] siècle et celle du transept septentrional, de la fin du XV[e] siècle. (1)

Cette église est complètement restaurée depuis peu de temps.

Lors de la reconstruction du pignon, les bourdons des ancres qui servaient à maintenir les sommiers de la charpente, et qui portaient la date de 1630, ont disparu.

En franchissant le portail, le visiteur a son attention frappée par une grande Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Cette statue, remarquable comme travail de sculpture, est en pierre blanche. Les pèlerins l'appellent la « Vierge au clou », à cause d'un cabochon qu'elle a sur la poitrine, et l'invoquent pour la guérison des clous ou furoncles.

C'est vainement que celui qui parcourt l'église de Walcourt, chercherait la « tombe plate », connue sous le nom de *Tombe du curé d'Olloy*. Cette tombe, qui fut décrite par M. Bequet, l'érudit président de la Société archéologique de Namur (2), était de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle. Elle fut trouvée en fragments, encastrée dans la partie du pavement des fonds baptismaux joignant le petit tabernacle en pierre blanche, qui a été replacé, en dernier lieu, dans le chœur, près du maître autel. On avait construit dessus, une muraille formant la séparation de ces fonds baptismaux avec l'escalier qui accède à la salle capitulaire. Ces fragments furent découverts lors de la dernière partie des travaux de restauration et remisés dans les annexes de l'église. Depuis la description qu'heureusement M Becquet en a faite, ces intéressants vestiges ont disparu (3).

---

(1) Cfr. D.-A. Van Bastelaer, *La collégiale de Walcourt*, dans *Mémoires, rapports et autres documents préalablement imprimés en vue des travaux du Congrès d'archéologie de Charleroi* (1888) 4[e] fasc., pp. 441-450. — Toussaint, *loc. cit.* pp. 133-139.

(2) A. Bequet. *Les tombes plates au Comté de Namur* dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV (1876), p. 143. Cfr. Toussaint, *loc. cit.* p. 131.

(3) Il serait profondément regrettable qu'ils eussent été vendus en même temps que les pierres provenant de la démolition lors des derniers travaux ; dans ce cas, ils seraient définitivement perdus. Le Conseil de fabrique, qui en a la responsabilité, devrait faire des recherches sérieuses pour retrouver ces pierres et les mettre en lieu sûr, c'est-à-dire au Musée de Namur.

* * *

Le chœur est orné de stalles en chêne datant du commencement du XVI[e] siècle. Quatre de ces objets ont dû être enlevés, en 1887, pour établir les nouvelles fondations du jubé. Les autres ont été restaurés avec soin, de 1894 à 1897, par J.-B. VERDEYEN qui, notamment, les a débarrassés des différentes couches de couleur dont ils étaient enduits.

Les miséricordes (¹) sont remarquables ; les artistes y ont prodigué le burlesque et le satirique dans la représentation de certains sujets. Ces sculptures profanes nous sont surtout précieuses au point de vue folklorique. D'après M. L MAETERLINCK (²), c'est là que nous voyons le mieux revivre « la grosse bonne humeur de nos pères aimant les plaisanteries un peu crues et s'amusant de ces farces de couvent où l'élément scatologique n'est pas le plus répréhensible ». Dans le plus grand nombre de cas, il faut y voir la représentation de certains vices, faite dans un but de satire édifiante, comme il était de coutume à cette époque.

Parmi les miséricordes les plus curieuses, il convient de noter une sculpture où l'on voit un renard vêtu du froc, prêcher en chaire devant un auditoire de gallinacés dont il compte, sans doute, faire sa proie ; — une femme qui entraîne à sa suite, à l'aide d'une corde, un homme en chemise attaché de la façon la plus obscène ; — puis, comme contraste, une vertueuse ménagère qui, poursuivie par un galant par trop entreprenant, lui jette dans les culottes un vase d'eau froide. Parmi les fantaisies scatologiques, on remarque un manant accroupi qui dépose un mets de sa façon dans un large plat où une cigogne peu dégoûtée, vient puiser avec voracité, et un ménage se soulageant de compagnie sur des bésicles ouvertes, rappelant le dicton flamand : « Zy zitten op den bril » (Ils sont assis sur la lunette). (³)

(¹) On appelle *miséricorde* ou *patience*, dans une stalle d'église, l'espèce de console qui est sous le siège et qui se relève avec lui, servant alors de support pour un repos provisoire et du reste malaisé — d'où le nom de l'objet — pendant les parties de l'office où l'assistant ne peut rester debout,

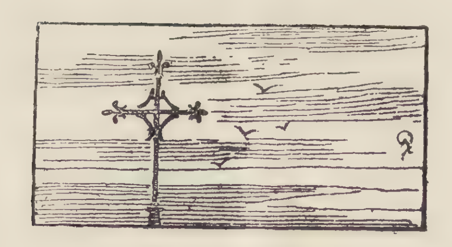
(²) L. MAETERLINCK : *Les miséricordes satiriques, fantastiques et religieuses de la Belgique*. Chap. X Paris. Librairie de l'art français, Rue Laffite, 52. — [Cet ouvrage est sous presse au moment où nous recevons de l'auteur les renseignements qu'on va lire. Nous remercions vivement M. MAETERLINCK pour son obligeance].

(³) L. MAETERLINCK, *loc. cit.* – Cfr. CH. DE SAINTE-HÉLÈNE (alias CH. PETY DE THOZÉE) : *Courte notice sur N.-D. de Walcourt* dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*. T III 1853. p. 327.

Au nombre des miséricordes disparues, s'en trouvait une représentant une femme en position gynécologique.

L'œuvre des sculpteurs de stalles du commencement du XVIe siècle, fait immédiatement songer à celle de Rabelais. Comme les premiers, le grand satirique a fustigé les mœurs et les vices de cette époque avec une violence et sous des formes que l'on désapprouverait aujourd'hui, mais qui étaient bien dans l'esprit du temps.

La licence de langage que l'on trouve dans les « pasquies » de la région, notamment celles de Montignies-le-Tilleul et de Jamioulx, nous reportent encore à cet état d'esprit, et j'aurai l'occasion de le constater dans une étude que je prépare sur « la Jeunesse dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ».





II

Les Pèlerinages.

I. — Les pèlerinages de jadis.

L'usage des pèlerinages, que le christianisme a développé considérablement n'était pas inconnu à l'ancien monde. Partout où il y a eu des centres religieux, les croyants ont fait acte de foi en s'y rendant, soit isolément, soit en grand nombre, dans des circonstances solennelles.

Les plus anciens pèlerinages connus sont ceux que les Juifs entreprenaient tous les ans pour se rendre au temple de Jérusalem. Les premiers siècles du christianisme inaugurèrent l'ère des pèlerinages aux tombeaux des saints et des martyrs. Durant tout le moyen-âge et surtout vers l'an 1000, la ferveur religieuse se manifesta par de nombreux voyages de l'espèce.

Les mauvais traitements que durent subir de la part des Arabes, les pèlerins qui se rendaient au tombeau du Sauveur, amenèrent les Croisades qui ne furent, à vrai dire, que des pèlerinages armés, puisqu'avant de partir en Terre Sainte, les croisés recevaient des mains d'un prêtre, dans une église, le bourdon tout comme les pèlerins.

Le plus souvent le pèlerinage était simple, les fatigues de la route constituaient, à elles seules, l'acte méritoire. Quelquefois le pèlerin s'imposait d'autres conditions pénibles, comme d'aller pieds nus, de porter des chaînes, de marcher dans un sac, etc.

« Les causes générales pour lesquelles on entreprenait des pèlerinages, étaient les jubilés et les indulgences qui attiraient tant de fidèles dans la capitale du monde chrétien. Des raisons particulières y déterminaient aussi : des centaines de pénitents allaient se faire absoudre par un évêque ou même par le pape ; de grands coupables étaient condamnés par la justice à faire des pèlerinages en expiation de leurs crimes. Pour échapper à un danger ou pour obtenir quelque bienfait du Ciel, l'homme de foi promettait un pèlerinage. Des gens sans aucune ressource, sans défense, des femmes, des infirmes même, partaient pour aller prier dans un sanc-

tuaire célèbre. Cependant celui qui ne pouvait lui-même effectuer le voyage, y envoyait à ses frais un pauvre pèlerin.

» L'acte préparatoire à cette entreprise était la confession et la bénédiction du costume. Ce qui constituait l'habillement du pèlerin était une tunique longue et étroite, garnie d'un manteau court (pèlerine) et serrée par une ceinture de cuir; un chapeau à large bord, lié sous le menton, pour le garantir de la pluie et du soleil ; une besace en cuir pour renfermer son pain, enfin son bourdon, grand bâton qui l'aidait à franchir les fossés et les passages difficiles. Il suspendait un crucifix sur sa poitrine, et avait à sa ceinture un chapelet pour réciter le rosaire. A son bourdon était fixée une gourde contenant de l'eau destinée à étancher sa soif ; et s'il s'en allait à Saint-Jacques en Galice [1], il attachait à sa pèlerine ou à son chapeau, des coquilles qui devaient lui servir de gobelet pour boire. [2]

» Un nombre considérable de personnes quittaient ainsi leur demeure pour parcourir des régions lointaines, n'importe les dangers, les époques et les saisons ; elles partaient à jour fixe, sans que le mauvais temps leur fît différer leur voyage. Elles ne prenaient qu'un pain pour toute provision. Mais aussi, elles pouvaient compter sur les asiles hospitaliers.

» La charité chrétienne se développa toujours en raison de l'étendue des besoins qu'elle était appelée à satisfaire. C'est ainsi que les refuges créés dans la primitive église, se multiplièrent considérablement lorsque les pèlerinages à Rome et à Jérusalem devinrent plus fréquents. Les pieux voyages en Terre-Sainte commencèrent au IVe siècle ; on sait que l'hospice de St-Julien des Belges, à Rome, fut fondé par nos compatriotes en 713, et qu'il fut doté par un comte de Flandre en 1094. A compter du XIIe siècle, les nobles et leurs dames, les bourgeois comme les vilains, entreprenaient à l'envi des pèlerinages: du reste, toute église qui renfermait des reliques vénérées était le but d'un voyage de ce genre ; spécialement les autels de Notre-Dame de Lorette, en Italie, et de Saint Jacques de Compostelle, en Espagne, furent très souvent visités à dater du XIVe siècle.

» Vers la même époque, les développements du commerce et de l'in-

---

[1] Voyez les légendes sur ce pèlerinage dans les *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, 1907, pp. 172-184.

[2] Les coquilles furent le symbole de la puissance de Saint-Jacques ; c'était pour l'honorer que les pèlerins en portaient. Une tradition racontait qu'au moment où le navire qui transportait de la Palestine en Espagne les reliques de cet apôtre, s'approcha des plages de la Galice, un cheval qui était monté par un jeune marié, s'élança dans la mer et s'approcha du vaisseau pour l'escorter. Le marié reconnut la puissance de Dieu et les mérites de St-Jacques et se fit baptiser. Pendant la cérémonie, on entendit une voix au Ciel qui déclara qu'à l'avenir, les écailles seraient un signe authentique qui rappelerait les vertus du saint. C'est de là que vint la coutume pour les pèlerins de la Galice d'en orner leurs vêtements. (De Montalembert, *Histoire de Sainte Elisabeth*, introduction, p. 144).

Actuellement on appelle encore coquilles St-Jacques, celles qui sont utilisées pour la cuisine.

dustrie forcèrent les marchands et les ouvriers à parcourir le pays plus fréquemment. Ces voyageurs étaient parfois exposés aux plus dures privations. Souffrant de la faim et de la fatigue, en proie aux besoins les plus pressants, ils auraient pu s'abandonner au désespoir et se porter à des excès déplorables. Les pèlerins qui enduraient les mêmes souffrances, les supportaient avec résignation, puisqu'ils ajoutaient les peines du voyage aux prières qu'ils allaient adresser dans un sanctuaire vénéré ; néanmoins, envers les uns comme envers les autres, c'était un devoir pour l'humanité de leur venir en aide et de les secourir en vue de Dieu.

» Nos aïeux furent souvent émus de l'état déplorable des pèlerins et des voyageurs indigents. Ceux, surtout, qui avaient voyagé, se rappelaient le bonheur avec lequel ils avaient rencontré un asile. Ainsi chacun contribua à l'établissement de refuges hospitaliers, où les passants de toute espèce trouveraient un gîte. Ce n'est pas que la charité privée eût fait défaut et que les particuliers eussent refusé l'hospitalité aux étrangers, au contraire, c'était alors un pieux usage pour les bourgeois d'aller à l'église pour y chercher des pèlerins qui s'y arrêtaient et faisaient une prière, et de les ramener chez eux afin de leur offrir à manger et même à loger. Mais ces étrangers étaient si nombreux qu'ils n'auraient pu être tous reçus chez les généreux bourgeois.

» Ce fut donc aux portes des villes que des personnes charitables et pieuses créèrent des hospices d'étrangers. On y trouvait un petit mobilier, des lits et quelques vivres. Un peu de bois chauffait le dortoir et les voyageurs se rangeaient autour du feu, en attendant le repas. Le soir, lorsqu'on n'attendait plus personne, on servait le souper qui se composait de légumes et de pain. Enfin, chacun prenait possession de son lit pour y passer la nuit.

» Le lendemain, on leur remettait un chanteau de pain, et on les congédiait, car ils devaient faire place à ceux qui allaient arriver pendant la journée. Cette dernière règle n'était toutefois pas absolue, car ceux qui se trouvaient épuisés de fatigue, qui étaient malades ou blessés, pouvaient séjourner à l'hospice ; si le mauvais temps ou la rigueur de la saison obligeaient ces malheureux à interrompre leur route, ils y restaient quelques jours.

» Des fondations et des aumônes journalières assurèrent la perpétuité de ces asiles ; du reste, de faibles ressources suffisaient aux besoins de ces établissements. Un jardin et un champ y étaient contigus : le gardien qu'on nommait l'hospitalier, les cultivait et y récoltait les légumes et le grain qui étaient nécessaires à la consommation. La direction et la surveillance appartenaient souvent à un chapelain, qui célébrait ordinairement la messe à l'autel du patron. Cet autel s'élevait au fond du dortoir.

» Il nous reste peu de chose à ajouter sur les pèlerins. Parvenus au terme de leur voyage, ils se rendaient aussitôt à l'église et assistaient à la messe ; lorsque le prêtre ouvrait le trésor des reliques, ils s'agenouillaient et réclamaient l'intercession des saints ; en commençant leurs prières, ils allumaient un cierge, et ils ne s'arrêtaient que lorsque le cierge était

consumé. Lorsqu'enfin ils se disposaient à partir, ils se confessaient, communiaient et recevaient la bénédiction; ensuite on leur délivrait à l'église un certificat de pèlerinage.

» Ils rentraient dans le pays, satisfaits et ranimés par l'espérance; souvent, pour se distraire, ils chantaient en route de joyeux refrains; mais si la frayeur les saisissait, ils commençaient un cantique en l'honneur du saint patron qu'ils avaient été honorer.

» Ils repassaient par les localités qu'ils avaient traversées; ils remerciaient les hôtes qui les avaient reçus et leur laissaient des croix, des médailles ou d'autres petits cadeaux.

» D'autres motifs les obligeaient aussi à revenir par les mêmes villes ; on sait, en effet, qu'ils se chargeaient de correspondances et en rapportaient les réponses. Ils inspiraient toute confiance; ils étaient protégés partout ; ils voyageaient avec célérité ; c'en était assez pour qu'on leur donnât la préférence sur d'autres piétons, et spécialement sur les messagers des universités qui partaient à certaines époques pour aller dans les provinces distribuer les lettres des écoliers. Longtemps ces messagers et les pèlerins tinrent lieu d'administration des postes.

» Nous ne nous étendrons pas sur l'influence que les pèlerinages exercèrent sur la civilisation. Ces voyages donnèrent une impulsion qui vainquit tous les obstacles que rencontraient les relations des peuples entre eux; les haines nationales s'affaiblirent par les sympathies d'une même croyance ; des connaissances de toute espèce se répandirent : les arts, les sciences, le goût pour l'architecture, la sculpture et la peinture, pour les manuscrits précieux, en un mot pour toutes les merveilles des nations civilisées, pénétrèrent en Occident par les pèlerins.

» Les pèlerinages sérieux diminuèrent pendant le XVIe siècle et finirent presqu'entièrement avec le XVIIe. (1)

Comme le prétexte des pèlerinages donnait parfois lieu à des désordres, les rois de France, par édit du mois d'août 1671 et par déclarations des 7 janvier 1686 et 1er août 1738 (2), défendirent à leurs sujets d'en entreprendre hors du royaume, tels que ceux de Rome, de St Jacques en Galice et de Notre-Dame de Lorette, sans leur expresse permission contresignée par l'un des secrétaires d'état, sur l'attestation de l'évêque diocésain, lequel, avant que de leur accorder ces attestations, devait les examiner sur les motifs de leur voyage.

On n'expédiait ces permissions aux enfants mineurs, aux apprentis et aux femmes mariées, que du consentement des pères, des

---

(1) Félix Hachez, *Les fondations charitables de Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 1 (1857), pp. 17-21.

(2) Vers ces époques, Walcourt fut, à différentes reprises, placée sous l'autorité des rois de France. (Cfr. le chapitre précédent.)

tuteurs, des maîtres de métiers, des maris et de ceux qui avaient sous leur pouvoir les personnes qui voulaient entreprendre des pèlerinages.

Les pèlerins qui n'avaient point de pareilles attestations et permissions, ne devaient pas être reçus dans les hôpitaux établis pour loger les pèlerins ; au contraire, les juges devaient les faire arrêter et les faire punir comme vagabonds et gens sans aveu (1).

2. — Les pèlerinages expiatoires.

Jadis les pèlerinages étaient infligés judiciairement aux personnes coupables de crimes et de délits (2). Ces voyages expiatoires, au nombre desquels figurait N.-D. de Walcourt, se retrouvent dans toute la Belgique et presque à toutes les époques.

En 1293, le comte de Gui de Dampierre prononça contre plusieurs bourgeois de Namur coupables de rébellion, une sentence les condamnant à aller en pèlerinage à Saint Nicolas du Bari, à Saint Jacques, en Galice ou à Saint Gilles, en Provence (3).

Dans l'histoire de Namur, on trouve au XIVe et au XVe siècle, un très grand nombre de condamnations semblables (4).

Le traité conclu le 7 mai 1318 entre le chapitre de Fosses et la commune et connu sous le nom de « Lettres del Paix », nous

---

(1) J. B. Denisart, *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle.* (Paris, 1773), t. III, p. 569.

(2) Cfr. Sohet, *Instituts de droit.* (Bouillon, 1777), livre V, titres XII, XIII et XXVII.

(3) « ....Premiers ke Jehans Honoreis et Huerie, fiuz Brance, mouveront » dedens l'an renuef, le premier ke nous attendons, et iront en pèlerinage, » en nom d'amende de leur mesfait à Saint Nicolai dou Bar, alant ou reve- » nant par Roume, et raporteront lettres et boin warant doudit voiage » fait, et ne poront rentrer en la terre de Namur dedens l'an après celui » an renuef, et puis, cel an passeit, ne poront-il rentrer en ladite terre de » Namur, se ce n'est par no greit ou par le greit de nostre hoir et successeur, » conte u marchis de Namur. Encore disons-nous que Hues dou Pont, » Henris de Revins, Wautiers Bouviaus, Pieres de Montroial et Colins Boine- » chose voisent à Saint Jakème en Galisse et muevent dedens les octaves » des Paskes, les premières ke nous attendons, et raportent boines lettres » doudit voyage fait. Encore disons-nous ke Phelippins Wybeirs, Willèmes » et Godefrins, fil Brance, Hennons Loregnars, Limonios dele Nuefvile, Phe- » lippotes Cole et Lambellons Boinechose voisent à Saint Gille en Pro- » venche et meuvent dedens les octaves des Paskes devant dites et raportent » boines lettres doudit voiage fait.... » — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Bruxelles, 1844), t. I, p. 268.

(4) J. Borgnet et S. Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, II, III, passim.

apprend que vingt bourgeois furent condamnés à faire un pèlerinage à N.-D. de Walcourt (1). En outre, pour poser des garanties réciproques, il fut stipulé des peines contre tous ceux qui viendraient à enfreindre de nouveau la tranquillité. Les conflits entre les bourgeois et les chanoines furent à l'avenir punissables de pèlerinages qui devaient se faire, suivant la gravité des circonstances, à Vendôme, à Rochemadour (bourg du Quercy, près de la Dordogne), ou à Saint-Jacques, en Galice (2).

En 1396, à Anvers, des bourgeois qui avaient donné l'exemple public de la débauche furent condamnés à faire un pèlerinage à Saint-Jacques, en Galice (3).

En 1540, Charles-Quint imposa la même peine à plusieurs des Gantois rebelles (4).

Le règlement de police donné en 1525, à la terre de Trazegnies, contient un article intitulé : *Voyages en quels comunément sont condampnés les malfaiteurs.* On y trouve :

Au Saint Sepulche de Hyerusalem	xiiijc. lieuwes
A St Nicolas du Barre (Bari, dans le royaume de Naples)	vi c. lieuwes
A St Jacques, en Galice	v c. lieuwes
A Sainct Giles, en Provence	ijc. vij lieuwes
Et pour le pays :	
Nre-Dame de Hault (Hal)	vij lieuwes
Sainct Hermès de Renaix	x lieuwes, etc.

Trente-six lieux de pèlerinage sont indiqués. Notre-Dame de Walcourt n'est pas du nombre (5).

La Sainte-Croix d'Assche était un des pèlerinages auxquels le magistrat de Gand condamnait les personnes coupables de délits; il était rachetable moyennant huit sous. (6)

---

(1) « ... et voisent jusques à vingt personnes del dite ville de Fosses, teiles » qui aler poront et que ly dis canones enlieront, en pèlerinage, dedens ung » mois après chu que ils serons semons de part les dis canones, à Nostre-» Dame de Walcourt, en nom d'amende.... » (BORGNET, *Cartulaire de la commune de Fosses*. Namur, 1867, p. 32).

(2) *Ibidem*, pp. 32-33.

(3) *Onderzoek naer een oorsprong der plaetselyke naemen te Antwerpen*, p. 193, cité par DE REIFFENBERG, *loc. cit.*, t. I, p. 577.

(4) GACHARD, *Relation des Troubles de Gand sous Charles-Quint.* (Bruxelles, 1846), pp. 376 ss.

(5) SAINT GENOIS, *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, etc.* (Paris, 1782), t. I, p. CLVI.

(6) DE REINSBERG-DÜRINGSFELD, *Calendrier Belge.* (Bruxelles, 1861), t. I, p. 295.

Autrefois, dans le pays de Liége, il y avait six principaux pèlerinages qu'on avait coutume de décréter pour amendes, c'étaient : « le voyage d'Outre-Mer dans la ville de Nicosie, ou plus loin en » l'Isle de Chypre, taxé à 20 fl. d'or, celui de S. Jacques en Com- » postelle, taxé à dix fl. d'or, celui de Rochemadou à 5, celui de » Vendôme à deux fl. d'or et demi, celui de Walcourt à un fl d'or » 3/4 et le Voyage Légal du Pays, qui comprend tous les autres, » taxé à 39 fl. d'or et 1/4. » (1)

Outre ceux-là qui étaient les plus usités, on en comptait encore une cinquantaine d'autres dont la liste, dressée en 1595, a été publiée par S. Bormans (2) avec le prix auquel ils étaient taxés lorsque le condamné voulait les racheter moyennant finances.

Ceux qui exécutaient leurs voyages devaient rapporter une attestation (3). En temps de trouble et même en temps ordinaire lorsque le voyage était long, les pèlerins étaient munis d'un sauf-conduit du magistrat de leur ville (4).

A Namur, au XVe siècle, il y avait deux départs par année: l'un au 1er mars, l'autre au 1er septembre. Ordinairement, les voyages auxquels les coupables étaient condamnés pour donner satisfaction aux parties adverses, étaient différés jusqu'au départ suivant et ainsi de semestre à semestre, de sorte que bien souvent, on ne les accomplissait pas. Par contre, les voyages auxquels on était condamné envers le seigneur et la justice, étaient rarement ajournés, mais il est probable qu'on les rachetait généralement (5).

Comme on l'a vu par les quelques faits cités ci-dessus, le pèlerinage à St Jacques fut parmi les peines que les lois et coutumes de presque toutes les villes belges infligeaient le plus fréquemment aux criminels.

Les pèlerins qui avaient fait ce pieux voyage formèrent, à leur retour chez eux, des confréries sous l'invocation de St Jacques, et, voulant joindre la charité à la dévotion, les confrères érigèrent des hôpitaux pour y loger gratuitement les pauvres passants et surtout les pèlerins faisant le voyage de la Galice. C'est l'origine

---

(1) Sohet, *loc. cit.*, livre V, titre XXVII, n° 9.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, t. IX, 1868, pp. 508-511.

(3) Voyez un exemple dans le *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 177.

(4) Une lettre de l'espèce, datée du 12 mars 1449, est insérée dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, 1857-1858, p. 290.

(5) Bormans, *Cartulaire de la Commune de Namur*, t. II, pp. 185-186.

des hôpitaux nombreux qui portent le nom de St Jacques, dont quelques-uns encore subsistent à Namur (1), à Tongres et à Tournai, bien qu'ils aient reçu une autre destination, car les véritables pèlerinages à Compostelle cessèrent à la fin du dix-septième siècle (2).

A Mons, également, un asile semblable fut construit en 1403 ; il subsista presque trois siècles, mais comme alors il ne passait plus en moyenne que 4 à 5 pèlerins par an, il fut vendu, n'étant plus d'une grande utilité (3).

3. — **Les pèlerinages actuels.**

Si, depuis longtemps, ces pèlerinages expiatoires sont disparus, ceux entrepris pour obtenir des grâces ont, en partie, conservé leur vogue de jadis. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, dans de nombreuses localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse, quand une calamité s'abat sur une famille, quand une maladie résiste à tous les remèdes ordinaires on réunit neuf personnes du voisinage et l'on fait un pèlerinage à N.-D. de Walcourt.

Parfois on aime à agir seul et à ne pas mettre un aussi grand nombre de personnes dans la confidence. C'est le cas, notamment, lorsque il s'agit de réussir dans une entreprise, conjurer un sort, prendre un bon numéro au tirage, etc. Il arrive aussi que le défaut de temps ou le respect humain empêchent des personnes de remplir elles-mêmes ces exercices. On a alors recours à un intermédiaire. Il existe, en effet, de pauvres diables qui, moyennant finances, se chargent d'accomplir des pèlerinages ou des neuvaines dans les conditions que l'on désire. Tantôt c'est à pied et tantôt en chemin de fer. Il va sans dire que le premier genre de pèlerinage coûte plus gros que le second, étant plus pénible. Un de ces malheureux, qui habite le pays de Charleroi, effectue le pèlerinage de Walcourt pour la bagatelle de 2 francs, outre le prix du train ; le voyage de Saint-Hubert demande deux jours et coûte 15 francs, le prix du train toujours en sus.

Pour établir sa bonne foi, le pèlerin fait signer un certificat de présence par une autorité quelconque de la localité. Il augmente

---

(1) Cfr. Borgnet et Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, 1re livr. Namur, 1876, p. XXXVIII. Galliot, *loc. cit.*, t. III. pp. 214-218.

(2) de Reinsberg-Düringsfeld, *loc. cit.*, t. II, p. 52.

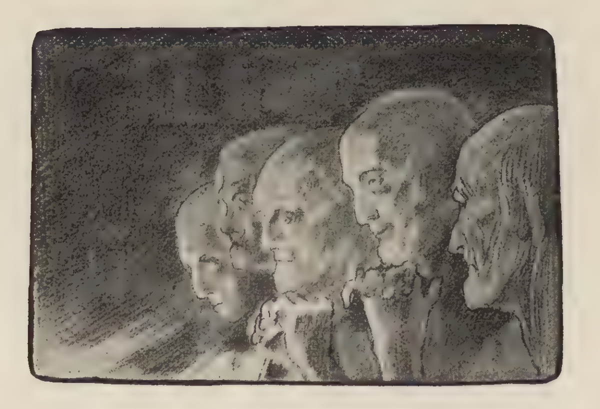
(3) Félix Hachez, *loc. cit.* pp. 29-32.

ses petits profits en vendant des médailles et autres amulettes tout le long de sa route. Et que l'on n'aille pas croire que le métier chôme parfois. Notre homme ne sait pas suffire aux demandes [1].

Depuis quelques années, dans le courant de l'été, ont lieu de nombreux et importants pèlerinages collectifs à N.-D. de Walcourt. Mais leur vogue semble décroître.

---

[1] Cfr. le journal « *La Gazette* » (Bruxelles) n° du 16 juin 1893, cité par *Wallonia*, t. II, p. 119.





III

La statue miraculeuse.

I. — Son origine.

S'il faut en croire la légende, l'origine de la statue miraculeuse de Walcourt remonte quasi à Jésus-Christ.

Vers l'an 54 de l'ère chrétienne, Saint-Pierre envoie Saint-Eucher à Trèves et dans la Germanie inférieure pour y prêcher l'évangile. Il lui donne pour compagnons Saint-Valère en qualité de diacre, et Saint-Materne en qualité de sous-diacre. Après la mort des deux premiers, Materne devient évêque de Trèves. En vue de propager la parole divine, il se rend successivement à Cologne, Tongres, Maestricht, Huy, Ciney, Dinant, etc. (1)

« En ce temps là (à la fin du premier siècle ou à l'aurore du second), nous apprend la *Légende de Saint-Materne* (2), le bienheureux Materne, envoyé par le souverain pontife, arriva heureusement en un lieu boisé, entouré de montagnes et de vallées et situé sur la rivière d'Heure. Walcourt est son nom et il est compris dans le *pagus arduanensis*. En cet endroit, un paysan appelé Arbeus, athénien d'origine, avait habilement construit une tour d'une hauteur étonnante et de figure quadrangulaire comme certains vestiges l'attestent encore maintenant aux visiteurs. Celui-ci (Arbeus) dépouillait par des exactions, les marchands et autres voyageurs, surtout ceux qui croyaient en Dieu, passant par les chemins unis et les chemins raboteux. Le bienheureux Materne l'instruisit avec douceur de sages avis, le convertit à la foi orthodoxe et lui conféra le saint baptême. De plus, dans un endroit très élevé, non loin de la tour, du côté du midi (3), le même bienheureux Materne, du plein consentement d'Arbeus, construisit une chapelle qu'il dédia à Sainte-Marie, mère de Dieu et toujours Vierge et là, il plaça avec respect, sur l'autel, une image en bois qu'il avait (selon une pieuse croyance) sculptée de ses

(1) Dupont, *loc. cit.* pp. 7 ss. Servais, *loc. cit.* pp. 202, 204, 244, 245.

(2) Paul de Croonendael, *Cronicque du pays et conté de Namur.* éd. du comte de Limminghe, t. I p. 21. Gramaye, *Antiq. Comit. Narmurcen.* Sect. X.

(3) Et non dans la direction de *l'ouest* comme le dit par erreur, notamment Servais, *loc. cit.* p. 287. Le texte latin porte bien « australem »

propres et très saintes mains ([1]), représentant la très glorieuse et chaste mère de Dieu, laquelle, avant sa mort, pendant qu'elle était au milieu des hommes, il vit, considéra, contempla non pas en image, mais face à face. Elle est restée jusqu'aujourd'hui l'objet d'une grande vénération pour un grand nombre de pèlerins et d'autres personnes vertueuses ». ([2])

Ajoutons que cette statue, vue sans les vêtements dont on la pare, est assise et de dimension moyenne ; mais, revêtue de ses ornements qui dissimulent le socle sur lequel elle repose et qui la grandit, elle semble être debout.

C'est à la vénération que les habitants de Walcourt vouaient à la statue miraculeuse de Notre-Dame, au moyen-âge, qu'elle doit les lames d'argent dont elle est entièrement recouverte ([3]). A cette époque, on n'habillait pas les Vierges de vêtements amples et brodés dont elles sont généralement ornées de nos jours. L'inspiration de la piété était la même, l'usage, le procédé seul est changé. On fixa donc sur le bois de la statue un semis de feuilles d'argent piquetées sur leur contour de petits clous de même métal, sauf à respecter les plis des draperies sculptées. Les figures même de la Mère et de l'Enfant furent revêtues d'une enveloppe d'argent artistement modelée ([4]). Certaines parties de celles-ci ont même été renouvelées à une époque relativement récente. La face de la Vierge porte la date de 1626.

C'est vers le XVIe siècle que l'antique statue de N.-D. a été ornée de vêtements d'étoffe. Cet usage nous est venu d'Espagne au temps où les Pays-Bas étaient sous sa domination. ([5])

2. — **Son enlèvement.**

Walcourt faillit un jour être privée de sa Madone vénérée.

C'était en 1806, le deuxième jour du mois de juin. La petite ville était dans un émoi indescriptible. Des pèlerins, entrés de grand

---

([1]) D'après l'historien Fisen, Saint-Materne plaça également une image de la Vierge, sculptée de ses propres mains, dans les oratoires de Leffe et de Ciney. (*Flores Eccles. Leod.* cité par Servais, *loc. cit.* pp. 282-283).

([2]) Un des tableaux placés dans l'église de Walcourt rappelle cet évènement et porte la légende ci-après :
Saint Materne tailla l'image vénérable
Et puis il la plaça dans ce lieu honorable.

([3]) Se basant sur ce fait, certains auteurs voudraient rapporter l'origine de la Vierge de Walcourt au XIIIe siècle seulement. *Art chrétien.* 1886. liv. 3 cité par Servais *loc. cit.* p. 288

([4]) Lejeune, *loc. cit.* pp. 19-20.

([5]) *Ibidem*, p. 50.

matin dans l'église, venaient de constater la disparition de la statue miraculeuse. Une main sacrilège l'avait-elle enlevée ? Ou bien avait-elle quitté d'elle-même un sanctuaire profané peu de temps auparavant par les soldats français ? On se livrait à toute espèce de conjectures; on fouillait dans tous les coins. Recherches infructueuses : la Madone bien-aimée ne reparaissait pas. Tout à coup, un pèlerin remarque un sac abandonné dans un coin de la chapelle. Il le montre au sacristain. Celui-ci l'examine et le trouve marqué de l'initiale L. Ce fut un trait de lumière. A l'instant les soupçons se portèrent sur un habitant d'Erpion, nommé Lépée, ancien clerc-chantre, que le doyen avait dû congédier. On l'avait vu la veille au soir rôder autour de l'église de Walcourt. Aussitôt la foule se porte au village d'Erpion et se livre à des perquisitions dans la maison de Lépée, malgré ses protestations et ses menaces. On ne trouvait rien et le découragement commençait à s'emparer des esprits, lorsqu'un des explorateurs ouvrit un pétrin auquel on n'avait pas songé et découvrit la statue miraculeuse enveloppée dans un sac en tout semblable à celui qu'on avait trouvé dans la collégiale. Grande fut la joie des habitants de Walcourt qui reportèrent en triomphe la statue miraculeuse et la replacèrent sur son autel.

Quant à Lépée, il fut garotté et remis entre les mains de la justice. Il déclara que le mobile de son acte sacrilège était la vengeance ; que son intention était de placer secrètement la Madone dans l'église d'Erpion et de faire croire que la Vierge miraculeuse avait voulu y fixer son séjour. (1) Il fut condamné à

---

(1) Ce déplacement n'aurait pas été unique dans la tradition. Voici des précédents qui intéresseront les lecteurs wallons :

1° A l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église de Nalinnes (centre), se trouve une petite image de N.-D. du Bon Secours. Quand on voulut démolir la chapelle des religieux du *Mont* (1725), on transporta la dite statue de la Vierge, sans cérémonie, à l'église paroissiale. Or elle n'y resta pas, mais retourna d'elle-même à son sanctuaire. On comprit qu'il fallait une translation solennelle et on reporta processionnellement la statue à la paroisse. — Le Père Lejeune, *Mon pays et mon village, Histoire de Nalinnes*. (Bruges, 1892), p. 87, renvoi 1).

2° A Charleroi, en mai 1682, des soldats de la garnison et des bourgeois de la ville découvrirent, sur l'un des arbres du Rempart, une statue de la Vierge, venue là on ne savait ni d'où ni comment. Le curé se fit apporter cette statue et l'installa dans l'église, mais le lendemain matin elle était allée reprendre sa place sur le même arbre. Le même fait se renouvela encore par la suite malgré les mesures prises pour éviter toute supercherie. (chanoine L. J. Lalieu, *La Madone miraculeuse de Charleroy*. Paris, Lille, 1908, pp. 21-23). Je dois à la vérité d'ajouter que ce fait est contesté par ceux qui se sont spécialement occupés de l'histoire de Charleroi. (Cfr. *Gazette de Charleroi*, nos des 8 octobre, 4 et 15 novembre 1908).

une peine assez légère, sous prétexte que la statue était d'assez peu d'importance, quant à sa valeur intrinsèque. Mais au sortir de prison, Lépée se cassa la jambe et compléta par cet accident l'expiation qu'il devait à la justice divine. ([2])

Pour prévenir toute nouvelle tentative d'enlèvement, la Vierge est actuellement attachée au moyen de solides boulons.

3. — Son couronnement.

Le 11 juillet 1875 a eu lieu le couronnement de la statue miraculeuse. Au moyen de listes de souscription, où l'obole du pauvre vint s'ajouter à celle du riche, on réunit la somme nécessaire pour l'achat d'une couronne et d'un magnifique manteau. On estime à 3,000 francs le prix de ce dernier objet et de la robe, le tout en riches étoffes et broderies d'or. La couronne, exécutée par M. Fallon, orfèvre à Namur, a coûté, dit-on, 7,000 francs.

La circulaire ci-après en copie, qui annonçait l'ordre du cortège, donnera une idée de l'importance de cette cérémonie qui avait attiré à Walcourt une foule énorme de pèlerins.

Couronnement solennel de la statue miraculeuse
de N.-D. de Walcourt

au nom de Sa Sainteté Pie IX, par Monseigneur l'Evêque de Namur, le dimanche 11 juillet prochain, en présence de NN. SS. les Evêques de Liège et de Tournai.

Ordre du cortège et de la cérémonie :

Indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront en ce jour, ou un des sept jours suivants, l'église de Notre-Dame de Walcourt et y prieront devant l'Image couronnée aux intentions du Souverain Pontife.

1° On se réunira aux abords de la station vers neuf heures et demie du matin, et là s'organisera la procession générale.

2° Les paroisses étrangères au canton de Walcourt, au fur et à mesure de leur arrivée, iront prendre la tête de la procession, derrière la croix et se placeront les unes après les autres.

3° Après les paroisses étrangères, les vingt et une paroisses du canton se rangeront selon l'ordre alphabétique sur deux lignes avec bannières déployées.

4° Viendront ensuite, dans l'ordre suivant, divers groupes de jeunes gens et de jeunes filles, aux costumes de différentes couleurs, précédés d'étendards et portant à la main des emblèmes et des fleurs, savoir : le groupe de Saint-Joseph, le groupe de la confrérie de Notre-Dame de

---

([1]) Toussaint, *loc. cit.* pp. 168-170.

Walcourt, le groupe de Pie IX, le groupe du Sacré-Cœur, le groupe de la royauté de Marie.

Puis successivement : le comte de Rochefort et sa suite, la couronne portée par deux demoiselles, la statue miraculeuse portée par douze jeunes personnes vêtues de blanc, le clergé régulier, le clergé séculier, le chapitre de la Cathédrale de Namur, les Evêques, les autorités du lieu, la garde d'honneur, la foule des pèlerins.

5° Le cortège, conduisant l'Image miraculeuse, partira de la station vers neuf heures trois quarts. Il traversera la ville, ira jusqu'au calvaire, puis reviendra sur la grand'place par la rue Notre-Dame. Pendant le trajet, on récitera *le Rosaire*, alterné par le chant des cantiques, des litanies et des psaumes. Les pèlerins, à leur arrivée, se masseront depuis l'hôtel-de-ville jusqu'au bas de la place. Un lieu sera réservé pour le clergé et les autorités au pied de l'autel, et un autre, pour les Sociétés de musique, sur l'ancien cimetière attenant à l'église.

6° Le clergé étant monté à l'autel, Monseigneur l'Evêque de Liège adressera de là une allocution au peuple. Après quoi aura lieu la cérémonie du couronnement, pendant laquelle on exécutera un chant de circonstance.

7° Aussitôt cette cérémonie terminée, c'est-à-dire vers onze heures, commencera la grand'messe pontificale célébrée par Monseigneur l'Evêque de Namur avec le concours de la Société chorale de Tamines et de quelques autres Sociétés du voisinage. On chantera la messe de Dumont avec accompagnement d'instruments. Après la messe, hymne à Pie IX par toutes les Sociétés réunies.

8° Vers cinq heures après-midi, vêpres solennelles.

9° A neuf heures du soir, illumination générale de la ville.

N. B. — De nombreux trains spéciaux seront organisés le jour du couronnement sur toutes les lignes du Grand-Central-Belge aboutissant à Walcourt.

*
* *

Pour cette circonstance, un autel avait été érigé sur la place, contre le mur de l'ancien cimetière.

Tout marchait à souhait, quand, à un moment donné, alors que la messe touchait à sa fin, quelques farceurs lancèrent dans la foule, de petites fusées, en criant : « Sauve qui peut ! » Il n'en fallut pas davantage pour provoquer une panique générale, d'autant plus qu'au même moment, un orage terrible éclata et l'eau se mit à tomber à torrents. En une minute, la place, qui était noire de monde, fut déblayée. La foule, renversant et piétinant tout ce qui se trouvait sur son passage, envahit les maisons, au besoin en brisant les carreaux et en passant par les fenêtres, et se réfugia dans les caves, les chambres à coucher, les greniers, etc., partout, enfin, où elle croyait être le plus en sûreté. D'autres se sauvèrent à toutes jambes à travers champs, n'osant regarder en arrière.

Un vieillard qui, à cette époque, était ouvrier à la station de Walcourt, me raconta que de nombreuses personnes, après avoir

exécuté une course folle, envahirent la gare et grimpèrent dans les premières voitures qu'elles rencontrèrent, sans s'enquérir de la direction qu'elles allaient prendre, tellement leur peur était grande.

Des faits semblables me furent contés par plusieurs témoins.

On n'eut aucun accident grave à déplorer. Toutefois, de nombreux boutiquiers eurent leurs installations renversées et leurs marchandises piétinées. En outre, un nombre incalculable de bannières, parapluies, cannes, paniers, montres, pièces de monnaie, etc., etc. furent retrouvés sur la place.

Ainsi finit brusquement cette fête mémorable. Tous ceux qui y assistèrent en ont conservé un souvenir impérissable.

4. — La petite Vierge d'argent.

En dehors de la statue miraculeuse de la Vierge, il en existe une autre, plus petite, qui joue également un rôle marquant dans la procession. C'est celle qui, à « l'abbaye », descend dans les bras du « comte ».

Cette statuette, en argent doré, qui remonte, croit-on, au XIVe siècle, est ornée au sein droit d'un cabochon. Elle porte l'inscription suivante :

LIEVARS.. ME. FIST. DON. LIAIVT

et non LIEVEVART ME FIST DOV LIAIUV comme le renseigne, par erreur, le Père LEJEUNE (1).

Cette courte inscription est restée longtemps sans interprétation. En 1846, M. CH. DE SAINTE-HÉLÈNE proposa « Lievars me fit, Dov me dessina » (*delineavit*) (2), mais cette solution ne supporte pas une seconde l'examen. Un savant philologue, M. JULES FELLER, vient enfin de donner, avec démonstration scientifique à l'appui, la vraie signification de cette phrase, qui doit se lire : LIEVARD ME FIT, DONT LUI SOIT AIDE (3).

Comme on le voit, c'est un naïf souhait d'artiste qui désire que son œuvre religieuse contribue à son bonheur et surtout à son salut.

(*à suivre*) Jules VANDEREUSE.

---

(1) *N.D. de Walcourt*, p. 37.

(2) CH. DE SAINTE-HÉLÈNE, *loc. cit.*, p. 337.

(3) *Chronique de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1905-1906, pp. 30-33.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Par les routes [1]

IV

La Gloire du Feu

Salut à toi, Agni !
Au fond des âges, sur un fond d'ombre,
tu resplendis.
Salut à toi, Feu mystérieux !

Tu nais et tu t'élèves, de l'herbe sèche, des brindilles mortes. Et tu dresses sur l'amas des tisons, une mobile splendeur, se reliant à l'air, par des formes et des lignes infiniment subtiles. Tellement fuyantes et si subtiles, qu'il semble que tu sois, Feu mystérieux, l'intermédiaire entre les espaces et la matière.

Salut à toi, Agni !

Il dut s'agenouiller pour te faire apparaître, celui-là, le gigantesque Inventeur qui, le premier, songea à diriger vers les herbages secs, l'étincelle aperçue, échappée au silex !

Quel trouble et quel orgueil !

Ou bien trouva-t-il très simple et naturelle son œuvre énorme qui te rendait, Feu, le compagnon de l'homme.

Salut à toi, Agni !

Sans doute, avant lui, un génie audacieux avait relevé quelque tison brûlant — reste d'une lutte furieuse entre des arbres trop vieux et le feu fulgurant descendu des nuages.

---

(1) Voir *Wallonia*, t. XV (1907), p. 144 et 251 ; et t. XVI (1908), p. 337.

Les arbres, ils s'étaient tordus sous l'étreinte enlaçante de la Flamme, rampant et bondissant dans la savane herbue, divisée par la fuite agitée des mammouths.

. . . .

Avait-il réfléchi ?.. Ou qui guida son geste immense et lumineux, apportant la branche en feu aux branches sèches ?

Agni, salut à toi!

Salut à toi, Agni, compagnon du potier.

Tu as durci l'argile où son esprit chercheur, patiemment découvrit la logique des formes.

Et tu lui redressas, inflexible et certain, le soc de sa charrue, Agni, toi qui transformes et rends le minerai sonore comme une voix.

Agni, salut à toi !

Et tu l'accoutumas à forger, laborieux, — les haches et les glaives, — permettant bien mieux que les armes de pierre — de couper des têtes et de trancher des mains — afin de lentement au-dessus des sillons — élever un peu — l'Idée si lourde, l'Idée massive et lourde, enganguée dans la nuit.

Agni, salut à toi !

Des hordes avaient erré, repoussées par le froid aux pays du soleil.

Tu suggéras, ô Feu, à de plus audacieux d'abandonner les sentes trop longtemps piétinées, pour toute l'incertitude des choses inconnues.

Ils arrivèrent ainsi sur les terres brumeuses, où des arbres presque noirs empruntent au silence leur immobilité ; ils s'étonnèrent peut-être de la neige, et de l'eau sur laquelle ils pouvaient marcher.

Salut à toi, Agni, conducteur de la Vie!

C'est toi, qui dirigeas l'exode des tribus — et ensuite ordonnas la marche ralentie de ceux qui, trop tôt fatigués d'une vie parallèle aux immensités claires enfermèrent entre de larges murailles - les pensées — qu'ils avaient lentement assemblées.

Pour mieux illuminer leurs chemins somptueux, tous les conquérants fous t'entraînèrent à leur suite.

Des torrents d'or, des fleuves d'argent sillonnèrent les ruines noires, vibrantes de hurlements sauvages et de plaintes qui mouraient dans le vent.

Salut à toi, Dominateur !

Tu te prêtas, ô Feu, à ces caprices étranges, sachant bien que l'Idée se forgeait dans ta flamme.

Et pour que cette Idée — ardente - devint plus belle, ta sérénité accepta de brûler des vierges pures et très sages, ressuscitées sur les saintes images.

Et tu brûlas des hommes qui pensaient autrement.

Et des femmes, et des enfants.

Et les pauvres sorcières revenant du Sabbat.

Et tu brûlas des livres.

La pensée s'y tend au rythme de la phrase ; tu négligeas l'idée éparse dans le texte.

Salut à Toi, Feu ironique.

Tu domines les âges et tu conduis la vie.

Agni, salut à toi!

Tu fécondas, ô Feu, l'effort des alchimistes et des chercheurs penchés — avec quels espoirs ! — sur tout l'inattendu du creuset calciné — où tu fis naître à leur insu, les lignes et les signes précisant le schéma, de la science d'aujourd'hui.

Et depuis tous les temps, tu compris les artistes, — Toi qui rends immobiles la forme et la couleur — dans la beauté du bronze, le fier aspect du grès, la splendeur de l'émail, — et qui cernes la lumière dans les plombs du vitrail.

Agni, salut à toi!

Salut, Feu, au-dessus de la mer, dans la nuit, dans la tourmente, sur le ciel.

Salut, Feu du foyer et des pensées tranquilles et de la paix intime, — et de toutes les lenteurs que prend le souvenir pour revenir timide, un peu inquiet ou bien très net — s'il n'est point implacable, ou moqueur — se colorer, se mesurer et disparaître — — ou bien durer — à ta lueur.

Salut, Feu d'aujourd'hui !

Tu restitues à la lumière, l'immense amas des forêts mortes aux premiers âges de la Terre, enlisées sous le sol plus stable et plus fort où s'active agitée l'âme inquiète de l'Homme.

L'Homme, l'inlassable questionneur dont les pensées tremblent, oscillent et bougent, autant que le mystère onduleux de tes flammes.

Il reste agenouillé devant ta puissance, Agni ; il se courbe devant Toi, ainsi qu'aux premiers temps.

Et son geste menu et toujours suppliant, offre à ton ardeur le fragile vacarme et toutes les clameurs de son industrie sombre, devenue compliquée, et si peu éloignée encore du hurlement antique arrêté aux surfaces des tablettes d'argile.

Tu aides à ses pensées, à son travail, à la diversité futile de son œuvre, Agni.

Tu magnifies et tu éclaires sa vie obscure et brève.

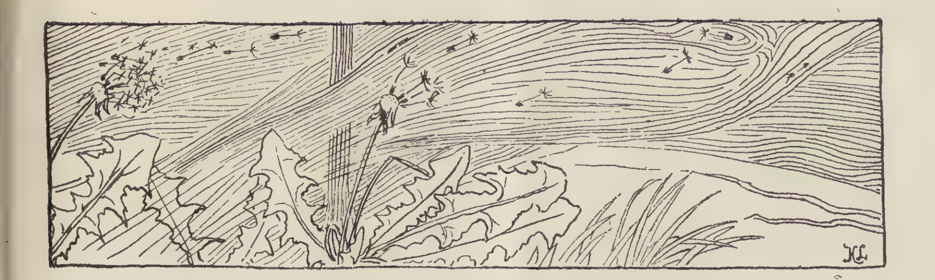
Toi — qui élèves des sommets demeurés inconnus à son rêve, une splendeur mouvante — qui demeure — toute d'épouvante et de mystère et de douceur,

Salut à toi, conducteur de la Vie,

Salut à toi, Agni !

Aug. DONNAY.





Intermédiaire wallon

Questions

Papiers aux coins brûlés. — Connaît-on ailleurs, la coutume qui consiste à renvoyer à celui qui l'a adressée, une carte-postale ou une lettre, après en avoir brûlé légèrement les quatre coins, et y avoir ajouté quelques mots railleurs ou peu aimables ; le tout en signe de mépris et pour lui témoigner qu'on ne veut pas avoir de rapports ultérieurs avec lui ? Ceci se pratique à Spa et aux environs.

Albin Body.

André Couvreur. — Que connaît-on de la vie et des publications du P. André Couvreur, lecteur en théologie au couvent des Pères de l'Observance dits Pied deschaux à Liége et prédicateur de l'église collégiale de Saint-Lambert en 1615 ? Il était de Tecto et originaire de la ville d'Aire en Artois.

E. M.

Réponses

Souvenirs des procès de sorcellerie. (t. XVI, 1908 : p. 341 et 370). — Le travail de Th. Bernier, *Exécutions pour sorcellerie à Angre et à Roisin en 1565*, a été inséré dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XI, p. 278-285.

A Mons, aboutissant à l'Avenue du Parc existe le « Sentier du chat », où habitait il y a quelques années encore une femme réputée sorcière qui possédait un chat noir.

E. M.

La danse des Olivettes (t. XVI, 1908 : p. 301 et 371). — M. Léon Troclet, député de Liége, nous fait l'honneur de nous écrire la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Le n° de décembre de *Wallonia* contient quelques renseignements très curieux sur la danse des olivettes. Permettez-moi d'y ajouter le mien.

Ma mère dont la mémoire était surprenante, m'a bien des fois, lorsque j'étais tout jeune, raconté des histoires de terroir. Elle excellait surtout dans les récits de mœurs et coutumes. Entre autres choses, elle m'a souvent dit que au temps de sa jeunesse — il y a 50 à 55 ans — les jeunes gens de son village de Bagimont étaient connus comme très farceurs, et que leurs farces — souvent de mauvais goût d'ailleurs, mais ne faut-il pas tenir compte de la mentalité de l'époque ? — s'appliquaient de préférence à un jeune homme, alors naïf et peu dégourdi, qui devait devenir dans la suite, déniaisé sans doute, échevin de son village.

Une de ces farces, que l'on renouvela en bien des occasions, était précisément désignée sous le nom élégant qui vous est connu.

A la fin de la soirée, la jeunesse décidait de « danser les olivettes ». Cette danse consistait, comme vous l'avez dit, à passer en serpentant à la file, entre plusieurs chaises placées de façon spéciale pour la circonstance. J'ignore à présent quel était le pas de la danse et même je n'ai peut-être jamais su si elle était accompagnée d'un air chanté ou de paroles, mais voici la « farce » dont elle se compliquait.

Le premier des danseurs tenait à bout de bras un balai de bouleau au dessus de sa tête ; le second exécutant, le manche en mains avait, pour mission, tout en marchand ou en courant, je ne sais, je crois pourtant que c'est en sautillant un peu à la manière des marionnettes d'Outre-Meuse ou des gringalets français — avait pour mission, dis-je, de faire pénétrer le manche dans le balai tenu par le premier. Puis, au moment précis ou le second touchait ainsi le balai du chef de file, le troisième armé d'un gros maillet de bois, devait frapper sur le manche pour l'enfoncer. Une fois que le balai était enfin emmanché, les danseurs changeaient de place.

Les farceurs de ce temps donnaient tout d'abord le balai au naïf dont il s'agit ; le second danseur faignait la maladresse et bourrait le manche effilé dans le dos du niais ; s'il se plaignait, on s'arrangeait pour triompher et le placer second, le manche en main. Là c'était pire encore ; chaque fois que le troisième devait frapper avec le maillet pour enfoncer le manche dans le balai, le premier faisait un faux pas, le bâton dépassait le but faute de résistance et le coup de maillet s'abattait sur l'épaule ou sur la tête du malheureux danseur.

Si l'infortuné danseur passait au troisième rang, la complicité des deux premiers faisait que le balai était vide renmanché. On félicitait le second et le troisème, le troisième surtout évidemment, pour leur adresse. Et tout bouffi de vanité, le malheureux N. reprenait la première place et le jeu recommençait, souvent avec des variantes.

Il arrivait, par exemple, que pendant que le « farcé » tenait le maillet, le second se laissait frapper et trouvait ainsi une occasion de chercher querelle, pour la galerie, au danseur au maillet sous prétexte qui l'avait visé par malice.

Evidemment, la colère était feinte. Mais pour l'apaiser, le « pauvre N. » comme disait ma mère, en était quitte pour payer deux ou trois pots. (1)

Le jeune naïf que ma mère, toujours compâtissante au moindre malheur, appelait « le pauvre N... » était assez riche et faisait étalage de fortune. Ce travers aiguisait la satire des villageois contre la simplicité d'esprit dont ils savaient tirer un sensible agrément. Fraudeurs par nature, les bonnes gens prenaient plaisir à lui faire ouvrir « sa *grosse* bourse de toile » ; mais, parfois, au moment de payer, il cherchait vivement sa bourse dans toutes les poches de sa *capote* (car, à la fête, il portait une *capote* !) — La bourse avait passé dans la poche d'un ami ou d'une amie qui, le lendemain, allait la remettre fidèlement à la mère comme un objet trouvé. Alors, l'entrevue avec la mère faisait, durant toute une semaine, l'objet des conversations à la *friscâde* (2)...

Cela se passait vers 1850 à 1855.

J'ai cru que ces détails pourraient apporter une petite contribution à votre enquête sur la *danse des olivettes*, et quelques indications sur les mœurs d'un coin reculé du pays gaumais : Bagimont est une petite commune du canton de Bouillon.

Veuillez, etc. Léon Troclet.

« **Wallonie** » (ci-dessus, p. 20). — On ne peut restreindre les limites du pays wallon à la principauté de Liége. De toute ancienneté, on a désigné sous le nom de provinces wallonnes la région romane du territoire belge. Dans un rapport fait en 1578, par Thierri d'Offegnies, député de Hainaut aux États généraux, on trouve ce passage : « qu'on a soupçon d'une ligue particulière entre les provinces wallonnes.... » Et plus loin, « que la même opinion existe dans les provinces wallonnes à l'égard de celles de Flandre, de Hollande, de Zélande et d'autres provinces maritimes que l'on dit liguées contre les Wallons. » (L. Devillers, *Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut*, t, I, p. 199).

---

(1) Un *pot* contient deux litres de bière et coûte 40 centimes. Le demi-pot s'appelle *canette* et coûte 20 centimes aux cabaret, 15 centimes à domicile. Encore aujourd'hui, le jour de la fête et du tirage au sort, on commande toujours la bière par *pot*. Il est vrai que le mot ne tardera pas à disparaître.

(2) Les jeunes gens et jeunes filles du village ont l'habitude de se grouper, après journée faite, sur les bancs de bois établis à dessein près de la porte, au dehors des maisons. Ils y prennent le frais, le « frisquet » si l'on veut, bref comme on dit chez nous, on fait la *friscâde*. Les jeunes filles se reposent, et les jeunes gens font parade de tout leur esprit pour les égayer : les joyeux propos font fuser les rires éclatants des villageoises — et cette coutume de la *friscâde* est vraiment poétique et jolie.

On pourrait citer d'aucuns cas constatant que l'épithète wallon a été séculairement employée pour qualifier les habitants des provinces des Pays-Bas, faisant usage de la langue française ou de ses parlers populaires.

MONTOIS.

[Dans le même ordre d'idées, et pour ce qui concerne le Hainaut-Ouest, relevons ces deux documents cités par M. Ernest MATTHIEU à la p. 75 de son *Histoire de l'Enseignement en Hainaut*.

« Le 25 octobre 1540, le Conseil de ville de Mons décide qu'on renverra » aux petites écoles les enfants apprenant « à lire et escripre en wallon ». » Une délibération du Conseil de ville de Binche, du 27 mars 1586, » admet Jehan Prévost, maître d'école, à instruire « les enffans aprenant » à lire en walons » par opposition à ceux qui suivaient des classes » latines. » — O. C.]

Notre collaborateur FURET remarque avec raison que le mot de « Wallonie » est en train de conquérir sa place dans le vocabulaire français. Nul des honorables qui l'ont employé au Sénat et à la Chambre n'a songé à le souligner, bien que ce soit là un néologisme qui ne figure dans aucun dictionnaire ; et aucun journaliste, d'autre part, n'a eu l'idée d'italiquer ou guillemeter « *Wallonie* ». Le mot semble bien de divers côtés pénétrer dans l'usage. Le nom « Wallons » lui-même est couramment employé pour désigner tous les romans de Belgique, alors que la Belgique de langue française comprend aussi des Picards et des Lorrains.

On sera d'accord, j'imagine, par reconnaître que le mot de *Wallonie* est joli, gracieux et doux ; et qu'il mérite vraiment le grand honneur qu'on veut lui faire en tentant de l'introduire dans le vaste domaine de la langue française.

Encore faut-il qu'on le définisse bien. Est-ce le sens traditionnel, ou géographique, ou philologique que l'on va lui donner ? J'estime qu'il y a le plus grand intérêt pour les Wallons eux-mêmes à se mettre d'accord sur ce point.

Ne pouvait-on demander l'avis de personnes éminentes, plus spécialement autorisées à ces divers points de vue ? Et que pensent les Lorrains de Virton et les « Picards wallons ? »

LÉGIA.

Le mot de « Wallonie » fut mis en vogue par la revue fondée sous ce titre à Liége, en 1886, par M. Albert MOCKEL. Dès lors il a pénétré peu à peu dans la presse wallonne : il est usuel chez les auteurs liégeois sous la forme *Wallonèye* et notre ancien collaborateur M. Louis LOISEAU est le premier, croyons-nous, qui ait employé en dialecte namurois le mot *Wallonîye*.

Le mot n'est pas bien ancien.

On le trouve en 1858 (avec un N) dans le *Guide du voyageur en Ardenne*, de PIMPURNIAUX (pseudonyme d'Adolphe BORGNET), t. I, p. 78, mais italiqué à l'égal d'un néologisme, suivant l'usage du temps, dans la

phrase suivante, où se voit ainsi un mot wallon également écrit en italiques :

« *Je le vois venir à nous en manches de chemise, en* purette, *comme on* » *dit en* Wallonie ».

A la même époque, mais un an plus tard, dans son précieux opuscule intitulé *Flamands et Wallons* (Liége, 1859, p. 27), M. Jean STECHER emploie aussi le mot Wallonie.

Sont-ce là les plus anciens emplois de ce mot si heureusement construit, et doit-on faire l'honneur de son invention à l'érudit auteur du *Guide du voyageur en Ardennes ?* La question est posée aux lecteurs ayant mieux que nous les loisirs de faire quelques recherches.

Il semble bien que BORGNET et STECHER avaient en vue plus spécialement le pays liégeois : à leur époque, du reste, le nom Wallon n'était



Armand RASSENFOSSE — Dessin décoratif

LA WALLONIE

guère revendiqué qu'à Liége. Il en est autrement aujourd'hui, et il faut voir l'usage — et non seulement l'usage actuel, mais l'ancien.

C'est dans une chronique du XIIe siècle, celle de l'abbé Rodulphe de

Saint-Trond, que se trouve la première mention connue du nom wallon attribué à la langue que nous parlons encore. Ce chroniqueur écrit en effet, à propos de l'un de ses prédécesseurs de l'an 999 : « Adélard n'avait pas pour langue maternelle la teutonne, mais celle qu'on appelle par corruption romane, et, en teuton, wallonne (*Adelardus ...nativam linguam non habuit teutonicam, sed quam corrupte nominant romanam, teutonice wallonicam.*) [1]

Ici encore, le mot wallon semble appliqué au langage liégeois. Mais ce n'est là qu'une apparence, si l'on en juge sur l'étymologie : le mot *wallon* appartient, en effet, à une série de formes verbales anciennes, *Waelsch, Welsch, Wallus, Walha, Walah,* qui pour le Germain désignaient tous les étrangers, soit occidentaux, soit méridionaux, avec qui la suite des temps l'a mis en contact (2). Le moyen âge a réservé le nom *wallon* aux romans du Nord, et non spécialement aux habitants liégeois. Les textes abondent qui en fournissent la preuve.

O. COLSON.



(1) M. WILMOTTE, dans un livre *Le Wallon,* p. 1, cite le même texte d'après les *Monumenta Germaniæ Historica*. Mais, suivant le proverbe wallon, il faut rendre « au plus vieux vouloir l'honneur » : c'est M. GOBERT, dans ses *Rues de Liége*, IV, 250, qui l'a le premier relevé.

(2) Lire à ce propos les observations de M. Victor HENRY, professeur à la Sorbonne, dans un article sur les *Germains*, paru dans *la Revue Bleue* de février 1907.



LETTRES FRANÇAISES.

Le Poète Fernand Séverin. — Il y aura tantôt cinq lustres qu'un jeune homme — je l'imagine volontiers timide et peut-être angoissé — confiait à la poste une lettre et son espoir, l'une contenant l'autre.

Ce jeune homme était poète. Puisqu'il était timide et qu'il avait dix-huit ans. Il gîtait en ce coin perdu de Zuen, par Leeuw-St-Pierre, en Brabant. Ce n'était pourtant là ni son pays natal, ni son pays d'élection.

Il avait dû écrire des vers, beaucoup de vers, avec son cœur, avec son âme, avec toute sa jeunesse pensive et passionnée, des vers qu'il cachait jalousement, je le parie, des vers sincères — mais qui n'étaient peut-être pas très bons.

Or donc, ce jeune homme dut avoir, un jour, une de ces pensées audacieuses comme il n'en germe que dans l'esprit des timides. Il écrivit une lettre touchante, dans la lettre mit des vers et le tout dans une enveloppe sur laquelle il écrivit le nom de *Monsieur Max Waller, à Bruxelles.*

Ces événements se passaient en mars quatre-vingt-cinq.

« Monsieur Waller » était un terrible jardinier qui promenait un sécateur impitoyable parmi les branchages rabougris de l'arbre littéraire belge — oui, mettons belge. De son fait, plus d'une vieille branche exsangue pourrissait dans l'herbe.

A vrai dire, le tronc était totalement ébranché, et, seuls, quelques jeunes rameaux déguingandés mais déjà vigoureux, s'y donnaient de l'air et du soleil. Ainsi fait, le tronc n'était pas joli, joli, mais les jeunes pousses promettaient.

Depuis, elles ont tenu.

Pour en revenir à notre jeune homme, je le vois d'ici attendant, sur des braises, les conséquences de son audace. Si, par impossible, il n'attendit pas sur des braises, je n'hésite pas à dire qu'il eut tort. Mais je ne le crois pas.

Un petit mot aimable, inséré dans la Boîte aux lettres de la « Jeune Belgique » le renseigna bientôt :

« *Ilventolandeglauque*. Telle est la consonnance bizarre de votre pre-
» mier vers. Votre lettre est touchante et charmante, mais ce n'est point
» une raison pour se laisser attendrir. Vos vers sont médiocres, travaillez,
» vous ferez mieux et gare aux chevilles ! Lisez des vers de Potvin, la
» réaction vous fera faire des chefs-d'œuvre. »

C'était dur, mais peut-être mérité. Lut-il POTVIN, ce jeune homme? J'en doute, car il ne commit point tout de suite de chef-d'œuvre. Mais, de mois en mois, il confiait à la même poste, de nouveaux espoirs dans de nouvelles enveloppes. Et, de mois en mois, quelque encouragement vinaigré précisait à ses yeux la valeur de sa prosodie. Au bout d'un semestre de cette gymnastique, Fernand SÉVERIN fut jugé « passable. »

WALLER avait un jour défini un de ses poèmes : des pensées vagues vues à travers un trombone. Vingt ans plus tard, l'éblouissant conquistador de lettres, José-Maria DE HÉRÉDIA tendait à SÉVERIN une main fraternelle et le désignait comme le poète par excellence, le poète d'instinct, et le premier d'entre tous. Vingt années séparent ces deux jugements également judicieux — et le second doit au premier d'avoir pu être prononcé.

Ces vingt années qui firent du souffleur de trombone de Waller, l'arcadien joueur de flûte que nous aimons, le *Mercure de France* vient de nous les livrer en un petit volume (1) de moins de trois cents pages : une vie, un monde. Et voici que pour en parler décemment, un émoi me prend, une émotion que j'imagine comparable à celle — terrible et douce — dont un croyant doit souffrir en approchant du tabernacle.

Ce n'est pas un poète qui nous occupe, ce n'est pas un poème qui nous absorbe : nous sommes devant la Poésie elle-même.

Certains ont cru l'atteindre, l'étreindre et nous l'offrir, qui ne nous en ont donné que l'illusion. Celui-ci la porte en lui, comme le communiant porte son Dieu ; il en vit, et chacune de ses pensées, imprégnée de son essence, en est une pure émanation.

Et c'est cela qui émeut.

Fernand SÉVERIN passe à travers la vie, les yeux mi-clos, juste assez pour encadrer sa pensée de vagues paysages terrestres et la baigner d'une lumière adoucie, suffisamment pour l'isoler de la vie crue et turbulente. Qu'importe notre monde à celui-là qui porte son monde en lui ?

Que d'autres emportés par un frivole espoir,
Aillent chercher au loin avec des mains de flamme,
Un trésor que les dieux n'ont pas mis dans leur âme,

lui, heureux du don qu'il a reçu, vit seul à seul avec son âme. Elle parle : il lui suffit de l'écouter.

Tel nous apparaît-il dans cette « Solitude Heureuse » qu'il a peuplée de voix familières, de voix héroïques, de voix passionnées, de voix

---

(1) Fernand SÉVERIN, *Poèmes*. Paris, *Mercure de France*, 1908. Un volume in-12 (18.5×12), 273 p. — Prix : fr. 3.50.

sereines, — rien que de voix ; nulle ombre mouvante, nulle forme animée ; des étangs, des bois, un palais ruiné, de la lumière atténuée, la ligne harmonieuse des collines ourlant l'horizon, — et des voix, c'est tout.

Sans doute, sans doute ses pas ont-ils parcouru des sentiers et des routes avant de s'arrêter au bienheureux asile. Sans doute s'est-il meurtri aux buissons des chemins. Sans doute s'est-il longtemps cherché hors de lui-même, et son âme trop aimante a-t-elle souffert de la vie inclémente, oui sans doute. Mais il avait reçu, en viatique, le Don. Et ce Don qui hante sa pensée, explique son œuvre. Moins peut-être que du ciel, ce Don est-il le cher et douloureux héritage qu'une mère « étrangement souriante et malade » légua à « un enfant doux comme elle et trop tôt sérieux ».

Et malgré la pudeur un peu hautaine dont il voile sa vie, j'imagine assez bien en un coin de la Wallonie namuroise, en un doux pays de collines onduleuses et boisées, je vois très bien un enfant « trop vieux » pour son âge que nulle turbulence ne tente, une petite âme virgilienne retenue des heures entières en contemplation muette devant un coin de nature, un petit cœur extraordinairement sensitif qu'un rien pouvait blesser jusqu'aux larmes, un petit enfant exilé et que nul n'aura compris — sauf peut-être sa mère.

O cœur, donné par Dieu, qu'un séraphin défend,
Toi, rien ne souillera ta robe originelle !
Sois content de la seule étreinte maternelle
Dont t'environneront quelques beaux soirs d'été,
Et meurs, dans ton désir et ta virginité.
Ton abandon t'a fait orgueilleux et timide ;
C'est par lui que ta vie est si vaine et si vide,
Toi, fait pour être aimé, toi qu'on n'aimera pas !

Je me le figure ensuite dressé aux rudes leçons de la vie, repliant en soi ses plus chères illusions, se dédoublant, abandonnant au monde social le tribut nécessaire, et vivant, aux heures de rêve, d'une intense vie intérieure.

Peut-être faut-il regretter qu'à la valeur absolue du recueil qui nous est offert, il ait été sacrifié tels poèmes liminaires, tels vers de prime jeunesse — ceux du Lys, par exemple — moins parfaits de forme, moins purs de pensée et de philosophie, mais qui d'un trait plus net et d'une courbe plus accentuée eussent accusé la ligne d'évolution de cette âme attachante et dont rien n'est négligeable.

On ose à peine entreprendre de situer un tel poète au sein d'un mouvement littéraire, tant il est dissemblable de tout autre, tant il se tient à l'écart de toute collectivité de pensée et d'action, tant il apparaît en dehors de son époque et comme frappé de ce caractère d'immutabilité qui est le signe des grandes œuvres. S'il lui fallait trouver des ancêtres, c'est sans conteste dans la Latinité qu'il les faudrait chercher.

Il me souvient avoir, certain jour, entendu le bon poète Edouard Ned déclarer, avec moins de paradoxe qu'il n'y paraît, Homère et Virgile les premiers Wallons en date. Le paradoxe n'est que dans les mots : La grande tradition classique des claires idées et des belles formes se renoue

chez nous et c'est un orgueil pour nous, Wallons, que de reconnaître en l'un des nôtres le fils direct de Virgile.

A nos yeux, Séverin domine la littérature wallonne d'expression française, comme Verhaeren apparaît le prototype de l'art poétique flamand. Mais tandis que ce dernier semble pour ceux de sa race devenir le maître aux enseignements féconds, notre Séverin reste magnifiquement isolé dans son heureuse solitude. Seule, l'admiration de plusieurs va l'y trouver. Mais nul ne partagera assez intimement son rêve pour aspirer devant lui au nom de disciple. Séverin reste l'inimité.

Faut-il parler de la langue merveilleuse dont il vêt sa pensée ? « Ce n'est pas faire acte de complaisance, disait Georges Rency, que d'écrire qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas, en France et en Belgique, un poète qui écrive de plus beaux vers que Fernand Séverin. » Classique d'inspiration, il l'est également de langage. Racine sourit de complaisance à ce rythme impeccable et ravissant, et je ne sais s'il est possible encore de joindre d'une telle intimité deux perfections réalisant, d'un jet, la vision la plus pure et la plus sereine de l'immortelle Poésie.

Pierre Wuille.

HISTOIRE

Le **Cartulaire de la Commune de Dinant** vient d'être achevé. Commencé par M. Bormans qui en édita les trois premiers volumes (1880-82), continué pour les trois suivants par M. Léon Lahaye, forcément délaissé par ces deux premiers auteurs quand des fonctions nouvelles les appelèrent loin des Archives namuroises, il a été repris et terminé par leur successeur M. DD. Brouwers, qui vient de publier coup sur coup les tomes VII et VIII [1]. L'initiative prise par le Conseil provincial de la Province de Namur, qui avait ordonné la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de cette province et qui avait voté les subsides nécessaires à cette œuvre, est ainsi récompensée par une magnifique série de cartulaires. Namur, Dinant, Fosses, Couvin, Walcourt, Ciney, Bouvignes, Andenne, même les petites communes, sont représentés actuellement par vingt volumes, qui mettent à la portée des gens d'étude le plus précieux de leur trésor de chartes et de pièces anciennes.

Ces vingt volumes ne racontent pas sans doute la Guerre de la Vache, ni la légende de Montaigle, ni celle de Saint Walhère d'Onhaye, ni les épisodes dramatiques du sac de Dinant, mais ils contiennent l'histoire économique, politique, littéraire, religieuse, par des actes, des édits, des règlements de toute espèce. Certes il ne faut pas dédaigner les légendes, ni la poésie, ni le pittoresque de l'histoire, ni les grands faits héroïques ou dramatiques, mais la valeur esthétique ou morale de ces traits particuliers dépasse souvent leur valeur historique. L'histoire se fait avec les humbles

---

[1] Namur, Wesmael, 1907 et 1908.

documents. D'aspect, ils sont hirsutes, ils sentent le moisi ou vous lancent en claquant leur jet de poussière. D'écriture, ils apparaissent turcs ou persans aux yeux du néophyte. A la lecture, ils enveloppent trois grains de vérité objective dans une phraséologie écœurante, ou ils ne semblent s'occuper que de basses questions. Ils fournissent pourtant la chaîne et la trame de l'histoire ; et c'est pourquoi les états et les villes et les communes intelligentes conservent de vastes magasins d'archives ; et c'est pourquoi les archivistes s'évertuent à en faire passer le plus précieux dans ces recueils souvent baptisés du nom complaisant de *cartulaire*.

Le public ne se passionne point pour ces travaux. Même instruit, il s'en tient trop exclusivement à la satisfaction émotive, sentimentale. Une statue, un tableau, un roman le passionnent ; un cartulaire, non. Il consent facilement à en ignorer l'utilité et il ne doit pas être fort éloigné de juger que le Conseil provincial de Namur a dilapidé les deniers des contribuables. Il se garde bien d'apprendre les noms des savants qui ont assumé tour à tour la tâche ingrate d'exhumer le passé. Sait-il que, pour présenter ainsi dans l'ordre, par exemple, ce millier de pièces d'archives qui concernent Dinant, il a fallu que plusieurs historiens, successivement, se missent pendant des années à opérer des recherches, à classer les dépôts de papiers administratifs, à lire les écritures barbares, jaunies, en langues étrangères ou surannées, et, à travers les formules empesées, prudemment superfétatoires, pléonastiques jusqu'à donner la nausée, à découvrir dans ces chefs-d'œuvre de l'art des tabellions et des greffiers le fait révélateur et lumineux ? C'est bien là que l'amande est enveloppée de diverses couches de brou et de multiples écales. Le brave scribe de jadis, en sa mentalité scolastique, devait estimer son art un hermétisme et le déchiffrement de ses grimoires le but suprême de la science : ce n'est donc pas, aujourd'hui, un simple travail de manœuvre de supputer ce qu'une pièce d'archive peut fournir de renseignement effectif et concret sur une question pendante ou nouvelle.

Il est bon d'insister sur ce point dans cette Revue qui a l'ambition de faire connaître au public tous les travailleurs et toutes les œuvres du pays wallon. L'archiviste est un savant, et, quand il exprime quelque réalité hors du fatras de ses registres, il est un artiste à sa manière. Je ne réclame pas la reconnaissance du public pour la cohue toujours croissante des gens qui lisent, ou plutôt se font lire, des actes pour cause de généalogie, se livrant ainsi à une « consommation » furieuse d'archives — sur laquelle l'Etat ferait bien de mettre un impôt — ; mais découvrir la valeur historique d'un document est une opération moins banale qui suppose des connaissances profondes. Le texte déchiffré, puis évalué, il faut résoudre les difficultés d'interprétation, se livrer à mille recherches patientes et laborieuses relatives aux personnes, aux lieux, aux actions, aux monuments, aux allusions, choisir entre des versions diverses, préparer textes et notes, dresser des tables analytiques, des index onomastiques et géographiques, se mettre l'esprit à la torture pour que le lecteur lise, compare, juge, butine sans se gêner. Voilà tout ce que je vois à travers ces

in-quarto massifs que publie la *Commission Royale d'Histoire*, à travers les vingt volumes des *Documents relatifs à l'histoire de la Province de Namur* et les huit in-octavo du *Cartulaire de la Commune de Dinant*. Ne soyons donc pas ingrats, nous public, envers leurs auteurs ; ne jugeons pas leur œuvre moins intelligente et moins utile que la composition d'un recueil de nouvelles ou de quelque gentil lever de rideau.

De ces huit volumes, qui constituent une histoire fidèle et pénétrante de Dinant d'abord, et, par surcroît, de beaucoup d'événements ou de phénomènes plus généraux, nous ne pouvons songer à donner ici un inventaire exact, puisque la table analytique de l'ouvrage, en ne citant que les titres des pièces, comprend déjà 62 pages. Nous nous en tiendrons donc à la partie récente éditée par M. Brouwers.

Le VIIe volume contient des actes du XVIIIe siècle (1701-1792), puis un *Supplément* de pièces curieuses dont la plus ancienne est de 1227. Dans la première partie vous pouvez, passant d'un objet à l'autre, assister tour à tour aux efforts que font le magistrat de Dinant et le prince-évêque pour protéger l'industrie locale [1] et les corporations [2], pour assurer en cas de guerre la défense de la ville, pour empêcher la disette, restreindre les dépenses somptuaires, enrayer les émeutes, régler les conditions d'électorat ou d'éligibilité. Les mœurs de nos pères se reflètent dans ces mesures de police relatives aux étrangers, aux cabarets, à la circulation nocturne, aux sonneries, aux grands feux, aux fêtes, marchés, foires, représentations théâtrales. Si vous êtes curieux de la vie littéraire, vous verrez à Dinant des Chambres de Rhétorique jouer au XVIIIe siècle, sans se douter qu'il y a eu en France un Corneille et un Racine, des moralités, des farces « honnêtes », des miracles de saint Norbert ou de saint Pierre et saint Paul, et l'éternelle Passion.

Le *Supplément* a été composé à la suite d'un classement nouveau des archives de la ville de Dinant. M. Brouwers y donne donc des pièces qui avaient échappé aux actives recherches de ses devanciers. Mais la principale portion des documents ici insérés vient de l'étranger : ce sont des extraits de recueils allemands qui intéressent les relations de Dinant avec les villes de la ligue hanséatique, Londres, Cologne, Lubeck, etc. Plusieurs pièces sont relatives à la querelle historique entre Dinant et Bouvignes et à l'époque de Charles le Téméraire.

Le dernier volume contient des *annexes* d'un autre genre : d'abord les formules très curieuses des serments exigés des magistrats et officiers

---

(1) Exemples : 1701, autorisation pour l'établissement d'une fabrique de salpêtre ; 1705, pour l'établissement d'une savonnerie, d'une papeterie, etc.

(2) En 1703, monopole de vente au profit du métier des cordiers ; renouvellement des chartes et privilèges du métier des merciers ; 1705, règlement pour le métier des chapeliers; 1705, pour le métier des fèvres; 1711, pour celui des boulangers : 1712, rétablissement de foire au profit des merciers ; 1714, règlement du bon métier des corbesiers, naiveurs et pêcheurs ; 1717, pot-d'estainerie; 1725, distribution d'eau aux tanneries ; 1753, addition au règlement des tanneurs et cordonniers ; 1757, bouchers; 1788, passementiers.

d'après le registre aux sieultes de 1482 ou d'après un registre écrit en 1749 ; ensuite des extraits, pleins de renseignements divers, des comptes communaux de la Ville depuis 1458. Ces comptes gisaient en fragments dispersés dans des liasses de tout acabit non encore inventoriées lors de l'impression des premiers volumes. M. BROUWERS a eu la chance de les retrouver ; il les a reconstitués presque en entier et il en publie les deux plus anciens *in extenso*, puis celui de 1477-1478, le premier en date après la rentrée des Dinantais dans leur ville saccagée. On en devine l'importance : ils permettent de mesurer l'étendue du désastre. L'auteur annonce même deux monographies dont les éléments seront extrait de ces comptes de la Ville, une sur *l'histoire financière*, l'autre sur *les fêtes civiles et religieuses* ; preuve que l'on peut tirer de simples comptes souvent dédaignés des faits intéressants. Seulement il faut y penser, avoir l'esprit en éveil, connaître à la fois les grands problèmes historiques qui sont du ressort de l'histoire générale et beaucoup des faits, infiniment petits en apparence, de l'histoire locale, faits qui, classés et rassemblés, constituent des arsenaux où l'historien des grandes évolutions économiques et politiques va puiser ses arguments et ses exemples.

Les tables qui terminent le volume ne prennent pas moins de cent pages, mais M. BROUWERS y analyse la matière des huit volumes du Cartulaire. La première table énonce les sommaires des 987 pièces imprimées, et rien que leur lecture vaut déjà une histoire de Dinant. La seconde est un index des noms de lieux et de personnes. La troisième est la plus précieuse : c'est l'index *rerum* qui distribuant toute la matière selon les objets traités, vous permet de voir et de retrouver dans tout l'ouvrage ce qui intéresse chaque point, en sorte que l'histoire financière, ou celle des églises, ou celle des corporations, ou celle des fabriques et usines, ou celle des fortifications, ou celle de la dinanderie, ou cent autres deviennent des histoires toutes faites, lisibles à livre ouvert pour celui qui sait user du fil cenducteur de l'index.

Il reste à composer, pour compléter l'ouvrage, une *Introducion*. Le Cartulaire de Dinant ne peut s'ouvrir par un acte de 1060, « Enumération des droits.... », sans préface, sans titre même, comme un livre dont on a perdu la première moitié. A moins que M. BORMANS, éditeur des premiers tomes, ne tienne en réserve pour l'heure de l'échéance, qui a maintenant sonné, quelque magistrale étude sur les destinées de cette ville, il appartient à M. BROUWERS de combler cette lacune. Mais, avant de lui imposer nouvelle tâche, remercions toutefois le savant et actif conservateur des archives de l'Etat à Namur de l'excellent travail qu'il a mené à bonne fin.

Jules Feller.

o o o

J. DELHAIZE. **La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle.** Tome deuxième : **La deuxième conquête et la réunion définitive.** — Bruxelles, Lebègue, 1908, 1 vol. in-8°, 376 p. Prix : fr. 3 50.

Après tout ce que nous avons déjà dit de l'œuvre entreprise par notre jeune compatriote (*Wallonia* 1908, pages 174 à 176), notre tâche de

critique devient bien aisée, en présence du tome II, qui vient de paraître, suivant d'assez près le premier. Nous devons nous borner à constater que la méthode absolument vicieuse que M. D. a cru devoir adopter dans l'édition de son ouvrage et qui consiste à ne publier aucune note indiquant les documents d'archives ou les livres utilisés par lui, l'auteur continue à en user impertubablement. Nous n'insisterons plus.

Il reste donc que l'ouvrage, malgré son vice rédhibitoire, se lit cependant avec un intérêt soutenu. On voit parfaitement que l'écrivain est abondamment documenté, qu'il est maître de son sujet, et s'entend à ne pas laisser traîner le récit, ni à se noyer dans les détails. Il est toutefois plus d'un point de son exposé qui aurait gagné à être écourtés : par exemple le récit des opérations militaires, d'une part, celui des événements qui avaient leur siége à Paris même, d'autre part, car il est évident que l'objet essentiel du livre étant l'étude du régime (politique et administratif) français en Belgique, le reste ne doit plus être considéré que comme d'un intérêt *relatif*.

Les chapitres qui constituent le présent tome II traitent successivement des derniers mois de la domination autrichienne aux Pays-Bas et de de la reprise, lente, difficile, mais définitive, après Fleurus, de notre pays par les armes de la République; puis il nous fait assister à la main-mise brutale des autorités républicaines sur nos provinces, traitées comme un pays conquis qu'on peut rançonner à merci. Ce régime, après la chute de Robespierre, fit place peu à peu à une période de mesures réparatrices, grâce auxquelles le pays respira mieux et put, mais avec moins d'enthousiasme et de spontanéité que ne paraît trop facilement le croire M. D. (Comment contrôler ses idées et le croire sur parole ?), se préparer aux votes de réunion à la France, votes que la Convention s'empressa de sanctionner en organisant le pays à la française et en promulguant le décret du 9 vendémaire, an IV, qui régularisait la conquête militaire et créait les *départements réunis*.

Dans l'ensemble, M. Delhaize n'a point fait œuvre originale; il n'a point apporté du neuf dans une matière qui a été maintes fois déjà traitée chez nous par des historiens de tout parti, ce qui a fait qu'on a pu connaître sous toutes ses faces cette partie mouvementée de notre histoire nationale.

Ce qui n'empêche que, pour la masse du public, le livre se lira avec intérêt et profit. *F. Magnette.*

o o o

Société archéogique de l'arrondissement de Nivelles. Annales. Tome VIII [1].

---

(1) Voyez le compte rendu du 1er fasc. de ce volume dans *Wallonia*, année 1905, t. XIII, p. 32. — Les intéressantes publications de la Société nivelloise sont, on le voit, un peu lentes à paraître.

(p. 105 à 235), O. COLSON. *Le « cycle » de Jean de Nivelle.* — Ce travail est une édition refondue et considérablement augmentée d'une étude dont les lecteurs de Wallonia eurent la primeur en 1900, et qui fut accueillie avec les plus grands éloges par les critiques les plus compétents [1]. L'un d'eux, M. Arnold VAN GENNE, estime même, dans le *Mercure de France* du 15 février 1905, que la brochure de M. COLSON doit être considérée comme le modèle d'une étude monographique d'un mythe ou d'une chanson.

La seconde édition du *Cycle de Jean de Nivelles*, mérite encore beaucoup plus ces flatteuses louanges. Nous ne résumerons pas ce travail, suffisamment connu de tous les lecteurs de cette revue et nous nous bornerons à indiquer les modifications que l'auteur a apportées à ses conclusions primitives. Celui-ci persiste, avec raison, à exclure la légende de Jean de Montmorency, seigneur de Nievele, de l'histoire de la fameuse chanson, mais il renonce à admettre que le nom de Jean de Nivelle, type du lanterneur et du badaud niais, dérive du thème des mots *niveler, nivellerie, nivelet* et se rallie au sentiment de GASTON PARIS qui prétendait que l'origine du type de la chanson est bel et bien le jacquemart qui existe encore sur la tour de l'église collégiale de Nivelles. Il démontre que le dicton du chien qui s'enfuit quand on l'appelle a une vulgarité très restreinte et fictive et n'a qu'une existence factice en dehors de la chanson. Il resterait à établir comment le nom du personnage familier d'une petite ville provinciale a pu s'identifier avec le type du badaud niais de la grande ville et particulièrement de Paris. M. COLSON suggère une ingénieuse hypothèse : un chansonnier français de la Cour de Bourgogne aurait, au XVe siècle, confondu plaisamment les deux types. Mais cette solution ne s'appuie actuellement sur aucune preuve. Peut-être un chercheur heureux retrouvera-t-il un jour le dernier chaînon de l'origine de Jean de Nivelles. Quoiqu'il en soit, M. COLSON conservera toujours le grand mérite d'avoir dégagé le problème des légendes erronées qui l'embrouillaient et de l'avoir mené presque jusqu'à sa solution définitive.

(p. 237 à 254), A. VERHAEGEN. *L'autel et la châsse de Sainte Gertrude à l'église collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles.* — Exposé des motifs qui ont déterminé l'auteur à retirer le projet d'autel qu'il avait élaboré comme couronnement de la restauration de l'église qu'il poursuivait depuis près de vingt ans.

(p. 255 à 259) VAN DEN GHEYN. *Note sur un processionnal du chapitre de Nivelles.* — Analyse d'un manuscrit liturgique conservé à la bibliothèque royale de Belgique et qui renferme les hymnes que chantaient les chanoinesses aux processions de Ste-Gertrude.

---

(1) Citons entre autres les comptes-rendus de GASTON PARIS dans *Romania* (janvier 1902) ; de M. G. KURTH, dans les *Archives belges*, 3e année, p. 182, et de M. WILMOTTE, dans le *Petit Bleu* du 31 mars 1901.

(p. 261 à 287) E. DE PRELLE DE LA NIEPPE. *Les débuts de la domination française à Nivelles, 1794-1795.* — Notes, en grande partie extraites des registres aux délibérations de la municipalité nivelloise, qui font connaître les mesures et les exactions des jacobins français dans la ville de Nivelles.

(p. 289 à 304 (¹). H. SCHUERMANS. — *Église de l'abbaye de Villers.*

(p. 361 à 381), H. NIMAL *Chapelles et sépultures dans l'église de Villers.*

(p. 383 à 417), TH. PLOEGAERTS. *Aperçu de l'histoire des abbés de Villers.*

Comme on le voit, une grande partie de ce volume est consacrée à l'histoire de la célèbre abbaye brabançonne. La polémique soutenue par le regretté Schuermans et M. Nimal à propos de l'emplacement de l'église de Villers a été résumée antérieurement. Quant au travail de M. Ploegaerts, c'est la traduction française d'un texte latin retrouvé récemment par M. Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines, qui donne, dans l'énumération des abbés, un aperçu assez bref, mais fidèle de l'histoire du monastère.

(p. 305 à 313), E. MATTHIEU. *Les fondeurs de cloches nivellois.* — Troisième suite d'études consacrées à la fonderie de cloches introduite à Nivelles à la fin du XVIe siècle. Cet article est consacré aux fondeurs de la famille des Tordeurs qui florissait à Nivelles au XVII siècle.

(p. 315 à 323), J. VAN DEN GHEYN. *Hubert Kerssan chanoine de Nivelles.* — Ce personnage avait survécu dans l'histoire, grâce à son beau monument funéraire qui orne l'entrée de la grande nef de la collégiale Ste-Gertrude. Le savant conservateur de la bibliothèque royale a retrouvé un manuscrit autographe du chanoine nivellois qui nous révèle un esprit cultivé et érudit. Cette œuvre littéraire était tout à fait inconnue et l'auteur de cette notice est le premier à en signaler l'existence.

(p. 419 à 434), P.-A. WINS. *L'horloge de Nivelles.* — Notes sur l'origine et les vicissitudes de l'horloge, de la cloche et du carillon de Nivelles, ainsi que du fameux Jacquemart *Djan-Djan.*

(p. 435 à), J. DE WERT. *Epitaphes de Nivelles et des environs.* — Recueil d'inscriptions funéraires qui pourrait servir à éclaircir des points d'histoire locale.

E. Fairon.

o o o

Annales du Cercle Archéologique de Mons. Tome XXXVI.

1. (p. 1-42). L. DE PAUW et E. HUBLARD. *Notice sur le castelet de Rouveroy (Hainaut).* — Compte-rendu des fouilles exécutées en 1902, sous les auspices de l'administration des musées royaux des Arts industriels et décoratifs. Les auteurs sont d'avis que le castelet de Rouveroy est un camp établi (probablement au IVe siècle) pour la défense de la frontière de l'Empire romain, que ce camp a été occupé de longues

---

(¹) La pagination de la fin du volume est très fautive.

années et que les habitants de la contrée environnante ont pu s'y réfugier momentanément lors des incursions des Francs. Huit phototypies très nettes, une carte et un plan permettent au lecteur de vérifier ces assertions.

2. (p. 43-47). E. Matthieu. *Sceau de l'école dominicale de Mons.* — Jusqu'ici on ne connaissait pas le sceau dont usaient les intendants de cette institution fondée en 1573. Cinq empreintes en ont été découvertes aux Archives générales du Royaume. Ste-Catherine est représentée s'appuyant de la main droite sur une épée et la gauche posée sur une roue.

3. (p. 48-63). G. Decamps. *Les cloches de l'église N.-D. et de St-Ursmer à Binche.* — Chapitre très curieux d'histoire locale : les renseignements recueillis remontent à 1363.

4. (p. 64-159). A. Gosseries. *Monographie du village de Ciply.* — Seconde partie d'un travail mentionné antérieurement (XV, 67). Il faut, une fois de plus, regretter la déplorable habitude qu'a contracté le C. A. de M. de scinder en 2 ou 3 morceaux les études un peu longues. La monographie de Ciply (165 pages) sera coupée en trois, alors que publiée en une fois, elle formerait à peine la moitié d'un tome des annales du Cercle. Cette seconde partie comprend l'histoire féodale de Ciply, la généalogie des seigneurs et le chapitre relatif à l'église.

5. (p. 160-263) E. Poncelet. *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne.* Suite du travail dont il a été parlé à plusieurs reprises (XIII, 67; XIV, 108; XV, 67). L'article s'étend du mot Thil au vocable Zonhoven. Un supplément paraîtra dans le tome XXXVII.

6. (p. 264-268) Dom U. Berlière. *Le prieuré de Sart les Moines en 1352.* — Ce bénéfice ecclésiastique fut à cette époque accordé, par le pape français Clément VI, à un Quercinois, Guillaume de Cardaillac.

7. (p. 269-272) E. Matthieu. *Projet de théâtre sur la place St-Jean, à Mons.* — Projet non réalisé qui vit le jour en 1787.

8. (p. 273-286). *Variétés.* J. Heupgen : La Platte Bourse de la Grande Aumône de Mons. — E. Matthieu : La foire de Montignies-lez-Lens; Pièces de théâtre dont la représentation fut autorisée en Belgique, en 1789 ; Plan d'un théâtre, à Mons, par l'architecte Ouvertus.

A. Carlot.

o o o

Mémoires et Publications de la Société de Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. 6e série, tome IX, Mons 1908.

Ce volume débute par une série de travaux scientifiques qui n'intéressent pas spécialement nos provinces et que nous ne pouvons qu'énumérer :

1. J. Cornet. *Notes sur la géologie du Mayombe occidental* (42 pages).

2. M. Robert. *Etudes sur l'évolution des cours d'eau du Boulonnais* (50 pages).

3. A. Bracke. *Les curiosités atmosphériques de 1906* (96 pages).

4. A. Xhignesse. *Essai d'économie politique.* Seconde partie (30 pages).

5. Inventaires sommaires de petites archives. J. Dewert. *Ath et Rebaix.* — E. Matthieu. *Marcq.* - T. Dony. *Chimay* (19 pages). — Ces inventaires sont publiés en conséquence d'une décision du Congrès Archéologique de Gand (1905).

6. L. Godeaux. *Notes de géométrie synthétique* (10 pages).

7. — *Sur deux modes de génération de la surface cubique* (3 pages).

8. — *Sur quelques congruences particulières des droites* (7 pages).

8. P. Heupgen. *Les Hospices civils de Mons depuis cinquante ans (1857-1907)* (50 pages). — Le secrétaire général des Hospices civils de Mons, M. H. considère comme l'un des devoirs de sa charge de s'occuper du passé des institutions charitables de Mons. Dans cette notice, il jette un coup d'œil rapide sur les modifications apportées durant le dernier demi-siècle aux établissements hospitaliers : orphelinats, asiles pour les vieillards, hôpitaux.

Ce volume ne comporte pas de pagination générale, chaque travail est numéroté séparément : c'est une idée heureuse. Mais il serait plus heureux encore d'employer concurremment les deux paginations : cela permettrait de fournir des références, utilisables à la fois par ceux qui possèdent le tome des mémoires et par ceux qui ne possèdent que des tirés à part.

A. Carlot.





Joseph Dufrane

Poète et auteur dramatique borain.

(Préface de l'édition posthume de ses Œuvres complètes.)

Le Borinage est un des coins de notre pays qui ont le mieux réussi à captiver l'attention des observateurs, des amateurs de pittoresque, des folkloristes, voire des littérateurs et des artistes. Rien d'étonnant à cela, d'ailleurs, car la terre boraine a su conserver son originalité.

Rares sont ceux qui n'ont pas été frappés et même impressionnés par le caractère particulier que lui donnent les hautes cheminées de ses charbonnages, lançant vers le ciel des panaches de fumée noire, ses énormes terrils écrasant de leur masse les humbles maisonnettes groupées à leur pied, l'aspect désolé, poussiéreux, que revêtent les maigres campagnes échappées à l'envahissement des corons ouvriers. Et, cependant, ce n'est pas seulement cette apparence des choses extérieures qui donne au Borinage son cachet spécial, car des cheminées et des terrils, il en existe partout en pays houiller et, contrairement à un préjugé assez répandu, le Borinage n'est qu'une minime partie du bassin houiller belge. Mais ce qui fait que l'étroite bande de terre qui le constitue ne peut être confondue avec aucune de ses voisines, c'est l'harmonie qui existe entre cette terre âpre et dure et la population qui l'habite : population à l'extérieur un peu fruste, mais courageuse, énergique, dure à la besogne, attachée à son sol comme elle l'est à l'industrie charbonnière elle-même. Vainement, à intervalles presque périodiques, le grisou a fait des hécatombes et semé le deuil parmi elle : stoïquement, avec une espèce de résignation

fataliste, les fils n'hésitent pas à reprendre le chemin de la fosse meurtrière qui a englouti leurs pères.

Et, par un contraste qui, somme toute, s'explique aisément, aux heures de fêtes et de réjouissances, le Borain est gai, expansif, exubérant même ; il aime à rire, et son rire est large et bruyant ; les histoires salées et même fortement épicées ne lui déplaisent pas, et il n'est jamais aussi heureux que lorsqu'il a réussi à provoquer l'hilarité autour de lui par une bonne gaudriole à la Rabelais.

Le langage même cadre, lui aussi, avec le milieu : moins sonore que les dialectes wallons avoisinants, plus guttural, il semble compléter l'aspect quelque peu rudanier du Borain. Mais il est surtout coloré, imagé. C'est souvent par comparaisons qu'il procède, comparaisons d'un réalisme pittoresque qui, plus d'une fois, nous amène à penser que, semblable au latin, « le Borain, dans les mots, brave l'honnêteté ».

Une autre circonstance a contribué à conserver à la population boraine son originalité primitive : c'est qu'elle est restée relativement pure de tout mélange avec les autres populations ; chez nous, l'industrie dominante est toujours celle de l'extraction de la houille. A peine dans les communes situées le long du canal de Mons à Condé, quelques établissements métallurgiques et de rares verreries se sont implantés attirant, par l'appât de hauts salaires, des éléments étrangers à la région ; la grande masse reste fidèle à la mine et le Borain est le plus souvent charbonnier de père en fils. Il reste fidèle aussi à son clocher : pas de population plus casanière que la nôtre. D'autre part, si la terre boraine a réussi à garder ses enfants, elle ne semble pas avoir attiré les populations du dehors. Par suite sans doute de la difficulté des communications qui, avant la création toute récente d'un réseau de tramways, isolait les communes boraines du restant du pays, tout en les isolant les unes des autres, notre région a échappé à cette invasion de populations flamandes, qui s'est produite surtout dans le Centre et dans le pays de Charleroi et qui, avec d'autres éléments étrangers, a donné à ces deux dernières parties du Hainaut un caractère plus ou moins cosmopolite leur enlevant souvent toute originalité. Resté plus près de ses aïeux que l'habitant des autres régions industrielles du Hainaut, le Borain est aussi resté plus fidèle à son langage, et son dialecte a conservé toute sa saveur d'autrefois.

C'est tout cet ensemble de circonstances qui a donné au

Borinage cette couleur, cet aspect et ce caractère particuliers qui signalent immédiatement une région et une population à l'œil des artistes.

Dans sa superbe étude sur *la Belgique*, Camille Lemonnier lui a consacré tout un chapitre, évoquant les horizons fumeux de ses terrils et la vie héroïque de ses mineurs.

Et c'est en parcourant les corons du Borinage, c'est en coudoyant nos rudes charbonniers au retour de leur travail, que le grand Constantin Meunier a trouvé cette conception nouvelle d'une sculpture sociale synthétisant et idéalisant, tout à la fois, les modestes travailleurs de la mine et de l'usine et leur donnant une allure quasi-épique.

Et aujourd'hui encore c'est aux confins du Borinage, c'est à l'ombre du Caillou-qui-bique, dans le frais vallon de la Honnelle, que le grand Emile Verhaeren vient, chaque année, passer de nombreux mois auprès du graveur Bernier, un pur Borain.

La région qui a su captiver de tels artistes et de tels poètes, n'est donc pas une terre banale et ce n'est pas un étroit esprit de clocher qui nous la fait tant aimer.

Mais, par un phénomène curieux, jusqu'il y a une trentaine d'années, cette contrée originale, si « à part », n'avait pas de littérature. A peine quelques chansons ou quelques cantilènes, naïves, anonymes, naturellement, comme le sont généralement les conceptions populaires ; encore étaient-elles exprimées en un français barbare plutôt qu'en patois. De productions littéraires proprement dites, il n'y en avait pas. Et, cependant, la littérature, c'est le reflet de l'âme d'un peuple, comme le langage en est l'expression et, pour être complète, la région boraine eût dû avoir ses écrivains, prosateurs ou poètes, essayant d'évoquer dans le patois local, l'esprit et les mœurs du terroir.

Cette littérature qui manquait au Borinage, c'est Joseph Dufrane qui la lui a donnée.

*
* *

Joseph Dufrane est né à Frameries le 23 décembre 1833. Par son père, François Dufrane, clerc laïc et négociant, il appartenait à cette innombrable famille des Dufrane, qui semble être la famille souche de Frameries. Par sa mère, Julie Urbain, il se rattachait à une autre vieille famille de Frameries qui donna plusieurs bourgmestres à cette commune ; en 1830, notamment,

le « maïeur » de Frameries était Albert Urbain, oncle de Joseph Dufrane. Celui-ci était donc, dans toute l'acception du mot, « né natif » de Frameries et il était absolument l'enfant du terroir.

Venant d'un père qui réalisait le type du bourgeois villageois du bon vieux temps, au caractère malicieux et bonhomme, et d'une mère à l'esprit original et primesautier dont les saillies et les réparties sont encore légendaires dans la famille, Joseph Dufrane a hérité des qualités qui devaient faire de lui le conteur alerte, parfois un peu rabelaisien, mais toujours spirituel et amusant, qu'il est devenu dans la suite. Et tous ceux qui ont eu la chance de le connaître un peu intimement, savent combien il était gai, d'une humeur toujours égale, et à quel point il était doué de l'esprit d'observation.

A l'époque de son enfance (ce qui nous reporte à plus d'un demi-siècle, il ne faut pas l'oublier), le patois était le langage usuel, même au sein des familles bourgeoises ; c'est ce qui fait qu'aucun des secrets du dialecte borain n'était inconnu à Joseph Dufrane, et c'est même dans cette particularité qu'il faut avant tout chercher l'explication de sa supériorité sur la plupart des autres littérateurs borains et de beaucoup d'autres patoisants, c'est qu'au lieu de traduire en assez mauvais patois des idées d'abord conçues en français, lui, les concevait et les pensait en patois avant de les transcrire.

De là vient que, toujours, dans ses œuvres, il emploie le mot propre, l'expression adéquate à la pensée ; de là aussi des comparaisons pittoresques comme les affectionnent les Borains. Sa langue est toujours vivante ; en un mot, il possède à fond le génie du patois.

Chose curieuse, ce n'est que très tard, alors qu'il avait dépassé de beaucoup la quarantaine, que Joseph Dufrane songea à composer des œuvres en patois et, phénomène plus curieux encore, lorsqu'il fit ses premiers essais, depuis longtemps il avait quitté Frameries et habitait Bruxelles. Sans doute, au milieu de cette population, flamande en grande partie, éprouvait-il particulièrement le besoin de se reporter par la pensée au milieu de ceux parmi lesquels s'étaient écoulées son enfance et sa jeunesse. En évoquant dans ses écrits le langage parlé au village natal, il lui semblait se retrouver au milieu des siens et il éprouvait comme un adoucissement à la peine que ressent toujours même le plus sceptique d'entre nous, d'être « déraciné » du coin qui l'a vu naître. Ce sentiment, chacun de nous le partage lorsqu'il se trouve

à l'étranger et, pour ma part, lorsque je faisais mes études à l'Université de Bruxelles « au mitan des Flamainds », j'éprouvais un charme indéfinissable à entendre parler et à parler moi-même, à l'occasion, notre rude patois borain.

Ce fut donc d'abord pour Joseph Dufrane un simple passe-temps. Et comme il n'avait aucune prétention à l'originalité, il commença, ainsi qu'il arrive souvent aux débutants, par de simples traductions.



Ce fut La Fontaine qui le tenta tout d'abord. Sa première traduction fut : *El Leuïe eiet l'Bèdot* (Le Loup et l'Agneau). Une

autre suivit bientôt : *El Leuïe eiet l' Tchie* (Le Loup et le Chien.) Puis il composa des œuvres originales, des histoires en prose et des chansons, notamment la fameuse chanson « *Enn c'est ni co Fram'ries* » et « *El cras Monfroumâche* ».

Cependant, toutes les œuvres de Joseph Dufrane restaient inédites : il se contentait de les dire ou de les lire en petit comité, en famille ou dans des réunions d'amis. Et il est fort probable qu'il n'aurait jamais songé à les livrer à la publicité, si son frère, M. Dufrane-Friart, l'imprimeur bien connu, ne l'avait décidé à publier ses charmantes compositions. C'est ainsi que parut le premier recueil sous le titre d'*Armonaque borain* pour l'année 1880.

Le succès en fut considérable : dans tout le Borinage, on s'arracha littéralement l'amusant « Armonaque » et en quelques semaines l'édition en fut complètement épuisée.

En 1881 et 1882, de nouveaux « Armonaques » parurent, toujours accueillis avec la même faveur, mais dans la suite Joseph Dufrane, trop absorbé par les soucis d'une industrie qu'il avait été appelé à diriger en France, n'eut plus le loisir de se consacrer à son passe-temps favori et, faute d'aliments, « l'Armonaque borain » cessa de paraître [1].

Il est intéressant de noter que dans la préface de l'Armonaque de 1881, Joseph Dufrane faisait appel à la collaboration d'autres auteurs borains, leur offrant l'hospitalité dans son recueil : cet appel ne fut pas entendu et cette constatation vient démontrer une fois de plus que le Borinage ne comptait alors aucun autre littérateur digne de ce nom, que Joseph Dufrane et, depuis lors, personne ne tenta de publier à nouveau un Armonaque borain, quoique maintenant Joseph Dufrane ait fait école et que la littérature boraine se soit enrichie de nombreux écrivains.

L'inactivité littéraire de Joseph Dufrane ne fut pas de longue durée car, heureusement quelques années après 1883, il eut une occasion de reprendre la plume.

Son frère, M. Jules Dufrane-Friart, mêlé activement aux luttes politiques, avait créé à Frameries un petit organe de propagande

---

(1) Il reparut toutefois en 1889 et 1890.
De plus, en 1886, Joseph Dufrane réunit ses meilleures productions en une brochure : *Recueil de littérature boraine*. Cette brochure peut être considérée comme la première édition des œuvres de Joseph Dufrane (*Note de l'éditeur* M. Dufrane-Friart).

progressiste, le *Tambour-Battant*, qui paraissait chaque semaine. Pour amorcer les lecteurs, il pria Joseph Dufrane de faire une chronique en patois, publiée en première page, dans le genre des fameuses chroniques en marollien de Bazoef de la *Marmite*.

Joseph Dufrane signa ces chroniques du pseudonyme de « Bosquètia » (l'écureuil) et pendant trois ans, chaque semaine, il y prodigua son talent spirituel. Ce qu'il y dépensa de causticité, de verve, d'esprit facétieux, de fine raillerie, est inimaginable. Les petits événements locaux, la politique générale du pays, en un mot, toutes les questions à l'ordre du jour, à Frameries ou ailleurs, furent passées au crible de sa critique.

Aussi, en quelques semaines, le nom de « Bosquètia » devint-il populaire dans tout le Borinage ; ce nom lui resta. Désormais, Joseph Dufrane et Bosquètia, ne faisant plus qu'un, constituaient deux noms inséparables.

Mais *Tambour-Battant* subit les vicissitudes de la vie politique et à la suite d'une défaite électorale des libéraux de Frameries, il fut publié une dernière fois sous le nom de *Tambour-Battu* et cessa de paraître. Avec lui prirent fin les chroniques de « Bosquètia ». Sans avoir renouvelé le miracle d'Emile de Girardin qui se vantait d'avoir une idée par jour, Joseph Dufrane avait réalisé l'ambition plus modeste d'avoir de l'esprit au moins une fois par semaine, ce qui n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait le croire.

Du reste, cette disparition de *Tambour-Battant* fut plutôt un bien pour Joseph Dufrane, car elle lui permit de consacrer son activité à des œuvres moins passagères que des chroniques politiques.

Il y a une vingtaine d'années, le mouvement de la renaissance wallonne battait son plein. Le théâtre liégeois avait fait triomphalement son tour de Belgique avec *Tâti l' Pèriquî*, *Li bleû Bîhe*, *Li r'rvintche di Galant*, *Pus Vis pus Sot*, etc. Les Montois avaient bientôt suivi avec *Totor èl Choumaque*, de Declève, et surtout avec cette tranche de vie inimitable, *Ène Chambourlète*, de Talaupe et Vanolande. A Namur, à Tournai, un peu partout, des œuvres originales avaient surgi : est-ce que Frameries allait rester en arrière ?

Noblesse oblige, et l'auteur d'*Ènn' c'est ni co Fram'ries* reprit sa plume des beaux jours.

D'abord, chose qui est ignorée généralement, il traduisit en borain, le fameux *Tâti l' Pèriquî*, pour se faire la main, car jamais

il ne fit jouer ou ne publia cette traduction. Bientôt, il fit œuvre originale et débuta par deux petits chefs-d'œuvre : *Èl cron Saudart*, comédie en deux actes, *Èl Parvenu*, comédie en un acte. Mais il ne suffit pas créer des pièces de théâtre : le tout est de les faire jouer ; et pour cela, il faut des acteurs, une troupe, une scène. Joseph DUFRANE habitait alors le pays de Charleroi et ce n'était pas chose aisée pour lui.

Le hasard fit qu'au cours d'une visite que je lui rendis, il me donna lecture de ces deux pièces. Du premier coup, j'en fus enthousiasmé et je conçus le projet de les faire représenter à Frameries, commune que j'habitais encore alors. Je me mis aussitôt en rapport avec quelques amis : MM. Oscar Gillard, Georges Wouters, actuellement juge d'instruction, à Mons, Firmin Piérard, père du poète Louis PIÉRARD, Emile Thibaut et quelques autres camarades ; d'emblée, leur concours me fut acquis.

Nous nous étions imaginé que ce serait chose facile que de réunir une troupe d'amateurs pour représenter les œuvres de Joseph DUFRANE ; il nous semblait que quiconque était à même de se présenter sur une scène, aurait eu à cœur de se prêter à une tentative de ce genre, qui devait faire valoir une manifestation d'art local.

Mais il fallut déchanter ! Chose incroyable, la plus grosse difficulté à vaincre fut précisément qu'il s'agissait de jouer des pièces en patois. Jusqu'alors, un peu partout dans le Borinage, il y avait bien eu des cercles démocratiques ; mais tout leur idéal se bornait à représenter soit de grotesques vaudevilles, soit de sombres mélodrames dans le genre du *Bossu*, du *Courrier de Lyon*, *Lazare le Pâtre* et autres *Crochets du père Martin*. On comprend que lorsqu'on a tenu des rôles de jeune premier dans des pièces de ce genre avec une belle épée au côté et, sur la tête, un chapeau empanaché, on se résignait difficilement non seulement à venir parler le langage de tout le monde, mais le vulgaire patois. C'étaient surtout les jeunes filles à qui nous nous étions adressés pour les rôles féminins qui s'indignaient à la pensée qu'elles devraient s'exprimer en borain ! En vain, nous leur faisions observer que ces rôles de marquises ou de comtesses, de Parisiennes ou de femmes du monde, ne leur seyaient guère la plupart du temps, qu'elles devaient forcément y être gauches et empruntées et qu'au contraire en parlant ce qui n'était, somme toute, que leur langage usuel, elles entreraient bien mieux dans la peau du personnage

qu'elles devaient représenter ; rien n'y faisait et aucune ne se résignait à parler comme « ess mamère li avoût apprès à parlei ». Heureusement, à force de patience et de diplomatie, nous réussîmes à embaucher les trois actrices qui nous étaient nécessaires et au commencement de l'année 1890, le théâtre borain était fondé.

Lorsqu'il s'agit de le baptiser, on n'eut pas longtemps l'embarras du choix, car, tout naturellement, on emprunta le nom de guerre du joyeux et spirituel chroniqueur du *Tambour-Battant* et c'est ainsi que notre cercle naissant s'intitula : *Cerque des Bosquètias.*

Notre première représentation fut donnée le 6 avril 1890, à la fête de Pâques, avec *Èl Parvenu* et *Èl Cron Saudart*. Ce fut un vrai triomphe pour l'œuvre de Joseph Dufrane. Devant une salle comble, composée de toute l'élite du Borinage et dans laquelle s'étaient donné rendez-vous tous les admirateurs du talent de Bosquètia, les deux premières pièces furent jouées avec un succès étourdissant. Non seulement la presse locale, mais certains organes bruxellois, comme la *Chronique,* publièrent les comptes-rendus les plus élogieux, et il fallut donner d'autres représentations à Frameries d'abord, ailleurs ensuite, notamment à Jemappes, à Mons, etc. Ces succès encouragèrent Joseph Dufrane et, désormais, chaque année, il écrivit de nouvelles pièces que jouèrent les Bosquètias. Ce furent en 1891, *Les Deux Djaloux, Les Bottes Bastien,* ainsi que les *Asseimblées des Coutias*, petite pochade qui avait été publiée déjà en 1881, dans l'*Armonaque borain* (1). En 1892, *Pierrot vit co, Les Assazins d'el vaife Gribouille, L'Testameint de M. Barnabé.* En 1893, *C'est l'Diâpe*, vaudeville en un acte, et même une opérette, *Les Tois Swhaits,* dont la musique est de M. Albéric Ruelle, un autre enfant de Frameries.

Après 1893, la production de Joseph Dufrane s'arrêta brusquement, non que son imagination et sa verve fussent épuisées ; mais il venait d'être appelé à diriger les Houillères-Unies, important charbonnage du Bassin de Charleroi, dont la réorganisation absorba tous ses instants et, à son vif regret, il se vit forcé de renoncer à sa distraction favorite.

Heureusement pour les admirateurs de son talent, lorsque Joseph Dufrane prit sa retraite en 1902, il vint habiter Mons,

---

(1) Cette pochade, les *Asseimblées des Coutias,* avait été jouée, *la première fois,* par le *Cercle Joyeux des XIX.* (*Note de l'Éditeur*, M. Dufrane-Friart.)

près de son milieu d'autrefois et, avec une nouvelle ardeur, il reprit sa plume et produisit une quantité d'œuvres nouvelles, tant en prose qu'en vers, fables, monologues, chansons, etc. Plusieurs de ces nouvelles productions parurent dans le *Pays Borain*, le vaillant petit journal hebdomadaire, dirigé par M. Marius Renard. Mais surtout, il se remit au théâtre et, de même qu'il avait traduit La Fontaine, il tenta de traduire ou plutôt d'adapter en patois borain, plusieurs des œuvres de Molière ; d'abord le *Cocu imaginaire*, puis le *Médecin malgré lui*, et même l'un des chefs-d'œuvre du grand comique français, le *Misanthrope*, devenu en borain l'*Hurson* (le Hérisson).

S'attaquer à ce colosse qui s'appelle Molière, c'était quelque peu audacieux; mais il s'en tira avec honneur et rien n'est plus curieux que de comparer le texte français avec la traduction ou plutôt l'adaptation en patois borain ; l'effet est parfois d'un comique inattendu qui vient renforcer celui de l original.

Èl Médecin maugré lé fut joué pour la première fois à Frameries en 1903, par le « Cercle des jeunes gens (fanfares) », qui avaient repris la succession de l'ancien Cercle défunt des *Bosquètias* et qui obtinrent le même succès que leurs devanciers. L'année suivante, ils donnèrent *Èl Cocu imaginaire*, toujours avec le même succès. Quant à l'*Hurson*, il n'entrait pas dans les intentions de Joseph Dufrane de le faire jouer, car il le considérait plutôt comme un passe-temps de lettré ; la pièce fut cependant représentée au théâtre de la Maison du Peuple, à Frameries, après le décès de M. Joseph Dufrane.

C'est aussi à ce dernier théâtre que Joseph Dufrane fit jouer *Deux Cos pou n' Pouillette*, pièce à tendances sociales, qui obtint de nombreuses représentations. Enfin, parmi ses œuvres posthumes, figure une adaptation d'un vaudeville de Labiche : *Chept gros sous et ine mastoque*, qui sera représentée prochainement par les Jeunes Gens (Fanfares).

Dans les dernières années de sa vie, Joseph Dufrane eut la joie de voir ses œuvres applaudies un peu partout, popularisées notamment par le grand talent de diseur de mon camarade Oscar Gillard et il put, pour ainsi dire, assister de son vivant à sa propre apothéose en des fêtes inoubliables que lui offrit, en 1903, la commune qui l'avait vu naître. Dans un élan unanime, tous les partis firent trève de leurs querelles pour célébrer celui qui, par sa chanson *Ènn c'est ni co Fr m'ries*, avait popularisé dans toute la Wallonie sa commune natale et qui n'a jamais eu qu'un but :

observer en toute sincérité et refléter fidèlement le langage et les mœurs du terroir. En imposant silence à leurs petites querelles locales pour acclamer Joseph Dufrane, les habitants de Frameries comprirent alors que, par son œuvre, il était en dehors et au-dessus des partis et qu'il était avant tout le littérateur borain, le créateur d'une littérature de terroir ne se confondant avec aucune de ses voisines.

Hélas ! après ces heures de joie, Joseph Dufrane eut ses heures de deuil : en 1904, il eut la douleur de perdre sa femme; et la disparition de celle qui, pendant plus de cinquante ans, avait été la fidèle compagne de sa vie, exerça chez lui une profonde répercussion. Pendant longtemps, ses amis désespérèrent de le voir surmonter la crise d'abattement que cette cruelle séparation avait provoquée chez lui et il l'engagèrent à reprendre plus que jamais ses études favorites, comptant bien qu'il y trouverait une diversion. Il se remit, en effet, à travailler avec ardeur et ce fut alors que, coup sur coup, il traduisit ou composa diverses pièces de théâtre. Sa bonne humeur et sa verve paraissaient définitivement revenues, et avec elles la santé : de nouveau ses amis avaient pu le voir arpenter de son pas alerte les boulevards de Mons lorsque, brusquement, le 16 décembre 1906, après quelques jours à peine d'une indisposition dont il se croyait lui-même remis, il était emporté, frappé par une embolie. Jusqu'au dernier moment, il avait gardé toute la vivacité et la lucidité de son esprit et l'on trouvera dans ses œuvres posthumes quelques vers que, le jour même de sa mort, il avait crayonnés sur un chiffon de papier pour célébrer ses 73 ans qui devaient sonner le 23 décembre.

Telle est, rapidement esquissée, la biographie littéraire de Joseph Dufrane.

* * *

Maintenant que nous avons étudié la vie de l'homme et le milieu dans lequel il a vécu, essayons d'analyser sommairement son œuvre.

Cette œuvre est considérable. Sans compter les innombrables chroniques parues autrefois dans *Tambour-Battant* sous le pseudonyme de « Bosquètia », ainsi que les multiples pièces de circonstance, chansons ou à-propos divers qui n'ont même jamais été livrés à la publicité, les œuvres de Joseph Dufrane comportent les trois volumes in-8° qui sont offerts aujourd'hui au public et

dans lesquels, avec un soin fraternel, l'éditeur a pieusement collationné toutes les œuvres dignes d'être conservées.

Il y a un peu de tout là-dedans, depuis la simple anecdote en prose jusqu'à la pièce de théâtre, en passant par la chanson, les monologues et les fables.

Je ne m'arrêterai pas aux récits en prose, quoiqu'il y en ait de charmants, notamment *Dj'in frou bie autant, les Boulettes, Èl Pagnon au suc, In Pélérinage à Saint-Cornichon, Inne drôle de Maladie, Djean dou Posté à Tournai, etc., etc.*, tous morceaux écrits dans un style particulièrement alerte et vivant et qui auraient suffi à classer Joseph Dufrane parmi nos meilleurs conteurs wallons, s'il avait borné là sa production.

Avec raison, l'éditeur a cru bon de reproduire aussi plusieurs des anciennes chroniques du *Tambo r-Battant*, quoique les sujets traités ne soient plus toujours d'actualité et que bien des allusions soient perdues pour ceux qui n'ont pas vécu des événements, petits ou grands, qui font le thème des ces chroniques ; elles ne seront pas lues avec moins de plaisir et plus d'un lecteur s'y fera « une pinte de bon sang » en remuant ces vieux souvenirs d'antan.

Mais j'ai hâte de venir à l'étude des fables. Joseph Dufrane a traduit une cinquantaine de fables de La Fontaine et quelques-unes de Florian. C'est même à des traductions de fables que se bornèrent ses premiers essais ; d'emblée, il fit œuvre d'art. C'est qu'en effet, il évita de commettre cette faute si commune à tant de traducteurs du français en patois et qui consiste à trop s'assujettir à l'original, à le traduire servilement et mot à mot, même lorsque — ainsi qu'il arrive souvent — la langue française étant infiniment plus riche d'expressions que le patois, celui-ci ne possède pas de mot correspondant au vocable français.

Au contraire, Joseph Dufrane a approprié les fables au patois et il a adapté les situations aux mœurs, aux idées du Borinage. Il a, somme toute, usé de la méthode employée par La Fontaine lui-même qui, des fables souvent informes d'Ésope ou à peine ébauchées de Phèdre, fit les chefs-d'œuvre que tous connaissent. Naturellement Joseph Dufrane ne pouvait songer à faire mieux que La Fontaine (on ne tente pas l'impossible) ; mais il sut éviter l'écueil qui aurait pu faire échouer sa tentative hardie, celui de déflorer son original.

Un des procédés qui lui sont familiers pour arriver à cette adaptation, c'est de placer à Frameries même ou dans les environs,

la scène où se déroulent les événements qu'il veut raconter. Dans *L' Leuie eiet l' Bédo*, par exemple, sa première fable, toutes les circonstances du lieu se rapportent à Frameries. Le ruisseau dans lequel s'abreuve l'agneau est le petit ruisseau de Fleignies qui passe à Frameries et qui vient d'Eugies, et le loup, naturellement, vient du bois voisin qui est le fameux bois de Colfontaine ou bois de l'Evêque, situé aux confins d'Eugies et de Pâturages. Il profite même de cette circonstance pour faire parler, par le loup, le patois de Pâturages. Cela complète merveilleusement le tableau, car ce dernier patois étant plus rude, plus guttural que celui de Frameries, on trouve tout naturel que le loup parle un langage plus dur que le pauvre agneau.

Ce procédé, Joseph DUFRANE le conserva dans toutes ses autres fables, et chaque fois qu'il y aura un loup qui interviendra, toujours ce sera « El Leuïe dou Pasturache ». Etendant son procédé, il l'appliquera à d'autres animaux. A l'ours, il fera parler le Marollien ; au singe, souvent le Montois, sans doute par allusion « Au singe du Grand'Garde », et il arrive ainsi à des effets véritablement comiques.

Cependant, dans ses premières fables, il a péché en un léger défaut, d'ailleurs fréquent chez tous les patoisants : la prolixité. Le sujet lui plaisant, il s'y attarde, et il tombe dans des longueurs. Mais il sut rapidement se corriger de ce défaut et mettre en pratique le fameux précepte de Boileau :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Aussi, beaucoup de ses traductions sont absolument impeccables.

Prenons comme exemple la fable restée classique du « Corbeau et du Renard ».

Si Joseph DUFRANE s'était borné à traduire servilement La Fontaine, il eût été fort embarrassé de trouver un équivalent patois et surtout borain au mot *phénix*. Un borain (je parle bien entendu de l'homme du peuple), n'a jamais su ce qu'était un phénix. D'autre part, la faune boraine ne renferme pas d'oiseau rare permettant de rendre la comparaison qui résulte de l'expression « Phénix ». Par contre, une idée à laquelle un Borain sera parfaitement accessible, c'est le prestige qui s'attache aux gens bien habillés, qui ont « des bellès loques ». Aussi Joseph DUFRANE fait-il dire au Renard : [1]

---

[1] [L'orthographe patoise employée dans cette étude est celle qui a servi à l'édition posthume des Œuvres complètes de DUFRANE. — N.D.L.R.]

« *Sacré jour de Dieu qu'vos stez biau :*

. . . .

Il est bie seur què c't à Bruxelles
Qu'on fait vos maronn's sans bertelles !
Et vo dgilet et vo pal'tot
Qui coll'nt'tè vraimeint d'su vo dos?
Tandis què d' sus sans sou ni maille
Att'lé comme el quévau Dégaille,
Vous, vos stez mès comme in pacha
Et d'vains tout l' bos, c'est vous l' pus bia. »

C'est beaucoup de choses, dira-t-on, pour rendre quelques mots de l'original ; mais l'essentiel est d'atteindre le but poursuivi par le fabuliste : exciter la vanité du corbeau ; et l'on reconnaîtra que dès l'instant où la rapidité du récit n'en souffre pas, mieux valait employer toutes ces périphrases que de recourir à un équivalent quelconque qui n'eût pas reflété l'idée de La Fontaine.

De même pour rendre la phrase :

Si votre ramage
Ressemble à votre plumage

Le mot *ramage* n'ayant pas de vrai correspondant en patois, il eût pu comme tant d'autres, se contenter d'en faire le mot « ramache » qui n'eût rien signifié du tout, ce terme n'étant pas borain. Il préféra donc, de nouveau, recourir à une périphrase lui permettant de mieux rendre la pensée de son modèle ;

C'est bie dammach', qu'ein s'tant si chique
Vos n' seusse nie deux not's de musique
On dèt qu' vos n' savez nie cantei
Què vos n' savez nie même chufflei !

Et tout le reste est à l'avenant, jusqu'à la morale un peu imprévue qu'il tire de la mésaventure du corbeau :

Qu'i fusse au lait, qui fusse à l' crême,
Avalez vo froumache vous-même.

De ces moralités à côté de celles de La Fontaine, ses fables abondent et il en est parfois d'inattendues. Voyez, par exemple, celle de la fable : *El Pourcha, l'Gâte eiet l' Bèdot* (t. II, p. 63).

On connaît la morale de La Fontaine :

Dom pourceau raisonnait, en subtil personnage,
Mais que lui servait-il ? Quand le mal est certain,
La plainte ni la peur ne changent le destin :
Et le moins prévoyant est toujours le plus sage.

Après avoir merveilleusement imité cette fable, qui est d'ailleurs une des meilleures du fabuliste français, et avoir même adapté une parodie des fameuses imprécations de Camille, Joseph DUFRANE donne d'abord une « Morale d'après La Fontaine » :

A l' prumièr' vue, l' pourcha parloût comme in imâche,
Mais sans avanc' pour lè, malheureus'meint.
Parc'què l' pus sâche
Quand l' mau est sans r'mète et certain,
C'est l' cie
Qui preind l' timps comme i vie,
Sans s' donnei l' pein' dè réfléchie
L' proverpe enn dèt-i nie
Qu'i faut vouloir c' qu'on n' pùt ni eimpèchie ?

Mais le sort du pauvre pourceau destiné à l'abattoir inspire au sceptique Bosquètia, une autre morale « d'après lui ».

D'vûx wadgi qu' La Fontaine n'aroût ni dit çoula
S'il avoût sté pourcha.

Toutes ces fables sont ainsi admirablement adaptées ; comme celles de La Fontaine, elles sont alertes et vivantes ; elles constituent « une ample comédie aux cent actes divers » et l'art que Joseph DUFRANE y a apporté, en fait plus que de simples traductions ou imitations : il en fait des œuvres quasi-originales. Dans plus d'une même, il a sinon dépassé, tout au moins égalé son modèle.

Lisez, par exemple, la traduction de « l'Aigle et le Hibou ». Comparez-en le récit coulant et pittoresque à celui un peu heurté et parfois même un peu obscur de La Fontaine, et vous serez certainement d'avis de donner, cette fois, la palme au poète borain.

Conseiller la lecture de certaines fables de préférence à d'autres, serait engager le lecteur à négliger celles-ci. Nous ne pouvons, cependant, nous empêcher de leur recommander *Le Gland et la Citrouille*, *La Mort et le Bucheron*, *Le Singe et le Chat*, *l'Assemblée des animaux pour nommer un Roi*, *Les Deux Pigeons*, etc., etc. Plus il les lira, plus il y découvrira des beautés insoupçonnées d'abord et qui en font autant de petits chefs-d'œuvre du genre.

***

Une partie de son œuvre dans laquelle Joseph Dufrane a montré le plus d'originalité, c'est la chanson.

Ici, il se trouve pour ainsi dire dans un élément qui lui est familier, car Joseph Dufrane était excellent musicien ; dans sa jeunesse, il avait un joli talent d'amateur et un peu partout dans des concerts, il débitait la chansonnette, non pas le répertoire des cafés-concerts, aussi idiot que graveleux, qui sévit malheureusement trop souvent aujourd'hui, mais la vraie chanson des maîtres du genre, celles de Béranger, de Désaugiers, de Pierre Dupont, de Gustave Nadaud. Chacune des œuvres de ces Princes de la chanson lui était familière. Aussi lorsqu'il aura à trousser un couplet, il ne se mettra pas fort en peine de chercher la musique : il prendra le premier air venu de ses auteurs favoris. C'est ainsi que sa fameuse chanson *Ènn' c'est ni co Fram'ries*, est écrite sur l'air du « Dieu des bonnes gens » de Béranger. (1)

Dans ses chansons, il aborde un peu tous les sujets, tantôt ce sont de simples parodies, comme les *Quatre âges du Cœur* ou le *Chef-d'œuvre de Dieu*, tantôt ce sont des couplets politiques, comme *le Pape au Paradis, Sacré tonnerre qu'est-ce qui vos faut? Croyez-ça et buvez d'l'iau ;* tantôt, enfin, ce sont tout à fait des chansons de fantaisie. De ce nombre est la chanson universellement connue, *Ènn'c'est ni co Fram'ries*, dans laquelle il a merveilleusement dépeint le caractère à la fois naïf et hâbleur, chauvin à l'excès, et disons le mot, un peu méridional du *Framisous*, ce Marseillais du Borinage.

Dans une note reproduite au bas de cette chanson, Joseph Dufrane explique lui-même comment cette œuvre, qui est un modèle d'observation et de fine raillerie, lui fut inspirée par la réflexion d'une brave femme du peuple rencontrée à Frameries, un jour qu'il y était revenu. Nous y renvoyons le lecteur.

Mais, *Ènn c'est ni co Fram'ries* est beaucoup plus difficile à chanter qu'on ne le pense, car cela doit plutôt être *dit* que *chanté*; et pour ma part, je ne l'ai jamais autant apprécié et savouré que lorsque c'était l'auteur lui-même qui disait. Alors — et tous ceux qui auront eu cette même bonne fortune seront de mon avis — c'était un vrai régal de gourmet.

---

(1) Toutefois, la tradition populaire y a substitué un autre air, original, dont le ou les auteurs sont inconnus. C'est sur cet air, définitif, que MM. Devrin et Delaunois ont écrit des pas-redoublés et des variations (*Note de l'éditeur* M. Dufrane-Friart).

* * *

Joseph Dufrane a abordé avec le même succès le monologue ou récit en vers ; ici aussi, il ne s'est plus borné à faire des traductions comme pour les fables ; souvent il a fait œuvre originale.

Ces récits ou monologues peuvent se classer en plusieurs catégories : tantôt ce sont des traductions ou plutôt des adaptations ; à ce genre appartiennent : *Ine Levrette ein pal'tot, Champin, St-Crachoulet, El Mort du pauv' Polyte*, parodie de la mort d'Hippolyte de Racine, *Florimont*, etc.

Signalons en passant que dans la présente édition, nous avons vainement cherché *Saint-Crachoulet*, qui est cependant une des œuvres les plus populaires du poète borain. (1)

---

(1) C'est, en effet, un oubli que nous nous empressons de réparer (*Note de l'éditeur* M. Dufrane-Friart).

Sint Crachoulet

Il a pus d' vingt ans què d' sûs warte
D'in bia sint d' bos peinturluré :
Pou tous les maux, mêm' pou les dartes
On l' vit chervie d' pa tous costés.
El grosse artoil' dè s' pid s' dévisse,
Et qu'on euss' mau n'importe à ïu,
I suffèt, pou qu'on l'erguérisse,
Dè l' preinte eiet dè l' mette dessus.

Ainsè, s' vos avez l' démigraine.
Vos frottez l'artoil' su vo front ;
Si vo nez queurt comme in' fontaine,
Vos pousser l'bib'lot tout au fond.
Dj'ai vu des feill's pus plat's q'in' [planque
V'nie suppliyi m' Sint-Crachoulet
Dè fei poussei çou qui leu manque
Pou reimpli leu trop grand corset !

L'aut' djou - ça, c'esst in' sale affaire -
I paraît qu'in malâde est v'nu
Peindant què d' ronfloùs su m' queyère
Dè maniér' què d' n'ai nérie vu...
El gaillard qu'avoût l's hémoruites.
A pau près d'qu'au mitant dè s' dos,
Ein m' viyant dormi comme ine huite
S'avoût approchi dê m' sint d' bos.

Il avoût dèvissé rouff' rouffe
L'artoil' dè m' panf' Sint-Crachoulet
Et comm' c'esst a l'eindroût qu'on souffe
Qu'i faut l' mette pou qu'ell faisse effet,
El gaillard qui n'eit ni trop biette
L'avoût stiquie sans pus s' gènei
Dou costé qu'on port' ni d' lunettes
Peindant què d' continuons d' ronflei.

Ein l' moment d' n'ai ni seu l'affaire
Et heureus'meint pou c' cochon-là...
Parc' què tonnerr' ! dèvains m' colère
Dju li aroûs rompu ses ochas !
In anvei après, in malâte
Vit pou r'clamei l' sècours dè m' sint :
Il avoût s' tiesse ein marmelâte
Dè forc' qu'il avoût mau ses dints.

Quand il a ieu payi l'eintrée,
D' li dè : « Perdez l'artoil', mon cher,
Appliquez-l' su vo deint wastée,
Ca s' pass'ra comme in cômp d'éclair.»
Et no malât' d'in air bonasse
S'einwânn' l'artoil' dou bon costé,
Mais tout d'in cômp, i fait n' grimace
Et i m'dét d'in air dègousté :

«Est-c' què vo sint, sans qu'i n'vo l'disse
Enn sè pourmèn' ni d' teimps-ein- [tamps ? »
« Lè ? il est tranqueill' comm' Baptisse
Et i n' wuit' foc deux cômps par an »
« D'abord, i fout l' camp descauchie.
Croyez-m', surveillez-l' dê tout près.
El derni cômp qu'il a wuidie
Il a fourré s' pîd d'vains n'.. saquè. »

D'autres fois, Joseph Dufrane prendra comme sujet une anecdote connue ; mais il apportera une véritable originalité dans le développement du récit et il en fera presque le pendant des contes en vers de La Fontaine ou de Voltaire : tels sont, par exemple, le récit d'*Adam et d'Ève*, histoire humoristique de la création de la femme, tirée non plus d'une côte d'Adam, mais de la queue d'un chien ; tel aussi le récit du *Perroquet*, qui semble à première vue une imitation du *Vert-vert*, de Gresset, quoiqu'il n'en soit rien.

Tantôt enfin, Joseph Dufrane fait œuvre d'imagination comme dans un *Electeur socialiste borain*, *Fâte d'in bon cuèr*, *Què d' vouroûs bie m'marier ! El question sôciale*, etc.

Aux monologues se rattachent les pièces diverses en vers. Ce sont des anecdotes, des réflexions, des impromptus, rimés à propos de tout et à propos de rien, sans prétention aucune, d'ailleurs.

Certaines de ces petites pièces sont de véritables bijoux ; par exemple, elles sont parfois un peu rabelaisiennes.

Je l'ai déjà dit : il en est du patois comme du latin et parfois dans les mots, « il brave l'honnêteté » ; mais si Joseph Dufrane est quelquefois « gaulois », jamais il n'est graveleux, et il reste ainsi près du peuple dont il veut évoquer les mœurs. Le peuple, dont le patois est le langage, aime à parler librement et sincèrement. Comme le dit M. Charles Gheude, dans une belle étude sur le Folklore, parue autrefois dans *l'Idée Libre* : « Le peuple méprise « le langage arrangé et obscur, il croit que les mots qu'il a créés « au cours du temps sont faits pour s'en servir, il a le dédain de celui « qui n'appelle pas un chat un chat, et n'ayant pas honte de tout « ce qui est nature, il a son franc parler qui ne devient grossier « et odieux que quand il se complaît dans l'ordure et remplace la « simplicité par la grivoiserie immorale. Et nul, je pense, dans « notre société intellectuelle, ne pourrait se froisser, à moins de « faire preuve d'une pudibonderie maladive ou intéressée, de ce « langage en parfaite harmonie avec le respect imprégné d'admi- « ration que doit nous inspirer le corps humain. »

C'est ce que Joseph Dufrane résume très bien lui-même dans le charmant sonnet qui sert de préface à la présente édition de ses œuvres.

* * *

Enfin, l'œuvre de Joseph Dufrane contient de nombreuses pièces de théâtre : Quinze en tout !

Toutes ne sont pas originales, car indépendamment des trois traductions de Molière, il en est deux : *C'est l' Diâpe*, et *Chept gros sous et ine mastoque*, qui sont des imitations de vaudevilles français.

Toutes ne sont pas non plus de la même valeur. A mon avis, parmi les pièces originales, les meilleures sont *Cron le Saudart*, *Èl Parvênu* et *L' Testameint*. Les deux premières sont également les deux premières pièces en date et j'attribue précisément leur supériorité à cette circonstance que Joseph Dufrane les a écrites à son aise, sans être pressé par le temps, sans même songer qu'elles seraient un jour représentées. Et pour ces deux pièces on sent qu'il a suivi le précepte de Boileau.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Le moindre détail, en effet, est soigné, le sujet constitue une étude de mœurs très fouillée, chaque personnage étant pris sur vif et soutenant son rôle jusqu'au bout.

Dans la suite, Joseph Dufrane devant produire de nouvelles œuvres à dates fixes pour les représentations des *Bosquètias*, n'a pas toujours eu le temps d'abord de bien creuser un sujet; ensuite le sujet une fois choisi, d'en soigner le développement comme il aurait fallu (songez qu'il a quelque fois dû créer jusque trois pièces différentes en une seule année !) De là, moins de cohésion, moins de perfection dans la forme et parfois même un peu de laisser aller qui ne peut s'expliquer que par la hâte de la production

Plus tard, lorsqu'après sa longue période d'inactivité littéraire forcée, les loisirs de la retraite lui donnèrent plus de temps, il apporta une attention particulière à la forme ; et c'est ainsi que les adaptations de Molière ont été particulièrement soignées.

Est-ce à dire qu'il faille dédaigner les autres œuvres ? Ce serait bien mal interpréter ma pensée et ce serait une erreur, car les *Deux Djaloux* et les *Bottes Bastien*, notamment, constituent d'excellents vaudevilles ; tandis que les *Asseimblées des Coutias* renferment des scène vécues, empreintes du meilleur esprit d'observation leur donnant une portée qui dépasse celle d'une simple pochade. Le même esprit d'observation des mœurs populaires anime les *Deux Cos pou n' pouillette* et justifie les succès répétés de cette pièce à chacune de ses représentations.

L'ensemble, en tout cas, forme un répertoire copieux dans lequel peuvent puiser sans craindre de fatiguer leur public, les

nombreux cercles dramatiques qui ne dédaignent pas de jouer des pièces wallonnes.

Ajoutons qu'en ce qui concerne son théâtre, Joseph Dufrane ne peut même pas encourir le reproche d'être rabelaisien. Sachant, en effet, que le théâtre s'adresse à tout le monde et que parmi les spectateurs se trouvent parfois des jeunes filles et des enfants, il s'est toujours ingénié à éviter dans ses pièces les mots crus et trop réalistes ; et seuls, ceux qui affectent de rougir en entendant du Molière, pourraient s'offusquer de certaines expressions d'usage courant en patois.

Je ne m'attarderai pas à faire l'analyse de tout l'œuvre dramatique de Joseph Dufrane, cette préface étant déjà suffisamment longue. Je m'en voudrais, cependant, de ne pas signaler l'excellente « reconstitution 1830 » qu'est le *Cron Saudart*. Multiples sont les traits des mœurs boraines d'autrefois, telles que Joseph Dufrane avait pu les observer dans son enfance. Les personnages et les caractères sont fort bien « croqués », notamment ceux de deux vieux époux qui passent leur temps à se chamailler et qui, cependant, s'adorent. Bien observé aussi, un type de garde-champêtre soiffard, qui oublierait tout pour un verre de *bon péquet*. Quand au héros, le Cron Saudart, c'est vraiment le type du Borain hâbleur, fanfaron, aimant à épater son public par le récit de prouesses invraisemblables. Sa narration du combat contre les Hollandais, au Parc de Bruxelles, est étincelante de verve et d'humour chauvin. Il est peut-être bon d'ajouter pour le lecteur qui n'est pas rompu complètement avec notre patois, que le mot *cron* a, ici, la signification de *faux* (*cron*, au physique : ce qui n'est pas droit ; et, au moral : *faux*).

Une autre pièce non moins bien observée, c'est l'*Parvènu*. Joseph Dufrane y a mis en scène le type éternellement vrai du paysan illettré, subitement enrichi et qui rougissant de ses humbles origines, aspire à jouer au grand seigneur. Le sujet a été maintes fois traité et Joseph Dufrane n'a pas eu la prétention de faire du neuf, car, s'inspirant du mot de son maître Molière, il a souvent pris son bien où il le trouvait ; mais il a su y apporter son empreinte personnelle, son esprit particulier et en faire quelque chose d'original. Dans le *Parvènu*, l'esprit d'observation abonde ; le rôle du Parvenu s'y soutient jusqu'au bout et rien n'est plus amusant que de voir ce bonhomme qui, étant devenu riche, se croit obligé, vis-à-vis des tiers et même vis-à-vis de sa fille, de « parler la belle langage », mais se remet à parler le pur

patois de ses pères, lorsqu'il se sait seul et soustrait à la surveillance de la galerie. Il y a ainsi des contrastes qui sont d'un comique irrésistible, notamment, le monologue du Parvenu après l'expulsion du Marchand de lunettes qui l'avait traité de « baudet ».

Quant aux pièces imitées de Molière, au risque de me répéter, je ne saurais trop engager les lecteurs à comparer le texte original avec celui de Joseph Dufrane, surtout pour le *Cocu imaginaire* et l'*Hurson* (le Misanthrope). Peut-être certains d'entre eux trouveront-ils une espèce de profanation à la transformation de Gorgibus en Borgnibus et de Sganarelle en Caramelle, comme aussi celle d'Alceste en Modesse et d'Oronte en Laronte ; mais le maintien des noms originaux dans des adaptations en patois n'eût-il pas choqué davantage, et Joseph Dufrane ne doit-il pas plutôt être loué d'avoir donné à ses personnages des noms borains ou tout au moins de consonnance boraine ?

Cette réserve faite, que l'on ait la curiosité de lire alternativement le texte français et le texte patois et l'on sera forcé d'admirer l'habileté avec laquelle Joseph Dufrane à transplanté dans le milieu modeste de Frameries, les personnages qui avaient fait la joie de la cour du Roi-Soleil.

Un seul exemple. Lorsque, dans le *Cocu imaginaire*, le rideau se lève, l'ingénue se précipite sur la scène, suivie de son père qui lui a proposé une union que son cœur réprouve :

Célie

Ah ! n'espérez jamais que mon cœur y consente.

Gorgibus

Que marmottez-vous là, petite impertinente ?
Vous prétendez choquer ce que j'ai résolu ?
Je n'aurai pas sur vous un pouvoir absolu ?
Et, par sottes raisons, votre jeune cervelle
Voudrait régler ici la raison paternelle ?
Qui de nous deux à l'autre a droit de faire loi ?
A votre avis, qui mieux, ou de vous, ou de moi,
O sotte ! peut juger ce qui vous est utile?
Par là, corbleu ! gardez-vous d'échauffer trop ma bile :
Vous pourriez éprouver sans beaucoup de longueur
Si mon bras sait encor montrer quelque vigueur.
Votre plus court sera, madame la mutine,
D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine.
J'ignore, dites-vous, de quelle humeur il est,
Et dois auparavant consulter s'il vous plaît :

Informé du grand bien qui lui tombe en partage,
Dois-je prendre le soin d'en savoir davantage ?
Et cet époux, ayant vingt mille bons ducats,
Pour être aimé de vous, doit-il manquer d'appas ?
Allez, tel qu'il puisse être, avecque cette somme
Je vous suis caution qu'il est très honnête homme.

Comparez maintenant avec le texte patois :

ZÉLIE

Non, non, c'esst inutil', dj'aroûs mûx m' fei nounette !

BORGNIBUS

Commeint, commeint, commeint ! Est-ce ainsè, djône muguette,
Qu'on pale à s' monpér' ? Dju t' dêfeinds d' co dire in mot.
Appreinds in cômp pou tout' que quand d' l'ai d'vains m' cabot,
Dju n' l'ai nie, comme on dèt, à l'eindroût qu' tou sais bie.
Est-c' tè qui va règlei quand tou ll'âras studie ?
Ou bie est-c' mè qu'est maît' tout fin seuïe ein l' maison ?
Est-c' tè qui put djudgie à tu qu'elle est l' raison ?
Préteinte em dounei tort, à mè, à m'n espérieince,
Quand dju fais tout' pou t' bie, ein m'n àme et ein m' conscieince ?
Enn me fais nie surtout wuidie hiors dè mes gonds,
Si tou n' vux ni counoîte el longueur dè m' baston...
Tou n'as qu'in chose à fei : c'est d' preinte sans répliquie
L'homm' què dju t'ai choisè et qui t' convît fin bie...
Tou préteinds qu' dju n' sais nie qué caractère qu'il a
Et qu' dj'aroûs d'vu, d'vant tout', t' démandei s'i t' plaira.
Çou què d' sais fort fort bie, c'est què l' gaillard est riche,
Et pou l' resse, pètit' sotte, audjerd'hue on s'ein fiche !
Eh ! sacré jour dè Dieu, quand on a treinte mille francs,
N'est-c' nie pus qu'i n'ein faut pou plair' rie qu'ein s' moustrant ?
N'euss' nie peuïe, tel qu'il est, à l' tiesse d'in' pareill' somme,
D' responds qu' tout l' mond' dira que c'esst in fort brave homme.

N'est-il pas vrai que pareille imitation dépasse les limites d'une simple traduction et constitue pour ainsi dire une conception originale ?

Je crois en avoir assez dit pour que l'on puisse apprécier les mérites littéraires de Joseph Dufrane. Il appartient à cette catégorie de conteurs qu'on ne se lasse jamais de relire ; et c'est alors que l'on constate combien son style est clair, naturel, primesautier, amusant. Tout cela coule de source, et toujours, il arrive à la conclusion sans que rien sente l'effort.

Peut-être certains lui feront-ils un reproche : celui de manquer de sentiment dans ses œuvres. C'est un peu vrai, mais outre que

cela tient peut être à une question de tempérament (n'est pas sentimental qui veut !), il ne faut pas perdre de vue que notre patois borain se prête bien peu au sentiment. Il est d'une indigence rare pour tout ce qui concerne les choses du cœur. C'est ainsi que les deux mots qui expriment les deux sentiment les plus puissants, l'amour et la haine n'ont pas d'équivalent dans notre pa ois. Le mot « aimer » n'existe pas. Un Borain ne dira pas « je vous aime » mais bien « Dju vos voûs voltîs ». *Vir voltîs,* c'est donc aimer, comme haïr c'est « vir mau-ein-vie ». Pour d'autres mots, l'équivalent existe, mais aussi peu poétique que possible. « Donner un baiser » se traduit par « baillie in bouche » !

Même indigence quasi-grotesque pour rendre le mot « pleurer ». Tous connaissent, au moins de réputation, la fameuse poésie de Defrecheux : « Leyiz-m' plorer ». Joseph Dufrane, pour qui le le patois liégeois n'avait pas de secret, aurait bien voulu imiter cette œuvre célèbre, en borain, mais au premier mot il a été arrêté. Le mot « plorer », si joli en liégeois, n'existant pas dans notre patois, il eut dû dire : « Leyez-m' braire ! » Il faut avouer que c'était aussi peu sentimental que possible.

Mais ce que l'on trouvera dans tout l'œuvre de Joseph Dufrane, c'est un écho fidèle de toutes les vieille traditions et de toutes les anciennes coutumes du Borinage, c'est le langage imagé et pittoresque de ces populations naïves et surtout les nombreux proverbes dont le Borain émaille sa conversation, proverbes empruntés souvent à son métier de houilleur. Sous ce rapport, l'œuvre de Joseph Dufrane constitue un vrai trésor pour le folkloriste qui y trouvera l'occasion d'y faire d'amples moissons.

Enfin, ce qui se dégage de tout son œuvre, c'est une douce philosophie qui consiste à prendre la vie du bon côté. C'est, somme toute, la philosophie de Rabelais et du bon La Fontaine, les deux maîtres dont il s'est inspiré avant tout. Ce n'est pas lui qui passera son temps à gémir, à se lamenter et à décrire les états de son âme endolorie par les vicissitudes de l'existence ! Au contraire, ses écrits sont un remède contre la mélancolie et la mauvaise humeur. « On n'a nie pus d'bie qu'on n' s'ein fait » ; tel est son aphorisme favori et il a pris pour devise le précepte du vieux Rabelais : « Mieux est de ris que de larmes escrire, pour ce que le rire est le propre de l'homme ».

Et voilà qu'à son tour, cet aimable philosophe a dû, lui aussi, payer son tribut à la nature. Mais s'il n'est plus parmi nous, s'il ne nous tient plus sous le charme de sa conversation, si nos réu-

nions d'amis ne sont plus animées par son sourire finement railleur et ses yeux pétillants, son œuvre reste, plus jeune et plus vivante que jamais, attestant que tout n'est pas mort avec lui et que son nom est pour longtemps assuré de ne pas tomber dans l'oubli. En rééditant cette œuvre, ses exécuteurs testamentaires élèvent à sa mémoire un monument qui ne périra pas de sitôt ; mais, avec les nombreux amis et admirateurs du joyeux *Bosquétia*, nous espérons que ce monument sera bientôt suivi d'un autre, d'une autre nature, qui se dressera dans cette commune de Frameries qu'il a tant célébrée dans ses œuvres et dont il a popularisé le nom par la chanson.

Au lendemain de sa mort, un comité s'est formé dans ce but : de tous côtés, les adhésions lui sont arrivées nombreuses, de Borains disséminés un peu partout et reconnaissants envers JOSEPH DUFRANE d'avoir doté leur coin natal d'une littérature qui lui manquait ; un de ceux-là (et non des moindres, car il occupe une place marquante dans l'industrie), M. Philippe Passelecq, a accepté la Présidence d'honneur du Comité.

Des artistes comme BERNIER, le graveur, comme GOBERT, le sculpteur, ont mis à notre disposition un talent déjà consacré par la notoriété ; l'un a voulu consacrer à l'œuvre du Monument une gravure qui en même temps qu'elle nous rendra un JOSEPH DUFRANE bien vivant, nous dotera d'une nouvelle œuvre d'art ; l'autre a modelé un médaillon de belle venue et conçu un projet de monument dans lequel il a mis toute son âme de Borain et d'ami intime de JOSEPH DUFRANE. D'autres encore, artistes de lettres ceux-là, Marius RENARD, Louis PIÉRARD, Léon ATTENELLE, nous ont promis le concours de leur plume féconde.

Et ce qui a été pour nous un encouragement des plus précieux, le grand Emile VERHAEREN, ce Flamand des polders, qui a presque élu domicile parmi nous, a voulu lui aussi apporter son tribut d'hommage au poète borain en acceptant de faire partie de notre Comité.

Les souscriptions sont arrivées aussi nombreuses, tantôt privées, tantôt publiques. La Commune de Frameries, notamment, a voté un subside important, tout en réservant un emplacement pour le mémorial projeté. La Province du Hainaut a suivi. Toutes deux ont compris qu'elles devaient apporter une aide efficace à une œuvre destinée à célébrer celui qui a donné une littérature vivante et féconde à toute une population de plus de cent mille âmes, laquelle, avant lui, n'en avait pas. Nous osons espérer, qu'à son

tour l'Etat ne restera pas en arrière et que, grâce à sa généreuse intervention, l'auteur d'*Ènn c'est ni co Frameries* et de tant d'œuvres charmantes, aura bientôt au milieu de ses concitoyens, un monument modeste, mais artistique qui, tout en faisant revivre son sourire spirituel et railleur, leur rappellera que c'est parmi eux qu'est né le créateur de la littérature boraine, celui que l'on aurait pu décorer du titre de « Maréchal des Lettres Boraines ».

AD. DEMOUSTIER.



Bibliographie

Dufrane Joseph, ancien directeur de houillères, né à Frameries le 23 décembre 1833, décédé à Mons le 16 décembre 1906. — Pseudonyme : BOSQUÈTIA.

I. OUVRAGES.

1880. — *Armonaque borain*, Frameries, Dufrane-Friart. In-16 (16 × 13), 64 p. [Epuisé.]

La célèbre chanson *Èn c'est ni co Frameries* figure à la page 30 de cet opuscule.

D'autres « *Armonaque borain* », de textes différents, rédigés par le même auteur, ont paru chez le même éditeur et dans le même format, avec un nombre de pages un peu supérieur, en 1881, 1882, 1889 et 1890. Ce dernier, contenant la pièce *Pierrot vèt co*, a eu trois éditions numérotées aux titres. Tous ces opuscules sont épuisés.

1886. — *Essais de littérature boraine*, Frameries, Dufrane-Friart. In-32 (21 × 14), 32 p. [Epuisé.]

[Cet ouvrage est considéré comme la première édition des œuvres de Dufrane, par l'éditeur de la quatrième.]

1892. — *Œuvres choisies : Comédies, cansons, fauques, monolôques, etc., in patois d'Frameries*, Frameries, Dufrane-Friart. In-16 (23 × 15), 528 pages. Frontispice : portrait de l'auteur. Couverture lithographique en 2 tons, dessinée [par M. Louis Masion] d'après une lithographie ancienne. [Epuisé.]

[Cet ouvrage est une nouvelle édition revue et augmentée de l'ouvrage précédent.]

1898. — *Œuvres choisies en patois de Frameries.* Seconde édition revue et augmentée, Frameries, Dufrane-Friart. In-16 (23 × 15), 502 p. Frontispice : portrait de l'auteur. Couverture illustrée d'un dessin de Marius Renard, tiré en quatre couleurs. [Epuisé.]

1908. — *Œuvres de Joseph Dufrane, Bosquètia.* Quatrième édition [édition posthume] *ne varietur*. Frameries, Dufrane-Friart. 3 volumes in-8 (22.5 × 14.5).

Le tome III, 461 p., sous-titré *Théâtre,* a paru en 1907, mais porte le millésime 1908. [Prix : 5 francs.] Quelques-unes des pièces de théâtre qui le constituent ont été tirées à part et mises dans le commerce immédiatement, c'est-à-dire en 1907 : la mise en vente a donc anticipé le millésime de 1908 que portent plusieurs de ces plaquettes. Voir ci-après.

Le tome II, 222 p., sous-titré : *Poésie,* a paru en 1908. [Prix : 3 fr.]

Le tome III, XXIV + XLIV + 128 p., sous-titré : *Prose,* est sous presse. Les œuvres qui y sont rassemblées sont précédées d'une préface par M. Ad. Demoustier, puis d'un Vocabulaire et notes sur l'orthographe boraine par M. Louis Dufrane.

1907. — *Pierrot vèt co !* comédie ein in aque. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 12 p. [Prix : fr. 0,50.]

1907. — *Les deux djaloux*, comédie ein in aque. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 30 p. [Prix : fr. 0,50.]

1907. — *Èl cron saudart, autrement dèt l'volontaire dè dix-huit ceint treinte*, comédie ein deux aques. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 42 p. [Prix : 1 fr.]

1907. — *Deux cos pou n' pouillette*, comédie ein deux aques. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13,8), 47 pages. [Prix : 1 fr.]

1907. — *Èl testameint*, comédie ein in aque. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 28 p. [Prix : fr. 0,50.]

1907. — *Èl mèdecin maugré lè*, comédie ein tois aques, d'après pièce ein français d' Molière. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21 5 × 13.8), 40 p. [Prix : 1 fr.]

1908. — *Les tois swhaits*, opérette ein in aque, musique d'Albéric Ruelle [édition sans la musique]. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 20 p. [Prix : fr. 0,50.]

1908. — *Èl parvènu,* comédie ein in aque. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 32 p. [Prix : fr. 0,50.]

1908. — *C'est l'diâpe !* farce ein in aque, imitée de « Ventriloque et Sorcier » par La Vlemintenie Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 24 p. [Prix : fr. 0,50.]

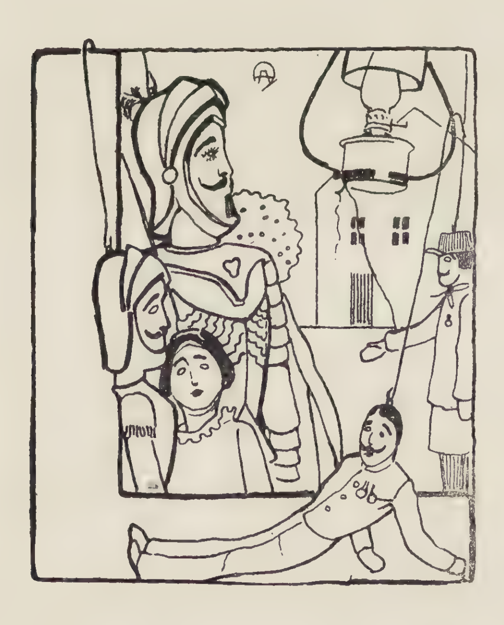
1908. — *Les bottes Bastien*, comédie ein in aque. Frameries, Dufrane-Friart. In-8 (21.5 × 13.8), 24 p. [Prix : fr. 0,50.]

En préparation : Brochure contenant les airs originaux et airs tombés dans le domaine public, des chansons de Dufrane et couplets de ses œuvres théâtrales.

II. COLLABORATIONS.

Tambour-battant : 1er mars 1885 au 15 janvier 1888, courrier hebdomadaire.

La Gazette du Borinage : du 21 janvier 1888 à 1891, chroniques hebdomadaires en vers et en prose.





Le Pèlerinage à N.-D. de Walcourt

IV.

La Procession

I. — Son institution.

D'après une tradition dont il est impossible de contrôler la source et la valeur et qui est rapportée de différentes façons (1), un incendie aurait éclaté à l'église de Walcourt vers le commencement de XIIIe siècle et la statue miraculeuse, emportée par des anges précédés d'une blanche colombe (2), après avoir traversé les flammes (3), aurait été déposée sur un arbre (4), à quelque

(1) Cfr. GALLIOT, *loc. cit.* t. IV, p. 219 ; TOUSSAINT, *loc. cit.* pp. 141-142 ; J. GONDRY, *La Vierge de Walcourt.* (Paris, 1875), pp. 4 ss.

(2) Ce n'est pas la première fois que ces oiseaux sont signalés comme ayant joué un rôle marquant dans des situations critiques.

En 657, lors de la mort de St-Feuillen, assassiné dans la forêt de Soignes, l'abbé Ultain, son frère, vit à l'église de Fosses où il était occupé à prier, une colombe blanche, ayant les ailes teintes de sang et prenant son vol vers le Ciel. Cette apparition lui sembla un avertissement du trépas de son frère. — (DELCHAMBRE, *Vie de Saint-Feuillen* (Namur 1861), p. 142.

En 995, au moment où les moines de l'abbaye de Lobbes, assiégés, allaient tomber entre les mains de leurs ennemis, « voylà deux colombes qui sortent » de quelque lieu secret de l'église et volent pardessus l'armée des ennemis » et aussitost tomba du ciel une abondante et violente pluye qui gasta et » mollifia les cordes des arcs dont ils usoyent pour armes, et les rendit » inutiles, qui leur donna un grand estonnement et frayeur ». — TH. LEJEUNE. *Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, à Lobbes* (654-1794) dans *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. X. (1880), p. 438.

(3) C'est pour cette raison, dit-on, que le visage de N.-D. de Walcourt ainsi que celui de l'enfant Jésus qu'elle tient sur les bras, sont toujours représentés noircis.

(4) La question de savoir sur quelle espèce d'arbre la Vierge se trouvait, est très controversée : il y a presque autant d'avis que d'auteurs. Tandis que GAILLIOT (*loc. cit.*, t. IV, p. 219) dit vaguement dans un *jardin*, d'autres précisent : sur un *bouleau*, dit J. GONDRY (*loc. cit.* p. 9) ; sur un *pommier*, déclarent TOUSSAINT (*loc. cit.* p. 142) et l'auteur du *Recueil de l'origine des miracles et des règles de la confrérie de N.-D. de Walcourt* (Namur, Wesmael-Charlier. 1882. p. 6) etc ; sur un *chêne*, avance ADOLPHE SIRET (*Récits historiques belges*. Tournai, 1865, p. 420).

De son côté, CAMILLE LEMONNIER (*La Belgique*, Bruxelles, 1905, p. 588) dit

distance de là, où Thierri (1), comte de Rochefort et seigneur de Walcourt, l'aurait retrouvée. (2)

Après avoir vainement supplié la Vierge de rentrer à l'église, le dit comte lui aurait promis de construire une abbaye à la place où elle se trouvait, si elle consentait à se laisser reprendre

Touchée par cette offre, la Vierge serait descendue dans les bras du comte qui l'aurait ramenée à son autel avec toute la dévotion possible.

Le bruit de ce double miracle se serait répandu comme une traînée de poudre et les habitants, tant de Walcourt que des communes environnantes, auraient voulu voir et emporter une partie de l'arbre sur lequel la Vierge s'était reposée.

C'est pour commémorer ces faits miraculeux qu'on a institué, l'année de la construction du Jardinet (3), une procession qui

---

que des mains pieuses arrachèrent au brasier la divine patronne et la transportèrent dans le *creux* d'un arbre. Et dans un article publié dans l'*Illustration Belge* (Bruxelles), numéro du 23 avril 1905, cet auteur donne encore plus libre cours à son imagination lorsqu'il dit que les « fibres vertes de l'arbre s'entrecroisèrent comme une résille pour défendre la Vierge contre ce rapt pieux » et qu'après le vœu du comte de Rochefort « le bouleau desserra ses rêts et la bonne Dame se laissa tranquillement ramener à ses autels. » Parmi tant de contradictions, qui a raison ?...

Il est à noter que tous les ans c'est sur un bouleau que l'action se passe. Faut-il en déduire que la version J. Gondry est exacte ou simplement qu'il est plus facile et plus économique de se procurer un bouleau qu'un pommier ou un chêne ? J'opine en faveur de cette dernière hypothèse.

(1) *Recueil de l'origine des miracles*, etc., p. 5, donne le nom de *Théodoric* au comte de Rochefort qui retrouva la Vierge. A cette époque c'était bien un Thierri qui était seigneur de Walcourt.

(2) Ces faits sont représentés en tableaux portant les légendes ci-après, et placés dans la chapelle N.-D., à l'église de Walcourt.

II. Le démon ennemi de la Mère de Dieu
De son culte jaloux mit le feu dans ce lieu.
III. Miracle ! le portrait sort de l'embrasement
Sur un arbre est trouvé près du chœur du couvent. (*)
IIII. De ce digne portrait le glorieux transport
Vous fait un grand honneur, comte de Rochefort.

Dans la même chapelle, au-dessus de l'autel de Marie, on voit, en relief, la Vierge et l'Enfant Jésus sur un arbre au pied duquel le comte de Rochefort est agenouillé, tandis qu'un écuyer tient son cheval par la bride.

Le même sujet est également représenté en sculpture, à l'extrémité des stalles de droite, lesquelles, ainsi que nous l'avons vu, datent du commencement du XVI[e] siècle. C'est là une preuve de l'ancienneté de la tradition.

(*) C'est-à-dire : A l'endroit où, plus tard, fut bâti le chœur du couvent.

(3) L'abbaye du Jardinet a été, non incendiée par les révolutionnaires français, en 1793, comme on l'a dit à tort, mais prise comme bien national et désaffectée. Sa fondation remontait vraisemblablement au XIII[e] siècle et non à 1317 comme le renseignent Galliot (*loc. cit.* t. IV, p. 220) et J. Gondry (*loc. cit.*, pp. 12 et 32). Cf. Toussaint (*loc. cit.* pp. 189 à 191), et Lahaye (*loc. cit.* pp. XXVI, 9 et 150).

aurait lieu tous les ans à la Trinité. Cette procession se fait encore actuellement ; nous allons voir en quoi elle consiste.

2. — **Les Infirmes.**

Dès la veille du grand jour, Walcourt est transformé en une vraie cour des miracles. Partout où la foule se porte, et principalement le long de la route qui mène de la gare à la Collégiale, se trouvent de malheureux manchots, culs de jatte, bancals et autres estropiés étalant à la vue des passants, pour exciter leur pitié, leurs infirmités, toutes plus horribles et plus répugnantes les unes que les autres. Le porche même de l'église est encombré d'infirmes, de perclus, d'aveugles se lamentant pour attendrir les pèlerins.

A certains endroits, il est impossible de faire un pas sans entendre : « N'oubliez pas en passant, mes braves pèlerins, un malheureux estropié ! » ou quelque chose d'analogue ; et quand une pièce de monnaie tombe dans la casquette ou la sébille : « Merci bien. Que N.-D. de Walcourt vous protège ! »

A un moment où la foule était attirée d'un autre côté, je m'approchai d'un malheureux qui n'avait que deux moignons de jambe.

— La journée sera-t-elle bonne ? lui dis-je.

— Je l'espère, monsieur, il fait un temps magnifique et il y a beaucoup de monde.

— N'avez-vous jamais invoqué N.-D. de Walcourt pour redevenir ingambe ?

— Il ne faut pas rire des malheureux, monsieur, fit-il d'un ton vexé.

— Mais telle n'est pas mon intention, je vous assure. Certains livres rapportent qu'à différentes reprises N.-D. de Walcourt a rappelé à la vie des personnes mortes depuis plusieurs heures [1]. Votre cas est beaucoup moins grave, me semble-t-il.

— Mon bon monsieur, avez-vous déjà vu une jambe repousser, vous ?

Je fus bien obligé d'avouer que non.

— Eh bien ! reprit-il, moi non plus, car jamais on ne l'a vu et jamais on ne le verra ! Et dans notre malheureux sort, c'est aux cœurs charitables que nous devons faire appel ; eux seuls peuvent nous soulager en nous donnant de quoi vivre.

---

[1] Voyez : *Recueil de l'origine des miracles*, etc., p. 9.

Je ne voulus pas distraire davantage ce malheureux et après lui avoir remis une pièce de monnaie, je m'éloignai tandis qu'il reprenait de sa voix suppliante : « Ayez pitié, mes braves pèlerins... »

Tout en marchant, je ne pus m'empêcher de faire la remarque que son avis devait être partagé par ses frères de misère, car tous me semblaient mettre leur seul espoir, non dans la Vierge, mais dans le porte-monnaie des passants : à eux seuls allaient leurs prières.

3. — Les Pèlerins.

La construction du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse [1] a beaucoup modifié l'aspect de ce pèlerinage.

Jadis, la veille de la Trinité, à partir de 13 heures, la foule arrivait à pied à Walcourt par bandes de 30, 40 ou 50 environ. Souvent, avant d'entrer dans cette localité, les pèlerins se déchaussaient et continuaient leur route pieds nus, en chantant des cantiques. Le soir on devait refuser du monde pour loger, bien que toutes les habitations fussent transformées en caravansérails. Il n'était pas rare de voir 20 à 30 personnes couchées dans une petite chambre sur de la paille ou sur des paillasses remplies de feuilles sèches. On m'a même cité comme absolument véridique, le cas de 75 personnes qui couchèrent ensemble dans un grenier ! Habituellement, on logeait de 100 à 120 personnes dans chaque maison.

Pour être hébergé de la sorte, on payait 25 ou 30 centimes par tête. Ceux qui ne parvenaient pas à se caser à Walcourt, devaient loger dans les communes environnantes, ou bien, lorsque le temps était favorable, dormir à la belle étoile le long des routes, dans les prairies, les blés, etc.

Pour arriver à temps, certains pèlerins, notamment ceux de localités éloignées des Ardennes françaises qui fournissaient toujours un très fort contingent, devaient quitter leur village dès le jeudi, parfois même le mercredi. Les Ardennaises étaient reconnaissables à leur bonnet blanc et à la besace qu'elles portaient au dos et à laquelle étaient attachés leurs sabots qu'elles chaussaient lorsqu'elles étaient trop fatiguées dans leur souliers. [2]

---

(1) La Section Charleroi-Walcourt-Morialmé a été exploitée en 1849, celle de Walcourt-Vireux en 1854, et celle de Walcourt-Florennes-Philippeville en 1856.

(2) Par requête du 3 juillet 1754, les habitants de Walcourt sollicitèrent l'autorisation de pouvoir accepter les pièces de monnaie de France et du

Aux portes de Givet existe une chapelle bâtie en 1602 et élevée en l'honneur de N.-D. de Walcourt. Au commencement du siècle dernier, cette ville essaya d'enlever, au profit de la colonie, la vogue de la métropole. Une procession y fut organisée, le jour de la Trinité, avec accompagnement de jeux et de réjouissances. On réussit d'abord à retenir les nombreux pèlerins et les compagnies qui passaient par là pour se rendre à Walcourt. Mais chaque fois des querelles troublaient la fête, et bientôt tous abandonnèrent la procession de la « fille de N.-D. de Walcourt », comme ils disaient, pour revenir à celle de la mère. [1]

Actuellement, en règle générale, à part quelques amateurs de promenades nocturnes, il n'y a plus que les pèlerins qui sont liés par des promesses qui effectuent encore la route pédestrement. Ils arrivent la veille au soir ou le dimanche de très grand matin, font — de préférence pieds nus — la tournée réglementaire, suivant l'itinéraire que la procession suivra plus tard, entendent la première messe à l'église, communient parfois, puis s'en retournent en ayant soin d'emporter quelques brindilles de bouleau cueillies dans un bois voisin ou le long de leur route, ou encore, achetées dans la localité, et auxquelles ils ont fait toucher le manteau de la Vierge miraculeuse. D'habitude, ils prennent le train au retour. Il y en a encore assez bien du pays de Charleroi et de la Basse-Sambre qui se trouvent dans ce cas.

Antérieurement à 1850 environ, les pèlerins achetaient, pour en décorer leur coiffure au retour, de petits étendards triangulaires, en papier [2], représentant la Vierge sur l'arbre, le comte age-

---

pays de Liége, ce qui leur fut, du reste, accordé. A l'appui de leur demande, ils disaient :

« ... Il y a encore ceci à observer que, pendant tout l'été, il y a affluence » considérable de peuple tant de France que du Pays de Liége qui se rend » à Walcourt en pélerinage, soit en confréries ou autrement, pour honorer » l'image miraculeuse de la Sainte Vierge, qui est en grande vénération » depuis plusieurs siècles, de sorte que la ville de Walcourt et son voisinage » a toujours profité beaucoup de ces pélerinages, soit en vendant leurs » denrées pour consomption de bouche, soit en toute autre chose qui se » débite ordinairement dans ces voïages de dévotion, ce qui diminueroit » beaucoup si on ne pouvoit recevoir à Walcourt les espèces que ces » pélerins y apportent, qui ne peuvent être autres que celles qui ont cours » chez eux.... » (Original aux Archives de l'Etat, à Namur. Publié par LAHAYE, *loc. cit.* p. 263.)

(1) CH. DE SAINTE-HÉLÈNE, *loc. cit.* p. 322.

(2) Des étendards triangulaires de ce genre sont encore vendus à la procession - marche de Saint-Eloi à Laneffe (*Wallonia*, t. XIII, 1905, p. 226). Jadis on en distribuait également à Grez-Doiceau. (*Wallonia*, t. VII, 1899, pp. 180-181.)

nouillé et l'écuyer tenant le cheval par la bride. La matrice qui servait à confectionner ces bannières se trouve en la possession de M. L. Bayet, archéologue à Walcourt, où j'ai pu la voir. C'est une plaque en cuivre ayant la forme d'un triangle rectangle dont la base mesure $0^{m},225$ et la hauteur $0^{m},135$. La gravure doit dater du courant du XVIIIe siècle. Cette matrice ne peut plus servir à aucun tirage pour la vente dans le commerce.

La création des chemins de fer, en augmentant la facilité des des communications, a développé l'affluence, ce qui exige la mise en marche d'un très grand nombre de trains spéciaux. On compte qu'il vient à peu près de 25.000 à 30.000 personnes de tous les coins de la Belgique et des départements français limitrophes.

Quand le temps est favorable, ce chiffre est largement dépassé. A la gare de Walcourt, en 1907, on a recueilli 10.190 coupons à l'arrivée et on en a délivré 16.816 au départ. Si nous ajoutons à cela les pèlerins venus et retournés à pied, à cheval, en voiture, à bicyclette, etc., nous arriverons à un total d'environ 40.000 personnes.

Mais si la quantité de visiteurs a augmenté dans de fortes proportions, la qualité n'a pas suivi la même marche ascendante. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Parmi la foule qui se presse à Walcourt le jour de la Trinité, la majeure partie n'est nullement guidée par l'idée religieuse, elle n'a en vue que le plaisir et, sous ce rapport, ainsi que nous le verrons plus loin, tout est mis en œuvre pour la satisfaire.

Le soir, jouvenceaux et jouvencelles après avoir dansé dans plusieurs cafés, s'en retournent bras dessus, bras dessous ; et, à voir leur mine égayée, il y a gros à parier que ce n'est pas N.-D. qui fait les frais de la conversation.

Jadis, à Senzeilles, il était de règle que la jeune fille qui se rendait à Walcourt, à la Trinité, faisait un gâteau d'un kilogramme environ, qu'elle emportait pour s'en régaler avec son amoureux dans le courant de la journée.

Jusque vers 1850, la confrérie de N.-D. de Walcourt, érigée en 1663, à l'église Saint-Loup à Namur, prenait part à la grande procession de la Trinité.

Dès la fin du XVIIe siècle, la semaine précédant le jour de la Pentecôte, les confrères portaient solennellement de l'église Saint-Loup à l'église collégiale de Notre-Dame, où elle restait exposée à la vénération des fidèles, la statue de N.-D. de Walcourt qu'ils possèdent.

Le lundi de la Pentecôte, ils se mettaient en route pour Walcourt. Des enfants bien habillés, musique en tête, portaient comme gonfalon la « jupe » de la Vierge. Le jeudi suivant, on revenait de Walcourt à l'église Notre-Dame où se formait de nouveau le cortège qui reportait la Vierge ainsi que la jupe, à l'église Saint-Loup.

L'antique collégiale de Notre-Dame à Namur a disparu au commencement du siècle dernier. Depuis lors, c'était à l'église des Récollets que la Vierge était exposée. (1)

* * *

D'après une curieuse tradition, Walcourt a déjà été honoré de la visite de pèlerins de marque.

« Charles-Quint, dit-on, vint un jour demander à Notre-Dame de Walcourt des soulagements à ses infirmités. Comme tous les pèlerins, l'empereur tint à faire à pied la longue promenade appelée le *grand tour*, qui, commençant à Gerlimpont, vient aboutir au Jardinet, après un parcours de cinq lieues. (2)

« Ce jour là, la chaleur était excessive, et l'auguste pèlerin, en rentrant en ville, était dévoré d'une soif ardente. Il avise un cabaret d'assez bonne mine, y entre, et demande une canette de bière. L'hôtesse, qui a reconnu son souverain, la lui apporte en tremblant, et dans sa frayeur, la tient par l'anse. « Dorénavant, dit l'empereur en lui prenant le grès rempli de bière brune, les pots à Walcourt auront deux anses. » Plusieurs mois s'écoulent, et dans l'entre-temps on a obéi aux ordres du prince : les potiers de Walcourt ont fabriqué des canettes à deux anses.

« Charles, dont les prières sont restées sans résultat, veut, avant de quitter pour toujours la Belgique, supplier la sainte madone d'intercéder pour lui dans les cieux. Son pèlerinage accompli il se souvient de sa bonne auberge ; il y rentre et sourit en voyant pendus à leurs crocs quantité de pots à deux anses. L'hôtesse s'empresse de servir à l'empereur une belle canette ; mais la malheureuse, plus interdite encore que la première fois,

---

(1) Cfr. Lejeune, *N.-D. de Walcourt*, pp. 103-105 ; de Reinsberg-Düringsfeld, *loc. cit.* t. I, p. 358.

(2) Ce renseignement n'est pas exact. La procession part de l'église où elle revient après avoir décrit un cercle complet autour de Walcourt. C'est à cette forme circulaire qu'elle doit son nom de « grand tour ». Le parcours total est d'environ 7 1/2 kilomètres. Cet itinéraire n'a jamais varié, assure-t-on.

la tient par les deux anses.... « Qu'à l'avenir, s'écrie l'empereur, tous les pots à Walcourt aient trois anses ! ! ! »

« Un fait archéologique que nous a rapporté L. Dutraignaux, enlevé trop tôt à la science, donne à cette tradition une certaine valeur. Il y a peu d'années, on découvrit à Philippeville, un ancien puits rempli de décombres, et, parmi plusieurs objets insignifiants, on retrouva un pot de grès à trois anses. C'était, prétend-on, une des fameuses canettes de Walcourt. » (1)

Ici, je crois nécessaire d'ouvrir une parenthèse, car cette canette semble avoir une tout autre origine.

Notons, tout d'abord, qu'il n'y a jamais eu de poterie à Walcourt.

D'autre part, il existe, notamment au Musée archéologique de Charleroi, plusieurs spécimens de cruches à 3 anses trouvées à Châtelet et à Bouffioulx dans des amas de débris et de rebuts d'anciennes poteries.

Or, un procès-verbal d'une assemblée générale des maîtres potiers de Châtelet et Bouffioulx, tenue le 17 janvier 1680, nous apprend que Philippeville et ses environs étaient approvisionnés en poteries, exclusivement par les fabricants de Bouffioulx. On peut donc affirmer, sans crainte d'erreur, semble-t-il, que la canette en question provient de cette dernière localité. (2)

A titre documentaire, il convient d'ajouter qu'à Oolen, en Campine, non loin de Hérenthals, on montre encore un de ces vases en grès, à trois anses, dits *Keiser-Karel-kruiken*, du nom de Charles-Quint.

Au sujet de cette cruche on raconte une histoire analogue à celle de Walcourt; seulement l'empereur était à la chasse lorsqu'il entra dans un cabaret du village pour demander à boire et lors de sa troisième visite, la cabaretière tint deux anses et tourna la troisième contre sa poitrine... (3)

---

(1) HENNE. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.* Bruxelles et Leipzig. 1860 t. X. p. 313.

(2) Voici l'extrait caractéristique de ce procès-verbal :

« ... Les autres pottiers qui sont de Bouffioux, venderont et débiteront leurs marchandises aux lieux ci-embas désignez et point ailleurs, scavoir, Braine-le-Comte, Soignies, Enghien, Lessinnes, Grandmont, Audenarde, Courtray, Itre, Dunkerke, avec la Flandre, Haynaux, Arthois et autres villes et lieux vers la France, comme aussi Thuin, *Walcourt, Philippeville*, Mariembourg particulièrement où les autres pottiers n'y pourront débiter avecq sacs et hottes.... — *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.* t. XI (1ere partie) 1881, p. 227.

(3) H. SCHUERMANS. *Grès flamands, limbourgeois et liégeois*, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XVIII (1879) pp. 254, 255, 283.

4. — Dans l'Église

Antérieurement à 1902, avant le départ de la procession, la statue miraculeuse revêtue de son riche manteau et placée sur une estrade au milieu de l'église, était littéralement assaillie par la foule ; aux alentours ce n'étaient que poussées, bousculades et bourrades, des mains levées agitant des paniers, des mouchoirs, des chapelets, des casquettes, des cannes, des parapluies, même des enfants.

Des hommes se tenaient sur l'estrade; d'une main, ils prenaient les objets présentés, les faisaient toucher à la statue, puis les rendaient; de l'autre, ils acceptaient les offrandes, car il était d'usage de donner une pièce de monnaie en échange de ce petit service. Ces offrandes étaient déposées dans des mannes qui étaient ensuite déversées dans des sacs ; on en remplissait de la sorte plusieurs durant la journée. Cet argent était remis au Conseil de fabrique.

Certaines personnes, après bien des efforts, parvenaient à grimper sur l'estrade et à embrasser la Vierge.

Depuis 6 ans seulement, cette dernière est placée dans le chœur de l'église et les pèlerins ne savent plus l'approcher. Ceux qui désirent faire toucher des objets doivent recourir aux bons offices de quelques dames spécialement désignées à cet effet. Les amateurs n'en sont pas moins nombreux pour cela.

Tandis que les uns se pressent de la sorte, d'autres s'en vont dans un coin de l'église, baiser les plaies d'un christ au tombeau et toucher avec un mouchoir les personnages qui l'entourent. Ici l'affluence est la même. On se bat pour arriver au christ et j'ai entendu des femmes s'écrier malgré le respect dû en ce saint lieu : « *Vas-se foute èl camp ?* » « *As-se l'idéye di spotchî* (écraser) *m'n èfant ?* » C'est un curieux spectacle que celui des lèvres qui s'allongent vers cette sainte image avec toutes sortes de grimaces bizarres...

Il va sans dire que les visages sains et les malades sont admis sans distinction, ce qui fait une jolie prosmiscuité. JEAN D'ARDENNES (1) en conclut, non sans raison, que pour participer à cette petite fête, il faut réellement être doué d'une foi robuste ou d'une inconscience totale.

Deux troncs sont placés à proximité pour recevoir les offrandes.

---

(1) Journal « *La Chronique* », de Bruxelles, n° 145 du 30 mai 1877.

Près du chœur, une religieuse donne à baiser aux pèlerins, toujours moyennant offrande, « la relique de la vraie croix ».

Jadis on exhibait également la pierre du meunier dont il sera question plus loin, au chapitre des miracles.

A l'intérieur de la collégiale, plusieurs femmes offrent aux fidèles, des chandelles, chapelets, médailles et autres souvenirs. Les chandelles servent à alimenter, sans interruption, le brillant luminaire à l'autel de la Vierge. Les offrandes sont en tel nombre qu'afin de contenter tout le monde, on est obligé d'éteindre les chandelles à peine allumées, pour les remplacer par d'autres.

En 1907, le clergé voulut empêcher ce commerce à l'intérieur du temple et placarda de nombreux avis : « Défense de vendre dans l'église » ; mais on n'en tint aucun compte. L'année suivante, il n'y eut plus d'affiches et des religieuses se mirent même de la partie ; placées, notamment, dans le collatéral qui contourne le chœur, elles vendaient, pour dix centimes, une petite notice sur N.-D. de Walcourt et une feuille de cantiques.

Toute la journée, c'est un va et vient continuel dans l'église. Si beaucoup y entrent pour prier, d'autres n'ont pour but que de satisfaire leur curiosité ou de se reposer, casser une croûte — et même dormir : on y est bien tranquille, au frais, loin du bruit, des poussières et de la foule....

5. — La Sortie

Vers midi, les compagnies de sapeurs, zouaves, voltigeurs, lignards, dont les plumets et les couleurs vives s'insinuaient tout à l'heure isolément parmi la cohue, viennent prendre leur place dans le cortège qui se forme. Les cloches de la collégiale sonnent à toute volée.

Lorsque la Vierge miraculeuse apparaît sous le parvis, il se produit, à l'entour, comme une marée violente. C'est à qui, des plus proches, offrira ses épaules ou sa tête au saint fardeau. Et la Vierge glisse lentement sur cette houle vivante, jusqu'au chemin, tandis que les tambours battent, les fifres glapissent un thème éternel, les « majors » à cheval crient des ordres, les sapeurs s'ébranlent en cocasses automates, les fanfares exécutent leur plus beau morceau, les bannières flottent. [1]

---

[1] Ces 8 bannières n'existent que depuis quelques années ; elles ont été confectionnées par M. Henri Gérard de Namur. Les principaux miracles attribués à N.-D. de Walcourt y sont représentés.

En 1906, il y eut, en outre, un groupe de trompettes dont chaque membre était vêtu de blanc ; on ne les vit plus les années suivantes.

Sur le char de la Vierge sont hissés et tenus des enfants malingres ou idiots, dont les petites têtes souffrantes se balancent aux doux mouvements du char. Et, ici encore, c'est à qui de son parapluie, de son chapeau, de sa pipe, de son mouchoir, touchera le manteau de la Sainte.



Départ de la procession de Walcourt. La Vierge miraculeuse est portée par les pèlerins se relayant d'instant en instant. Près de la statue on a assis des enfants malades.

En avant de la procession marche la Compagnie de Daussois. A la suite viennent celles des environs, ordinairement Fraire, Morialmé, Yves-Gomezée, Thy-le-Château, et, pour finir, Walcourt.

Vient ensuite la Vierge portée par des milliers de pèlerins se rechangeant continuellement, ce qui la fait ressembler à un frêle esquif balloté par une mer houleuse. (1)

Elle est suivie du « Comte de Rochefort » montant un cheval blanc, tous deux disparaissant sous un vaste manteau pourpre, la petite figure émaciée du vieillard comme étouffée sous le casque

(1) En 1902, M. le doyen, nouvellement arrivé à Walcourt, avait voulu faire porter la Vierge par les jeunes filles sur tout le parcours ; mais il dut céder devant la volonté des pèlerins qui s'emparèrent de la Madone malgré lui.

de cuivre étincelant. Il est flanqué de deux écuyers à la moderne redingote, aux pantalons blancs et au chapeau haut de forme ([1]).

Les curés de Walcourt et de quelques communes environnantes précèdent la foule des pèlerins qui récitent le rosaire sur tout le parcours.

Jadis, des chanteurs participaient gratuitement à cette procession ; on leur remettait un surplis et un bâton de chantre. Ces derniers objets, au nombre d'une douzaine environ, étaient en bois noir et terminés d'un côté par une pique et, de l'autre, par un pommeau en argent ciselé, du XVIII[e] siècle. Depuis une vingtaine d'années, ces bâtons ont disparu. Que sont-ils devenus ? On ne le sait. Peut-être font-ils le bonheur d'un collectionneur quelconque.

Quant aux chanteurs, on ne les voit plus depuis plusieurs années déjà. Cependant, en 1908, l'un d'eux s'est encore présenté le jour de la Trinité et a demandé à pouvoir accompagner la procession comme jadis, ce qui lui fut accordé.

En partant, toutes les Compagnies font une décharge. La même chose se répète aux différents endroits où la procession fait arrêt, c'est-à-dire à la chapelle des trois Mages ; au lieu appelé « Grand bon Dieu » à cause d'une grande croix qui s'y trouve ; à l'« Assomption de la Sainte Vierge » ; à la chapelle de N.-D. de Walcourt ; au Jardinet, près du bouleau ; à la chapelle de Saint Vincent-de-Paul, à l'endroit appelé « les Bergeries » ; au calvaire, près du nouveau cimetière et, enfin, pour finir, une dernière décharge a lieu à l'entrée de l'église, après la bénédiction du Saint-Sacrement.

L'honneur de tous ces soldats d'occasion consiste à exécuter ces décharges avec ensemble.

Le long des routes par où la procession passe on ne rencontre pas moins de 30 chapelles.

A Gerlimpont ([2]), il faut gravir une côte assez raide. Les pèlerins se donnent la main et forment deux longues chaînes qui encadrent le clergé. Ces chaînes interminables, auxquelles tout le monde prend part, sont reliées aux porteurs de la Vierge qui sont ainsi aidés.

([1]) Il y a une soixantaine d'années, l'unique écuyer qui accompagnait le comte, était vêtu d'un habit bleu galonné et portait un lourd guidon où l'on voyait la Vierge miraculeuse sur l'arbre, Thierry agenouillé et l'écuyer lui-même tenant le cheval du comte par la bride. (Ch. de Sainte-Hélène, *loc. cit.*, p. 318).

([2]) Hameau de Walcourt.

Jusqu'en ces dernières années, le pèlerinage était l'objet d'un rituel particulier. A certaines chapelles où la procession s'arrêtait, on chantait une antienne spéciale, qui fut supprimée et remplacée par des chapelets. Heureusement, en 1908, l'ancien usage fut rétabli. Le maintiendra-t-on ? Le contraire serait regrettable.

6. — **A l'abbaye.**

L'action principale a lieu lorsque la procession arrive à l' « abbaye ». On y représente la scène qui s'est passée il y a environ 700 ans, quand le comte de Rochefort a retrouvé la Vierge.

C'est un habitant de Walcourt, descendant du dit comte ou, tout au moins, d'un de ses écuyers, assure la tradition, qui remplit le rôle le plus important.

Costumé et monté comme nous l'avons vu tantôt, il passe auprès d'un bouleau qui a été planté pour la circonstance. A une des branches de l'arbre est suspendue une statuette de la Sainte Vierge.

Jadis, en arrivant près de ce bouleau, le prétendu comte faisait avancer son cheval en criant : *Sainte Vierge ;* mais aussitôt, il le faisait reculer d'une vingtaine de pas. Il avançait une deuxième fois en disant : *Sainte Vierge, vous qui êtes cause de mon retardement !* Le cheval qui recevait un coup d'éperon reculait à nouveau. Une troisième fois, le comte avançait avec son cheval en disant : *Sainte Vierge, Vous qui êtes cause de mon retardement, permettez que j'aille en avant.*

Le « comte » actuel fait les choses plus simplement. En arrivant près du bouleau, il regarde la Vierge qui se trouve sur l'arbre et dit : *Est-ce vous, Sainte Vierge, qui m'arrêtez ici et qui causez mon retard ? Permettez-moi que j'avance plus avant et que je me jette à vos pieds.* Alors, comme le faisait son prédécesseur, il met pied à terre, fait une génuflexion, récite à haute voix sa prière traditionnelle [1] et la Vierge descend dans ses bras, plus par miracle, cette fois, mais au moyen d'un ruban.

Aussitôt cette cérémonie finie, les pèlerins prennent d'assaut le bouleau moderne et postiche. Le spectacle mérite réellement d'être vu. Ceux qui sont parvenus à grimper sur l'arbre, lui arrachent ses branches qu'ils lancent dans la foule, tantôt à droite,

---

(1) Je me suis vainement efforcé de me la procurer. Le soi-disant comte qui, seul, la connaît, paraît-il, ne peut la divulguer, la tradition le lui défendant d'une façon absolue. C'est pourtant bien à haute voix qu'il la récite à la cérémonie. Comme elle ne présente rien de particulier, je n'ai pas voulu appeler la sténographie à mon aide.

tantôt à gauche ; des centaines de bras tendus en l'air s'efforcent de s'en emparer et en quelques secondes, elles sont dépouillées de leurs feuilles et de leurs rameaux, les grosses tiges sont déchiquetées afin de contenter le plus grand nombre possible de personnes, car chacun veut emporter une partie de cet arbre, quelque minime qu'elle soit, qu'il conserve comme une amulette ou dont il orne son chapeau ou sa boutonnière. J'en connais plusieurs qui sont constamment porteurs d'un morceau de ce bouleau et qui ont l'intime conviction que cela leur porte bonheur.

La foule s'en donne tant et si bien, que bientôt il ne reste plus qu'un rondin qui se dresse en épieu tailladé par les couteaux, les canifs, les haches. Lui-même ne tarde pas à être coupé au ras du sol et à être emporté.

Avant la révolution française, on plantait le bouleau dans la cour de l'abbaye du Jardinet où un autel était préparé pour Notre-Dame de Walcourt ; le clergé prenait une collation, puis les moines accompagnaient quelque temps la procession et joignaient leurs prières à une cérémonie qui rappelait le souvenir de la fondation de leur abbaye (1).

La procession fait là un repos assez prolongé. Les Compagnies rompent les rangs et bivaquent. Les uns ont leurs provisions avec eux, les autres sont accompagnés de parents porteurs de victuailles. Les cabarets sont pris d'assaut. Certains participants, accompagnés de leur femme et de leurs enfants, se contentent de dîner sur l'herbe, à l'environ.

Avant 1902, la Vierge était déposée, pendant cette halte, dans une petite chapelle qui se trouve en cet endroit, et qui a été construite avec les débris de l'ancienne abbaye. Les pèlerins profitaient de l'occasion pour toucher tout à leur aise, le manteau de la Madone miraculeuse. Actuellement, la statue est déposée dans une maison particulière voisine, où elle reste sous la garde d'un vicaire.

Après un repos d'environ deux heures, le cortège se reforme et se remet en marche. Il est loin d'avoir encore son importance de tantôt. A part les « Compagnies », le « comte » et les deux écuyers dont l'un porte une bannière, et l'autre, la Vierge qu'on a descendue de l'arbre (2), il ne reste plus qu'une bonne poignée de vrais pèlerins pour escorter et porter la statue miraculeuse.

---

(1) CH. DE SAINTE-HÉLÈNE, *loc. cit.*, p. 321.

(2) Jadis, le comte chargé de la Vierge suivait la procession à pied tandis que son écuyer conduisait par la bride le coursier blanc de son seigneur et maître (*ibid.*, p. 321).

Et encore la « force armée » dont les membres ont absorbé depuis le matin pas mal de petits et de grands verres, a-t-elle beaucoup perdu de sa dignité. Nombre de « marcheurs » ont leur énorme bonnet à poils au bout de leur fusil, d'autres font des entrechats quand la musique se fait entendre ; les barbes des sapeurs, relachées, tombent lamentablement ; certains doivent faire des prodiges d'équilibre pour rester debout et par-dessus tout, les rires et les lazzi se croisent....

7. — Au Calvaire.

C'est dans cet état que « la marche » arrive au Calvaire, près du nouveau cimetière, où l'attend le clergé, les porteurs de bannières, les jeunes filles et une foule de curieux.

Pendant la halte assez prolongée qui a lieu en cet endroit, les pèlerins récitent des prières et chantent des cantiques.

Quand le cortège se remet en marche, la Vierge miraculeuse revêtue, cette fois, de son riche manteau brodé d'or et coiffée de sa couronne, est portée par les jeunes filles de Walcourt, vêtues de blanc, et non plus par les pèlerins. C'est ainsi que vers 19 heures, la procession rentre à l'église, pendant que les cloches sonnent à toute volée.

Jadis, après la rentrée, la « Compagnie » de Walcourt allait faire un « feu de file » à *Cupidon* (1). Depuis 1875 environ, cet hommage est retardé de huit jours.

Le dimanche suivant la Trinité, la « Compagnie » de Walcourt assiste à la grand'messe et escorte la procession ordinaire locale qui est organisée à l'occasion de la fête du St-Sacrement.

L'après-midi, après les vêpres auxquelles elle assiste parfois,

---

(1) Nom donné à une pierre ayant de vagues traits d'un homme et qui est encastrée dans le mur de soutènement de la terrasse entourant l'église. Tandis que certains voient en cela une statue belgo-romaine, M. L. Bayet, l'érudit archéologue de Walcourt, pense qu'il s'agit d'une gargouille refusée. Il a consacré à cette pierre une étude qui paraîtra dans un prochain volume des *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*. Quoi qu'il en soit, le nom de Cupidon ne semble être qu'un mot ironique, le personnage antique étant plutôt laid et grotesque.

Pourquoi cette décharge lui est-elle faite ? Elle représente, je suppose, une cérémonie qui s'accomplit à peu près partout où il y a une procession militaire. C'est ainsi qu'à Fosses, lors de la marche septennale de St-Feuillen, les soldats défilent devant la statue du Saint qui se trouve *au-dessus* du porche de l'église et tirent chacun à tour de rôle. Il est vraisemblable que le clergé de Walcourt n'aura pas consenti à ce que ceci s'accomplisse devant la statue de la Vierge qui est à *l'intérieur* du porche et que, par suite, les honneurs auront été portés sur *Cupidon*, « *le plus ancien citoyen de Walcourt.* »

la dite « Compagnie » va faire son ancien « feu de file » à *Cupidon*. Elle va ensuite rendre les mêmes honneurs au bourgmestre, au



Rentrée de la Procession de Walcourt. En avant, le Comte de Rochefort ; à sa droite un écuyer portant l'étendard et derrière un autre écuyer tenant la petite Vierge qu'on a descendue de l'arbre, au Jardinet. Les « marcheurs » font la haie.

curé, à tous les officiers ainsi qu'à quelques notables de l'endroit. Partout, elle reçoit une certaine somme d'argent (de 10 à 25 francs) ou des boissons.

* * *

Il me reste un dernier mot à dire au sujet des principaux acteurs de ce pèlerinage.

Depuis toujours, le Conseil de Fabrique de Walcourt leur payait certaines sommes pour les dédommager des frais qu'ils étaient forcés de faire pour se costumer ou pour le travail qu'ils fournissaient. C'est ainsi que le « comte de Rochefort » touchait 25 francs ; ses deux écuyers, chacun 5 francs ; la personne qui tenait la petite vierge d'argent sur l'arbre, au Jardinet, 2 francs ; celle qui allumait et éteignait les chandelles à l'autel de la Vierge, 5 francs ; celui qui prenait les objets pour les faire toucher au manteau de la Vierge, dans l'église, 9 francs. Toutes ces allocations ont été supprimées en 1904.

8. — Aux « fontaines Notre-Dame ».

Il existe à Walcourt, à l'endroit appelé « *Qwérèle* », une fontaine qui a eu son heure de célébrité quand les Français venaient en masse à la procession de la Trinité. Ils attribuaient un grand pouvoir à cette eau. Aussi avaient-ils soin, non seulement d'en boire et de se laver avec, mais d'en emporter dans des bouteilles.

Certains Walcouriens, nés malins, et pour qui tout est prétexte à bénéfice, allaient s'installer sur les routes avec des seaux d'eau qu'ils disaient provenir de la fontaine Notre-Dame. D'une main, ils tenaient un christ qu'ils faisaient baiser aux pèlerins et de l'autre, ils recevaient une offrande en échange d'un peu d'eau.

Actuellement, le nombre de personnes qui se rendent encore à cette fontaine, est insignifiant ; il n'y a plus guère que quelques Français qui, avant de retourner chez eux, vont en remplir une bouteille.

Il est à noter qu'à part les anciens, beaucoup de Walcouriens ignorent qu'un pouvoir est attribué à cette eau ; il en est même qui ne connaissent pas cette fontaine !

Pendant un certain temps, les Français prirent également de l'eau à une fontaine qui se trouve dans la cour de l'ancienne abbaye.

9. — La Foire

Comme nous l'avons vu, de tous temps la Vierge miraculeuse de Walcourt a été très honorée.

La foule des pèlerins qu'elle attirait, avait amené, au XIVe siècle, l'établissement de foires célèbres et de toute la contrée environnante, les villageois se rendaient aux marchés de Walcourt où ils avaient l'occasion de débiter leurs denrées et de s'approvisionner de toutes les choses nécessaires à la vie. (1)

Ce n'est plus précisément la même chose actuellement.

La veille de la Trinité, les éclopés de tous genres, les camelots, les échoppes s'emparent du chemin qui mène de la gare à la collégiale, observant entre eux des distances qui diminuent à mesure que se rapproche le but religieux. C'est leur champ d'action. Ils passent là la nuit, éveillés ou dormant. Au delà de la porte d'Au-Trau, dont l'étroit goulot s'ouvre sur la grand'place, les échoppes s'anoblissent ; l'article de piété s'y trouve en parfait accord avec

---

(1) LAHAYE, *loc. cit.* p. XL.

le saucisson de Lyon, le nougat de Montélimar, la somnambule et la friture. Sur les emplacements plus larges règnent le cinématographe, les carrousels et les balançoires. Mais les athlètes, les acrobates, les marionnettes, les montreurs de bêtes ont disparu depuis quelques années. Tout cela faisait trop résonner la grosse caisse et le cuivre au gré du clergé qui a, paraît-il, obtenu des édiles leur bannissement perpétuel.

Dès l'aube, tout ce monde ambulant et nomade exerce ses cris, ses plaintes, ses boniments devant les pèlerins matineux et pressés que les trains spéciaux ont déjà déversés à flots et dont le nombre, avec les heures, augmente tellement avec le nombre des curieux, que la circulation en devient fort lente et difficile. Cette foule bourdonnante monte et descend la côte jusque vers midi, heure de la sortie de la procession.

Le comité organisateur du pèlerinage, sachant que la majeure partie du public vient plus pour s'amuser que pour prier, a soin d'énumérer sur ses affiches les noms des différentes loges foraines qui ont promis leur concours. (1) Cependant le clergé paraît craindre que la foire ne supplante un jour la fête religieuse. « Le pittoresque aussi bien que la foi et la morale, ne pourrait que perdre à cette substitution. » (2)

Le lundi, la foire bat son plein, la « compagnie » de Walcourt se rend dans les différents cabarets et se livre à de copieuses libations.

Depuis 1902, la procession fait encore le « grand tour » le lundi et le mardi, mais sans le concours des « marcheurs » et du « Comte de Rochefort ». Y prennent seulement part, le clergé, la Vierge portée par des jeunes filles avec voile et couronne, et les pèlerins, principalement ceux des communes environnantes. La même chose a également lieu le mercredi précédent la Trinité, spécialement pour les habitants de Walcourt.

(*à suivre*) Jules VANDEREUSE.

---

(1) J'ai sous les yeux les affiches de 1900 et 1901 et j'y vois : « Le champ » de foire, par le nombre et le choix des établissements forains qui y seront » installés, aura cette année, un attrait exceptionnel ; à citer, notamment, » le cirque Franco-Belge, Don Leroux, le théâtre d'illusion Grandsart, la » grande ménagerie Alexandre, le carrousel E. Thiry, illuminé à l'électricité, » le cinématographe, etc. etc. »

(2) Voyez la dernière page de la petite notice vendue dans l'église de Walcourt.

LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS.

A Djean !

Conte du pays, là bas..

A l'orée du bois d'Awagne, au milieu des genêts à fleurs jaunes et du buis à parfum d'église, leur petite maison s'épansait à la façon d'une poule qui couve dans son panier de jonc tressé.

Une mousse épaisse calfeutrait les jointures des tuiles rouges et, de toutes ses vitres, étroites comme des vitraux d'église, elle riait à ce flandrin de soleil qui pourtant lui sèchait d'une lapée sa petite mare à eau de pluie, aussi facilement que vous et moi vidons une chope de blonde, rubis sur ongle !

Frr..... Frr..... Comme de jeunes mauvis, les enfants s'en étaient allés, confiants dans leurs premières plumes, un à un. Dame! c'est la vie ! Et les deux vieux ridés — vous connaissez les pommes cuites au four ? — étaient demeurés seuls dans le nid abandonné.

Certes, les premiers temps furent rudes. Un peu des enfants était resté dans la petite maison, un peu de leur âme, beaucoup, par la magie du souvenir, qui rendait plus douloureuse encore la séparation. Leurs vieilles guenilles ne pouvaient plus espérer nichée nouvelle. Ç'allait être la solitude jusqu'au cercueil ! Et, vrai, quand le soir les réunissait au coin du feu pour la prière commune, ils pleurèrent les petits partis....

Puis la vie les reprit car la Terre les tenait. Il fallait charrier ici, semer là bas. Leurs trois chèvres et leur bonne douzaine de lapins des Flandres, gigantesques — pensez donc seize livres vidés! — occupaient les loisirs des jours de pluie.

Et, à la fin, du passé ils ne gardèrent plus souvenir que des jours lointains où ils chassaient à nid, comme les petits oiseaux du bon Dieu ! Comme ces derniers le font des plumes et des pailles, ils avaient ramassé dans les éteules, ici cinq petits francs à grappiller des pommes de terre pour le fermier du Buc, là, quatre « roues de char » à se colleter avec les gerbes de bon blé ou de bonne avoine, à pleins bras, le soleil sur le dos, chaud comme un cataplasme !

Oui, ma foi, le nid était vite venu, douillet et tiède, dans les genêts, au bord du vivier des Massènes.

Aussi vite, ils l'avaient garni de deux petits gas — le père tout craché — et de deux bauchelles qui ressemblaient étrangement à eur mère, à la petite frimousse rose, avec des cheveux minces

et dorés comme des fils de la Vierge par un matin d'août, et nombreux !

Mais, peu à peu, les plumes leur étaient venues, les gamins s'étaient faits hommes, hauts comme des chênes et larges comme des portes de grange. Les gamines, elles, avaient grandi, tant et si bien qu'elles faisaient loucher tous les gas d'Awagne et d'autres lieux.

Et, un printemps qu'il avait chu de l'or et des nids dans les genêts, leur chair à tous quatre avait bondi. Et, bien que besognant de tous leurs muscles, ils rèvèrent en écoutant la fauvette à tête noire, le rossignol, les mésangettes :

« Voilà les nids ! Si... si... si suit ! »

« Voilà le printemps ! Toc... toc... toc !... »

« Voilà l'amour ! Rr.... Rr.... Rr ! »

Mon Dieu, un à un, hésitant — le nid était si chaud, les parents si bons, la vie si douce et l'avenir si incertain ! — ils s'envolèrent.... Fr.... Fr.... Les vieux s'étaient remis à courir les éteules.

« Je veux m'en aller le premier ! » disait Jean en mâchonnant le tuyau de sa pipe de terre garni de fil blanc pour donner prise à ses gencives désarmées pareilles à des herses de rebut. Dodelinant la tête, il montrait au travers de la petite fenêtre à croisillons le cimetière, clair et gai, plein de vols de petites mésanges.

Mais Barbe aussi, à l'entendre, voulait mourir la première :

« Si le bon Dieu veut me faire un plaisir, qu'il me reprenne avant toi ! »

Tu veux m'en faire accroire ! plaisantait le vieux.

Ils devisaient ainsi autour du poêle sans feu, tassés sur leur chaise de bois comme des sacs de son.

Ils étaient bien vieux, tous deux ! La douleur résultant de l'envol des petits avait fui, malgré eux. Oui, malgré eux ! Cette souffrance qui s'évanouissait comme un feu de pailles, ils l'avaient entretenue, alimentée.... pour ne point voir la Tombe qui bêait, affamée ! Tout le long des jours ils s'interpellaient :

« Barbe, te souviens-tu de notre vie quand les petits étaient là ?

— Hélas, oui ! s'apitoyait la vieille.

— Nous étions si heureux, mon Dieu !

— Si on avait pu leur couper les ailes comme aux jeunes mauvis ! »

Au début, s'opposer à toutes les heures du jour et de la nuit à leur vie passée, la présente, ils étaient arrivés à leurs fins : raviver leur douleur. Mais ils étaient vieux, oui !

Si vieux que, à la fin, ils ne purent plus trouver dans leur corps

débile l'énergie nécessaire : ils se relachèrent et pensèrent à la mort ! Certes elle ne devait plus tarder, mais qui choisirait-elle ? Pour chasser la peur ils voulurent plaisanter :

« Elle n'aura pas grand choix ! Un vieux coq qui a perdu sa voix et ses éperons ! disait Djean.

— Une vieille poule à laquelle on doit donner la pâtée comme à un pouillon ! reprenait Barbe.

— Elle — ils n'osaient l'appeler par son nom — nous laissera peut-être ! » faisaient-ils tous deux.

Oui, ils essayaient de rire. Mais une effroyable peur les tenaillait. Ils la sentaient si près qu'il leur semblait que sa funeste ventée les caressait à la façon d'une ventée d'oiseau, — et ils se rapetissaient, le dos rond, comme des rouliers sous la rafale !

Comme c'était inévitable, leur caractère s'aigrit. Ils ne se crurent plus. De se deviner, ils devinrent mordants comme des tenailles, et il n'y eut plus en présence, tordus de crainte, égoïstes, que deux vieux !

Un jour que Barbe était absente, sournois comme une fouine, Djean se glissa dans le vieux poulailler. Sans peine il attira un vieux coq mangé de puces, noir comme jais et crêté de rouge, qui traînait misérablement ses pattes ankylosées. L'enserrant de ses genoux noueux et secs comme des branches de chêne mort, sans s'inquiéter de ses cris, il le pluma ne lui laissant que la queue et les ailes. Ainsi arrangé, gras comme un cent d'aiguilles, l'oiseau était hideux. Le terrier le fourra dans le sac, puis alla cacher le tout sous le lit commun.

La nuit vint, morne. Les deux vieux allèrent s'étendre sur la fougère sèchée des matelas et, vite Barbe ronfla. Doucement, la face tordue par un rictus macabre, le paysan allongea le bras, tira le sac et l'entrouvrit.... Puis il poussa un grand cri....

« Qu'est-ce ? » cria la vieille.

A ce moment le coq était sorti du sac et, effrayé, d'un bond de ses pattes sans ressort, aidé de ses pauvres ailes, s'était envolé sur le lit, lourd, épouvantable....

« C'est la mort ! » hurla le terrien....

Et, comme le vieux coq déplumé voletait entre les deux époux à la façon d'une crècerelle qui hésite entre deux proies, la vieille, folle d'épouvante, sanglota :

« A Djean !.... A Djean !....

Puis elle se cacha sous les draps !

Henri NAUS.



Intermédiaire wallon

Questions

Coutumes Pascales. — A Spa, le dimanche des Rameaux, tous les enfants, garçons et filles, arrivent à la grand'messe, portant à l'envi les branches de buis les plus grandes, afin de les faire bénir. Longtemps à l'avance, massés au banc de communion ou aux balustres du chœur, on les voit dès que le prêtre arrive, tendre vers lui les palmes, qu'ils inclinent selon la direction qu'il suit.

J'ajoute que le buis n'étant pas, en notre région, un arbuste qui croît spontanément comme en certaines parties du pays, ces enfants pillards vont dévaliser les jardins publics et privés, voire même le cimetière.

On m'affirme qu'ailleurs, c'est le sacristain *seul,* qui fournit le buis à bénir, et qui a le droit d'en introduire à l'église à cette fin.

Le fait est-il exact ?

De même, le Samedi-Saint, toute la marmaille du bourg arrivant à l'église dès 7 heures du matin emplissait le parvis et occupait les abords des fonts baptismaux — je parle de l'époque de mon enfance — chacun des gamins (et parmi eux quelques filles) était porteur de brocs, de pots, de cruches, bref de récipients de toutes espèces, en métal, en terre cuite ou en verre, de formes les plus variées, ou même de bouteilles à bière qui se bouchent à système. Le tout rempli de belle eau claire destinée à être bénite. Il s'agit d'en être pourvu abondamment, car non seulement, on en met dans les bénitiers de la maison, mais au retour on en donne volontiers aux voisins ; et l'on en met un tantinet dans l'eau qu'on donne à boire au bétail, aux chevaux, aux chiens, bref à tous les animaux et jusqu'aux oiseaux en cage. Or comme la susdite marmaille croirait la bénédiction du prêtre inefficace, si elle n'était donnée dans toutes les formes, chacun de ceux qui la composent élève le plus haut qu'il peut son récipient, au-dessus de sa tête, au risque d'ondoyer son voisin, et quitte à laisser choir son broc par suite d'une bousculade.

C'est vainement que le clergé eût tenté de désaccoutumer les enfants, et leurs parents, en leur représentant que cette eau soi-disant bénite ne pouvait l'avoir été, puisqu'il lui manquait deux choses essentielles : le saint chrême et le sel, dont est pourvue l'authentique...

Les choses se passent-elles ainsi ailleurs?

Albin Body.

Réponses

Barnabont. (Ci-dessus, p 21). — *Barnabont,* source salée: de *barne,* lieu où l'on fabrique le sel, et *bon* (en allemand *born* ou *brünn*), source.

Il y a près de Luxembourg un puits artésien d'eau salée; d'après vander Maesen, *Dictionnaire de la province de Luxembourg,* il a dû y avoir des recherches de mines de sel gemme. Ce qui expliquerait les deux termes Barnabont et Saulines.

H. Angenot.

Les Wallons colonisateurs. (XVI, 1908, p. 367 et 369). — C'est à tort que l'on attribua à des familles hollandaises, émigrées à la fin de l'année 1623, la fondation de New-York. En effet, comme l'a très clairement prouvé en 1891, un savant français, feu P.-Th. Virlet d'Aoust, dans un travail intitulé : *Fondation de New-York, en 1623, par une colonie de Wallons,* Jesse de Forest, d'Avesnes, était déjà établi depuis plus de huit mois, avec ses cinq cents colons, dans l'île de Manhattan, quand arrivèrent les susdits Hollandais au nombre desquels se trouvaient les Roosevelt. Ce fait est aujourd'hui historiquement établi, d'après les documents cités par Virlet d'Aoust dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris,* 1891, n° 12, pp. 311-316.

Vers le commencement du XVIIe siècle, dit l'auteur, il y eut, surtout chez les peuples du nord de l'Europe, un véritable entraînement pour l'émigration en Amérique; or, à cette époque, il existait déjà depuis longtemps à Avesnes, petite ville du Hainaut, une famille de riches négociants drapiers, les de Forest. En 1533, Melchior de Forest, d'Avesnes, épouse une très riche héritière de Mons, une demoiselle du Fosset, dont il eut entre autres, un fils, Jean, marié et père de Jesse de Forest, qui fut, sans contredit, le vrai fondateur de New-York.

Dès sa jeunesse, Jesse de Forest montra beaucoup d'intelligence et de fermeté de caractère, avec un désir très prononcé pour les voyages et les aventures ; aussi, bercé dans les idées régnantes, il conçut, de très bonne heure, le projet d'émigrer en Amérique. Il comprit que, pour réaliser ce projet dans les conditions qu'il méditait, le capital paternel serait insuffisant et il résolut de l'augmenter par le travail et les spéculations industrielles. En 1598, son père, Jean de Forest, quitta Avesnes pour aller s'établir avec sa famille à Sedan. En 1601, Jesse y épousa une demoiselle du Cloux, fille d'un des plus riches négociants de la localité, dont il devint bientôt l'associé. Ce dernier étant mort quelques années plus tard,

Jesse s'occupa de liquider la maison de commerce, de réaliser sa fortune et celle de sa femme, pour aller s'établir en Hollande, où il fonda, à Leyde, en 1615, avec ses frères, une grande teinturerie. Cette entreprise ayant parfaitement réussi, son avoir, déjà considérable, s'accrut et lui permit de pouvoir enfin entreprendre son projet d'émigration en Amérique, dans les larges conditions qu'il avait toujours considérées comme indispensables à sa réussite.

En 1621, Jesse de Forest revint dans le Hainaut, dont les populations essentiellement agricoles et industrielles lui paraissaient mieux répondre à ses vues que les habitants de la Hollande. Il alla naturellement établir son quartier général à Avesnes, sa ville natale, où il trouva une famille nombreuse, dont les membres l'aidèrent beaucoup pour le recrutement de colons en Hainaut.

Lorsque Jesse jugea avoir recruté assez d'agriculteurs et d'artisans hennuyers de tous les métiers, il leur donna rendez-vous à Anvers. Les cinq cents colons s'embarquèrent avec le matériel et le bétail agricole nécessaires, sur un navire hollandais affrété et abondamment approvisionné de vivres de toutes espèces pour cette lointaine expédition.

Jesse de Forest ayant donné l'ordre de lever l'ancre et le navire ayant commencé à s'ébranler, fut salué par les acclamations d'une foule considérable.

La traversée de l'Océan fut très heureuse. Au printemps de 1623, le navire aborda en Amérique, à l'île de Manhattan, désignée par de Forest. Cette île formait la rive droite de l'entrée du fleuve Hudson, tandis que l'autre rive était formée par l'île de Long-Island qui devint, par la suite, le sol de l'importante ville de Brooklyn, laquelle n'est, à vrai dire, qu'un des faubourgs de New-York.

L'île de Manhattan, devenue, de son côté, le sol de la grande cité américaine, formée par des alluvions du fleuve Hudson, appartenait à son estuaire et n'en était séparée que par un canal assez étroit pour rendre facile, par la suite, leur réunion. Bien que l'endroit présentât encore quelques parties marécageuses, les braves Wallons hennuyers s'y établirent et formèrent, par conséquent, le premier noyau de l'immense population actuelle de New-York.

Il y avait à peine trois ans que Jesse de Forest était débarqué à Manhattan, lorsque, malgré sa forte constitution, il mourut, en 1626, emporté par une fièvre paludéenne. Il laissait heureusement des fils pour continuer son œuvre de colonisation. Fait à noter : les terres occupées par les valeureux Wallons hennuyers et où allait naître une ville appelée à devenir un jour la plus grande cité du globe, portaient, dès 1624, le nom de « Nouvelle Belgique » et l'endroit plus précis où s'élevaient leurs rustiques habitations, « Neuf-Avesnes », nom que les Hollandais, devenus supérieurs en nombre, changèrent en celui de « Nieuw-Amsterdam ». Ce ne fut qu'après 1673, alors que les Anglais étaient devenus les maîtres définitifs de tout le pays, qu'ils imposèrent à la cité le nom de « New-York ».

En 1923, il y aura trois siècles que le vaillant colonisateur wallon jeta, sans s'en douter, les bases de la cité géante. Ce trois-centième anniversaire serait une occasion toute indiquée pour voir New-York élever un monument à la mémoire de Jesse de Forest, son vrai fondateur. La vérité historique l'exige, — et le temps ne manque point pour s'y préparer.

Ar. DE B.

La *Biographie du Hainaut* par M. Ernest MATTHIEU contient une notice sur Prosper Brouez, né à Ath en 1786, qui s'engagea dans la tentative de création d'une colonie belge à Saint-Thomas de Guatémala dans l'Amérique centrale.

On lui doit le récit de son expédition : *Une colonie belge dans l'Amérique centrale, ou Relation du voyage et du séjour de Prosper Brouez, directeur industriel et membre du Conseil colonial, à Santo-Thomas de Guatemala*. Mons, Vve Lelouchier, 1846 In-8 de 129 p.

D.





PHILOLOGIE WALLONNE.

La Philologie wallonne. — La philologie wallonne est, comme on sait, la science qui s'applique à étudier les patois d'origine latine parlés dans notre pays. C'est une des branches de la philologie romane, fondée au commencement du XIXe siècle par l'illustre Frédéric Diez. M. Auguste Doutrepont a esquissé récemment [1] l'histoire de cette discipline en Belgique : la philologie wallonne occupe la plus grande part de son exposé.

La philologie wallonne a été constituée par Charles Grandgagnage. C'était un savant, au meilleur sens du mot. Sa critique ingénieuse, son érudition solide lui avaient mérité l'estime des romanistes européens. Pendant longtemps il a été l'incarnation des études wallonnes.

L'œuvre de Grandgagnage embrasse un domaine étendu : il a porté son attention sur l'onomastique et la toponymie ; il a publié dès 1846 un livre qui n'a pas été remplacé, le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* ; dans toutes les directions il a été un précurseur.

C'est son œuvre que la *Société liégeoise de littérature wallonne* a reprise depuis quelques années. Fidèle au programme qu'elle s'est tracé en 1856, elle ambitionne, en effet, d'élaborer le *Glossaire des patois romans de Belgique,* c'est-à-dire l'inventaire des richesses lexicologiques de la Wallonie entière.

En même temps, elle a décidé de rassembler les éléments du *Glossaire général de la Toponymie wallonne,* c'est-à-dire d'établir la liste de tous les noms de lieux, de dresser une carte toponymique du pays wallon.

Voilà de quoi suffire à son activité. Mais il n'est pas à craindre que les travailleurs chôment, tant est grand l'intérêt qu'excitent et les études linguistiques et les études toponymiques.

---

[1] *La Philologie romane*, dans *Le mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905*, t. II, p. 220-233.

« Faire de l'étymologie wallonne, c'est tour à tour, dit M. Jules Feller, faire de l'histoire politique, de la toponymie, de l'histoire économique, littéraire, artistique, de la philosophie ; c'est travailler pour les autres langues romanes, et même germaniques ; c'est travailler pour la philologie classique, dont les phénomènes phonétiques se comprennent bien mieux à la lumière des phénomènes observés dans nos humbles patois. C'est travailler pour le français, notre orgueilleux frère. » Et, insistant sur l'utilité de l'étude du wallon au point de vue des langues romanes, le même philologue ajoute : « la position du wallon à la frontière germanique, la longue trituration qu'il a subie par suite de la colonisation franque et dans sa phonétique et dans son lexique, font de lui un champ d'expérience indispensable au français et triplent son importance dans le concert des langues romanes »

De son côté, M. Jean Haust, parlant de la toponymie, écrit : « Le relevé de tous les noms de lieux-dits d'une région, anciens et modernes, peut fournir des renseignements très précieux sur les origines, l'histoire et la langue de ses habitants. Ils forment comme un « mystérieux réservoir de souvenirs dont beaucoup sont contemporains des premiers âges d'un peuple, et qui, *tous*, ont quelque chose à nous raconter sur les hommes et les choses du passé » (G. Kurth). Philologues, historiens, archéologues sont unanimes sur ce point, et on n'a plus le droit de méconnaître aujourd'hui les titres de cette science nouvelle, la toponymie ».

Je me propose de signaler aux lecteurs de *Wallonia* quelques travaux qui ont récemment vu le jour dans le domaine de la philologie et de la toponymie wallonnes. Ils connaissent déjà le plus important d'entre eux, je veux dire le *Projet du Dictionnaire* (¹). Ils savent que la publication est confiée à une commission de trois membres, qui ont classé les milliers de fiches accumulées par la Société wallonne et qui centralisent les renseignements recueillis par 150 correspondants. Ils n'ignorent pas comment cette œuvre gigantesque a été conçue et dirigée. Depuis que le *Projet* a été imprimé, MM. Doutrepont, Feller et Haust ont fait paraître un nouveau périodique, le *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne,* dont le premier fascicule porte la date de janvier 1906.

Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne. — Ce *Bulletin* s'adresse à plusieurs catégories de lecteurs. Il a pour but de tenir les membres de la Société wallonne au courant des efforts et des progrès de l'œuvre du Dictionnaire. Plus particulièrement, il est destiné aux correspondants qui font la cueillette des mots : il leur montre la méthode qu'il convient de suivre dans ces investigations délicates, leur indique les points sur lesquels leur enquête pourrait être utilement dirigée, leur

(¹) Voy. O. Colson, *Wallonia*, t. XIII, (1905), p. 122.

fournit des questionnaires qui les guident. Il vise également à provoquer des collaborations nouvelles. Et enfin, il constitue un recueil d'archives lexicologiques et dialectologiques du wallon et d'études d'étymologie et de sémantique.

Une dizaine d'articles technologiques ont paru sur des manifestations de la vie populaire Quelques-unes des occupations de l'ouvrier, du paysan, aux champs, à la ferme, à l'atelier y sont décrites avec clarté et précision. M. Joseph Hens y expose la préparation du vinaigre, de la farine d'avoine et du lin à Vielsalm; M. Arille Carlier, l'extraction des pierres dans les carrières d'Ecaussines. MM. Lequarré et Simon nous parlent de la fenaison, M. Nestor Outer de la chasse (dialecte de Virton). M. S. Randaxhe nous entretient des haies, et du lait ; M. l'abbé Dethier de « nos petits oiseaux » (dialecte de Robertville).

Suit une série de questionnaires concernant les vents, les souhaits, l'abeille et la ruche, le jeu de quilles, le rouet, le foyer, la sucrerie, etc. Ce sont autant d'enquêtes linguistiques menées à propos de folklore wallon, tandis que les vocabulaires-questionnaires se préoccupent surtout de la moisson lexicologique la plus immédiatement utilisable.

Mentionnons encore deux descriptions de manuscrits anciens: l'une, de M. l'abbé Bastin, se rapportant au Dictionnaire Malmédien de Hubert Scius ; l'autre, de M. J. Feller, sur un Glossaire wallon manuscrit de la région Stavelot-Malmédy.

Enfin, le *Bulletin* contient des notes d'étymologie. Presque toutes ont pour auteurs M. Feller ou M. Haust. Je m'y attarderai quelque peu, les énumérant dans l'ordre alphabétique. Qu'on ne s'étonne pas que la plupart d'entre elles se rapportent à des mots dérivant du germanique, car la dérivation de ces derniers est plus difficile à déterminer que celle des mots d'origine romane.

Abeur, *abur*. Il s'agit de la formulette du « tambourier » (v. *Wallonia*, VIII (1900), 41 sqq.). Le mot *abeur, abur* serait une altération de *labeur* désignant les terres d'une ferme. *Vosse labeur*, devenu *voste abeur,* aurait été transformé en *vosse tabeur* par « étymologie populaire ».

Ac'mwède. Ce verbe signifie acclimater une personne, un animal. *-mwède* répond au français « mordre ». *S'ac'mwède a s' novê mèsti*, c'est « mordre » à son nouveau métier. M. Feller y compare le mot « êquemôdre », signalé récemment par M. A. Thomas (*Nouveaux essais de philologie française*) et dont le wallon contribue à éclairer l'origine.

Be. M. Feller, critiquant et corrigeant l'opinion de Darmesteter, présente quelques remarques sur l'évolution du sens de ce préfixe. C'est le latin *bis-* (deux fois). Il a souvent un sens péjoratif. Ce dernier ne se produirait que dans les cas où la dualité signifiée par le préfixe est mauvaise, par exemple dans le français « bé-vue », « ber-lue ».

Bricelet. C'est une pâtisserie en forme de 8, formée de deux S de pâte entrecroisés. On la connaît en Allemagne sous le nom de *Brêzel.* M. Feller ne se prononce pas sur le lieu de provenance du mot. Cependant, il rapproche ce dernier du latin *bracellus* qui est dans Du Cange

avec le double sens de « bracelet » et de « gâteau », et ce rapprochement semble bien séduisant.

Cîr ou **Sîr**. On le trouve dans des expressions comme : *çu n'esteût qu'on sîre boton* (Verviers), *ci n'èst qu'ine sîre fleûr* (Liége). Il est certain que *sîr* est adjectif. Pour l'usage je comparerai l'ancien français *mier* (pur). M. Feller y voit l'ancien adjectif allemand *sêr*, flamand *zeer*. M. Behrens pencherait plutôt pour le mot *schier*, pur (*Zeitschrift f. franz. Sprache und Litt., Ref.*, 1907, p. 37).

Consîre. M. Feller revient sur l'article consacré à ce mot rare dans le *Projet du Dictionnaire*. *Consîre* y est défini « place où le vent amoncelle la neige ». M. F. détermine qu'il s'agit d'un amas de neige en profondeur, que le mot désigne le contenant et que celui-ci peut être soit un ravin ou fondrière, soit un simple fossé le long de la route. Quant à l'étymologie, comme il faut partir de la forme *sconsîre*, il la cherche dans une forme parente d' « esconser » français (se cacher) et dérivée du latin *absconsus* (caché).

Djawan. Le mot ne se rencontre plus qu'au-delà des Fagnes, dans le sens de : « l'autre jour ». M. Feller le décompose en *dja* + *oan*. *Oan* est l'équivalent du latin *hoc anno*. Le sens primitif de « déjà cette année » se serait obscurci peu à peu.

Estaminet. M. Feller propose de voir dans le wallon *staminé* un dérivé du wallon *stamon*, mot servant à désigner le montant de bois qui se dresse à côté de l'auge. Le mot proviendrait de l'Est wallon et serait issu d'une racine germanique, *stamm*, tronc. Il aurait passé au français par l'intermédiaire du rouchi ou du picard.

Etait. C'est le latin *intactus*, intact, frais, en bon état, allègre. On trouve les dérivés *ètaîtî, ètaîtîse, ètaîtisté*.

Forandra. M. Quirin Esser montre que la première partie du mot est le participe du verbe *fôrer* (donner la ration aux bestiaux), dérivé de l'ancien-haut-allemand *fuora* (pastus, repu). Au forant-drap wallon correspond en allemand *Rosstuch* (drap de cheval, drap où l'on dépose les provisions pour le cheval) qui se retrouve en wallon sous les formes *rouhdouh* (Herve), *roudouh* et *ourdouh*.

Hâbiêr, sous ses multiples formes (*hawbiêr, hâbiêr, hâbièr, hâbiè*) dériverait, d'après M. Haust, de l'ancien-haut-allemand *heriberga* et serait le frère du français « auberge ». Je pencherais à adopter plutôt l'explication de M. Esser qui cherche l'origine du mot dans le moyen-haut-allemand *hantwerc*. La question est, d'ailleurs, difficile à résoudre et M. Haust a le mérite d'avoir recherché et classé les formes et les sens de ce curieux vocable.

Hårkê. Voilà un mot qui a certainement intrigué plus d'un Wallon. M. Feller définit l'objet qu'il désigne. C'est une pièce de bois, s'emboitant autour de la nuque et reposant sur les épaules ; on attache des chaînettes terminées par un crochet, auxquelles on suspend des fardeaux. C'est ce que les Français appellent d'un terme dialectal : *gorge*. On la distingue

de la *palanche* qui ne se place que sur une épaule, et du *cerceau*, cercle de bois qui entoure le porteur et est maintenu par des courroies attachées aux épaules. — A l'origine le *hàrkê* ou porte-seaux était probablement un simple bois fourchu, comme l'indique l'étymologie que M. F. lui assigne, le germanique *hark*, bois fourchu, râteau (gaumais *harke, harcot*).

Hoye. M. Haust consacre au mot *houille* un intéressant article. Ce très ancien mot liégeois avait primitivement le sens de « fragment, éclat, motte » ; lorsque le charbon de terre fut découvert, le mot se spécialisa dans le sens de « houille en morceaux ». L'étymologie doit en être cherchée dans l'ancien-haut-allemand *skolla*.

Neûrin (*eûrin, leûrin*). Selon M. Haust, le wallon *neûrin* et le français « orin » seraient d'origine flamande. Ils désigneraient l'anneau inférieur de l'ancre, puis, par extension, le cordage qui part de cet anneau.

Porsome. On trouve ce mot dans la région de Stoumont-Malmédy. C'est le latin *summum* dans le sens d'extrémité, composé avec *per* ; *sol porsome dul tâve* signifie : sur le (au) bord de la table.

Rucâveler. Ce terme de jeu n'existe qu'à Verviers et dans la Wallonie prussienne ; il signifie proprement : « procéder à un nouveau tirage au sort (pour fixer l'ordre des joueurs) », « faire une nouvelle partie ». M. Haust le dérive du germanique *kavel* (sort), ce que confirme l'aire d'emploi du mot.

Tchîveler. De même que *r'tchîveler*, c'est, au jeu de bouchon, remettre soi-même et obliger les autres à remettre une pièce de monnaie sur le bouchon, qu'on redresse. Le mot dérive évidemment de *tchîf*, français « chef », et M. Haust en rapproche judicieusement l'ancien-français « revenir à chief », recommencer

Tèroûle. Ce mot, que M. Haust suppose d'origine liégeoise, est un dérivé de *tère* (terre), formé avec le suffixe diminutif *-oûle*. La *tèroûle* est proprement de la terre fine, légère et friable. De même *tirelote* semble formé de *tère* et du suffixe diminutif *-el-ote*.

Tot-fér. M. Alphonse Maréchal élucide l'origine de cette expression adverbiale si répandue. Il l'interprète littéralement par « tout ferme » et, à l'aide d'exemples, en fait ressortir les trois nuances sémantiques : sans bouger, sans cesser, à maintes reprises.

Vèssou (pâle, blême) et le verviétois *vèssêye* (fille publique) dérivent du thème latin *vitium*, vice, défaut.

Vièrna est évidemment, comme le montre M. Haust, un dérivé de *vièrner* (ancien français *verner*), gouverner un bateau ; il désigne proprement le mécanisme servant à diriger ce dernier. A *vierna* on peut rattacher *verne*, qu'on trouve par exemple dans le montois *Kevau de jus verne* (d'en bas de la verne ou timon).

A la fin de l'étude que je rappelais plus haut, M. A. Doutrepont écrit :

« Le grand œuvre du dictionnaire est sur le métier, confié à un Comité de rédaction composé de philologues qui continuent leurs enquêtes,

entassent les fiches, recrutent partout adhérents et correspondants, attirent aux concours de la Société wallonne de précieuses contributions philologiques. Leur « ballon d'essai », leur Projet, a eu l'heur d'être approuvé par d'éminents romanistes. L'œuvre ira, lentement mais sûrement à bonne fin, si la Wallonie et les pouvoirs publics lui accordent les encouragements qu'elle mérite. La philologie wallonne, qui est une province si curieuse et si riche des études romanes, ne peut et ne doit pas être laissée à la discrétion des étrangers, allemands surtout. L'école de Liége, cœur et cerveau du pays wallon, et qui commence à rayonner sur la Belgique romane, est assez nombreuse et assez bien préparée pour dresser elle-même (et pour publier avec l'aide des subventions qu'elle sollicite) le riche inventaire de nos divers patois. L'initiative, l'exemple et le succès de nos frères flamands ont piqué d'émulation la Wallonie : sa grande entreprise patriotique sera réalisée par la Société liégeoise, qu'il n'est plus bizarre ni prétentieux de regarder comme une vraie Académie wallonne avant la lettre. »

Par ce que j'ai dit du *Bulletin du Dictionnaire*, peut-être jugera-t-on que cette conclusion n'a rien d'exagéré.

Je passerai en revue à présent quelques articles dont plusieurs figurent dans le second volume de *Mélanges* offerts à M. Godefroid Kurth par ses élèves et ses amis.

Hemricourt et Salbray. — La première étude qui nous intéresse (t. II, pp. 173-181) traite de « Hemricourt et Salbray ».

C'est en 1673 que Salbray édita à Bruxelles le *Miroir des nobles de Hesbaye* et l'*Abrégé des guerres d'Awans et de Waroux*. L'édition, au point de vue de la forme extérieure, était splendide, mais le fond est de peu de valeur, car Salbray, ni comme éditeur, ni comme traducteur, n'est guère estimable. Dans sa transcription, il a commis une foule d'erreurs et sa traduction est encore plus mauvaise que le texte qu'il a mis en regard. C'est ce que montre par de nombreux exemples M. Auguste Doutrepont. Cette démonstration convaincante ne fera qu'aviver nos regrets de ne pas posséder un Hemricourt plus conforme aux exigences actuelles de la critique philologique et historique. Sans doute, l'établissement d'un texte vraiment critique serait, comme l'assure M. Doutrepont, « l'œuvre de toute une vie ». Nul ne semble mieux désigné que l'éditeur de la *Clef d'amours* pour assumer cette tâche difficile et délicate.

Notes d'étymologie wallonne. — Sous ce titre, M. Feller réunit seize petits articles (*Mél. G. Kurth*, II, 303-313), nés de ses études pour le *Dictionnaire wallon*. Ce sont des notes peu étendues, qui ont surtout pour but de montrer combien nos patois romans sont riches et quel intérêt ils présentent pour le philologue. Les voici énumérées dans leur ordre :

I. **Aubette.** C'est ainsi que le français du nord désigne, par exemple,

le kiosque à journaux. M. Feller le fait venir de *hobète*, diminutif de *hobe*, lequel est l'allemand *haube* (chaperon). Il en rapproche *houbote* (verviétois : niche); *si d'hobier*, sortir de son enveloppe; le rouchi *huvéte*, coiffe de nuit et le verviétois *houvirète*, coiffe que l'enfant a parfois en naissant.

II. **Âsses**, restes, de l'ancien haut allemand *âz*, cf. *essen*, manger.

III. Gaumet **beuilli**, bossué, dérive de l'a. h. a. *biula*, *bûlla*; allem. *Beule*, bosse.

IV. Hiebe du **bon.** Cette herbe désigne la veronica becabunga. Le w. *bon* représente le germ. *bunge*, nodosité.

V. **Bôre** et *bôrer* qui signifient en gaumais: *creux* et *creuser*, de même que le liégeois *beûre*, bure, sont apparentés à l'all. *bohren*, creuser, d'où vient le mot français *burin*.

VI. **Brostêr**, **Brosder** (par analogie avec *brosder*, broder) viennent du germ. *bruston*. Le w. *brosse* (français « brousse ») représente un type bas-latin *brusta*. Quant à *breûsse* (français « brosse »), il vient du germanique *burstja*, cheveu raide, soie.

VII. **Calôgne** (gaumet) serait composé de la particule péjorative *ca* et de *lorgne*, louche, mot d'origine inconnue, en wallon *lwègne*.

VIII. **Chèrbin,** écaille, débris, représente l'all. *scherben*, tesson; *hèrvê* est un diminutif de la forme dialectale *schärv*. M. F. assigne la même origine au fr. *escarbille*.

IX. M. F. identifie **dizi**, **d'zi**, nom de l'orvet et du lézard, avec *dehse* qu'on trouve en moyen haut allemand dans le mot *egedëhse*, lézard.

X. **Furloricos**, « qui dépense à fonds perdus », de même que le toponymique *floricosse* correspondent au flam. *verlorenkost*, qui a le même sens.

XI. **Groubié, roubié** est un dérivé de l'ancien haut allemand *gerop*, moderne *grob*, rude, non poli, raboteux; de même *groubieûs* et *groubiote*.

XII. **Grouiller, rouiller** M. F. rapproche *grouiller* de *rouiller* du *Dictionnaire général* de Darmesteter-Hatzfeld. Il imagine grouiller = co-rouillér (*co* + *rotelliare . Pour *co* réduit à *c*, comparer *cracher* et *rètchî*; pour *c* devant *g*, grotte, graisse, etc.

XIII. **Mâvi,** mort, ne doit pas être confondu avec *mâvi*, merle. C'est tout bonnement *male vivus*; comparez le fr. « maussade » et le wallon *mâssaive*, *mâhaiti*.

XIV. Dans **mèsbloch**, signifiant «caduc, estropié» en Luxembourgeois, M. Feller croit reconnaître le préfixe péjoratif germ. *misz-* et le verbe *blötschen*, meurtrir. Il lui compare les mots *mèsplègi* et *mèsbrudgi*.

XV. **Prâyon**, nom d'un hameau de la commune de Forêt (Liége), est un dérivé de *pratum*, qui a fourni beaucoup de noms à notre toponymie (Préal, Praile, Presles, etc.) M. Feller conjecture que le suffixe *-on* avait sans doute dans ce cas un sens dépréciatif.

XVI. **Vigant** ou **Vigand**, nom de famille répandu en Wallonie, est un reste de l'ancien flamand *wiegant*, qui lui-même, d'ailleurs, correspondrait au latin *gigas*, *-ntis* = géant.

Etymologies wallonnes. — Ce sont quelques notes sur le *Dictionnaire* de Grandgagnage publiées par M. J. Haust (*Mél. G. Kurth,* II, 315-325). Il est remarquable que ce soit encore de ce livre, publié il y a plus de soixante ans, que partent aujourd'hui les érudits wallons qui s'occupent de philologie.

Les deux premières notes concernent *caribôdèdje* et *carimadjôye* qui désignent un griffonnage informe. M. Haust les croit composés du préfixe *ca, cal,* qui a une valeur péjorative et revêt différentes formes (*chari, cali, cari*). L'existence de ce préfixe à qui Darmesteter assignait une origine germanique ou scandinave, a été, à plusieurs reprises, fortement contestée, entre autres par Nigra, Groene et Schuchardt. Il me paraît que M. Lazare Sainéan lui a porté le coup de grâce dans son bel ouvrage sur la *Création métaphorique en français et en roman.* (Halle, Niemeyer, 1905-1907, 8°). Dans le volume qu'il a consacré au *Chat,* il me paraît avoir démontré (p. 54) qu'il fallait voir là un mot véritable qui, sous ces divers aspects, représente le reflet roman de *cattus.* Pour moi, le *caribrôdièdje,* c'est un griffonnage de chat (de *cari* et *brôdièdje* cf. *brôdi*).

Ce n'est pas le lieu d'instituer une discussion ; je me borne à signaler ce très important et très suggestif ouvrage, qui peut aider à expliquer nombre de mots obscurs du wallon.

Dans *cotehê* (closeau), *cotî* (maraîcher), *cotièdje* marais), M. Haust retrouve avec plus de raison l'ancien français « cortisel », « cortillier » et « cortillage ».

Gorlète serait pour **golerète,* diminutif de *goler* (collier).

Hamuslâde, c'est l'allemand « hammerschlag », coup de marteau, battiture, paillon.

Hroûler signifie proprement « faire sortir en tamisant » ; il représente un type **excribulare,* *écribler.

Raverouhe, nom de la rave sauvage, a pour origine : *ravelusca* qui a donné *ravelouhe,* altéré en *raverouhe,* puis en *rabrouhe.*

Trèvint, entretemps, vient du latin *inter-ventum* ou *trans-ventum.*

En terminant, M. Haust examine les curieuses expressions *Tibî-Wârnî, Tibî-dabô, Tibî-mârelî.* Dans *Tibî,* il reconnaît un nom d'homme ; de même dans *Wârnî,* et à ce propos, il reproduit une liste, publiée antérieurement dans le *Bulletin,* de noms propres devenus noms communs. Il serait intéressant de rechercher l'origine de ces expressions. Beaucoup doivent provenir de la tradition littéraire, particulièrement de la tradition épique, encore aujourd'hui popularisée par le théâtre liégeois de marionnettes. *Tibî* (Thibert), *Wârnî* (Werner), *Gadèlon, Baligant,* d'autres encore se retrouvent dans la *Table des noms propres compris dans les chansons de geste* (1904), de M. E. Langlois.

Quant à la théorie suivant laquelle le nom propre Marculphus aurait été appliqué à l'animal *marcou,* elle est plus contestable (v. Sainéan, *o. c.,* p. 22).

Astanetum. — Ce nom, commun à plusieurs endroits de notre pays, est minutieusement étudié par le chanoine Roland dans les mêmes

Mélanges (II, 289-293). M. Roland examine successivement les composés en *-etum*. Contrairement à l'opinion de M. Kurth qui trouvait à ce vocable une physionomie celtique, M. Roland reconnaît dans *astan* (asten, astin) un élément germanique ; il le rapproche du germanique *ast*, rameau ; de sorte que, formé avec le suffixe collectif *-etum*, *astanetum* aurait le sens de « lieu abondant en broussailles, bois tailli ». On s'expliquerait ainsi pourquoi le mot se rencontre surtout dans la région ardennaise, riche en forêts.

En ce qui concerne *an*, je remarquerai, pour ma part, que nous avons probablement affaire au suffixe adverbial à sens locatif *ana*, *an*, qui est attesté en vieux haut-allemand (Grimm, III, 202). A *astan*, locus ramosus, on a ajouté la désinence latine *-etum*, pour former un mot du type *arbor-etum*.

Etymologies wallonnes, par M. Behrens. — **crètelê**. M. Behrens, professeur à l'Université de Giessen, étudie ce mot dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (1907, t. XXXI, p. 285). Le w. *crète* (*crète di mitcho*) viendrait de l'ancien haut-allemand *cretto*, corbeille, panier dans lequel on fait lever la pâte d'une miche de pain.

hamelète dérive du verbe *hameler*, châtrer, que l'on peut rapprocher de l'allemand *hammeln*.

guèmine (*Behrens-Zeitschr.*, Abh., t. XXXI, 1907, 151), conseil de guerre, tribunal militaire, se rattache à l'allemand *gemeine*, assemblée, comme Scheler l'a déjà conjecturé.

noper, (*noper 'ne gote*) est emprunté à l'allemand *nuppen*, haut-allemand *knuffen*.

splenke, pièce de la charrue, vient de l'allem. *sprenkel*.

Bougar, hermaphrodite, serait d'après M. Behrens (*Zeitschr.*, Abh., XXXII, 147) une déformation de **bougat(e)*, pour *bouc* + *gate*. Ne serait-ce pas plutôt le mot « Bulgare », origine du français « bougre » ? On sait que les hérétiques bulgares étaient accusés de se livrer à la sodomie.

chenique, eau-de-vie, de l'allemand *schnicken*.

jugelot, layette, dérive du latin *locellus*, comme *luziéau* (Tournai). La forme primitive est *lugelot*, diminutif de *lugel*.

climper, gauchir, pourrait venir de l'allemand *klimmen*, haut-allemand *klimpfen*.

zoèper, fustiger (Nam.) vient du moyen-néerlandais *swepen*. Le flamand moderne a *zweepen*.

avergan, forte pièce de bois placée transversalement à la partie supérieure des bords d'un bateau pour relier ces bords l'un à l'autre (*Zeitschr*, XXXIII, 1908, p. 266) est, contrairement à l'opinion de Grandgagnage, le néerlandais *aver-* ou *overgang*. Il est à noter que beaucoup de termes de batellerie ont en wallon une origine identique (cf. plus haut *neûrin*).

dona, imbécile, est expliqué par un radical *darn-*, signifiant *fou*. M. Behrens se donne là beaucoup de mal. Ne serait-il pas plus simple de

voir dans ce mot un nom propre, *Donat,* employé comme nom commun? On a des exemples analogues, *Djîle, Djàquelène, Matî* notamment.

Le préfixe chin. — M. l'abbé Jos. BASTIN à fait tirer à part un article de *Leodium* où il résume une conférence prononcée à Liége, à la Société d'art et d'histoire (Liége, Cormaux, 1907, 8°, 11 p.)

Il a relevé quelques appellations toponymiques, dans lesquelles le mot *t hin* apparaît comme premier composant : *tchin-rou, tchin-strée, tchin-mây* (Francorchamps), *tchin-hé* (Coo), *tchin-pihe* (Burdinne), et il se demande d'où vient ce « préfixe ». On pourrait penser à *tchin*, chien. M. BASTIN croit plutôt que nous avons affaire à *Kimm,* nom par lequel on désigne les chaussées romaines dans la partie sud-ouest de la Province rhénane et surtout dans le Grand-Duché de Luxembourg. C'est une étymologie proposée en 1883 par M. ESSER, de Malmédy, qui dérive *Kimm* de *caminus,* chemin. M. BASTIN se rallie à cette opinion. Il admet que *caminus* a été accentué sur l'ante-pénultième et la tautologie « chemin-rue » ne l'effraye pas.

Je n'ai pu lire l'étude de M. ESSER, que ce dernier n'a pas insérée dans ses *Beiträge* publiées par lui en 1884; je ne puis apprécier sa thèse que par ce que M. BASTIN en dit. Je remarquerai cependant qu'il n'est pas certain que le celtique *cammino* « avait l'accent sur la première syllabe » ; que l'influence d'un terme gallois (et non cymrique) *cam* sur l'accentuation de *caminus* n'est guère probable, et enfin que l'on trouve en germanique *chêmi,* emprunté au latin, comme le prouve l'*e* long (cf. HOLDER, *Altceltischer Sprachsatz*). Avant de trancher la question, il conviendrait aussi de dresser une liste minutieuse des mots composés avec *chin* ; on en trouve ailleurs qu'en pays wallon ; voyez par exemple, ULRIX et PAQUAY, *Glossaire toponymique de la ville de Tongres* (1908, p. 48).

Noms épiques. — La littérature a enrichi le vocabulaire usuel d'une quantité de types moraux. Les noms de héros de drames ou de romans sont fréquemment devenus noms communs, tels sont par exemple Tartuffe, Don Juan, Lovelace. M. Albert COUNSON étudie, dans les *Mélanges Chabaneau,* quelques noms de l'épopée française du moyen-âge entrés dans le vocabulaire commun (1). Il en a rassemblé une bonne vingtaine, à propos desquels il présente quelques observations. La plupart des termes typiques sont généralement péjoratifs, sinon injurieux, et ils se rencontrent le plus souvent dans les patois. Le wallon en offre des traces.

N'est-ce pas *Aiol* (Aioul), le héros de la chanson de geste portant ce nom, qui, se demande M. COUNSON, se retrouve dans l'exclamation railleuse du wallon : *èiou* ? L'emploi de *Baligand* dans le sens de vagabond, est bien connu : ce nom désigne, comme on sait, un personnage de la chanson de Roland. *Ganelon* est devenu, èn wallon également, le type du traître *(Gadèlon).* Je ne sache pas que l'émir *Gaudise* de Huon de Bordeaux ait fait figure dans le vocabulaire liégeois. *Olibrius* et *Renard,* en revanche, n'y manquent pas, non plus que *Roland.*

---

(1) *Romanische Forschungen,* t. XXIII (1907), p. 401-414.

Je ne me charge pas de décider si c'est *Rigomer* et les longs récits imaginés sur son compte qui ont donné le wallon *rigomè* « récit embrouillé » (1), mais je m'étonne que M. COUNSON n'ait pas au moins mentionné *Bayard*, si célèbre au pays de Liége. Je souhaite que, comme il en manifeste l'intention, il reprenne et développe son intéressante étude.

Nicolas Defrecheux. — Je terminerai cette chronique philologique en disant quelques mots d'une étude littéraire que M. Hans NOLTE a fait paraître en 1908, dans le Programm du Realgymnasium de Papenburg, sur *Le poète populaire wallon, Nicolas Defrecheux* (Der wallonische Volksdichter Nicolas Defrecheux).

M. NOLTE s'est appliqué à retracer la vie, à apprécier l'œuvre et l'influence du poète liégeois; nous pouvons concevoir quelque fierté à lire les éloges qu'il lui décerne et à songer que ceux-ci représentent le jugement impartial de l'étranger.

M. NOLTE fait suivre le texte de *L'avez-ve vèyou passer* et de *Lèyîz-m' plorer* d'une traduction française, de la traduction flamande de M. CUPPENS et d'une traduction allemande de son crû. La traduction française est exacte ; j'aimerais mieux : « toute ma vie est *flétrie* » que : est *gâtée*, et « elle distribuait toutes ses *économies* » que « ses *épargnes* ») ; pour autant que j'en puis juger, la transcription allemande est également fidèle ; cependant, *Mein* Schatz *is tot* me paraît exprimer une nuance un peu familière que le wallon ne contient pas ; à cet égard *mijn* lief *is dood*, de la traduction flamande, rend avec plus de vérité la nuance de tendresse discrète du vers original. Dans *L'Avez-vous vue passer?* je traduirais v. 2 : « je me suis *égarée* », v. 8 « une *communiante* » (plutôt que : une *pâquette*), v. 9 « Nulle herbe n'était *foulée* » ; v. 15 le sens est : « une autre fois causer encore avec vous », « faire avec vous un brin de causette » : « vous reporter » est incompréhensible ; v. 20 « chercherez », et non « cherchez ». Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces vétilles, l'étude de M. NOLTE ne laisse pas de se lire avec intérêt.

Elle est faite avec soin. S'adressant à un public étranger, M. NOLTE a essayé, avec un zèle méritoire, de lui faire comprendre ce qu'étaient les Wallons et la langue wallonne. Il n'a pas consacré moins de dix pages à cette initiation préalable et il a fait un sérieux effort pour se documenter. Ses idées ne sont pas toujours justes. C'est s'abuser que d'écrire : « de même que l'anglais malgré ses emprunts au vocabulaire français n'appartient pas aux langues romanes, de même le wallon en dépit de son mélange de mots français ne peut être compté dans la famille de la langue d'oïl » p. 8 et c'est se tromper, ou du moins s'exprimer obscurément que de dire : « le wallon n'est pas issu de la langue d'oïl ». Au vrai, le wallon puise sa sève au vieux tronc latin; il est comme le normand, par exemple, un dialecte roman, dérivé du latin apporté en Gaule par la conquête de César ; il a subi le sort de tous les dialectes que le français

---

(1) *Èiou* et *rigomè* sont donnés par M. G. comme wallons. J'avoue ne les avoir jamais rencontrés.

de l'Ile-de-France a, par suite des circonstances historiques, réduits au rang de patois.

Aujourd'hui encore, après la remarquable renaissance littéraire du wallon, c'est le français qui est la « langue de culture » de la Wallonie intellectuelle. Il l'est depuis plusieurs siècles à Liège ou à Malmedy, comme il l'est à Rouen ou à Dijon, et c'est pour cette raison (quoiqu'en pense M. von Gossler, dont M. Nolte rapporte les paroles en les approuvant) qu'il convient d'enseigner en français les enfants de la Wallonie prussienne.

Ces jeunes Wallons, M. Nolte les considère comme les descendants d'une population germanique. Il se trompe, et puisqu'il m'a fait l'honneur de me citer à plus d'une reprise, il me permettra de tâcher de lui préciser mon avis.

On s'appuie généralement sur un passage de César (*De bello gallico*, II, 4) pour soutenir que les Belges « descendent des Germains ».

C'est un texte qu'il convient d'éclairer par l'archéologie et par la linguistique. Or, d'une part, les Belges du IVe siècle pratiquaient l'inhumation à la mode celtique et ils n'ont commencé à incinérer les morts à la mode germanique que sous une influence gréco-latine. D'autre part, les noms des peuplades belges, de même que les noms des chefs à l'époque de César, s'expliquent par les langues celtiques. Comment admettre que ces chefs et ces peuplades aient été de race germanique ? On aura dit à César que les Belges étaient venus d'au-delà du Rhin ; il en aura conclu un peu vite qu'ils étaient Germains.

En ce qui concerne les Eburons, les Condrusi, les Paemani et les Caerosi, on leur appliquait le nom générique de *Germani*. Mais, comme l'a fait observer M. d'Arbois de Jubainville, déjà en 1877, il faut se garder de donner à ce mot le sens exclusivement ethnographique que nous lui attribuons aujourd'hui. Ces peuples n'étaient pas plus Germains dans le sens ethnographique que les *Oretani* d'Espagne qui s'appelaient *Germani* au dire de Pline, ou les *Treveri* et les *Nervii* de Belgique qui, selon le mot de Tacite (*Germanie*, 28), se vantaient d'avoir une origine germanique.

Les Belges étaient des Celtes ; ils parlaient une langue celtique à l'époque de César, et ils ont été romanisés à la suite de la conquête.

M. Nolte, pour affirmer des idées différentes sur l'origine des Wallons, allègue une opinion émise autrefois par M. Wilmotte.

A supposer que ce dernier n'ait pas ignoré l'étude de M. d'Arbois, les considérations que M. Victor Tourneur a depuis exposées dans une série d'articles du *Musée belge* [1] ; l'ont certainement fait changer d'avis ; et, d'ailleurs, après quinze années, M. Wilmotte ne rééditerait pas *Le Wallon* sans y apporter maints correctifs.

Oscar Grojean.

---

(1) Voyez *Germani-Gaesati* et *Recherches sur la Belgique celtique* (dans *le Musée Belge*, années 1902 et suiv.) ; *l'Origine des Tongrois* (Louvain, 1908) ; cf. Roland, *Toponymie namuroise*, p. 582.



La résurrection de Grétry

I.

Il n'y a pas dix ans, on aurait pu dire en parlant de Grétry : « Son nom est aussi populaire que sa musique est ignorée ». Et une telle affirmation n'eût pas été un paradoxe. La preuve, c'est que les plus profanes en matière musicale connaissaient *le nom* de l'illustre compositeur. Dame ! il y a une imposante statue de Grétry à Liége, des médaillons de Grétry sur les kiosques et dans les salles de théâtre, et des rues Grétry un peu partout. Bref, tout le monde connaissait Grétry... de nom. Mais si l'on avait demandé à nos amateurs de musique quelques détails sur la vie et les ouvrages de ce fameux Grétry, il est probable qu'on les aurait mis dans un cruel embarras. A part *Richard Cœur de Lion*, on ignorait tout de l'œuvre du maître liégeois [1].

C'est que le public — souvent bon juge, quoiqu'en puissent penser MM. les entrepreneurs de spectacles — le public apprend à connaître les partitions lyriques en les voyant à la scène, et non en les déchiffrant dans les salles de lecture de nos bibliothèques. Or, depuis plus d'une génération, la lecture des partitions était devenue le seul moyen de prendre contact avec la musique de Grétry : à part *Richard*, donné en 1880, aucun ouvrage du maître n'avait figuré au répertoire du théâtre royal et national de la Monnaie. On reste confondu devant un pareil dédain, quand on

---

[1] En 1899, un directeur de chorale nous affirmait sans sourciller que Grétry était l'auteur d'un bien joli pas-redoublé intitulé : *Valeureux Liégeois*. (Authentique).

songe à la vogue extraordinaire dont jouissaient autrefois l'*Épreuve Villageoise*, l'*Amant Jaloux*, et tant d'autres chefs-d'œuvre : De 1783 à 1829, *la Caravane* obtint à l'Opéra de Paris le chiffre fabuleux et sans précédent de 529 représentations ! Aucune production de Gluck n'a pu fournir une aussi longue carrière. Il est vrai que Gluck, lui aussi, fut proscrit du répertoire en même temps que Grétry. Et ainsi, les illustres créateurs de la tragédie et de la comédie lyrique, partageant la même disgrâce, durent céder le pas devant le flot montant du romantisme et du néo-italianisme... Mais leur œuvre est de celle qui résiste au temps et aux caprices de la mode. Gluck a réapparu en triomphateur sur notre première scène lyrique : on se rappelle les glorieuses reprises d'*Orphée*, d'*Alc ste* et d'*Armide...*

Aujourd'hui, l'heure de Grétry semble avoir sonné, et nous assistons à une véritable résurrection : artistes, critiques, musicologues, se mettent de la partie. Grétry intéresse tout le monde : on remet à l'étude ses partitions, on discute ses théories artistiques, on analyse ses *Essais sur la musique*, on refait sa biographie. Bref, on rend une tardive justice à un grand artiste wallon, que naguère encore M. Albert Giraud — poète flamand — qualifiait dédaigneusement de *petit maître !* (1)

*
* *

A notre ami Charles Gheude revient l'honneur d'avoir provoqué ce mouvement de salutaire réaction. Fervent admirateur de la musique de Grétry, il sut, dès 1904, la faire apprécier et applaudir par les auditoires de nos universités populaires. Conférencier éloquent et sincère, il fut aidé dans sa tâche par quelques artistes qui partageaient sa foi et qui interprétèrent devant un public non prévenu quelques fragments de l'œuvre du maître. Pour la plupart des auditeurs, ce fut une révélation et l'on accueillit avec enthousiasme les qualités de grâce, de charme et d'émotion dont est faite cette musique qu'on entendait pour la première fois...

En mars 1906, Charles Gheude publiait sa conférence à cette même place, dans le n° 3 (XIVe année) de *Wallonia*. Dès lors, l'impulsion était donnée. De toutes parts surgirent des conférenciers et des artistes qui unirent leurs efforts pour faire rendre à l'œuvre de Grétry la place légitime qu'elle doit occuper dans l'évolution

---

(1) Article paru en janvier 1906 dans *Antée*, revue aujourd'hui disparue.

de l'art musical. Un succès complet couronna cette belle émulation. A Bruxelles, à la *Jeune Wallonie* de Charleroi, à l'*Université Populaire* de Marcinelle, aux *Réunions Populaires* de Frameries, de Dour, partout enfin, l'on acclama la musique du vieux maître et avec elle, celle du XVIIIe siècle français. L'on profita, en effet, de la circonstance pour exhumer de délicieuses romances de MONSIGNY et des extraits d'œuvres de PHILIDOR, DUNI, FAVART et CAMPRA.

Les Sociétés chorales elles-mêmes apportèrent leur tribut à l'œuvre de réhabilitation, et il nous souvient d'avoir entendu entr'autres, en 1906, les chœurs des *Deux avares* et de *Colinette à la Cour*.

On le voit, Charles GHEUDE avait provoqué un indéniable revirement d'opinion. Le mot n'est pas trop fort puisqu'aussi bien, cette révolution dans les idées obtint la consécration des critiques les plus justement appréciés.

MM. Henri de CURZON et Romain ROLLAND, notamment, se sont surtout efforcés à dissiper les préventions injustifiées, qu'une génération ignorante nourissait à l'égard de Grétry et des musiciens de son temps (1). De l'étude de M. H. DE CURZON, il y a surtout à retenir les chapitres consacré à l'orchestration et aux idées de GRÉTRY. Certes, comme harmoniste, GRÉTRY manque parfois de métier, mais on peut se demander si la simplicité de son instrumentation n'est pas voulue. N'oublions pas que par principe, il ne faisait dire à la musique que ce qu'elle devait dire, *et rien de plus.* « Une beauté inutile » dit-il dans ses *Essais* « est une beauté nuisible ». Au surplus, il faut se garder de juger l'orchestration de GRÉTRY en la comparant aux procédés de nos compositeurs modernes. En 1750, la musique d'accompagnement se réduisait au quatuor à cordes : la célèbre *Serva padrona*, de PERGOLÈSE, ne comporte à l'orchestre que huit violons, deux altos, deux violoncelles et une contrebasse. Et pourtant cet ouvrage s'entend encore avec plaisir, ainsi que l'a prouvé la reprise qu'on en a faite récemment au théâtre Molière à Bruxelles. A notre compatriote GOSSEC — un Wallon par trop oublié — revient le mérite d'avoir renforcé l'orchestre de la Comédie Italienne (Opéra-comique) en ajoutant au quatuor les

---

(1) Henri de CURZON : *Grétry*. Paris, Henri Laurens, éditeur 1907. — Romain ROLLAND : *Grétry*, dans la *Revue de Paris* du 15 mars 1908. — Voir aussi l'étude de M. Arthur POUGIN, sur *Monsigny*. Paris, Fischbacher, éditeur, 1908.

hautbois, les cors et les bassons, ce qui fut remarqué et applaudi lors de la représentation de son opéra *Les Pêcheurs* le 7 Juin 1766.



Statue de Grétry, à Liége.

Place du Théâtre.

Ajoutez à ces instruments la flûte traversière, et vous aurez toute la masse orchestrale dont disposait Grétry quand il écrivit ses premières œuvres (1).

(1) Grétry introduit les clarinettes dans l'orchestration de *Zémire et Azor* (9 novembre 1771). Il paraît avec les trompettes dans *Richard* (1784), et avec les trombones dans *Anacréon* (1797). Toutefois, c'est à Gluck qu'on doit l'admission des trombones à l'orchestre (*Iphigénie en Aulide*, 19 avril 1774).

Peu ou pas de cuivres, voilà certes une réelle cause de faiblesse pour nos oreilles modernes. Ajoutons que l'emploi des cors était très restreint. Les cors dont on se servait autrefois étaient de véritables trompes de chasse dont on ne pouvait tirer que quelques notes bien définies de la gamme diatonique. Impossible d'en obtenir une succession de demi-tons et plus impossible encore de passer d'une gamme à une autre, sans modifier ou remplacer l'instrument.

On le voit, les seuls instruments de cuivre tolérés jadis étaient d'un emploi pour ainsi dire nul ; ils se bornaient à soutenir les ensembles, sans plus.

Il n'y a donc aucune comparaison possible entre les orchestres d'autrefois et ceux d'aujourd'hui ; les ressources polyphoniques se sont accrues par l'introduction de la harpe et par l'invention des instruments à coulisses, à clefs ou à pistons.

Pour juger l'instrumentation de Grétry, il faut donc la mettre en regard avec celle de ses contemporains. Hâtons-nous d'affirmer qu'elle supporte victorieusement la comparaison.

Au point de vue de la correction harmonique, du pittoresque et surtout de la recherche des effets, l'orchestration de Grétry marque un progrès considérable. Et parmi ses contemporains (Gluck n'est venu en France qu'après) il n'y a véritablemeut que Gossec et peut-être Philidor qui puissent lui être comparés. Tous les autres compositeurs de l'époque manient l'orchestre avec ignorance et gaucherie, à commencer par le grâcieux et sensible Monsigny.

A l'examen des partitions, il semble bien pourtant que l'instrumentation de Grétry soit un peu nue, et c'est ce qui l'a fait qualifier telle par la plupart des musicographes.

Mais quelle surprise n'éprouve-t on pas, quand, après avoir déchiffré ces partitions, on a le bonheur de les entendre convenablement interpréter ! C'est alors seulement qu'on peut se rendre compte des *intentions* que Grétry a placées dans son orchestre. Par des moyens très simples, dont le secret semble perdu, il rend son instrumentation tour à tour ironique, sentimentale, voluptueuse, pathétique, et toujours dans une juste mesure et aux endroits voulus. Si c'est là ce que l'on appelle de l'indigence, il paraît bien que cette indigence est une des faces du génie. Qu'après cela Grétry ait commis des solécismes, il n'y a que les cuistres pour les lui reprocher. Grétry a dit quelque part : « Je commets des fautes d'orthographe, mais je veux les commettre ».

Cette boutade a longtemps fait la joie des émules de Marsyas, qui n'ont pas manqué si belle occasion de rappeler certain renard de la fable...

Eh quoi ! les plus grands musiciens n'ont-ils pas commis *sciemment* de ces fautes d'orthographe quand elles leur paraissaient devoir produire des effets nouveaux ? SPONTINI s'en montra prodigue et GLUCK lui-même, l'immortel GLUCK, ne laissa pas d'exciter sur ce point la verve des peseurs d'accords. Et que sont de nos jours les dissonances de M. DEBUSSY, sinon des solécismes voulus ? Cela a-t-il empêché *Pelléas et Mélisande* d'être porté aux nues ?...

Il nous paraît que M. Henri de CURZON — dont l'excellent petit livre mérite d'ailleurs d'être lu et relu — n'a pas suffisamment justifié GRÉTRY du reproche de manquer de métier. En revanche, il est le premier qui ait pris la défense de ses ouvrages didactiques et de ses *Essais sur la musique*. Écoutons-le :

« La valeur de ces volumes est toute musicale ; c'est la claire » vue, c'est l'esprit original et indépendant, ce sont les idées » neuves d'un musicien qui nous attachent ici, et point du tout » son style ou sa pensée morale. Au reste, comme tout « ce que » l'on conçoit bien », tout ce qu'on a continuellement porté dans » son esprit et dont l'expression se trouve un jour formulée » comme un fruit arrivé à maturité, l'œuvre était réellement » réussie. Il est un peu surprenant qu'il faille la *défendre* aujour- » d'hui, et je ne puis comprendre le ton de railleuse indulgence » qui est devenu comme traditionnel parmi les biographes de » Grétry. Il n'y parle, nous assure-t-on, que de lui et de ses » œuvres... Mais naturellement. Reproche étrange que l'on fait » encore et fera toujours aux écrivains qui publient des » « mémoires ». C'est par leur personnalité avant tout qu'ils » nous intéressent ! Et de quoi veut-on donc que Grétry eût » parlé ? De ce qui lui était étranger, de ce qu'il ne savait pas ? »

Disons-le bien haut : ceux qui ont accusé GRÉTRY de manquer de modestie n'ont pas même pris la peine de le lire et se sont contentés de répéter les uns après les autres une calomnie passée à l'état de tradition.

---

(1) Voir notamment un passage d'*Armide* signalé par M. COMBARIEU, dans son ouvrage : *La musique*, page 63. Ce passage est d'une incorrection *voulue*.

A vrai dire, la lecture des *Essais* paraît pénible au premier abord pour des yeux accoutumés aux éditions de luxe de nos imprimeurs modernes. Les trois volumes parus en 1797 — et même ceux de l'édition Mees, postérieure de trente ans, — revêtent un aspect plutôt rébarbatif.

M. Romain ROLLAND, en critique consciencieux, n'a pourtant pas reculé devant une étude approfondie de ces *Essais* : Il nous en rend compte en des pages remarquables parues dans le numéro du 15 janvier 1908 de la *Revue de Paris* (1). Avec une belle audace et une rare indépendance, M. Romain ROLLAND fait table rase de tout ce qui a été dit avant lui (2) concernant les *Essais*. Il s'en suit qu'il nous donne une étude concise, personnelle, impartiale et surtout définitive.

Pour bien juger de la valeur et de l'originalité de cette étude, il faut se rappeler qu'au regard des fabricants de dictionnaires, les *Essais* pèchent par l'excès d' « autogobisme », par le manque de style, et enfin par l'inanité des théories qui y sont développées (3).

Ecoutons maintenant M. Romain Rolland ; bien entendu, il ne se donnera pas le facile plaisir de réfuter ni même de dédaigner d'aussi évidentes âneries ; il fait mieux, il les ignore.

« Il n'est pas de musicien qui nous soit aussi bien connu. Il » s'est décrit, dans le dernier détail, suivant la mode du » temps, — la mode indiscrète des Confessions de son » ami Rousseau. — Il s'est décrit dans ses charmants *Mémoires,* » *ou Essais sur la musique*, en trois volumes, imprimés en 1797, » par arrêté du Comité d'instruction publique, sur une demande » signée de Méhul, Dalayrac, Cherubini, Lesueur, Gossec et » appuyée par Lakanal. Car Grétry était alors le citoyen Grétry, » inspecteur du Conservatoire de musique ; et son œuvre pré- » tendait avoir un objet d'utilité civique. Peu de livres sur la

---

(1) Voy. aussi Romain ROLLAND : *Musiciens d'autrefois*. Paris, Hachette, 1908.

Mademoiselle PELLETAN, dans son édition d'*Iphigénie en Aulide* signale que GLUCK écrit avec une négligence incroyable, au point de confondre une partie avec l'autre.

(2) Ce qui ne l'empêche pas d'adresser un furtif éloge — d'ailleurs mérité — à l'ouvrage de Michel BRENET : *Grétry*, paru en 1884 dans les Mémoires couronnés de l'Acad. roy. de Belgique.

(3) Pour FÉTIS, les *Mémoires* de Grétry devraient être intitulés *Essais sur MA musique* ; pour M. Félix CLÉMENT, GRÉTRY *se mire dans sa prose* ; pour M. LAVOIX fils, il *fait un sort à chacune de ses mesures* ; pour le *Grand Larousse* enfin, GRÉTRY, musicien ignorant, a prouvé par ses *Essais* qu'il ignorait aussi l'art d'écrire !

» musique sont aussi débordants d'idées, et en suggèrent autant ; » la lecture en est facile, et même agréable, — ce qui n'est pas un » petit mérite dans un ouvrage intelligent. — En prose, comme en » musique, Grétry écrit pour tout le monde, « même pour les gens » du monde », dit-il. »

Un peu plus loin :

» Enfin la composition du livre est des plus décousues, en dépit » — ou en raison -- de luxe de divisions, subdivisions, livres, » chapitres, etc...

« Et, malgré tout, il est charmant, parce que tout est chez lui » naturel, spontané ; et il a tant d'esprit ! « Vous êtes musicien et » vous avez de l'esprit ! » lui disait Voltaire, étonné et narquois.

« Il y a dans ses *Mémoires* deux choses principales, aussi inté- » ressantes l'une que l'autre : ses souvenirs et ses idées.

« Dans ses souvenirs, il se décrit minutieusement, et il ne nous » fait grâce de rien : son tempérament physique, ses rêves, ses » indispositions, son régime de nourriture, certains détails inat- » tendus de sa toilette intime. C'est un des documents les plus » précieux pour connaître la formation d'un artiste, une des » rares autobiographies de musiciens où l'on trouve réunies deux » conditions qui ne vont pas souvent ensemble : un artiste qui » sache se décrire, et un artiste qui vaille la peine d'être décrit.

« Il faudrait un livre, dit encore M. Romain ROLLAND, pour » examiner, comme elles le mériteraient, toutes les idées ingé- » nieuses, géniales ou saugrenues qui pullulaient dans ce petit » cerveau toujours en ébullition ; sa fécondité d'invention est » incroyable ».

Suit l'analyse de ces idées, dont quelques-unes sont divinatrices puisque GRÉTRY a prévu le *duodrama*, l'orchestre caché (comme à Bayreuth), le théâtre en plein air ; il a prédit la *symphonie pathétique* de TCHAÏKOWSKI, la symphonie avec orgue (réalisée par M. SAINT-SAËNS), la symphonie dramatique de BERLIOZ et de M. Richard STRAUSS... cet art tout-à-fait opposé au sien !

***

M. Romain ROLLAND commente ensuite plusieurs pages des *Essais*; il en reproduit quelques-unes véritablement émouvantes, celles où GRÉTRY nous fait assister à l'agonie et à la mort de sa fille Antoinette, âgée de seize ans... : « il se trouve que ces pages de Grétry sont les plus belles qu'il ait jamais écrites, plus belles que

toute sa musique, car le malheureux homme s'y est mis lui-même ».

On le voit, pour M. Romain Rolland, Grétry à éminemment d'esprit, son style sait parfois nous arracher des larmes, et ses idées géniales sont exposées avec clarté!... Oh ! triples cuistres qui prétendiez qu'il ignorait l'art d'écrire !

Et pour terminer, un dernier extrait :

« Si le pouvoir de création personnelle avait égalé chez Grétry
» sa divination d'intelligence, il eût été un des premiers génies
» musicaux du monde ; une partie de l'évolution musicale du XIXe
» siècle se reflète dans cet esprit de l'ancienne France, et par lui
» s'opère la jonction de l'art de Pergolèse avec l'art de Wagner,
» de Liszt et de Richard Strauss. »

II.

Un tel mouvement d'opinion, encouragé par l'appui de la critique, devait évidemment aboutir à l'exhumation des œuvres de Grétry. Mais ce serait mal connaître MM. les directeurs de théâtre que de les supposer prêts à emboîter spontanément le pas à l'opinion publique......

Une des œuvres de jeunesse de Grétry, *Le tableau parlant*, vient d'être reprise triomphalement au théâtre de la Monnaie (Mars 1909). Mais nos amateurs wallons n'avaient pas attendu 1909 pour donner au public la satisfaction qu'il demandait. En août 1907, à Spa, l'Union des Élèves des Conservatoires interpréta à deux reprises *Zémire et Azor* (joué depuis, à Gand, en Suisse et à Bruxelles). En 1908, à Liége, à l'occasion du soi-disant centenaire de la mort de Grétry, il y eut une représentation de *Richard-Cœur-de-Lion*.

Quelques mots au sujet de ces manifestations. La reprise de *Zémire et Azor* à Spa faisait partie d'un projet assez téméraire : organiser annuellement des « cycles » de compositeurs belges, anciens et modernes, des cycles Grétry à Spa, des des cycles flamands à Anvers et des cycles de langue française à Bruxelles. A notre connaissance, on n'alla pas au-delà du « cycle Grétry » dont *Zémire et Azor* fit tous les frais.

Il n'importe, la représentation de Spa marque une date et une victoire. A part la mise en scène, qui était rudimentaire, l'Opéra-féerie de Grétry fut interprété d'une façon fort satisfaisante par Mlle Tyckaert, MM. Maquaire, Delaye et Wichel. Quant à l'orchestre, il fut au-dessus de tout éloge. La direction en était

confiée à M. Mathieu, le savant directeur du Conservatoire de Gand. M. Mathieu avait mis tous ses soins à ce que la partition de Grétry fût exécutée *telle que Grétry l'avait écrite*. Bref, ce fut une modeste mais réelle reconstitution artistique.

Nous l'avons dit, *Zémire et Azor,* joué un peu partout en 1908, vient d'être repris aux Matinées du Théâtre Molière ([1]). Et cette fois, les amateurs ont tremblé ! Les journaux n'avaient-ils pas annoncé que l'opéra de Grétry allait être joué « dans la version de 1846 », c'est-à-dire revu, corrigé et considérablement massacré par le maître rafistoleur Ad. Adam ? Heureusement, ce ne fut qu'une alerte, et *Zémire et Azor* fut interprété dans la version originale de 1771, à la réserve de quelques suppressions (le charmant entr'acte à deux temps qui précède le 4e tableau, notamment, fut escamoté). Les représentations du Molière eurent un succès triomphal, dû uniquement à la valeur de l'œuvre (comme le constate M. Lucien Solvay, qui mène en ce moment le bon combat en faveur de Grétry et de Monsigny). Certes, les interprètes étaient en général excellents (surtout le ténor M. Lheureux) mais on sentait, au manque de cohésion des divers éléments, que les répétitions avaient été insuffisantes. De plus, le rôle de Sander, écrit pour basse-taille (baryton), avait été confié à M. Van Grün (basse grave) pour qui l'on avait dû baisser d'une tierce certains passages.

Néanmoins, ici comme à Spa, il faut se féliciter du respect dont fut entourée l'œuvre de Grétry. Elle ne fut l'objet d'aucun remaniement, d'aucune profanation.

Il était malheureusement réservé à Liége, berceau de Grétry, de voir commettre pareil sacrilège. L'été dernier (1908) une troupe — composée de Liégeois, circonstance aggravante — déchira à belles dents le chef-d'œuvre immortel qui a nom *Richard-Cœur-de-Lion.*

A Liége, où le culte de Grétry est resté si vivace, à Liége où l'on devrait tenir pour une mauvaise action toute retouche à l'œuvre du compositeur, on a représenté *Richard* dans la version de 1841, c'est-à-dire avec nouvelle orchestration d'Ad. Adam. Ce fut un pitoyable déchaînement de cuivres ! Les trompettes et pistons n'arrêtèrent pas un instant, et les trombones s'en donnèrent à coulisse que veux-tu.

([1]) A la demande générale du public, une représentation supplémentaire fut donnée en soirée en mai dernier.

Pauvre Grétry, lui qui était l'ennemi juré de ce qu'il appelait la *musique à coups de canon !* Lui qui avait prévu les retoucheurs dans ses *Essais :* « Quelque compositeur s'en chargera peut-être » (des remaniements) ; mais je l'invite à se bien pénétrer du sen- » timent de ma musique ; qu'il sache bien ce qui y est pour qu'il » sente le danger de l'obscurcir par des accessoires, par des rem- » plissages que je regarde souvent comme l'éteignoir de l'imagi- » nation. »

Panvre Grétry ! et pauvre Adam surtout, qui, bien loin de sentir le danger signalé dans les *Essais*, écrivait complaisamment » en 1841 : « Tout était à faire (*sic*), mais aussi quel intérêt il était » facile de mettre dans l'instrumentation [de Grétry] » !

Par intérêt, Adam entend sans doute des sonneries et des fanfares...

La partition de Grétry ne prévoit, en fait de cuivres, que les cors, et *à une seule scène* du deuxième acte (grand air : Si l'Univers entier m'oublie) les trompettes *avec sourdines* destinées à rappeler la gloire passée du héros » (note de Grétry).

Au lieu de cette fraîche et simple instrumentation fleurant bon le XVIIIe siècle, on bouleversa les scènes villageoises de *Richard* à coup de tambours et de pistons. Ce fut le cas pour la « *chanson* à *boire* », pour la ronde « *Quand les bœufs vont deux à deux* ». Seuls les couplets d'Antonio : « *La danse n'est pas ce que j'aime* » ont trouvé grâce devant Adam. C'est tout ce qui est resté de Grétry et de son chef-d'œuvre.... Ajoutons que le rôle de Richard, écrit pour second ténor, avait été confié à un baryton, d'où nécessité d'escamoter les passages élevés, notamment le *la* aigu de l'air : « *O Richard, ô mon Roi !* ». Mais peut-être s'agit-il, ici encore, d'un « arrangement » de ce bon Adam.

Ce n'est point de cette façon qu'il faut entendre la reprise des chefs-d'œuvre de jadis. Avec notre goût actuel, « la simplicité, la pureté, la sincérité de ces partitions sont encore leurs meilleurs titres de recommandation. Que le directeur avisé qui les remettra en lumière ne s'inquiète que de les placer dans leur vrai cadre. »

Ces conseils de M. de Curzon semblent avoir été écoutés par MM. Kufferath et Guidé, directeurs du théâtre de la Monnaie... Ils ont donné tous leurs soins à la reprise du *Tableau parlant* et la presse quotidienne ne leur a pas épargné les éloges.

Éloges mérités d'ailleurs, car tout a été parfait dans cette reprise : choix des interprètes, qualité des voix, mise en scène, orchestre scrupuleusement conforme à la tradition (l'excellent

M. Lauwereyns y avait veillé). Aussi de nombreux amateurs wallons ont-ils saisi l'occasion — trop rare — de savourer et d'applaudir une des œuvres des plus caractéristiques — si pas des meilleures — du maître liégeois.... Mais, hélas ! on ne s'est décidé à jouer du Grétry qu'à la fin de la saison, pour ainsi dire en cachette. Sans doute, l'on a eu crainte des sarcasmes de certains snobs qui préfèrent le bruit à la mélodie, et les combinaisons apocalyptiques à l'harmonie naturelle.... Un critique n'a-t-il pas trouvé que le *Tableau parlant*, bien que contenant de très jolis motifs, sentait un peu le ranci ? O doux pédant ! Mais, à ce compte, Molière, Rubens, la Vénus de Milo, l'Acropole sentent le ranci !..... Il est piquant de constater que de tous les artistes, les musiciens sont les seuls enclins à mépriser le passé. Il ne viendra jamais à l'esprit d'un peintre ou d'un sculpteur de dénigrer les primitifs de leur art. Mais les amateurs de musique moderne traiteront volontiers Lully de vieille perruque et Rameau d'assommant radoteur......

Laissons vaticiner ces risibles pontifes et apprécions la beauté et la sincérité, d'où qu'elles viennent. Notre admiration pour Debussy et César Franck ne nous empêche pas d'aimer l'art d'un Gluck, d'un Mozart ou d'un Grétry. Surtout ne comparons pas entre eux ces artistes si divers, et si nous les jugeons, plaçons-nous à l'époque où ils ont enfanté leurs chefs-d'œuvre. Demandons-nous seulement s'ils ont été probes, s'ils ont eu du génie et s'ils savent nous émouvoir.....

* * *

Grétry est ressuscité. Son œuvre a réapparu — bien timidement — sur la scène de la Monnaie.... Pour la prochaine saison, on nous annonce une reprise de *Richard*.... La ville de Liége se devrait d'exhumer *l'Amant jaloux* et *l'Épreuve villageoise*. C'est dans ces deux ouvrages surtout que Grétry a le mieux appliqué ses théories : la vérité dans la déclamation et la peinture musicale des caractères. De plus, *l'Épreuve villageoise* est précédée d'une ouverture tout à fait caractéristique, «exempte», même au dire de Félis Clément, « de toute gaucherie instrumentale ».

Pouvons-nous espérer voir jouer les deux ouvrages *seuls*, ou tout au moins entourés de productions du XVIIIe siècle ? (1)

---

(1) Ce vœu peut sembler bizarre, après notre profession de foi d'éclectisme. Pourtant, lors des représentations de la *Habanera* (de M. Laparra), *le Tableau parlant* fut joué comme lever de rideau. Ces deux œuvres, dont

En 1910, l'exposition de Bruxelles va attirer une foule d'étrangers dans notre pays. L'on s'apprête à leur faire admirer les productions de nos peintres et de nos sculpteurs. Depuis Rolland de Lassus jusqu'à MM Jongen et Vreuls, nous avons toute une pléiade de musiciens de talent qui ont contribué à la renommée artistique de notre petit coin de terre. Ce serait un acte de lèse-patriotisme de les laisser dans l'oubli.

Surtout, qu'on n'oublie pas Grétry. Qu'on n'oublie pas non plus Gossec, ce Hennuyer, créateur de la symphonie. Le mouvement est donné ! Aux dilettanti et surtout aux dilettanti wallons de le maintenir et de l'amplifier.

Louis DUFRANE.



l'une est peut-être scientifique et l'autre à coup sûr artistique, s'adressaient à des publics totalement différents. Il en résulta que les « snobs » prirent l'habitude d'arriver au spectacle après la fin du *Tableau*. D'autres spectateurs, qui avaient assisté à la première représentation de ces deux ouvrages, n'y retournèrent plus, pour ne pas s'exposer à une seconde audition de la *Habanera*. C'était bien assez de supporter une fois l'opération de *laparratomie*, a dit un impitoyable faiseur d'à peu près.

Il vaut donc mieux s'adresser *au même public* durant toute une représentation. La dernière du *Tableau* fut donnée en même temps qu'*Orphée*, ce qui satisfit tous les spectateurs.



Le Pèlerinage à N.-D. de Walcourt

V

Les Marches.

1. Leur origine.

Dès le haut moyen-âge, le mot *marche* (du german. *marka*) servit à désigner les provinces frontières d'un empire. Les marches étaient gouvernées par des commandants militaires nommés margraves ou marquis.

Quoi qu'on en ait dit, ce ne peut être de là que vient le nom de « marche » donné aux compagnies militaires qui font escorte aux processions religieuses. Il est beaucoup plus simple de voir dans ce mot un emploi d'un des sens bien définis (1) du mot « marche » : mouvement par lequel une troupe, un cortège, une procession, un convoi, etc., défile dans un certain ordre. Tout qui aura vu une marche de l'Entre-Sambre-et-Meuse (2) se sera rendu compte que l'idée de « défiler » et l'idée d'« ordre » sont à la base des préoccupations de nos braves Marcheurs — et la cause de tout le pittoresque du spectacle qu'ils offrent.

Ces Marches dites « militaires » jouissent depuis des siècles de la vogue populaire. L'idée de ces escortes armées remonte incon-

---

(1) Hatzfeld-Darmesteter, *Diction. général de la Langue française*, s. v°.

(2) L'Entre-Sambre-et-Meuse, sous le rapport de ces démonstrations, détient le record, pour ne pas dire le monopole. En effet, à de très rares exceptions près — Jumet (Heigne), par exemple — nulle part. en Belgique et à l'étranger, n'existe encore, je crois, cette coutume de faire escorter les processions votives par des détachements militaires formés en vue de cette mission.

Jadis, le pèlerinage de N. D. de Foy, à Rochefort, était accompagné, tous les sept ans, d'un corps armé formé par les habitants. (*Wallonia*, t. VII, p. 53). A Renaix, également, des hommes armés accompagnaient le tour de St Hermès. (*Wallonia*, t. XV, p. 163).

A Anderlues, antérieurement à 1903, un groupe de marcheurs armés prenait part à la procession St Médard, qui sort le dimanche suivant le

testablement à des temps reculés. Lorsque le christianisme fut définitivement implanté sur notre sol, le zèle des fidèles se manifesta par ces sortes de pèlerinages; les statues des saints aimés étaient portées triomphalement par les chemins. On allait les déposer pour quelques instants dans un sanctuaire vénéré — parfois éloigné de plusieurs lieues du point de départ — et après bon nombre de chants pieux et de salves de mousqueterie, on les reportait au lieu de leur résidence. Ces processions annuelles, à jour fixe, suivaient toujours le même itinéraire.

Si les marches militaires ne s'occupaient pas de la garde de nos frontières extérieures, elles veillaient, en armes, avec un soin jaloux, à la sécurité des reliques qu'elles escortaient et à celle des fidèles qui les accompagnaient; car en ces temps souvent troublés, il y avait des bandes de malandrins dans le pays boisé de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les rôdeurs ne respectaient rien. Quelquefois aussi les processions étaient attaquées par des seigneurs pillards qui, croyant avoir quelques représailles à exercer, rançonnaient les passants et tentaient de s'emparer des riches trésors des églises et des superbes bannières qui défilaient sous leurs yeux [1].

On conçoit de quelle utilité étaient les marches militaires au moyen âge. Elles rendirent de réels services jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, époque à laquelle la paix des campagnes fut, pour la première fois, solidement établie.

Antérieurement au XVI[e] siècle, je n'ai retrouvé aucun docu-

---

8 juin. (Cfr. Félix Hachez, *La Commune d'Anderlues*, dans *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, 1903, pp. 366-368).

Le Règlement de la Compagnie des anciens Arbalétriers de Visé, qui date de 1611, porte en son article 13 : « Tous confrères seront obligés à la marche » de la feste Dieu, esquipé dans toutes les formes en se tenant paissible » sans aulcune extravagance, faisant chacun leur devoir à qui mieux, je » veux bien dire tirer dans les décharges, sans faire aulcune faute et bien » écouté à celuy qui nous comandent pour cet effet. » (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X, 1870, p. 278).

Non loin de Mons, à Saint-Symphorien, une coutume curieuse se pratiquait autrefois à la procession qui sort le jeudi après la Pentecôte. De distance en distance, on élevait des barrières ; les soldats ou sapeurs improvisés qui ouvraient la marche, devaient faire l'assaut de ces embuscades défendues par d'autres personnages qui figuraient les diables. La sortie de cette procession est rappelée dès la fin du XIV[e] siècle. (Communication de M. Matthieu dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. X, 1895, pp. 215-216).

(1) Communication de M. Kaisin dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. X (1895), pp. 216-217.

ment signalant la participation de ces compagnies armées aux processions (¹).

2. — Leur caractère actuel.

Le caractère de ces marches a quelque peu changé depuis leur origine ; elles ne sont plus envisagées actuellement que comme une source de profits pour le commerce local et il est presque de règle que les « compagnies » ne se rendent plus dans les villages étrangers qu'à charge de réciprocité.

Ce changement est tellement vrai que catholiques, libéraux et socialistes, athées comme croyants, participent indifféremment à ces... parties de plaisir. Aussi, Mgr Heylen, évêque deNamur, a-t-il décidé de supprimer ces « marches » par voie d'extinction ; elles sont encore tolérées là où elles ont toujours existé, mais il ne permet plus d'en créer de nouvelles ou de rétablir celles qui ont cessé, ne fût-ce qu'une année.

C'est ainsi qu'au point de vue religieux, les marches de Fraire, Yves-Gomezée, Pry, Vitrival, Chastrès, etc., sont supprimées. Je dis « au point de vue religieux », car les habitants ne l'entendent pas de cette oreille là : leurs parents et leurs grands-parents ont toujours « marché », disent-ils, et ils prétendent continuer à le faire également. D'où conflit, dans plusieurs localités, entre le curé et ses paroissiens.

A Chastrès, notamment, où il y avait eu interruption pendant 6 à 7 ans, les habitants décidèrent de se remettre à « marcher » cette année (1908). Ils en informèrent donc M. le Curé ; celui-ci, conformément aux instructions reçues de son évêque, leur répondit

---

(¹) LAHAYE, *loc. cit.*, p. CXXI, rapporte qu'il a rencontré dans le *Compte communal de 1545-1546* et dans celui *de 1595-1596* de Walcourt, la mention d'« une assez large allocation pour la grande procession du tour Notre-Dame. » La commune faisait remettre en état les ponts jetés sur les ruisseaux que » devait traverser le pieux cortège, elle engageait les musiciens et four- » nissait la poudre pour les compagnies militaires qui faisaient escorte » à la statue miraculeuse ; elle leur offrait même des rafraîchissements. »

D'un autre côté, *le compte de l'église de Pont-de-Loup pour l'an 1659* comprend le poste ci-après : « Item donné à Nicolas Debry pour avoir » achaptez de la pouldre le jour de la procession come par ordonnance de » monsieur le pasteur 40 patars. » (Cité par OLIVIER GILLES, *La dîme et autres droits ecclésiastiques dans l'ancien bailliage de Châtetet*, dans *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. II, 1868, p. 269.

Enfin, d'après les archives de la ville de Fosses, la marche de St Feuillen avait déjà lieu en 1569. (CH. KAIRIS, *Notice historique sur la ville de Fosses*, Liége, 1858, p. 67).

qu'il ne pouvait les accompagner. Ils ne se tinrent pas pour battus et le 15 août, jour traditionnel, ils se mirent en route suivis des femmes et enfants récitant leur chapelet. Comme jadis, on s'est arrêté aux chapelles où les décharges ordinaires eurent lieu. Bref, aucun changement, à part l'absence de la statue de St-Roch et du curé. Mais pour la prochaine sortie, si ce dernier ne veut pas céder, les habitants sont décidés à acheter un saint de leurs deniers. Voilà où les choses en sont !

Comme je viens de le dire, les « marches » ont complètement perdu leur caractère religieux et on peut prévoir que dans un avenir plus ou moins prochain, les abus seront devenus tellement grands que le clergé, pour ne pas jouer un rôle ridicule, devra forcément s'abstenir, malgré les velléités de résistance des habitants. Alors ce sera la fin à brève échéance.



Un groupe de sapeurs. (1)

Si les « marches » se modernisent, les formalités qui président au recrutement des officiers ont gardé leur caractère archaïque : la chaîne traditionnelle n'est pas brisée. A part Gerpinnes (2) et

(1) Ce cliché et les deux suivants ont été faits d'après des photographies que je dois à l'obligeance de M. Eug. Scaillet.

(2) Voyez *Wallonia*, t. II (1894) pp. 138 et ss.

Fosses, où les aspirants officiers, en guise d'engagement, brisent à leurs pieds un verre qu'ils ont au préalable vidé d'un trait, presque partout ailleurs — et c'est le cas pour Walcourt — les places sont mises aux enchères et adjugées aux plus offrants. L'argent reçu à cette occasion sert à payer les boissons et autres dépenses faites en commun. A Anderlues, les officiers étaient nommés par la voie du vote et restaient en fonctions jusqu'au moment où ils démissionnaient.

Dans certaines localités — Laneffe, par exemple — où la politique joue souvent un grand rôle, l'acharnement est toujours très grand entre les compétiteurs. C'est ainsi que ceux qui « marchent officiers », selon l'expression consacrée, payent souvent jusque 40 fr. leur place, sans compter les frais de location de la tenue, qui peuvent être évalués de 15 à 20 francs. A cela, il faut encore ajouter qu'ils sont quasi forcés de payer à boire aux hommes qui se mettent sous leurs ordres. Comme on le voit, le plaisir de parader quelques heures est assez coûteux.

En règle générale, les « marcheurs » revêtent de vieilles défroques militaires qu'ils prennent en location. Les costumes de zouaves, grenadiers, sapeurs, voltigeurs ont leurs préférences. Parfois, ils adoptent des tenues fantaisistes ou sacrifient à l'actualité. Jadis, dans certaines communes, notamment à Gourdinnes, on se contentait d'avoir, comme tenue, un pantalon blanc et un sarrau, mais actuellement cette coutume est partout abandonnée. A Anderlues, les marcheurs se faisaient confectionner un costume militaire qui leur appartenait et leur servait jusqu'à usure.

Pour plus de fidélité avec l'ancien cérémonial militaire, les tambours qui précèdent les compagnies sont presque partout accompagnés de fifres (1).

Ces milices, qui n'ont rien de belliqueux, bien que la poudre se fasse entendre de temps en temps, sont composées de gens de tout âge parmi lesquels on remarque parfois, à côté de vieillards décrépits, des bambins de cinq ou six ans, déjà costumés. On voit encore entre leurs mains des armes à peu près contemporaines de l'invention de la poudre ; elles passent de père en fils et servent ainsi à plusieurs générations. En 1813 ou 1815, des troupes de

---

(1) C'est par erreur que Mlle CORALY PIRMEZ dans *Histoires et Légendes* (cité par KAISIN dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. X, 1895, p. 220) dit, en parlant du fifre, « qu'on ne l'entend plus qu'à la procession de sainte Rolande. »

passage à Silenrieux, abandonnèrent un canon dans cette localité. Pendant plusieurs années, les habitants vinrent à la procession de Walcourt avec cet engin qui servait lors des décharges traditionnelles. Un beau jour, le canon éclata et cette coutume prit fin.

Généralement, le dimanche précédant la « marche », les compagnies font une sortie d'essai en vue de s'habituer aux commandements et aux mouvements d'ensemble, car chacun des « marcheurs » a à cœur de bien tenir sa partie et d'exécuter savamment les commandements prononcés par les officiers.

Certaines « compagnies » — c'est le cas pour Daussois — prennent leur rôle au sérieux, et se font nourrir par les habitants sur présentation de billets de logement délivrés par les officiers.

Sauf à Thuin où le clergé n'en veut plus voir, partout ailleurs



Procession S[te]-Rolende à Gerpines.
La chasse est portée par les pèlerins.

chaque « compagnie » est accompagnée d'une vivandière délurée et court vêtue. Cette place est, identiquement aux autres, mise aux enchères et donnée à la plus offrante (1). D'ordinaire, les

(1) Cette année (1908) à Laneffe, elle a été adjugée à 35 francs.

postulantes ne font pas défaut, car le profit à retirer de la situation ne manque pas d'être sensible. En effet, durant la « marche », la cantinière se garde bien de rendre la monnaie de la pièce qu'on lui donne en échange de la goutte de genièvre ou d'eau-de-vie, et elle réalise ainsi de plantureux bénéfices.

Dans certaines localités, notamment à Fosses, une décoration spéciale est remise aux plus vieux « marcheurs ».

Jadis, à Gourdinnes, le lendemain de la procession, les « marheurcs » formaient plusieurs bandes et tiraillaient les unes contre



Procession Ste-Rolende à Gerpines.
Comme ci-contre on voit la chasse portée par les pèlerins.

les autres de façon à simuler une petite guerre. Sous la pétarade, des soldats tombaient et étaient transportés sur des fusils, en guise de brancards, dans les cabarets voisins où on les pansait. En présence des dégâts commis et des récoltes foulées par nos guerroyeurs, cette coutume a été supprimée il y a environ 10 ans.

3. — Les principales « marches ».

Les principales « marches » qui existent encore sont celles de *Walcourt*, *Jumet-Heigne* (1), *Gerpines* (2), *Fosses* (Saint-Feuil-

(1) Voyez *Wallonia* t. III (1895) p. 101 ss.
(2) *Ibid.* t. II (1894), p. 138 ss.

len, ne sort plus que tous les 7 ans, le 457e anniversaire de cette « marche » a eu lieu le 29 septembre 1907), *Laneffe* (1), *Thuin* (d'origine assez récente — 1866 —, a lieu le 3e dimanche de mai en l'honneur de St-Roch), *Ham-sur-Heure* (St-Roch, le dimanche suivant le 16 août ; date de 1638). Il convient d'ajouter les « marches » moins importantes de *Thy-le-Château* (St-Pierre, 29 juin), *Morialmé* (idem), *Biesmerée* (idem), *Villers-deux-Eglises* (idem), *Florennes* (idem), *Gourdinnes* (St-Walhère, 23 juin), *Silenrieux* (Ste-Anne, 26 juillet), etc. Ces dernières ne doivent pas leur origine à la commémoration d'un événement quelconque, elles ont été créées uniquement dans un but commercial. Notons aussi que certaines localités forment une compagnie d'une façon intermittente pour participer à la « marche » d'un village voisin et non pour escorter leur propre procession. (2)

Mais revenons à la « marche » de Walcourt. Actuellement, le nombre de « compagnies » qui y prennent part, dépasse rarement 3 ou 4, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Un vieillard me racontait qu'en 1859 ou 1860, il en avait compté 17; il est vrai qu'à cette époque tous les cabaretiers de Walcourt — et Dieu sait s'ils ont toujours été nombreux ! — devaient « marcher » ou mettre un remplaçant qu'ils nourrissaient et payaient de leurs deniers (2 frs 50 pour la journée). On a, mais sans succès, tenté de remettre cette coutume en vigueur en 1906.

Avant la sortie de la procession, les « majors » commandant les différentes compagnies, se rendent à l'hôtel de ville où ils reçoivent une médaille commémorative et une certaine somme d'argent.

A Walcourt, c'est toujours la milice de Daussois qui prend la tête parce que de tout temps, elle a assisté régulièrement à la procession. On rappelle qu'en 1815, au moment de l'invasion qui s'est terminée à Waterloo, la « compagnie » de Daussois, malgré la déroute qui régnait, a envoyé pour la représenter, un caporal et quatre hommes en sarrau et porteurs d'un bâton en guise de fusil. Ce fut, cette année là, la seule escorte de la procession. C'est ce qui a donné naissance au dicton qui est encore en vogue de nos jours: « Quatre pelés et un tondu comme les gens de Daussois. »

---

(1) *Wallonia,* t. XIII (1905), pp. 225 ss.

(2) C'est ce qui a lieu à Marbaix, Lobbes, Berzée, Cour-sur Heure, etc. etc.

Mais le privilège d'ouvrir la marche était, paraît-il, envié par d'autres villages, surtout par Yves-Gomezée dont les habitants, de dépit, chantaient ironiquement le couplet ci-dessous lorsque les premiers passaient devant leur compagnie.



Nos estons les ceûs d'Dausseus
Quate pèlès èt yin tondu
En montant a Dgèrlimpont
Avou nos guètes èt nos blancs pantalons (2)

Ce couplet est encore répété de nos jours, seulement le premier vers est devenu

Nos stons les malos (3) *d'Dausseus.*

4. — Les airs des marches.

Le jour du pèlerinage, de grand matin, tambours et fifres font le tour de la localité en jouant « le réveil ». C'est une invite à tous les « marcheurs » de se préparer.

Quand la procession de Walcourt sort de l'église, la compagnie de Daussois exécute la « grande marche » notée ci-après. Sur tout

---

(1) Air noté par M. Louis Patron, de Daussois.

(2) « Nous sommes ceux de Daussois — Quatre pelés et un tondu — En montant à Gerlimpont (hameau de Walcourt) — Avec nos guêtres et nos blancs pantalons. »

(3) Nom donné aux habitants de Daussois. Quelle est l'étymologie de ce mot ? Il paraît que, jadis, la principauté de Daussois était considérée comme « terre franche ». Les criminels qui pouvaient s'y refugier étaient à l'abri de toute répression. On les appelait « hommes de mal » d'où le mot « malo » J'ajouterai qu'en wallon, *malo* = *bourdon* (gros insecte de la famille des abeilles).

le parcours du pèlerinage, cette marche alterne avec une autre qui est publiée à la suite. On entend également d'autres airs qui ont déjà paru dans *Wallonia* (t. II, 1894, p. 140 à 142).

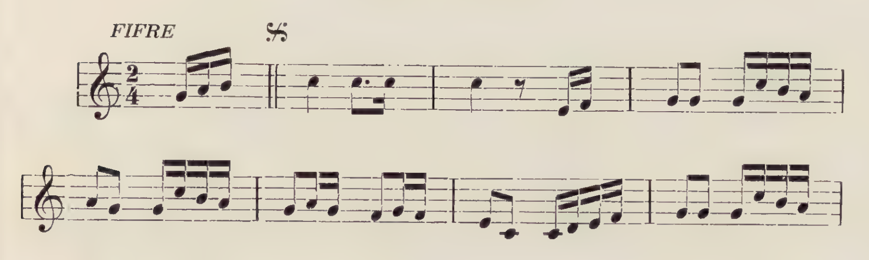
Les airs qui vont suivre ont été notés par M. Victor Bertaux, de Thy-le-Château, que je tiens à remercier pour sa parfaite obligeance.

M. Bertaux avait également noté la partie de tambours. Comme elle ne présente rien d'original, ni d'archaïque, il n'a pas paru nécessaire de la publier ; elle se sous-entend parfaitement et tout musicien la devinera à lire la mélodie pour fifre [1].

Le Réveil



Grande Marche



[1] Ces airs ont été autrefois notés et soumis à un illustre musicologue qui n'a pas hésité à les rapporter aux marches qu'exécutaient les anciennes bandes wallonnes. (Communication de M. L. Bayet).

1re fois 2e fois

1re fois 2e fois

1re fois 2e fois

1re fois

2e fois

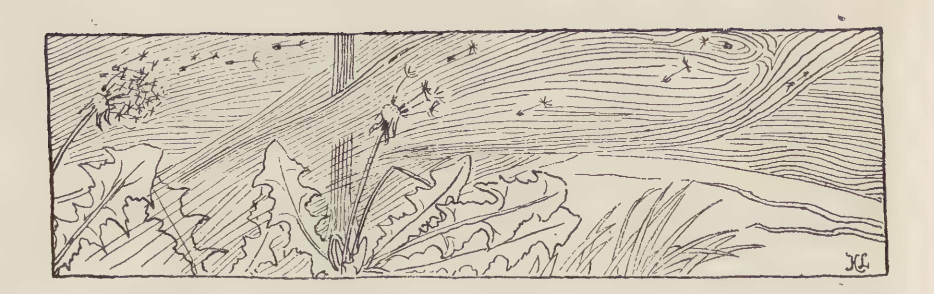
Deuxième Marche





(*à suivre.*) JULES VANDEREUSE.





Intermédiaire wallon

Questions

Guardia Walonia. — On désire quelques renseignements ou l'indication de sources de renseignements au sujet d'une garde wallonne, dite *Guardia Walonia,* qui aurait existé sous Charles-Quint ou son successeur, ou sous les deux. Cette garde aurait-elle commis en Espagne des déprédations analogues à celles des soudards espagnols ici ? S'agit-il bien de Wallons originaires de nos provinces ? O. H.

Le coq gaulois. — On tend à adopter le coq « gaulois » comme emblême wallon. Le *Reveil wallon,* n^{os} des *19-12-07* et *2-1-08* préconisait la création d'un drapeau wallon avec un coq rouge ou doré. La couverture de la *Revue française* (de Bruxelles) porte un coq rouge, et l'on vient de fonder à Liége un nouveau journal *Li coq wallon.*

Le coq fut-il jamais l'emblême des gaulois ? Arille Carlier.

Aubette, mot français. — Le joli mot *aubette* (voir ci-dessus p. 138) me paraît avoir tous les droits du monde d'être considéré comme français. Le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld ne l'a pas accueilli ; mais Littré lui donnait asile dans son *Supplément* avec le sens qu'il a chez nous : « petite loge en bois ou en maçonnerie », d'après le *Journal officiel* du 22 sept. 1872. Dans le corps même du *Littré*, l'aubète ou aubette est le « bureau où les officiers d'une garnison vont à l'ordre ». Dans la *Grande encyclopédie,* je trouve : « Aubète (Fortif.) sorte de corps de garde existant autrefois dans les places fortes et servant de bureau aux officiers ou sous-officiers chargés d'organiser le service intérieur de la place (gardes, rondes, patrouilles, etc.). »

L'étymologie ne pourrait-elle être cherchée dans *aboeter* « guetter, épier », qui figure dans le Roman de Renart (Bartsch, 287, 5) ? Du sens de « guetter » on aurait passé à ceux de « lieu où se tient le guetteur », « corps de garde », et enfin « petite loge ». Cela me paraît assez logique ; mais je ne suis pas grand clerc en étymologie. Albert Mockel.

Procès de sorcellerie. — Des écrivains ont publié ou analysé des procès de sorcellerie dans des recueils historiques ou littéraires assez nombreux. Ne pourrait-on compter sur nos lecteurs pour en dresser une liste ? La bibliographie de la question serait très utile aux érudits.

E. MATTHIEU.

Cent moins un. — A Liége et à Verviers, suivant une croyance populaire fermement ancrée, il n'est pas permis de posséder plus de 99 maisons. A Liége, la même croyance fait exception *po les maisses des pauves.* pour les Visiteurs des Pauvres, inspecteurs volontaires attachés à l'administration de la Bienfaisance publique ; ceux-ci auraient la faculté de posséder un nombre illimité d'habitations.

Cette croyance existe-t-elle ailleurs ? Y a-t-il d'autres croyances relatives au total de cent moins un ? Ch. SEMERTIER.

Au jeu de balle. — Le journal *La Sennette,* organe officiel de « l'Association matrimoniale » d'Ecaussives-Lalaing, qui, chaque année, organise le fameux Goûter offert par les Jeunes filles de ce village aux célibataires des Deux-Mondes, — *la Sennette* publie, dans son n° du 15 mai dernier (2e page, 3e colonne), l'annonce des concours de jeu de balle de la région.

Nous y voyons qu'à Mâlon-Fontaine, chez Charlotte Doclot, il y a 60 fr. à gagner : 1er prix. 30 fr ; 2e prix, 20 fr ; 3e prix, 10 fr. ET 4 BELLES FILLES POUR SURPRISES.

L'enjeu est de 35 centimes. C'est pour rien !

Qu'est-ce que cela peut bien signifier, au jeu de balle, des « belles filles comme surprises » ? J'entends bien qu'il s'agit de surprises réservées aux gagnants en sus des prix en argent. Chez Odon Michet, il y aura aussi 4 surprises et l'on invite les amateurs à s'inscrire de suite. S'agit-il aussi de « belles filles » ? FURET.

Réponses

Recluseries (XVI, 368). — Une recluse vivait à Mons en 1270 ; le recueil des *Chartes du chapitre de Sainte Waudru,* édité par M. L. DEVILLERS, contient un acte de fondation, faite par Héloïse de Landrechies, « povre encluse de Cantimpret delés Mons », le 10 juin 1270, avec le consentement du chapitre de Sainte Waudru, d'un chapelain à l'église paroissiale du Béguinage. Ce Cantimpré était un quartier de Mons, séparé par la Trouille du reste de la ville ; une paroisse y avait été érigée.

— Un acte du 22 novembre 1275, émané de maître Bernard, chanoine de Soignies, rappelle une rente donnée par *Heluidis recluse quondam.* (*Chartes de Sainte Waudru,* t. I, pp. 317 et 341).

— Dans les *Souvenirs historiques inédits sur la ville de Hal,* publiés dans le t. VII des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien,* p. 87, M. MATTHIEU rappelle une aumône faite par la comtesse de Hainaut en 1375 à « la recluse de Hal. »

— Une épitaphe gravée sur cuivre, conservée en l'église de Belœil, rappelle une donation faite par sire Jean Du Moulin, prêtre, chanoine de Condé, au profit de l'église, pauvres, recluse et maître d'école de cette commune. (*Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 633).

E. MATTHIEU.

Les poésies wallonnes de M. Henri Simon (XVI; XVII, 23). — J'avais réuni quelques notes complémentaires sur cette intéressante bibliographie, mais leur publication devient inutile : les amis de M. Henri Simon — parmi lesquels nous avons l'honneur d'être — se proposent de réunir ses proses et poésies éparses. Les amateurs de littérature wallonne apprendront avec plaisir ce projet, qui aura pour effet de doter le florilège wallon d'un prestigieux bouquet. O. C.

«Wallonie»(XVI; XVII, 23, 65). Dans les communications reçues sur cette question, le souvenir précieux de la revue *la Wallonie*, a été évoqué. Nous avons posé à M. Albert MOCKEL, qui fut l'âme de cette publication durant toute la durée de celle-ci, la question de savoir comment il fut amené à lui donner ce titre et à orthographier le mot « Wallonie » comme il l'est encore communément aujourd'hui.

M. Albert MOCKEL a bien voulu nous répondre ce qui suit :

« A cette époque le mot « Wallonie » était si peu usité même à Liége, que plusieurs personnes nous demandèrent ce qu'il signifiait. On ne connaissait pas d'autre expression que « le pays wallon ».

» En reprenant (février 1886) au cercle universitaire « l'Elan » sa revue l'*Elan littéraire*, j'avais résolu d'en changer le titre. Mais le petit recueil aurait pu s'appeler « la Terre wallonne » ou « la Revue wallonne » aussi bien que *la Wallonie*. Un confrère né à Huy et fixé à Bruxelles, notre ami Charles DE TOMBEUR, connaissait par Hector CHAINAYE mes projets ; il les appuya d'un conseil dans sa revue *la Basoche* (mars 1886) : « Soyez nos Félibres, s'écriait *la Basoche*, et WALLONNIE avant tout ! »

» Cette note me décida, et l'on peut dire par conséquent que le mot « Wallonie » doit surtout à Charles DE TOMBEUR sa diffusion actuelle. Ma part de responsabilité se limite à l'orthographe. Le mot étant inusité, je crus pouvoir l'alléger d'une *n* : *Wallonie*, cela paraissait plus logique que *Wallonnie ;* c'était surtout plus élégant et cela seul, au fond, importait dans une revue d'art.

» Il y eut à ce sujet, (pendant une promenade en canot, à Kinkempois !!) un conciliabule solennel entre le fondateur du nouveau périodique et les deux camarades qui avaient accepté de participer à la direction de celui-ci : MM. Gustave RAHLENBECK et Maurice SIVILLE. Grave discussion, car enfin un auteur précédent (son nom m'échappe, après vingt-trois ans...) écrivait « Wallonnie » avec deux *n* ; Charles DE TOMBEUR aussi... Mais d'autre part il n'y a qu'une *n* dans *Céphalonie* et *Laponie*, comme dans *félonie* et *colonie*, et l'argument analogique nous mit enfin d'accord.

» Plus tard, le *Journal de Liége* reprit à son tour le mot oublié, mais en l'écrivant avec deux *nn*. Cependant, *Caprice-Revue* et *Floréal* à Liége, puis *le Réveil* à Gand, ayant adopté notre orthographe, elle eut cours désormais dans la presse quotidienne, et l'usage finit par la consacrer. »

Albert Mockel.

Coutumes pascales (ci-dessus p. 129). — La coutume que signale M. Albin Body comme existant à Spa, et qui consiste à faire bénir du buis à l'église le dimanche des Rameaux, existe également à Roclenge et en général dans tous les villages de la vallée du Geer. C'est à la messe basse seulement que le prêtre bénit les branches de buis ; celles-ci sont apportées par tous les fidèles, jeunes et vieux. Les buis bénis sont conservés précieusement dans les maisons où on les attache aux bénitiers, aux christs, etc., pour préserver des mauvais sorts. Les jeunes gens en portent à leurs chapeaux ce dimanche et les filles au corsage ; toutefois cette façon de porter le buis tend à disparaître. On attache aussi le buis bénit dans les jardins à la plus haute *píces âs féves* « rame des fèves », pour préserver ces plantes de la grêle, de la gelée, des intempéries, des insectes nuisibles et des oiseaux pillards.

A Roclenge et aux environs, on porte également à l'église des pots, des vases, etc., remplis d'eau claire que l'on fait bénir. Cette eau bénite sert à remplir les bénitiers et est donnée aux bêtes qu'elle préserve des maladies.

— Il existe à Roclenge une autre coutume pascale encore. Le dernier jour du Carême, c.-à-d. le samedi avant Pâques, les enfants se promènent par les rues en traînant de vieux seaux, de vieilles marmites ou de vieux chaudrons, sur lesquels ils frappent avec des bâtons pour faire le plus de bruit possible, ; et ils chantent à tue-tête :

Quarème qu'è foû :	Carème est fini :
Kakons les oûs.	Choquons les œufs.
Pètons les as :	Pelons les aulx
Carème qu'è va.	Carème s'en va.
C'sèrèt d'main Pâques !	Ce sera demain Pâques !

Nous serions curieux de savoir si cette coutume se retrouve également ailleurs.

Frans Olyff.



Le Salon quatriennal

Liége a eu son Exposition Universelle, qui fut un succès moral et financier. Mais elle n'a pas le Salon national des beaux-arts. Il y a quatre ans, elle déployait les merveilles du monde entier dans les arts et le génie industriel ou commercial. Mais Gand, qui n'a point risqué cette épreuve, donne tous les trois ans l'hospitalité aux peintres belges et à quelques artistes étrangers. Une fois de plus, il semble admis que qui peut le plus, ne peut le moins. Protecteur attitré des arts, le gouvernement organise chaque année soit dans la capitale, soit dans l'une des villes flamandes d'Anvers ou de Gand, un Salon national de peinture et de sculpture. Hier, il refusait à Liége son appui pour la même œuvre ; aujourd'hui, il temporise, il hésite, il promet sa bienveillance pour l'heure où il examinera la question, abrité dans le silence du cabinet contre d'intempestives sollicitations. Lesquelles ?

De quoi s'agit-il, en fin de compte, pour les Wallons ? — Ne disons point pour les Liégeois qui ne sont pas seuls en cause ; nous songeons aux artistes de la grande race wallonne depuis Tournai jusqu'aux derniers villages que la Meuse endort de ses chansons ; leur sensibilité déliée et musicale s'émeut des mêmes cris, des mêmes lignes ; elle aspire à se manifester, à traduire avec plus de charme la grâce de nos vallons, avec plus de force les profils noirs de nos usines.

Devant ce but, le problème qui s'impose n'est pas de savoir si l'art wallon égale l'art flamand, s'il est riche et ancien. Non. La question est beaucoup plus simple — et moins irritante pour certaines personnalités : elle se réduit à savoir si des salons nationaux organisés chez nous par le gouvernement ne favoriseraient pas la culture des arts en Flandre et en Wallonie.

En Flandre : le pis-aller serait que les maîtres flamands vendissent quelques tableauxde plus dans nos provinces ; y trouveraient-ils un mal si grand ? On nous permettra de ne pas le supposer : Puissent-ils ne plus nous accuser de leur vouloir du mal en les invitant nombreux, dans nos murs !

En Wallonie : que de grandes expositions développent l'amour du beau, chez les amateurs, la chose va de soi. Mécènes de nos arts, pourrait-on en un style monté dire à nos ministres : Voulez-vous qu'il s'achète beaucoup de toiles et de marbres à Liége, Verviers, Namur, Mons et Charleroi ? Faites-nous en voir ; suscitez les petits mécènes...

Voulez-vous qu'il se forme des artistes en Wallonie ? Déployez sous leurs yeux les inventions des grands peintres, des grands sculpteurs comtemporains. Facilitez leur initiation. Vous verrez ce que donnera la race.

Il suffit de croire que le Wallon est susceptible d'être artiste pour favoriser l'éclosion de son talent. Il n'est pas nécessaire d'établir que notre terre a ses artistes. Que le germe existe, et l'obligation naît de le cultiver...

Et pourtant ! l'art meusien, à toutes les époques, fut fin et spirituel, parlant à l'âme. De ROGIER DELE PASTURE à CÉSAR FRANCK et CONSTANTIN MEUNIER, c'est la religion du cœur et de l'esprit qu'il poétise, planant bien au-dessus du plaisir sensuel.

A cette heure, deux salons, rendez-vous lumineux d'artistes, honorent la ville de Liége : le Salon de la Femme, celui de l'Association pour l'Encouragement des Beaux-Arts, formant un ensemble dont serait fière la capitale. Ils sont dus à des initiatives personnelles. A la visite du second, M. le baron DESCAMPS DAVID, Ministre des Sciences et des Arts, a promis de réfléchir un jour avec bienveillance à la requête que le président de l'Association, M. VAN HOEGAERDEN lui exposa : admettre Liége dans le cycle des expositions officielles.

Il nous reste à souhaiter que cette bienveillance soit active et durable. Le Ministre est venu ; il a fait le premier pas.

F. Mallieux.

GENS DE CHEZ NOUS.

La femme de Jean Calvin. – A l'occasion de la célébration du 4e centenaire de Jean Cavin, en juillet prochain, la Société d'Histoire du protestantisme belge, sur l'initiative, croyons-nous, de son secrétaire, M. Arnold Rey, pasteur à Liége, vient de prendre l'initiative d'une souscription en vue d'offrir à la Ville de Liége une copie du portrait de la femme du célèbre réformateur. Les frais de cette reproduction s'élèveraient à 600 fr. Les souscriptions sont reçues chez M. Rey, 55, rue des Champs, à Liége.

Peu de personnes savent que la femme de Calvin, Idelette de Bure, était originaire de Liége. Son portrait a été identifié au musée de Douai. Les renseignements ci-après sont empruntés à une notice de M. Weiss dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire protestantisme français*, mai-juin 1907.

Le portrait du musée de Douai est un panneau à l'huile du XVIe siècle, mesurant 0m27 de long sur 0m34 de haut. Il représente une grande jeune femme aux traits purs et réguliers, au front développé, aux yeux saillants, au nez allongé, un type d'ardennaise de bonne race. Les cheveux sont châtains, les yeux gris brun, le teint peu coloré. La toilette est celle d'une femme de la bonne bourgeoisie ou de la noblesse. Le vêtement est en velours noir brodé de boutons dorés, la coiffure, un demi-cercle en argent retenant le voile noir. Elle porte une collerette, un collier de perles en argent réunies par des ornements dorés, une chaîne de taille dorée, des manchettes de soie blanche recouvertes de gaze retenues au poignet par des bracelets d'or. Il est peu probable qu'Idelette ait porté à Genève une parure aussi soignée, à moins que ce fût dans des circonstances exceptionnelles.

On sait les difficultés que soulèvent les questions d'authenticité concernant ces anciens portraits. Toutefois M. Weiss ne voit pas de raisons essentielles de douter de celui-ci. Il est identifié par deux inscriptions du temps, de couleur jaunâtre, écrites de la même main. La première, très peu apparente, se trouve sur le portrait même, en haut, à droite du spectateur. L'autre se trouve au dos. Elles portent toutes deux les mots : « femme de Jan Caluein ».

La famille de Bure quitta Liége pour cause d'hérésie. En 1533, un Lambert de Bure fut banni à perpétuité avec six autres bourgeois et ses biens confisqués. On suppose qu'Idelette était sa fille. Le texte de cette condamnation, mentionnée par Chapeauville, a été relevé dans les registres des échevins par feu l'archiviste Schoonbroodt.

Peu auparavant, en 1531, avait eu lieu la mutinerie des Rivageois, révolte à la foi économique et religieuse, qui fut suivie de nombreuses exécutions et de proscriptions. Parmi les proscrits figure un certain Jean Stordeur ou de Stordeur, qui fut le premier mari d'Idelette de Bure. Les Stordeur habitaient les hauteurs de Fragnée et possédaient quelque fortune, comme il appert du testament de Stordeur père, qui existe encore. Jean Stordeur était un anabaptiste convaincu.

Il se rendit dans les centres de la Réforme pour y défendre les idées de sa secte. Il vint jusqu'à Genève d'où, après de vives discussions, il fut banni avec ses partisans en 1537. C'étaient principalement des Liégeois. Il faut citer avec lui l'imprimeur Bomecomenus. Comme on retrouve celui-ci quelques mois après à Strasbourg, il faut croire que Stordeur s'y installa dès lors. Quoi qu'il en soit, en 1539, Calvin, banni lui aussi à son tour de Genève, y retrouva Stordeur, et d'après Colladon, le « ramena à la foi » ainsi que d'autres anabaptistes. Puis Jean Stordeur étant

« décédé de peste à Strasbourg, quelque temps après il print sa vefve à femme, nommée Odilette ou bien Idelette de Bure, femme grave et honneste, et avec elle a toujours vescu paisiblement. »

Elle mourut dix ans après. Huit jours après sa mort, le 7 avril 1549, Calvin écrit à son ami Viret que « malgré ses efforts et ceux de ses amis il ne parvient ni à contenir sa douleur ni à se consoler.» — « S'il avait fallu, dit-il, elle aurait affronté avec moi, non seulement l'exil et le dénuement, mais même la mort. » Théodore de Bèze l'appelle « lectissima femina. » Farel dit qu'elle était belle, « adde etiam formosa. »

Quelques lignes de Viret lui rendent hommage. Comme elle était allée à Lausanne assister la femme de Viret dans ses couches, celui-ci écrit le 29 juin 1548 à Calvin : « Je te suis éternellement reconnaissant de ce que tu nous as prêté notre très chère sœur ta femme, et à elle de ce qu'elle n'a pas dédaigné de venir. Son arrivée nous a été en effet on ne peut plus agréable et d'une grande douceur, surtout pour ma femme à laquelle sa présence a rendu un grand service. Dieu le lui rende. Elle n'a pas été reçue par nous comme elle le méritait, car nous avons usé d'elle sans façon. »

« Ou je me trompe fort, dit Weiss, ou l'on voit apparaître à travers ces divers témoignages contemporains une personne affinée, distinguée, moralement et socialement supérieure. »

Il est désirable que l'on rappelle à la population liégeoise, cette concitoyenne un peu oubliée qui a été mêlée de si près à la vie d'un des plus grands réformateurs.

LETTRES FRANÇAISES.

Hubert Stiernet : **Contes à la Nichée.** Bruxelles, J. Lebègue et Cie, éditeurs, 1909. — Un vol. in-8° (23 × 15), 173 p. Dessins de Georges Lebacq.

M. Hubert Stiernet, à qui les enfants devaient déjà les jolies *Histoires du Chat, du Coq et du Trombone,* vient de leur dédier un nouveau volume de contes. Les écrivains wallons possèdent, on le sait, une prédilection marquée pour ce genre littéraire. La bonne vieille femme, avec son mouchoir à petites fleurettes et son châle à franges, qui, sur la carte postale de *Wallonia*, raconte des fables à ses enfants, est un peu notre grand-mère à tous. Mais c'est M. Stiernet, je crois, qui a le plus hérité d'elle. Nul, mieux que lui, ne sait accorder sa voix pour la mettre à portée de son petit auditoire. Il possède à un degré supérieur le don de l'amuser et de le charmer. Et il y arrive sans avoir besoin de recourir au monde merveilleux, grotesque ou terrible des fées, des revenants, des loups-garous ou des sorcières. Ce n'est pas à l'imagination de l'enfant qu'il s'adresse, mais à son cœur et à sa raison. Il révèle en quelque sorte l'enfant à lui-même en lui dévoilant les beautés, le charme

et la grâce touchante du milieu dans lequel il vit. Les *Contes à la Nichée* sont en effet des histoires vécues. L'auteur les a tirées de ses propres souvenirs. Le foyer est là, avec le village et ses bonnes gens. Et comme tous les foyers et tous les villages se ressemblent fort, ces souvenirs sont aussi un peu les nôtres. Derrière nous tous, il y a aussi quelque concurrent pour un mât cocagne auquel nous nous sommes intéressés et dont nous avons suivi la grimpée avec des yeux fixes et un cœur palpitant ; un oiseau apprivoisé qui nous a divertis par ses tours, ses gestes, ses manies et ses caprices ; un paysan dupé dont nous avons ri ; une incursion dans un grenier ou un vieux moulin, qui nous a longtemps fait rêver ; un hâbleur confondu dont nous nous sommes moqués ; un acte d'abnégation ou d'héroïsme accompli avec la simplicité touchante que les humbles apportent souvent dans les circonstances les plus graves de leur vie. M. STIERNET a souligné discrètement la morale de quelques-unes de ces histoires ; ailleurs, il s'est contenté de laisser parler les faits, les jugeant suffisamment éloquents pour être compris, sans le concours d'aucun commentaire, par ses petits lecteurs.

Un livre de ce genre, publié au moment où notre pays vient de s'annexer une colonie, n'eût pas répondu complètement à son but, si le Congo n'y avait pas été mentionné. Il y est représenté par Djouma, un jeune nègre ramené en Belgique par un officier et qui, après avoir effrayé les enfants du village wallon où il est installé, finit par se faire aimer d'eux en leur dévoilant petit à petit sa bonne âme rudimentaire.

Comme on le voit, les *Contes à la Nichée* ne sont pas seulement des histoires spirituelles, gaies, tendres ou mélancoliques, ils ont encore un but éducateur. Que ce mot d'éducateur, toutefois, n'effraie personne. Il n'y a ici ni férule, ni mine grise, ni prêcheur morose. La morale est légère et souriante. Comme nous l'avons dit, elle se cache le plus souvent sous les faits et ne s'exprime qu'indirectement. Les *Contes à la Nichée* sont, avant tout, de belles histoires qui se déroulent, avec une harmonieuse simplicité, en un style alerte et vif, où l'on reconnaît la main expérimentée de l'excellent auteur des *Contes au Perron* et des *Histoires hantées*. Ils émanent d'ailleurs de la même source et, comme ces derniers, nous montrent toute une série de types hesbignons, étudiés avec sympathie et croqués avec une finesse et une verve exquises.

Le livre a été illustré avec beaucoup d'art, de sentiment et de goût par un jeune artiste wallon M. GEORGES LEBACQ.

Hubert Krains.

HISTOIRE

Les Communes namuroises. — Nos lecteurs ne nous garderont pas rancune d'avoir tant tardé pour leur parler de la nouvelle revue namuroise, dirigée par MM. Roland et Lahaye. Mais il fallait attendre la fin du premier volume ; et même nous avons... réfléchi jusqu'à ce que le second soit presque terminé.

En 1905, les deux érudits, à cette époque encore à Namur tous deux, conçurent le projet de doter la province de Namur d'une histoire des communes qui la composent, à l'instar de la collection entreprise pour la Flandre orientale par De Potter et Broeckaert, pour le Brabant par Tarlier et Wauters, et par Tandel pour le Luxembourg. Ils voulurent « combler cette lacune, en créant un périodique qui contiendra exclusivement des travaux, aussi complets que possible, sur le passé de nos villages et de nos paroisses ».

La valeur des deux directeurs de la Revue nouvelle devait être une garantie de celle des travaux qui y seraient admis. Depuis 1905, trois communes ont été étudiées suivant un plan identique etavec une méthode et une conscience dignes de tous les éloges. Nous n'analyserons pour le moment que les monographies comprises dans le premier volume.

— CLAUSSET et MAUCLET. *Auvelais et Arsimont*. Namur, A. Servais et fils, 284 pp. in-8°, 1905-1906.

L'histoire de cette importante commune de la basse Sambre comprend dix chapitres : après une introduction, consacrée à l'énumération des sources manuscrites, la topographie, hameaux et lieux-dits ; l'étymologie et l'origine d'Auvelais ; les seigneuries d'Auvelais-le-Comté et du Voisin ; les cours de Justice ; les communautés ; l'agriculture et l'industrie ; les mœurs et coutumes. Trois appendices contiennent : la liste des mayeurs d'Auvelais, celles des religieux et prêtres originaires d'Auvelais, et une charte de 1219 relative aux droits d'avoué d'Arnoul de Morialmé.

Une table des noms de personnes et des noms de lieux termine ce travail.

La documentation archivistique et imprimée des auteurs est très complète : les archives de l'État à Namur, celles de l'évêché, de la paroisse, le chartrier des comtes de Namur aux archives du Royaume; les publications intéressant la province et plus spécialement leur commune ; les auteurs les ont lues avec soin et s'en sont servi avec habileté.

D'après l'étymologie proposée par M. Roland, Auvelais devrait son nom à une pommeraie ou un verger situé sur la rive droite de la Sambre, et pourrait revendiquer une origine gauloise ou tout au moins gallo-romaine. Ce qui vient corroborer ce dernier point, ce sont les découvertes de sépultures romaines, trouvées sur le territoire de cette commune.

Mais la première mention d'Auvelais dans les documents manuscrits date du commencement du XIIe siècle ; en 1113, la moitié d'Auvelais appartenait à Arnoul de Morialmé. L'autre moitié appartint à différents personnages ; l'un de ceux-ci légua sa part à l'abbaye de Floreffe. A la fin du XIIe siècle apparaît la maison noble dite d'Auvelais, qui s'éteignit de bonne heure.

Nous n'entrerons pas dans l'énumération de tous les détails relatifs aux divisions du territoire d'Auvelais, au point de vue de leurs propriétaires. Au XIIIe siècle, Auvelais est un fief relevant du comté de Namur, tandis que Voisin, son hameau, appartient à la principauté de Liège : cette situation dura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les auteurs étudient

ensuite les droits et revenus seigneuriaux, à Auvelais et à Voisin, l'organisation des cours de justice ; puis vient un chapitre, le plus intéressant peut-être à mon avis, avec celui qui termine la monographie, consacrée à l'organisation des communaux, les assemblées, les charges publiques, les biens communaux, les lois, et la population. Dans les chapitres suivants, les auteurs ne nous font pas grâce d'un détail sur l'organisation de la cure, les desservants, les édifices et institutions du culte, les faits de guerre surtout pendant les XVIIIe et XVIIe siècles ; même ils auraient pu condenser cette matière qui, sous une forme moins détaillée, eut présenté le même intérêt. C'est un reproche que je me garderai bien de faire à leur chapitre IX, où, après un coup d'œil général sur l'agriculture de la contrée et du pays d'Auvelais, ils étudient les nombreuses *censes* qui y ont existé depuis le XVe siècle, ainsi que les industries et particulièrement l'exploitation de la houille et les glaceries qui ont pris une si large extension au XIXe siècle. Une carte, très détaillée mais qui aurait gagné à être un peu coloriée, orne cette importante monographie.

— Chan. ROLAND. *Froidfontaine*. Namur, Servais et fils, 1906, 112 pp. in-8°.

Cette étude forme la dernière livraison du tome Ier de la Revue. Elle est faite sur le même plan que la précédente, avec la même érudition et la même conscience : une série de chapitres nous expose la topographie, l'étymologie et l'origine de ce village qui dépendit tout d'abord de son hameau, d'origine franque, Tanton ; l'acquisition du domaine de Tanton en 943 par l'abbaye de Stavelot ; l'histoire de la seigneurie foncière sous l'administration des Chevaliers de Malte depuis la fin du XIIe siècle, et de la seigneurie hautaine sous les avoués de Stavelot et leurs successeurs ; dans un chapitre très bien fait, l'érudit auteur raconte les calamités qui frappèrent les habitants de cette localité, donne des renseignements sur l'industrie et surtout sur les pâturages qui les ont fait vivre, en décrit les rouages de l'administration communale, les mœurs et les usages.

Froidfontaine n'eut qu'une chapelle et fit partie de la paroisse de Pondrôme ; mais au milieu du XVIIe siècle, les habitants résolurent de s'imposer de nouvelles charges pour « louer » un vicaire. A la suite du concordat de 1801, Froidfontaine fut rattaché à la paroisse de Vonèche. Après l'énumération des vicaires qui desservirent la chapelle et les ecclésiastiques originaires de Froidfontaine — et cela jusqu'au début du XXe siècle, — M. R. publie le plus ancien document concernant Tanton, de 943, et termine sa monographie par une table des noms de personnes et des noms de lieux.

DD. Brouwers.



Les Revenants

III

Croyances et légendes diverses

1. Les braconniers contre les revenants

Pour se préserver des revenants et des mauvais esprits dans leurs expéditions nocturnes, les braconniers ardennais se font un chapelet des vertèbres d'un chat noir bouilli vivant dans une casserole de terre neuve, remplie d'eau à minuit. Ils portent ce chapelet en secret, sous la chemise.

2. Les saints qui reviennent

Un saint enterré parmi les autres hommes « revient » toujours cent ans après sa mort, jour pour jour, et ainsi tous les cent ans. Son apparition fait sonner les cloches et ouvrir les portes de l'église. — (Neufchâteau.)

3. Un dicton

D'un négociant qui fait crédit d'une somme minime ou de quelqu'un qui engage à accepter un léger prêt amical, on entend dire en souriant : *Si vos d'vez mori sins m'payî (sins m'el rinde), qui çoula n'vis ratinse nin d'aller ès paradis* « si vous devez mourir sans me payer (sans me rembourser), que cela ne vous retienne pas d'aller en paradis ».

Un autre dicton de même sens, également usuel, s'applique par exemple dans le cas où l'on vient s'excuser d'un retard de paiement ou de remboursement. On vous dira alors, avec un double sens amusant : *Qui çoula ni v'faisse nin rivni* « que cela ne vous fasse pas revenir », ou sans équivoque *...riv'ni a spére* « ...revenir en spectre ». — (Liége.)

4. La main de feu

1. – Une jeune fille B..., des « Quatre-Chemins » (dans la partie wallonne de la commune de Henri-Chapelle), était courtisée d'un jeune homme de Charneux. Ils avaient promis ensemble le pèlerinage à la petite chapelle de Notre-Dame de Noblehaye, près de Herve. L'amoureux vint à mourir et la jeune fille voulut accomplir son vœu avec une parente. A Noblehaye, elle étendit (on lui avait donné ce conseil) son mouchoir de poche sur l'autel ; soudain, la forme d'une main y apparut : *lu norèt esteû hati !* « le mouchoir était roussi par le feu ».

2. - Dans le dortoir d'un pensionnat religieux de la province de Liége, un élève se mit à crier au milieu de la nuit. Arrive le professeur D.., ; l'enfant lui raconte qu'il vient de voir une main de feu sur la cloison de son alcôve. « Dormez, dit le maître, et si vous voyez encore quelque chose, appelez-moi. » Quelques jours après, l'élève appelle le professeur : tous deux voient la main de feu. On dit une messe pour les parents défunts et l'on ne vit plus rien. (1)

5. Le moine qui revient

A Izel (Luxembourg), dans la vallée où coule le ruisseau de la Haudré, entre les bois communaux d'Izel, le bois d'Orval et la Sablonnière, au lieu dit *le pré Perin*, on trouve une certaine quantité de scories, mais il n'existe aucune trace d'un haut-fourneau qui y aurait été anciennement établi, d'après la tradition populaire.

Les vieux racontent qu'autrefois on entendait en cet endroit une voix plaintive implorant la miséricorde divine.

C'était la voix, ajoutent-ils, d'un moine qui, très sévèrement réprimandé par son supérieur, se jeta dans la fournaise embrasée (2).

---

(1) Communications de M. le Dr S. Randaxhe.

(2) E. Tandel. *Les communes luxembourgeoises*, t. III, p. 995.

6. L'arbre du pendu

A Horion-Hozémont (Hesbaye), au lieu dit *aux Cahottes*, s'élève une épine, isolée, dans la campagne où, il y a bien longtemps, on trouva, durant l'hiver, un homme pendu.

Un an après, jour pour jour, à l'heure de son décès, c'est-à-dire à cinq heures du matin, on vit tout à coup l'arbre s'éclairer d'une lumière étrange qui disparaissait à l'aube. (1)

7. Le fiancé compatissant

Un revenant importunait les gens d'un village. Un chevalier alla passer la nuit, armé et en prières, pour savoir ce qu'il voulait. Le spectre arriva et dit qu'il était le portier d'un couvent voisin. Il avait étouffé une jeune fille qui ne voulait pas l'accepter pour amant et s'était pendu de désespoir. En enfer, il avait appris que la jeune fille était en purgatoire et il revenait pour demander des messes suffisantes pour la faire aller en paradis. Le chevalier promit des messes et le spectre se retira. (2)

8. Le revenant sous forme de bouc

Un homme revenant la nuit rencontra un bouc qui tourna et sautilla autour de lui.

— Que me veux-tu ? demanda-t-il. J'ai prié pour toi.

Le bouc répondit :

— Il me fallait encore deux *Pater* pour me délivrer.

— Tu les auras.

On pria dans le village et le revenant disparut. (3)

9. Le squelette fatidique

Un jeune homme attardé, rendu plus hardi par quelques verres qu'il avait bus, se décida, malgré sa répugnance et contre son habitude, à revenir dans son village par le chemin qui longeait le cimetière.

---

(1) Alfred Harou, dans la *Revue des traditions populaires*, t. XXII (1907), p. 411.

(2) Résumé d'un poème de Gustave Magnée, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 1re série, t. VII, p. 53-59. Nous ignorons si la légende est d'origine wallonne, ou si elle a été inventée sur des idées populaires.

(3) Auguste Hock : *Croyances et remèdes populaires au pays de Liége*, 3e édition. (Liége 1888), p. 275-276.

Arrivé devant ce champ de repos, il vit, au lieu de la grille, un cercueil dressé. A ce moment, minuit sonnait. Les planches du cercueil s'entr'ouvrirent, un squelette apparut. Bientôt les planches tombèrent sans bruit, et le revenant resta à découvert.

Alors, le squelette leva le bras droit et dirigea le doigt vers le spectateur qui tomba comme une masse.

Quand il s'éveilla, le jour venait.

Il retourna chez lui malade, et ne tarda pas à mourir. (1)

10. La nonne de Saint-Trond

Il y a plus d'un siècle, on voyait à Saint-Trond un vieux couvent dont les ruines étaient hantées : il y revenait, disait-on, des nonnes, anciennes habitantes du lieu.

Un soir, deux Liégeois qui s'étaient attardés dans la ville et un peu grisés, convinrent de passer par le chemin conduisant au vieux couvent. Ils se mirent en observation devant les ruines, et quand sonna minuit, ils virent sortir une nonne qui monta sur les vieux murs et s'avança précisément de leur côté.

Quand elle fut à leur portée, le plus âgé des deux hommes lui dit :

« Toi qui te promènes la nuit sur les ruines de ce vieux couvent, qui es-tu et que veux-tu ? »

Après un moment de silence, une voix triste et étrange lui répondit :

« Passez votre chemin : la nuit est pour les morts, le jour pour les vivants. »

Aussitôt, la nonne descendit du mur et entra dans les ruines.

L'un des deux hommes se rappela qu'en pareil cas, il suffisait parfois de suivre le revenant pour découvrir un trésor. Il proposa d'y aller voir. Son compagnon hésitant à le suivre, ils convinrent de tirer à la courte-paille, à qui se dévouerait. Le plus vieux, désigné par le sort, s'enfonça dans les ruines.

Il y était de quelques instants qu'un craquement formidable, puis des gémissements, se firent entendre.

Son compagnon ne le revit plus, et malgré toutes les recherches entreprises dès le lendemain au grand jour, on ne retrouva pas son corps. Le survivant ne tarda pas à mourir de langueur.

---

(1) Résumé du récit fait par M. Alphonse Tilkin, dans *Li Spirou*, nº du 3 janvier 1897, d'une légende qui lui avait été contée par M. Edouard Monseur, de Beaufays.

Depuis lors, il ne passe plus une âme la nuit dans le chemin du vieux couvent maudit. (1)

II. La borne déplacée

On raconte qu'un revenant errait dans les champs d'un village, qui en était terrorisé. Personne n'osait passer de ce côté la nuit. Le revenant, disait-on, poussait des cris lugubres que personne ne pouvait traduire.

Une nuit, un ivrogne, couché contre la haie, réveillé par le bruit, comprit cette parole. Le revenant répétait :

— *Wis' èl fât-i r'mète ?* « Où faut-il le remettre ? »

L'ivrogne, avec un juron, répondit :

— *Rimète-lu wis' qui ti l'as pris !* « remets-le où tu l'as pris ! »

Depuis lors, on ne revit plus le revenant. Mais dès le lendemain, le propriétaire d'un champ s'aperçut qu'on avait replacé une borne (*on rinnâ*, mot masculin en wallon) qui avait été autrefois déplacée par le voisin à son profit, sans que la preuve du crime eût jamais pu être faite.

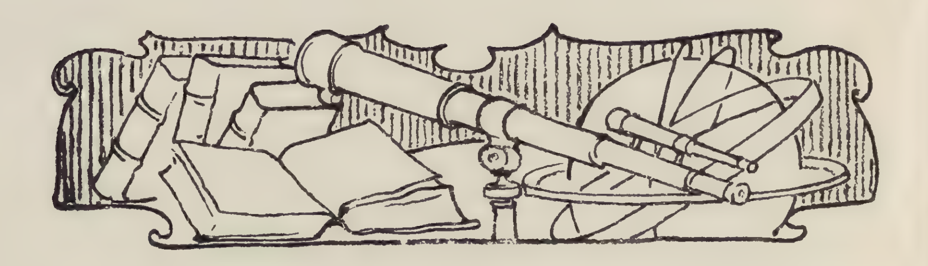
On en conclut que le voisin, mort l'année précédente, revenait en punition de son vol, et demandait qu'on l'aidât à réparer son méfait. (2) O. C.

---

(1) Résumé du récit fait par M. Alphonse Tilkin dans *Li Spirou*, n° du 20 décembre 1896, d'une légende qui lui avait été contée par M. P. Jamin, de Liége.

(2) Cette histoire, qui eut évidemment autrefois une valeur édifiante, est des plus populaires dans tout le pays. Elle est connue en pays flamand (Teirlinck, *le Folklore flamand, folklore mythologique*, p. 136) et en Haute-Bretagne (*Mélusine*, III, 197). Pour le pays wallon, voyez Nic. Defrecheux, *Œuvres complètes* (Liége, Bénard), p. 126 ; *Dictionnaire des Spots*, 2e édition, n° 2870 ; Hock, *Croyances et remèdes*, 3e édition, p. 274-275.

La popularité de ce conte a donné lieu, au pays de Liége, au dicton : *fé comme li spére, èl rimète wis' qu'on l'a pris* « faire comme le spectre, le remettre où on l'a pris », remettre les choses en l'état. — L'inviolabilité des *rinnâs* est un principe de droit coutumier d'autant plus sacré aux yeux du peuple liégeois, que celui-ci attribue communément l'institution du bornage à l'empereur Charlemagne. D'autre part, l'injure de *râyeû d'rinnâ* « arracheur de bornes » est une des plus violentes que puissent s'adresser des paysans.



Le Pèlerinage à N.-D. de Walcourt

VI

Les Miracles

Et maintenant, quelques mots au sujet des principaux miracles attribués à Notre-Dame de Walcourt.

Je n'ai nullement l'intention de reproduire tous les faits, plus ou moins authentiques, signalés dans le « *Recueil de l'origine des miracles* » que j'ai déjà cité. L'érudit abbé Toussaint a, lui-même, fait ses réserves à ce sujet et je ne puis qu'adopter sa ligne de conduite.

Je ne mentionnerai ici que les miracles représentés dans des tableaux de la chapelle Notre-Dame, ou dont une ancienne narration se trouve aux Archives de l'Etat à Namur.

Les explications nécessaires au sujet des légendes se rapportant aux quatre premiers tableaux, ont déjà été données [1].

I. — Le mineur enseveli.

Le 5e de ces objets porte le distique suivant :

V. Cet homme fut trouvé dans ce creux plein de vie
Nourri pendant un an par la Vierge Marie.

Le récit de cet événement se trouve dans un opuscule théologique du célèbre Marchantius, auteur de l'*Hortus pastorum*, doyen de Couvin et successivement professeur de théologie à l'abbaye de Floreffe et au monastère de Lobbes. En conséquence ce récit date du XVIIe siècle. Il fut communiqué à Marchantius par le révérend pasteur d'Yves. En voici la traduction textuelle : [2]

---

(1) Voyez ci-dessus, pp. 54 (note 2) et 109 (note 2).

(2) D'après Toussaint, *loc. cit.* pp. 143-147.

Il y avait dans le village d'Yves, où presque tous les habitants travaillent à préparer le minerai de fer pour les fourneaux, il y avait, disons-nous, un homme très religieux envers Dieu et singulièrement dévot à la glorieuse Vierge Marie.

Un jour, étant descendu dans la fosse pour extraire le minerai, il fut recouvert sous un éboulement de terre, et, pendant une année entière, on le crut mort. Sa pieuse femme, selon la coutume du lieu, ne cessa, pendant cette année, de présenter un pain à l'autel pour le repos de son âme. Elle s'acquittait de ce devoir les lundis de chaque semaine, jour où il est d'usage de chanter la messe pour les défunts. A l'aide de ce pain présenté chaque semaine, son mari vécut sous terre, pendant une année, par les mérites de la glorieuse Notre-Dame de Walcourt, dont le secours lui conserva la vie.

Une petite rivière [1], coulant entre la maison de cette femme et l'église du lieu, se trouva tellement grossie par les eaux d'une pluie abondante, le jour où elle se préparait à faire son offrande habituelle, qu'elle ne put franchir le torrent pour se rendre à l'église. Cette semaine là, son mari, au lieu de pain, mangea un de ses doigts.

Après une année entière, par une disposition de la grâce et de la providence divine, une nouvelle fosse fut creusée en cet endroit. Aux coups de hoyaux qu'il entendait, l'homme cria d'une voix suppliante qu'on eût la bonté de lui ouvrir la terre et de l'en tirer. Les fossoyeurs épouvantés s'empressent de se rendre chez le pasteur pour lui annoncer, à lui et à tout le peuple, ce qu'ils venaient d'entendre. On creuse la terre avec précaution et l'infortuné mineur en est tiré sain et sauf. Sans tarder, il se dirige vers l'église de Walcourt pour rendre grâces à la glorieuse Vierge et à sa sainte image. Il publia, en présence de tous, avec mille hommages pour la Mère de Dieu, les miracles qu'Elle avait daigné opérer en sa faveur.

Ces faits sont très connus de nos compatriotes et, aujourd'hui encore, les habitants d'Yves se rendent à la procession des Rogations en cet endroit pour y chanter l'antienne *Salve Regina*, en mémoire de ce fait miraculeux et en actions de grâce.

Une chapelle commémorative, appelée communément *tchapèie Sabia*, a été érigée sur le territoire d'Yves-Gomezée, à l'endroit dit *Minière à bia.*

Le fait qui vient d'être narré s'y trouve représenté en relief. On voit le mineur sortant de terre, remonté par deux ouvriers, un prêtre en surplis, des témoins qui regardent, une femme à genoux au bord de la fosse.

La chapelle, haute d'environ 2 mètres, porte l'inscription suivante :

---

(1) Ruisseau d'Yves.

ANTOINE MAYO | LET ET SON | ÉPOUSE FIRENT | ÉLEVER CETTE CHA | PELLE EN L'HONNEUR | DE NOTRE-DAME DE | WALCOURT POUR | RAPPELER CE GRAND | MIRACLE QUI ARRIVA | EN CE LIEU L'AN 1264. | FAIT A SILENRIEUX PAR | L. LAMBOTTE EN 1825.

L. Lambotte est le nom de l'ouvrier qui façonna cette pierre.

Il existe quelques variantes de ce miracle, non quant à la substance même du fait, mais relativement à certains points de détail. D'après les uns, le fait se serait passé à *Fraire* et non à Yves et la femme aurait eu son *fils* enseveli au lieu de son époux (1). D'après d'autres, il s'agit d'un ouvrier de *Walcourt* et non d'Yves, mais travaillant quand même à Yves (2).

Il est à noter que le récit reproduit ci-dessus et qui est le plus ancien, date du 17e siècle, alors que le fait s'est produit au 13e siècle (en 1264).

2. — Le meunier insolent.

VI. Meunier tu bas ta meule et méprises Marie ;
Un éclat dans ton œil, on craindra pour ta vie.
VII. Cet homme, remarquant l'éclat fort augmenté,
Vint invoquer Marie et en fut délivré.

Un meunier, près de la ville de Huy, ci-devant pays de Liège, sans se soucier des commandements de l'Eglise, osa rebattre la pierre de son moulin par un jour de fête de la Sainte Vierge, au lieu d'honorer la Mère de Dieu. Il demanda à des filles (3) qui passaient où elles allaient ; elles lui répondirent qu'elles faisaient le pèlerinage de Notre-Dame de Walcourt. L'impie *meunier se mit à plaisanter sur leur voyage et se moqua de leur dévotion.*

Peu d'instants après, comme il continuait à rebattre sa meule, un petit éclat lui sauta dans l'œil, ce qui l'obligea d'abandonner promptement son marteau pour retirer son éclat ; mais, ne l'ayant pu faire sortir, il eut recours aux médecins et chirurgiens les plus experts, qui avec tout leur art et leur industrie, ne purent lui arracher cet éclat de l'œil, lequel, au contraire, crut tellement en l'espace de sept ans, qu'il parvint à la grosseur de deux poings. Ce meunier, voyant l'inutilité des efforts des médecins et des chirurgiens, eut recours à un sage ecclésiastique qui, lui ayant demandé le temps et le lieu où cet accident lui était arrivé et ce qu'il pouvait avoir fait et dit pour lors, remarqua, par sa réponse, qu'il pouvait avoir offensé

(1) J. GONDRY, *loc. cit.* pp. 49-51.

(2) *Recueil de l'origine des miracles*, etc. *loc. cit.* p. 7.

(3) J. GONDRY, *loc. cit.* p. 36 dit une femme et un homme.

la Sainte Vierge honorée à Walcourt. Il conseilla donc au meunier de lui vouer un pèlerinage, ce que celui-ci promit, et s'étant prosterné, avec toute la dévotion possible, devant l'autel, au pied de l'Image de la Sainte Vierge, avec un grand regret de l'avoir offensée, la pierre tomba de son œil. Cette pierre se conserve encore aujourd'hui dans la trésorerie de l'église de Walcourt ; elle pèse treize onces et demie (1).

3. — **Le condamné sauvé.**

VIII. Cet homme étant bien près du bois de son tourment,
Fut par vous garanti, Marie, en un moment

L'an 1464, en la ville de Couvin, évèché de Liège, un homme fut condamné à mort par la justice, pour avoir commis quelque crime sur le territoire de Broigne, dit *Saint-Gérard*, distant de Walcourt de cinq lieues environ ; il fut condamné à être pendu et étranglé à un gibet planté aux confins du territoire. Le jour de l'exécution étant venu (c'était le mercredi des Quatre-Temps après la Pentecôte), il fut placé sur un cheval, les mains liées, la corde au cou, et fut ainsi conduit hors de la ville pour y être exécuté. Quoique cet homme eut commis plusieurs crimes, il avait néanmoins toujours conservé quelque dévotion envers la Sainte Vierge. Entre autres pratiques, il n'avait jamais manqué de se trouver à la procession qui se fait en son honneur à Walcourt. Et comme ce jour-là était celui où l'on faisait la procession, il se souvint d'invoquer la Sainte Vierge, détesta ses péchés et lui promit *que si, par son secours, il pouvait échapper à la mort, il la servirait mieux qu'il ne l'avait jamais fait.*

A peine eut-il achevé sa prière, que le cheval prit le mors aux dents, s'efforça tellement que, malgré les gardes et tous ceux qui voulurent le retenir, il emporta son homme jusqu'à l'église de Notre-Dame de Walcourt, et, ce qui est remarquable, c'est qu'il fut si diligent dans sa course qu'il arriva au temps précis pour assister à la procession des pèlerins ; étant entré dans l'église, où le clergé et tout le peuple de ce lieu se préparait pour en sortir, il s'avança près de la Sainte Vierge ; les cordes et les liens dont il était garrotté lui tombèrent des pieds et des mains ; alors il fit avec tout le peuple le tour de la procession, rendant mille actions de grâces à la Sainte Vierge pour le grand et signalé service qu'il venait d'en recevoir (2).

On montre encore, appendus à l'un des murs de l'autel N.-D., les fers dont il était chargé.

4. — **L'enfant noyé.**

IX. François Joly noyé vers l'âge de huit ans
Par l'aide de la Vierge, il revit cinquante ans.

---

(1) *Recueil de l'origine des miracles*, etc. *loc. cit.* p. 8.
(2) *Ibid*, pp. 8-9.

Au mois de juillet de l'an 1674, Françòis Jolys, âgé de 8 ans, fils de Simon Jolys, meunier de dessous le Château de Walcourt, jouait avec d'autres jeunes gens de son âge, entre la roue et le ventillage du moulin, quand un domestique lâcha l'eau inconsidérément ; voilà l'enfant entortillé dans la roue, il jette des cris et le domestique arrête la roue ; mais le mal était fait, le jeune Jolys était sans mouvement et sans vie ; rendu à ses parents dans cet état, ceux-ci, voyant que les secours humains étaient inutiles, implorent la Sainte Vierge miraculeuse avec confiance ; elle les exauça : une heure après l'enfant pousse un cri, reprend vigueur, et dès le lendemain il était parfaitement guéri, s'habillant lui-même (¹).

5. — Le marguillier sacrilège.

Ad Maiorem Dei Gloriam, B. V. M. Walcuriensis St Joannis Baptiste.

Estant aux estude dans l'université de Douay ou j'ay estez promeu aux arts l'an 1614, j'ay eu cognoissance d'ung certain Philippe Jacques, natifve d'ung vilage entre Sambre et Meuze, que je taict pour ne noircir ny le cien, ny ses parents, desquels il y a encore des vivants. Icelluy Philippe Jacques estoit assez de mauvaise vie, vindicatif, colériceque, qui prenoit sans beaucoup de scrupule ce qu'il pouvoit du bien d'aultruy, en petit, toutefois. Il quicta l'université avant la promotion et, par quelque cognoissance, se mit au service du Chapitre Nostre Dame de Walcourt en qualitéz de marlier ou serviteur du couste, le debvoir duquel est de sonner aux heures canonialles, servir le curez, ouvrir et fermer l'Eglise a temps et heure, etc, et aussi de dormir dans l'Eglise dans ung lieu à ce député, ce qu'il faisoit.

Or, advint que l'an 1615, le iour de la Décolation St Jean Baptiste, environ les XII heures a midy, s'excite ung feu par la faulte d'ung four en la maison Lausprelle, joindant l'Eglise, qui s'esleva telement qu'au moins d'un quart d'heure après estre decouvert, il fut veu au plus hault du clochier de l'Eglise et en plusieurs aultres places, tant en lad^te Eglise comme dans la ville et faulbourgue et aultres lieux bien qu'esloignez, avec telle véhémenge que sur l'espace d'heure et demie, la thour, l'Eglise, les maisons aux environs, les faulbourg et plusieurs maisons, moulins et huisines a fendre le fer, furent touttes consommées par led^t feu, avec telle chaleur que sur le marchez plusieurs troncs de chesne, quantitez de meubles, des estains fondus et plus de cent maisons, tant en lad^te ville, comme es faulbourt, réduit en cendres et consommées. Et la chaleur estoit si grande que plus de 50 arbres, pommiers et poiriers, quinze iours après led^t bruslement, estoient floris comme si ce eust estez au mois de may, du costez de soleil levant, car le vent venoit d'environt l'occident.

Il y avoit, lors, ung prestre qui tenoit la clef de la Thrésorie ou lieu ou l'on tient et se garde l'image miraculeuse de N^re Dame de Walcourt avec les

---

(¹) *Recueil de l'origine des miracles*, etc. *loc. cit.* p. 12-13.

ioyaux et reliquaires, lequel, pour estre de bonne vie et assez simple, n'avoit la malice de bien cacher la clef dud^{t} lieu.

Or, icelluy Philippe Jacque, marlier, prennoit la clef et alloit, en secret, dans lad^{te} Thrésorie ou il avoit prins quelques chapellet de coralz, quelques pierres, entre aultres ung diamant, dans la grande crois. Et de plus, avoit prins quelque petit coffret d'argent azurez dans lequel estoient des reliques de St Jean Baptiste. Or, comme ce coffret estoit bien serrez et qu'icelluy ne la peult ouvrir, il fut si malavisez qu'après lesdit feu général dans lad^{te} ville, et les maisons n'estant réparées et moins serrées, il allat, de nuict, dans la forgette d'ung certain Guillelme, mareschal, demorant derier l'Eglise où est maintenant la chambre du P. Récollecte terminaire. Là, où au feu de lad^{te} forgette, il liquéfia led^{t} coffre et brusla ce qui estoit dedans.

Or, arriva qu'icelluy Philippe Jacque, marlier, quelque peu après lesd^{t} feux arrivez comme dessus, il alla a dedicace de Barbançon, aux environ de la St Remy, où en quelque querelle où il fut entremeslez, il fut arrestez et emprisonnez dans le chasteau dud^{t} Barbançon, où, ayant estez quelques iours, il fut délivrez et retourna a son office à Walcourt. Et incontinent après, fu veu les deux mains stropiée et à crochet, telement qu'il n'avoit la force ny puissance de trancher pain ny aultre viande, non plus de boire ou tenir ung ver, sinon à deux mains. Et quand, par office, il estoit obligez de tirer les cordes pour sonner les cloches, il estoit obligez par dextérité, de rouller la corde sur ses bras. Or, advint qu'il tomba dans quelque maladie, dans laquelle pour y avoir du péril de sa vie, il fut confessez par R. Père Raphael Regnard, Religieux du Couvent des P. P. Recollects lez Florinnes et Liégeois de nation et terminaire de Walcourt. Et après quelque temps, il fut guerry de ses deux mains, auparavant stropiée comme j'aye dict. Et ce fut environ la Toussaint ou quelque temps après. Or, pour avoir donnez, led^{t} Philippe Jacque, quelque chapelet de valeur a quelque fille demorant en lad^{te} ville, mais natifve de Beaumont, il fut soubçonnez d'avoir faict quelque larcin a l'église, dont plusieurs en murmuroient, ce qui donna subiect à ung prestre dud^{t} chapitre, nommez M. T. S., de visiter sa demeure et chambrette dans lad^{te} Eglise où logeoit led^{t} marlier, et y trouva ung gand où il y avoit quelques petites pierres rubis, amethiste, saphir ou aultres, ce qui lui donna subiect de dire aud^{t} Philippe que l'on avoit mauvaise opinion de luy et qu'il falloit craindre, et dict franchement : « Il y auroit l'ung de nous deux qui prendrat et ce ne serat pas moi. »

Le bruict et murmure durat tout l'yver de l'an 1616 et si avant que led^{t} mayeur, greffier et aultre justicier trouvèrent bon d'envoyer a Namur, où il fut arrestez, de le rendre prisonnier pendant lequel temps led^{t} Philippe Jacque, pour se veoir soubçonez et espiez, eult volontez de quicter pays et abandener son office, et partit de la ville et alla iusque au bois de Puismont, puissance de Chastrez, contigue à la puissance de Walcourt, où, estant parvenu, il cacha au pied d'ung chesne, à l'entrée du bois, tout ce qu'il avoit prins dans lad^{te} Thrésorie, scavoir : l'argent prouvenant du petit coffre

fondu susmentionez et quelques pierres précieuses. Et at confessez depuis, estant prisonnier, qu'il n'avoit peu marcher plus avant et déclarez le lieu où il avoit cachez ledt sacrilége, et ont estez reprins, conduit par les indices qu'il avoit donnez, mesme du temps qu'il estoit prisonnier, par S. F. Godfroy, alias Marteau, chanoisne de ladte Eglise, et remis en leur lieu.

Il semble que Dieu aye vollu manifester ceste mauvaise action par son auctheur, parce que l'arrest de Namur estant venu pour l'aprehender, comme il s'appeloit Philippe Jacque, il fut apprehendez le iour St Philippe et St Jacque, premier iour de May, dans la maison du heaulme, derrier l'Eglise, qui appartenoit lors au représentant Mre Jean Petit, Procureur, où l'on vendoit pour lors de la bierre, et fut menez au logis de Thiry Delneffe, lors mayeur, et logez dans une chambre en hault et les ferres au pieds ou quelques iours après, par sentance de Namur, il fut torturez par l'exécuteur. Et bien qu'auparavant, quand l'on le menaçoit de la torture, il s'en mocquoit, il confessat aux premiers traicts son pechez et sacrilège. Et, peu après, fut condamnez d'estre pendu et estranglez &a. Avant quoy, il avoit tasché de s'enfuir et fut iusque a la porte dudt mayeur, pour sortir ; mais, nonobstant qu'il estoit fort et robuste, il fut retenu par Françoise Michau, femme du mayeur.

Or, advint qu'estant menez au supplice et deux pieds sur l'eschelle, il fut mis en avant que quelques filles se presentoient pour le rachester comme iadis s'at praticqué et l'espouser (1), qui estoit deux sœures ausquels il avoit donnez le chapelet de coral et après beaucoup d'instance, tant par les ecclésiastiques que séculiers, enfin Monsieur de Waha, Bailly du lieu et officier du Roy, se laissa conseiller et permy qu'au moyen d'ung respondant de la personne dudt prisonnier condamnez, il permis qu'on le remeneroit à la ville où il seroit gardez par les respondant iusque a ce qu'on auroit estez a Bruxelles au conseille du roy, scavoir si cela se poldroit faire. Ce qui fut faict et le prisonnier, reconduit en la ville, fut logez en la maison Mrs Jacque Staffe, demorant auprès de sa mère, sur le marché, ou pour asseurance, on le logeat dans ung culdefosse, soub une chambre proche les

(1) Au moyen âge, le privilège de grâcier appartenait à plusieurs seigneurs et aux membres du clergé. La reine de France jouissait de cette prérogative dans toutes les villes où elle entrait pour la première fois et les souveraines usèrent largement de ce pouvoir.

Fait plus curieux, par un décret daté de 1429, toute fille à marier était admise à réclamer un condamné au pied de l'échafaud pour en faire son époux. Nos pères prétendaient plaisamment que le mariage constitue à lui seul une rude pénitence et que l'infortuné échangeait seulement son supplice.

On vit souvent, du reste, des condamnés refuser cette chance de salut et celà s'explique, car il est probable que les femmes assez hardies pour se choisir un mari en telle aventure, n'étaient pas toujours des modèles de beauté ou de vertu, et le futur pouvait hésiter à accepter la communauté de leur existence.

murailles de la ville, ou estant logez les ferres aux pieds, il at estez iusque à ce que l'on at eu response que conseil du Roy n'avoit vollu approuver ceste ancienne coustume, ny favoriser tel sacrilège. Or, comme estant retournez tés esludez, i estoit fort amis aud[t] M[re] Jacque Staffe, responsable pour led[t] prisonnier, iaye estez souvent luy porter la viande et plusieurs fois le reprins de son faict et, par devisez, une foy, je luy dict en latin : « Da gloriam deo, donnez gloire a Dieu et confessez librement. Lorsqu'avez estez stropiez des mains telement que n'eussiez pu trancher ung morceau de viande, dicte la veritez, cela ne vous est-il pas advenu par punition divine, par miracle, lors que vous faisiez vos sacrilèges ? » Lors il me respondict, sans nier ny du tout admettre, qu'il ne volloit déclarer telle chose, par ce qu'à l'avenir, l'on mettroit cela sur les histoire et qu'a tousiour, l'on verroit ses faultes au grand preiudice de ses parents, et ne peult rien obtenir d'avantage.

Estant en ce lieu, il eut encor volontez de s'enfuyr, mesme de m'assomer avec le bar de fer qu'il avoit traversez, comme il m'at confessez allant morir. Ce qu'ayant aperceu, je prins garde a moy et n'alloyt plus a luy.

Enfin, celui qui agissoit pour luy en Bruxelles, ayant eu pour apostille ung nihil et une advertance avec reprimande au Bailly de faire justice, enfin, il fut menez une seconde fois au mesme lieu, ou il fut pendu et estranglé, le vendredy devant la Penthecoste, sans avoir peu obtenir le benefice d'estre ensepulturé en terre saincte, et encor que l'on auroit tasché de luy faire avoir, tant par prières que furtivement. il est demorez où il at estez exéquutez, la chesne au col attaché au gibbet renversé et le corps enterrez l'an 1616, sur le chemin de Walcourt à Fontenelle.

Voila ce que j'aye vu, ouy et practicqué. Et le dépose à la plus grande gloire de Dieu, de la benoiste Vierge Marie et son Image Miraculeuse de Walcourt, où, estant prestre béneficiez, en résidence, jay eu la charge de l'image miraculeuse et des reliques y conservées, et où j'ay eu l'honneur d'estre xiii ans sacristain, et tous saints, principalement de S[t] Jean Baptiste, les saintes relicques duquel ont estez reduite en cendres.

Le tout quoy j'atteste in verbo sacerdotis, etc.

(signé) Jean Dasses, curez de Daussoy, doyen de chrestienetez au concile de Florinnes (1).

6. — Quelques guérisons.

Le 5 d'octobre 1633, Claude Bourgignon, D'Aon, Bourgeois de Rochefort, s'est presentez en l'Eglise de Nostre Dame de Walcourt, conduisant avec soy

(1) Aux Archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N. D. de Walcourt. Liasse n° 3.

J'ai respecté l'orthographe des documents conservés aux Archives. Je me suis borné, pour l'intelligence des textes, à suppléer à l'insuffisance de la ponctuation dans les anciens manuscrits.

son fils Martin eägez de xb à xbj ans, lequel nous dict en la présence de la sacrée image miraculeuse de Walcourt, comment sondit filz auroit estez boisteu d'ung mal de genoux, l'espace de neuf mois sans pouvoir marcher sans soustien. Et que pour le guérir, il l'auroit envoyez à l'hospital a Liège où l'on at donnez ouverture a son mal et que de la, il seroit retournet sans guérison. Deuillant son mal, il auroit promis le voyage a Nostre Dame de Walcourt environ la Magdeleine dernier et, incontinent après, at estez guerry de sondit mal, dont au jour que dessus s'est présentez devant la dite Image en l'Eglise de Walcourt, remerciant Dieu et Nostre Dame de tel bienfait receu, ce qu'ont attestez estre veritable, Père et Mère et ledit bénéficié les iour, mois et an que dessus, en présence de Jean de Bonnefoy, marlier de ladite Eglise et Jean Colin, natif du mesme lieu que ledit Claude et Martin Bourguignon.

Lequel dit Jean Colin nous monstra ung sien pied duquel il avoit estez travaillez et fort incommodez l'espace de huict ans et qu'ayant invocquez l'assistance de Nostre Dame de Walcourt, laquelle, pour se subiect, il venoit honorer, il estoit aulcunement guerry, ce qu'il at aussi déposez sur sa foy en présence de ceux que dessus et de moy.

Jean Dasses, lors deserviteur de la cure de Walcourt, bénéficié de l'Eglise collégialle et thrésorier de ladite, notaire apostollique et maintenant doyen de chrestienneté au concile de Florinnes. 1662.

Sur ce que dessus est à noter que le mesme iour et heure que ceste fille Jeanne Claes fut miraculeusement guerrie, moy, ledit notaire et curez, estant dans le portail de l'Eglise, vient pour entrer ladite Barbe en plorant et comme je le veit en larmes, je luy demandit ce qui l'affligeoit et lui caussoit ses larmes. Et lors elle dict : « Et comment n'auroy-je de l'affliction ? Comme vous scavez que mon mary mort, j'aye ma fille telement affligée qu'elle ne bouge du lict, ce qui me cause bien de la peine. » Quoy disant, elle entra dans l'Eglise sans entendre, qu'en marchand, je priois Dieu le volloir consoler et, au retour en sa maison, après la messe, elle trouva sa fille qui jouoit avec des aultres enfants.

Laquelle, quelques ans après le iour de la procession qui se faict le mercredy après la Pentecoste, s'est souvent monstrée dans l'Eglise du temps de la prédication, par la suggession du R. Père Prédicateur.

Le tout quoy comme escry cy dessus est véritable, ce qu'atteste Jean Dasses, notaire apostollique.

Le iour de la visitation nostre Dame 1633 est venue en l'Eglise Nostre Dame de Walcourt, Catherine, fille de Charle Claron, eägée d'environ xb à xbj ans, natisve de Strée. Icelle Catherine ayant estez l'espace de cincq mois, immobile de soy mesme et reduitte comme en ung monceau sans forme dont sa mère, Anthonette M...nelle, par compassion, xb iour auparavant avant sa venue, fit veu de venir à Nostre Dame de Walcourt incontinent que sa dite fille seroit guerrye, ce qu'estant arrivez par la grace et

intercession de ladite Nostre Dame de Walcourt, elle est venue xb jours après ledit veu entièrement guerri, à pied, le chemin de deux lieues, entièrement saine, mais ung peu bossue, ce que j'ay veu et ouy son rapport et escrit comme le voyez.

(signé) Jean Dasses, notaire apostollique [1].

7. — Le capitaine exaucé.

Au iourd'huy, xxiij août 1687, pardevant moy, notaire et greffier de la ville de Walcourt, est comparut personnellement, très nobles et très illustre seigneur Messire Glaude de Namur, baron de Joncquère, seigneur de Berzée, Villers-la-potterye, Rhoignée, etc. lequel at declaré et affirmé questante capitaine au Regiment de Monsr le comte de Berloz, général de bataille pour le service de Sa Majesté, il auroit, pendant le siège de Donkircq qu'avoient fait les Anglais et français, en l'an 1658, par comandement des officiers suppérieurs, fait une sortye de la ville avec autres gens comandez de la guarnison, et, faisant laditte sortye, ledit s^r comparant fit quelque prière devant l'image de la Vierge estante dans les contrescarpes de laditte ville et invocat dévotement le secourd de notre Damme de Walcourt et mesme, fit une promesse que s'il eschapoit sans perdre la vie, pendant laditte sortye, qu'il feroit quelque noinfvaine a l'honneur de laditte Vierge et cistoit icelle sortye, il reççu par un fantacin estant dans le boyaux ou tranchée de laditte ville, un coup de mousquet a lestomacqz, sur la droitte, de la distance de nœuf a dix pied de longueur dicelly musquetair et ce fut en voullant chasser les ennemis hors des boyaux, duquel coup il eut seullement quelque contusions et enflure noire a lestomacqz et trouvant la balle quy avoit percé son justaucorps et sa chemises, aplatye entre la chaire et la chemise sur la cinture du haut chausse. Croyant lors autres officiers et, particulièrement Monsr le Marcquis de Laide questoit assez voisin de luy, qu'il avoit reccu le coups de la mort et, cependant, il n'at souffert autre mal que laditte contusion, que, depuis lors, un chacun et, particulièrement, ledit comparant a tousjour attribuez ce bonnheur pour un miracle de la bonne Nostre Damme de Walcourt, adjoutant, de plus, que passez treize ou quattorze ans, il auroit reccu une grande maladye de laquelle il estoit au desespoir de sa garison par ses medecins et en grand péril de mort, et cistoit qu'il eut invocqué avec dévotion le secour de Nostre Damme de Walcourt, il reccu quelque soulagement en sa maladye et, en après, fut enthièrement ghuéry, ce qu'il attribue aussi pour une espèce de miracle, et en considérations de quoy, ledit seignieur at promis donner une lampe d'argent a laditte vierge. Le tout quoy, icelluy seigneur comparant, promet de maintenir et rattifier par serment par tout et la ou il appartiendrat en cas de besoing, pour estre les

---

[1] Aux Archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N.D. de Walcourt. Liasse n° 3.

choses susditte verittable. Et pour confirmation de quoy, icelluy seignieur at icy apposé son cachet armoye de ses armes ordinaires, et le signe avec moy, ledit notaire.

Le iour, mois et an susdit et l'original estant signé De Namur, Baron de Jonquière et N. Du Monceau No[re] admis et greffier de Walcourt. 1687.

Il est ainsi à l'originel.

Tesmoin

(signé) F. E. Du Monceau, No[re] ad[is] et greffier dudit Walcourt. 1701. (1)

8. — L'enfant tombé.

Au iourd'huy xviij d'aoust mil six cent huictante sept, pardevant moy, notaire et greffier de la ville de Walcourt soubssigné, et les tesmoins embas denomés, est comparut, personellement, Lambert Thurin, resident à Barbanson, lequel at déclaré et affirmé par serment, que mercredy dernier, treizième du courant, son emfans nomé Gabriel, eagé de nœuf mois et demy, par cas fortuytte, at tombé du muraille de la montée estant audevant de la porte de sa maison, sur le pavé de piere ; icelluy murail estant de la haulteur de nœuf a dix pieds. Lequel emfans, le comparant fut recœuiller en reclamant le bon Dieu et la bonne vierge notre dame de Walcourt, croyant le trouver mort ou blessez grieffement et, cependant, il lat trouvé sans aucune blessure et lequel est présentement en très bonne dispositions et santé, sellon que nous, lesdit notaire et tesmoins, avons la mesme reconnu come ayant esté apporté audit Walcourt pour la messe spécialle que le comparant at fait, ce iourd'huy, celebrer a la chapelle de Nostre Dame dudit Walcourt pour action de grace par M[re] Gabriel Darmy, parin dudit emfans et chapellain audit Barbanson, promettant, par ledit Thurin, de maintenir et raffrechir le dessus partout et la ou il appartiendrat, lors et toutte quantefois qu'il en serat requis, et insy fait et affirmé en présence de venérable maître Gille Staffe et maître Philippe Bonnejonne, prêtres et chapelains de l'église Nostre Dame audit Walcourt, ledit maitre Gabriel Darmy et le S[r] Piere Dominicque Monier, receveur de la terre de Barbanson, tesmoins pour ce requis et appelés les iour, mois et an susdits.

A l'originel estoient signés Lambert Thurin, Gille Staffe, Philippe Bonnejonne, Gabriel Darmy, Monier et N. Dumonceau, notaire et greffier. 1687.

(signé) F. E. Du Monceau, No[re] ad[is] et greffier dudit Walcourt. 1701. (2)

9. — La jeune fille guérie.

Aujourd'huy, 23 de juin seize cent quattre-vingt-dix-huict, par devant moy, greffier de la ville de Walcourt soubsigné, présents les tesmoins

(1) Aux archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N. D. de Walcourt. Liasse n° 3.

(2) Idem.

embas dénommés, personnellement comparut Anne Margueritte Cornille, eagée de vingt ans, résidente dans la Grande Rue à Mons, natif dudit lieu, et pendant son incommodité, résidente a Belian, proche la dite ville, accompagnée de Bertrand, bailly, son beau-père, laquelle nous at déclaré et affirmé, par son serment sollennellement presté en nos mains, que ayante esté passé sept a huict ans malade et chartière pendant l'espace d'un demy an, ne pouvant se bouger ny se transporter de place à autre que par grande assistance des personnes, et après avoir applicqué plusieurs remèdes en vain, pour son soulagement et promis plusieurs pelerinages, elle at woué celluy de Walcourt à l'honneur de l'Image Nostre Dame, honorée au dit lieu. Donc environ huict jours après son veu, elle s'est trouvée entièrement guérye et sa guérison luy ayant continué jusque a ce jourd'hui qu'elle at effectué son dit veu, et pour le prémis exhibé partout ou besoin serat, elle at comis et constitué tous porteurs de cette ou de sa copie autenticq ausquelles, etc.... promettant etc.... promettant de plus de la maintenir et raffreschir partout ou besoin serat.

Ainsy fait et affirmé en laditte ville de Walcourt en présence de vénérable Maître Pierre Piérard, curé dudit lieu, vénérable Maître Gilles Topin, chanoine et vénérable Maitre Gilles Staffe, prêtre bénéfficier y résident, tesmoins requis et appellés, les an, mois et jour que dessus.

A l'originel estoient signés Anne Marguerite Cornille, Bertrand, bailly, tesmoins P. Pierard, pasteur de Walcourt et G. Topin, Gilles Staffe et moy quy certiffie la présente copie y concorder.

Témoin (signé) F. E. Dumonceau greffier. 1698. (1)

10. — Les anciens tableaux.

Dans la chapelle de la Vierge, il n'y a plus actuellement que les 9 tableaux dont il a été question ci-dessus, et qui ont été renouvelés en 1893 par le peintre Léonard (2).

Jadis, le nombre de ces peintures était plus élevé. Ch. de Sainte-Hélène en signale 15 en 1846 (3).

Voici les légendes des 6 tableaux qui ont été retirés.

Cet homme fugitif ayant volé Marie
Fut d'abord découvert avec grande infamie. (4)

---

(1) Aux Archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N. D. de Walcourt. Liasse n° 3.

(2) Jules Léonard, né à Silenrieux le 20 juillet 1825, décédé à Valenciennes, le 26 décembre 1897.

Je me propose de consacrer, sous peu, un article spécial à cet artiste wallon.

(3) *Loc. cit.* p. 329.

(4) Ce tableau se rapportait au récit signalé ci-avant sous le titre « Le Marguillier sacrilège ».

Cet enfant venu mort, du Ciel il est banni ;
Mais par vous, Vierge Sainte, il y est rétabli.

Maladie, langueur et toute infirmité,
Mère des affligés, vous changez en santé.

Cet hôme au lict malade accablé de douleur
Est guéri par Marie, ô la grande faveur.

Dans les sièges, conbats et toute autre occurence
Vierge vous protégez : telle est votre puissance. (1)

Cet enfant sous la roue allait être écrasé
Par vôtre aide, Marie, il en a échapé.

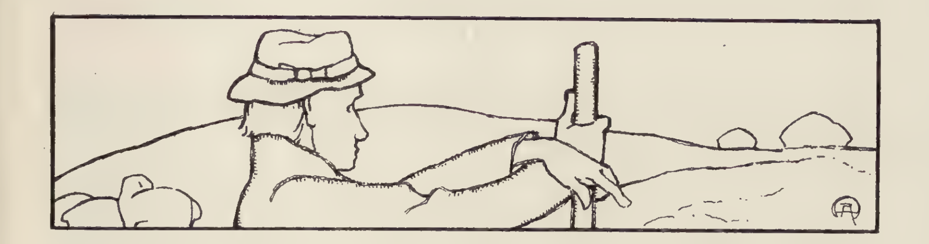
La dite chapelle est garnie, non seulement des tableaux prérappelés, mais aussi d'une grande quantité d'ex-voto en cire représentant des enfants, des pieds, des mains, etc., selon la nature des bienfaits accordés. On remarque également quelques béquilles abandonnées, dit-on, par des estropiés qui ont recouvré l'usage de leurs membres. On voit en outre, des n^os de tirage au sort encadrés et environ 200 plaques en marbre ; leurs inscriptions en lettres dorées nous apprennent qu'elles ont été placées en reconnaissance de grâces obtenues par des personnes de Charleville, Avesnes, Mézières, Sedan, Charleroi, Châtelet, Nivelles, Namur, etc., etc.

Jules VANDEREUSE.

Fin.



(1) C'est probablement au fait cité sous le titre « Le capitaine exaucé » que ce tableau se rapportait.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Garite.

Quand je pense à Garite, qui travailla chez nous à la journée pendant toute mon enfance, je l'entends rire comme si la pauvre femme n'était pas morte depuis plus de dix ans et qu'elle se trouvât devant moi.

Elle riait toujours, et son rire remplissait ma vieille maison natale, que je puis encore revoir en fermant les yeux. Ce n'était pas un rire amorti par l'éducation, qui modère, en la réglant, toute expression de notre intimité, mais un rire montant en fusées et retombant en cascades, un rire qui découvrait le palais et la gorge.

Garite était peuple, et cela se voyait tout de suite. Elle soufflait sur le café avant de le boire, une main portant la tasse, l'autre soutenant le coude, la joue gonflée sur un énorme morceau de sucre candi. Assise, elle écartait les jambes sous sa jupe tendue ou les croisait, comme un homme. De ses doigts mouillés de salive elle lissait en causant ses gros cheveux raides, d'un roux fade, aplatis en bandeaux sur le crâne. Des gestes peu mesurés accompagnaient ses éclats de rire. Pour un rien elle se tordait, comme on dit aujourd'hui à propos d'un sourire, et des larmes de gaîté mouillaient ses yeux d'un bleu verdâtre, protégés par de longs cils jaunes.

Mais la joie qui jaillissait d'elle se répandait, fraîche et bienfaisante. Mon grand père, à qui la vie avait fait les yeux doux et le front grave, déposait ses lunettes sur son livre pour écouter le rire de Garite. Maintenant encore, lorsqu'il m'arrive, de plus en

plus rarement, d'entendre un rire jeune et franc, je pense à elle et je me dis qu'elle riait bien mieux et que je l'aimais beaucoup, à cause de son rire.

Et pourtant, elle connut des sujets de larmes et je l'ai vue souvent pleurer, bien que sa tristesse, aussi bruyante que sa joie, se dissipât beaucoup plus vite.

Elle pleura la veille de la mort du Péïan [1], son premier mari, et pendant plus de huit jours après. Du coin de son tablier, elle s'essuyait les yeux, tout en énumérant les embaumantes vertus que le défunt, de son vivant, avait tenues cachées aux yeux de tous. Elle évoquait les premiers temps de leurs amours et rappelait, le regard au plafond, qu'à l'époque ou le Péïan s'était mis à la rechercher, elle ne pouvait pas plus le souffrir qu'un chien mauvais et lui montrait un tel éloignement qu'il parlait de se faire un malheur. Mais un jour, elle fut priée à goûter chez des amis communs, qui lui firent manger des « mastelles » humectées, à son insu, de la sueur du Péïan, et elle était sortie de là dévorée d'un feu qui ne s'était jamais affaibli, encore que le Péïan n'eût pas même pris la peine de lui dissimuler ses infidélités et que l'alcool l'eût conduit mourir sur un lit d'hôpital, avant la cinquantaine.

Mais la mort, sans l'aide du temps, eut raison du sortilège, qui du moins changea d'objet, car la veuve mûrissante épousa un charretier flamand, de quinze ans plus jeune qu'elle et qui ne buvait pas ; et elle exigea de lui une soumission qui fut sa revanche des offenses de l'ancien ; et de nouveau le rire fleurit sur ses lèvres, qu'il n'avait guère délaissées.

Garite aimait son frère Tiche, qui se souciait peu d'elle, de cette affection presque importune dont certaines femmes sans enfants accablent leurs proches et leurs bêtes.

Tiche exploitait un méchant cabaret, non loin du calvaire de Montifaut. Une nuit, des ivrognes attardés vinrent frapper à sa sa porte. Il mit le nez à la lucarne de la mansarde où il gîtait et leur cria de passer leur chemin. Là-dessus, ils tambourinèrent aux volets. Tiche descendit, prit un couteau de cuisine, ouvrit la porte, planta son arme dans la première poitrine qui s'offrit, rentra, se barricada et, remontant par l'échelle, revint près de sa femme, qui ne se doutait de rien et se plaignit du froid.

---

[1] Diminutif de Florian.

Cependant la bande, dégrisée, emportait le cadavre du camarade, et la gendarmerie, bientôt avertie, se mettait en route pour Montifaut.

Ce matin-là, Garite lavait à grandes eaux le seuil de notre maison, lorsqu'elle m'appela de sa voix criarde : « Avènez, avènez, m'pètit » !

J'accourus et je vis une foule qui montait lentement la rue. La tête basse, les menottes aux poignets, un homme marchait devant, entre deux gendarmes. Garite, intriguée, n'acheva même pas de tordre son torchon et descendit vers le cortège. Je trottinais auprès d'elle, accroché à son tablier, et nous riions du claquement de ses sabots lorsque, tout-à-coup, elle reconnut Tiche :

— Qu'est-ce qu'il a fait ? cria-t-elle en agrippant le bras d'un ouvrier, qui, la pipe aux dents, répondit :

— Il a tué le garçon du Bleu d'un coup de couteau.

— Maria Dei !

Et nous reprîmes notre course, vers la maison, où Garite rentra essouflée et si pâle que je vis pour la première fois les rousseurs qui lui piquetaient le visage.

Toute la journée, elle pleura bruyamment, adjurant le bon Dieu et la Sainte Vierge d'épargner à Tiche un châtiment qu'il ne méritait d'ailleurs pas : elle en répondait, elle qui le savait incapable d'un mauvais coup. On avait dû l'attaquer, le pousser à bout, le réduire à défendre sa peau. Et puis, étrangler un homme, l'empoisonner, lui fracasser le crâne pour le voler ensuite, voilà de vrais crimes, et l'on devrait faire passer le goût du pain aux vauriens qui les commettent. Mais un coup de couteau ! Il ne faut qu'une bourrasque, un échauffement, une tournioulle [1], et le malheur est fait !

Elle alla voir Tiche dans sa prison aussi souvent qu'elle le put, et chaque fois elle en revenait hoquetante de sanglots. Mais c'étaient des spasmes aussi courts que violents et entre lesquels le rire de Garite faisait retentir la maison de ses plus joyeuses fanfares.

Une dernière crise, longue de plusieurs heures, suivit la condamnation de Tiche à quelques mois de prison. Sentence inique, la plus effroyable injustice commise par des hommes depuis la mort du bon Dieu sur la croix. Mais qu'ils attendent, ces juges de

---

(1) Vertige.

rien, le jour du jugement dernier : quand le Grand Maître les aura condamnés à leur tour, Garite sera là pour aider Tiche à attiser le feu !...

Le père de Garite, le vieux Baltha, pensait de même ; mais il gardait trop de fierté de son passage au régiment pour ne pas s'incliner devant l'autorité, qu'elle lui apparût revêtue de l'uniforme du soldat, de la soutane du prêtre ou de la robe du magistrat. Il disait seulement que c'était un grand malheur d'être pauvre et que s'il eût possédé la dixième partie des revenus du maïeur, on eût épargné à sa vieillesse la honte de voir son fils Tiche monter la rue de Mons entre deux gendarmes. Heureusement pour elle, sa femme était morte à temps pour ne pas voir cela...

La mort toute récente de la vieille Babelle avait été pour Baltha une épreuve dont il ne se remettait pas. Pendant leurs quarante-cinq années de mariage, ils avaient travaillé ensemble à l'enlèvement des ordures dans les rues de Nivelles : Baltha poussait la brouette et Babelle maniait la pelle et le balai. Les dimanches, ils s'en allaient à grand' messe, lui, se raidissant dans son sarrau de toile bleue, la casquette de côté comme un bonnet de police, des anneaux d'or aux oreilles ; elle, de plus en plus affaissée dans sa robe violette.

Quand Babelle mourut, Baltha déclara, le jour même, que c'en était fait de lui. Quatre mois après, il épousait, à soixante-douze ans, une gourgandine de vingt-huit. Garite prétendit qu'on avait jeté un sort à son père et elle en accusa bruyamment une vieille voisine, qui avait le mauvais œil. Sa jeune belle-mère n'était pas méchante, mais elle buvait cercle et tonneau et avec elle entrèrent chez Baltha le désordre, puis la pauvreté et, la pire des misères, une jalousie qui lui torturait le cœur et la chair.

Un soir d'été, des jeunes hommes en goguette ayant trouvé la femme de Baltha ivre-morte dans la rigole, la dévêtirent, la jetèrent dans le bac d'une fontaine publique, pompèrent dessus, puis la reconduisirent chez elle en brouette, la déposèrent sur le seuil et s'enfuirent. Mais Baltha, dans la fièvre, attendait. Il perçut le bruit, ouvrit et trouva sa femme transie et gémissante, ses nippes à côté d'elle.

Ce soir-là, mon grand père m'avait permis de rester au jardin plus tard que de coutume, pour jouir avec lui, après une journée torride, d'un crépuscule exquis de douceur. Je lui donnais la main et j'allais par les sentiers bordés de buis, guettant les premières étoiles.

Au fond du jardinet, un saule et une clématite emmêlés formaient une odorante tonnelle, adossée au mur d'une remise désaffectée, devenue la maison de Baltha.

Comme nous passions par là, de longs sanglots, mugissements de fauve plutôt que plaintes humaines, me firent presser la main de mon grand père, qui s'arrêta devant le mur, hochant lentement sa petite tête grise, coiffée d'un bonnet grec de velours noir.

— C'est encore Baltha qui se dispute avec sa femme, dit-il en reprenant sa promenade. Le malheureux ! Il paie cher sa folie !... Le temps fraîchit, rentrons, mon enfant.

On me mit au lit et, selon l'habitude, je demeurai seul, sans lumière, dans mon étroite chambrette, où j'entendais les clameurs de Baltha comme si cela eût été possible et vrai. Et la fureur du vieux homme m'effrayait trop pour que je pusse m'apitoyer sur son désespoir.

Le lendemain matin, quand je descendis à la cuisine, j'y trouvai Garite qui sanglotait, la tête cachée dans son tablier.

En me voyant, mon grand père mit un doigt sur ses lèvres et je compris que ce geste voulait dire : « Respecte cette douleur ».

Interdit, silencieux, je m'arrêtai sur le seuil. Mais lorsque j'appris que, cette nuit, le vieux Baltha s'était pendu, je pleurai avec Garite, le cœur plein d'un chagrin si pesant et d'une terreur si affolante, que la vie me faisait peur, et je me dis que jamais plus je n'oserais aller seul, au fond du jardin, jusqu'à ce mur derrière lequel s'étaient passées des choses si horribles.

Mais un rayon de soleil dissipe les terreurs de l'enfant, et le vol d'une mouche le distrait de son chagrin. Les acteurs eux-mêmes de ce drame, étant du peuple, donc demeurés enfants par l'impressionnabilité, oublièrent bien vite, à commencer par la veuve de Baltha, qui épousa, aussitôt qu'elle le put, un colporteur crasseux, bègue et plus ivrogne qu'elle-même, cependant que dans l'âme apaisée de Garite, la vie reprenait sa chanson.

Chanson joyeuse, qui éparpillait autour d'elle les trilles de son rire et remplissait de son caquet la maison du charretier flamand. Les affaires prospéraient. Ils possédaient un cheval, un épais et solide cheval brabançon, bien nourri, dont les émanations passaient de l'écurie en la cuisine contiguë, où besognait Garite dans un bourdonnement de mouches.

L'insouciante Garite d'autrefois devenait économe, presque avare. Elle rêvait une vieillesse aisée, dans une petite maison de rentier. Mais un jour une toux sèche commença de lui gratter la

gorge. Le rire lui devint pénible et les larmes faciles, car elle se reprochait la cause imprudente de son mal : c'était une aiguille, oubliée dans un étui qu'elle avait donné à une amie, qui venait lui déchirer le larynx, et nul pouvoir humain ne l'en saurait délivrer.

Elle dut finir, comme autrefois le Péïan, son premier homme, par aller s'étendre à l'hôpital, dans un petit lit en fer, à côté d'une table de nuit chargée de fioles.

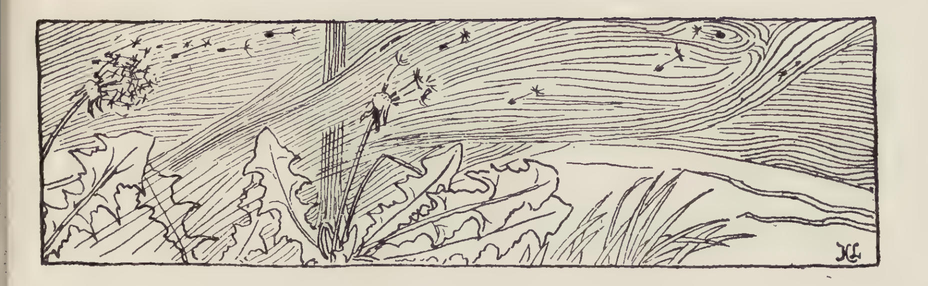
Quand j'allai l'y voir, la veille de sa mort, elle porta sa main diaphane aux os décharnés qui lui restaient de son cou de blonde grasse et dit, d'un souffle si faible que je dus me pencher sur elle pour le percevoir :

— C'est toujours elle, l'aiguille...

A raconter ces choses menues et banales, je me sens oppressé par une tristesse vague et apitoyée sur des souffrances inconnues. Et pourtant, quand je pense à Garite, c'est son rire qui chante aussitôt dans ma mémoire et je me souviens à peine de ses pleurs. Ainsi la vie, à chaque rencontre de la douleur et de la mort, étend sur elles son clair manteau d'optimisme.

Georges WILLAME.





Intermédiaire wallon

Questions

Le pont de Huy dans les airs. — A Hermalle-sous-Argenteau, lorsqu'on voyait dans le fond d'un ciel serein se dessiner une suite de nuages blancs à l'avant, sombres et noirs à l'arrière plan, former une espèce d'arche enjambant la Meuse et passant de Hermalle en Argenteau, on appelait ce phénomène *li pont d'Hu.* Du moins il me semble que c'est ainsi qu'on doit orthographier cette expression, si l'on en juge par la prononciation. C'est le batelage qui aurait transporté là le nom du pont de Huy.

Ce même phénomène — signe certain de mauvais temps — est-il connu ailleurs sous ce même nom ? Lui connaît-on une autre dénomination intéressante ?

Charles SEMERTIER.

Clavecins et pianos de Taskin. — Vers 1780, le prince-évêque de Liége commanda à Pascal Taskin, facteur de clavecins à Paris, trois clavecins.

Sait-on ce que sont devenus ces trois instruments, ou l'un ou l'autre des trois ?

Je serais également reconnaissant à toute personne en possession d'un clavecin ou d'un piano de Taskin, de bien vouloir me le signaler.

Ernest CLOSSON.

Captage et captation. — A Liége, où il est fréquemment question dans les séances du Conseil communal, des Eaux alimentaires et des travaux nécessités pour capter les griffons d'eau pure, on appelle cette opération « la captation ».

Or, captation est un terme juridique exclusivement ; et il est mal à propos employé.

A Spa, on use, dans les écrits relatifs aux eaux minérales et dans le langage usuel, pour désigner ces travaux hydrographiques, du mot « captage », qui est le vrai mot adopté en France. Il se trouve du reste dans LITTRÉ et dans HATZFELD.

Albin BODY.

Réponses

Coutumes pascales (XVII, 129, 173). – Le jeu de « choquer les jeux » a été décrit dans *Wallonia*, t. VII, p. 66 et 191. Mais la formulette que cite M. F. Olyff, et qui a évidemment pour but d'annoncer le retour de la coutume et d'inviter à ce jeu — en même temps qu'elle conseille de préparer les aulx — était jusqu'ici inconnue. Je reprends la question de notre collaborateur : cette formulette ou quelque autre analogue est-elle connue ailleurs ? O. C.

Wallonie (XVI; XVII, 23, 65, 172). Sur l'antiquité du mot « wallon » pour désigner notre langage par opposition aux autres patois français, M. Sébillot, dans son magistral tableau du *Folklore de France*, t. IV, p. 320, rappelle qu'au XVIe siècle, Pasquier, *(les Recherches de la France*, l. VII, c. 1) écrivait : « Aux païs bas ils se disent parler le Vvalon et que nous [Français] parlons le Roman. »

Furet.

Au jeu de balle (XVII, 171). — Notre estimé confrère, M. Marcel Tricot, rédacteur du journal *La Sennette*, veut bien nous écrire ce qui suit :

« Dans notre région hennuyère, le jeu de balle comme le jeu de quilles sont des plus populaires. A toute occasion et particulièrement à la ducace, les cabaretiers organisent des concours et s'efforcent de multiplier les « attractions » pour attirer la clientèle. Ils offrent donc en prix de l'argent, des objets divers... et des surprises. Si l'un d'eux a annoncé la présence de « belles filles » ce ne peut être que dans ce but ! Elles se seraient exposées comme enjeu, par plaisanterie, naturellement, mais aussi pour attirer sur elles l'attention des vainqueurs, en tout bien tout honneur. Dans le pays où les jeunes filles ont créé le fameux Goûter matrimonial, il n'y a là rien d'étonnant. – Mais peut-être aussi l'annonce était-elle fallacieuse : nous sommes dans un pays de farceurs !

« Aux concours de jeu de quilles, il n'est pas rare de voir mettre au concours des vêtements d'hommes et même de femmes, des *caracos*, des pantalons ou... des culottes ! Il y a ainsi des prix que les femmes doivent se disputer, car chez nous, il n'est pas rare de voir les femmes jouer aux quilles. Elles y viennent avec leur marmaille, et elles se passionnent au point que leurs vigoureux coups de boulet, vivement discutés, sont parfois suivis de crépages de chignons

« A la ducace, la plupart des cabaretiers organisent de ces jeux, et comme la concurrence est grande, ils s'ingénient à la réclame. Récemment, mon journal a publié l'annonce d'un bal avec « attraction ultramoderne ». L'attraction était spécifiée en ces termes : « Allez voir la fiancée de Lecram. » – Or, Lecram est le prénom retourné du rédacteur de la *Sennette*, qui est garçon en effet, mais garçon bien timide. Le public s'étonnerait de lui voir une bonne amie... La réclame fut toutefois bravement insérée.

« Ce sont là jeux innocents d'une population laborieuse, où la joie de vivre a maintenu le vieil esprit facétieux de nos pères.

Marcel Tricot.

Les Wallons colonisateurs (XVI ; XVII, 130). — Au XVIIe siècle le P. Hennepin et Luc Buisset fondèrent l'établissement de Catarockouy. Voir un article de Clément Lyon, dans l'*Éducation populaire* de 1879, et les biographies d'Hennepin et de Buisset, *Biographie nationale* et E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*. Montois.

La danse des olivettes (XVI ; XVII, 64). - « Olivette » est le nom d'un cépage français du Midi de la France, qui donne d'excellents raisins de table, à grains moyens, en forme d'olives, et qui présente trois variétés : l'Olivette noire, l'Olivette rouge, l'Olivette jaune.

Il semble que ces Olivettes n'ont rien à faire ici.

Mais, sait-on jamais ? Un lecteur français.

Papiers aux coins brûlés (XVII, 63). — La coutume de renvoyer à l'expéditeur un écrit autographe, dont les quatre coins ont été brûlés en signe de mépris et de rupture, est bien connue des amoureux liégeois.

Cette manière de marquer le mépris présente des variantes. Je me souviens d'avoir vu, aux mains de l'expéditeur, une lettre d'amour dont la signature avait été brûlée et qui, soigneusement mise sous une enveloppe nouvelle, était revenue par la poste à son point de départ.

Souvenir plus récent. Au début du régime électoral actuel, les députés de l'alliance radicale-socialiste liégeoise avaient eu les honneurs d'une gravure où leurs portraits étaient fidèlement reproduits. Des exemplaires de cette gravure étaient affichés dans beaucoup de maisons ouvrières et dans tous les cabarets de village fréquentés par les socialistes. Il advint que, par je ne sais quel vote, l'un de ces députés déplut à ces électeurs. Ceux-ci, pour marquer leur mécontentement, ne trouvèrent rien de mieux que de brûler au fer rouge son portrait au mur des maisons où ils avaient accès. Les cabaretiers, soumis à la clientèle, ne songèrent point à faire disparaître les gravures ainsi marquées. La gendarmerie du lieu où demeurait ce député ouvrit une enquête à son insu, en vue de connaître les auteurs d'actes que l'autorité jugeait violemment injurieux. Toute une série de cabaretiers se trouvaient menacés de poursuites judiciaires quand le député en question, bourgmestre de la commune, eut le bon esprit d'intervenir. L'affaire n'eut pas de suite.

O. C.



LETTRES WALLONNES.

HENRI RAVELINE : **Pou dire à l'èschrienne.** Dour, A. Vaubert, 1909. In-8 (21 × 13), VIII-152 p. — Prix : 2 fr.

L'*èscriène,* c'est l'antique veillée de nos aïeux avec un nom du pays borain. Le savant et lettré médecin qui se cache sous le nom de Raveline, nous a fait présent dans ce livre d'un fort beau recueil de contes. Des contes bleus, des contes noirs, d'autres d'un rouge sanglant; des fableaux à la sauce wallonne, des légendes inspirées de quelque vieux mythe hellénique ou de quelque lied romantique du Rhin; des récits dont le fond appartient au folklore universel, mais dont la forme a reçu le coup de pouce de l'auteur et la marque de son pays.

Sans être un recueil de contes traditionnels, beaucoup de ces récits réjouiront les folkloristes. L'auteur est resté si bien imprégné de l'esprit populaire, ou se l'est si bien assimilé, qu'il sait inventer à la façon du peuple. Ainsi nous le voyons agrémenter le fameux conte de l'*Os qui chante* d'une *coda* assez pittoresque : la fillette ressuscitée, le garde-champêtre, d'un coup de sabre, abat les oreilles du garnement meurtrier ; les oreilles tombées dans la fosse poussent à leur tour : c'est depuis ce temps-là qu'il y a des chardons à Pâturages !

Dans la plupart de ces récits règne le réalisme à la fois le plus effronté et le plus inoffensif. Aucune fonction naturelle ne rebute le narrateur : tels les anciens fableaux et les anecdotes éparpillées dans les conteurs français du XVe et du XVIe siècle. Cela, d'ailleurs, n'entrave pas plus la philosophie que dans Rabelais. Même certains de ces récits sont très moralement avertisseurs, par exemple celui du mineur Lantin, que la folie du genièvre hallucine jusqu'à le pousser dans la mort.

Et quelles histoires consolantes pour les humbles et les petits ! C'est Ninie qui, pour avoir un jour ramassé dans la crotte et soigné un pauvre merle, trouve dans son étable vide une chèvre blanche qui lui donne des fleuves de lait, puis un baudet infatigable qui porte ce lait au marché ; et, troisième miracle, sa vieille grognon de mère se métamorphose en une

femme charmante, toujours contente et souriant toujours. — Ou bien c'est Checheure, une *vièye grand-mé, toute crombène èt toute aflèskie*, qui, pour avoir donné logement à deux étrangers, devient riche à compter les écus au boisseau...

Il y a dans les détails une invention perpétuelle admirable; des rapprochements inattendus, des comparaisons évocatrices de tableaux réalistes ou poétiques :

Fôce qu'i f'sot misére, doula, l'orloge ènd' alot pus (p. 137).

I flaunot su sès êfants come su dès garbes d'awène; — i 'd-avot autant que d'vins ène couvée d'glènes (131).

Ele lie d'vins dès gros lîves èscrits in rouge, come si c'ét avè l'sang dou diâbe (114).

Ces contes, l'auteur aurait pu nous les dire dans la langue de ses amis Hannon, Des Ombiaux, Souguenet, Garnir. « Nous avons jugé bon, dit-il, de les rapporter en notre patois, afin de montrer qu'il possède un vocabulaire riche et varié, inépuisable en expressions pittoresques, et qu'il ne constitue pas, comme on le pense généralement, un idiome grossier. Bien au contraire, le patois borain est vivant et alerte, naïf et railleur, étonnamment fleuri d'images inattendues; il sait se plier avec aisance et souplesse à toutes les nécessités de l'écriture, et exprimer avec précision tous nos sentiments, tantôt de façon rude, tantôt de façon douce, délicate, presque féminine ». Éloge bien chaleureux, mais la démonstration est à la hauteur de cet éloge. Seulement, est-ce bien le patois borain de toutes les bouches que l'auteur caractérise ainsi ? La définition ne convient-elle pas plutôt au style si riche, si varié, si coloré de Henri Raveline? Et encore; le borain aura les qualités qu'il vous plaira, puisqu'une langue s'enrichit de toutes les qualités de style qu'un esprit créateur veut bien lui infuser.

LUCIEN COLSON : **André Malaise,** *roman d'amour.* Hasselt, Olyff, 1909. In-8° (17×10.5), 186 p. — Prix : 1 fr. 50.

L'auteur de *Rimimbrances*, de *Matante n'ôt gote* et d'autres œuvres bien connues des wallonisants, donne une version française de son délicat et joli roman d'*Andrî Màlàhe*, publié en 1903.

Cette traduction se lit très bien. Elle est d'une langue plus coulante et plus harmonieuse que le texte wallon. L'auteur y apparaît plus à l'aise pour noter des nuances que le wallon exprime avec peine. C'est à croire que nous avons affaire à l'original.

Il faut avertir ceux qui ne connaissent pas le petit roman sous sa première forme qu'ils ne trouveront pas ici de grandes passions fougueuses et coupables. C'est le tableau très simple de l'éclosion des jeunes amourettes entre un collégien et une couturière. Ils s'en vont par les chemins à rubans verts, se parlant à peine ou disant des choses ingénues. L'âme wallonne fleurit dans ces rares paroles délicates, dans ces silences, dans ces scrupules de jeune vierge qui a peur d'être épiée et mal jugée, dans les émois de l'absence et les bouffées de la jalousie. Puis la tendre liaison

d'amour blanc se dénoue, comme un essai maladroit et prématuré. Pour calmer son cœur meurtri, le jeune homme se jette dans la vie active d'une exploitation de phosphates... Quelques années s'écoulent, et voici qu'un amour plus viril se déclare, le vrai, celui qui tourne bien, qui rassérène et qui donne à la vie son orientation et son but.

C'est simple et frais, cela sent l'aubépine. Le cadre où se déroulent lentement les menus incidents de cette action n'a rien de particulièrement poétique : il a sa poésie intime, qu'il fallait dégager. Les personnages non plus n'ont point de profondeurs tortueuses, étant sans vice. Cependant l'auteur a su mêler dans le paysage et dans l'action ce qu'il fallait mélanger de mysticisme et de réalisme pour éviter la banalité. Il rachète la pénurie de grands événements par la ténuité de l'analyse. Et son style fait alterner curieusement l'image poétique, la notation du sentiment et l'expression pittoresque du patois.

Jules Feller.

ART ANCIEN.

Abbé J. MORET : **Notice sur Jean Del Cour, sculpteur liégeois.** — Liége, imp. Bénard. In-8° (19.5×13.5) 28 pp. un portrait et 20 planches. — Prix 1 fr.

Il fallait une étude actuelle sur le grand artiste dont l'œuvre va être offerte à notre admiration le mois d'août prochain. M. M. nous l'a donnée.

En quelques pages d'un style agréable, il raconte la vie de Jean Del Cour, caractérise son talent et dresse le catalogue de ses travaux. Cette étude, où il y a l'annonce de quelques découvertes, résume un travail plus considérable, un livre que prépare l'auteur. Quelle misère que personne chez nous n'ait encore fait ce travail ! Voilà un grand artiste, émouvant, simple, distingué, fidèle admirateur de la nature ; nous avons sous les yeux la plupart de ses statues ; nous ne trouvons pas le loisir de voir qu'elles sont belles, de l'écrire et de le montrer ! Ah ! vraiment, méritons-nous des artistes ? Celui-là devait nous toucher au cœur plus que d'autres. Si, dans tel de ses saints, l'influence italienne, le maniérisme, est perceptible, ses types sont wallons ; sa Vierge est une femme du peuple idéalisée, mais bien de chez nous. Mais nous n'avons pas autrement remercié Del Cour de la beauté qu'il nous octroyait.

Une vingtaine de planches, reproduisant les œuvres principales de l'artiste, un superbe portrait en héliogravure ornent cette étude : elles permettent d'adresser à l'imprimerie Bénard de nouveaux éloges.

F. Mallieux.

ART MODERNE.

MAURICE DES OMBIAUX : **Victor Rousseau.** — Bruxelles, Van Oest et Cie, 1 vol. in-4° (26×20), 88 p. ; 13 ill. dans le texte, 33 pl. hors texte. Prix : fr. .

« Parmi les œuvres nouvelles exposées au Salon de Printemps, il y a un chef-d'œuvre. C'est le buste de jeune fille de M. Victor Rousseau... chef-d'œuvre que l'on peut confronter avec les quelques images sûres de l'éternité. » M. G. Van Zype, qui écrit ces lignes dans la *Gazette* de ce matin, 13 mai, consacre tout un article, un bel article, à ce chef-d'œuvre qui l'émerveille et qui dissipe les dernières préventions de son âme plutôt flamande contre un art latin et wallon.

Un sculpteur d'âmes, dit M. Maurice des Ombiaux. Il modèle une beauté fine, qui semble le reflet d'une âme éblouie par l'aube. Il est pur et rempli d'illusions sur la nature humaine. Ses adolescents sont passionnés pour un idéal ; à travers le marbre brille la vie claire de leur esprit. Ses jeunes filles ont la grâce d'un rêve innocent ; leur âme douce cherche la vie mystérieuse avec une confiante candeur. Le drame est tout proche de ces figures au travail serré ; la réalité broie combien d'illusions ? Et c'est le drame humain, le geste tragique, effrayant des mains raidies qui cachent le visage : ah ! la douleur de cette face que l'on ne voit pas !

Comment les amoureux d'art ont-ils pu reprocher à Rousseau, (ce fut en leur bouche un reproche), d'être pessimiste ? Quoi ! Ce groupe *Vers la Vie*, cette marche confiante d'adolescents vers la lumière décélerait l'amertume du découragement ? et les *Sœurs de l'Illusion*, l'une souriante et candide, l'autre rêveuse, la dernière consolatrice et maternelle, évoqueraient la faiblesse et le triste ennui ? Que l'on nous permette plutôt d'y voir la force de l'idéal animant une frêle enveloppe.. le roseau pensant, mais si beau de pensée ou d'espoir, si gracieux dans ses lignes !

Faudrait-il dire que Rousseau ne fut pas mieux compris que s'il eût exposé en pays lointain, et songer que les tendresses de son âme n'effleuraient pas de leur empreinte délicate, des yeux habitués à voir les beautés plus terrestres de l'art flamand ?

Victor Rousseau est tout jeune encore : il est né le 16 décembre 1865 ; il n'a pas quarante-quatre ans. C'est un de nos grands artistes ; oserai-je écrire : le plus grand ?

Né à Feluy, en Hainaut, fils de carriers, il est de vieille souche wallonne et des Ombiaux montre sans peine que wallonne est sa sensibilité.

Il est remarquable que les grands artistes wallons furent tous des révélateurs de la beauté morale.

Que fit Constantin Meunier, sinon révéler la beauté de la tâche journalière, la grandeur de l'effort accompli par les humbles ? et les lignes de ses œuvres par leur imposante simplicité n'évoquent-elles pas invinciblement une beauté morale ?

Que fut le César Franck des *Béatitudes*, sinon le chantre immatériel de délices surhumaines ?

Et les grands peintres d'autrefois, les « inventeurs » du paysage, Blès et Patenier, le ravissant et dramatique Roger dele Pasture, que furent-ils sinon les pilotes qui nous orientèrent vers de nouvelles beautés des choses, mais des beautés spiritualisées, des beautés d'âme ?

Et c'est pourquoi nous relevions tout à l'heure cette expression du critique : *sculpteur d'âme*.

Quoiqu'il en soit de ces vues générales, que nous espérons développer un jour, Rousseau est à nos yeux notre premier sculpteur, il porte au suprême degré, et sous une forme originale, les vertus personnelles de notre race. Nous ne l'aimerons jamais trop.

M. des Ombiaux, qui est en voie de s'affirmer critique d'art, a conté avec la science d'un psychologue et la documentation d'un familier la vie et l'œuvre de V. Rousseau. Son récit est attachant, son analyse claire, la description de l'œuvre suffisamment simple et complète.

Bien illustré, le volume peut donner à ceux qui ne l'ont pas vue une idée exacte de l'œuvre dont les statues de Rousseau à Liége, erreur probable d'un homme de génie, ne font pas prévoir le mérite. Les illustrations sont au nombre de quarante-six, avec plus de trente planches hors texte. M. Van Oest est un éditeur dont les publications artistiques méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent à nos peintres et à nos sculpteurs.

F. Mallieux.

AVIS

Une petite revue d'assez mauvais aloi, *la Jeune Wallonie*, annonce sa réapparition par une circulaire où elle s'attribue, entre autres collaborations, celle du Directeur de *Wallonia*.

Par égard pour les écrivains qui ont naguère retiré avec indignation leur appui à cette revue — à l'époque où moi-même, comme ils le savent, je faisais, pour les mêmes raisons qu'eux, rayer une première fois mon nom, — je dois protester, cette fois publiquement, contre un abus persistant que des raisons de hautes convenances, de plus en plus impérieuses, empêchent de tolérer.

Je n'ai jamais autorisé personne à me compter au nombre des collaborateurs de *la Jeune Wallonie*.

Oscar Colson.



La Jeunesse, Association traditionnelle.

Au Pays de Vielsalm.

Une Jeunesse est le groupement de tous les jeunes gens, filles et garçons, d'un même village. La discorde a parfois fait naître deux Jeunesses dans le même endroit, mais c'est l'exception.

On crée une Jeunesse, on « fait à la Jeunesse » *fére al Djônesse*, dans le but principal de s'amuser en commun avec le plus d'économie possible, tout en suivant les règles établies par la tradition immémoriale.

La Jeunesse est dirigée par le Maître-jeune-homme ou Capitaine, *maisse-djône-ome* ou *capitinne*, et par la Maîtresse-jeune-fille, *maisse-djône-fèye*.

Un mois et demi ou deux mois avant la grande fête du village (dans chaque village, il y a la grande et la petite fête, la paroissiale et la patronale), un dimanche, à la sortie de la grand'messe, les jeunes gens s'attendent et se groupent sur la route devant l'église ; ils se concertent et décident une assemblée préalable de la Jeunesse pour l'après-midi, dans tel cabaret, s'il pleut, sur un terrain désigné, s'il fait beau.

A quatre heures, tout le monde est au poste. On prend la décision de « faire à la Jeunesse » pour la fête. Et l'on procède immédiatement à l'élection du Maître-jeune-homme. Cette élection se fait par acclamation.

Le Capitaine est presque toujours un beau garçon sympathique, plutôt robuste, un peu plus âgé que la moyenne des membres présents et bien au courant des différentes coutumes. A peine

élu, le Capitaine devient le chef incontesté et absolu. Son avis fait la loi.

Les candidats pour la place de porte-drapeau sont ensuite présentés, souvent très nombreux, car c'est un poste d'honneur. Le Capitaine désigne celui qui lui convient et lui confère par là même le titre d'*alfêr* (porte-drapeau) pour l'année entière.

Quelques jours après cette réunion, lorsque la liste des jeunes filles acceptant de faire partie de la Jeunesse est complétée, le Maître-jeune-homme va consulter séparément chacune d'elles sur le choix de la Maîtresse-jeune-fille. La besogne n'est pas toujours facile ; il doit résulter de la diplomatie du Capitaine qu'une fois réunies elles parviennent à s'entendre : c'est ce qui finit du reste toujours par arriver, puisque l'intérêt collectif et particulier des jeunes filles est de n'entraver en rien les projets des jeunes hommes.

Les attributions de la Maîtresse sont d'ailleurs très restreintes ; elle s'occupe surtout, avant la fête, de l'achat des fichus, mouchoirs, fleurs pour les jeux et la guinguette; mais, pendant l'année qui va s'écouler, c'est elle qui aura tous les honneurs, et ses prérogatives sont naturellement enviées.

Le Maître-jeune-homme choisit le cabaret où la Jeunesse dansera et fêtera ; s'il n'y a pas de salle de bal, il fait construire une guinguette. Il achète les tonnes de bière que le cabaretier devra débiter aux membres de la Jeunesse sans bénifices ni rétribution ; il engage les musiciens *djoweûs d'violon* pour le bal, le tambour qui précédera et accompagnera les cortèges, et le *vèheû* pour le mardi. Il s'entend également avec le curé pour la messe de Jeunesse.

* * *

Le samedi qui précède la fête, dès que la nuit tombe, le tambour (un ancien soldat) fait le tour du village en jouant de son instrument et se dirige vers le cabaret de réunion ; les jeunes gens l'y suivent. L'*alfêr* va chercher le drapeau à l'église et vient se mettre à la tête du cortège ; il est salué par une sérénade des musiciens, qu'accompagnent des roulements de tambour formidables.

En route pour les aubâdes, *les ombâdes !*

La première est pour la Maîtresse. Les violons exécutent trois morceaux, puis la porte s'ouvre et la jeune fille apparaît, saluée par les hourrahs de solides poitrines. Elle invite la Jeunesse à « prendre un verre » (toujours du *pèket*, c'est-à-dire de l'eau-de-vie) — et du *flon* (tarte au riz, beurre et œufs, correspondant à la

dorêye liégeoise). Elle donne ensuite le bras au Maître-jeune-homme et toute la compagnie, au son des crincrins et du tambour, va rendre les honneurs aux différentes jeunes filles inscrites à la Jeunesse : partout on offre *pèket* et *flon*. La promenade, ralentie par ces réceptions, dure ordinairement jusqu'à onze heures du soir.

***

Le dimanche, à la sortie de la grand'messe, les jeunes gens et jeunes filles se rendent, couple par couple, de la porte de l'église à la guinguette : ils vont danser *les prumîrès danses*, « les premières danses ».

Chaque jeune fille a son cavalier : le Maître-jeune-homme veille à ce que chacune d'elles s'amuse et, qu'au bal, « elles ne tuent pas les mouches ». Il désigne à cet effet tel jeune homme pour telle jeune fille qui n'a pas d'amoureux, ou qui n'est pas du village ; ce jeune homme doit aller la prendre à la maison et l'amener à la guinguette pour l'heure du bal ; il doit lui procurer des danseurs et si elle n'a pas fait *des acwèrds,* « des accords », pendant la soirée, il est tenu de la reconduire jusque chez elle.

Toute infraction aux règles de courtoisie établies par la tradition ou ordonnées par le Capitaine, entraîne l'amende et même l'exclusion.

Le bal s'ouvre officiellement vers 4 heures de l'après-midi ; l'orchestre ne commence à jouer la première danse que lorsque le Capitaine est là et qu'il a donné le signal de la danse. Si la Maîtresse-jeune-fille est présente, il doit danser cette première danse avec elle.

Le dimanche est le jour de l'hospitalité ; les membres de la Jeunesse doivent céder le pas aux étrangers, leur accorder leurs filles, lorsqu'ils viennent les engager pour danser ; tout étranger peut du reste s'inscrire à la Jeunesse, moyennant une certaine cotisation ; la demande doit être faite au Capitaine : celui-ci oppose rarement un refus.

Il n'y a pas de programme de danses ; chaque danseur demande celle qui lui plaît ; le ménétrier joue dans l'ordre des demandes. La jeune fille ne peut promettre la même danse à deux cavaliers : ce serait l'occasion de quelque bagarre. Si le cas se présente, le Capitaine examine les torts, et il a le droit de défendre à la jeune fille, s'il la juge coupable, de danser pendant toute la soirée.

A l'heure du souper, la guinguette se vide : les violoneux jouent la danse de la *tchipète*, danse très simple où, à la fin, sur un point

d'orgue (*li violon tchîwe*), chacun embrasse sa chacune [1]. Chaque jeune fille emmène son cavalier souper chez elle.

Après le souper, la danse reprend de plus belle ; vers les 10 heures, intermède. Ce sont des vieux, qui viennent « faire leurs trois pas » *fé leûs trûs pas*. Par déférence, toute la jeunesse cesse de danser ; quatre vieilles et trois vieux, le Maître-jeune-homme fait le quatrième cavalier, commencent *li maclote* (nom wallon du menuet). Ils vont attentifs, recueillis, au milieu des ovations et des interpellations joyeuses. La *maclote* finie, le Capitaine conduit vieux et vieilles au comptoir et les régale ; s'ils ne sont pas trop fatigués, ils recommencent et les jeunes gens continuent à leur céder le terrain.

Plus anciennement, lorsque les danses modernes n'avaient pas encore détroné *li maclote* (le menuet), *li passe pîd* « le passe-pied », *li tchîne anglèsse* « la chaîne anglaise », l'allemande-chassée, *li tchèna* « le panier », etc., les vieux dansaient *li vîhe* (vieille) *maclote*, souvenir d'âges encore plus lointains.

Sur le coup de minuit, on se retire et l'on va achever la soirée, *li sîze*, chez la fiancée ou la « connaissance » du jour.

* * *

Le lundi, au village, on chante une messe à la mémoire des morts de la paroisse, puis on fait une procession au cimetière.

Après quoi l'on se rend à la guinguette.

L'après-midi du lundi est surtout consacrée aux jeux : jeux de quilles, jeux de la poule, et autres, où les jeunes gens, pour une mise modique, luttent pour gagner les fichus, mouchoirs offerts par les jeunes filles. Le bénéfice réalisé sur ces jeux entre en ligne de compte pour le payement des frais.

Au soir, bal.

* * *

Le mardi, tout au matin, le tambour bat le rappel. C'est le grand jour de fête pour la Jeunesse.

A 8 heures, la Jeunesse en cortège, drapeau et musique en tête, se rend à une grand'messe spécialement commandée pour la circonstance, et qui est dite « messe de Jeunesse ». Toute la

---

(1) Il lui donne un baiser, il fait *tchip* ! D'où le nom de la danse. Dans le langage facétieux liégeois, l'expression de « faire *tchip* » a, me dit-on, un sens beaucoup moins innocent.

Jeunesse y assiste, avec le drapeau : mais les violons restent au dehors. A « l'offrande », défilé pour le baisement de la patène, le Capitaine marche en tête des jeunes gens, la Maîtresse en tête des jeunes filles.

La messe finie, les jeunes hommes offrent, à la guinguette, un petit verre à leurs compagnes, puis commence la cérémonie burlesque du *vèheû*. — En wallon, *vèheû* est le nom de *putois*.

Le rôle de *vèheû* est tenu par un individu plus ou moins taré ; il a le visage noirci et il est affublé d'oripeaux carnavalesques. Il reçoit de 2 à 5 fr. pour la journée et tous ses frais de nourriture et boissons sont payés par la caisse commune.

Il marche, gambade en avant du cortège, surveillé par les *tchèsse-vèheû*, « chasse-putois », jeunes gens désignés par le Maître-jeune-homme, pour avoir transgressé les lois de la Jeunesse.

La Jeunesse suit en chantant et dansant les *crâmignons*.

La bande fait le tour du village, pénètre dans toutes les maisons : le *vèheû* furète partout, fait des grimaces, des contorsions, cherche à voler de-ci de-là un morceau de viande ou un morceau de *flon*, dont on le bourre d'ailleurs à discrétion.

Quand il a mangé et bu tout son saoûl, il tâche d'échapper aux *tchèsse-vèheû* : il y parvient souvent, par ruse et, alors, ses gardiens sont *hêyîs*, « hués » par tous les enfants, filles et femmes qui assistent à la fête. Dans ce cas, on recommence le jeu avec un autre *vèheû* — car il faut que se fasse le tour du village.

A 2 heures de l'après-midi, filles et garçons, toujours en cortège, s'en vont dans les champs, danser les *rondès danses*, c'est-à-dire la polka et autres danses où l'on se tient embrassés et les *côrdons bleûs*.

La danse des *côrdons bleûs* est une danse dans laquelle les cavaliers vont d'un côté du champ à la file indienne, et les dames, en file également, de l'autre côté. Cavalier et dame se retrouvent régulièrement après de solides trémoussements.

Au bout d'une heure ou deux, repos et rafraîchissement général. Souvent, le ménétrier produit alors une nouvelle *pasquêye* ou chanson satirique sur les faits divers de l'année.

Tout à coup, le Maître-jeune-homme ou le chanteur attitré entonne la pastourelle obligée : *Ne quitte jamais ton village.* Elle est naïve un peu... mais, chantée au déclin du jour dans le calme des champs, elle porte au cœur du campagnard. En voici les paroles ;

Quoi, tu veux, gentille Marie,
En délaissant ton blanc troupeau,
Quitter ta mère tendre et chérie
Et le toit qui fut ton berceau ?
Crois-moi, si tu veux rester sage
Et garder ta chaste pudeur,
Ne quitte jamais ton village :
C'est là qu'on trouve le bonheur.

Tu veux de l'or, des apanages
Pauvre Marie, que penses-tu ?
Contre de brillants équipages
Voudrais-tu changer ta vertu ?
La fortune est souvent volage
Et son éclat est bien trompeur...
Ne quitte jamais ton village :
C'est là qu'on trouve le bonheur.

Loin du fracas des grandes villes
Ici, sous l'ombrage si frais,
Tu passeras des jours tranquilles
Dans l'abondance et dans la paix.
Crains le luxe et son étalage
Qui t'enlèv'ront la paix du cœur.
Ne quitte jamais ton village :
C'est là qu'on trouve le bonheur.

Reste aux champs, jeune bergerette,
Et ne forme plus d'autres vœux;
Reprends ta légère houlette,
Tes troupeaux et tes chants joyeux.
Plus tard, par un doux mariage
Prends pour époux un laboureur :
Tu trouveras dans ton village
Celui qui fera ton bonheur.

Cette chanson n'est pas bien ancienne : elle se chante sur l'air de la célèbre chanson malmédienne *Lu nut' di may*, paroles de Florent Lebierre, musique de M. Olivier Lebierre. Elle se dit sur un rythme lent, que l'on doit un peu accélérer pendant la marche. La jeunesse répète en chœur les deux derniers vers de chaque couplet.

A la nuit tombante, on remet le drapeau à l'église ; et le bal se poursuit, très tard...

Le dimanche suivant, l'octave de la fête, il y a également un bal et quelquefois des jeux.

* * *

Quinze jours ou trois semaines après, la Jeunesse se réunit en assemblée générale pour régler les comptes.

Le Maître-jeune-homme produit l'argent des recettes (bénéfices des jeux, droit d'inscription à la Jeunesse payé par les membres étrangers, dons, etc.), il établit le total des dépenses et fixe le taux de la cotisation.

Cette cotisation, cela se conçoit, n'est jamais bien élevée : tel brave garçon danse et boit... tout son saoûl, les quatre jours de fête, pour la modique somme de quarante ou cinquante sous.

Le lundi de la Noël, la jeunesse du village se réveille et tient un nouveau bal. Mais alors, ce sont les jeunes filles qui se cotisent pour payer les musiciens : de là, le dicton : *c'est a leû tour di pay les violons* « c'est à leur tour de payer les violons », qui s'applique à maintes circonstances de la vie.

En outre, toute jeune fille doit, à tout garçon qui l'a fait danser au moins trois danses à la fête, une poignée ou deux de noix et de noisettes. Chaque jeune homme, durant les journées de la fête, met quelque amour-propre à s'assurer pour la Noël les poches bien remplies pour aller au bal.

*
* *

Des rivalités ont parfois éclaté entre différentes jeunesses. Comme me le racontait un bon vieillard de nos amis, Vielsalm et Neuville se firent autrefois la guerre, et ces événements inspirèrent à un barde de l'époque les vers suivants :

Les gens de la Neuville
Arrivent tambour battant
Vielsalm était tranquille
En ce terrib' moment.

Mes recherches pour reconstituer ce poème...épique sont restées infructueuses.

*
* *

Les fêtes des jeunesses se passaient ainsi, il n'y a pas vingt ans... Hélas ! le temps à marché, en Ardenne comme ailleurs... Un à un, les usages s'en vont : les Jeunesses subissent le sort commun... Vielsalm et quelques villages gardent le crâmignon du mardi : d'autres villages, *le vèheû* : par-ci par-là, on entend la vieille chanson : seulement la concurrence des multiples cabarets surgis un peu partout, la politique, certain esprit de dénigrement pour tout ce qui est ancien, sont autant de causes qui ont fait tomber en désuétude la vieille coutume de « faire à la Jeunesse ».

La tradition se conserve pourtant à Bellevaux (Prusse wallonne) :

le Maître-jeune-homme y ouvre le bal et les sorties s'y font avec musique et drapeau.

Également à Winenne, canton de Beauraing, — où l'on danse toujours *les olivètes*.

La danse, des olivettes est plutôt une danse de jeu, qui est exécutée au profit de la caisse de la Jeunesse.

On dispose trois ou quatre files de chaises dont les quatre pieds sont posés sur le plat de pommes de terre coupées en deux, ce qui donne à ces sièges un équilibre singulièrement instable. Les chaises sont séparées les unes des autres de tous côtés par un étroit passage. Il s'agit de passer entre elles, au son de la musique et en se tenant par les mains. On fait des miracles de ruse et d'adresse, tout en respectant le rythme de la danse, pour accrocher son voisin ou sa voisine à l'une ou l'autre chaise.

Lorsque la chute de la chaise se fait dans une bonne direction, elle en fait quelquefois tomber toute une infilade, et c'est autant de pièces d'un sou que l'auteur du mal, fille ou garçon, doit verser immédiatement entre les mains du Maître-jeune-homme. Par intervalles, les danseurs chantent.

Ah ! laissons-les passer
Ils sont passés par la Lorraine
Nous allons les manger
Les olivettes après souper.

Primitivement, ces paroles étaient sans doute chantées sur un air traditionnel. Actuellement, on les adapte tant bien que mal sur l'air que joue le ménétrier.

Lorsqu'une jeune fille, par suite d'un prochain mariage, danse pour la dernière année les olivettes, de joyeux lurons la font passer sous un bâton ; on lui indique par là qu'elle aura bientôt un maître et qu'elle devra lui obéir. — De là le dicton sud-ardennais et ardennais-français, en parlant d'une femme qui porte les culottes : *c'ènne èst cor ène qui n'a pon pâssî d'zou l'baston*, « c'en est encore une qui n'a point passé sous le bâton ».

Les drapeaux des Jeunesses ont tous disparu. Celui de la Jeunesse de Vielsalm a singulièrement fini.

Il datait de 1829.

Vers 1840, un loup terrorisait la contrée. On parvint à l'abattre et comme c'était l'usage, il fut *hèyî* « hué ». *Hèyî* le loup, le renard, le putois, la fouine, c'est promener la bête, d'ordinaire sur une charrette à bras, d'une maison à l'autre : les *hèyeûrs* la

montrent aux habitants, morte ou vivante, et ceux-ci doivent, en échange du spectacle, payer à boire.

Or donc, le loup avait inspiré une telle terreur et fait tant de pillage que, pour fêter sa disparition, on alla quérir le drapeau de la Jeunesse. Et l'on but, on but... ce fut un scandale.

Le curé, le dimanche suivant, au prône de la messe, annonça que le drapeau, ayant été profané, ne rentrerait plus à l'église.

Le pauvre drapeau, honni, passa de grenier en grenier, de cabaret en cabaret. Finalement, il devint la propriété d'un vieux type populaire ardennais, nommé *Colasse*, décédé il y a une quinzaine d'années. Celui-ci, un peu simplot, vivant d'une modique pension, le sortait aux grandes occasions.

Aux fêtes nationales, patronale et paroissiale, aux jours anniversaires de la mort de ses amis, on voyait ce bonhomme en chapeau haut de forme, en blouse toute chargée de vieilles médailles de concours agricoles que des farceurs lui donnaient à titre de décorations, on le voyait déambulant dans les rues de Vielsalm, portant fièrement le vieux drapeau déployé.

Son légataire universel ne s'est probablement pas inquiété du prestigieux trophée...

*
* *

Le dernier ménétrier-chansonnier ardennais fut un violoneux nommé Cuvellier, de Ville-du-Bois, surnommé *li Malton* « abeille sauvage ». Il est mort en 1860.

Quelques vieux chantent encore son morceau favori :

Pèket, pèket,	Genièvre, genièvre,
Charmant browet	Charmant brouet,
Qwand dj'sèrè mwêrt	Quand je serai mort
Qui est-ce qui t' beûrè ?...	Qui te boira ?...

En franc wallon, il chanta *li pèket*, les joies de la jeunesse, *li boneûr d'esse si maisse* « le bonheur d'être son maître »; il écrivit des pasquilles sur les femmes qui vont chercher les maris au cabaret, sur la férocité des belles-mères...

Ces pasquilles devinrent populaires, mais elles sont aujourd'hui oubliées.

Joseph HENS.

Cuisine wallonne

(Voir la table du t. XVI, 1908)

IV

1. Oie à l'instar de Visé

1. — Rechercher l'origine d'un mets devenu spécialité dans une ville ou contrée déterminée ; savoir pourquoi, quand et comment ce mets a été créé ; arriver à en découvrir la formule initiale afin de pouvoir apprécier les modifications qu'elle a subies, voilà, certes, un sujet d'études aussi intéressant que possible. Et, quand, par surcroît, ce mets tranche, par les détails de sa composition, avec les tendances gastronomiques du pays où il est réputé, les recherches deviennent absolument passionnantes.

Malheureusement, l'origine des spécialités les plus curieuses est fort ancienne ; ceux qui les produisent de nos jours ignorent généralement tout de ce qui a trait à leur histoire, et il faut un hasard heureux pour que le secret de leur création cesse d'être une énigme.

C'est ainsi qu'il nous a été impossible d'arriver à découvrir l'origine de l'oie à l'instar de Visé, ni la raison qui a pu inciter les créateurs de cette formule à y introduire l'ail en quantité excessive, relativement aux tendances habituelles des goûts dans le pays. Nous nous bornerons donc à en donner la recette, en souhaitant que quelqu'un plus heureux que nous, puisse un jour nous renseigner sur ses origines.

Employer de préférence une oie d'un an, n'ayant pas encore pondu ; la chair en est plus faite et supporte mieux le genre de cuisson qui lui est appliqué ; elle donne aussi un meilleur goût. La trousser, après en avoir retiré la graisse et la mettre cuire avec ses abatis dans une casserole, en la mouillant d'eau ou de bouillon à couvert. Saler, faire bouillir et écumer, puis la garnir avec une ou deux têtes d'ail épluchées, carottes, oignons, piqués de deux clous de girofle, bouquet de persil, poivre en grains.

Cuire doucement. Quand l'oie est cuite, dépecez-la et placez les morceaux dans un grand sautoir avec un peu de graisse d'oie fondue et autant de beurre. Laissez mijoter doucement jusqu'à ce que les morceaux soient bien imprégnés de beurre.

Avec la graisse de l'oie, fondue et passée, marquer un petit roux et le cuire sans le laisser colorer. On le mouillera avec la cuisson de l'oie, veillant à tenir la sauce un peu épaisse ; on la dépouillera quelque temps sur le coin du feu, puis on la liera avec quatre jaunes d'œufs et un bon morceau de beurre. La sauce se trouve alors très épaisse. On la relâche avec de bonne crême, jusqu'à ce qu'elle soit à point. On la passe, et on la finit en y incorporant quelques gousses d'ail cuites au lait et passées à l'étamine. Dresser les morceaux d'oie sur un grand plat et les napper de cette sauce.

E. Fétu, dans *La Belgique Gourmande*,
Bruxelles, 1899 ; p. XI.

2. — Il y a lieu de commenter le texte de la recette qu'on vient de lire.

L'oie n'est pas originaire de Visé. C'est dans la région du Geer, dont Wonck est le centre, et sur les 2 rives de la Meuse en aval de Visé, que se pratique surtout cet élevage qui tend à diminuer. De ces localités, en temps utile, on amène les volatiles en troupeaux à Visé, on les y laisse au pacage jusqu'à mise en la friture.

Aux lieux d'élevage, lors des fêtes, on mange le jeune oison (le mâle est plus estimé) qui, né vers mars, est à point vers septembre : la chair en est succulente, pas trop grasse et son condiment ordinaire n'est pas l'ail, trop pénétrant, au goût des indigènes, mais l'échalote, dont le goût moins prononcé est beaucoup plus fin.

Quant à la plupart des oies vendues dans les restaurants, peu d'entre elles ont moins d'un an ; on attend souvent qu'elles en aient deux, parfois davantage. La graisse s'est alors développée en grande quantité, et, pour corriger cette saveur accentuée, de même qu'on fait passer le gras du canard grâce aux oignons en fortes proportions, de même on se sert, pour l'oie adulte, d'ail en place d'échalote, parce que les gousses d'ail soulignent davantage la chair de l'animal et masquent mieux sa graisse.

Que Visé, ville frontière de pays et de langue, lieu de marché commun aux Flamands et aux Wallons, ait préparé pour les premiers un de leurs mets de prédilection ; que les seconds l'aient apprécié au point d'en demander la préparation à mi-chemin de Visé-Liége aux hôtels du Tourne-Bride et du Rocher, commune

d'Argenteau, jadis à l'hôtel du Tourne-Bride à Herstal, joignant l'avenue du pont de Herstal-Wandre ; qu'un restaurateur liégeois bien connu, M. Foidart, s'en soit fait une spécialité réputée dans son restaurant derrière les Guillemins, avec l'enseigne « Oie préparée à l'instar de Visé », titre reproduit ensuite par des concurrents, - tout cela paraît assez logique et n'a pas lieu de nous surprendre.

A Visé même, les hôtels et les restaurants débitant ce plat recherché inscrivent sur la façade de la maison : Friture d'oie.

Des différences d'appréciation surgissent souvent entre gourmets au sujet de cette préparation culinaire : elles ont leur raison d'être dans la distinction capitale qui existe entre l'oison jeune n'ayant jamais pondu et l'oie trop âgée, cette nuance étant aussi marquée qu'entre le poulet et la poule. En certains endroits de la Belgique, on châtre les coqs par enlèvement des organes génitaux dits rognons ; semblable castration ne s'exerce point sur les jars.

Le surplus de graisse retirée des oies adultes se conserve en pots. On l'utilise soit pour la friture d'autres aliments, soit étendue froide sur des tranches de pain ; d'autres fois encore, on la verse fondue dans des vases de grès renfermant des oiseaux rôtis : alouettes, grives, ortolans, etc., que l'on peut ainsi conserver longtemps.

Maintes Liégeoises remplacent pour leur cuisine bourgeoise l'oie par une grosse poule, et la servent avec une sauce Béchamel dont le lait a été cuit avec de l'ail. Plus d'un s'y laissent prendre, car ce plat est très bon et beaucoup plus économique que l'oie dont le prix varie de 7 à 9 francs. Rôtie, préparée et sectionnée, l'oie des restaurants se vend d'habitude 10 francs quand on l'achète préparée pour l'emporter à domicile ; consommée sur place, on la compte environ 12 francs. La portion d'oie constitue un des plats obligés du menu des hôtels de Visé et des environs.

On élève également l'oie du côté de Villers-sur-Semois et Virton et ses fines plumes y sont fort recherchées pour la fabrication des duvets de lit.

2. Poissons à l'escavèche

(Recette liégeoise)

Dans le n° de décembre dernier (t. XVI) p. 361 et 362, *Wallonia* a publié trois variantes de l'escavèche namuroise.

Voici la recette de l'escavèche liégeoise, telle qu'on la prépare traditionnellement dans les guinguettes de Kinkempois.

Prenez 4 décilitres de bon vinaigre que vous additionnerez de 1 décilitre d'eau ; ajoutez une pincée de marjolaine, poivre en poudre, 10 grammes de corne de cerf, quelques grains de poivre entier, 1 pincée de sel, 3 clous de girofle, 1 feuille de laurier, 1 once de gélatine d'abord fondue dans le décilitre d'eau ; faites bouillir 1/4 d'heure, passez au tamis.

Le poisson de mer est cuit à l'eau et désossé, l'anguille est cuite à l'eau et coupée en tronçons, mais on n'enlève pas l'arête ; à Kinkempois et au Champ des Manœuvres, le poisson de Meuse (blanchaille) était d'abord rôti. Le poisson se place dans un têt ou une assiette creuse, on couvre de cornichons et d'oignons en tranches, on verse la sauce au-dessus, on met à la cave, et le lendemain, la masse est prise en gelée. Dans le pays flamand, cette sauce sert également pour les moules.

Le poisson de Meuse rôti ou frit est également servi à la daube dans les guinguettes des bords de la Meuse. On apporte une ménagère avec huile, vinaigre, poivre, sel et sur deux petites soucoupes on place du persil et des oignons hachés.

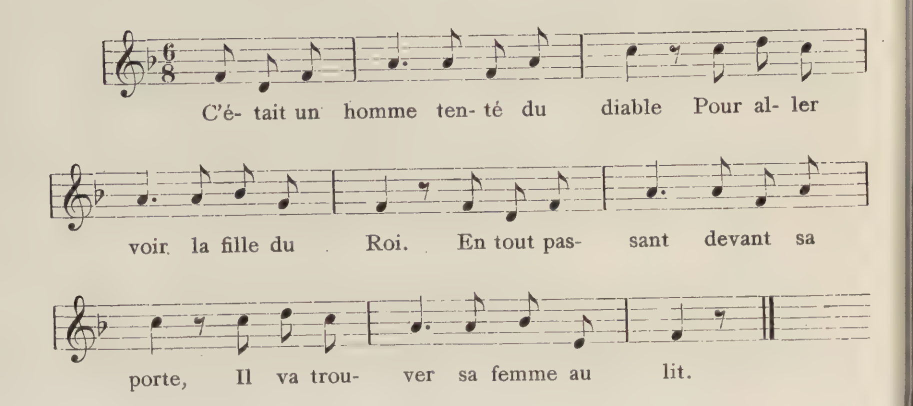
Charles SEMERTIER





L'homme tenté du diable

Complainte



I

C'était un homme tenté du diable
Pour aller voir la fille du Roi.
En tout passant devant sa porte
Il va trouver sa femme au lit

2

Il dit : « Ma femme, relevez-vous
Et si mettez vos beaux habits.
Votre blanche robe et vos bijoux,
Pour aller voir tous nos amis.»

3

En tout passant près la rivière
Il dit : Ma femme, il faut mouri !
— O mon mari, vous avez tort
De me parler tant de la mort. »

4

Il la prit donc par sa main blanche,
Dans la rivière il l'a jeté.
Il lui prit donc une balle de plomb,
Dans le côté lui a percé.

5

Tout homme, tout homme qui tue sa femme
A mérité d'être brûlé,
Brûlé brûlé, d'un feu ardent,
Que tous ses os ils volent au vent !

6

Qui composa cette chanson ?
Un jeune garçon âgé d' quinze ans
Qu'était aux champs, dans la prairie,
En se reposant sur le gazon.

Chanté à Genval, Brabant, par J.-B. Vardergeten, dit *Gistoux*, âgé de 76 ans, qui tient la chanson de sa mère, originaire de Grez-Doiceau.

Charles GHEUDE.



Astronomie populaire

I

1. La voûte céleste

Dans l'esprit des illettrés, et notamment des enfants, le ciel est une immense voûte formée d'une substance solide, dont la composition est indéterminée. Ce n'est donc pas l'infini. Derrière cette voûte se trouve le Paradis, séjour de la Trinité, de la Vierge, des Anges, des Saints et des Elus. L'âme des fidèles, à leur mort, « monte » au ciel.

Cette voûte n'est pas tellement distante de la terre qu'on ne puisse y atteindre. Certes, un proverbe liégeois dit qu'on ne saurait monter au ciel sans échelle ; mais cela signifie qu'à l'impossible nul n'est tenu (1). Dans un conte populaire, le héros plante une fève dont la tige, croissant avec rapidité, atteint le ciel où lui-même arrive en grimpant tout le long. D'une chose très haute on dit communément qu'elle va *djisqu'a l'air* « jusqu'à l'air ».

Dans le langage vulgaire, *l'air* est souvent synonyme de ciel ou firmament. Quand il a beaucoup plu, on dit : *l'air esteût tote èn êwe* « le ciel était tout en eau ». Un proverbe météorologique dit : *êr moutonêye donne plêve sèrêye* (2) « ciel moutonné fait pluie serrée, drue ». On dit encore : *si l'air touméve, totes les ålouwètes sèrît prises* « si le ciel tombait, toutes les alouettes seraient prises ». Parfois aussi on trouve le mot « temps » comme synonyme du

(1) Dejardin, *Dictionnaire des Spots*, 2e édition, n° 681.

(2) Variante (Vottem) du texte de Dejardin, *Dictionnaire des Spots*, 2e éd., n° 682 : *cîr moutonêye, plêve parèye.* Le mot *cîr* « ciel » est du masculin et ce texte lui applique un qualificatif féminin.

firmament : « le temps est couvert », « le temps est tout bleu », « vivre de l'air du temps », etc.

Chez certaines vieilles personnes à la vision peu nette, subsiste l'idée que le ciel est plat. C'est aussi une idée spontanée chez les petits enfants : pour eux, le ciel est le plafond de la rue ou du jardin [1].

L'idée que le ciel peut se déchirer est banale dans le langage figuré du peuple, qui donne si souvent le reflet de croyances anciennes. Le jeudi 15 septembre 1898, un bolide énorme traversa l'air en laissant une longue traînée de feu qui persista quelques secondes ; un vieux paysan de Vottem, connu sous le nom de *vîs maiste-ovrî*, décrivait le phénomène en ces termes : *l'air si hiya et on vèya quåsî l'Paradis* « le ciel se déchira et l'on vit presque le Paradis ». M. Ch. Gothier, dans ses *Loisirs d'un Liégeois* (Liége, 1897), p. 69, écrit tout naturellement : *I plovéve come si l'air esteût hiyèye* « il pleuvait comme si la voûte céleste était déchirée ».

Différents dictons font allusion à la voûte céleste. C'est d'abord le juron liégeois : *Qui l'cîr ni tome-t-i sol terre po fé l'fiêr a galets !* « Que le ciel ne tombe-t-il sur la terre pour faire le moule à gaufres ». Ce dicton sous-entend peut-être, que, comme le disent certaines traditions françaises [2], le ciel a ses montagnes et ses vallées comme la terre elle-même. — Dans la Famenne on dit, à ceux qui multiplient les *si* dans la conversation : *Si l'ciél touméve, i-gn-aurè bin des malins d'atrapès la d'dins* « si le ciel tombait, il y aurait bien des malins d'attrapés là-dedans [entre les deux] » [3].

Certaines devinettes populaires [4] contiennent la trace d'autres manières de voir. Le ciel y est considéré comme « une couverture (de lit), *on cofteû*, si grande qu'on ne saurait la replier », « si grande qu'on ne saurait la tordre » ; ou comme « un grand champ

---

(1) Témoin ce mot de la fin donné par *l'Express*, de Liége, dans son n° du 29 février 1908 : « Un joli mot d'enfant, un gamin de 5 à 6 ans, fils d'un de nos hommes politiques, élevé en dehors de tout culte. On causait devant lui de choses religieuses et quelqu'un, à un moment donné, lui demande s'il sait bien ce que c'est que le ciel ? « Certainement, dit le gamin : c'est le plafond du jardin ! »

(2) Paul Sébillot, *le Folk-lore de France*, t. I, p. 4.

(3) A.-J. Alexandre, *Li p'tit corti aux proverbes wallons*, in *Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wallonne*, 1re série, t. IV, p. 668, lignes 148-149.

(4) *Wallonia*, t. IV, p. 42-44. — Les devinettes traditionnelles sont le plus souvent de simples métaphores dont le sens, peu apparent, n'est pas ou n'est plus compris. On peut y voir, dans certains cas, comme des fossiles de conceptions ou de croyances disparues.

bien labouré »[1], « un champ si grand qu'on ne saurait en évaluer l'étendue ».

La voûte se continue au-delà de l'horizon, tout autour de la terre. On entendra dire, par exemple, de quelqu'un qui parle du point du jour : *li solo esteût co todis d'l'aute costé* « le soleil était encore toujours de l'autre côté [de la terre] ».

Le Soleil est le plus grand des astres ; la Lune prend le second rang. Les étoiles sont considérées généralement comme ayant, en réalité, leurs dimensions apparentes.

Le Soleil et la Lune circulent dans l'espace, à une certaine distance de la voûte. Dans les devinettes déjà citées, il est dit que le soleil « se promène toute la journée sans manger et va se coucher sans souper » ; que la lune « dort tout le jour et se promène la nuit dans un jardin tout fleuri ».

Les étoiles sont plaquées au firmament, à peu près comme celles qui décorent les plafonds de certaines églises. Pendant le jour, on ne voit pas les étoiles à cause de la lumière du soleil, mais elles y sont à demeure : le patois nivellois désigne la voûte céleste sous le nom de *stwèli*, littéralement « étoilier » [2].

Le ciel étoilé est ainsi décrit dans une devinette : « des pièces d'or qu'on ne saurait ramasser (les étoiles), une pomme qu'on ne saurait peler, ou manger (la lune) ». Dans une autre : « une tarte qu'on ne pourrait couper (la lune), des pièces de monnaie qu'on ne saurait compter (les étoiles) ». Dans une troisième, où la voûte est présentée comme un champ, les étoiles sont des brebis, et la lune est un berger qui a des cornes. — Enfin, le ciel nuageux est considéré comme une pièce d'étoffe raccommodée, dont les pièces n'ont pourtant pas été mises par la couturière.

Dans mon enfance, mes petits amis et amies croyaient que la voûte céleste est éclairée puissamment par la lumière du paradis ; que la voûte a des trous, et que ces trous laissent passer la lumière, ce qui fait l'aspect des étoiles. Ils croyaient aussi que les saints et Dieu lui-même regardent par ces trous ce qui se passe sur la terre : ils voient ainsi les méchants enfants qui, le soir, restent dehors malgré la défense de leurs parents.

---

(1) Cf. l'expression française : « les éclairs *sillonnent* le ciel ».

(2) Ce joli mot a passé dans le wallon liégeois, avec la forme adaptée de *steûlî*, sous l'influence du journal *li Spirou*, de M. Alphonse Tilkin, à qui nous l'avions signalé.

2. Le Soleil et la Lune

Le soleil et la lune sont des corps mûs par un mécanisme mystérieux, qui accomplissent leur parcours régulier au-dessus de la terre immobile. Le soleil communique à la terre sa chaleur ; en hiver la chaleur de la terre remonte vers le ciel. La lune est froide : sa froideur se fait sentir jusque sur la terre ; chaque nuit celle-ci se refroidit, et, à des époques déterminées (lune rousse), ce refroidissement peut être très préjudiciable aux plantes des jardins et des champs.

Le soleil est une boule de feu. On retrouve parfois l'idée que la lune est une sorte de disque, ou qu'il y a plusieurs lunes de formes différentes. Les enfants répètent que c'est avec les vieilles lunes que l'on fait les étoiles : on le leur fait parfois croire, en manière de tromperie facétieuse, mais leur foi est entière jusqu'à ce que l'enseignement les détrompe.

Dans tous les patois wallons, les noms de la Lune sont du féminin : on l'appelle le plus souvent « la Belle» , ou «la Beauté». Les noms de l'astre dujour sont du masculin, et correspondent phonétiquement au mot français « soleil ».

Une devinette dit que « madame (c.-à-d. la Lune) se lève quand monsieur (le Soleil) va se coucher ». Dans une autre il est dit qu'au ciel « la sœur (la Lune) cherche son frère (le Soleil) » ; mais dans divers contes, les deux astres sont présentés comme mari et femme.

On raconte en Ardennes : Dieu, après avoir créé le Soleil et la Lune, leur dit : « Toi, Soleil, tu seras le mari, et toi, Lune, la femme ; le Soleil éclairera le monde le matin, et la Lune l'après-midi ». Cet arrangement fut d'abord observé ; mais la Lune ayant empiété sur les heures réservées au Soleil, celui-ci s'en plaignit au Créateur, qui, pour punir la Lune, la condamna à ne briller que la nuit [1].

On raconte à Namur : Un jour, le Soleil va trouver le Grand Maître et lui dit que la vie lui devient impossible : toujours tout seul, les jours lui semblent des années ! Si c'est pour vivre ainsi, autant vaut mourir. « — Je vois où tu veux en venir, répond l'Éternel : c'est une femme qu'il te faudrait ? — Juste, vous l'avez deviné. — Et bien, tu l'auras. Mais je te préviens : ne viens jamais te plaindre, car tu seras mal reçu. » Deux jours après,

---

[1] Paul Sébillot, *loc. cit.*, p. 9.

Dieu créa la Lune. Quelques mois plus tard, le Soleil vint retrouver le Grand Maître et lui dit : « *Nom di glu !* vous m'en avez donné une, de femme : elle change de quartier quatre fois par mois, quand je me couche elle se lève, et elle est pleine [enceinte] tous les mois ! » Le même jour il a divorcé, et la Lune est restée cachée bien du temps !... (²)

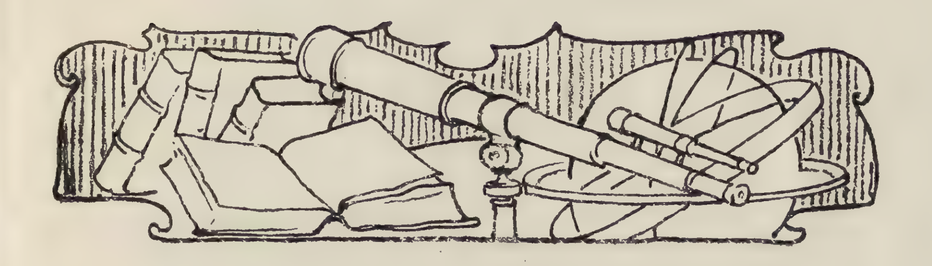
On raconte à Liége : Au commencement, Dieu créa le Soleil tout seul. Après la chute de l'homme, l'astre voyant celui-ci folâtrer avec Ève, voulut aussi avoir une femme Dans sa bonté infinie, Dieu lui donna la Lune, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que celle-ci, agaçant le Soleil, l'entraînait derrière les nuages et l'empêchait ainsi de remplir son service. Dieu les gronda, mais rien n'y fit. Pour les punir tous les deux, l'Éternel donna à la Lune une occupation nocturne, tout en conservant au Soleil son office pendant le jour. Depuis lors, la Lune poursuit constamment le Soleil, mais elle ne peut le rejoindre, car quand elle apparaît, le Soleil a déjà passé de l'autre côté, et il leur est interdit à tous les deux de revenir en arrière ou d'accélérer leur marche. Ce sont des époux malheureux.

On répète ce conte aux jeunes mariées pour les agacer : on les menace de la même punition que la Lune, si elles ne laissent pas leurs maris en repos. Mais bien des choses qui sont maintenant sujets de plaisanteries ont été autrefois des croyances sérieuses.

(*A suivre*) OSCAR COLSON.



(²) Journal *Li Couarneû*, de Namur, n° du 1er décembre 1907.



Notes sur Jean Del Cour

Jean Del Cour est mort depuis deux siècles et, il faut bien l'avouer, nous n'avions encore pour son génie, il y a trois mois, qu'une admiration très imparfaitement documentée.

Il n'en est heureusement plus de même aujourd'hui, grâce à l'Exposition des œuvres du maître de Hamoir qu'ont réunies, au Palais des Beaux-Arts, à Liége, quelques esthètes et collectionneurs, et dont MM. Joseph Rulot et l'abbé Moret furent les promoteurs actifs, tenaces et clairvoyants.

Cette exposition est à la fois une réhabilitation et une révélation. Une révélation, puisqu'elle permet d'étudier dans sa complète opulence le talent de Del Cour, et fournit à ceux qui l'aimaient déjà pour n'avoir contemplé que telle de ses rayonnantes plastiques, des raisons nouvelles de l'honorer ; une réhabilitation, parce qu'elle réduit à néant, par un simple coup d'œil sur l'évolution de l'artiste, les injustes reproches de ceux qui feignent de ne voir en lui qu'un impersonnel copiste des Italiens, et spécialement du Bernin.

Il faut donc saluer comme un bienfait cette exposition qui nous montre dans la totale beauté de son inspiration un maître local jusqu'ici méconnu. Grâce à elle, Del Cour, triomphant enfin de l'ignorance et de l'indifférence d'un milieu ingrat, nous enseigne désormais, avec une générosité magnanime, sous quelles formes suaves, nobles et riantes, il sut concevoir le songe d'harmonie vers lequel s'orientent les aspirations de notre race.

Il sied de féliciter ceux qui se sont donné pour tâche de faire connaître Del Cour et de lui assurer dans l'admiration des foules la très haute place qu'il mérite. L'heure réparatrice a enfin sonné et ce grand Wallon reçoit aujourd'hui un hommage digne de lui, sur notre terre qui eût dû, depuis si longtemps, se glorifier avec

éclat de l'avoir eu pour fils. Félicitons les artisans de cette œuvre de justice, et spécialement MM. Rulot et Moret qui, non contents d'avoir organisé l'exposition, en dépit de mainte difficulté, ont complété leur apostolat en donnant aux visiteurs une suite de conférences fort intéressantes, au cours desquelles ils ont détaillé de façon judicieuse et efficace les raisons de leur culte pour Del Cour.

*
* *

L'instructive brochure dans laquelle M. l'abbé Moret a résumé la documentation restreinte que l'on possède sur l'auteur de la Vierge de Vinâve-d'Ile, nous rappelle quelques dates significatives. Del Cour naît en 1627, il rentre d'Italie en 1657, il meurt en 1707, et c'est dans les derniers lustres de sa féconde vie qu'il produit ses œuvres les plus parfaites. Il y a dans ce raccourci biographique une éloquence saisissante et péremptoire.

S'il est entendu que Del Cour ne fut qu'un banal plagiaire, comment expliquer cette évolution lente, ce développement réfléchi qui caractérise la carrière des créateurs originaux et puissants, et qui nous montre notre artiste se perfectionnant, s'affinant, simplifiant et purifiant son sens de la beauté, s'élevant vers l'absolu jusqu'en ces années où la grande majorité a, depuis longtemps, fini de progresser? Cette recherche de l'idéal personnel, cet effort tenace et raisonné qui nous laisse le spectacle d'une ascension que la mort a fini par interrompre, est-ce donc le fait d'un copiste sans pensée, envoûté par une formule, suggestionné par un procédé, dont la reproduction servile est son objectif le plus ambitieux, et qu'il restituera de moins en moins heureusement, à mesure qu'il s'en lassera en vieillissant, n'étant point de ceux qui sont préservés de ces misères par le stimulant aiguillon d'une indépendante conscience, toujours en éveil et toujours avide de progrès ?

Durant un demi-siècle, Del Cour, revenu au pays à une heure où l'accalmie succédait aux tourmentes politiques, s'adonne à la statuaire religieuse, pour satisfaire aux commandes que ses charges familiales lui faisaient un devoir d'accepter. Si l'on excepte le groupe des Trois Grâces du Perron, il n'a traité que des sujets pieux. Mais, comme à beaucoup d'artistes de la Renaissance, le sentiment mystique lui fait défaut. Il n'est pas non plus dramatique : c'est un optimiste au génie lucide, confiant et pondéré.

Les effigies de ses saintes et de ses saints, dans leur élégante

noblesse de lignes, dans leur grâce vigoureuse et juvénile, exaltent la douceur de vivre dans une sorte de sérénité fière et de



Fontaine de la maison WODON-MERCKEN, à Liége

Jésus conversant avec la Samaritaine

Bas-relief en stuc, surmonté d'une copie en chêne de la Vierge de Vinâve-d'Ile
(Vers 1700.)

paisible ravissement. Ces purs spécimens humains n'ont rien des austérités moroses par lesquelles tels maîtres de l'art catholique

ont voulu exprimer le mépris des préoccupations terrestres : les vertus morales qu'évoquent les statues de Del Cour ont pris pour emblême la souriante, la rythmique plénitude de la beauté physique.

Le maître de Hamoir peut, à cet égard, être tenu pour un païen ingénu, car la féminité chastement voluptueuse dont sont empreintes telles de ses figures de saintes et de vierges, comme celle de *Sainte Scholastique* et de l'*Immaculée*, n'est peut-être pas rigoureusement orthodoxe. Ces femmes vouées aux célestes extases n'ont pas renoncé, semble-t-il, au plaisir intime que donne la conscience d'être belles et désirables. L'artiste qui modela leurs formes harmonieuses professait certes un culte fervent — qui ne peut que s'être fortifié dans la contemplation de la beauté latine — pour l'être humain dans ses attitudes noblement décoratives, dans ses aspects expressifs de santé, de jeunesse, de grâce et d'élégance.

***

Ce « don de s'émerveiller » [1] qui rehausse d'une radieuse fraîcheur, d'une émouvante pureté, les œuvres des meilleurs artistes de chez nous, se reflète dans les plastiques de Jean Del Cour. A la splendeur équilibrée des corps, évoqués avec la souveraine aisance qui naît de la science approfondie des proportions et de la longue et clairvoyante méditation des lois du mouvement, il ajoute un don qui lui est particulier, et qu'il perfectionne par la réflexion jusqu'en ses dernières œuvres, le sens de la draperie.

D'aucuns ont voulu voir un procédé, c'est-à-dire un artifice, dans la draperie de Del Cour. C'est qu'ils n'ont pas voulu voir combien les effets décoratifs qu'en tire son génie sobre et précis sont logiquement ordonnés, opportuns et nécessaires. Ils soulignent, ils commentent, ils magnifient le geste, avec une incomparable richesse d'interprétation. Un souffle enthousiaste, comme une palpitation d'ailes, anime cette draperie en allégeant la statue et donne à la vivante sérénité de l'ensemble quelque chose d'aérien et d'héroïque.

Ce rythme lyrique qui confère aux œuvres de notre artiste un si harmonieux prestige, suffirait à lui assurer sa haute place parmi les statuaires créateurs. Del Cour est un véritable musicien de la forme, qui a trouvé d'exquises symphonies d'attitudes, et qui chante les Béatitudes, lui aussi, à sa façon.

Cette heureuse et subtile conception, grâce à laquelle ses effigies

---

(1) La formule est de M. Albert MOCKEL.

nous requièrent par la magie d'une beauté mélodieuse et cadencée, cette santé foncière, ce don d'observer la nature avec des yeux



Phot. de M. Kinon.

L'Immaculée

Statue en marbre blanc de l'ancien autel de Herckenrode (1685) aujourd'hui dans l'église de N.-D. à Hasselt.

neufs et de lui faire tenir un langage inédit et pourtant familier, cette probité essentielle, ce charme loyal, intime et pénétrant qui

émane de la grâce ingénument épanouie de telles figures et de l'humanité tendrement accueillante de telles autres, voilà des vertus qui sont chez nous plus attachantes qu'ailleurs. Elles sont en concordance avec l'âme liégeoise, franche, lucide, cordiale, paisible et nuancée, avec la fine, discrète et pure sensibilité qui s'est traduite en si fraîches effusions dans l'œuvre de nos musiciens, de nos poètes et de nos peintres, avec le caractère tranquille, souriant et confidentiel de nos paysages.

Del Cour est par-dessus tout le poète de la grâce heureuse, confiante et miséricordieuse, et c'est pourquoi ses figures de femmes et d'anges nous séduisent avec une particulière éloquence. Certes, ses statues masculines s'imposent par d'essentielles et originales qualités qui en font des modèles de plastique noblement expressive, de composition ample et hardie et de vivante harmonie ornementale. L'artiste qui les a façonnées avait pénétré tous les secrets de son art, et son exécution s'atteste aussi large, aussi riche que savante. Son talent si pondéré, si complet, est l'esclave d'une pensée que la méditation perpétuellement vivifie et renouvelle.

Parmi les figures de saints que réunit l'Exposition de la Boverie, il en est, à la vérité, qui sont un peu théâtrales. On en trouve une d'aspect dramatique : *le Saint Joseph* ; une autre, *le Saint Bernard*, nous montre à quel caractère de sobre sévérité Del Cour pouvait atteindre. Le *Saint Jean-Baptiste* est une admirable statue de plein air, où triomphent en même temps que ses qualités raisonnées de technicien éclairé, son style impeccable et son interprétation sincère, élégante et robuste de la nature. Quant au *Christ au Tombeau*, il exprime, dans le miracle de la perfection réalisée, avec une incomparable grandeur pathétique, l'humaine philosophie de la légende du Nazaréen. L'artiste qui, en sculptant ce marbre, a su renouveler, avec une telle puissance d'émotion, un sujet si fréquemment exploité, est assurément un maître magnifiquement inspiré.

Mais, à notre humble avis, et pour autant que nous osions en formuler un en ces notes sommaires, désordonnées, incomplètes et hâtives, le Del Cour le plus égal, le plus heureux, le plus naturellement et le plus profondément expressif, est celui des statues de femmes et d'anges. Voyez ses Vierges dont il diversifie le type, pénétré d'émotion souriante dans l'Immaculée, secourable dans la Vierge du Monument d'Allamont, l'une des plus belles qu'il ait créées, dominateur dans la Vierge de Montaigu, ineffable dans

l'interprétation de la béatitude accueillante et dans le rayonnement auguste de la tendresse maternelle, avec les Vierges de Vinâve-d'Ile et de la Fontaine située en Féronstrée, chez M. Wodon-Mercken. Ces deux dernières, dans leur splendeur planante, dans leur douceur lumineuse et souveraine, dans le vol suspendu des draperies qui entraîne leurs corps en un rythme d'une inexprimable suavité, sont peut-être les images les plus purement émouvantes par lesquelles un artiste ait réussi à concrétiser l'idéal de beauté de notre race. Et voyez encore les Anges dans lesquels Del Cour a su varier les attitudes de l'extase candide et du ravissement ; voyez enfin son groupe des *Grâces* du Perron, si innocemment joyeux, si vivant dans sa ronde tournoyante, et qui permet de conjecturer les merveilles que, dans le domaine profane, ce beau chantre humain aurait pu réaliser.

***

Il appartiendra à d'autres d'étudier méthodiquement et en détail l'œuvre et la formation de ce maître original et puissant, de parler de ses bas-reliefs, qui sont souvent un peu trop des tableaux, mais où l'on trouve des scènes exquises, de ses travaux décoratifs où se manifeste son imagination opulente et verveuse, de sa longue et féconde influence. Il conviendra de caractériser plus sûrement, en le situant dans son époque, ce créateur personnel qui a su, quoi qu'on ait dit, échapper à l'envoûtement de ses éducateurs transalpins et dont nous dirions, s'il fallait lui chercher des affinités plus modernes, qu'il fait parfois penser à Carpeaux dans l'élégante vigueur de ses évocations de la vie juvénile, et à Victor Rousseau dans sa divination des harmonies expressives de la statuaire.

Il faudra mieux commenter sa vivante noblesse d'inspiration et la perfection de sa technique, qu'il sut épurer jusque dans sa laborieuse vieillesse. Il faudra dire combien il est richement représentatif et hautement exemplaire.

Ce sera, pour d'aucuns, le nécessaire travail de demain. Le signataire de ces impressions n'a pas voulu faire autre chose qu'essayer d'exprimer l'admiration d'un visiteur, heureux d'avoir pu contempler l'œuvre rassemblé du maître, que ses plus fervents compatriotes ne connaissaient que trop incomplètement. On sait, à ce propos, que la révélatrice Exposition actuelle aura, pour la joie des artistes, un prolongement indéfini, et que les moulages

qu'elle réunit formeront bientôt, au Musée liégeois des Beaux-Arts, une salle consacrée à Del Cour.

Ce tardif hommage servira dignement sa gloire, qui va désormais grandir et s'irradier. Comme le disait très justement M. Joseph Rulot dans une de ses substantielles causeries explicatives, Jean Del Cour, maître heureux qui chanta la sereine beauté des sentiments paisibles, de la foi joyeuse et de la vie confiante va entrer dans la compagnie de ses pairs de toutes les époques. On peut assurer en toute sécurité qu'il supportera sans déchoir le voisinage de ces juges taciturnes. L'épreuve lui vaudra d'être classé selon ses mérites, et la terre wallonne, à la faveur de cette initiative, honorera enfin, d'un culte éclairé et d'une vénération consciemment reconnaissante, un des clairs génies qui ont le plus noblement magnifié les vertus essentielles dont se pare l'âme de la race.

Charles DELCHEVALERIE.





Documents et Notices.

Glanes musicales. — Je dois à M. Paul Cleffert la communication de la collection de l'année 1764 de la « Gazette de Liége » qui, comme on le sait, a été imprimée depuis le 16 avril de cette année par F. J. Desoer, à la Croix d'Or sur le Pont d'Isle, avec privilège de SON ALTESSE.

Cette collection n'est malheureusement pas complète ; elle commence au mercredi 7 mars et présente diverses lacunes, de sorte qu'elle ne contient que 75 feuilles d'annonces, tandis que la Gazette paraissait trois fois par semaine (156 fois par an).

Elle renferme surtout des nouvelles politiques et presque rien se rapportant à notre ville, car en ce temps les « faits divers » étaient inconnus. Mais les annonces présentent un vif intérêt local. On en trouve de toutes sortes : eaux capillaires, cosmétiques, objets perdus, remèdes contre le mal aux cheveux, locations, ventes, vins, livres, loteries (nombreuses), moyens de détruire les punaises, messageries, médecins ambulants, — toute la lyre de l'annonce moderne y est comprise.

Nous ne recopierons ci-dessous que les annonces musicales. Et, vu le manque de continuité du recueil, nous ne leur attacherons d'autre valeur documentaire que celle de prouver que la musique formait à cette époque une préoccupation importante de notre ville et qu'il y aurait sans doute un intérêt considérable à examiner à ce point de vue les collections anciennes de nos journaux.

Voici la copie des ces glanes :

7 mars 1864. Le Sr *Delange* donne avis aux Amateurs de Musique qu'il a fait graver 6 grandes Simphonies dans le goût moderne à 8 instruments ; savoir, 2 Violons, alto viola, Basse, avec deux Flûtes et deux Cors *ad libitum* qui est son septième œuvre, lequel il distribuera chez lui sur le Pont d'Isle, à Liége le 14 du courant au prix de 17 Escalins.

Ces œuvres seraient peut-être intéressantes à étudier et à mettre en regard des symphonies contemporaines, les premières

de Haydn, celles de Gossec et surtout les travaux de Jean Noël Hamal, notre remarquable concitoyen.

Vendredi 18 mai. Le BUCHERON ou les TROIS SOUHAITS, Comédie en un acte, mêlé d'Ariettes, tirée du conte de *Perrault*; la Musique par Mr *Philidor*, ce célèbre musicien a joint en cette occasion l'usage du goût qui assortit le genre musical aux détails des paroles ; sans cesser d'être aussi Harmoniste, il a tourné son Génie à cette mélodie agréable et phrasée que la langue exige. — Les voix avec la Basse sont gravées en portion [partition ?], les Violons, Flûtes ou Hautbois, Cors, Hautecontre, et basse séparément, chez *B. Andrez*, derrière Saint Thomas à Liége, qui (pour la commodité des Amateurs) en a fait un format portatif et transporté les airs sur la clef de *G. Re. Sol.* Le prix est 12 Escalins ; on le trouvera aussi chez le Sr *Dessain*, près du Palais, et aux adresses de l'Echo, journal de Musique. Ledit B. *Andrez* a reçu depuis peu 6 *Trio* de M. *G. Kennis*, pour un Violon, une Violoncelle et Basse 6 *Duo* pour Violons de M. *Noferi* 6 *Solo* pour la Flûte traversière de M. *Remars* et promet 6 petits *Duo* de Flûtes dans 15 jours.

Flûte et Violon semblent tenir la corde. *L'Echo*, journal de Musique : voilà un renseignement.

15 octobre. L'on avertit que le Sieur Jalheau, vis à vis des onze-mille-Vierges, a reçu des nouvelles Cordes de Violon d'Italie : les premières à quatre sous, les deuxièmes à six sous, les troisièmes à huit sous.

Serait-ce un ancêtre du Jalheau qui, grand ami de Liszt, fut plus tard professeur au Conservatoire de Liége ?

16 novembre. Les amateurs de Musique sont avertis que Mr MICHEL ESSER, Maître de Musique, est arrivé en cette Ville, est logé au Moriane, derrière le Palais, au pied de Pierreuse (alors un quartier recherché et même plutôt aristocratique).

26 novembre. Le Sr MICHEL ESSER, célèbre Violon, qui a eu l'honneur de se faire entendre aux principales cours de l'Europe, donnera aujourd'hui Lundi, 26 novembre 1764, un grand Concert, dans lequel il exécutera plusieurs Sonates et Concerts au Violon. Le Concert commencera à 5 heures, à la Salle de la Redoute. On prendra pour la première place quatre Escalins par personne. La seconde deux Escalins. Ceux qui souhaiteront des Billets, peuvent s'adresser chez *F. J. Desoer*, Imprimeur-Libraire, à la Croix d'Or sur le Pont d'Isle et à la Salle de la Redoute.

28 novembre. Le Sr MICHEL ESSER ... comme ci-dessus, mais le concert sera donné « à la demande de plusieurs seigneurs ». De plus, le virtuose annonce que ce concert est le dernier et qu'il « exécutera des concerts et Solo au violon, et chantera des Airs Italiens ; il exécutera aussi quelquechose (*sic !*) sur le Violon, que l'on n'a pas encore entendu ici ».

Ce concert ne fut pas le dernier, et Esser en rendit un autre le

3 décembre, en reproduisant la même annonce dans le numéro de ce jour.

Les virtuoses connaissaient déjà la réclame.....

Dr Dwelshauvers.

Pour avoir bu le vin du Prince-évêque. — Document extrait du registre aux Œuvres de la Cour de justice de Huy, 1523-1528, fol. 44 v°, aux Archives de l'Etat à Liége : jugement rendu l'an 1523, le 21 août ; maire, de la Marck ; échevins, Pottir, Tiribuy, Darmont, Piron, Floïon et Boussut. — Je rajeunis l'orthographe :

Comme à la requête de très haut, très puissant et notre très redouté seigneur et prince, Monseigneur le Cardinal archevêque de Valence, évêque de Liége, duc de Bouillon, comte de Looz, etc. ; les personnes de Colengnon le meunier, Jehan Zone; Thiry Maulcorps, Jehan Siane, Gielet de Lembor le jeune, Hustin Maheal et Siane de Baravaul, ont été appréhendés à l'occasion et pour ce qu'ils, les dits personnages, en la Peineuse semaine dernière, en mettant hors d'un bateau au rivage certaines pièces de vin appartenant à notre dit seigneur, aient, a l'enhortement [invitation] l'un de l'autre, débondené [tiré la bonde de] plusieurs des dits tonneaux et y bu au buseau [wallon : tige creuse] et fétu à leur plaisir ; et pour ce que lesdits délits et mésus pouvaient toucher à la bouche de notre dit très redouté seigneur à cause des inconvénients qui lui en pourraient advenir ; — Faché Bodin, son mambour, étoit ce jour d'hui, par devant nous comparu, faisant plainte sur lesdits personnages desdits mésus, requérant que punition en fût faite, comme au cas appartenait (Dépositions, aveux.) Ensuivant laquelle dite requête, nous avons les connaissances faites par lesdits personnages bien et au loin visitées et entenduens, et selon ce que du tout nous constat avons, avons dit, jugé et horsporté [proclamé], disons, jugeons et horsportons : Que tous lesdits personnages en général seront ensemble battus de verges, trois tours à l'entour du Perron en [au] Marché, présent le peuple ; et après ce recomparoir pardevant notre dit mayeur représentant notre dit très redouté seigneur ; et illec à tête nue requérir qu'il lui plaise au nom de notre dit très redouté seigneur, lesdits mésus pardonner car [parce que] ils l'avaient fait simplement et ignoramment sans le vouloir ni penser faire quelque mal ni préjudice à notre dit très redouté seigneur ni à personne quelconque en manière aucune. Et fut mis en garde.

Dr Ferd. Tihon.

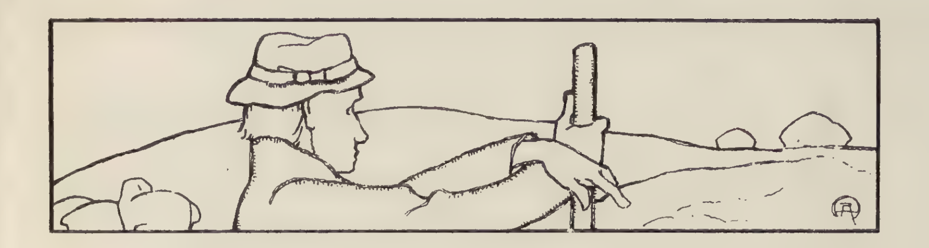
Aller à la messe sans tablier. — Nous trouvons cet ancien dicton dans une « Plainte faite devant Nous, la Cour de justice de Spa, l'an mil six cent et septante et ung, le second jour de janvier (2 janvier 1671) ; présents : mayeur, en ce cas Alexandre Storheau junior, notre greffier, et Eschevins Alexandre Storheau l'aisné, Berinsenne et Raquet. » (Archives de Spa : liasses.) Voici le texte de cet acte, orthographe rajeunie :

Par devant nous comparut personnellement Jean Godfrin Xhruet, de Spa ; lequel, tant en sa qualité privée que comme mari et mambour

d'Elisabeth son épouse, s'est, grièvement et aussi haut que la Loi du Pays peut porter, rendu plaintif de Jehenne, sa sœur, épouse à Nicolas Xhruet dudit Spa. Parce que, jaçoit [quoique] il ne soit permis ains [mais] expressément défendu et prohibé par les lois et statuts, d'injurier et diffamer autrui en son honneur et bonne reputation. Ce néanmoins ladite Jehenne s'est presumée quelques jours ença [antérieurement], l'an pas encore révolu, se retrouver tant en la maison de Godfrin Xhruet leur frère, et en présence dudit Nicolas sondit mari, que ailleurs dire et déboucher au grand scandale dudit Jean et de sadite épouse, que ladite épouse dudit Jean étoit une bougresse de chafette, et qu'elle alloit à messe sans vantrin comme une putain ; Que ledit Jean étoit un meurtrier, un larron et un voleur ; et plusieurs autres injures et propos scandaleux, plus amplement à déduire si besoin. Concluant à ce que ladite Jehenne devra être condamné à révocation et excuse lesdites injures et propos, et d'amende telle que justice trouverat ... Et fut mis en garde ...

Albin Body.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Crustal

CONTE

Li rèw qui tchante tot corant al dilongue d'on hé ou d'vins 'ne prêrèye mi rapinse l'istwére d'a Crustal, l'istwère qui li p'tit rèw qui passe raconte a tot quî vout l'ètinde.

Crustal dimonéve è l' leune, è l' grande leune qui n's vèyans lûre les nut's d'osté. C'èst d'vins les påhûlès montagnes dèl Bêté qu'i vèya l'djoû.

Tot djône i s'fat bièrdjî ; et tant qu' l'amour n'èl vina nin tèm'ter, i mina wêdî sès moutons, qu'estît ossi blancs qu'on lèssê, divins les prêrèyes ossi blanques qu'ine nîvaye.

TRADUCTION

Le ruisseau qui chante en courant le long d'une colline ou dans une prairie me rappelle l'histoire de Cristal, l'histoire que le petit ruisseau qui passe, raconte à tout qui veut l'entendre.

Cristal demeurait dans la lune, la grande lune que nous voyons luire au firmament les nuits d'été. C'est dans les paisibles montagnes de « la Beauté » (1) qu'il vit le jour.

Tout jeune, il se fit berger ; et tant que l'amour ne vint pas le séduire, il mena paître ses moutons qui étaient aussi blancs que du lait, dans les prés aussi blancs que la neige.

---

(1) Nom liégeois de la Lune.

Nole ponne, nole doleûr, nou mâ n'aveût co v'nou troûbler sy-âme, si âme qu'èsteût ossi peûre qu'on plum'tion d'éle di l'ange gardien.

I viquéve sins sondjî lon, et ses dîh-ût' ans avît passé sins qu'èl savasse.

Mins, è l' Bêté comme so cisse tére, tot n'a qu'on timps. L'amour, qui va d'on monde à l'aute, qui s' print â grand comme â p'tit, ni s'pâgna nin Crustal.

Ci fout comme on côp d'aloumîre qui lî pèta è plein visèdje qwand i vèya Foyète, li bèle Foyète qui l'hasârd ou l'amour aveût aminé d'vins les montagnes.

Li p'tit bièrdjî d'va fé 'ne grande fwèce so lu-minme po n' nin toumer la, qwand l'bâcèle lî dèrit d'ine vwès doûce, si doûce qu'èlle âreût tèm'té on saint :

« Bièrdjî, dji so pierdowe, dji so nâhèye, dj'a faim, dj'a freûd...»

Crustal, qui n'aveût qu'ine baraque di plantches, on pô dè lèssê, on boquèt d'neûr pan, ni saveût qu'mint s'î prinde po dîre si misére a l'andje qui v'néve d'atoumer la d'vant lu.

« I n' mi fât qu'ine crosse di pan po m'ripahe èt 'ne pougnèye di linne po coûquî m'tiesse.

— Si dj'aveûs, fat l'bièrdjî, li palâs d'on rwè et l'magn'hon d'in impèreûr, dji v's donreû tot, dè bon dè coûr. Dji n'a qu'ine baraque, on stâ et dès moutons. Dji n'a qui m' lèssê et m' neûr pan... Mins po v'fé on lét ossi blanc qu'ine nîvaye, dji tondrès tot m' tropê qwand nos sèrans rèvôye.»

Nulle peine, nulle douleur, nul mal n'était encore venu troubler son âme, son âme qui était aussi pure qu'un brin de duvet de l'ange gardien.

Il vivait sans souci d'avenir, et ses dix-huit ans avaient passé sans qu'il le sût.

Mais dans « la Beauté », comme sur cette terre, tout n'a qu'un temps. L'amour, qui va d'un monde à l'autre, qui s'en prend au grand comme au petit, n'épargna pas Cristal.

Ce fut comme un éclair qui le frappa en plein visage quand il vit Foliette, la belle Foliette que le hasard ou l'amour avait amenée dans les montagnes.

Le petit berger dut faire un grand effort pour ne pas défaillir quand la jeune fille lui dit d'une voix douce, si douce qu'elle aurait séduit un saint :

« Berger, je suis perdue, je suis lasse, j'ai faim, j'ai froid...».

Cristal, qui n'avait qu'une cabane, un peu de lait, un morceau de pain noir, ne savait comment s'y prendre pour dire sa misère à l'ange qui venait d'apparaître devant lui.

« Il ne me faut qu'un peu de pain pour me repaître et une poignée de laine pour reposer ma tête.

— Si j'avais, dit le berger, le palais d'un roi et le festin d'un empereur, je vous donnerais tout de bon cœur. Je n'ai qu'une cabane, une étable et des moutons. Je n'ai que mon lait et mon pain noir... Mais, pour vous faire un lit aussi blanc que la neige, je tondrai tout mon troupeau quand nous serons rentrés ».

Crustal ni s' sinta pus qwand Foyète s'aspoya so s' brès' po poleûr roter. Dè fond di s' coûr, dè fî fond di s' djône coûr, i-ny-aveût des tchansons qu'amontît a ses lèpes.

I roûvia s'holète è l' prêrèye, avou l'ognê qu'i pwèrtéve chaque djoû so si spale po, nnè raler.

... Foyète si trova si bin r'pwèzêye, li neûr pan lî aveût si bin gosté, Crustal aveût stu si binamé, qu'èle roûvia l'lèddimin dè d'mander s' vôye po 'nnè raler.

Is passît dès djoûrnêyes, dès longuès djoûrnêyes a miner leûs moutons ås tchamps, et les nut's, les bèlès nut's, a louquî l' bleû cîr.

Li bièrdjî kinohève tos les noms dès steûles.

Qwand l' breune atouméve sos l' Bêté, Foyète assètchîve Crustal so l' soû d' leû cabåne, et, d'ine vwès qu'aléve å coûr, èle dimandéve co 'ne fèye li bèle istwére des steûles.

Adon, po l' cintinme fèy, mutwè, Crustal contéve a s'bèle mêtresse quimint qu'on aveût fait l' vôye di Sint-Djåques. Et tos les deûs, avou l' visèdje è l'êr, is d'manît a louquî l'tchèriot et li steûle dè bièrdjî.

I lî d'héve qui l'êrdiè esteût l'pont wice qui les åmes passèt po-z-aler è l'aute monde. I lî mostréve les treus steûles d'Oriyon,

Cristal ne se sentit plus de bonheur quand Foliette s'appuya sur son bras pour s'aider à marcher.

Du fond de son cœur, du fin fond de son jeune cœur, il y avait des chansons qui montaient à ses lèvres.

Il oublia sa houlette dans la prairie, avec l'agneau qu'il portait chaque jour sur son épaule pour retourner.

Foliette se trouva si bien reposée, le pain noir lui avait si bien goûté, Cristal avait été si gentil, qu'elle oublia le lendemain de demander son chemin pour retourner.

Ils passaient des journées, de longues journées à conduire leurs moutons aux champs et les nuits, les belles nuits, à regarder le ciel bleu.

Le berger connaissait tous les noms des étoiles.

Quand la brune tombait sur « la Beauté », Foliette attirait Cristal sur le seuil de leur cabane, et, d'une voix qui allait au cœur, elle demandait encore une fois la belle histoire des étoiles.

Alors, pour la centième fois, peut-être, Cristal contait à sa belle amie [1] comment on avait fait la voie lactée. Et tous les deux, avec les regards en l'air, ils restaient à contempler le Chariot et l'Étoile du Berger.

Il lui disait que l'Arc-en-ciel était le pont où les âmes passent pour aller dans l'autre monde. Il lui montrait les trois étoiles d'Orion, qui furent mises

---

(1) Le mot maîtresse n'a pas, dans le langage wallon, la signification péjorative du français actuel : il a le sens général de bonne amie, bien-aimée, et même celui de promise ou fiancée, comme en vieux français.

qui foûrît mètowes la po rapinser les Treûs Roys. I lî djåséve del Creû dè Cîne, èt d' co traze et traze autes siteûles qu'on veût bin mîs d'èstant la qui d' nosse tére.

Et lèye hoûtéve, èle hoûtéve di tot s'coûr les råvions qu'i lî aveût rèpèté tant des côps.

Leû boneûr dura djusqu'å prumîrès djalêyes.

Qwand les foyes si racwèrnît, qui l'warglè' touma åtou d'zèls, è s' lét d' linne di mouton ossi blanque qu'ine nîvaye, Foyète si stinda, cligna sès påpîres èt pårta po 'ne aute monde.

Li bièrdjî vola racsûre si bèle mêtresse. I toûrna, i ratoûrna åtou dèl leune tot d'mandant après lèye. Mins tot lî rèspondéve qu'èlle èsteût èvôye et qu'èlle ni r'vinreût pus...

Adon, on djoû d'iviér qui tote l'air esteût èdjalêye dè costé qui l'bîhe vint, Crustal ad'hinda foûs dèl leune po cisse montagne di glèce, afîsse dè v'ni vèy so nosse terre.

Et tot avå les rowes, il ala d'ine måhîre a l'aute dimander si sès amoûrs n'èstît nin so nosse terre.

Longtimps, bin longtimps, li pauve valet bata carasse après s' nozêye mêtresse, sins jamåy poleûr el rivèye.

Et qwand i fourit mwért nåhi d'avu corou, d'avu nahî, d'avu ploré, i s'arèsta sos l' bwérd d'ine êwe.

là pour rappeler les Trois Rois. Il lui parlait de la Croix du Cygne, et de mille autres étoiles qu'on voit bien mieux de là que de notre terre.

Et elle écoutait, elle écoutait de tout son cœur les vieux récits qu'il lui avait répétés tant de fois...

Leur bonheur dura jusqu'aux premières gelées.

Quand les feuilles se racornirent, que le verglas tomba autour d'eux, dans son lit de laine de mouton aussi blanche que la neige, Foliette s'étendit, ferma les paupières et partit pour un autre monde.

Le berger voulut rejoindre sa belle amie. Il tourna et tourna autour de la lune en demandant après elle. Mais tout lui répondait qu'elle était partie et qu'elle ne reviendrait plus.

Alors, un jour d'hiver que toute l'atmosphère était gelée du côté d'où vient la bise, Cristal descendit de la lune par cette montagne de glace, afin de venir chercher sur notre terre.

Et parmi les rues, il alla de côté et d'autre demander si ses amours (1) n'étaient point sur notre terre.

Longtemps, bien longtemps, le pauvre garçon chercha sa belle amie, sans jamais pouvoir la retrouver.

Et quand il fut mortellement las d'avoir couru, d'avoir cherché, d'avoir pleuré, il s'arrêta sur le bord d'un cours d'eau.

---

(1) « Mes amours » est l'un des noms qu'un jeune homme donne à sa bonne amie.

I rid'ha s' tchanson, li minme tchanson qu'amonta dè fin fond di s' coûr li djoû qui rescontra Foyète, adon qu'i n'aveût co djoûrmåy tchanté.

I piqua 'ne tiesse è plin corant.

C'est d'pôy adon qu'on ètind l'rèw tot corant al dilongue dè hé ou d'vins les prêrèyes, qui gruzinêye li doûs rèspleû da Crustal.

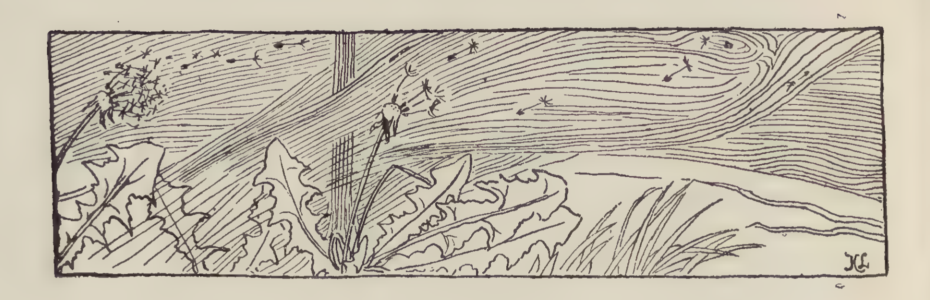
JOSEPH VRINDTS.

Il redit sa chanson, la même chanson qui monta du fin fond de son cœur le jour où il rencontra Foliette, alors qu'il n'avait encore jamais chanté.

Il piqua une tête en plein courant.

C'est depuis lors qu'on entend le ruisseau courant le long de la colline ou dans les prairies, qui murmure le doux refrain de Cristal.





Intermédiaire wallon

Questions

Proverbe sur les Liégeois. — Je trouve dans JAMES HOWELL, *Lexicon tetraglotton* (London, 1660, in-fol.) un proverbe français suivant lequel « les Liégeois se vantent d'avoir trois choses, du pain meilleur que le pain, du fer plus dur que le fer, du feu plus chaud que le feu. »

Ce proverbe est-il connu ? Eugène ROLLAND (1)

Trinkhalle. — Liége possède au boulevard d'Avroy, à proximité de la pièce d'eau située en face des Terrasses, un café baptisé du nom de *Trinkhalle*.

Dans la conversation, dans les journaux, on masculinise ce mot. On dit couramment : « Le Trinkhalle ».

A Spa, où l'on qualifie aussi de ce même nom le bâtiment qui abrite la source minérale du centre de la ville, il est toujours féminin.

Qui a raison ? Albin BODY.

L'industrie des armes à feu à Liége. — D'où provient, et de quand date l'introduction à Liége de la fabrication des armes à feu ? Et quelles sont les circonstances favorables qui ont permis à cette industrie de prendre ici un développement si considérable ? Jean ROGER.

L'aviation et les Wallons. — Dans une interview accordée récemment au journal l'*Eclair*, NADAR fait ce reproche à son visiteur :

« Pourquoi dites-vous « aéroplane »,ce qui est un mot malheureux. Il ne s'agit pas de machines qui planent, il s'agit de machines qui volent,

---

(1) Nous avons reçu cette question quelques jours avant le décès de l'érudit folkloriste français, l'un des fondateurs de *Mélusine*, auteur de la *Faune* et de la *Flore populaires*, qui honorait notre Revue de son attention bienveillante.

qui naviguent. Faites donc comme moi, dites « aéronefs », ce sera plus logique, plus exact... et cela flattera un peu une de mes manies, bien innocentes, d'ailleurs, vous en conviendrez. »

L'idée et le mot ne sont pas neufs. Maints journaux de France et de notre pays, ont, en ces derniers temps, proposé de baptiser les machines nouvelles destinées à voler dans les airs des noms d'*aviateur*, d'*aéronef*, etc.

Il est bon que les Liégeois revendiquent pour l'un des leurs la paternité de cette dernière dénomination. C'est en effet le poète Dieudonné Malherbe qui l'imagina en 1803.

Dans son ouvrage intitulé : *Les infiniments petits de la Littérature*, prose et vers, venant à parler de Montgolfier, il fait cette remarque, (p. 128) :

« L'immortel *Montgolfier* par son invention
Ouvrant une nouvelle et brillante carrière,
Ne mérite-t-il pas que son fameux *ballon*
En tous temps, en tous lieux, s'appeler *mongolfière* ?

Il mérite d'autant mieux cet honneur que peu d'hommes célèbres ont poussé aussi loin que lui l'imprétention et la modestie. D'ailleurs le mot *aërostat* qui signifie *chose qui s'arrête dans l'air*, peut-il convenir à une machine que le moindre courant d'air, que le plus faible vent entraîne, et ne conviendra-t-il pas qu'outre le nom de l'inventeur, le mot *aëronef* ou *aëronave*, formé d'*aër* et de *navis* et signifiant navire ou bateau propre à voguer dans l'air lui conviendrait infiniment mieux ?...»

Il y aurait lieu d'ouvrir une enquête rétrospective sur les aviateurs wallons. Quels sont en ce pays, les chercheurs qui ont étudié ou tenté la conquête de l'air ?

Et puisque *Wallonia* n'est pas seulement rétrospective, son *Intermédiaire* ferait également chose utile en recueillant le nom et les exploits des aviateurs wallons d'aujourd'hui. Albin Body.

Les « russes » à la foire. — Sait-on l'origine du nom de « russe » donné à la portion de pommes de terre frites que l'on paie deux sous à la foire ? Ce nom est-il connu ailleurs qu'en Belgique ? Légia.

Le plus ancien journal wallon. — Quel est le plus ancien des journaux en dialecte wallon ? E. M.

François Robert, Conventionnel liégeois. — M. A. Aulard a tiré de l'oubli un membre de la Convention qui, pour avoir acheté huit barils de rhum, faillit être condamné à mort en vertu de la loi sur les accaparements. *La Revue de Paris*, n° du 1er août, publie l'article de M. Aulard, dont extrayons les détails suivants :

« Né dans le pays de Liége en 1763, François Robert s'établit de bonne heure en France : il était, en 1789, avocat à Givet, où il devint commandant de la garde nationale. La municipalité de cette ville l'ayant envoyé

à Paris pour porter diverses réclamations à l'Assemblée constituante, il fit la connaissance du chevalier de Keralio, professeur à l'Ecole militaire, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il épousa la fille en mai 1790. Elle avait trente-trois ans, il en avait vingt-sept. C'était, dit madame Roland, « un gros homme, à la face de chanoine, large, brillante de santé et de contentement de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons ». Quant à elle, madame Roland se moque de sa toilette, mais en avouant que c'était « une petite femme spirituelle, adroite et fine ». C'était aussi un bas-bleu : elle avait publié une *Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre,* des traductions de l'anglais et de l'italien, et, à l'exemple de sa mère, elle fit aussi (plus tard) des romans dans le goût du temps : *Alphonse et Malthide ou la famille espagnole, Amélia et Caroline ou l'Amour et l'Amitié, Rose et Albert ou le tombeau d'Emma.*

« Son salon réunissait alors, en 1790, les premiers républicains, peu nombreux, peu connus. Elle dirigeait un journal, *le Mercure national,* qui demandait la République, quand aucun autre journal ne la demandait. Sous son influence, Robert publia, en décembre 1790, un manifeste républicain : *le Républicanisme adapté à la France.*

« Il fallait rappeler ce Robert précurseur de la république pour faire comprendre Robert Rhum. Car, si Robert acheta du rhum pour le revendre, c'est qu'il avait contracté des dettes pour soutenir le journal républicain de sa femme, et s'il fut menacé de la guillotine à cause de son rhum, c'est parce que sa politique l'avait mis en vue.

« Lui-même, dans une apologie publique, se plaignit plus tard de la malveillance des Jacobins pour son républicanisme, qu'ils trouvaient prématuré, et pour le journal de sa femme, dont l'audace les scandalisait.

« Madame Robert fit donc de mauvaises affaires avec *le Mercure national.* Si on en croyait Madame Roland, elle aurait même fait une « banqueroute frauduleuse » pour ses « entreprises de librairie ». En tout cas, son mari déclarait, en 1790, qu'il devait encore une assez forte somme à des imprimeurs et à des marchands de papier, dont il publia la liste... »

François Robert, dit M. Aulard, était né dans le Pays de Liége en 1763. Quel est le lieu de sa naissance ? Y a-t-on conservé des souvenirs de François Robert ? Furet.

Un prétendu portrait de la femme de Calvin. (Voir ci-dessus p. 175). — Sous ce titre, nous lisons dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* de Paris (nº du 10-8-09, col. 165) l'article suivant qui émane d'un consciencieux érudit belge, M. A. Boghaert-Vaché :

« M. N. Weiss, secrétaire général de la Société de l'histoire du protestantisme français, signalait naguère, au moment où se préparaient les fêtes du IVe centenaire de Calvin qui ont eu lieu le mois dernier à Genève (*Bulletin* de la Société, mai-juin 1907), un tableau du Musée de Douai longtemps attribué à Lucas Cranach et qu'une inscription ancienne désigne comme le portrait — ce serait le seul connu — de la femme du célèbre réformateur, Idelette de Bure, née vers 1510, morte en 1549. La découverte fit grand bruit dans le monde protestant.

« Idelette étant d'origine liégeoise, la Société d'histoire du protestantisme belge décida aussitôt d'offrir une copie de ce tableau à la Ville de Liége. Dans divers journaux, j'émis alors l'opinion que le portrait ne

pouvait être authentique, le costume, notamment, que porte la femme du tableau de Douai n'ayant fait son apparition que bien après la mort d'Idelette de Bure, et la richesse de ce costume étant d'ailleurs incompatible avec le vieux rigorisme genévois.

« Afin d'étayer ma thèse, j'ai, depuis, demandé l'avis de M. E. Doumergue, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, qui s'occupe depuis de longues années de Calvin et de l'iconographie calvienne : M. Doumergue croit comme moi que le portrait n'est pas celui d'Idelette de Bure. J'ai demandé l'avis de M. Désiré Chaineux, l'éminent archéologue et dessinateur parisien, le précieux collaborateur de M. Jules Claretie à la Comédie-Française, l'érudit dont l'Institut de France et la Société de l'histoire du costume ont dit la valeur. Et M. Chaineux vient de m'adresser une longue lettre où, abondant tout à fait dans mon sens, il date le portrait « de 1565, peut-être plus tard, certes pas plus tôt ».

« La question paraît donc définitivement résolue. Et après les recherches faites en ces dernières semaines, il semble qu'il faille renoncer à connaître jamais les traits de la femme de Calvin.

» Qu'en pensent nos collaborateurs ? Spécialement puis-je leur demander : 1° S'ils ont rencontré déjà un portrait d'Idelette de Bure ? 2° S'ils pourraient nommer la femme réellement représentée par le tableau de Douai ? »

Nous ne manquerons pas de reproduire, avec l'autorisation de notre estimé confrère français, les réponses qui pourront être données à ces questions. N. D. L. R.

Réponses

Aubette, mot français (XVII, 171). — Voici tout au long l'opinion émise par notre savant collaborateur M. Jules Feller, sur l'étymologie du mot « Aubette », dans ses *Notes d'étymologie wallonne* publiées dans les *Mélanges Godefroid Kurth* :

« Aubette » est un mot particulier au français du nord. Il figure déjà dans le *Dictionnaire français-allemand* de Mozin. Littré et Scheler l'ont admis, mais le *Dictionnaire général* (de Hatzfeld) l'ignore. Mozin définit le mot : « corps de garde des bas-officiers », Littré « bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre ». Ce dernier le fait venir de « aube », par la raison singulière qu'on va prendre les ordres de bon matin. Bien que nous ayons trouvé « aubette » en picard avec le sens de « aube » (Corblet, s. v.), nous n'en sommes pas plus enthousiaste de l'étymologie de Littré ; il sacrifie le sens à une fallacieuse identité de forme. En réalité « aubette » désigne un petit kiosque, une construction en bois de quelques pieds carrés, installée sur la bord du trottoir, à un coin de place publique, ou même à l'intérieur d'un édifice plus grand ; vraie cage servant pour la vente des journaux, la distribution de tickets ou de billets, ou comme salle d'attente de tram, bureau de voitures de louage, débit populaire de boissons. Il existe aujourd'hui pour ces divers usages des pavillons parfois très élégants, que les liégeois dénomme *âbète*, d'après le pseudo-français « aubette ». Mais autrefois, quand il n'y avait guère que des échoppes de passeurs d'eau et de bergers, une baraque de

ce genre s'appelait en liégeois *houbète*, en verviétois *houbote*, en gaumais *hobète*, en namurois et en rouchi *obète*. Ce nom est resté à la niche du chien ou de l'écureuil, à la guérite ou à la baraque improvisée : seule la *houbote* de luxe est devenue une *âbète*. Le sens ainsi est fixé, il me paraît certain que le mot « aubète » n'est autre chose que *hobète*, débarrassé de l'aspiration initiale. Celui-ci est un diminutif du mot *hobe* déjà connu en ancien-français, lequel est simplement l'allemand *haube*, ancien-haut-allemand *hûba*, moyen-haut-allemand *hûbe*. Comparez « robe », de « rauba ». Or *Haube* signifie chaperon, par extension toit qui protège, dôme, coiffe d'un clocher ou d'un moulin, ce qui entoure une lumière, toute cage protectrice : « in viele Gewerben, ein über Etwas angebrachtes Dach », dit Sanders. Rien d'étonnant donc à ce que notre dérivé *hobète* signifie chez nous l'échoppe du gagne-petit et ait produit « aubette ». — De même racine est le verbe *si d'hobier* (Laroche, Lux.) inconnu aux lexiques wallons, qui signifie « sortir de son enveloppe, de ses couvertures, de son lit ». *Djans donc, dihobiez-ve !*, dit-on au dormeur paresseux. — De même racine encore le rouchi *huvéte*, « sorte de coiffe de nuit » que donne Gggg. (I, 313), et le wallon *houvirète*, coiffe que l'enfant a parfois en naissant. L'allemand *haube* a le même sens. Mais l'emprunt est, en ce cas, d'une région où le « b » s'est transformé en « v, f. » Eupen dit *huff*, le néerlandais *huif*. »

Le coq gaulois (XVII, 171). — Il est hors de doute qu'il y a eu influence d'un jeu de mots sur *gallus* « coq » et *Gallia* « Gaule ». Mais ce jeu de mots, peut-être involontaire, a été fait en France. C'est pourquoi l'on peut considérer le coq comme étant en quelque sorte les « armes parlantes » de la France. CRAM.

La danse des Olivettes (XVII, 64). — Voyez dans ce même numéro p. 220 une description de cette danse telle qu'elle se pratiquait naguère au pays de Vielsalm.

La polka (XVI ; XVII, 22). — Dans ses *Poésies en patois de Liége* (Liége, 1845) Ch. N. SIMONON donne, p. 153, une poésie non datée, sur l'air « Mademoiselle, voulez-vous danser ». Or, il a été dit dans *Wallonia*, que c'est là un des airs types de la polka, et que c'est vers 1845 que se répandit cette danse au pays wallon. Il faudrait donc croire que la chanson de SIMONON a été elle-même composée en 1845 ou peu avant, — ce qui est possible, mais non certain. O. C.



HISTOIRE.

DD. BROUWERS : **Les fêtes publiques à Dinant, du XV[e] au XVIII[e] siècle.** Namur, Wesmael-Charlier, 1909. Un vol. in 8° de 160 pages. Prix 4 frs.

Voici un excellent travail de vulgarisation que nous signalons tout particulièrement aux nombreux lecteurs de WALLONIA qui se seront intéressés à la belle étude publiée tout récemment par M. J. VANDEREUSE au sujet du *Pèlerinage à Notre-Dame de Walcourt*.

Le livre de M. BROUWERS renferme une série de monographies tout aussi complètes, relatives non seulement aux processions, mais à toutes les réjouissances publiques célébrées jadis dans la jolie cité des Copères. Il ajoute à l'histoire de cette ville une page nécessaire mais trop souvent oubliée. Car la reconstitution du passé n'est pas complète lorsqu'on a conté par le menu les grands et les petits événements politiques, les accidents locaux, les phénomènes économiques, lorsqu'on a allongé des listes de magistrats ou de dignitaires ou décrit les diverses institutions politiques ou religieuses. Il ne faut pas non plus négliger le fond du tableau, oublier la scène où s'agitent les protagonistes de l'histoire ; en d'autres termes, il faut encore donner une idée de la densité, des labeurs, des joies, des coutumes, des idées et des préjugés de la masse populaire qui détermine, arrête ou déforme si fréquemment les plans les mieux arrêtés des conducteurs de peuples. Or, n'est-ce pas dans l'abandon des joies publiques, que se révèle le mieux l'âme des peuples ?

Retracer le tableau des réjouissances publiques de nos ancêtres n'est pas toujours possible malheureusement, car les documents qui pourraient nous instruire sur ce sujet sont fort rares et fort peu explicites. Aussi bien, la même difficulté arrêtera plus tard les futurs historiens de nos mœurs. Parmi nos nombreuses sociétés d'art et d'agrément, combien y en a-t-il qui ont le louable souci de conserver pour les générations futures les preuves de leur activité et de leurs succès ?

M. Brouwers a donc rencontré cette même disette de documents et en dépit d'actives recherches et de nombreux appels aux collectionneurs des choses du passé, il n'a pu retrouver un seul registre des anciennes sociétés d'agrément ou des serments militaires de la ville de Dinant Toute sa documentation est puisée dans les anciens comptes communaux de la ville, source précieuse et inépuisable de renseignements de toute espèce, mais qui est d'une sécheresse et d'un laconisme désespérants. L'auteur a donc dû, pous faire parler ces témoins trop discrets — et c'est un des plus grands mérites de son travail — user largement de la méthode comparative, et son étude témoigne d'une très grande érudition littéraire. Mais que le lecteur se rassure ! L'appareil d'érudition s'efface avec modestie et n'alourdit nullement un exposé qui se lit sans nulle fatigue d'un bout à l'autre, grâce à un style nerveux et alerte.

Le travail est divisé en six chapitres. Le premier décrit les processions qui avaient lieu à la Fête-Dieu, à l'Assomption et en diverses circonstances exceptionnelles. Les Wallons apprendront avec plaisir que les cortèges luxueux n'ont pas toujours été le monopole des villes flamandes. Dans toute cité du Moyen-Age enrichie par une longue prospérité industrielles, on retrouve le même goût pour les somptueuses processions ou les cavalcades burlesques, parce que la classe des riches de cette époque, toujours jeune, toujours naïve, non encore blasée par une civilisation plus raffinée, aimait à étaler son luxe dans les représentations extérieures et savait encore s'amuser rien qu'à l'aspect de géants ou d'animaux grotesques.

Et, non seulement, nos villes de la principauté de Liége connurent aussi ces cortèges fastueux, mais elles eurent, à l'instar de la Flandre et du Hainaut, leurs chambres de rhétorique. Telle est la révélation du second chapitre du travail de M. Brouwers, qui traite des représentations dramatiques. C'est de toute l'étude la partie la plus intéressante et la plus originale. L'auteur nous retrace l'organisation et toute l'activité de la *Confrérie de l'Assomption* créée au XV[e] siècle et transformée en chambre de rhétorique au début du XVII[e] siècle. Cette histoire du théâtre dinantais est complétée par une étude du théâtre scolaire organisé dès le XVI[e] siècle par les Jésuites. Signalons aussi l'annexe III donnant la liste des pièces qui furent représentées à Dinant depuis 1541 jusqu'en 1661.

Le troisième chapitre, qui traite des Joyeuses-entrées des princes-évêques, des réceptions des étrangers de marque, permet à l'auteur de nous donner la nomenclature de tous les souverains et grands personnages qui firent un séjour dans la ville des batteurs.

Les trois derniers chapitres sont consacrés aux fêtes des corporations, aux compagnies militaires telles que arbalètriers, couleuvriniers et arquebusiers et aux foires et marchés qui avaient alors un caractère à la fois mercantile et festival.

En résumé, un beau et bon livre dont la valeur est encore relevée par la toilette typographique, élégante et de bon goût, qu'a su lui donner l'éditeur. *E. Fairon.*

o o o

Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts. Tome XVI, livraisons 1 et 2.

(p. 5 à 47). J. Fréson : *Villers le Temple. La commanderie de ce nom.* — Le lecteur trouvera sous ce titre un peu bizarre et heurté des renseignements relatifs à trois sujets différents. Les quatorze premières pages renferment un résumé de l'histoire de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem et de l'Ordre des Templiers et la date des principaux établissements que ces ordres à la fois religieux et militaires établirent en Belgique. Ensuite commence la monographie particulière de la maison de Villers-le-Temple fondée au 13e siècle, dans laquelle l'auteur donne le relevé des propriétés et des revenus de l'Ordre ainsi que différents détails relati s à l'administration. Mais, dans cet exposé on trouve intercalés des records très intéressants sur les droits d'usages des surcéants de Villers le Temple et des détails inédits sur l'église paroissiale de cette localité. Pour achever le mélange, un appendice énumère les maisons secondaires de l'ordre de Malte dans la province de Liège.

(p. 48 et 49). E. Jopken : *Un jeune hutois 1758.* — Reproduction d'une lettre envoyée au bourgmestre de Huy, le 19 août 1758, par un jeune boursier de la ville, nommé Ignace Bertrand, qui achevait à Rome ses études de peinture.

(p. 50 à 53). E. Jopken : *Conjectures étymologiques.* Explication de certains noms de lieux hutois, à savoir *Axhelière,* la *Sauvenière* la rue *Griange.*

(p. 55 à 60) Comte d'Arschot : *Lettre ouverte au Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.* — Le signataire de cette lettre, séduit par l'œuvre entreprise pour la province de Luxembourg par feu Emile Tandel, propose de réaliser aussi le corpus des monographies historiques des communes de l'arrondissement de Huy. L'idée est excellente et mérite d'être encouragée. Toutefois il existe de meilleurs modèles que l'histoire des communes luxembourgeoises, dont la valeur est fort inégale. La collection des *Communes namuroises,* éditée avec tant de science et de dévouement par MM. Roland et Lahaye, offre un guide autrement sûr et autrement recommandable. Aussi bien, M. le comte d'Arschot pourra constater que beaucoup des conseils qu'il suggère ont déjà été réalisés par les directeurs de cette excellente revue dont il paraît ignorer l'existence.

(p. 61 à 91) E. Jopken : *Onze hommes et princes-évêques. Deuxième contribution à l'histoire des institutions communales de la ville de Huy.* — Dans sa première notice, l'auteur avait étudié l'origine de cette institution municipale et avait recherché quelles en étaient les attributions. Dans cette seconde étude, il s'attache à faire ressortir le caractère démocratique de ce collège, émanation des métiers de la ville et dont l'activité s'exerçait sur des objets dévolus aujourd'hui à la commission des hospices, au bureau de bienfaisance et même aux juges de paix. Il fait en même temps l'histoire des rapports de ce collège avec le magistrat de Huy et

avec les princes-évêques, depuis les débuts du XVe siècle jusqu'au règne des princes de la maison de Bavière.

(p. 92 à 101). E. Jopken : *Les vignobles hutois* (1300 à 1600). — L'auteur a recueilli tous les noms de lieux-dits de vignobles cités dans des documents des XIVe, XVe et XVIe siècle et il a pu ainsi dresser une carte sur laquelle on trouve indiqués tous les endroits des environs de Huy où l'on a cultivé la vigne. Cet intéressant relevé est l'occasion pour M. Jopken de donner des conseils pleins de bon sens à propos des tentatives faites depuis quelques années dans le pays hutois pour remettre en honneur la viticulture qui y fut jadis si florissante.

(p. 102). *Le cercle « Les Amis du Vieux Huy »*. Communication relative à la fondation de cette association nouvelle.

(p. 103 à 106). E. Jopken : *Une signature curieuse.* — Résumé d'une communication faite au cercle des Amis du Vieux-Huy sur l'emploi des sceaux et des signes de validation dans les documents du XVIe siècle.

(p. 107 à 115). Jos. Gaspard. *Notice sur le couvent des frères Mineurs de Huy.* Cette notice reproduit d'abord la description du couvent donnée par les Délices du pays de Liége. Vient ensuite une reconstitution illustrée de deux plans des vastes bâtiments de ce monastère.

E. Fairon.

o o o

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XXXVIII, 1er fascicule.

(p. 1 à XXIX). L. Renard : *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1907.*

(p. 1 à 132). J. de Chestret de Haneffe : *La terre franche de Haneffe et ses dépendances (Donceel, Stier).* — La seigneurie de Haneffe n'avait pas encore été l'objet d'une étude particulière, bien qu'elle ait été la terre allodiale la plus importante du pays de Liége. Elle n'a pas perdu à attendre puisqu'elle a l'heur de trouver comme historien l'éminent académicien auquel nous devons tant d'irréprochables travaux d'érudition. Les sources manuscrites qui concernent cette seigneurie sont très nombreuses et dispersées dans les fonds d'archives les plus divers. M. de Chestret les a toutes scrupuleusement dépouillées et il nous présente ainsi une monographie complète de l'histoire interne de Haneffe et des localités qui s'y rattachaient. Il nous dépeint les conditions d'existence des manants, l'état des paroisses rurales et surtout les relations de famille et les sanglantes querelles des gentilshommes de campagne. Le travail débute par une courte description topographique des villages de Haneffe-Donceel et Stier et par l'explication de ce qu'on appelait une terre allodiale. Puis il énumère les biens, revenus et droits de la seigneurie. La partie la plus importante de cette étude est consacrée à la longue suite des possesseurs du château de Haneffe depuis 1211 jusqu'à la fin de l'ancien régime. L'auteur nous fait connaître ensuite l'histoire de la commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Haneffe et de l'église et paroisse

du même village. Des notices analogues sur les villages et châteaux et cures de Donceel et Stier terminent cette belle étude. Celle-ci mérite d'être citée non seulement comme un modèle de critique historique, mais encore comme un exemple de volonté et d'énergie, car l'auteur l'a entreprise et menée à bien en dépit des souffrances physiques les plus cruelles.

(p. 133 à 147). GUSTAVE GHILAIN : *A propos des éolithes.* — On appelle éolithes, des silex grossièrement taillés qui auraient été employés comme outils par les êtres humains les plus primitifs et les plus rudimentaires. Il faudrait, si l'on se rallie à cette théorie, distinguer trois périodes dans la préhistoire : la période éolithique, la période paléolithique et la période néolithique. Cette théorie a été proposée et défendue avec opiniâtreté par M. Aimé Rutot et par un certain nombre de disciples très convaincus. Mais elle rencontre aussi des adversaires décidés et elle a encore fait récemment tous les frais de la discussion des préhistoriens au congrès archéologique de Liége. Au reste, la question mérite d'être débattue avec une telle passion, car elle touche au plus grand problème scientifique, celui de l'origine même de l'homme. Si les idées de M. Rutot sont vérifiées, il faudrait rechercher les ancêtres de l'être humain jusque dans la période tertiaire. M. Ghilain est un partisan résolu de la nouvelle doctrine et il en défend la vraisemblance avec beaucoup de conviction et de talent.

(p. 149 à 200). JOSEPH DEMARTEAU : *L'église des Bénédictines de Liège. Son architecte dame Aldegonde Desmoulins, poète wallon et miniaturiste (1640-1692) et son sculpteur Arnold du Honthoir.* — Beaucoup de nos concitoyens seront certainement bien surpris d'apprendre que l'église des Bénédictines du boulevard d'Avroy est l'œuvre d'une femme, religieuse de l'ancienne abbaye, qui en conçut les plans et surveilla toute la construction. Grâce à l'intéressante notice de M. Demarteau, une des plus originales figures du monde liégeois du XVIIe siècle est sauvée d'un injuste oubli. Antoinette Desmoulins, née à Mons vers 1611, entra au noviciat des Bénédictines d'Avroy le 10 novembre 1640, reçut l'habit de l'ordre le surlendemain avec le nom de dame Aldegonde et fit profession définitive environ quinze mois après, le 20 février 1642. Comme on le constate par le registre de réception des filles, la nouvelle sœur fut reçue sans dot en considération de ses remarquables talents de calligraphe, de peintre-miniaturiste et de brodeuse. La note émue dont l'abbesse faisait suivre la mention de son décès, survenu le 5 décembre 1692, vaut un long panégyrique et je ne pourrais mieux résumer l'étude de M. Demarteau, qu'en donnant des extraits de ce pieux éloge : « Dame Aldegonde avait un » esprit universel ; elle a apporté l'art de peindre tant en figure, fleurs et » miniature elle faisait très parfaitement l'or bruny sur le bois et le vélin... » ... Elle mit aussi la broderie tant à l'or qu'à la soie en leur perfection, » ayant dessiné tous les ouvrages qui ont été faits de son temps, tant » pour la maison que pour ailleurs. Elle excellait dans l'écriture, le » faisant de plusieurs manières dans la perfection et d'un seul trait de » plume faisait toute sorte de figure... Elle composait en vers, ayant fait » plusieurs vies des saints pour représenter nos pensionnaires avec un

» esprit admirable. Elle s'entendait à l'architecture, elle a dirigé le bâti-
» ment du costé du labeur, fait le plan de notre église et a veillé aux
» ouvriers infatigablement..... ».

Que reste-t-il des œuvres de cet «esprit universel»? M. Demarteau conjecture qu'une pièce dialoguée en vers français et vers wallons, publiée dans le second volume des *Bulletins* de la Société liégeoise de littérature wallonne et visiblement écrite pour une maison d'éducation de filles, pourrait bien être l'œuvre de dame Aldegonde. Quant aux peintures et miniatures, dont l'existence est attestée par les archives de l'abbaye, aucune pièce ne subsiste. Mais l'établissement des Bénédictines possède encore un bréviaire, en 3 volumes in-4°, superbement enluminé par Aldegonde Desmoulins et ses élèves. Il nous reste enfin l'église des Bénédictines. L'auteur de cette notice nous refait l'histoire complète de la construction de ce monument, dont les moindres détails nous sont connus par un *mémorial* où sont relatés tous les achats et tous les paiements effectués de 1677 à 1692 pour édifier l'église, la tour, le cloître et la sacristie des Bénédictines d'Avroy. Ce même document prouve que le sculpteur Arnold Honthoir n'a nullement, comme on l'a souvent répété, dressé les plans de l'église. Cet artiste de mérite a simplement contribué à la décoration de l'édifice en sculptant le frontispice, la balustrade, les consoles, les lambris, les portes, les frises et la garniture de la sacristie de cette église.

(p. 201 à 205). TH. GOBERT : *La famille des peintres Coclers.* — Quelques notes complémentaires relatives à la généalogie de cette famille d'artistes.

E. Fairon.

o o o

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. Tome XVII.

(p. 1 à 269). G. SIMENON: *Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond.* — Cette étude se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur énumère les églises qui dépendaient de l'abbaye et indique le mode de nomination des curés et des chapelains et les restrictions apportées au droit des abbés. La seconde partie est formée par une série de notes sur chacune des paroisses qui dépendaient de l'abbaye.

(p. 271 à 392). AM. DE RYCKEL : *Les fiefs du comté de Dalhem.* — Inventaire des reliefs des fiefs du comté de Dalhem depuis le commencement du XIVe siècle.

(p. 385 à 392). DOM DONATIEN DE BRUYNE : *L'évangéliaire du VIIIe siècle conservé à Maeseyck.* — Description du plus ancien manuscrit biblique de notre pays.

o o o

Annales du Cercle archéologique de Mons. Tome XXXVII. Mons, 1908.

(p. 1-16.) ALPH. GOSSERIES : *Monographie du village de Ciply :* — Fin d'un travail mentionné antérieurement (XV, 67 et XVII, 79). —

Regrettons une fois encore que ces seize pages n'aient pu trouver place dans un précédent volume.

(p. 17-151). E. Poncelet : *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne ; Supplément.* — Il a été question de cette importante étude dans les tomes XIII, 67 ; XIV, 108 ; XV, 67 et XVII, 79, de *Wallonia.*

(p. 153-161). Em. Dony : *Un marteau d'armes (XVe siècle) trouvé à Maurage.* – Notice sur une intéressante trouvaille archéologique déposée dans les collections du Cercle.

(p. 163-171). *Variétés.* — Chartes du chapitre de Ste-Aldegonde, à Maubeuge. — Pains d'abbaye. — A propos du blocus de Mons, en 1678. — E. Van den Bussche : L'Etymologie de «Borinage». — E. Matthieu : Ermitage de St-Joseph, à Gottignies. — Le ravitaillement de l'armée du duc d'Albe pendant le siège de Mons, en 1572.

Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et Lettres du Hainaut. 6e série. tome X, Mons 1909.

L. Godeaux : *Sur une congruence (2, 1) de Coniques.*

J. Sosset : *La stipulation pour autrui.* — Importante étude juridique d'environ 300 pages, couronnée par la Société (médaille d'or), dont l'auteur est un montois. *A. Carlot.*

o o o

Annales de la Société archéologique de Namur. T. XXVII, deuxième livraison.

(p. 173-212). A. Gosseries : *Les Différends de Cul-des-Sarts.* — C'est l'histoire de contestations qui eurent lieu depuis le XVIe siècle et duraient encore au XVIIIe siècle au sujet d'un lieu-dit les *Différends,* situé entre l'Eau-noire et le ruisseau de la Chaudière et compris dans la forêt de Couvin ; et qui, après avoir appartenu aux moines de Saint-Germain-des-Prés jusqu'en 872, passa aux comtes de Hainaut et fut acheté en 1096 par Otbert, évêque de Liége. Depuis lors, cette partie de la province de Namur resta propriété de la mense épiscopale liégeoise jusqu'en 1792. A la suite du développement de la population dans la forêt de Couvin, et de la fondation de plusieurs communautés d'habitants, auxquelles Philippe de Croy concéda les droits d'usage dans une partie déterminée de ces bois, en 1570, des contestations surgirent entre lui et le prince-évêque de Liége, au sujet de la propriété de bois d'Entre-deux-Eaux ou des *Différends.* M Gosseries expose avec force détails ces débats qui se terminèrent par les accords de 1571 et 1573. Mais par la suite, les droits d'usage de ces bois amenèrent de nouvelles difficultés ; des négociations s'engagèrent entre le prince-évêque de Liége et le roi de France, dont les sujets prétendaient avoir des droits dans ces forêts. Ce conflit se termina par la convention de 1778, qui fixa la limite entre les deux États et la part de chacun d'eux dans le terrain contesté. Un dernier paragraphe est consacré à l'histoire de la population de cette contrée où au XVIe siècle existaient des forges et des moulins, activés par l'Eau-

noire, et où prit naissance le village de Cul-des-Sarts, au cours du XVIII[e] siècle. Deux cartes, dont une très bien reproduite, sont adjointes à cette intéressante monographie.

(p. 213-264). Chan. ROLAND : *Chartes namuroises inédites*, 2[e] série. — Le savant toponymiste prépare, dans cette nouvelle étude, les débuts des monographies de plusieurs communes : tour à tour pour Hanret, Wasseige, Gommezée, Sommières, Jodion et Agimont, il publie des chartes inédites, qu'il commente dans une introduction qui constitue, pour chacune de ces communes, un chapitre initial de son histoire. Ces chartes sont extraites des archives de l'abbaye de Saint Jacques, de celles de Saint Laurent, de la collégiale de Dinant, de la cure de Lisogne, etc. Dans les deux premiers chapitres, une question d'intérêt plus général est abordée : c'est celle de la constitution du bailliage de Wasseige et de sa réunion au comté de Namur au XIII[e] siècle.

(p. 265-310 . E.-J. DARDENNE : *La Faïence d'Andenne*. – C'est la suite d'une étude sur la faïence d'Andenne, dont la première partie a paru dans le tome XXIV des mêmes *Annales*. Cette nouvelle partie contient deux chapitres où l'auteur étudie les caractères et la décoration de cette faïence et dresse un catalogue des faïences andennaises connues à l'heure actuelle : cette nomenclature comprend 16 pièces de grosse faïence et 119 pièces de faïence fine, avec marques. M. D. signale ensuite 58 pièces qui ne sont pas marquées. Cette étude est accompagnée d'un supplément des plus utiles : 2 planches de marques des faïenciers andennais, et une planche de 9 objets divers que l'auteur a choisis avec beaucoup de goût. C'est une précieuse contribution à l'histoire de l'industrie en Wallonie à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e].

(p. 211-329). F. COURTOY : *L'habitation belgo-romaine de Senzeilles*. — En 1907, la Société archéologique de Namur découvrit à Senzeilles des restes d'une demeure de l'époque romaine, semblable à celles qui ont été trouvées sur un grand nombre de points de la province et qui étaient occupées par des gens de classe moyenne, selon le savant M. Bequet. Après une description des substructions mises au jour, M. C. étudie les objets qui furent trouvés dans cette habitation : deux monnaies l'une du II[e], l'autre du III[e] siècle, des restes d'une balance en fer, et surtout le buste et deux fragments d'une statuette qui offre du caractère et de l'élégance, et que l'auteur considère comme une copie, d'origine provinciale, d'un excellent modèle de l'art classique. Mais on ne peut bien déterminer si c'est une Pomone ou une Cérès. Cette nouvelle découverte vient encore confirmer les résultats acquis par les travaux de la société de Namur : le milieu du III[e] siècle fut caractérisé, pour notre pays, par une invasion des Francs qui forcèrent la frontière du Rhin et pendant une trentaine d'années se répandirent par petites bandes dans la Belgique méridionale, jusqu'au moment où Probus parvint à les refouler.

(p. 321-347). *Bulletin bibliographique*. — Contient le compte-rendu des ouvrages historiques, archéologiques et artistiques relatifs à la province de Namur et publiés pendant les années 1904 à 1908. Ces articles sont rédigés par MM. Roland, Courtoy et l'auteur de ces lignes.

(p. 349-364). F. C. : *Table onomastique.* — Excellente innovation et qui rendra des services. Nous est-il permis d'espérer que la table onomastique des volumes XIX à XXVI ne tardera pas à paraître ? Des instruments de cette espèce sont absolument indispensables aux chercheurs et aux érudits, quelque peu déroutés par l'énorme amas des publications de notre époque. *DD. Brouwers.*

Faits divers.

Distinction. — Nous apprenons que la Société libre d'Emulation, de Liége, vient d'accorder la distinction si enviée du prix Rouveroy à la *Bibliographie arabe* de notre éminent collaborateur M. Victor CHAUVIN, professeur de langues orientales et de droit musulman à l'Université de Liége.

La Société libre d'Emulation s'est hautement honorée en couronnant ce monument d'érudition et de critique, qui est l'œuvre de toute une vie de recherches poursuivies avec une vaillance et un désintéressement admirables.

On sait que l'ouvrage de M. Victor CHAUVIN a été précédemment couronné à deux reprises par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, et que sa publication est subventionnée par la Deutsche morgenländische Gesellschaft. (1)

En bon patriote, nous nous félicitons de voir qu'en Belgique, c'est de Liége, notre ville, que vient la première manifestation de reconnaissance nationale pour l'œuvre d'érudition vraiment exceptionnelle de l'excellent wallon qu'est M. Victor CHAUVIN.

o o o

Pro Wallonia. — Si la gloire de notre Revue connaît encore des frontières, malgré les interpénétrations ethniques et l'expansion mondiale, elle n'a heureusement pas autant de limites dans le temps que dans l'espace.

Tous les amis de WALLONIA se réjouiront d'apprendre que le mot (le Mot !!) qui les rallie vient de séduire de très distingués et experts commerçants, MM. Caro frères, de Theux.

Sous le titre de *Wallonia Sports-dépôt,* MM. Caro viennent d'installer une fabrique et entrepôt de vêtements, jouets et accessoires pour tous les sports. Leurs maisons de vente sont à Liége, 28, rue Neuvice, et à Verviers, 22, rue de Gérardchamps. On nous dit que leurs produits sont excellents — et nous n'en sommes pas du tout étonnés.

MM. Caro frères ne sont pas (encore) abonnés à notre Revue. C'est donc

(1) Le titre exact de l'ouvrage est le suivant : *Bibliographie des ouvrages arabes et relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885.* A l'heure actuelle, onze volumes de cette œuvre ont paru, et ils contiennent, paraît-il, environ le tiers de la publication.

que le Mot leur a été apporté par l'une des mille voix de la Renommée. Des envieux diront peut-être qu'ils l'ont inventé après nous. Nous préférons modestement la première hypothèse.

o o o

Les **Amitiés Françaises.** — La grande sympathie que beaucoup professent à l'égard de la civilisation et du génie français a amené un groupe d'artistes et d'écrivains liégeois à fonder une Association nouvelle. Il leur a paru utile de grouper, en une Société puissante et agissante, tous ceux, à quelque parti ou pays qu'ils appartiennent, qui voient, dans la civilisation française, une forme de vie commune exceptionnellement belle et bienfaisante et dont la perpétuité est souhaitable pour la collectivité tout entière.

La circulaire émanant du groupe des fondateurs définit avec précision le but et le caractère de l'Association nouvelle :

« Dans cette Société que nous avons dénommée *Les Amitiés Françaises*, nous étendrons et nous ferons connaître l'idéal qui nous est cher, formant ainsi une sorte d'école « Les Humanités Françaises », complément nécessaire des « Humanités Créco-Latines » dont vit l'élite cultivée des Deux Mondes. Si le monde antique nous a transmis les idées à jamais souveraines de beauté et d'harmonie, la France n'a-t-elle pas, selon l'expression d'un de ses maîtres illustres, appris le Droit aux nations ? Son génie, si clair et si généreux à la fois, n'a-t-il pas, par la grâce persuasive de son verbe, créé comme une forme nouvelle d'expression de la pensée humaine ?

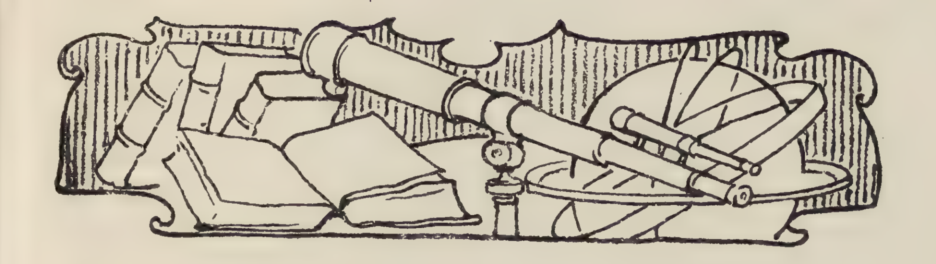
» Nous défendrons, où que nous soyons, la civilisation française contre toutes entreprises hostiles, qu'elles se contentent de sottement la calomnier, ou qu'elles visent, dans des fins plus pratiques, à diminuer sa prospérité matérielle et morale, la vogue de son langage, par exemple.

» Enfin, sans céder jamais à aucune tendance annexionniste, poursuivant à l'écart de toute action politique un but hautement intellectuel et désintéressé, nous aurons à cœur, chaque fois que l'occasion s'en présentera, de nous rapprocher de cette civilisation amie, de participer à ses fêtes et aussi à ses deuils, pour mieux la comprendre et pour mieux l'aimer. »

Il est évident que le but ainsi défini est nettement différent de celui des associations et des ligues existantes auxquelles, par certains points, la Société nouvelle peut s'apparenter.

Nul doute, au reste, que les sentiments auxquels obéissent les fondateurs des *Amitiés Françaises* soient communs à beaucoup d'intellectuels de Belgique — et sympathiques aux Wallons, qui sont en ce pays les défenseurs naturels de la Langue et de la civilisation françaises, abstraction faite, bien entendu, des « emballements » qui se produisent nécessairement chez nous comme ailleurs, pour ou contre la politique actuelle, passée ou future de cette noble nation.

La cotisation nécessaire au fonctionnement de l'œuvre est fixée à un minimum de 3 frs par an. Pour le Règlement et tous détails, s'adresser au Secrétaire des *Amitiés Françaises*, 77, rue de l'Ouest, à Liége.



Le curé Le Tellier [1]

Humoriste et chansonnier montois.

Le Tellier, *Charles-Hylarion-Nicolas* et non *Charles-Constant* comme on l'appelle généralement, est né, à Ath, en Hainaut, le 18 avril 1807, de Charles et de Catherine Payen, une Montoise qui, après la mort de son mari, revint habiter sa ville natale avec son fils alors âgé de six mois; les uns disent de six semaines.

Le Tellier passa à Mons toute son enfance et nous pouvons le considérer comme un Montois; de cette enfance, nous ne connaissons pas grands détails; Pierre Moutrieux dit, cependant, ce qui suit dans sa première année des *Cont' dé quiés* en 1849 : [2]

J'connais fin bé l'ceux qu'a récrit l'armonaque, et qué c'n'est nié ein gas qui voudroit faire d'el peine à l'pus p'tite biète. — Commint si j'èl connais, z'infants dé Dieu, j'ém' rappell' co comm' aujourd'hui quand i restoit à l'rue des Groûziers.

J'ai jwé avé li à l'galoche su les remparts des fois et des fois, et 'rappell' bé, hein chôse, quand nos f'sions d'nos farc' à l'zitanies à l'rue d'el Couronne ou bé quand nos dallions chez in l'épicier d'mander pou l' fion, in yard dé jus et qué, tout d'in caup, Pan ! V'la l' candeill' au b'zit !

(1) [Cette étude de notre collaborateur est extraite d'une conférence qu'il a donnée, en sa qualité de Président de l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers montois, à la salle académique de l'Université de Liége, le 7 mars dernier, au cours des fêtes jubilaires du Cercle des Étudiants du Hainaut. — La première partie de cette conférence, relative à la littérature montoise en général, a été publiée dans la *Revue wallonne*, 1909. La partie relative à *Pierre Moutrieux* a été développée dans une étude spéciale sur cet auteur, publiée dans *Wallonia*, t. XVI (1908), p. 37 à 51. — N. D. L. R.]

(2) Dans nos extraits, l'orthographe du wallon est celle des originaux.

Ceci nous montrerait que Le Tellier a fait, tout comme un autre, *l'ropïeur su les rues*, comme on dit à Mons, et cela ne paraît pas douteux quand on lit certaines de ses histoires qui rappellent précisément les farces que les gamins faisaient lors des litanies qui se disaient sur la rue à certaines fêtes ecclésiastiques ; mais Moutrieux est né en 1824, c'est-à-dire 17 ans après le Curé Le Tellier qui a été ordonné prêtre en 1831, alors que Moutrieux avait donc 7 ans, âge où l'on commence à peine à faire les farces qu'il signale.

Comme il n'est pas à supposer que Le Tellier se soit encore livré à ces passe-temps, alors qu'il avait déjà revêtu l'habit de prêtre, il faut en conclure que Moutrieux rappelle plutôt certains faits par ouï-dire.

Mais il est un autre témoignage montrant que Le Tellier fut bien ce que nous pensons : c'est un article du journal montois *Le Modérateur* annonçant, le 16 novembre 1842, la première brochure de Le Tellier, article dont nous extrayons ce qui suit :

Pour s'exprimer correctement en plat patois de Mons, il faut, étant gamin, s'être livré à tous les nobles délassements qui font, au dire des érudits de carrefour, les délices du vrai ropïeur. Certes, c'est là un avantage qu'assez peu de personnes envieront pour leurs enfants, mais toujours est-il que la chose existe, et, jusqu'à preuve du contraire, nous maintiendrons notre dire.

Ici, peut-être va-t-on nous arrêter court et nous demander ce que signifie ce long préambule à propos d'un dialecte que rien n'annonçait être en question.

A cela nous allons répondre que le verbiage susdit a été tout bonnement écrit pour en venir à annoncer à nos lecteurs l'apparition prochaine d'un livre en patois pur sang ; d'un livre dû à la plume d'un de ces Montois qui ont eu l'insigne bonheur de parler parfaitement la langue des *bilteurs* et *ropïeurs*, avant d'être initiés aux premières notions de la grammaire française.

Voilà donc Le Tellier baptisé « ropïeur », à l'apparition de ses premières œuvres, par ceux qui le connaissaient.

C'est ce qui nous permet de dire que les rues de Mons furent témoins des ébats et des jeux de son jeune âge.

Le Tellier, qui n'avait plus que sa mère, fut pris sous la protection d'un prêtre qu'on appelait, à Mons, le père Coquelet, né le 5 mars 1781 et décédé le 25 février 1850.

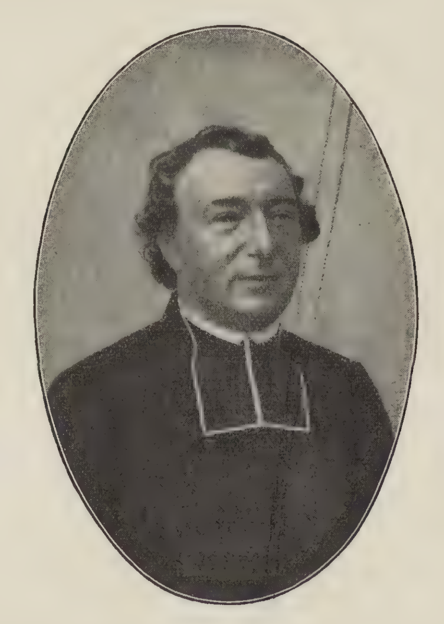
C'était un brave prêtre, très charitable, mais aussi, très original et les vieillards content encore sur lui maints traits plaisants ; il était, paraît-il, accoutré de façon assez bizarre à tel point qu'il en est resté, à Mons, l'expression « *tu dirois tout pée Coquelet* »

quand on veut parler de quelqu'un dont les vêtements sont mal ajustés ou mal portés.

En rue, et vu sa charité bien connue, il était toujours assailli de pauvres gens auxquels il donnait de l'argent.

Cet ecclésiastique appartenait au Chapitre de Ste-Waudru ; il fut chapelain de l'hospice des Chartriers et il assistait aussi les condamnés à mort qu'on conduisait au supplice. Il s'était donné comme mission de préparer des jeunes gens peu fortunés à la prêtrise ; il les instruisait et les présentait ensuite à l'évêque car, à cette époque, le Séminaire de Bonne-Espérance, voisin de notre région, n'existait pas encore : il ne date que de 1831.

Le père Coquelet s'intéressa donc à Charles LE TELLIER, qui fit ses études au Collège de Mons d'où il sortit, ayant complètement terminé ses humanités, en 1826 ; jusqu'en 1830, il travailla avec le père Coquelet et il entra, alors, croit-on, au Grand Séminaire de Tournai ; il fut ordonné prêtre en 1831 et désigné comme vicaire à Péruwelz.



Il devint curé de Wasmuël en 1835 et passa, en 1846, à Bernissart où il resta jusqu'à sa mort survenue le 30 avril 1870.

Il appartint à plusieurs sociétés savantes, notamment au Cercle archéologique de Mons et à la Société Liégeoise de Littérature wallonne dont il fut membre correspondant.

Un prêtre de ce genre ne peut pas avoir grande histoire et sa vie ne peut comprendre d'incidents bien remarquables. Mais ce qu'on sait, c'est que sa carrière fut celle d'un véritable pasteur, d'un de ces curés de jadis dont on nous a maintes fois tracé le portrait et rappelé les bonnes actions.

Il était d'une très grande bonté, il n'aurait voulu faire de peine

---

Le portrait ci-dessus du curé LE TELLIER est la reproduction d'une photographie prise vers 1865 par M. Eugène Devaux, publiée pour la première fois.

à personne ; très circonspect, il s'efforçait de ne déplaire à qui que ce fût et dans les trois communes où il a passé, à Péruwelz, à Wasmuël et surtout à Bernissart où il resta vingt-quatre ans, il fut toujours d'accord avec tout le monde, rendant service à chacun, ne s'occupant que de son sacerdoce et faisant sans cesse la charité en disciple du brave père Coquelet.

Comme homme charitable, il a laissé un souvenir exemplaire : l'argent que l'éditeur lui payait pour son *Armonaque* ne servait qu'à ses bonnes œuvres ; c'est pour « procurer un peu de soulagement à la classe indigente », suivant ses propres paroles, qu'il édite ses premiers essais de littérature montoise, et un livre de dépenses qu'il tenait comme une ménagère économe, et qu'un de mes amis possède, montre que le plus clair de son argent passait en charités.

Parmi les mentions qui figurent dans ce livre de dépenses, on trouve entre autres celle-ci : « Donné 15 frs à la femme de X. qui vient de s'accoucher » ; et en regard, « Nous n'irons pas à la boucherie cette semaine ». Ce trait dépeint mieux que je ne pourrais le faire les sentiments d'un homme qui n'avait pas du prêtre que l'habit.

En même temps, le curé Le Tellier était bien ce que ses œuvres littéraires nous le font deviner : gai, jovial, spirituel.

L'archiviste Léopold Devillers, qui l'a intimement connu, qui était encore à son chevet une demi-heure avant sa mort et de qui je tiens la plupart des renseignements que je vous donne, me disait en employant l'expression coutumière chez nous : « Il aurait fait rire une brique ». Il était débordant de gaîté, sa verve était intarissable et il plaçait toujours adroitement ses saillies et ses bons mots.

Il était très recherché dans la bonne société pour son esprit, et il s'était créé de très belles relations.

Nous retrouvons tout le caractère de Le Tellier dans ses œuvres qui sont gaies, mais, de plus, honnêtes et morales ; il ne pouvait d'ailleurs en être autrement d'un prêtre qui avait pour devise « bouche qui rit ne pêche pas ».

Ses premières œuvres portent, comme date d'édition, chez Em. Hoyois, libraire à Mons, le millésime de 1843, mais un article du journal *Le Modérateur* du 9 novembre 1842 et notamment une lettre de l'auteur reproduite dans les *Étrennes Tournaisiennes* de 1909, démontrent qu'elles parurent fin de 1842 ; elles ont pour titre *Essais de littérature montoise* et contiennent quelques *faufes*

d'après La Fontaine et cet immortel *Mariage d'el Fie Chose* qu'on cite toujours lorsqu'il est question de Le Tellier, quoiqu'il ait beaucoup écrit par la suite; c'est sa première œuvre, qui date réellement de 1842, qui reste surtout attachée à son nom.

Voici l'avant-propos de cet opuscule contenant 52 pages.

Oser publier un opuscule en dialecte montois, après un écrivain tel que Delmotte, le chantre de Pipine et de Dédeffe, n'est-ce pas de la témérité ? On serait tenté de le croire, et l'auteur en ferait lui-même l'humble aveu, si le désir de la célébrité avait guidé sa plume ; mais une pensée d'humanité a seule excité son ambition : cette considération ne suffit-elle pas pour trouver grâce devant toute espèce de lecteurs ?

Joindre l'utile à l'agréable, dit un ancien classique, c'est mériter le suffrage universel, telle est ici son intention. Rassembler, dans une brochure, toutes les beautés du langage des bords de la Trouille, si naturel et parfois même... si original par une foule de dictons plus ou moins burlesques dans leur naïveté d'à propos ; mettre en scène, par une innocente fiction, quelques gens du peuple, et leur faire parler, autant que possible, le patois pur sang ; emprunter même au bon La Fontaine quelques-uns de ses récits, pour les habiller du style montois ; dire ensuite aux amateurs : « Achetez ce livre par charité ; il est publié pour procurer un peu de soulagement à la classe indigente ; vous aurez le double plaisir de faire une bonne action, et de passer quelques joyeux quarts d'heure en le lisant. »

Si une telle conduite est blâmable aux yeux de certaines personnes, nul doute que l'indulgence de plusieurs autres voudra bien excuser l'auteur en faveur du motif qui l'a guidé.

De même qu'une contrée a sa langue, une ville possède aussi la sienne, et la langue d'une cité, c'est son patois. Qui peut se défendre d'une douce émotion en entendant parler le langage adopté sous le clocher qui nous a vu naître ? Ce sentiment si national explique la vogue dont jouissent presque toujours les compositions patoises.

On lit volontiers à Tournai le langage des quais ; on dit que les Liégeois admirent les traductions en leur langue intelligible pour eux seuls ; on s'extasie devant le patois de Cambrai dans les *Épistoles Camberlotes*, écrites par Jérôme Plumecocq à s'cousin Philippe. Accueillera-t-on avec la même bienveillance cet essai de littérature montoise, *les Faufes, éié l' mariage de l' fie Chose ?* Espérons-le : Qui lira rira.

Qui lira, rira ! On a ri, justifiant la prévision de succès de fou rire annoncé par ceux qui avaient pu voir les manuscrits ou les entendre lire par leur auteur ; et ces essais furent un grand succès ; une édition dite de contrefaçon en fut faite chez B. Henry, à Valenciennes, et une autre édition augmentée de quelques *faufes* parut, à Mons, en 1848, chez Masquilier et Lamir.

Le succès vint surtout du *Mariage d'el Fie Chose* dont certains commentateurs se sont fait une fausse idée, notamment Jules Sottiaux dans son ouvrage *L'Originalité Wallonne*, lorsqu'il dit :

L'Fie Chose ! Sans doute, l'auteur qui est un ironiste moralisateur à la façon de La Fontaine, Labiche ou Pailleron, sans qu'aucun sarcasme n'assombrisse ses pages sereines, eût pu donner à la nouvelle mariée une appellation concrète. La nommer la fille de M. Perrichon ou de M. Poirier; ou même encore, s'inspirant du fabuliste, la poétiser sous un nom d'oiselle.

Mais ces noms, tout intéressants qu'ils soient ne valent pas l'*fie Chose*. L'*fie Chose*, c'est la voisine; c'est celle-ci, c'est celle-là. L'fie de M. Poirier, ce n'est pas tout le monde; c'est trop personnel cela, moins général. Non, il s'agit *dé l'fie Chose*; et cette *fie*-là, c'est le beau sexe tout entier. Tous s'y reconnaissent, la fille du pâtissier comme celle du notaire.

C'est une erreur de parler ainsi et Le Tellier lui-même dans son avant-propos nous dit : « Mons à l'époque d'un mariage illustre, d'un baptême distingué, est souvent le théâtre de quelque aventure plus ou moins divertissante ».

Il ne s'agit donc pas d'une aventure divertissante à l'occasion d'un mariage quelconque, du mariage de celle-ci ou de celle-là, mais d'une aventure typique à l'occasion d'un mariage « illustre ou distingué » et, en plus de ce qu'a eu soin de nous dire l'auteur, avant que nous lisions son œuvre, nous avons, maintenant, une preuve irréfutable de cela. C'est le manuscrit même de l'œuvre, que possède depuis peu la bibliothèque publique de Mons, et qui porte pour titre non pas : *El mariage d'el Fie Chose* : mais en toutes lettres de la main de l'auteur et au millésime de 1842 : *El Mariage del Fie Siraut, l' Bourguêmesse.*

Voilà le mariage qui fait déranger *Dédeffe* et *Madelon* qui espèrent en récolter quelques sous; et, dans une ville de vingt mille âmes, c'est bien ce que l'on peut attendre de mieux comme mariage, celui de la fille du premier magistrat communal, du *Bourguêmesse* !

L'auteur fait de cette scène, un tableau plein de verve et de réalisme qui marque d'heureux débuts littéraires; il faudrait tout citer de cette œuvre, car il est difficile d'y faire choix d'un morceau qui vaille mieux que les autres, tout est parfait; mais, néanmoins, voici une partie du dialogue tenu entre les divers personnages, à l'église, au moment de la cérémonie nuptiale; on verra par là comment Le Tellier savait faire parler ses personnages et comment il notait exactement leur caractère et leurs propos.

Madelon.

Eh ! là l'curé qu'arrive avé l'grand-clére. Erguêrd in peu comme il ont l'air binaises.

Dédeffe.

A t'mode hon ? c't enne bonne journée pou euses, dà ; c'est toudi au moins in cau d'80 francs pou euses deux, allez !

Madelon.

Tout d'même, cés curés-là ont bé du bonheur pou ç'à, savez : quand i n'pleut nié, i goutte, pou cés gayerds-là.

Dédeffe.

Il est pourtant vrai, tiens : quand c'n'est nié in mariage, c't'in batisier ; quand c'n'est nié in batisier, c't'in interremint ; quand c'n'est nié in interremint, c't'enne feimme qui vié s'faire erbéni. J'sûs d'bon compte pou ç'à, savez ; si i n'ariont foque dés pratiques comme nous, i n'guingneriont nié pou s'rincer l'goyer tous lés jours.

Madelon.

J'crois bé ! nous autes quand nos venons à mori, on nos fout in interremint au promier état, à sept heures et demie avé l'dindin, eié l'croix à z'aragnies. L'petit-clére vos faufile ç'a t' t'aussi vite qué Franeau el tayeur a faufilé n'maronne.

Un employé du Gouvernement.

De quelle volubilité de langue sont donc pourvues ces personnes du sexe ! C'est un flux et reflux de paroles, de réflexions non interrompues, et que nul ne saurait contenir.

Madelon.

Qu'est-ce qui raconte, hon, c'tilà ? est-ce qué t'as compris in mot dé c'qu'il a dit, toi Dédeffe.

Dédeffe.

Non m'fie : jé n'sais nié si c'est du grec ou bé du flamint qui nos a là bouté ; i m'sembe pourtant qué c't'à nous qu'i d'a.

Madelon.

Bé ! j'crois bé, qué c't'à nous : tu n'as nié vu, hon ? i s'a r'tourné sur mi, y m'fesoi n'mine comme in capuchin à l'agonie.

Dédeffe.

Eié mi ! j'ai pinsé qu'il alloi m'avaler : i' m'fesoi deux yeux comme enne marcotte in couche.

Madelon.

Jé m'fous bé d'li pou ç'à, savez ! j'sûs ici pou més yerds tout d'même qué li.

L'employé.

Quel fatras ! quel jargon inintelligible ! mais, madame, ne pourriez-vous, pour un instant, mettre un frein à votre loquacité ?

Madelon.

Dé qué, fieu ? n'parléz-nié d'madame, vous ? si c' t' à mi qu'vos d'avez, Dieu merci ! enne belle madame avé in capotin à trôs.

L'employé.

Mais, ma chère...

Madelon.

Cher ! j'ai couté aussi cher qué vous, sans m'vanter. Polyte a chié 6 francs au curé sans dire in mot, quand nos s'avons marié à deux.

L'employé.

Mais, mon amie...

Madelon.

Vos n'amie ! jé n'sûs nié amisse avé vous, dà mi : jé n'vos connais nié, ni du cu, ni delle tiette. Vo n'amisse ! Eh bé ! j'té l'conseille va fieu ! t'as du bonheur qué m'n'homme n'est nié ici : t'aroi dés tapes su t'gueule.

L'employé.

Mais, ma fille, ce n'est pas...

Madelon.

Vos fie ! jé n'sûs nié vos fie, voyêz bé ! et jé n'vouroi nié ette elle fie d'in laid mâle d'agasse pareil à vous. Et puis là toute.

L'employé.

Ma bonne, vous faussez le sens...

Madelon.

Bonne, bonne ! jé n'sûs nié pu bonne qu'i n'faut : d'mandez putôt à Polyte, quand i' r'vié l'diminche à neuf dix heures au soir avé n'bonne chique, pindant qu'j'ai chuché n'feuille au culot du feu in l'atteindant : d'mandez li si j'sûs bonne : i vos dira qué nouvelle.

L'employé.

Mais, en dernière analyse, je ne sais vraiment de quelles locutions user pour vous interpeller.

Madelon.

Dé qué ! usée ; pélée ! *tu t'fous du monde, hon fieu ? pou vire in* usé *éié in* pélé, *i n'a qu'à t'ergarder ; i n'a jou qu'à t'ergarder : t'as là in habit su t'dos, il est si rasé, qu'in pou ferré à glaces n'saroi nié monter d'sus.*

Dédeffe.

N'crie nié si haut, Madelon ; tt'à l'heure les l'hussiers nos feront débiner hors de l'église, savez ?

Madelon.

Non ; mais, tu m'avoueras, allons ; çà s'mêlera dé veni traiter les geins d'usée éié d'pélée, il a peut ette tout s'gardé-robe su s'dos ; sans savoir si elle est payée ; il a là n'quémiche, elle est aussi blanque qué l'as dé pique ; j'sûs bé sure qu'il a au moins six semaines qu'elle n'a nié été lavée ; si elle seroi su l'monciau, jé n'vouroi nié l'ramasser : foutu crane sans yerds, tu n'aras nié l'dernier avé mi, va ! j'té l'promets bé, mi.

Dédeffe.

Allons ! in vl'a assez, tt'à l'heure el finissemint du mariage arrivera, éié tu seras co toudi là à disputer, t'es trop viffe, dà toi, t'es là qu'tu fais du monvais sang unitilemint, fais comme mi : invouille lé s'laver à l'iau d'puche, il ara l'visage clair.

Madelon.

Ouais ! va t'ein t'laver avé t'morfe, fieu ! t'aras l'visage luisant.

Moutrieux, agent de police.

Hé là ! avêz bé l'invie d'vos taire hon ? vous autes ? on n'intind qu'vos langue dépuis qu'vos êtes ici.

Madelon.

Hein ouais, ouais ! on s'taira ; fais putôt taire c'laid visage dé papier maché là, tiens ; qui vié ici traiter lés geins d'usée éié d'pélée ; comme si on n'saroi nié dins quel équipage qu'il est venu à Mons.

Moutrieux.

Comminchez toudis pa taire vo langue, savez ! parce qué j'vos fous à l'huche, mi, comme les bleux.

Madelon.

Ouais, ouais... l'jour qu'il est arrivé à Mons, j'l'ai vu rintrer pà l'porte dé France ; il avoi fait s'paquet dins in pied d'bas, éié l'talon n'étoi nié co plein ; à c'temps-là, i pouvoi bé faire el' poirier, allez ; i n'aroi nié queïu grand'chose dé sés poches.

Dédeffe.

Tais-toi, allons ; in v'là assez.

Madelon.

Ouais... j'sûs bé sure qu'il est venu au monde dins in chateau, qué quand on rotissoi in soret su l'grie, qué l'queue passoi à l'porte.

Dédeffe.

Mais qu't'est imbétante hon ! pou l'amour dé Dieu, tu n'in finis nié, enne fois qu'tu couminches.

Madelon.

Ouais... j'm'in rappelle comme aujord'hui : il avoi l'air si affamé, qu'si on l'i avoi mis du bure su in boulet, qu'il aroi mordu d'dins:

Dédeffe.

Quei misére avé ti... — Tiens r'guerds, là l'curé qui louie elle main d'el fie Chose avé l'sienne dé s'gas.

Madelon.

Eh ! ouais... Bon ! ! i n'faut nié si bé l'louyer, allez fieu, elle né peut mau d'lacher s'particuié : elle est bé trop binaise dé l'l'avoir.

Dédeffe.

J'crois bé : si nos arions autant d'louis-d'or qu'elle a usé d'paires dé soleits à couri après, i n'est nié co sure qué no fortune en' s'roi nié faite.

Madelon.

Eié pourtant, tu m'avoueras qué l'quié n'vaut nié l'colet, né pas ?

Dédeffe.

T'as bé raison : tiens r'guerds, il est rouge comme du sang d'naviau.

Madelon.

Ouais ; tu diroi in d'zarteur de cimmentiére. L'fosseur a peut-ette déjà été boire enne canette su s'compte.

Dédeffe.

Il a ç'à d'grand : on peut co dire qu'i sont sorte-à-sorte pou ç'à : pasqué elle fie Chose n'est beaucôp pu rouge qué li.

Madelon.

On a bé raison d'dire qué l'amour est aveugue. On poudra bé marquer tois jeux : l'biau mariage et la belle.

Tous les personnages mis en scène existaient, l'employé du Gouvernement c'était M. Dufour, le greffier provincial lui-même, qui, paraît-il, le faisait un peu à la pose ; Moutrieux, l'agent de

police, était le père de l'auteur wallon dont j'ai parlé dans Wallonia (¹).

Quant au mariage, il eut lieu non à l'église Ste-Élisabeth, mais à l'église St-Nicolas, d'après le manuscrit, et une variante a dû être apportée de ce fait, dans l'édition, au dernier tableau.

Il est à supposer que le curé Le Tellier, en éditant cette œuvre, a changé la scène de lieu pour éviter tout rapprochement et toute susceptibilité; la brochure ne parut d'ailleurs qu'en 1842 et le mariage avait été célébré en 1840.

***

Malgré le succès de ses premiers essais ou, qui sait, peut-être à cause de ce succès, Le Tellier ne publia plus rien jusque fin 1845, moment où apparaît L'*Armonaque dé Mons* pour l'année 1846, dont voici *L'Avertance*.

On fait dés armonaques à Paris, à Milan, à Lille, à Anvers, à Bruxelles, à Liége, à Tournay; et i n'a co personne qu'a pinsé d'in faire un à Mons ! Eh ! bé j'in vas faire un mi, pou m'plaisi. Quand cé n'seroi foque pou leux faire voire qué lés geins d'Mons n' sont nié pus bêtes qué l' z'autes; éié j' ferai co aute chose qu'euses tertoutes, c'est co bé mieux : euses i vos racontent-té-là dés couyonnades in bouteille qui rabient-t'avé du français qu'on n'comprind nié lés tois quarts du temps. I vos mettent -té-là dés bellés phrases au cul d' l'eune l'aute, qui n'ont ni seins ni coron.

On coit qu' c'est du biau, parce qu'on n'y voit goutte; on gope el' pilure pou sés yards, éié on finit pa ette aussi avancé qu'avant d'commincher à lire. Ici c'n'est nié tout d'même : pisqu'on vouloi faire in Armonaque dé Mons, on l'a fait in montois. C'est l' pus belle langue de toutes pou lés geins d'Mons; éié peut-ette qu'i d'ara co brammint dés z'autes qui seront binaises d'avoir in armonaque dins c'langage là. Si i d'aroi quêtefois à Brusselles ou bé à Anvers, ou bé à Liège, ou bé à Paris, ou bé co pus long qui seroi imbarrassé pou comprinde in mot, i n'a qu'à faire l'voyâche dé Mons, éié demander au premier porteur-au-sac vénu ou bé à in aute Montois, c' qué c'mot là veut dire; éié si on n'li s'plique nié d'in bras, qu'on m'casse l'aute. Est-ce qué j'peux parler mieux qu'ça mi? Hein Chose ! allons vïons vire? Non, né pas ! Eh ! bé ! là toute : nos sommes d'accord.

Si on est contint dé c' n'Armonaque-ci, l'année qui viét, si on est sâche, on d'ara co in aute : éié putette qui sera co pus biau.

Vous voyez de suite comment Le Tellier comprend la chose et surtout quels propos joyeux et fantaisistes on peut attendre de celui qui dit tout simplement « si vous ne me comprenez pas, venez à Mons, et là, *si on n'vos l'esplique nié d'ein bras qu'on m'casse l'aute* » !

(¹) Voir *Wallonia*, XVI, 1908, p. 37 à 51.

Ce premier *armonaque* contient, naturellement, un calendrier mais pas un simple mémorandum de dates avec la nomenclature des saints à fêter; il rememore, de plus, tout ce qu'on fait, à Mons, par tradition, à certaines dates; et pour ceux qui connaissent notre journal *L'Ropïeur* nous dirons que c'est sur le modèle de ce calendrier que nous faisons le nôtre et que nous annonçons les faits de la quinzaine.

Chaque mois, il y a des indications sur les ouvrages à faire *dins les camps et dins les gardins* et, de plus, *des souvenances du temps passé.*

Nous trouvons également dans cet *armonaque* des histoires, des *faufes* en prose et en vers, quelques proverbes montois et des *annonces du temps à veni* qui ne comprennent pas seulement des prédictions faites d'une façon amusante sur les variations atmosphériques, mais surtout des considérations générales et des aperçus originaux sur les événements politiques du pays et de l'étranger.

Dans ces *annonces du temps à veni*, que Le Tellier conserve dans les *armonaques* de 1846 à 1855, ainsi que dans ses *souvenances du temps passé* qui parurent, d'abord, pendant les cinq premières années de l'*armonaque* puis en 1858, 1859 et 1860, nous trouvons l'homme; nous pouvons apprécier là certaines des tendances et des aspirations de Le Tellier, son opinion et ses craintes sur la période que la Belgique et la France traversent.

Né en 1807, Le Tellier avait huit ans à la chute de Napoléon Ier et 23 ans à la révolution de 1830; il a donc conservé, de toute cette période, sur l'empereur, les souvenirs résultant de ce qu'il a entendu raconter mais, de plus, ceux qui découlent des faits qu'un enfant intelligent peut avoir observé.

Quant à ce qui concerne la lutte pour l'Indépendance de la Belgique, les faits principaux se sont passés alors qu'il avait l'âge d'homme et au moment où il recevait la prêtrise.

Aussi, tout ce qu'il a écrit à ce sujet est typique et présenté avec cette verve plaisante et bien montoise dont il a fait preuve dans toutes ses compositions : sous sa plume, le récit prend une allure originale qui devait en assurer le succès.

Dans l'*armonaque* de 1847, voici ce qu'il dit de Napoléon Ier et de son fils le Roi de Rome dans les *Souvenances du temps passé* pour le mois de juin :

On n'sait nié commint c'qué l' z'affaires ariont tourné si Napoléon aroi guingné l' bataille de Waterloo : mais pas moins, on peut toudi dire qu'il a

joué quitte ou doube c'jour-là, pasqué quatte jours aprés qué l' tatouille a ieue arrivé, i li a foulu preinde s'couronne d'impéreur in bas dé s'tiette, éié l' mette su l' sienne du petit roi d'Rome qui n'avoi foque quatre ans.

Ouais mé qu'est-ce qu'in petit infant ainsi pouvoi faire avé n'couronne, sinon d' jouer avec comme avé in porichinelle?

Louis XVIII n'a nié fait tant d'contes, li : il est arrivé avé s'grosse main comme enne écoupe, il a foutu n'calotte au petit gas; l'couronne a quéïu à terre; i l' l'a ramassé; il l'a mis sus s'grosse tiette, éié l' petit fieu est rallé in braiyant su l'écoure dé s' mére; et ça été tout pou l' paufe Napoléïon.

Pour le mois de juillet, il écrit :

Tout c'qui restoi co d'Napoléïon s'a fondu comme du bure à l'payelle, il à c't'heure 15 ans; es' fieu, l'duc dé Reichstadt, est mort étique à Schoenbrün, el 22 dé c'mois-ci, à l'âge de 21 ans. In venant au monde on l'appelloi l'Roi d'Rome; 3 ans après, c'n'étoi pus foque in duc dé Parme éié d'Plaisance, et à l'fin dès fins, quand s'paufe pére n'a pus été qu'in zéro in chiffes, on l'a appellé duc de Reichstadt comme pou l'continter.

I n'a peut-ette jamais ieue in prince qu'étoi si grand quand il a ouvert s'n'oeuil pou l'prumier caup et qu'a rappetiché si fort avant d'moui. Là c'qué c'est des grandeurs dé c'monde-ci; on n'peut nié pus s'y fier qué d'sus in baton rompu.

Peut-on mieux dépeindre sommairement, dans un dialecte populaire : « Grandeur et Décadence »? — en ce qui concerne Louis XVIII, quelle façon adroite et amusante d'apprécier ce qu'il a fait !

Pour ce qui a amené la Révolution de 1830, écoutez ce qu'il dit du Roi Guillaume, dans le même *armonaque* de 1847, au mois de décembre :

El roi Guyaume a fait s'paquet il a 17 ans, pou s'rinculloter in Hollande, et on li a fait promette qui n'moutreroi pus jamais l'debout de s'nez à Brusselles. I pouvoi bé d'aller. Dieu merci! i nos avoi chuché assez pindant 15 ans, avé tous sés contributions. Si l'Bon-Dieu a ieue soin dé s'n'âme comme il a ieue soin dé s'bourse, il est d'allé tout droit in paradis, sûr et assuré. On peut toudis dire qu'il aroi eté aussi bon pou ette poulayer qué pou ette roi, pasqué i n'd'a jamais ieue in pareil à li pou plumer les geins.

L'principale c'est qu'nos in sommes quittes. Vive les Berges.

Pour le mois de mai de l'*armonaque* de 1859, il écrit :

C'est l'25 dé c'mois-ci, il a 43 ans, qu'lés souvérains alliés ont fait l'cloture du congrès d'Vienne, après avoir détaché la Belgique de la France et nos avoir collés à l'z'Hollandais, in nos baillant Guyaume pou Roi. A-t-i été mieux pour nous, par après? Tans' qu'au commerce, ouais; i faut reinde el droit au droit; mais pou l'reste, niberque! I fouloi vife avé in tas d'geins qu'on n'comprénnoi nié, qu'on n'connaissoi ni du cul ni dé l'tiette; tous lés bonnés places c'étoit pou l'z'Hollandais; lés pus bieaux grades dins l'armée, c'étoi pou l'z'Hollandais; on rogmintoi lés contributions tous l'z'ans, lés tois quaerts au profit dés z'Hollandais; et nous autes Berges i fouloi chucher no pouce. Dé qué? si on l'z'aroi laiyé faire, i nos ariont rindus protestans

comme ieuses, et nos n'arions pus pourvu parler Français, ni Flamint, ni Montois, ni Liégeois, ni Tournaisien, ni Namurois.

« *Halté-là ! qu'il ont dit lés braves patriotes in 1830 ; allons, Guyaume, in v'là assez ; foutez-moi l'camp ; vos nos avez robiné assez d'puis 15 ans ; allons hutt ! ! !* ».

Si Le Tellier vivait encore, en remplaçant les Hollandais par les Flamands, il pourrait à nouveau écrire une partie de cela, et son âme de patriote en souffrirait, car il aimait profondément son Pays et il ne cessait de réclamer l'union de tous pour lui conserver l'indépendance.

Il s'évertuait à mettre les Belges en garde contre les politiciens et les pêcheurs en eau trouble ; il se préoccupait beaucoup de la politique française et de sa répercussion sur l'avenir de la Nation Belge, et cela prenait place dans un *armonaque* fait pour rire et amuser, entre des histoires et des *faûfes* qu'on cite à plaisir alors qu'on néglige ces notations, qui affirment un esprit observateur employant toujours un tour plaisant pour exprimer les choses les plus sérieuses dans un patois savoureux à plaisir.

Savez-vous comment il définit l'influence de la France sur la Belgique ; oh ! d'une manière bien rabelaisienne, bien wallonne, mais surtout essentiellement montoise. Il dit, en ayant bien soin d'ajouter qu'il parle « par respect », que *c'est in foutu pays qui n'saroi nié faire enne vesse sans qu'nos d'eusse el flair in Belgique.*

Qu'on dise mieux que cela, en patois, pour dépeindre une situation qui existe encore maintenant !

Et cette influence de la politique française sur celle des Belges et surtout sa répercussion sur la tranquillité de notre pays et le maintien de son indépendance, il s'efforce toujours de dire ce qu'il en pense comme danger, surtout aux époques de 1848 et 1851.

Dans l'*armonaque* de 1848, donc édité dans les derniers mois de 1847, voici ce qu'il écrit dans ses *annonces du temps à veni* :

Ç'à nos fait du maû d'annoncer n'mauvaise nouvelle ; c'est qu'lés cartes vont commincher à s'broûyer, et qu'tous lés rois, aussi bé lés grands qu'lés petits, vont ette d'accord, à peu-prés comme dés quiés dins n'boucherie. El' tatouille comminche déjà dins in petit coin de l'Urope ; mais ç'à c'n'est foque in échantiion ; nos arons l'piéce sans long couri. L'principâle pour nous, c'est d'tacher d'ette d'accord dins nos pays, parqué autrémint sans ç'à, nos pourrions bé payer lés pots cassés in jour ou l'aute. C'est qué, malhûreusemint el' Lion Berge n'saroi pus dégriffer ni morde l'heure d'aujord'hui ; parqué l'ferrognier dés 24 artiques li a jolimint relimé sés ongues et sés deints.

L'pus court pour li, c'est d'faire el mort et d'ette tranquie : ça fait qu'on n'pinsera nié à li.

Dans celui de 1850, paru fin 1849, deux ans avant le coup d'Etat de 1851, que dit-il après avoir émis son appréciation sur les révolutions à la suite desquelles *el peûpe, el brâfe peûpe sougne ses goppes éié chuche enne feuille.* Voici ses prévisions :

Là l'histoire dé toutes lés révolutions ; là n'crâne leçon pou l'Lion Berge : qu'il ouvre hardiment sés yeux tout-grands ! A c't'heure, aront-i in roi, ou bé in impéreur, lés Français, c'n'année-ci ? parqué à vire leû n'allure, on diroi qu'il ont d'jà dé l'république ch'qu'au noeud du goyer : in impéreur, peut-ette ! mais qu'elle avance ? cé n'sera nié pou longtemps ;...

Et dans celui de 1852, paru en 1851 avant décembre, il disait :

El République Française a tout l'air dé daller à fut d'croche ; Louis Bonaparte infile droldémint ses perles dépuis ein certain temps, on poudroi fin bé el foutte à l'huche ein jour ou l'aute :

Ce ne fut pas tout à fait exact comme prévision, mais comme il était homme à se tirer d'affaire avec esprit, écoutez ce qu'il dit l'année suivante :

Parlons in peu d'l'avenir de l'Urope à c't'heure ; et comminchons pa la France, puisqué c'est elle qui tiét la guerre et la paix dins l'pli dé s'mantieau, comme el' romain :

Là c'qué c'est d'annoncer l'temps à veni dins in armonaque !

On fait vir clair à les geins et on leux baille du cœur au veinte *: si nos n'arions nié annoncé, l'année passée, qué Louis-Napoléion étoi approchant* d'cauque *à Paris ; et qu'on li féroi bétôt trousser ses guettes, i seroi culbuté d'puis longtemps ; et même de mieux, peut ette qu'i seroi fusïé, l'heure d'aujord'hui. Ouais mé, quand il a ieue vu l'armonaque, l'année passée au mois d'novembe (s'il l'a vu), il a dit in li-même tout d'suite : « Ah ! lés gas d'l'armonaque, pinsent-té qu'jé n'durerai nié pus qu'in champignon, parqué j'ai* poussé *tout d'in coup ! Atteindez in avée, farceurs dé montois, qu'i dit, vos allez vire in bieau lumeçon ! ! ! »*

Et là d'sus, l'2 décembe est arrivé, avé tous sés cangemints et tous sés culbuttes. Es' n'onque d'avoi fait autant, il a 52 ans, l'9 dé novembe 1799, et il a fait vire qu'il étoi l'néveu dé s'nonque. Qu'est-ce qu'on in dira ? lés ceux qu'ç'a n'fait nié leu compte n'ont qu'à faire el' bouton d'leû gueule in moumint, et faire patte dé velours, *parqué in piérot n'guingnera jamais rié à attaquer in aigue, qué du contraire. El' principâle pou la Belgique, c'est d'ette d'accord avec, puisqu'il est l'pus fort. In attindant, si lés Français n'ont nié eûe dé l'tatouille su l'finissemint d'51, et in 52, comme ç'à avoi tout l'air dé s'brasser là-bas, i peuttent-té bé remercier l'armonaque qu'a baillé l'signaû au Président ; et si Louis-Napoléion a resté Président, in s'fesant quitte dés* meubles génants *qui l'géniont ; et si i deviet tt'à l'heure Impéreur, comme es' n'onque, (parqué i preind tout c'tournure-là, savez,) c'est à l'armonaque qui devra dire merci à s'tour, parqué c'est l'armonaque qui li a fait vire el' jour paû trô, tout prumier. Ainsi, vife l'armonaque, tout beite qu'il est ; et* vifent lés berges ! l'Union fait la Force ; *et puis l'bon Dieu est là.*

Peut-on se tirer plus adroitement, plus spirituellement d'une mauvaise prédiction et peut-on, surtout, mieux parler de choses sérieuses à l'aide d'un patois qu'on croyait incapable de rendre autre chose que les sentiments vulgaires de la basse classe ?

*
* *

Dans cette partie de son œuvre, que j'ai voulu faire connaître d'une façon assez détaillée, Le Tellier a prouvé plus que toutes les dissertations que nous pourrions faire en faveur de la conservation de notre vieux langage et de son utilisation.

Dans ses *armonaques* il reste, alors, pour le côté absolu de l'humoriste et du gai wallon, ses *avertances,* ses histoires, ses scènes dialoguées à la manière du *Mariage d'el Fie Chose*, ses adaptations et traductions, ses *faufes* et chansons.

Au point de vue littéraire, tout cela est d'une forme et d'une tenue irréprochables et quant au dialecte il est toujours employé avec une aisance qui n'exclut pas une précision remarquable dans le choix des mots et des expressions qui dénomment et caractérisent exactement les faits et les situations.

Le Tellier est celui de nos premiers littérateurs wallons qui a le plus écrit en prose, qui a donc employé davantage notre patois sans aucune des contraintes qu'imposent le rythme, la mesure et la rime dans la versification ; et c'est dans ses œuvres qu'on pourra retrouver, plus aisément, la pureté et le génie du patois montois, ceci dit sans vouloir en rien diminuer la valeur des œuvres des autres écrivains wallons.

Les chansons de Le Tellier sont peu nombreuses ; c'est un genre qu'un prêtre ne pouvait cultiver que difficilement, surtout en patois, et celles qui ont paru dans l'*armonaque*, et qui ne sont pas maintenant reconnues comme appartenant à d'autres auteurs, sont au nombre de dix ; les meilleures sont *Canson à l'honneur du café* (1848) : *Les Bûresses* (1850) ; *El Café* (1852) ; *Toudi canter* (1853) et *L'z'Amis* (1867).

Deux chantent donc *El Café* et l'une d'elles, comme sa première chanson parue dans l'*armonaque* de 1847, est faite sur notre air populaire du Doudou ; elle fut chantée pour la première fois par Le Tellier qui, paraît-il, avait une très jolie voix, chez le père Coquelet et en présence de M. Léopold Devillers.

Comme Le Tellier était fort modeste, il demandait toujours l'avis de ses amis sur ses nouvelles productions et c'est ainsi, notamment, que chaque année, chez un des éditeurs de l'*armonaque,* M. Masquilier, il lisait, en octobre, tout ce qu'il destinait

à l'*armonaque*, dans une réunion à laquelle assistaient les éditeurs MM. Masquilier et Lamir et, de plus, Madame Masquilier, le poète Benoit Quinet et M. Léopold Devillers.

Dans sa chanson *Les Bûresses*, sur quatre couplets, deux sont encore consacrés au café; *L'z'Amis* est une satire sur la fidélité des gens suivant les caprices de la fortune; et quant à *Toudi canter*, sous la forme de conseils aux femmes, à propos du mariage, cette chanson est d'une curieuse observation et d'une philosophie douce et agréable; la voici :

Toudi Canter.

Air : *Te souviens-tu ?*

1er Couplet.

Tu vas t' marier, Dédeffe, c't' enne affaire
Qu'i faut pinser sept fois d'vant commincher.
I n'a rié d' tel qué lés conseils dé t' mére,
Pou t' garanti dé t' laiyer ingueuser.
Accoute ici, tout in buvant no tasse ;
C'est pou t' bonheur tout c'qué j'vas t' raconter :
Mais, tu brais comme ! allons, foutu bonasse !
I faut canter, Dédeffe, i faut canter.

2e Couplet.

Tu sais fin bé, qué, dins l'pus bieau mênage,
Quand l'homme et l'féme s'aimériont co pus fort,
In rié du tout' queiq'fois tourne à l'orage :
« J'ai droit, tt'i l'homme ! éié c'est ti qu'as tort ! »
Si t'as d' l'esprit, Dédeffe, autant qué t' mère,
N'li réponds nié, putôt qué d'li striver ;
Mais el' lind'main, pou roblier s'colère,
I t'faut canter, Dédeffe, i t'faut canter.

3e Couplet.

Quand il ara pioché pindant n' sémaine,
S'i veut, l'diminche, aller boire in gorgeon,
Né l'ratiés nié, peur dé li fair' dè l'peine ;
Puisqu'après tout c'est l'guingn'-pain dé l'maison.
S'i t' laiye, au soir, croquer l'marmot tout' seule ;
S'i r'viet gaviole, et s'i veut chipotter,
Erçois-lé bé, putôt qué d'fair' gross' gueule,
I faut canter, Dédeffe, i faut canter.

4e Couplet.

Si l' Bon Dieu veut, pou mieux béni t' mariage,
Qu'in jour ou l'aute, i t' vienne in moricot,
C'est à c' temps-là qu' t' aras brâmmint d' l'ouvrage,
A tout moumint, faura sougner t' marmot :

S'i brait par nuit, faut t' erlèver tout' d' suite ;
Bé l' visiter, l' ernettier, l' rappaiger ;
Et par-aprés, pou l' rindormi pus vite,
Tout in l' berchant, Dédeffe, i faut canter.

5e Couplet.

Ainsi, tu vois, qu'i t' faura n' fameus' tiette,
Pou n' nié créver d' chagrin dédins t' maison ;
T' aras dés croix, pa l' porte et pa l' ferniette ;
Mais prie l' Bon Dieu, et puis fais-toi n' raison.
Dins tous lés temps, dins l'bonheur, dins l' misère,
Pou t' réjoui, oubé pou t' consoler,
Cante enn' canson, n'a nié d'avance à braire ;
I faut canter, Dédeffe, i faut canter.

(*A suivre.*) Gaston TALAUPE.





Astronomie populaire

II.

La Lune.

La Lune est assez souvent considérée comme une tête qui regarde, et, ainsi qu'on le verra, des coupables se sont imaginés qu'elle a les yeux fixés sur eux. Dans plusieurs almanachs, tel *l'Almanach des Bergers* que l'on incorpore toujours dans l'édition complète du Mathieu Laensberg (1), la pleine lune est représentée sous la forme d'une grosse figure bouffie, comme celle des gens dont on dit qu'ils ont une face de pleine lune. Les anciens imagiers ont pu s'occuper de traditions courantes de leur temps, et il n'est pas impossible que leur œuvre ait eu, à son tour, une répercussion sur les conceptions du peuple. Les caricaturistes font rire la Lune, suivant ainsi inconsciemment les dires des mamans qui, en la montrant aux enfants, assurent qu'elle leur fait des grimaces (2).

Dans un jeu des enfants liégeois, nommé le Jeu de madame la Lune, un des bambins représente cet astre ; il est accompagné de quelques joueurs, et les autres chantent un petit couplet qui commence par ces deux vers :

Bonjour, bonjour, madame la Lune
Avec vos beaux échantillons....

Les « échantillons » sont ses enfants, qu'elle offre et livre successivement pour de fortes sommes d'argent.

---

(1) Vaillant-Carmanne, éditeur, Liége, rue St-Adalbert, 8.

(2) SÉBILLOT, *ouvr. cité*, t. I, p. 21.

Ce jeu est le seul exemple actuel, croyons-nous, de personnification réelle de la Lune. Il concorde avec certains légendes qui attribuent à la Lune une action directe, telles ces histoires édifiantes, que l'on verra plus loin, de personnages que la Lune a attirés chez elle et qui y sont encore.

Quelquefois le ciel se trouve chargé de petits nuages qui voilent maintes étoiles qu'on est accoutumé de voir chaque soir. La pleine lune se lève, monte au ciel, et bientôt on voit ces petits nuages qui flottaient autour d'elle, se diviser et disparaître bientôt entièrement. Les paysans s'expliquent difficilement cette disparition subite de ces petits nuages, et ils disent que la Lune les a mangés (1).

Par contre, comme elle semble se dérober derrière les gros nuages, on dit qu'elle est poltronne. *Couyon comme li leune* « poltron comme la lune » est un dicton liégeois très commun. A Herve, d'un poltron l'on dit : *li leune n'a djamais lû so ô si couyô* « la lune n'a jamais lui sur un aussi poltron ». A Mons, d'un poltron l'on dit que c'est *in coyon d'la lune* (2). La poltronnerie de la Lune est le thème de facéties que l'on raconte encore sur des béotiens de Stembert et de Dinant, et où on les ridiculise parce qu'ils s'imaginaient que la Lune avait eu peur d'un cheval ou d'un âne (3).

Dans les traditions wallonnes, les taches de la Lune sont expliquées par la présence d'une personne qui a été transportée dans cet astre en punition de quelque méfait (4). Telle est la croyance générale. Nous ne pouvons omettre, toutefois, de signaler une formulette enfantine qui signale dans la Lune la présence d'un lapin (5) :

---

(1) Tournaisis : HAROU in *Revue des traditions populaires*, t. XVII (1902), p. 567. — J'ai recueilli le même dicton en Hesbaye.

(2) *Œuvres de J.-B. Descamps* (Mons, 1889), p. 258.

(3) *Wallonia*, t. II. p. 92 : La lune à Stembert ; t. III, p. 49 : La lune avalée.

(4) *Wallonia*, t. I, p. 162.

(5) On sait que la vision commune dans l'Asie orientale est celle d'un lapin ou d'un lièvre. Pour presque toutes les peuplades indiennes de l'Amérique du Nord, le lièvre est le symbole de la Terre. Dans l'Amérique centrale, on trouve, sur des monuments, la Lune représentée sous la figure d'une cruche ou d'une coquille à spires, d'où sort un lièvre. Cf. HOUZEAU : *Préface* à la *Bibliographie générale de l'Astronomie* (Brux. Hayez, 1882), p. 40-42 ; et WALLONIA, t. I, p. 162.

J'ai vu dans la lune
Un petit lapin
Qui mangeait des prunes
Comme un p'tit coquin,
La pipe à la bouche,
Le verre à la main,
En disant : Madame,
Versez-moi du vin.

Dans nos légendes populaires, il s'agit ordinairement d'un homme, qu'on appelle *Bazin* dans la province de Liége, *Katin* à Laroche, *Caïn* au pays gaumet, *Brunô* dans la province de Namur, au pays de Charleroi, dans le Brabant wallon et la plus grande partie du Luxembourg, *Pharaon* à Godarville, *Dj'han del leune* dans les Hautes-Fagnes.

Une comparaison populaire liégeoise dit : *c'est comme Bazin ès l'Bêté, il a çou qu'il a mèrité* « c'est comme Bazin dans la Lune, il a ce qu'il a mérité », il est justement puni. Voici le plus ancien récit en date de la légende liégeoise de Bazin : « Bazin allait à la maraude, pendant la nuit, dans le champ de son voisin. Celui-ci se tenait sur ses gardes. Le coupable, de son côté, n'avait négligé aucune précaution : *il aveût pris 'ne bouhêye di spènes po boucher* [ou mieux : *stoper*] *l' Bêté* « il avait pris un fagot d'épines pour boucher la lune », qui était dans son plein. Cependant le propriétaire le surprit. Bazin, pour l'effrayer, s'écria d'une voix sépulcrale : « Je suis sorti de mon tombeau, et je viens ici au nom du grand Dieu vivant, pour enlever les petits et les grands ». L'autre s'enfuit, et Bazin put faire paisiblement sa récolte d'oignons et de navets. Mais si le coupable parvint à échapper à la justice humaine, la justice divine ne manqua pas de l'atteindre. Il est condamné à rester dans la lune avec son fagot d'épines. Cette figure aux traits contractés qui se dessine dans notre satellite et qui regarde mélancoliquement la terre, c'est la figure de Bazin. On parle aux enfants de Bazin comme de Croquemitaine : *Volà Bazin qui v'louke* « voilà Bazin qui vous regarde » (1). — Le serment : *Qui dj'våye ès l'Bêté* « que j'aille dans la lune », et la formule correspondante : *cours ès l'leune* (on ajoute quelquefois : *avou 'ne bouhêye di spènes å cou* « avec une buissonnée d'épines au derrière » c.-à-d. au dos) sont encore d'usage courant dans le

(1) Dejardin, *Dictionnaire des Spots*. Liége, 2e édition (1891-92), n° 1663 ; 1re édition (1861), n° 1988.

langage vulgaire. D'aucuns disent voir bien nettement Bazin qui tient son fagot d'épines sur une fourche levée en l'air ou appuyée sur l'épaule. A Houtain-St-Siméon, on ajoute que Bazin était boiteux et bossu : avec un peu d'attention, on voit sa jambe courte et sa bosse, et son cou enfoncé dans les épaules.

La légende de *Brunô* est semblable à celle de Bazin. Dans le Brabant wallon, on dit qu'on voit dans la Lune « Brunô avec un fagot d'épines au dos ». A Somme-Leuze, on a coutume de dire à une personne portant un fagot d'épines : *Vas-se sitoper l'lune ?* « Vas-tu boucher la lune » ?

Pharaon était un maraudeur qui, allant par une nuit sombre, dérober les navets d'un voisin, fut tout à coup dérangé dans sa besogne par un clair de lune subit. Craignant d'être reconnu, Pharaon saisit un fagot d'épines, l'éleva avec sa fourche, et il s'apprêtait à boucher la lune lorsque Dieu, pour le punir, l'attira dans l'astre. On distingue encore parfaitement aujourd'hui dans la lune le voleur de navets (1).

Suivant la légende de Florenville, l'astre récèle la figure de Caïn, le premier fratricide, qui, honteux de son crime, craint de se montrer à la lumière du jour. Quelquefois, Caïn se blottit derrière un buisson ; mais il se cache assez maladroitement, car on distingue très nettement ses oreilles, ses yeux, son nez et sa bouche. Les parties qu'il ne parvient pas à dérober à la vue sont ce que nous nommons les taches de la Lune (2). A Chassepierre, on dit qu'on aperçoit dans la Lune, Caïn promenant une brouette : il poussera cette brouette jusqu'à la fin du monde, en punition de son crime (3).

On raconte à Francorchamps que « Jean-de-la-Lune » était un voleur de choux qui s'était embusqué derrière la haie pour attendre le bon moment de pénétrer dans un jardin ; au moment où il allait sortir de sa cachette, la Lune, qui s'était jusque là cachée derrière un gros nuage, brilla soudain de tout son éclat. *Dj'han del leune*, furieux, l'envoya au diable : mais c'est lui qui disparut, emporté, avec son buisson, dans la Lune où on le voit encore.

Au Borinage, certains voient dans la pleine Lune « un grand gaillard à longs pieds, avec une grosse tête comme une citrouille (4).

(1-2) A. Harou, *Le Folklore de Godarville*, p. 1.

(3) *Revue des Traditions populaires*, t. XVII (1902), p. 567.

(4) *Le Farceur*, de Hornu, n° du 30 décembre 1894.

On raconte en cette région qu'un vieux « rat de forêt » (expression de forme analogue à celle de « rat d'église ») prenait plus souvent du bois vert que du bois mort. Une nuit que cet homme faisait sa provision, la Lune se mit à luire ce qui le mit en dépit, car il pouvait alors être découvert et reconnu. Aussi, il fit vivement un gros fagot : « Nous verrons, dit-il, si tu luiras encore malgré ceci. » Il chargea le fagot à son dos et le voilà parti pour boucher « le trou de la lune ». Arrivé là, la lune était trop large que pour être cachée par le fagot, et la chaleur était si forte que notre homme a été étouffé. Quand la lune est bien pleine, on voit encore ce bonhomme avec son fagot, essayant de cacher la lune (1).

Il est clair que le trait de l'homme étouffé (*stoufi*) par la chaleur de la lune est en contradiction avec la fin du conte, d'après laquelle on verrait encore ce même homme essayer toujours de boucher le trou lumineux. Toutes ces histoires primitives, du reste, ont été plus ou moins maladroitement rationalisées sous l'influence des idées chrétiennes : c'est le cas lorsque l'on attribue à Dieu la punition infligée à Bazin ou Brunô en raison de leur attentat à la Lune. Néanmoins, c'est une conception partout répandue dans nos provinces, que la Lune agit de son propre chef pour se venger d'une insulte, ou d'un mensonge commis sous son invocation : C'est ce que nous avons fait remarquer (2) quand nous avons pour la première fois réuni des témoignages de cette croyance, et c'est ce qu'après nous admet l'auteur du *Folk-lore de France* (3). A Vierset-Barse, on raconte que Bazin, voleur, étant allé voler des pommes de terre pendant la nuit, la lune se montra et l'éclaira fortement. Il courait ainsi grand danger d'être aperçu. Voulant faire disparaître cette lumière encombrante, Bazin fait une fourchée de branchages pour la pousser dans la lune, mais celle-ci attira le voleur à elle, et les taches que l'on voit aujourd'hui dans l'astre ne sont autre chose que Bazin tenant sa fourchée de branchages (4). Les habitants de Bièvre, en Ardennes, appellent l'homme de la Lune « le voleur » : ils le voient portant une fourche, et au bout de la fourche un bouchon d'épine qu'il place dans la brèche où il vient de passer, pour dissimuler les traces de son passage (5). A Polleur, le bois volé dans la forêt s'appelle

---

(1) *Le Farceur*, n° du 11 mai 1902.
(2) WALLONIA, I, 166.
(3) SÉBILLOT, le *Folk-lore de France*, I, 17.
(4) Gérard AUSSEMS, in *Wallonia*, V, 11.
(5) George DELAW, in *Wallonia*, X, p. 74.

« bois de la lune », et l'on explique cette expression en disant que c'est du bois ramassé quand la Lune n'était pas là, c'est-à-dire à un moment où elle ne luisait pas. On raconte au pays de Herve que Bazin, voleur émérite, voulut, par une nuit sombre, dérober du foin chez un fermier, en entrant par la fenêtre du toit. Au moment où il allait se retirer, muni d'une botte très grosse, la Lune vint à briller, et un rayon le frappa en pleine face : le fermier le reconnut et cria son nom dans la nuit. Bazin, furieux d'être découvert, voua la Lune « aux six cent mille diables qui l'emportent ». Celle-ci, pour se venger, retira son rayon et enleva Bazin que l'on voit là-haut avec sa botte de foin.

Suivant un autre conte, c'est une jeune fille que l'on voit dans la Lune.

On raconte à Lavacherie (Ardenne) que, la veille de « la Notre-Dame » (15 août), une jeune fille, passionnée pour la danse, avait promis à sa mère de rentrer à la maison avant minuit, et dit en montrant la Lune : « Je vous obéirai aussi vrai que la Lune nous éclaire ! » Elle laissa passer l'heure, et chacun s'en retourna chez soi, en se séparant sur la grand'place devant l'église. La mère, éveillée par le bruit, s'y rend et ne rencontre pas sa fille ; mais la porte du cimetière était ouverte, il lui semble l'entendre et elle lui dit : « Marie, la Lune t'éclaire et je te vois ! — Au diable soit la Lune ! s'écria la jeune fille. » Ces paroles n'étaient pas sitôt sorties de sa bouche qu'elle était dans la Lune. C'est elle qu'on voit là-haut, filant sans relache les fils de la Vierge. — Une variante recueillie à Boirs, dans la vallée du Geer, dit que la fileuse éternelle est une jeune fille qui avait juré à sa mère de ne pas danser après minuit, parce qu'on était au jour de Notre-Dame ; comme elle n'était pas rentrée à l'heure, la mère se leva, et vit sa fille qui dansait dans une prairie ; alors elle regarda la Lune et dit à mi-voix : « Je voudrais qu'un enfant qui oublie si vite les promesses faites à sa mère, soit assis dans la Lune à y tenir pour toujours ». A peine ces paroles étaient-elles prononcées, que la danseuse s'éleva dans les airs et arriva jusqu'à l'astre des nuits, où on la voit encore (1).

Dans différentes régions, notamment au pays de Liége, les jeunes filles font une invocation à la Lune pour que, dans leur

(1) Guillaume MARCHAL, in *Bulletin de la Soc. liég. de littérature wallonne*, 2e série, t. XIX (1892), p. 285 et suiv.

sommeil, elle leur fasse voir celui qui les épousera. Voici une variante de cette prière (1) :

Lune, lune, beau croissant
Fais-moi voir en mon dormant
Celui que j'aurai dans mon vivant,
Et qu'il tienne dedans sa main
L'outil de quoi gagner son pain.

La jeune fille doit faire cette conjuration le soir, après s'être déshabillée : elle mettra ensuite ses vêtements en croix par terre sur une de ses chemises, totalement blanche sans rubans, qui n'ait pas encore été portée et qu'elle ait cousue elle-même : le futur mari ne manquera pas de lui apparaître en rêve (Seraing-sur-Meuse).

A Marchin, on choisit un jour de pleine lune, on se confesse et, le soir, avant de se coucher, on éteint sa lampe et l'on dit à la Lune la même chose :

Leune, Leune, très belle Leune,
Venœ m'fé veûye divins m'dwermont
L'homme qué dj'ârè-st è m'viquont
Et qu'é tègne è s' mwin
L'ostèye po gangni s'pwin.

A Battice, la jeune fille qui désire voir en rêve son futur mari doit, quand la lune donne sur sa fenêtre, se coucher à reculons en regardant toujours la Lune, et dire une formulette semblable (2).

Le temps où la lune est dans son premier quartier, s'appelle *li crèhant* « le croissant » ; le temps où elle est au décours, s'appelle *li d'falant* « le défaillant ». Le décours s'appelle encore *li tinre leune* « la lune tendre », et le cours, *li deûre leune* « la dure lune ». — Une autre expression liégeoise, *li tahant* désigne l'un et l'autre des deux croissants : elle paraît correspondre au français « taillant » et fait allusion à la faux ou faucille que présente la lune en chacun de ses quartiers.

On signale aux enfants ce mnémonisme pour reconnaître les deux quartiers : si vous pouvez donner une claque au derrière de la lune avec la main droite, c'est le premier quartier ; ce sera le dernier quartier si, pour frapper la lune au derrière, vous devez employer la main gauche.

---

(1) Voir t. IV, p. 53, des textes analogues de Haine-St-Pierre, Jodoigne et Vottem ; et t. V, p. 188, la formulette qu'on récite à Liége et environs, le 6 janvier, si la lune brille.

(2) Communication de M. Gérard Aussems.

L'idée que la lune grandit, puis qu'elle décroît, a donné naissance à maintes croyances basées sur la théorie de la sympathie. On fait débuter l'influence du décours à la pleine lune, et l'influence du cours à la nouvelle lune.

C'est pendant le croissant de la lune qu'il faut semer les plantes qui montent : petits pois et autres plantes qui doivent grainer ; pendant le défaillant, il faut semer les salades et autres plantes qui doivent pousser, ainsi que les pommes de terre, carottes, betteraves et autres plantes qui « grandissent en bas ». — Certaines espèces de pois, dont les tiges ont une tendance à se développer outre mesure au détriment de la fructification, doivent être semées en pleine lune, l'influence du décours devant logiquement contrebalancer la tendance mauvaise de la plante.

En vertu du même raisonnement, c'est pendant le croissant de la lune que l'on coupe les cheveux des enfants, pour qu'ils repoussent drus et vite. Si l'on veut, quand on est plus âgé, éviter la calvitie ou enrayer la chute des cheveux, il faut se faire tondre au croissant de la lune.

Il fait bon engraisser les terres avec la nouvelle lune et au premier quartier.

Il faut châtrer les animaux au défaillant de la lune.

Les bûcherons ardennais observent rigoureusement la règle de couper le bois à différentes époques suivant son essence : le chêne, le peuplier et les résineux se coupent pendant la pleine lune, et les autres bois, c.-à-d. le « mort-bois », à la nouvelle (1).

Si une vache donne le jour à un taureau pendant la période de croissance de la lune, elle produira une génisse l'année suivante, en vertu de l'adage : Nouvelle lune, nouveau fruit. Si, au contraire, la vache vêle pendant la période de décroissance de la lune, elle donnera un veau du même sexe l'année suivante : Vieille lune, vieux fruit (2). On dit la même chose de la femme (3). — Lorsque la lune change de quartier dans les trois jours qui suivent l'accouchement, le prochain enfant qui naîtra sera du sexe différent. Cette croyance est répandue partout en Wallonie, autant chez les accoucheuses que chez leurs clientes ; elle a même eu un écho dans les cliniques, si l'on en croit une publication spéciale et autorisée (4).

---

(1) Albin Body, in *Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wallonne*, t. X, p. 272.

(2-3) Harou : *Le folklore de Godarville*, pp. 21 et 79.

(4) *Journal d'Accouchements*, de Liége, n° du 14 janvier 1900 ; cité par *Wallonia*, IX, 130.

La femelle couverte pendant le décours de la lune donnera une femelle ; si la saillie a lieu pendant le croissant, elle donnera un mâle. De même les garçons sont conçus pendant la lune tendre, et les filles au décours de la lune (1). La vache saillie *ès l' tinre leune* vêlera souvent avant terme, le contraire arrive si elle est couverte *ès l' deûre leune* (2).

La lune exerce une influence sur les somnambules : c'est par les clairs de lune, dit-on, qu'on remarque le plus de phénomènes somnambuliques (Liége). La lune a aussi son influence sur le langage des bègues : ils parlent plus difficilement à la pleine lune. Les aliénés sont également plus agités à ce moment.

(*A suivre*) OSCAR COLSON.



(1) Hesbaye.

(2) Beaufays : Communication de M. Edouard MONSEUR.



Le Roman de Calvin

Jean Calvin, né à Noyon en 1509, devenu célèbre dès la publication de son *Institution chrétienne* en 1536, qu'il avait fait précéder d'une éloquente et vibrante dédicace à François 1er (août 1535), fut appelé à enseigner la théologie et à remplir les fonctions de pasteur en août 1536 à Genève.

La ville de Genève, qui venait de rompre définitivement avec son évêque et l'Eglise catholique, était peuplée d'esprits libéraux pour lesquels le jeune Réformateur se trouva réellement être trop intransigeant. Ils le bannirent ainsi que son ami Farel, après les évènements de Pâques 1538 et Calvin se fixa d'abord à Bâle, puis à Strasbourg.

A Strasbourg, Calvin déploya une activité prodigieuse. La Ville, attachée, elle aussi, aux doctrines de la Réforme, était peut-être alors le seul endroit où, sous l'impulsion de Bucer et Capiton, on se sentît sur un terrain de conciliation entre les diverses doctrines de la Réforme. Luthériens et réformés s'y coudoyaient et y vivaient en paix.

Calvin y organisa une Eglise de langue française. Dès le 1er mai 1539, les « seigneurs » de la ville lui octroient un traitement de 52 florins par an pour l'exercice de ses fonctions pastorales. Il prêche quatre fois par semaine et prend en pension chez lui de nombreux jeunes gens français qu'il prépare à la même carrière. Il vit, plus que pauvrement, de la vente de ses ouvrages et refuse toutes les offres d'argent que lui font ses amis.

C'est à cette date de 1539 que, pour la première fois, Calvin songea à se marier. Les nombreux soucis d'une maison à conduire ne lui laissaient pas le loisir nécessaire à une carrière de combat nécessitant des travaux écrasants.

Le 19 mai 1539 il dépeint à Farel son idéal. « Je ne suis pas de » la race insensée de ces amants qui, une fois pris par la beauté » (*forma*) d'une femme, couvrent de baisers jusqu'à ses défauts » (*vitia etiam exosculantur*). La seule beauté (*pulchritudo*) qui me » séduit (*illectat*) est celle d'une femme pudique, complaisante » (*morigera*), pas fastueuse, économe, patiente, que je puisse » enfin espérer être soigneuse de ma santé... » (1).

Le 6 février 1540, il raconte qu'on l'a pressé d'épouser une jeune fille noble, dont la dot dépasse sa condition (*dotata super conditionem meam*). Le frère de cette jeune personne, un de ses amis, insiste énergiquement. Mais Calvin est décidé à refuser pour deux raisons. La première, c'est qu'elle ignore le français. La seconde : « Je craignais qu'elle ne se souvînt trop de sa naissance et de son » éducation. Son frère, personnage d'une très rare piété, me » pressait beaucoup et sans autre motif, sinon que, aveuglé par » son amour pour moi, il méconnaissait son propre intérêt. Sa » femme, animée d'un même zèle, combattait avec lui et j'allais » avoir la main forcée, si Dieu ne m'avait délivré. »

Cette résistance du jeune Réformateur contre un mariage noble et riche est certes à son honneur.

La situation se dénoua au cours du printemps par une demande en mariage que Calvin adressa formellement à une jeune fille pauvre, douée des qualités du cœur et de l'esprit qui lui paraissaient l'emporter sur tout. Cette demande échoua. Nous le savons par une lettre du 21 juin de la même année.

Puis, plus rien dans les documents de l'époque, jusqu'à la date du 17 août 1540, date à laquelle Christophe Fabri nous apprend que Calvin vient de se marier. E. Doumergue place ce mariage dans les premiers jours d'août.

* * *

Qui Calvin épousait-il ? Une jeune veuve domiciliée à Strasbourg qui vivait avec ses deux enfants, un garçon dont le sort est resté obscur (voir Doumergue) et une fille nommée Judith qui suivit sa mère à Genève, lui survécut, se maria et ne laissa pas de donner du chagrin à son beau-père. Nous mentionnons ces détails ici pour n'en plus reparler.

Idelette de Buere avait épousé d'abord un anabaptiste liégeois

---

(1) Doumergue : *Jean Calvin*, (in-fol. Lausanne, 1899 et suiv.) t. II, p. 448.



Portrait donné pour celui d'Idelette de BURE
et attribué à Lucas CRANACH.

Jean de Stordeur, qui avait été banni de Liége à la suite de la mutinerie des Rivageois en 1531. Doumergue (*ibid.* p. 469) pense pouvoir conclure, d'un passage obscur d'une lettre de Calvin, que le mariage Stordeur n'aurait pas été sanctionné par la loi civile, selon la coutume des anabaptistes. En tous cas, Calvin, qui paraît-il prit la défense de sa femme, parle une fois de la « faute » d'Idelette et de son premier mari.

Les Stordeur avaient déjà fait une apparition dans la vie de Calvin. En 1537, au printemps, les anabaptistes avaient soutenu, à Genève même, de vives discussions publiques avec les pasteurs de Genève, en présence des autorités. Il y avait là Stordeur « natif de Liége » dit Colladon, le biographe de Calvin, et aussi un certain imprimeur Bomecomenus — nom qui paraît être une forme du nom de Bomershomme, répandu à Liége alors et encore maintenant. Stordeur et ses amis furent bannis de Genève (1).

En 1538, Calvin le retrouva à Strasbourg. Il s'employa activement à ramener dans le sein de son Eglise tout le groupe des anabaptistes de Strasbourg. Il y réussit, paraît-il, et parle de quelques-uns d'entre eux avec considération. Stordeur fut parmi ceux qui se rallièrent à Calvin. Malheureusement, il mourut de la peste en 1538.

Il n'y a pas de doute que Stordeur fût un Liégeois. Les témoignages sont trop nombreux et concordants. De plus, le nom de Stordeur (2) était assez répandu à Liége et il faudra encore des recherches, je crois, pour déterminer à quelle famille notre anabaptiste appartenait. En feuilletant, aux Archives de l'Etat à Liége, l'Inventaire fait avec tant de soin, des Convenances et Testaments de 1419 à 1569, qui y sont conservés dans les registres

---

(1) Les anabaptistes constituaient, comme on sait, l'extrême gauche du mouvement réformateur. Ils voulaient la suppression de toute organisation ecclésiastique et poussaient à l'extrême l'idée, juste au fond, qu'en religion le fond seul importe, la forme extérieure du culte, les traditions cérémonielles ne servent de rien. Ils s'insurgeaient contre le baptême des enfants et plusieurs autres usages. Un peu illuminés, théoriciens, fort attachés à leur sens propre, ils étaient pour la plupart inoffensifs, et ne menaçaient que l'esprit de cohésion si nécessaire à la Réforme naissante. Guillaume le Taciturne les prit sous sa protection en Hollande, et l'historien doit se garder de les rendre tous solidaires des excès commis par les célèbres anabaptistes de Munster.

(2) *Stordeur* paraît bien être la traduction, en faux-français local, du wallon *stwèrdeû*, qui signifie « tordeur » (du verbe tordre). Les noms de Stordeur, Destordeur et Tordeur sont encore communs au pays de Liége et en cette ville même.

du Grand Greffe, nous avons constaté l'existence de huit documents sur les STORDEUR, testaments et contrats de mariage, deux du xv[e] siècle et six du xvi[e]. On y distingue les « de Stordeur de Chuxhau », les « de Stordeur de Bèche » et les « de Stordeur de Fragnée ». On croit que c'est à cette dernière famille qu'appartenait JEAN DE STORDEUR.

IDELETTE DE BUERE était-elle aussi une Liégeoise ? — M. LENOIR, dans son *Histoire de la Réformation au Pays de Liége* l'affirme en mentionnant la proscription de LAMBERT DE BURRE en 1533. La *Biographie Nationale* de l'Académie de Belgique pense de même. Les biographes de CALVIN ne sont pas tous d'accord sur ce point. M. PAUL DE FÉLICE (1) dit « Idelette de Bure, de Liége probablement ». M. ABEL LEFRANC (2) suppose qu'IDELETTE était de Noyon, et ajoute : « Il n'est peut-être pas téméraire de sup- » poser qu'IDELETTE appartenait à la même famille et que son » mariage avec Calvin ne fut pas l'effet d'une rencontre due uni- » quement au hasard. »

L'hésitation des historiens provient du fait que jusqu'ici il n'avait pas été possible de retrouver les traces du Liégeois LAMBERT DE BURRE, banni de Liége en 1533. J'ai eu la bonne fortune de remettre la main sur un échange de lettres entre le bourgmestre de Strasbourg et le prince-évêque de Liége en octobre 1538. Il résulte de ces documents, que j'ai l'intention de publier dans le *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, que LAMBERT DE BURRE, en quittant Liége, s'installa à Strasbourg, se fit recevoir de la ville et y vécut du travail de ses mains. En 1538, au moment où Corneille de Berghes venait de succéder à Erard de la Marck, la Ville de Strasbourg écrit au prince-évêque pour obtenir le rappel du décret de bannissement et pour dire combien la confiscation de ses biens a été nuisible à Lambert — ou Lamprecht — de Burre *et aux siens*. Inutile d'ajouter que la réponse de Corneille de Berghes est une fin de non recevoir.

Il résulte de ces documents que LAMBERT DE BURRE, le Liégeois banni, vivait à Strasbourg avec sa famille depuis sa proscription. C'est là une présomption tellement forte en faveur de l'origine liégeoise d'IDELETTE qu'elle convaincra, je pense, même M. LEFRANC.

---

(1) *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge*, n° 5, (Brux. 1888) p. 18.

(2) Abel LEFRANC : *La jeunesse de Calvin*, (Paris, 1888) p. 191 et 205. Voir DOUMERGUE, *Jean Calvin* p. 463, n. 9.

Les de Burre, eux aussi, d'ailleurs, étaient nombreux à Liége. Les registres du Grand Greffe contiennent huit testaments et contrats de mariage à ce nom, dont deux du xve siècle et six du xvie. Il y a des « de Burre d'Agimont », un « Cyprion *alias* de Bure », un « Everard de Bure citain de Liége ». Le nom de Ide se rencontre dans la famille. Il ne m'a pas été possible encore de retrouver dans ces documents le Lambert de Burre proscrit par le texte connu du « Cri du péron touchant l'hérésie luthérienne, les blasphémateurs, les maîtres d'école, les vendeurs de livres, etc. », du 9 juin 1533.

On relira avec intérêt la fin de cette proclamation, déjà publiée, et dont nous extrayons le texte de la Collection manuscrite Schoonbroodt (1).

« Item que Richale Hoesman, voirier, Charle le Corbesier, Jehan le Tourneur, Bastin de Chaine, Piron le bollengier, Jehan le Moine, Lambert de Burre le jeune et Jehan Reneri sont, pour désobéissances et comme entachiez de lheresie lutheriane, a tousjours bannis hors de la cité et pays de Liege et de Looz, et avec ce tous leurs biens confisquez au proffit de laditte cite et quils apartent dedans soleil luisant. »

Ce point de l'origine d'Idelette est encore éclairé par une lettre de Calvin du 29 mars 1541, qui nous apprend que, pendant une absence de Calvin qui se trouvait à Ratisbonne, deux élèves et pensionnaires de Calvin étant morts de la peste, la maison a été fermée et : « ma femme s'est retirée chez son frère ». Idelette avait donc un frère de Burre domicilié à Strasbourg et en mesure de la recevoir chez lui. On admettra difficilement qu'il s'agisse de quelqu'un d'autre que ce Lambert cité plus haut ou, moins probablement, un fils du dit Lambert.

Idelette, d'après tous les témoignages, était belle et distinguée. Calvin l'aima profondément, on le voit par les termes dont il se sert pour marquer sa douleur lorsqu'il la perdit en 1549 (2).

Elle était surtout entièrement dévouée à l'œuvre gigantesque que poursuivait son mari, et il dit lui-même qu'elle l'aurait suivi dans l'exil et jusque dans la mort.

La ville de Liége doit conserver dans ses fastes la mémoire de cette femme d'élite, qui a associé son nom à celui d'une destinée illustre dans l'histoire mondiale.

Arnold REY,
Secrétaire de la Société d'Histoire du Protestantisme Belge.

---

(1) Propriété de la Bibliothèque de la Société d'histoire du Protestantisme belge.

(2) Voir ci-dessus, p. 177.



Intermédiaire wallon

Questions

François Lamy : lieu de sa naissance. — Peut-on me dire quel est exactement le lieu de naissance de l'assyriologue François Lamy, professeur à l'Université de Louvain, mort il y a quelques mois ?

NAMEUR PO TOT.

Les cloches dans la tradition populaire. — Des légendes et coutumes spéciales concernant les cloches existent dans nos provinces wallonnes. Il importerait de les recueillir.

Veut-on nous y aider ?

E. MATTHIEU.

L'homme aux punaises. — A *Govi*, nigaud liégeois, on donnait un moyen très pratique pour se débarrasser des punaises. Le soir, dans sa chambre infestée, il devait se faire saigner au moyen d'un coup de poing sur le nez, faire dériver les gouttes sanguines du lit jusqu'à proximité de la cheminée où se trouvait placée une grande pierre plate légèrement surélevée. Au terminus des gouttes de sang sous la pierre, on plaçait du poivre en poudre et les punaises en y aboutissant éternuaient sous l'influence du poivre et se brisaient la tête contre la grosse pierre ! !

J'ai entendu souvent parler en ma jeunesse de « l'homme aux punaises ». Moyennant certaine rétribution, à l'instar des dompteurs de souris et de rats, il se renfermait dans l'appartement envahi par ces insectes. Qu'y faisait-il, on l'ignore. On sait seulement qu'il se déshabillait nu comme un ver et se mettait à genoux dans les coins puis étendu tout de son long au centre.

Les gens prétendaient son intervention efficace au point qu'on ne voyait plus aucun de ces insectes. Nota : Je crois avoir lu jadis que semblables personnages opéraient en Bretagne.

Si le procédé n'est pas légendaire et supposé — quel est-il ?

Charles SEMERTIER.

Réponses

Le plus ancien journal wallon (XVII, 251). — Le plus ancien organe wallon écrit entièrement en dialecte est *li Spirou, gazette des tiesses di hoye,* journal liégeois hebdomadaire, dont le 1er n° porte la date du 17 novembre 1887, imprimé par H. Vaillant-Carmanne, rue St-Adalbert, à Liége.

Le journal namurois *la Marmite,* qui devait lui survivre, ne fut tout entier rédigé en wallon que plus tard : *la Marmite* publiait alors, de temps à autre, des facéties, mots de la fin, en wallon ; et d'autres journaux, notamment les quotidiens liégeois, donnaient parfois, en wallon des poésies et des chansons.

Li Spirou fut fondé par MM. Jean d'ARCHAMBEAU, Toussaint BURY, Alphonse TILKIN et Joseph VRINDTS. M. Tilkin, délégué à la cuisine du journal, vit ses co-propriétaires se retirer dès la fin de la première année, à cause du nombre assez inattendu des désabonnements. MM. Bury et Vrindts lui continuèrent leur collaboration et la persévérance du nouveau propriétaire eut sa récompense : sous son intelligente direction *li Spirou* vécut dix-sept ans. Le dernier n° est daté du 26 juin 1904. O. C.

Les « russes » à la foire (XVII, 251). — Par suite de quelles circonstances désigne-t-on ainsi les portions de pommes de terre frites servies à la foire de Liége ?

Deux vieillards, qui n'étaient pas étymologistes, m'ont conté autrefois que l'expression datait de la guerre de Crimée.

C'est vers la même époque que Fritz, l'ancêtre du forain qui nous revient une fois l'an, parut pour la première fois sur notre champ de foire et qu'après plusieurs essais malheureux, il vendit avec un succès grandissant des pommes de terre frites.

Quel poète ignoré de lui-même eut l'idée de comparer ces portions rapidement englouties aux russes qui tombaient à Malakof ? Je l'ignore, mais les exploits glorieux des français faisaient le charme et le sujet de toutes les conversations et l'on triomphait de leurs moindres avantages. Les liégeois participaient à l'héroïsme de Mac-Mahon en abattant, eux aussi : des « russes »... Ainsi témoignent deux contemporains.

F. MALLIEUX.

Il y a environ deux ans, l'origine de ce nom a été publiée par de nombreux journaux quotidiens. Si mes souvenirs sont bons, voici ce qu'on y disait :

C'était après l'expédition des Français en Russie. Un marchand de frites, établi sur la foire de Liége, et qui était français, s'avisa de nommer « russes » la portion de ses pommes de terre. Le mot était à la mode, il fit fortune et il est resté . . . . LECRAM.

⁂ ⁂ Durant la guerre de Crimée, en octobre 1854, le *Courrier de Verviers* publia l'annonce suivante, qui explique l'origine de cette expression :

LE ROI
DES POMMES DE TERRE FRITES
M. FRITZ

voulant suivre de près les circonstances, appellera cette année son établissement *Sébastopol,* vu que les consommateurs le prennent d'assaut tous les jours et qu'il a augmenté ses feux. Par conséquent, le nom des Paquets de Friture est changé : les gros seront nommés des Russes et les petits des Cosaques. De sorte que l'on croquera à l'intérieur des Russes à 10 centimes. Et les Cosaques seront vendus à la porte à 5 centimes. Qu'on se le dise ! »

Nous ignorons si cette expression est connue ailleurs qu'en Belgique.

Ernest CLOSSON.

L'aviation et les Wallons (XVII, 250). — M. DODINVAL, ingénieur et professeur de l'enseignement moyen, a expérimenté, en 1893, dans la prairie de la Blanche Houkaye, sur le territoire de la commune d'Ensival, un appareil volant dont le plan a été publié par le journal *Le Travail,* de Verviers, dans son n° du 28-29 août dernier.

Cette machine consistait en un plan porteur de 3 m. 40 sur 3 m., supportant un siège pour l'aviateur. Le mouvement propulseur devait être produit par deux ailes, ou rames battantes, de 1 m. 20 sur 0 m. 40, mues de haut en bas, à l'avant, par les mains de l'opérateur.

Un gouvernail de profondeur, à l'arrière du plan porteur, était mû par des cordes. L'appareil tout entier pesait 17 kilogs.

Il va sans dire que l'expérience n'eût aucun résultat, le moteur humain étant impuissant à donner la vitesse nécessaire aux ailes. Le moteur léger n'était pas encore trouvé.

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de constater que si cet appareil avait deux éléments conformes à ceux des aéronefs, le plan sustentateur et le gouvernail de profondeur ; d'un autre côté il se rattachait à l'ancienne conception de l'homme volant à l'aide d'ailes articulées ; conception que Léonard de Vinci avait imaginée vers l'an 1500 et dont il est resté des dessins précieux.

Verviers a un autre titre à la renommée : c'est le souvenir de son chat volant, célébré en vers wallons ; puis en vers français, si toutefois on on peut appeler vers français ou wallons, les élucubrations en question.

Les amateurs de détails sur cette aventure burlesque pourront les trouver dans la plaquette d'Armand Wéber : *Un apothicaire Verviétois au 17e siècle et le fameux chat volant,* Verviers Nautet-Hans, 1894.

Quant au poème wallon, intitulé *Le vol du chat de Verviers, chant burlesque,* il a été publié par Jules Matthieu, sous le titre de : *Le Chat volant de Verviers,* par J. M., Verviers, Nautet-Hans, 1880.

Le manuscrit de cette pièce de vers existe à la Bibliothèque de Verviers. Donnons-en une rapide analyse.

L'auteur est de Stembert, et il commence par rappeler que les Verviétois accusent ceux de Stembert, d'avoir enterré tout vivant... *on foyan* « une taupe » (¹).

In' feie y prîrint au foyant
Su l'èterreint-il tot viquant
Po çu qu'aveu fait baicop d' mau
A m' grand paurin Lambert Rauviau
Au fé des hauts d' terre è s' corti.....
... Et v'la po quoi tot l'ci d' Vervy
Tant d' Hodimont, ku d'so l' marchy
Nos ont loumé des bwègne tire..... (²).

Mais les Stembertins se rattrapèrent plus tard en se gaussant des Verviétois :

Mais d'pô, l' dial, n'ont pu rîn à dire
I' ont bîn fait onn' pu grand' sotreie
Houtez on po liquell' lwègnreie
I' on bin volou fé vol' on chet
Sîns cawe, sins ail' com' on mohet. (³)

D'après l'auteur (anonyme) du chant burlesque, l'inspiration de ce vol du chat, est venue à un sieur Louvegné :

Vos allez véie ann' bann' du fou
Surtout Lov'gné, *grand philosophe*
Qu'a onn' esprit d' roelei sutoffe
Nos va mostré sins contesté
Kumin qu'on chet poiret volé ! (⁴)

Le vol étant décidé, entrent en scène d'autres personnages :

Po k'mainci l'on houq' Maulempré
Qu'es l' pus grand dial' après Lov'gné
Po saveur su qui falév' fé,
Po fé cis' biess' es l'air volé.... (⁵)

(¹) Cette facétie satirique a été contée par M. Arthur Fassin dans *Wallonia*, t. II, p. 94, sous le titre : Les tortionnaires.

(²) « Un jour ils prirent une taupe — Et l'enterrèrent toute vivante — Pour ce qu'[elle] avait fait beaucoup de mal — A mon grand parrain Lambert Rauviau — En faisant des tas de terre dans son courtil. — ... Et voilà pourquoi tous ceux de Verviers, — Tant de Hodimont que de Sur le Marché, — Nous ont appelés de stupides lignages.

(³) « Mais depuis, diable ! ils n'ont plus rien à dire : — Ils ont bien fait une plus grande sottise. — Ecoute un peu quelle stupidité : — Ils ont bien voulu faire voler un chat, — Sans queue ni ailes. comme un épervier ».

(⁴) « Vous allez voir une bande de fous, — Surtout Louvegné, grand philosophe, — Qui a un esprit d'étoffe rayée — Va nous montrer sans conteste — Comment un chat pourra voler. »

(⁵) « Pour commencer on appelle Malempré, — Qui est le plus grand diable [fou] après Louvegné, — Pour savoir ce qu'il fallait faire — Pour faire cette bête voler en l'air. »

Malempré répond :

Qu'on l'y donn' del lisse essé...,

. . . .

Vit'min on l'y lowa deux veissei' so les reins

. . . .

Et puis en qualité d' notaire (Malempré)
L'acconjura d' volé ès l'air

. . . .

Juhan Michel *avou tos l' zaute*
Paurla comm' on vi Aristôte

. . . .

Lu Demieu *jurev' foi qu' j'a diet*
Qu'in volreu maue pu long qu'Hombiet

. . . .

Jaucob Mangam *lu roi des vais*
Ç'as-tu lu qui l'za vindou l' chet

. . . .

Mais po mett' fin a cis t'affaire
Y falleu d'el call' du notaire.....
Y alla d'lé si Tassin *tot dreu,*
Bon apoticaire à Vervy,
Qui l'iaccomodah' tot sol py.....
Et j' creu qui prindi dès seyin
On s'ordonna du l'iond' lu tiesse,
Les ail', les reins, les propres fesse...... (1)

Le chat étant préparé à son voyage aérien, on le porte à l'église St-Remacle (derrière l'hôtel-de-ville), pour le lancer dans l'espace :

Maulempré *qui poirtéve lu chet*
Sinta d'abord comm' il grettet
Nus volan nin s' ley poirté
Maulempré *fou très bin d'hité*
I' esteu d'hité jusqu'à l' prope boque
Qwan il fou monté so les cloques
Vola qu'iel jett' fou po l' bawette
Loukiz bin com' il fait pirwette
Y tome et crei' : mawo, mawo
Avou les coid' autou du s' cô
Et les deux vessei' so les reins

---

(1) « Qu'on lui donne de la ficelle assez — ... Vivement on lui lia deux vessies sur le dos — ... Et puis en qualité de notaire, — [Malempré] Le conjura de voler en l'air. — ... Jean Michel, avec tous les autres — Parla comme un vieil Aristote. — ... Demieu jurait « foi que j'ai de Dieu » — Qu'il ne volerait jamais plus loin que Hombiet — ... Jacob Mangam, le roi des veaux, — c'est lui qui leur a vendu le chat. — ... Mais pour mettre fin à cette affaire, — Il fallait de la colle de notaire... — Il alla près du *cil* [celui] Tassin tout droit, — Bon apothicaire à Verviers, — Qui leur accommoda tout sur le pied [sur le champ]... — Et je crois qu'ils prirent du saindoux. — On ordonna de lui oindre la tête — Les ailes, les reins, les fesses même... »

Tot s' sauvan d'lé des bravès gins.
S'iel rattrapait, iel front volé
Avou deux coq aux deux costé. (1)

Et l'auteur ajoute, comme moralité :

Ju s'aveu bin qu' ci du Stainbiet
Rarî l'honneur avou on tchet
Et qu' tot ces bons messieurs d' Vervy
N'auri pus rin à leu r'prochy. (2)

Tel est ce chant burlesque wallon. Il est surtout intéressant parce qu'il cite les noms des personnes qui ont pris part à l'aventure, — avec toute l'édilité verviétoise, d'ailleurs.

Il présente la particularité de ne parler que de deux vessies, alors que la pièce française en cite quatre. Ni l'une ni l'autre de ces satires rimées ne dit la nature du gaz enfermé dans les vessies. Peut-être n'était-ce tout bonnement que de l'air chaud.

Nous croyons que cette tentative de faire voler le chat n'a pas été faite à Verviers seulement. Elle a eu lieu à une époque (1641) où diverses autres inventions, tout aussi puériles, ont été créées : citons celles de Cyrano de Bergerac, de François Lana, etc. Il était destiné à Montgolfier de réaliser l'idée qui était, c'est le cas de le dire, dans l'air depuis plusieurs siècles.

H. ANGENOT.

P.-S. — J'ai pu identifier plusieurs des noms cités dons le poême wallon du chat volant :

Lovegné, Gilles, bourgmestre de Verviers en 1641, avec Hauzeur, Gérard. (RENIER, *Histoire de l'Adm. communale de Verviers*, p. 268.)

Malempré, Jean de, notaire à Verviers. (DESONKEUX, p. 11.)

Mangam, Jacob, échevin à Verviers. (DESONKEUX, p. 11.)

Juhan Michel, Jean-Michel Hanlet, commissaire à Verviers. (DESONKEUX, p. 12.)

Gilles Tassin, échevin à Verviers, décédé le 5 mai 1688. (DESONKEUX, p. 107.)

Colinet de Stembert, qui se remaria avec la fille du Sr Bourgmre Gobsez, très belle et très jeune. (DESONKEUX, p. 122.)

---

(1) « Malempré qui portait le chat — Sentit d'abord comme ils grattent. — [Le chat] ne voulant pas se laisser porter, — Malempré fut très bien embrené : — Il était embrené jusqu'à la bouche même. — Quand il fut monté sur les cloches, — Voilà qu'il le jette dehors par l'ouverture : — Voyez bien comme il fait pirouette ! — Il tombe et crie miaou ! miaou ! — Avec les cordes autour de son cou — Et les deux vessies sur le dos — Et se sauvant près des braves gens. — S'ils le ratrapent ils le feront voler — Avec deux coqs aux deux flancs. »

(2) « Je savais bien que ceux de Stembert — Retrouveraient l'honneur avec un chat, — Et que tous ces bons messieurs de Verviers — N'auraient plus rien à leur reprocher. »

Jean-Hubin Pircot, drapier en Secheval, décédé le 4 novembre 1683 (Desonkeux. p. 110.)

Ce Colin ou Colinet de Stembert fut celui qui encouragea les Verviétois à faire volei le chat, en disant qu'il en avait « vu plus de *deux cents voler* » ; serait-ce en même temps l'auteur du poème ? Le bourgmestre Gobsez fut nommé le 4 septembre 1681, et Desonkeux, dans ses Mémoires (manuscrits) fait remarquer que Colin ou Colinet de Stembert était très vieux, et que l'on s'étonna de son « remariage » avec une jeune fille.

H. Angenot.

Dans son n° du 2 octobre, *le Petit Bleu*, de Bruxelles publie l'article suivant :

« L'histoire de l'aviation s'enrichit tous les jours d'un document nouveau. Et aujourd'hui que le plus lourd que l'air a conquis l'atmosphère, il n'est pas sans intérêt de retrouver, même parmi les humbles, ceux dont l'esprit naïf et les efforts sacrifièrent naguère aux dieux de l'aviation.

« C'est ainsi que nous reproduisons aujourd'hui les derniers vestiges d'un appareil à voler dû à un inventeur ardennais, « le pauvre Furnémont », dont les vieux habitants du pays de Warre gardent l'hilarant souvenir, et grâce auquel le gracieux hameau eût, lui aussi son jour de Champagne.

« Furnémont comptait parmi les protégés de Michel Côme, de Warre.

« Ce Michel Côme, nous dit son biographe, le baron Ch. Van Beneden, — duquel nous tenons ces détails, — vivait, il y a quelques années à Warre où, malgré sa pauvreté, il parvint à construire « pour l'honneur de Dieu », une église aux murs extraordinairement bizarres, et à donner l'hospitalité et des encouragements aux inventeurs et notamment à un mendiant du nom de Furnémont.

« Les roues et le moteur de la machine de ce dernier — de grotesque mémoire — sont encore conservés dans l'ancienne maison-musée de Côme, aujourd'hui la propriété de M. Van Beneden.

« La description de l'appareil appartient plutôt aux contes drôlatiques. Une roue énorme, en bois de sapin, tenait entre deux barres solidement reliées entre elles, terminées en queue d'oiseau et garnies d'une selle de vélo sur laquelle l'aviateur Furnémont s'équilibrait à l'aide d'un balancier. De la main droite, il faisait tourner la roue dans le vide à l'aide d'un moteur à bras.

« Quant à la solution du problème du vol, Furnémont prétendait avoir fait une trouvaille grâce à laquelle, ajoutait-il, « je suis sûr de mon affaire ».

« Ce que Furnémont avait trouvé... c'était un parapluie... « Car, affirmait-il, j'ai remarqué la force du vent, gonflant les parapluies. »

« Puis l'inventeur, s'étant, dans un bazar, procuré un de ces immenses parapluies, qui faisaient la joie de nos ancêtres, l'avait ouvert et ancré fermement en un point de sa machine. Puis il fit appel « aux saints »

pour que le vent — remplaçant avantageusement pour lui les gaz inflammables — le soutint dans les airs et que la roue et le moteur lui permissent de se diriger.

« Les habitants farceurs de Warre, feignant d'être convaincus, persuadèrent à Furnémont que son invention était merveilleuse et qu'il « devait » voler. Pour l'expérience, on attendit donc un jour de grand vent. Et, le grand jour venu, la jeunesse de Warre s'offrit à transporter la machine sur un endroit élevé, auprès d'un petit étang, où les canards du village prenaient leurs ébats.

« Furnémont se mit en selle et faisant tourner son moteur, au premier tremblement du parapluie il se jeta... dans la mare, dont on eut grand'peine à le repêcher.

« Ajoutons pour la morale de cette histoire qu'après le naufrage de Furnémont, Michel Côme lui dit, en matière de consolation : « Si Dieu veut que nous apprenions à voler, il nous donnera des ailes et vous n'avez pas besoin d'en chercher ailleurs. »

« Et, circonstance bizarre, ce Michel Côme considéré comme le plus grand « toqué » du pays, avait coutume de parler de Furnémont comme d'un « toqué » dont il fallait respecter la manie.

« Quant au dit Furnémont, il reprit ses recherches avec rage. Il ne sortait guère de sa chambre ; il y mangeait et y passait tout son temps. « Travailler à sa machine » était son unique occupation.

« Soucieux de son secret, il ne voulait même pas que l'on entrât dans la chambre qu'il habitait chez Michel Côme. Et quand un jour, la femme de son hôte voulut y pénétrer pour procéder à un nettoyage forcé, provoqué par une saleté repoussante, agrémentée de vermine, l'inventeur furieux de cette intrusion, se fâcha tout rouge, refusant de sacrifier à l'hygiène. Et il quitta la maison où il était hébergé depuis des années. »

Trinkhalle. (XVII, 250). — De quel genre est le mot ?

Une halle est un marché couvert. En ce sens, le mot est féminin. Un hall est un palais. Il est du masculin.

Simple débit de boissons, notre établissement est un marché, un marché couvert : trinkhalle est du féminin.

Mais, il prétend nous restituer un palais, non pas scandinave à la vérité, comme l'indiquerait l'origine du mot hal, mais arabe, — un palais mauresque, disaient les architectes. — Trinkhall est du masculin.

Il serait peut-être sage de dire *le* en hiver, alors qu'*il* est fermé et triste à l'égal d'un palais; et *la* en été, lorsque la foule y sirote des grenadines.

Par amour-propre, et aussi parce qu'il faut, en notre temps, mettre à la portée de tous les jouissances de la fortune, décidons que cette maçonnerie mauresque est un palais démocratique, un palais de comptes à la vérité, mais non de fées — et disons le trinkhall. En orthographiant trinkhalle, avec un *e*, on ferait du mot un féminin. Et c'est la bonne orthographe.

F. Mallieux.

Le français *halle* (dérivé du haut-allemand *halle*) est féminin. Mais ici, il s'agit d'une expression directement empruntée à une langue étrangère et, dès lors, le genre ne nous paraît relever que de l'usage. Que si l'on voulait être puriste, «*la*» *trinkhalle* serait plus correct, le mot étant du genre féminin en allemand. — A Bruxelles, on emploie couramment le terme de *Waux-hall*, auquel on attribue le genre masculin : « aller *au* Waux-hall ». Mais ici le cas est différent, l'origine anglaise du mot autorisant à volonté le masculin ou le féminin. — Soit dit en passant, et tandis que le mot anglais de *hall*, pris isolément, s'articule correctement « un *hol* », on prononce «*vauxal*», ce qui tient, sans doute, à l'introduction déjà fort ancienne du mot dans le langage local.

Ernest Closson.

Un prétendu portrait de la femme de Calvin (XVII, 175, 252). — [Nous avons soumis l'opinion émise par M. Boghaert-Vaché, à l'attention de M. Arnold Rey, secrétaire de la Société d'histoire du Protestantisme belge. M. A. Rey, en même temps qu'il nous envoyait l'article intitulé « le Roman de Calvin », publié ci-dessus p. 291, a bien voulu nous permettre de reproduire les considérations suivantes :]

Les arguments reproduits par Wallonia ne me paraissent pas absolument convaincants. M. Weiss est du même avis. Il m'écrit, à la date du 19 août dernier, une lettre dont je détache les lignes suivantes :

» Qu'en sait-on si le costume ne peut être antérieur aux dernières » années de Henri II ? M. Boghaert montre par une série d'exemples » que ce costume était en vigueur entre 1559 et 1572. Pour entraîner » ma conviction, il faudrait montrer une série de costumes de Liégeoises, » par exemple de 1535 à 1540, *totalement différents de ceux-là*. Or, c'est » ce qu'on ne fait pas. Au XVIe siècle, on sait que l'Europe était » divisée en une multitude de petits États et ces derniers en provinces, » qui avaient chacun et chacune leurs costumes particuliers et qui persistèrent, malgré les modes générales. Or, je ne crois pas qu'on puisse, » à quelques années près, affirmer que telle ou telle mode, par exemple » celle des manchettes transparentes, n'était pas en usage dans quelque » province flamande avant 1559 ou 1560.

» Le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français de » juillet-août 1909 renferme du reste un document prouvant qu'au » milieu du XVIe siècle, il y avait à *Douai* — où sans doute la peinture » fut découverte -- une famille Commelin, dont deux membres au moins » se réfugièrent à Genève, où la fille de l'un d'eux, Antoinette; épousa » en seconde noces, en 1560, le frère de Calvin, Antoine. On se demande » donc tout naturellement si un membre de cette famille n'a pas alors » fait copier le portrait d'Idelette pour y mettre à bon escient l'inscription *femme de Jan Calvein*. Car cette inscription, évidemment » ancienne, il faut l'expliquer, et si à l'époque où elle fut mise, on savait » pertinemment à Douai qui était Calvin et qui était sa femme, elle » se comprend.

» Encore une fois, méfions-nous des affirmations de gens qui prétendent connaître les modes du XVIe siècle, infiniment moins fixes et faciles à déterminer que pour les siècles postérieurs. »

Il résulte des lignes précédentes que M. Weiss, le distingué secrétaire général de la Société de l'histoire du protestantisme français m'autorisera sans doute à livrer à la publicité, que les historiens ne sont nullement d'accord pour infirmer l'authenticité du portrait.

Le tableau étant incontestablement du XVIe siècle, et l'inscription étant catégorique et le donnant pour celui même d'Idelette de Bure, nous persistons dans notre intention d'offrir cette année encore à la ville de Liége ce portrait d'une Liégeoise célèbre. Les Liégeois pourront se former eux-mêmes leur opinion *de visu* dans peu de semaines, la copie faite par M. Xavier Würth étant d'une exactitude minutieuse.

A. Rey.





MOUVEMENT WALLON.

Le wallon dans l'enseignement. — Au congrès des professeurs de langues vivantes, qui s'est tenu à Liége fin septembre dernier, notre éminent collaborateur M. Jules FELLER avait été sollicité de faire rapport sur la question ainsi posée : « Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement, en Belgique romane ? » Il l'a fait dans un esprit qui sera sympathique à nos lecteurs, avec l'autorité d'une conviction sincère et l'éloquence d'une documentation abondante.

On peut résumer comme suit son argumentation.

« C'est une opinion courante, non seulement parmi les Wallons peu lettrés, mais encore souvent chez ceux qui se targuent d'avoir de la littérature, que le langage wallon est un français *abâtardi, corrompu.* Tant d'honnêtes gens instruits demeurent étrangers aux questions de langue ! Il s'imaginent qu'autrefois le français était parlé de la même façon des Pyrénées au Rhin, que c'est nous, par paysannerie, qui avons grossièrement déformé les mots, tandis que le français les a conservés purs. Quand donc un monsieur substitue à ses formes wallonnes des formes françaises ou prétendues telles, il croit faire un travail d'*épuration* et d'*assainissement ;* il *extirpe* le sauvageon en faveur de la bonne plante légitime ; ce faisant, il est ministre du droit et il *corrige* les *déviations.* Cette erreur, exprimée ou tacite, est à la base de toutes les idées qui règnent dans le public sur les dialectes. Elle explique l'ostracisme dont le wallon est la victime chez les uns et l'acharnement même que d'autres mettent à le persécuter.

« Dans le milieu où je parle, ce serait faire injure que de démontrer le contraire de la thèse précédente. Je passe tout de suite à la conséquence : si un dialecte wallon est une langue aussi légitime, aussi ancienne, aussi naturelle, aussi pure en soi que le français, il est stupide de la part d'un éducateur 1° *d'inspirer aux enfants le mépris du wallon* en faisant passer le français pour une langue plus aristocratique, 2° d'assurer

le succès de l'enseignement du français par la *compression du wallon*, en défendant aux écoliers de parler leur langue maternelle entre eux, dans la rue ou aux récréations.

« Que l'instituteur ait des idées particulières sur l'avenir des langues, sur le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la formation intellectuelle des peuples, sur les avantages de l'unification linguistiques, soit, nous avons aussi les notre sur ce point, que l'amour du wallon ne nous fait pas abdiquer. Mais s'il croit favoriser l'essor des langues mondiales et des grandes idées dont elles sont les véhicules, en poussant l'élève à mépriser sa langue maternelle, à en rougir, à la cacher devant les étrangers comme une tare, à la désapprendre enfin, il fait fausse route.

« L'instituteur wallon doit aimer le wallon ; il doit le considérer comme étant la forme que le latin a prise naturellement dans notre pays. Qu'il réfléchisse que des hasards politiques seuls, notamment l'établissement du siège de la royauté capétienne à Paris, ont favorisé le français. Le français doit être enseigné avec ardeur, mais le wallon doit être cultivé comme la fraîche églantine à côté de la rose, comme l'œillet des champs, comme le rustique géranium. Mais il est d'autres arguments que ceux de justice et de sentiment, il y a des arguments de pédagogie et de raison pure.

«D'abord, quel langage faut-il parler au bambin wallon que la cinquième ou sixième année amène sur les bancs ? On lui parle le français. Je ne récrimine pas sur ce point, mais, ce que je ne puis admettre, c'est que ce soit avec exclusion jalouse du wallon. Dès que le jeune élève met le pied sur le seul de l'école, il est censé n'avoir été élevé qu'en français, n'avoir d'autre vocabulaire qu'un vocabulaire français. Il a déniché des nids en français, il a joué en français, il s'est battu en français. Combien il faut en rabattre ! Sauf dans les familles bourgeoises et dans les villes, les termes déjà nombreux dont ces enfants désignent toutes choses sont des termes wallons. Qu'est-ce donc que la logique réclame impérieusement de l'instituteur ? Qu'il ne craigne pas de faire passer le wallon là où le français ne peut passer ; de traduire en wallon une question qu'il croit ne pas avoir été comprise dans ce nouveau langage moins familier, de comparer souvent wallon et français, soit pour enseigner exactement et rapidement les noms d'animaux, de plantes, d'objets usuels, soit pour faire sortir l'identité du mot wallon et du mot français. Pour retenir l'attention sur les phénomènes du langage, le wallon vaut une lange étrangère et vaut même davantage à cause de l'identité du fond. C'est ce magnifique instrument d'enseignement et de progrès, comme aussi d'intérêt, que certains instituteurs,— je ne dis pas tous! — rejettent ou méconnaissent.Cependant à peine un sur vingt de leurs élèves continueront des études au sortir de l'école primaire. Les dix-neuf autres seront donc condamnés à oublier le langage franc et instinctif qui fleurissait naturellement sur leurs lèvres pour ne je sais quel idiôme emprunté et maladroit, qu'ils écorchent, qu'ils ne savent manier, dont ils ne connaissent ni la prononciation ni la syntaxe, ni les vocables, ni les nuances, et qui leur va comme l'habit de gala au paysan endimanché !

« A mesure que l'élève se perfectionne dans la connaissance de la langue française, le wallon ne doit pas être abandonné. Dans l'enseignement moyen, au lieu de repousser avec moquerie les wallonismes que les élèves introduisent dans leurs écrits et leur conversations, ne serait-il pas plus intelligent de leur expliquer les différences des tournures, les origines et la légitimité de chacune ? Le respect de l'une peut s'allier avec l'emploi de l'autre. De la comparaison les choses il ne sort d'ailleurs que du bien ; c'est l'arrêt sans phrase, le *ne dites pas... dites...*, qui est déplaisant et stérile.

« Dans les classes latines, là où on doit profiter de l'étude du latin pour faire comprendre, à mesure que les mots se présentent, l'évolution lente qui a pendant des siècles, accumulé les menus changeants phonétiques, pourquoi le wallon, frère du français, ne servirait-il pas maintes fois, à côté du français, pour corroborer des lois phonétiques ou fournir des exemples que le français ne possède pas ? Ces sortes d'exemples piqueront l'attention de l'élève. Il sera charmé de comprendre enfin que ce wallon qu'il sait vaut quelque chose, remonte à une noble origine, et qu'il n'est pas obligé de l'extirper de son cœur et de sa mémoire pour satisfaire à la loi du progrès.

« A plus forte raison, dans l'enseignement supérieur des langues, le wallon mérite-t-il d'être estimé, traité en langue romane, étudié comme une des sources, les plus riches et les plus suggestives de la philologie romane. Je ne demande pas qu'on enseigne à parler wallon à l'école primaire, mais je demande qu'on étudie nos dialectes wallons à l'Université. A côté du provençal, de l'italien, du roumain, du catalan, de l'espagnol, du sarde, le wallon intervient à titre comparatif dans les travaux des philologues, comme il appert des grammaires magistrales de Dier et de Meyer-Lübke ; mais il faut davantage chez nous. Dans chaque pays, l'enseignement supérieur fait profession d'étudier plus à fond ce qui est particulier à ce pays. S'étonnera-t-on que le vieil anglais soit plus cultivé à Oxford et le romanche dans une université suisse ? Qu'il y ait des chaires consacrées à Dante en Italie, à Montaigne ou à Molière en France ? De même si la dialectologie wallonne doit paraître au programme d'une Université, c'est bien à celui d'une Université belge. Ce progrès n'a pas encore été réalisé en Belgique. L'étranger nous devance. Lille vient d'inscrire ce cours à son programme de philologie. Quand l'Université de Liége fera-t-elle de même ? »

Au cours de son exposé, l'orateur a déterminé par de notables exemples les moyens qui s'offrent à l'instituteur, ou professeur, pour faire servir le wallon à l'enseignement du français.

L'instituteur primaire, dit-il, doit aller du connu à l'inconnu. Il a mille occasions de se servir du patois comme terme de comparaison. La meilleure et la plus courte explication, quand il s'agit par exemple des objets concrets de la vie rurale, des outils et ustensiles de métier, c'est la traduction. Il y a avantage capital de souder souvent un mot français

à un terme connu, déposé non seulement dans la mémoire, mais dans la région intime du sentiment. Le mot wallon est un ami ; sans qu'on l'avoue, il est aimé. Un mot français rapproché d'un mot wallon n'est plus un inconnu ou un indifférent, c'est l'ami d'un ami. — Résultat : L'élève ainsi élevé dans le respect de son dialecte maternel, ne sera pas, vers la douzième année, entre deux selles, privé de la langue maternelle dont on lui aurait inspiré le mépris, et livré à une langue imparfaitement connue. Cela nous délivrera des fransquillonnants dont on s'est tant moqué dans les pièces du théâtre wallon, et dont Jules Sottiaux s'est gaussé hier encore dans son roman de *Walla*. L'esprit ayant changé, il y aura estime et admiration générales pour les deux langues.

Dans l'enseignement moyen, le point de vue change. L'élève a maintenant, peut-on dire, deux langues maternelles : l'une réelle, l'autre adoptée. Ici, le wallon servira à la comparaison : mieux vaut un mot wallon qu'un mot espagnol ou italien. Pour ma part, c'est une véritable volupté d'écrire au tableau un mot wallon, de lui donner une forme et une âme pour faire mieux comprendre ou mieux retenir tel terme latin ou français. Le wallon intervient donc comme un des chaînons, et non des moindres, de cette analyse du langage et de la pènsée, qui est le point capital dans l'enseignement parce que c'est la continuelle mise sous le jeu du sentiment, du devoir et de l'évolution des choses.

M. Feller a été chaleureusement applaudi, et le courant de sympathie, établi par cette intéressante communication, s'est manifesté immédiatement par l'émission de vœux proposés par M. Scharff et d'autres membres. Ces vœux concernent la création d'un cours de notions de grammaire historique pour les instituteurs et les régents dans les écoles normales ; et, dans l'enseignement supérieur, de cours particuliers destinés à la phonétique et à la dialectologie romanes wallonnes.

L'assemblée a unanimement adopté ces vœux qui montrent en quelle estime les études dialectales wallonnes sont tenues à présent chez les professeurs de langues vivantes.

Quel progrès réalisé depuis le jour où, en 1904, nous exposions ici la thèse qui fut présentée l'année suivante à un Congrès de l'Exposition de Liége, — et qui triomphe aujourd'hui, grâce à l'autorité et à la brillante érudition de notre éminent collègue.

O. C.

LETTRES WALLONNES.

WALONEUX : **Walla,** *roman.* Charleroi, J. Cambier, 1909. — Prix : 1 fr.

Sous le pseudonyme de *Waloneux,* M. Jules Sottiaux publie un petit roman en dialecte de Montigny-le-Tilleul. Il a choisi comme épigraphe et comme devise : *Lutons pou no patwès.* Avec raison l'auteur a pensé que la meilleure façon de lutter est de lutter par une œuvre.

On sent qu'il aime le patois de son pays. A coup sûr c'est de lui-même qu'il parle quand il fait dire dès les premières lignes à un de ses personnages : « J'avais dix-huit ans lorsque le dictionnaire wallon de Grandgagnage, trouvé dans une manne de vieilleries à la vente du curé Blondeaux, m'a ouvert un nouveau ciel ». Ce livre lui a révélé les origines du wallon, lui a donné à la fois l'intelligence, le respect et l'amour de nos vieux dialectes. Et, de fait, on voit qu'il possède son patois. Il écrit dans un langage solide, imagé, grouillant de vieux mots et de jeunes métaphores. Je crois même que le style est ce qu'il y a de meilleur dans son œuvre : du moins j'en préfère la naïve imagerie aux idées et à la construction.

On n'a guère besoin d'en résumer la fable. Les personnages n'existent que pour énoncer les sentiments de l'auteur sur le parler wallon, sur son pays, pour donner un corps à des réclamations contre l'abus du français, pour demander qu'on donne des leçons de wallon dans les écoles, pour décrire une belle partie de jeu de balle ou quelque goinfrerie réaliste, pour placer des canevas de pièces de théâtre, pour faire tour à tour l'éloge de Charleroi, de Liège, de Namur. Ces morceaux respirent un réel enthousiasme. L'auteur voit tout en beau, même les terrils du pays noir, qui lui apparaissent comme des montagnes amoncelées par des géants pour escalader *l'èstwèli* (le ciel étoilé). Il y voit un symbole de l'énergie et du courage wallons. Il sent la poésie âpre du paysage minier et du travail de la houille, et, d'autre part, il rappelle les contes poétiques et les vieilles traditions du pays de la Sambre. On dirait alors d'un peintre qui voit les choses en clair et les peint sans regarder trop avant, de peur de foncer les ombres de son aquarelle. Son optimisme se traduit en une suite de petits tableaux et de scènes développant par les bons procédés les thèmes les plus chers aux wallonisants.

Pourquoi, maître de promener à sa fantaisie le fil ténu de cette amourette, a-t-il eu cette singulière idée de changer, vers la page 81, sa Walla en phtisique ? Walla personnifie la Wallonie avec sa finesse et sa force, son énergie et ses espoirs, sa culture, ses souvenirs, ses amours, et cette Wallonie, que l'auteur déclare aimer et ne voir que les yeux noyés d'émotion, il la croit tout à coup si faible, si poule mouillée, si poitrinaire ? Il l'enterre et il veut que ce soit un symbole ! Et pour qu'on ne s'y méprenne pas, il ajoute, dans la même page : ne vous semble-t-il pas que la Wallonie est enterrée avec notre Walla ? Le wallon s'en va ; les femmes d'ouvriers parlent français ; les soldats nous rapportent des argots de

la caserne ; les petits bourgeois méprisent la langue du peuple et les jeunes gens d'avenir s'expatrient... Oui, il y a un peu de vrai, mais quelle éclipse soudaine de votre optimisme, ô Waloneux ! Vous oubliez que pour prolonger la vie d'un malade, le meilleur tonique est de lui persuader qu'il est bien portant. Après nous avoir crié au commencement : luttons pour notre patois, voilà que vous nous insinuez le poison de la mort dans l'âme. Bref, Walla a le tort de ne pas avoir toussé un peu sa phtisie au début. C'est l'art des préparations qui a manqué.

J. Feller.





Légende et Chanson

Il y a un mois, en parcourant la Bretagne, je m'arrêtai pendant quelques jours à Pont-Aven. Dans cette région mélancolique, Pont-Aven est une charmante station de repos, très fréquentée par les peintres, par les écrivains et par une nombreuse colonie anglo-américaine.

Très pittoresque par lui-même, ce bourg est le centre d'une série d'excursions intéressantes et diversifiées : c'est l'Aven, au cours capricieux, avec ses éboulis de rocs énormes, et le Belon, plus tourmenté encore ; c'est Concarneau avec sa vieille cité et sa plage pareille à une dentelle effilochée ; c'est le hameau de Port-Manech, avec ses pauvres maisonnettes, cachées derrière des haies d'ajoncs et des monts de varechs, avec ses gigantesques falaises de granit, dominant l'Océan.... Puis, parmi beaucoup d'autres curiosités, ce sont les ruines du château de Rustephan, à Nizon. De cette forteresse du XIIe siècle, deux tours subsistent, encloses dans la cour d'une ferme, tours sévères et menaçantes encore dans leur délabrement, vêtues de lierre et de pariétaires.

Parfois, raconte-t-on, quand sonne minuit, des revenants apparaissent dans ces ruines... Une scène funèbre s'y joue... Un prêtre chante l'office des morts, auprès d'un cercueil, à chaque angle duquel brûle un cierge blanc... Et, pendant cet office, une jeune fille richement vêtue, se promène, en pleurant, sur le faîte des murs...

On retrouve dans une ballade recueillie ou interprétée par M. DE LA VILLEMARQUÉ, la signification de ce tableau dramatique. L'héroïne de cette ballade serait la jeune fille : Jenovefa de Rustephan, qui aurait vécu avant l'an 1500.

Voici cette ballade :

« Quand le petit Iannik gardait ses moutons, il ne songeait guère à être prêtre. — Je ne serai, certes, ni prêtre, ni moine ; j'ai mis mon esprit dans les jeunes filles. — Quand, un jour, sa mère vint lui dire :

« Tu es finaud, mon fils Iann ; laisse-là ces bêtes et viens à la maison ; il faut que tu ailles à l'école à Quimper ; que tu ailles étudier pour être prêtre et que tu dises adieu aux jeunes filles.»

« La plus jeune et la plus belle des filles du Faou aimait Iannik Flécher de Kerblez. — J'ai eu pour amis quatre clercs et tous quatre se sont faits prêtres ; Iannik ar Flécher est le dernier ; il me fend le cœur.»

« Comme Iannik allait recevoir les Ordres, Geneviève était sur le pas de sa porte, et y brodait de la dentelle. — Iannik ar Flécher, croyez-moi, n'allez point recevoir les Ordres, à cause du temps passé. — Je ne puis retourner à la maison, car je serais appelé parjure – Vous ne vous souvenez donc plus de tous les propos qui ont couru sur nous deux ?... Vous avez donc perdu l'anneau que je vous donnai en dansant ?... — Je n'ai point perdu votre anneau d'or. Dieu me l'a pris. — Iannik ar Flécher, revenez, et je vous donnerai tous mes biens ; Iannik, mon ami, revenez, et je vous suivrai partout ; et je prendrai des sabots, et j'irai avec vous travailler..... Si vous n'écoutez pas ma prière, apportez-moi l'extrême-onction. Hélas ! Je ne puis vous suivre, car je suis enchaîné par Dieu, et il faut que j'aille aux Ordres.»

« Et en revenant de Quimper, il repasse par le manoir : — Bonheur, Seigneur de Rustéphan, bonheur à vous tous, grands et petits, je suis venu vous prier d'assister à ma Messe nouvelle. — Oui, nous irons à votre Messe, et le premier qui mettra à l'offrande sera moi. Je mettrai à l'offrande vingt écus, et votre marraine, ma Dame, en mettra dix, pour vous faire honneur, seigneur prêtre ! »

« Comme j'arrivais près de Penn-al-Lenn, me rendant aussi à la Messe, je vis une foule de gens courir tout épouvantés : Hé ! dites-moi donc, vous, bonne vieille, est-ce que la Messe est finie ?... — La Messe a été commencée, mais il n'a pu la finir ; il a pleuré sur Geneviève, et, en vérité, il a mouillé trois grands livres des larmes de ses yeux. Et la jeune fille est accourue, et elle s'est précipitée aux genoux du prêtre : « Au nom de Dieu, Iann, arrêtez !... Vous êtes la cause, la cause de ma mort !... »

. . . .

« Messire Jean Flécher est recteur, recteur maintenant au bourg de Nizon ; et moi, qui ai composé ce chant, je l'ai vu pleurer maintes fois, pleurer près de la tombe de Geneviève.»

***

Si je donne ce texte, ce n'est point pour rapporter aux lecteurs de *Wallonia*, une de ces légendes aussi nombreuses que les landes d'ajoncs et de genets de ce mystérieux pays breton... Non !... Mais c'est pour rapprocher ce sujet naïf et touchant, de celui d'une chanson que je viens de recueillir à Pâturages. La vieille qui la chantait, la disait sur un air religieux, monotone. (1)

---

(1) La personne qui chantait « La première messe d'un curé » est l'épouse d'un ouvrier charbonnier, J. Dieu ; elle est âgée de 78 ans. Née à Pâturages, elle n'a jamais quitté sa commune.

La Première Messe d'un Curé.

Ce fut un dimanche au *mateingn*
En moi allant chanter grand-messe,
Dominus vobiscum !
Que j'ai revu mon ancienne *métresse,*
Ma métresse que j'aime encore !
Chantez tous, mes frères, chantez !
Je n'ai pas perdu la mémoire,
La mémoire de mon bonheur manqué !
Quand je pense à sa beauté,
A son joli personnage,
Et à sa fidélité,...
Ah ! Je regrette le mariage !...
Chantez tous, mes frères, chantez !
Nous aurions été à Paris,
A Paris, tout comme je dis.
Là, nous aurions *vindu* boutique,
Des croix d'or et de diamant,
Des dentelles et médailles d'argent,
Et encore d'autres marchandises...
Chantez tous, mes frères, chantez !...
Quand je fréquentais ma *métresse,*
J'avais de beaux cheveux frisés,
Frisés comme un gentilhomme,
Mais avec un maudit rasoir,
On m'a fait une couronne ;
Et pourtant je l'aime bien encore !
Chantez tous, mes frères, chantez,
Pendant que je pleure en moi-même !

Il y a similitude de sujet et de situation. La légende bretonne, si animée et si vivante, insiste sur la psychologie des deux amants ; tandis que la chanson boraine peint naïvement l'état d'âme du prêtre et ses regrets... Elle continue la légende.

L'analogie entre ces deux poèmes populaires était si curieuse, que je l'ai crue suffisamment intéressante pour être connue des amis du Folklore.

D[r] V. van HASSEL.



Le curé Le Tellier.

Humoriste et chansonnier montois.

(Suite : Voy. page 265)

Les *Faufes* du Curé Le Tellier sont presque toutes imitées de La Fontaine ; ses premiers essais littéraires en contiennent neuf dont une seule en vers et l'édition de 1848 en publie quatorze dont deux en vers.

Les *Armonaques* de chaque année en contiennent tous ou presque tous et l'énumération en serait trop longue; ce qu'on peut dire de ces *faûfes* de même que des traductions de divers *Caractères* de La Bruyère, de la *Capture de la Toison d'Or* d'après Ovide, des scènes de l'*Avare* de Molière et du dialogue d'*Agamemnom et d'Achille*, extrait d'*Iphigénie en Aulide*, c'est que ce ne sont pas de simples traductions serviles mais de véritables adaptations, je dirai même des créations où les personnages expriment ce qu'ils ont à dire dans un langage se rapportant bien à l'assimilation des situations que l'auteur établit ou à l'idée que doit se faire, de ces situations, le conteur dans la bouche duquel il met les récits, car tout cela est conté par *Popo* ou *Jacot, au soir, à s' petit fieu quand il a été sage au culot dé s' feu.*

Ce sont ces personnages « *qui racontent enne belle faûfe qu'on leu z'a appris dins leu jeune temps* » et presque toutes ces *faûfes* voient leur morale transformée en un proverbe montois absolument adéquat à l'enseignement qu'il veut en tirer.

Voici une des *faûfes* parues dans la première brochure de Le Tellier :

L'Ernêrd éié l' Bouc.

(Le Renard et le Bouc.)

L'ernêrd étoi n' fois dallé in route avé l'bouc ; il étiont partis à l' fraîcheur, à quatre heures au matin ; ouais mé, c'étoi justémint à l'été ; si bé qu' su l' caup d' neuf heures, i s' a monté enne chaleur avé l' soleil, mais

enne chaleur à faire fonde l' plomb su lés toits. Mes deux gayêrds étiont just' à point dins in profond quemin intré deux urées ; il aviont du sabe ch' qu'au d' zeur dé leux mollets ; il n'saviont pu avancer.

« Nom dé nom ! etti l' bouc t' in in caup, qué j'ai soi' ! j' n'ai co jamais » ieue si soi' dé m' vie. — Tais toi, tt'i l'ernêrd, j'ai si soi qué m' langue » colle à m' palait ; j' sûs foutu d'avaler broque et touniau ; si nos n' rin- » controns nié bétôt in cabaret pou boire enne canette, nos sommes dé cauque, » l'un aussi bé qu' l'aute. »

Ouais mé, i n'avoi nié d' cabaret à trouver sinon à chinq quarts-d'heure dé d' là. Quée moyé ? Il avanciont toudi in petit-peu à l' fois ; mais i traînniont l' langue : elle sortoi d' leu bouche aussi longue qué d'it-ci à là ; tant qu'à l' fin pourtant, in tournant enne piessinte, l'ernêrd voit in puche dé d' long. — Rouffe ! — I queurt habie pou vire si il avoi d'liau dedins ; par bonheur i voit s' frimousse in regardant au fond.

« Bon ! tt' i ; arrive habie, confrère, etti au bouc; là n' camelotte : il a » ici d'liau ; nos sommes escappés. »

L' bouc erclame Notré Dame dés bonnés gambes ; il arrive. Là més deux gas qui sautent-té dins l' puche : (faut qu'i n'étoi nié fort perfond assuré), i commincheut à relapper, à relapper ; on aroi ieue soi' à l'zintinde faire aller leû lavette pou boire. Quand il ont ieue bu à tarlarigot, comme on dit, il ont comminché à regarder par ousqu'il étiont venus.

« Nos n' pouvons nié pourtant loger ici, etti l'ernêrd ; c'est qué, c' n'est » nié l' tout d' boire, fieu ; pa lés portes ou pas lés fernieltes, i no faut sorti, » i n'a nié à dire.

« Si on poudroi d'aller demander enne échelle à préter, etti l' bouc, çà » iroi tout seû.

» Ouais mé, va-t-in toi, etti l'ernêrd, trouver enne équielle dins in » village ousqu'on n' counoit nié enne âme. J' vouroi qué l' diâbe aroi » confondu l' puche éié l' maçon qui l'a fait ; tiens erguêrd quelle hauteur » dé mur, s'il a du bon seins ?.... Tiens acoute, etti tout d'in caup ; i m' » vié enne bonne idée ; éié j' n' vois nié d'aute moyé : erdresse-toi su tés » deux gambes ; tu metras tés deux pattes dé devant conte el' mur, éié mi » j' grimperai t' au long dé t' dos ch'qu'à tés èpaules, éié par après su tés » cornes, tant qu'à l' fin j'arriverai au bord, et puis houp ! ! J' saute » déhors, j' té baille el' main pou remonter, et nos foutons l' camp.

» Hébé va ! etti l'bouc in s'erdressant tout droit d' lée l' mur, in v'là » eunne d'avisse ! on a bé raison d' dire qu'il a pu d'esprit dins deux tiettes » que dins eunne.

» Vive lés geins d'esprit ! au diabe les biettes, fieu. Allons ! eunne, « deux ! »

I crache dins sés deux mains, i comminche à grimper ; i grimpe ; i grimpe ; lé v'là dehors.

« Tu m'as dégriffé tout m' cu, etti l' bouc ; j' sus bé sûr qué m' maronne » sera toute pleine dé sang, force qué tés groyes ont rintré avant dins més » deux cantiaux ; baille mé l' main, allons, vions vire ; qué jé n' reste nié » ici pu long-tèmps lés jambes dins l'iau.

» Acoute fieu, etti l'ernêrd ; sans patience dins c' monde-ci, i faut » créver, vois-tu ?

» Ouais mé, pas tant d' contes, saque-mé toudi déhors ; tu prêcheras » après.

» Non, non, acoute : si l' bon Dieu t' aroi mis in petit peu d'esprit » dins t' caboche, à l' place dé t' faire pousser enne jeûne france dézous

» *t' minton, tu n'aroi nié déquindu comme enne foutu biette dins in puche,*
» *sans savoir commint c' qué t' ermonteroi, vois-tu ? Mi, l' principâle c'est*
» *qué j' sûs déhors ; éié i faut qué j' file tout de suite, c'est co bé mieux :*
» *parqué j'ai n' commission à faire chez un de més nonques ici à l'intour.*
» *Ainsi, à revoir fieu ! bonne continuation, sais-tu ? Quand j'erpasserai*
» *tu m' diras dés nouvelles ; et, in attindant, bois in caup, éié surtout*
» *n'casse pas l' verre.*

MORALE.

Ehbé ! c'est pou vo dire qu'i faut toudi bé carculer sés histoires ; autré-mint sans ç'à, quand on pinse dé cuire, el' four croûle.

Quant aux histoires et aux scènes dialoguées, elles foisonnent dans les publications de LE TELLIER, et y faire un choix est bien difficile ; elles portent toutes la marque de l'esprit observateur et narquois, essence même de l'esprit montois, qui caractérise les œuvres de cet auteur.

Cependant parmi ces histoires et récits il faut citer tous ceux qui concernent le personnage créé par LE TELLIER, *Jean l'Malin*, qui fait tout à rebours, qui ne commet que des impairs, qui ne dit que des bêtises ou des naïvetés, qui embrouille les choses les plus simples, qui se fait toujours bafouer, enfin qui est tout le contraire d'un « malin ».

Cette création s'est maintenue dans notre littérature wallonne et notre population qualifie souvent de *Jean l'Malin* tous ceux qui, à l'occasion, font penser à ce personnage.

Quand j'aurai signalé les *avertances* de L'*Armonaque* que LE TELLIER écrivit jusqu'en 1870, année de sa mort, préfaces dans lesquelles il a traité plus d'un sujet intéressant, j'aurai aussi succinctement que possible esquissé, non l'œuvre de LE TELLIER, mais les divers domaines dans lesquels elle s'est affirmée de façon à ce qu'elle nous serve d'exemple et d'enseignement.

Dans ces *avertances*, il a, entre autres, traité de *l'honnêteté de l'Armonaque*, notamment en 1850 et en 1860, car cette publication n'avait pas été sans susciter des ennuis et des tracas à LE TELLIER ; on ne pouvait concevoir, dans le monde des dévôts, à qui l'*armonaque* portait ombrage, qu'un curé racontât certaines histoires un peu rabelaisiennes.

Mais LE TELLIER était, d'autre part, soutenu et défendu par plusieurs personnes à l'esprit éclairé, parmi lesquelles on peut citer le doyen Descamps de Ste-Wandru, à Mons, qui avait été, lui aussi, curé dans le Borinage, à Dour, et qui était un prêtre aux idées larges.

Ensuite, Le Tellier avait toujours à son actif son inépuisable charité qui lui faisait réserver à ses pauvres ce que lui payaient les éditeurs de son *armonaque*; on m'a affirmé que, certaines années, on le lui payait 500 francs, car l'*armonaque* avait une vogue extraordinaire dans toute la Wallonie et surtout dans le Nord de la France.

Le Tellier fut cependant mandé, un jour, à l'évêché, pour recevoir des remontrances ou des conseils et à part tout ce qu'il put dire à sa décharge, on assure qu'il désarma l'évêque comme ceci.

Il avait été très bien reçu et l'évêque l'avait retenu à dîner; à la fin du repas, le chef du diocèse revint sur l'objet de la visite et sermonna, à nouveau, tout en douceur, son subordonné; il faisait cela au moment de boire son café, qu'il remuait avec la cuiller pour aider le sucre à se dissoudre; le curé Le Tellier l'écoutait silencieusement mais, à ce moment, si on avait pu le voir, on aurait certainement trouvé sur ses lèvres le fin sourire, que la malice de ses yeux fait deviner sur tous ses portraits ; car tout à coup il interrompit son évêque en lui disant en patois :

— « *Allons, allons, Monseigneur, vos n' savez nié c' qué vos touillez !* »

Surpris et presque irrité car cela veut dire : « Vous ne savez pas ce que vous dites », l'évêque lui dit :

— « Monsieur le curé, je ne permettrai pas...

Mais, lui, l'arrêtant à nouveau, continue :

— « *Mais, assuré qué vos n' savez nié c' qué vos touillez, vos n'avez nié mis d' suc dins vo café.* »

Touiller en patois montois, veut dire, aussi, « mêler » et l'évêque s'évertuait à vouloir mêler, avec sa cuiller, à son café, du sucre qu'il n'avait pas mis dans sa tasse !

Il fallait connaître toute la finesse de notre patois pour en risquer de semblables, mais ces propos adroits faisaient rire et le rire désarme.

Le Tellier connaissait à fond notre patois, il l'aimait et il prit sa défense dans les *avertances* des *armonaques* de 1858, 1866 et 1867.

Celles de 1866 et de 1867 viennent après la publication d'une étude sur le patois de Mons, émanant de M. Léopold Dumont, membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui y proteste contre l'honneur qu'on fait au patois en l'écrivant et en l'étudiant.

Cette étude disait notamment ceci en conclusion :

Au lieu de prôner notre argot comme un aimable passe-temps et de l'encourager comme une science, proscrivons le sous toutes les façons comme une déplorable infirmité.

Mons y perdra une de ses originalités, mais il y gagnera en élocution et en style, ce cachet de distinction et d'abondance qui est le propre d'une nation civilisée.

Voici comment LE TELLIER répondait à ces objurgations :

Mes infants, en' cachons nié si c'est Jean, ni Pierre, ni Paul qui vouroe interprinde dé vos faire abandonner vo langue comme si elle né seroi nié bonne, erténelle à fiers et à clôs, puisqué c' t' à vous; puisqué c'est vo péri éié vo mère qui vos l'ont appris.

N' l'abandonnez nié; tant qu'à mi, jé n' l'abandonnerai jamais, pou n' bonne raison, c'est qu' d'après l' Constitution, tout l' monde est libre dé parler l' langage qu'i veut pou s' faire comprinde, dès qu'i palle honneitemint et proprémint.

Et bien nous pouvons dire que cet appel n'est pas resté sans réponse ; comme Liège, Verviers, Namur, Tournai et Charleroi, Mons possède maintenant un groupe de jeunes littérateurs qui font et continueront à faire les efforts nécessaires pour maintenir le langage de nos aieux, pour lui conserver sa saveur, sa caractéristique, son génie, en des œuvres qui s'adresseront toujours au peuple mais avec la tendance de plus en plus marquée d'élever son esprit en traitant dans son langage familier, des sujets qui font appel à ses sentiments intimes qui sont très souvent plus honnêtes qu'on ne veut le reconnaître.

Pour cela, ces littérateurs s'inspirent de l'exemple de LE TELLIER ; ils continueront à rechercher et à apprendre dans ses œuvres, devenues classiques, ce qui peut leur faire défaut pour mener à bien cette tâche qui est le meilleur hommage qu'ils puissent rendre à cet écrivain, que je ne me flatte pas d'avoir fait connaître complètement.

Nous commémorerons bientôt son souvenir dans notre petite ville de Mons, ainsi que celui de ses émules DESCAMPS et MOUTRIEUX et je donne rendez-vous pour ce jour à tous les Wallons capables de comprendre la valeur de tels écrivains, pour se joindre à nous en une manifestation qui les glorifiera pour toujours.

GASTON TALAUPE.



Astronomie populaire

III

1. Les Éclipses.

Les esprits forts de la campagne disent, lorsqu'il y a une éclipse de lune, que le mari (le Soleil) bat sa femme (la Lune) ; si c'est le Soleil qui s'éclipse, ils disent le contraire, et l'on rit encore plus. Dans le Condroz, on dit, suivant les cas, que le mari a chassé sa femme sous le lit, ou que c'est le mari qui s'y est blotti ; l'idée que la Lune porte les culottes dans ce ménage céleste inspire maintes plaisanteries : la femme tourne son gros derrière du côté de son mari, etc. Certains ajoutent qu'on peut voir les conjoints aux prises, en les observant dans un miroir ; mais on ne peut réussir l'expérience que si l'on est en état de grâce.

Parmi les illettrés qui envisagent sérieusement le phénomène, il en est encore beaucoup pour qui une éclipse est le présage de quelque calamité, guerre, épidémie, épizootie, etc.

2. Respect dû aux Astres.

Celui qui regarde fixement le soleil risque d'être frappé de cécité (Liége).

Si l'on montre la lune avec le doigt, on risque de voir ce doigt frappé d'un panaris (Jalhay). La même croyance règne à Liége et aux environs à l'endroit de l'arc-en-ciel. Dans diverses régions on croit encore, comme nous le dirons plus loin, que le même mal menace celui qui montre l'étoile à laquelle il attache son sort. En Hesbaye, on dit que si l'on montre du doigt, pour les compter, les étoiles d'une partie du ciel, on n'arrive pas deux fois au même total. Dans la région de Couvin, on croit que si l'on regarde fixement le ciel, on risque de voir tomber des étoiles, c'est-à-dire qu'on provoque le phénomène des étoiles filantes.

3. Les Comètes.

Partout les comètes s'appellent « étoiles à queue ». L'apparition d'une comète est considérée comme l'annonce d'un malheur ou d'un désastre public : guerre, épidémie, inondation, grand incendie... On a prétendu aussi que les comètes avaient sur le vin une influence bienfaisante, et l'on parle encore du fameux « vin de la comète » (1811) ; mais les croyants rappellent que cette même comète a annoncé les désastres de la retraite de Russie.

La croyance à l'influence néfaste des comètes est générale ; c'est-à-dire que ceux qui croient à l'influence de ces astres ne leur en attribuent pas d'autre. Témoin le *spot* ou proverbe liégeois : *on s' dimèfèye di lu pé qu'dèl siteûle à cowe* « on se défie de lui pis que de l'étoile à queue ».

La rareté même des comètes en fait un objet à comparaison : *ossi råre qu'une siteûle à cawe* « aussi rare qu'une étoile à queue » (Stavelot).

Pour échapper à l'influence de la comète ou pour la détourner, les croyants, dès son apparition, organisent des prières en commun, qui se disent chaque soir dans les maisons.

Certains croient que celui qui a la chance de voir le premier la comète, n'a personnellement rien à craindre de son influence.

4. Les Étoiles et les Constellations.

Généralement les étoiles sont considérées comme ayant leur grandeur apparente. On ne songe point qu'elles soient plus grandes qu'on ne les voit. — Cette impression toute naturelle explique que le nom de certaines constellations (voir plus loin : char de Poucet, rateau de Poucet) fait intervenir le bonhomme grand comme le pouce dont le conte est très connu au pays wallon.

En Hesbaye, certains vieillards disent avec une pointe de facétie que les étoiles sont le produit du commerce de la Lune avec le Soleil. — Quand les enfants demandent des explications sur l'origine des astres, on satisfait leur curiosité en disant que les étoiles proviennent des vieilles lunes mises en pièces (Pays de Liége).

La croyance que chaque homme a son étoile particulière est fort répandue. — On dit à Spa que chaque homme a son étoile dans le ciel ; lorsqu'il meurt, l'étoile s'éteint. Une nouvelle étoile apparaît à chaque naissance d'un être humain. C'est pourquoi le

nombre des étoiles est toujours sensiblement le même. [1] — On dit dans le pays de Herve : si vous montrez votre étoile du doigt, vous aurez un panaris à ce doigt [2]. — Si vous montrez le ciel et qu'à ce moment votre étoile est visible, vous aurez un panaris au doigt que vous avez levé vers elle (Hannut).

Les paysans condruziens croient aussi que chacun a son étoile. Ils cherchent à découvrir la leur, et quand ils croient l'avoir déterminée, ils l'observent chaque soir : s'ils cessent de l'apercevoir dans le ciel serein, ils augurent une déconvenue pour le lendemain.

Lorsqu'une jeune Liégeoise est courtisée, elle choisit une étoile qu'elle observe chaque soir, et dont le scintillement plus ou moins vif est pour ses amours un présage bon ou mauvais [3].

La jeune Liégeoise qui veut savoir qui elle épousera, compte chaque soir, pendant sept jours, sept étoiles, et recommence patiemment si une seule fois la brume ou les nuages s'interposent ; ayant enfin réussi, elle croit que le premier jeune homme qui viendra lui parler sera son futur mari [4]. A Nivelles, il faut compter neuf étoiles pendant neuf jours. — Dans le Condroz, les jeunes filles qui parviennent à voir une étoile, la même, pendant sept jours consécutifs, sont assurées que, le huitième jour, le premier jeune homme qui leur donnera la main sera leur futur mari. — La même condition se trouverait remplie si elles venaient à compter pendant les sept jours, une, deux, trois, quatre, cinq, six et sept étoiles, c'est-à-dire une de plus chaque jour ; mais il ne doit y avoir aucune interruption, sans quoi tout serait à recommencer. (Hesbaye).

La Voie lactée.

On m'a dit à Horion-Hozémont que la voie lactée provient d'une goutte du lait de la Vierge, qui est tombée de la bouche de Jésus pendant qu'elle le nourrissait. La même origine est indiquée à Milmort : la Mère, le sein gonflé, cherchait son bambin; une goutte de lait s'échappa et se répandit dans le ciel : *c'est po çoula qui l'vôye di saint-Djâque est blanque comme on lècê* « c'est pour cela que la voie de saint-Jacques est blanche comme un lait ».

---

(1) *Revue des Traditions populaires*, t. XIX (1904), p. 46.
(2) Communiqué par M. Gérard Aussems.
(3) Wallonia, IV (1896), p. 29.
(4) Refonte de Wallonia, III (1895), p. 64, n° 10.

En Hesbaye, toutefois, on l'appelle le plus souvent *li tchâssèye rominne* « la chaussée romaine » qui est pour les campagnes hesbignonnes, où l'on en rencontre de très grands tronçons en parfait état, le type du bon et beau chemin. ([1])

Partout ailleurs, le nom généralement donné à la voie lactée est « voie de St-Jacques [en Galice] ».

A Godarville, on l'appelle « chaussée romaine » ou « chemin du diable ». On raconte que le diable avait fait une convention avec un curé, d'après laquelle l'âme de celui-ci lui appartiendrait s'il parvenait à achever la chaussée en une nuit avant le chant du coq. Mais Satan avait compté sans la servante du prêtre : celle-ci, mise au courant du marché conclu par son maître, s'en fut au milieu de la nuit réveiller le coq, qui chanta aussitôt. Satan, brusquement interrompu dans son travail, s'enfuit, laissant la chaussée inachevée. D'où le nom de *tchaussée dou diàle* donné à la voie lactée ([2]).

La Grande Ourse.

Le nom le plus répandu de cette constellation est celui de *tchår Pôcèt* « char Poucet ». Des huit étoiles dont elle semble formée, les quatre en rectangle représentent, suivant les paysans, les quatre roues d'un char ; les trois qui sont en ligne sur la gauche sont les trois chevaux ; enfin, au-dessus de celle des trois qui est au milieu, il s'en trouve une petite (l'étoile Alcor), assez difficilement visible, qu'ils regardent comme le conducteur du char, et qu'ils nomment *Pôcèt* ([3]). On dit communément que Poucet est caché sous le ventre du deuxième cheval, en train de rattacher les guides qui, s'étant défaites, ont permis aux chevaux de sortir de la ligne droite ([4]).

A Godarville, on appelle cette constellation « Chár Poucet » ou « char de triomphe » ; les paysans y voient les quatre roues d'un char, les trois chevaux et le conducteur, *èl varlet*, appelé *Poucet* ([5]).

([1]) Grenson, in *Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wallonne*, t. 7 (1864), Mélanges, p. 23.

([2]) Harou, *Le folklore de Godarville* (Anvers, 1893), p. 4.

([3]) Hesbaye et environs de Liége : Grenson, *loc. cit.* p. 23 ; Grandgagnage, *Diction. étymol. de la langue wallonne*, 1e part., p. 153. — Namur : Pirsoul, *Dictionnaire wallon-français*, v° Chaur. « C'est en wallonie que l'on trouve la mention la plus détaillée du rôle de ces étoiles. » Sébillot, *le Folk-lore de France*, I, 30.

([4]) Hermée, Rocour, Houtain-St-Siméon. Recueilli personnellement.

([5]) Haron, *loc. cit.*, p. 4.

A Herve, c'est le « char de triomphe » de Jésus lorsqu'après son supplice il est entré au Ciel.

A Nivelles, la constellation s'appelle *tchâr du bèrdjî* : il s'agit d'un petit berger, l'étoile Alcor.

A Vottem, on l'appelle « char Poucet », mais aussi « char David » : l'étoile Alcor est la tête du conducteur, qui est monté sur le 2e cheval : il aurait dû monter sur le premier, comme il est d'usage, et alors son attelage ne serait pas en désordre comme il l'est, mais au contraire ses chevaux iraient en ligne.

A Milmort, le nom de *tchår Dåvid* reçoit une autre explication. David était un voleur de gerbes ; il est venu la nuit enlever celles d'un fermier du village ; il voulait s'en retourner avec son char bien chargé, bien *hoplé*, quand les Trois Marie ont apparu portant des lampes dont la lueur a signalé la présence du voleur. Elles marchent en avant, comme chacun peut le voir au ciel, où le groupe a été transporté pour l'édification publique. — Char David est aussi le nom donné à cette constellation dans le patois gaumet (1).

Dans le Condroz, on l'appelle « char d'Abraham ». A Barvaux on explique que c'est l'image du monde, qui est tout en désordre ; les trois chevaux de ce char sont mal attelés ; le conducteur (l'étoile Alcor), qui n'est autre que le patriarche Abraham, cherche à les remettre en ligne ; quand il y parviendra, la fin du monde arrivera.

La Petite Ourse.

Cette constellation s'appelle « le petit char » en divers points du pays : Virton, Ciney, Tournai.

Vénus.

Vénus est généralement appelée « étoile du Berger » ou (à Herve) « étoile de la Vierge ».

Dans le pays gaumet, dans le Hainaut central et dans le Borinage, on dit que l'étoile du Berger précède les deux chariots, et qu'en la suivant de n'importe quel point de la terre, on arrive à Jérusalem, au tombeau du Christ.

---

(1) A Mont-sur-Marchienne, on a encore souvenir de la légende d'un sorcier larron, « le petit berger David » (cf. *Wallonia* V, 204). Il y aurait peut-être lieu de rapprocher ces traditions d'un David, de petite taille, et type de larron.

La Croix du Cygne.

La Croix du Cygne s'appelle simplement *li creûs* « la croix ». A Laroche on dit que celui qui la voit n'est pas en état de péché mortel.

Les Pléïades.

En Ardenne, cette constellation se nomme « la Poule et ses Poussins ». La plus grande étoile est la Poule, tandis que les six autres représentent les Poussins.

Orion.

A Verviers et à Liége, dans le Hainaut et le Pays gaumet, les trois étoiles du baudrier d'Orion sont appelées « les Trois Rois », et l'on dit qu'elles ont été mises au ciel pour rappeler les Trois Rois de l'Épiphanie. — En Ardenne, on en rapproche l'étoile Rigel et l'on voit dans cet ensemble une figure qu'on appelle *li ristê*, ou *li ristê Pôcèt* « le rateau de Poucet ».

Oscar COLSON.

Documents et Notices.

Au bon vieux temps. — Je tire les documents suivants des registres le l'ancienne Cour de justice de Soy, actuellement canton d'Erezée, consultés aux Archives de l'État à Arlon.

D'abord un acte du 8 août 1701, dans lequel est relaté un acte d'irrespect posé envers la Justice et ce qui s'ensuit. (Je rajeunis l'orthographe.)

Mercredi dernier les membres de cette Justice ou la plus grande partie étant y assemblés pour mettre à prix et asseoir, selon l'ordinaire, la bière que l'on vend en cette seigneurie, aurait été si outrecuidé pour ne pas dire insensé que de venir insulter icelle Justice ainsi assemblée, leur impropérer des injures, faire grand bruit et vacarme, criant qu'ils commettoient des injustices, qu'ils faisoient de fausses repartitions, et sous respect qu'il se foutoit d'icelle Justice. Ce qu'étant d'une pernicieuse conséquence et grandement punissable, ledit acteur n'a pu ni dû différer plus longtemps de la faire convenir [convier] par cette action et conclut qu'il sera ... (condamné) à en venir faire reparation et demander pardon à genoux fléchis et tête découverte, et, pour son mésus en amende de douze florins d'or pour cette fois, avec interdiction de n'y plus récidiver sous peines exemplaires, avec despens. Demandant sur ce réponse ou défaut. — L'accusé dit qu'audit jour, il étoit en boisson tellement qu'il est totalement dememoré d'avoir proféré lesdites injures ; si pourtant il avoit mésuré à qui ne croit, il s'en soumet à la Court et lui demande pardon, ne voulant soutenir de tels propos, tenant les membres d'icelle Court pour gens d'honneur et d'entière réputation. — L'acteur [accusateur] accepte la confession et soumission que fait l'accusé à profit, debat d'irrelevance l'excuse d'être en boisson et persiste en ses conclusions, demandant droit. — Vu la plainte de l'Officier de cette Court et la soumission et confession [aveu] de l'accusé, Messieurs les lieutenant mayeur et échevins de la Haute-Court de Soy condamnent l'accusé en amende de 6 florins d'or, et à venir demander pardon à la justice à genoux fléchis, avec interdiction sérieuse à n'y plus récidiver sous peines exemplaires.

La deuxième de mes notes comprend deux documents du XVIe siècle qui indiquent une procédure intéressante pour prouver que les donateurs se dessaisissent librement de leurs biens :

L'an 1546, le 17e jour de juin comparut par devant nous, maire et justice de Soy et devant sire et hommes, Regnard et Magoster, une pinte de vin en l'une de ses mains, en l'autre un verre ; lequel de sa pure et lige volonté se fit mort et mit ses enfants en pleine part.

L'an 1543, style de Liége, ce 3e de février, comparut pardevant nous, maire et échevins de la haute Cour de Soy, sur le chemin réal, sans tenir ni appuyer, en l'une des mains un pot et en l'autre un hanap, Jehanne, femme à jadis Jehan Anseillon, laquelle donnant à Hubert de Wy fils Henry Mahan, tout ce et de quand qu'elle avoit dessous un seigneur de Soy.

Dans un des registres consultés j'ai relevé cette recette d'un « remède expérimenté contre la dissenterie » :

Un ou deux jaunes d'œufs ; une roquille [1] de brandevin de France, ou 16e partie d'un pot ; une noix muscade mâle ; deux cuillerées d'huile d'olives. Mêlez le tout ensemble, et donner — en deux ou une cuillerée au malade de deux heures en deux heures. Le soussigné déclare avoir été guéri de la dissenterie, en étant fort accablé, l'an 1783, au mois d'octobre, avec le remède ci-dessus. — (s) Jean-Henri Debatty.

Autre recette médicale, celle de l' « emplâtre de Saint François », datant de la fin du 18e siècle (exactement, 1785) :

Emplâtre de St François, qui guérit les brûlures, les engelures, les enflures, les plaies, les ulcères, les gouttes, la sciatique, les écrouelles, les *blancs doigts* (panaris), etc.

Prenez une pinte d'huile d'olive, une demi-livre de céruse, deux onces de cire vierge, 2 onces de *diapalme* [2] et 2 onces de *colofane*.

Pour le préparer, prenez un pot neuf de terre vernissée, mettez-y votre huile d'olive, laissez-la bouillir quelque peu de temps, puis ajoutez-y votre céruse, que vous laisserez bouillir avec l'huile, remuant bien ces deux ingrédients avec une *stapule* (spatule) de bois ; un peu de temps après vous y mettrez votre cire coupée en petits morceaux, et en dernier lieu votre colofane.

Pour connaître si l'onguent est assez cuit et bien fait, il faut qu'il ne s'attache plus aux doigts. Pour mieux voir s'il est bien fait, laissez-en tomber une goutte sur de l'eau froide : s'il demeure uni sans se répandre parmi l'eau, il est fait.

Pour appliquer cet onguent, il faut l'étendre sur une peau souple avec plus ou moins d'épaisseur selon l'exigence du mal. Ce remède est efficace et sans danger.

J'ai aussi trouvé la mention du mot « gigot » pour signifier une pièce de monnaie : on sait que dans la région de Soignies, *in djigo*, actuellement, c'est une pièce d'un centime. Au début du XVIIe siècle, *gigo* ou *gigot* est le nom de la plus petite pièce de monnaie : je trouve par exemple en 1613 que l'héritage Giloteaux doit 3 florins 10 patards et 3 gigo.

Au XVIe siècle en cette région, on trouve beaucoup de *Jehan* et de *Henry*, *Jacqmin*, *Anthoine*, *Baldowin*, *Colin*, *Gilet*, *Mathy*, *Guid*, *Giloteaux*, *Willem*, *Evrard*, *Bauldouyn*. Les noms de femmes sont plus jolis : *Niesette*, *Lienette*, *Zabel*, *Zabellon*, *Gilette*, *Jehenne* ou *Jenne*, *Jehannon*, *Maroye*, *Piérette*, *Jacquette*, sans parler des ordinaires Catherine, Marguerite, Agnès, Françoise, etc. Noms de métiers : *pasturiau* (pâtre), *hierdier* (bouvier), *charlier* (charron), *parmentier* (tailleur), *chandelon* (cirier), *placqueur*, *marichal*, *forgeur*, *cuvelier*, *marlier*, *texteur*, *mercier* ou *mercenier*, etc.

FRANÇOIS COLLETTE,
Notaire à Érezée.

---

(1) *Roquille*, correspondant au wallon liégeois *roquèye*, signifie sans doute comme à Liége, un petit verre. — (2) Onguent à base d'huile de palme.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Images fraternelles

Les Béquilles

La place est gaie sous les marronniers qui s'effeuillent. C'est un des carrefours où, dans cette molle après-midi d'automne, la grande ville résume un peu l'agitation complexe de son âme bariolée. Affairés ou désœuvrés, les passants se croisent, sous les obliques rayons d'un soleil clément. Des bouquetières harcèlent les promeneuses. Dans l'indifférente cohue, les camelots glapissent leurs boniments. Un flot de foule que fendent sans cesse les tramways grondants, les autos ronflants et les furtives bicyclettes, bat les terrasses des cafés.

Tout-à-coup, à dix pas, une fantasque silhouette émeut mon attention de flâneur. C'est celle d'une fillette estropiée et contrefaite, d'une petite infirme de cinq ans au plus, qui traverse l'asphalte en volant plus qu'elle ne marche, car elle s'aide de deux béquilles. Preste et légère, comme une oiselle trop vive pour se poser, elle se balance, comme si elle faisait un jeu de son effort, retrouve terre de son pied valide, lance en avant ses béquilles, et recommence. Il y a dans sa course du sautillement espiègle du moineau qui picore, et du bond paradoxal de la sarigue effarouchée...

Roulées en vrilles, ses boucles brunes s'envolent dans le vent de son élan. Elles encadrent un visage ovale, pâlot et gamin, et son corps menu, son corps innocent, chétif et disgrâcié, son corps de fauvette mutilée disparaît dans l'ampleur d'une robe Empire

d'un rose fané. De l'évasement de la jupe émerge un seul peton mignon, agile et trépidant, plus fugace d'être unique, et comme honteux de se montrer. Privée de l'autre jambe, la petite, dans son inconscience puérile, est plus alerte que les enfants valides qu'elle coudoie.

De fait, les mioches de son âge, qui peuvent courir et gambader, restent interdits à sa vue, bien que, grâce au parti qu'elle tire de ses béquilles, elle ait plus qu'eux l'air d'avoir des ailes. Et des passants s'arrêtent, émus, pour la regarder, si décidée, si gentiment allègre que sa mère a peine à la suivre, dans sa course capricante et mécanique.

Plus d'un suit des yeux l'enfant nerveuse et malingre qui sourit à la ronde en bondissant avec une grâce meurtrie plus poignante que ne seraient des larmes. Chacun pense obscurément que l'infortune physique des petits apparaît plus touchante que celle des grands parce qu'ils sont entre tous irresponsables. Et l'on songe à la longue vie humiliée qui l'attend.

Un jour prochain, le sens profond de sa disgrâce naîtra dans cette petite âme jusqu'ici si gaîment insouciante. Alors, son malheur se doublera d'avoir pris conscience des injustes fatalités. On se figure l'être minuscule, frivole et souffreteux d'aujourd'hui, devenu pensif, dans quelques années, au spectacle des mères heureuses, des fiancées rayonnantes, des enfants vermeils, de tous les satisfaits qui sont des privilégiés tout simplement parce qu'ils ne sont pas des infirmes.

En attendant, l'enfant béquillarde continue à travers la foule ses déhanchements d'écureuil. Elle jette son rire aux mamans qui, l'ayant aperçue, couvent leurs marmots d'un regard mouillé. Sur la cohue bruissante, le soleil convalescent darde une lumière apaisée.

Maintenant, voici que j'ai perdu de vue la frêle fillette aux bonds d'oiseau blessé. Et j'imagine, avant de l'oublier, que ses béquilles devront grandir avec elle.

La Suivante

C'est l'hiver sur l'avenue, au long des hautes façades de pierre d'un quartier cossu. Il gèle. Dans l'après-midi grise, les passants sont rares. Mais voici venir, faisant craquer le sol sous leur pas uniforme, deux êtres d'âge à peu près identique, qui ne sont plus des enfants et ne sont pas encore des femmes.

La première est une grande fillette, vêtue encore à la façon puérile, bien que déjà la robustesse future s'ébauche en elle. La gaucherie de l'âge incertain accentue sa native disgrâce physique. Une impression de laideur anonyme émane de son terne visage aux traits vulgaires, de ses yeux pâles et vides, de ses cheveux tirés à la couleur indécise, de son air maussade et prétentieux. Elle s'abrite chaudement sous une ample douillette. Coiffée d'un chapeau sans élégance, chaussée de vastes galoches, les mains garanties par des gants de fourrure, elle arpente à grandes enjambées le bord du trottoir.

Sa compagne la suit à deux pas. C'est une petite bonne, à peine un peu plus âgée, mais dont le corps s'est émancipé dans les rudes besognes, une saine campagnarde aux joues rouges et fraîches, aux yeux éveillés et francs sous les cheveux noirs en boucles luisantes. Tandis que la fille des maîtres a vécu dans le confort une enfance choyée, on a exilé celle-ci de son humble foyer, pour lui faire gagner sa vie. Elle n'en a pas moins bonne mine et bonne humeur, et défie le froid qui pince sous sa robe de cotonnade légère, sous le mince châle qui couvre ses rondes épaules. Elle n'a pas de gants, elle, pour dissimuler ses grosses mains rouges, qu'une récente lessive a crevassées. Elle porte sous le bras une serviette gonflée de cahiers et de livres, toute la science provisoire de celle qui la précède, et qu'elle ramène de l'école.

Il est visible que la demoiselle a reçu consigne de ne pas favoriser les familiarités ancillaires. Bouche cousue, risiblement solennelle et rébarbative, elle allongerait le pas, s'il fallait, pour que sa compagne, dont la jeunesse enjouée doit être communicative, n'arrive pas à son niveau et ne soit pas tentée de lui parler. Voilà deux enfants qui pourraient échanger les propos de leur âge. Et l'une en se condamnant au silence, sans raisonner, humilie l'autre, par tradition.

L'air gourmé de la petite bourgeoise atteste qu'on lui a fait croire qu'elle est pétrie d'une argile de qualité supérieure, et que sa suivante, qui tantôt trimait à l'office, où elle va rentrer, est par sa naissance classée parmi les êtres subalternes, voués aux tâches serviles, et qu'il sied de tenir à distance.

Le groupe s'éloigne, impassible, sans qu'on puisse deviner quelles pensées occupent le mutisme des deux fillettes. Et il suffit de les contempler dans leur attitude réciproque pour constater combien les erreurs de l'éducation doivent rendre malaisés les rapports de respect mutuel et de compréhensive estime sans lesquels il n'y aura jamais d'harmonie profonde entre les hommes.

Le Péril

C'est un beau métier que celui de couvreur, pensent les petits enfants, lorsqu'ils aperçoivent, au faîte d'un toit, des ouvriers agiles comme des chats qui évoluent en plein ciel, insouciants et actifs, baignés par la fraîcheur limpide du matin vermeil.

Or, un couvreur est venu, tantôt, travailler chez nous. C'est un quinquagénaire aux yeux loyaux et tristes. Sa tête de brave homme fatigué est toute grise et ridée. On y lit qu'il a trimé dur, et que la vie ne lui fut pas clémente.

Par une lucarne dans la paroi oblique, presque verticale, d'une mansarde, il a gagné la plate-forme du toit. Pour fixer son échelle et agencer son outillage, il a dû s'arcbouter dans la corniche étroite, à quelque vingt mètres au-dessus de l'asphalte de la rue. Un instant, la manœuvre de son échelle l'a contraint à se pencher en arrière, sur le vide. Je suivais ses mouvements de l'intérieur... Méthodique et tranquille, il opérait avec la certitude et l'aisance qu'on apporte aux besognes accoutumées. Mais, à ce moment où un faux mouvement pouvait le précipiter dans l'espace, son visage a pris un ton terreux, une poignante anxiété a, durant quelques secondes, décomposé ses traits. Témoin haletant de ce drame bref et muet, j'ai compris que l'homme ne se sentait plus le pied très sûr.

Quelques instants plus tard, il m'annonçait de son air grave et simple que sa tâche était terminée. Comme il souriait à ma petite fille qui, dans un mouvement câlin, était venue se blottir contre moi, je lui demandai s'il avait des enfants.

J'en ai encore deux. Avec trois qui sont morts, ça faisait cinq... répondit-il.

Et il conta qu'il avait perdu aussi sa femme, et que la fillette de quinze ans, son aînée, qui avait pris la direction du foyer, avait à son tour succombé à la maladie, depuis six mois. Alors, il avait dû donner à garder les deux petits survivants. Ceux-là, il espérait bien les conserver, parce qu'ils paraissaient solides. Je paie ce qu'il faut pour qu'on leur donne des forces, ajoutait le pauvre homme. Mais c'est souvent dur, quand on prend de l'âge, et qu'on ne gagne que de petites journées...

Nous descendions l'escalier. Une bonne odeur s'échappait de la cuisine et par une porte entr'ouverte, on apercevait dans la gaie lumière, sur la fraîche nappe bariolée, les apprêts étincelants du

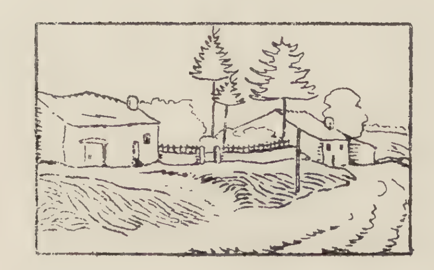
déjeûner. Cependant, une ombre ternissait, autour de nous, la joie de vivre éparse dans l'intimité claire du décor familier.

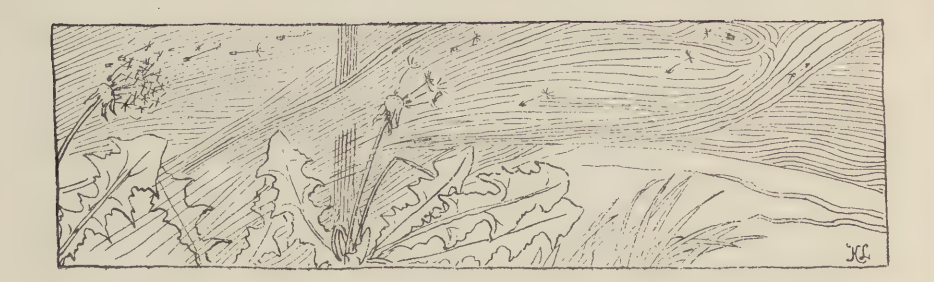
La porte de la rue se referma sur l'ouvrier. Mais il m'avait laissé l'obsession de sa vie pénible, de ses deuils déchirants, de sa solitaire vieillesse anxieusement tendue dans le souci d'utiliser les restes d'une vigueur usée pour gagner de quoi nourrir deux petits becs avides. Et j'évoquai l'affreuse minute où sa face virile avait blêmi dans la sensation du péril.

Ce péril, ce n'est pas pour lui qu'il en avait eu peur ! Tous les jours il l'affrontait d'un cœur stoïquement voué au devoir humain, d'une volonté qui ne discute pas. Il continuerait à risquer ainsi son existence, pour un gain précaire, jusqu'au jour où il irait, dans une seconde de défaillance, s'abîmer sur un trottoir, comme un fruit trop mûr. Ce jour-là, il y aura deux petits orphelins inconscients de plus, et un héros de moins, inconscient, lui aussi.

L'obscure et féconde vaillance de l'humble couvreur nous laissait une leçon à méditer. Il est tout simple, certes, que chacun « gagne sa vie ». Mais l'élémentaire effort confère une noblesse spéciale à celui qui l'accomplit, lorsqu'il implique la nécessité, tranquillement admise, de faire du danger, sournois et multiforme, le vigilant compagnon de chaque heure laborieuse.

Charles DELCHEVALERIE.





Intermédiaire wallon

Questions

Jeu de gailles. — Dans plusieurs documents du XVIe siècle il est parlé de ce *jeu de gailles qu'on dit à monseaux,* en usage à Huy.

Sait-on quel est ce jeu ? René Dubois.

Croyances contre les Francs-maçons. — Ils sont à l'ordre du jour en ce moment en Belgique, où les catholiques ont entrepris contre eux, dans leurs journaux, une campagne fort vive.

Il existe des traditions contre les Francs-maçons : j'entends, des croyances *populaires*.

Par exemple, « à Liége et dans les grandes villes, on dit qu'il doit mourir, chaque année, un franc-maçon dans chaque loge ; et s'il n'y pas un mort, il faut que l'un d'eux se tue : c'est le sort qui décide. Voilà pourquoi vous avez des suicides.» (Hock, *Œuvres complètes,* III, 54.)

Connaît-on d'autres croyances dans le peuple ? Furet.

Dames wallonnes au harem — Madame Thénard, de la Comédie-Française, a publié récemment dans la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) un pittoresque récit d'une représentation qu'elle donna un soir devant l'ex-sultan Abdul-Hamid. J'en détache ce détail :

« Sa Hautesse ayant fait un geste, je devinai qu'il me fallait commencer. Je récitai deux morceaux et comme j'allais me retirer, l'ex-sultan leva le doigt, ce qui était, paraît-il, chez lui l'indice de la plus folle gaieté.

« — Redites quelque chose, me souffla un des officiers.

« Je m'exécutai de bonne grâce. Tout en parlant, cette fois, je remarquai derrière les grilles des loges, des grands yeux brillants, qui se fixaient sur moi curieusement et d'où bientôt s'échappèrent des fusées de rires et de petits cris d'oiselles. Les femmes du harem étaient là. Elles me comprennent donc ? pensai-je étonnée. Quant au vieux sultan, ainsi que

le témoignaient les mouvements de sa physionomie, il ne perdait aucune de mes paroles. Je lui récitai, en cinq fois, dix morceaux. Pour terminer, je dis un de mes monologues, la « Présentation », où je ris presque tout le temps aux éclats. Cette dernière chose obtint un incroyable succès. Toutes les femmes se laissèrent aller à la plus franche gaieté, et Sa Hautesse daigna me sourire en faisant signe que je l'avais amusée.»

Quand l'artiste fut sortie du Palais, elle s'aperçut qu'elle était suivie par une voiture, d'où elle vit descendre un officier qui s'approcha pour lui remettre un cadeau de la part du sultan.

« Je remerciai l'officier et avant de le laisser aller : — Je vous en prie, monsieur, fis-je, est-il possible que les femmes du sérail m'aient bien comprise ? — Sans doute, madame ! s'écria-t-il. — Elles connaissent donc le français ? — Presque toutes le savent, et d'ailleurs plusieurs d'entre elles sont Belges.»

Il y aurait donc des femmes belges au harem.
J'ai entendu dire qu'il y avait mieux que des Belges : des Wallonnes.
Est-ce vrai ? LEGIA.

Réponses

Aubette, mot français. (ci-dessus, 171, 253). — J'ai lu, comme tout le monde, avec un vif intérêt, la note étymologique de notre compétent collaborateur, qui fait venir aubette de l'allemand *haube*. Si je me permets d'y faire suivre quelques mots, c'est en toute modestie et sans conclusions — simplement parce qu'ici l'on est à une tribune, où l'on a la liberté de dire, de bonne foi, des choses que l'on croit justes jusqu'à preuve du contraire.

Je suis liégeois, et je n'ai jamais entendu dire *âbète* ni dans cette ville, ni dans les villages de Hesbaye que je connais bien. Je n'ai même entendu dire « aubette » qu'à Liége, et il me semble bien que c'est là un mot citadin. Il en est autrement de *houbète*, qui est bien connu des villageois, puisque ce mot désigne l'abri de feuillage que fait le tendeur aux petits oiseaux. En Hesbaye, on connaît même le diminutif *houbinète*.

Les aubettes ou kiosques des villes sont de petites constructions couvertes. Les premières qu'on ait vues à Liége sont des kiosques à journaux, et ceux-ci ne datent pas de plus de vingt à vingt-cinq ans : dans mon adolescence, la chose et le mot étaient inconnus. Je me demande si les aubettes ne viennent pas de France.

Quant au verbe *dihobiè*, il est usuel à Liége et en Hesbaye, sous la forme *d'hoviè* « découvrir » c'est-à-dire, enlever la couverture. Dans le même sens on a encore *difûler*, et aussi *dicoviè*, mot qui correspond pour le sens et la forme au même verbe français « découvrir ». A première vue, il m'eût semblé que *dihoviè* était la forme ancienne de *dicoviè*. Mais je ne suis pas clerc en étymologie... CRAM.

Guardia Walonia. (Ci-dessus, p. 170). — Les gardes dites wallonnes

comprenaient des soldats wallons du N. de la France et de nos provinces, ainsi que des Flamands. Consulter l'*Histoire des Gardes wallones au service d'Espagne,* par le colonel Guillaume (Brux., Parent, 1858), 1 vol. 8° de 439 p.
Furet.

L'aviation et les Wallons. (Ci-dessus, 250, 299). — Extrait de la curieuse *Petite encyclopédie malmédienne,* ouvrage anonyme [par M. l'abbé Bastin] paru à Malmedy, chez l'éditeur Scius-Stouse, en 1908. Page 40 :

« *Hinri Makêye,* personnage mi-légendaire qui se serait élancé sur des ailes de papier à la conquête de l'air, du haut de la Roche tournante, et aurait eu le sort de l'Icare mythologique ».

Hinri Makêye est évidemment un sobriquet : Maquêye est le nom du fromage blanc ou caillebote.
O. C.

Notre estimé confrère M. Jules Noël, directeur de la *Société Nouvelle,* a consacré récemment la première étude complète, bio bibliographique et critique, à *Un Philosophe belge, Colins* (Mons, 1909. Prix : 1 franc).

Le baron de Colins, que beaucoup ne connaissent qu'en sa qualité de créateur de la philosophie sociale à laquelle il a donné son nom et qui compte encore certains adeptes, peut être en effet considéré comme un des nôtres. Que son lieu natal soit Bruxelles ou Ham, sujet sur lequel on n'est pas fixé, peu importe, mais ce qui est certain, c'est que son instruction fut confiée, dès l'âge de sept ans et demi, à un vieil ami de son père, ancien jésuite et alors vicaire à Dison.

A dix-huit ans il fut enrôlé dans l'armée française, parvint au grade de colonel des hussards et commanda même une charge célèbre à Waterloo.

En 1817, la Restauration l'exile à Bruxelles. C'est là, dit M. Noël, que, resté grand admirateur de Napoléon, il conçut le projet, passablement romantique et aventureux, d'aller chercher l'empereur à Sainte-Hélène en ballon. Il inventa dans ce but une machine qui devait résoudre le problème de la direction des aérostats et mérita ainsi d'être classé parmi les précurseurs de cette grande découverte qui promet de révolutionner la vie moderne. Les plans soumis à plusieurs mathématiciens notoires et approuvés par eux, il s'embarqua pour l'Amérique.

Son projet reçut l'approbation du général Bernard, ancien aide de camp de Napoléon, plus tard ministre de la guerre sous Louis-Philippe, et du général Lallemand ; mais lorsqu'il le présenta à Joseph Bonaparte, le frère de Napoléon lui signifia qu'il avait reçu ordre de l'Empereur de ne faire absolument aucune tentative pour le faire échapper.

Colins est donc peut-être le premier Wallon qui conçut les plans d'un dirigeable. Ces plans, que sont-ils devenus ? Que valaient-ils ? On ne le saura probablement jamais. Mais le Grand Homme, contribuant déjà à tourner les efforts d'un chercheur vers le problème moderne de la conquête de l'air, n'est-ce pas une glorieuse page à ajouter à son histoire ?
Cram.



HISTOIRE.

HENRI SAGE : **Les Institutions politiques du pays de Liége au XVIIIe siècle, leur décadence et leur dernier état**. Paris, Rousseau, 1908, in-8° de 168 pages. (Thèse de doctorat de l'Université de Paris).

Plusieurs circonstances ont empêché *Wallonia* d'entretenir ses lecteurs d'un ouvrage qui est de nature à les intéresser au premier chef, et qui a été publié à Paris l'an dernier déjà. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, dit un proverbe. Nous nous reprocherions donc de laisser dans l'ombre le livre de M. Sage, — l'un de nos collaborateurs, du reste, — d'abord, parce que ce livre, malgré certaines imperfections, est tout à l'honneur de celui qui l'a composé, et qu'aussi, par la façon dont il a été conçu, il prouve en faveur de l'intérêt historique et de l'originalité que présentent nos institutions d'autrefois M. SAGE, en effet, est Français. L'amour des voyages l'amène dans notre pays mosan ; le voilà aussitôt séduit par la beauté de ses sites, et il s'y installe. Mais comme il s'occupe aussi d'histoire et que certains travaux commencés à Paris nécessitent précisément quelques recherches dans nos archives locales, le voilà bientôt captivé au plus haut point par ce qu'il apprend petit à petit de notre vénérable Cité, de son passé, de ses institutions surtout, car M. SAGE est plutôt un historien du droit. Ces institutions lui semblent un objet d'étude particulièrement attirant, plein d'intérêt en soi, plein de curiosité pour les érudits de son pays. Et c'est, après avoir fait beaucoup de recherches dans les archives, après avoir lu presque tout ce qui avait été écrit avant lui – il y avait bien longtemps! — sur la matière, après avoir vécu de longs mois dans notre milieu wallon, qu'il a rédigé, dans une modeste petite chambre d'une auberge de la vallée de l'Amblève, une thèse qu'il a brillamment défendue devant la Faculté de Droit de Paris et qui lui a valu le titre de docteur en sciences politiques et économiques.

La génèse de cet ouvrage est donc assez curieuse et elle prouve, nous le répétons, combien nos institutions sont de nature à solliciter l'attention des historiens.

Le difficile était pourtant pour M. Sage de bien se rendre compte du mécanisme de nos antiques institutions, d'en saisir les relations, l'importance relative ; le but à atteindre était de montrer en la principauté-évêché de Liége « un petit Etat important comme organisme indépendant et original, au même titre que de plus grands ».

L'essai qui nous est présenté, prouve que son auteur a en somme réussi dans sa tâche et qu'il a surmonté en général les difficultés inhérentes à son sujet. On a pu [1] émettre à son propos plusieurs critiques, dont beaucoup — pas toutes — sont justifiées ; on peut, à bon droit, penser que M. Sage n'a pas très bien saisi la nature du Conseil privé, ni la situation du Prince vis-à-vis de celui-ci, qu'il a eu tort de ne point même noter l'existence du Chancelier, qu'il se méprend sur ce qu'était la mense épiscopale et sur les attributions de la Chambre des Comptes ; on peut regretter qu'il ait passé si rapidement sur les tribunaux et se soit borné à leur consacrer une simple page assez confuse. Les échevinages, certes, n'étaient pas des institutions politiques, mais ils exercaient une énorme influence cependant sur la vie publique ; les échevins de Liége, particulièrement, jouèrent un rôle des plus important dans les destinées de la Cité. On aurait donc pu, dans une note ou une annexe *étendue*, faire mieux connaître l'organisation et les attributions des cours de justice, sinon de toutes, du moins de la plus haute, de la plus célèbre de toutes. Cela eût été d'autant mieux en situation que, selon M. Sage lui-même, les Échevins avaient une réelle part d'intervention dans les affaires communales ; que, dit-il, (page 101) certains échevins « avaient voix délibérative dans la moindre décision du conseil communal et ainsi s'y incorporaient vraiment.... » Mais alors... ? Au surplus, M. Sage est-il bien certain de ce qu'il avance ici ? Nous aurions voulu en trouver des preuves, en note, mais ces preuves ne nous sont pas données.

Plus d'un défaut déparent donc le travail du jeune érudit français. Mais par contre, il faut reconnaître qu'il a traité d'une façon excellente les chapitres, si importants, sur les *États* et subsidiairement les *impôts*, dont la levée et l'emploi étaient la fonction essentielle du Sens du Pays ; sur le *Chapitre Cathédral*, dont le rôle particulièrement grand dans l'État, par sa co-souveraineté avec le Prince, par son caractère de Sénat et Conseil-né du Prince, a été très suffisamment compris et mis en relief ; sur le *Tribunal des XXII* et les *Réviseurs des XXII*, qui lui apparaissent, à juste titre, comme des institutions à mettre absolument hors de pair.

Il faut retenir également les pages où M. Sage étudie la liberté municipale, mi-politique, mi-civile, le droit communal dans les communautés

---

[1] *Archives Belges*, nº du 25 février 1909, art. de M. Eug. Polain.

du plat pays, qu'il analyse avec une rare perspicacité, les principales libertés civiles et particulièrement les garanties dont étaient entourées les manifestations libres de la conscience religieuse et de l'activité intellectuelle (au XVIIe et XVIIIe siècles surtout).

Un dernier chapitre clôt l'ouvrage : il est long, mais il est clair, le sujet est vu de haut, et tel qu'il faut le voir : c'est celui traitant de la *neutralité liégeoise*, que M. SAGE, en termes très heureux, définit « une ligne de conduite particulière des princes de Liége dans leurs relations avec leurs voisins et reconnus par des accords internationaux anciens ». Il démontre avec une grande force d'argumentation que cette neutralité « était davantage une politique ingénieuse qu'une théorie de droit » et comment ses caractères, juridiques néanmoins, étaient d'être une neutralité désarmée, conventionnelle, limitée et impartiale (1).

En matière de conclusion, M. SAGE expose, d'une façon absolument pénétrante, les causes multiples, politiques et *économiques*, qui firent éclater le mouvement révolutionnaire de 1789. Il analyse également celui-ci dans sa cause immédiate, la question de la ferme des jeux de Spa, et il donne en droit raison à l'évêque.

« Peu à peu (sous Velbrück), écrit-il, la conscience politique du peuple se réveillait sous l'influence des lectures libres, des gazettes, des libelles répandues partout par les Encyclopédistes. Peu à peu, l'esprit liégeois, sans s'inféoder complètement aux idées nouvelles, y reprenait le goût de sa vieille liberté politique, en partie perdue en 1684.

» Il suffit alors que Velbrück fût remplacé au pouvoir par un vieillard absolu, sans souplesse, intransigeant et austère, pour que les esprits fussent violemment éprouvés par ce changement brusque. Hoensbroeck voulut pour une affaire de ferme des jeux à Spa, affirmer le droit du Prince de légiférer sans la participation des États : de fait, il en avait le droit strict, puisque les vieilles constitutions liégeoises ne reconnaissent l'indispensable participation des États qu'en matière de finances et pour changer les Paix fondamentales du pays. *Il n'y avait rien de pareil ici.* Spa était une ville de jeu et d'étrangers dont l'affluence garnissait les caisses de l'évêque sans rien coûter au peuple. Le Prince, par son droit général de police, avait celui de régler à sa convenance la ferme des jeux et les États ne devaient pas régulièrement connaître de cette affaire. Cependant les esprits s'échauffèrent rapidement, *imbus de l'idée grandissante de la participation des élus au contrôle de tous les actes du gouvernement.* Cette idée dépassait un peu les anciennes conceptions liégeoises. *Ce fut l'appel du présent dans une révolution où il y eut tant de passé....* »

Combien ces dernières paroles sont justement pensées !

---

(1) Cf. *La Neutralité liégeoise*, par M. Ch. DEFRECHEUX (voir *Wallonia*, XVI, 1908, p. 377).

Et ce passage final, où M. Sage, ne pouvant résister au désir de comparer le 89 français au 89 liégeois, apprécie les effets de l'un sur l'autre :

« La révolution liégeoise avait été traditionnelle ; la nôtre avait été une nouveauté éclatante, un régime neuf, une construction, délibérée sur nouveau plan de la Société tout entière. La révolution liégeoise fut arrêtée par l'annexion à la France dans la restauration qu'elle essayait dans l'adaption de ses lois des XIVe et XVe siècles ; elle y recherchait sa figure d'autrefois, avec le désir d'être mieux encore tout ce qu'elle avait été déjà si glorieusement alors, de se retrouver, de se « restituer », de remettre en leur place et en leur état toutes les pièces délicates faussées par les Bavière : les États, les métiers. L'âge d'or pour les Liégeois était en arrière ; pour les hommes de 1789, il était chez nous en avant, dans la grande Démocratie des peuples.

» Et, pour avoir d'une main trop dure, inconsciemment dure, réveillé ce petit peuple de son rêve d'autrefois, légitime et peut-être nécessaire, nous l'avons étonné, dépaysé devant une France de conquête (nous ajouterons, nous, et d'oppression, de dilapidation, d'exploitation) qu'il n'attendait pas. »

Ce jugement d'un Français sur notre révolution est à coup sûr des plus curieux ; il méritait d'être relevé. Il sera, sans doute, taxé d'erreur ou d'exagération ; il est indéniable, toutefois, qu'il contient plus d'une vérité et qu'il y aurait tout profit à le méditer.

Du reste, l'ouvrage tout entier de M. Sage est plein de commentaires, de jugements, marqués au coin d'un grand bon sens, ou empreints d'une originalité de forme qui ne fait point tort à la profondeur ou à la perspicacité des aperçus. De la sorte l'étude à laquelle s'est livré l'auteur évite l'écueil de la sécheresse dans l'exposé ; elle n'est point une simple description objective, elle est un essai d'explication historique et juridique.

Le livre est donc à recommander à tous, et cela d'autant plus qu'il n'existe encore aucun travail spécial d'ensemble sur les institutions politiques du pays de Liége, comprenant à la fois l'étude générale de ses institutions et leur évolution historique. Ferdinand Hénaux a bien rédigé, le premier, un traité intitulé *Constitution du pays de Liége* ; mais cet ouvrage date..... de 1858, et il est naturellement vieilli.

Un étranger a osé reprendre un sujet trop peu étudié depuis un trop grand nombre d'années ; à nous, Liégeois, de le reprendre à fond et de combler ainsi une des plus grands lacunes de notre historiographie nationale.

Félix Magnette.

J. DELHAIZE : **La Domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle.** Tome III : Le Directoire. — Bruxelles, Lebègue, 1909. In-8° de 434 p.

Signalons simplement la continuation de l'œuvre volumineuse entreprise par M. Delhaize. Sa publication ne languit certes pas ; car voici le

troisième volume suivant d'assez près les deux qui ont paru l'an dernier et dont nous avons parlé dans *Wallonia.*

Nous n'ajouterons rien aux observations générales que nous crûmes devoir émettre précédemment et qui concernent spécialement la *méthode,* nous voulons dire l'absence complète de références, de notes, c'est-à-dire de preuves, immédiatement contrôlables. Il faudra que le lecteur attende la fin du 6e et dernier volume pour satisfaire sa très légitime curiosité.

Quant au fond, qu'il nous suffise de dire que ce lecteur trouvera dans le présent volume un exposé détaillé, abondant, trop abondant même, — que de passages pourraient être résumés, concentrés dix fois davantage ! — de l'organisation administrative et judiciaire des « Départements réunis », la Belgique future, à partir de l'annexion définitive et de l'entrée en scène du Directoire (29 octobre 1795).

Ce qu'il y suivra probablement avec le plus vif intérêt sera la politique du gouvernement vis-à-vis du clergé belge, d'abord avant le coup d'état du 18 fructidor an V (4 février 1797), puis au lendemain de cette journée fameuse après laquelle le Directoire organisa une nouvelle et véritable Terreur pour réduire à l'impuissance ses ennemis intérieurs, soudoyés par les Anglais.

Ce qui l'intéressera plus encore sera le récit de ce qu'on appela la *Guerre des paysans* (octobre à décembre 1799), récit très clair, promptement mené et dégagé de tous détails inutiles.

En affirmant que cette révolte a eu pour cause principale la rigueur des nouvelles lois sur la conscription, l'auteur n'a certainement fait que proclamer une chose admise depuis longtemps. Il est dans le vrai aussi, mais ici il a eu grandement raison d'y insister, quand il pense et démontre que la politique religieuse du gouvernement directorial, toute terrible et impitoyable qu'elle fut, n'aurait pas suffi à elle seule à déchaîner la masse populaire contre nos maîtres d'alors

Au surplus, M. Delhaize; n'est pas, malgré sa sympathie pour la République et son admiration pour l'œuvre générale de la Révolution, un défenseur envers et contre tous de la politique, tant décriée, si attaquée, du Directoire : il essaye de l'expliquer par les circonstances du moment, mais il sait en relever les erreurs, les excès, les violences, et cela très nettement, avec un grand bon sens. C'est une justice à lui rendre.

Félix Magnette.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XXXVIII, 2e fascicule.

(pp. 207 à 250). F. Magnette : *Documents inédits sur l'histoire de Liége à la fin du XVIIIe siècle (1793-1801).* — Ces documents, qui ont été communiqués à l'auteur de ce travail par un descendant des Fabry, se rapportent à l'époque révolutionnaire de l'histoire liégeoise et complètent heureusement les importants travaux de Borgnet et Lanzac de Laborie sur la révolution et la domination françaises dans notre cité. Ils

sont particulièrement précieux pour la biographie du bourgmestre Jacques-Joseph Fabry et de son fils Hyacinthe.

(pp. 251 à 256). A. Body : *Les couteaux de Spa.* — L'inlassable historien de Spa avait rappelé dans le volume précédent du *Bulletin de l'Institut,* l'efflorescence qu'atteignit à Spa l'art de l'incrustation. Dans cet articulet, il nous révèle l'existence d'une autre industrie artistique, la coutellerie de Spa, qui connut jadis de beaux jours et qui a totalement disparu aujourd'hui.

(pp. 257-304.) J. Pety de Thosée : *Le poète liégeois Henri de Walef (1661-1734).* — Copieuse notice bio-bibliographique de ce gentilhomme littérateur, le dernier descendant des Curtius, auteur de plusieurs poèmes satiriques et dramatiques.

(pp. 305-356.) F. Tihon : *Documents concernant les La Marck et l'évêque Jean de Hornes.* — Ces documents, concernent pour la plupart les poursuites judiciaires et les sentences prononcées contre Guillaume de La Marck et ses partisans qui conspiraient contre l'évêque Jean de Hornes. La pièce inédite la plus intéressante est la sentence rendue le 2 septembre 1480 qui prononçait contre le fameux aventurier la peine du bannissement et de la confiscation des biens. Vu le titre donné à ce recueil, nous ne comprenons pas très bien la présence des pièces n°s 9 à 12 de ce travail qui datent du règne d'Erard de la Marck et même de Gérard de Groesbeek !

(pp. 357 à 365.) Fl. Pholien : *Contribution à l'histoire de la céramique au pays de Liége. Panneaux décoratifs et carreaux de revêtement.* — M. Pholien poursuivant ses louables et fructueuses recherches sur l'histoire de la faïence et de la céramique liégeoise, étudie, dans cet articulet, la décoration murale par des carreaux en faïence fabriqués dans le pays de Liége ou à l'étranger. Son étude reproduit quatre superbes panneaux, véritables tableaux, qu'on peut encore admirer dans la maison n° 26 de la place du Marché et qui sont d'origine hollandaise.

(pp. 367 à 373.) L. Renard : *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1908 par l'Institut archéologiqae liégeois.*

E. Fairon.



TABLE-INDEX

Les noms des collaborateurs de ce tome sont seuls en petites capitales.
L'*italique* est réservée aux titres des ouvrages analysés.
L'abréviation « c-r » signifie « compte rendu ».

C

D

R

S

T

ERRATA

Page 66, 4e alinéa, 1re ligne : au lieu de « par reconnaître », lisez « pour... ». — Même article, dernier alinéa, 1re ligne, au lieu de « pouvait », lisez « pourrait ».

Page 67, 1re ligne : au lieu de « ainsi », lisez « aussi ».

Page 77, 6e ligne, lisez « VAN GENNEP ».

Page 309, 3e alinea, 9e ligne, lisez DIEZ.

Tome IX, p. 25, 2e alinéa, 3e ligne : au lieu de « qu'il ne peut », lisez « qu'il ne veut ».

